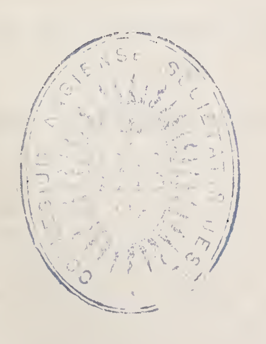




LE

CORRESPONDANT



PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME QUATRE-VINGT-DIXIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE — TOME CINQUANTE-QUATRIÈME

PARIS

CHARLES DOUNIOL ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

29, RUE DE TOURNON, 29

1873

LE

CORRESPONDANT

L'ASSOCIATION NATIONALE

DES OUVRIERS AGRICOLES

EN ANGLETERRE

La question foncière (*land question*) commence à s'imposer à l'attention publique et tend à devenir la première de celles qui sont à l'ordre du jour. Lord Napier lui a donné une place importante dans le discours qu'il a prononcé, à l'ouverture du Congrès des sciences sociales, à Plymouth. Toutes les autres questions sociales ou politiques, qui s'élèvent de différents côtés, se rattachent à cette question mère.

On n'ignore pas les difficultés que la législation actuelle apporte en Angleterre au transfert de la propriété foncière. Sans parler des lois de substitution (*entail*), dont la salutaire influence politique a jusqu'ici été la justification, il existe une foule de formalités tracassières, parmi lesquelles on peut citer la nécessité, pour le vendeur, de produire des titres de propriété remontant jusqu'à une période de soixante ans. Plusieurs tentatives ont été faites, dans ces dernières années, pour remédier à cet inconvénient : mais toutes ont manqué le but, soit en demeurant en deçà, soit en le dépassant. Au nombre de ces dernières, il suffira de mentionner la proposition de M. J. Stuart Mill et de l'association dont il est le chef. Ces messieurs demandent tout simplement que l'État se rende

acquéreur de toutes les terres du Royaume-Uni et qu'il les revende en lots.

Toutefois, un pas dans la voie d'une solution a été fait par M. Locke King, auteur d'un bill tendant à permettre la vente des biens immobiliers de tout individu mort *intestat*, et par M. Gregory qui, dans la dernière session, a présenté un projet de loi pour simplifier l'enregistrement des titres de propriété, qu'une possession légitime de dix ans seulement aurait suffi désormais à justifier. Ce bill ne fut point adopté, mais il est probable que le gouvernement le reprendra pour son compte et qu'il deviendra une partie intégrante d'une mesure de réforme embrassant la question tout entière. Un changement profond dans la législation existante ne saurait tarder beaucoup, car on le demande de toutes parts. Quelle que soit la valeur de cette formule économique, il est certain que l'esprit public est d'avis que le libre échange de la terre est aussi nécessaire que le libre échange des denrées alimentaires ou des produits manufacturés.

Tout porte à croire que, dans un avenir peu éloigné, la prophétie de M. Cobden se trouvera réalisée, qu'aussitôt que le public aura compris qu'un changement dans la législation actuelle n'est ni difficile, ni dangereux, le libre échange de la terre sera établi, accepté par tous et, ajoutait le chef de la Ligue, « ceux qui auront fait cela pour l'Angleterre lui auront rendu un plus grand service que nous, qui avons établi le libre échange des céréales. » On sait quelle influence les doctrines de Cobden ont toujours exercée sur M. Gladstone : il est donc probable qu'il cherchera à cueillir la palme que lui montre de loin l'économiste de Manchester.

On peut considérer comme un premier pas dans cette voie, la résolution qu'il vient de prendre, d'imiter l'exemple de Guillaume le Conquérant et de faire recommencer l'œuvre du grand cadastre d'Angleterre. Après huit cents ans, le *Domesday Book* va avoir une seconde édition. — Les changements radicaux ont de l'attrait pour M. Gladstone; mais il faut espérer qu'il n'oubliera pas que la grande propriété foncière est, depuis cinq cents ans, le palladium de la liberté anglaise!

Une cause qui aura contribué, plus que toutes les autres, à mettre sous les yeux du public la question de la propriété foncière et à en accélérer la solution, est, sans contredit, le mouvement qui a pris naissance, au printemps dernier, parmi les paysans du Warwickshire, mouvement dont l'objet était d'établir, parmi les ouvriers des campagnes, une organisation analogue à celle des *trades-unions* parmi les ouvriers des villes. Une coalition avait été formée parmi les laboureurs de Wellsbourne, dans le but d'obtenir une

augmentation de gages et une diminution des heures de travail. Une grève, parmi cette classe de travailleurs, était un événement imprévu et tout à fait extraordinaire. Il fallait, en vérité, qu'un levain nouveau fermentât dans l'esprit populaire en Angleterre pour que ces créatures, jusqu'alors si tranquilles, si patientes et, pour ainsi dire, muettes, vinssent à se redresser et à donner des signes d'une volonté qui leur fût propre.

Sans doute, on avait vu, autrefois, des paysans, poussés par la détresse, mettre le feu à des meules de blé ou, dans leur brutale ignorance, briser et détruire des machines destinées aux travaux de l'agriculture. Toutefois, ce n'était là qu'une explosion de rage de la part de barbares affamés ou saisis de terreur panique. Mais une grève, une grève en règle, conduite à la fois avec modération et avec fermeté, comme celle qui avait eu lieu dans le Warwickshire, était quelque chose de complétement différent. Elle attestait une certaine puissance de combinaison, un sentiment profond du respect dû à la loi et une confiance réelle dans la possibilité d'arriver au succès sans sortir de la légalité.

Il n'est pas difficile d'établir la connexité qui existe entre cet événement et la question de la propriété foncière. Les grands propriétaires, comparativement très-peu nombreux, louent leurs terres à des fermiers qui payent de grosses redevances et qui, n'ayant pas de bail, sont exposés à se voir congédiés dans un délai de six mois. Que s'ensuit-il? C'est que le fermier, à qui rien ne garantit la jouissance de son immeuble, hésite à engager ses capitaux dans la culture du sol, d'autant plus qu'il sait que, s'il parvient à augmenter la valeur de son exploitation, le chiffre de son loyer sera aussitôt élevé en proportion.

La terre ne produit donc pas autant qu'elle pourrait produire. (Lord Derby estime que le rendement du sol anglais n'est que la moitié de ce qu'il devrait être.) Aussi, pour faire face à ses obligations envers le propriétaire et en même temps pour réaliser quelques bénéfices, le fermier n'accorde-t-il, à ses ouvriers, qu'une rémunération très-insuffisante. La condition des laboureurs, dans le sud et dans le centre de l'Angleterre, est donc des plus misérables. Dans le Nord, au contraire, où l'influence du voisinage de l'Écosse se fait sentir, les ouvriers des campagnes ont un sort relativement heureux. Leur salaire varie de 16 à 20 shillings par semaine (de 20 à 25 francs); et ils reçoivent, de temps à autre, des gratifications en nature sous la forme de quelques mesures de farine, d'un quartier de lard ou de plusieurs boisseaux de pommes de terre. De plus, presque tous possèdent, auprès de leur habitation, un lot de terre d'une certaine étendue, dont la jouissance leur est abandonnée et qu'ils cultivent pour leur compte personnel. La viande de

boucherie forme la base de la nourriture des laboureurs du Nord : aussi sont-ils forts, robustes, et par leurs formes athlétiques paraissent appartenir à une race de géants. A l'époque de la moisson, leurs femmes et leurs enfants obtiennent aussi du travail dans les fermes, et l'aisance règne dans la maisonnette. Que ce riant tableau est loin de ressembler à ce qu'on rencontre dans les comtés du centre et du midi de l'Angleterre : le bien-être semble décroître à mesure que l'on descend vers le Sud. Le Warwickshire, le comté où le mouvement gréviste a pris naissance, est moins mal partagé que le Devonshire, ou surtout que le Dorsetshire, et néanmoins la misère y est navrante.

Citons des chiffres officiels.

Il y a quelque temps, une enquête fut ordonnée par le gouvernement. Elle fut faite par des hommes pratiques, par des agronomes éminents, et voici les faits qu'elle a servi à constater. Parlant de ses observations dans six comtés, M. Stanhope s'exprime ainsi : « Il est indubitable que, dans la plupart des localités, les laboureurs ont une nourriture très-insuffisante, surtout lorsqu'ils ne sont pas autorisés à élever un porc. Dans ce cas, ceux dont les gages ne dépassent pas la moyenne ordinaire, lors même qu'ils ont du travail pendant toute l'année, sont obligés de se contenter d'un régime qui consiste presque exclusivement en pain, en pommes de terre et en fromage. La femme d'un berger du Dorsetshire, qui ne chôme jamais, m'a donné les détails suivants sur sa nourriture : « Nous « n'avons pas un morceau de viande de boucherie pendant six mois « de l'année; nous vivons de pain, de pommes de terre et de porc, « bien heureux quand nous pouvons en avoir un petit morceau; « souvent, nous ne mangeons que du pain sec. Au temps de la « moisson, notre dîner se compose de quelques pommes de terre « bouillies, de quelques choux, et nous mettons un peu de graisse « dans les pommes de terre. » Une famille dans laquelle il y a trois enfants qui gagnent quelque argent, achète un peu de viande de porc. « Nous nous en servons avec les pommes de terre, dit la « mère; nous n'avons jamais un plat de porc seul; au temps de la « moisson, nous mangeons du fromage, mais jamais à une autre « époque. Nous n'avons pas toujours des pommes de terre. » — « Leur nourriture, dit un autre témoin, consiste en pain, en fromage et en pommes de terre, avec un peu de lard, dans les familles les plus aisées, mais depuis quelques années, le porc commence à faire défaut. » Et ceci se passe dans un comté où le combustible est si rare que l'on n'ose allumer du feu qu'à l'heure des repas, même au cœur de l'hiver.

Dans le Cheshire, on affirme que des pommes de terre avec du petit-lait, quand on peut s'en procurer, constituent la nourriture

ordinaire; quelquefois, on y ajoute du lard, mais c'est un objet de luxe. Quand la femme d'un laboureur lui porte son dîner, ce sont ordinairement des pommes de terre bouillies, ou une espèce de gruau épaissi avec de la mélasse ou de la cassonnade. Les mêmes récits nous arrivent du Shropshire et du Staffordshire; et M. Stan hope ajoute ensuite : « Les repas dont nous venons de donner le menu forment la nourriture ordinaire d'une famille dont le père, ouvrier laborieux, ne connaît pas le chemin du cabaret. »

A ceux qui seraient tentés de croire que M. Stanhope a surchargé ce sombre tableau, nous citerons un extrait du rapport de M. Boyle sur le comté de Somerset. « La nourriture du laboureur, dit-il, est peu variée et médiocrement appétissante. Du pain et du beurre pour déjeuner, du pain et du beurre pour dîner, du pain et du beurre pour souper, composent, avec du fromage, l'ordinaire de l'ouvrier des campagnes, — excepté là où il n'y a point de beurre. Dans ce cas, il est obligé, par exemple, de se contenter de pain trempé dans du cidre. La femme boit du thé et, parfois, il y a une petite tranche de lard pour le mari qui revient du travail, à moins que les pauvres gens ne soient dans une profonde misère et forcés de vendre jusqu'au dernier morceau du cochon pour payer leur loyer. Il y a encore une décoction appelée « le consommé de la « bouilloire (*tea-kettle broth*) » que l'on donne aux enfants; cela se fait avec de l'eau chaude dans laquelle on jette quelques herbes ou des rognures de lard pour y donner du goût : le plus souvent, ce n'est guère que de l'eau chaude toute pure. »

Mais nous ne connaissons pas de témoignage plus éloquent, quant à l'insuffisance de la nourriture de la population agricole de l'Angleterre, et aux effets qui en résultent sous le rapport physique comme sous celui des facultés intellectuelles, qu'un travail de M. Jeffreys, membre de la Société royale, intitulé : *Du régime alimentaire des ouvriers des campagnes*, et annexé au quatrième rapport de la commission royale. Voici un extrait de ce travail : « En thèse générale, le bœuf et le mouton ne font pas partie de la nourriture des classes ouvrières, dans les districts purement agricoles de l'Angleterre; le lard ne figure guère sur leur table qu'une ou deux fois par semaine, et jamais en quantité suffisante pour former un repas. Le pain et le fromage sont le plat de résistance des adultes. Ces aliments, s'ils étaient de bonne qualité et en quantité suffisante, pourraient entretenir la vigueur du corps et de l'esprit chez les personnes jouissant d'une bonne santé, à la condition, toutefois, d'introduire un peu de variété dans ce genre de nourriture : mais le pain et le fromage laissent trop souvent à désirer sous le double rapport de la qualité et de la quantité. Le lait entre pour fort peu de chose (si tant est qu'il y soit pour rien) dans l'alimentation des

enfants du village. La plupart du temps, à peine les pauvres petites créatures sont-elles sevrées, qu'elles n'ont plus, pour toute subsistance, qu'une bouillie faite de pain et d'eau; or souvent ce pain est fabriqué avec une farine de qualité inférieure, tandis que l'eau a été puisée à une source impure....

« Quoi qu'il en soit, il n'existe aucune proportion entre le genre de subsistance des paysans aux différents âges de la vie et la nature des travaux auxquels ils se livrent. Les privations de toute espèce qu'ils endurent sont gratuitement aggravées par les distances que beaucoup d'entre eux ont à parcourir, et par l'état de dilapidation dans lequel se trouvent leurs habitations. Quoi d'étonnant si ces épreuves, ajoutées au labour et aux autres travaux des champs, prolongées durant toute la journée, se renouvelant chaque jour, donnent aux laboureurs cette apparence de précoce vieillesse, ces visages ridés, ces tailles courbées, cette maigreur qui ne sont que trop fréquents parmi eux et qui frappent les étrangers. Une nourriture insuffisante, jointe au labeur quotidien, exerce une influence héréditaire sur l'intelligence : on n'y fait pas attention, mais cet état de choses se généralise en Angleterre et il est profondément regrettable[1]. »

Ceci nous amène à dire quelques mots des habitations des laboureurs. Un juge compétent en ces matières, l'évêque anglican de Manchester, a déclaré que, dans presque toutes les paroisses qu'il avait visitées, les demeures des habitants étaient « misérables, » « déplorables, » « détestables, » « un sujet de honte pour une nation chrétienne; » et que « les funestes effets qui résultaient de ce système, au point de vue physique, social, économique, intellectuel et moral, ne pouvaient être exagérés. » Sans doute, la plupart des grands propriétaires fonciers font bâtir sur leurs domaines des maisonnettes ou *cottages*, qui, non-seulement remplissent toutes les conditions hygiéniques, mais offrent les diverses ressources nécessaires au bien-être. Je pourrais citer, comme des modèles en ce genre, les habitations que l'honorable miss Eléonore Rice Trevor, fille du feu Lord Dynevor, a construites à Bromham, près de Bedford : cette bonne et gracieuse dame, qui consacre son immense fortune à faire du bien, a transformé en une sorte de paradis terrestre le village qu'elle habite. Malheureusement, à peu d'exceptions près, les maisonnettes que les propriétaires font ainsi bâtir, sont réservées aux gardes-chasse, aux jardiniers et aux autres personnes attachées directement au service du château; quant aux laboureurs, ils sont obligés de se loger dans des chaumières construites par des spéculateurs et qui ne rappellent que trop ce que Tiberius Gracchus disait des demeures des prolétaires romains.

[1] *Fraser's magazine*. July, 1872.

Ceci s'applique, à la lettre, aux *cottages* du comté de Buckingham. Nous choisissons ce comté avec intention, parce que c'est celui qu'habite M. Disraeli qui, dans un discours célèbre prononcé à Manchester, a assuré que tous les bruits répandus sur les prétendues souffrances des ouvriers des campagnes étaient dénués de fondement; « que le travailleur agricole a eu sa part dans le développement de la prospérité nationale » et que « l'amélioration de son sort a été aussi progressive que remarquable. » Bref, rien n'est changé depuis que Virgile chantait : « *O fortunatos nimium.... agricolas!* » et les gens qui s'obstinent aujourd'hui à vouloir renverser cette formule, n'ont pas le sens commun. Eh bien! parcourons le district de Hughenden, dans lequel le chef du parti conservateur a son manoir et voyons si les habitations rustiques de cette région réalisent l'idéal que l'auteur de *Lothaire* décrit si bien, petit Eden « avec un portique, une citerne et un four. » Voici une demi-douzaine de chaumières en torchis, bâties sur les terrains vagues de Naphill-Common : entrons dans la première. Point de porche. La porte, en s'ouvrant, donne accès dans une chambre, dans certaines parties de laquelle un homme, d'une taille un peu élevée, éprouverait quelque difficulté à se tenir debout. Le sol est de pierre et, en plus d'un endroit, la dalle usée sert de réservoir aux eaux qui s'écoulent : les murs sont noircis par la fumée, et l'humidité suinte partout. Point de four, point de grille même à la cheminée. L'atmosphère est viciée et exhale une odeur de renfermé, même quand les deux portes sont ouvertes. Ce local ressemble à une armoire plutôt qu'à une maison. Dans un coin, se trouve un fagot de bois vert, dans un autre, un tas de pommes de terre destinées aux semences. Le garde-manger se compose de quelques planches clouées, allant d'une poutre à l'autre : de telle sorte que les bribes de nourriture qu'on y place absorbent l'essence concentrée de cette atmosphère viciée. Sur le derrière, se trouve une sorte de chenil d'où, par un escalier semblable à une échelle, on monte aux galetas qui servent de chambre à coucher à la famille composée du père, de la mère et de sept enfants. S'ils ne sont pas asphyxiés chaque nuit, ils le doivent aux fissures providentielles de la toiture. Le loyer de cette somptueuse habitation, à laquelle sont attachés quelques pieds carrés de jardin, est de 5 livres sterling (125 francs) par an.

Mais sortons des considérations générales. Aussi bien quelques faits authentiques donneront plus de poids à nos paroles, en même temps qu'ils prêteront plus d'intérêt à nos réflexions.

Au premier bruit de la grève, le *Daily News*, qui se pique d'avoir les correspondants les mieux informés et d'en avoir partout où il se

produit un fait intéressant, dépêcha à Wellsbourne un homme spécial, doué d'une grande pénétration, d'un vif esprit d'observation et d'un talent remarquable pour peindre les scènes dont il a été témoin. « La moyenne des salaires, dit-il, dans le district de Wellsbourne, est de 12 shillings (15 fr.) par semaine, avec une chaumière (*cottage*) dont le loyer représente un shilling de plus... Il y a beaucoup d'ignorance à Wellsbourne, mais on n'y rencontre pas cette misère sordide qui d'ordinaire marche de conserve avec l'ignorance pauvre. Je connais des demeures, — s'il est permis de se servir de ce mot, — à Sheffield et à Birmingham, villes dans lesquelles le salaire d'un père de famille s'élève à plus du triple de ce que gagne un laboureur de Wellsbourne, et qui ne sont que d'affreux taudis auprès des habitations que l'on rencontre ici. J'ai été profondément touché de la propreté, des sentiments de respect de soi-même que décélait l'intérieur de familles livrées parfois aux étreintes de la plus dure pauvreté. On ne voit pas d'enfants errer nu-pieds dans les rues de Wellsbourne; on n'y rencontre point de femmes, les cheveux épars et couvertes de haillons sales. Les maisonnettes, avec leurs fenêtres treillissées et leurs dalles en guise de planchers, sont nues, il est vrai, mais propres et nettes comme une épingle neuve. Un grand nombre de femmes mariées travaillent aux champs : elles sont minces, robustes et supérieures à leurs maris sous le rapport de l'intelligence. Lorsque la famille est nombreuse, la femme est obligée de rester au logis; les recettes hebdomadaires sont diminuées d'autant.

« J'ai l'habitude de ne rien avancer sur l'autorité des autres, quand je puis vérifier les faits de mes propres yeux. Hier donc, je me suis rendu au sein d'une famille qui me paraissait pouvoir servir de type, et aujourd'hui je me suis mis en pension chez elle. M'étant levé de bonne heure, j'arrivai à sept heures, juste à temps pour déjeuner. Je m'assis, moi huitième, à la petite table dans la salle dallée. Il y avait là le père, un homme voûté et rongé par le souci, revenu la veille de Birmingham où il était allé chercher de l'ouvrage; la mère, petite femme proprette, qui paraissait plus vieille que son âge, vêtue d'une simple robe d'étoffe écossaise, mais tirée à quatre épingles; enfin cinq enfants dont les âges variaient de seize à quatre ans. L'aîné des garçons gagne 3 shillings par semaine à conduire les chevaux d'une charrue; les autres ne rapportent encore rien au logis. Deux d'entre eux vont à l'école, moyennant une rétribution d'un penny par semaine, les deux plus jeunes jouent à la maison. Notre déjeuner consista en pain sec et en un fluide dans lequel une imagination un peu vive aurait peut-être reconnu un goût éloigné de thé. La femme avoua n'avoir mis qu'une seule

cuillerée de thé pour les sept convives et il ne lui avait pas été permis d'augmenter la dose quand un huitième s'était présenté. Après le repas, elle et moi nous nous constituâmes en comité de voies et moyens. Moins heureux que M. Lowe, je ne pus réussir à réaliser un excédant. Le fait est que j'y perdais mon latin, et la petite femme ne pouvait me fournir aucun chiffre. Une cruelle expérience personnelle m'avait appris avec quelle rapidité diabolique les chaussures des enfants s'en vont en pièces, longtemps avant d'avoir le droit d'être usées. Aussi quand je lui demandai comment elle venait à bout de tenir sa famille chaussée : « Dieu seul le sait! » murmura la pauvre femme, et elle versa quelques larmes. Je cherchai de toutes les manières possibles le moyen de mettre les deux bouts ensemble; mais je dus finir par y renoncer. Il était incontestable que les gages de l'homme, son loyer payé, ne s'élevaient qu'à 12 shillings (15 fr.), et que la seule chose à ajouter à ce mince revenu étaient les 3 shillings gagnés par le fils aîné. Or j'avais devant moi toute cette maisonnée : la femme douce, propre et nette; les enfants pauvrement, mais décemment vêtus; et, avec tout cela, c'était à peine (ainsi que je pus m'en assurer personnellement) s'ils étaient endettés de quelques sous. Je suis peut-être un mauvais financier; aussi je veux laisser au lecteur le soin de chercher à résoudre lui-même le problème :

Gages hebdomadaires du père et du fils. .		18 fr. 75 c.
Provision de pain et de farine pour la semaine.	11 fr. 65 c.	
Un demi-sac de charbon de terre. . . .	1 35	
Ecole.	» 20	
Loyer d'un petit lot de terre.	» 10	
Total.	13 fr. 30 c.	13 fr. 30 c.
Reste pour la viande de boucherie, le thé, le sucre, l'éclairage, le poivre, le sel, les habits et les chaussures de sept personnes, la bière, les médicaments et l'argent de poche.		5 fr. 45 c.

« Faut-il jeter le manche après la cognée et répéter après la petite femme : « Dieu seul sait comment cela se fait! » Un petit jardin de quelques mètres carrés est attenant à la maisonnette, mais il n'y pousse ni viande, ni thé, ni souliers. Toute l'assistance que la pauvre famille est dans l'habitude de recevoir se borne, pendant l'hi-

ver, à trois demi-sacs de charbon une fois donnés, et, durant les jours les plus froids, à deux pintes de soupe par semaine.

« Notre dîner consista en pommes de terre cuites avec quelques bribes de couenne de lard, reste de la demi-livre (à 60 c. la livre), qui avait constitué le repas de la veille. Parfois, la famille dont je suis l'hôte dîne d'un hareng salé et de pommes de terre ; dans ce cas, le hareng doit évidemment être partagé en sept. Souvent on ne mange que du pain sec ; quelquefois encore le repas se compose de ce chef-d'œuvre culinaire qu'on appelle le « consommé de la bouilloire », décoction d'eau chaude dans laquelle on fait infuser quelques herbes et des rognures de lard. Les pommes de terre coûtent 5 fr. 60 c. les 8 gallons; aussi n'avions-nous pas de quoi faire un copieux repas. Dans une prison militaire le dîner se compose de trois livres de pommes de terre et d'une demi-pinte de lait par homme. Quant à nous, le lait nous faisait défaut, et nous n'avions certainement pas, à nous huit, les rations d'une couple de prisonniers. Il n'y a pas une heure que j'ai dîné, et je me sens l'estomac creux comme un puits. Néanmoins je résiste à toutes les tentations d'aller manger ailleurs, et toutes mes pensées tendent avec impatience vers le souper qui consistera en pain et en pommes de terre bouillies; mais, cette fois, sans les rognures de lard que les enfants ont dévorées à dîner.

« Quelle somme de travail peut-on attendre d'un homme ainsi nourri? On m'assure que le menu des repas d'aujourd'hui offre un échantillon exact de l'alimentation ordinaire de la famille pendant toute l'année. Quelle espèce de sang peut couler dans les veines de ce laboureur? Il est loin d'être de petite taille, mais ses muscles sont sans vigueur. Par suite de la pauvreté du sang, ses jambes se couvrent d'ulcères, et de temps à autre il est obligé d'aller à l'hôpital. Alors la famille tombe à la charge de l'assistance publique. En somme ces braves gens sont plus heureux qu'ils ne l'étaient, il y a quelques années, lorsque la farine était à 15 fr. 40 c. le boisseau (quantité qu'ils consommaient en une semaine), et que le fils aîné ne gagnait rien encore. On verra qu'alors la dépense hebdomadaire, en pain seulement, dépassait de 40 c. la totalité des gages du père. Les arrérages s'accumulaient ainsi chez le grainetier jusqu'à la moisson, époque à laquelle les gages sont de 20 shillings (25 fr.) par semaine. J'imagine que ce boni de la moisson est toujours escompté d'avance chez le grainetier : j'ai visité une famille qui en a déjà disposé ainsi cette année. Comment pourrait-il en être autrement quand la famille est nombreuse?

« Je me promène sur la route pour faciliter la digestion, et je rencontre un habitant de Barford qui a perdu son travail et qui a reçu

avis de quitter sa maisonnette, parce qu'il a refusé de s'engager à ne point faire partie de l'*Union*. Cet homme a, lui aussi, sept bouches nourrir. Il y a cinq enfants, dont l'aîné a huit ans et demi. Il gagne 13 shillings par semaine, sur lesquels il faut déduire 1 shilling e 6 pence pour le loyer, ce qui laisse 11 shillings et 6 pence pour subvenir à tous les besoins de la famille, attendu qu'aucun de ses membres ne contribue encore à gonfler le budget des recettes.

« Et ce malheureux nourrit une passion aussi ardente qu'insensée pour le tabac : il se passerait de son dîner plutôt que de sa pipe, et il s'oublie parfois au point de dépenser un sou pour acheter l'herbe de Nicot. Sa famille ne connaît la viande que pour en avoir vu exposée en vente à l'étal du boucher. L'habitant de Barford accepte un cigare que je lui offre et il se met à le déchirer en petits morceaux et à l'arroser copieusement de salive. Il paraît que ce procédé augmente la durabilité du tabac lorsqu'on le fume dans une pipe. Cela lui durera, dit-il, une semaine et peut-être davantage. C'est un homme de taille moyenne, aux proportions bien prises ; mais il me dit qu'à cause du régime alimentaire auquel il est condamné, il se sent « comme une lavette » avant que la journée soit à moitié finie. Je lui demande s'il peut se figurer l'effet qu'un ordinaire composé de bière et de beefsteaks aurait sur ses forces physiques. « De « la bière et des beefsteaks! répète-t-il machinalement, d'un air « aussi étonné que si je lui proposais de manger la lune, de la bière « et des beefsteaks ! si je vivais là-dessus, je pourrais faire deux fois « autant d'ouvrage que j'en fais. »

« Les laboureurs de Wellsbourne ont de petits lots de terre. C'est là, sans doute, un grand avantage ; mais, d'un autre côté, les journées de travail sont si longues que le temps consacré à la culture du petit champ empiète sur les heures que la nature réclame impérieusement pour le repos. En hiver, le laboureur part à six heures du matin pour son travail et il revient chez lui vers sept heures du soir. En été, il commence son ouvrage beaucoup plus tôt et le quitte beaucoup plus tard qu'en hiver. Il est clair qu'après une journée aussi longue, il n'est guère en état de travailler pour son propre compte... Parmi ceux que je trouve occupés à la culture de leur jardin, est un vieillard aux proportions athlétiques, et dont le visage est empreint d'une certaine expression narquoise. Cet homme est arrivé au terme qui attend le laboureur quand il ne peut plus travailler : ce terme, c'est l'assistance publique. Il a continué son labeur sans relâche jusqu'à l'âge de soixante-quatorze ans; alors il s'est laissé inscrire parmi les indigents. Il a élevé neuf enfants, me dit-il, et jamais il n'a reçu un liard de l'assistance publique, jusqu'à ce que ses forces l'aient abandonné. Aujourd'hui tous ses enfants

sont grands, mais il ne reçoit d'aide d'aucun d'entre eux. Il n'a pour vivre que ce que lui donne l'administration paroissiale, c'est-à-dire 3 shillings (3 fr. 75 c.) avec un pain de quatre livres et le produit de son lot de terre. Il ne boit que de l'eau ou du thé : « Encore, dit- « il, ce n'est point du thé, c'est de l'eau ensorcelée. » A Noël, il lui est octroyé deux sacs de charbon. Dans sa jeunesse, les laboureurs gagnaient 8 shillings (10 fr.) par semaine ; alors la viande était à meilleur marché qu'aujourd'hui, mais le pain coûtait un peu plus cher. Il n'a jamais appris à lire ni à écrire : personne ne le faisait dans ce temps-là. A vrai dire, le niveau de l'instruction publique n'est pas élevé parmi la population adulte du Warwickshire méridional ; mais presque tous les enfants vont à l'école, et les parents, tout pauvres qu'ils sont, payent pour les faire instruire. Ceci est assurément un trait à leur honneur. »

Un des principaux griefs du laboureur, grief qu'il a en commun avec le mineur, c'est que ses gages lui sont payés partiellement, parfois même totalement en nature et non en espèces. C'est ce que l'on appelle le *truck system*. La loi est formelle pour interdire cet abus, mais la loi est constamment violée. Dans certains comtés, le laboureur est contraint d'accepter une certaine quantité de cidre, dans d'autres on lui impose de la bière, du lait, des pommes de terre. Mais il y a telle localité où les patrons ont recours à un moyen plus ingénieux : ils établissent dans le village, habité par leurs ouvriers, une de ces boutiques désignées sous le nom de *stores*, où l'on vend de tout et autre chose, du lard et des souliers, des chandelles et des gilets de flannelle, de la farine et du papier à lettres. Les paysans sont obligés de s'approvisionner à la « boutique » ; ce qu'ils achètent est inscrit à leur compte et leur tient lieu de gages. Cette combinaison du commerce avec l'agriculture est doublement profitable à ceux qui l'ont inventée et qui l'exploitent ; mais les gens qui sont obligés de subir de pareilles conditions s'en plaignent hautement.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici démontre suffisamment qu'il existe dans les rapports entre les ouvriers des campagnes et ceux qui les emploient des abus criants, des abus profondément enracinés, mais en même temps qui ne tiennent nullement à la nature des choses et qu'il serait possible de supprimer, sans porter la moindre atteinte aux droits de la propriété, sans modifier la constitution politique du pays, palladium de sa liberté. Les grands propriétaires fonciers de l'Angleterre et les ouvriers des campagnes ne sont pas divisés par une de ces haines profondes, invincibles, qui creusent parfois un abîme infranchissable entre deux classes vivant côte à côte dans le même pays. Le paysan a souvent vu, pendant l'hiver, la

femme et les filles du châtelain de son village (ici on dit le *squire*) apporter des vêtements chauds et des couvertures de laine à sa pauvre famille. Les dames de l'aristocratie anglaise, si fières et si hautaines souvent avec les hommes dont le rang n'est que d'un degré inférieur au leur, sont pleines de bonté et de condescendance avec les gens de la campagne. Mais c'est de la *condescendance;* et l'air de protection avec lequel elles distribuent leurs bons conseils enveloppés dans de la flannelle et leurs petites injonctions trempées dans de la soupe, commence à chatouiller désagréablement la susceptibilité de *Hodge*. Cette traduction anglaise de *Jacques Bonhomme* subit en ce moment une transformation lente, mais sûre. Le *Journal de Reynolds* circule aujourd'hui dans les campagnes; les savants de la localité l'épellent, le dimanche, au coin de leur feu ou bien dans la salle enfumée de la taverne, et la feuille démocratique à un sou montre « à nos bons villageois » les choses sous un point de vue différent de celui sous lequel ils étaient habitués à les envisager. C'est ainsi que l'histoire des *trades-unions* et de la lutte entre le travail et le capital dans les villes s'est répandue peu à peu dans les campagnes. Les laboureurs, livrés à eux-mêmes, n'auraient peut-être pas songé à tirer les conclusions de ces prémisses, ni à établir une connexité quelconque entre leur situation et celle des citadins leurs confrères. Mais ici se place l'intervention d'une classe d'hommes qui n'existe pas en France et qui exerce en Angleterre une influence incontestable, ce sont les « prédicateurs ambulants (*local preachers*) ». Possédant une certaine instruction générale, doués d'une faconde parfois très-remarquable, ces hommes qui, pour la plupart, appartiennent au petit commerce ou à la classe la plus élevée des artisans, se font, pour une somme d'argent ou souvent par zèle religieux, les auxiliaires laïques de leurs ministres. On les voit, le dimanche, rassembler autour d'eux une vingtaine, une trentaine d'auditeurs de bonne volonté et leur adresser un sermon en plein vent, interrompu de temps en temps par le chant d'une hymne qui ferait tomber M. Vervoitte en syncope. Ils appartiennent, en général, aux sectes dissidentes; de sorte qu'ils joignent à un sentiment d'hostilité innée contre l'Église officielle et contre toutes les institutions qui font partie du même système politique des opinions libérales très-avancées, car les dissidents adhèrent presque tous au radicalisme. Le plus souvent ces prédicateurs habitent la ville et se répandent le dimanche dans les campagnes, ils y sèment les bruits qu'ils ont recueillis pendant la semaine, et les accompagnent de commentaires à la portée de leurs auditeurs.

On peut donc dire, sans crainte de se tromper, que la grève des ouvriers mécaniciens de Newcastle, et le succès qui l'a couronnée, n'ont pas été sans influence sur le mouvement qui a été inauguré

dans le Warwickshire méridional au printemps dernier. Quand on apprit dans les campagnes que les ouvriers d'une grande cité, ayant réclamé l'abaissement des heures de travail à neuf heures par jour, et ayant vu leur requête repoussée par les patrons, s'étaient mis en grève, et avaient lutté pendant des semaines et des mois, jusqu'à ce qu'ils eussent conquis ce qu'ils exigeaient, on se demanda pourquoi les moyens qui avaient réussi à la ville ne réussiraient pas à la campagne, pourquoi les laboureurs ne demanderaient pas, eux aussi, à la cessation du travail une plus équitable rémunération de leur labeur? Quand un homme en est venu à se poser une pareille question, il n'est pas loin de la résoudre. Aussi, dans les premiers jours du mois de février, on apprit que les laboureurs de Weston, petit hameau situé dans le sud du Warwickshire, avaient demandé aux fermiers une augmentation de gages, menaçant, en cas de refus, de se mettre en grève. L'initiative de cette « révolte » (comme l'appela un ministre anglican) fut prise par un nommé Lewis, qui avait fréquenté les villes et qui avait recueilli là quelques vagues notions sur les *trades-unions* et sur leurs agissements. La nouvelle de la résolution prise par les hommes de Weston fut portée par lui au bourg voisin de Wellsbourne, où elle fut accueillie avec la plus vive sympathie. A son instigation, un meeting fut convoqué pour le 14 février au pied d'un grand marronnier qui se trouve à l'entrée du village. Les invitations se firent sans bruit, et, au jour fixé, nul ne manquait à l'appel. La révolution était prête à éclater; elle n'attendait plus que son Mirabeau. Il apparut sous les traits de M. Joseph Arch, qui harangua les paysans assemblés sous le marronnier, désormais célèbre, de Wellsbourne. Disons un mot sur ce personnage, appelé à jouer un rôle si important dans le mouvement d'association des ouvriers agricoles de l'Angleterre. Joseph Arch habite le village de Barford, où il exerce la profession de manouvrier. Doué d'une imagination vive et pénétrante, il a acquis une éducation supérieure à sa position sociale, sans être cependant très-développée; mais il possède quelque chose qui vaut mieux que l'instruction, un sens droit, un tact exquis et un grand esprit de modération. Il est ce qu'on appelle en Angleterre un *teatotaller*, c'est-à-dire qu'il s'abstient de toute boisson fermentée, et il jouit d'une réputation sans tache, sous le double rapport des mœurs et de la probité. Membre de la secte des Méthodistes ou Wesleyens, il remplit, par zèle, auprès de ses coreligionnaires les fonctions d'un de ces prédicateurs ambulants dont il a été parlé plus haut. L'exercice de la parole a développé chez lui une éloquence facile, incisive et ardente. Présenté par Lewis au meeting de Wellsbourne, il parla pendant une heure, et tint à ces simples villageois un langage à leur portée, et propre à les émouvoir.

Dans une seconde réunion, tenue huit jours plus tard, on agita la question des salaires. Quelques-uns voulaient les porter, d'emblée, de 12 shillings à 18 (de 15 fr. à 22 fr. 50 c.); mais le plus grand nombre se contenta de demander 16 shillings (20 fr.); et grâce à l'appui de J. Arch, le parti de la modération prévalut. Mais pour faire triompher leurs justes réclamations, Arch représenta aux laboureurs que l'union fait la force, et il leur proposa de fonder une association (en anglais *union*). La proposition fut adoptée avec enthousiasme, et, séance tenante, Lewis enregistra les noms de tous les individus présents. Conformément aux résolutions adoptées dans le meeting, les laboureurs annoncèrent aux fermiers que s'ils n'élevaient pas leurs gages à 16 shillings par semaine, ils se mettraient en grève. Ceux à qui l'on signifiait ces conditions péremptoires demeurèrent comme stupéfaits en présence de tant d'audace. Toutefois ils ne tardèrent pas à revenir de leur surprise, et répondirent à la pétition par un refus unanime. Quelques-uns même jetèrent incontinent les pétitionnaires à la porte. Au bout de quelques jours, les villages du Warwickshire offraient un spectacle étrange. Les champs étaient déserts, et dans les rues on voyait errer les laboureurs en grève, revêtus de leurs longues souquenilles de toile et coiffés de ces chapeaux ronds et mous connus sous le nom de *billy-cocks*. Ils étaient évidemment fort embarrassés de leurs personnes. Les uns, adossés aux murs et aux arbres, demeuraient immobiles, la bouche fendue jusqu'aux oreilles par un rire que je n'oserais qualifier d'intelligent, et ressemblant à des poteaux en belle humeur; d'autres, divisés en groupes de trois ou quatre chanteurs, exécutaient une cantate de circonstance, dont voici un échantillon :

« Première voix. — Soyez donc sages, ô fermiers, et traitez bien vos hommes.

« Deuxième voix. — Ils travailleront bien pour vous; vous savez qu'ils le feront.

« Troisième voix. — Venez donc vous joindre à nous dans ce joyeux refrain :

« Quatrième voix. — *L'Union* est une bonne chose!

« Tous. — *L'Union* est une bonne chose! »

Cependant les meetings se multipliaient. Le recteur anglican de la paroisse de Stoneleigh, qui est en même temps le frère du seigneur du village, avait organisé une sorte de contre-manifestation, une réunion dans laquelle, devant les fermiers présents en force, et prêts à prendre note des orateurs, les orateurs jugèrent à propos

D'imiter de Conrart le silence prudent.

Ils écoutèrent donc en silence le révérend M. Leigh, qui leur expliquait compendieusement tout leur bonheur. Toutefois, pour donner à ces braves gens l'occasion de dire leur pensée, un meeting fut convoqué pour le lendemain, par les auteurs du mouvement, dans le village de Kenilworth, dépendant de la paroisse de Stoneleigh. Les paysans s'y rendirent en masse, quoique avec lenteur, à cause de la distance à parcourir. On eut bien une certaine difficulté à trouver quelqu'un pour attacher le grelot, c'est-à-dire pour prendre le fauteuil de la présidence. Enfin un charretier de bonne volonté offrit ses services, et la séance commença. Les discours prononcés en cette circonstance servirent à établir que, si les serfs attachés à la glèbe, c'est-à-dire les laboureurs demeurant sur la propriété de lord Leigh, portent un collier suffisamment rembourré, il n'en est pas de même de ceux qui n'ont pas cet heureux privilége. Peu à peu les orateurs s'enhardirent. Un certain M. Boston, doué d'un accent plus traînard encore que ses compatriotes du Warwickshire — ce qui n'est pas peu dire — invita ses confrères à s'unir, sans quoi ils seraient inévitablement livrés au pouvoir des fermiers. « Ceux-ci feront de belles promesses pour le moment ; mais, après la moisson, ils donneront le sac à une partie de leurs hommes, et ils retrancheront aux autres une couple de shillings. (*C'est vrai ! c'est vrai !*) Quelques-uns de mes camarades et moi, on nous a renvoyés de la ferme et de chez nous, parce que nous sommes entrés dans l'*Union*. Ce n'est pas tout à fait de l'esclavage, mais cela y ressemble beaucoup. » M. Boston se rassit, et après lui, un autre orateur proposa la formation d'une *union* séance tenante. Ce qui fut fait. L'enthousiasme avait gagné tous les membres du meeting, et ils chantaient en chœur la *Ballade de l'Union*, œuvre d'un laboureur de Harbury. Les accents de ce Tyrtée villageois ne manquent pas de vigueur :

« Debout ! debout ! A l'œuvre, braves cœurs.
« Serrez vos rangs et resserrez-les :
« Puis demandez vos droits, et vous les aurez,
« Quand chaque homme fera partie de l'*Union*.
— « Soyez hommes ; soyez prudents, généreux et braves ;
« Que chacun se ligue pour soutenir ses camarades,
« Alors, bravant la fureur des patrons,
« Il pourra pousser des cris de joie et chanter l'*Union*.
— « Nous ne voulons pas de la paresse, nous ne voulons pas de l'oisiveté ;
« Nous sommes prêts à travailler, à labourer, à sarcler.
« Mais qu'on nous augmente, sinon nous ferons grève ;
« Car tous nous faisons partie de l'*Union*. »

Pendant le chant de cette *Marseillaise* bucolique, les enrôlements suivaient leur cours. Quarante-cinq noms furent inscrits, et chacun payait joyeusement son droit d'entrée dans l'*Union* (60 cent.). Les plus pauvres achetaient, moyennant un demi-penny (5 cent.), un exemplaire de la *ballade*, qui se vend au profit de l'œuvre.

Mais transportons-nous au village de Stretton, où eut lieu le lendemain un des meetings les plus caractéristiques du mouvement. M. Arch était venu de loin pour y assister. Dans une salle basse, éclairée par une demi-douzaine de « rats-de-cave, » se pressait toute la population du bourg. Les femmes étaient en nombre considérable, coiffées d'énormes chapeaux en étoffe d'indienne. Les hommes avaient, pour la plupart, ce regard, propre à la race bovine, qu'Homère admirait chez Junon, et que M. Bright prétend retrouver chez les laboureurs ; quant aux enfants, dont les têtes apparaissaient de toutes parts, sortant d'entre les jambes de leurs pères ou de dessous les jupons de leurs mères, ils avaient l'air de s'amuser beaucoup, et ils auraient bien voulu qu'il y eût un meeting tous les soirs. Un président est élu et hissé sur une table, en même temps qu'une lampe destinée à éclairer l'assemblée. Celui qui a pris possession du fauteuil, ou plutôt de la table, ouvre la séance par quelques paroles bien senties, et, d'une voix tremblante d'émotion, il adjure ses auditeurs, pour l'amour de Dieu, et avec son aide, d'adhérer fermement à l'*Union*, afin de sortir de leur état de dégradation. Après lui, John Smith monte sur la table, et raconte l'expérience de sa vie dans un langage pittoresque par sa simplicité rustique, et dans ce dialecte du Warwickshire qui est à peu près, par rapport à l'anglais, ce que le patois de Normandie est au français. « Je me souviens, dit-il, du temps où j'avais trois petits enfants, lorsque ma femme, en couches du quatrième, fit une maladie et garda longtemps le lit. Mes gages étaient de 11 shillings par semaine, et la farine coûtait 3 shillings et 6 pence (4 fr. 25 c.) la mesure de 14 livres. Elle monta plus tard jusqu'à 4 shillings (5 fr.). Pendant dix-huit semaines je travaillai, sans autre nourriture qu'un morceau de pain sec, avec un oignon, pour dîner. Mon déjeuner se composait d'une assiette de pain saupoudré de sel et arrosé d'eau chaude. J'étais si faible, que je demandai à notre maître un peu plus d'argent. — Plus d'argent? fit-il, comme étonné, plus d'argent? Moi qui croyais que tu en mettais de côté!

— Et le lard? cria une voix à l'extrémité de la salle.

— Du lard? continua Smith, nous n'en vîmes à la maison, pendant tout ce temps, qu'une livre et demie, et encore je n'y touchai pas. Je me souviens d'avoir dit à ma femme qu'il me fallait avoir une meilleure nourriture, sans quoi je ne pourrais jamais me rendre à

la ferme, et moins encore faire ma tâche, quand j'y serais. Notre maître avait quatre acres[1] d'orge à faire faucher, et il me demanda si je voulais m'en charger. J'étais content de trouver quelque chose à faire, car j'avais été plusieurs jours sans ouvrage. « Pour com« bien me feras-tu ça? » demanda notre maître. Je dis : « Pour « 8 shillings (10 fr.), » car je pensai qu'il serait inutile de demander davantage; 8 shillings pour faucher 4 acres d'orge, ça n'est pas trop. Il m'offrit 6 shillings, et me dit que c'était à prendre ou à laisser. J'hésitai pourtant toute une journée, car c'était bien mal payé; mais ma femme me persuada d'accepter, pour avoir de quoi manger. Je pris la chose et je m'attirai des sottises. Mais que pouvais-je faire? Mon ventre était creux et la maison vide. Je devais 9 livres sterling aux boutiques du village, et je ne trouvais plus de crédit. Que pouvais-je faire? Notre maître m'offrit une fois 1 shilling par jour. Je lui demandai s'il voulait faire de moi un coquin, car je ne pouvais plus vivre honnêtement sur cette somme; ou bien s'il voulait me voir perdre la moitié de mon temps, car, avec cet argent, je ne pouvais avoir assez à manger pour faire une bonne journée d'ouvrage. Mais il me fallut prendre le shilling tout de même et en faire mon profit. Une autre fois, je vannai cent sacs d'orge, à raison de 29 sous par jour. J'avalai pas mal de poussière à faire cette besogne-là, et je demandai une goutte de bière. — Achète ta bière toi-même, me fut-il répondu. Je te paye 29 sous par jour, tu peux bien t'acheter de la bière là-dessus. »

M. Smith n'eut pas lieu de se plaindre du manque de sympathie. A la fin de chaque phrase s'élevait un concert de murmures approbateurs qui attestait la véracité de son dire et l'intérêt de ses auditeurs. M. Arch lui succéda à cette tribune improvisée, et fut accueilli par un tonnerre d'applaudissements. Il commença à parler doucement, lentement, mais en allant droit au but, et avec un choix d'expressions, une aisance de gestes qui lui auraient mérité l'attention de la Chambre des communes. Peu à peu il s'anima et s'éleva à une véritable éloquence, mais sans rien perdre de sa modération. Il raconta, lui aussi, les résultats de son expérience de laboureur; et son récit ne fut pas moins émouvant que celui de M. J. Smith. Après M. Arch, un poëte populaire, venu tout exprès de Coventry, ravit l'auditoire par ses improvisations ingénieuses et l'audace de ses rimes. Mais une impression profonde fut produite par le représentant d'une agence d'émigration, qui vint annoncer que le gouvernement canadien était prêt à garantir à chaque émigrant des gages mensuels de 3 livres sterling et 10 shillings (87 fr. 50 c.) et

[1] L'*acre* vaut 40 ares, 46 centiares.

un lot de terre de 200 acres. Lorsqu'il arriva à parler des quartiers de lard qu'il est d'usage, dans ce pays, de suspendre aux poutres de l'habitation, de la viande de boucherie coûtant 30 centimes la livre, et qu'on y mange trois fois par jour, un profond silence s'établit dans la compagnie. C'était là une perspective que l'intelligence de ces braves campagnards ne pouvait embrasser d'un coup d'œil : il leur fallait du temps pour digérer toutes ces bonnes choses et pour se les assimiler. Plusieurs, quand ils eurent compris, se montrèrent disposés à émigrer ; la seule difficulté consistait à trouver le prix de leur passage.

Cependant le bruit du mouvement des agriculteurs du South Warwickshire s'était répandu en Angleterre et avait été accueilli partout avec la plus vive sympathie. De tous côtés on tenait des meetings pour aviser aux moyens de venir en aide aux hommes en grève. Une des plus remarquables de ces assemblées eut lieu à Birmingham. M. Arch plaida devant elle, avec une éloquence extraordinaire, la cause de ses confrères ; une collecte abondante lui prouva qu'il l'avait gagnée. Grâce à cette assistance du dehors, la misère ne vint pas s'asseoir au foyer des grévistes. La répartition des secours se faisait avec la plus grande probité et même avec une délicatesse scrupuleuse. La personne chargée de la distribution se tenait devant une table sur laquelle étaient posées deux sébilles contenant l'une de l'or, l'autre de l'argent. Les secrétaires des différentes branches de l'*Union* présentaient respectivement leurs livres, sur lesquels étaient enregistrés les noms des membres, le nombre de ceux qui étaient sans travail, et aussi les jours durant lesquels ils avaient eu de l'emploi. D'après ces données, chaque secrétaire recevait ce qui revenait à sa branche. Un jour l'un d'eux, qui avait droit à 4 livres et 19 shillings, reçut un shilling de trop ; au bout de quelques instants on le vit revenir : « Regardez, dit-il, vous m'avez donné 5 livres ; » et le shilling d'excédant rebondit dans la sébille.

Il y a, dans tout ce qui précède, un fait digne de remarque, c'est la sagesse et la modération dont les laboureurs et leurs conseillers ont fait preuve, et desquelles ils ne se sont jamais départis. Certes l'occasion était belle pour les agitateurs de profession, pour les démagogues qui commencent à pulluler à Londres, à l'instar de Paris, pour les meneurs des associations ouvrières (*trades-unions*), de venir prêcher leurs doctrines subversives. Les laboureurs refusèrent de les écouter et repoussèrent leurs offres de service intéressées. Les hommes auxquels ils accordèrent leur confiance, et qu'ils prirent pour guides dans cette circonstance, ne leur donnèrent que de bons conseils. Nous avons déjà dit ce qu'était M. J. Arch ; la tâche de diriger le mouvement des ouvriers agricoles fut partagée avec lui par

M. Auberon Herbert, membre du Parlement. Ce descendant d'une noble et illustre famille, frère du comte de Carnarvon et marié à la sœur du comte Cowper, se croit de bonne foi républicain, et est un des quatre députés qui représentent cette opinion politique au sein de la Chambre des communes, dans laquelle, il y a six ans, elle n'avait pas un seul représentant. Ce trait est piquant, original, mais peu dangereux en soi. M. Auberon Herbert, repoussant les suggestions de quelques amis emportés par un zèle imprudent, résista à la tentation de faire proclamer la déchéance de la reine Victoria par les paysans de Wellsbourne et des villages circonvoisins. Il se borna à diriger leurs premiers efforts vers l'émancipation et à les exhorter en fort bons termes à s'en montrer dignes par leur attitude. Il ne craignit point de leur dire la vérité, et blâma hautement ceux qui avaient insulté l'intendant de sir C. Mordaunt en tournée dans le pays.

Ce fut sous les auspices de ces deux hommes que, le 29 mars dernier, l'*Union* ou association des laboureurs du Warwickshire, laquelle depuis six semaines existait à l'état provisoire, fut définitivement inaugurée par un grand meeting tenu à Leamington. Selon certains calculs, cinq mille personnes prirent part à cette réunion. Les délégués des différents districts commencèrent par élaborer un projet de constitution et un règlement. Avant tout il importait de définir clairement le but que l'*Union* se proposait d'atteindre. Ce but, le voici : élever la condition sociale des laboureurs, en les aidant à obtenir des gages plus rémunérateurs en même temps qu'une diminution des heures de travail; en leur procurant des habitations plus saines et plus commodes avec des jardins et des lots de terre ; enfin en fournissant les moyens d'émigrer à ceux qui en exprimeront le désir et qui s'en montreront dignes. On s'occupa ensuite de fixer le taux des salaires. Le chiffre de 18 shillings par semaine (22 fr. 50 c.) fut d'abord proposé ; mais il s'éleva sur ce point un tel conflit d'opinions que l'on convint provisoirement de remettre à l'arbitrage toutes les disputes relatives à la rémunération du travail. Les avis ne furent pas moins partagés sur le nombre des heures de travail, que l'on parlait d'abord de fixer à dix par jour; on dut renoncer à s'entendre, et finalement la question fut réservée. Le droit d'entrée dans l'association et le montant de la souscription hebdomadaire soulevèrent ensuite de vives discussions : on finit cependant par fixer le premier à 6 pence (60 c.) et le second à 2 pence (20 c.), malgré les protestations de ceux qui prétendaient qu'il y avait là une violation des conditions en vertu desquelles plusieurs des membres actuels s'étaient enrôlés dans l'association, et que l'on mettait en péril l'existence de l'*Union* dans certaines localités. Une résolution

pleine de sagesse couronna la séance : on repoussa toute ingérence des associations ouvrières des villes dans le mouvement agricole ; et il fut décidé que les membres des sociétés urbaines ne pourraient, sous aucun prétexte, faire partie du bureau dans les diverses succursales ou branches de l'*Union* des laboureurs.

Le soir du même jour, un grand meeting public eut lieu sous la présidence de M. Auberon Herbert. Ce dernier donna lecture d'un document très-important et aussi remarquable par la sagesse des conseils qu'il renfermait que par la position considérable des hommes qui l'avaient signé. C'était une lettre adressée aux laboureurs du Warwickshire en grève par lord E. Fitzmaurice, MM. Mundella, G. Dixon, J. Hughes, A. Johnson et A. H. Brown, tous membres du Parlement. Ces messieurs n'hésitaient pas à donner leur approbation pleine et entière au projet d'association, qui leur paraissait le meilleur moyen d'atteindre le but qu'on se proposait. En effet, l'un des plus grands obstacles contre lesquels le travail agricole a à lutter, c'est l'encombrement du marché : on trouve plus de bras que l'on ne peut en employer. Donc la première chose que devra faire l'association, une fois qu'elle sera établie, ce sera de diminuer le nombre des travailleurs, soit par l'émigration, soit par d'autres moyens, de manière à engager la lutte avec les fermiers dans des conditions moins inégales. Les honorables signataires de la lettre approuvaient hautement l'intention exprimée par les laboureurs du Warwickshire, de régler les questions en litige entre eux et les fermiers par la voie de l'arbitrage, et ils faisaient remarquer que ce mode de décision méritait d'être pris en considération par les patrons autant que par les ouvriers. Ils terminaient en exprimant tout le plaisir qu'ils avaient éprouvé en voyant les laboureurs du Warwickshire se renfermer dans une ligne de conduite essentiellement pratique et adopter un ton de modération dont ils ne se sont jamais départis un seul instant. Le président communiqua ensuite au meeting la lettre d'un *ami* anonyme qui joignait à son épître l'envoi de 100 livres sterling (2,500 fr.). Ce généreux ami conseillait la modération ; mais il ajoutait que, pour conquérir le droit de coalition, il ne fallait pas reculer devant une lutte à mort. Après cette communication, le président prit la parole en son nom et exhorta les laboureurs à adhérer fermement à l'*Union*, dont l'unique objet était le droit de légitime défense ; l'union, ajouta-t-il, fait la force. Le Parlement a reconnu les associations ouvrières, lorsqu'il leur a accordé les moyens nécessaires pour la protection de leur caisse. Le laboureur a le droit de chercher à obtenir le meilleur prix possible pour son travail, de même que le fermier a celui de placer ses produits le plus avantageusement qu'il le peut. Pour arriver à garantir ce droit,

les ouvriers des campagnes n'ont qu'un moyen : la coalition. Il n'est pas vrai de dire que les associations ouvrières favorisent les grèves. La statistique est là pour démontrer que leurs fonds sont employés non à provoquer la cessation du travail, mais à secourir les associés; et d'ailleurs, comme l'a dit M. Rupert Kettle, sans les coalitions, les décisions arbitraires seraient dépourvues de sanction. L'orateur termina en conseillant d'éloigner les bras superflus, et il annonça que cinquante hommes trouveraient de l'emploi dans le Yorkshire, à raison de 18 shillings par semaine; et vingt à Newcastle, moyennant 1 livre sterling.

Quatre jours plus tard, le comité exécutif de l'association des laboureurs du Warwickshire rendit une décision sur deux points importants, relativement aux heures et à la rémunération du travail. D'un commun accord il fut résolu que, si les patrons reconnaissaient aux laboureurs le droit de coalition et s'ils acceptaient le taux des salaires et le nombre des heures de travail fixés par l'association, celle-ci s'engagerait à ne soutenir aucune grève sans que le comité exécutif ait prévenu les patrons au moins un mois à l'avance de son intention de demander une modification, soit dans le chiffre des gages, soit dans le temps du travail, et sans qu'il ait proposé de soumettre ces différentes demandes à l'arbitrage. Cet avis n'est pas applicable à la moisson du blé, mais à cette époque tous les membres de l'association seront tenus de faire un arrangement relativement à leurs gages. Aucun ouvrier valide et vigoureux ne pourra accepter moins de 5 shillings (6 fr.), mais sans bière, pour une journée de treize heures; chaque heure en sus sera payée 6 pence (60 c.). Les personnes plus débiles pourront se contenter d'un taux inférieur. Du 25 mars au 12 octobre, les heures de travail seront de six heures du matin à cinq heures du soir, y compris une heure et demie pour les repas; en dehors de ces heures, toute tâche devra être payée en sus. Cette règle n'est pas applicable au temps de la moisson. Durant le reste de l'année, la journée commencera à sept heures du matin et finira à cinq heures du soir ; on comprendra une heure pour le dîner. Le taux ordinaire des gages est fixé à 16 shillings (20 fr.) par semaine.

Bientôt le « Comité national exécutif » était constitué et publiait la constitution et le règlement de l'Association nationale des ouvriers agricoles. Cette publication était précédée d'une courte adresse de M. J. Arch à ses confrères. Nous croyons devoir reproduire ces deux documents, parce que, mieux que tout ce que nous pourrions dire, ils feront connaître la nature du mouvement, la direction qui lui est imprimée et l'esprit des hommes qui l'ont inspiré et qui le dirigent.

« *Aux membres de l'Association nationale des laboureurs.*

« En venant soumettre à leurs confrères le règlement de « l'As-« sociation nationale des travailleurs agricoles, » les membres du « Comité national exécutif » ont ajouté certaines règles supplémentaires à l'usage des districts et des succursales (*branches*). Ce règlement ne représente pas, aux yeux du Comité, le couronnement de l'édifice, mais simplement une assise. On est d'avis qu'il convient de laisser aux districts et aux branches locales toute liberté pour formuler, à leur propre usage, telles lois que les circonstances particulières dans lesquelles ils se trouvent pourront leur suggérer; cette liberté est largement accordée, et l'exécutif national espère qu'on l'exercera en prenant pour base le règlement des districts ou des branches locales, et conformément au règlement général de l'Association nationale. Le Comité a l'espoir, qu'avant peu, il y aura une branche de l'Association dans chaque paroisse et une conférence régionale (*district union*), c'est-à-dire un assemblage de branches, dans chaque comté ou subdivision, — toutes communiquant avec un centre commun, toutes observant les mêmes principes, toutes tendant au même but. Au début de notre mouvement, efforçons-nous de réunir les sociétés locales et régionales aussi souvent que possible, afin d'entretenir l'enthousiasme, de répandre les renseignements et de parfaire l'œuvre de l'Association. Point de jalousie, point d'égoïsme, point d'isolement. L'unité d'action est la chose nécessaire par-dessus tout; or nous ne parviendrons à la réaliser qu'à la condition que toutes les conférences de district et toutes les branches locales agiront par l'intermédiaire d'un Comité commun représentatif et exécutif. Il nous faut de l'argent, et il nous le faut dans une caisse centrale, à laquelle tous contribueront et à laquelle tous puissent, tour à tour, venir puiser, lorsqu'ils en auront besoin. La force des grandes associations ouvrières réside dans leur caisse centrale. Si nos ressources sont éparses çà et là, il nous sera complétement impossible de soutenir un nombre d'hommes donné dans un moment de crise. Il nous faut donc un trésor commun, assez considérable, grâce aux payements de tous, pour subvenir aux demandes qui pourront être faites dans l'intérêt de tous.

« Les fonds d'une société locale ou régionale seraient bientôt épuisés, si un grand nombre de laboureurs étaient mis à leur charge; — mais le fonds national, le fonds de tous, sera assez riche pour faire face à toutes les demandes du Comité national exécutif, et pour aider nos membres à traverser une crise. Qu'il soit donc clairement entendu que chaque branche locale doit remettre ses

fonds à la conférence régionale; que celle-ci est tenue d'envoyer les trois quarts de ses recettes au Comité national; et que toute société, locale ou régionale, qui ne remplira pas cette obligation perdra tous ses droits sur les ressources générales de l'Association. Le quart des fonds que les districts sont autorisés à retenir, pourra être employé à la discrétion du Comité régional, soit pour faire face aux dépenses courantes, soit pour favoriser le développement de quelques-uns des objets généraux de l'Association. Quant aux dépenses encourues par les sociétés locales, elles seront facilement couvertes à l'aide d'un fonds supplémentaire provenant d'une légère souscription payée par chaque membre.

« Notre mouvement a eu un heureux début. Avec l'aide de Dieu, le succès est entre nos mains. A l'œuvre donc! Qu'un esprit de paix et de modération préside à toutes nos réunions. Que la courtoisie, la loyauté et la fermeté soient les signes caractéristiques de tou nos demandes. Agissez avec prudence et après avoir pris conseil, afin de n'avoir jamais à vous repentir d'un de vos actes ou à le répudier. Ne vous mettez en grève que lorsque tous les autres moyens vous feront défaut.

« Essayez-les d'abord; essayez-les avec fermeté et avec patience; essayez-les seulement pour revendiquer ce qui est juste; et, si vous les trouvez impuissants, alors, mais seulement alors, mettez-vous en grève; et, ayant observé l'article 10, mettez-vous en grève sérieusement. Fraternisez, centralisez! Avec des sentiments fraternels, avec des rangs serrés, avec tous les districts unis dans un grand tout, avec un fonds commun auquel tous contribueront et auquel tous pourront puiser, le temps ne sera pas éloigné où chaque laboureur aura ce dont peu ont joui, jusqu'à présent, une bonne journée de paye pour une bonne journée d'ouvrage. Neuf heures et demie d'ouvrage par jour, non compris le temps des repas, et 16 shillings de gages par semaine, voilà des demandes qui, certes, n'ont rien d'exorbitant. La société vous appuie quand vous les revendiquez, et vous les obtiendrez bientôt.

« Frères, soyez unis, et vous serez forts; soyez modérés, et vous serez respectés; réalisez un capital central, et vous serez à même d'agir avec fermeté et avec indépendance. Bien des yeux sont fixés sur vous; bien des langues sont prêtes à vous adresser des reproches; vos ennemis disent que vous passerez vos heures de loisir au cabaret et que votre augmentation de paye servira à acheter de la bière. Montrez qu'ils vous calomnient. Soyez unis, soyez tempérants et bientôt vous serez libres!

« (Signé) JOSEPH ARCH,

« *Président du Comité national exécutif.* »

RÈGLEMENT ET CONSTITUTION.

Du Nom.

1. Association nationale des ouvriers agricoles.

De l'Objet.

2. Améliorer la condition générale des laboureurs du Royaume-Uni. — Encourager la formation des sociétés locales et régionales. — Développer la coopération et les communications entre les sociétés déjà existantes.

Du Conseil.

3. Un conseil, composé d'un délégué de chaque conférence régionale, se réunira à Leamington ou ailleurs, selon qu'il aura été décidé au conseil précédent, le troisième mardi de mai de chaque année, pour les objets suivants : élire un Comité exécutif, avec un trésorier, un secrétaire et quatre fidéi-commissaires (*trustees*); — recevoir un rapport financier avec le bilan de l'année précédente et les comptes dûment apurés par un vérificateur public; — examiner le rapport général pour l'année financière expirée au 31 mars précédent, lequel doit être présenté par les districts affiliés à la Société; — délibérer sur les affaires générales de l'Association et prendre les mesures nécessaires à ses intérêts.

Du Comité national exécutif.

Sa composition et ses fonctions.

4. Le Comité national exécutif se composera d'un président, ayant voix prépondérante, et de douze ouvriers agricoles : dont sept suffiront pour constituer une séance.

5. Le Comité national exécutif demandera les conseils et la coopération des hommes d'éducation favorables aux principes de l'Association, et les invitera à assister à ses séances, mais seulement avec voix consultative.

6. Le Comité national exécutif se réunira le lundi, tous les quinze jours, et plus souvent si cela est nécessaire. Les lettres de convocation seront adressées par le secrétaire.

7. Le Comité national exécutif sera investi du soin de la dépense de toutes les sommes versées par le public, par les districts affiliés ou de toute autre provenance; il les emploiera conformément aux dispositions de l'article 2; il adoptera aussi telles mesures qu'il jugera nécessaires, pour accomplir l'œuvre de l'Association, et

il aura un pouvoir discrétionnaire, pour nommer des agents salariés.

8. Le Comité national exécutif prendra toutes les dispositions nécessaires pour la convocation du conseil annuel, et soumettra un programme des matières qui y seront mises en délibération au secrétaire de chaque district affilié, au moins quatorze jours avant le troisième mardi de mai. En cas d'événements importants ou imprévus, le Comité national exécutif pourra toujours convoquer un conseil extraordinaire, après avoir donné l'avis d'usage; et il devra le faire sur une réquisition par écrit, émanant de six Comités régionaux.

9. Le Comité national exécutif communiquera au secrétaire de chaque société régionale les propositions ou avis qui seront jugés utiles au bien général de l'Association.

De l'Accommodement des différends.

10. Tous les différends entre les membres de l'Association nationale des travailleurs agricoles et leurs patrons seront soumis au comité de la branche locale à laquelle lesdits membres appartiennent ; dans le cas où le comité local ne parviendrait pas à arranger le différend à la satisfaction des parties intéressées, conjointement avec le Comité régional, on aura recours à l'arbitrage. Si le comité du district n'avait pas les moyens d'organiser cet arbitrage, on ferait appel à la décision du Comité national exécutif. Toute sentence rendue, soit par l'arbitrage, soit par la décision du comité exécutif, aura force de loi pour les membres de l'Association ; et jamais l'on ne devra se mettre en grève sans avoir préalablement épuisé en vain tous les moyens de conciliation.

Des Finances.

11. Les fonds de l'Association nationale des travailleurs agricoles seront placés au nom des quatre personnes dont les noms suivent, agissant en qualité de fidéicommissaires : M. A. Arnold, à Hampton-in-Arden ; M. J. Collings, à Birmingham ; M. E. Jenkins, à Londres ; M. W. G. Ward, à Ross.

12. Le trésorier ne pourra faire aucun déboursement sans la présentation d'une résolution du Conseil national exécutif, signée par le président et par le secrétaire. A la première réunion de chaque mois, il présentera un compte des fonds à sa disposition et placera à intérêt, au nom des fidéicommissaires, toute somme au-dessus de 50 livres sterling qu'il aura en main.

Des Comités de district.

13. Les Comités de district (ou régionaux) porteront le nom du comté ou de la division qu'ils embrassent. Ils se composeront des délégués des diverses branches locales du district. Chaque Comité régional élira un comité exécutif composé de sept membres, ayant un président, un secrétaire et un trésorier, et qui devra se réunir une fois par mois, ou plus souvent si cela est nécessaire.

14. Chaque Comité de district réglera ses affaires conformément aux principes généraux exposés dans les articles qui précèdent ; mais aucun règlement adopté par une branche locale ne sera accepté par l'Association nationale des laboureurs, s'il n'a été préalablement ratifié par le Comité du district auquel appartient cette branche.

15. Les Comités régionaux feront tous leurs efforts pour empêcher les hommes qui viendront à émigrer d'une localité à une autre, de faire tort à leurs confrères qui y sont déjà établis, en acceptant du travail à un prix inférieur.

16. Chaque Comité régional sera tenu d'envoyer à ses frais un délégué aux réunions du conseil.

17. Chaque Comité régional enverra au Comité national exécutif, le 14 de chaque mois ou avant cette date, un rapport succinct de ses opérations ; et le troisième vendredi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier, un rapport financier avec le bilan du trimestre, sous peine d'une amende de 10 shillings.

18. Chaque Comité régional doit donner avis au Comité exécutif de toute action importante qu'il se propose d'entreprendre ; et si un district quelconque s'engage dans une affaire sans l'aveu du Comité national exécutif et qu'il y persévère après que celui-ci lui aura signifié sa désapprobation, ce district ne recevra aucune assistance sur les fonds de l'Association nationale des laboureurs.

19. Tous les districts qui désirent être affiliés à l'Association nationale des travailleurs agricoles sont tenus de remettre les trois quarts des droits d'entrée et des contributions hebdomadaires perçus dans leur juridiction au Comité national pour être placés et employés conformément aux articles ci-dessus.

20. Des cartes d'admission dans la société, portant la devise de l'Association nationale des travailleurs agricoles, seront délivrées aux Comités de district pour être réparties par eux parmi les diverses branches locales de leur ressort.

Des Branches ou sociétés locales.

21. Chaque branche portera le nom du village ou de la paroisse dans laquelle résideront ses intérêts.

22. Chaque branche se composera des travailleurs agricoles d'une ou de plusieurs paroisses situées dans la même localité, qui payeront un droit d'entrée de 6 pence et une contribution hebdomadaire de 2 pence.

23. Les diverses branches, aussitôt que faire se pourra, devront s'unir et se former en districts.

24. Chaque branche élira tous les ans un président, un secrétaire et un trésorier, ainsi qu'un comité de sept membres, pour administrer ses affaires, pour se mettre en communication avec le Comité du district, et, par celui-ci, avec le Comité national exécutif.

25. Les branches se réuniront tous les quinze jours pour le payement des souscriptions et autres affaires.

26. Le président de la branche présidera toutes les réunions; il veillera au maintien de l'ordre, aux intérêts et à la bonne renommée de l'Association par tous les moyens en son pouvoir ; il signera tous les rapports, procès-verbaux, etc. Le secrétaire tiendra les comptes de la branche, rédigera les procès-verbaux de toutes les réunions et remettra tous les fonds entre les mains du trésorier, sans perdre de temps. Le trésorier recevra toutes les sommes d'argent et, sous peine d'une amende de 2 shillings, conjointement avec le secrétaire, il les remettra au Comité exécutif du district le premier jeudi de chaque mois, en les accompagnant d'un compte apuré.

27. Chaque branche lèvera un fonds extraordinaire pour subvenir à ses propres dépenses.

28. Les branches auront la liberté de formuler tels règlements spéciaux qu'elles jugeront nécessaires à leur usage particulier, pourvu qu'elles aient égard aux dispositions de l'article 15.

29. Le présent règlement ne pourra recevoir d'autre addition ou modification que celles qui seront faites dans le conseil annuel ou dans un conseil spécial. Avis devra être donné par écrit au secrétaire de tout projet d'amendement, un mois à l'avance ; or, cet amendement ne sera adopté qu'à la condition de réunir en sa faveur les voix des deux tiers des délégués présents.

Telle est, avec son préambule, la charte de la nouvelle confédération que l'année 1872 a vue éclore en Angleterre. Elle compte à peine quelques mois d'existence et déjà le nombre des « branches » ou sociétés locales s'élève à près de 700. Ce chiffre s'augmente tous les jours, ainsi que les ressources de l'Association.

Il nous reste, pour compléter cette étude, à envisager brièvement l'accueil que la nouvelle société a reçu et à chercher à découvrir quelles seront les conséquences de son institution, au double point de vue économique et politique.

S'il est une classe d'hommes que sa position mette en rapport avec les populations agricoles, c'est le clergé. Eh bien ! cela est pénible à dire, mais les ministres de l'Église anglicane ont vu d'un très-mauvais œil le mouvement des laboureurs aspirant à l'émancipation et à l'amélioration de leur sort. Sans doute, il y a d'honorables exceptions : Ainsi, M. Girdlestone, chanoine de Bristol, s'est acquis, depuis de longues années une juste renommée par ses efforts incessants pour améliorer la condition des ouvriers des campagnes et l'évêque anglican de Manchester a élevé plus d'une fois la voix en leur faveur; mais la plupart des ministres de l'Église établie se prononcèrent contre le projet d'association des laboureurs et leurs sentiments se firent jour par l'organe de plusieurs d'entre eux qui qualifièrent la grève des hommes du Warwickshire « d'attentat, » de « sédition détestable. » Quant à l'évêque de Gloucester, il conseillait aux fermiers de mener ceux qu'il lui plaît d'appeler des agitateurs à la mare la plus proche et de leur faire prendre un bain forcé. Quelle différence entre ce langage et celui de l'Église catholique! Mgr Manning, archevêque de Westminster, s'est montré plein de sympathie pour un mouvement qui tendait vers une fin digne de louanges par des moyens honorables ; et, il y a quelques semaines, les journaux anglais citaient à ce sujet une lettre de l'illustre prélat qui produisit une sensation très-marquée.

Quant aux fermiers et aux propriétaires, il était naturel qu'ils vissent avec une certaine émotion ce qu'ils considéraient comme une révolte de la part de gens qui avaient toujours vécu vis-à-vis d'eux dans un état de vasselage. Dans le premier moment, leur indignation ne connut point de bornes : de toutes parts les laboureurs en grève reçurent l'ordre de quitter leurs chaumières. Une fois la première explosion de colère passée, les fermiers comprirent qu'ils avaient en face d'eux un adversaire avec lequel il fallait compter ; le temps pressait, les travaux ne pouvaient pas attendre et ils cédèrent, du moins en apparence. Mais le ressentiment n'est pas éteint dans leurs cœurs :

Manet alta mente repostum
Judicium Paridis.

Aussi n'est-ce pas à ces esprits prévenus qu'il faut nous adresser pour avoir une juste appréciation des effets du mouvement sur les intérêts des fermiers. Consultons de préférence un écrivain qui jouit d'une juste renommée dans la branche spéciale de littérature qu'il cultive, M. John Algernon Clarke, rédacteur en chef du *Chamber of Agriculture Journal*, quatre mots anglais que nous ne traduirons pas par respect pour l'intelligence du lecteur. Sans doute, M. Clarke subit

à son insu l'influence de la classe de personnes pour laquelle il écrit, mais il s'exprime avec modération, il argumente sans passion, sinon avec justesse. Or voici comment il expose la condition faite aux fermiers, et incidemment aux propriétaires, par l'attitude des laboureurs : « Je connais une ferme dans un des comtés du centre qui peut être considérée, je crois, sous le rapport de l'exploitation, comme un assez bon échantillon des fermes du voisinage. Elle consiste en 480 acres[1] de terre, sur lesquels 160 sont des herbages, le reste est ensemencé en racines, en trèfle et en blé. Sans entrer dans des détails minutieux, je puis dire que le loyer est de 1,020 livres sterling (25,500 fr.), ce qui, d'après l'estimation de l'administration des contributions directes, établit le revenu du fermier à une somme égale à la moitié de ce chiffre. Dans le courant des douze derniers mois, 846 livres ont été dépensées pour la rémunération du travail manuel; lesquelles, ajoutées aux 50 livres rigoureusement nécessaires pour payer l'entretien et les gages de deux garçons de charrue qui habitent la ferme, à 18 livres consacrées à des distributions de bière, à 9 livres pour des rations de porc et de blé accordées à deux ouvriers, forment un total de 923 livres sterling. Le taux nominal ou normal des gages était de 2 shillings et 3 pence par jour et par homme (2 fr. 80 c.) ; mais, en réalité, quelques ouvriers gagnaient davantage, d'autres moins, selon la nature de leur tâche ou le degré de leur capacité. La durée de la journée était de sept ou huit heures pendant au moins trois mois d'hiver; de neuf heures pendant trois autres mois; de dix heures pendant quatre mois et demi environ ; enfin de onze à treize heures pendant six semaines séparées par des intervalles, c'est-à-dire au temps de la fenaison et à l'époque de la moisson. Le temps des repas n'est pas compris dans ces heures, et l'on n'a pas tenu compte des jours de pluie et autres pertes de temps, bien que quelques ouvriers aient reçu leur paye tout entière. Or, si l'on élève le taux des gages de 2 shillings et 3 pence à 3 shillings par jour, il s'ensuivra naturellement une élévation correspondante du salaire des femmes et des enfants (celui de ces derniers augmentera même dans une plus grande proportion, par suite de l'instruction obligatoire), et le tout ensemble amènera une augmentation de 33 pour 100 dans le prix du travail manuel. D'un autre côté, si, en même temps qu'on augmente les gages, on diminue la journée de travail, ce qui signifie moins d'ouvrage fait, et si toute heure en dehors de la journée doit être payée en sus, c'est encore 10 pour 100 à ajouter au chiffre ci-dessus énoncé; en d'autres termes, le fermier verrait le prix du travail monter dans la

[1] L'*acre* vaut 40 ares, 46 centiares,

proportion de 45 pour 100 au-dessus de ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire de 923 livres sterling à 1,320 livres. Je vous le demande, monsieur, où trouvera-t-il ces 397 livres de surcroît? Il ne peut pas les prendre sur les 510 livres qui sont considérées par l'administration des contributions directes comme constituant une estimation équitable de son revenu calculé d'après une moyenne de plusieurs années; en effet, il ne saurait ni ne voudrait vivre avec 113 livres sterling par an. Dans le fait, plutôt que de laisser des capitaux, qui s'élèvent peut-être à 5 ou 6,000 livres sterling, placés à un intérêt inférieur à 8 ou 10 pour 100, il préférerait indubitablement consacrer son énergie et son intelligence à quelque entreprise plus lucrative. Où donc trouvera-t-on cette somme de 397 livres? Faudra-t-il la prendre dans la poche du propriétaire foncier et abaisser ainsi le loyer qu'il touche de 1020 livres à 623, ce qui ferait tomber l'intérêt de son capital de 3 1/4 à un misérable chiffre de 2 pour 100? Mais, à ce compte, qui voudrait de la propriété foncière? »

C'est pourtant cette dernière solution que quelques esprits sérieux proposent de donner au problème qui occupe en ce moment les hommes politiques. Il est vrai qu'ils ajoutent que le laboureur, mieux payé, mieux nourri, travaillera mieux, et fera produire davantage à la terre.

Toutefois, une autre opinion a été émise, et elle a été favorablement accueillie par le public, tant à cause de la haute position de celui qui l'a exprimée qu'en raison des heureux effets qu'a produits récemment en Angleterre le principe de la coopération, et de la vogue dont il jouit en conséquence. M. Brand, président de la Chambre des Communes, a proposé simplement d'appliquer à l'agriculture ce principe, qui a si bien réussi dans l'industrie. Dans un banquet offert par lui à ses laboureurs de Glynde, à l'occasion de la rentrée de la moisson, répondant au toast porté à sa santé par le ministre de la paroisse, M. Brand s'exprima ainsi: « Aujourd'hui que l'on parle tant du taux des salaires, vous croiriez, j'imagine, que je manquerais à mon devoir, si je ne vous entretenais de l'agitation qui règne en ce moment dans tout le royaume. Mon avis est que cette question ne recevra jamais une solution satisfaisante jusqu'à ce que le laboureur perçoive, sous une forme ou une autre, une part, si minime qu'elle soit, des bénéfices de l'entreprise dans laquelle il est engagé... Mais, direz-vous, comment le laboureur pourra-t-il participer aux bénéfices de la culture, puisqu'il n'a pas de capitaux? Sans doute, il est parfaitement vrai que vous n'avez d'autres capitaux que votre travail. Mais qu'est-ce que le capital? Le capital n'est ni plus ni moins que le travail fécondé. Or si vous par-

veniez à mettre de côté un peu d'argent, quelque faible que soit la somme, et si vous le placiez dans l'exploitation d'une ferme, il me semble que vous auriez droit aux bénéfices de la ferme proportionnellement à la somme que vous auriez placée. Je vais vous expliquer, par un exemple pratique, ce que je veux dire. Je pense bien que quelques-uns d'entre vous ont le bonheur de posséder quelques livres à la caisse d'épargne, et, si je ne me trompe, la caisse d'épargne limite le taux de l'intérêt qu'elle accorde à 2 1/2 pour 100. Eh bien, je vais vous faire une proposition, à vous et à tous ceux qui travaillent pour moi. Si vous avez, par exemple, 5 livres à la caisse d'épargne, et que vous consentiez à me les prêter pour l'exploitation de ma ferme, je m'engage à vous donner d'abord l'intérêt de 2 1/2 pour 100 que la caisse d'épargne vous accorde. Mais je ferai plus. Supposons que les bénéfices de la ferme s'élèvent à plus de 2 pour 100 des capitaux que j'y ai engagés, je vous donnerai des intérêts proportionnels pour le capital que vous m'aurez prêté; c'est-à-dire que, dans l'hypothèse où je retirerais un bénéfice égal à 10 pour 100 des capitaux que j'aurais placés dans la ferme, vous recevrez 10 pour 100 d'intérêt pour vos 5 livres, au lieu de 2 1/2 pour 100. De cette façon, vous serez toujours assurés de recevoir l'intérêt de 2 1/2 pour 100 que vous toucherez aujourd'hui; et si la ferme produit davantage, vous aurez votre part de l'excédant. »

Les applaudissements qui accueillirent cette proposition retentirent dans le pays tout entier. Toutefois, elle ne fut pas acceptée unanimement. Le comte de Derby la combattit indirectement dans le discours qu'il prononça à l'inauguration du Cercle des fermiers et de la Chambre d'agriculture de Preston. L'opinion d'un des chefs du parti conservateur, qui est en même temps lui-même un grand propriétaire foncier, est précieuse à recueillir. Mais, outre cela, ce qui donne une valeur spéciale à toutes les paroles de lord Derby, c'est qu'il est considéré, à juste titre, comme le bon sens fait homme, et son génie n'est que le sens commun élevé à la plus haute puissance. De tous les hommes d'État anglais, c'est celui qui est le plus dégagé de passion, c'est un de ceux qui ont le moins de préjugés. Ses discours ne plaisent pas aux hommes de parti, car il semble ne jamais se ranger d'un côté ou d'un autre; mais il se place entre les deux adversaires, n'épargne ses critiques ni aux uns ni aux autres, et souvent sert de médiateur entre eux. N'oublions pas qu'à Preston, lord Derby parlait devant des fermiers, et voyons comment il envisage le mouvement des laboureurs, ainsi que les conséquences qu'il peut avoir. Selon lui, il est douteux que le prix du travail en Angleterre continue à suivre longtemps sa marche ascensionnelle. Avant de croire à cette révolution économique et sociale de laquelle

les journaux nous entretiennent avec tant de complaisance, il faudrait qu'il vît une de ces deux choses : ou que le nombre annuel des émigrants approchât du nombre annuel des naissances, ou que les classes ouvrières du Royaume-Uni adoptassent les mêmes moyens que ceux auxquels les paysans français ont recours pour éviter d'être encombrés de plus de bouches qu'ils ne peuvent en nourrir. La dernière de ces conditions est tellement improbable, eu égard aux idées et aux sentiments du peuple anglais, qu'on peut la mettre de côté. En ce qui concerne la première, je ne sache pas, a dit Sa Seigneurie, que l'on ait constaté une diminution dans le développement de la population. Personne, ajouta-t-elle, ne saurait en vouloir à ces pauvres gens de ce qu'ils cherchent, par ce qu'ils croient être les moyens les plus favorables, à améliorer leur sort. Mais, pour la plupart, ils ont trop présumé de leurs forces, et ils ne par viendront pas à se faire beaucoup de bien. L'orateur ne voudrait pas décourager l'émigration; mais, à moins que les laboureurs anglais ne soient beaucoup plus sots qu'il ne les suppose, ils s'apercevront que l'émigration est une sorte de loterie, et peut-être l'idée leur viendra-t-elle, que ceux qui parlent le plus haut pour les engager à quitter le pays ne s'inquiètent guère de ce qu'ils deviendront de l'autre côté de l'Océan, mais ne se préoccupent que d'une chose, les éloigner à tout prix, pour assurer des gages plus élevés à ceux qui resteront. Quant aux migrations d'un comté à l'autre — surtout du sud au nord — ce sont là des mouvements qui s'opèrent d'eux-mêmes, et qui n'ont pas besoin d'être stimulés par des moyens artificiels.

En ce qui concerne la coopération, lord Derby ne repousse pas absolument le principe coopératif, et même il y a foi jusqu'à un certain point. Appliqué au commerce, il a merveilleusement réussi; dans l'industrie, le succès a été moins éclatant; et si l'on essayait de l'appliquer à l'agriculture, l'orateur doute qu'on aurait lieu de s'en féliciter. En effet, les capitaux sont indispensables pour une bonne culture; or il est évident qu'un certain nombre de laboureurs réunis n'ont point de capitaux, et, comme ils n'ont point de garanties à offrir, on ne voit guère comment ils pourraient s'en procurer. Sans doute on a vu parfois des propriétaires bienfaisants fournir eux-mêmes les fonds requis; mais c'est là de la charité, ce ne sont pas des affaires. Il est fort bon de dire que les hommes ne travaillent jamais mieux que lorsqu'ils ont un intérêt direct dans le résultat de leurs travaux; c'est là une excellente doctrine dans les temps de prospérité, ou bien lorsqu'on a une réserve sur laquelle on peut compter. Mais les fermiers ont des pertes aussi bien que des bénéfices, des années mauvaises aussi bien que de bonnes années; or,

comme il faut toujours que les laboureurs vivent et qu'ils ne mettent rien de côté, il semble que si les récoltes sont exceptionnellement défectueuses ou les prix exceptionnellement bas, les expériences de coopération rurale courent grand risque d'échouer. Néanmoins on peut en faire l'essai; seulement, que ceux qui tenteront l'aventure n'y mettent que juste l'argent qu'ils peuvent perdre sans se ruiner. Quant à la proposition du président de la Chambre des communes, ce n'est qu'une forme de coopération modifiée, et lord Derby est d'avis qu'une association dans laquelle les bénéfices sont partagés, tandis que les pertes ne tombent que sur une des parties, est un contrat qui n'est pas suffisamment synallagmatique. Lord Derby recommande ensuite le travail à la pièce comme étant un précieux stimulant, là où il était possible de l'introduire.

Nous avons cru devoir faire connaître l'opinion sur cette question importante d'un homme d'État aussi éminent que le comte de Derby. Toutefois il nous semble qu'il s'est départi, en cette circonstance, de son impartialité ordinaire. Certes il n'a pas condamné positivement l'Association des laboureurs, mais il s'est trop souvenu qu'il parlait devant des fermiers, et surtout il n'a pas suffisamment oublié qu'il était lui-même un grand propriétaire foncier.

Quoi qu'en pense Sa Seigneurie, le mouvement d'association aura, pour l'amélioration du sort des laboureurs, une puissante influence : sans doute il aura aussi ses désavantages, mais la somme du bien l'emportera sur celle du mal. D'abord, grâce à leur union, les ouvriers des campagnes mettront fin au détestable système des gages en nature, au cidre avarié, à la bière frelatée qu'ils étaient contraints d'accepter pour prix de leur travail, et ils recevront des salaires plus élevés. Pour eux, cet accroissement de paye n'aura pas le même inconvénient que pour les ouvriers des villes, ils n'iront pas dépenser leur argent au cabaret ; ils s'en serviront pour meubler leurs habitations, pour mieux se nourrir, pour faire donner de l'éducation à leurs enfants. Par contre, les relations du laboureur avec ceux qui l'emploient seront complétement changées. Jusqu'ici il avait été, vis-à-vis d'eux, dans la dépendance d'un serf attaché à la glèbe; mais, en revanche, ses maîtres se croyaient obligés à lui marquer un certain intérêt. Quand il était malade, lui ou quelqu'un des siens, on leur envoyait du bouillon, du lait, du charbon. Désormais ces douceurs cesseront : le patron ne verra plus dans le laboureur qu'un ouvrier ordinaire, qu'il est forcé de payer plus cher qu'il ne le voudrait, et il ne s'inquiétera pas de suppléer, par ses largesses, un salaire qu'il croira déjà trop considérable. Tels seront les premiers effets du passage du régime féodal au régime contractuel.

En second lieu (et ceci ne se fera sentir qu'un peu plus tard), si

le fermier donne des gages plus élevés, il exigera un travail plus compliqué. Le laboureur recevra davantage et fera davantage; il sera mieux payé, mieux nourri, mieux logé, plus intelligent; en un mot, sa condition sera indubitablement améliorée. Mais en même temps cette obligation d'augmenter les salaires aura pour résultat de propager l'usage des machines. Le travail à la mécanique exige moins de bras, mais il demande des bras plus intelligents, s'il est permis de s'exprimer ainsi. L'émigration deviendra alors une nécessité pour bien des travailleurs.

Tels sont, brièvement indiqués, les résultats que le mouvement d'association des ouvriers agricoles produit sous le rapport économique. Quant à ses conséquences politiques, il est impossible de les calculer en ce moment, tout au plus est-il permis de les entrevoir. L'union fait la force; et les laboureurs, jusqu'ici habitués à courber la tête devant leurs maîtres, à se laisser gouverner sans demander de comptes, se redresseront et revendiqueront les droits que la loi du pays leur accorde, mais qu'ils ont été jusqu'ici trop timides pour exercer. Tout villageois, habitant une maisonnette soumise à l'impôt (peu importe que la taxe soit payée par le propriétaire ou par l'occupant), a les mêmes droits que possède un citadin dans les mêmes conditions; il peut voter dans toutes les élections municipales. Mais un laboureur anglais irait plutôt s'asseoir, sans y être invité, à la table du seigneur ou du ministre du village, qu'il ne songerait à se montrer dans cet auguste lieu qu'on nomme le *vestry-hall*, c'est-à-dire à la mairie. Il est probable que cet état de choses va changer et que, sous la direction de leurs comités locaux, les laboureurs vont prendre une part active dans la direction des affaires de la paroisse.

Leur affranchissement parlementaire ne saurait non plus tarder beaucoup. Quand les ouvriers des villes eurent formé leurs associations (*trades-unions*), ils furent bientôt mis en possession de la franchise électorale. Il en sera de même pour les laboureurs. Plusieurs d'entre eux commencent déjà à revendiquer pour leur classe le droit de suffrage dans les élections parlementaires; M. Gladstone, dans une lettre récemment adressée par lui à un ouvrier mineur, a clairement donné à entendre qu'il serait fait droit à cette requête. Le fait n'a rien d'improbable. Les libéraux anglais sont plus alarmés qu'ils n'affectent de le paraître de la réaction conservatrice qui s'opère depuis quelque temps; les comtés (ou colléges ruraux) dans lesquels les fermiers, bon gré, mal gré, font alliance avec les propriétaires fonciers, envoient au Parlement les tories qui font contrepoids aux députés des villes, presque tous libéraux ou radicaux. Les laboureurs, dont les intérêts sont opposés à ceux des fermiers et des

propriétaires, feront pencher la balance dans les colléges ruraux en faveur de leurs adversaires politiques. Alors Dieu sauve l'Angleterre! car l'histoire est là pour démontrer que la liberté n'a pas de pires ennemis que ceux qui usurpent son nom.

FRÉDÉRIC DE BERNHARDT.

P. S. Cet article était écrit quand, le 10 décembre, un grand meeting a été convoqué par les ouvriers de Londres dans Exeter-Hall, pour exprimer leur sympathie en faveur de la cause des laboureurs. Malgré le mauvais temps, l'immense salle était presque pleine. Sur l'estrade on remarquait Mgr Manning, archevêque de Westminster, et plusieurs membres du Parlement, entre autres M. Samuel Morley, M. Hughes, M. Mundella et sir C. Dilke, accompagné de sa charmante épouse. Le lord-maire devait présider la séance, mais un empêchement étant survenu, il fut remplacé au fauteuil par M. Morley. Après que trois ouvriers agricoles, MM. Ball, Mitchell et Arch eurent décrit les souffrances des laboureurs et fait connaître l'objet de l'*Association nationale;* après que le premier de ces orateurs eut revendiqué pour les siens le droit de suffrage parlementaire, Mgr Manning prit la parole et fut accueilli par une triple salve d'applaudissements par les ouvriers de Londres. Après avoir exprimé le plaisir avec lequel il avait répondu à l'appel de ceux qui l'avaient invité à prendre part au meeting, après avoir rappelé qu'il avait passé dix-sept ans de sa vie au milieu des paysans du comté de Sussex et vécu de leur vie, l'illustre prélat félicita les laboureurs de l'esprit qui les animait. Ils avaient, dit-il, exposé leurs griefs, et, cela fait, ils avaient dit : « Nous voulons obtenir ce qui est juste ; mais, pour y parvenir, nous marcherons dans la crainte de Dieu et dans le respect de la loi. » Et pour attester leur respect de la légalité, ils avaient placé leur réunion à Londres sous l'autorité du premier magistrat de la cité. Mgr Manning développa ensuite avec beaucoup d'éloquence la première résolution, ainsi conçue : « Ce meeting sympathise profondément avec les ouvriers agricoles de l'Angleterre ; il est d'avis que leur condition actuelle est une honte pour un siècle de civilisation et contraire aux véritables intérêts du pays ; enfin il déclare qu'il importe de prendre sans délai des mesures pour l'amélioration de leur position sociale et le développement de leurs facultés intellectuelles. » Cette résolution fut adoptée à l'unanimité. Toutefois, comme M. Morley l'avait fait observer dans son discours à l'ouverture de la séance, on avait posé le problème, on ne l'avait pas résolu. Le fermier pourrait répondre, non sans justice, qu'en

Angleterre toute l'économie rurale repose sur le système de l'infériorité des gages des laboureurs. La terre produit un certain rendement, rapporte un certain bénéfice. C'est ce bénéfice qui sert à entretenir le laboureur, à rémunérer le fermier, à payer le propriétaire. Si la part du laboureur doit être augmentée, il faudra diminuer les deux autres parts, ou faire produire davantage à la terre. Cette dernière alternative est la solution naturelle du problème, et M. Arch, dans le discours qu'il prononça au meeting, montra qu'il appréciait à leur juste valeur les difficultés qui empêchent les fermiers d'y recourir tout de suite. Pour tirer davantage de la terre, il faut y mettre davantage; il faut que le fermier avance des capitaux plus considérables. Mais aucun fermier ne peut placer ses capitaux dans la terre s'il n'est sûr de retirer ses intérêts; or, avec le système actuel, cette sécurité n'existe pas. S'il enterre ses capitaux dans la propriété d'un autre, il se voit exposé, d'un moment à l'autre, à être dépossédé de sa location sans aucune chance d'indemnité. La question des laboureurs est donc aussi la question des fermiers. Ceux-ci, ainsi que M. Arch l'a démontré, ont aussi leur grief, auquel il convient de porter remède sans délai. La garantie de meilleurs gages pour l'ouvrier, c'est la sécurité des capitaux du patron.

F. de B.

SCÈNES

DE

LA VIE MILITAIRE EN RUSSIE[1]

VI

LA PROVOCATION.

Palensky lisait un journal quand Kyrillo entra.

— Le lieutenant Garine voudrait vous parler, dit-il.

— Garine?

— Oui.

— Impossible; tu dois te tromper, Kyrillo.

— Oh! non, je ne me trompe pas. Je le connais de reste, allez! J'ai bien commencé par affirmer que vous n'y étiez pas; mais il a insisté pour que je m'en assurasse. Voulez-vous que je lui dise que vous êtes sorti?

Le prince réfléchit un instant.

— Fais entrer, dit-il.

Kyrillo sortit, non sans dire auparavant à Palensky :

— Méfiez-vous-en, Altesse. Je suis vieux et j'ai l'expérience des hommes. Celui-ci n'est pas franc.

— Sois tranquille, mon brave Kyrillo, je sais à quoi m'en tenir sur son compte.

Quand Garine parut sur le seuil, Palensky se leva, et, sans lui faire le moindre geste de bienvenue, il attendit. Le lieutenant s'avança, et d'une voix douce, accompagnée d'un regard qu'il parvint à rendre loyal :

[1] Voir *le Correspondant* du 25 décembre 1872.

— Le but de ma visite, mon prince, dit-il, est de vous exprimer tous mes regrets pour la scène d'hier... Je comprends ce que ma sortie a eu d'inconvenant. Habitué aux politesses des petites gens comme nous, vous avez...

Le prince, étonné et charmé de cette subite humilité, ne lui laissa pas le temps d'achever sa phrase.

— Oh! assez, lieutenant, interrompit-il.

Sa générosité naturelle ne lui permit pas de deviner la perfidie du dessein sous l'obséquiosité des expressions. Il oublia ses préventions et les conseils du vieux Kyrillo. Flatté de la démarche du lieutenant, il commençait déjà à voir en lui un ami.

— N'en parlons plus, continua-t-il.

— Parlons-en, au contraire, fit Garine d'une voix de plus en plus humble. C'était lâche à moi de vous insulter, sachant que votre grade inférieur vous interdisait de m'en demander raison. Je le reconnais et vous en demande pardon. Si supérieur à moi sous tant d'autres rapports, votre situation dans l'armée vous a empêché de me châtier. Mais j'ai mérité un châtiment, je me l'impose : je viens vous faire mes plus humbles excuses. Les acceptez-vous, prince?

— Si je les accepte! s'écria Palensky. Mais c'est trop, lieutenant! Asseyez-vous donc, continua-t-il en lui présentant une chaise et en le forçant amicalement à s'asseoir. Vous avez agi en homme comme il faut; et je saurai le reconnaître, et Lydie aussi.

Garine sut donner à sa voix une inflexion douloureusement émue.

— Lydia Vassilievna! dit-il. Hélas! elle vous aime. Qu'y faire? Me résigner. Je l'aurais cependant épousée, tandis que vous...

— Je l'épouserais aussi, s'écria le prince.

— Vous! Avec votre nom, votre position, vous, l'épouser? D'abord vous ne le pouvez pas maintenant. Une fois retourné à Saint-Pétersbourg, vous oublierez Ouglitch, Lydia, et nous tous.

— Écoutez, Garine, dit Palensky. Je vous jure que j'aime Lydie de toutes les forces de mon âme. Elle m'aime aussi, vous le savez. Cependant, si je croyais que son bonheur dépendît de son union avec vous, je me retirerais sans murmure. Comme je suis sûr du contraire...

— Ainsi vous vous êtes déjà expliqué avec elle?

— Hier. Écoutez. Je suis prince, je suis riche, ma famille est puissante auprès de l'empereur; l'existence de Lydie sera bien plus heureuse avec moi qu'avec vous, simple officier de fortune... Excusez-moi si je vous dis cela; mais c'est pour que vous sachiez que le bonheur seul de mademoiselle Yline me guide. Vous êtes homme d'honneur, votre conduite le prouve. Pourquoi n'agissez-vous pas comme j'aurais agi? Pourquoi ne vous retirez-vous pas?

Pendant tout le temps de son petit discours, le prince, préoccupé de son idée, n'avait pas levé les yeux sur l'officier. La comparaison peu flatteuse pour Garine qu'il venait de faire lui paraissait tellement naturelle, qu'il ne supposait même pas que Garine pût s'en offenser. Le sentiment de sa supériorité sociale l'empêchait de voir juste. S'il avait cependant levé son regard sur celui du soldat parvenu qu'il avait devant lui, il aurait surpris l'éclair de colère qui avait passé dans ses yeux et le frisson de haine qui avait contracté ses traits. Quand Palensky eut fini, la figure du lieutenant n'exprimait plus qu'une douloureuse résignation.

— Vous avez raison, prince, dit-il. Je renonce à Lydia. Prenez-la... et adieu.

Palensky fut ému.

— Vous êtes un noble cœur, dit-il : voulez-vous devenir mon ami?

Et il tendit sa main ouverte à l'officier; celui-ci, après une seconde d'hésitation, y laissa tomber la sienne.

— C'est bien, ajouta alors Palensky. Dès aujourd'hui disposez de moi : je vous suis tout acquis.

— Dans ce cas, prince, je commencerai par vous demander une faveur. Lydia Vassilievna m'a défendu de passer le seuil de sa chambre. Disculpez-moi auprès d'elle, dépeignez-lui mon repentir; qu'elle ne me méprise pas, au moins.

— C'est trop juste. Je le ferai. Ou bien, faisons mieux encore : venez avec moi chez elle. Voulez-vous?

— C'est que...

— Pas un mot! Venez.

A partir de ce moment, ils devinrent inséparables. Partout on les voyait ensemble bras dessus, bras dessous. Autant jadis le lieutenant s'était tenu éloigné de Palensky, autant il s'en rapprocha dès lors. Plusieurs fois le prince, triomphant de la délicatesse de Garine, l'avait forcé à avoir recours à sa bourse. Tous les officiers, connaissant la franchise du caractère du jeune younker, et convaincus qu'il ne pouvait mal placer ses amitiés, commencèrent à regarder le lieutenant d'un meilleur œil. Kyrillo seul ne cessait de répéter au prince, avec la rudesse du vieux troupier : — Vous avez tort, Altesse, de vous fier à ce Garine. C'est un coquin, et il vous jouera quelque mauvais tour.

Mais un jour le prince lui imposa silence avec tant de brusquerie, que le vieux soldat se tut, non sans avoir grommelé :

— Il saura bien assez tôt que j'ai raison.

L'été s'écoula ainsi. Lydie, Palensky et Garine passaient presque toutes leurs journées ensemble. Le dernier semblait avoir oublié

son amour; il accablait Lydie de prévenances, le prince d'amitiés. Kyrillo lui-même, devenu le favori de mademoiselle Yline, qu'il idolâtrait, commençait à voir ses défiances s'évanouir; il ne s'occupait plus que de chercher des fleurs pour la jeune fille, et quand il recevait pour récompense un amical « merci, vieux grognard! », il se pâmait d'aise et était heureux pour le reste de sa journée.

Vint l'automne et ses longues soirées. Obligé de quitter Lydie avec le coucher du soleil, le prince se chercha une distraction dans ses réceptions d'autrefois. Tout Ouglitch réapprit le chemin de sa maison. Il y avait là, un soir, grande réunion. Les officiers du régiment, les autorités de la ville (l'ispravnik, le juge, le gorodnitch), et quelques propriétaires des environs, s'y trouvaient. Les tasses et les verres de thé circulaient sans cesse; la fumée des pipes et des cigares avait littéralement obscurci l'air dans les salons. Plus de vingt tables au tapis vert étaient occupées par des joueurs. Ceux qui ne jouaient pas causaient dans les chambres, aux croisées, sur les balcons. La maison du younker était pleine comme un œuf. Le prince en faisait les honneurs aidé de Garine, qui était là comme chez lui.

Les parties étaient bruyantes, joyeuses. Quand le souper fut annoncé. Préalablement, on but de l'eau-de-vie, on mangea la zakouska, composée invariablement de fromage, de jambon et de caviar; après quoi on passa dans la salle à manger, où, sur une table énorme, plusieurs plats de dimensions colossales fumaient d'une façon appétissante. Des côtelettes de bœuf nageaient dans une mer de petits pois, un poulet entouré d'une salade monstrueuse, plusieurs plats sucrés et des piroguis (petits pâtés) composaient le menu de ce souper national et primitif. Plusieurs douzaines de bouteilles d'un vin soi-disant français et que l'oncle de Lydie avait osé baptiser emphatiquement du nom de Château-Laffite, étaient symétriquement alignées sur la table. Quand on apporta du vin blanc mousseux, qui était tout ce qu'on voulait, excepté du Champagne, les soupeurs étaient un peu montés. Un d'eux proposa de faire un lansquenet. Quelques joueurs acharnés appuyèrent la proposition, et bientôt un noyau anxieux se forma autour d'une table.

Quelques graves convives se retirèrent. La plupart des invités les suivirent.

Le capitaine Yvanof tenait la banque. Son frère le major, le caissier du régiment, Garine, le prince et quelques officiers risquaient leur argent contre cette banque.

Après deux heures de chances diverses, presque tous les ponteurs avaient perdu le peu d'argent qu'ils avaient apporté avec eux, et mécontents comme tous les joueurs malheureux, ils s'en furent en maugréant.

Le capitaine avait devant lui une somme assez forte; seuls, le major, le caissier, Garine et le prince lui tenaient encore tête. Le capitaine gagnait tous les coups; son bonheur devint insolent. Le caissier, qui avait perdu près de mille roubles, était le plus maltraité. A la taille suivante, ayant remarqué que le banquier avait gagné précédemment sur des dames, et apercevant une dame encore une fois de son côté, il voulut d'un coup regagner sa perte. — Mille roubles contre cette dame! cria-t-il.

— Tenu! riposta Yvanof.

Le prince voulut l'arrêter :

— Vous êtes fou, dit-il, jamais nous ne jouons aussi gros jeu.

— Je sais ce que je fais, répondit aigrement l'officier.

Le capitaine commença à tailler avec une lenteur méthodique. Son adversaire suivait d'un œil anxieux chaque carte qui sortait de la main du banquier pour tomber sur le tapis. Tout à coup Yvanof tira une dame, et la jetant triomphalement sur le paquet de cartes :

— J'ai gagné, dit-il.

— Morbleu! hurla le caissier.

Et voyant qu'une autre dame s'était encore posée du côté du banquier :

— Cette fois-ci, je gagnerai! s'écria-t-il. Deux mille roubles!

— Tenu.

Et quelques instants après :

— J'ai encore gagné, dit le capitaine.

Le caissier tremblait de tous ses membres, son visage était inondé de sueur; ses traits contractés faisaient peine à voir, ses yeux hagards exprimaient une véritable angoisse. D'une main fiévreuse, il fouilla dans la poche de son uniforme, et en tirant une liasse de billets de banque :

— Quatre mille roubles! s'écria-t-il en jetant l'argent sur le tapis.

— Tenu, riposta le capitaine.

Il fit quelques passes et gagna derechef.

En ce moment, par un hasard inouï, une troisième dame tomba du côté du banquier. Le caissier tressaillit d'espérance, et, jetant sur la table le reste de son argent, d'une voix qui n'avait plus rien d'humain, il s'écria :

— Tout ce qu'il y a là contre cette dame.

— C'est convenu, répondit le banquier.

La partie était devenue émouvante. Tous les assistants suivaient avec curiosité les péripéties du jeu.

Yvanof taillait lentement et sans la moindre émotion apparente. Tout à coup :

— J'ai gagné, s'écria-t-il en empochant froidement l'argent du caissier.

Le malheureux joueur était livide. Il se fouilla : il n'avait plus rien. Anéanti, il leva avec désespoir les yeux, se frappa le front et tomba sur une chaise. Le prince, qui avait suivi la partie avec une attention soutenue, s'approcha alors de lui. Quand l'officier l'aperçut :

— Votre maison ne m'a pas porté bonheur, dit-il amèrement. Je m'en vais me tuer de ce pas.

— Vous tuer ! quelle folie !

— J'ai entamé la caisse du régiment !

Palensky lui serra fortement le bras :

— Attendez, lui dit-il à l'oreille, je pourrai peut-être vous sauver.

Et comme le caissier le regardait étonné, il s'avança vers Yvanof.

— Avez-vous encore des cartes dans la main? demanda-t-il.

— Oui. Voulez vous risquer un coup?

— Combien laissez-vous dans la banque?

— Tout, vingt mille roubles à peu près.

Le prince s'approcha de la table et, se mettant tout à côté du banquier :

— Taillez.

Lorsque le capitaine eut abattu les deux cartes :

— Banquo ! s'écria-t-il.

— Frère, c'est trop, murmura le major.

— Laisse-moi tranquille, dit Yvanof, je tiens l'enjeu du prince.

Il commença à tirer les cartes une à une. A la douzième à peu près, il ouvrait déjà la bouche pour s'écrier : J'ai gagné! quand Palensky, prompt comme l'éclair, lui saisit la main.

A ce brusque mouvement, un petit paquet de cartes habilement dissimulé entre la paume et le pouce, tomba de la main du capitaine et s'éparpilla sur la table.

— Vous êtes un coquin ! capitaine Yvanof! s'écria le prince.

Garine et le caissier stupéfaits examinaient les cartes qui, de la table, étaient tombées sur le plancher. Le major s'était couvert la figure de ses deux mains. Yvanof, contenu par les doigts de fer du prince, se débattait en désespéré criant :

— Laissez-moi! Palensky! laissez-moi! Vous êtes younker et vous osez porter la main sur votre capitaine !

— Capitaine! vous ne l'êtes plus pour moi. Vous êtes un misérable à qui je ne ferai pas grâce. Et s'adressant au caissier :

— Combien avez-vous perdu d'argent du gouvernement? lui demanda-t-il.

— Quatorze mille roubles.

— Rendez à monsieur cet argent, capitaine.

Yvanof se débattait inutilement sous l'étreinte du prince.

— Je ne veux pas! vociférait-il. Cet argent est bien à moi; je l'ai gagné loyalement! Ce sont là des mensonges inventés pour me dépouiller.

Une froide colère commença à monter au cerveau de Palensky.

— Vous ne voulez pas rendre l'argent ?

Yvanof parut s'armer d'une résolution soudaine.

— Non! non! mille fois non! répondit-il.

Le front du prince se plissa. D'une main il saisit par le collet Yvanof; il le traîna vers une fenêtre qui donnait sur un escarpement du Volga.

— Tu ne veux pas consentir? lui disait-il.

— Que voulez-vous faire de moi? s'écria le capitaine qui commençait à trembler.

— Veux-tu rendre l'argent?

— Non! il est à moi.

— Eh bien, misérable, c'est toi qui l'auras voulu. Comme tu as souillé ma maison de ton ignoble présence, comme cet honnête homme ne peut chercher son salut que sur ton cadavre, tu vas mourir. Fais ta prière, car je vais te précipiter par cette fenêtre.

Yvanof regarda le prince. Il lut dans sa figure qu'il ne plaisantait pas, il blêmit de peur.

— Vous voulez me tuer? Mais on ne vous laissera pas faire. Messieurs! je suis votre camarade...

Garine et le caissier restèrent immobiles.

— Et toi, frère, me laisseras-tu assassiner?

Le major détourna la tête.

— Allons, vite! s'écria le prince durement. Est-ce fini?

Et, ne recevant pas de réponse, il élevait déjà de ses bras nerveux le corps presque inerte du capitaine à la hauteur de la croisée, quand celui-ci, à qui l'imminence du danger fit oublier tout, cria :

— Grâce! grâce! je rendrai l'argent.

Le prince le déposa par terre, mais sans le lâcher.

— C'est bien, dit-il, compte la somme.

Pâle de rage et de peur, Yvanof tira l'argent de sa poche et le tendit au caissier qui s'en empara avec un cri de joie.

— Nous vous faisons cadeau du reste, dit alors le prince en le lâchant. Sortez vite maintenant par la porte, car je me retiens à quatre pour ne pas vous jeter par la fenêtre.

Le caissier se jeta dans les bras du prince en le remerciant avec effusion :

— Vous m'avez sauvé l'honneur et la vie, ne cessait-il de répéter.

Le capitaine, cependant, avait descendu l'escalier et, passant devant les fenêtres ouvertes et éclairées de l'appartement, il lança d'une voix stridente ces mots empreints d'une haine implacable :

— Soyez tous maudits ! Nous nous reverrons, prince.

Palensky sourit avec mépris.

— Messieurs, dit-il, je compte sur votre témoignage pour le rapport que je vais rédiger à l'instant même. Je ne veux pas me laisser prévenir. Demain cet infâme dira que je l'ai battu. Vous connaissez tous l'animosité de Schwartz contre moi, si cette affaire n'est pas exposée franchement et vite, il pourrait m'arriver malheur.

— Comptez sur nous ! dirent Garine et le caissier.

Alors le major qui, après le départ de son frère, était tombé anéanti sur une chaise, s'avança.

— Vous oubliez, prince, dit-il sourdement, que c'est de mon frère qu'il s'agit.

Palensky tressaillit. Il alla à lui et lui serrant la main :

— Oh! pardon, major, dit-il, je l'avais oublié. Je ne demande pas votre témoignage contre le capitaine, et je suis très-peiné d'être obligé de faire mon rapport.

— Prince, s'écria le major, ne faites pas cela.

— Désolé de vous refuser; c'est impossible. Je connais le capitaine de longue date ; un pareil officier est une honte pour tout le régiment. Cela doit avoir une fin.

— Je vous en conjure...

— Inutile, major, ma propre sécurité, d'ailleurs, m'y oblige. Croyez-vous que votre frère attende mon rapport pour présenter le sien? Il ira me dénoncer au colonel. D'accusateur je deviens accusé, croyez-vous qu'alors ma justification soit facile?

— Prince, je vous affirme que mon frère ne dira rien au colonel.

— Vous me l'affirmez. Mais comment pouvez-vous le faire? et comment puis-je y croire?

— Je vous en donne ma parole d'honneur.

— Pour vous, je l'accepterais en toute confiance. Pour votre frère, impossible. Inutile d'insister, major. Demandez, du reste, si ce n'est pas aussi l'avis de ces messieurs.

— C'est évident, dit le caissier.

— Oui, dit aussi Garine.

Le major se comprima le front.

— Prince! dit-il en relevant sa figure blême d'émotion, je vous en supplie encore une fois ; je suis un homme d'honneur, j'ai des enfants. Quand vous vouliez le tuer, je ne demandais pas sa grâce; mais un rapport nous déshonore tous. Par pitié...

— Vous me désespérez, mais je n'y peux rien.

— Je vous le demande à genoux.

Et le vieil officier, les larmes aux yeux, allait le faire. Palensky se précipita, l'empêcha de plier le genou, et d'une voix douce mais ferme :

— Cela ne servirait à rien, ne me faites pas refuser, dit-il. J'ai honte de vous voir inutilement vous humilier devant moi, car je vous donne ma parole d'honneur que ma résolution est inébranlable.

Yvanof se redressa menaçant.

— Ainsi vous ne voulez pas ?

— Je veux punir un coquin et je le punirai

Le major redevint subitement calme et froid.

— C'est bien.

Et faisant quelques pas pour se rapprocher du younker

— Prince Palensky ! dit-il, en appuyant sur chaque syllabe, vous êtes un misérable !

Le prince bondit.

— Qu'avez-vous dit?... Mais vous êtes fou, major ! la douleur vous égare.

— Ah ! il faut vous le redire. Vous êtes un homme sans cœur et sans courage et je vous méprise !

Le prince, tremblant de colère, se rapprocha du major de façon à le toucher.

— Répétez ce que vous avez dit, fit-il d'une voix sifflante.

— Vous êtes un misérable, répéta froidement le major, et je ne sais ce qui m'empêche de vous cracher à la figure.

A peine cette phrase fut-elle sortie de la bouche de l'officier, que la main du prince se leva et retomba avec un bruit sec sur sa joue livide, qu'elle marbra de rouge. Le major, au lieu de bondir sous l'insulte, poussa un soupir de soulagement. Il tressaillit, mais sa figure n'exprima pas l'étonnement d'une offense inattendue. En ce moment, un éclair de haineuse satisfaction passa presque inaperçue sur le visage de Garine.

— Ah ! dit le major, je l'espérais ! Vous m'avez mortellement offensé, prince Palensky. J'espère qu'il reste dans votre cœur assez de cœur pour m'en rendre raison.

Le caissier contenait le prince ivre encore de fureur.

— Tu veux te battre avec moi criait-il ? Soit ! Quand et comme tu voudras !

— Dans une heure. Vous permettrez bien à monsieur, dit le major en désignant le caissier, malgré le service que vous venez de lui rendre, de me servir de témoin. Garine sera le vôtre.

— Soit, mais dépêchons ! J'ai hâte d'en finir avec toute votre famille !

Yvanof répondit d'une voix profondément calme :

— J'exige le duel à mort ! Ces messieurs s'arrangeront pour les conditions, mais il faut qu'un de nous deux reste sur le terrain. Si je vous tue, vous ne pourrez plus parler. Si le contraire arrive, du moins n'assisterai-je pas au déshonneur des miens. Quant à ces messieurs, ils se laisseront émouvoir par mes supplications, je l'espère, et ils se tairont.

Les officiers firent un signe d'assentiment.

— Vous êtes fou, monsieur, dit le prince, vous en oubliez un qui parlera : c'est votre frère.

Le major eut un sourire sinistre.

— Oh ! celui-là se taira, je vous en réponds ! dit-il. Prince ! me donnez-vous votre parole de ne rien dire, ni rien faire avant le combat ?

— C'est bien, monsieur, je reste ici à attendre vos ordres. Nous pouvons même, si vous le désirez, aller nous battre tout de suite. Je peux faire atteler et...

— Non. J'ai encore une affaire à régler avant de mourir. Je serai prêt dans une heure. Adieu.

Le major sortit. Quelques secondes après, on entendit dans l'antichambre, un sanglot déchirant. Le vieil officier descendit en trébuchant les marches de l'escalier, et on put le voir après, enveloppé dans son manteau, se perdre dans la brume de la grande place d'Ouglitch.

VII

LE DUEL.

Le caissier était parti. Les conditions du duel avaient été réglées entre lui et Garine, et il était allé à la recherche du major. Palensky s'était retiré chez lui. Garine, dans le salon, se reposait sur un canapé.

Dans sa chambre à coucher, sous le coup de sombres préoccupations, le prince était assis devant son pupitre.

— Pauvre enfant ! se disait-il en songeant à Lydie ; aujourd'hui encore elle faisait des rêves de bonheur. Si je meurs, qui me regrettera ? Ma pauvre mère et elle.

Son regard alors tomba sur du papier qu'il avait tiré de son bureau avec l'intention d'écrire.

— Suis-je faible ! dit-il. Il faut pourtant que je songe à mon testament. Je n'ai pas le droit d'en faire. N'importe, ma mère, je l'espère, respectera mes dernières volontés.

Il écrivit :

« Je lègue la moitié de ma fortune à mademoiselle Lydia Vassilievna Yline, à la condition pour elle d'épouser le lieutenant André Yvanovitch Garine. »

Il soupira.

— Celui-là sera heureux ; mais il le mérite. A qui dois-je penser encore?... Personne... Ah! mon vieux Kyrillo ; ingrat, je l'oubliais.

Il continua d'écrire :

« A la charge par elle de servir une pension annuelle de deux mille roubles à mon vieux et fidèle serviteur Kyrillo Yvanovitch Viskoff, que je nomme mon exécuteur testamentaire. Je prie à deux genoux ma mère de respecter les volontés contenues dans ce testament. »

Il signa. Puis voulant regarder l'heure ; il se retourna.

Kyrillo, les bras croisés, debout sur le seuil, le contemplait tristement ; deux grosses larmes coulaient sur les joues parcheminées du vieux soldat.

— Tu ne t'es pas couché, Kyrillo ?

— Comment aurais-je pu dormir dans un pareil moment? répondit Kyrillo avec reproche.

— Dans un pareil moment ! je ne te comprends pas.

— Je sais tout. Je sais que vous vous battez dans une heure avec le major Yvanof. Dès que j'ai entendu du bruit, je me suis approché du salon pour être prêt à vous porter secours. Croyez-vous donc que je ne veille pas sur vous ?

Le prince lui tendit la main :

— Brave Kyrillo, dit-il ! mais aussi regarde, je ne t'ai pas non plus oublié.

Le front du vieux sous-officier se rembrunit encore.

— Me payer de mes services, dit-il. Croyez-vous que le vieux Kyrillo se console de votre mort avec quelques milliers de roubles. Vous n'êtes pas juste, prince, ce n'est pas bien.

— Tu ne m'as pas compris, s'écria Palensky vivement. Je voulais seulement...

— Ne parlons plus de cela, Altesse. Quel malheur ! d'un jour à l'autre vous pouvez être officier. Pourquoi ne pas avoir attendu votre promotion ? Un younker se battre contre un major, c'est cas de mort. Écoutez mon conseil, remettez ce duel au jour de votre avancement ; le major consentira c'est un brave homme...

— Moi, reculer? N'y compte pas, Kyrillo.

Kyrillo baissa la tête.

— Accordez-moi, du moins, une grâce.

— Parle, mon vieil ami.

— Permettez-moi de vous accompagner. J'ai fait plusieurs campagnes et je me connais en blessures. Peut-être pourrai-je vous être utile.

— Mais...

Le sous-officier joignit les mains:

— Ne me refusez pas, prince, je vous en conjure.

— Si mes témoins y consentent, je veux bien.

— Oh ! merci !

Kyrillo fit un pas pour sortir ; mais Palensky le rappela, et, lui remettant le testament :

— Kyrillo, dit-il, je te confie Lydie et je te nomme mon exécuteur testamentaire. Lis ces papiers, tu y trouveras mes instructions. Me promets-tu de t'y conformer?

— Je le jure, dit le sous-officier près de sangloter.

Et il se dirigea vers la porte. Au seuil il se retourna, et, prenant une résolution soudaine.

— Votre témoin n'est-il pas...

Un coup frappé à la porte l'interrompit.

— Entrez, dit le prince.

C'était Garine.

— La voiture est prête. Partons, il est temps, dit-il en entrant.

— Je vous suis répondit le prince. Permettrez-vous à Kyrillo de nous accompagner ; il a quelques notions de chirurgie. Comme nous ne pouvons confier à un médecin le secret d'un duel qui viole, comme le nôtre, toutes les lois militaires, je crois qu'il pourra nous être de quelque utilité.

Garine ne put réprimer un geste de contrariété.

— Qu'il vienne, dit-il, cependant.

Et il murmura à part soi :

— J'espère qu'il n'y aura guère besoin de chirurgien.

A trois kilomètres d'Ouglitch, se trouve une forêt interminable qui enveloppe de ses sombres replis l'antique cité russe. C'est à la lisière de cette forêt que le caissier et le major attendaient leurs adversaires, au point du jour. A six heures du matin, la voiture de Palensky s'arrêta en face d'eux.

— Qu'est-ce que cet homme? demanda le major à Garine, voyant Kyrillo en descendre.

— Le sous-officier Viscof. Il est quelque peu médecin...

— Celui qui tombera n'aura pas besoin de chirurgien, j'espère, dit le major d'une voix sombre, exprimant ainsi tout haut l'espérance secrète de Garine. N'importe ! qu'il reste.

Le caissier s'avança.

— Nous avons trouvé un endroit convenable. Voulez-vous nous y suivre, messieurs?

On s'enfonça dans la forêt. Arrivé à une vaste clairière, entourée d'énormes sapins, le caissier s'arrêta.

— C'est ici, dit-il.

Le combattants devaient se placer à une distance de vingt-cinq pas l'un de l'autre. Avec le droit de tirer à volonté, ils pouvaient avancer jusqu'à une barrière qui était fixée à cinq pas. Prenant des pistolets qu'il avait apportés avec lui :

— Mes armes vous conviennent-elles? demanda le caissier à Garine.

Le lieutenant voulut les examiner.

— Oui, oui! cria le prince, dépêchons!

Les témoins remirent les pistolets aux adversaires. Après quoi...

— Êtes-vous prêts, messieurs? demandèrent-ils.

— Oui! répondirent simultanément le prince et le major.

En ce moment, le feuillage des arbres de la clairière fut écarté par une main timide, et une tête aux yeux petits et curieux, se montra entre les branches. C'était un bûcheron. Le caissier l'aperçut.

— Va-t'en, lui dit-il. Tu nous déranges.

Le paysan ne bougea pas. Garine alors s'avança.

— Va-t'en donc, brute! s'écria-t-il.

Et comme le bûcheron restait immobile, Garine se précipita sur lui :

— Ah! tu ne veux pas obéir! cria-t-il. Attends! attends!

Et du plat de son sabre, il lui administra quelques coups bien appliqués. Le paysan s'en fuit en murmurant :

— Oh! ces militaires! ces militaires! Si leur chef savait ce qu'ils viennent faire ici...

Pendant ce temps, le prince et le major étaient restés en présence. Immobiles, muets, ils s'observaient. Une colère contenu faisait scintiller les yeux de Palensky. Sur la figure du major on pouvait lire une énergique et froide résolution.

— Allez! dit Garine.

A peine avait-il achevé, qu'un coup de feu retentit. La casquette du prince, trouée, vola en l'air.

— Vous avez visé à la tête! major, dit celui-ci d'une voix sourde.

Et il commença à avancer, tenant son pistolet à la hauteur de la poitrine d'Ivanof. Il avançait lentement. Bientôt, il ne fut plus qu'à dix pas de son adversaire. Sans bravade inutile, comme sans frayeur, le major, calme et pâle, ne s'effaçait même pas, comprenant l'inutilité de défendre son existence. Kyrillo, éloigné de quelques pas au

commencement du duel, s'était peu à peu rapproché. Il regardait son maître et tâchait de lire dans ses yeux. Les traits contractés de Palensky exprimaient une cruauté froide, une volonté inexorable. Il continua à avancer, et il n'était plus qu'à huit pas du major, quand Kyrillo, au risque d'être blessé, fit un bond et se plaça entre eux deux.

— Ne le tuez pas, Altesse! cria t-il.

— Arrière!...

— Vous irez en Sibérie! Vous serez soldat pour la vie!

— Va-t'en! s'écria le prince.

Et l'écartant avec force, il continua d'avancer. Le sous-officier, repoussé rudement par la main du prince, trébucha. Mais revenant à la charge.

— Ne le tuez pas! criait-il. C'est un brave, et il devait agir comme il a agi!

Le prince était arrivé à la barrière.

— Tu as raison, dit-il tout d'un coup, en tirant en l'air.

Puis, jetant son pistolet à terre, il se précipita vers le major, et lui prenant la main, il s'écria avec effusion :

— Pardon, major! pardon! Excusez-moi. J'ai été cruel. Que tout soit oublié!

Le major lui rendit son étreinte :

— Vous êtes un brave jeune homme, dit-il.

— Que le capitaine fasse ce qu'il lui plaira. Je lui pardonne.

— Mon frère n'a besoin du pardon de personne, dit le major d'une voix sourde; il est mort.

Palensky recula stupéfait.

— Mort! le capitaine Yvanof!

— Oui, je vous avais dit que j'avais une affaire à régler avant de pouvoir me battre. Je suis allé chez mon frère; je lui ai conseillé de mourir. Le lâche n'a pas voulu! Il avait peur!

— Alors...

— Alors je lui ai brûlé la cervelle. On croira à un suicide; l'honneur est sauf... Adieu, prince!

Et le major disparut dans la forêt.

VIII

LE GÉNÉRAL DE DIVISION

Quelques jours après ces événements, le colonel Schvartz faisait sa correspondance dans le cabinet où nous avons introduit le lecteur

au commencement de cette véridique histoire, lorsque son ordonnance lui annonça le lieutenant Garine.

— Qu'il entre, dit Schvartz.

Garine vint, avec un sourire obséquieux, présenter ses hommages à son supérieur.

— Bonjour, Garine! bonjour! dit le colonel d'un ton protecteur. M'apportez-vous quelque nouvelle? Il se passe de drôles de choses dans le régiment, et je n'en sais rien. Le suicide de cet Yvanof, juste au moment où le général de division vient faire son inspection, m'affecte beaucoup, surtout parce que je n'en connais pas les raisons. Je n'ai même pas le temps de commencer une enquête, car le général arrive aujourd'hui même.

— Ah!

— Oui... Ne connaîtriez-vous pas la cause de ce suicide, Garine?

— Non, colonel. Mais, en revanche, je vais vous apprendre quelque chose de bien grave.

— Qu'est-ce? Dites vite.

— Oh! pardon, colonel. Je ne puis vous raconter cette affaire que si vous me jurez sur l'honneur que jamais personne — personne! entendez-vous bien — ne saura par quelle voie vous l'aurez apprise. Il y va de toute ma carrière. Les officiers, en masse, me chasseraient du régiment s'ils savaient que c'est moi qui suis le délateur. Ainsi, si vous voulez que je vous en fasse part, il faudra me jurer...

— Qu'à cela ne tienne, Garine; je vous engage ma parole d'honneur. Qu'est-ce?

La figure du lieutenant s'empourpra d'une joie féroce.

— Eh bien, colonel, sachez que le prince Palensky s'est battu samedi en duel avec le major Yvanof, dans la forêt de la barrière d'Yaroslaf.

— Un duel! Palensky et Yvanof! Les preuves! Garine! les preuves!

— Hélas! je n'en ai pas.

— Mais les motifs de ce duel?

— Au milieu d'une discussion, Yvanof a dit une impertinence à Palensky qui l'a souffleté.

Garine dénaturait exprès les véritables motifs du duel, pour laisser retomber toute la responsabilité sur le prince.

— Souffleté! s'écria Schvartz joyeux. Un major souffleté par un younker! C'est un cas de mort! Mais en êtes-vous sûr? Comment savez-vous cela, Garine? Dites?

— J'ai été le témoin de Palensky.

Malgré son animosité contre le prince, le colonel ne put s'empêcher de regarder Garine avec mépris.

— Ah! fit-il. Mais les preuves! les preuves!

— Faites faire une enquête, vous en aurez. Je ne veux pas nommer les autres témoins. L'enquête les découvrira.

— Ah! enfin, M. Palensky, s'écria Schvartz avec joie, je vous tiens! C'est que je le hais, moi aussi, ce prince. Depuis qu'il a été envoyé dans mon régiment, il ne m'arrive que des choses désagréables. Hier encore j'ai reçu une algarade du général. Pour se venger de quelques punitions que je lui ai infligées, il en a écrit à sa mère. Cette vieille folle est allée colporter partout que j'abuse de mon autorité, que je rends malheureux mes subordonnés. Ces bruits absurdes sont arrivés jusqu'aux oreilles de l'empereur; ils vont nuire à ma fortune, à ma considération.

— Vraiment, il a osé!...

— Pour quelques malheureux jours qu'il a passés au corps de garde, il est parvenu à faire du tort à ma carrière. Et je ne me vengerais pas, quand j'en ai le pouvoir! Souffleter un major! le provoquer! se battre avec lui! Aujourd'hui même je ferai mon rapport au général, et demain je commencerai l'enquête. Il sera soldat! soldat pour la vie! Et nous verrons, alors...

Un grand bruit partant de l'antichambrs vint interrompre le colonel dans ses récriminations. Un aide de camp arrivait essoufflé.

— Le général! le général! criait-il. La voiture tourne la rue, il descend chez vous.

Schwartz, saisit son casque :

— J'y cours. Pas un mot de tout cela à personne, Garine, avant de m'avoir revu, n'est-ce pas?

— Soyez tranquille, colonel.

— J'y compte.

Et Schwartz courut à la rencontre de son chef.

— Bonjour, colonel, dit le général en descendant péniblement de voiture. Montons chez vous ; j'ai à vous parler.

Arrivé dans le cabinet de Schwartz, sans même se reposer ni s'asseoir, il dit avec volubilité :

— Qu'est-ce que j'apprends! L'aide de camp que vous avez envoyé à ma rencontre, m'a dit qu'un officier de votre régiment s'était suicidé. Quelle en est la raison?

— Excellence, je l'ignore. Je vais faire une enquête. Mais, continua Schwartz emporté par son mauvais vouloir contre Palensky, j'ai quelque chose de plus grave encore à vous apprendre.

— De plus grave que la mort d'un officier? J'en doute.

— Hélas! oui, général. Il s'agit d'un soufflet donné à un major par un younker et d'un duel qui en a été la suite.

— Comment! votre régiment a donné un pareil scandale. Cette affaire est-elle connue?

— Non, grâce à Dieu, Excellence. Le secret a été bien gardé.

— Alors, comment le savez-vous?

— J'ai parmi mes officiers, dit Schwartz embarrassé, quelqu'un qui...

Le vénérable chef de division, fit un geste de mépris.

— Je comprends, dit-il. Mais en croyez-vous un espion?

— Général!...

— C'est bien... Comment s'appellent les coupables?

— Yvanof et le prince Palensky.

Le général devint pensif.

— Le prince Palensky. Ah! et moi qui... Nous causerons de cela plus tard, dit-il tout à coup à Schwartz. Je veux voir ces messieurs, leur parler moi-même. Vous me les présenterez demain.

— Oui, Excellence.

— Ma volonté expresse est que vous ne fassiez rien, que vous ne parliez de rien, avant que je ne les aie vus.

— Votre Excellence sera obéie, répondit Schwartz hypocritement.

Devant la porte de Wladimir, en dehors d'Ouglitch, se trouve une plaine de quelques kilomètres de circonférence. Le régiment entier était réuni sur cette place le lendemain, à l'aube. Il attendait l'arrivée du chef de division, lieutenant général comte de Magneville. Ce vieillard respectable, fils d'un émigré français, chassé de son pays par la Terreur, était parvenu à ce haut grade, par une honorabilité et des talents militaires incontestables. Sévère exécuteur de la discipline, il était généralement craint, aimé et vénéré, dans l'armée russe. C'était un ancien officier du feld-maréchal Diébitch, et de glorieuses blessures témoignaient de ses nombreuses campagnes.

Le prince, après avoir prévenu Lydie qu'il ne paraîtrait probablement pas chez elle de la journée, avait suivi son régiment à la revue. Chemin faisant, il se livrait à des rêves dorés; tranquillisé sur l'issue de son duel, supposant son secret fidèlement gardé, il ne voyait que bonheur dans l'avenir. Sa présentation pour le grade d'officier de la garde était partie pour Saint-Pétersbourg. Dans quelques semaines, dans quelques jours peut-être il serait officier. Après avoir épousé Lydie, il l'emmènerait à Saint-Pétersbourg, à l'étranger, à Paris; il jouirait de l'étonnement naïf de la jeune fille; il se ferait un plaisir de lui tout expliquer, ce plaisir du jeune homme qui tout en commençant la vie lui-même peut servir de guide à plus jeune que lui. Son sac ne lui semblait pas lourd, son casque ne lui blessait pas la tête. Comme il connaissait l'équité du général de Magneville, qu'il avait déjà eu l'occasion de rencontrer, il ne redoutait pas la revue, il n'appréhendait pas de punition.

A huit heures, les clairons sonnèrent ; quelques officiers à cheval, parcoururent au galop la plaine, devant les rangs des soldats, et le régiment entier, au commandement des chefs de bataillons, se forma en une longue et régulière ligne de bataille.

Le soleil du matin était radieux. La température déjà élevée, présageait une journée torride, comme on voit dans cette contrée en automne. Pas un souffle de vent n'agitait l'herbe de la prairie. La sombre forêt qui borde de tous côtés l'horizon ne recélait aucun bruit. Les pins, étroits, immobiles et sinistres, semblaient menacer la ville, qu'ils enveloppaient de toutes parts. Parfois le cri d'un oiseau qui passait d'un arbre à l'autre, ou bien le lointain bêlement d'un troupeau de moutons, ou encore les aboiements des chiens de la ville, venaient seuls rompre l'imposant silence de cette heure matinale. Quelques gouttes de rosée diapraient çà et là les feuilles des noisetiers disséminés parmi les sapins, et faisaient scintiller l'herbe jaunâtre. Des fils de la Vierge, sortis on ne sait d'où, s'enroulaient autour des casques et reluisaient au soleil, et des papillons bleus et blancs voltigeaient en spirales autour des baïonnettes. Le régiment entier attendait dans un respectueux silence.

Sortant des portes de la ville, une brillante cavalcade apparut bientôt et se dirigea au galop vers la ligne des soldats. C'était le général, escorté du colonel Schwartz et des états-majors réunis de la division et du régiment. Les tambours battirent aux champs ; puis, quand les chefs de bataillons eurent commandé le silence, Schwartz se détacha du groupe de l'escorte du général, et vint à fond de train se placer au centre de son régiment. Là, d'une voix retentissante, il cria :

— (Na karaoul !) Présentez ! armes !

Tout le régiment, avec une régularité parfaite, présenta, comme un seul homme, les armes à son chef, qui salua militairement. Ensuite, au milieu d'un silence général, le chef de division longea les rangs en disant un bonjour affable à chaque compagnie séparément. La tournée achevée, après avoir causé avec quelques officiers, il se rendit au centre de la plaine. L'exercice devait commencer. Soudain Schwartz, de sa voix stridente, cria :

— Major Yvanof, younker prince Palensky, sortez des rangs ! Le général de division désire vous parler.

Le prince devina qu'il était trahi. Il perça les rangs des soldats pour s'avancer vers le groupe des états-majors. A mi-chemin il rencontra le major. Ils se regardèrent en souriant tristement. « Nous sommes perdus » fut leur commune pensée.

A ce moment, Garine faillit se démasquer. Kyrillo, appuyé, derrière lui, sur son fusil, crut remarquer un sourire de joie sardo-

nique errer sur la figure du sombre officier, mais ce ne fut qu'un instant. Comme s'il se fût douté qu'il était observé, le lieutenant reconquit son calme. Cependant les deux adversaires de la veille, entourés d'un morne silence, avançaient lentement. Le général de Magneville avait froncé le sourcil en les entendant appeler; mais comme le colonel, pour donner cet ordre, s'était un peu rapproché du régiment, il ne put l'en empêcher; mais quand Schwartz, suivi des coupables, s'approcha de lui :

— Qui vous a donné l'ordre, colonel, d'appeler ces messieurs? dit Magneville sévèrement.

Schwartz sourit :

— Votre Excellence m'a dit qu'elle désirait les voir ce matin.

— Oui, mais pas ici, devant tout le régiment, et avant l'exercice, que vous retardez d'une manière si peu convenable! Que cela ne vous arrive plus!

— Mais, général...

— Silence!... Je n'ai rien à dire à ces messieurs... Ah! si, cependant. — Younker prince Palensky, je vous félicite, continua le général avec bienveillance, en tirant de son uniforme un papier plié en quatre... Sa Majesté l'Empereur vous fait officier! Voici votre diplôme! prenez-le.

— Mais, s'écria Schwartz, Votre Excellence ne se souvient donc plus de ce que j'ai eu l'honneur de lui dire, et...

— Je n'oublie rien, colonel Schwartz! Je n'ai pas le droit de retarder l'exécution d'un ordre impérial!... Oseriez-vous le faire?

Schwartz courba la tête. Un sourire haineux se dessina sur ses lèvres, la fureur l'étouffait.

— Quand j'aurai fini d'inspecter le régiment, dit le général en s'adressant au prince et au major, venez dans mon cabinet en tenue d'exercice, sans rentrer chez vous, j'aurai à vous parler.

— Nous irons, dit le prince! Merci, Excellence!

— Rentrez dans vos rangs, dit alors le général de Magneville, Puis se tournant vers Schwartz :

— Que l'exercice commence, ordonna-t-il sèchement.

Après l'exercice, Palensky et Yvanof se rendirent ensemble chez le chef de la division. Chemin faisant, ils causaient amicalement.

— Il faut avouer la vérité au général, mais à lui seul, disait le major. Je le connais de longue date : c'est un homme d'honneur, et il nous aidera!.... Cependant si Schwartz est présent, il faut tout nier obstinément.

— Vous avez raison!... Mais qui a pu nous trahir?

— Le sais-je? Votre soldat peut-être?

— Kyrillo! Ah! par exemple! ce n'est pas lui.... Mais qui? Garine est mon ami! C'est un honnête homme : je réponds de lui! Vous répondez du caissier?

— Au moins autant que vous de Garine.

— Qui alors? Ce bûcheron que Garine a battu? Il a eu tort. Oui, ce doit être ce bûcheron! Ces paysans sont si rancuniers. C'est évident, c'est lui.

— Enfin le mal est fait!... Ah! nous voilà arrivés. Attention, prince, notre salut dépend de nos réponses.

Ils montèrent l'escalier et se firent annoncer. On les introduisit aussitôt. Le colonel, l'aide de camp du régiment, le général de Magneville avec un de ses officiers, se trouvaient dans le salon. Le chef de division se leva à leur aspect, et, les apostrophant avec sévérité :

— Vous voici enfin! dit-il... Qu'est-ce que c'est que cette histoire de duel dont me parle le colonel? Est-ce vrai?

Yvanof répondit avec fermeté :

— Nous ne savons pas de quoi Votre Excellence veut parler?

— Un duel! Quel duel? ajouta Palensky. Entre qui?

— Écoutez mes enfants, dit M. de Magneville d'une voix plus douce, dites-moi la vérité... Je suis moins sévère qu'une enquête, et si l'enquête a lieu, la vérité une fois découverte, vous serez perdus.

Yvanof répondit :

— Nous n'avons rien à dire... Ce sont des calomnies! Je ne sais de quel duel Votre Excellence veut parler. Je n'ai connaissance d'aucun duel! Ce sont des inventions mensongères. Cependant, comme il faut les faire cesser, et comme je désire, avant tout, éclairer mon général, je ferai part de mes suppositions à Votre Excellence, mais à elle seule.

— Oh! oui, s'écria Palensky étourdiment. Si Votre Excellence veut nous accorder une demi-heure d'audience particulière, nous lui dirons....

Yvanof l'interrompit :

— Le nom de celui qui, croyons-nous, nous a calomnié, dit-il.

— C'est bien, mes enfants! venez dans mon cabinet... Messieurs, dit le général en s'adressant à Schwartz et aux aides de camp, veuillez attendre ici un instant.

Et, suivi des deux coupables, il entra dans son cabinet.

— Eh bien, qu'y a-t-il de vrai dans toute cette histoire? demanda le général quand ils furent seuls.

— Tout, répondit Yvanof d'une voix ferme. Je me suis battu en duel avec le prince Palensky.

— Malheureux!

— Laissez-moi vous raconter les causes et les péripéties de ce duel, Excellence. Vous jugerez !

Et avec un choix d'expressions heureuses, avec une franchise vraiment militaire, le major raconta au général toute la scène de la provocation. Arrivé à son entrevue avec son frère :

— Quand j'eus demandé au prince une heure pour régler mes affaires ici-bas, je me rendis chez mon misérable frère, raconta Yvanoff avec des larmes dans la voix. Il était couché. Me voyant entrer, il se leva sur son séant. — Te voilà, frère? dit-il. Oh! je me vengerai! Ce prince maudit m'a touché, je ferai mon rapport au colonel aujourd'hui même. — Ton rapport! m'écriai-je. Tu déshonores mes enfants! — Je me vengerai! répétait-il en grinçant des dents. — Frère, dis-je alors, je t'ai apporté un pistolet, il faut en finir! Tu es déshonoré sans espoir de salut. Finis convenablement!... Ton suicide fermera la bouche à tout le monde. Moi, je me battrai avec le prince et le tuerai, je l'espère. Si je meurs, il aura pitié de mes enfants, il se taira. Frère, je ne te fais pas de reproches : un instant de courage, et tout est racheté. Il ne voulut pas ; je le priai, je l'implorai, je me jetai à ses pieds. Il refusa. Il ne craignait pas le déshonneur : il avait peur de la mort! Alors,... alors, général, je pris un des pistolets que j'avais apportés, et, détournant la tête, je lui brûlai la cervelle! Il tomba roide mort. Je me suis rendu sur le terrain, où le prince me fit grâce de la vie et de l'honneur. Voici ma confession. Jugez-nous, Excellence!

La figure du vieux chef s'illumina d'une bienveillante douceur.

— Est-ce ainsi que cela s'est passé? demanda Magneville au prince.

— De point en point, Excellence! Et le major est un galant homme.

— Eh bien, mes enfants, ne craignez rien. Je prends tout sur moi. Vous serez seulement obligés de quitter tous deux le régiment.

— Oh! de grand cœur, dit Yvanof.

— Tenez, général, s'écria le prince en tendant la main au chef de division, laissez-moi vous serrer la main! Vous êtes un brave homme!

Magneville serra la main du prince en souriant, et avec un bienveillant haussement d'épaules :

— Eh bien, eh bien, fit-il. Est-ce ainsi qu'un younker parle à son général?... On ne fera jamais rien de vous....

— Oh! pardon, Excellence!

— Tête folle et enthousiaste! Ne vous excusez pas, votre mouvement m'a fait plaisir... Allons, venez maintenant, et soyons calmes, car Schwartz va nous observer.

Quand ils rentrèrent, ils virent le colonel, la face empourprée, se mordre la moustache de fureur et d'impatience.

— Je suis charmé de pouvoir vous annoncer, colonel, dit le géné-

ral, que ces messieurs sont parfaitement innocents. Je les ai interrogés, et je crois à leur parole. La réputation d'honorabilité dont n'a cessé de jouir le major Yvanoff pendant un service de plus de quarante ans me défend de suspecter son dire.

Schwartz était blême de fureur :

— Je vous jure, général, qu'une enquête est indispensable! dit-il. J'ai des données certaines.

— Calomnies de quelque mouchard dont je vous conseille, colonel, de purger votre régiment. Je prends tout sur moi d'ailleurs. J'ai foi en la vieille honorabilité du major et en la juvénile franchise du prince.

Voyant son échafaudage haineux crouler, le colonel ne se posséda plus.

— Excellence, s'écria-t-il, comment pouvez-vous croire une seule minute à ce prince de malheur? Il ment, je vous le jure !...

La phrase n'était pas encore achevée, que Palensky se précipita vers le colonel, et, le regardant avec des yeux étincelants :

— Tu as dit que je mens? rugit-il, misérable!

Et se grisant de ses propres paroles, ivre d'une colère insensée, il continua, en menaçant Schwartz du poing :

— Tyran! despote! Tu oses me dire que je mens! J'ai assez souffert de tes persécutions pour avoir eu un instant de faiblesse ! Mais puisque c'est ainsi, tu verras... que je n'ai pas peur de toi!... Oui, c'est vr...

Le prince allait se trahir et perdre avec lui le major, quand le général l'arrêta en s'écriant d'une voix tonnante :

— Silence! prince Palensky ! Comment osez-vous parler de ce ton à votre colonel?

Puis, voyant le younker un peu calmé :

— Vous venez de commettre une grande sottise, mon pauvre ami, ajouta-t-il.

Schwartz crut un instant que Palensky allait se trahir. Désappointé par l'interruption bienveillante du comte, il voulut, malgré cela, profiter de l'avantage que la sortie du prince lui avait donnée.

— Vous le voyez vous-même, Excellence, dit-il. Quelle insubordination, quel manque de respect envers vous et envers moi! M'injurier en votre présence! J'espère que, pour cette fois, vous me permettrez de faire une enquête.

— Une enquête est inutile, répondit sèchement le général. Nous avons entendu et nous sévirons. La faute est flagrante! Quel est le châtiment qu'elle mérite à votre avis, colonel?

La haine de Schwartz se fit jour encore une fois :

— Mais je crois, général, que la Sibérie...

Le chef de la division le toisa avec mépris, et, l'interrompant vivement :

— La Sibérie, soit!

Palensky courba la tête. Le général continua avec ironie :

— Colonel, demanda-t-il, combien avez-vous dans votre régiment de soldats indisciplinés en destination pour le contingent des troupes de la frontière russo-chinoise?

Schwartz crut comprendre. Il se frotta les mains, et, avec un sourire haineux :

— J'en ai à peu près soixante! Je crois que Votre Excellence a raison...

Le général l'interrompit :

— Silence! cria-t-il. Qui vous permet de devancer mes intentions?

Et se tournant vers le prince atterré :

— Officier prince Palensky! dit-il, pour offenses envers votre colonel en présence de votre général, vous avez mérité une punition exemplaire... Je vous l'infligerai! Nous envoyons tous les ans à Tobolsk, pour les incorporer dans divers régiments de la frontière russo-chinoise, tous les soldats indisciplinés, rebut de ma division. Je vous condamne à les conduire à leur destination! Vous passerez six mois en Sibérie, cela vous calmera peut-être un peu. Aujourd'hui même vous m'accompagnerez à Jaroslaf!

Cette sentence exaspéra Schwartz. Jeté hors des gonds par la clémence du comte, il hurla d'une voix étranglée :

— Vous appelez cela un châtiment, général? Ah! c'est ainsi! Eh bien, moi je vais faire mon rapport à qui de droit!

Le vieux général se dressa, menaçant :

— Vous vous oubliez, colonel Schwartz! s'écria-t-il. Prenez garde, l'insubordination est la même de colonel à général que d'officier à colonel!

Schwartz se tut, anéanti.

Le général continua d'un ton de plus en plus sévère :

— Le major Yvanof me demande de permuter. Il y a une place de chef de bataillon vacante dans le régiment d'Ékatérinoslaf, je la lui accorde... Prince Palensky, vous êtes mon prisonnier...

Schwartz, livide de colère, sortit.

— Je pars dans trois heures, continua le général de Magneville. Soyez prêt à m'accompagner.

Il tendit la main au major.

— Allez, major. Vous êtes libre de vous rendre dès aujourd'hui à votre nouveau commandement. Vous, prince, laissez-moi, et soyez ici dans trois heures.

En ce moment, Schwartz rentra suivi d'un factionnaire.

— Conduisez ce younker au corps-de-garde, dit-il au soldat, il y attendra les ordres du général.

A ces mots, M. de Magneville ne put contenir son indignation; il se leva, et d'une voix chargée de menaces :

— Comment osez-vous donner des ordres en ma présence, colonel ? s'écria-t-il. L'officier prince Palensky est libre sur parole. Sortez ! dit-il au factionnaire.

— C'en est trop, à la fin, vociféra Schwartz, exaspéré; je ne le permettrai pas, et...

Le général ne le laissa pas achever. Il l'interrompit, et, avec une froide énergie :

— Insolent et insubordonné! dit-il. Colonel Schwartz, vous agirez comme il vous plaira; mais vous vous rendrez auparavant à votre domicile, et vous garderez — restant durant ce temps suspendu de vos fonctions — les arrêts pendant quinze jours.

— Prenez garde, général !

— Vous qui paraissez si bien connaître les lois militaires, craignez qu'elles ne vous atteignent.

Le colonel courba la tête.

— Partez, et rendez-vous de suite aux arrêts !

Schwartz sortit en murmurant.

— J'ai été obligé de sévir, dit alors le général au prince. Vous avez tout gâté avec votre folle colère. Vous êtes seul responsable de votre malheur.

— Oh! je le sais, Excellence; et combien de remercîments ne vous dois-je pas pour m'avoir empêché de me...

— Chut! Je suis désolé d'être obligé de vous châtier. Mais voyons, ne puis-je rien pour vous?

— Au contraire, beaucoup, général. Permettez à un de mes plus fidèles serviteurs, à un sous-officier de ce régiment, nommé Kyrillo, de m'accompagner dans mon voyage.

— C'est facile. Le régiment doit vous fournir quelques soldats pour vous servir d'escorte; j'ordonnerai que ce Kyrillo soit du nombre... Ou bien, continua le chef de division après quelques secondes de réflexion, faites mieux encore : amenez ce soldat avec vous à Jaroslaf.

— Oh! merci! merci mille fois, Excellence !

— Maintenant, à revoir, mon enfant, et soyez prêt pour trois heures.

Et le vénérable général tendit au prince une main sous laquelle Palensky, malgré son orgueil, s'inclina avec une respectueuse déférence.

IX

LA SIBÉRIE.

Nous franchissons d'un pas cinq cents lieues, et prions nos lecteurs de nous suivre. Nous sommes sur l'un des plus hauts plateaux de l'Oural. Une caserne abandonnée, bâtie au bord d'un précipice sans fond, est le seul vestige d'habitation qu'on aperçoit à dix lieues à la ronde.

Des fenêtres de cette caserne on découvre un immense désert. La neige, qui le couvre en entier, scintille de toutes les couleurs du prisme; une longue ligne noirâtre et tortueuse la coupe en deux et disparaît à l'horizon. Une mer de neige, d'une hauteur de plusieurs pieds, borde cette ligne des deux côtés, et la fait ressembler à un énorme ravin prolongé dans l'espace. C'est la seule route praticable de ce pays; elle mène partout. Des deux côtés, le désert s'étend vide et morne.

La blancheur éclatante de la plaine aveugle. Quelques rares groupes de sapins, dont les troncs sont enfouis dans la neige, et dont les aiguilles d'un vert sombre et chargées de frimas font à chaque souffle de vent de légères éraflures dans la nappe mobile, sont les seuls objets où l'œil peut se reposer de la fatigante uniformité de la plaine. Çà et là, des bandes de corbeaux se promènent en sautillant. De temps en temps, un d'entre eux ouvre ses ailes, et, croassant d'une façon sinistre, dirige son vol lourd on ne sait où; puis tout retombe dans le silence. D'ailleurs, pas une charrette, pas un cavalier, pas un animal, pas un insecte. La solitude, le froid et la neige, qui semble vous narguer, en faisant briller au soleil chacun de ses atomes aux facettes aiguës.

Il existe dans ces contrées un mirage. Comme le voyageur altéré du grand désert du Sahara croit distinguer au milieu du sable une ville fantastique, entourée d'un élégant bouquet de dattiers qui se mirent au fond d'un lac limpide, l'exilé en Sibérie croit toujours, lorsqu'il voyage, apercevoir à l'horizon un clocher, signe d'habitation en Russie. Il s'approche : le clocher paraît svelte, doré, parfois d'un vert clair ou bien d'un bleu étoilé. Mirage! Il n'y a pas de clocher en Sibérie : il n'y a que des prisons.

A une distance de cinquante à cent verstes l'une de l'autre, sont échelonnées dans ce pays des sortes de villes où quelques centaines de déportés politiques ou de criminels vivent sous la garde de quel-

ques soldats exilés, commandés par un officier prolétaire. Ce sont des *Stations*. Ces stations sont fortifiées et entourées de palissades. Nul ne peut y entrer sans mot d'ordre; nul ne peut en sortir sans la permission du chef. Plus on avance, plus ces établissements deviennent rares. La longue ligne tortueuse qui sépare la plaine en deux est la seule route qui les relie. Il n'y a d'habitants que là, on ne peut se procurer des vivres que là. Un ciel d'un vert pâle surplombe le tout, et le froid est si fort que la neige ne disparaît presque jamais du sol.

C'est dans ce pays, sous ce ciel peu clément, que nous retrouvons nos héros. Non loin de la caserne abandonnée existe un poste de cosaques, sentinelles surveillant la frontière de l'Asie et de l'Europe. C'est le dernier pas à franchir avant d'entrer dans ce lieu de désolation qu'on appelle la Sibérie.

Six mois après les événements que nous avons retracés, une troupe composée d'environ quatre cents hommes se dirigeait, silencieuse, vers ce poste. Ces hommes étaient enchaînés, des menottes les tenaient attachés par les poignets. Un soldat, les mains libres, et qui semblait les commander, les fit arrêter en face de l'habitation. A peine les eut-il rangés vis-à-vis des fenêtres, que l'officier commandant le poste, en sortit, suivi du prince Palensky et de Kyrillo.

— Nous allons procéder au déferrement, dit-il au prince.

Puis, s'adressant à ses cosaques :

— Que l'on commence ! ordonna-t-il.

— Pourquoi leur ôter leurs fers ? ne put s'empêcher de demander Palensky.

— Tel est l'usage.

— Ce n'est pas que je sois partisan de ces rigueurs ; mais puisqu'on les a tenus enchaînés jusqu'ici, autant vaudrait ne les laisser libres qu'à leur arrivée à destination. Les conduire n'est déjà pas si facile.

— C'est l'usage, répondit imperturbablement l'officier.

— Cependant s'ils se révoltent ?

— Oh ! il n'y a pas de danger. Ils sont aussi maniables en Sibérie qu'ils le sont peu en Russie. D'ailleurs, à quoi la révolte leur servirait-elle ? Je vous donnerai un mot de passe que vous ne devez révéler, sous aucun prétexte, à personne, pas même aux hommes de votre escorte, pas même au sous-officier ! Vous devez avoir votre feuille de route écrite en chiffres ?

— Oui. Eh bien ?

— Avec la passe et cette feuille de route, vous êtes aussi en sûreté parmi ces hommes qu'au milieu d'une rue de Saint-Pétersbourg. En Sibérie, il n'y a que les stations où l'on puisse se procu-

rer des vivres et se reposer sans danger. Aucune station ne s'ouvrira devant vos hommes, s'ils ne donnent le mot de passe, et vous seul l'avez. S'ils se révoltent, s'ils vous assassinent, toute porte où ils se présenteront sans être accompagnés par vous leur sera impitoyablement fermée. Voyager en Sibérie n'est pas facile. Ils n'ont ni armes, ni vêtements, ni vivres, ni argent : que voulez-vous qu'ils deviennent sans vous ?

Le prince hocha la tête avec doute.

— Avouez pourtant, dit-il, que ça n'est pas gai de voyager dans votre damné pays, en compagnie de pareils chenapans.

— Bah ! bah ! Pourvu que vous gardiez bien le mot de passe, il ne vous arrivera rien.

— On ne l'aura qu'avec ma vie ! répondit Palensky.

— Maintenant, à l'œuvre. Qu'on les déferre, commanda l'officier.

Les soldats indisciplinés, rebut de la division du général de Magneville, furent amenés un à un devant l'officier commandant le poste des cosaques. A mesure qu'on les amenait, un forgeron brisait leurs fers. Bientôt toute la troupe fut libre. Après les avoir fait ranger en ligne, l'officier les harangua en ces termes :

— « Écoutez ! leur dit-il. Vous allez en Sibérie. On y entre facilement ; la difficulté est d'en sortir. Voyez cette ligne : eh bien, quand vous l'aurez une fois franchie, vous ne pourrez plus retourner en arrière. Quand même il se trouverait un innocent, reconnu comme tel, parmi vous, je ne pourrais lui permettre de revenir ici qu'après trois mois écoulés, c'est-à-dire après en avoir demandé la permission au gouverneur général de Tobolsk. »

Un frémissement parcourut les rangs des soldats.

— « Vous allez passer cette ligne dans un instant, continua-t-il ; la Sibérie est devant vous. Là, vous ne trouverez plus de villages habités par des compatriotes, plus de terres labourées, plus d'hospitalité, plus de voyageurs. C'est la région du repentir, des regrets et de l'expiation. Vous n'avez rien à attendre des hommes, et Dieu lui-même a détourné ses yeux de ce pays. »

Les soldats écoutaient, silencieux et mornes.

— « Celui-ci, poursuivit l'officier en désignant le prince, est le dispensateur absolu de vos destinées. L'empereur lui a donné pleine et entière puissance sur vous. Il est votre sauvegarde et votre unique espérance. Un mot d'ordre que je vais lui transmettre lui servira de talisman pour faire ouvrir les portes des stations. Vous savez qu'en Sibérie on ne se repose et on ne mange que là. Votre vie dépend de la sienne ; songez donc à lui plus qu'à vous, car s'il est malade ou s'il meurt, vous mourrez avec lui. M'avez-vous bien compris ?

— « Oui, répondirent sourdement les soldats.

— « Ne l'oubliez pas. Prince, ajouta-t-il, venez avec moi. »

Et après s'être éloigné de cinq cents pas de la troupe, il mena son compagnon au milieu de la montagne où, s'étant préalablement assuré que nul, pas même les oiseaux du ciel, ne l'entendaient, le chef du poste dit à Palensky :

— Le mot de passe est *Kamtchatka*. Souvenez-vous-en. Il faut me jurer, sur votre salut éternel, que ni devant des menaces de mort, ni par faiblesse, ni par pitié, vous ne le révélerez à personne.

— Je le jure !

— Maintenant, revenons. Il est temps de partir.

Lorsque les deux officiers se retrouvèrent devant les rangs des soldats, ceux-ci, tête basse, sombres et taciturnes, attendaient le signal du départ.

— En route ! dit le chef du poste.

Et la colonne s'ébranla.

— Prince, répéta encore l'officier quand Palensky fut monté dans son traîneau, souvenez-vous du mot de passe, ne le révélez à personne ! Votre sûreté en dépend.

— Soyez tranquille.

— Que Dieu vous garde !

Et l'officier rentra dans son poste solitaire.

Sur le flanc désert de la montagne, la troupe, pareille à un immense serpent humain, descendait rapidement dans la direction de Tobolsk. Un traîneau attelé d'un seul cheval, réglant son pas sur celui des hommes, ouvrait la marche. Le prince et Kyrillo y étaient assis. Ils se relayaient pour tenir les rênes, chose d'ailleurs parfaitement inutile, car le cheval, habitué au voyage, suivait la route instinctivement.

Kyrillo et le prince causaient.

— Oui, c'est comme je te le dis, murmurait Palensky; elle ne m'aime plus, elle m'a oublié ; et Garine aussi, l'ingrat ! Partout, à Kazan, à Perm, je me suis enquis au bureau de la poste : rien! O Kyrillo, je suis bien malheureux, va !

— Vous vous trompez, Altesse ! répondait le vieux soldat ; mademoiselle Lydie n'est pas de ces femmes oublieuses qui ne gardent que le souvenir de ceux qui sont présents. Son silence doit être motivé par une cause inconnue, un empêchement quelconque, une maladie, que sais-je ?

— Eh bien ! crois-moi si tu veux, mais le malheur rend l'homme méchant : la pensée qu'elle peut être malade me produit presque une sensation agréable, car je peux du moins espérer qu'elle m'aime encore. C'est que, vois-tu, mon ami, depuis mon départ d'Jaroslaf

je ne vis plus. Continuellement agité par des transes mortelles, les aliments me dégoûtent, le sommeil fuit ma paupière. Cette existence de doute et d'anxiété n'est plus supportable pour moi.

Le jeune homme sanglotait.

— Calmez-vous, disait Kyrillo.

— Et Garine, à qui je l'avais confiée, qui m'a promis de veiller sur elle; Garine, mon ami, qui a juré de me donner de ses nouvelles, pourquoi ne m'écrit-il pas?

— Oh! ne comptez pas sur celui-là! Je vous ai toujours dit que ce Garine était une canaille...

— Kyrillo!...

— Tenez! le jour où le colonel vous a interpellés, vous et le major Yvanof, devant tout le régiment, je l'observais... Il souriait... Son sourire faux et méchant me fit froid dans le dos. Quand il vit que je le regardais, il changea tout à coup de contenance, et...

— Tais-toi, Kyrillo! tu le calomnies. Je me connais en hommes, moi aussi. Le jour où, après m'avoir insulté, il vint me demander pardon, je l'ai jugé. Son insulte pouvait rester impunie; aucun calcul de crainte ou d'intérêt ne le forçait à venir s'humilier devant moi! Quand ensuite, guidé seulement par l'idée de voir Lydie heureuse, il s'est retiré devant moi, je l'ai apprécié. Non, Kyrillo, tu ne me feras jamais croire que cet homme est un misérable.

Kyrillo haussa les épaules:

— Alors, pourquoi ne vous écrit-il pas?

— Le sais-je? La poste est si mal organisée dans ces parages, que peut-être ses lettres ne nous parviennent pas. Peut-être les trouverons-nous toutes à Tobolsk. Mais y arriverons-nous seulement? Les gens que nous y conduisons ne sont pas de bien rassurants compagnons de voyage.

— Bah! bah! je suis revenu de bien plus loin, tel que vous me voyez!

— Je ne sais pourquoi, mais j'ai de sombres pressentiments. Ah! dis-moi, Kyrillo, demanda tout à coup le prince, n'as-tu pas remarqué qu'un des soldats que Schvartz m'a donné pour me servir d'escorte, est toujours au milieu des condamnés? Il semble être en d'excellents termes avec quelques-uns d'entre eux! Connais-tu ce soldat? Il se nomme Procope, je crois!

— Ce n'est pas grand'chose de bon! Il a toujours servi en qualité de domestique chez les officiers. En dernier lieu, il a été ordonnance de Garine! Tiens! tiens! tiens! murmura tout à toup le soldat, frappé par une pensée subite, il cause en effet beaucoup avec les condamnés, ah! ah!

— Qu'y a-t-il, Kyrillo? et que mâchonnes-tu entre tes dents?

— Rien ! j'aurai seulement l'œil sur eux.

— Comme tu voudras.

Palensky s'enveloppa alors dans sa fourrure et se rejeta dans un coin du traîneau, pour se livrer à l'aise à ses rêveries. Kyrillo, de son côté, voyant que le prince ne lui adressait plus la parole, se mit à réfléchir. Il se mit la tête entre les mains, cherchant à coordonner ses souvenirs. Il paraît qu'à mesure qu'il réfléchissait, un horizon de plus en plus sombre se déroulait devant lui, car son sourcil se fronçait de plus en plus. Cependant le prince finit par s'assoupir : ses inquiétudes avaient peu à peu cédé au sommeil ; mais tout en dormant le nom de Lydie voltigeait sur ses lèvres entr'ouvertes. Les rênes étaient tombées de ses mains ; toutefois le cheval, habitué au voyage, continuait son chemin sans même s'apercevoir du sommeil de son guide. Kyrillo regardait son maître avec la sollicitude d'un père, mais ses traits rembrunis ne se détendaient point.

Tout à coup, tourmenté probablement par une idée fixe, et ne pouvant plus lutter contre une inquiétude poignante, le soldat, confiant dans l'instinct du cheval, descendit du traîneau et s'avança rapidement vers la troupe des déportés. Grâce à des circuits savants, il put, sans être remarqué, s'approcher d'un groupe qui marchait en tête de la colonne. Une conversation animée avait lieu entre Procope et plusieurs condamnés. Elle cessa comme par enchantement à son approche, mais pas assez vite pour l'empêcher de saisir cette phrase prononcée par Procope :

— En approchant de la bifurcation des routes ! Pas avant !...

Les hommes du convoi cheminaient en silence. Leurs rangs étaient serrés ; l'ordre le plus strict régnait parmi ces prisonniers, nouvellement déferrés, qui semblaient n'avoir d'autre préoccupation que d'agiter continuellement dans l'air leurs mains, que les menottes récemment enlevées ne chargeaient plus.

Cependant Kyrillo, pris d'un soupçon terrible, voulut avoir une certitude. Chef de la caravane en l'absence du prince, ayant le droit d'exercer sur les déportés comme sur les hommes de l'escorte une autorité relative, le sous-officier résolut de frapper un coup décisif et d'éclaircir ses doutes. A cet effet, il se mêla au groupe des condamnés, dont un homme de l'escorte était le point central, et apostrophant ce dernier :

— Ivay ! lui demanda-t-il, combien de verstes nous reste-t-il encore à faire pour arriver à la station?

Le soldat le regarda, étonné.

— Je l'ignore, Kyrillo Ivanovitch, répondit-il ; ma consigne ne m'ordonne pas de compter les verstes !

— Ah ! ta consigne ne t'ordonne pas de regarder aux poteaux indicateurs ? Tu crois cela ?

— Je le crois, Kyrillo Ivanovitch !

Kyrillo feignit une colère terrible. Il leva son poing fermé, et, saisissant le pauvre diable par l'épaule, il lui en asséna un formidable coup à la mâchoire. Le sang jaillit de la bouche du soldat.

— Comment oses-tu répondre ainsi ! Crois-tu mieux connaître ta consigne que ton supérieur ? Pour avoir un instant supposé cela, je te prive pendant huit jours de ta ration d'eau-de-vie.

L'injustice était flagrante. Cependant nul murmure, nul signe de mécontentement ne se fit jour dans les rangs des condamnés. Kyrillo dit alors, en s'adressant à celui qu'il soupçonnait de fomenter la révolte :

— Et toi, Procope, sais-tu à combien de verstes nous sommes de la station ?

— Non, Kyrillo Ivanovitch !

— C'est ainsi que vous faites tous votre service ! Je te prive, toi aussi, de ta ration !

A ces mots, les figures des déportés se rembrunirent, et quelques chuchotements de protestation, bien vite réprimés, mais que Kyrillo remarqua très-bien, partirent des rangs les plus rapprochés de l'escorte.

— Je suis fixé ! se dit le sous-officier. Et plus sombre encore qu'auparavant, il regagna le traîneau.

Derrière lui, les soldats entourèrent Procope.

— Quelle injustice ! disaient-ils.

Procope était pensif.

— Vous avez eu tort de murmurer, dit-il. C'est un vieux malin que ce Kyrillo !

Le convoi entrait dans une station.

X

ANGOISSES

Ainsi qu'au commencement de cette histoire, Lydie, occupée à sa tapisserie, était assise à sa fenêtre, gelée par les premiers frimas. La belle jeune fille, auparavant rieuse et insouciante, n'était plus reconnaissable : une pâleur de marbre couvrait ses traits ; ses yeux, cerclés de bistre, étaient rougis par les larmes ; une ride précoce et constante, stigmate d'une douleur intense, fronçait la peau de son

front. Sa paupière, gonflée, semblait contenir un flot de larmes qui, comprimées continuellement, ne pouvaient parvenir à se répandre. Sa poitrine oppressée, son cœur qui battait irrégulièrement et vite, sa contenance triste et absorbée, sa tête mélancoliquement penché sur son épaule gauche, dénotaient un mal latent et profond. La souffrance de la jeune fille était visible ; elle gravait sa douloureuse empreinte sur tout son être ; une continuelle anxiété, une attente perpétuelle et fiévreuse se lisait dans ses yeux hagards. A chaque instant son regard se tournait vers la porte ; son oreille, attentivement penchée, s'ouvrait aux moindres bruits du dehors ; ses mains tremblantes ne parvenaient pas toujours à retenir les fils de laine de la tapisserie. De temps en temps elle se levait, et d'un pas vacillant allait coller sa tête contre les verrous.

Elle avait fait ce mouvement déjà plus de vingt fois, lorsqu'un pas rapide, venant du corridor, attira son attention. Elle revint en courant à son ouvrage, que ses doigts saisirent convulsivement, et une fugitive lueur d'espérance illumina ses traits altérés. Les pas approchaient, se dirigeant visiblement vers la porte de sa chambre. Garine entra. Elle le regarda d'un œil interrogateur. La contenance attristée de l'officier était une réponse négative à sa muette question. Elle n'essaya même pas de l'interroger. Sa tête retomba inerte sur sa poitrine, un abondant filet de larmes brûlantes jaillit de ses yeux et vint inonder la tapisserie. On n'entendit pendant quelques minutes que le bruit des sanglots et les battements de ce pauvre cœur. Puis, la douleur extérieure parut se calmer : Lydia releva sa figure amaigrie, et tournant les yeux sur l'officier :

— Rien? lui demanda-t-elle.

— Absolument rien.

— Vous avez été à la grande poste? Mais êtes-vous passé au bureau restant et chez le colonel? demanda la jeune fille d'une voix qu'une espérance irréalisable rendait à peine intelligible.

— J'ai été partout : il n'y a rien !

Lydie soupira profondément ; puis, avec un geste de résignation suprême :

— Excusez-moi, Andreï Ivanovitch, si vous ne vous amusez pas dans ma société. Je ne sais plus être gaie...

— Oh ! Lydia Vassilievna...

— Vous êtes bon, interrompit la jeune fille, vous me pardonnerez. Je suis malheureuse ; il n'y a plus de bonheur pour moi sur cette terre. Si ma douleur vous ennuie, encore une fois, pardonnez-le-moi, car je suis bien à plaindre, continua la pauvre enfant avec une nouvelle explosion de sanglots.

La douleur de Lydie était si profonde, que Garine en eut pitié.

Une expression de douceur, extraordinaire sur ses traits durs et sardoniques, brilla un instant dans le regard qu'il jeta sur elle; il ouvrit la bouche pour prononcer quelques paroles; mais Lydie ne lui en laissa pas le temps.

— Tenez, lui dit-elle en lui désignant la tapisserie d'un geste navrant, voyez cette fleur, mes larmes en ont changé la couleur.

En proie à une indicible émotion, une seconde fois Garine voulut parler. De la main, il fit un signe suppliant, comme pour demander la permission de placer un mot. Mais Lydie ne s'en apercevant pas, continua :

— Si je ne l'aimais pas, encore! Mais je l'aime malgré tout, cet ingrat! Je crois que je ne survivrai pas à son oubli. Vous qui êtes son ami, qui vous êtes attaché à lui comme moi, vous me comprenez, n'est-ce pas?

A ces paroles, l'officier tressaillit. L'émotion qui avait un moment adouci l'expression ordinaire de ses traits fit place à une sorte de contraction nerveuse.

— Certainement, mademoiselle, répondit-il froidement.

Sans remarquer le changement survenu dans l'accent du lieutenant, Lydie continua :

— Il y a de la distinction jusque dans ses moindres gestes. Il ne ressemble pas aux autres officiers du régiment. Je ne lui demande rien qu'un fugitif souvenir, ne pouvant prétendre à plus, moi, fille d'un pauvre marchand. Nous ne sommes pas de son monde, nous autres, Garine!

L'officier se pinça les lèvres :

— Certainement, répéta-t-il avec impatience.

— A Jaroslaf, à Perm, en Sibérie, je lui ai écrit partout, sans qu'il ait daigné me répondre! Il est pourtant noble et bon.

Toute l'émotion de Garine avait cédé à une irritation difficilement contenue. Il interrompit brusquement Lydie.

— Tout cela ne l'empêche pas, dit-il, de vous avoir oubliée, et je le lui pardonnerai avec peine.

— Peut-être ne m'a-t-il pas oubliée? répondit Lydie, prompte à défendre son fiancé; peut-être est-il empêché de m'écrire par une circonstance imprévue? La Sibérie est si loin! Que pouvons-nous savoir?

— Je ne sais pas d'excuse à son silence.

— Vous êtes décourageant, Garine, et vous me désespérez.

Lydie recommença à pleurer. Saisissant son front des deux mains, elle le comprima, et ses sanglots devinrent déchirants. Garine la regardait, et une sorte de compassion, refoulée constamment par une colère jalouse, se reflétait sur sa figure. Tout à coup Lydie tira de

son corsage une lettre froissée et maculée de larmes, et, la tendant à l'officier :

— Tenez, dit-elle, lisez. Vous comprendrez alors combien je l'aime et combien je suis humble dans mes demandes. Voyez si une pareille lettre mérite une réponse.

Et comme le lieutenant faisait de la main un geste de refus :

— Lisez, lisez, mon ami, continua-t-elle, je vous en prie.

Garine lut ce qui suit :

« Mon bien-aimé,

« Voici six mois écoulés depuis ton départ, et je ne reçois aucune nouvelle de toi ! M'aimes-tu encore, ou m'as-tu oubliée? Peut-être la légèreté avec laquelle tu as promis de me prendre pour femme, et d'accoler mon nom roturier au tien, si noble et si illustre, te pèse déjà? Peut-être cherches-tu un prétexte pour dégager ta foi?

« Te souviens-tu du jour où nous échangeâmes nos serments? Je suis allée vers l'image de la Vierge et j'ai juré d'être à toi. Souviens-toi de mes paroles ; si tu les as oubliées, elles sont restées gravées dans mon esprit ! « Prince Alexandre Palensky, ai-je dit, vous êtes « un noble cœur, et Lydia se donne à vous ! »

« Je t'aime, Alexandre, et suis fidèle à ton image, qui ne me quitte ni nuit ni jour. Voici qu'à ton souvenir, une larme tombe sur ce papier ; elle rend ma dernière phrase presque illisible.

« N'importe ! ma lettre est tachée de larmes, et je ne la transcrirai pas. Je corrige seulement les mots, pour que tu puisses les lire ; mais je laisse ineffacée cette trace de ma douleur, pour que tu aies pitié de moi. Peut-être cette dernière larme, larme de désespoir et de regret, sera-t-elle plus éloquente et plaidera-t-elle mieux ma cause que les phrases de la pauvre fille du vieux Yline, marchand de Moscou ?

« Écoutez, mon prince. Dans les romans français, dans ceux que Garine me lisait avant que je vous connusse, les grands seigneurs aiment de jolies filles. Ils élèvent jusqu'à eux ces jeunes filles, et ces romans disent que parfois ils sont heureux. Vous êtes un riche et puissant seigneur ; je ne suis qu'une humble fille de commerçant. Cependant...

« Mais je suis folle, Alexandre, et ce que je dis n'a pas le sens commun. Mais je souffre tant, tant, que ma tête s'en va.

« A toi, mon fiancé, à toi pour toujours !

« Lydia. »

Pendant qu'il lisait cette lettre, la voix altérée de Garine tremblait, ses yeux étaient injectés de sang. Quand il l'eut finie, il resta quelques instants plongé dans une sombre préoccupation.

— C'est un misérable! s'écria-t-il enfin avec colère, et il ne mérite pas d'être aimé d'un ange comme vous.

— Mais je l'aime! Quoi qu'il fasse, quoi qu'il dise, je l'aimerai toujours.

Garine ne répondit pas; un triste silence régna quelques instants entre eux; puis :

— Voulez-vous que je porte cette lettre à la poste? demanda l'officier.

— Merci, André Ivanovitch, ne prenez pas cette peine : je l'y mettrai moi-même.

— Vous n'êtes pas bien portante, et...

— N'insistez pas, André Ivanovitch. J'irai moi-même.

— Comme vous voudrez. C'était pour vous épargner une fatigue.

— Je vous en remercie de tout cœur; mais je tiens à porter cette lettre moi-même. Adieu, mon ami, dit-elle au bout d'un instant, en lui tendant sa main d'une blancheur transparente.

Le lieutenant saisit cette main et y colla ses lèvres. Une larme brûlante, larme de passion et de dépit qu'il ne put retenir, y tomba. La jeune fille en la sentant tressaillit; elle se baissa subitement, et, embrassant Garine sur le front :

— Pauvre ami, lui dit-elle avec un accent de douce pitié, vous n'êtes pas heureux non plus!

— Oh! Lydia Vasiliewna, s'écria l'officier, tout tremblant d'amour et d'espérance, si vous saviez...

— Je sais tout, et je vous admire, en vous plaignant... Mais lui, je l'aime.

Par cette parole, l'imprudente enfant, au moment peut-être où Garine revenait à de meilleurs sentiments, ralluma en lui, sa haine jalouse. Il sortit sans répondre.

— Va! porte ta lettre, grommelait-il en descendant l'escalier de la maison d'Yline, elle n'arrivera pas plus que les autres. Le prince est encore compris parmi les sous-officiers de notre régiment. Le colonel a donné l'ordre de lui remettre toutes les lettres qui portent l'adresse de Palensky. Il a fait plus : il s'est procuré un échantillon de son écriture, et, l'ayant montré au directeur de la poste, il lui a ordonné de lui envoyer toutes les lettres de cette écriture qui viendraient au bureau d'Ouglitch. Du diable si les tourtereaux pourront de longtemps correspondre!

Le sourire haineux avec lequel l'officier prononça ces dernières paroles demeura sur ses lèvres jusqu'au moment où il arriva sur la grande place, où il vint se promener, abîmé dans ses réflexions. Peu à peu cependant ses traits se détendirent.

— Pauvre fille! se disait-il en arpentant la place d'un pas fiévreux, elle est bien malheureuse!

Mais, se redressant avec colère et frappant le sol du pied :

— Ne vais-je pas m'apitoyer maintenant? Pourquoi l'aime-t-elle? Tant pis pour elle!

Sombre et pensif, Garine erra longtemps par la ville. Tout à coup, au détour d'une rue, il se trouva face à face avec le colonel Schwartz. Celui-ci salua le lieutenant, et, lui prenant amicalement le bras :

— Eh bien, Garine, demanda-t-il, comment vont les amours?

— Mal, mon colonel. La donzelle adore toujours son prince maudit!

— Fichtre! quelle constance! Voyez-vous la péronnelle! Mais patience! Nous en viendrons à bout.

Et, fouillant dans la poche de son uniforme, Schwartz en sortit un paquet de lettres qu'il tendit au lieutenant.

— Qu'est-ce que ces papiers? demanda l'officier.

— C'est la collection des lettres de ce freluquet, qu'on vient de m'apporter de la poste. Je les ai lues dans mon cabinet ce matin. Quel style, mon cher, quel style! J'en ai ri de tout mon cœur. Il se plaint du silence de sa belle. Ah! ah! ah! la farce est bonne! Tenez, prenez, vous en rirez aussi.

Garine s'empara des lettres de Palensky, toutes adressées à Lydie, et les mit dans sa poche.

— Merci, colonel, dit-il.

— Soyez donc plus hardi, que diable! mon cher, ajouta Schwartz. Comment, voici six mois que vous passez à roucouler! C'est ridicule.

— Mais qu'y puis-je? Elle aime son fiancé, et...

Schwartz l'interrompit, et le regardant en face :

— Ah! dit-il, ce que vous pouvez faire? vous me le demandez?

Et, avec un ironique haussement d'épaules, il le quitta en disant :

— Roucoulez, mon cher, roucoulez à votre aise.

★★

La fin au prochain numéro.

LOUIS XIV ET HENRI IV

Nous avons cherché dans cette revue[1] à rappeler les traits distinctifs du caractère et du règne de Henri IV. Nous avons signalé ces qualités de cœur et d'esprit qui le rendaient si éminemment propre à diriger la politique intérieure et extérieure d'un grand peuple, à conduire ses guerres comme à féconder pour lui tous les bienfaits de la paix. Nous l'avons montré arrachant notre pays à un abîme de maux pour le porter sans effort au premier rang de la puissance et de la considération européenne. Nous l'avons présenté comme jugeant avec autant d'équité les droits et les intérêts des voisins, qu'il savait grouper ainsi autour du drapeau de la France au dehors, qu'il en apportait à concilier au dedans ceux des diverses factions dont il avait cimenté autour de son trône l'union loyale et permanente. Il ne sera pas sans intérêt d'examiner à quel point, sous le règne plus éclatant de son petit-fils, ces nobles exemples ont été suivis ou répudiés, ce que la France a gagné, ce qu'elle a perdu en se laissant entraîner trop souvent en dehors des voies salutaires de la justice et de la modération, en échangeant son rôle d'arbitre éclairé de l'Europe contre le dangereux renom d'une prépotence démesurée. Nous n'oublierons pas, en parlant de Louis XIV, tout ce que la patrie lui doit ; nous nous attacherons volontiers à considérer plutôt les lumineux reliefs que les ombres de cette imposante figure. Toutefois, si l'étude du passé se recommande surtout par les enseignements qu'il offre à l'avenir, nous ne saurions nous y livrer avec quelque profit sans relever les erreurs qui ont été le plus funestes — par leurs résultats immédiats, aux générations qui en ont été les victimes — à la postérité, par leurs conséquences ou par leurs périlleuses traditions.

[1] Voir *le Correspondant* du 25 août et du 10 septembre 1871.

« Henri IV, le plus attrayant des hommes! » s'écriait, dans un discours récent, le chef actuel du gouvernement, — et il est difficile de mieux dépeindre celui que l'on ne saurait trop aimer ni trop contempler. Louis XIV ne se recommande par aucun attribut semblable, et la légitime admiration qui s'attache à ses vertus princières et politiques ne s'inspire et ne s'exalte dans aucune sympathie spéciale pour ses qualités plus intimes. Toutefois, du moment que ces deux grands types sont en présence, il est équitable de considérer non-seulement les dons distinctifs qu'ils ont pu recevoir de la nature, mais le milieu si différent dans lequel ils ont été appelés à les exercer et à les développer. Ils sont rois l'un et l'autre dès leur jeunesse; mais tandis que la jeunesse d'Henri IV se consume dans les épreuves, les luttes et les revers, une prospérité inouïe, en couronnant toutes les premières entreprises de Louis XIV, tend à exagérer chez lui cet esprit d'arrogante domination qui lui a été si funeste. Lancé dans une époque de conflit acharné et d'indépendance excessive, Henri IV, le plus vaillant des combattants, et que son rang n'a jamais enchaîné au rivage, apprend avant tout à transiger, à pacifier, à concilier, secret suprême du gouvernement des hommes. Louis XIV, survenant dans une de ces périodes de lassitude trop familières à la France et où elle ne demande qu'à obéir, ne songe lui-même qu'à commander. Henri IV étudie et juge ses semblables dans cette rude école de la guerre, où, à côté de tant de sauvages passions, éclatent aussi les vertus les plus exemplaires de notre nature, le courage, le dévouement, l'abnégation. Louis XIV ne connaît les hommes que par les traits qui se révèlent surtout dans le jour blafard des cours, la cupidité, l'envie, la servilité, l'ingratitude. Henri IV est enlevé dans la force de l'âge, mais quand déjà les atteintes morales de la vieillesse s'étaient manifestées par des signes douloureux et alarmants. Louis XIV poursuit jusqu'à la fin son redoutable labeur et ne dépose qu'au dernier terme de l'existence humaine son écrasant fardeau. N'oublions jamais, en le jugeant, la durée inouïe de ce règne absolu de cinquante-quatre ans. Où trouver dans l'histoire un second exemple d'une carrière aussi laborieuse, exposée, sans trêve ni rémission, aux fatigues, aux soucis, aux responsabilités incessantes comme à l'inquisition et à la censure inexorables qui s'attachent au premier rang; et ne comptons jamais les égarements et les défaillances qu'en mesurant l'étendue proportionnelle de la tâche accomplie et de l'épreuve endurée. De quelle trempe devait être l'acier d'un corps et d'une âme s'élevant à un tel point au-dessus des conditions et des forces ordinaires de l'humanité! et faut-il s'étonner si les qualités attachantes ne se rencontrent point, au degré normal, dans cette majestueuse exception? En la contemplant de plus près, l'admiration cessera rare-

ment d'être l'impression dominante, et pourtant, nous comprendrons de plus en plus comment la postérité, dans ses journées d'épreuves, redemandera souvent Henri IV, mais ne redemandera point Louis XIV.

I

L'enfant royal n'a que cinq ans quand une glorieuse nouvelle retentit autour de son berceau. Une des victoires les plus décisives de notre histoire avait été remportée par un prince de sa race, âgé lui-même de vingt et un ans; les vieux bataillons qui depuis deux siècles avaient assuré à l'Espagne sa prépondérance dans tant de conflits, dans tant de contrées diverses, étaient à jamais dispersés ou détruits et le premier rôle militaire en Europe était pour longtemps acquis à la France. Le canon de Rocroi sera le premier des souvenirs de Louis XIV. Les triomphes de Condé se succèdent sans relâche, mais un de ces accès d'indiscipline impuissante dont nos annales fournissent tant d'exemples vient paralyser notre action au dehors et ouvre encore une fois nos frontières à l'ennemi terrassé. C'est ainsi que, dès sa première jeunesse, Louis XIV se rend compte de ce que pourraient les armées de la France sous un chef compétent, mais aussi de la nécessité d'une autorité suprême, fortement respectée, pour dompter et pour porter au dehors l'effort des factions qui déchiraient la patrie. Il avait vingt et un an quand, réduit à demander la paix, Philippe IV d'Espagne céda définitivement l'Artois, le Roussillon, la Cerdagne et donna sa fille Marie-Thérèse à son jeune adversaire, comme gage d'une fidèle alliance. Mazarin survécut peu au traité des Pyrénées, qui justifiait et couronnait ainsi sa politique, et quand les ministres vinrent demander au roi de vingt-deux ans à qui ils devaient désormais s'adresser, on conçoit toute la surprise que leur causa la réponse laconique : « A moi ! » qui annonçait tout son règne. On a beaucoup commenté, beaucoup critiqué depuis la parole correspondante proférée en plein parlement : « L'État, c'est moi. » N'oublions pas que, epuis Henri IV, l'État, quand il avait eu quelques jours de tranquillité et de grandeur, avait été « Richelieu, » avait été « Mazarin, » et il était tout aussi naturel qu'il se personnifiât dans le petit-fils du roi bien-aimé que dans un prêtre italien. Nous n'avons pas revu depuis le fouet et le costume de chasse ; mais que de fois des prétentions non moins altières ont-elles été répétées pour nous avec une égale assurance et avec des titres plus contestables ! La formule répondait alors au vœu, au besoin évident du pays, mais on a moins souvent cité son noble corollaire : « C'est par le travail

qu'on règne, » et, durant quarante ans, huit heures de constante application par jour témoignèrent que la pratique répondait à la maxime. La fortune semble se complaire à multiplier autour du jeune souverain les plus précieux auxiliaires. Il sait discerner et s'associer Louvois, Colbert, Vauban, de Lionne, tandis que la terrible disgrâce de Fouquet porte l'effroi dans la ligue des concussionnaires. Sur tous les points du territoire les grands travaux s'organisent, les richesses se développent; une vitalité inouïe se répand partout, éclate partout, et les six années de paix qui suivirent le traité des Pyrénées rappellent, en la surpassant peut-être, la plus florissante période de Henri IV. Le prestige au dehors s'accroît avec la prospérité intérieure. L'Espagne cède publiquement le pas à la France. Le pape s'humilie devant elle. Alger est châtié. Vienne est secourue. Il ne manque à tant de renom que l'éclat d'une guerre triomphale : une occasion naturelle se présente, et elle est habilement saisie, habilement exploitée.

II

Il est certain qu'en épousant le roi de France, la jeune Marie-Thérèse avait solennellement renoncé à tous ses droits d'hérédité, mais on pouvait objecter que la dot de 500,000 écus d'or, stipulée par l'habile Mazarin, peut-être comme une clause éventuelle de nullité, n'avait jamais été payée. Les renonciations elles-mêmes étaient d'ailleurs en opposition avec les lois fondamentales de l'Espagne et une cause ou un prétexte nouveau de dissentiment devait surgir à la mort de Philippe IV. Dans les Pays-Bas, un ancien usage voulait que l'héritage paternel fût donné ou *dévolu* aux enfants du premier lit, à l'exclusion de ceux du second. L'infante Marie-Thérèse était née du premier mariage du roi défunt : Charles II, son chétif successeur, était du second. Aussi Louis XIV réclame les Pays-Bas au nom de ce droit de *dévolution* et s'apprête à faire valoir ses prétentions avec des forces plus irrésistibles que ses raisonnements. Les arguties diplomatiques imaginées de part et d'autre intéresseront moins la postérité que les considérations politiques qu'il était permis d'invoquer. C'était précisément en vertu de ses alliances avec des princesses qui en étaient les héritières que la maison d'Autriche possédait ces beaux pays; mais, sous sa domination, l'Espagne était tombée à un tel degré d'abaissement et de faiblesse qu'elle était absolument hors d'état de les gouverner avec aucun profit pour eux, avec aucun profit pour elle-même. Une conformité entière de langue, de religion et de mœurs les unissait à la France dont ils étaient séparés, non par

un immense intervalle, mais par ces frontières imaginaires que la victoire ne cesse de tracer ou d'effacer. Aucun triomphe, aucun artifice n'aurait réussi à établir une union sérieuse de l'Espagne avec ces provinces éloignées qui, une fois annexées à la France, devaient, comme l'événement l'a si bien prouvé, s'incorporer avec elle sans effort, sans regret, et vivre désormais de notre vie. C'est là ce que Louis XIV comprit si tôt et si bien, pour ne jamais s'en départir. Les lointaines et chevaleresques expéditions qui avaient tant séduit ses prédécesseurs, funestes parodies des croisades dont elles n'avaient ni la généreuse excuse ni le généreux élan ne le tentèrent jamais. S'il pécha trop souvent par une arrogance excessive, par un sentiment trop exalté de ce qui était dû à sa personne et à sa couronne, son ambition elle-même ne fut point excessive, point aventureuse et généralement réglée, dans l'action, par un sagace et profond discernement. Bien qu'il ait accompli de si belles conquêtes, il n'aspira pas plus au rôle de conquérant qu'à celui de grand capitaine. Reculer successivement, par de judicieux empiétements, les frontières de la patrie dont plus que personne il a pressenti les hautes destinées, mais en ne prenant que ce qu'elle pouvait défendre, garder, absorber, tel fut le but dominant de sa politique, et, en définitive, il lui fut donné de l'atteindre puisque, en dépit des plus accablants revers, il conserva pour la France ses principales acquisitions dont il serait difficile d'exagérer l'importance. La guerre de dévolution fut aussi féconde que brillante. Turenne conquiert les Flandres, Condé la Franche-Comté et telle fut la stupéfaction des puissances voisines que la Hollande et l'Angleterre conclurent en cinq jours avec la Suède la triple alliance de la Haye qui offrit sa médiation à la France et l'imposa à l'Espagne. Les deux illustres capitaines auraient voulu pousser outre, répondant de triomphes nouveaux, mais le jeune roi sait s'arrêter, et signe la paix d'Aix-la-Chapelle (1688) où il restitue la Franche-Comté en ne gardant que la Flandre. Le secret de cette modération extrême, qui ne fut même pas soupçonné par les contemporains, n'a été pleinement révélé pour la postérité que par les belles publications de M. Mignet. La France a appris alors que Louis XIV aussi avait eu son « grand dessein, » plus hardi et non moins sagement préparé et poursuivi que celui de Henri IV, mais qui, cette fois encore, devait être frappé de stérilité, non point par une existence inopinément interrompue, mais par une existence inopinément prolongée. Voyant la santé de son beau-frère Charles II tellement chancelante qu'on désespérait de l'élever et la branche d'Espagne à la veille de s'éteindre avec lui, jugeant l'Angleterre trop absorbée par l'état critique de ses affaires intérieures pour opposer aucune résistance bien efficace, le roi de France conçoit le dessein de

partager d'avance avec l'empereur Léopold, alors le seul adversaire redoutable, la colossale succession. Sous l'habile direction du prince lui-même et de M. de Lionne et par l'entremise du chevalier de Gremonville à Vienne, cette négociation prodigieuse est conduite et menée à bonne fin. D'après le premier traité de partage, dont l'Europe n'a eu la confidence entière que de nos jours[1], la France devait recevoir la Franche-Comté, Roses, la Navarre, la Sardaigne, la Catalogne et surtout les Pays-Bas catholiques. Tout porte à croire que, dans l'état relatif alors de la France et de ses voisins, le grand roi, en transigeant sans doute plus tard sur les dépendances lointaines ; aurait pu rester définitivement maître des provinces limitrophes, mais Charles II devait prolonger pendant plus de trente ans encore sa frêle existence et ce chef-d'œuvre de notre diplomatie à sa grande époque, n'aboutit à aucun résultat.

III

Pour se dédommager, Louis XIV entreprend une guerre nouvelle dans laquelle l'admiration et les sympathies de la postérité ne pourront plus le suivre. Ce n'est pas sans émotion que naguère, aux jours de nos plus terribles angoisses, nous avons relu sur les vieux canons dirigés en toute hâte vers les remparts et les forts de Paris la fière devise de l'antique monarchie : *Nec pluribus impar*, souvenir de la guerre de *dévolution* et prélude de la guerre *des médailles*. Nous n'osons demander ce que sont devenus ces canons de Turenne, de Condé, de Vauban, sous la sauvegarde de la frénésie républicaine; mais leur imprudente légende ne faisait que trop pressentir les épreuves futures de leur destinée. Assurément, il était permis au jeune triomphateur d'Aix-la-Chapelle de célébrer sa victoire sur ses rivaux coalisés; mais il s'écartait déjà sensiblement de la politique de Henri IV, qui s'applaudissait plus des voisins qu'il ralliait sous son drapeau que de ceux qu'il unissait contre lui. La convoitise a été plus d'une fois sans doute le mobile de l'alliance des peuples; mais plus souvent encore, quand des nations séparées par tant de jalou-

[1] M. Henri Prat, dans ses charmantes « *Études historiques*, » donne un résumé fort intéressant de ces négociations, mais il s'avance trop en disant que rien n'a transpiré à ce sujet avant l'année 1842. Les principaux historiens, il est vrai, ont ignoré le premier traité de partage ou n'en ont pas tenu compte; mais le marquis de Torcy y fait allusion plus d'une fois dans ses Mémoires publiés dès l'année 1756. Les grands travaux de M. Mignet, qui ont jeté des flots de lumière sur cette belle époque, sont de 1837.

sies, tant d'intérêts divergents, ont combiné leurs forces, elles ont eu à défendre quelque principe tutélaire, quelque cause légitime. S'engager, pour ainsi dire, d'avance à défier les coalitions européennes, c'était s'engagèr, non-seulement à rechercher des luttes inégales, mais aussi à combattre la justice et le bon droit. Trop souvent depuis, *Nec pluribus impar* a été notre devise, se traduisant plus tard par ces termes longtemps consacrés : « la France et l'Europe, » comme si jamais la France dût trouver l'Europe entière en face d'elle, à moins qu'elle ne l'eût ralliée et provoquée par des imprudences impardonnables. Louis XIV ne tarda point à en faire de nouveau l'expérience. Quels étaient ses griefs contre la Hollande? En songeant à couvrir et à protéger ses frontières, elle s'était mêlée sans motif des affaires du roi. Elle hésitait à remanier ses tarifs dans notre intérêt exclusif. Elle avait fait frapper une médaille où Van Beuning, son envoyé à Aix-la-Chapelle, était représenté comme Josué, avec la devise : *In conspectu meo stetit sol*, et encore l'existence de cette médaille a été plus que problématique. Voyant Louis XIV multiplier ses armements et nouer des alliances contre eux avec une habileté digne d'une meilleure cause, les États-Généraux ne cessaient d'offrir les plus humbles explications. « Quand j'ai appris, répond le roi de France, que les Provinces-Unies essayaient de débaucher mes alliés, et sollicitaient des rois, mes parents, d'entrer en des ligues offensives contre moi, j'ai voulu me mettre en état de me défendre, et j'ai levé quelques troupes. Mais je prétends en avoir encore plus au printemps, et je m'en servirai en ce temps-là de la manière que je jugerai le plus à propos pour le bien de mon service et de ma gloire. » Nous voilà déjà fort loin du langage de Henri IV, plus loin encore de ses sentiments équitables et généreux. On aime à se figurer le vainqueur d'Ivry buvant joyeusement un verre de bière avec l'envoyé Van Groot, fils de l'illustre Grotius, peut-être plus tard, avec Guillaume de Nassau lui-même, réglant d'un trait de plume avec eux tous les points en litige, et s'assurant, avec la longue amitié de la Hollande, l'estime reconnaissante de l'Europe. Le cœur se serre douloureusement, au contraire, quand nous voyons Louis XIV préférer et poursuivre une vengeance indigne de lui, et qu'il expiera si cruellement plus tard dans une guerre désastreuse et par les plus humiliantes négociations. Au passage trop vanté du Rhin, un malheureux détachement hollandais qui met bas les armes est massacré, odieux début d'une odieuse invasion. Les provinces confédérées sont ravagées par des forces écrasantes. La malheureuse république multiplie les concessions, les supplications, mais c'est Louvois qui se charge de la réponse finale. De grands abandons de territoire, une immense indemnité de guerre, un gain

de cause entier pour la France sur tous les points contestés, ne suffisent plus. Louis XIV exigeait l'envoi annuel à Versailles d'une ambassade qui reconnût publiquement que la liberté et l'indépendance des Provinces-Unies étaient un effet de son bon plaisir. Une réaction vengeresse suit de près ces exigences extravagantes. Sans doute, l'assassinat des frères de Witt comptera toujours parmi les crimes les plus abominables de l'histoire; mais la révolution qui leur enleva le pouvoir était naturelle et légitime. Si le parti républicain qu'ils représentaient n'était assurément point responsable de tous les maux déchaînés sur le pays, il avait eu l'imprudence de rendre la défense bien difficile par la jalousie avec laquelle il s'était toujours opposé à l'armement des forces de terre, et sa présence aux affaires convertissait en ennemis les alliés les plus précieux de la Hollande, le roi d'Angleterre et l'électeur de Brandebourg. Appelé au pouvoir, Guillaume d'Orange, chef du parti monarchique, arrête l'invasion en faisant rompre les digues, et en défendant, par des prodiges de valeur, les parties du sol natal qu'il n'a point livrées à la ruine de l'inondation. Le beau rôle n'est plus pour la France. Louis XIV, avec tout son prestige, avec ses vastes armements, avec la gloire de Turenne, de Condé, de Luxembourg, qui commandent sous ses ordres, est moins réellement grand, en ce moment, que son rival naissant lui disputant pied à pied les débris de sa patrie submergée et retournant contre lui, par des négociations merveilleuses, les alliés même sur lesquels il avait compté pour anéantir la laborieuse Venise du Nord. Le mouvement est électrique comme la voix de la justice et de l'humanité. Charles II d'Angleterre est entraîné à se détacher de la France pour favoriser la cause de son neveu Guillaume; l'Allemagne arme et se prononce; l'empereur est contraint de renoncer à sa neutralité convenue; l'Espagne, malgré son épuisement désespéré, est obligée de combattre, et Louis XIV est forcé de lâcher prise en Hollande, pour faire face à une coalition générale. Désormais, c'est à Guillaume d'Orange et à l'Angleterre qu'appartiendra le grand rôle de Henri IV, comme champion et vengeur du droit européen. Reconnaissons toutefois que son petit-fils sut dès lors se montrer à la hauteur de la terrible crise qu'il avait provoquée. Il se porte contre l'Espagne, le plus faible de ses adversaires, et lui enlève la Franche-Comté, qu'il ne restituera plus. 70,000 Allemands pénètrent en Alsace, 90,000 Espagnols et Hollandais menacent la Champagne. Turenne, dont l'audace, au dire de Napoléon, « croissait à mesure qu'il vieillissait, » sauve l'Alsace, et détruit les forces impériales à Mulhouse, à Colmar, à Turkheim. Condé repousse non moins victorieusement l'invasion du Nord. A Senef, après avoir eu trois chevaux tués sous lui, il renouvela encore

ses attaques, « quand il parut visiblement qu'il n'y avait plus que lui qui eût envie de se battre, » et les Pays-Bas catholiques sont sauvés. Mais, dès l'année suivante (1675), ces deux héros sont perdus pour la France. Turenne est tué au moment même où les plus savantes combinaisons de l'art militaire semblaient lui avoir livré toute l'armée ennemie; Condé, qui le remplace pour réparer le désastre dont a été suivi de près la mort du grand capitaine, est forcé bientôt par ses infirmités de chercher le repos. Cependant Duquesne et d'Estrées, sur mer, — sur terre, Créqui et Luxembourg, maintiennent la fidélité chancelante de la fortune et, à la paix de Nimègue (1678), Louis XIV a encore des restitutions importantes à offrir, tout en conservant la Franche-Comté, Saint-Omer, Valenciennes, Cambrai et plusieurs autres places que Vauban s'empresse de couvrir de fortifications.

IV

Nous voici à l'apogée du grand règne. Aux trophées de la guerre viennent succéder les triomphes plus éclatants encore de la paix. Les prodiges de Thèbes, les merveilles d'Athènes, les magnificences de Rome, sont égalées ou surpassées. Les lettres, les sciences, les arts ont, non moins que les armes, et dans chacune de leurs branches, leurs représentants d'élite, dont les uns auront rarement leurs maîtres, et dont les autres n'ont point encore trouvé leurs égaux. Prodigue comme elle ne le fut jamais ailleurs, la Providence semble se complaire à multiplier autour du trône de France les illustrations de tout genre, et la gloire de Louis XIV rayonne sur l'Europe avec les splendeurs du soleil qu'il a pris pour emblème. C'était le moment de s'arrêter, de se recueillir, de réparer les cruelles souffrances de la guerre, de mettre en pratique ces belles paroles, qui sont de lui : « Si Dieu me fait la grâce d'exécuter tout ce que j'ai dans l'esprit, je tâcherai de porter la félicité de mon règne jusqu'à faire en sorte, non pas, à la vérité, qu'il n'y ait plus ni pauvres ni riches, car la fortune, l'industrie et l'esprit laisseront éternellement cette distinction entre les hommes, mais au moins que l'on ne voie plus dans tout le royaume ni indigence ni mendicité, je veux dire personne qui ne soit assuré de sa subsistance ou par son travail, ou par un secours ordinaire et réglé. » C'est encore Henri IV qui parle, mais ce n'est plus Henri IV qui agit. Saturée de gloire, la France avait surtout besoin de repos et de concorde. L'Europe désarmait partout, mais Louis XIV maintient sur pied des forces exagérées, et imagine de combiner les bienfaits de la paix avec les avantages de la

conquête. Les derniers traités, fort habilement dressés sous son inspiration, lui avaient livré un certain nombre de villes et de cantons « avec leurs dépendances. » Pour rechercher quelles étaient ces dépendances, il établit plusieurs « chambres de réunions. » Leurs arrêts, soutenus par la force, lui donnèrent vingt villes importantes, dont la plupart, comme Luxembourg et Strasbourg, devinrent, dans les mains de Vauban, des forteresses de premier ordre. Non content de ces annexions importantes, il réclama au nom de sa belle-sœur, la seconde duchesse d'Orléans, la moitié du Palatinat, et provoqua enfin la constitution, secrète d'abord, de la ligue d'Augsbourg, sous l'ardente inspiration de Guillaume d'Orange. Toutefois, personne n'était prêt à recommencer sérieusement la lutte, si une imprudence, la plus fatale de toutes, n'eût fourni à notre implacable ennemi des armes et des occasions inespérées. Nous avons vu avec quelle sollicitude Henri IV, satisfait de rester maître des cœurs, laissait les consciences en repos, et trouvait ainsi, au dehors comme au dedans, de précieux auxiliaires chez tous les réformés. Richelieu, tout prince de l'Église qu'il était, ne cessa de comprendre et de mettre en pratique la même politique avec un succès signalé. Malheureusement, Louis XIV, non content des progrès constants de la foi catholique sous une sage tolérance, veut régner avec une autorité aussi incontestée dans le domaine de la religion que dans le royaume dont il se considère comme le possesseur absolu, et le grand pacte de Nantes est déchiré. On a souvent déploré la perte irréparable qu'entraîna pour l'intérieur l'émigration subséquente d'une portion considérable de son élite industrielle et intelligente ; on n'a peut-être point assez insisté sur les conséquences de cet acte désastreux au dehors. Non-seulement il attira des violences correspondantes sur les catholiques dans plusieurs États protestants, et rendit pour longtemps impossible avec ces derniers toute alliance sincère. Il fut pour beaucoup dans la révolution qui précipita du trône le dernier des Stuarts, alliés ou dépendants de Versailles, et qui mit les ressources d'un nouvel et puissant pays à la disposition de notre adversaire infatigable. Dès lors, la passion religieuse devait envenimer partout contre nous les animosités nationales ; tous les amis de la liberté de conscience comme de la liberté politique dans le monde devinrent les ennemis jurés de la France et, longtemps contenue, la guerre générale éclata de nouveau en 1689, avec une fureur extrême.

V

Le grand roi pouvait opposer à la ligue d'Augsbourg 350,000 soldats et 264 vaisseaux ou frégates. Il se décida à porter un coup terrible à Guillaume III, à le renverser du trône d'Angleterre, et à y rétablir Jacques II. Mais, en dépit d'une première victoire de Tourville, ses plans sont déjoués. Jacques II échoue complétement en Irlande. Le désastre de la Hogue porte un coup funeste à notre marine et préserve encore une fois l'Angleterre d'un débarquement. *Nec pluribus impar.* Il faut combattre partout, non plus pour conquérir, mais pour défendre et pour expier. Il faut combattre en Italie, sur le Rhin, dans les Pays-Bas, sur toutes les mers, sur les points les plus éloignés du globe. La France déploya une ardeur, une constance inouïes, et la fortune hésita longtemps à déserter nos drapeaux; mais nous étions bien loin des brillantes promenades militaires des premières années du règne. Pour l'apprentissage du grand dauphin, il faut dévaster de nouveau le Palatinat et refouler en Allemagne 100,000 de ses habitants affamés. L'austère Catinat est entraîné lui-même à ravager aussi les États du duc de Savoie, que lui livre la victoire de Stafarde. Mais déjà l'obscur cadet auquel Louis XIV a refusé un régiment et offert une abbaye apparaît sur la scène qu'il doit remplir avec tant d'éclat. Secondé par le prince Eugène, Victor-Amédée refoule au loin l'agresseur, et porte à son tour dans le Dauphiné les horreurs de la guerre de représailles. C'est maintenant la France qu'il faut délivrer. Catinat repousse l'invasion, repasse les monts, occupe la Savoie entière, et eût peut-être pris Turin, si le perfide abandon de la cour qui devait ruiner sa belle carrière n'eût dès lors paralysé ses entreprises. Il est vrai que le grand effort devait être tenté et soutenu ailleurs.

Ayant triomphé à la Boyne de Jacques II, Guillaume III est accouru dans les Pays-Bas pour se retrouver face à face avec un adversaire plus redoutable. La victoire est toujours pour le grand roi, mais le succès trop souvent pour son indomptable ennemi. Le premier de nos trois triomphes de Fleurus livre à Louis XIV Mons et Namur, après des siéges restés mémorables. Mais voilà qu'auprès de Steinkerque, le roi d'Angleterre tombe à l'improviste sur Luxembourg alité. Le danger rend ses forces au héros français, et il sait pourvoir à tout. C'est la bataille des princes: Philippe d'Orléans, blessé dès l'abord, et qui n'a pas encore quinze ans, Louis de Bourbon, le prince de Conti, le duc de Vendôme, conduisent les charges successives des régiments

d'élite et de la maison du roi. Les gardes de Guillaume sont repoussés comme tout le reste; le péril est conjuré; la victoire est assurée. Que d'acclamations salueront le retour à Paris des jeunes vainqueurs! Que de gorges charmantes vont se parer de *steinkerques*, pour imiter le glorieux désordre de leurs toilettes improvisées! Mais Guillaume est plus ardent et plus menaçant que jamais. Nous voici au carnage effroyable de Nerwinde. Pour la première fois, l'infanterie charge en corps à la baïonnette. La ville est emportée, perdue, reprise de nouveau. Les nobles « enfants de France, » comme on disait alors, sont toujours au plus fort de la mêlée. Le roi d'Angleterre, renversé sous son cheval abattu, se relève pour combattre encore. Luxembourg eût été tué, l'épée à la main, si Montmorency, son fils, n'eût reçu le coup de feu qu'on lui destinait. Jamais lutte ne fut plus acharnée. « Oh! l'insolente nation! » s'écrie avec raison Guillaume, en voyant ces prodiges de valeur et notre cavalerie se reformant inébranlable pendant quatre heures, sous le feu plongeant de 80 pièces de canon. 20,000 morts, dont 12,000 aux ennemis, sont le prix de cette dernière victoire de Luxembourg, mais le *Tapissier de Notre-Dame* ne remplira plus de drapeaux conquis la vieille cathédrale: ses forces, toujours insuffisantes, sont désormais anéanties, et il ne rentre en France que pour mourir. Guillaume, n'ayant plus en face de lui que Villeroy, s'empare de Namur, notre trophée trop vanté; mais la prise de Barcelone par Vendôme jette un dernier rayon de gloire pour nous sur cette lugubre série d'hécatombes et de dévouements inutiles. Enfin l'épuisement est universel. Il rend nécessaire à tous la paix, que cette fois le grand roi vient demander lui-même, en reconnaissant Guillaume III, en rendant les conquêtes de la dernière guerre, et en concédant aux Hollandais des tarifs funestes pour notre commerce.

VI

Tout porte à croire qu'avertie par tant de stériles sacrifices et par l'affreux état où ils avaient réduit la France, la conscience de Louis XIV lui eût dès lors inspiré le cri pénétrant de son lit de mort: « J'ai trop aimé la guerre. » Louvois, le farouche conseiller des partis extrêmes, n'était plus là et, malgré la détresse trop évidente des populations, rien n'était perdu encore, s'il était permis de terminer le règne par quelques années réparatrices. Aussi, des témoignages dignes d'une foi entière représentent-ils le roi de France comme désirant sincèrement alors une pacification franche et durable; et ce

sentiment, qui dominait en Angleterre, était sans aucun doute partagé par Guillaume III. Mais les guerres de fantaisie ne dispensent malheureusement pas des guerres nécessaires, et il ne dépendait ni de l'un ni de l'autre de ces grands rivaux d'écarter de la politique de leur temps la terrible question qui pesait de plus en plus sur l'avenir de l'Europe. Charles II d'Espagne traînait encore sa moribonde existence, mais elle ne résisterait évidemment point à la moindre crise, et du jour au lendemain pouvait s'ouvrir ce vaste héritage dont il ne connaissait lui-même que fort imparfaitement la superficie et le contenu [1].

Bien que les règles de l'hérédité ordinaire soient plutôt, en pareil cas, les prétextes que les motifs déterminants de la conduite des princes, il n'est pas sans intérêt, au point de vue historique, de rappeler quels étaient les droits invoqués par les divers prétendants, et les objections élevées contre chacun d'eux. On verra que la question était d'une extrême perplexité pour ceux même qui n'eussent cherché que la solution la plus consciencieuse.

1° Le grand dauphin était propre neveu de Charles II par sa mère Marie-Thérèse, fille de Philippe IV et sœur du roi mourant. Il est vrai qu'en épousant Louis XIV, Marie-Thérèse avait renoncé à tous ses droits de succession au trône d'Espagne; mais on objectait, comme nous l'avons vu, que sa dot stipulée n'avait jamais été payée, et que sa renonciation, contraire à la loi fondamentale de son pays natal, n'avait jamais été ratifiée par les cortès [2].

2° Une autre sœur de Charles II, cadette de Marie-Thérèse, Marguerite-Thérèse, avait épousé l'empereur Léopold. Sa fille, Marie-Antoinette, s'était alliée à Maximilien-Emmanuel, duc de Bavière, et leur fils, Ferdinand-Joseph, prince électoral, était ainsi régulièrement appelé à la succession, si le grand dauphin était écarté; mais Marguerite-Thérèse avait fait la même renonciation que sa sœur aînée, également sans la sanction des cortès.

3° Si ces renonciations devaient prévaloir, l'empereur Léopold pouvait invoquer les droits qu'il tenait de sa mère, Marie-Anne, fille de Philippe III d'Espagne. Mais ces droits étaient évidemment primés par ceux que Louis XIV et le duc d'Orléans, son frère, tenaient aussi

[1] La santé de Charles II était si débile que ses études s'en ressentirent. Il était tellement ignorant qu'informé de la prise de Mons par Louis XIV, il s'en affligea pour le roi d'Angleterre auquel il pensait que la ville devait appartenir puisqu'il faisait la guerre pour la défendre.

[2] Lord Macaulay dit que les renonciations de Marie-Thérèse ont été sanctionnées par les cortès, — la plupart des autorités françaises affirment ou impliquent le contraire. Ces assemblées étaient d'ailleurs composées et convoquées alors de façon ne point donner une grande valeur à cette pure formalité.

de leur mère, Anne d'Autriche, sœur aînée de l'impératrice Marie-Anne.

4° L'empereur réclamait aussi l'héritage tout entier de Charles II, comme chef de nom et d'armes de la maison d'Autriche.

En tenant compte également des droits héréditaires et des considérations politiques, le prince de Bavière, âgé à peine de cinq ans, semblait le plus naturellement appelé. Mais que dirait l'Espagne d'un successeur pareil aux grandes races qui l'avaient gouvernée? Comment espérer qu'il pourrait défendre un si vaste héritage contre des rivaux et des concurrents tellement puissants, et qui avaient eux-mêmes à invoquer des titres semblables aux siens? Aussi la pensée d'une transaction, d'un partage à l'amiable, se présentait-elle toujours comme offrant le seul moyen de conjurer une lutte que tant d'intérêts et d'amours-propres en conflit rendaient à peu près inévitable. Mais il n'y avait plus à revenir sur les conventions de 1688. Sous la vigilante direction de Guillaume d'Orange, la Grande-Bretagne était devenue le principal appui ou le principal danger. Louis XIV le sentit, et des négociations secrètes furent ouvertes, cette fois entre les rois de France et d'Angleterre, par l'entremise de leurs représentants respectifs, le comte de Tallart à Londres, et le comte de Portland à Paris. Les documents confidentiels publiés depuis à Londres sur cette époque, et qui ont été analysés pour le public français, par le baron de Viel-Castel, dans un travail du plus haut intérêt[1], ne permettent aucun doute sur la sincérité avec laquelle les deux souverains poursuivaient, dans cette période d'assoupissement des passions politiques, leur œuvre de prévoyance pacifique. Il en résulta le second traité de partage de la monarchie espagnole, signé à Loo, le 24 septembre 1698, entre la France, la Hollande et l'Angleterre. Cet arrangement attribuait: 1° au prince électoral, l'Espagne, les Pays-Bas et toutes les colonies; 2° au dauphin, c'est-à-dire à la couronne de France, les royaumes de Naples et de Sicile, les places de la Toscane qui en dépendaient alors, le marquisat de Final et le Guipuscoa; 3° à l'archiduc Charles, le duché de Milan. L'empereur restait en dehors de l'arrangement; mais les trois parties contractantes s'engageaient à maintenir contre toute opposition les stipulations ainsi arrêtées. Cette œuvre laborieuse, à peine achevée, fut mise à néant par un fatal événement: le prince électoral de Bavière fut emporté par la petite vérole dès le mois de février 1699, et il fallut recourir à d'autres combinaisons. Une année entière s'écoula de nouveau en pourparlers et en tentatives; plus d'un expédient fut cherché, discuté, abandonné, et ce ne fut que le 13 mars 1700, que le troisième traité de partage put être

[1] *Revue des Deux Mondes* du 1er juin 1853.

définitivement conclu. Cette fois, l'archiduc était substitué au prince défunt; mais, en dehors des avantages déjà stipulés pour la France, elle recevait le duché de Lorraine, dont le souverain était dédommagé par le Milanais. Un terme de trois mois était accordé à l'empereur pour adhérer, après quoi, les puissances contractantes devaient désigner un autre prince pour hériter des États refusés au nom de l'archiduc. Quand on compare les avantages ainsi attribués respectivement aux deux grandes familles rivales, il est impossible de ne pas reconnaître que, les circonstances données, Louis XIV faisait preuve alors d'une véritable modération et d'un sincère désir d'éviter de nouveaux conflits. Il se résigna même à passer auprès de plus d'un critique, comme après le traité de Ryswyck, pour la dupe de son sagace adversaire; mais l'empereur Léopold fut loin de témoigner des dispositions aussi conciliantes. Il refusa résolûment son adhésion et, d'un autre côté, une opposition plus décisive encore vint frapper une troisième fois de stérilité l'œuvre laborieuse de la diplomatie. Des accusations d'insigne duplicité dans ces négociations ont été souvent adressées à Louis XIV. Nous ne saurions constater à quel point elles sont dénuées de fondement, nous ne saurions rechercher la part de responsabilité réelle qui lui revient dans la dernière et la plus désastreuse guerre de son règne, sans entrer dans quelques détails authentiques sur les circonstances diverses et complexes de la mémorable crise qui l'a précédée.

VII

Si les actes de haute prévoyance politique par lesquels les puissances rivales s'efforçaient de garantir leur intérêt particulier et la paix européenne étaient, à leur propre point de vue, naturels et légitimes, il faut convenir que la profonde réprobation dont ces tentatives étaient frappées à Madrid ne l'étaient pas moins. Le roi qui, de son vivant, voyait ainsi sa succession disputée et partagée sans son aveu ou son avis ; la nation qui se sentait ainsi dépouillée et démembrée à l'avance par des calculs, par des convoitises étrangères, devaient éprouver et éprouvaient en effet un violent ressentiment. Un éloquent historien, lord Macaulay, avance, il est vrai, en parlant de ces partages anticipés, qu'à raison de la forme de gouvernement qui prévalait généralement alors, il faut voir, dans l'opération projetée, moins le démembrement d'un grand corps, selon la locution consacrée, que la libération d'un troupeau d'esclaves. Si cette opinion est un peu hasardée, même de nos jours, on peut juger de

la faveur qu'elle eût trouvée, à l'époque même, auprès de la fierté castillane. Aussi, à mesure que le secret, assez mal gardé cette fois, des négociations et de leurs résultats parvenait jusqu'à lui, Charles II prenait lui-même ses mesures pour préserver de son mieux l'intégrité de son héritage. Déjà, par un premier testament, il l'avait attribué tout entier à l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold; par un second, fait en 1696, et renouvelé en 1698, il avait appelé le prince électoral; mais ce dernier ayant disparu, comme nous l'avons vu, la reine Marie de Neubourg, dont la sœur Éléonore avait épousé l'empereur Léopold, fit agir toute son influence, dominante alors et très-redoutée à Madrid : le testament autrichien fut de nouveau mis en avant, et cette fois, en apparence, irrévocablement arrêté. Le triomphe de la politique rivale parut dès lors si absolu, que notre ambassadeur, le marquis d'Harcourt, — et l'incident est fort digne d'être noté, — se retira à Bayonne, laissant à son subordonné, Blécourt, le soin des affaires du roi. Cependant, pour les esprits réfléchis, la question ainsi sommairement tranchée ne pouvait sembler que fort imparfaitement résolue. Ce n'était pas tout d'attribuer à l'empereur cette vaste succession : comment pourrait-il la recueillir, la défendre, prévenir enfin le démembrement à la pensée duquel l'Europe s'habituait de plus en plus, mais qui était repoussé à Madrid par tant d'intérêts particuliers non moins que par le sentiment et l'intérêt dominant du pays? Il était impossible, aux partisans mêmes les plus décidés de la maison d'Autriche, de ne point considérer la position respective de son chef, faible, éloigné de tout, en contact nulle part avec les États qu'il s'agissait de sauvegarder et celle du roi de France, alors en si haut renom, contigu à la fois aux frontières des Pays-Bas et de la Péninsule et en mesure, par la puissance de ses armées et de ses flottes, soit de préserver, soit de menacer, non-seulement les provinces et les îles italiennes, mais les immenses possessions d'outre-mer. Comment espérer de maintenir, contre son aveu, tant de riches vice-royautés, tant de gouvernements, tant de dépendances précieuses, source intarissable de fortunes et d'honneurs pour les conseillers de la couronne, et qui, tout en justifiant la fière légende que le soleil ne se couchait jamais sur les États de leur maître, les rendait d'autant plus vulnérables. L'ennemi le plus redoutable était aussi le protecteur le plus efficace, et n'était-ce pas sous son égide seule que la monarchie espagnole pouvait conserver son intégrité menacée?

Le premier à qui ces réflexions inspirèrent une action franche et décidée fut le marquis de Villafranca, chef de la maison de Tolède, ancien gouverneur de la Sicile et conseiller d'État. Ce personnage, que les Mémoires du temps représentent comme espagnol jusqu'aux dents,

pétri d'honneur, de valeur, de probité, de vertu et fort révéré du peuple, s'ouvrit d'abord, mais avec une extrême réserve, à une autre notabilité non moins considérable, le duc de Medina-Sidonia. Bien que celui-ci ne fût pas, comme Villafranca, membre du conseil, sa position éminente comme sept fois grand d'Espagne et comme major-dome-major du roi, lui donnait un crédit considérable en tout ce qui touchait aux intérêts de la couronne ou à l'honneur castillan. Le *Duque Duque*, le duc par excellence, car c'est ainsi que Medina-Sidonia avait le privilége de signer, était d'ailleurs libéral, magnifique, ambitieux à l'excès et, bien que grand autrichien, assez éclairé pour comprendre de quel côté se portait l'intérêt réel de son pays. Sondé par Villafranca, il entra pleinement dans ses vues qui ne tendaient déjà pas à moins qu'à appeler à la succession tout entière de Charles II un petit-fils de France. D'accord sur ce point, ces deux personnages communiquèrent leur pensée à Villagarcias, vice-roi de Valence, homme de beaucoup d'esprit, et au marquis de Villena, qui passait alors pour le type le plus accompli de la valeur et de la loyauté castillanes. Villena était le beau-père, Villagarcias l'ami intime du comte de San-Esteven, qui avait exercé les charges les plus importantes et qui était justement réputé la meilleure tête du conseil; informé par eux de leur projet, il y donna son adhésion entière. Voilà donc cinq hommes très-principaux, sans aucune attache avec la France, connus plutôt par des sentiments hostiles à son égard, résolus à donner la couronne d'Epagne à un de nos princes. Ils délibérèrent entre eux et, tout en se promettant une foi inviolable, ils estimèrent qu'ils ne pourraient rien faire sans l'autorité du cardinal Porto-Carrero, archevêque de Tolède, primat et chancelier des Espagnes et chef du conseil. Porto-Carrero, d'une capacité ordinaire, mais d'une persévérance et d'une obstination peu communes, était l'ennemi déclaré de la reine; il entra sans peine dans la combinaison proposée, et ce fut dès lors son action directe et personnelle qui se fit principalement sentir. Ainsi s'ourdit cette célèbre trame, la plus intéressante dont parle l'histoire par la grandeur du but et par l'importance du résultat : singulière entre toutes par l'immensité des obstacles, par la vigueur de l'action, par le secret gardé, par le succès obtenu.

VIII

Les difficultés étaient extrêmes. Sans même parler des renonciations si explicites du traité des Pyrénées, il fallait vaincre chez le roi la passion innée et démesurée pour la puissance de sa maison qui

lui avait inspiré son testament en faveur de l'archiduc. Il fallait l'amener à détruire son ouvrage, le chef-d'œuvre de son cœur, la consolation de la fin prématurée de ses grandeurs temporelles pour livrer à l'ennemi perpétuel de sa famille toutes les couronnes qu'elle avait laborieusement accumulées sur la tête de son aîné. Il fallait lutter contre tout le crédit d'une reine aussi allemande de cœur que d'origine et poursuivre le résultat sous les yeux du comte de Harrach, ambassadeur de l'empereur, qui avait sa brigue dès longtemps formée, et dont la vigilance ne sommeillait point. La première attaque fut dirigée contre Marie de Neubourg. D'un caractère doux et faible, cette princesse s'était laissé gouverner, en dernier lieu, par la comtesse de Berlips, sa favorite allemande, dont la rapacité scandalisait la cour et le peuple. Il ne fut pas difficile d'amener le conseil à exprimer, le public à manifester une indignation assez alarmante pour que madame de Berlips, avertie déjà par l'état de dépérissement où elle voyait le roi, se trouvât heureuse d'emporter en Allemagne le produit de ses rapines. Comme, pour régner sur la reine à son aise, la favorite s'était toujours gardée de la laisser approcher, Marie de Neubourg, sans ressource en elle-même, se trouva, par ce départ, privée de tout appui, de tout recours, sauf le prince de Darmstadt qui commandait le régiment de la garde allemande; mais ces étrangers étaient à Madrid, en butte à une animosité toute particulière. Ce sentiment, fomenté habilement, fit explosion à son tour; le conseil s'en émut, le prince fut remercié et le régiment licencié. Ce second coup de partie atterra la reine Marie et la mit désormais hors de mesure de susciter aucun embarras sérieux. Il s'agissait maintenant de prendre sur l'esprit timoré de Charles II une influence dominante et exclusive. Pressé par San-Esteven, Porto-Carrero fait chasser le confesseur du roi, qui lui avait été donné par la reine, et cet Autrichien zélé est remplacé par un directeur qui ne devait connaître d'autre inspiration que celle du cardinal. Averti pleinement de sa triste condition, l'infortuné Charles II se détachait de plus en plus des choses de ce monde pour ne contempler que les perspectives et les périls de l'éternité qui s'ouvrait devant lui. Quel compte rendrait-il de ses devoirs accomplis envers tant de peuples dont les destinées lui avaient été confiées? Quelles mesures avait-il prises pour assurer leur sort? Approché désormais presque uniquement par des conseillers dont le parti avait été arrêté, comme nous l'avons vu, d'une façon si formelle, le roi mourant dut s'habituer à entendre la maison de France mise constamment en parallèle avec la maison d'Autriche, et les considérations qui avaient décidé ses ministres les plus accrédités développées avec un art infini mais avec une persistance infatigable. Ébranlé d'abord, puis alarmé

sur son testament autrichien et sur ses conséquences par ceux qu'aucune sympathie spéciale pour la France ne rendait suspects à ses yeux, nul partisan de l'Autriche pour le soutenir dans ce combat intérieur, pressé de plus en plus par le cardinal et par le confesseur au nom de tous ses devoirs temporels comme de son salut éternel, le malheureux prince céda au point de s'en remettre au saint-père pour la décision finale. Porto-Carrero n'en demandait pas davantage, ses sûretés ayant déjà été prises à Rome autant qu'ailleurs. Innocent XII reçut directement la consultation du roi d'Espagne, et sa décision ne se fit pas attendre. Il écrivit qu'étant aussi proche lui-même que l'était Sa Majesté Catholique du compte solennel qu'ils auraient tous deux à rendre au juge souverain des rois, il n'avait pas moins d'intérêt qu'elle-même à lui donner un conseil dont il n'aurait point alors à recevoir de reproches, et, après des raisonnements habilement développés, il conclut très-fortement pour assurer la totalité de la succession espagnole à un petit-fils de France. Cette réponse reçue, Porto-Carrero s'adjoignit Ubilla, secrétaire des dépêches universelles, homme fort capable, avec une rare expérience des affaires, et fit dresser par lui le célèbre testament ainsi que les considérations et les clauses qui, par leur force et leur sagesse, devaient produire en Europe, plus tard, une si vive sensation. En présence du cardinal et du confesseur, Ubilla reçut du roi, présent aussi lui-même, l'autorisation de brûler sous leurs yeux le testament de l'archiduc; le nouveau testament fut dès lors signé par Charles II, sanglotant, et authentiqué par les mêmes témoins ainsi que par quelques autres. Il n'y avait pas de temps à perdre. L'infortuné prince touchait visiblement à son heure suprême.

Le conseil entier dut aussitôt être mis dans le secret, mais sous le serment écrit, prêté par chacun, de le garder inviolablement jusqu'à l'heure de la déclaration publique. Avec un mystère égal, Ubilla prépara d'avance les ordres et les expéditions nécessaires pour les divers pays et provinces de l'obéissance d'Espagne. Ainsi, chacun put attendre le moment fatal, si longtemps prévu, si longtemps différé, prêt à agir avec une rapidité et une énergie bien différentes de cette lenteur proverbiale qui caractérisait les relations ordinaires de la cour de Madrid avec ses dépendances éloignées, et qui avait inspiré le célèbre dicton italien : *Mi venga la morte di Spagna !*

IX

Enfin, à trois heures de l'après-midi, le jour de la Toussaint, auquel il était né quarante-deux ans auparavant, Charles II rendit le

dernier soupir dans le palais de Madrid. Sur le champ, le conseil d'État s'assemble pour prendre connaissance du testament. L'affluence des courtisans et des curieux était immense : on s'étouffait dans les pièces voisines et tous les ministres étrangers assiégeaient la porte du conseil. Blécourt et le comte de Harrach étaient là, sans rien savoir de plus que les autres ; mais ce dernier, comptant toujours sur le testament détruit, était plein de confiance et ne le cachait point. Les circonstances de sa déconvenue sont devenues historiques. Après une longue attente, la porte du conseil s'ouvrit, se referma, et le duc d'Abrantez sortit seul. Enveloppé de toutes parts, il jette les yeux autour de lui en gardant gravement le silence. Blécourt s'avance ; il le contemple fixement, puis se tournant vers le comte de Harrach, il se précipite dans ses bras. Nul doute, l'empereur avait prévalu ; mais, après plusieurs embrassades, l'assemblée entendit les paroles suivantes proférées à très-haute voix : *Vengo a despedirme de esta bendita casa de Austria.* Le malicieux courtisan prenait ainsi congé, pour toujours, de la maison d'Autriche !

Le marquis d'Harcourt, comme nous l'avons vu, s'était établi à Bayonne, prêt à entrer, au premier signal, dans le Guipuscoa, conformément aux stipulations du traité de partage, avec une armée qu'il tenait sous la main. Il avait l'ordre d'ouvrir tous les paquets du roi, afin d'agir, sans perdre de temps, suivant les instructions de Versailles qu'il avait d'avance pour tous les cas prévus. Ubilla avait fourni sur-le-champ, à Blécourt, un extrait du testament qu'il avait préparé à cet effet. Harcourt retint le courrier, en expédia un second à lui avec ordre de rendre à Barbézieux, son ami, secrétaire d'État de la guerre, les quatre mots qu'il lui écrivait ainsi qu'au roi, avant même que de porter le paquet de Blécourt à Torcy, ministre des affaires étrangères. Barbézieux reçut ainsi, le premier, cette prodigieuse nouvelle, le mardi 9 novembre au matin, et la porta aussi le premier au roi, qui était alors au conseil des finances[1].

Quelques personnes ont cru que les dispositions du roi de France avaient été pressenties à l'avance par Porto-Carrero, et que tel avait

[1] En nous efforçant, quand les autorités les plus dignes de foi sont en désaccord, d'établir la juste moyenne des probabilités, nous nous sommes rapproché, dans ces détails, plus de la narration si précise, si circonstanciée du duc de Saint-Simon que de celle que nous a laissée le marquis de Torcy, toute empreinte encore de la circonspection officielle, dans ce qui est plutôt un mémoire que des Mémoires. Voici les principaux points de divergence. Torcy rapporte que le conseil décisif a été tenu à Fontainebleau et non à Versailles ; — que madame de Maintenon n'y a point assisté ; — que le chancelier de Pontchartrain, tout en développant les considérations de l'acceptation du testament, avait évité de conclure ; enfin que, lui-même, il avait ouvert ce dernier avis et l'avait appuyé de toutes ses forces.

été le motif d'une audience secrète que ce prince avait récemment accordée à Castel dos Rios, l'envoyé espagnol, où, contrairement à tous les précédents, Torcy n'avait point assisté. Rien, toutefois, n'est venu confirmer cette pure conjecture, et il paraît constant que le grand événement fut aussi absolument imprévu pour Louis XIV que pour tous ses conseillers. Mais les princes de sa trempe acquièrent, dans une longue habitude du pouvoir suprême, de ses épreuves, de ses surprises, une impassibilité apparente bien rarement en défaut. Le roi, qui devait aller tirer, contre-manda la chasse, déclara, sans trahir la moindre émotion, la mort du roi d'Espagne, ajoutant qu'il draperait et que, de tout l'hiver, il n'y aurait aucun divertissement à la cour. Puis il convoqua, chez madame de Maintenon, un conseil qui dura jusqu'à sept heures, et il travailla ensuite jusqu'à dix heures avec Torcy et Barbézieux ensemble. Le lendemain, nouveau conseil dans le même lieu depuis six heures jusqu'à dix heures du soir. Voilà tout ce que les plus curieux purent savoir; mais, en attendant plus ample satisfaction, Louis XIV avait offert à leurs conjectures un aliment imprévu. Bien que la grande faveur de celle dont l'appui devait être si précieux et l'influence trop souvent si funeste pour sa vieillesse fût depuis longtemps fort évidente, les courtisans furent accablés d'étonnement en la voyant ainsi, et à deux reprises, entrer si publiquement dans les affaires les plus secrètes de l'État; et le sobriquet prophétique de madame de *Maintenant* put dès lors être répété avec une tristesse comme avec une conviction nouvelles.

Le roi, le dauphin, le chancelier de Pontchartrain, le duc de Beauvillier, ministre d'État, et le marquis de Torcy composaient seuls le conseil chargé de délibérer sur cette affaire si perplexe, la plus grande du règne, la plus grande peut-être de notre histoire. Les avis se partagèrent : deux pour s'en tenir au traité de partage, deux pour accepter le testament.

Les premiers soutenaient que la foi était engagée, et qu'il serait impossible de la violer sans exposer le pays, déjà si épuisé, à une guerre sanglante et terrible contre ses adversaires les plus réellement redoutables. Quelle comparaison, d'ailleurs, entre la grandeur particulière d'un fils de France, dont la première postérité ne connaîtrait d'autres intérêts, d'autres sentiments que ceux de l'Espagne, et se montrerait aussi jalouse de la puissance française que les princes mêmes de la lignée autrichienne, — et l'accroissement effectif d'États unis à la couronne qui était stipulé par le traité de partage? La Lorraine, reliant les évêchés, l'Alsace et la Franche-Comté et couvrant la Champagne; le Guipuscoa, clef de la Péninsule espagnole; les places si précieuses de la Toscane; Naples enfin et la Sicile et, avec ces riches dépen-

dances, le commerce du Levant tout entier! Tels étaient les avantages qu'il dépendait de la France de s'assurer, sans coup-férir, aux applaudissements même de l'Europe entière pour sa bonne foi, son désintéressement, et avec une augmentation de puissance réelle, de considération et d'influence qui lui donnerait pour longtemps le premier rang et le premier rôle dans le monde. Torcy ouvrit cet avis, mais sans conclusion trop péremptoire, et le duc de Beauvillier le développa avec d'autant plus de force et de chaleur peut-être, qu'il croyait avoir démêlé l'inclination secrète du roi dans le même sens.

Le chancelier de Pontchartrain parla ensuite. Il soutint qu'il s'agissait au fond de rétablir la maison d'Autriche dans la même position prépondérante que sous le règne de Philippe II, et dont nous n'avions que trop souffert, ou d'assumer cette même situation pour la France bien plus en état, par ses ressources et sa position géographique, d'en recueillir et d'en faire valoir tous les avantages. Comment mettre sérieusement en balance : — d'une part, la possession de la Lorraine, désarmée, démantelée, d'une occupation toujours si facile dès les premiers bruits de guerre, du Guipuscoa qui n'était qu'un désert, des dépendances italiennes tant de fois occupées déjà par nos rois au détriment de la force et de l'intérêt réels de la France, tant de fois aussi perdues par eux avec la plus désastreuse rapidité; — d'autre part, l'accroissement inouï de puissance, de splendeur qui résulterait de l'union permanente de la France et de l'Espagne, si contiguës partout, et du commerce des Indes partagé dorénavant entre elles. Quelle combinaison précaire d'États européens, dont les intérêts divergents ne permettaient jamais une sincère et durable alliance, pourrait lutter contre ces deux couronnes et la politique désormais identique que des liens si étroits de famille établiraient entre elles? Le traité de partage n'était qu'un leurre imaginé par l'inconciliable ennemi du roi pour le dépouiller à l'avance des avantages que devait lui assurer un événement inévitable. Il ne s'exécuterait pas lui-même sans une guerre redoutable. Déjà l'empereur, qui n'avait consenti à rien et qui réclamait tout, faisait ses préparatifs et n'était occupé que de levées et d'alliances. Sur quel appui pourrions-nous sérieusement compter si nous jetions l'Espagne dans ses bras? Le traité de partage, si tant était qu'il existât encore, n'engageait d'ailleurs qu'à ce qu'il portait. Il ne stipulait aucun refus par le roi de ce qui lui serait attribué sans jeu, sans sollicitation de sa part, à son insu, à l'insu de tous ses agents, par la pure volonté du roi d'Espagne, par le vœu universel et incontesté de tous les seigneurs, de tous les peuples de son obéissance. Comment proposait-on au roi de France de répondre à ce témoignage incomparable de confiance et de sympathie d'une nation voisine?

Était-ce en se retournant contre elle pour la déchirer et la démembrer, aux termes du traité de partage? Était-ce en livrant ce vaste héritage de nouveau à la maison d'Autriche? car le même courrier espagnol qui portait à Versailles la nouvelle officielle devait, à défaut d'une acceptation complète, immédiate, continuer sa route pour Vienne et mettre l'empereur, aux termes mêmes du testament, en possession, pour l'archiduc son fils, de l'héritage entier refusé par le duc d'Anjou. De tous les côtés, la guerre était probable, inévitable peut-être; ne valait-il pas mieux l'accepter à mains bien garnie, sans apparence de défaillance ou d'ingratitude et en se montrant, à la face de l'univers, digne de la plus haute fortune et de la moins imaginée?

Celui que l'histoire, trop fidèle aux traditions de Versailles, appelle encore le grand Dauphin, étonnait rarement le conseil par la netteté ou le développement de ses opinions. Chacun fut donc surpris de voir ce prince, quand son tour fut venu de parler, reprendre avec une chaleur et une force remarquables, les principaux arguments du chancelier et réclamer du roi, comme son bien, un héritage qui était le sien, dont il voulait bien, dans l'intérêt de l'Europe, faire l'abandon à son second fils, mais dont il ne céderait à nul autre un seul pouce de terre. Quand chacun se tût, le roi interrogea madame de Maintenon : « Et vous, madame, que dites-vous de tout ceci? » Elle se récusa d'abord, mais pressée et même commandée, elle profita de la circonstance pour adhérer, en termes flatteurs, à l'avis du dauphin qu'elle craignait et n'aimait pas. Telle fut la première délibération du 9 novembre. Le roi congédia le conseil sans s'ouvrir, disant que l'affaire méritait bien vingt-quatre heures de réflexions, et pour voir ce qui pourrait survenir encore.

En effet, dans la journée du lendemain 10, de nombreux courriers d'Espagne arrivèrent, confirmant les premières données sur les dispositions des grands et des peuples, et ainsi, dans le nouveau conseil tenu, comme nous l'avons vu, ce même jour, Louis XIV se détermina pour l'acceptation. On pense qu'il laissa entrevoir cette résolution dès le lendemain, 11, à l'ambassadeur d'Espagne, quand celui-ci présenta, en présence de Monseigneur et de Torcy, le testament authentique de Charles II, et, au sortir de l'audience, à M. le duc de Bourgogne; mais l'acceptation publique ne fut déclarée à Castel dos Rios que le 16 novembre, au retour de la cour d'un voyage à Fontainebleau. Cette audience terminée, le roi fit, contre toute coutume, ouvrir les deux battants de la porte de son cabinet et commanda à tout le monde qui était là, presque en foule, d'entrer; puis passant majestueusement les yeux sur la nombreuse compagnie : « Messieurs, leur dit-il en montrant le duc d'An-

jou, voilà le roi d'Espagne. Sa naissance l'appelait à cette couronne, le feu roi aussi par son testament, toute la nation l'a souhaité et me l'a demandé instamment. C'était l'ordre du ciel, je l'ai accordé avec plaisir. » Et se tournant vers son petit-fils : « Soyez bon Espagnol, c'est présentement votre premier devoir ; mais souvenez-vous que vous êtes né Français pour entretenir l'union entre les deux nations. C'est le moyen de les rendre heureuses et de conserver la paix de l'Europe.» Dès lors, le duc d'Anjou fut traité par son grand-père, par son père, par la cour avec tout le cérémonial attribué aux têtes couronnées, et ne fut plus désigné que comme roi d'Espagne. Cependant les courriers se succédaient sans relâche, apportant, de la Péninsule comme des dépendances lointaines, les témoignages irrécusables d'une fervente adhésion et d'un loyal dévouement. Tandis que la junte provisoire de Madrid faisait supplier Louis XIV de donner lui-même ses ordres dans tous les États du roi son petit-fils, l'électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, à Bruxelles, le prince de Vandémont, dans le Milanais, le duc de Medina-Celi, à Naples, dans la Sicile, dans la Sardaigne faisaient proclamer le nouveau roi avec les illuminations et les réjouissances d'usage. Mais l'Espagne réclamait son souverain et il fallait se séparer. Le samedi 4 décembre, entouré d'un vaste concours de toutes les classes, le roi, la famille royale et la cour accompagnèrent jusqu'à Sceaux le roi d'Espagne, et là les adieux éternels furent échangés avec des témoignages de douleur qui émurent profondément tous les spectateurs. Larmes bien prophétiques, inaugurant dignement — pour le jeune prince, objet de tant d'hommages, les tristesses désespérées d'un exil sans retour qui devaient consumer sa vie — pour les peuples, l'ère nouvelle de souffrances et de désolations qui s'ouvrait ainsi pour eux au milieu des acclamations et des fêtes. Mais si la satisfaction de la France fut mêlée de doutes et d'anxiétés, celle de l'Espagne fut du moins sans partage. Elle éclata partout, jusqu'à l'enthousiasme, sur le passage de Philippe V, et la presse fut si grande à son entrée triomphale à Madrid, que soixante personnes furent étouffées.

X

Cependant les signes précurseurs de la terrible crise qui s'annonçait ne se firent pas longtemps attendre. Dès la première nouvelle de l'acceptation du testament, l'ambassadeur de Hollande avait forcé la porte de Torcy, contre tous les usages, pour se plaindre amèrement au nom de ses maîtres ; l'empereur assemblait une armée en Al-

lemagne sous le prince Louis de Bade, une autre en Italie sous le prince Eugène et le roi Guillaume faisait éclater le plus violent ressentiment. M. de Viel-Castel, dans le travail si intéressant dont nous avons parlé plus haut, cite la lettre même de ce prince au grand pensionnaire Heinsius, son intime confident : « Je ne doute pas, lui dit-il, que le procédé inouï de la France ne vous surprenne autant qu'il m'a surpris. Je n'ai jamais beaucoup compté sur les engagements que l'on pouvait prendre avec elle ; mais jamais, je l'avoue, je n'aurais pu me persuader qu'en cette occasion elle en vînt à rompre, à la face du monde, un traité aussi solennel. Les motifs allégués dans le mémoire que je vous envoie sont tellement déhontés que je ne puis concevoir comment on a eu l'effronterie de produire une telle pièce. Nous devons reconnaître que nous sommes dupes ; mais en prenant le parti de fausser sa parole, de manquer à la foi promise, il est aisé de tromper tout le monde. Ce qu'il y a de pire, ce qui me met dans le plus grand embarras, c'est l'état des choses en ce pays, car l'aveuglement de cette nation est incroyable. Bien que l'affaire ne soit pas encore publique, le bruit ne s'est pas plutôt répandu que le testament du roi d'Espagne est en faveur du duc d'Anjou, qu'on a commencé à dire généralement que, dans l'intérêt de l'Angleterre, l'acceptation de ce testament par la France était préférable à l'accomplissement du traité de partage... Pour moi, j'ai la ferme persuasion que, si le testament est exécuté, l'Angleterre et la république sont dans le plus grand danger d'être totalement perdues ou ruinées. »

Il faut convenir que la colère du roi Guillaume était assez excusable, d'autant plus qu'il lui était impossible alors de croire ou de savoir à quel point Louis XIV et ses agents étaient restés étrangers aux dernières dispositions de Charles II. Nous devons même ajouter que, sondé quelques mois auparavant à ce même sujet, le marquis de Torcy, auquel rien ne faisait prévoir alors le cours des événements, n'avait point hésité à déclarer que la France se considérait comme engagée à refuser la succession espagnole si elle venait à lui être offerte. Quant à la divergence que l'extrait précité accuse entre l'ardeur passionnée du prince hollandais et les dispositions plus calmes, plus réfléchies de ses sujets d'Angleterre, nous aurons prochainement à revenir sur cet important élément de la situation si critique qui précéda l'explosion des hostilités générales.

S'il était permis d'ouvrir un instant, ici, le champ toujours si vaste et si obscur des conjectures historiques, il ne serait pas sans intérêt de rechercher ce qu'eût fait Henri IV dans la position de perplexité extrême où le testament de Charles II avait placé son petit-fils. Nous avons peine à croire qu'après avoir pesé avec la maturité qui présidait à toutes ses décisions les diverses considérations en

conflit, il se fût arrêté à une autre détermination que celle de Louis XIV. Sans doute, il lui en eût beaucoup coûté de manquer à un engagement solennellement contracté ; mais sa loyale et généreuse nature se fût révoltée plus encore à la pensée de répondre à la confiance de la nation espagnole par une guerre sans provocation, dans le but unique de la dépouiller. C'est surtout en ce qui touche à la politique qu'il est permis de le dire : « La critique est aisée et l'art est difficile. » On blâme facilement tel parti pris et les conséquences qu'il a pu entraîner ; on oublie plus facilement encore tout ce que les alternatives inévitables eussent offert d'inconvénients et de périls. Le respect des traités est assurément parmi les premiers devoirs des souverains ; mais ils en ont d'autres à remplir, quelquefois plus impérieux encore et, sans parler des intérêts les plus essentiels de la France, Louis XIV avait à consulter, dans cette difficile conjoncture, ce que lui commandait le soin de sa loyauté, de son honneur, en dépit des stipulations contractées et même en opposition formelle avec elles. Aussi l'équitable postérité, malgré les cruels revers de la guerre de Succession, ne reprochera-t-elle point au grand roi le parti auquel il s'arrêta dès l'abord, et nous ne saurions mieux le justifier qu'en présumant que Henri IV l'eût également embrassé. Mais ici, sans doute, se fût arrêtée la conformité de conduite entre les deux souverains. La décision prise qui devait le placer en conflit inévitable avec l'empereur, en conflit probable et éventuel avec ses autres voisins, Henri IV se fût appliqué, sans doute, à frapper le premier tandis qu'il était encore isolé, à multiplier auprès des seconds les prévenances, les tempéraments, les concessions mêmes qui pouvaient encore les retenir dans les voies pacifiques. Après tout, l'Allemagne, proprement dite, n'était point nécessairement engagée dans la querelle de la maison d'Autriche ; l'Angleterre et la Hollande ne réclamaient rien pour elles-mêmes dans la succession disputée. Rassurées sur leurs intérêts commerciaux, d'une importance toujours si vitale pour eux, tranquillisées quant à une politique trop identique des deux cours de Madrid et de Versailles, et quant à l'union éventuelle des deux couronnes sur une même tête, elles eussent longtemps hésité à se compromettre dans une guerre nouvelle. Les deux États protestants étaient alors placés de fait sous le même gouvernement, et bien que l'ardeur vengeresse de Guillaume d'Orange et des Hollandais contre la France ne sommeillât jamais, nous venons de voir, comme tout son règne en Angleterre en fait foi, avec quelle extrême réserve son pays d'adoption le suivait sur le dangereux terrain des alliances contre la France. L'Angleterre désintéressée, l'action de la Hollande restait paralysée, et fallait-il désespérer de désintéresser l'Angleterre ? Connaissant ce pays comme

Henri IV le connaissait, habitué, comme il l'était, à peser avec un soin extrême comme avec l'équitable appréciation qui lui était propre les intérêts et les sentiments d'autrui, avec quel soin il se fût appliqué, tout en cherchant à rassurer, à concilier Guillaume III et les Hollandais, à se créer un point d'appui efficace contre leur animosité passionnée dans le bon sens plus réfléchi du peuple anglais, dans la fatigue où l'avaient laissé la guerre et les révolutions récentes, dans son éloignement habituel et instinctif pour les conflits européens ! Avant tout, n'eût-il pas considéré comme la plus impardonnable des imprudences d'ajouter gratuitement un nouveau ferment, une cause nouvelle de rupture aux difficultés inévitables d'une situation si périlleuse déjà.

XI

Quelle fut la conduite de Louis XIV ? La redoutable décision est prise à la face du monde ; mais pas une démarche, pas une parole pour en tempérer sérieusement, pour ses voisins, le caractère nécessairement alarmant. Il dit solennellement à son petit-fils de ne jamais oublier qu'il est Français. Il maintient le plus formellement possible ses droits de succession qui constituaient le danger fort peu chimérique, comme l'événement a failli le prouver, de la réunion des deux couronnes sur une même tête. Enfin, s'il n'est point avéré qu'il ait jamais prononcé lui-même le mot trop célèbre : « Il n'y a plus de Pyrénées », qui est de Castel dos Rios, le cri n'en est pas moins parti de Versailles où tout le langage, toute la conduite étaient en conformité absolue avec le défi hautain et illusoire ainsi lancé à l'opinion de l'Europe. Les avertissements, pourtant, ne faisaient pas défaut ; car jamais prince ne fut mieux informé ni mieux servi que ne le fut Louis XIV par Tallart, durant son ambassade à Londres. L'impopularité évidente de Guillaume, les nombreux adversaires, les implacables ennemis que sa qualité d'étranger et les circonstances de son avénement lui suscitaient, ses conflits incessants avec son Parlement, la puissance croissante du parti qui n'adhérait point à la révolution récente ou ne la subissait qu'à regret n'aveuglaient point l'esprit sagace et prévoyant de notre envoyé sur les périls réels de la situation. — « Bien qu'il soit vrai, écrivait-il au roi, que l'Angleterre est très-épuisée, qu'elle doive plus de 200 millions dont le payement est assigné sur presque tous les fonds dont on peut tirer de l'argent... ; bien que la nation soit, à l'égard du roi, dans des dispositions très-peu dociles, et que certainement il ne dépendît pas

de lui de l'entraîner à une guerre si elle n'était pas absolument persuadée que ses intérêts l'exigent impérieusement, il est également certain que les Anglais regardent le partage de la succession d'Espagne comme une chose à laquelle ils doivent prendre part... Ils savent que leur commerce et leurs intérêts sont en jeu et qu'ils seraient ruinés si Votre Majesté était maîtresse de Cadix et des Indes... Ainsi donc, sire, soyez bien convaincu que le roi d'Angleterre, qui rencontre aujourd'hui tant d'opposition, qui, si la paix est maintenue, en rencontrera plus encore dans le prochain Parlement, sera en mesure de tirer de la poche des Anglais jusqu'à leur dernier penny le jour où il y aura guerre contre la France. » — Ailleurs il écrit : « S'il arrivait que l'un des fils du dauphin fût appelé à la couronne d'Espagne, sans concert préalable avec le roi d'Angleterre, je me hasarde à dire que Votre Majesté se trouverait engagée dans une guerre semblable à celle qu'elle a si récemment terminée, — que l'Angleterre, la Hollande, une partie des princes allemands y prendraient part..., que l'empereur ne s'oublierait pas... et que toutes les affaires du monde tomberaient dans un chaos plus affligeant qu'on n'a jamais vu. » — Ailleurs encore il mande au roi que la Chambre des communes vient de refuser nettement au roi Guillaume la possibilité d'appuyer ses négociations au moyen d'une attitude militaire imposante ; mais il ajoute : « Je dois avertir Votre Majesté que s'il survenait la moindre circonstance qui pût inspirer aux Anglais un sentiment d'inquiétude jalouse..., le même esprit de liberté et de mobilité qui les pousse à faire tout ce que j'ai eu l'honneur de vous exposer les amènerait à donner leur dernier penny pour leur défense *ou pour repousser ce qu'ils considéreraient comme une injure qu'on voudrait leur infliger.* »

Tels sont les avis qui remplissent la correspondance de Tallart, telles étaient les trop justes inquiétudes qui dominaient son esprit et qui expliquent la douleur désespérée qu'il témoigna quand l'acceptation du testament de Charles II fut connue. Le frivole courtisan de Versailles souriait en le voyant, tantôt plongé dans les plus sombres rêveries, tantôt proférant à haute voix, devant des assistants qu'il n'apercevait point, les plus tragiques appréhensions ; alarmes aussi prophétiques que si l'avenir lui eût en effet dévoilé ses redoutables secrets et fait apparaître dès lors, à ses yeux, les plaines funestes d'Hochstet. Pourtant, rien n'était perdu encore. Le roi de Portugal, le duc de Savoie, les électeurs de Bavière et de Cologne se rangeaient ouvertement sous la bannière de la France : à l'exemple des autres États, l'Angleterre, la Hollande même reconnaissaient Philippe V. « Il est aisé de voir que je ne souhaite pas la guerre dans l'état où je suis, disait Guillaume III à notre envoyé,

Lavaux ; mais si votre roi me la commence, j'emploierai le peu de vie qui me reste à défendre mes sujets et mes alliés. » En effet, la fragile enveloppe de cette âme indomptable était déjà mortellement atteinte : Guillaume d'Orange ne marchait plus qu'avec le secours de deux écuyers, et il fallait le mettre entièrement à cheval. Quelques mois encore de prudence, de ménagements, et le cours providentiel des événements allait délivrer la France du nouvel Annibal ; mais son rival infortuné devait le précéder dans la tombe et fournir, par sa mort, l'occasion d'une des fautes les plus gratuites et les plus désastreuses de notre histoire.

XII

Jusqu'ici toutes les relations de Louis XIV avec Jacques II avaient porté l'empreinte de sa majestueuse grandeur et d'une générosité qui, sans être toujours profitable à nos intérêts, trouvait au moins son excuse dans le sentiment élevé qui l'inspirait. Le roi déchu avait été l'allié du grand monarque sur le trône, comme il devait être plus tard son instrument et son auxiliaire dans la guerre contre Guillaume III. Quand Louis XIV se portait au-devant de lui, dans son malheur, avec cent carrosses de la cour ; quand il le comblait d'honneurs et de bienfaits ; quand il se séparait de lui avec le mémorable adieu : « Tout ce que je souhaite, c'est de ne jamais vous revoir ; » quand, à son retour de sa désastreuse expédition d'Irlande, il lui offrait de nouveau sa fastueuse hospitalité, la France applaudissait comme à un spectacle aussi légitime qu'imposant. Mais les égards pour le souverain détrôné devaient évidemment cesser avec sa vie, en tout ce qui touchait aux périlleuses distinctions de l'étiquette exclusivement royale. Malheureusement pour nous, il n'en fut point ainsi. Voyant le roi d'Angleterre couché sur son lit de mort, Louis XIV ne résiste point à un entraînement vraiment insensé : il reconnaît hautement son fils comme souverain des trois royaumes et le proclame ainsi publiquement aux applaudissements de la cour et en dépit des sages remontrances du conseil. C'était jeter au milieu de la poudrière la torche enflammée : l'explosion fut instantanée et terrible.

« Le comte de Manchester ne parut plus à Versailles depuis la reconnaissance du prince de Galles comme roi d'Angleterre, et partit sans prendre congé quelques jours après l'arrivée du roi à Fontainebleau. Le roi Guillaume reçut en sa maison de Loo, en Hollande, la nouvelle de la mort de Jacques II et cette reconnaissance pendant

qu'il était à table avec quelques princes d'Allemagne et quelques autres seigneurs. Il ne proféra pas une seule parole, outre la nouvelle, mais il rougit, enfonça son chapeau et ne put contenir son visage. Il envoya ordre à Londres d'en chasser Poussin sur-le-champ et de lui faire repasser la mer aussitôt après : il faisait les affaires du roi, en l'absence d'ambassadeur et d'envoyé, et il arriva incontinent après à Calais. Cet éclat fut suivi de près de la signature de la grande alliance offensive et défensive contre la France et l'Espagne, entre l'empereur, l'empire (qui n'y avait aucun intérêt, mais qui, sous la maison d'Autriche, n'avait plus de liberté), l'Angleterre et la Hollande, dans laquelle, ensuite, ils surent attirer d'autres puissances, ce qui engagea le roi à faire une augmentation dans ses troupes. »

Si Saint-Simon commet ici un léger anachronisme, en attribuant implicitement la conclusion de la grande alliance de 1701, qui avait été signée à la Haye, dès le 7 septembre, à la reconnaissance du prince de Galles qui n'eut lieu que le 13 du même mois, il n'exagère nullement les conséquences de cet acte d'infatuation sans pareille. La cité de Londres, foyer des intérêts et des aspirations les plus pacifiques, poussa la première le long cri de guerre qui, à cette nouvelle, devait retentir dans toute l'Angleterre. Guillaume III, averti que son heure était venue par les passions politiques, nationales et religieuses si follement soulevées, si inopinément déchaînées, précipita son retour à Londres, modifia son ministère, congédia son Parlement, et les élections nouvelles, se poursuivant dans l'exaltation du moment, lui assurèrent une majorité aussi ardente pour les partis extrêmes qu'il l'était lui-même. Dès lors, la lutte prit un caractère nouveau. Il ne s'agissait plus de quelques garanties pour l'équilibre général, pour dégager l'honneur du pays vis-à-vis de ses alliés, pour sauvegarder ses relations commerciales. Abattre pour toujours la prépotence du monarque qui se permettait de lui imposer encore une fois pour rois des pensionnaires de Versailles, tel fut désormais le but déclaré du peuple anglais dans cette guerre à outrance, et, malheureusement pour nous, tel devait en être aussi le résultat.

Encore si, en provoquant tant de redoutables extrémités, Louis XIV avait profité de tous ses avantages pour commencer avec éclat le conflit qu'il rendait inévitable, mais jamais peut-être, jusqu'à nos jours, le monde n'a vu aussi peu d'audace avec autant d'imprudence. Il sembla mettre un égal amour-propre à défier tous ses ennemis et à rester sur la plus fatale défensive, bien qu'il fût de toute évidence qu'ils n'attaqueraient eux-mêmes qu'après avoir combiné tous leurs arrangements et complété tous leurs préparatifs. Aux termes du traité de Ryswyck, les Hollandais tenaient vingt-deux bataillons de fort belles troupes dans les places espagnoles des Pays-Bas. L'électeur de Ba-

vière, gouverneur général et notre constant allié, combine avec le maréchal de Boufflers, gouverneur de la Flandre française, des mesures si bien arrêtées et exécutées que le même jour, 6 février 1701, toutes ces garnisons sont partout surprises, dépostées, désarmées sans qu'une seule amorce soit brûlée. C'était bien là un acte de provocation directe. En retenant provisoirement ces troupes prisonnières de guerre, Louis XIV rendait fort difficile l'entrée en campagne de ses ennemis les plus acharnés ; mais, à leur surprise extrême, comme à la surprise générale, il leur renvoya, complétement armés et équipés, ces vingt-deux bataillons que la France devait retrouver plus tard sur plus d'un funeste champ de bataille. De même en Italie, où des coups décisifs eussent pu être si facilement portés, les généraux eurent l'ordre d'éviter scrupuleusement d'engager les hostilités. « Aussi, dit Saint-Simon, après s'être tant tâtés et regardés par toute l'Europe, la guerre enfin se déclara de fait par les impériaux avec quelques coups de fusil qu'ils tirèrent sur une vingtaine de soldats à qui Pracomtal avait fait passer l'Adige pour amener un bac de notre côté. Ils tuèrent un Espagnol, prirent presque tous les autres et ne les voulurent pas rendre, quoiqu'on les eût envoyés répéter et dire qu'ils ne les rendraient point que le cartel ne fût fait. » Ainsi éclata, comme par un pur accident, cette sanglante guerre de douze ans. Il est permis de croire, les circonconstances données, à une autre entrée en campagne de la part du vainqueur de Coutras et de l'auteur du grand dessein, tel que nous avons cherché récemment à le dépeindre. Le 19 mars 1702, la mort de Guillaume III, accélérée, de bien peu, sans doute, par une chute de cheval, vint enlever à la grande alliance son chef infatigable; mais toutes ses combinaisons étaient arrêtées, toutes ses mesures étaient prises, et il léguait, pour notre malheur, le soin de les exécuter au prince Eugène et au duc de Marlborough.

XIII

Pendant les trois premières années, les succès se balancent. En Italie, Catinat succombe noblement sous le génie et la fortune du prince Eugène et sous la jalousie d'une cour hostile. Villeroy, qui le remplace, après s'être fait battre à l'attaque de Chiari, se fait surprendre et prendre dans Crémone, sauvée toutefois d'entre les mains mêmes du prince Eugène par la brillante valeur de sa garnison qui, selon le refrain du temps, eût le double avantage de gagner la bataille et de perdre son général. Il est remplacé par Vendôme, ce héros scanda-

leux, qui, à Luzara, comme ailleurs, se montrera, au moins sur le champ de bataille, digne petit-fils de Henri IV et remportera quelques-unes des victoires dont il se fera honneur à Versailles. Dans les Pays-Bas, Boufflers est forcé de plier devant la redoutable armée d'Anglais et de Hollandais formée par Marlborough. Mais le grand effort de Louis XIV est tenté en Allemagne où il faut appuyer l'électeur Maximilien-Emmanuel, resté, avec l'électeur de Cologne, notre fidèle et dernier allié; car il n'y a plus à douter de la trahison du duc de Savoie, et les flottes anglaises ont imposé la défection au Portugal. Ici, au moins, son Égérie décrépite a inspiré au vieux roi un choix digne de lui, car Villars, « le plus constamment et le plus complétement heureux de tous les millions d'hommes nés sous le long règne de Louis XIV, » n'a pas le coup d'œil plus assuré dans le dédale des corridors secrets de Versailles qu'au plus fort de la tourmente déchaînée des combats. A Friedlingue, à la première bataille de Hochstet, il fait connaître à la France son futur sauveur, et la victoire de Tallart auprès de Spire, gagnée à la baïonnette, vient aussi rendre à nos troupes leur ancienne confiance. Ainsi, en 1704, les ardentes espérances de Versailles semblaient à la veille d'être justifiés. Tandis que l'empereur Léopold déployait au loin tant d'efforts et s'épuisait à soutenir, en Espagne même, la cause triomphante de son fils, des insurrections effroyables déchiraient ses États : les révoltés en force occupaient la Moravie, et les Hongrois, sous Ragotski menaçaient la capitale même. Des remparts de Vienne, on apercevait les sinistres lueurs de leurs ravages, et quatre armées distinctes, sous Tallart, sous l'Électeur, sous Marsin et sous Villeroy, pressaient leur marche convergente sur la ville impériale. A la cour de France, les joies et les fêtes se mêlent aux plus heureuses prévisions. La princesse bien-aimée, la reine des cœurs, a donné le jour à un fils, la succession la plus directe du grand roi est assurée. Que de trophées vont consacrer les relevailles de la duchesse de Bourgogne ! Que de drapeaux ennemis vont parer le berceau du duc de Bretagne, le roi apparent de l'avenir! D'un moment à l'autre, la grande nouvelle est attendue ; peut-être déjà même Léopold est-il en fuite et Vienne au pouvoir de l'électeur. Enfin, le 21 août, arrive un courrier du maréchal de Villeroy ; — mais ce sont des lettres de nos officiers prisonniers transmises de ses avant-postes par des parlementaires du prince Eugène. Il n'y a point à en douter : un grand désastre, trop affreux pour être mandé ou réalisé du premier coup, est survenu. Où sont les armées? Où sont les chefs? Nul ne le sait ou n'ose le dire encore, mais le camp du duc de Marlborough regorge de captifs, de trophées français, et les débris de nos armées sont en retraite précipitée. La victoire, la défaite ne se signalaient point

alors, comme de nos jours, avec la splendeur instantanée de l'éclair, avec la sinistre rapidité de la foudre. Il fallait attendre dans les angoisses d'un doute plus cruel que la plus cruelle certitude des rapports retardés par les mille obstacles de la route. Il fallait compulser, comparer cent versions confuses, contradictoires, dissimulant maladroitement ou exagérant follement la gravité du mal. Il fallait se défendre contre les fausses espérances de ceux qui, une lettre à la main, répondaient du salut de tel escadron, de tel régiment, si bien que le malheureux roi s'écria un jour : « Il m'en reste donc plus qu'avant la bataille. » Cette fois, la vérité était foudroyante. Après des marches prodigieuses, qui avaient déjoué tous les calculs et trompé toutes les surveillances, Eugène et Marlborough s'étaient donné la main sur les plaines mêmes d'Hochstet où tant de sang avait déja coulé. Marsin, à notre gauche, avait fait bonne contenance contre les impériaux et les avait d'abord repoussés ; mais l'électeur, à notre centre, n'avait pu soutenir le choc de Marlborough, et notre droite, sous Tallart, l'élite de notre armée, avait été entièrement détruite ou forcée de capituler. 12,000 hommes hors de combat, 14,000 prisonniers dont 1,200 officiers de marque, presque tous les canons et tous les drapeaux de Tallart, demeuré lui-même aux mains de l'ennemi, telles étaient nos pertes du premier jour ; mais la panique plus funeste encore que la défaite devait nous coûter, à nous, l'Allemagne, à notre allié désormais proscrit tous ses États et toutes ses espérances. On peut dire que Louis XIV et l'ancien régime lui-même ne se relevèrent jamais de cette désastreuse journée.

Les coups de l'infortune se succédèrent dès lors terribles, accablants. Villeroy s'efforce en vain de sauver les Pays-Bas. En dépit de ses instructions, sans vouloir attendre les renforts qui s'avancent, il se porte au-devant de Marlborough à Ramillies. La redoutable infanterie anglaise profite encore une fois des dispositions fautives de nos chefs : la déroute est complète. 15,000 prisonniers, des trophées sans nombre et la plus grande partie des Pays-Bas restent au pouvoir des alliés. Un grand effort peut encore sauver l'Italie. Malgré sa répugnance à fournir aux princes de sa famille l'occasion de se distinguer, le roi donna le commandement au seul d'entre eux qui eût montré une rare capacité pour la guerre, le duc d'Orléans. Mais quel commandement? La Feuillade, gendre de Chamillart, qui succombait lui-même sous le double poids des fonctions de Colbert et de celles de Louvois, veut tout diriger. Marsin s'incline sans cesse devant ce représentant de la toute-puissance ministérielle, et les avis du jeune prince, dont tout, depuis, est venu confirmer la sagesse, sont toujours écartés. Il s'agissait de mener à bonne fin le siége de Turin. Comment croire que le prince Eugène pourra traverser ino-

pinément quatorze rivières pour secourir la place aux abois? Il arriva pourtant, conformément aux trop justes prévisions du duc d'Orléans. La ville est sauvée, Marsin tué, notre armée détruite, l'Italie abandonnée. Bientôt l'Espagne aussi semble à la veille d'être perdue, le désastre d'Oudenarde découvre nos propres frontières, et tout l'héroïsme de Boufflers ne préservera pas Lille. Aux souffrances inouïes de la guerre viennent se joindre les horreurs d'un hiver sans exemple. Tout gèle, les arbres fruitiers, les blés; la famine et la sédition se déclarent; les souffrances publiques sont au comble; les laquais du roi demandent l'aumône aux portes de Versailles; des partisans hollandais ont enlevé son premier écuyer jusque sur le pont de Sèvres. Il faut traiter, non plus secrètement, comme on s'efforçait de le faire, depuis trois ans, avec la Hollande, mais à la face de l'Europe. Louis XIV s'incline jusqu'à demander publiquement la paix, mais il se redresse de toute sa fierté quand les conditions finales de ses ennemis sont posées. L'abandon de ses alliés, l'abandon de l'Alsace et de Strasbourg, l'abandon de l'Espagne ne suffisent plus: pour comble d'humiliation, le vieux roi est sommé de déclarer lui-même la guerre à son petit-fils et aux fidèles Castillans que rien ne peut séparer de sa cause[1].

[1] Le souvenir de nos épreuves récentes donnera presque un caractère d'actualité à la lettre suivante de Louis XIV, écrite après la rupture des conférences de la Haye en 1709. On aime à retrouver la langue du grand siècle dans la bouche du grand roi.

Lettre du Roi aux gouverneurs des provinces de son royaume.

« Monsieur, l'espérance d'une paix prochaine était si généralement répandue dans mon royaume, que je crois devoir, à la fidélité que mes peuples m'ont témoignée pendant le cours de mon règne, la consolation de les informer des raisons qui empêchent encore qu'ils ne jouissent du repos que j'avais dessein de leur procurer.

« J'aurais accepté, pour le rétablir, des conditions bien opposées à la sûreté de mes provinces frontières; mais plus j'ai témoigné de facilité et d'envie de dissiper les ombrages que mes ennemis affectent de conserver de ma puissance et de mes desseins, plus ils ont multiplié leurs prétentions; en sorte qu'ajoutant par degrés de nouvelles demandes aux premières et se servant ou du nom du duc de Savoie, ou du prétexte de l'intérêt des princes de l'empire, ils m'ont également fait voir que leur intention était seulement d'accroître aux dépens de ma couronne les États voisins de la France et de s'ouvrir des voies faciles pour pénétrer dans l'intérieur de mon royaume toutes les fois qu'il conviendrait à leurs intérêts de commencer une nouvelle guerre. Celle que je soutiens et que je voulais finir ne serait pas même cessée quand j'aurais consenti aux propositions qu'ils m'ont faites; car ils fixaient à deux mois le temps où je devais de ma part exécuter le traité, et pendant cet intervalle ils prétendaient m'obliger à leur livrer les places qu'ils me demandaient dans les Pays-Bas et dans l'Alsace, et à raser celles dont ils demandaient la démolition. Ils refusaient de prendre de leur côté d'autre engagement que de faire cesser tous actes d'hostilités jusqu'au premier du mois d'août, se réservant la liberté d'agir

XIV

Dans cette extrémité désespérée le descendant de Henri IV se retrouva tout entier, et il retrouva lui-même la France, l'armée et la fortune. Encore une fois, Eugène et Marlborough ont combiné leurs armes pour notre perte finale. Villars, heureux jusque dans la défaite et dignement secondé par Boufflers, paralyse leur effort dans la plus sanglante bataille du siècle. Quel immortel éclat jetera sur les plaines de Malplaquet cette lutte désespérée d'une armée affamée et d'une nation aux abois. L'héroïque constance de l'Espagne répond à celle de la France. Quand Philippe V dut quitter pour la seconde fois sa capitale, trente mille personnes, élite de ses habitants,

alors par la voie des armes si le roi d'Espagne, mon petit-fils, persistait dans la résolution de défendre la couronne que Dieu lui a donnée et de périr plutôt que d'abandonner des peuples fidèles qui, depuis neuf ans, le reconnaissent pour leur roi légitime. Une telle suspension, plus dangereuse que la guerre, éloignait la paix plutôt que d'en avancer la conclusion, car il était non-seulement nécessaire de continuer la même dépense pour l'entretien de mes armées, mais, le terme de la suspension d'armes expiré, mes ennemis m'auraient attaqué avec les nouveaux avantages qu'ils auraient tirés des places où je les aurais moi-même introduits, en même temps que j'aurais démoli celles qui servent de remparts à quelques-unes de mes provinces frontières. Je passe sous silence les insinuations qu'ils m'ont faites de joindre mes forces à celles de la ligue et de contraindre le Roi, mon petit-fils, à descendre du trône, s'il ne consentait pas volontairement à vivre désormais sans États et à se réduire à la simple condition d'un particulier. Il est contre l'humanité de croire qu'ils aient seulement eu la pensée de m'engager à former avec eux une pareille alliance : mais, quoique ma tendresse pour mes peuples ne soit pas moins vive que celle que j'ai pour mes propres enfants ; quoique je partage tous les maux que la guerre fait souffrir à des sujets aussi fidèles et que j'aie fait voir à toute l'Europe que je désirais sincèrement de les faire jouir de la paix, je suis persuadé qu'ils s'opposeraient eux-mêmes à la recevoir à des conditions également contraires à la justice et à l'honneur du nom français.

« Mon intention est donc que tous ceux qui, depuis tant d'années, me donnent des marques de leur zèle, en contribuant de leurs peines, de leurs biens et de leur sang à soutenir une guerre aussi pesante, connaissent que le seul prix que mes ennemis prétendaient mettre aux offres que j'ai bien voulu leur faire, était celui d'une suspension d'armes, dont le terme, borné à l'espace de deux mois, leur procurait des avantages plus considérables qu'ils ne peuvent en espérer de la confiance qu'ils ont en leurs troupes. Comme je mets la mienne en la protection de Dieu, et que j'espère que la pureté de mes intentions attirera sa bénédiction sur mes armes, je veux que mes peuples, dans l'étendue de votre gouvernement, sachent de vous qu'ils jouiraient de la paix s'il eût dépendu seulement de ma volonté de leur procurer un bien qu'ils désirent avec raison, mais qu'il faut acquérir par de nouveaux efforts, puisque les conditions immenses que j'aurais accordées sont inutiles pour le rétablissement de la tranquillité publique. *Signé*, Louis; *contresigné*, Colbert. »

avaient accompagné sa retraite. Par une chaleur, par une poussière étouffantes, les grands, les dames, les enfants, avaient voulu suivre à pied le cortége royal, si bien qu'en rentrant dans la ville abandonnée l'archiduc s'était écrié : « Madrid est donc un désert ! » L'ardeur pour le combat égale la fidélité politique et elle trouve dans Vendôme, qui accourt, un représentant digne d'elle. L'Europe vit alors dans les plaines de Villa-Viciosa et ailleurs « ce que peut un homme de plus, » et le salut de l'Espagne sera le salut de la France. Nous avons rappelé par quelles provocations l'Angleterre avait été jetée dans la lutte continentale, mais plus il devenait évident que la puissance agressive du grand roi était brisée, plus les aspirations pacifiques reprenaient leur empire. Un matin, le marquis de Torcy est averti qu'un prêtre inconnu veut lui parler. Introduit auprès de lui, il lui dit sans préambule : « Voulez-vous la paix ? » C'était, de l'avis de Torcy, « demander à un malade s'il veut guérir. » Le prêtre était un envoyé de Bolingbroke avec des pleins pouvoirs pour s'entendre sur les points essentiels. Un incident d'une grande importance européenne vint appuyer ces premières tentatives. L'empereur Léopold était mort en 1705. Joseph, son fils aîné, fut lui-même enlevé le 27 avril 1711 et, dès lors, Charles, son second fils, proclamé par les alliés et des triomphes éphémères roi en Espagne sous le titre de Charles III, dut succéder au trône impérial. C'était donc pour maintenir l'union exorbitante de ces deux couronnes que l'Angleterre était appelée désormais à continuer une lutte à outrance, non plus contre un roi trop présomptueux, mais contre deux généreuses nations qui ne défendaient que leur indépendance. Combinant habilement leurs efforts avec le jeu violent des partis et les intrigues de la cour, les adversaires de Marlborough obtiennent son rappel et s'emparent du pouvoir ; les négociations prennent un caractère public, et l'Angleterre se retire peu à peu de la lutte. Le nouvel empereur ne s'en obstine pas moins à la continuer ; Eugène espère porter à lui seul le coup de grâce, et déjà ses lignes s'appellent « le chemin de Paris. »

Louis XIV a fait son dernier appel à la France ; en des termes non moins touchants, il a confié à Villars sa dernière armée et nous voici à l'effort suprême. Qui d'entre nous, même aujourd'hui, saurait relire sans émotion les détails de ces journées héroïques où fut joué le va-tout du grand roi et de la France de nos pères. Le point faible des lignes ennemies, entre Marchiennes et Denain, reconnu d'abord par un curé et un conseiller pendant une simple promenade ; l'indication transmise de proche en proche jusqu'au maréchal de Montesquiou, dont l'histoire ne constate pas suffisamment la participation décisive ; la fausse attaque

de Villars sur le camp d'Eugène ; le glorieux assaut des lignes mêmes ! Villars seul est à cheval ; tous les chefs de corps chargent, l'épée à la main, à la tête de leurs troupes. L'appareil ordinaire fait défaut, il est vrai, mais le maréchal s'écrie : « Les corps de nos gens seront nos fascines ! » Dix-sept bataillons ennemis sont détruits ; les lignes sont emportées et tournées. C'est en vain qu'Eugène accourt : la position est perdue ; ses vastes magasins sont entre nos mains ; tous les postes du « chemin de Paris » sont successivement enlevés, les forteresses reprises, et « l'insolente nation » est maîtresse encore une fois de sa frontière septentrionale. Cependant l'empereur Charles VI se refuse toujours à traiter, et c'est maintenant sur le Rhin que « l'heureux Villars » est chargé d'imposer la paix. Son courage et sa confiance ont électrisé les troupes et tout plie devant lui. Des lignes plus formidables de beaucoup que celles de Denain couvrent les approches de Fribourg, et Villars les enlève à la tête de ses troupes. Vingt-cinq officiers de grenadiers succombent dans une seule attaque, mais Fribourg même, la capitale de l'Autriche antérieure, est obligée de se rendre. Dès lors, les forces de l'empire sont épuisées et la grande pacification devient générale et complète. Qui eût osé l'espérer quatre ans plus tôt ; la couronne d'Espagne est assurée à Philippe V, l'électeur est rétabli dans ses États, l'honneur et le territoire de la France sont sauvés !

XV

L'honneur et le territoire de la France étaient sauvés, mais à quel prix, et comment avaient-ils été si gravement compromis? Il est impossible, même après un intervalle de deux siècles, de contempler cette lugubre série de désastres, de massacres, de ravages, sans en rechercher l'auteur véritable, et sans lui en demander quelque compte. Il est impossible de ne point comparer cette France, abattue, ruinée, telle qu'elle sort des mains de Louis XIV, à la France du « grand dessein, » regorgeant de richesses, de puissance, de vie, telle, enfin, que Henri IV, expirant à la veille d'un triomphe assuré, l'a livrée à son successeur. Il est impossible de ne point rechercher par quelle sagesse ou par quelles erreurs, par quelles qualités ou par quels défauts, des résultats si contraires ont été produits. Nous nous sommes efforcé, en déplorant quelques-unes des erreurs de Louis XIV, de parler de lui avec le respect qu'il nous inspire, avec le sentiment profond de tout ce qu'il fit et tout ce qu'il fut pour la France. Encore une fois, nul plus que nous

ne rend hommage à ce type majestueux des principaux attributs de la royauté, à sa rare aptitude pour le commandement et pour le gouvernement, à sa laborieuse application, à son goût éclairé pour tout ce qui était noble et élevé, à sa libéralité véritablement princière. Digne de toutes les prospérités, il fut encore plus grand dans le malheur, et qui sait même ce que fût devenue la France sous un chef moins altier et moins résolu durant ces longues années d'angoisses qui séparent le désastre d'Hochstet de la pacification finale. N'oublions jamais les nobles exemples qu'il nous a légués alors, ni surtout tant de traits d'une magnanimité dans le revers, peu commune chez les princes, et assurément bien moins commune encore chez les peuples. Tout a été ruiné en Italie par la sotte présomption de la Feuillade, « le plus complétement et le plus solidement malhonnête homme qui fût jamais, » s'il faut en croire Saint-Simon. « Monsieur, nous sommes bien malheureux tous les deux, » est le seul reproche que le roi lui adresse en le revoyant. A son ami d'enfance, le maréchal de Villeroy, il répète, dans des termes plus affectueux : « On n'est plus heureux à notre âge. » Même après le malheur irréparable d'Hochstet, il veut récompenser les anciens services de Tallart, en dépit de la fine raillerie du duc d'Orléans, « qu'il fallait bien faire quelque chose pour un homme qui avait tout perdu. » Les témoins s'étonnaient de voir la résignation d'un chrétien se combinant toujours avec la fermeté d'un héros. Quel contraste avec les indignes et puérils emportements dont nos palais devaient être témoins plus tard ! Quel sentiment constant de ce que doit à la France son représentant couronné, de ce que doit à de fidèles subordonnés, même dans leur infortune, un chef digne de les commander[1] ! C'est à peine si, dans sa longue carrière, on peut citer quel-

[1] Les générations nouvelles se sont trop habituées à juger Louis XIV d'après les chagrines censures du duc de Saint-Simon. Citons en passant l'impression qu'il produisait sur un homme de guerre très-distingué de son époque et qui n'était pas né son sujet, le maréchal de Berwick.

« Il faut avouer que jamais prince n'a été si peu connu que celui-ci. Les protestants le faisaient passer en Europe pour un homme inaccessible, cruel et sans foi. J'ai eu l'honneur d'en avoir souvent audience et de le voir très-familièrement ; et je puis assurer qu'il n'y avait de fier en lui que l'apparence. Il était né avec un air de majesté qui en imposait tellement à tout le monde qu'on ne pouvait en approcher sans être saisi de crainte et de respect ; mais dès qu'on voulait lui parler, son visage se radoucissait et il avait l'air de vous mettre dans l'instant en pleine liberté avec lui. Il était l'homme de son royaume le plus poli ; il savait sa langue en perfection. Et dans ses réponses il y mettait tant de choses obligeantes, que s'il accordait quelque chose on croyait recevoir le double ; et s'il refusait on ne pouvait s'en plaindre. Depuis la monarchie vous ne trouverez pas de roi plus humain. Parmi les grands du royaume, hors le chevalier de Rohan, il n'y a eu aucun sang répandu

ques rares instants où son empire sur lui-même lui échappe, comme le soir où il s'oublie jusqu'à frapper un laquais en défaut, mais on a su depuis à quelle émotion contenue il était alors en proie. Il avait reçu, peu auparavant, la nouvelle que le courage du duc du Maine, son fils trop aimé, était devenu suspect à l'armée, et qu'avec la courtoise ironie du temps, un officier avait demandé publiquement au jeune légitimé le privilége de servir désormais dans son corps, parce que auprès de lui on était assuré de conserver la vie. Nul doute que les grands exemples de mansuétude et de fermeté donnés alors par Louis XIV n'aient puissamment contribué à la noble attitude de la France elle-même durant ses épreuves prolongées. « Si je gagne la bataille, tout ira bien, mais que ferez-vous si je la perds. C'est dans l'adversité que les nations sont réellement grandes. » Telles étaient, en 1815, les prophétiques paroles de Napoléon. Nous ne sommes pas de ceux qui rêvent le retour d'un passé réduit en poussière ; mais ce qui a longtemps et glorieusement existé a eu sa raison d'être, et c'est bien le moins que nous reconnaissions à quel point la constance de la vieille France dans ses malheurs a répondu à celle du grand roi. Jamais, au milieu de tant de souffrances, la discipline publique ne se relâche, la fidélité n'est ébranlée ; jamais la pensée ne surgit chez ces populations accablées et affamées de faire un instant cause commune avec l'ennemi en se retournant contre ses chefs. S'il était vrai, comme l'a dit M. de Talleyrand, que « la révolution a désossé la France, » qu'il nous soit permis, au moins pour mémoire, d'admirer la force de résistance de cette vieille charpente tant décriée. La logique et le raisonnement ont fait justice depuis lors de bien des anomalies, de bien des disparates ; le sol est jonché de leurs œuvres de destruction, mais nous cherchons encore leurs œuvres de création. Que sont devenus, sous leurs auspices, la foi politique et l'inaltérable dévouement qui, à travers cette agonie de sept ans, a conduit la France et sa vigoureuse unité jusqu'au triomphe final. Honneur éternel au grand prince qui, par son exemple et par sa puissante volonté, à pu entretenir et inspirer ces sentiments tutélaires ; et, s'il a eu aussi sa légende, sachons la répudier dans ses excès lamentables, mais sachons aussi la respecter. Toutefois, dans les mornes et serviles splendeurs de l'Œil-de-Bœuf, nous recherchons en vain le rire joyeux du Béarnais, « tout gris au dehors, tout

de son règne ; et même celui-ci ne perdit la vie que parce que personne n'eut ou l'amitié ou le courage de demander sa grâce ; car le roi, en allant et revenant de la messe le matin de l'exécution, se tourna de tous côtés pour voir si les parents ou les amis ne viendraient pas se jeter à ses pieds. »

d'or au dedans, » demandant des amis et non des courtisans, des conseils et non des hommages. Qu'il soit toujours pour nous le modèle le plus accompli, ce prince incomparable qui a puisé le grand secret de gouverner les peuples dans l'amour sans bornes qu'il leur portait et qu'il leur inspirait. Ne cessons de placer au premier rang ce roi auquel toute arrogance, tout esprit d'oppression, toute animosité persistante étaient inconnus ; — dont la modération imperturbable a résisté à tous les entraînements, comme à tous les ressentiments du pouvoir ; — pour qui les droits et les intérêts d'autrui, au dehors comme au dedans, étaient l'objet d'une méditation si incessante ; — qui ne trouvait dans la conscience d'une force et d'un génie transcendant qu'une faculté plus grande de mettre en pratique les plus rares vertus politiques ; — et qui, ayant fait la guerre mieux et plus longtemps que personne, n'a jamais eu à se reprocher de l'avoir trop aimée.

Comte de Jarnac.

UN FEU DE JOIE

COMÉDIE EN UN ACTE, EN VERS

PERSONNAGES

KARL VAN DER HŒCK, sculpteur.
RIBBIUS HEINSBERGER, seigneur flamand.
MOISE, juif.
BERTHE.
STELLA.
GERTRUDE, nourrice de Karl.

La scène se passe en Flandre à la fin du seizième siècle.

Une chambre. — Au fond, une vaste cheminée sans bois et sans feu. — A droite et à gauche de la cheminée, deux hautes fenêtres garnies de petites vitres hexagonales, à travers lesquelles on aperçoit des arbres et des toits couverts de neige. — Entre la cheminée et la fenêtre de droite une petite armoire pratiquée dans la muraille. — A droite, deux portes. — A gauche, une porte à deux vantaux. — Pour tout ameublement une table de chêne et deux fauteuils lourds et massifs.

SCÈNE I

BERTHE, GERTRUDE.

Au lever du rideau, Berthe, appuyée contre la fenêtre de droite, regarde tristement tomber la neige. Gertrude va et vient.

BERTHE.

Gertrude, voyez donc comme le givre aux branches
Suspend élégamment ses longues grappes blanches.

Un moment de silence. — Elle descend.

Karl n'est pas rentré?

GERTRUDE, tristement.

Non.

BERTHE.

Depuis trois jours dehors!

GERTRUDE, à part.

Il ne les compte pas.

Voyant Berthe s'envelopper dans sa coiffe et dans son manteau.

Que faites-vous?

BERTHE.

Je sors.

GERTRUDE.

Par ce temps!

BERTHE.

Pourquoi non?... Je ne vais qu'à l'église.
C'est tout près. — Je me sens bien sous sa voûte grise;
Il me semble y voir Dieu dans l'ombre étinceler;
Dieu qui vient me sourire et vient me consoler?

Elle sort par la droite.

SCÈNE II

GERTRUDE, seule; puis RIBBIUS et STELLA.

GERTRUDE.

La pauvre chère enfant!... Et Karl!... Lorsque je tâche
De le garder ici quelquefois,... il se fâche;
Au lieu de m'obéir, et de se résigner,
Pour faire trois heureux, à ne pas s'éloigner!

Allant aux fenêtres et les poussant de la main.

J'ai beau tout calfeutrer, tout fermer,... je frissonne...

On frappe à la porte de gauche.

Tiens!... qui donc peut venir?... Nous ne voyons personne
Depuis un an!

On frappe de nouveau. — Élevant la voix.

Voilà!

Allant ouvrir.

Pauvre, on n'a plus d'amis.

Elle ouvre la porte. Stella entre, suivie de Ribbius Heinsberger. Elle est vêtue d'un riche costume du temps, garni de fourrures splendides; derrière elle, un nain, habillé à ses couleurs, porte la traîne de sa robe.

RIBBIUS, à part, regardant autour de lui.

Absent!... Très-bien!

A Gertrude.

Bonjour. — Nous sera-t-il permis
De voir maître Karl?

GERTRUDE.

Non. Il est sorti.

RIBBIUS.

La neige
Tombe. — Il ne peut tarder à revenir.

GERTRUDE.

Le sais-je?

RIBBIUS, faisant signe à Gertrude de s'éloigner.

Eh bien, nous l'attendrons;

A Stella.

N'est-ce pas?

STELLA.

Soit.

RIBBIUS, lui baisant la main.

Merci.

Gertrude sort lentement.

SCÈNE III

RIBBIUS, STELLA.

STELLA, s'asseyant.

Mais vous me donnerez la clef de tout ceci,
Cher seigneur Ribbius. — Quel bizarre caprice
Vous a fait m'imposer un si dur sacrifice;
Et m'a, loin du foyer aux murmures joyeux,
Entraînée avec vous à me rougir les yeux?
Où sommes-nous, d'abord?

RIBBIUS.

Chez un homme rebelle
Au joug de la raison, presque un fou, chère belle;

Stella fait mine de se lever.

Rassurez-vous! un fou d'un génie éclatant
Qui, pour rendre éternels ses rêves d'un instant,
A, sur des coins d'acier, sur des morceaux d'ivoire,
En posant son burin, gravé sa propre gloire;
Et dont, — je vous le dis! — lorsqu'il le veut encor,
Le moindre médaillon se paie au poids de l'or!

STELLA.

Ah!... Karl van der Hœck.

RIBBIUS.

Oui.

STELLA, s'enveloppant.

Pourquoi donc, en décembre,
S'il gagne tant d'argent, ne pas chauffer sa chambre?
On y gèle!

RIBBIUS.

Je crois — s'il a beaucoup gagné —
Qu'il a dépensé fort et n'a guère épargné.
Depuis longtemps déjà je le vois par la ville
Promener, soucieux, sa misère indocile.
Il ne travaille plus. On ignore pourquoi.

STELLA, d'un air indifférent.

Ah!

RIBBIUS.

C'est triste!

STELLA.

D'accord. — Mais que m'importe à moi?
M'allez-vous confier la tâche inattendue
De rendre à son bercail votre brebis perdue?

RIBBIUS, en riant.

Non.

STELLA.

Expliquez-vous donc.

RIBBIUS.

Vous m'avez, maintes fois,
Demandé mon duché d'Ilburg, avec les bois
Qui longent de ses lacs les grandes nappes bleues,
Et couvrent en forêts près de quatorze lieues;
Ses fermes où les prés, les houblons, et les grains
Rapportent tous les ans trente mille florins...

STELLA, appuyant.

Son palais, dont un siècle a tant chargé la pierre
Qu'on dirait un géant sous un manteau de lierre!

RIBBIUS.

C'est un présent royal.

STELLA, ironiquement.

Et vous n'êtes pas roi.

RIBBIUS.

Je vous ai dit : plus tard.

STELLA.

C'est un refus pour moi.

RIBBIUS.

Vous vous trompez.

STELLA.

Qu'entends-je?... Ilburg?...

RIBBIUS.

Je vous le donne...

STELLA, joyeuse.

Ah! c'est grand!

RIBBIUS, appuyant sur les mots.

Pardon... Si...

STELLA.

Ce petit mot-là — sonne
Désagréablement. Ce n'est plus qu'un marché.
Débattons-le, voyons! Combien votre duché?

RIBBIUS.

Le prix en est ici.

STELLA.

Comment?

RIBBIUS, montrant le fond.

Dans cette armoire.

STELLA.

Que contient-elle?

RIBBIUS, lui présentant une clef qu'il est allé prendre d'un air mystérieux dans le tiroir de la table.

Ouvrez.

STELLA, après avoir ouvert l'armoire d'un air dédaigneux.

Une coupe d'ivoire!

RIBBIUS, prenant la coupe.

Oui. Mais regardez donc! Quel merveilleux travail!
Tout est cherché, fini, jusqu'au moindre détail!
Quel rire surhumain éclaire le visage
Du faune aux pieds de bouc blotti sous ce feuillage!
Comme ces enfants nus, guidés par son refrain,
Insouciants, joyeux, dansent avec entrain!
Sans voir que l'un d'entre eux, du bout de sa baguette,
Montre, tout effrayé, la nymphe qui les guette!
Cela respire et vit!... Et là!... De quel air sec
Et hautain, ce héron semble d'un coup de bec
Au milieu des roseaux happer cette couleuvre!
Ah! c'est splendide!... c'est... enfin, c'est un chef-d'œuvre!

STELLA, sans regarder la coupe, d'un air indifférent.

Je suis de votre avis. Après

RIBBIUS.

J'en fais serment,

Élevant la coupe.

Tout Ilburg est à vous, demain, si seulement
Vous m'apportez ceci.

STELLA.

Pas plus? En riant. C'est un fétiche,
Cette coupe?

RIBBIUS, de même.

Qui sait?

STELLA.

Vous êtes assez riche,
Achetez-la.

RIBBIUS.

Vrai Dieu! Je l'ai jadis tenté
Bien souvent. Aujourd'hui, Karl est pauvre, endetté,
Manque de tout. Eh bien, c'est à n'y rien comprendre,
Cette maudite coupe, il ne veut pas la vendre.
Ses raisons — s'il en a — sont pour tous un secret;
Et le seul point acquis, c'est que l'on ne saurait
Dût-on mettre à ses pieds la Flandre tout entière,
Vaincre de son refus la fantaisie altière.
A faire un tel miracle il n'est que vous, ici,
Qui puissiez réussir, quand nul n'a réussi.

STELLA.

Vraiment?

RIBBIUS.

Et pour cela vous n'avez rien à dire;
Vous n'avez qu'à vouloir; il suffit d'un sourire.

STELLA.

En êtes-vous bien sûr?

RIBBIUS, lui présentant le petit miroir qu'elle porte suspendu à sa ceinture.

Très-sûr!... regardez-vous!

STELLA.

Ribbius, prenez garde! Il n'existe entre nous
Qu'un lien passager. De votre indifférence
Vos prodigalités masquent peu l'insolence.
Vous me traitez fort bien; — mais le moindre objet d'art
De l'amour qui m'est dû prend la plus large part.
A des coups si légers on me dit insensible;
On ne me voit qu'un dieu : le luxe! — c'est possible.
Mon âme est sans rayons? Mon cœur à demi-mort?
Je veux bien. — Mais l'orgueil est encore assez fort
Pour éveiller en moi le désir d'être aimée
Un peu plus qu'un tableau, qu'un bronze ou qu'un camée!
Karl, tout désespéré qu'il paraît aujourd'hui,
Ardent et fier, au fond, est de ceux que l'ennui,
La misère, la faim, courbent sans les abattre;
Son cœur est bien vivant;... si le mien allait battre!

Ribbius la regarde, sourit, et secoue la tête. Elle le regarde à son tour, et, se mettant à rire :

Vous aurez votre coupe!

RIBBIUS.

Et vous votre duché,
Juste prix d'un succès dont je suis fort touché.

Il remet à leur place respective la coupe et la clef.

Maintenant...

STELLA, l'interrompant.

J'ai très-froid!... Nous partons, je suppose.

RIBBIUS.

Ma démarche, en effet, n'avait pas d'autre cause.
Il ne me reste donc qu'à vous offrir mon bras.

Ribbius et Stella sortent par la gauche. Au moment où Ribbius vient de pousser la porte, Berthe entre par la droite, second plan, et s'arrête au fond, les yeux fixés sur Stella.

SCÈNE IV.

BERTHE, puis GERTRUDE.

BERTHE, descendant vivement, dès que la porte est refermée.

C'est bien elle!... Elle ici!... Je ne me trompais pas!

Appelant.

Gertrude!

On ne répond pas. Elle s'avance vers la porte de droite, premier plan. — Gertrude entre.

Mais venez, venez donc, quand j'appelle!

Avec colère.

Que voulait cette femme, et que demandait-elle?

GERTRUDE, interdite.

Oh! le méchant regard!... Vous si douce! Comment?...

BERTHE, plus calme.

C'est vrai... Pardonnez-moi ce brusque mouvement...
Je sortais de l'église;... en bas, devant la porte,
Je vois une litière avec tout une escorte
De pages avinés... J'entre et je reconnais... Avec colère.

— Ah! c'est plus fort que moi, Gertrude, je la hais! —
Cette infâme, dont l'or est la raison suprême,
Et qui, comme une reine avec son diadème,
Dédaignant le mépris, souriant à l'affront,
Passe, insolente et fière, avec sa honte au front!

GERTRUDE, joignant les mains.

Stella!

Berthe fait un signe affirmatif.

Voilà pour qui l'ingrat nous abandonne!

BERTHE.

Il faut lui pardonner.

GERTRUDE.

Ah! vous êtes trop bonne,
Trop indulgente!

BERTHE.

Il l'aime. Il souffre. Je le plains!

GERTRUDE.

Au lieu de l'accuser! Vous, dont les yeux sont pleins
Des larmes qu'il y met!

BERTHE.

Sans le savoir peut-être.
Le saurait-il d'ailleurs, il en est bien le maître.
A ce funeste amour je voudrais l'arracher,
Mais je n'ai pas le droit de le lui reprocher.
Il est libre. Et malgré son oubli — plus j'y pense —
Plus je cède à la voix de ma reconnaissance.
C'est lui qui, dans les prés, sur le bord d'un chemin,
Un jour que je pleurais, m'a prise par la main;
Et, comme un frère aîné — j'étais toute petite —
Dans sa maison bénie, en jouant, m'a conduite...
Et gardée!

GERTRUDE.

Est-ce un bien? soyez franche. — Et pour vous
N'eût-il pas mieux valu n'entrer jamais chez nous?
Voyez le dénûment que nous vaut sa faiblesse!
Nos meubles sont vendus... dispersés!... Il nous laisse

Sans bois! en plein hiver!... Et, vrai!... je ne sais pas
Si nous avons encor du pain pour un repas!

BERTHE, souriant tristement.

Nous nous en passerons.

GERTRUDE, avec ironie.

Ce n'est qu'une habitude

Avec colère.

A prendre. Tout cela m'indigne!

BERTHE.

Hélas! Gertrude,
Je me dis bien parfois qu'il a tort...

GERTRUDE, ironiquement.

En effet!

BERTHE.

Mais la faute est toujours au-dessous du bienfait.
La misère? le froid? — Que le soleil revienne,
On m'en reparlera sans que je m'en souvienne;
Un souffle du printemps aura tout emporté. —
Oublierai-je jamais son hospitalité?
Oublierai-je, surtout, qu'ignorante et sauvage,
Mon âme a, dans ses yeux, lu sa première page?
Sans famille, livrée à des gens inconnus,
Quand, jadis, par les champs je m'en allais, pieds nus,
A quelque dur travail dont on m'avait chargée,
Je m'arrêtais souvent lasse, découragée;
Et, les deux bras pendants, je fouillais du regard
Les bois ternes et gris sous leur lointain brouillard;
Sans vouloir, sans savoir, cherchant la route à suivre;
Avant d'avoir vécu, craignant déjà de vivre!
Car j'ignorais alors qu'au ciel, que sous nos pas,
Dans une étoile en haut, dans une fleur en bas,
Dans tout ce qui révèle ou trahit sa présence,
Pour les désespérés Dieu met une espérance.
Aujourd'hui, grâce à Karl, je comprends et je sais;
Si je vis, c'est par lui! ses torts sont effacés.
Il peut m'abandonner, il peut me chasser même,

Je supporterai tout sans me plaindre ! — Je l'aime. —

GERTRUDE.

Ah ! vous l'avouez donc !

BERTHE.

Vous le saviez déjà.

GERTRUDE, prêtant l'oreille.

On monte... si c'était...

Karl entre. Il est couvert de neige et tient son manteau sur son bras.

BERTHE, s'élançant au-devant de lui.

Karl !... enfin, vous voilà !

SCÈNE V.

BERTHE, GERTRUDE, KARL.

KARL, sans répondre à Berthe, d'un ton désespéré, à part.

Elle ne m'aimera jamais !

GERTRUDE, suivant Karl, et secouant de la main la neige dont il est couvert.

Belle escapade !

A Berthe.

Voyez !... couvert de neige !... Il se rendra malade !...

A Karl.

Pourquoi prendre un manteau s'il ne vous sert à rien ?

A Berthe.

Ses habits sont glacés !

BERTHE, à Gertrude.

Je vous reconnais bien !

De loin, la langue mord ; de près, la main caresse.

GERTRUDE.

J'en ai gros sur le cœur, sans que cela paraisse ;
Et je le lui dirai ; — c'est justice !

KARL, tombant assis, à part.

Tantôt,

Ses valets m'ont chassé... comme un chien !

BERTHE, à part.

Pas un mot

A Karl.

Pour nous! Pas un regard! Nous étions inquiètes,
Karl!... Trois jours sans vous voir!

GERTRUDE, à Karl.

C'est mal ce que vous faites!

Karl laisse échapper un geste de dépit et d'ennui.

Ce n'est pas votre avis, peut-être! — c'est le mien.
Vous remettre au travail et vivre en bon chrétien,
Vaudrait mieux que d'aller tête basse, l'œil terne,
Sans trêve ni repos, de taverne en taverne
Boire et vous endetter encore!... J'en rougis!
Et ne sais que répondre à qui vient au logis.

KARL, vivement, se levant avec agitation.

Il est venu quelqu'un?

GERTRUDE, à part.

J'ai fait une sottise!

A Karl. A part.

Quelqu'un?... non!... c'est-à-dire... Il faut que je lui dise...

Haut.

Le seigneur Ribbius Heinsberger...

KARL, retombant assis avec accablement.

J'étais fou!

GERTRUDE.

Il ne regarde pas, lorsqu'il veut un bijou,
Bague, épée ou poignard, au prix qu'on en demande.
Peut-être auriez-vous eu quelque bonne commande.

KARL, brusquement.

Je ne puis plus rien faire!

BERTHE.

O Karl, vouloir est tout!
Vous avez du talent, vous le savez, debout!
L'homme n'est pas perdu tant que la foi lui reste.

KARL, à part.

Hélas!

BERTHE.

Mais, prenez garde! un vertige funeste

S'est emparé de vous ; il est temps d'y penser ;
Jusqu'au fond de l'abîme il ne faut pas glisser !
Chaque heure, maintenant, chaque minute compte ;
N'attendez pas le jour où, poussé par la honte,
Au travail d'autrefois on vient, presque avili,
Redemander trop tard le repos et l'oubli !

KARL, avec colère.

Ah ! Berthe, en vérité, c'est à se croire au prêche !
Rendre ainsi la maison menaçante et revêche
A l'artiste fiévreux qui revient s'y calmer,
N'est guère le moyen de la lui faire aimer !...
Suis-je un bambin, d'ailleurs?... De peur que je m'en aille
Allez-vous m'enfermer?... « Prends ta place ! Travaille !
Il te faut de l'argent ! » C'est bientôt dit, cela !
Mais que gagnerez-vous à me retenir là,
Si, pendant que ma main pétrit l'argile humide,
Je n'ai plus devant moi de rêve qui la guide?
On n'imite pas Dieu comme on fait des pourpoints !
Vous aurez beau gémir ; un discours en trois points
Ne met ni fleurs ni fruits dans les champs infertiles.
Donc, trêve à vos sermons, plus de mots inutiles !
Je ne puis ! Voilà tout !

GERTRUDE.

Vous pourriez, en tout cas,
Si vous nous délaissez ne nous maltraiter pas.
Mais c'est toujours ainsi ! — Plus on comprend sa faute,
Plus on a le ton brusque et la parole haute.
Comme un enfant peureux, à force de crier,
Couvre les bruits confus qui viennent l'effrayer,
L'homme en proie au remords croit assez se défendre
En étouffant la voix qu'il ne veut pas entendre !

KARL, se levant, durement.

Il suffit ! — Des remords, je doute si j'en ai ;
Mais, pour sûr, je suis las d'être morigéné.
Je suis le maître ici ! Je veux vivre à ma guise,
Sortir, sans que personne y songe ou s'en avise ;

Rentrer, quand il me plaît, sans « comment » ni « pourquoi ; »
Être libre en un mot ! — Cela dit, laissez-moi !

Berthe, en pleurant, se cache la tête dans les mains et sort avec Gertrude.

SCÈNE VI.

KARL, seul.

Regardant tristement la porte par laquelle vient de sortir Berthe.

Des larmes !... Je ne sais quelle rage me pousse
A la brutaliser, la pauvre enfant !... si douce !
Et si faible !... C'est moi qui l'ai conduite ici,
C'est bien moi, cependant ! Pour la traiter ainsi,
Certe il eût mieux valu la laisser sur sa route

Tristement.

A la merci du sort ! Elle me hait sans doute ;...

Avec une sorte d'effroi. Se levant. Avec découragement.

Me méprise peut-être ! Et je voudrais... Mais non...
Ce lâche amour me prend tout ce que j'ai de bon !...
Hélas ! elle a dit vrai ! Je suis au bord du gouffre,
Et je vais y tomber !... J'y tombe !... oh ! que je souffre !...
Mais à quoi m'accrocher ? Mais comment réagir
Contre l'abattement dont je me sens rougir ?

Se levant.

Vouloir, dit-on ! Je veux !... Il faut que je travaille !

Il va à l'armoire du fond, y prend des outils et un ouvrage commencé qu'il met sur la table et s'assied.

Eh bien, non !... Mon ciseau ne fera rien qui vaille !
A quoi bon essayer ? Ce sera pour demain !

Il se relève, retourne à l'armoire et y replace les outils qu'il y a pris. Au moment de refermer la porte, il aperçoit la coupe d'ivoire, la considère un instant, la prend et redescend.

Ah ! quand je te reprends, chère œuvre de ma main,
Bien imparfaite encor, toi qui fus la première,
Il me semble toujours, dans un flot de lumière, —
Vision d'un instant, comme l'éclair qui luit
Sur le ciel déchiré, quand il fait chaud, la nuit, —

Voir, les cheveux au vent, les yeux brillants d'ivresse,
Le front chargé de fleurs, se dresser ma jeunesse!...
Le bon temps disparu! Le riant souvenir!
Je croyais, j'espérais, j'allais vers l'avenir;
Sur ses bleus horizons gaspillant ma pensée,
Chère œuvre de ma main, quand je t'ai commencée!...
La table était là-bas!... Ma mère, un peu plus loin,
Bien malade déjà, s'asseyait dans ce coin.
Elle priait pour nous;... je travaillais pour elle.
La pauvre femme, hélas! qui te jugeait si belle;
Qui, fière autant de toi que de moi, fit deux parts
De ses derniers baisers, de ses derniers regards,
Est morte dans mes bras sans te savoir finie,
Chère œuvre de ma main que la sienne a bénie!...
Tout le passé renaît;... mon amour, mes tourments
S'effacent; — Le présent ne compte plus!

Avec amertume.

Je mens!
Car, même devant toi! j'écoute, — pauvre lâche, —
L'invisible démon qui me vient sans relâche
Crier le nom maudit que je veux oublier :
Stella!

Il pose la coupe sur la table et descend.

Fou que je suis!... J'aurai beau supplier,
M'avilir, en pleurant me traîner dans la boue,
Je n'en obtiendrai rien! Jamais!... Elle se joue
De moi!... Je le sais bien!...

Avec une ironie triste.

A quoi bon le savoir
Puisque, malgré cela, je mourrais pour la voir
Ici, de son plein gré, souriante et ravie,
Ne fût-ce qu'un instant se mêler à ma vie!

On frappe à la porte, Karl ouvre. Le nain de Stella entre.

Que me veux-tu?

Le nain, sans répondre, lui présente une lettre. Karl la prend, l'ouvre, et y jetant les yeux :

Grands dieux!... c'est signé!... J'ai bien lu!

Lisant.

« On prétend que, du jour où je l'aurai voulu,
Mon plus léger désir, mon vœu le plus futile
Sur un geste de moi vous trouvera docile.
Je crains en vérité qu'on n'exagère un peu;
Aussi, j'irai chez vous tantôt.

Soulignant les mots :

Faites du feu ! »

Fermant la lettre.

Faites du feu?... C'est vrai ! ma chambre est froide et triste !

Appelant. A lui-même, avec enthousiasme.

Gertrude ! Elle chez moi !...

Appelant un peu plus haut.

Gertrude !

A part.

à l'improviste !

Appelant et frappant du pied.

Et rien de prêt ! Gertrude !... Elle est sourde, je crois !

Gertrude entre.

SCÈNE VII.

GERTRUDE, KARL, puis BERTHE.

KARL, très-agité pendant toute la scène.

Vite ! vite ! du feu !

GERTRUDE, sèchement.

Nous n'avons pas de bois.

KARL.

Courez en acheter.

GERTRUDE.

Le marchand m'en refuse.

KARL.

Pourquoi cela?

GERTRUDE.

Vraiment? Mais parce que tout s'use,

Le crédit aussi bien que le reste !

KARL.

Payez.

Pour deux ou trois florins...

GERTRUDE.

Deux ou trois !... Essayez.

D'en trouver — un ! — chez nous, du grenier à la cave.

Berthe entre au fond à droite et se tient immobile près de la fenêtre, les yeux fixés sur Karl.

KARL.

Mais il me faut du feu, Gertrude ! c'est très-grave !

GERTRUDE.

Bah !

KARL.

Quelqu'un va venir...

BERTHE, à part.

C'est elle qu'il attend !

GERTRUDE, avec ironie.

Je ne m'étonne plus que vous y teniez tant !
Ce quelqu'un-là n'a pas des mains comme les nôtres,
Et craint de les gercer ici ! — Bon pour nous autres
De passer tristement la saison des grands froids
Devant un foyer mort à souffler dans nos doigts.
Vous vous en souciez comme moi... d'une aiguille !
Mais, pour ce quelqu'un-là ! que la flamme pétille,
Et que l'âtre soit gai ! c'est fête à la maison !
Pas un fétu chez nous ? Plus rien ? belle raison !
C'est pour ce quelqu'un-là ! Trouvez !

KARL, à part.

Mon Dieu ! que faire ?

Il faut ici du feu. — Sa lettre est assez claire ;
Les mots sont soulignés... Si ce juif était là !...

Il court à la fenêtre de gauche.

Mais oui... je l'aperçois !

Il ouvre vivement la fenêtre et appelle :

Moïse !

GERTRUDE.

C'est cela !
Vendez ! vendez encore !... au train dont on vous mène,
Tout ce qui reste ici peut durer... la semaine.
Après ?... que ferons-nous ?... J'aime mieux en finir
Et quitter la maison pour n'y plus revenir !

BERTHE, descendant.

Oui, Karl !... Comme un soldat qui lâchement déserte,
Sans même avoir lutté courir à votre perte,
Ce serait nous chasser !

Elle attend un moment une réponse de Karl qui garde le silence. — D'un air désolé :

Il n'a rien répondu !

Elle sort par la droite avec Gertrude, en portant la main à ses yeux. Moïse entre par la gauche.

SCÈNE VIII.

KARL, MOISE.

KARL.

Moïse, j'ai besoin de toi.

MOÏSE, à part.

Bien entendu !

Haut.

Vous savez que je suis tout à votre service.

KARL.

Vends-moi du bois.

MOÏSE.

Encor faut-il que je le puisse.
Je suis pauvre, mon maître... et le bois devient cher ;
A peine en trouve-t-on !... Ah ! dame ! cet hiver
Est dur !

KARL.

N'importe !... Il faut que sur l'heure j'en aie !
Cherche ici ton paiement... Choisis !

MOÏSE, à part.

Piètre monnaie !

KARL.

Prends ce que tu voudras.

MOÏSE, saisissant vivement la coupe que Karl a laissée sur la table, et qu'il vient d'apercevoir.

Marché conclu.

KARL, lui arrachant la coupe.

Jamais !

MOÏSE, faisant mine de s'en aller.

En ce cas...

Karl le prend par la main et le fait redescendre.

Cette coupe ou rien.

KARL.

Je te promets
D'en faire, avant huit jours, une cent fois plus belle,
Et de te la donner.

MOÏSE.

Non pas !... non !... Voilà celle
Que je veux.

KARL.

Par pitié ! Voyons, regarde bien ;
Cherche quelque autre objet.

MOÏSE.

Non. Cette coupe ou rien.

KARL.

Jamais !

MOÏSE.

Réfléchissez.

KARL.

Jamais !

MOÏSE.

A votre guise.
Adieu donc !

Il s'avance vers la porte et, au moment de sortir, se retourne.

Il fait froid... très-froid chez vous !

Il ouvre la porte.

KARL, le rappelant.

Moïse !

Moïse redescend. — Un moment de silence. — Karl avec effort.

Eh bien... prends ; et va-t'en !... Puisse Dieu te punir !

Moïse prend la coupe et sort.

SCÈNE IX.

KARL, seul.

J'avais pourtant juré, cher et doux souvenir,
De te garder toujours !... Voilà ta place vide !
Je ne te verrai plus jamais !

Un homme entre chargé de bois, et prépare le feu dans l'âtre.

Ce juif avide
M'emporte le plus pur et le meilleur de moi.
Les anges du passé s'envolent avec toi,
Et ne reviendront plus, pendant mes tristes veilles,
Pour m'endormir le cœur chanter à mes oreilles.
Vendu ! Tout est fini ! Tout !

Apercevant la flamme qui jaillit et brille.

Oh ! cette clarté !
Si vous saviez, Stella, ce qu'elle m'a coûté !

L'homme sort.

Mais je ne me plains pas, pourvu que je vous voie,
Que je vous parle !... Allons, flambe, mon feu de joie !
En le disant tantôt, Gertrude avait raison ;
Le jour où Stella vient, c'est fête à la maison !

Musique dans la rue. — Il prête l'oreille.

Mais... oui... j'entends du bruit ! On vient d'ouvrir la porte.
C'est elle !

Stella entre.

SCÈNE X

KARL, STELLA.

KARL, *s'élançant au-devant d'elle.*

Vous chez moi !

STELLA.

Je suis à demi morte
De froid.

KARL, *la prenant par la main et la conduisant vers la cheminée.*

Venez.

STELLA.

C'est bien de m'avoir obéi !
Le bon feu !

Elle s'assied devant l'âtre. Karl se met à ses genoux et embrasse le bas de sa robe.

Vous perdez la raison vraiment !

KARL.

Oui !
Et je suis bien heureux ! Votre chère présence
Fait des miracles. Tout a changé d'apparence
Et de couleur pour moi ! Ma chambre est un palais
Magnifique ! Ce ciel, dont les ternes reflets
Ne pouvaient réchauffer mon âme ensevelie,
Je le vois pur et bleu comme un ciel d'Italie !
Son brouillard est épais, sombre, décourageant ?
Vous vous trompez, Stella ! — C'est la brume d'argent
Qui du sol endormi s'échappe ainsi qu'un rêve,
Aux beaux jours de l'été, quand le soleil se lève !

STELLA.

Vous m'aimez donc... beaucoup ?

KARL.

Est-ce vous qui parlez ?
Vous qui, depuis un an, partout où vous allez,
Me voyez éperdu, pâle comme un homme ivre,
Mendiant un regard, vous guetter et vous suivre.

Qui me voyez souffrir! qui m'avez vu pleurer!
Vous qui, depuis un an, pour me désespérer,
Indifférente et calme, allez de fête en fête
Et ne me coudoyez qu'en détournant la tête!

STELLA.

J'en conviens.

KARL.

Et pourtant, vous voici!... c'est bien vous!
C'est bien moi qui suis là, tremblant, à vos genoux!
Ah! je ne comprends plus, tenez!

STELLA.

Le long des haies
Qui bordent, dans les prés, nos vertes oseraies,
Regardez une chèvre. Elle court, va, revient;
Pour ce qu'elle aperçoit quitte ce qu'elle tient;
En allongeant le cou mâchonne une brindille,
Une feuille, un roseau; flaire, hésite, mordille;
Puis, décidée enfin, prend, d'un air résolu,
Ce qu'un instant plutôt elle n'a pas voulu.
Eh bien, j'en fais l'aveu, je suis pareille aux chèvres;
Dédaigneuse à l'excès, prenant du bout des lèvres,
Je vais étourdiment et repousse en chemin
Telle chose aujourd'hui qui me plaira demain.

KARL.

Jusqu'au jour, n'est-ce pas, jour trop prochain peut-être,
Où dans l'oubli profond elle ira disparaître,
Comme ira cette neige aux premiers vents de mai?
Pourquoi me dites-vous tout cela? — Si c'est vrai! —
Ce que vous me donnez, pourquoi me le reprendre?
Pourquoi de ce bonheur que j'étais las d'attendre
Et que je crois tenir, m'arracher la moitié
En m'effrayant ainsi? — Vous avez eu pitié
De moi! — c'était tout simple! — un an que cela dure! —
Pourquoi vous en cacher?

STELLA.

Vous vous faites injure

On a pitié des sots, des niais et des fous;
Mais on n'a pas pitié d'un homme tel que vous!

KARL.

Moi?... Je ne suis plus rien!... je n'ai plus qu'un mérite :
Mon amour!

STELLA.

Hé! Tous ceux que je traîne à ma suite
L'ont aussi. — Cependant...

KARL.

Ils ne vous aiment pas
Comme moi! — Ces gens-là s'attachent à vos pas
Par égoïsme. Quand la foule, dans la rue,
Pour vous voir de plus près se bouscule, se rue,
L'éclat de votre luxe et de votre beauté
Qui rejaillit sur eux, flatte leur vanité.
Mais si tout vous manquait; si de brusques tempêtes
Venaient vous renverser du sommet où vous êtes,
En connaissez-vous un qui se ressouviendrait?
Pour vous tendre la main — un! — qui se baisserait?
Non! Avec la fortune, avec la renommée,
Tous ces grands dévouements s'en iraient en fumée;
Et seul je reviendrais vous dire ce jour-là :
Vous souffrez. Me voici. Je vous aime Stella!
Ma vie est à vos pieds. Prenez. Je vous la donne.
Pour ce qu'il vous plaira — que votre geste ordonne,
Que votre regard prie — esclave de plein gré,
Quoi qu'il puisse advenir, dites! j'obéirai!

STELLA, en souriant.

Si c'était vrai...

KARL.

Comment!... Vous en doutez encore!

STELLA, de même.

L'éternelle chanson : Stella, je vous adore;
Je suis prêt à tout...

KARL, avec force.

Oui.

STELLA.

Vient le moment d'agir,
On hésite, on recule... ou mieux, l'on fait surgir
Un obstacle imprévu...

KARL.

M'en jugez-vous capable?

STELLA.

Oh! l'homme en pareil cas ne se croit pas coupable.

KARL.

Eh bien, que faut-il faire? A quoi vous suis-je bon?
Que voulez-vous de moi?

STELLA, après un moment de silence et d'hésitation affectée.

Que vous me fassiez don

Montrant l'armoire.

D'une coupe d'ivoire... Elle est là!... dont la perte
Vous sera très-sensible. Y consentez-vous?

KARL, vivement.

Certe!

Il fait un pas ou deux vers l'armoire; puis, se souvenant tout à coup; avec désespoir

Se jetant à genoux.

J'avais tout oublié! Stella, je ne l'ai plus!

STELLA, dédaigneusement.

Ne l'avais-je pas dit?... Prétexte vaut refus.

KARL.

Ainsi, vous supposez... Mais pourquoi mentirais-je?
Pourquoi, comme un enfant, me jeter dans ce piége?
Vous voulez m'éprouver... je le sens... j'en suis sûr,
Et je reculerais!... Ce sacrifice dur
Hélas, est déjà fait! Je n'ai plus à le faire.

Une pause. — Stella l'interroge des yeux.

Il vous fallait du feu; je suis dans la misère,
Et j'ai vendu ma coupe à ce juif que l'on voit
D'ici! — Sur mon honneur, c'est vrai!

STELLA, se levant à part.

Le maladroit!

A Karl.

Je comprends... Vous avez voulu, coûte que coûte,

M'être agréable? Soit! Je vous sais gré sans doute
Des soins exagérés que votre amour a pris
Pour y parvenir. — Mais les choses n'ont de prix
Que faites à propos. Un rien les dénature.
Et vraiment le hasard, si dans cette aventure
Il a cru vous servir, a bien mal réussi.

Souriante et d'un air gracieux.

Adieu. *Fausse sortie.*

KARL.

Vous me quittez!... Pour cette coupe!... Ainsi,
Ce n'était pas assez de l'avoir obtenue!
Vous me la vouliez prendre!... Et vous n'êtes venue...!

A part.

Elle me souriait!... Elle me regardait!
Ce regard! ce sourire! Elle me les vendait!
Elle m'aurait vendu ses baisers!... Quand j'y songe!

A Stella.

Moi qui vous adorais!... Mais un pareil mensonge,
Un mensonge qui tue, est une cruauté,
Un crime, plus encor! C'est une lâcheté!

STELLA.

Oh! Pas de ces grands mots! pas de vaine colère!
Est-ce en m'injuriant que vous comptez me plaire,
Ou que vous espérez me retenir?

KARL, suppliant.

Pardon!
Ne sortez pas d'ici, Stella!... Votre abandon
C'est ma mort!... J'étais fou!... Je mentais!... Je vous aime.

STELLA, en riant.

Je le sais bien.

Voyant Karl se redresser avec un geste de colère.

Encor!

KARL, avec rage.

Rien! Pas d'amour! Pas même
Un éclair de pitié! Pas d'âme! Pas de cœur!

Barrant le passage à Stella.

Vous ne partirez pas !

STELLA, se reculant avec effroi.

Ah !

KARL, lui saisissant le poignet.

Le rire moqueur

Lui lâchant la main.

S'éteint !... Vous tremblez. Non. Vous n'avez rien à craindre.
Je ne sais si je dois vous maudire ou vous plaindre.
Car, je vous en préviens, le temps me vengera ;
Et c'est sur vous, un jour, que tout retombera.
Un jour, vos cheveux noirs seront des mèches grises.
De la vieillesse, un jour, la fatigue et les crises
Vous courberont le dos sous leur poids étouffant !
Abandonnée alors, sans ami, sans enfant,
Vous qui n'aurez été femme, amante, ni mère ;
Promenant, au sortir d'une foule éphémère,
Sur votre solitude un regard de stupeur ;
Sans avenir possible ; effrayée ; ayant peur
De voir trop près de vous, pâle, silencieuse,
La mort au large rire avancer sa main creuse ;
Vous vous retournerez ! — Il vous faudra l'appui
De ce qu'effrontément vous raillez aujourd'hui.
Tout aura disparu ! Silence ! Nuit profonde !
Et lasse d'appeler sans que rien vous réponde,
Vous baisserez la tête et plierez les genoux.
Devant vos souvenirs, tous muets devant vous !
Fantômes sans regard, sourds à votre prière,
Dont pas un — pas un seul ! — à votre heure dernière,
Ne viendra, de son doigt vous montrant le ciel bleu,
Sur votre front ridé mettre un baiser d'adieu !

Stella regarde un moment Karl, puis, part d'un grand éclat de rire, et sort.

SCÈNE XI.

KARL, seul; puis BERTHE.

KARL, assis, découragé.

C'est affreux!... La secousse est trop forte, et me brise!
Ah! quelle place en moi cette femme avait prise!
Malgré son infamie et sa bassesse...

Se levant. — Avec énergie.

Oh! non!
Je dois oublier tout d'elle! Tout! Jusqu'au nom!

Berthe entre sans bruit.

BERTHE, à part.

Elle est partie!

Elle s'approche de la fenêtre et semble suivre Stella du regard, avec un geste de colère et de mépris.

KARL, près de la cheminée.

Et toi, qui jetais tout à l'heure
La joie et l'espérance à ma triste demeure,
Tu me coûtes trop cher! Éteins-toi, feu maudit!

Il disperse le bois avec rage. — Le feu s'éteint. — Un silence. — Karl, à demi-voix.

Avec une sorte d'effroi.

Stella!... Je l'aime donc toujours!... Alors, c'est dit!
Puisque je suis si faible et que si bas je tombe,
Mieux vaut, pour mon honneur, demander à la tombe
Son sublime pardon!

BERTHE, lui mettant la main sur l'épaule.

Vous n'avez pas le droit
De mourir.

KARL.

Ah! c'est vous, Berthe.

BERTHE.

Dieu qui vous voit,
Dieu qui vous jugera, ne permet à personne

D'abandonner sa tâche avant que l'heure sonne ;
Il veut que — même las — nul ne songe au départ,
Si de l'œuvre commune il n'a pas fait sa part.
Sa loi, c'est le devoir. Et, plus dure est la peine,
Plus ferme à son poignet il faut river sa chaîne !
Chacun se doit à tous, tel qu'il est, faible ou fort,
Heureux ou malheureux. Mais se donner la mort,
Rendre au néant une âme inutile et flétrie,
C'est trahir s famille et voler sa patrie !
Pour mettre, dans l'histoire, un peuple au premier rang,
Le génie et la foi valent mieux que le sang.
Un chef-d'œuvre qui reste est plus qu'une victoire !
La Flandre attend de vous une part de sa gloire,
Vous n'avez pas le droit de la lui refuser !

KARL, secouant la tête.

C'est fini ! La douleur, Berthe, vient de creuser
Entre cet avenir que vous rêvez sublime
Et moi, qu'elle a vaincu, son éternel abîme.
Ses coups, s'ils sont trop durs ou frappés trop souvent,
De l'homme le plus ort font un spectre vivant
Qui, morne et stupéfait, dans l'œuvre commencée
Cherche inutilement ce qu'a mis sa pensée.
Force, talent, croyance, espoir, tout disparaît,
Tout meurt !

BERTHE.

Vous vous trompez, ce n'est qu'un temps d'arrêt.
On se relève fier et plus sûr de soi-même,
Quand on a, tout entier, reçu ce lourd baptême !
Il faut, pour être grand, avoir beaucoup souffert.

KARL.

Ce que l'on gagne, alors, vaut-il ce que l'on perd ?
Le calme ? le repos ?

BERTHE.

Tout s'efface. — On oublie.
Avec sa destinée on se réconcilie.

Geste de dénégation de Karl.

Le temps, ce grand distrait, qui, sans haine ou pitié,
Sur tous les cœurs humains pose son large pié,
Ne fera moins pour vous ni plus que pour un autre,
Et, les deux yeux fermés, passera sur le vôtre.
Plus tard, riche de biens jusqu'alors ignorés,
Tranquille, souriant, vous vous étonnerez
D'avoir, sous un tel joug esclave trop docile,
Dédaigné si longtemps ce bonheur bien facile :
Homme, près du foyer, loin des bruits du dehors,
Prendre à l'amour permis ses baisers sans remords;
Artiste, à ses travaux leurs ivresses fécondes ;
Père, voir les enfants aux chevelures blondes,
Grandir dans la maison où sont morts les aïeux ;
Vivre en les protégeant; vieillir à côté d'eux;
Leur montrer les écueils de la vie inconnue ;
Les rendre forts et bons ; et, quand l'heure est venue,
Sûr d'avoir devant eux aplani les chemins,
Mourir tout doucement en leur serrant les mains :
Hors de là, rien de vrai. — Je dis ce que je pense,
C'est toute la vie !

KARL.

Ah ! Berthe, ma conscience
Me l'a sévèrement crié plus d'une fois.
Hélas ! il est trop tard. Et c'est la même voix
Qui me crie aujourd'hui : Ton manque de courage
Et ton aveuglement t'ont fait vieux avant l'âge.
Une famille, à toi ! jamais ! — Il faut courber
La tête! et jusqu'au bout marcher seul ! — ou tomber !
On ne partage pas quand on n'a plus rien !

BERTHE.

Celle
Qui vous aimant, pour vous beaucoup ! bien peu pour elle,
Prête à toujours donner sans jamais recevoir,
Ne vivrait que par vous; qui voudrait tout savoir
Pour mieux vous soutenir et pour mieux vous comprendre;
Dont le rêve, l'espoir, le but, serait d'entendre

La foule, avec respect, murmurer votre nom ;
Celle-là, croyez-moi, que vous l'aimiez ou non,
S'estimant trop payée, irait la tête haute,
Si vous veniez un jour — de votre propre faute
A vos yeux, comme aux siens, par le travail absous —
Lui mettre sur le front un baiser calme et doux ;
Eût-elle, en bien des jours d'angoisses ou d'alarmes,
Pour ce seul instant-là pleuré toutes ses larmes !

KARL, avec une ironie triste.

C'est plus que je ne vaux et plus que je n'attends.

BERTHE, bas, penchant sa tête sur lui.

Qui sait ?

KARL, se levant stupéfait et regardant fixement Berthe.

Quoi ! Berthe... vous ?

BERTHE, avec un geste affirmatif.

Oh ! depuis bien longtemps !

KARL, avec enthousiasme.

Et je désespérais !... j'étais fou !... j'étais lâche !
Je me relève !... Assez !... Mes burins !... à la tâche !...
Désespérer !... Mais Dieu peut me prendre en pitié !
Suis-je sûr que mon cœur, lampe éteinte à moitié,
Qui crépite et qui meurt, ne puisse, un jour ou l'autre,
S'illuminer encore à la clarté du vôtre ?
Sais-je de ce chaos ce qui pourra sortir ?
Sur le flot furieux, qui devait l'engloutir,
L'artiste a surnagé : l'homme peut reparaître,
Frère aujourd'hui pour vous, plus tard, Berthe...

Après un moment de silence.

Peut-être !...
Passagères amours, mensonge détesté,

A Berthe, en l'embrassant sur le front.

Je ne vous connais plus ! C'est toi la vérité !

Rideau.

PAUL CÉLIÈRES.

DISSOLUTION ET RÉORGANISATION D'UN ÉTAT

LA FRANCE AUX XIV[E] ET XV[E] SIÈCLES

Ce serait une erreur de croire contenues dans les vingt années qui viennent de s'écouler toutes les causes des événements qui ont désolé la France. Nos malheurs se rattachent à une crise déjà ancienne, et qui, née aux dernières années du siècle précédent, enveloppera sans doute en ses effets toute la fin de celui-ci. Depuis 1789, la société française oscille entre un régime tombé, sinon disparu, avec l'ancienne monarchie, et un régime nouveau esquissé par la Révolution et non encore dessiné dans ses traits définitifs. Dans cette situation difficile, nous avons essayé tour à tour des formes les plus diverses, sans que nul de ces essais ait réussi à dominer les convictions ni à rallier les intérêts. De là un désordre croissant dans les idées et les faits, et, en certaines heures d'infortune comme celle dont nous sortons, un abattement des courages, une défiance de l'avenir, où l'on découvre comme un sentiment de mort. Si nous consultons l'histoire, nous voyons que tels sont les caractères de ces temps d'anarchie qui apparaissent incidemment dans la vie des nations; nous voyons aussi — et c'est là tout ensemble un enseignement et une consolation — que ces âges troublés ne sont que des périodes transitoires dans lesquelles la société s'élève à une forme supérieure. Deux fois la France, dans le cours de son développement, a été atteinte par une crise analogue; deux fois notre pays, en proie aux divisions intérieures et foulé par l'étranger, a douté de lui-même et désespéré de l'avenir; or non-seulement la société a survécu, mais, en se transformant, elle s'est améliorée. Dans la première épo-

que, qui embrasse la fin du neuvième siècle et tout le cours du dixième, la monarchie carlovingienne s'écroule, et sur ses débris s'édifie peu à peu le régime féodal. Dans la seconde, marquée par la guerre de Cent ans, et qui, avec une partie du quatorzième siècle, comprend toute la moitié du quinzième, la société féodale disparaît à son tour devant la société moderne, que caractérise la concentration des pouvoirs publics aux mains de la royauté. De ces deux époques, étudions celle qui, plus voisine de nous par sa date, nous intéresse davantage. Cette étude, féconde en comparaisons, ne sera pas inutile. En nous indiquant les véritables causes d'une anarchie où la France a failli périr, elle nous aidera à mieux comprendre notre temps, et, en nous montrant par quels moyens notre pays a opéré son salut, elle nous fera sentir au prix de quels efforts nous pouvons, à notre tour, mettre fin à la crise que nous traversons aujourd'hui.

I

La mort de Philippe le Bel peut être considérée comme le point de départ de l'anarchie où s'abîma la France du moyen âge pour faire place à la France moderne. Au sein d'une société que ses mœurs et ses institutions rattachaient encore au système féodal, ce prince avait tenté d'asseoir une monarchie qui s'éloignait de toutes les idées, de toutes les formes du moyen âge. Renouvelant, à l'abri du droit romain exhumé depuis peu, les traditions du gouvernement des Césars, il avait envahi tous les pouvoirs : législation, justice, administration, finances, il avait tout attiré dans sa main. Il avait dépouillé les barons de leurs plus importants priviléges, ruiné l'omnipotence de l'Église, porté un coup mortel à ce qui restait encore des vieilles libertés communales ; il avait enfin essayé de fonder au profit de la royauté le pouvoir absolu. Considérée dans ses rapports avec la civilisation, l'œuvre de ce prince préparait cette unité des temps modernes où la noblesse, le clergé, la bourgeoisie, renonçant à leur ancienne indépendance pour n'être plus que les trois ordres de la nation, allaient se grouper autour de la royauté, devenue elle-même un grand pouvoir public. Une image de cette unité naissante avait apparu dans ces états généraux récemment convoqués par Philippe le Bel ; mais, à la mort de ce prince, cette unité était loin d'être accomplie. L'aristocratie était plus amoindrie que soumise, et, dans l'année même où mourut Philippe le Bel, elle s'était liguée contre la royauté pour recouvrer ses priviléges. La bourgeoisie, amollie par la privation de ses libertés, imbue de cet esprit de localité qu'avait

développé en elle la vie communale, n'avait encore ni le goût ni l'intelligence du rôle auquel l'appelaient les événements et ne représentait que de nom ce que devint plus tard le tiers état. L'Église, déchue de son antique prépondérance, semblait avoir renoncé à posséder la société laïque ; mais, outragée indignement dans la personne de Boniface VIII, asservie dans celle de Clément V, qui, pour complaire à la royauté, a ait transféré de Rome à Avignon le siége pontifical, elle ne pouvait, à moins d'abdiquer tout à fait, demeurer toujours dans la situation effacée où la relégua sa faiblesse. Quant à la royauté, seule debout en apparence sur les ruines de la féodalité, des communes et de la théocratie, elle avait rompu trop brusquement avec ses propres traditions pour être autre chose encore qu'un pouvoir artificiel. Elle-même n'avait pas conscience de la transformation qu'elle subissait. Dans l'œuvre qu'il avait entreprise, Philippe le Bel n'avait obéi à nul principe supérieur, à nulle idée générale. Le goût égoïste d'une autorité sans limite avait seul inspiré sa conduite. Il n'avait triomphé d'ailleurs que par la violence, l'hypocrisie et la fraude. Loin de revêtir pour les esprits le caractère d'un grand pouvoir public, d'une sorte de magistrature suprême, la royauté apparaissait alors comme une autorité envahissante, usurpatrice et perfide.

Lorsque mourut Philippe le Bel, en 1314, les quatre éléments constitutifs de la société au moyen âge, la royauté, la noblesse, la bourgeoisie, l'Église, ne se trouvaient donc plus dans les conditions où les avaient placés les mœurs féodales. Jetés violemment hors de leur sphère, modifiés dans leur forme primitive, non-seulement ils n'avaient en soi rien de stable ni de déterminé, mais la confusion, la lutte allaient inévitablement caractériser leurs rapports, et précéder, durant une période plus ou moins longue, leur arrangement définitif.

Cette lutte ne se manifesta pas d'abord par l'agitation simultanée de tous les éléments sociaux. Pendant près d'un demi-siècle, la royauté et l'aristocratie apparaissent seules aux prises. Dès son avénement à la couronne, le fils aîné de Philippe le Bel, Louis le Hutin, s'était vu en butte aux récriminations des nobles, qui réclamaient, les uns pour leurs domaines, les autres pour leurs juridictions, et tous reprochaient à la royauté ses empiétements iniques. Forcée à des concessions, la royauté essaya d'en borner l'étendue, en flattant, chez ces barons rebelles, tantôt leur avidité et tantôt leurs rancunes. On la vit, sous plusieurs règnes successifs, se déshonorer par l'immolation de ces légistes, de ces chevaliers ès lois, comme les appelaient les seigneurs qui les avaient en haine, et dont le principal tort avait été de servir trop fidèlement, sous l'apparence du droit, les

convoitises royales. Enguerrand de Marigny, principal conseiller de Philippe le Bel, fut la plus célèbre des victimes jetées ainsi en pâture au parti féodal. Mais, avec ces concessions, la royauté dut en faire de plus graves. Sans céder totalement au vœu des barons, qui eussent voulu la réduire à l'autorité limitée qu'elle avait sous saint Louis, et de leur côté régner, comme leurs aïeux, sur leurs propres domaines, elle dut restituer, en une certaine mesure, à l'aristocratie la vieille indépendance féodale avec ses priviléges et sa licence. Elle eut soin, il est vrai, de restreindre dans l'application l'effet de ses complaisances et se conforma, autant que faire se pouvait, aux traditions de Philippe le Bel. Tout en sacrifiant à la haine du parti féodal quelques-uns de ses légistes, elle ne laissa pas de prendre parmi eux ses habituels conseillers, au lieu de les choisir dans l'aristocratie. Elle maintint de même à son profit ce terme vague et élastique de *cas royaux*, qui permettait aux juges du roi d'évoquer à eux toutes les affaires qu'ils voulaient et se garda bien, en dépit des instances réitérées des barons, de le jamais définir. Un procédé, en apparence plus favorable au maintien ou à l'extension de ses prérogatives, fut la convocation des états généraux. Mais, réunies à des dates irrégulières, d'une composition le plus souvent contestable, ces assemblées, où la noblesse et le clergé paraissaient peu, ne venaient du moins qu'avec indifférence, où la bourgeoisie ne se rendait de même qu'avec contrainte, n'eurent guère d'autre objet, jusqu'au règne du roi Jean, que de voter des subsides en faveur de monarques besoigneux ou prodigues. Dans ces conditions, les états généraux donnèrent sans doute à la royauté une consécration nominale de sa prépondérance, mais nul appui réel. En somme, si on observe, peu avant l'année 1356, date de la bataille de Poitiers, les résultats du conflit engagé entre la royauté et l'aristocratie, on reconnaît que celle-là était très-affaiblie, sans que celle-ci eût néanmoins recouvré toute sa force, et que ni l'une ni l'autre n'avaient réussi à dominer la société.

Un événement fortuit, l'incertitude de la succession au trône, était venu, dans l'intervalle, aggraver les divisions. Louis le Hutin n'ayant laissé qu'une fille, Philippe V le Long s'était emparé de la couronne au nom d'une vieille coutume des Francs Saliens, de laquelle, hors les légistes royaux, personne ne se souvenait. Cet acte de surprise qui, par ses résultats, était assurément profitable au pays, n'en constituait pas moins une violation du droit féodal, d'après lequel les femmes étaient admises à succéder. De là un nouveau grief de la part des barons qui, dissimulant, à l'exemple de Philippe, des motifs intéressés sous le respect du droit, auraient voulu que la couronne, traitée comme fief féminin, passât par mariage à diverses familles et demeurât faible contre l'aristocratie. Cette infraction aux

coutumes féodales, réitérée à la mort de Philippe le Long et à celle de Charles IV le Bel, eut une autre conséquence ; elle servit de prétexte à l'invasion anglaise. Édouard III, roi d'Angleterre, se prétendit, par sa mère, le légitime héritier du trône à la place de Philippe VI de Valois. Le motif dont le prince anglais couvrit son agression lui rallia une portion de l'aristocratie. Il devint le refuge naturel de tous les ressentiments du parti féodal et l'espoir des ambitions particulières que n'avait su calmer la royauté. Sans le secours qu'elle trouva de ce côté, l'invasion étrangère, à son origine du moins, ou n'eût pas eu lieu, ou aurait abouti peut-être à une issue différente. Néanmoins la majorité de la noblesse française était demeurée fidèle à la royauté au moment du péril. Elles combattirent ensemble et succombèrent dans les journées de Crécy et de Poitiers. A une époque où, en l'absence de principes généraux, les faits seuls avaient autorité, où les hommes et les choses ne valaient que par leur force effective, ces deux journées ruinèrent pour un temps l'ascendant de la royauté et de la noblesse, disparu avec elles dans la défaite.

Le désastre de Poitiers marque l'heure où la bourgeoisie apparaît à son tour sur la scène. Forte de l'humiliation que venaient de subir la royauté et l'aristocratie, voyant que l'une et l'autre, également impuissantes à établir dans le royaume un ordre régulier, n'avaient pas même su le préserver de l'invasion, elle conçut la pensée de diriger le pays. C'est en effet la bourgeoisie qui domine dans les états célèbres qui suivirent la défaite de Poitiers. Les seigneurs, la plupart prisonniers, n'y vinrent guère que par procureurs. Il en fut de même des évêques. Toute l'influence demeura aux députés des villes, surtout à ceux de Paris qui, sous l'impulsion d'Étienne Marcel, prévôt des marchands, avaient pris l'initiative du mouvement. A quelque jugement qu'on s'arrête sur la conduite d'Étienne Marcel, on ne saurait méconnaître le mérite de plusieurs des réformes qu'il voulait introduire. En demandant que les états généraux pussent désormais s'assembler d'eux-mêmes à des époques fixes et rapprochées, que toutes les affaires d'intérêt général, les questions de guerre ou de paix, fussent laissées à leur initiative ou déférées à leur assentiment, que les impôts votés par eux devinssent seuls obligatoires, que les hommes préposés au maniement des finances fussent tenus vis-à-vis d'eux à rendre compte de leur gestion, qu'enfin la royauté, représentée alors par le dauphin qui fut depuis Charles V, ne gouvernât dorénavant qu'avec le concours de commissaires pris en nombre égal dans les élus des trois ordres, il annulait en fait la royauté, livrait le pays aux égarements ou aux violences d'une assemblée sans contre-poids, mais il introduisait certains principes utiles, tels que le droit pour la nation de voter ses impôts, de prendre une part sérieuse à la di-

rection de ses affaires, d'imposer une responsabilité aux agents du pouvoir. Cette entreprise de la bourgeoisie avorta, comme c'était inévitable. Elle supposait entre les trois ordres une unité, une entente que contredisaient tous les faits, entente qui n'existait pas même au sein de la bourgeoisie, puisque l'une des causes de son échec vint de ses propres dissentiments; enfin elle imprimait à la royauté un effacement systématique qui n'était ni dans les idées, ni dans les mœurs du temps.

Dans la période que nous venons de parcourir, l'Église, restée en dehors des luttes politiques, semblait de plus en plus avoir abandonné toute pensée de retour à son ancien empire sur la société. Mais si, de ce côté, elle ne paraissait pas concourir au désordre, elle le fomentait par ses propres désordres. Les attaques de Philippe le Bel contre la papauté avaient porté une atteinte grave à la foi religieuse; la complaisance de Clément V acheva ce qu'avait commencé la politique astucieuse et violente de ce prince. En venant demeurer dans Avignon, la papauté attesta au monde sa trop réelle servitude. Cette abjection de la papauté rejaillit sur l'Église. Aggravée par le caractère personnel de quelques-uns des successeurs de Clément V, elle jeta de plus en plus le doute dans les esprits, tourna les imaginations vers les égarements du mysticisme ou de la superstition, et laissant, à une époque où la foi et la morale étaient unes, les consciences sans règle, hâta cette dépravation qui a fait du quatorzième siècle un des âges les plus honteux de notre histoire.

Dans la désorganisation où, au lendemain du désastre de Poitiers, et après la vaine tentative des états de 1357, semblaient être tombés les divers éléments de la société française, la royauté fut la première à se relever. C'était à elle, en somme, qu'appartenait l'avenir, et, si atteinte qu'elle fût par les événements, elle n'en demeurait pas moins l'idée dominante qui eût encore action sur les esprits. Un fait considérable, auquel aida la fortune, mais que sut préparer Charles V par l'épée et par les négociations, concourut à relever alors l'ascendant de la royauté. Les Anglais, auxquels le traité de Brétigny, en 1360, avait livré près du tiers du royaume, ne possédaient plus, sur la fin de ce règne, que quelques villes du littoral. Les qualités particulières de ce prince eurent également part à cette restauration de la royauté. Aussi prudent que ses prédécesseurs avaient été inconsidérés, il évita les grandes batailles qui livraient au hasard des armes le sort entier du pays, et, dans les petits combats qu'il laissa s'engager, et qui ne furent pas tous heureux, il évita de paraître, afin de ne pas compromettre par la défaite le prestige de sa personne. Il ne négligea pas d'ailleurs les moyens ordinaires par lesquels la royauté avait jusque-là augmenté ou maintenu son influence. Il laissa la bourgeoisie pri-

vée de ses libertés; mais il se l'attacha par des faveurs, des distinctions particulières. Gouvernant, comme ses devanciers, par le moyen des légistes, il tint la haute noblesse éloignée du pouvoir, et choisit même parmi d'humbles gentilshommes, tels que les Du Guesclin, les Boucicaut, les Clisson, les capitaines dont il avait besoin. Respectueux envers l'Église jusque dans son abaissement, il sut amener le clergé à servir la couronne, en lui inspirant de soulever à son profit les provinces du Midi soumises à l'étranger. Mais quand, sur la fin de son règne, éclata le schisme d'Occident, et qu'au lieu d'un pape, il y en eut deux, l'un à Avignon et l'autre à Rome, se bravant, s'excommuniant l'un l'autre, sa prudence s'égara. Il crut utile de retenir auprès de la royauté un pape dont elle pût disposer, et contribua à une situation qui, en aggravant le trouble des consciences, augmenta par cela même celui de la société.

Ce rétablissement de la royauté était toutefois plus apparent que solide. Sous la forme nouvelle qu'elle persistait à prendre, elle n'était point encore, en dépit de ses succès, un principe général qui s'imposât aux convictions, ni un pouvoir incontesté qui ralliât les intérêts. La mort prématurée de Charles V suffit à réveiller des dissensions qu'avait contenues son ascendant. Elles retombèrent de tout leur poids sur le règne de son successeur. L'Église ne prit point part à ces dissensions renaissantes. Absorbée par ses propres discordes, qui, loin de s'apaiser, s'animèrent davantage, elle demeura, comme par le passé, en dehors des conflits.

Une insurrection générale de la bourgeoisie contre la noblesse marqua la minorité de Charles VI, laquelle, suspendant temporairement l'action de la royauté, laissait en présence ces deux partis rivaux. Mais nulle idée d'ordre politique ne semble avoir présidé à cette insurrection; elle ne paraît guère avoir été autre chose que l'explosion d'un ressentiment amassé de longue date contre une classe oppressive. Toujours impuissante à s'unir, la bourgeoisie se vit dominée sans peine par un adversaire plus habile à se concerter, et qui, dans une occasion si favorable à ses propres sentiments, ne ménagea pas les rigueurs. Dans le peu de temps que Charles VI gouverna par lui-même, il reprit la politique de ses prédécesseurs. Congédiant les princes qui, pendant la minorité, avaient administré le royaume, il rappela les hommes d'humble condition ou, comme on disait, les *marmousets*, qui avaient été les conseillers de son père. Le parti aristocratique, dont l'influence s'était un moment relevée, la vit de nouveau compromise par les procédés de la royauté, et il commençait de reprendre ses manœuvres traditionnelles, quand éclata la démence de Charles VI.

Cet événement fut un coup de fortune pour l'aristocratie. Entre

une royauté qui n'allait plus être désormais qu'un fantôme, et une bourgeoisie encore meurtrie de sa récente défaite, elle ne pouvait tarder à dominer le pays. Devenue maîtresse du royaume, loin de réussir à replacer la société sous le type féodal, comme on eût pu s'y attendre, elle se montra incapable de la diriger dans un sens ou un autre. Cette impuissance de la noblesse, dans une conjoncture si favorable à ses vues, démontre bien que si l'adhésion des esprits à la royauté, sous la forme que lui avaient imprimée Philippe le Bel et ses successeurs, était encore incertaine, assurément les convictions n'étaient plus du côté du régime féodal. L'aristocratie eut le sentiment de cette situation, et, reconnaissant l'impossibilité de reconquérir son ascendant sur les intelligences, elle voulut du moins la recouvrer dans les faits. De là toutes ses violences à l'égard du pays. Elle-même, n'ayant plus foi au type qu'elle représentait jadis, oscillait entre des tendances opposées, qui la rapprochaient tantôt des vieux errements féodaux, tantôt des voies nouvelles où, d'une manière inconsciente, s'engageait la société. De là des divisions intestines auxquelles vint s'ajouter encore l'effet de compétitions qui s'agitèrent autour de la couronne. Ces compétitions engendrèrent deux factions également désireuses de régner sous le nom du roi, et dirigées l'une par le duc d'Orléans, frère de Charles VI, l'autre par Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Loin de trancher le différend, l'assassinat du duc d'Orléans par son rival envenima les divisions. Atteinte par un événement qui compromettait l'inviolabilité seigneuriale, la noblesse grossit le parti du duc d'Orléans, et mit à sa tête un parent de la victime, le comte d'Armagnac. De son côté, le duc de Bourgogne, en cherchant un appui dans la bourgeoisie, suscita une nouvelle cause de discordes. De cette situation sortit la guerre civile, l'une des plus douloureuses dont notre histoire ait conservé le souvenir, et dans laquelle les deux factions de Bourgogne et d'Armagnac triomphèrent tour à tour, au détriment du royaume, de plus en plus épuisé sous le poids de ces dissensions, jusqu'à ce qu'enfin, affaiblies par la mort de leurs chefs, victimes l'un et l'autre des désordres qu'ils avaient fomentés, elles se virent enveloppées, avec le pays tout entier, dans la ruine générale.

Dans l'une des plus cruelles heures de la guerre civile, il arriva quelque chose d'analogue à ce qui s'était passé au lendemain de la bataille de Poitiers. En 1413, le duc de Bourgogne avait convoqué, au nom du roi, les états généraux à Paris, dans l'espoir de dominer, avec leur concours, une situation de plus en plus confuse. La France, découragée ou défiante, ne répondit pas à cet appel. A défaut de la France, Paris prit la parole, et dans Paris, la bourgeoisie. Unie dans cette circonstance à l'Université, la bourgeoisie parisienne rédigea

un ensemble de réformes qu'elle fit déclarer obligatoires par le roi en un moment lucide. Dans ce programme, elle n'instituait rien de nouveau; elle laissait intact le pouvoir royal et se bornait à lui tracer des règles administratives. Déchue de cette vigueur qu'elle avait montrée aux états de 1357, n'ayant plus foi en elle-même, elle n'osa pas aborder la question politique; elle n'eut pas même la force d'imposer l'exécution des réformes administratives auxquelles s'étaient cette fois limités ses vœux. Devant les obstacles qu'opposait à cette exécution la situation du royaume, elle céda en quelque sorte d'elle-même, et la tentative de la bourgeoisie échoua en 1413 comme elle avait échoué en 1357.

Tandis que ce vain essai de réforme avait lieu dans l'État, un essai de même nature, et tout aussi stérile, avait lieu dans l'Église. En 1409, le concile de Pise avait voulu mettre un terme au schisme qui troublait la chrétienté. Le pape d'Avignon et celui de Rome furent déposés par l'assemblée, et un nouveau pape fut élu. Le schisme persista; au lieu de deux papes, il y en eut trois. En 1414, un concile plus considérable, celui de Constance, se proposa une mission plus grave que de créer un nouveau pape : il entreprit la réforme générale de l'Église. Cette entreprise avorta comme avait avorté la première; et telle était la scission des esprits, que bientôt, de même qu'il y avait eu deux papes, il se forma deux conciles.

Ainsi, ni du côté de l'Église, ni du côté de l'État, la France ne trouvait la stabilité dont elle avait besoin. Royauté, noblesse, clergé, bourgeoisie, tous les éléments de l'ordre social, comme entraînés par une impulsion fatale, se mouvaient dans une agitation croissante et toujours vaine. A travers cet excès de confusion se jeta de nouveau l'invasion anglaise. Comme au quatorzième siècle, elle trouva un appui dans les discordes qui ébranlaient le pays. Tour à tour, le parti des Armagnacs et celui des Bourguignons, dans l'espoir de triompher de la faction rivale, avaient appelé l'étranger. A la fin, il vainquit. La journée d'Azincourt fut plus désastreuse encore que n'avait été celle de Poitiers; et de même que la défaite de Poitiers avait été suivie du traité de Brétigny, celle d'Azincourt fut suivie du traité de Troyes. Mais le premier n'avait livré à l'ennemi que le tiers du royaume; le second déshérita la race de nos rois au profit des princes d'Angleterre; et à la mort de Charles VI, en 1422, date qui marqua comme l'heure suprême de l'anarchie commencée au temps de Philippe le Bel, la France se vit enfin la proie de l'étranger.

II

Pour avoir une notion plus complète de l'état de la France à l'époque que nous envisageons, il convient de considérer en quelques-uns de ses effets l'anarchie dont nous venons de rechercher les causes. Ce conflit persistant entre les divers principes qui se disputèrent l'empire de la société, et en particulier entre la royauté et l'aristocratie, se traduisit nécessairement par un trouble croissant dans la vie générale. L'objet de la lutte engagée dès le début par les barons était, en somme, d'exercer sur leurs propres domaines les mêmes pouvoirs que la royauté prétendait exercer sur toute l'étendue du territoire. Comme elle, ils voulaient légiférer, administrer, taxer, juger, battre monnaie, et ce qu'ils voulaient, ils l'obtinrent, en partie du moins, de la royauté, qu'intimidèrent leurs menaces. D'ailleurs, d'un côté comme de l'autre, nulle règle, nulle moralité dans les prétentions respectives. C'était moins un conflit d'attributions qu'une rivalité d'empiétements et de mutuelles convoitises. Pressées entre ces ambitions rivales, les populations se trouvaient également menacées par l'arbitraire.

L'un des droits auxquels, par un effet de son humeur aventureuse, l'aristocratie se montrait le plus attachée, était le droit de guerre privée, dont saint Louis avait essayé de tempérer les violences et que Philippe le Bel avait, en une certaine mesure, réussi à supprimer. Dès l'avénement de Louis le Hutin, elle le revendiqua. Les nobles de l'Amiénois, en particulier, requirent sans détour que « tous les gentilshommes pussent chevaucher, aller, venir, guerroyer et forfaire les uns aux autres, » comme bon leur semblerait. Ces guerres privées furent l'un des maux qui pesèrent le plus sur les populations. Un autre mal de ce temps fut la dureté des impôts et le trouble des monnaies. La nécessité de mouvoir cette immense machine du gouvernement royal qui se substituait aux rouages multipliés du système féodal avait, dès l'origine, créé à la royauté un énorme besoin d'argent. En vue d'y satisfaire, Philippe le Bel avait renouvelé les violences de l'ancienne fiscalité romaine. Son grand conseil, son parlement, sa chambre des comptes, que remplissaient ses légistes, n'eurent pas seulement pour mission de concentrer en sa main tous les pouvoirs, mais de soutirer à son profit tout l'argent du pays. C'était dans ce but qu'il avait revendiqué pour la royauté seule le droit de créer l'impôt et de battre monnaie. Pour avoir davantage, il n'avait pas craint d'altérer les monnaies. Telle fut la té-

mérité de ses exactions, que l'appauvrissement du pays put, non sans raison, servir de prétexte aux premières ligues de l'aristocratie contre la royauté. Le genre de nécessité qui s'était imposé à ce prince s'imposa de même à ses successeurs, et tous, jusqu'au règne de Charles V, résolurent par les mêmes moyens leurs difficultés financières. De leur côté, les barons, en recouvrant le droit de battre monnaie qui leur avait été ôté, ne se firent faute d'imiter les procédés de la royauté. Ils fabriquèrent de la fausse monnaie en grand et en inondèrent le royaume.

Ces premiers effets de l'anarchie devinrent surtout sensibles sous les règnes de Philippe de Valois et de Jean par une conséquence inévitable de l'invasion anglaise. L'indépendance des nobles, ou, pour mieux dire, leur licence, s'accrut nécessairement dans la proportion des troubles dont cette invasion fut la cause. Les guerres privées des seigneurs, rendues plus faciles, devinrent par cela même plus fréquentes, et l'urgence d'y mettre un terme fut l'un des points sur lesquels les états bourgeois de 1357 insistèrent le plus énergiquement. La même cause nuisit au cours de la justice. Dans le programme des réformes que rédigèrent ces états, le grand conseil, le parlement, la chambre des comptes, étaient accusés de négligence. On s'y plaignait que des arrêts qui auraient dû depuis vingt ans être rendus fussent encore à rendre. La fiscalité devint aussi plus vexatoire, car il fallut bien subvenir aux dépenses nécessitées par la guerre. Dans une seule année du règne de Philippe de Valois, la valeur des monnaies changea presque toutes les semaines, et, sur ce point, la hardiesse du roi Jean dépassa de beaucoup celle de Philippe le Bel et de Philippe de Valois. Après avoir payé la guerre, il fallut acheter la paix. Au lendemain de la bataille de Poitiers, on dut, avec la rançon du roi, trouver celle de tous les seigneurs faits prisonniers avec lui, et pressurer encore les populations. A tout cela vinrent s'ajouter les maux nés de la guerre même. Si de nos jours, en pleine civilisation, la dévastation, le pillage et l'incendie accompagnent la conquête, combien plus, en ces temps éloignés, les mêmes maux ne devaient-ils pas sévir sur les contrées que parcouraient les armées ? La défaite de Crécy fut précédée par des ravages qui s'étendirent, à travers nos provinces du Nord, jusque sous les murs de Paris. La défaite de Poitiers, dix ans après, fut de même précédée par la désolation de nos provinces du Midi. D'ailleurs la guerre finie sous une face se continuait sous une autre. Les troupes mercenaires, qu'à cette époque on commençait d'adjoindre aux armées féodales, ne se faisaient faute, une fois licenciées, de vivre sur le pays. De hauts barons servaient parfois de guides à ces bandes dévastatrices et profitaient de leurs rapines. Affolé de haine et de misère, le pay-

san, principale victime de toutes ces violences, se jetait à son tour dans le pillage, attaquait les nobles, forçait les châteaux, et, répandant la terreur et la mort, ajoutait d'autres désolations à celles qui avaient causé sa fureur. Au milieu de ces épreuves se produisirent, à diverses reprises, d'effroyables mortalités. En ces âges d'incurie, les épidémies étaient la suite ordinaire des guerres. En 1347, un an après la bataille de Crécy, la peste noire enleva, dans Paris seulement, quatre-vingt mille personnes. Une épidémie non moins terrible décima les populations dans les temps qui suivirent la bataille de Poitiers. Les dernières années du règne de Jean, si on considère les maux de toute sorte qui affligèrent alors notre pays, ne sont comparables qu'aux dernières années du règne de Charles VI. Ce fut, de l'aveu même des contemporains, comme une première image de la mort de la France.

Le règne de Charles V apporta une trêve à ces souffrances. Ce prince qui, par sa prudence, avait, en une certaine mesure, dominé l'anarchie, sut aussi en contenir les effets. Il réussit à faire écouler vers l'Espagne, théâtre d'autres rivalités, les compagnies mercenaires, fit démolir nombre de châteaux, sous prétexte qu'ils servaient de refuge aux Anglais, et, après avoir remis quelque police dans le royaume, s'efforça de rétablir le cours de la justice en même temps que de ramener la règle dans les finances. Enfin, en expulsant les Anglais de l'intérieur du pays et en les rejetant sur le littoral, il sembla mettre un terme à l'une des principales causes de désordre. Mais des plaies profondes demeuraient cachées sous cette apparente guérison ; elles se rouvrirent, à la mort de ce prince, avec l'anarchie qui les avait produites.

Sous le règne de Charles VI, on vit se renouveler par degrés les mêmes troubles, les mêmes maux dont la sagesse de Charles V avait pendant seize années interrompu ou modéré le cours. De même que les désordres des époques antérieures avaient pris une extension subite par l'explosion imprévue des guerres anglaises, un événement non moins funeste, et également inattendu, la démence de Charles VI, précipita ceux qui marquèrent ce triste règne. Des intervalles de lucidité qui permirent au roi de retenir pendant quelques années dans ses mains une autorité de plus en plus défaillante, et une croisade contre les Turcs qui occupa loin du royaume la turbulence féodale, suspendirent encore les éléments de désorganisation. Ils s'abattirent enfin sur la France, et, depuis l'année 1407, où périt le duc d'Orléans, leur action n'eut plus de relâche. La guerre civile, que ce meurtre détermina, devint le prétexte ou la cause de toutes les licences et de toutes les iniquités. Paris, où elle fut à plusieurs reprises l'occasion de déplorables massacres, ne fut pas le

seul lieu où elle étendit ses violences. D'une extrémité à l'autre, le pays se vit traversé par des bandes indisciplinées qui, sous les noms de Bourguignons ou d'Armagnacs, se livrèrent à tous les excès, et rendirent en peu de temps tout commerce, toute culture, toute communication impossible. Si, aux états généraux de 1413, la France laissa Paris prendre seul la parole, ce ne fut pas uniquement par lassitude et découragement de l'avenir, mais par impossibilité de voyager sur les routes infestées d'aventuriers. Telle était déjà la perturbation introduite par les événements dans les intelligences, que, doutant des moyens ordinaires de la prudence humaine, on s'adressait aux visionnaires, aux prophètes éphémères que suscitait, dans l'infortune publique, l'exaltation des esprits. Dans cette même année où s'assemblèrent, sans profit pour la France, les états généraux, l'Université de Paris, pour démêler quelque chose à la situation du royaume, avait fait appel à la lucidité de tout ce qui possédait le don de prophétie parmi les « personnes dévotes et de vie contemplative. »

La désorganisation du pays, déjà si grande, fut portée au comble quand aux maux de la guerre civile vinrent s'ajouter de nouveau ceux de la guerre étrangère. Les années qui suivirent la défaite d'Azincourt dépassèrent en infortune les temps si douloureux qui avaient suivi la défaite de Poitiers. Dans le torrent grossissant du désordre sombra toute sécurité, toute justice; il n'y eut plus de gouvernement. L'état social redevint ce qu'il avait été aux neuvième et dixième siècles, où le pays, en proie aux dissensions intérieures, et mal défendu par une monarchie qui s'effondrait de toutes parts, se voyait harcelé par les incursions incessantes des Normands, des Sarrasins, des Hongrois. Selon le mot d'un contemporain, la France devint « comme la mer, où chacun a tant de seigneurie comme il a de force. » La mort du comte d'Armagnac et du duc de Bourgogne, chefs des deux factions rivales qui désolaient le pays de leurs inimitiés, n'apporta nul répit aux malheurs publics. De même que, sous le poids de la souffrance, on avait jadis adhéré au traité de Brétigny, qui livrait à l'étranger le tiers du royaume, on accueillit alors avec joie, à Paris du moins et dans tout le nord de la France, le traité de Troyes, qui livrait enfin le royaume tout entier. On crut que l'avénement d'une nouvelle dynastie, en mettant fin à l'invasion, saurait aussi terminer les discordes. Mais la mort de Charles VI, après laquelle le vainqueur, déjà maître du gouvernement, devait, aux termes du traité, prendre le titre de roi, eut un effet qui trompa ce vain espoir d'apaisement. Les provinces du Midi, non encore soumises à l'étranger, reconnurent pour héritier de la couronne le fils de Charles VI. Dès lors, comme il y avait eu deux

partis, il y eut deux royautés en France, celle de Henri VI d'Angleterre et celle de Charles VII; et, jusqu'à ce que l'une de ces royautés eût enfin triomphé de l'autre, les maux qui déchiraient le pays allaient se prolonger encore.

Cependant rien ne manquait à l'infortune de la France. Dans la fureur où tout était en proie, les gens de guerre en étaient venus à ravager systématiquement le territoire qu'ils prétendaient défendre, brûlant les maisons et les champs, rançonnant et tuant les habitants. « Houspilleurs, tondeurs, écorcheurs, » ainsi étaient désignés par la voix populaire ces misérables, armés en apparence pour la cause nationale. Tandis que l'incendie et le meurtre dépeuplaient les campagnes, la famine et la peste, ajoutant leurs horreurs à l'effet de tant de luttes homicides, dépeuplaient les villes. A Paris, on comptait par milliers les maisons qu'avait vidées la mort. On conçoit l'égarement qui, dans cette succession ininterrompue de calamités, s'empara enfin des imaginations. De même qu'au dixième siècle, on se retirait dans les monastères, le nombre infini des copies de l'*Imitation* qui se répandirent en France vers la mort de Charles VI atteste que bien des âmes troublées cherchèrent alors un refuge dans les solitudes mystiques de la piété intérieure. Mais ce genre de consolations dépassait l'esprit de la foule. Ne croyant plus à Dieu, dont la providence semblait s'être éloignée, on voyait ces malheureux invoquer le génie du mal et se livrer à sa puissance.

S'il est permis de dire que la fin du règne de Jean fut comme une première image de la mort de la France, on peut dire, avec non moins de raison, qu'à la fin du règne de Charles VI, cette mort fut accomplie. En devenant anglaise, la France conservait son territoire, son nom peut-être, mais elle renonçait à ses traditions, modifiait son génie, cessait, en un mot, d'être elle-même. Or qui pouvait empêcher la France de devenir anglaise? L'étranger avait pour lui l'autorité de la victoire et des traités. Paris, l'Ile-de-France, presque toutes les provinces au nord de la Loire, et la Guienne, au sud de ce fleuve, obéissaient à ses armes. En outre, la reine Isabeau, veuve de Charles VI, le premier prince du sang, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, l'Université de Paris et le parlement avaient expressément reconnu le nouveau roi. Le parlement, mettant la justice au service du vainqueur, avait même rendu un arrêt de bannissement contre le fils de Charles VI. A la vérité, celui-ci semblait avoir dans ses intérêts les provinces du Centre et du Midi; mais, épuisées, ruinées par l'effet des événements, elles paraissaient une proie facile pour un ennemi victorieux. Deux défaites successives essuyées par les soldats de Charles VII achevèrent de déconcerter ses partisans; et lorsque les Anglais vinrent, en 1428, assiéger Orléans, dont la prise de-

vait leur ouvrir le Midi, ce prince désespérait à ce point de sa fortune, qu'il se disposait à chercher une retraite soit en Écosse, soit en Castille.

Dans cette mort apparente où elle était descendue, la France se retrouva pourtant et reprit possession d'elle-même. Que fallait-il donc pour la délivrer de tant de maux sous lesquels elle succombait? Il fallait mettre un terme à l'anarchie séculaire qui les avait rendus possibles, et dont l'invasion étrangère n'était elle-même qu'une conséquence. Mais ce travail réparateur n'exigeait pas seulement la fin des divisions et la pacification des partis; il fallait rassembler dans une même pensée de désintéressement les esprits apaisés, amener les partis à oublier leurs vœux en même temps que leurs rancunes, à préférer la France à eux-mêmes, à placer le salut et la dignité du pays au-dessus du triomphe de leurs propres idées. Les forces de la nation ainsi recomposées et unies dans un dessein commun de patriotisme, il fallait en outre les grouper autour du seul pouvoir qui, dans l'anéantissement de tous les autres pouvoirs, eût encore action sur les intelligences, autour de la royauté. Il fallait enfin que la royauté, comme la nation, reprît foi en elle-même, eût la conscience de sa mission, et devînt, au lieu de cette puissance usurpatrice et perfide qu'elle avait représentée dans le passé, le grand pouvoir public et tutélaire que voulaient tout à la fois le cours des événements et le besoin des esprits. Ainsi corrigée dans ses passions et redressée dans ses idées, la France pouvait mettre un terme à ses maux et ouvrir l'ère des réformes.

Ces éléments d'une réparation intérieure existaient, et il ne s'agissait que de les mettre en œuvre. A plusieurs reprises, des tendances de réconciliation s'étaient manifestées. Avant la bataille d'Azincourt, on avait fait à Paris des processions publiques pour obtenir du ciel l'esprit de concorde et de paix. Plus tard, Alain Chartier, dans un écrit inspiré des malheurs du temps, conjurait les partis d'oublier leurs dissentiments et de s'unir pour délivrer la France. En même temps, des preuves non équivoques de patriotisme avaient été données. Déjà, sous le règne de Jean, les provinces cédées à l'Anglais par le traité de Brétigny avaient murmuré contre le joug qu'elles subissaient. Lors du traité du Troyes, des protestations de même sorte se firent entendre jusque dans le parti du duc de Bourgogne, le plus dévoué en apparence à la cause de l'étranger. En 1428, quand les Anglais investirent Orléans, il arriva même une chose qu'on n'avait pas vue encore. Toutes les villes voisines s'intéressèrent au sort de la ville assiégée. Angers, Tours, Bourges, lui envoyèrent des vivres; Poitiers et la Rochelle, de l'argent; le Bourbonnais, l'Auvergne, le Languedoc, du salpêtre, du soufre et de l'acier. Un sentiment nou-

veau, sentiment de solidarité dans l'infortune, commençait d'émouvoir les populations. Enfin la royauté, si déchue qu'elle semblât, vivait encore dans les esprits. Malgré ses vices et malgré ses malheurs — et peut-être même en raison de ses malheurs — elle représentait un symbole respecté. Dans l'ombre où la relégua la démence de Charles VI, on y croyait encore. C'était la signature inconsciente de ce prince infortuné qui seule donnait valeur aux ordonnances que lui imposait son entourage; et si, dans leurs projets de réformes, les états généraux de 1413 avaient laissé l'autorité royale en son intégrité, c'était autant par l'effet de convictions non encore évanouies que par défaut de vigueur et d'initiative politique.

Le mérite de la mission de Jeanne d'Arc fut de rassembler ces éléments épars et de les diriger, en les fortifiant, vers le salut du pays. Par l'enthousiasme qu'elle excita, elle tira de leur abattement les âmes découragées; par le dévouement, par l'abnégation dont sa courte vie offrit le modèle, elle les rassembla dans un sentiment commun de patriotisme et de désintéressement. Ne séparant point dans son cœur les intérêts de la France de ceux de ce jeune roi renié par sa mère et proscrit par ses propres sujets, elle rallia, par son exemple, autour de la royauté, les dévouements qu'elle sut inspirer. Enfin, par ses victoires, par le caractère prodigieux de son intervention, par sa confiance persistante jusque dans les supplices aux destins de la France et à ceux de la royauté, elle rendit au pays et à la royauté même cette foi en l'avenir, sans laquelle il n'est de vie en ce monde ni pour les individus, ni pour les peuples.

III

Si courte qu'ait été la mission de Jeanne d'Arc, et si contestée qu'elle ait pu être par les sceptiques ou les jaloux, l'élan était donné, et, après la mort de l'héroïne, les sentiments dont elle fut l'inspiratrice ne laissèrent pas, tout en perdant de leur première vivacité, de continuer leur effet. En dépit de rancunes persistantes ou d'ambitions non satisfaites, l'idée désintéressée du salut et de l'honneur du pays, personnifié dans la royauté, gagna peu à peu l'ensemble de la nation. Le duc de Bourgogne, qui était en France le plus puissant appui des Anglais, et dont le nom demeurait encore un ferment de guerre civile, céda au mouvement qui entraînait les esprits. Par le traité d'Arras, en 1435, il se rallia définitivement au parti de Charles VII. A cette réconciliation assista toute l'Europe, représentée par les ambassadeurs du pape, de l'Empe-

reur, des rois de Castille, de Navarre, d'Aragon, de Portugal, de Sicile, de Naples, de Chypre, de Pologne et de Danemark. On n'avait pas encore vu l'Europe ainsi attentive aux destinées d'une nation. Ce fut un premier signe des voies nouvelles où entrait enfin la société. Tandis que, par cette solennelle adhésion à ses intérêts, confondus en cette circonstance avec ceux du pays, la royauté obtenait un ascendant tout nouveau, la France, prenant place dans la vie du continent, sortait de cet isolement, propre à tous les peuples du moyen âge, où elle avait été confinée jusque-là. C'est du quinzième siècle que commencent en notre histoire ces relations internationales qui ont donné naissance à la diplomatie.

Privés de leur principal secours par la défection du duc de Bourgogne, les Anglais cédèrent par degrés aux armes de Charles VII. Un an après le traité d'Arras, ils évacuaient Paris, et, en 1453, ils ne possédaient plus en France que la seule ville de Calais. Bien avant cette date, qui marque dans nos annales la fin de la guerre de Cent ans, la défaite de l'étranger pouvait être regardée comme accomplie. L'assemblée d'Arras ayant cassé le traité de Troyes, qui déshéritait Charles VII, celui-ci, du jour où Paris se rendit, se trouva de droit et de fait le véritable roi. La guerre avec l'Angleterre ne fut plus dès lors qu'une guerre ordinaire, dont l'issue, à considérer l'état moral de la France, ne pouvait être douteuse. Quand, après vingt ans d'absence, Charles VII fit son entrée dans ce Paris qu'il revoyait pour la première fois depuis 1418, il put constater, par la joie qui l'accueillit et qui l'émut lui-même, le changement opéré dans les âmes françaises. De ce jour aussi, par un autre effet de la transformation des esprits, la royauté revêtit vis-à-vis du pays les divers caractères qui appartiennent à la royauté moderne. Aidée du concours de l'opinion, elle rassembla sans effort entre ses mains tous les pouvoirs publics. On la vit, appuyée sur l'assentiment général, et, tout en travaillant par ses armes à la délivrance du territoire, présider aux réformes intérieures, essayer de terminer dans les faits l'anarchie terminée dans les idées, et instituer enfin le régime nouveau dont elle était devenue la personnification.

Un des premiers actes de Charles VII fut de corriger les principaux abus introduits dans l'Église, et qui, en avilissant la religion, demeuraient une cause de trouble pour le pays. Tel fut l'objet de l'ordonnance de 1438, connue sous le nom de Pragmatique sanction. Quelques années après, il complétait ce premier bienfait en concourant, par son intervention personnelle, à terminer le schisme d'Occident. La Pragmatique eut un autre résultat. Pour en rappeler les principaux articles, elle reconnaissait l'autorité des conciles supérieure à celle des papes, rétablissait la liberté des élections ecclé-

siastiques, limitait le droit d'appel au pape, n'admettait la publication en France des bulles pontificales qu'après l'approbation du roi établissait que nul ecclésiastique ne serait en France pourvu d'un bénéfice, s'il n'était natif du royaume et affectionné à la couronne. Envisagées dans leur esprit, ces déclarations se réduisaient à deux points : elles mettaient décidément fin au pouvoir théocratique, qui, en fait, non en droit, avait renoncé à dominer la société, et elles constituaient un clergé national qui, tout en conservant des liens avec la cour de Rome, reconnaissait la royauté comme seule souveraine en France. Ainsi fut fixée à l'égard de l'Église une situation qui, depuis la mort de Philippe le Bel, était demeurée incertaine.

Dans la Pragmatique qui, reproduisant les décrets du concile de Bâle, réuni peu auparavant, en était, par cela même, plus solide en ses effets, Charles VII fut l'interprète, on peut le dire, de tout le clergé du royaume. Cinq archevêques, vingt-cinq évêques, avec une multitude d'abbés et de députés des universités et chapitres, avaient pris part, sous la présidence du roi, aux délibérations d'où était sortie cette ordonnance. Dans l'édit « sur les gens de guerre, » auquel donna lieu, l'année suivante, la réunion des états convoqués à Orléans, Charles VII fut l'interprète, non plus d'une portion du pays, mais de la nation entière, ainsi qu'il résulte des intéressantes déclarations inscrites dans le préambule.

Pour obvier, est-il dit, aux grands excès et pilleries commises par les gens de guerre, qui, depuis longtemps, ont vécu et vivent sur le peuple sans ordre de justice, ainsi que bien au long a été dit et remontré au roi par les gens des trois états de son royaume, présentement assemblés en cette ville d'Orléans, le Roi, par l'avis et délibération des seigneurs de son sang, la reine de Sicile, de nos sieurs le duc de Bourbon, et Charles d'Anjou, les comtes de la Marche, d'Eu et de Vendôme, plusieurs prélats et autres seigneurs notables, barons et autres, gens d'Église, nobles et gens de bonnes villes, considérant la pauvreté, oppression et destruction de son peuple ainsi détruit et foulé par les dites pilleries, a fait, constitué et établi par loi et édit général, perpétuel et non révocable, les édits, lois, statuts et ordonnances qui ensuivent.

A ce langage, il serait difficile de méconnaître la phase nouvelle où est entrée la royauté. Il révèle un pouvoir législateur et déjà sûr de lui-même. Remarquable en son préambule, cette ordonnance ne l'est pas moins dans sa teneur. Elle défendait qu'aucun corps de troupes ne se formât sans permission royale, décidait qu'à l'avenir tout capitaine serait nommé directement par le roi, appointé par le roi, ne commanderait qu'à un nombre de soldats déterminé par le roi, et, demeurant vis-à-vis de lui responsable de leur conduite,

irait avec ses hommes tenir garnison sur un point désigné par le roi, avec défense de s'éloigner sans autorisation. Ces mesures n'introduisaient pas seulement la discipline dans les forces militaires, elles créaient à la royauté une armée permanente. Ce fait, nouveau dans notre histoire, donne à l'édit de 1439 une importance considérable. Par des ordonnances subséquentes, Charles VII en développa l'application. Il institua quinze compagnies de cavalerie, qu'on nomma, à cause de leur origine, « compagnies d'ordonnance, » et qui furent réparties dans les villes fortes et places frontières, où elles tinrent garnison. En outre, chacune des seize mille paroisses du royaume fut tenue d'avoir un archer toujours prêt à entrer en campagne sur l'injonction du roi.

Toutes les ordonnances de réorganisation que promulgua Charles VII offrent, comme les deux qui précèdent, un double caractère. D'une part, elles répriment des abus, et d'une autre, créent des institutions qui fortifient ou grandissent la royauté. L'une des causes qui nuisaient le plus à la sécurité publique était que la police du territoire se trouvait localisée dans les diverses juridictions qui se partageaient le pays. En passant d'une juridiction dans une autre, les « larrons, meurtriers, espions, ravisseurs de femmes, faux monnoyeurs et violateurs d'églises » échappaient aux poursuites et déroutaient la répression. Charles VII concentra la police du royaume dans les mains du prévôt de Paris. Étendant les attributions de celui-ci en dehors du ressort spécial de la prévôté de ce nom, il lui conféra, avec le titre de « commissaire spécial et général réformateur, » le droit tout nouveau de poursuivre et d'arrêter les malfaiteurs sur toute l'étendue du territoire, sans tenir compte de la diversité des juridictions. Dès ce moment, la police se fit partout en France au nom du roi.

Des innovations de même sorte eurent lieu dans les finances. De ce côté, les désordres à réparer n'étaient pas moins considérables. Atteinte par l'effet des événements, la royauté était elle-même sans ressources. Dès l'origine, les partisans de Charles VII, abusant de sa situation, l'avaient dépouillé des terres, seigneuries et revenus qui constituaient le domaine de la couronne. Si le roi avait donné, le plus souvent on avait pris. En 1438, comme il le déclarait lui-même dans une ordonnance rendue à ce sujet, il en était réduit à ce point de pénurie, qu'il ne pouvait payer ses conseillers, ses serviteurs, pas même subvenir à ses propres dépenses, encore moins à celles des « grandes affaires que chaque jour il avait à supporter. » Quant aux impôts qu'en dehors de ses revenus particuliers, la royauté aurait pu prélever sur l'ensemble du territoire, ils ne lui étaient de nul secours. Non que ces impôts ne fussent effectivement perçus — ils

l'étaient, au contraire, malgré les événements, et avec une rigueur qui passait toute mesure — mais ils demeuraient aux mains qui les recueillaient, et le roi n'en touchait rien. Il advenait même que les seigneurs non-seulement retenaient le plus souvent pour eux les impôts prélevés au nom du roi, mais les doublaient, les triplaient, ce qui ne les empêchait pas de doubler, de tripler ceux que, dans leurs propres domaines, ils percevaient en leur nom, ni d'en créer de nouveaux. A cette désorganisation dans les impôts s'ajoutait un égal désarroi dans les monnaies. Comme aux plus mauvais jours du quatorzième siècle, les seigneurs avaient tous repris leur ancien droit de battre monnaie. A la vérité, par une sorte d'hommage à la prérogative royale, ils battaient monnaie à l'effigie du roi ; mais la monnaie était altérée dans sa valeur, et de nouveau les espèces falsifiées inondaient le royaume.

Charles VII procéda sur tout cela à des enquêtes sévères. Il reconstitua d'abord le domaine royal en son intégrité, indemnisant les détenteurs de bonne foi et contraignant les autres à des restitutions. En même temps, des commissaires, envoyés sur les divers points du territoire, s'enquirent de tous les abus commis au sujet des impôts. On rétablit dans leurs fonctions les collecteurs royaux. La Cour des aides, à laquelle ressortissaient les procès élevés sur cet objet, et dont la juridiction avait été jusqu'alors incertaine ou contestée, eut ses pouvoirs définitivement fixés. Déjà, par divers articles de l'édit de 1439, Charles VII avait défendu, sous peine de confiscation de corps et de biens, et, quelle que fût d'ailleurs la qualité ou condition du délinquant, de prélever aucune nouvelle taxe dans le royaume en dehors des tributs usuels, à moins de licence expresse conférée par lettres patentes du roi. C'était reconnaître à la royauté seule le droit de créer l'impôt. De ce même moment, par une hardiesse qu'elle empruntait aux circonstances, la royauté continua de percevoir de sa propre autorité, ou, pour user d'un terme consacré, rendit « perpétuels » certains subsides consentis par les états pour une durée limitée, ce qui sous cette forme encore assurait son pouvoir. Tandis que l'impôt était réorganisé, des améliorations étaient introduites dans la comptabilité, et la Chambre des comptes reçut un nouveau règlement. Enfin, sous la dénomination de « généraux-maîtres et réformateurs des monnaies, » des agents désignés par le roi eurent mission de parcourir le royaume et de s'informer de toutes les malversations ou illégalités commises en cette matière. A la suite de cette enquête, une ordonnance fixa la monnaie qui aurait cours désormais. Déjà un édit spécial avait, de ce côté aussi, rappelé le droit du roi, en défendant à toute personne non autorisée par lettres

royales « de s'entremettre d'affaires de monnaie, sur peine de crime de lèze-majesté. »

Étendant à toutes choses son pouvoir et ses idées de réforme, la royauté dirigea son attention vers l'instruction publique. A la faveur des troubles, et par une suite de priviléges excessifs qu'elle avait obtenus, l'Université de Paris était sortie de sa sphère naturelle pour intervenir dans les luttes politiques. Aux états de 1413, elle avait joué un rôle important, et telle était son influence ou sa témérité, qu'au dire d'un contemporain, partout où elle mettait la main elle prétendait dominer, et voulait « se mêler du gouvernement du pape, du roi, et de toutes autres choses. » A ces agitations, elle perdit le calme et la dignité de ses études. Dans les règlements qui avaient pu jusque-là modifier son organisation, l'Université avait relevé exclusivement du Saint-Siége. Il n'en fut pas de même de la nouvelle réforme. En adjoignant des commissaires royaux au légat chargé de la diriger, Charles VII fit intervenir pour la première fois la puissance séculière, qui agit de concert, en cette occasion, avec la puissance ecclésiastique. La direction des études, les conditions exigées pour l'obtention des grades, certaines règles imposées au personnel enseignant, devinrent l'objet d'utiles modifications. Les anciens priviléges, dont l'application abusive avait surtout attiré l'attention de Charles VII, reçurent des restrictions notables, et des censeurs spéciaux, sous l'appellation de « réformateurs perpétuels, » eurent désormais la surveillance de ce corps, sur lequel le Parlement obtint également un droit de contrôle. De ce côté encore, tout en substituant au désordre une discipline salutaire, la royauté se fortifia ; car de ce jour, l'Université ne tarda pas à perdre toute influence politique.

Toutes ces importantes innovations avaient été accomplies par la royauté pendant que par ses armes elle chassait peu à peu l'ennemi du territoire. Quand enfin, en 1453, fut terminée cette désastreuse guerre de Cent ans, Charles VII entreprit une dernière réforme, celle des institutions judiciaires. Outre le parlement de Paris, qu'il réorganisa totalement par une ordonnance qui peut être considérée comme notre premier code de procédure, il créa un parlement à Toulouse pour la province du Languedoc, un autre à Grenoble pour le Dauphiné, et jeta les fondements de celui de Bordeaux pour la Guienne. Par ces parlements, comme par autant de voix puissantes, se fit dès lors entendre jusqu'aux confins de la France la justice du roi. Dans l'ordonnance qui réorganisait le parlement de Paris, Charles VII se montrait, non moins que dans l'édit de 1439, appuyé sur l'opinion du pays. « Considérant, disait-il, que les royaumes sans

bon ordre de justice ne peuvent avoir durée ni fermeté, et voulant pourvoir nos sujets de bonne justice, nous, après longue et mûre délibération avec plusieurs seigneurs de notre sang et lignage, et plusieurs prélats, archevêques et évêques, barons et seigneurs de notre royaume, et les gens de notre grand conseil, et quelques-uns des présidents et autres gens de notre cour de parlement, et autres juges et prud'hommes de ce royaume, par nous sur ce assemblés, avons fait et faisons les ordonnances qui ensuivent. » La dernière partie de cette ordonnance consacrait une nouveauté considérable. Au moyen âge, si on fait abstraction des édits royaux qui, en plusieurs matières, devinrent peu à peu applicables à l'ensemble du pays, chaque province, chaque localité avait sa loi, sa coutume particulière, par laquelle étaient régis les personnes et les biens. Or ces coutumes n'étaient point écrites, n'existaient guère du moins qu'à l'état de souvenir, de tradition, qu'il fallait, en cas de procès, constater, fixer chaque fois par des enquêtes minutieuses, ce qui rendait interminable et toujours très-difficile la solution des affaires. Charles VII ordonna que les usages locaux, recherchés et mis en écrit par des légistes, formeraient un recueil unique dont le texte aurait seul force légale dans les procès à venir. C'est cette importante réforme, indice d'une solidarité nouvelle dans la vie générale, qu'on a désignée sous le nom de *Rédaction des coutumes*.

Toutes ces réformes, auxquelles présida Charles VII, ne se réduisirent pas, comme la plupart des innovations tentées par ses prédécesseurs, à des prescriptions littérales. Elles eurent leur effet immédiat; et, si elles profitèrent à la royauté, elles ne furent pas moins avantageuses au pays. En même temps que la religion, avec l'Église, sortit de son abaissement, la justice recouvra son énergie, et de hauts seigneurs en sentirent la puissance. On vit, en quelques années, les routes redevenir libres, l'agriculture reprendre son cours et la sécurité rentrer dans les campagnes. La régularité de l'impôt en allégea le poids, et, favorisé par ce retour de l'ordre et de la tranquillité, le commerce commença de renaître. Le pays sortit enfin de ses ruines.

Arrêtons-nous un moment sur ces ordonnances de Charles VII, qui caractérisent si vivement la phase nouvelle où entre la société française. Dans leur texte, elles débutent toutes à peu près par ces mots : « Comme, par l'occasion des guerres et divisions qui par longtemps ont été en notre royaume. » En d'autres termes, toutes portent un caractère d'amendement et de réparation, indice des maux qui avaient désolé le pays. Mais toutes présentent en même temps un caractère d'universalité propre au régime nouveau qui s'élève. C'est pour tout le royaume et au nom des intérêts com-

muns qu'elles sont édictées, tandis que, dans le régime qui n'est plus, tout était local ou divisé, intérêts et pouvoirs. La royauté, qui les promulgue, participe de leur caractère. Elle sort des bornes étroites où l'avait confinée le moyen âge ; par elle, et sous son nom, un grand gouvernement se fonde et s'organise. Elle possède enfin, et d'une manière définitive, tous ces divers pouvoirs que convoitait Philippe le Bel. Elle a de plus une armée, appui de ses volontés ; elle a surtout un soutien qui lui avait manqué jusqu'ici, et supérieur à celui d'une armée, l'adhésion du pays. Devant ces progrès de la royauté, les seigneurs s'émurent, et, à plusieurs reprises, tentèrent des soulèvements. Ces soulèvements n'eurent point de résultat sérieux. Des froissements, des murmures, pouvaient naître encore au sein de l'aristocratie ; mais il n'y avait plus de parti féodal. Le clergé s'était, on l'a vu, rallié à la royauté. Elle avait surtout pour elle les sympathies sans réserve de la bourgeoisie et du peuple, c'est-à-dire, en somme, les sympathies de la nation. Sans cet assentiment du pays, aucune de ces ordonnances de réforme n'aurait eu de résultat, et leurs prescriptions fussent restées lettre morte. La royauté n'était même quelque chose que par cet assentiment. Elle n'emprunta nulle force aux qualités personnelles de Charles VII, homme d'esprit médiocre et de caractère incertain. Ce subit accroissement de la royauté sous un prince sans valeur est un des signes les plus éclatants de l'état des esprits. Ce fut du sein même des populations, de leurs sympathies, de leurs convictions, qu'elle tira un ascendant désormais sans rival. Dans cet élan de confiance, il y avait sans doute à craindre de préparer au pays les périls de la monarchie absolue ; mais c'était là l'affaire de l'avenir. Quant au présent, la royauté apparaissait comme un principe sauveur. Si même il y eut jamais en France une royauté nationale, ce fut à cette époque. Respectée en raison de ses victoires, aimée pour les services réels qu'elle avait rendus, elle s'embellit encore, aux yeux des populations, de cette auréole de religion et de poésie que lui avait imprimée l'intervention inattendue d'une jeune fille inspirée. En attachant son nom à la royauté ainsi transformée et devenue une magistrature suprême et incontestée, le centre et le lien de la nation, Charles VII eut la gloire de fermer la période anarchique commencée à la mort de Philippe le Bel, et d'ouvrir dans notre histoire l'ère des sociétés modernes.

FÉLIX ROCQUAIN.

L'APOLOGÉTIQUE D'AUJOURD'HUI

Il problema dell' umano destino (*Le problème de la destinée humaine*), par Eugène Albéri. — 1 vol. in-12, Florence, 1872.

M. Albéri n'est pas le premier et ne sera pas le dernier dans la voie qu'indique ce livre; il n'aura été ni le premier ni le dernier à résumer, contre les illusions et l'erreur, les preuves de la vérité chrétienne. Mais, hélas! les attaques se renouvellent; il faut bien que la défense se renouvelle. Les attaques se renouvellent, je devrais plutôt dire se répètent, car le fond en est toujours le même; et le fond, c'est ce parti pris de ne pas descendre dans son propre cœur, de ne pas écouter les inspirations naturelles de la conscience humaine, de méconnaître le flambeau que nous portons en nous. Sachons-le bien, les objections prétendues savantes ne sont qu'une fumée que nous tâchons de faire monter autour de nous, afin de ne pas apercevoir la lumière.

Ces objections, M. Albéri les discute; cette fumée, il la dissipe; et, quand il a ainsi remis l'esprit humain en possession de sa lucidité native, il n'a pas de peine à faire rayonner pour lui le grand jour de la vérité naturelle d'abord, de la vérité révélée ensuite, du christianisme, du catholicisme. On a beau faire; les anneaux sont trop serrés; il n'y a pas moyen de rompre la chaîne. Aussi l'incrédulité est-elle amenée de plus en plus, ne pouvant pas rompre la chaîne, à la rejeter tout entière; pour avoir essayé de nier quelque chose, on arrive à tout nier; pour se débarrasser du catholicisme, on nie le christianisme, puis toute religion révélée, puis la religion naturelle; on nie Dieu, on nie l'âme, on nie la philosophie, on nie

la raison, on nie le bon sens; on nie l'homme lui-même; on ne croira bientôt plus à sa propre existence.

Il y a donc dans le livre de M. Albéri deux parties bien distinctes: l'une, scientifique, pour dissiper les fumées de l'erreur; l'autre, philosophique et théologique, pour faire luire la lumière de la vérité. L'une et l'autre, j'aime à le dire, est traitée avec une étude profonde, avec la science de l'érudit, la lucidité du philosophe, les lumières du théologien. Il n'y a rien à répondre; aussi se gardera-t-on bien et d'y répondre et même d'y regarder. Il y a dix fois plus d'évidence qu'il n'en faut pour convaincre les esprits sincères; mais où sont les esprits sincères?

En lisant cette partie scientifique, je suis frappé plus que jamais de ce qui m'avait déjà frappé bien souvent: la puissance du préjugé en notre siècle. Nous prétendons avoir détruit les préjugés, nous en avons enfanté bien plus que nous n'en avons détruit. Jamais l'homme n'a moins pensé par lui-même, et n'a moins su ce qu'il pensait. N'est-ce pas une chose admise dans le monde, dans le monde des conversations, et dans le monde des journaux, que la *science* (et l'on se sert de ce mot, la *science*, d'une façon générale, sans jamais rien particulariser), que la *science* a définitivement condamné et le christianisme et même la religion naturelle? La *science* est antichrétienne, elle est athée, elle est matérialiste; les chrétiens eux-mêmes le disent et le déplorent.

Eh bien, rien n'est moins vrai. Ne nous servons pas de ce mot: la science; c'est là une de ces appellations vagues dans lesquelles notre siècle se complaît; parlons français, et disons *les savants.* — Oui, sans doute, il y a de par l'Europe, et surtout en Allemagne, une centaine de savants de second, de troisième ou de quatrième ordre, qui se sont complu dans des hypothèses scientifiques, lesquelles impliqueraient, selon eux, la négation des vérités religieuses. Ces hypothèses, c'est l'éternité du genre humain, c'est la diversité des races humaines, c'est la génération spontanée, c'est le *transformisme* (pardon du mot!).

Mais, d'abord — ces hypothèses sont de pures hypothèses; ceux qui les mettent en avant sont bien obligés d'en convenir; ils avouent que les preuves n'en existent pas; ils attendent que, peut-être, dans dix, quinze, cinquante ans, elles se produiront, mais peut-être aussi, disent-ils, elles ne se produiront jamais[1].

[1] « Nous accordons volontiers qu'on n'ait encore trouvé aucune trace (d'un état intermédiaire entre le singe et l'homme), dit un transformiste. Mais qui peut dire que d'ici à dix, vingt ou cinquante ans, on ne connaîtra pas une série de formes de transition entre les singes et l'homme? » (Vogt, *Leçons sur l'homme,*

Mais, de plus — ces hypothèses sont même, entre ces savants, objets de dispute; Darwin, le *transformiste*, qui, du reste, ne rejette pas l'idée d'une intelligence créatrice, Darwin se moque des polygénistes (ceux qui nient l'unité de la race humaine); et en cela il est logique, car, si nous descendons tous du chimpanzé ou du gorille, nous sommes tous parents par le singe notre aïeul.

Mais, enfin — ces hypothèses ne sont pas non-seulement mises en doute, elles sont contestées absolument, elles sont traitées d'absurdes par les hommes vraiment sérieux de la science. Je ne parle pas des savants des temps passés; j'aurais trop beau jeu, si je rappelais ici les grands noms de Copernic, de Képler, de Galilée (que M. Albéri, qui le connaît bien, compte parmi les savants chrétiens), de Newton, d'Euler, de Leibnitz, de Pascal, de Malpighi, de Haller. Mais, pour ne parler que du siècle présent, n'est-ce pas M. Cuvier, qui disait de ce qu'on appelle aujourd'hui le *transformisme :* « C'est du ridicule et non de la science[1]? » N'était-ce pas hier M. Dumas, qui, au nom du digne et regretté Isidore Geoffroy, et, par suite, avec une double autorité, expliquait « pourquoi on ne peut passer du singe à l'homme, et comment, arrivée au plus parfait du singe, l'échelle est coupée, et ne peut pas s'élever même jusqu'au plus imparfait des hommes[2]? » N'est-ce pas M. de Quatrefages, qui, placé aujourd'hui en face de la même doctrine, disons mieux de la même hypothèse, lorsqu'elle prétend faire descendre l'homme du singe ou du phoque, la déclare « insoutenable sous tous les rapports, dépourvue de toute preuve qui puisse résister à la critique scientifique, une pure plaisanterie qu'on ne saurait prendre au sérieux[3]? » N'est-ce pas le même savant qui a ruiné la doctrine de la *polygénie*, c'est-à-dire de la diversité des races humaines (doctrine au reste directement contradictoire à celle des *transformistes*), si bien qu'aujourd'hui elle a à peu près déserté le champ de bataille et que les *vulgarisateurs* en font litière?

Et, quant à l'hypothèse de la génération spontanée, pure hypothèse encore! n'a-t-elle pas contre elle les plus grands noms de la science : Humboldt, Chevreul, Flourens, Liebig et Darwin lui-même, lequel écrit « qu'elle n'a pour elle un fait, pas même l'ombre d'un fait[4]? » N'est-ce pas enfin le célèbre naturaliste Agassiz, qui se dé-

1863, p. 619 et 620). Ainsi encore Huxley déclare n'accepter l'hypothèse de Darwin que sous la réserve qu'il se produira des preuves de la fécondité de tels accouplements (l'accouplement, dit électif). (*Du rang que tient l'homme dans la nature.*) Est-ce que ces preuves se sont produites?

[1] *Anatomie comparée*, 1re leçon.

[2] *Éloge d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire*, 1872.

[3] *Rapport sur les progrès de l'anthropologie.*

[4] Cité par M. Albéri, p. 34.

clare obligé de reconnaître dans le travail de la nature « l'action d'un principe immatériel et supérieur à toute influence du dehors qui seul détermine le développement de l'être et la loi de la permanence de l'espèce[1] ? » N'est-ce pas aussi M. Claude Bernard, qui déclare que l'on cherche en vain dans les propriétés de la matière brute la solution de la question, et qu'il faut recourir à une idée créatrice qui détermine la nature de l'être et en détermine l'évolution vitale[2] ?

Faut-il encore citer ces deux grands chrétiens, et en même temps ces deux génies si originaux et si puissants, Ampère et Biot, et, avant eux, Volta, Herschell, Faraday, et aujourd'hui le P. Secchi, qu'on a bien eu la prétention d'éliminer d'une commission scientifique comme représentant du Saint-Siége, mais que nul, je pense, n'eût osé exclure comme trop peu savant? Certes, voilà de grands noms, et les plus grands noms de la science.

Et néanmoins — toutes ces hypothèses dont je parlais — présentées comme des hypothèses par ceux mêmes qui les soutiennent, et dont « la tâche principale, ils l'avouent, est de combattre la foi religieuse[3], » — contradictoires entre elles, — rejetées et raillées par les savants les plus éminents ; — toutes ces allégations qui, dans le cabinet de l'expérimentateur, passent pour des jeux d'esprit plutôt que pour des hypothèses *sérieuses*, deviennent dans les cafés, dans les clubs, dans les ateliers du journalisme, des vérités incontestées. La *science* a dit cela, la *science* a jugé, la *science* a condamné. Et tous s'inclinent devant ce charlatanisme, qu'ils appellent la *science*. Telle est la puissance du parti pris ; telle est l'irréflexion, disons mieux, la badauderie de notre siècle, le moins penseur de tous les siècles. En vérité, quand on prétend ainsi opposer, et sur de tels fondements, la science à la religion, ce n'est pas tant la religion que l'on offense, c'est surtout la science que l'on calomnie.

Je me suis arrêté sur cette partie scientifique du livre de M. Albéri, et je vois que l'espace me manque pour parler du reste. M. Albéri parcourt tous les points de la controverse antireligieuse et antichrétienne ; après les fausses doctrines scientifiques, il examine les fausses doctrines philosophiques, la négation de la Providence, du libre arbitre, de l'âme ; il établit la nécessité et la réalité de la révélation ; il justifie le récit biblique de la création ; il met en lumière la mission divine du Christ, les sacrements, l'Église. Sur tous ces points, il parle en homme familiarisé avec la controverse, sachant

[1] *Des Espèces et des classes dans la zoologie*, cité par le même, page 72.
[2] *Introduction à la médecine expérimentale*, pages 161-162.
[3] Vogt, cité par M. Albéri, page 85.

donner à toutes les difficultés la dernière réponse, et la plus décisive. Il réfute Strauss et Renan, comme il a réfuté Vogt et Darwin. Il établit la quadruple preuve de la vérité du christianisme par les prophéties, par les martyrs, par les miracles, et enfin par son succès même, impossible s'il n'eût été de Dieu. Proudhon ici, Proudhon même, lui vient en aide, disant que « l'établissement prodigieux de l'empire romain fut la plus grande des merveilles, avant que le christianisme fût devenu le plus grand des miracles[1]. » M. Albéri a tout lu, tout ce qu'ont écrit les croyants, y compris mes humbles pages, auxquelles il fait l'honneur de les citer ; et surtout il a lu tout ce qu'ont écrit les infidèles, et c'est là qu'il a puisé davantage. C'est du reste ce qui arrive depuis le commencement du monde : *Mentita est iniquitas sibi*. Ce que l'un accusait, l'autre le justifie ; ce que l'un dissimulait, l'autre le laisse voir. Et il y a longtemps déjà qu'on nous a parlé des *Apologistes involontaires*.

Ainsi (je ramasse au hasard ces fragments comme des perles qu'il ne faut pas laisser tomber à terre), on peut lire ici une belle page du même Proudhon sur l'autorité de l'Église et la nécessité du christianisme et du catholicisme pour quiconque croit en Dieu. (*De la Justice dans la révolution dans l'Église :* Albéri, p. 382). Ainsi, deux remarquables déclarations de Luther et de Calvin en faveur de l'autorité du pape, — « autorité, dit Luther écrivant à Léon X, si supérieure à toute autre, que nulle au ciel ni sur la terre ne peut lui être préférée, parce que c'est celle de Jésus-Chris lui-même, seigneur de toutes choses, » — cette autorité, « d'un pontife unique que Dieu a placé sur le trône de sa religion, dit Calvin, pour que tous, en le contemplant, se maintiennent dans l'unité. » (*Institutions*, VI, § II). Ainsi encore, le beau morceau de Macaulay, tant de fois cité, mais qui a un nouveau prix au moment actuel, dans lequel, en rappelant l'incroyable puissance de durée de l'Église au milieu des périls et des ruines des siècles passés, il nous annonce son invincible durée à travers les périls et les ruines de notre siècle. (Albéri, 14 et suiv.). Et enfin, un beau et curieux morceau de Gœthe sur les sacrements (je ne me serais pas attendu à rencontrer ici Gœthe), qu'il considère comme s'adaptant à toutes les grandes circonstances de la vie humaine ; et il conclut que « la réforme, en brisant ce divin organisme des sacrements, en rejetant une partie et mutilant le reste, en a anéanti l'efficacité et a creusé un vide dans l'âme du protestant, puisque, même lorsqu'il conserve la morale de l'Évangile, il n'en possède pas la paix. » (*Mémoires* de Gœthe, tome XXV de ses œuvres. Stuttgart, 1830.)

[1] *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, tome III, page 133.

Tous ces témoignages sont relevés avec un esprit de critique sagace autant qu'il est sincère. Pourquoi M. Albéri a-t-il fait exception à cette habitude, en citant une fois ou deux des documents dont il ne prétendra pas sans doute soutenir l'authenticité : les *Mémoires de la marquise de Créquy*, dont l'auteur est bien connu, et la prétendue conversation de Napoléon I[er] avec le général Bertrand, si positivement déniée par les enfants du général ? M. Albéri, en la citant, admet qu'elle peut bien être apocryphe ; mais autant vaut ne pas se servir de telles armes lorsqu'on en a tant d'autres[1].

Qu'on ne croie pas cependant que tout le mérite de ce livre soit dans les citations. Il s'en faut bien. Ce livre est le livre d'un érudit, mais avant tout le livre d'un philosophe, d'un théologien, d'un penseur. Je suis frappé, entre autres choses, du parallélisme que M. Albéri sait établir entre les choses du ciel et celles de la vie terrestre, entre les choses de Dieu et celles de l'homme. Ce sont là des traits de l'harmonie divine qui nous révèlent de plus en plus la pensée créatrice : Dieu s'est reproduit dans ses œuvres. Ainsi, — pour la sainte Trinité, non-seulement M. Albéri remarque la présence du nombre trois à la tête de toutes les grandes lois du monde ; trois dimensions des corps (hauteur, largeur et profondeur), trois termes de l'équation algébrique, trois termes du syllogisme ; mais encore l'âme elle-même de l'homme lui est une image de la Trinité ; l'âme avec ses trois facultés, entendement, imagination, volonté, « trois choses, dit saint Augustin, parfaitement distinctes les unes des autres, mais cependant formant, non pas trois vies, mais une seule vie, non pas trois âmes, mais une seule âme ; par conséquent, non pas trois substances, mais une seule substance[2]. » — De même pour le mystère de l'incarnation : l'homme en porte en lui une image imparfaite, sans doute, mais une image. Son âme et son corps, substances totalement différentes l'une de l'autre, qui chacune a sa vie propre et son mode d'existence, sont unies en lui comme la divinité et l'humanité dans la personne du Christ. « La théologie va même plus loin, en argumentant de l'union des différentes natures à l'appui du dogme de l'incarnation. Considérant comment, dans la plante, la nature minérale s'unit à la nature végétale ; dans l'être vivant, la nature végétale à la nature animale ; dans l'homme, la nature animale à la na-

[1] Puisque j'en suis sur ces vétilles, faute de critiques plus sérieuses, M. Albéri me permettra de lui reprocher son étymologie du mot *amicus* (*animi custos*), que tous les moralistes aimeront, mais que nul grammairien ne lui pardonnera. Je relève ces misères, parce qu'il est du devoir, ce me semble, de la critique catholique d'être sévère envers ses amis autant que la critique antichrétienne l'est peu envers les siens.

[2] *De Trinitate*, XIV, 16.

ture spirituelle ; ces unions successives d'où résulte une unité à part, dans laquelle la nature supérieure ne perd rien en s'associant à la nature inférieure, montrent à la théologie une loi universelle, et dans cette loi un symbole de l'incarnation. » (P. 416.) — De même encore pour les sacrements. L'homme a besoin que la vie lui soit donnée par la naissance, développée par la croissance, fortifiée par la nourriture, maintenue, au besoin, par les remèdes, propagée par le mariage, gouvernée par la puissance sociale. Et pareillement, pour le chrétien, il faut le baptême pour lui donner la naissance spirituelle, la confirmation pour le développer, l'eucharistie pour le nourrir, la pénitence et l'extrême-onction pour porter remède à ses fautes, le mariage pour multiplier les chrétiens après lui, l'ordre pour donner des guides à son âme et des magistrats à la société chrétienne, pour mettre au monde le prêtre qui, selon la belle expression de M. Albéri, est « l'homme de Dieu auprès du peuple et l'homme du peuple auprès de Dieu. » — J'aime ces rapprochements, qui font ressortir, ce me semble, l'unité et l'identité en toutes choses de la pensée divine ; la main de Dieu partout et mettant partout l'harmonie, pourvu que l'homme ne la trouble pas, « cette loi d'amour que Jésus-Christ seul nous enseigne et qui est au monde spirituel ce que la loi de l'attraction est au monde physique. » (P. 357.)

Je n'en dis pas davantage. Il est encore, outre les preuves que M. Albéri a données de la vérité du christianisme, une autre preuve qu'il touche d'un seul mot, et qui n'est, hélas ! que trop frappante. Elle se résume dans cette parole de l'Évangile : *A fructibus eorum cognoscetis eos :* Vous les connaîtrez par leurs fruits. « Ce que deviennent l'homme et la société humaine, toutes les fois que le christianisme est rejeté, le spectacle que présente aujourd'hui le monde n'en est que le trop éloquent témoignage. (M. Alberi, p. 72.) En effet, depuis un siècle, l'antichristianisme est à l'œuvre; sa puissance n'a cessé de croître, il a été prépondérant auprès de ceux qui mènent les nations; et plus d'une fois il a été complétement le maître. Qu'a-t-il fait? qu'a-t-il fondé? qu'a-t-il jamais laissé se fonder? ou plutôt, que n'a-t-il pas détruit? Étaient-ce des chrétiens, ceux qui, en 1789, au lieu de réformer quelques parties défaillantes de l'ordre social, ont entrepris l'œuvre insensée de le démolir tout entier, pour le refaire tout entier, et cela en dehors de toute tradition et de toute expérience, sur un simple raisonnement de leur pauvre cervelle? Étaient-ce des chrétiens, ceux qui, à la suite de cette entreprise, se sont emparés des ruines qu'elle avait faites, et, grâce à l'utopie de 1789, nous ont donné la Terreur de 1793? sont-ce des chrétiens qui ont fait cette société dans laquelle rien ne peut durer, qui n'a pas une heure de paix et de

prospérité, sans prévoir pour le lendemain, en vertu d'une expérience trop certaine, la guerre et la ruine? sont-ce des chrétiens, ceux qui ont fait, en présence de l'étranger en armes, cette révolution impie, si elle n'eût été insensée, du 4 septembre, qui rendait impossible la paix comme la guerre et comblait les vœux des Prussiens? sont-ce des chrétiens, ceux qui, après avoir pendant cinq mois déserté la lutte contre l'ennemi étranger, n'ont trouvé des armes et de l'ardeur que pour la lutte contre la France, et nous ont donné cette orgie sanguinaire, bestiale, qu'on a appelée, je ne sais pourquoi, du nom de la *Commune*, et qui fait notre honte devant l'Europe? sont-ce enfin des chrétiens, ces ennemis acharnés de la France qui préparent contre elle un nouveau 1793, un nouveau 4 septembre, une nouvelle Commune, tout ce qu'on voudra, de nouveaux malheurs et une nouvelle honte?

Dans toutes ces crises, quel rôle a joué le christianisme, si ce n'est de souffrir lorsque le mal a régné, d'être alors parmi tous les persécutés, le plus persécuté, et, au milieu de tant de martyrs, de fournir le plus de martyrs? et, au contraire, aux jours où le bien a semblé reprendre le dessus, d'aider au bien et de grandir avec lui? Depuis quatre-vingts ans, les jours heureux pour notre pays n'ont-ils pas été en même temps ceux où le christianisme a été honoré et béni? Les mauvais jours de notre pays n'ont-ils pas été ceux où le christianisme a été maudit et persécuté? Notre pays le comprendra-t-il enfin? Après l'expérience de 1793 et celle de 1871, après avoir vu, ces deux fois-là, ce qu'est le gouvernement de l'athéisme, nous faudra-t-il encore une expérience nouvelle? Et quelle dose nouvelle de douleur et de crime sera donc nécessaire pour que ce monde aveuglé, j'allais dire hébété, comprenne enfin ce qui est si clair, et accepte ce qui est si évidemment vrai?

Comte de Champagny.

MÉLANGES

UNE LETTRE DE MICKIEWICZ A DES JEUNES GENS

16 décembre 1833. Paris, rue Saint-Nicolas, 73.

La lettre suivante, écrite par le poëte Mickiewicz en 1833, lorsqu'il était professeur de littérature slave au Collége de France à Paris, a été publiée ce printemps dans une Revue polonaise[1]. Plusieurs de nos lecteurs se rappellent encore l'effet que produisirent les leçons de cet illustre émigré et l'admiration que causa son talent; mais quant à son caractère, il en est bien peu qui aient eu l'occasion de le connaître et de l'apprécier. Mickiewicz a mené longtemps parmi nous une vie isolée, laborieuse, maladive, écrasée par les soucis domestiques, tandis que, dans sa patrie lointaine, chacune de ses œuvres excitait un enthousiasme dont l'écho ne revenait qu'à peine jusqu'à lui. Le monde littéraire, auquel il ne se mêlait pas, commentait ses paroles et dénaturait ses idées, et son nom est encore aujourd'hui l'objet de reproches injustes et d'éloges qui l'eussent blessé plus encore que les injures qu'on lui fait. On verra par cette lettre, écrite familièrement, sans préparation, sans recherche, quel usage faisait Mickiewicz de son influence sur la jeunesse, et sur quels sentiments s'appuyaient sa vie et son talent. Il nous a semblé que c'était justice de faire place à cette page dans un recueil catholique, et de laisser ainsi Mickiewicz parler lui-même aux admirateurs compromettants qui l'ont revendiqué pour leur maître.

« Chers amis (je vous écris à tous deux ensemble, car tous deux ensemble vous habitez dans mon cœur), votre lettre m'a trouvé dans mon lit, malade. J'ai bien souffert, et pendant longtemps; maintenant la toux a cessé, et je commence à croire que je reviens à la santé. C'est à cause de ces souffran-

[1] Przeglad Polski, mars 1872. Cracovie.

ces que je ne vous ai pas écrit, bien que j'aie souvent pensé à vous et que vous m'y ayez provoqué. De votre part, cette demande est pour moi une consolation, une récompense, un encouragement.

« Je vous en prie, ne m'appelez pas *maître*, car c'est un titre redoutable et trop lourd pour mes épaules. Votre cœur a besoin d'aimer : il cherche la perfection, et cette perfection, vous en revêtez tous ceux qui vous entourent ; vous les parez d'éclat et de rayons. Méfiez-vous de cette disposition, mes amis ; gardez les rayons et l'éclat pour Dieu et pour l'Église. Quant à vos semblables, n'ayez pour tous qu'un voile de miséricorde pour couvrir leur nudité. Prêtez-moi ce voile, à moi aussi ; c'est tout ce que je vous demande. Il est écrit : « Ne dites pas : « Je suis à Paul ou à « Apollon, mais au Christ. » Ne croyez jamais à aucun homme aveuglément, et quant à mes paroles, à moi, éprouvez-les chacune en elle-même ; car aujourd'hui je puis dire vrai, demain faux ; aujourd'hui faire le bien, et demain le mal. C'est avec raison que l'on a dit : « *Homo* « *mendax*, » et encore : « *Homines sumus et nihil aliud quam homines fra-* « *giles, etiamsi angeli putemur ab aliis* (*de Imit. Chr.*). » Si quelqu'une de mes paroles est tombée dans votre cœur, cette parole n'était pas de moi ; je l'avais seulement conservée et transmise. La vérité se reconnaît à ce signe, qu'elle entre sans bruit et qu'elle demeure longtemps, *sine strepitu discussionum et argumentorum* (ibid.); et puis elle germe doucement, et ses fruits sont l'union et la charité. Gœthe a dit : « Qu'y a-t-il de plus « saint que ce qui unit les hommes ? » Au contraire, la parole mensongère, la parole humaine, se fraye un chemin avec fracas, comme la bombe, et ne laisse que blessures et mort. Ce sont les hommes qui ont inventé et fabriqué les balles, mais pour le grain de blé, ils ne sauraient le créer : ils ne peuvent que le conserver et le semer. Je ne suis donc pas un maître ; peut-être il arrivera quelque jour que vous vous révolterez contre moi et contre *la parole ;* vous aurez de ces moments où, comme dit Garczynski, on s'irrite contre...

« Cette parole suspendue sur notre tête comme l'épée retenue par un « un cheveu... »

« Souvent nous nous détournons, nous voudrions ne pas voir ; et pourtant quelque chose en nous crie ce que la Voix disait à saint Paul : « Paul, « c'est en vain que tu veux regimber contre l'aiguillon » (contre la vérité). Chacun de nous parfois regimbe et blesse le prochain; car, tant que l'homme est vivant sur la terre, la lutte se prolonge; une suite de pensées, de sentiments disparates traversent son cœur et son esprit. Laissez-moi vous donner un moyen pour reconnaître les bons des mauvais, les vrais des faux. Lorsque je me sens comme pénétré par quelque pensée religieuse ou politique, j'examine si, en ce jour où l'idée m'est apparue, j'étais bien en paix avec moi-même si ce jour-là je n'ai rien fait de mal, si je n'ai pas beaucoup pêché en paroles ou en pensée. Quand le résultat de mon exa-

men est mauvais, j'en conclus qu'il doit y avoir eu aussi du trouble dans mon esprit. La conscience est comme le régulateur de l'âme.

« Ne vous imaginez pas cependant que la vérité vous délivrera de la tentation et du combat. Au contraire, s'il est un soldat plus vigilant et plus ferme, c'est celui-là que le général envoie le plus souvent au danger; les débauchés et les lâches, on les laisse au camp, et ce sont encore eux qui périssent les premiers. Quel dur combat que ce combat de la vie ! Vous pourrez faire vous-même une singulière expérience. Les plaisirs et les voluptés, qui nous fuient quand nous les cherchons, commencent à nous rechercher dès que nous les évitons. L'homme peut en arriver à cet état étrange, qu'à peine a-t-il jeté seulement un regard vers quelque vanité ou quelque séduction, elles accourent à sa portée. Le monde se presse à travers ses portes fermées. Ceux que les hommes glorifient sont ceux-là mêmes qui méprisent la gloire et les hommes, et qui, à la fin, sont pourtant séduits par le monde.

« Plus un homme est élevé, plus il court le risque de tomber bas. Il est écrit : « Lorsque vous aurez chassé l'esprit impur, cet esprit, voyant sa « maison nette et ornée, s'en va par les chemins déserts et prend avec lui « sept autres esprits pour l'aider, et ils attaquent de nouveau cet homme, « et ils font qu'à l'avenir ses œuvres sont pires que par le passé. » Mais il est, dans ce combat, des moments qui n'appartiennent pas à la terre, et qui ne se mesurent pas à la mesure du temps.

« Je vous écris tout ceci parce que je connais votre amour pour le prochain, pour la patrie, pour la liberté ; j'ai peur que vous ne pensiez que la lutte intérieure est une perte de temps inutile au monde extérieur. Au contraire, de cette lutte intérieure, de cette victoire dépend toute puissance au dehors. Un pays ou un homme mal réglé au dedans s'affaisse. Les hommes intérieurs font comme les pilotes dans la tempête, ils se placent au gouvernail, ils regardent le ciel, ils se remuent peu ; à peine s'ils font un signe de la main, et le sort de la barque est pourtant dans cette main ; d'autres courent sur le pont, crient et se démènent, et mettent partout la confusion ; mais tous leurs cris ne détourneront pas une seule vague, ne calmeront pas un souffle de vent. Ne vous figurez pas, surtout, que tout ceci me regarde ; je parle des hommes dont nous aurions tant besoin, de ces hommes qui pourraient sauver notre barque.

« Au fond, pour tous et pour chacun, voici le vrai secours : l'Évangile et le corps du Christ (*de Imit. Chr.*). Souvenez-vous de ce qui est écrit : les apôtres rencontrent en route le Christ ressuscité et lui parlent longtemps, sans le reconnaître que lorsqu'il a rompu le pain et le leur a donné. Laissez-moi vous raconter une expérience personnelle : un jour je discutais avec un prêtre très-simple d'esprit, et je l'avais réduit au silence ; il me dit enfin : « J'en appelle au Seigneur ; nous parlerons de ceci demain, après la « communion. » Alors, en effet, j'ai compris qu'il avait raison.

« Voilà que je vous écris sans fin, et peut-être sans modestie; mais vous garderez tout ceci pour vous. Avez-vous l'*Imitation de Jésus-Christ* et les *Confessions de saint Augustin?* Lisez-les en latin, je vous y engage. Je ne sais trop où j'irai au printemps ; je vous l'écrirai. Adieu. »

LES ROMANS DE LA GUERRE

NOUVELLES AMOURS D'HERMANN ET DOROTHÉE[1]

Déjà l'histoire, la chronique et la poésie avaient décrit sous toutes ses faces et chanté dans tous les rhythmes la guerre si follement entreprise et si cruellement terminée, où la Prusse patiente a pris, à plus de soixante ans d'intervalle, sa revanche de 1806. Maintenant c'est le tour du roman, qui fraye la voie au théâtre. Depuis quelques mois déjà, les romanciers commencent à s'abattre sur ce thème dramatique, à exploiter ces événements encore bien près de nous, bien poignants, bien étroitement liés, ce semble, aux fibres les plus délicates et les plus douloureuses de notre être pour se prêter aux caprices de la fiction. Tout d'abord, avant d'ouvrir leurs récits, on serait tenté de les écarter par une fin de non-recevoir, en leur appliquant, avec une légère variante, les deux vers de Boileau :

> *De nos revers sanglants* les mystères terribles
> D'ornements égayés ne sont point susceptibles.

C'est là le premier mouvement : il faut s'en défier, non parce qu'il est le bon, comme disait M. de Talleyrand, mais parce qu'il est excessif et ne tient compte d'aucune nuance.

Voyons donc, sans préambule, ce qu'a voulu faire et ce qu'a fait l'écrivain anonyme des *Nouvelles Amours d'Hermann et Dorothée*, qui signe : « l'Auteur du *Péché de Madeleine.* » Entre parenthèses, je rappelle à ceux de mes lecteurs qui pourraient l'avoir oublié, ou qui, peut-être, ne l'ont jamais su, que *le Péché de Madeleine*, publié par la *Revue des Deux Mondes*, il y a six à sept années, sous le voile très-hermétiquement baissé d'un pseudonyme qui fut pour moitié dans le succès du livre, excita l'attention et la curiosité générales des lettrés par la délicatesse de main, l'art des nuances, la vérité de sentiment, la chasteté relative du récit dans un sujet scabreux, enfin par l'émotion sincère, discrète et sans emphase de la narration. On y devinait une femme, on y soupçonnait une femme du monde,

[1] Michel Lévy, 1 vol. in-18.

mais sans parvenir à dénouer son masque. Les romans qui vinrent après, sans être plus vulgaires, furent moins heureux ; ils laissaient sentir l'artifice et l'effort vers l'originalité. Celui-ci va-t-il relever cette fortune littéraire, commencée si bien, mais un peu compromise depuis ?

Le volume comprend deux ouvrages : celui dont il a pris le titre, et un court récit intitulé : *Propos d'un franc-tireur*. Tous deux sont des nouvelles psychologiques, si je puis ainsi dire, où l'étude des mœurs et des caractères tient plus de place que le récit des événements. Le siége de Paris est le cadre plutôt que le sujet du tableau. Dans les *Propos d'un franc-tireur*, l'auteur a voulu montrer que le courage n'est pas quelque chose d'absolu, une vertu tout d'une pièce : celui-là qui a en soi l'étoffe d'un héros n'est point par là même à l'abri de tout sentiment de crainte et de toute tentation de faiblesse ; au contraire, plus l'imagination est vive, la nature fine et nerveuse, plus l'âme est accessible à des impressions soudaines et fortes qui la traversent à l'improviste et dont elle ne triomphe que par un effort de la volonté. Je dis qu'il a *voulu* montrer, mais son récit ne prouve pas absolument tout cela. C'est l'histoire d'un jeune homme, presque un enfant, qui, dans un corps délicat et frêle, porte un cœur héroïque. Il s'est engagé, rêvant le rôle d'un paladin, croyant à la guerre chevaleresque, face à face et un contre un, comme dans les tournois. Sa première affaire est la déroute de Châtillon. Pour se punir d'un accès foudroyant de peur dont personne n'a été témoin, et qu'il a surmonté bravement dès que sa volonté, mise en désarroi d'abord par le bouleversement subit de son système nerveux, a pu se reconnaître et intervenir, et pour savoir enfin si vraiment il n'est pas un lâche, il se fait tuer à l'affaire du 13 octobre.

L'histoire est saisissante, racontée d'un style bref et net, où l'on croit çà et là découvrir comme un écho lointain de Prosper Mérimée. Telle page m'a fait songer par exemple à *la Prise de la Redoute*, avec quelque chose de moins viril et de moins dur. Ce n'est pas une imitation, assurément ; il pourrait bien y avoir là, néanmoins, quelque réminiscence indéfinissable.

Töpffer a écrit une fantaisie charmante sur la *peur ;* mais la peur chez les héros, ce trouble fébrile, ce tressaillement de *la bête*, qui, de leur propre aveu, se faisaient sentir, dans les heures périlleuses, à un Henri IV, à un maréchal de Saxe, et qu'ils dominaient par la force de l'esprit, quelle pittoresque et profonde étude on pourrait essayer là-dessus ! J'ai cru un moment que c'était ce qu'avait voulu faire l'auteur, mais sa nouvelle n'est qu'une esquisse, et il s'est contenté d'effleurer le sujet d'un trait rapide et juste.

Les *Nouvelles Amours d'Hermann et Dorothée* remplacent l'idylle épique de Goëthe par une idylle satirique. Ce n'est ni un pastiche, ni une parodie. Rien de brutal, rien même de fortement appuyé dans cette satire légère, tracée d'une plume trop délicate pour être bien cruelle, et qui se contente

de nous donner la traduction libre du beau poëme allemand en prose prussienne de nos jours. Il serait facile d'accentuer davantage cette revanche innocente, et par moments on pousserait volontiers le coude à l'écrivain, qu'on est tenté de trouver trop discret ; mais cette discrétion même est une partie de sa force.

Le roman, si on peut l'appeler ainsi, se déroule sous forme de lettres entre Hermann Schlick, soldat prussien sous les murs de Paris, sa fiancée Dorothée et son ami Balthazar Flock. Hermann, tout enflammé par l'ardeur de la guerre sainte, sent en lui l'âme d'un Machabée. Paris est à ses yeux la Babylone moderne ; la France, la nation perverse et impie dont il est chargé, avec tous ses frères d'armes, de châtier les scandales, ainsi que la prospérité insolente. Prêtre en même temps que soldat, il brûle d'offrir la victime expiatoire en holocauste au Seigneur. On voit reparaître dans sa correspondance, délayées avec un mélange de pédantisme et de poésie, toutes les homélies du saint roi Guillaume. La résistance de Paris l'exaspère à la fois comme une preuve d'obstination odieuse, qui démontre la méchanceté foncière et l'orgueil pervers du peuple français, et comme un acte antiphilosophique, car « il faut être bien ignorant pour nier que le succès porte en lui-même un élément de droit et une forte présomption de justice. »

Quel charmant duo d'amour que celui des deux fiancés ! Leurs strophes langoureuses alternent et se répondent comme les chants des bergers de Virgile : « Cher Hermann, je t'aime ! Au premier château que tu rencontreras, tâche de m'envoyer un anneau des fiançailles. La petite Lischen voudrait bien aussi un souvenir de France. Adieu, mon Hermann, le jour baisse ; il faut que je te quitte pour rentrer dans mon deuil et mon veuvage. — O ma blonde Dorothée ! ange de mon cœur ! je t'envoie une paire de boucles d'oreilles que j'ai trouvée dans le secrétaire d'une maison abandonnée. J'y joins une belle édition de *Jocelyn*, choisie pour toi dans la bibliothèque : lis surtout les passages que j'ai marqués en les mouillant de mes larmes. Observe combien la reliure est splendide : ces Français déploient en toutes choses un luxe insensé, qui prouve à quel point l'idée morale s'est affaiblie chez eux. »

Puis les roucoulements amoureux d'Hermann vont s'affaiblissant peu à peu. Voici ce qui est arrivé : son compatriote, Fritz, qui adore Paris et les Parisiennes, dont il ne peut se passer, est resté dans la capitale investie, en cachant avec soin sa nationalité et en se faisant naturaliser citoyen de la libre Amérique. Il s'est mis en rapports avec l'armée prussienne, et lui communique, par patriotisme, des renseignements précieux, qu'il se fait d'ailleurs bien payer. Fritz parvient à introduire Hermann dans la ville. Il y assiste à un club, est sur le point d'être massacré comme espion prussien et tombe amoureux de la femme, ou plutôt de la fille qui l'a dénoncé. Il serait trop long de dire comment il conquiert les bonnes grâces de ma-

demoiselle Fidelis, à qui, au fond, les questions de patriotisme sont fort indifférentes. Sous la Commune, il la retrouve, devenue l'une des reines de Paris, en compagnie de son amant Magelonne.

Le blond Hermann est pris aux lacs de cette sirène rousse, qui s'amuse à en jouer comme d'un pantin sentimental. Elle le raille, elle le berne, et il la comble d'attentions, d'amour et de cadeaux. Il raconte ses fredaines à l'ami Balthazar, avec les grâces d'un Prussien qui donne la patte. Il n'y a pas d'esthétique, ni d'idée morale qui tienne : le vertueux Hermann est pris ! Il trouve la vertu de sa fiancée bien ennuyeuse et ses sermons assommants. Il hausse les épaules à ses fades lamentations, et lui conseille d'étudier l'amabilité française, au lieu de calomnier ce qu'elle ne connaît pas. Toute sa philosophie se retourne, et il faut voir avec quel heureux choix d'arguments nouveaux, qui sentent toujours de cent cinquante lieues l'Université d'Heidelberg, il justifie son aventure en écrivant à son ami. Celui-ci s'émerveille de tous ces beaux raisonnements :

« Vous autres, Allemands de la Prusse, lui écrit-il de Mayence, — car il paraît que les Hessois ne ressemblent point par là aux Prussiens, — vous avez cette rare bonne fortune, à défaut d'autres, de demeurer vertueux dans les occasions où le commun des mortels cesse de l'être. Si quelque Français se livre aux voluptés faciles, c'est un débauché. Vous autres, Allemands de la Prusse, vous faites toutes ces choses et beaucoup d'autres encore, et vous n'en êtes que plus vertueux, d'après ce précepte de l'Apôtre que « tout est pur pour les purs. » Aussi je m'attends à te voir reprendre bientôt ta place parmi les saints de Berlin, et l'implacable sévérité qui tient à tant de vertu. »

C'est ce qui arrive, en effet, ou du moins c'est ce qu'on peut aisément prévoir par la dernière lettre d'Hermann : après la mort de Fidelis, tuée d'une balle à l'entrée des troupes régulières, il écrit à Dorothée, qui, de son côté, a fini par puiser des consolations dans les soins qu'elle prodigue à certain blessé français très-intéressant, qu'il est temps de mettre fin au cruel malentendu dont ils ont tant souffert, l'un et l'autre ; que son corps ayant reçu l'ordre de départ, il va rentrer au foyer domestique, comme un honnête et loyal Allemand, fidèle à ses chastes amours, et qu'il secoue déjà la poussière de ses pieds sur Ninive, en tendant les bras vers la grande Allemagne, patrie de l'idéal !

L'auteur a esquissé là deux types, Fidelis et le capitaine Magelonne, dont il eût été facile de tirer plus largement parti. On peut dire la même chose des scènes de la Commune qu'il retrace au passage : elles ont été souvent décrites avec plus de force, et notre souvenir suffit à dépasser les tableaux du livre. Ces fines et délicates aquarelles, malgré les tons vigoureux qui les rehaussent çà et là, ne sauraient égaler l'horreur d'un tel sujet. Mais son but était tout différent. Ce qu'il a voulu peindre, en traits intimes et vivants, dont la familiarité se dérobe à l'histoire, ce n'est pas la guerre, ce

n'est pas la Commune, c'est le soldat prussien, soudard mystique, cuirassier hégelien, philosophe carnassier, affamé de métaphysique et de choucroute, dont la haine, faite surtout de convoitise et d'envie, a toujours un syllogisme à la disposition de ses crimes, qui unit étroitement les effusions les plus sentimentales aux calculs les plus positifs, fait de l'esthétique à propos des villages qui brûlent, vole pour sa famille et sa fiancée, — mélange bizarre d'Attila et de Trissotin. Il y a réussi, et tout le monde, sauf le modèle, trouvera son portrait ressemblant.

VICTOR FOURNEL.

LES DOCTRINES POSITIVISTES EN FRANCE

Par M. l'abbé GUTHLIN. — Un vol. in-8. Bray, édit., rue des Saints-Pères.

Les apologistes des premiers siècles de l'Église avaient pour mission de défendre la vérité de la religion chrétienne contre les éloquents et derniers défenseurs de la religion païenne : ils affirmaient et démontraient la divinité de Jésus-Christ. Au dix-huitième siècle, la polémique chrétienne présente le même caractère : la religion naturelle, qui repose sur la croyance en Dieu et à la vie future, n'était pas l'enjeu des débats philosophiques ; elle avait même, pour apôtres, les ennemis les plus ardents de l'Église catholique. Aujourd'hui, Voltaire et Rousseau seraient étrangement surpris, s'ils voyaient crouler la religion qu'ils avaient eu la prétention de fonder, en la dégageant des superstitions du miracle et des mensonges de la révélation.

Je reconnais, volontiers, que chaque siècle nous donne le triste spectacle de quelques négations impies et grossières, enseignées par la philosophie, au nom de la raison. L'athéisme est aussi vieux qu'Épicure, Lucrèce et Démocrite. Hume, Berkeley, Kant et Spinosa ont douté de la réalité de Dieu et de l'autorité de la raison humaine avant Hégel, Comte et Darwin. Néanmoins, je suis persuadé que jamais, à aucune époque de l'histoire de la pensée philosophique, la lutte contre les vérités primordiales, essentielles à la raison, n'a été menée avec autant de violence, d'ensemble et d'habileté. Des géologues, des physiologistes, des historiens et des philosophes se liguent sous nos yeux, pour fonder une science nouvelle, une logique nouvelle, et préparer ce qu'ils appellent, avec emphase, la religion de l'avenir.

Büchner, Moleschot, Schopenhauer, Vogt, en Allemagne; Darwin, Spencer, Stuart-Mill, en Angleterre; MM. Taine, Vacherot, Robin, Littré, en France, sont les chefs autorisés de la nouvelle école philosophique où l'on apprend à exclure du domaine scientifique, et à rejeter comme des

chimères, les notions de Dieu, de l'âme et de la vie future. Ces faux principes, dépouillés de leur forme scientifique, et présentés sous une forme vulgaire, accessible à tous, sont enseignés aux lettrés et aux illettrés; et les foules ignorantes, égarées par ces fausses lueurs, cherchent, dans le présent, par la violence, la jouissance à laquelle ils ont droit, quand on leur dit, qu'après la mort, il n'y a plus, pour elles, d'espérances ni d'avenir.

Le devoir de la philosophie chrétienne est de combattre ces doctrines redoutables; et j'estime qu'aujourd'hui, plus que jamais, l'apostolat de la science est, pour le prêtre, un devoir absolu. Si le clergé veut conserver son prestige au sein de notre société sceptique et indifférente; s'il veut conquérir les esprits trompés par des théories séduisantes, et malheureusement trop écoutées; s'il veut sauver les âmes et obtenir, pour la fo chrétienne, le respect, quand il ne pourra plus obtenir l'amour, il fau absolument suivre nos adversaires sur le terrain des sciences, et opposer à leurs systèmes arbitraires l'autorité de la vraie science. Si nous restons étrangers et indifférents au mouvement redoutable qui nous menace et nous enveloppe, nous perdrons le prestige indispensable au succès de notre ministère, et notre parole retentira sans effet dans nos églises abandonnées.

M. l'abbé Guthlin a vu ce péril; et le noble désir de le conjurer l'a soutenu et guidé dans son beau travail sur les doctrines positivistes en France. Nos auxiliaires sont trop rares, et les obstacles qu'ils ont à surmonter sont trop grands, pour qu'on n'éprouve pas une joie profonde à les signaler quand ils se révèlent dans les rangs de l'Église.

Dans les trois premiers chapitres de son livre, M. Guthlin nous fait connaître les origines, la nature et les chefs de l'école positiviste. L'emploi trop exclusif de la méthode expérimentale, les tendances matérielles ou l'esprit positif de la société contemporaine; enfin, le scepticisme de Kant, dont l'influence philosophique gagne tous les systèmes de notre temps, voilà les trois causes principales qui ont fait naître le positivisme et qui en constituent le danger.

La négation de Dieu, de l'âme et de la liberté, voilà le fond du système. « L'ensemble des existences, dit M. Comte, est constitué par la matière et les forces immanentes à la matière. Au delà de ces deux termes, la science positive ne connaît rien. » — « L'humanité, dit M. Littré, a été régie, dans son enfance et dans sa jeunesse, par les lois de la transcendance. Elle le sera, dans sa maturité, par les lois de l'immanence. La transcendance, c'est la théologie expliquant l'univers par des causes qui sont en dehors de lui, par Dieu; l'immanence, c'est la science expliquant l'univers par des causes qui sont en lui, c'est-à-dire par la matière. » — Ces affirmations découlent naturellement du principe et de la méthode de l'école positiviste : elle a un principe, c'est que la science

a exclusivement pour objet les phénomènes, et le relatif; elle n'a qu'une méthode, l'observation et l'expérience. MM. Littré, Taine, Vacherot, Schérer, Havet, sont les chefs de cette école, en France. M. Guthlin cite aussi Sainte-Beuve et M. About. Nous croyons qu'ils ne méritent pas cet honneur. En réalité, M. Vacherot est le chef le plus vigoureux et le plus redoutable de cette école; M. Taine en est le vulgarisateur.

Après avoir défini le positivisme, M. Guthlin nous fait connaître les grandes divisions de son travail : elles sont simples, logiques et très-claires. Il étudiera le positivisme dans ses rapports avec la raison, les sciences, l'art, la morale privée et sociale, et la religion. M. Guthlin a fait ce travail avec talent et fermeté.

1° La raison condamne le positivisme. En effet, la philosophie démontre la nécessité de l'absolu, nécessité telle, qu'on ne peut la méconnaître sans tomber dans de grossières contradictions, et sans la supposer. Or le positivisme est la négation de l'absolu.

La philosophie, d'accord avec le sens commun, établit que la science est à la fois subjective et objective, c'est-à-dire qu'elle atteint les idées qui sont en nous, et les objets qui sont hors de nous. Le positivisme, pâle reproduction du scepticisme de Kant, ne reconnaît à la raison qu'une valeur subjective, et retient le scepticisme théorique de Kant, en rejetant son dogmatisme pratique. Enfin, la philosophie nous impose ce dilemme : ou l'on admet l'évidence logique des axiomes, et il faut reconnaître un Dieu parfait, infini, attesté par la raison; ou on ne l'admet pas, et l'homme, dans l'impossibilité d'arriver à la certitude, est condamné à un scepticisme absolu.

2° Les sciences nous donnent, elles aussi, une réfutation du positivisme. M. Guthlin discute les trois erreurs scientifiques de l'école positiviste : l'explication du monde par les atomes, — l'explication de l'homme, par la sélection naturelle et la concurrence vitale, — et l'explication de la vie par les défenseurs de la génération spontanée. — M. Guthlin classe, dans la catégorie des positivistes et des athées, les hétérogénistes, ou partisans du système de la génération spontanée. Nous ne sommes pas de son avis; et son arrêt nous paraît trop sévère. Les chefs de l'école hétérogéniste croient à Dieu, à l'âme et à la vie future L'un des trois auteurs cités par M. Guthlin a écrit de belles pages sur Dieu. Selon eux, la génération spontanée est une application particulière, un effet d'une loi conçue éternellement par Dieu. M. Guthlin réfute aussi, avec talent, les deux principes de la théorie de Darwin : l'élection naturelle et la concurrence vitale; nous aurions voulu voir M. Guthlin se placer sur le terrain philosophique et répondre aux arguments philosophiques de Darwin. On sait, sans doute, que le savant naturaliste anglais prétend démontrer que l'on découvre, dans les animaux, toutes les facultés que l'on reconnaît dans l'homme : sensibilité, mémoire, attention, imagination, dévouement, re-

connaissance, et même la raison; et il en conclut que la différence es moins grande entre l'homme et le singe, qu'en le savant et l'ignorant. M. Guthlin aurait triomphé, sans peine, de ces objections. Peut-être, aussi, M. Guthlin aurait-il dû, puisqu'il étudie le positivisme en France, nous parler des disciples français de Darwin. M. Broca a défendu la théorie de Darwin avec plus d'entraînement que de vérité.

3° Le positivisme est la négation de la morale privée et publique. Quand on nie Dieu, l'âme, la vie future, la liberté, il n'y a plus de morale, ni pour les individus, ni pour les sociétés. La négation de l'idée de Dieu a pour effet d'anéantir les idées de droit et de devoir, d'autorité et de liberté, de justice et de responsabilité, de soumission et de respect, de dignité et de force morale, qui sont l'âme et la vie de l'ordre politique et social.

4° L'esthétique, ou la sc ence du beau, nous donne aussi une excellente réfutation du positivisme. L'art et le beau vivent de l'union de l'idéal et du réel. M. Taine explique le beau par ces trois principes : la race ou tempérament, — le milieu ou les circonstances, — le moment ou la faculté. M. Guthlin réfute cette théorie et expose les vrais principes de l'art. Il s'est inspiré, on le voit, d'un ouvrage peu connu en France, et qui est le chef-d'œuvre de Gioberti, le *Traité du beau et du bien.*

5° M. Guthlin établit la possibilité du miracle, et répond aux objections des déistes. Quoique ce chapitre ne se rattache pas directement à l'ensemble du livre, il a une grande valeur philosophique. Le miracle est possible. En effet, « ce qui est annulé, ce n'est pas la force inhérente à la substance; ce n'est pas la loi de cette force; ce n'est pas l'énergie de cette loi. Tout cela, pris en soi, reste inviolable et constant. Ce qui est annulé, modifié ou suspendu, c'est l'effet passager de cette force dans un cas donné. Je dis plus : il est de l'essence d'une loi que, suivant les circonstances, son action ou son effet, soit annulé, modifié, suspendu par l'action d'une loi plus puissante. Il est de l'essence d'une force que ses effets habituels soient dominés, remplacés, le cas échéant, par l'effet d'une force plus haute. » Or, dans le miracle, la force plus haute qui intervient, c'est la volonté de Dieu.

Nous aurions voulu que M. Guthlin nous fît connaître le positivisme sous ses formes si variées. En Angleterre, Darwin n'est pas le représentant philosophique du positivisme, c'est Stuart-Mill, c'est Spencer, dans son *Traité des premiers principes.* En France, le positivisme est enseigné par une école qui a des chefs, une revue, des livres et une influence considérable. MM. Renouvier, Pillon et Tissot défendent cette doctrine, sous le nom de criticisme, avec un talent digne d'une meilleure cause. La lutte est très-vive, à cette heure, entre les spiritualistes et les criticistes sur le déterminisme et la notion de liberté. Que M. Guthlin ajoute un chapitre à

son livre, pour répondre à cette nouvelle forme du positivisme dans la philosophie française contemporaine, il servira ainsi les vrais intérêts de a science.

Ces légères et courtes réserves prouveront à M. Guthlin, nous aimons à le croire, la sincérité de nos louanges. Il a écrit un beau livre : son travail est de main d'ouvrier, comme disait la Bruyère. Son argumentation est souple et ferme; ses analyses sont fines et achevées; sa méthode et ses principes sont ceux de la bonne école philosophique. Le livre de M. Guthlin sera lu, et fera du bien.

Élie Méric.
Professeur de théologie, en Sorbonne.

Le temps n'est plus trop aux brochures; les questions du jour, si graves qu'elles soient, n'en font plus guère surgir. Celle des Deux Chambres, qui vient d'être officiellement posée, aura-t-elle plus de succès, à cet égard? Il y a quelque raison de le croire. Voici déjà, en effet, sur ce sujet capital, un écrit qui devance la commission des Trente et qui résout, d'une façon nette et décidée, tous les problèmes en face desquels elle hésite. *De la création d'une Chambre haute* (Paris, Dentu) : tel est le titre de cette brochure. L'auteur, M. Fauvel, avocat à la cour d'appel de Paris, regardant comme démontrée la nécessité de cette institution « destinée à servir de modérateur politique et de digue contre les écarts d'intelligence ou de volonté, tant du pouvoir exécutif que de l'Assemblée nationale, » ne parle qu'en passant du besoin qui s'en fait sentir, et traite spécialement de sa création et de l'organisation qu'il convient de lui donner. C'est, en toutes lettres, un projet de loi motivé, comme il s'en produira sans doute beaucoup dans le sein de l'Assemblée le jour où, selon toute probabilité, cette question d'une seconde Chambre sera prise en considération par les législateurs.

Il y a là des vues contestables, sans doute; mais il y en a de justes aussi et qui, avec des dispositions un peu trop théoriques peut-être, annoncent pourtant un véritable esprit d'observation. Dans les circonstances où nous sommes, cette sobre mais substantielle brochure ne sera pas lue sans fruits.

QUINZAINE POLITIQUE

9 janvier 1873.

L'année a commencé; l'Assemblée a repris ses travaux : c'est l'heure où, dans toutes les âmes, les vœux se forment comme d'eux-mêmes. Devant cet abîme mystérieux du temps qui nous ouvre de nouveau ses profondeurs, on regarde et on songe : les hommes d'État cherchent à entrevoir leur œuvre dans l'avenir ; les nations pensent à leurs destinées ; les plus malheureuses surtout se recueillent dans leurs soupirs, leurs prières et leurs souhaits, et telle est la situation de la France. Hormis cette pauvre Pologne, pour ainsi dire éparse aux mains des conquérants qui l'ont déchirée, il n'y a pas en Europe, à l'heure présente, un peuple qui ait à demander davantage à Dieu et à soi-même. Nous n'avons pas besoin de dire quels désirs secrets, dans ces jours d'espérances incertaines ou attristées, les cœurs français auront conçus dans l'Alsace-Lorraine : l'année dont le soleil vient de se lever rendra le printemps, mais, hélas ! ni la consolation, ni la joie, à ces populations captives qui pleurent la France, des Vosges au Rhin et à la Sarre! Pour nous, qui sommes restés la patrie, nous sommes sans doute moins infortunés ; et surtout, si nous comparons le commencement de 1873 à celui de 1871, nous reconnaîtrons qu'un grand soulagement s'est fait dans notre misère. Mais sommes-nous dans les conditions régulières où doit et peut vivre une nation? Nullement. Notre indépendance nationale est incomplète; elle est sujette même à plus d'un accident ; le traité de Francfort n'est pas encore tout entier exécuté ; nous avons deux milliards à solder; les Prussiens gardent en gage nos provinces de l'Est. Avons-nous au moins la sécurité de l'existence politique? Non. Le gouvernement de la France n'est pas fixé : il a le pouvoir d'un fait qui règne plus que la puissance d'un droit qui gouverne; on s'occupe à lui assurer des institutions. Au résumé, quelque chose de provisoire et de précaire, où le définitif semble aléatoire aux uns,

impossible aux autres ; l'inquiétude et l'attente dans le mouvement : voilà vraiment la situation de la France, situation fatale autant qu'exceptionnelle. Certes, elle était pire le lendemain du 8 février 1871; elle s'est améliorée, grâce aux services de l'Assemblée et de M. Thiers; elle est critique encore : si les bons citoyens n'en désespèrent pas, ce n'est point qu'ils aient une vue nette des moyens de salut ; c'est plutôt par une sorte d'instinct historique et par un reste de confiance où évidemment il y a pour notre patrie une dernière force.

Cette situation, qu'en pense l'étranger, lui qui voit de plus loin et qui aperçoit mieux l'ensemble, lui que n'aveuglent pas tous nos préjugés nationaux ou politiques ? Par malheur, nous ne savons pas assez l'écouter ou l'interroger. Dans nos prospérités, nous nous contentons trop aisément de notre propre estime ; notre vanité, notre habitude de nous confiner dans notre pays, notre ignorance des langues modernes, nous disposent à négliger les jugements des autres peuples. Dans les calamités extrêmes où la guerre de 1870 nous a jetés, nous sommes devenus, par tristesse, trop indifférents à l'opinion du monde. — Qu'importe, s'est écrié plus d'un d'entre nous, qu'importe ce qu'on dit de la France en Europe ! Nous ne pouvons rien hors nos frontières ; ne regardons pas au delà, n'ayons souci que de nous seulement ; nous avons bien assez de nous débattre dans ce chaos de fautes et de désastres où nous nous trouvons plongés ; concentrons sur nous toute notre attention, comme tous nos efforts. — Sous l'empire de ces sentiments, la France reste trop ignorante du blâme ou de l'éloge dont elle est l'objet tous les jours parmi ses voisins, ses rivaux et ses ennemis. Le jour où elle s'en inquiétera davantage ou avec plus d'intelligence, elle comprendra le devoir d'être plus sage et plus prudente ; elle sentira s'accroître en elle-même le besoin de la dignité. Et d'ailleurs, l'opinion du monde, n'est-ce pas le moyen, même pour un peuple affaibli, de constater s'il se relève ou s'il retombe ?

Sans demander à l'étranger son avis dans telle ou telle de nos querelles journalières, qu'on prête l'oreille à ce qu'il dit de notre situation générale, et l'on est douloureusement frappé de ses remarques. La première et la plus habituelle, c'est que les discordes des nombreux partis qui nous divisent nous condamnent à une longue suite de révolutions : une nation dont les citoyens réclament plusieurs royautés ou convoitent plusieurs républiques, paraît vraiment destinée à dépenser sa vie et à la perdre dans le tumulte, l'émeute et la guerre civile ; or, ce trouble et cette confusion de nos esprits, l'Allemagne s'en félicite, l'Italie en tire profit, le reste de l'Europe le regrette ou s'en plaint de plus en plus.

Les peuples libres qui considèrent nos affaires actuelles, s'étonnent non moins des erreurs que nous commettons dans la pratique de nos libertés : en Angleterre et en Belgique, on a souri, hélas! des coups d'État parlementaires tentés dans notre Assemblée, avec une sorte de dictature oratoire; aux États-Unis et en Suisse, on s'est refusé à regarder comme une république un État qui, décoré de ce nom, n'en a ni les institutions ni les vertus; un État où les républicains sont les plus prompts à violer la loi, où l'on ose contester la souveraineté de l'Assemblée, et où manque la règle unique et suprême de ces sortes de gouvernements, c'est-à-dire le respect de la majorité. Partout on voit avec pitié et stupeur l'ignorance politique de nos masses électorales, et l'on doute qu'une nation aussi peu studieuse des choses parlementaires connaisse de longtemps cet art de savantes précautions qui garantit les libertés en les tempérant et en les gardant l'une par l'autre. A la vue de la perturbation morale que nos agitateurs ont recommencée dans notre pays, même avant la libération du territoire, l'étranger s'effraye pour nous et pour lui : il ne comprend pas comment cette France, si laborieuse encore et si avide de repos, se laisse intimider aux menaces du radicalisme; il est stupéfait que, presque au lendemain de la Commune, tant de doctrines insensées et de sentiments mauvais pervertissent l'esprit public; il ne conçoit pas qu'une nation, épuisée par tant de souffrances et de pertes, ait encore en elle ce ferment de démagogie; et craignant que ce mal ne se répande autour de nous, il nous regarde avec défiance, il nous accuse d'être et de rester un peuple révolutionnaire, dangereux à l'Europe et au monde. Or, quelle conclusion déduit-il de ce jugement, exagéré ou non? Il assure que, ne sachant pas se maîtriser elle-même, la France a besoin d'un maître qui l'opprime; il assure que la France ne mérite que le despotisme de la Convention ou de l'Empire : opinion qu'on n'avait pas de notre patrie, la veille de ces funestes journées de 1848, où la monarchie parlementaire fut détruite en France!

Ces jugements que prononce l'opinion publique de l'Europe, pouvons-nous en profiter? est-il permis d'espérer que la France corrige, avec le temps, ces vices de son esprit, de son tempérament et de sa situation? Il faut que nous ayons la témérité de le croire, pour avoir la volonté de l'essayer. Certes, nous n'ignorons pas combien est profond au cœur de la France le mal de ses discordes : nous savons comme il est difficile de pacifier tant de souvenirs et d'effacer tant de divisions : ce n'est pas une œuvre impossible pourtant; selon les circonstances, la volonté des individus, de la nation ou de Dieu peut agir ici à une heure inattendue; on a vu plus d'une fois les peuples

dans le même péril se sauver contre toute attente. La France elle-même, au quinzième siècle et au seizième, a été ensanglantée par des querelles de parti où la guerre étrangère mêlait ses coups les plus cruels : elle s'est délivrée pourtant avec Charles VII et Henri IV. Ajoutons que, si grandes que soient les calamités dues à la multiplicité et aux haines de nos partis, notre nation n'en est pas arrivée à ce degré de fureur et de folie où, soit tous ensemble, soit chacun à son tour, on les voit prendre les armes au Mexique et en Espagne. Dans ces ténèbres de nos dissensions civiles, il nous reste ce dernier rayon de bon sens : que ceci nous console et nous préserve! Nous ne méconnaissons pas non plus tout ce que nous avons à apprendre en fait de liberté parlementaire. La France, nous en convenons, ne connaît pas la mesure dans le droit politique; elle dispense sa popularité sans réserve; elle se livre aisément aux dictatures qui lui paraissent providentielles; mais il est juste de se rappeler que, pendant près de vingt ans, l'Empire l'a déshabituée d'un régime libre; faut-il donc tant s'étonner qu'après avoir ployé sous la main de Napoléon III et celle de M. Gambetta, elle ne reprenne pas le gouvernement d'elle-même aussi vite qu'un parlementaire d'autrefois peut le trouver naturel? La liberté n'est pas si facile aux nations : elle veut des peuples une éducation sérieuse et continue. Ce n'est pas si aisément que l'Angleterre ou la Hollande ont pris possession du gouvernement auquel elles doivent leur prospérité. Et pourquoi la France y serait-elle plus impropre que la Belgique, la Suisse, le Portugal ou l'Italie, nations qui l'entourent, et où les influences de la race, du climat et de l'histoire sont à peu près les mêmes? On s'étonne, avec plus de raison, que l'ordre soit si fragile en France, et le radicalisme si audacieux. Ici, tout dépend de l'entente du gouvernement avec l'Assemblée et les honnêtes gens. Or, la majorité a fait de si louables efforts dans la session actuelle, elle a compris avec une si généreuse intelligence le prix de l'union et les nécessités de la défense sociale, qu'il est permis de reprendre un peu d'espoir à cet égard. Combien faudrait-il donc d'actes et de discours, comme ceux de M. Dufaure au 14 décembre, pour ôter aux radicaux, avec la faveur de l'équivoque, leur hardiesse, leurs ressources et leur fortune momentanée?

Quels que soient les reproches des étrangers qui nous observent dans la suite de nos malheurs présents, il est incontestable pourtant que l'Europe nous a rendu quelque estime, au spectacle de nos sacrifices et de nos labeurs patriotiques. La France, blessée et mourante, paraissait héroïque au monde qui, en 1870, la vit résister avec une si vaillante fierté. La France, souillée par les crimes de la Commune, la France, éclairée des flammes sinistres de Paris, avait

indigné l'Europe. Il y eut alors autour d'elle comme une sorte de silence où l'on devinait l'indifférence et le mépris autant que la pitié : on était humilié d'être Français, le lendemain de ces journées maudites! Il n'en est plus de même. On a recommencé dans le monde à parler de la France et à regarder Paris; l'Europe est redevenue attentive à nos sciences, à nos belles-lettres et à nos arts; notre industrie reçoit de nouveau les tributs qu'on lui payait autrefois. On ne voit plus s'ameuter devant notre faiblesse ces convoitises insolentes qui, après nos défaites, se tournaient vers nous comme vers une proie facile; on ne dit plus que nous allons perdre notre Algérie; on n'annonce plus qu'on nous reprendra la Corse, Nice, la Savoie, le reste de la Lorraine; ces lâches ambitions se sont tues. Que dis-je? les esprits clairvoyants et justes, prenant en considération les effroyables malheurs qui nous accablaient, il y a deux ans, estiment que l'amélioration a été grande. Oui, le crédit qui nous a valu cinq milliards; l'honnêteté avec laquelle la France se libère de ses engagements; la réorganisation progressive de son armée; tout cet ensemble de projets où elle se prépare à restaurer sa force nationale et sa gloire, comme si elle ne doutait ni de sa patience ni de son courage; et jusqu'à ces marques d'amour filial et de dévouement éternel que nous ont données l'Alsace et la Lorraine, au jour de la séparation : tous ces faits et tous ces travaux nous ont rendu ici les sympathies qui consolent, là l'estime qui encourage. Déjà même les nations du continent, apercevant mieux les effets que la chute de la France a produits dans l'équilibre de l'Europe, dissimulent de moins en moins le vœu qu'elles forment et l'espoir qu'elles ont de nous voir reprendre dans le monde notre place d'autrefois. C'est un vœu, c'est un espoir qui a sa signification : ils ne s'adresseraient pas à un peuple qui porterait sur lui les signes de la mort. Ah! si la France savait enfin se trouver satisfaite d'un gouvernement; si, par leur abnégation et leur concorde, ses enfants savaient lui assurer la paix civile, combien, dans ces conditions, sa renaissance pourrait être prompte et belle!

A ce moment de notre histoire et dans cet état de nos affaires inrieures, où la France aurait besoin que de tous les souffles de l'horizon il ne lui vînt que des brises et des murmures de paix, tout à coup il lui est arrivé de Rome une nouvelle grave : M. de Bourgoing, ambassadeur de France près du Saint-Siége, a donné sa démission. A quelle difficulté extraordinaire son bon vouloir s'était-il donc heurté? quel incident s'était-il produit? Cette question avait une importance singulière. La politique, à Rome, a derrière soi quelque chose de plus grand qu'elle, la religion ; à ce nom de Rome, c'est la foi des peuples qui s'éveille et qui s'émeut. En outre, on sait qu'à

Rome, autant qu'ailleurs, la France n'est plus aujourd'hui, comme avant l'an fatal de 1870, libre de ses desseins et maîtresse de sa fortune. L'anxiété a donc été naturelle au cœur des catholiques et des patriotes, quand ils ont appris cet événement. Le départ de M. de Bourgoing n'avait pour cause ni un fait insignifiant ni un motif léger, comme quelques-uns feignaient de le croire. Dans la diplomatie, la valeur des actes se mesure à celle des situations. Les hommages que les officiers de *l'Orénoque* avaient l'ordre de porter du Vatican au Quirinal devenaient une sorte de démonstration dont l'esprit de parti, en France comme à Rome, devait profiter avec passion contre la papauté ; et cette démonstration était d'autant plus imprudente et maladroite, qu'elle n'était ni nécessaire ni même attendue. Mais il n'échappe à personne que, dans mille embarras antérieurs, l'autorité de M. de Bourgoing s'était trouvée en péril, et que sa dignité avait eu à s'alarmer de jour en jour. Il avait vu l'Italie surcharger de taxes ruineuses quelques-uns des établissements pieux fondés et entretenus par la France, puis préparer une loi qui lui permettra de s'approprier les autres ; les ministres italiens manquaient à toutes les promesses de M. Visconti-Venosta, promesses formelles et précises qu'il ne pourrait nier. Ces violences, qui blessaient l'équité, le droit de l'Église et l'honneur de sa nation, M. de Bourgoing en avait été le témoin impuissant ; et même il pouvait supposer qu'on voulût lui retirer le protectorat des maisons religieuses dont la propriété nous restait à Rome. Dans ces circonstances, l'ordre qu'à son insu d'abord, puis malgré ses avis, on prescrivait aux officiers de *l'Orénoque*, n'affaiblissait pas seulement son influence : il altérait le caractère de sa mission, parce qu'il diminuait le respect qu'avec ces mêmes officiers il devait au pape comme par un privilége, et dont son ambassade n'était que la garantie. Donc, ému jusqu'au fond de sa conscience et pour l'intérêt de son pays, M. de Bourgoing a quitté cette place où ses conseils étaient méprisés, et où la force de la France diminuait de plus en plus : il l'a fait avec un sentiment de son devoir qui l'honore d'autant plus, que ces fières vertus du désintéressement et de l'abnégation sont aujourd'hui trop négligées dans nos hautes fonctions politiques.

Pour apprécier comme on le doit les faits qui s'accomplissent à Rome, il convient de ne pas oublier qu'ils résultent tous de la politique pratiquée en Italie par Napoléon III : il n'est que juste d'en reporter la responsabilité à ce système de complaisances perfides et de mensonges variables qui fut toute sa diplomatie à Turin, à Florence et à Rome. Ce n'est pas M. Thiers, ce n'est pas l'Assemblée qui a créé la situation actuelle de la papauté et de notre ambassade romaine ; ce n'est même pas le gouvernement du 4 septembre, malgré

les inutiles et coupables avances qu'il faisait aux ministres de Victor-Emmanuel ; c'est l'Empire seul, dans ces intrigues équivoques où d'ailleurs sa ruse l'a trompé. Les hommes d'État qui jadis ont secondé cette politique, s'en souviennent trop peu à cette même heure où leur feinte componction s'étonne et s'afflige des conséquences qui surviennent par leur faute. Qu'ils soient modestes aussi, ces publicistes dont la parole excitait l'Empire, quand, au jour de sa puissance, il préparait, précipitait ou refusait de contenir en Italie les événements dont il pouvait conduire le cours à son gré !

Il convient aussi, pour régler sagement nos actes et nos discours, de bien considérer la situation de notre pays. Car, la France le sait : malheur à qui perd de vue, en politique, la notion du possible ! Or, nos deuils, nos impôts, nos misères et nos craintes, nos frontières déplacées, nos provinces perdues ou occupées, le disent assez haut : nous sommes impuissants ; et, par conséquent, il faut nous garder de toute imprudence. Les discours que ne confirment pas les actes ne sont que d'irritantes et vaines témérités, indignes d'un peuple qui a le souci de sa grandeur. Eh bien, l'action nous est impossible : elle n'aurait d'autre effet qu'une immense humiliation où s'achèverait notre déchéance morale, ou bien une déplorable aventure où s'achèverait notre déchéance matérielle. L'Italie ne l'ignore point : de là sa sécurité dans l'audace. D'ailleurs, elle a la Prusse derrière elle, la Prusse jalouse de nous attirer, par ces voies détournées de l'Italie, dans des complications dont elle n'aurait pas la responsabilité apparente et dont elle aurait le suprême bénéfice : quelle occasion pour elle de garder Belfort et de compléter sa conquête en Lorraine ! Et ce n'est pas là une crainte imaginaire. D'une part, on sait que sa victoire, le terrain et l'argent conquis n'ont ni assouvi la haine de la Prusse, ni contenté ses appétits ; de l'autre, il n'y a pas un point du monde où M. de Bismark ne nous fasse sentir en ce moment sa force arrogante, sa menace ou ses machinations : tous nos diplomates en témoigneraient au besoin. Faut-il ajouter que le danger n'est pas seulement redoutable au delà de nos frontières ? Sur notre sol même, dans ce pays travaillé par tant d'agitations, le péril est manifeste : si les radicaux, trouvant pour leurs déclamations et leur fureur une matière nouvelle, pouvaient crier dans les multitudes que nous menons la France à sa perte pour la Papauté, combien il leur deviendrait facile aujourd'hui de soulever en leur faveur toutes les passions de l'impiété et de provoquer toutes les vindictes de l'irréligion !

Malgré ces difficultés, nous avons pourtant à Rome des devoirs à remplir, des intérêts à sauvegarder. Comme M. Odilon Barrot l'affirmait dans des paroles mémorables, en 1849, comme M. Thiers le disait

autrefois au Corps législatif, comme il le répétait naguère à M. Ernoul et à l'Assemblée, la France est tenue de faire respecter à Rome une liberté nécessaire aux âmes de la majorité de ses citoyens, la liberté de conscience : il faut que le Pape, régnant à Rome dans une sorte d'isolement sacré, soit indépendant des princes et des nations, pour gouverner l'Église selon sa mission et notre droit ; et voilà pourquoi M. Thiers a toujours demandé que Rome restât, dans sa majesté religieuse, la grande ville neutre du catholicisme, le libre sanctuaire d'un culte universel, la demeure pacifique et vénérée de la Papauté ; voilà pourquoi il a toujours contesté à l'Italie cette tutelle laïque des Papes qu'elle s'est outrageusement arrogée, le jour où nos drapeaux, ramenés de Rome à Wœrth et à Sedan, y tombaient sanglants et brisés. La France a aussi à faire respecter dans la personne du Pape le représentant des catholiques du monde. Car aujourd'hui plus que jamais, en Allemagne comme ailleurs, la cause de la France se rattache et s'unit à celle du catholicisme : dussent les philosophes contredire cette vérité, les politiques la reconnaîtraient encore. M. de Bismark, qui ne s'y trompe pas, ne sépare point dans ses craintes et dans sa haine la France et le catholicisme : partout, dans l'empire allemand, il combat l'un pour désarmer l'autre. En Italie, le ministre des affaires étrangères disait, il y a quelque temps : « Ce n'est pas seulement l'inclination de cœur et la communauté d'intérêts qui nous unissent à l'Allemagne, ce sont nos ennemis communs. » Ces ennemis communs s'appellent la France et la Papauté. Il en est de même en Orient. Et cette communauté d'intérêts supérieurs indique nettement à notre politique sa règle et son devoir.

Ce devoir délicat et compliqué, notre gouvernement l'a-t-il ou non méconnu ? Il serait injuste de ne pas convenir qu'il a fait d'abord tout ce que permettait la nécessité. Grâce aux soins respectueux de M. Thiers et de l'Assemblée, la France vaincue et impuissante a témoigné au Saint-Père plus d'égards qu'aucun autre peuple : elle a envoyé un ambassadeur au Vatican, et cet ambassadeur y représente notre nation avec un empressement loyal et une dignité jalouse dont M. de Bourgoing vient de donner une noble preuve, alors que l'Autriche nomme des titulaires qui ne résident pas, alors que, par dérision, l'Allemagne délègue près du souverain pontife un simple lieutenant d'infanterie ; la France a même maintenu un consul à Civitâ Vecchia avec l'exéquatur du pape ; malgré les ridicules observations de M. Nigra, elle a reçu et gardé le P. Secchi dans une de ses commissions savantes ; elle a voulu que *l'Orénoque* stationnât dans les eaux de Civitâ Vecchia, pour y être à la disposition du pape. Mais, en choisissant M. Fournier pour ministre au Quirinal,

le gouvernement a commis une faute. Si M. Fournier, profitant de la confiance que son violent esprit d'irréligion inspirait aux Italiens, en avait usé pour modérer leur impatiente ambition, il eût pu rendre des services ; mais loin d'imiter ces ministres de la République de 1800, qui, tout républicains et peu religieux qu'ils étaient, respectèrent le pape, et par patriotisme et par politique, M. Fournier a favorisé les intérêts de l'Italie avec le zèle d'un Italien ; il a plus excité que retenu M. Lanza et M. Visconti-Venosta, toutes les fois qu'ils ont entrepris contre les droits de l'Église ; et en aggravant ainsi les embarras et les conflits, il a rendu de plus en plus pénible cet état de choses où la démission de M. de Bourgoing est devenue pour lui une nécessité. M. Fournier n'a donc pas rempli son mandat avec intelligence : on ne doute pas que M. Thiers ne lui assigne bientôt un autre poste.

Le gouvernement, malgré les torts de M. Fournier et l'imprévoyance de M. de Rémusat, ne se départira point de cette politique de condescendance respectueuse et d'attachement fidèle dont il s'était fait un devoir au Vatican. Nous en trouvons l'espoir dans les instances avec lesquelles M. Thiers a prié M. de Corcelles, qu'il sait si tendrement dévoué à Pie IX et à la France, d'aller porter dans cette grande ambassade les précieuses qualités de son autorité et de son expérience : si M. de Corcelles entend les vœux de l'Assemblée, il acceptera cette tâche, digne, dans ses difficultés mêmes, de ses talents et de son cœur. Dans la séance du 7 janvier, une demande d'interpellation a été déjà déposée, et elle a donné lieu à cette déclaration rassurante de M. Dufaure : « Le gouvernement n'a pas un moment abandonné la ligne de conduite que M. le président de la République avait fait connaître à l'Assemblée et à laquelle l'Assemblée avait donné son approbation ; le gouvernement n'a aucune intention de l'abandonner dans l'avenir. »

Il serait difficile de dire combien, dans cette question, les radicaux ont amassé d'outrages contre la vérité et leur propre pays. Les uns ont nié, au profit de l'Italie, le droit d'ambassade que la France exerce en l'honneur et pour la consolation de la Papauté malheureuse : ceux-là ne savaient pas sans doute que, le 13 mai 1871, l'Italie elle-même a inscrit ce droit dans cet article 11 de la loi des garanties, où il est stipulé que le Souverain Pontife « peut entretenir des représentants à l'étranger et garder auprès de sa personne les ambassadeurs des cours étrangères. » Les autres applaudissaient à M. de Bismark, rompant ses relations avec le Vatican, en vengeance des protestations que le Pape élevait jusqu'au ciel contre lui, contre la Prusse persécutrice des catholiques et des peuples : ceux-là demandaient qu'on laissât vacante à jamais la place de M. de Bour-

going; ils ne comprenaient donc pas que ce serait faire à la politique de la Prusse une nouvelle concession d'honneur; ils ne comprenaient pas que ce serait, dans toute l'Europe, aliéner à la France les sentiments des catholiques, au moment même où ces catholiques, aliénant à la Prusse leur âme et leur cœur, tournent leur attention vers nous avec une sorte de confiance amicale et plaintive! Ah! le spectacle que le Vatican offre en ce moment aux regards du monde et de l'histoire était assez noble pourtant et assez mélancolique pour toucher d'admiration et de pitié, sinon des chrétiens, du moins des hommes, des Français! Ce vieillard qui, debout au milieu des débris de sa Rome divine et de sa royauté politique, invoque fièrement le droit éternel; ce prince, abandonné et prisonnier, qui, dans le silence des puissants, parle et maudit les usurpateurs; ce prêtre, pour qui sur la terre d'Europe il n'y a plus d'hospitalité sûre, et que sa toute-puissance élève pourtant au-dessus de toutes les dominations et de toutes les victoires; ce pontife qui, dans sa faiblesse, prophétise aux conquérants impies et cruels les vengeances de Dieu et de la postérité; ce pape qui prie pour toutes les nations humiliées et blessées, qui a couvert de ses vœux et de ses bénédictions la Pologne expirante, et qui, hier, pendant nos combats malheureux, demandait tout haut au Christ et à l'Europe le salut de la France et la préservation de sa gloire; ce pape, dont la voix est la seule peut-être qui aille troubler M. de Bismark dans ses violences, et qui le condamne devant le monde chrétien tout entier, il méritait le respect de notre patrie, jusqu'à ce jour humaine et généreuse même dans ses fautes les plus coupables; il méritait le vôtre, radicaux qui l'insultez; et c'est vous qu'il faut plaindre, si vous trouvez M. de Bismark plus grand, plus juste, plus pur, et plus digne que lui des sympathies de la France!...

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LA COMMISSION DES TRENTE

La nomination d'une grande Commission, chargée d'étudier les modifications qu'il convient d'apporter au mécanisme d'un gouvernement dont personne ne conteste la légalité et que tout le monde reconnaît périlleux, est, entre tant de mesures utiles ordonnées par l'Assemblée, celle qui a rencontré, dans la nation, l'assentiment le plus général. Le pays croit que l'apaisement provoqué à la suite de la mémorable séance du 14 décembre par l'attitude nouvelle des partis et du pouvoir, a désormais quelque chance d'être durable et d'aboutir à des arrangements concertés, parce que cet apaisement résulte moins d'une victoire que d'une transaction.

Tant que les partis se balancent, tant que leur foi dans leur propre force n'est point entamée, leur seul souci, au lendemain d'une défaite, est de se préparer une revanche, et les victoires d'un jour ne suffisent à rien. Il n'en est plus ainsi après des déceptions réciproques dont l'effet, même sur les plus ardents, est de faire succéder le doute à la confiance, et le sang-froid à l'infatuation.

A force de vivre avec autrui, les esprits les plus anguleux voient s'émousser graduellement leurs aspérités; et pour les former à la vie publique, les échecs leur sont plus utiles que les succès. De si loin qu'on arrive, on en vient assez vite à soupçonner que la politique est plus un art qu'une science proprement dite, puisque la première condition pour faire prévaloir une doctrine, même excellente, c'est que celle-ci soit conciliable avec les faits. D'un autre côté, lorsqu'il arrive aux esprits assouplis par la longue pratique des affaires de rencontrer des résistances, à la persistance desquelles ils ne s'étaient point attendus, la fermeté de celles-ci les conduit à comprendre que si, dans l'intérêt du salut public, on

peut demander quelquefois des sacrifices à l'opinion, c'est sous la condition de n'en demander jamais à l'honneur, car, pour conduire d'honnêtes gens, il faut savoir compter même avec leurs scrupules.

C'est ainsi, qu'en séparant les concessions réclamées par les besoins du temps des chances d'un avenir dont la nation conserve la disposition tout entière, le pouvoir s'est trouvé heureusement amené à résoudre, de concert avec de bons citoyens survenus des côtés les plus divers, certaines questions qui, débattues à un point de vue purement théorique, continueraient de demeurer insolubles. Si la tentative à laquelle sont associés tant de noms éminents ne trompe pas l'espérance publique, si le terrain trop étroit sur lequel on s'était établi tout d'abord, dans l'ardeur du combat, peut s'élargir assez pour devenir un champ de conciliation et de bonne entente, jamais hommes politiques n'auront mieux mérité du pays que les trente membres de la commission appelés à résoudre le formidable problème de notre avenir. Peut-être faut-il regretter que cette grande affaire se soit trouvée introduite par son plus petit côté, et que la réforme d'un mécanisme constitutionnel, visiblement défectueux, se présente aujourd'hui comme une conséquence indirecte de l'ardente controverse naguère engagée entre un côté de l'Assemblée et le président de la république, à l'occasion de l'intervention trop fréquente de celui-ci dans les débats parlementaires.

La France ne supportait pas sans angoisse la perspective d'apprendre, chaque matin, qu'à la suite d'un incident de tribune, le chef du pouvoir exécutif avait jeté à la tête de ses adversaires une démission qui, entraînant celle des ministres nommés par lui, aurait eu pour conséquence immédiate de la laisser sans gouvernement. Rassurer les intérêts et calmer les imaginations, en plaçant le président dans une région supérieure, tout au moins, à nos émotions quotidiennes, c'était donc, pour les représentants du pays, un devoir impérieux, et personne n'oserait se plaindre qu'ils se montrent fort résolus à le remplir. Dans la sphère élevée où l'a placé la confiance nationale, nul doute que M. Thiers ne vît cela tout le premier; mais créé par une sorte de *fiat* pour être premier ministre d'une monarchie constitutionnelle irresponsable, doué de toutes les qualités qui le prédestinaient à ce grand rôle, qualités entre lesquelles l'une des premières c'est d'être toujours prêt à quitter les affaires en cas de désaccord avec le Parlement, le président n'est point encore parvenu à dégager la formule précise dans laquelle devra s'encadrer le pouvoir tout nouveau dont il fut investi, à l'heure suprême où il reçut mission d'opérer le sauvetage du vaisseau en détresse qui portait notre fortune.

Quelle application peut-on faire, en effet, pour un cas aussi im-

prévu, de la théorie de la responsabilité ministérielle telle qu'elle était comprise sous la monarchie constitutionnelle? Bien loin de se cramponner au pouvoir lorsque la crise s'est ouverte, le président de la république menaçait chaque jour de sa démission, et la question n'était point de l'amener à renoncer au gouvernement, mais de trouver les moyens les plus propres à lui ôter la dangereuse disposition de le quitter. La responsabilité devant l'Assemblée appliquée aux divers départements ministériels n'était d'ailleurs mise sérieusement en doute par personne.

Si M. Thiers a pu se refuser souvent à appeler au pouvoir les hommes qui auraient été les plus agréables à la majorité, lié par le grand principe qui a fondé l'honneur de sa vie politique, il n'a jamais émis du moins la prétention de maintenir ses ministres aux affaires sous le coup d'un vote de censure. L'honorable M. Victor Lefranc n'a point hésité à le comprendre ; et à la veille de voir s'ouvrir la discussion de la loi sur l'instruction primaire, M. Jules Simon adresse sans doute au ciel des vœux fervents pour ne point servir d'holocauste nouveau à la doctrine qui forme la première leçon du *Catéchisme des libertés nécessaires*.

En prescrivant à la commission qui a reçu la charge d'examiner les rapports respectifs des divers pouvoirs entre eux, de commencer par organiser la responsabilité ministérielle, l'Assemblée ne paraît donc pas avoir énoncé avec précision la véritable difficulté à résoudre. Ce n'est point, au fond, des ministres qu'il s'agit, c'est surtout du président de la république et des modifications à introduire dans la forme de ses rapports avec une Assemblée dont il reste membre, tout en étant chef de l'État.

Le problème est de savoir comment il sera possible de concilier la responsabilité résultant, pour lui, de sa qualité de délégué de l'Assemblée, avec la stabilité que réclament les intérêts, et surtout les habitudes d'esprit d'un pays, lequel a toujours entendu, en faisant une révolution tous les quinze ans, assurer à ses gouvernements successifs la perspective de la perpétuité. Nul ne peut songer à faire du président temporaire d'une république, choisi par l'Assemblée nationale, un personnage irresponsable; cela est par trop évident; mais est-il interdit d'écarter de sa personne les occasions directes de conflit quotidien? Aux difficultés toujours inhérentes à l'accord du pouvoir législatif avec le pouvoir exécutif, il est certainement mauvais de joindre celles que provoquent chaque jour les hasards de la tribune, les soudainetés d'une réplique, le tempérament de l'orateur et, si j'ose le dire, les susceptibilités de l'artiste, plus vives quelquefois que celles de l'homme politique.

Ce que souhaitent les vieux amis de M. Thiers, je ne parle point

des flatteurs d'occasion qui avaient imaginé de s'atteler à son char dans le but, trop manifeste, de le pousser vers le ruisseau, c'est qu'un ensemble de dispositions simultanées qui embrasseraient, avec l'exercice du pouvoir présidentiel prolongé, la création d'un contre-poids indispensable entre ce pouvoir et l'Assemblée, écartât enfin des pas du président certaines occasions aussi dangereuses pour le pays qu'elles sont inutiles à sa propre gloire; ce qu'ils demandent surtout, c'est que ces mesures, en assurant la vérité du gouvernement parlementaire, conservent à la France le bénéfice de sa haute expérience et de son merveilleux esprit.

En pareille matière, il faudrait des solutions nettes et simples; autrement, les réserves ne tardent guère à avoir raison du principe. Or il ne se présenterait, à vrai dire, qu'un seul système efficace et complet, c'est celui qui prescrirait au président de la république de ne communiquer avec l'Assemblée que par voie de message, sauf les occasions graves où il conviendrait à celle-ci de l'appeler dans son sein, afin de profiter de ses lumières et de recevoir des explications. Dans ce cas, le président donnerait, à la tribune, les renseignements demandés, comme il le fait au sein de toutes les commissions importantes de la Chambre; ce devoir accompli, il quitterait la salle, et le parlement reprendrait, hors de sa présence, le cours suspendu de ses délibérations.

Je suis loin d'admettre que M. Thiers eût autant à souffrir qu'il paraît le penser d'un sacrifice qui, en rendant son apparition plus rare à la tribune, imprimerait aux déclarations qu'il viendrait y porter, comme à celles que ses ministres y feraient en son nom une autorité peut-être plus grande encore. Il ne saurait avoir à se préoccuper, après tant de triomphes oratoires, du soin de cueillir quelques couronnes de plus; et je ne vois pas, d'ailleurs, que les messages du président suscitent, dans le pays, moins d'émotion que ses discours; j'ajoute que le grand acte par lequel la session a été ouverte en novembre n'aurait assurément rien perdu de sa solennité à n'être pas suivi de la scène imprévue qui a eu, dans le pays, un si long retentissement, scène regrettable qui a été surtout provoquée par sa présence.

Mais devant les résistances du président, qui, sur certains points, seraient probablement invincibles parce que l'opposition avancée ne manquerait point de les seconder dans l'espoir de prolonger l'équivoque dont elle a si bien profité, la commission accomplira un véritable devoir patriotique en se plaçant sur la large base d'une transaction, dont il serait imprudent de prétendre dès à présent préciser les conditions, et puéril de perdre le bénéfice pour quelques détails sans grande portée effective. Loin de s'éton-

ner des concessions que pourront faire les conservateurs dans un intérêt compris par tous, le pays tout entier leur en saura gré, car en les accomplissant ils auront, pour le jour décisif des élections générales, raffermi le sol qui tremble, en assurant une salutaire entente entre le pouvoir législatif, source de tous les droits, et le pouvoir exécutif, dépositaire de toutes les forces. Dans la situation où nous sommes, il faut moins s'inspirer de la logique que de la prudence, car la logique peut être aussi quelquefois la *folle du logis*. Ce n'est pas à coup de syllogismes qu'on dirige les assemblées dans un siècle de révolution, qui a divisé tous les intérêts, bouleversé toutes les idées, et n'a laissé à peu près rien debout ni dans les intelligences ni dans les cœurs. Les hommes d'État dont la systématique immoralité pervertit les peuples sont plus coupables sans doute que les hommes droits qui, durant les crises décisives, prétendraient appliquer aux faits de chaque jour une inflexibilité toute doctrinale ; mais on peut se demander lesquels sont les plus dangereux. Le prince de Polignac fut à coup sûr bien plus convaincu que le cardinal Dubois, et n'a-t-il pas fait cependant plus de mal que celui-ci à la monarchie française ?

C'est dans le plus entier oubli des griefs, même légitimes, que se poursuivra, nous en avons la ferme confiance, le travail auquel se rattachent à cette heure tant d'espérances. Ce qui touche à la personne du président et aux formes selon lesquelles devra désormais s'exercer son intervention dans les débats parlementaires ne saurait être séparé, et la commission l'a bien compris, des institutions complémentaires réclamées par le chef du pouvoir exécutif dans l'intérêt de l'ordre public. Bien fixée sur la portée d'un acte qui suffira pour rectifier d'un seul coup tant de situations faussées, l'Assemblée décrétera ces mesures, sans épuiser le pouvoir constituant dont elle reste la vivante expression; elle accomplira sa grande tâche envers la génération présente, sans retirer d'ailleurs à personne les chances que peuvent réserver à tous et les éventualités de l'avenir et les souveraines résolutions de la volonté nationale. Si l'œuvre dont la pensée a été si chaleureusement accueillie par l'opinion venait, au contraire, à se réduire, pour seul résultat définitif, à écarter le président de la tribune, sans introduire aucune modification dans l'état de choses qui trouble aujourd'hui tous les intérêts, il s'opérerait certainement, dans le pays, une réaction très-vive dont les mauvaises passions ne tarderaient pas à profiter contre l'Assemblée qui se serait refusée à l'améliorer. Mais il n'est plus à craindre qu'il en soit ainsi. La majorité, reconstituée sur un terrain solide, et fortifiée par l'esprit de sacrifice, achevant enfin son œuvre par où il aurait été meilleur de la com-

mencer, saisira cette occasion de correspondre au sentiment public; elle voudra compléter elle-même, avant l'épreuve si incertaine des prochaines élections, les institutions aujourd'hui reconnues nécessaires, en y attachant quelque chose de plus sérieux qu'une vaine étiquette conservatrice.

Les États-Unis, où l'ordre matériel reste garanti par l'étendue et l'inépuisable fertilité du sol, où le pouvoir exécutif est tellement subordonné et tellement faible, que l'adhésion personnelle du président à la politique du Congrès n'y est pas constitutionnellement requise, ont jugé, même dans ces conditions-là, qu'il serait insensé de placer le chef de l'État en face d'une Chambre unique; et les démocrates les plus hardis n'y ont jamais contesté la nécessité d'un Sénat, émané d'une source électorale plus élevée, institution conservatrice de toutes les traditions diplomatiques, appelée à participer, avec des attributions spéciales, à la plénitude de la puissance législative. Cette idée est si profondément ancrée dans l'esprit américain, que les législatures locales des divers États de l'Union, agissant spontanément dans la plénitude de leur liberté, ont toutes établi un Sénat à côté d'une Chambre des représentants, en conférant à ces deux corps les mêmes droits politiques et les mêmes immunités personnelles. C'est en présence de ce grand fait contemporain, c'est en face des autorités les plus imposantes de l'histoire, que des agitateurs ignorants, réduisant toute la science politique aux hasards du trente-et-quarante tempérés par d'adroits coups de main, osent proposer de remettre le sort d'une noble nation, qui a son passé à défendre et son avenir à refaire, aux mains d'une Chambre unique; ce sont ces mêmes hommes qui, couvant la dictature en vociférant la liberté, entendent maintenir, sans contre-poids, le pouvoir d'une Assemblée, trop souvent issue d'un orage et appelée à disparaître dans un autre, en face de celui d'un homme commandant à 400,000 soldats, maître de son secret et de la plus forte organisation administrative de l'Europe!

Ces démocrates serviles, qui développeraient avec tant de bonheur à l'Élysée, si on leur y donnait accès, les thèses politiques soutenues naguère au Palais-Royal, sont d'ailleurs pleinement dans leur rôle; mais peut-être faut-il s'étonner du peu d'empressement que témoigneraient, dit-on, certains conservateurs pour profiter de l'heureuse occasion envoyée par la fortune. La vraie question, c'est de savoir si tout le parti conservateur comprend bien l'urgence d'organiser lui-même le gouvernement du pays. Il lui appartient de décider s'il veut laisser cette œuvre s'accomplir par d'autres mains que les siennes, avec la certitude, dans ce cas-là, qu'elle deviendra, contre lui la plus terrible machine de guerre.

Dans l'établissement d'un *modus vivendi*, accepté par le président, et dans l'érection d'une seconde Chambre vient donc se résumer l'œuvre principale remise aux mains de la commission. Ce ne serait pas, à coup sûr, l'offre dérisoire d'un *veto* suspensif qui ferait disparaître l'antagonisme, car ce droit créerait entre une Assemblée unique et le président des difficultés nouvelles, s'il entendait jamais s'en prévaloir. Contre les résolutions d'une Assemblée délibérante il ne saurait y avoir de *veto* effectif que celui qui résulte du rejet légalement prononcé par une autre Chambre, après une discussion contradictoire à laquelle assiste le pays tout entier. C'est ainsi que les choses se passent aux États-Unis, où le président n'a aucun *veto* suspensif dans le sens propre de ce mot[1]. Un pouvoir intermédiaire ayant mission de parler à la France aurait seul assez d'autorité morale pour prévenir les susceptibilités et contenir les passions personnelles; seul aussi il serait en mesure de protéger contre elle-même l'impétuosité nationale, en assurant au pays et le bénéfice du temps et celui d'une autre discussion soutenue par des *debaters* nouveaux. S'il en est ainsi dans l'Amérique du Nord, au sein d'une population qui n'a ni le goût ni l'habitude des révolutions, comment des républicains de l'école de Washington, ou même de celle de Jefferson, repousseraient-ils comme antidémocratique une institution aussi pleinement acceptée par un grand peuple libre? Soyons plus conséquents que ces tristes déclamateurs, et rappelons sommairement le mode d'après lequel fonctionne au delà de l'Atlantique ce gouvernement républicain, dont les panégyristes de la Convention répudient l'institution fondamentale décrétée par celle-ci, lorsqu'à la fin de sa terrible carrière, elle éprouva le besoin de donner une sorte de satisfaction à la conscience publique.

[1] Le seul pouvoir constitutionnel attribué au président lorsqu'il désapprouve un bill, c'est de le renvoyer, dans les dix jours, à la Chambre de laquelle ce bill est émané, avec des observations écrites. Ce renvoi impose l'obligation d'une délibération nouvelle, à la suite de laquelle, si le congrès persiste, le bill devient immédiatement exécutoire. Voici, sur ce point, fort mal connu chez nous, de la législation américaine, le texte de la constitution des États-Unis, section VII, article 2 : « Every bill which shall have passed the House of representatives and the Senate shall, before it become a law, be presented to the President of the United States; if he approve, he shall sign it; but if not, he shall return it, with his objections, to that house in which it shall have originated, who shall enter the objection at large on their journal, and proceed, to reconsider it. If, after such reconsideration, two thirds of that house shall agree to pass the bill, it shall be sent, together with the objections, to the other house, by which he shall likewise be reconsidered, and if approved, he shall become a law. If any bill shall not be returned by the President within ten days (sundays excepted) after it shall have been presented to him, the same shall be a law in like manner as if he had signed it. »

Élu pour six années, et se renouvelant par tiers, en présence d'une Chambre des représentants intégralement renouvelée tous les deux ans, le Sénat des États-Unis, investi, au même titre que l'autre Chambre, de la puissance législative, et revêtu des mêmes prérogatives, participe à la discussion et au vote de toutes les lois. Il exerce de plus, comme la Chambre des lords d'Angleterre, le droit exclusif de juger, pour attentat politique, soit le président, soit tout autre fonctionnaire de l'Union traduit devant lui par la Chambre des représentants; enfin, par une prérogative que ne possède aucune autre assemblée délibérante, le Sénat américain partage avec le chef du pouvoir exécutif la direction des affaires étrangères, aucun traité, accord ou convention ne pouvant être passé qu'avec l'autorisation préalable des deux tiers de ses membres, et la même majorité étant nécessaire pour la validation de toutes les nominations diplomatiques comme pour celle de plusieurs hauts fonctionnaires. Enfin, personne n'ignore que cette assemblée, dont les débats sont dirigés par le vice-président des États-Unis, est composée de deux membres âgés de trente ans au moins, élus par la législature de chacun des États de l'Union, sans égard à l'importance numérique fort inégale de ceux-ci : disposition singulière qu'expliquait l'urgence de transiger avec l'esprit fédéral et les résistances locales.

Je me demande en quoi une pareille institution, si on l'appliquait aujourd'hui à la France avec les modifications que comporte l'état de deux sociétés si différentes, pourrait y être repoussée par l'esprit de liberté, et je ne puis oublier l'approbation persistante qu'y ont donnée dans le cours de tout un siècle les plus généreux esprits, depuis Montesquieu jusqu'à M. de Tocqueville. Mais il en est tout autrement quand je cherche à pressentir l'accueil que fera à un pareil projet la triste école aux yeux de laquelle l'idée de liberté a disparu, depuis 1789, devant celle de l'égalité par en bas, entendue dans le sens que lui donnent toutes les incapacités présomptueuses. L'extrême gauche rejettera probablement tout d'une voix une forme sensée de gouvernement qui substituerait aux excitations quotidiennes du journalisme démagogique et au droit divin de l'émeute, l'action concertée entre des législateurs égaux en droits, mais provenant d'une origine électorale différente, en mesure, par la diversité même de leurs tendances, de tempérer les entraînements de la popularité par l'autorité de leur expérience personnelle. Bien loin de redouter d'ailleurs pour la création d'une seconde Chambre cette résistance-là, les membres de la commission s'en applaudiront assurément, car s'il est une vérité évidente, c'est que la seule constitution républicaine qui puisse avoir en France quelque chance de durée sera celle contre laquelle aura voté tout le parti radical.

Lorsque Washington parvint à faire passer l'acte d'union, il rencontra, pour constituer le Sénat des États-Unis, des difficultés qui n'existent en aucune sorte dans la France centralisée. De là cette concession d'une représentation égale donnée à quelques États dont la population était alors presque nulle. En s'adressant à nos conseils généraux, aucun embarras de pareille nature ne viendrait à se produire; et le principe, toujours admis chez nous, de la proportionnalité numérique, recevrait une application facile. En attribuant, par exemple, à chacun de nos départements, pour l'Assemblée nouvelle, un membre par cent cinquante mille habitants, on demeurerait au-dessous du chiffre de trois cents, nombre qu'il n'y aurait aucun avantage à dépasser[1].

Dans quelles conditions devrait s'exercer le grand droit politique qui donnerait à nos assemblées départementales une importance si considérable? Si l'on se résout à constituer une autre Chambre, afin de donner plus de sécurité aux intérêts, plus de maturité aux délibérations parlementaires, plus de suite à nos traditions diplomatiques, serait-il sensé de faire de l'élection de cette assemblée une sorte de répétition de l'œuvre accomplie par le suffrage universel direct, et d'introduire ainsi la tempête dans quatre-vingt-six verres d'eau? Ou il faut vouloir résolûment constituer une Chambre qui diffère, non point par ses opinions, mais par ses habitudes d'esprit, de l'Assemblée qui sort du suffrage universel à l'état du minerai échappé tout brûlant de la fournaise, ou il faut continuer à s'abandonner à la pente déclive qui, de hasard en hasard et de soubresaut en soubresaut, nous conduira jusqu'au fond de l'abîme. L'idée de couper la même Assemblée en deux par une cloison de sapin, en tirant à tout hasard les noms de ses membres d'une urne, de manière à faire ainsi d'une partie d'entre eux des contrôlés, et d'une autre des contrôleurs, est une conception humoristique qu'on pourrait craindre de voir un jour illustrée par le crayon de Cham. Le projet, plus grave, de contraindre chaque députation départementale à se scinder en deux, aurait, à mon avis, des effets désastreux, car une pareille division provoquerait, afin de se donner la majorité, les calculs les plus déliés de la stratégie parlementaire, et

[1] On comprend que je n'interrompe pas le cours de cette étude pour aborder la question fort secondaire de savoir quel nom il conviendrait de donner à l'institution nouvelle. Le régime démocratique ne comporte point de pairie; il y a sur le mot sénat une très-fâcheuse *jettatura*. Les pairs comme les sénateurs étant écartés, et les *anciens* étant bien près du ridicule, ne pourrait-on pas emprunter à la Suisse la dénomination de Grand-Conseil national, qui indiquerait assez heureusement, ce me semble, la physionomie de cette Chambre, ouverte principalement à l'expérience des affaires, et dont le rôle serait moins d'agir que d'arrêter?

il ne constituerait l'une des Chambres qu'en faisant passer l'autre à l'état de cadavre. Si l'on veut faire un acte sérieux, c'est-à-dire un acte prompt et opportun, une seule chose est simple et naturelle. Il faut confier l'élection à de grands corps émanés du suffrage universel, et qu'entoure depuis longtemps la confiance publique; il faut les assister en même temps dans l'accomplissement de cette lourde tâche, en leur prescrivant de choisir leurs représentants, sans condition de domicile départemental, dans des catégories assez larges pour embrasser tous les citoyens français possédant une véritable notabilité nationale, par leurs lumières et leurs services, ou par l'importance des fonctions et des travaux professionnels auxquels une longue carrière a été consacrée. Ajouter de plus à ces conditions celles d'un âge déterminé, comme, par exemple, l'âge de quarante ans, ce ne serait, ce me semble, porter aucune atteinte au principe de l'égalité si chaleureusement défendu, car, de tous les priviléges, l'âge est le seul en ce monde qui ne puisse pas susciter de jalousie. Il n'y a pas de vie publique vraiment utile au pays sans un long noviciat, et rien n'est plus contraire au vœu de la nature que les enjambées conduisant d'un seul pas au bout de la carrière, à l'aide des bottes de sept lieues successivement chaussées par tous les chats bottés révolutionnaires. L'avenir dans toute l'Europe appartient, sans aucun doute, à la démocratie; mais celle-ci ne parviendra à s'organiser d'une manière stable et définitive que là où elle aura substitué à l'ordre héréditaire des anciennes conditions sociales une forte organisation assise sur des aptitudes spéciales établie par une série d'épreuves successives.

La monarchie de 1830, qui aspirait à hiérarchiser viagèrement la société nouvelle, avait fondé sa très-bourgeoise pairie sur un système de catégories, dont l'application à faire par les conseils généraux serait aujourd'hui des plus naturelles. Mais, ou je me trompe fort, ou les hommes de la gauche, qui, dans la grande discussion sur l'organisation nouvelle à donner à la Chambre haute, attachaient en 1831 un si grand prix à limiter, par un système rigoureux de catégories, les choix de la couronne, pousseront des cris de fureur si, dans un évident intérêt public, l'on prétend à l'heure présente les imposer au suffrage universel : ils croient la rue plus éclairée que le pouvoir. Quoi qu'il en soit, au moment où, en se gardant bien de prononcer le nom de constitution, chacun se prépare à faire la sienne, il ne me paraît point inutile de remettre sous les yeux du public le texte très-longtemps débattu qui forma l'article 23 de la charte.

« Art. 23. — 1° La nomination des membres de la Chambre des pairs appartient au roi, qui ne peut les choisir que parmi les notabilités suivantes :

« 2° Le président de la Chambre des députés et autres assemblées législatives;

« 3° Les députés qui auront fait partie de trois législatures ou qui auront six ans d'exercice;

« 4° Les maréchaux et amiraux de France;

« 5° Les lieutenants généraux et vice-amiraux des armées de terre et de mer, après deux ans de grade;

« 6° Les ministres à département;

« 7° Les ambassadeurs, après trois ans, et les ministres plénipotentiaires après six ans de fonctions;

« 8° Les conseillers d'État, après dix ans de service ordinaire;

« 9° Les préfets de département et les préfets maritimes, après dix ans de fonctions;

« 10° Les gouverneurs coloniaux, après cinq ans de fonctions;

« 11° Les membres des conseils généraux électifs, après trois élections à la présidence;

« 12° Les maires des villes de 30,000 âmes et au-dessus, après deux élections au moins comme membres du conseil municipal et après cinq ans de fonctions de mairie;

« 13° Les présidents de la cour de cassation et de la cour des comptes;

« 14° Les procureurs généraux près ces deux cours, après cinq ans de fonctions en cette qualité;

« 15° Les conseillers de cassation et les conseillers maîtres de la cour des comptes, après cinq ans; les avocats généraux près la cour de cassation, après dix ans d'exercice;

« 16° Les premiers présidents des cours royales, après cinq ans de magistrature dans ces cours;

« 17° Les procureurs généraux près les premières cours, après dix ans de fonctions;

« 18° Les présidents des tribunaux de commerce dans les villes de 30,000 âmes et au-dessus, après quatre nominations à ces fonctions;

« 19° Les membres titulaires des quatre académies de l'Institut;

« 20° Les citoyens, à qui, par une loi et à raison d'éminents services, aura été nominativement décernée une récompense nationale;

« 21° Les propriétaires, les chefs de manufactures et de maison de commerce et de banque, payant 3,000 francs de contributions directes, soit à raison de leurs propriétés foncières depuis trois ans, soit à raison de leurs patentes depuis cinq ans, lorsqu'ils auront été, pendant six ans, membres d'un conseil général ou d'une chambre de commerce;

« 22° Les propriétaires, manufacturiers, commerçants ou banquiers payant 3,000 francs d'imposition, qui auront été nommés députés ou juges des tribunaux de commerce pourront aussi être admis à la pairie sans autre condition ;

« 23° Le titulaire qui aura successivement exercé plusieurs des fonctions ci-dessus, pourra cumuler ses services dans toutes, pour compléter le temps exigé dans celle où le service devrait être le plus long. »

Il suffit d'une rapide lecture pour voir tout ce que ce tableau des notabilités nationales peut présenter aujourd'hui d'incomplet, et pour se rendre compte des nombreuses modifications qu'il conviendrait d'apporter à la rédaction de cet article; mais son texte, admis en 1831 par l'opposition la plus avancée, pourrait, ce semble, présenter une base solide pour les travaux de la commission des Trente, si celle-ci se décidait, comme tous les hommes prévoyants le souhaitent, à opposer à des périls imminents une série de mesures qui, par la rapidité de leur application, enlèveraient, à l'avenir, les chances qu'il serait insensé de lui laisser.

Jam proximus ardet Ucalegon.

Agir vite est aujourd'hui la première condition du salut, car « si la parole est d'argent, l'action est d'or. » Mieux vaudrait, à cette heure décisive, une disposition même imparfaite, dont l'application ne susciterait aucune fièvre électorale et ne rencontrerait nulle difficulté d'exécution, qu'une œuvre théorique mieux coordonnée et plus complète. C'est pour cela que, trouvant dans les conseils généraux, la plus universellement acceptée de nos institutions administratives, un instrument tout prêt à fonctionner, on croit pouvoir l'indiquer, vu l'urgence, comme préférable à tous les autres, contre lesquels, d'ailleurs, les objections ne manqueraient pas davantage. Combien n'en provoquerait oint, par exemple, la formation de colléges d'électeurs spéciaux, dans un temps où il devient de plus en plus difficile de pousser les populations au scrutin, même lorsqu'elles sont surexcitées par l'agitation électorale qu'entraîne toujours l'usage du suffrage universel lorsqu'il s'exerce directement? Qu'attendre enfin du projet signé d'un nom fort honorable qui consiste à revendiquer, pour l'Assemblée actuelle, le droit qu'osa se réserver la Convention, de composer elle-même, au moyen des deux tiers de ses membres, sans soumettre ceux-ci à une réélection, les deux branches dans lesquelles elle divisa, en se séparant, la représentation nationale? Possible dans un pays où la terreur avait si longtemps courbé les têtes, une pareille combinaison ne saurait être

sérieusement discutée dans l'état d'esprit qui prévaut aujourd'hui parmi nous. En dehors du choix fait par les assemblées départementales, que leurs mœurs modestes et leurs habitudes administratives rendent très-conservatrices, je n'entrevois jusqu'ici rien de bien précis ni de bien rassurant dans les nombreux projets soumis à l'examen de la Commission des Trente.

Dira-t-on que les conseils généraux sont des corps trop peu nombreux pour revêtir leurs élus d'une autorité suffisante? Mais le Sénat américain, choisi par les législatures de chaque État, présente une base électorale moins nombreuse encore. Lui aussi provient du suffrage universel indirect, et personne n'ignore l'influence prépondérante que ce corps politique exerce au sein de l'Union, où tous les partis l'acceptent comme la plus ferme expression de la pensée nationale. Prétendra-t-on que les conseils généraux feraient le plus souvent des choix locaux inspirés par l'esprit de clocher? Mais, outre que les célébrités de clocher et les orateurs d'estaminet figureraient rarement au tableau des catégories, c'est méconnaître absolument l'esprit qui domine la plupart des conseils généraux que de redouter cette tendance-là. Bien loin d'aller chercher le voisin dans son obscurité, les départements, particulièrement les plus pauvres et les plus éloignés, dominés par la pensée de se créer un utile patronage, iraient glanant par toute la France les illustrations de la tribune, de la science et de l'armée, ou les plus éclatantes notabilités de l'industrie et du commerce. Dans *les pays rouges*, une douzaine de conseils généraux inféodés au radicalisme pourront, sans doute, se donner des représentants de cette couleur; mais une telle minorité exercerait, dans la Chambre nouvelle, un rôle utile; aucun système électoral ne l'empêcherait, d'ailleurs, de se révéler, puisqu'aucun procédé ne saurait faire sortir d'un méchant sac une bonne mouture. Il est hors de doute que si une loi investissait les conseils généraux du droit de nommer une seconde Chambre sur un tableau de catégories embrassant toutes les situations importantes, la France s'assurerait une Chambre, élue dans les conditions les plus rassurantes, et qui comblerait le vide immense que laissera l'Assemblée nationale, lorsque celle-ci jugera le moment venu d'adresser au pays l'appel dont le résultat décidera notre sort.

A ce corps, formé d'hommes parvenus au terme de leur carrière, et, dès lors, dégagés pour la plupart de toute ambition, appartiendrait, par la faculté de discuter et de voter les lois, le droit de *veto*, inefficace ou dangereux aux mains du pouvoir exécutif, mais qui résulte de l'existence de toute Assemblée participant à la plénitude du pouvoir législatif. Mieux vaut, en politique, prévenir les problèmes que d'avoir à les résoudre, sorte de truisme également

applicable au droit de dissolution qui occupe aujourd'hui toute la presse, droit que personne n'a songé, en Amérique, à réclamer ni pour l'une des deux Chambres ni pour le président, quoiqu'on y ait vu plus d'une fois des présidents en désaccord patent, sur certaines questions, avec la majorité du Congrès. Ceci s'explique fort bien dans un pays où les chefs du pouvoir exécutif, n'étant nommés que pour quatre ans, et la Chambre des représentants se renouvelant intégralement à chaque seconde année, il n'y a jamais à attendre bien longtemps, ni pour le président, ni pour les membres de la législature, l'arrêt de l'opinion et la décision souveraine du pays. L'intervention constante du Sénat, élu pour six années et renouvelé par tiers, prévient d'ailleurs presque toujours la violence de ces conflits directs sous lesquels nous ne tarderions pas à voir succomber chez nous la liberté, si nous ne corrigions au plus vite le fatal mécanisme qu'on dirait organisé tout exprès pour les provoquer, et si nous hésitions à tirer le meilleur parti possible d'institutions que nous sommes apparemment capables de supporter, puisque la Providence nous les impose.

Je suis fort loin de prétendre établir une assimilation entre nos mœurs et les mœurs américaines, et je reconnais que le droit de dissolution, inutile au delà de l'Atlantique, où le triomphe de la dictature n'est guère plus à redouter que celui de la démagogie, pourrait bien être chez nous, en certains cas, une nécessité véritable. Toutefois, et sans rien préjuger pour l'avenir, je suis porté à croire qu'on ne le réclame si vivement aujourd'hui qu'à cause des perspectives formidables qu'ouvrent devant nous la durée indéterminée d'une Assemblée dont le mandat, préexistant à toute loi électorale, n'a reçu aucune limitation légale, et l'imprévoyance d'une disposition récente qui, plaçant la France en face du néant, a décidé que les pouvoirs de l'Assemblée nationale et ceux du président finiraient ensemble.

Un état de choses identique avait préparé la nation, personne n'a pu l'oublier, aux folles terreurs qui furent pour le pays la triste excuse de la consécration légale donnée par lui à l'attentat du 2 décembre. Nous n'avons plus rien de semblable à craindre, tout le monde le sait fort bien même parmi ceux qui affectent d'en douter ; mais, en droit, une situation aussi insensée ne saurait être maintenue plus longtemps sans troubler l'esprit public, et le premier soin de la commission des Trente sera, sans nul doute, de lui faire prendre fin. Proroger les pouvoirs du président, tout au moins d'une année après les élections générales accomplies, c'est là une mesure d'ordre public souhaitée par tous les bons citoyens qui demandent à leurs mandataires de ne laisser au hasard des événe-

ments aucune des mauvaises chances qu'il est possible de lui ôter. La nomination par l'Assemblée d'un vice-président, appelé à remplacer le chef de l'État, si la charge de celui-ci devenait vacante par quelque cause que ce pût être, viendra sans doute compléter cet ensemble de mesures conservatrices ; et serait-il interdit de croire que le pays qui lit aujourd'hui affichée aux portes de toutes les communes l'honnête et courageuse harangue du 14 décembre, a déjà acclamé son nom dans l'élan de sa reconnaissance ?

L'Assemblée va donner un spectacle des plus curieux. Réunie par une pensée de salut public d'un ordre supérieur aux espérances dont la poursuite a pu la diviser, la majorité se trouve appelée à travailler, par l'effet de circonstances plus fortes que sa volonté, à la fondation d'institutions que la commission et le gouvernement, si pour le bonheur du pays ils parviennent à s'entendre, devront discuter sans jamais prononcer le mot de Constitution, afin de ménager la gauche engagée contre le principe du pouvoir constituant, et sans articuler celui de république qui déplaît encore plus à la droite. Toutefois, cet étrange tour de force s'opérera de la meilleure foi du monde, et le jour où cet affermissement de la paix publique aura été généreusement consommé demeurera l'une des grandes dates de notre histoire contemporaine. Ce jour-là, la face politique du pays sera changée, car toutes les équivoques auront pris fin et chacun sera rentré, pour n'en plus sortir, dans la vérité de son rôle. Il arrivera en effet que les hommes qui voteront pour les réformes constitutionnelles demandées par le pouvoir deviendront, aux yeux du suffrage universel, les véritables conservateurs, tandis que ceux qui les auront repoussées, afin de demeurer fidèles à leurs engagements démagogiques, reprendront, bien qu'à leur grand regret, la livrée, fort mal portée en temps d'élections générales, d'ennemis du gouvernement. Si tous les conservateurs ne savent pas cela, aucun des radicaux ne l'ignore. Il serait si pénible d'ailleurs pour ces derniers, de ne pouvoir plus être ministériels, lorsqu'ils l'étaient de si bon cœur ! S'il fallait rentrer vis-à-vis du pouvoir dans l'attitude tapageuse qui est dans la tradition du parti, à quoi aurait servi de s'être montré depuis quelques mois si souple dans les procédés, si flatteur dans les paroles, si facile dans les scrutins, et quel profit aurait-on tiré d'avoir transformé son tempérament politique au point de ne plus demander, comme sous la Convention, les têtes de ses adversaires pour ne solliciter que leurs places !

En regard des vieux radicaux, désespérés d'avoir à reprendre leur vertueuse indépendance, viendront se placer les anciens partis monarchiques, qui ne tarderont pas à retrouver, par l'effet même du grand service qu'ils auront concouru à rendre au pays, la force mo-

rale qui semblait se retirer d'eux tous les jours, parce qu'ils ne pouvaient faire aboutir aucune mesure ni pour correspondre à ses besoins, ni pour le rassurer dans ses angoisses, rien n'étant plus compromettant, dans la vie parlementaire, que l'impuissance cherchant à se déguiser sous les dehors de la passion.

Personne ne conteste que, durant les douloureuses extrémités auxquelles l'empire a conduit la France, bon nombre d'hommes de bien ont été choisis pour la représenter à Bordeaux à cause de leur honorabilité personnelle plutôt que pour leurs opinions politiques. A l'heure sinistre de l'invasion, l'ancienne noblesse française, quoiqu'elle eût vécu depuis quarante ans dans un isolement préjudiciable au pays comme à elle-même, n'a point marchandé son sang à la patrie pour lui conserver les frontières tracées par l'épée de ses ancêtres. Pendant que le radicalisme, plus occupé d'organiser la ligue démagogique du Midi que de marcher à la délivrance de Paris étouffé par une ceinture de fer, vociférait dans les clubs à l'ombre du drapeau rouge et à l'abri des boulets, elle était venue, avec la fermeté tranquille qui sied à l'accomplissement du devoir, se placer autour de ces trois couleurs auxquelles elle avait conféré, en les teignant de son sang, la plus sûre des adoptions. A ce spectacle, digne des meilleurs jours de notre histoire, la nation témoigna au parti légitimiste un retour de confiance qui, sans impliquer une adhésion à ses croyances politiques, revêtit partout le caractère d'un vrai respect personnel. Ce sentiment se fit jour dans la plupart de nos départements aux élections générales de février 1871. On y vit la France, élevant son cœur à la hauteur de ses épreuves, dominer pour un jour ses vieilles passions, et chercher ses mandataires dans les rangs des citoyens qui, ayant fait courageusement la guerre, auraient, après nos malheurs, le courage plus difficile encore de faire la paix.

Cette heureuse inspiration de la reconnaissance publique valut à une opinion, plus honorée qu'elle n'est populaire, une représentation plus nombreuse dans l'Assemblée que celle à laquelle l'aurait appelée, en un autre temps, son importance numérique. On n'en put pas douter après les réélections du 2 juillet. Ce jour-là la lumière se fit sur les dispositions invariables de l'esprit public en France. Après la paix signée et l'ordre matériel un peu moins mal assuré par la fondation d'un gouvernement régulier, le pays rentra, comme de lui-même, dans le grand courant de ses opinions et, si l'on veut, de ses préjugés révolutionnaires. De son côté, la patriotique assemblée de Bordeaux, la plus honnête qu'ait eue la France, investie par les circonstances d'une puissance sans limites, était dominée par des convictions trop ardentes, et elle avait trop peu d'expé-

rience politique pour vouloir laisser aucun doute sur le but définitif de ses aspirations. A des manifestations moins prudentes que loyales, le suffrage universel répondit avec une rude et saisissante unanimité, comme si une étincelle électrique eût réveillé d'un bout du pays à l'autre toutes les suspicions un moment endormies. Il fit, à sa manière, acte de conservation contre les conservateurs, lors même qu'il leur préférait des révolutionnaires; ceux-ci se présentèrent, en effet, à ses suffrages comme partisans du gouvernement alors établi, tandis que ceux-là commettaient l'irréparable faute de montrer une révolution monarchique en perspective, pendant qu'ils étaient visiblement hors d'état de s'accorder entre eux sur les moyens de l'accomplir.

A partir de cette heure lamentable, tout est allé en empirant. Au dedans comme au dehors de l'Assemblée, chacun a paru faire de son mieux pour rendre toutes les difficultés insolubles en changeant les taupinières en montagnes, et en transformant les fossés en abîmes infranchissables. C'est du plus fort de cette anarchie parlementaire, et des plus funestes extrémités où ait pu nous conduire l'amertume des déceptions politiques aggravées par des ressentiments personnels, qu'est sortie tout à coup, comme par une illumination d'en haut, la patriotique pensée d'ajourner, d'un commun accord, toutes les espérances qui divisent, pour travailler de concert à améliorer, en les complétant, les seules institutions qu'il soit en ce moment possible de faire accepter à la France. Le généreux esprit de la nuit du 4 août semble être encore une fois descendu sur Versailles où, en gardant la plénitude de sa foi, on paraît se montrer disposé à immoler au bien public, non plus des priviléges de caste et de fortune, comme en 1789, mais des préférences d'esprit, de goût et de cœur. C'est ainsi que cette majorité d'honnêtes gens, originairement élue pour correspondre à une situation aujourd'hui profondément modifiée, pourra, en poussant des racines dans un sol plus fort et plus fécond, se présenter sous un aspect plus populaire à ses amis comme à ses ennemis, en se ménageant, pour l'heure prochaine de la libération du territoire, une consécration nouvelle.

Toute adoption électorale présuppose ou l'accord permanent avec un grand intérêt national ou un élan soudain de la reconnaissance publique. Les honorables membres de la droite entrés dans l'Assemblée par cette porte-là vont être mis en mesure de s'en faire ouvrir une plus large. Il y a un service encore plus grand à rendre à la France que de mourir pour elle, c'est celui de l'aider à vivre en relevant sa fortune et en lui donnant un gouvernement. Ce gouvernement ne saurait être, chacun le reconnaît aujourd'hui, celui d'une seule opinion, car l'accord des forces conservatrices, sur un terrain neutre et commun à toutes, est manifestement nécessaire pour en

finir avec les convoitises antisociales qui menacent d'imposer à la France laborieuse le joug d'une turbulente minorité.

Si les questions dynastiques n'avaient divisé depuis tant d'années des hommes également dévoués, malgré la diversité de leurs origines politiques, à la cause de l'ordre et de la liberté régulière, on est autorisé à penser que l'esprit sensé de la nation, les mœurs douces et la législation civile de la France auraient fait de cette contrée, où tous les priviléges sont tombés depuis si longtemps sous le généreux élan de la conscience publique, le pays de l'Europe le moins accessible aux influences des doctrines radicales et des excitations démagogiques. Si cette affirmation peut sembler, à cette heure-ci, paradoxale, elle n'étonnera plus le jour où Dieu, prenant en pitié notre chère patrie, la relèvera du fond de l'abîme pour lui rendre son rang parmi les nations auxquelles elle est si nécessaire, et qui ont, bien plus qu'elle-même, la conscience de sa force et de sa vitalité.

Malgré la sécurité de l'heure présente, l'Europe a devant elle un avenir tout aussi chargé d'orages qu'a pu l'être notre passé. L'Angleterre pourra s'y voir conduite par le contraste, sans exemple ailleurs, de l'extrême opulence avec l'extrême misère ; la Russie, par le fanatisme de ses populations rurales et le caractère socialiste de leurs institutions originaires ; l'empire d'Allemagne, où la discipline militaire cache, sans les suspendre, les progrès du scepticisme, par l'oppression des consciences, à laquelle son fondateur enivré se voit amené plus vite encore que Napoléon. Les agitations intérieures, les ambitions de races rivales cherchant à leur tour leurs développements, ambitions qu'il est juste d'avoir à craindre après qu'on en a si indignement profité, ces secrets déjà transparents de l'avenir, tant d'autres problèmes que nos voisins ont encore à résoudre, ménageront à la France, dans un temps probablement prochain, des chances favorables, car, dans toutes les grandes transformations sociales, mieux vaut précéder que suivre, le papillon ayant tout avantage sur la chrysalide. Que faudra-t-il faire pour profiter du retour de fortune, qu'après la juste expiation de nos fautes, pourra nous envoyer la miséricorde du Dieu qui protége la France ? Deux choses : nous incliner sous son nom, et sacrifier l'esprit qui divise à l'esprit qui concilie.

On ne saurait demander à des hommes convaincus d'abdiquer leurs convictions ou leurs espérances. Mais est-ce trop attendre de leur patriotisme éprouvé que de les convier à s'interroger eux-mêmes sur la nature des seuls services effectifs qu'ils soient, dans le présent état des choses, en mesure de rendre à leur pays? Il n'y a pas de milieu entre une politique de transaction, qui n'engage pour l'avenir aucune responsabilité, et celle qui

tendrait à placer tout un parti sur un rocher, comme le Stylite sur sa colonne, jusqu'à l'heure où des flots de sang viendront à monter jusqu'à lui. Revêtue de couleurs apocalyptiques ou noyée dans une métaphysique nébuleuse, cette théorie pessimiste vient se résumer dans une formule invariable, quelque soin qu'on prenne pour la dissimuler : dissuader les justes de concourir, par leurs vertus, à sauver Sodome, afin de laisser passer la justice de Dieu.

Ceux qui conseillent une pareille conduite sont persuadés que la nation, dévorée par l'anarchie, ne tardera pas à venir à résipiscence, en invoquant enfin l'abri d'une monarchie tutélaire. Mais ils oublient deux choses : la première, que les Prussiens, qui ont pris goût à nos milliards, seraient au cœur de la France, en cas de triomphe de l'anarchie, bien avant que la nation eût répudié le long passé qu'on lui demande de désavouer; la seconde, que la démocratie française, qui se lasse, en effet, très-vite du désordre matériel, n'a jamais, dans des conjonctures semblables, demandé d'abri qu'au césarisme. Elle cherche un sabre plutôt qu'un sceptre, un dictateur plutôt qu'un roi, un maître plutôt qu'un pasteur. A quoi sert-il de le dissimuler à l'heure où la gravité des résolutions à prendre sollicite toutes les consciences à se recueillir? L'empire est là, qui nous enveloppe, plus que jamais, de son ombre terne et sanglante; et si la séparation persistante des hommes d'ordre rendait à l'anarchie des chances prochaines, le passé ne nous révélerait-il pas l'avenir? Le jour où le pays sacrifierait une fois de plus à la peur, ne serait ce pas sous le talon d'un Bonaparte que la population rurale irait encore placer sa tête? N'y a-t-il pas accord, sur ce point-là, entre tous les témoignages? N'est-il pas bon que les conservateurs le sachent, à l'heure où leur attitude va décider probablement et de leur avenir électoral et de l'avenir même de la France?

Aucune majorité législative n'a rendu à son pays de plus éclatants services, aucune ne s'est montrée plus patriote et plus honnête, et le gouvernement parlementaire, la seule croyance politique commune aujourd'hui à tous les cœurs généreux, n'a jamais rencontré de plus fervents sectateurs. Mais je demeure, je le confesse, confondu d'étonnement, lorsqu'en présence des souvenirs de 1799, de 1848 et de 1851, je vois les partis monarchiques ne débattre le problème de nos destinées qu'entre les chances de la république et celles d'une restauration, comme s'il n'y avait rien de plus menaçant pour eux, à l'horizon, que le mot contre lequel ils épuisent toute leur colère!

Dans aucune démocratie, le césarisme n'a constitué, sans doute,

un parti politique régulier; c'est une sorte de plante parasite qui, pullulant dans l'ombre, végète, avec une prodigieuse rapidité, sur le sol bouleversé par l'orage. Tant qu'il sera chez nous contenu par un pouvoir assez fort pour rassurer les intérêts, tant qu'il sera circonscrit dans l'arène parlementaire et dans une presse subventionnée, le bonapartisme, malgré l'incontestable valeur de quelques hommes, demeurera une coterie de *dégommés*, au sein de laquelle les espérances sont surtout entretenues par le regret des situations perdues. Mais si, avant l'heure où les masses s'ébranleront pour marcher au scrutin, un conflit éclatait entre les grands pouvoirs; si les progrès de la propagande démagogique dans les grandes villes faisaient retrouver à la France quelque chose des vagues terreurs dont l'obsédait, il y a vingt ans, la menaçante échéance de 1852, n'est-il pas trop probable que les populations rurales entreprendraient, une fois de plus, de sauver l'ordre public, par le seul procédé qu'elles connaissent? Et quel observateur clairvoyant s'étonnerait de les voir, en une pareille extrémité, déposer dans l'urne des votes impérialistes, à titre de protestation simultanée contre les nobles et contre les partageux, contre le drapeau blanc et contre le drapeau rouge?

Détourner de la France cette dernière humiliation, et de la liberté ce péril suprême, me paraît un devoir qu'il faut savoir accomplir aujourd'hui au prix de tous les sacrifices. J'ai cru pouvoir le dire à des hommes honorables, que mes paroles ne blesseront point, par le double motif qu'elles sont sincères et qu'elles n'engagent que moi. Vivant dans la retraite, étranger désormais pour toujours aux agitations parlementaires, j'use d'une faculté qui serait incompatible avec les devoirs de la vie publique, où l'on appartient autant à ses amis qu'à soi-même. Compromettre ceux-ci est un grand tort, mais se tromper soi-même n'est qu'un petit malheur, et j'affronte, sans hésiter, cette mauvaise chance, puisqu'elle ne peut toucher que moi.

COMTE DE CARNÉ.

LA QUESTION DU GREC

EN FRANCE

I. *L'Hellénisme en France; leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature françaises*, par E. Egger, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres. — II. *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques;* cinq cahiers, 1867-1872. — III. *De l'usage pratique de la langue grecque*, par MM. Gustave d'Eichthal et Renieri. — IV. *Le procès de la littérature d'Auguste*, par M. Beulé, membre de l'Institut. (*Revue des Cours littéraires*, quatrième année; *Auguste, sa famille et ses amis.*) — V. *Nouveau dictionnaire grec-français*, rédigé d'après les plus récents travaux de philologie grecque, par A. Chassang. — *Nouvelle grammaire grecque*, d'après les principes de la grammaire comparée, par A. Chassang. — *Grammaire grecque élémentaire*, rédigée d'après les plus récents travaux de philologie grecque, par Anatole Bailly.

Les récentes réformes, ou plutôt la révolution que M. le ministre de l'instruction publique vient d'opérer dans le régime scolaire des lycées, sont un changement tellement radical dans notre système d'instruction, qu'il semblera peut-être oiseux à quelques personnes de discuter isolément la question du grec. Ce n'est plus le grec seulement qui semble menacé dans sa possession séculaire; c'est aussi le latin, et avec lui toute l'éducation libérale de notre pays. *Le Correspondant* a déjà, en quelques pages spirituelles et éloquentes, protesté contre ces *funérailles des études classiques*[1]. Mais ces funérailles ne sont pas sans espoir de résurrection. Tout ce qui est violent dure peu; et la politique nous a trop habitués, depuis quatre-vingts ans, aux revirements de l'opinion, pour que, le bon sens de la France aidant, nous croyions perdues sans retour ces illustres condamnées. Nous pouvons donc, sans rentrer dans la discus-

[1] Numéro du 25 novembre 1872. Article de M. Auguste Nisard.

sion générale déjà si bien entamée ici-même, en examiner à fond le point le plus important peut-être, et, à coup sûr, le plus en péril. Dans quelle mesure l'influence du génie grec sur le génie français peut-elle et doit-elle s'exercer encore? Et, par suite, convient-il que notre société moderne et chrétienne continue à fréquenter l'école des anciens grecs? Que peut-elle encore y apprendre? Ces questions ne passionnent point les masses, mais beaucoup d'esprits sérieux les discutent, non sans chaleur, comme le prouvent les documents que nous allons passer en revue. Ce sont des questions vivantes; l'éducation des générations nouvelles, l'art, la littérature, la religion même, nous le verrons, y sont intéressés.

I

Et d'abord l'éducation. Sur ce point, la question est à l'ordre du jour; elle a pris en Belgique et elle a failli prendre chez nous, il y a quelques années, l'importance d'une question politique. C'est un des mérites de notre temps d'avoir compris, mieux qu'on ne l'avait jamais fait, que la destinée des peuples est liée à ces questions d'éducation, si humbles, en apparence. De jour en jour, on le comprendra davantage; de plus en plus les hommes d'État, dignes de ce nom, voudront préparer l'avenir par l'habile culture des générations qui le portent dans leur sein. Voilà comment le grec qui, pour les esprits superficiels, n'est qu'une affaire de pédagogues, a figuré, il y a quatre ans, pendant de longues et nombreuses séances, sur l'ordre du jour des Chambres belges. Chez nous, le débat ne s'est encore agité que dans les conseils d'un ministre; mais il est facile de prévoir tel événement politique qui en saisirait bientôt les législateurs.

L'étude de la langue et de la littérature grecques faisait déjà, il y a deux mille ans, le fond de l'éducation libérale des jeunes Romains. Depuis lors, de concert avec le latin, bien qu'à un degré un peu inférieur, elle a continué à former les jeunes générations des classes supérieures de la société, de celles, au moins, qui étaient appelées à conserver les traditions savantes du passé. Encore aujourd'hui, dans toute l'Europe, ou plutôt dans tout l'univers civilisé, elle fait une partie essentielle du bagage intellectuel que toute la jeunesse de l'aristocratie et de la bourgeoisie doit rapporter des écoles, comme une préparation nécessaire à la vie sociale et politique. Mais un souffle de transformation agite le monde; le besoin

de réforme et de perfectionnement est à la fois le tourment et l'honneur de notre siècle. Comment ces bases de l'éducation auraient-elles été plus respectées que tant d'autres principes, que tant d'autres traditions d'une importance plus sensible et plus évidente? Il ne manque pas de novateurs pour taxer d'insuffisance ou d'inutilité les anciennes pratiques, les anciens programmes de l'éducation libérale, pour proposer d'y substituer un ordre d'études mieux approprié aux besoins des temps modernes. Le grec a été l'objet principal de ces attaques. Bien que les arguments invoqués contre lui se retournent presque tous contre le latin, provisoirement les adversaires des langues anciennes ont cru devoir faire, entre elles, une distinction. Ils tolèrent le latin, en faveur duquel, en effet, on aurait de trop bonnes raisons à leur opposer : c'est la langue de l'Église; c'est encore aujourd'hui une sorte de langue internationale pour certaines sciences; enfin, trop de gens lisent du latin et aiment à en lire, pour que son utilité puisse être sérieusement contestée, ne fût-ce qu'à titre de distraction et de goût personnel. Mais ils sont forts contre le grec, car son usage, dans la vie pratique, est absolument nul, et on en apprend si peu qu'il vaudrait autant, pensent-ils, n'en point apprendre du tout.

C'est là le côté spécieux de leur argumentation. Aujourd'hui, disent-ils, on n'étudie plus le grec en France, ou, du moins, on ne le sait plus. Les heures consacrées à cette étude, dans les classes de nos lycées, sont des heures absolument perdues, puisque, une fois la barrière du baccalauréat franchie, il n'est pas un jeune Français qui ne se hâte de jeter bas la très-légère provision de grec qu'il avait faite, en vue de ce passage plus redouté que redoutable. Sans parler des hommes du monde, qui ont bien d'autres affaires, quel avocat étudie encore Démosthène dans le texte? quel médecin lit Hippocrate en sa langue? Ce serait, du reste, bien inutile, puisque tous les auteurs grecs ont été traduits, et qu'on peut les lire commodément en français. Ainsi la question semble résolue à la fois en fait et en droit. Le grec ne sert à rien, puisqu'on ne le lit plus et qu'on ne le parle pas. L'anglais, l'allemand, l'arabe même, voilà des études utiles, dont on peut tirer plaisir et profit, et par lesquelles il est urgent de remplacer la vieille routine qui enlève, sans fruit, une grande partie du temps consacré à l'éducation scolaire; sans compter les dégoûts qu'elle cause à la jeunesse, et qui lui inspirent trop souvent, pour le reste de la vie, l'horreur de tout travail intellectuel.

Ces raisons, il faut le reconnaître, ont leur valeur. On comprend qu'elles séduisent les esprits, si nombreux de nos jours, pour lesquels l'utile, l'utile matériel, est le seul but de la vie. Aussi ont-

elles, parmi eux, une grande faveur; on les entend plaider partout avec chaleur et succès. Il n'est pas étonnant qu'elles aient trouvé accès en très-haut lieu. Dans un *Rapport sur l'enseignement secondaire*, présenté à l'empereur, en 1865, M. Duruy soulevait la question de savoir si les études de langues anciennes, « surtout du grec, » ne pourraient pas être utilement restreintes. Bientôt après, il invita les professeurs des lycées à donner leur avis sur ce sujet. Cette enquête causa, dans toute l'Université, et en dehors d'elle, une assez vive émotion. S'il est beaucoup de gens qui n'aiment pas le grec, parce qu'ils ne le savent pas, en général, ceux qui le savent l'aiment. Ceux-là s'inquiétèrent de projets qui semblaient menacer une étude savante à laquelle ils croient que l'honneur de la France, que le niveau intellectuel de la société française, que l'avenir de la civilisation est en partie intéressé. De là à l'idée de se grouper pour repousser cette attaque, il n'y avait qu'un pas. Dans les premiers mois de 1867, une société se constituait sous le titre d'*Association pour l'encouragement des études grecques, en France.* Au fond, dans la pensée des fondateurs, il s'agissait alors, non de les encourager, mais de les défendre. On ne le disait pas, pour éviter même l'apparence d'une opposition que le ministre avait désarmée à l'avance en se faisant inscrire sur les listes de l'Association, comme *membre donateur*.

Coterie de professeurs et de pédants, diront peut-être quelques personnes. Nul ne le dira, assurément, après avoir parcouru les *Annuaires* que l'Association a publiés de 1867 à 1872. Dès le début, elle réunit plus de six cents membres; aujourd'hui, elle en compte plus de mille, recrutés de proche en proche, non-seulement dans les corps académiques et universitaires, dans le monde de l'érudition et des lettres, mais dans toutes les classes de la société. On y trouve, en grand nombre, des magistrats, des négociants, des banquiers, des militaires, des hommes politiques, même des archevêques. Le fait seul de leur réunion pour encourager et défendre l'étude du grec est une première réponse, et des plus significatives, à ceux qui déclaraient cette étude morte sans retour. Les membres de l'Association payent une contribution annuelle qui est employée à la publication d'ouvrages en langue grecque ou de méthodes propres à vulgariser cette langue. Or les hommes ne donnent leur argent que pour ce qu'ils aiment. Près de cent mille francs offerts, en cinq ans, sur l'autel du grec, prouvent suffisamment que ce culte a encore parmi nous des fidèles.

Mais c'est par des raisons, et non par de l'argent, que les bonnes causes veulent être soutenues. L'Association n'a pas manqué à cette partie de sa tâche. Elle consacra, en 1868, un certain nombre de

ses séances mensuelles, à discuter les raisons alléguées par les adversaires du grec, et son président rédigea des conclusions qui furent soumises à l'autorité compétente. Tout en indiquant certaines réformes désirables dans les méthodes[1], il y maintenait « les principes d'une éducation fondée sur l'histoire même de nos mœurs, de nos institutions, de notre langue et de notre littérature. » Ces observations ne restèrent point sans résultat. On ne parla plus, parmi nous, des changements annoncés, et, au grand dépit des utilitaires, la cause du grec fut, pour un temps, gagnée. C'était une véritable victoire, dont les effets se firent sentir, même hors de France. Elle fut invoquée comme un précédent et un exemple dans les débats de la Chambre des représentants de Belgique, au mois de février 1869; elle fournit des armes aux champions des études grecques, et contribua, pour une grande part, à entraîner le vote par lequel nos voisins repoussèrent solennellement cette révolution scolaire.

II

Le rédacteur des *Observations* qui eurent un si heureux effet est un savant d'une grande autorité qui, depuis la mort de MM. Hase et Boissonade, marche en tête de tous ceux qui cultivent parmi nous la langue et la littérature grecques. En combattant pour le grec, M. Émile Egger combattait *pro domo sua*, mais pour une maison libéralement ouverte à tous les amis de ces belles études, soit Français, soit étrangers, et dont on peut dire, en modifiant le mot de

[1] Depuis que ces pages sont écrites, trois ouvrages ont paru qui sont de nature, sinon à faciliter l'étude de la langue grecque, du moins à en rendre la connaissance plus sûre et plus profonde. C'est d'abord un Dictionnnaire grec-français par M. Chassang; puis deux Grammaires, l'une de M. Chassang, l'autre de M. Anatole Bailly. Ces trois ouvrages sont destinés à remplacer dans l'enseignement, d'un côté le Dictionnaire d'Alexandre, de l'autre la Grammaire de Burnouf. Loin de nous la pensée de méconnaître le mérite de ces vieux livres qui ont instruit notre jeunesse ! On peut avouer toutefois qu'ils n'étaient plus en rapport avec les progrès qu'a accomplis la philologie greeque depuis un assez bon nombre d'années. Le Dictionnaire de M. Chassang est plus complet que celui d'Alexandre; il distingue mieux les diverses couches de la langue grecque, depuis l'idiome poétique d'Homère jusqu'aux délicatesses raffinées des derniers atticistes. Quant aux Grammaires, elles remplacent les affirmations arbitraires de Burnouf et ses déductions souvent peu rigoureuses par des explications empruntées à la grammaire comparée. En faisant une beaucoup plus grande place que M. Chassang à cette science nouvelle, M. Bailly a peut-être rendu son livre moins propre à l'enseignement secondaire; mais il sera utilement consulté par ceux qui sont désireux de connaître la formation et l'histoire de la langue grecque.

Cicéron sur la maison d'Isocrate, que c'est la grande officine des hellénistes. Son nouveau livre est, sous une autre forme, un nouveau plaidoyer, plus vaste et plus complet, pour la même cause. Sans doute, il faut croire M. Egger lorsqu'il se défend, dans sa préface, d'avoir cherché un intérêt d'à-propos; le programme des leçons d'où ce livre est sorti était antérieur aux tentatives et aux discussions dont nous venons d'entretenir nos lecteurs; toutefois, le péril s'annonçait déjà. A son insu peut-être, quand il traçait devant son auditoire de la Sorbonne, et plus tard quand il rédigeait en deux beaux volumes l'histoire de *l'Hellénisme en France*, le savant professeur était préoccupé d'une pensée qui perce en plus d'une page, celle de démontrer une fois de plus à notre génération oublieuse l'utilité des études grecques. Il serait facile de tirer soit du livre même, soit des appendices qui l'accompagnent, de solides raisons pour réfuter toutes les objections des novateurs.

Ainsi, par exemple, cet argument si souvent allégué que « l'on n'apprend plus, que l'on ne sait plus le grec en France, que tout le temps qui y est consacré pendant le cours des études classiques est du temps perdu, » M. Egger le réfute indirectement, mais d'une manière péremptoire, dans un long mémoire qui forme le deuxième appendice du second volume, et où il traite de l'*État des études de langue et de littérature grecques en France dans les trente dernières années*. C'est là qu'il faut renvoyer ceux qui affectent de déplorer notre décadence sur ce point, et particulièrement nos voisins d'outre-Rhin, parfois si injustement dédaigneux pour l'érudition française. Ils y apprendront quelle vie il y a encore dans cette prétendue mort des études grecques, et à quel nombre immense de publications elles ont donné naissance depuis peu d'années. Éditions d'ouvrages retrouvés, traductions, commentaires, études critiques, il y a là toute une bibliothèque dont le catalogue seul exigerait un énorme labeur. Il prouve à tout le moins que le goût du grec n'est point près de s'éteindre parmi nous, quoi qu'en puissent dire les observateurs superficiels et les esprits chagrins. On peut affirmer qu'aucune époque de l'érudition française n'a vu une pareille fécondité, et que, par conséquent, ne fût-ce qu'au point de vue de la diffusion, les études grecques, bien loin d'être en décadence parmi nous, sont en progrès. Si l'on n'embrasse plus les gens « pour l'amour du grec, » comme Philaminte, cela ne prouve-t-il pas au moins que le mérite d'en savoir un peu est plus commun aujourd'hui qu'au dix-septième siècle? Quant au dix-huitième, il est difficile de l'opposer au nôtre sous ce rapport, quand on lit les plaintes de Rollin sur l'affaiblissement de cette étude dans les écoles de son temps. Il est piquant de voir, dès 1726, les mêmes raisons alléguées à l'appui de la paresse

et des préjugés utilitaires. « La plupart des pères, dit Rollin, regardent comme absolument perdu le temps qu'on oblige leurs enfants de donner à cette étude..... Ils avaient, disent-ils, appris aussi le grec dans leur jeunesse, et ils n'en ont rien retenu. C'est le langage ordinaire qui marque assez qu'on n'en a point oublié[1]. » Fleury disait déjà à peu près la même chose en 1686. On l'a dit dans tous les temps, parce que, dans tous les temps, l'étude du grec a été, surtout pour la jeunesse, un exercice de gymnastique intellectuelle, et que la connaissance réelle et durable de cette langue difficile ne pouvait être que l'apanage du petit nombre. Pour le premier de ces deux points, les plaintes de Fleury et de Rollin montrent que notre siècle n'a rien à envier au passé ; quant au second, la longue énumération que fait M. Egger des publications relatives au grec dans ces trente dernières années doit suffire à rassurer les plus enclins au découragement. S'il est vrai qu'on ne fait des livres que parce qu'il y a des lecteurs pour les acheter, nous pouvons affirmer hardiment que jamais la société française n'a compté tant d'amis des lettres grecques. Au lieu de déplorer leur mort, il y a donc lieu plutôt de célébrer ce que M. Egger appelle avec raison leur renaissance.

III

Nous avons insisté sur la question de fait, sur la prétendue stérilité des études grecques dans l'éducation française, parce que c'est le principal argument de leurs ennemis. En l'écartant on met fin au procès. Jamais personne n'a contesté sérieusement l'utilité de l'étude des langues pour le développement de l'intelligence, et sur ce point spécial la supériorité des langues anciennes sur les langues modernes. A ce point de vue théorique et philosophique, la question est jugée, et pour le grec aussi bien que pour le latin. Les mêmes raisons sont applicables à l'un comme à l'autre. Malgré la distinction provisoire que l'on affecte d'établir entre eux, leurs destinées sont à peu près les mêmes. Ils mourraient ensemble si les principes utilitaires venaient jamais à prévaloir ; ils vivront côte à côte, si, fidèle à ses traditions, la France veut conserver à ses écoles ce qui fait leur force et leur éclat.

Toutefois, comme désormais pour vaincre il faut convaincre, M. Egger rend un grand service aux amis des études grecques en leur fournissant tout un arsenal d'arguments nouveaux qui auront

[1] *Traité des études,* l. II, chap. II.

dans le débat une portée et une force décisive. L'histoire de l'hellénisme en France n'est autre chose que l'histoire de notre langue, de notre littérature, de notre génie national se développant de siècle en siècle sous l'influence constante et énergique de la langue, de la littérature, du génie de la Grèce. Non point que l'auteur nie ou même veuille amoindrir les autres influences, celle de la civilisation romaine, celle de l'Église. Mais la civilisation romaine était grecque pour une bonne part ; le latin servait de véhicule aux idées grecques. Et quant au christianisme, les noms mêmes des plus grands apôtres de la Gaule, les Pothin, les Irénée, disciples de Polycarpe, ces noms seuls montrent que c'est par la Grèce que nos pères ont été convertis à la foi nouvelle, que chez nous l'Évangile a d'abord parlé grec. Aussi lisons-nous sans étonnement dès le début du livre cette phrase qui en est comme le résumé : « Notre langue est aujourd'hui toute pleine de mots grecs, notre littérature tout imprégnée d'idées grecques. » L'ouvrage entier n'est, pour ainsi dire, que la confirmation détaillée et historique de cette double thèse. La conséquence en est claire, et l'auteur n'a pas besoin de la tirer lui-même. Elle ressort des faits avec une évidence éclatante. C'est que pour bien connaître notre langue, pour bien goûter notre littérature, une connaissance au moins élémentaire de la langue et de la littérature grecques est, sinon absolument indispensable, du moins très-utile; qu'il manquera toujours quelque chose à ce double point de vue à quiconque aura été privé de cette forte culture, et que la supprimer entièrement serait condamner les générations nouvelles à une irremédiable infériorité.

La langue française ne compte point celle d'Homère parmi ses ancêtres directs; mais, à quatre reprises, la France a reçu, comme un legs, des richesses qui lui venaient de la Grèce. Une première fois par les colonies grecques qui peuplèrent une partie de ses côtes méridionales, notamment par les Phocéens de Marseille, ou encore par les marchands grecs qui remontaient le Rhône. Plus tard, par l'invasion romaine qui lui apporta tout ce que les Latins eux-mêmes devaient aux Grecs; puis par les apôtres du christianisme, pour la plupart fils de la Grèce asiatique, qui venaient nous enseigner la parole du Sauveur dans le langage de Platon. Enfin, dans des temps plus modernes qui se continuent encore, la science, fidèle au précepte d'Horace, n'a rien trouvé de mieux pour exprimer les faits nouveaux qu'elle découvre sans cesse, pour nommer les instruments qu'elle invente, que de former des mots français d'éléments grecs. Ce sont, si l'on peut ainsi parler, quatre transfusions successives du sang hellène dans les veines françaises. Mais la dernière est de beaucoup la plus considérable. C'est elle qui a rempli la langue de la mé-

decine, de la physique, de la critique littéraire, de la politique même, d'une multitude de mots qu'on ne peut bien entendre sans avoir pris au moins une teinture du grec; et ce nombre, personne ne l'ignore, augmente chaque jour.

M. Egger raconte et décrit ces quatre invasions du grec dans notre langue avec des détails très-curieux, qui seront tout nouveaux pour la plupart de nos lecteurs, et qu'éclairent des considérations extrêmement intéressantes. Nous permettra-t-il de lui signaler, nous n'osons dire une lacune, mais un point d'interrogation qui se pose de lui-même à la page qui précède l'histoire de la Renaissance? Avant la Renaissance, et pendant d'assez longues années, la France militaire et féodale s'est trouvée en contact avec la race grecque, par la conquête et l'occupation d'une partie considérable de la Grèce. Les Othon de la Roche, les Gauthier de Brienne, les Villehardouin, les Guillaume de Champlitte, et avec eux d'innombrables soldats français, ont vécu au milieu des populations helléniques. A coup sûr, il s'établissait entre eux, comme cela arrive toujours entre vainqueurs et vaincus, un échange d'expressions et une fusion de langage qui leur permettaient de s'entendre réciproquement. De même que le poëte grec qui chanta la prise de Constantinople par les croisés mêla forcément à son récit un certain nombre de mots français grécisés : *ho kontos*, par exemple, pour *le comte*, les Français ne durent-ils pas emprunter quelques expressions grecques dont leur langue n'avait pas les équivalents? N'en trouverait-on pas quelques traces dans le texte primitif de Villehardouin? Tel est le *desideratum* sur lequel nous appelons l'attention de M. Egger. Il a plus d'importance peut-être qu'on ne le jugerait au premier abord; car ces petits princes français, transplantés, par la conquête, en Morée ou dans la Grèce propre, avaient laissé dans leur patrie des familles et des amis, avec lesquels, sans doute, tous les liens ne furent pas rompus. Beaucoup revinrent en France; d'autres appelèrent auprès d'eux ceux qui leur étaient chers. Pendant un demi-siècle, et sur quelques points, pendant un temps bien plus long, il y eut ainsi comme une France d'outre-mer, dont les relations avec la métropole durent entretenir entre le monde grec et le nôtre sinon un grand mouvement de personnes, du moins un grand échange d'idées. Or les mots suivent toujours les idées, et il n'est pas impossible que l'une et l'autre des deux langues aient reçu de ce commerce quelque empreinte durable.

Mais les idées ont bien plus d'importance que les mots. Aussi, quelque intérêt que présentent les parties du livre de M. Egger, où il montre l'influence de la langue grecque sur la formation et le développement de la nôtre, la plupart des lecteurs s'attacheront de

préférence à celles où, passant de la linguistique à la littérature proprement dite, il montre comment la Grèce a rempli pour la France, après l'avoir rempli pour Rome, son grand rôle de civilisatrice, d'éducatrice du genre humain. Rome déjà, par la conquête, nous avait transmis jadis ce qu'elle-même avait reçu; mais ce fut bien autre chose au quinzième siècle. C'est aux malheurs de la Grèce que nous avons dû la plupart de ses bienfaits. Au moyen âge, le schisme mettait entre les deux communions chrétiennes une hostilité qui rendait presque impossible toute influence réciproque. Conquise et asservie par les Turcs, la Grèce n'inspira plus que de la pitié. La France, comme l'Italie, ouvrit les bras aux malheureux exilés de Constantinople, et des trésors de science et d'érudition furent la rançon de cette hospitalité. Comme ces fleurs qui exhalent tout leur parfum quand on les écrase et qu'on les foule aux pieds, le génie grec, écrasé par le despotisme brutal des Osmanlis, répandit dans l'Europe latine la connaissance et le sentiment de ses richesses poétiques, philosophiques, scientifiques. L'effet en fut tel, que les contemporains de ce grand mouvement crurent renaître d'une longue mort; ils l'appelèrent la Renaissance.

Dès lors, pour répéter la forte et juste expression de M. Egger, la littérature française fut « tout imprégnée d'idées grecques. » Après quelques tâtonnements, quelques excès inévitables qu'on a exagérés, l'équilibre s'établit bientôt, et de cette union, où l'esprit de la Grèce se mariait à notre propre génie, ne tardèrent pas à sortir les fruits les plus beaux et les plus abondants. Ce sont notamment « ces pompeuses merveilles[1] » du théâtre de Racine, ces *Phèdre*, ces *Andromaque*, ces *Iphigénie*, à la fois grecques et françaises, antiques et chrétiennes, et dont l'âme charmante trahit cette double origine; puis le *Télémaque* de Fénelon, et tant d'autres livres plus ou moins célèbres, dont la pure élégance attique est la marque d'un long commerce avec les poëtes et les prosateurs de la Grèce. M. Egger ne s'attarde pas à recueillir des souvenirs aussi généralement connus; c'est l'histoire des idées qu'il veut retracer plutôt que celle des imitations. Aussi il insiste de préférence sur les théories critiques, empruntés à la Grèce par nos érudits du seizième et du dix-septième siècle, et il montre avec beaucoup de finesse et de justesse quelle influence elles ont exercée sur les inventions des poëtes et sur le goût du public.

Cette influence n'a pas toujours été également heureuse. Les théories de l'antiquité étaient parfois mal comprises et mal appliquées; et en littérature, comme en philosophie, on invoquait sou-

[1] Boileau, épître VII, à Racine, vers 84.

vent à tort l'autorité d'Aristote. De là des essais maladroits et infructueux, par exemple, dans le poëme épique. Ce n'est guère que de nos jours que des notions plus exactes sur l'origine des antiques épopées ont fait reconnaître combien les tentatives pour ressusciter artificiellement ce genre sont vaines et impuissantes. Nous sommes redevables de ce service, comme de beaucoup d'autres, aux progrès de l'érudition qui ont marqué la fin du siècle dernier et le commencement du nôtre, et renouvelé la science de l'antiquité grecque.

Ce n'est point en France, malheureusement, qu'est né ce grand mouvement de recherches et de découvertes. A cette époque, les études grecques languissaient chez nous. La société française avait autre chose à faire. Uniquement occupée de réformes politiques et sociales, tout entière au présent et à l'avenir, elle semblait oublier le passé. Barthélemy, toutefois, dans son *Voyage d'Anacharsis*, montra une sérieuse connaissance de la Grèce; mais il suffit de voir comment Pindare, Eschyle, Aristophane, sont appréciés par La Harpe, dans son *Lycée*, pour reconnaître que les lettres grecques étaient bien mal comprises chez nous, au moment même où l'Allemagne les éclairait d'une lumière si vive et si nouvelle. Mais la France devait avoir son tour. Sans parler de madame de Staël et de Benjamin Constant, qui répandirent bientôt chez nous les plus importantes découvertes de la critique allemande, déjà un jeune poëte nous avait rendu l'avantage, non point par la critique, mais par des œuvres originales, où respire le plus pur esprit de la Grèce. Il est vrai qu'il était Grec par la naissance, à moitié grec par le sang, venu en France à trois ans, sur les genoux d'une jeune et charmante Hellène, qui lui avait appris sa langue en lui donnant son lait. Pendant sa trop courte vie, André Chénier s'est constamment nourri du suc le plus pur des lettres grecques, d'Homère, de Pindare, de Théocrite, de l'Anthologie. C'est le secret de son génie, si cher à notre jeunesse, et qui a encore sur la poésie de notre temps une action si marquée et si vivace.

C'est à André Chénier que s'arrête l'histoire de l'hellénisme en France, dans le plan que s'était tracé M. Egger. Toutefois, sous forme de conclusion, le savant écrivain nous montre encore sommairement l'influence du génie grec sur la génération actuelle et sur la société contemporaine. Aussi exempt d'illusion que de pédantisme, il voit, avec raison, dans certaines folies de la politique révolutionnaire, comme dans certaines routines de la littérature et des beaux-arts, le calque servile d'un passé auquel l'oubli des traditions chrétiennes donnait intempestivement une valeur exagérée. Mais ce sont là des excès passagers, dont les progrès de la

critique ont fait justice. Mieux connues et mieux comprises par l'érudition contemporaine, les leçons que nous offre le peuple grec ne peuvent plus égarer personne. D'une part, « l'expérience des cent dernières années nous défend de tout puéril engouement pour les utopies où s'égara trop souvent l'esprit aventureux des législateurs et des philosophes grecs; nous savons tout ce qui manquait à la démocratie athénienne pour être un véritable régime de justice et de liberté. » Étudiée de plus près, dans ses monuments originaux, à la lumière d'une science plus sincère, l'histoire de la Grèce s'est dépouillée de ce nuage brillant et trompeur, à travers lequel les contemporains de Rollin la voyaient encore; elle se montre à nous dans sa vérité, très-grande, très-intéressante, très-instructive, mais instructive par ses fautes et par ses malheurs au moins autant que par ses triomphes et ses vertus. D'autre part, quoi qu'en puissent dire les détracteurs du présent, il est incontestable que nous connaissons mieux, que nous jugeons mieux qu'autrefois les modèles littéraires de la Grèce. Sur ce point aussi, quelques illusions sont tombées. Au fanatisme superstitieux des premiers hellénistes a succédé une critique plus indépendante et plus clairvoyante. Sans rien perdre de sa vivacité, l'admiration est devenue plus éclairée et plus sûre d'elle-même; désormais elle peut diriger nos écrivains et nos poëtes sans risquer de les égarer. Notre littérature, pour parler comme M. Egger, « ne demande plus à la Grèce que des leçons générales de goût; » elle n'a plus à craindre que l'enthousiasme pour des formes vieillies fasse violence à notre vrai génie. Ce n'est plus Ronsard, seulement, qui est devenu impossible, mais ces prétendus imitateurs de l'épopée et de la tragédie antique, qui cherchaient dans Aristote l'idéal de toute poésie. Mieux on a lu Aristote, plus on a constaté que ses commentateurs altéraient souvent sa vraie pensée; mieux on a connu les épopées homériques et les tragédies de Sophocle, plus on a vu quelle idée fausse s'en étaient faite longtemps les théoriciens et les imitateurs.

Le danger n'est plus de ce côté. Ce n'est pas au nom de la Grèce que les révolutionnaires contemporains sapent nos institutions; ils obéissent, personne ne l'ignore, à une métaphysique antichrétienne qui nous vient d'Allemagne. De même, en littérature, ce qui égare tant d'esprits bien doués, ce n'est plus l'autorité d'Aristote, c'est bien plutôt la liberté excessive qu'on revendique pour une inspiration douteuse, et aussi l'admiration peu éclairée et l'imitation peu intelligente des modèles anglais ou allemands. M. Egger ne cède-t-il pas à une illusion bienveillante, lorsqu'il dit que notre poésie actuelle « atteste, par je ne sais quel esprit d'ordre et de mesure, l'intime parenté de notre génie avec celui de l'antiquité grecque? »

Que cela soit vrai de quelques-uns de nos poëtes, nous ne voulons point le contester; mais le grand nombre, est-ce par l'ordre et la mesure qu'ils se distinguent? Ne sourieraient-ils pas eux-mêmes de cet éloge, tant il est évident qu'ils cherchent le succès par des moyens tout opposés? Nous ne voulons point citer des noms propres, bien qu'ils abondent sous notre plume. Tous nos lecteurs savent que la liberté absolue, je ne dis pas de l'inspiration, mais de la fantaisie, du caprice, est le premier principe de la poétique régnante; et il suffit d'ouvrir quelques-uns des jolis petits livres jaunes ou bleus qui se pressent et se succèdent aux vitrines de nos libraires, *magnus proventus poetarum*, comme disait Pline, pour se convaincre que jamais aucun principe d'Aristote, d'Horace ou de Boileau n'a été aussi fidèlement suivi.

Mais peut-être M. Egger a-t-il fait comme ces prêtres égyptiens, qui louaient le roi de toutes les qualités qu'il n'avait pas, pour lui donner l'idée de les acquérir; c'est aussi, on s'en souvient, le procédé employé par le *vicaire de Wakefield*, pour corriger sa capricieuse moitié. Si telle est son intention, nous ne pouvons qu'y applaudir, car son livre prouve surabondamment combien l'étude des modèles grecs a été féconde pour les lettres françaises, et quelle grande part leur revient dans l'éclat, dans la grandeur, dans la gloire de notre littérature. La conclusion naturelle et évidente, c'est que cette influence du génie grec sur notre génie ne doit pas s'arrêter brusquement; qu'elle doit agir encore dans l'éducation supérieure des esprits; que la Grèce, sa belle langue, son admirable littérature, doivent demeurer familières, au moins dans une certaine mesure, à l'élite de notre société française.

Dans un livre où il se montre très-dur pour la philosophie et pour la gloire militaire des anciens Grecs, M. de Maistre s'interrompt pour faire cette déclaration, qui a bien du prix dans une telle bouche : « Les lettres et les arts furent le triomphe de la Grèce. Dans l'un et l'autre genre, *elle a découvert le beau*; elle en a fixé les caractères; elle nous a transmis des modèles qui ne nous ont guère laissé que le mérite de les imiter : *il faut toujours faire comme elle, sous peine de mal faire.* » Nous n'irions pas jusque-là. L'éloquent adversaire de la Grèce exagérait ici l'éloge pour avoir le droit d'exagérer ailleurs le blâme; plus il retranchait d'un côté, plus il voulait accorder de l'autre. Il y a des arts et des genres littéraires où nous sommes supérieurs aux Grecs. Rien n'est plus beau, même dans Sophocle et dans Thucydide, qu'*Athalie* et que le *Discours sur l'Histoire universelle*. Mais ces deux chefs-d'œuvre existeraient-ils, si Racine n'eût connu, n'eût aimé, n'eût pratiqué familièrement et profondément senti les beautés de Sophocle; si Bossuet n'eût relu,

pour l'éducation du dauphin, toute la littérature grecque, avec une pénétration et une vivacité d'admiration dont les traces sont partout visibles? Quant aux arts, il en est un, au moins, pour lequel le mot de M. de Maistre n'est que l'expression de la vérité la plus incontestée. Les débris de la sculpture grecque, « restes des ans et des barbares, » comme dit Bossuet, ne sont-ils pas encore aujourd'hui l'école unique de nos statuaires? Qu'on s'indigne, si l'on veut, de cette éternelle domination que le génie des Phidias et des Praxitèle exerce sur quiconque cherche le beau dans les formes physiques, il faut la subir *sous peine de mal faire*. Eh bien, ceux qui connaissent la littérature grecque ont le droit d'être crus quand ils affirment que l'étude d'Homère, de Sophocle, de Thucydide, de Démosthène offre aux poëtes, aux orateurs, aux historiens, des modèles équivalents, aussi utiles, aussi difficiles à remplacer. De part et d'autre, c'est le même enseignement du simple et du vrai; de part et d'autre, c'est la même source pure où il faut se retremper sans cesse.

IV

Voilà, ce semble, bien des raisons pour ne pas laisser affaiblir chez nous, dans les classes privilégiées et pour ceux qui prétendent à la direction des esprits, les études de langue grecque. Mais, de nos jours, on en a trouvé une nouvelle, que nos pères ne prévoyaient pas : « Vous voulez repousser, de l'éducation, la langue grecque comme inutile, ont dit quelques philhellènes; il dépend de vous de la rendre utile, d'en faire même la plus utile des langues, celle que négociants, industriels, voyageurs auront le plus d'intérêt à apprendre, le plus d'occasion de pratiquer; une vraie langue internationale et universelle. » Telle est la thèse que développent habilement, et non sans quelques raisons séduisantes, MM. Gustave d'Eichthal, Renieri, Valettas, d'autres encore, tant en Grèce qu'en France.

Le grec, disent-ils, n'est pas une langue morte, comme le latin. On le parle encore, non-seulement dans la Grèce propre, mais sur toutes les côtes de l'Orient, et même dans plusieurs de nos grandes villes, Venise, Marseille, Londres, où de nombreuses et puissantes colonies de négociants grecs sont depuis longtemps fixées. Apprendre le grec, c'est apprendre une langue vivante, acquérir un moyen de communication toujours très-utile, souvent indispensable, avec un peuple de plusieurs millions d'hommes dont l'importance va croissant. Par un ensemble de circonstances qu'on ne saurait con-

tester, l'attention des gouvernements, le mouvement du commerce, les plus grands intérêts matériels, religieux, politiques, se concentrent sur l'Orient. C'est à l'est de la Méditerranée que se résoudront prochainement les plus grandes questions de ce siècle, c'est-à-dire parmi des populations d'origine grecque, qui seront appelées à y jouer un rôle capital, et sans lesquelles on ne pourra rien faire. A ce moment, il sera bien plus utile de parler leur langue que l'anglais, l'allemand ou l'italien.

Or, cette langue, nous l'apprenons tous déjà. Dans toute l'Europe, il n'est pas un jeune homme des classes aisées qui n'y consacre une partie notable de son temps. On l'apprend languissamment et on l'oublie vite, parce qu'on ne lui suppose aucun emploi pratique. Mais changeons de point de vue, étudions-la comme une langue vivante, comme un instrument de politique, de commerce, de plaisir. Cette étude ne tardera pas à devenir féconde, et le grec sera bientôt, non-seulement un moyen de communication avec l'Orient, mais encore un langage commun à tous les hommes instruits de l'univers. Il remplacera avantageusement le latin dans le rôle que celui-ci a si longtemps joué pour la politique, pour la science, pour la religion. L'héritage est vacant ; seul le grec peut le recueillir.

Tel est le brillant avenir que rêvent, pour la langue grecque, quelques philhellènes de l'Occident, et surtout de nombreux patriotes grecs, passionnés, à juste titre, pour leur idiome national. Aussi l'*Association* française, dont nous avons raconté l'histoire, a-t-elle été accueillie avec transport, non-seulement dans les colonies grecques de Marseille et de Londres, mais encore à Athènes, à Corfou, à Constantinople, et jusqu'à Taganrog. Savants, négociants, hommes politiques, se sont fait un devoir d'inscrire sur ses listes des noms plus ou moins connus, mais dont la physionomie atteste l'origine. L'université d'Athènes a pris en bloc quarante souscriptions ; enfin, un riche banquier de Constantinople, M. Christakis Bitos Zographos, par une libéralité vraiment sans exemple, envoyait naguère, à l'Association, une somme de vingt mille francs, dont la rente doit former un prix annuel destiné à encourager les études grecques. Vingt mille francs offerts par une seule personne, en l'honneur du grec, c'est un don plus que royal ; ce simple négociant laisse bien loin, derrière lui, les François I[er] et les plus illustres protecteurs des lettres. Nous sommes cependant plus touchés encore de l'humble obole que versent, dans la caisse commune, quelques étudiants, quelques vieux savants qui vivent péniblement, à Paris ou à Londres, en donnant des leçons de grec moderne. A coup sûr, ce n'est point le seul amour des lettres qui suscite ces

dévouements; c'est surtout le patriotisme, l'orgueil national. Délivrée en partie de la domination ottomane par un effort héroïque, la race grecque a ouvert son âme à de grandes espérances. Elle veut d'abord affranchir tous ceux de ses enfants sur lesquels le joug pèse encore; de là ces agitations perpétuelles qui, tout récemment encore, ont inquiété l'Europe; puis elle rêve de reprendre, dans le monde, une place et une influence digne de son grand nom. L'œuvre serait assurément fort avancée si la langue grecque devenait la langue de la Méditerranée, le trait d'union de l'Occident et de l'Orient.

Pour cela deux conditions sont nécessaires ; l'une, que les écoles de toute l'Europe apprennent à prononcer le grec comme le prononcent les vrais hellènes; l'autre, que les différences qui séparent le *romaïque* moderne du grec ancien soient supprimées. Ces conditions sont-elles possibles ? Les écrivains dont nous analysons les doctrines n'en font pas l'objet du moindre doute ; mais beaucoup de bons juges sont moins confiants.

Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans les détails techniques. Il n'est du reste pas besoin d'apprendre à nos lecteurs que depuis le seizième siècle toute l'Europe savante a adopté pour le grec une prononciation de pure convention, très-sensiblement différente de celle qui est en usage dans les lieux où on le parle encore ; à tel point qu'un professeur de l'université d'Athènes, entrant dans une classe de nos colléges pendant qu'on y récite de l'Homère, n'y comprendrait peut-être rien. Ceux qui désireraient sur ce point des indications complètes, les trouveront dans un excellent appendice du livre de M. Egger, où l'historique de cette question, très-impartialement résumé, sert de prémisse à la conclusion la plus sage et la plus pratique. M. Egger ne s'attarde pas à prouver que cette prononciation occidentale n'est pas celle des anciens Grecs , c'est là un fait hors de débat; mais il démontre, ce qui est bien plus important, que les Grecs modernes, eux aussi, ont altéré sur plusieurs points la prononciation antique. Il est impossible de lire à la moderne certains passages de Démothène sans s'exposer aux plus graves confusions, les mots qui veulent dire *nous* et *vous* devenant identiques pour l'oreille, ce qui a forcément conduit à les remplacer dans le langage actuel par deux barbarismes. Nous pouvons donc, et ce serait justice, prendre la prononciation moderne pour certaines lettres qu'évidemment nous prononçons mal; mais les Grecs eux aussi, s'ils veulent revenir à la langue de leurs aïeux, doivent absolument renoncer à ce qu'on nomme l'*itacisme*, c'est-à-dire à la confusion de plusieurs voyelles, semblables aujourd'hui pour l'oreille, et qui dans le grec ancien étaient évidemment distinctes.

Mais cela nous amène à la seconde question qui est de beaucoup la plus grave. Peut-on espérer qu'un peuple, par pur zèle littéraire, modifie la langue qu'il parle depuis de longs siècles pour revenir à la pureté d'un idiome connu des seuls lettrés, d'un idiome qui, admirable pour exprimer les choses antiques, ne se prête que difficilement à exprimer les choses modernes ? Cela même est-il désirable ? — Cette question, les philhellènes la tranchent hardiment par l'affirmative. M. Egger, si sympathique d'ailleurs à la Grèce, si confiant en ses destinées, leur oppose de très-solides raisons. Entre le grec ancien et le romaïque les différences sont plus profondes qu'on ne veut bien le dire. Sans doute les lettrés d'Athènes et de Constantinople s'attachent à les atténuer dans leurs écrits et y réussissent dans une certaine mesure. Quiconque possède le grec antique peut lire sans difficulté les *Philologica parerga* de M. Philippos Joannou, l'*Aganippé* de Zacynthe, le *Philistor* et l'*Ephéméris* d'Athènes ; et encore est-ce à la condition de deviner bien des expressions qui ne sont ni de la langue de Démosthène ni de celle de Lucien. Ces écrivains, ces érudits, ces journalistes proscrivent, il est vrai, tous les mots étrangers, turcs, bulgares, albanais, italiens, qui se sont peu à peu introduits dans l'usage ; ils s'efforcent de se renfermer dans le vocabulaire des anciens hellènes. Mais ils n'y parviennent le plus souvent qu'en faisant violence au sens des mots ; puis, même quand ils y réussissent le mieux, reste l'obstacle invincible des formes grammaticales, très-sensiblement différentes de la syntaxe antique. Le pastiche se trahit à chaque ligne par des tournures barbares qu'un ancien n'aurait jamais comprises, ou qui à coup sûr l'auraient révolté. Voilà donc presque toujours le résultat de tant d'efforts. Il aboutit à écrire une langue qui n'est plus ni ancienne ni moderne, que le peuple ne comprend pas comme trop savante, et qui choque les yeux et l'esprit des savants.

Nous ne voudrions rien dire qui pût affliger les honorables écrivains qui se sont voués à cette tâche ingrate. Il y a quelque chose de touchant dans ce patriotisme tenace qui s'obstine à ressusciter un passé de vingt siècles, et à se rattacher, ne fût-ce que par le langage, aux gloires de l'antique Hellade. Mais s'il est vrai, comme M. Egger le démontre malgré sa sympathie profonde pour les hommes et les choses de la Grèce moderne, s'il est vrai que l'œuvre soit impossible, ce serait un bonheur pour les lettrés grecs de perdre une illusion qui les épuise en efforts stériles. Ils donneraient, dès lors, à leurs travaux une autre direction, la seule qui puisse les conduire au succès.

Le grec romaïque est une langue moderne, très-proche parente sans doute, mais en même temps très-distincte du grec ancien. Ce

n'est pas en vain que les siècles ont passé sur lui; il a vécu, et par là même il s'est modifié, comme tout ce qui vit. Des changements profonds se sont opérés lentement, à travers le cours des âges, dans son organisation intime, changements analogues, quoique moins complets, à ceux qui ont tiré du latin l'italien, l'espagnol, le provençal, le français. L'ancienne langue synthétique s'est transformée en langue analytique. Le vocabulaire a perdu beaucoup de mots devenus inutiles; il en a acquis beaucoup d'autres que lui imposaient les besoins et les relations de chaque époque. La grammaire surtout s'est désagrégée pour unir ses éléments selon de nouvelles lois, les lois de l'esprit moderne, qui n'est plus l'esprit ancien. Que les érudits s'affligent de cette transformation, ils en ont le droit, quoiqu'il soit peut-être peu raisonnable de s'affliger d'un fait fatal, du travail irrésistible des siècles; mais s'ils espèrent la supprimer par une volonté humaine, c'est méconnaître la vraie nature des langues.

Quoi qu'en puisse penser une philosophie qui redevient à la mode, les langues ne sont point des faits purement humains. La volonté individuelle ne peut rien sur elles; et quant aux volontés générales, si elles existent, si elles se manifestent, c'est à l'état de pur instinct. La conséquence évidente, c'est qu'il n'y a pas d'entreprise plus vaine que de vouloir changer la langue d'un peuple. L'œuvre du génie est de l'épurer, de l'ennoblir, de la fixer, et il ne peut le faire qu'en l'acceptant dans son ensemble. On peut dire de la langue ce que Bacon disait de la nature; nul ne lui commande qu'en obéissant à ses lois. Or où est la vraie langue d'un peuple, si ce n'est dans le peuple lui-même? C'est au *port-au-foin* que Malherbe cherchait la langue française; c'est au marché d'Athènes que les écrivains grecs doivent chercher la langue grecque de l'avenir.

Ils la méprisent beaucoup, cette pauvre langue vulgaire; et à certains égards leurs mépris sont mérités. Elle porte les tristes stigmates de la servitude, de la barbarie; elle n'a longtemps parlé que par la bouche des raïas, elle ne connaît guère encore d'autre poésie que celle des Klephtes. Mais elle vit, et on conviendra que c'est quelque chose, tandis que le grec de Démosthène est mort depuis quinze cents ans au moins, en admettant encore qu'il vécût dans son intégrité, ce qui est déjà contestable, au temps des Pères de l'Église. Qu'ont donc à faire les écrivains grecs s'ils veulent laisser une œuvre durable? Exactement ce qu'ont fait les Italiens du treizième siècle et les Français du quinzième, réserver aux études savantes l'idiome vieilli qui ne convient plus aux temps nouveaux; accueillir la jeune langue avec indulgence et sympathie, s'efforcer de comprendre son vrai génie, et, en la débarrassant de ses défauts, lui conserver avec

soin toutes ses qualités ; écrire pour le peuple, pour la nation tout entière, et non pour un petit cercle de lettrés. A cette condition, ils pourront espérer de voir la langue grecque redevenir une langue littéraire, et, dans les grands événements dont l'Orient sera bientôt le théâtre, s'imposer aux nations de l'Occident comme la langue de la Méditerranée. Ce jour-là, s'il arrive jamais, on ne peut contester que les élèves de nos lycées pourront tirer un grand avantage de leurs études grecques, si la prononciation romaïque, dans ce qu'elle a de certain et de possible, est enfin adoptée en France[1]. La langue grecque moderne ne sera plus pour eux qu'un jeu ; dès le collége ils seront en état de la lire, un mois d'exercice leur suffira pour l'entendre et la parler.

Voilà ce qu'il y a de vraiment pratique dans les idées que nous venons de résumer. Qu'il s'y mêle des illusions, nos lecteurs ont pu en juger. Il en est une que nous n'attribuons à personne, car elle n'est pas formellement exprimée, mais que l'on sent percer çà et là, et qui couve, dit-on, non-seulement dans un grand nombre de cerveaux grecs, mais encore, ce qui a lieu de nous surprendre, dans la pensée de quelques philhellènes français. A l'ambition littéraire et politique, ils joignent une ambition religieuse qui ne vise à rien moins qu'à faire de la Grèce le centre de la chrétienté, et de l'*orthodoxie* grecque la religion universelle de l'avenir. Les Grecs aiment à se répéter qu'ils ont seuls le dépôt du vrai christianisme. Non-seulement les sectes protestantes, mais encore le catholicisme lui-même n'est à leurs yeux qu'une branche séparée du tronc primitif. Quelques-uns d'entre eux, beaucoup peut-être, rêvent qu'un jour viendra où l'antique unité sera rétablie à leur profit ; où toutes les autres communions chrétiennes, abjurant de longues erreurs, viendront leur redemander la foi primitive dont elles ont dévié en sens divers ; et qu'alors, sur les débris de toutes les hérésies, parmi lesquelles ils placent au premier rang l'*hérésie romaine*, la croix grecque régnera sans rivale sur l'Europe et sur l'Asie, en attendant qu'elle fasse la conquête du reste de l'univers.

C'est là un rêve bien chimérique, et qui témoigne d'une étrange puissance d'illusion. Il montre jusqu'à quel point l'orgueil national peut s'aveugler sur le présent, sur le passé, sur l'avenir. Mais c'est aussi un rêve dangereux. A la fois cause et effet, il surexcite encore cet orgueil dont il sort ; il encourage une obstination qui n'a déjà été que trop fatale à la race grecque ; il lui fait prendre pour des amis et des protecteurs ses ennemis les plus redoutables, et l'empêche de voir où serait son véritable salut.

[1] Déjà il existe au lycée de Marseille une chaire de grec moderne.

Quand les Grecs émettent le souhait que les dissidents retournent à leur Église, ils devraient dire de laquelle ils parlent, car en réalité il y en a trois. Est-ce au synode d'Athènes, à celui de Saint-Pétersbourg, ou à celui de Constantinople qu'il faudra faire soumission? Ce mot d'*Église grecque* est au fond un non-sens, puisqu'il est porté à titre égal par trois Églises tout à fait indépendantes l'une de l'autre. Nous savons bien qu'une certaine unité existe entre ces Eglises au moins à l'état de projet. Depuis longues années la Russie travaille le clergé orthodoxe du royaume grec et de l'empire ottoman, lui prodiguant l'or et les belles promesses, pour faire de lui l'auxiliaire de ses desseins ambitieux. Mais si c'est là l'unité à laquelle les théologiens grecs nous convient, l'unité sous l'autocrate russe, il est douteux qu'ils fassent dans l'Europe occidentale beaucoup de prosélytes.

Nous nous trouvions à Venise, il y a quelques années, le 11 septembre, jour où l'Église grecque fête saint Alexandre. Or Venise, on le sait, est la résidence d'un évêque grec. Nous pûmes le voir officier pontificalement dans sa jolie petite cathédrale, avec un luxe d'ornements qui n'était point sans doute en l'honneur de saint Alexandre *le Charbonnier*. L'empereur de Russie, voilà le vrai patron que fêtent ce jour-là tous les *archimandrites*, tous les *papas*, tous les *caloyers* d'Europe et d'Asie. Ils le fêtaient, il y a seize ans, au jour de saint Nicolas. Et cela est justice ; même en pays grec, même en pays musulman, l'empereur de Russie est pour eux le grand bienfaiteur, le grand protecteur. C'est sur lui que tous tiennent les yeux tournés ; c'est sur lui que tous comptent pour rebâtir les églises, pour ajouter aux pompes du culte, pour obtenir dans toutes les circonstances graves aide et secours. Faveurs intéressées qui préparent les voies à cette domination de l'Orient, depuis si longtemps et si opiniâtrément poursuivie par la Russie. Si le clergé grec ne le comprend pas, quel aveuglement! S'il accepte le marché, on ne le lui enviera pas. L'Europe sait trop de quelle liberté, de quelle dignité jouissent les popes et les évêques russes sous le gouversement paternel du tsar, représenté par un synode que présidait il y a quelques années, que préside encore peut-être un colonel de cavalerie!

Ce qui contribue surtout à tromper quelques écrivains et quelques théologiens grecs sur le retour possible de la chrétienté à leurs dogmes et à leurs rites, ce sont les avances et, disons le mot, les cajoleries de certains protestants à leur endroit. Dans le grand mouvement religieux qui agite actuellement l'Angleterre, pendant que les Manning, les Newmann, les Wilberforce, revenaient au catholicisme, d'autres, moins conséquents, ont cherché ailleurs une unité factice. Il en est qui ont tourné les yeux vers la Grèce. Confondant la durée avec la vie, et

l'immobilité avec la fidélité, ils croyaient retrouver là le christianisme primitif, tel qu'il était avant d'être dénaturé, comme ils disent, par la superstition papiste. En effet, et les Grecs en sont très-fiers, leur Église, du moins dans ses formes extérieures, est identiquement l'Église chrétienne du quatrième siècle, celle de saint Jean Chrysostome et de saint Basile. Rites, costumes, psalmodies, rien n'a été changé, et ils triomphent de montrer combien la Rome papale, depuis le moyen âge, diffère de celle qu'avaient vue saint Ambroise et saint Augustin[1]. On leur a répondu mille fois que l'Église du Christ étant un corps vivant, a dû grandir et se modifier comme l'enfant qui devient homme. C'est là le raisonnement, dit-on, qui a converti M. Newmann, et il est probable qu'il en convertira d'autres; mais pour le moment les Grecs s'enorgueillissent de la prétendue intégrité de leur foi, et quelques protestants les y encouragent par des témoignages d'admiration et de sympathie qui parfois prennent la forme d'une véritable adhésion. L'éloge de l'*orthodoxie* grecque n'est pas rare dans les livres de controverse anglicane. Bien plus, on a vu des missionnaires protestants en Orient assister aux offices des *papas*, comme pour faire acte d'une foi commune; et même, à plusieurs reprises, des voyageurs anglais, pasteurs ou évêques, ont positivement noué des relations avec les chefs de diverses Églises grecques, affectant de regarder comme insignifiantes les différences qui séparent les deux communions, et d'admettre la possibilité d'une fusion complète. Les Grecs s'y laissent prendre. Ils ne voient pas que la plupart de ces démonstrations sont de pures politesses; que d'autres attestent seulement un vague besoin d'unité qui cherche où se prendre; que, dans beaucoup de cas enfin, ils font voir seulement la haine contre Rome. Cette prétendue union de l'hérésie et du schisme ne serait autre chose qu'une de ces coalitions dont nos assemblées politiques donnent quelquefois le spectacle, lorsque deux partis extrêmes, séparés par des abîmes, s'allient pour un jour contre le pouvoir.

La comparaison est juste. A l'égard du catholicisme, l'*orthodoxie* grecque et le protestantisme sont une *extrême droite* et une *extrême gauche*, l'une qui s'entête dans l'immobilité, l'autre qui rejette toute règle et abjure toute tradition. Les conversions sérieuses et durables se font des extrémités au centre; hors de là il n'y a que des coups de tête. Mais, dans l'ordre des faits qui nous occupent, il n'y a pas même de ces coups de tête. L'élite du clergé anglican passe peu à peu dans les rangs du catholicisme; pas un *clergyman*, que nous sachions, n'a

[1] Renieri, *De l'avenir du peuple grec*, dans la brochure de M. d'Eichthal, p. 15.

fait abjuration entre les mains du patriarche d'Athènes ou de Constantinople.

Cette illusion, avons-nous dit, est un péril pour la Grèce. D'un côté, elle la pousse entre les bras de la Russie, de l'autre elle l'écarte de Rome. Qui n'en voit les conséquences politiques? Déjà une fois, au quinzième siècle, le schisme a porté malheur à la race grecque. Aucun historien n'a jamais contesté qu'elle lui doive le long asservissement qui l'a courbée, humiliée et sanglante, sous le cimeterre musulman. Unie par la foi aux vigoureuses nations de l'Occident, elle les aurait eues pour auxiliaires dans sa lutte contre les Barbares, et quelque nouveau Charles-Martel aurait trouvé en Asie-Mineure un autre Poitiers pour arrêter l'islamisme. M. Egger blâme quelque part dans son livre ceux qui reprochaient aux Grecs d'alors « leur obstination *généreuse et désintéressée.* » Il ne faut cependant pas confondre le suicide avec le martyre; ce sont deux choses très-différentes, bien que leurs effets puissent parfois se ressembler. Tout dépend des motifs qui ont fait agir, l'entêtement dans une mauvaise cause, ou le dévouement à la vérité. Mais, sans revenir sur ce débat d'il y a quatre cents ans, n'est-ce pas un fait certain, qu'aujourd'hui même la situation de la Grèce vis-à-vis de l'Europe occidentale serait tout autre, si sa religion n'en faisait l'alliée, l'instrument et la proie prochaine de la Russie? Ne l'a-t-on pas vu avec la dernière évidence lors de la récente révolte de Candie? Les Grecs de Mahomet II disaient — c'est un mot historique — « Plutôt le turban que la tiare! » Ils semblent dire aujourd'hui : « Plutôt le knout russe que la houlette de Pie IX! » Encore s'ils obéissaient à des scrupules de croyance! Mais non; ils avouent que les dissentiments dogmatiques n'ont jamais eu rien de sérieux. Leurs patriarches ont jadis signé au concile de Florence un acte officiel de réunion [1], preuve solennelle que la question de foi n'était pour rien dans le schisme. Ils s'entêtent cependant; ils ressassent les arguments de Photius, ils invectivent et maudissent Rome. Rome pourtant ne leur marchande pas les concessions : elle leur offre le maintien de leur langue sacrée, la conservation de leurs rites, de leur hiérarchie, et même, ce qui coûte bien plus à ses maximes, le mariage de leur clergé inférieur. Elle ne leur demande qu'un signe de déférence filiale. Mais c'est cela même qui les irrite. Hier encore, Pie IX leur tendait une

[1] M. Egger rappelle (t. I, p. 105) que cet acte authentique, rédigé dans les deux langues sur un splendide parchemin, et revêtu de la signature du pape, de l'empereur grec et des principaux théologiens de chaque parti existe encore à la Bibliothèque nationale de Paris.

main amie, ou plutôt leur ouvrait ses bras paternels : ils ont repoussé ses avances avec des paroles de haine. Il faut les plaindre ; car rien n'est plus à plaindre que l'aveuglement. Mais s'ils ne sortent de la servitude musulmane que pour tomber sous un joug plus dur encore, qui devront-ils en accuser ?

V

Une question de langage et d'éducation nous a conduits, sur les traces des Grecs eux-mêmes, à une grave question religieuse. Cela nous rappelle que le catholicisme, lui aussi, a des intérêts engagés dans le débat qui met aux prises aujourd'hui les amis et les adversaires du grec. Il lui importe que cette langue continue à être cultivée au moins par un certain nombre de savants. On a dit avec raison qu'il y a trois langues sacrées pour l'Église chrétienne, celles qui ont figuré sur l'inscription de la croix, l'hébreu, le grec et le latin. Cela nous rassure sur l'avenir des études grecques. Lors même qu'un gouvernement trop utilitaire les effacerait pour un temps du programme de notre enseignement public, elles trouveraient à coup sûr un asile dans les séminaires où se forment et se préparent les jeunes recrues du clergé. C'est pour le prêtre catholique une arme nécessaire.

L'hébreu étant la langue des monuments les plus anciens sur lesquels repose notre foi, il est indispensable qu'il y ait toujours parmi nous des hommes qui en conservent le dépôt. Toutefois, ces monuments ont été étudiés depuis tant de siècles, commentés si minutieusement, examinés de si près, que le sens en est éclairci, ou il ne le sera jamais. Il y a quelques années, nous le savons, une escarmouche a été livrée sur ce terrain ; on a accusé Bossuet « d'avoir admiré des contre-sens. » Cela est possible pour Bossuet ; mais les successeurs de Richard Simon, malgré toute leur science, que nous ne contestons point, n'ont pu encore prévaloir contre une possession qui remonte au moins à saint Jérôme, c'est-à-dire à un temps où l'hébreu était mieux su qu'on ne le peut savoir, même à Tubingue. Ajoutons que les textes hébreux sont en nombre limité ; il n'y a guère de chance pour qu'on en découvre de nouveaux. Sous ces deux rapports, il en est tout autrement des textes grecs.

Nous rappellerons seulement pour mémoire que le grec est utile aux hébraïsants eux-mêmes pour contrôler, par la version des *Septante*, le texte de l'Ancien Testament ; mais il a d'autres utilités. De nos jours c'est sur l'Église, sur son origine et ses développe-

ments, que le débat est le plus vif entre le catholicisme d'une part, le protestantisme et le rationalisme de l'autre ; et même, dans le sein du catholicisme, on a pu le voir récemment, entre des écoles rivales. Or tous les documents religieux des trois premiers siècles, et une grande partie de ceux du quatrième et au delà, sont écrits en grec. Personne n'a pu oublier les joutes savantes auxquelles le sixième concile de Constantinople a donné lieu naguère dans la polémique relative au pape Honorius. Les dames même, ces jours-là, ont dû lire quelques mots grecs, sur le sens desquels Mgr. Héfelé, le P. Gratry, Dom Guéranger et M. Amédée de Margerie ne parvenaient point à se mettre d'accord ; mais, en outre, beaucoup des écrits des Pères de l'Église ne nous sont point parvenus sans être cependant perdus sans espoir. Les couvents du mont Athos n'ont pas encore livré tous leurs trésors. Nous en avons eu la preuve, il y a moins de trente ans, lorsqu'un savant français, M. Miller, y a conquis et en a rapporté le texte précieux des *Philosophumena*, attribués par les uns à Origène, par les autres à saint Hippolyte[1]. Ici encore il s'agissait de savoir si un pape, ou plutôt si deux papes, Zéphyrin et Caliste (Calixte) avaient pu être justement soupçonnés d'hérésie, et si le témoignage qui les accuse émane d'un saint, ou seulement d'un écrivain célèbre surtout par ses erreurs. Déjà, par la plume de M. de Bunsen, le protestantisme allemand triomphait. Les hellénistes catholiques, entre autres M. l'abbé Cruice, mort depuis évêque de Marseille, en démontrant que le livre appartient à Origène, détournèrent cette attaque. Le grec est donc nécessaire au clergé catholique pour défendre sa foi incessamment menacée, et parfois à l'aide de documents nouveaux qu'il doit être capable de discuter. Il lui est en outre très-utile, comme simple moyen d'instruction et d'édification, pour se retremper aux sources du christianisme primitif. Sans doute on peut lire les Pères grecs dans les traductions latines ; mais toute traduction altère l'original dans une certaine mesure ; à tout le moins elle nous en ôte le sentiment juste. C'est comme ces verres de couleur à travers lesquels on s'amuse quelquefois à regarder un paysage : les contours des objets restent les mêmes, et pourtant nous avons peine à les reconnaître. Il en est de même pour les idées, pour les sentiments d'un écrivain que nous ne lisons pas dans sa langue. Encore cette comparaison pèche-t-elle en ce que les verres de couleur donnent aux objets des teintes plus vives et plus chaudes, tandis que l'effet de la traduction est d'éteindre, de refroidir, d'effacer.

[1] Voir l'histoire de ce débat et deux plaidoyers contradictoires, l'un de l'abbé Freppel, l'autre de M. Charles Lenormant, dans *le Correspondant* du 10 février 1855.

Voulons-nous en conclure que tout prêtre doit être un helléniste? Ce serait une exigence peu compatible avec le lourd fardeau du ministère sacerdotal tel que l'a fait la société moderne. Nous avons montré que l'Église chrétienne a besoin d'un petit nombre d'hébraïsants; le cercle des hellénistes doit être sans doute moins restreint, l'utilité pratique du grec dans la vie ecclésiastique étant bien plus fréquente. Toutefois, la connaissance profonde et complète du grec ne sera jamais qu'une exception, que l'apanage d'une minorité ; car, pour y parvenir, il faut des aptitudes, du loisir, des moyens d'étude qui ne sont pas donnés à tous. La vraie langue de l'Église, la langue indispensable à quiconque approche de l'autel, ce n'est pas le grec, c'est le latin ; et par une conséquence forcée indépendamment d'autres raisons considérables, le latin sera toujours plus étudié et mieux connu que le grec chez toutes les nations chrétiennes de l'Occident.

Il n'aurait point été nécessaire, il y a moins de dix ans, de démontrer cette vérité, tant elle paraissait et avait toujours paru évidente; mais aujourd'hui nous nous trouvons en présence d'une opinion contraire, défendue avec beaucoup de talent et d'esprit par un homme à la fois très-considéré des savants et très-goûté du public. M. Beulé, ancien élève de l'école d'Athènes où il est devenu célèbre par la découverte des Propylées de l'Acropole, actuellement membre de l'Académie des inscriptions et secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, dans un cours professé à la Bibliothèque impériale, a soutenu cette thèse que la langue grecque devait jouer un rôle plus important dans l'éducation que la langue latine. La formule de son système est que partout, dans les programmes, il faut substituer le grec au latin, et réciproquement. Ainsi c'est par le grec que commenceront les jeunes enfants, le latin ne viendra que plus tard ; c'est au grec que se borneront ceux qui ne pourront faire des études complètes ; enfin le grec aura partout le rôle prépondérant et la part la plus forte; il sera le nécessaire, tandis que le latin ne sera plus qu'un luxe.

Voilà une proposition hardie et radicale qui fait un curieux contraste avec les attaques dont le grec est l'objet. Nous nous trouvons ainsi entre deux prétentions opposées, également excessives, et qu'il faut combattre également. Au reste, sans prétendre mettre en doute la parfaite sincérité de M. Beulé, nous serions bien trompés si sa proposition n'était point née de la lutte même dont nous avons tracé l'histoire. C'est une réaction ; et, comme toutes les réactions, elle va au delà du but. Ici comme partout un excès en a amené un autre en sens inverse. A ceux qui ne veulent plus du grec, on répond que le grec seul est nécessaire, ou du moins qu'il doit tenir le premier

rang. Mais d'autres pensées encore ont contribué à pousser M. Beulé dans cette voie, et il suffit, pour les faire comprendre, de rappeler qu'il a développé cette thèse en faveur du grec dans un livre d'histoire romaine, sur Auguste, ou plutôt contre Auguste.

Homme d'érudition et de science, M. Beulé était déjà, en même temps, un homme politique, au moins en théorie, avant de l'être pratiquement à l'Assemblée nationale. Dans l'histoire ancienne, il ne cherchait pas seulemeut la connaissance du passé, mais encore et surtout des leçons pour les temps nouveaux. Aussi son livre, véritable réquisitoire contre Auguste, réquisitoire véhément et passionné que bien des historiens plus calmes ont trouvé excessif, était-il inspiré surtout par les préoccupations du présent. Pour en venir à ce qui nous touche, la littérature latine, celle du grand siècle, est, selon M. Beulé, dangereuse et corruptrice, parce qu'elle est née sous l'influence d'Auguste, qu'elle a loué et admiré Auguste, qu'elle l'a même adoré. Virgile et Horace en particulier, quelle que soit la beauté de leur génie et la perfection de leur langue, ne peuvent exercer sur l'esprit et le caractère de la jeunesse qu'une action délétère. Non-seulement ils acceptaient la servitude, mais ils l'ont rendue aimable; ils ont paré des fleurs de leur imagination les chaînes pesantes dont Auguste avait chargé leur patrie; ils ont fait de leur talent un instrument de tyrannie, pareils à ces oiseaux captifs qu'on dresse à chanter pour attirer leurs frères dans les piéges de l'oiseleur. Mettre nos fils à une semblable école, c'est les infecter des plus dangereuses maximes; c'est les énerver et les corrompre. La littérature grecque, au contraire, est une école de liberté, de fierté virile, seule capable de former des hommes et des citoyens. La conséquence en découle naturellement. C'est surtout par la littérature grecque qu'il faut former les jeunes intelligences, les jeunes cœurs; c'est d'elle surtout qu'il faut les nourrir. La littérature du siècle d'Auguste viendra plus tard, lorsque, suffisamment affermis dans les sentiments de dignité morale, ils seront protégés contre l'influence pernicieuse des chantres du despotisme. Donc, c'est par le grec qu'il faut commencer les études, et c'est au grec qu'il faut consacrer le plus de temps.

M. Beulé étaie cette thèse de considérations diverses tirées soit de la nature intime de la langue grecque, soit des mérites propres à la littérature qu'elle a produite. Rien de plus ingénieux et parfois de plus juste que ces considérations. Toutefois, nous oserions affirmer que seules elles n'eussent pas suffi à former la conviction de leur auteur. Les raisons politiques sont de beaucoup les plus importantes. Le célèbre écrivain nous permettra de ne discuter en détail ni les unes ni les autres. Fussent-elles dix fois plus fortes, elles ne sauraient

prévaloir contre des faits considérables qui jusqu'ici ont tranché la question et la trancheront toujours.

Sans examiner si le grec est plus ou moins voisin du français par sa contexture grammaticale, c'est un fait pourtant que le latin est plus facile à apprendre, et qu'à travail égal on le sait mieux. Il est plus limité, par cela même qu'il est moins riche; les mots y ont un sens plus fixe, mieux déterminé. Il n'y a qu'une seule langue latine, tandis qu'il y a quatre ou cinq langues grecques. Enfin, quoi qu'on ait pu dire depuis Henri Estienne sur *la conformité du langage français avec le grec*, il n'en reste pas moins vrai que notre langue est bien moins grecque que latine. Sur ce point, nous ne pouvons que renvoyer les novateurs à M. Egger, qui discute à fond la question dans une leçon spéciale[1], et conclut par ces mots que nous prenons la liberté de recommander à M. Beulé : « Tout nous ramène à reconnaître l'incomparable prédominance de la langue latine dans la constitution des dialectes justement appelés néo-latins, et en particulier dans la constitution du français. »

C'est un fait encore que le latin est plus communément, plus généralement utile que le grec, par cela même que les choses romaines nous touchent de plus près que les choses grecques. Chacun sait ce que Bossuet disait de Rome : « Ce grand empire qui a englouti tous les empires de l'univers, d'où sont sortis les plus grands royaumes du monde que nous habitons, dont nous respectons encore les lois, *et que nous devons par conséquent mieux connaître que tous les autres empires*[2]. » Cela n'a point cessé d'être vrai. Dans César, dans Tite Live, dans Tacite nous lisons notre propre histoire : pourrait-on le dire d'Hérodote et de Thucydide? Le droit romain est encore en grande partie la règle de nos contrats et de nos transactions; est-ce vrai du droit athénien? Il serait désirable, j'en conviens, qu'il y eût à la Faculté de droit de Paris, comme à celle de Berlin, une chaire de législation grecque ; c'est une lacune à combler. Mais cette chaire, très-utile à ceux qui voudront s'instruire, sera-t-elle nécessaire à nos praticiens? L'étude du Digeste les façonne à comprendre et à interpréter nos codes; pour s'assurer qu'ils l'étudient, on exige d'eux une thèse *écrite en latin.*

Enfin le latin, nous l'avons déjà dit, est notre langue religieuse. Voilà le fait capital sur lequel les raisonnements ingénieux de M. Beulé ne peuvent rien, et devant lequel tout cet échafaudage s'écroule comme une construction qui n'a point de fond solide. Même pour l'enfant du peuple, même pour le dernier paysan, le latin joue dans l'éducation un rôle considérable. Ils apprennent leurs prières en

[1] *Sixième leçon* du tome I.
[2] *Discours sur l'histoire universelle;* IIIe partie, chap. VI.

latin, ils chantent en latin à l'église. D'humbles femmes apprennent ainsi par cœur de longs textes latins, en comprennent une partie et devinent le reste. Pour l'enfant des classes aisées, le latin des prières et de la messe commence l'initiation aux secrets de la langue de Cicéron et de Virgile; et dès lors il ne passe pas un jour sans réciter ou lire une page de latin. Faut-il s'étonner qu'il en ait plus tard une possession plus complète et plus pratique que du grec? Pour que le grec, comme le veut M. Beulé, prît le rôle et la place du latin, il faudrait de deux choses l'une, ou que la France cessât d'être catholique, ou que le catholicisme renonçât à la langue latine. Ce sont là deux hypothèses qu'on ne discute pas.

Prenons donc pour ce qu'il vaut ce brillant paradoxe. C'est une spirituelle, intéressante et souvent très-sensée comparaison entre la littérature d'Auguste et celle de Périclès au point de vue moral et politique; rien de plus. Que la lecture d'Horace et de Virgile, faite sans discernement et mal dirigée, puisse avoir des dangers pour l'âme, pour le caractère, pour le sens moral, nous ne le nions pas, bien que nous ne soyons pas de ceux qui les exagèrent. Mais n'y a-t-il rien dans les écrivains grecs qui puisse devenir un péril? M. l'abbé Gaume, dans son célèbre *Ver rongeur*, n'empruntait pas ses exemples seulement aux auteurs latins. Nous montrions naguère ici même[1] que chez les plus grands d'entre les Grecs, chez les plus purs, chez les plus graves, il y a bien des choses qu'il faut soustraire aux yeux de la jeunesse. L'argument de M. Beulé peut se retourner contre lui, et avec plus de force, si nous nous préoccupons moins des vertus politiques et davantage des vertus morales, moins du citoyen et plus de l'homme. Mais, en définitive, c'est l'homme qui fait le citoyen ; on ne peut guère séparer l'un de l'autre. En tout cas, c'est l'homme et les vertus morales qu'il importe de développer d'abord dans l'enfant : le citoyen et les vertus politiques sont d'un âge plus avancé. Or c'est précisément la marche que suit notre éducation traditionnelle; et quelque brillants plaidoyers qu'on fasse contre elle, elle n'en changera pas. Le latin, protégé par les raisons capitales que nous avons indiquées, restera le premier degré de toute instruction libérale; le grec en sera toujours le second degré, moins nécessaire pour la vie pratique, mais infiniment utile pour donner aux jeunes esprits une tradition de bon sens, d'héroïsme, de simplicité, de perfection littéraire, qui a été pour beaucoup dans la formation de notre génie national, qui a exercé de tout temps sur notre littérature la plus heureuse influence, et que plus que jamais peut-être il importe de conserver.

[1] Voir *le Correspondant* du 10 mars 1870, t. XLV, pages 966 et suivantes.

Telle est, pour tous les esprits équitables et non prévenus, la conclusion du débat dont nous avons raconté les phases diverses et indiqué les divers aspects. Il touche, on l'a vu, à bien des intérêts. C'est notre excuse pour avoir entretenu si longtemps nos lecteurs d'un sujet dont le titre a pu les effaroucher. Le bon sens de notre siècle place de plus en plus les questions d'éducation au rang où elles méritent d'être, c'est-à-dire parmi les plus importantes. Car nous sommes le présent, et c'est déjà quelque chose, mais nos enfants sont l'avenir. Ils devront réparer nos fautes et faire mieux que nous n'avons fait. Que si quelqu'un nous reprochait d'avoir plaidé trop longuement une cause gagnée et qu'aucun péril réel ne menace, nous lui répondrions qu'aujourd'hui il n'y a de solide et d'assuré que ce qu'on défend sans cesse. Ici, du reste, nous croyons avoir montré que le péril n'est pas imaginaire; il est dans les utopies des utilitaires, dans l'indifférence d'une bonne partie du public, dans la fièvre d'innovation irréfléchie qui travaille notre époque. Ces ennemis-là ne désarment pas, et il est sage de rester armé contre eux. Il ne faut donc jamais se lasser de démontrer ce que l'on croit vrai. Mais pour le faire efficacement, il faut en donner des raisons nouvelles, prises dans les besoins des temps nouveaux. Grâce au livre de M. Egger, nous espérons que notre plaidoyer en faveur du grec aura au moins ce genre de mérite.

H. Hignard.

SCÈNES

DE

LA VIE MILITAIRE EN RUSSIE[1]

XI

LA RÉVOLTE.

La longue ligne noire, bordée des deux côtés par un mur de neige, seule route praticable de la Sibérie, se bifurque avant d'arriver à la ville de Tobolsk. Deux voies se présentent alors à l'œil du voyageur. Rien ne les distingue à première vue, mais l'une d'elles se dirige vers le nord, vers la Sibérie septentrionale et orientale, où, sous un ciel toujours gris, règne un hiver éternel; l'autre, au contraire, descend du côté du lac Baïkal, au pied des monts Yablonoi. Là, le climat est tiède, l'air salubre, la végétation luxuriante, la vie facile et le ciel clément.

Quand vous êtes à votre cinquantième jour de marche dans ces parages, votre âme est saisie d'une mélancolie invincible provenant de la vue de ce ciel toujours sombre et de cette terre toujours blanche. La neige qui miroite continuellement devant vos yeux, blesse à la fin votre regard, qui en éprouve un insupportable dégoût; un insurmontable besoin vous prend de reposer votre vue sur autre chose. A mesure que vous avancez, l'idée d'aller toujours vers le nord, d'avoir toujours la neige pour compagne, vous devient peu à peu odieuse. Cette impression est généralement celle des employés du gouvernement. Le prince et Kyrillo l'éprouvaient, mais à un moindre degré encore que les malheureux soldats commandés par

[1] Voir *le Correspondant* du 25 décembre 1872 et 10 janvier 1873.

eux, et qui allaient en Sibérie pour ne jamais revenir. La pensée de se diriger toujours vers le pôle, insupportable au simple voyageur, est terrible pour le condamné qui sent l'impossibilité de s'y soustraire. L'aspect d'une route qui conduit au midi, et qui laisse l'espérance de ne plus voir la neige, lui donne le désir vertigineux de s'y engager.

Tous les convois de déportés, sans exception aucune, sont, à un moment donné, en proie à ce vertige. Les misérables qui les composent oublient qu'ils sont condamnés, que la loi est là qui les force d'avancer, que l'officier n'est rien que l'exécuteur servile de cette loi, et ils ne manquent jamais de demander ou d'exiger même de ceux qui les conduisent un changement d'itinéraire. Dans ce pays vide et dépeuplé, l'officier qui les commande n'a, nous l'avons déjà dit, pour toute sauvegarde, que sa feuille de route chiffrée et un mot de passe connu de lui seul. Quant aux condamnés, quoique libres et sans menottes, ils n'ont ni armes, ni argent, ni bagages, ni vivres. Le mot de passe est le « Sésame, ouvre-toi » des portes de toutes les stations. Sans lui tous les verrous restent impitoyablement sourds. L'officier mort ou égaré, une mort terrible, la mort par le froid et la faim, devient le sort de tous ceux qu'il conduit. Malgré leur nombre et leur résolution, ils finissent par succomber au milieu de ces plaines inhospitalières, où pas une main ne se tendra vers eux pour les secourir. Et néanmoins, parfois, cette épouvantable perspective ne les effraye pas; ils finissent par éprouver une horreur tellement invincible pour la neige; l'idée d'aller toujours vers le nord devient, pour eux, un supplice tellement intolérable, qu'ils s'insurgent, aimant mieux s'exposer à mourir de faim et de froid que de faire un pas de plus. Leur révolte est alors terrible, car elle est désespérée. Les déportés ne raisonnent plus, ne regardent plus en avant ni en arrière : ils sont tout au dégoût que la neige leur inspire.

De sourds murmures s'étaient déjà plusieurs fois fait entendre parmi les soldats commandés par le prince Palensky. Leur chef ne leur agréait pas, et, visiblement endoctrinés par des conseillers occultes, les condamnés étaient, de parti pris, mécontents de tout ce que pouvait leur ordonner leur officier. Or, constamment absorbé par ses souvenirs, le prince ne s'apercevait même pas des dispositions hostiles de ses hommes; mais Kyrillo veillait et rien ne lui échappait. Maintes fois il eut à réprimer des paroles menaçantes, maintes fois même il se vit forcé de sévir cruellement. Silencieusement dévoué, il n'en disait rien à son maître, craignant d'augmenter encore le poids de ses chagrins.

A une dizaine de verstes de distance de la bifurcation des routes, se trouve une station où l'on fit une halte. Les soldats, rangés en dehors de la petite forteresse, attendaient le prince, qui était entré chez le commandant pour conférer avec lui. Après avoir écrit une lettre à Lydie, comme il le faisait dans de pareilles occasions, Palensky causait du trajet qui lui restait à faire.

— Prenez garde, lui disait le commandant, je crois avoir remarqué que l'esprit de vos hommes est à la révolte! Vous allez faire aujourd'hui l'étape la plus dangereuse de toute la route. Rappelez-vous que le mot de passe est votre salut! Quelques menaces que l'on vous fasse, ne le livrez pas, ou vous êtes perdu.

Au moment où le jeune homme montait en traîneau pour se remettre en route, le commandant lui renouvela encore ses avis.

Palensky était encore plus triste que d'ordinaire. Le convoi cheminait silencieux et sombre; quelques soldats chantaient des romances mélancoliques. Le ciel continuait à être gris et nuageux; un froid humide figeait la moelle dans les os; quelques bouffées de vent venaient, en sifflant aux oreilles de temps en temps, augmenter encore la tristesse de ce jour tout sibérien. Kyrillo était assis dans le traîneau, à côté de Palensky; il ne disait pas une parole. Quelques verstes furent parcourues ainsi. Enfin le prince, habitué à plus de loquacité chez son fidèle serviteur, rompit le silence en demandant au sous-officier :

— Qu'as-tu, Kyrillo? Je ne t'ai jamais vu aussi taciturne.

— C'est cette satanée bifurcation que je voudrais déjà avoir passée! Vous avez parmi les soldats de l'escorte des ennemis qui indisposent les condamnés contre vous.

— Ah! ah! comment le sais-tu?

— Oh! je le sais depuis longtemps.

— Et tu ne m'en as rien dit?

— A quoi bon! J'avais l'œil ouvert. Si j'en parle aujourd'hui, c'est pour vous prémunir contre vous-même! Dans un instant vous aurez besoin de toute votre fermeté.

— Enfin, Kyrillo, c'en est trop! Je crois que vous vous êtes donné tous le mot pour m'effrayer : à la station, c'était l'officier, ici c'est toi! Qu'y a-t-il donc?

— Il y a que nous sommes aujourd'hui au moment le plus dangereux de notre trajet. L'officier a eu raison de vous en avertir, il faudra réunir tout votre courage.

— Crois-tu donc que j'en manque?

— Ce n'est pas précisément du courage qu'il faut, c'est de la fermeté. Dieu veuille que vous en ayez suffisamment! Mais, tenez, dit

tout à coup le sous-officier en étendant la main, nous voici arrivés à la bifurcation des routes.

Effectivement on pouvait apercevoir, au milieu de la plaine, un poteau d'une couleur sombre qui s'élevait solitaire et sinistre, et que l'œil distinguait de tous les points de l'horizon. L'aigle noire à deux têtes, blason de la Russie, semblait attirer les corbeaux, qui voltigeaient en bandes alentour comme autour d'un cadavre.

La terre était blanche, blanche l'atmosphère, les nuées blanches qui couraient dans le ciel; le poteau seul, au milieu de cette universelle blancheur, tranchait comme un gigantesque I noir sur une immense feuille de papier.

— Voici le moment critique, dit Kyrillo au prince. Descendez du traîneau, Altesse, et allez rejoindre vos hommes. Peut-être votre présence leur imposera-t-elle? Une fois ce poteau passé, il n'y a plus rien à craindre.

— Allons! dit le prince.

Quand ils se furent approchés des soldats, ils entendirent ce sourd murmure, avant-coureur néfaste des colères de la multitude. L'aspect du convoi n'était rien moins que rassurant. Les chants des déport ne résonnaient plus, et une vague agitation faisait onduler leurs rangs. Cependant ils continuaient d'avancer. Derrière le prince et Kyrillo, qui ouvraient la marche, les plus décidés et les plus influents, Procope en tête, s'étaient formés en groupe compacte.

Lorsque les chefs du convoi furent arrivés en face du poteau, Procope se tourna vers les soldats et leur dit à mi-voix :

— Halte!

Les soldats s'arrêtèrent comme un seul homme.

Palensky et Kyrillo avaient déjà dépassé le poteau. Comme ils regardaient en avant, ils ne virent rien; mais, par un pressentiment instinctif du danger, le sous-officier sembla deviner ce qui se passait derrière lui. Il toucha son maître du doigt, et lui dit à voix basse :

— Retournez-vous, et du courage! Si vous parvenez à vous faire suivre, tout est sauvé.

Le prince fit brusquement volte-face. Le convoi était immobile. La ferme volonté de ne plus avancer se lisait dans la contenance décidée des soldats.

— Pourquoi vous arrêtez-vous? demanda Palensky d'un accent ferme; nous ne sommes pas arrivés à la nuitée! L'étape est encore longue, et nous n'avons guère de temps à perdre.

Puis d'une voix retentissante :

— En avant! marche! commanda-t-il.

Personne ne bougea.

— Qu'est-ce à dire? vous ne voulez pas avancer?

— Non! non! crièrent quelques voix.

Le prince regarda autour de lui. Il se vit seul, au milieu d'un groupe d'hommes dont les yeux flamboyants étaient braqués sur lui, dont les visages contractés et où se peignait une résolution inébranlable, une expresssion de désespoir féroce, étaient avidement penchés en avant. Le jeune homme ne s'effraya pourtant pas.

— Ah! c'est ainsi, proféra-t-il. Eh bien, nous allons voir.

Et s'adressant à un des soldats de l'escorte :

— Ivan! demanda-t-il, as-tu ton knout?

— Oui, Altesse!

— Tu vas te poster avec Procope des deux côtés de la route, et tu en cingleras les épaules de ceux qui ne voudront pas avancer. Tu commenceras par celui-ci, continua Palensky en désignant l'homme le plus rapproché de lui et en le faisant pirouetter.

A ce moment, Procope s'avança résolûment vers le prince, et le regardant bien en face :

— Ivan fera ce qu'il voudra, dit-il, mais je ne frapperai pas ces hommes, mes camarades, qui ont raison, après tout, de ne plus vouloir marcher. J'en ai assez, moi aussi, de ce voyage! J'en ai assez de cette neige qui me pique les yeux jour et nuit! Ils vous demandent de leur faire changer de route. Je me joins à eux. Au midi, Altesse! au midi!

A mesure qu'il parlait, la voix de Procope se raffermissait davantage ; elle devint rauque, saccadée, agressive.

— Ensuite, qui sait? continua-t-il, qui sait si Votre Altesse, une fois à Tobolsk, ne m'y laissera pas? Non! Ivan agira comme il lui plaira; mais moi, je ne frapperai pas ces malheureux!... Menez-nous...

— Nous! interrompit le prince pâle de colère; tu as dit nous! Misérable! tu es donc de connivence avec ces rebelles?

Et, prompt comme l'éclair, il tira son sabre du fourreau, et le saisissant par la lame, il asséna avec la garde un grand coup sur la tête de Procope. Le sang jaillit de la blessure, mais le soldat ne bougea pas.

— Vous venez de me frapper, Altesse! dit-il, mais je ne vous rendrai pas encore la pareille! Avant d'en arriver là, nous voulons essayer de tous les moyens de conciliation!

Et apostrophant un des soldats groupés autour de lui :

— Eh! toi, Cyprien! continua-t-il, toi qui es beau parleur, explique donc à notre chef ce que nous attendons de lui.

Palensky se recueillit pour envisager la situation. Point d'issue possible. Littéralement enveloppé de soldats, dont il était le point central, la défense comme la fuite étaient impraticables. Sans perdre

cependant rien de sa fermeté, il dit en toisant Procope avec mépris :

— J'aime mieux cela ! Parle, Cyprien ! Je t'écoute ! Tu n'es pas un traître, toi !

— Attends ! attends ! tu me mépriseras plus tard ! grommela Procope.

Cyprien s'avança.

— Allons, parle ! lui dit Palensky. Que me demandez-vous?

— Avant d'aller plus loin, nous voulons savoir où l'on nous conduit.

— A Tobolsk ! par Dieu ! vous le savez bien.

— Voilà ce que nous ne voulons pas ! répondit Cyprien résolûment. Nous ne voulons plus aller vers le nord ! Assez de froid et de neige ! Du soleil ! Dieu a dit qu'il luit pour tout le monde ! Nous en voulons notre part. Menez-nous vers le midi !

— Oui ! oui ! vers le midi ! vers le midi ! crièrent quatre cents voix.

Palensky sourit.

— Vous êtes fous, mes enfants ! dit-il avec douceur. Comment voulez-vous que j'exauce votre prière? Le droit de changer d'itinéraire ne m'appartient pas. Voudrais-je même transgresser les ordres reçus, je ne le pourrais pas. Mon chemin est indiqué dans ma feuille de route, et, à la première station faite dans la direction opposée, on m'arrêterait avec vous. Je serais jugé et l'on vous ramènerait de force vers le nord !

— Eh bien, si vous ne voulez pas nous accompagner, répondit Cyprien, faites-nous connaître votre mot de passe. J'échangerai vos habits contre les miens, et nous pourrons ainsi, sans vous faire le moindre mal, prendre la direction qui nous convient.

— Oui ! oui ! le mot de passe ! crièrent les soldats.

Le prince fronça le sourcil.

— Ah ! ah ! vous voulez mon mot de passe !... On m'avait bien dit que vous me le demanderiez ! Le mot de passe est ma sauvegarde !

— Vous vous en tirerez toujours, riposta Cyprien. Prince, encore une fois...

Procope l'interrompit :

— Pourquoi tant de simagrées? vocifera-t-il. C'est trop causer ! Finissons-en !

Et s'approchant du prince :

— Veux-tu, oui ou non, nous dire ton mot de passe? demanda-t-il ?

Palensky le fixa, et souriant avec mépris :

— Non ! dit-il.

— Prends garde !

— Assassinez-moi si vous voulez, vous ne saurez rien!

Procope trépigna. Il saisit brutalement le bras de son chef entre ses doigts de fer, et l'étreignant de toutes ses forces :

— Tu ne veux pas? lui demanda-t-il encore.

La douleur fit pâlir le jeune officier. Il ne poussa pas un cri, mais faisant un pas en arrière :

— Non! dit-il.

Puis, après avoir recommandé son âme à Dieu, après avoir tracé sur sa poitrine ce furtif signe de croix que les Russes ébauchent toujours au moment du danger; il tira de sa ceinture deux pistolets, et les armant, il fit signe à Kyrillo d'en faire autant. Le sous-officier, d'un mouvement brusque, se rapprocha de son maître, son pistolet en main.

Dos à dos, sombres et résolus, les deux hommes s'apprêtèrent à cette lutte inégale : une résolution intrépide se lisait dans leurs yeux.

— Assassinez-moi, si vous voulez, dit alors Palensky; mais remarquez que nous avons quatre revolvers, c'est-à-dire la vie de trente-deux de vous entre nos mains. Nous nous défendrons, et nous tuerons. Vous nous assassinerez après seulement, je le jure!

Procope éclata de rire.

— Vous tuer! dit-il, pas si bêtes! Nous voulons vous forcer à livrer votre mot de passe, et les moyens ne nous manqueront pas, croyez-le!

— Essayez!

— Nous y parviendrons, n'est-ce pas, Cyprien?

— Certes!

Procope dit, en dardant sur Palensky un regard acéré :

— Écoute! nous allons te déshabiller. Avec le couteau que tu vois, je te découperai des lanières de peau. Cyprien, pendant ce temps, promènera un morceau de glace tranchante sur la plaie vive, jusqu'à ce que les chairs, s'attachant à la glace, mettent tes os à découvert : tu pourras supporter cette torture pendant plusieurs heures; avec ton pistolet, tu tueras quelques-uns d'entre nous. Qu'importe! nous ne tenons déjà pas tant à la vie. Maintenant que tu connais le sort qui t'attend, veux-tu nous dire le mot de passe?

Les figures qui entouraient le prince étaient menaçantes; des yeux brillant d'une férocité sauvage le fixaient avec colère. A la description de l'horrible supplice qui lui était réservé, Palensky avait pâli. Se rappelant pourtant encore les avis de l'officier :

— Je ne vous dirai rien! dit-il, mais d'un accent un peu moins assuré.

Procope poussa un hurlement de fureur.

— Allons! tu l'as voulu! Saisissez-le, mes enfants, et couchez-le sur la neige! Toi, Cyprien, apprête ta glace!

Vingt bras se tendirent pour saisir le malheureux jeune homme, qui recula, effrayé; puis, les yeux hagards, il s'écria d'une voix étranglée :

— Attendez! Tuez-moi, mais ne me torturez pas!

— Dis-nous alors le mot de passe! répondirent les soldats.

Le mot sauveur errait déjà sur les lèvres blêmes du prince, quand Kyrillo, qui ne le quittait pas des yeux, et qui lisait sur sa figure les progrès de la frayeur, voyant que son chef allait tout perdre, lui saisit fortement le bras. Palensky ne le sentit pas, et dominé par une terreur panique :

— Le mot de passe, disait-il, c'est Sain...

Une sensation de froid qu'il éprouva lui fit tourner la tête. La gueule du pistolet de Kyrillo était appuyée contre sa tempe.

— Un pas de plus fait par vous, s'écria le sous-officier en s'adressant aux déportés, une syllabe de plus prononcée par lui, et je brûle la cervelle à votre chef! Nous sommes alors sûrs de mourir tous de faim! Mais, sur ma vie, vous ne saurez pas le mot de passe.

Sa contenance était ferme et intrépide; debout, les yeux étincelants, il dominait de sa haute taille tous les révoltés. Ceux-ci, comprenant que le vieux soldat exécuterait sa menace, reculèrent indécis.

Quelques instants d'horrible anxiété suivirent cette scène. La révolte semblait domptée; les condamnés se regardaient silencieux. Tout à coup, Procope perça les rangs, et s'avançant résolûment :

— Ne le croyez pas! dit-il, il n'osera jamais tirer sur son maître! Allons! sus! sus! camarades!

Et donnant l'exemple, il se précipita sur le prince, qu'il étreignit de ses deux bras.

Un coup de pistolet partit. Procope, la tête, fracassée, roula sur le sol.

— Toi d'abord! lui ensuite! dit Kyrillo froidement; tu vois par toi-même si je plaisante!

Procope, ensanglanté, se tordait dans les convulsions de l'agonie.

— Ne craignez rien, mes enfants! continuait Kyrillo, tenant toujours son pistolet braqué sur le prince, il y en a pour tout le monde. J'ai encore quinze coups à tirer! Qui en veut?

Procope, le meneur, gisait à terre; Cyprien, intimidé, avait reculé. Les soldats, se sentant sans chefs, étaient atterrés. Kyrillo, voyant l'effet produit par sa menace, tira un second pistolet de sa ceinture, et le dirigeant vers l'homme le plus rapproché de lui :

— En avant! marche! commanda-t-il. Le premier qui n'avance pas, je le traite comme j'ai traité Procope.

Les deux premiers soldats, après une seconde d'hésitation, enjambèrent le corps du meneur et firent quelques pas. Kyrillo, tenant toujours un de ses pistolets appuyé sur la tempe du prince, cria :

— Que l'on défile devant nous!

Les déportés, subjugués par la fermeté du sous-officier, consternés par la vue de l'agonie de leur conseiller, défilèrent lentement devant les deux chefs. Quand le dernier condamné eut dépassé le poteau, Palensky respira.

— Nous voici sauvés maintenant! dit tranquillement Kyrillo en abaissant son arme.

— Oh! merci, mon brave! s'écria le prince en se jetant dans ses bras; merci! tu m'as sauvé la vie et l'honneur!

Puis, au souvenir de sa frayeur, le jeune homme eut honte.

— J'étais lâche! j'ai eu peur! dit-il tristement. Sans ton courage...

— Peuh! j'ai seulement un peu plus d'expérience que vous. Je savais que ces hommes obéissaient à une pression étrangère, et qu'avec un peu de fermeté on pouvait avoir raison de la révolte. Votre courage est jeune, le mien est vieux! Bah! quand vous aurez mon âge!

Et comme son chef restait sombre et préoccupé, il lui prit le bras en disant :

— Partons!

En ce moment, une voix lamentable appela :

— Kyrillo Ivanovicth! Par grâce!

Kyrillo se retourna. Procope se débattait au milieu de la neige, qu'il rougissait de son sang.

— Ah! c'est toi, traître! Tu n'es pas encore mort? Que me veux-tu? dit le sous-officier d'un ton dur.

— Emmenez-moi avec vous! Je guérirai peut-être! Ne m'abandonnez pas! Je ne veux pas mourir ici!

— Il ne fallait pas trahir!

— Grâce! Kyrillo Ivanovitch! Regardez! disait le misérable en râlant et en montrant de sa main crispée une bande de corbeaux qui voltigeait en rond juste au-dessus de lui. Voyez ces maudits oiseaux, ils attendent déjà mon cadavre!

Le prince frissonna.

— Emmenons-le! dit-il.

— Non! Tant pis pour lui! répondit l'inexorable sous-officier.

— Oh! grâce! criait Procope. Mourir ici! au milieu de cette neige! C'est affreux! Achevez-moi, du moins, par pitié!

Kyrillo, sans vouloir écouter, entraîna son maître. Ils firent quelques pas. La voix de Procope les poursuivait, de plus en plus suppliante :

— Kyrillo Ivanovitch! J'ai trahi, il est vrai, mais je ne suis pas seul coupable! Grâce, Altesse! on m'a poussé à fomenter la révolte contre vous!

Kyrillo se retourna vivement.

— Qui? demanda-t-il.

Procope ne répondit pas.

— Écoute, s'écria alors le sous-officier en s'approchant de lui. J'ai entendu comme tu te complaisais dans la description des tortures que tu comptais infliger au prince. A ton tour, maintenant, voici ce qui t'attend. Tu vas rester ici, couché sur la neige, seul et impuissant. Les corbeaux que tu distingues vont voltiger autour de toi, comme ils le font déjà. Peu à peu ils s'enhardiront, ils s'approcheront de plus en plus, puis ils frôleront de leurs ailes ton visage; ensuite ils s'abattront sur la neige autour de toi, et tu les verras s'approcher un à un. Alors le plus hardi de la bande se posera sur ton corps, et tu n'auras plus la force de le chasser. Il montera, arrivera jusque sur ta figure, et comme les corbeaux sont très-friands des yeux, il te crèvera les tiens, qu'il mangera avec avidité.

— Oh! grâce! grâce!

— Les autres se promèneront alors autour de toi en sautillant et en croassant; de leurs serres et de leurs becs ils te déchiquetteront la peau. Tu n'aura plus assez de force pour te défendre, mais tu en auras encore assez pour sentir chaque meurtrissure. En mangeant, ils pousseront des cris de joie pour appeler d'autres corbeaux qui viendront pour partager ce festin, et bientôt tu seras couvert de ces oiseaux que tu vois là, qui seront sur toi, et qui ne te quitteront plus qu'après t'avoir dévoré. Cela peut durer jusqu'à la nuit, car les corbeaux mangent lentement. Voici le sort que je te réserve, si tu ne me dis à l'instant même le nom de ceux qui t'ont poussé à la révolte.

Pendant que Kyrillo parlait, Procope l'écoutait comme fasciné par l'horrible description de la mort qui l'attendait. Quand le sous-officier eut fini, le malheureux se redressa livide, les yeux démesurément agrandis par la frayeur. Il bégaya, plutôt qu'il ne dit, ces paroles :

— Le colonel Schwartz et mon ancien maître, le lieutenant Garine.

— Garine! s'écria le prince.

— Ils m'ont promis mille roubles, ma libération du service et l'impunité, si je parvenais à exciter une révolte.

— On t'a chargé d'assassiner ton chef, misérable?

— Non pas. Ils voulaient seulement le déshonorer, le faire passer devant le conseil de guerre. C'est à cela que je visais. Nous n'aurions jamais achevé...

— O les infâmes! Je comprends tout à cette heure, interrompit Palensky.

Procope était retombé inerte sur la neige.

— Vous me ferez grâce, à présent que je vous ai tout dit? criait-il d'une voix à peine intelligible; vous ne m'abandonnerez pas à ces affreux oiseaux?

— Non, non, répondit Palensky. Portons-le dans le traîneau. Je lui pardonne.

— Moi aussi, je lui pardonne, dit Kyrillo en tirant un pistolet, qu'il déchargea dans le cœur de Procope.

Le prince, stupéfait, fit un bond en arrière.

— Pourquoi as-tu fait cela? s'écria-t-il. Pourquoi cette cruauté inutile?

— Il n'y a pas de médecin en Sibérie, et il aurait souffert quelques heures de plus, voilà tout. Je lui ai prouvé, en l'achevant, que je ne lui en voulais plus.

— O Kyrillo!

— Allons, allons, Altesse, ne perdons pas nos paroles à plaindre le sort de ce traître. Regagnons nos hommes, il n'est que temps.

Et, presque de force, il fit monter le prince dans le traîneau, qui rejoignit bientôt le convoi sur la route de Tobolsk.

XII

LE MESSAGER.

Devant une table encombrée de papiers, Garine était assis dans sa chambre. Il tenait une lettre qu'il parcourait avec attention. La lettre portait l'écriture de Palensky et était datée de la station qui précède la bifurcation des routes.

Le teint pâle et bilieux du lieutenant se marbrait de taches livides; ses doigts crispés froissaient la lettre avec colère.

— Il l'aime vraiment, se disait-il. Comme il se plaint de son silence! S'il savait pourtant...! Le voilà arrivé au moment le plus dangereux de son voyage. Réussira-t-il toujours, ce prince maudit? Il

est l'unique obstacle à mon bonheur, et je me reprocherais de le haïr? Allons donc! Je le hais, et j'ai raison!

Le lieutenant prit un paquet de lettres déposées dans un casier spécial de son bureau.

— Voilà toutes ses lettres, dit-il : je les ai toutes là. Lydie croit qu'il l'a oubliée. J'espérais, j'espère encore que son amour cédera à la fin.

Il en était là de ses réflexions, quand la porte s'ouvrit brusquement, et son ordonnance, effarée, entra comme une bombe en criant :

— Votre Noblesse, Votre Noblesse, le colonel est là qui demande à vous parler.

Garine se leva d'un bond.

— Le colonel chez moi! Tu te trompes!

— Non, non, Votre Noblesse! Il est bien dans le salon.

— Que peut-il avoir à me dire?

— Rien de bon, à en juger par son humeur. Il se promène par le salon en jurant comme un charretier.

Le lieutenant passa à la hâte un habit et se rendit auprès de son chef. Schwartz arpentait à grands pas la pièce; sa figure rouge de colère, ses gestes impatients et saccadés, témoignaient d'une vive contrariété. A peine Garine fut-il entré, que Schwartz alla à lui, et, lui montrant un journal froissé qu'il tenait à la main, ainsi qu'une lettre fraîchement décachetée, il lui dit :

— Voyez ce qui arrive. Ce maudit prince a échappé à tout!

Garine pâlit.

— A tout! Il est donc à Tobolsk?

— Oui, et voici une lettre qu'il écrit à sa marchande pour la prévenir de son prochain retour. Il lui dit qu'il comprend son silence, qu'il croit en connaître les causes, et qu'il arrivera bientôt à Ouglitch, où il fera son devoir. Son devoir! Qu'appelle-t-il son devoir? Mais tout cela n'est encore rien. Avez-vous lu *l'Invalide* d'aujourd'hui?

— Non.

— Eh bien, lisez ce passage!

Et le colonel mit le journal sous les yeux de l'officier.

« Par ordre de S. M. l'empereur, disait *l'Invalide*, journal officiel de l'empire russe, pour le récompenser de la belle conduite qu'il a tenue pendant son commandement en Sibérie, le lieutenant capitaine prince Alexandre Palensky est fait aide de camp de Sa Majesté. Il est fait droit à sa demande de venir à Saint-Pétersbourg, où Sa Majesté a ordonné de l'attacher au régiment des houzards de la garde, pour y apprendre l'équitation. »

Telles furent les paroles que lut Garine dans le journal que le colonel lui tendit.

— Comment trouvez-vous la chance de ce gredin? Le voilà libre, officier, et, par sa position d'aide de camp de l'empereur, mon égal. Que dis-je? mon supérieur! Il a vaincu tous les obstacles...

Garine l'interrompit.

— Pardon, colonel; mais je ne vois pas...

— Ah! vous ne voyez pas? Eh bien, écoutez-moi. A cette heure, le prince doit savoir tout; il arrivera ici altéré de vengeance, et c'est à vous qu'il s'en prendra; car moi je m'en lave les mains. Je suis venu seulement, par amitié pour vous, vous prévenir de cela et vous donner un conseil. Ce conseil, le voici : si vous avez quelques projets sur la fiancée de Palensky, exécutez-le de suite, car demain il sera peut-être trop tard. Moi, je ne m'en mêle plus; j'ai eu et j'aurai encore assez de désagréments avec cette affaire.

— Ainsi, colonel, vous m'abandonnez?

— Je ne veux plus être mêlé dans tout cela. Mais ne craignez rien, continua Schwartz avec un accent de haine furieuse, si jamais je peux lui faire du mal, je n'en perdrai pas l'occasion.

Et le colonel sortit du salon, laissant Garine seul. Le lieutenant, tenant machinalement le journal à la main, revint dans son cabinet de travail. Là, la tête dans ses mains, il s'abîma dans de sombres réflexions.

— Ainsi je suis vaincu, se disait-il. Il revient ici, sachant tout, ayant échappé à toutes mes embûches et devant connaître à la fin mes sentiments à son égard. Il viendra ici reprendre sa fiancée, et moi je ne pourrai rien contre lui, rien! Lydie l'a attendu et l'aime encore. Toutes mes démarches se sont tournées contre moi. Demain, après-demain peut-être, il sera à Ouglitch, et je verrai Lydia dans ses bras! Non, c'est impossible; je crois que j'en mourrais de rage! Et ne pas trouver le moyen de les séparer! Oui, c'est fini; elle est perdue pour moi.

La face contractée par la peur et la rage, l'officier resta longtemps devant son bureau à regarder dans le vide, à chercher dans sa tête quelque combinaison diabolique. Il chercha longtemps sans rien trouver. Tout à coup son regard s'arrête sur le journal déployé devant lui : une idée spontanée fit passer dans ses yeux un éclair de joie. Il se leva, d'un coup de poing éparpilla les papiers qui encombraient sa table.

— J'ai trouvé! s'écria-t-il. Il faut frapper un grand coup. Peut-être tout n'est-il pas perdu encore.

Il plia le journal, le mit dans sa poche, et, jetant un manteau sur ses épaules, sortit à pas lents.

C'était la veille de Noël. Cette fête est une des plus grandes en Russie. Le froid ordinairement ce jour-là est terrible, mais il n'empêche pas toute la population d'être sur pied. Les habitants d'une petite ville vont tous à la Tzerkoff (l'église); ils croiraient manquer à un devoir sacré en s'en abstenant. On ne s'assoit pas dans une église russe; elle n'est jamais chauffée, mais tout le monde s'y rend néanmoins.

Lydie, malgré son état de maladie, malgré sa faiblesse, qui faisait de continuels progrès, malgré les douces remontrances de son vieil oncle, voulut en ce jour solennel aller prier Dieu à l'église. Désespérant de fléchir sa résolution, on l'enveloppa de fourrures et on la laissa se rendre à l'antique cathédrale. Tous les cierges étaient allumés, l'immense lustre resplendissait au milieu du cintre; les iconostases étincelaient de lumières que des âmes pieuses posaient à chaque instant devant des images de leurs patrons. Le pope avait mis sa plus belle chasuble, et le diacre s'était abstenu de s'enivrer ce jour-là, pour conserver intacte sa belle voix de basse-taille.

Lydie ôta les fourrures qui recouvraient son costume de deuil, qu'elle ne quittait plus. Pâle et chancelante, elle vint s'agenouiller sur la dalle, en face d'un iconostase où l'image de saint Alexandre Newsky se détachait, dorée, au milieu d'une escorte de saints. Elle commença à prier : elle pria longtemps à voix basse. Bientôt sa douleur se fit jour, mais ses sanglots, étouffés dans son mouchoir, ne dérangeaient pas les autres fidèles.

En ce moment deux officiers entrèrent dans l'église et se placèrent à quelques pas de la jeune fille. L'un d'eux traça quelques signes de croix sur sa poitrine, s'agenouilla dévotement, et après avoir murmuré une courte oraison, il dit, en se relevant et en tendant la main à son compagnon :

— Maintenant, adieu.

— Attends que l'office soit fini.

— Impossible. Le postillon ne m'a donné qu'un quart d'heure, me déclarant que si je ne revenais pas après ce temps écoulé, il serait obligé de retourner à la station de poste. Je dois être rendu à Tobolsk à la fin du mois, et voici trois jours que je perds ici.

Au nom de Tobolk, Lydie tressaillit de la tête aux pieds. Involontairement, elle suspendit ses prières pour écouter la conversation des officiers.

— Tu es vraiment trop pressé de te rendre en Sibérie.

— Que veux-tu? fit l'autre avec un soupir, cela ne m'amuse guère, mais le service avant tout. Allons, une dernière poignée de mains!

— Que Dieu te garde!

Les officiers se serrèrent la main et s'apprêtaient déjà à quitter

l'église, quand celui qui devait partir se sentit touché à l'épaule. Il se retourna et put à peine retenir une exclamation de surprise admirative. Devant lui était une femme vêtue de noir et son teint en paraissait plus pâle encore à la réverbération des lumières ; deux grands yeux brillants et noyés de larmes, exprimaient une souffrance tellement poignante, qu'à l'admiration de l'officier se joignit un sentiment de profonde compassion. Malgré sa douleur, Lydie était belle encore en effet et d'une beauté imposante.

— Quelle admirable créature ! ne put s'empêcher de dire le compagnon du voyageur.

Lydia entendit et sourit ; son sourire était navrant.

Et, s'adressant au premier des officiers :

— Vous allez à Tobolsk ? demanda-t-elle.

— Oui, madame.

— On m'a dit qu'il n'y a qu'une seule route en Sibérie, et que ceux qui vont dans ce pays s'y rencontrent presque toujours.

— Cela est vrai, madame.

— Eh bien, si vous y rencontrez le prince Alexandre Palensky, dites-lui que Lydia Yline lui a écrit plus de lettres qu'il n'y a de stations en Sibérie, et qu'à aucune de ses lettres elle n'a reçu de réponse ! Dites-lui encore qu'elle se meurt et que s'il veut la voir il se hâte. Le ferez-vous ?

— Madame !

— Le ferez-vous ? C'est une grâce que je vous demande, qui ne vous coûte rien ! Répondez, je vous en supplie. Voulez-vous accepter ce message ?

L'officier, profondément ému, lui répondit :

— Madame, je vous jure que si je rencontre le prince Palensky, je le lui dirai.

— Merci, monsieur, merci.

Et Lydie s'agenouilla de nouveau pour reprendre ses prières interrompues. L'officier voulut lui dire quelques mots de consolation ; mais elle ne l'écoutait plus : elle priait.

Les deux officiers quittèrent la cathédrale, et bientôt on put entendre les grelots des chevaux de poste. Ce bruit s'éloigna peu à peu. Il cessa enfin... L'officier était parti pour la Sibérie. Quand elle ne les entendit plus, Lydie frappa la dalle de son front, adressa au Seigneur une oraison fervente, et rentra chez elle pâle, exténuée, glacée. Elle se soutenait à peine. Quand elle ouvrit la porte de sa chambre, l'étonnement qu'elle éprouva en voyant Garine assis sur une chaise, la fit chanceler.

— André Ivanovitch ! vous ici, à cette heure ?

Le lieutenant salua, et, avec un tremblement dans la voix :

— J'ai à vous parler, Lydia Vassilievna, dit-il.

— Qu'y a-t-il? dites vite.

Et se prenant à l'espérance d'un bonheur longtemps attendu :

— Une lettre d'Alexandre, peut-être?

Garine secoua la tête.

— Hélas! non.

— Mon Dieu! pourquoi venez-vous? parlez! Vous voyez bien que vous me faites mourir!

L'officier parut prendre une résolution soudaine.

— Il faut que je vous parle franchement, à la fin. Je vous vois souffrir, je vous dois la vérité. Quelque dure qu'elle soit, je vous la dirai.

— Vous m'effrayez! Encore un malheur? Je ne suis donc pas assez éprouvée?

— Je suis obligé de vous dire que le prince Palensky est un infâme qui ne mérite pas votre amour.

— Monsieur Garine!

— Oh! vous m'écouterez. Moi aussi, je vous aime, et je veux vous le prouver. Je me révolte à la fin, voyez-vous! Comment! il y a deux hommes qui vous aiment! Vous donnez à l'un tout, votre âme, votre vie, votre cœur, et vous ne vous doutez même pas que l'amour de l'autre existe. Celui à qui vous avez tout donné vous oublie et vous méprise. Croyez-vous donc que la patience de l'autre puisse aller jusqu'au silence?

Lydie faisait pitié à voir. Les yeux hagards, la bouche contractée, elle s'appuyait fortement sur une chaise pour ne pas tomber. Elle balbutia plutôt qu'elle ne dit :

— Je ne comprends pas.

Avec l'intention de porter un coup décisif, Garine déploya le journal qu'il avait pris, et, le mettant presque brutalement sous les yeux de la jeune fille ;

— Lisez! dit-il.

Lydie voulut saisir la feuille, mais ses doigts tremblants s'y refusaient. Après l'avoir quelques instants tenue inutilement entre les mains, elle la laissa tomber à terre.

— Vous voyez bien que je ne peux pas lire, dit-elle. Qu'est-ce qu'il y a dans ce journal?

— Sur la demande expresse du prince Palensky, le ministre l'attache au régiment des houzards de la garde. Rayé, par ordre impérial, de la liste des officiers de notre régiment et fait aide de camp de S. M. l'empereur, il est obligé de se rendre à Saint-Pétersbourg sans même pouvoir passer par ici. Et tout cela, ne vous y trompez

pas, est le résultat de ses sollicitations. Le journal le dit assez clairement.

Et déroulant la feuille, Garine montra du doigt le passage suivant :

« Il est fait droit à sa demande de revenir à Saint-Pétersbourg, où Sa Majesté, pour lui montrer sa satisfaction de la belle conduite qu'il a tenue en Sibérie, a ordonné, sur sa demande, de l'attacher au régiment des houzards de la garde. »

Cette fois, Lydie fut bien forcée de lire la terrible phrase. Mais à peine ses yeux l'eurent-ils parcourue, que les forces factices qui la soutenaient encore l'abandonnèrent. Sa vue s'obscurcit, sa main quitta le dossier du fauteuil, et elle roula sur le plancher comme une masse inerte.

A cet aspect, Garine perdit la tête. Il comprit l'horreur de sa conduite ; il eut honte de sa cruauté.

— Lydia ! Lydia Vassilievna ! s'écria-t-il en se précipitant vers elle. Elle est morte ! Oh ! misérable, misérable que je suis !

La jeune fille ne bougeait pas.

— Je l'ai tuée, ajouta Garine. — Au secours ! au secours !

Le vieil Yline arriva effrayé avec le personnel de la maison. En voyant sa nièce évanouie, le vieillard se mit à pleurer.

On mit Olga dans son lit. Puis on fit appeler le médecin, car elle ne reprenait point connaissance.

Après avoir longuement examiné la malade, le docteur hocha la tête.

— L'état de cette jeune fille est grave, dit-il. Des chagrins cuisants, de constantes angoisses ont miné son organisation. Dans quelques instants elle va reprendre connaissance, mais elle porte en elle le germe d'une maladie terrible... la consomption ! Il lui faut du calme, du repos, et surtout du bonheur. Cela seul peut la sauver. La science n'y peut rien.

Et il ajouta en sortant :

— Laissez-la seule ; elle se réveillera d'elle-même.

Yline, après le départ du médecin, s'occupa de faire évacuer la chambre. Garine voulut sortir aussi, mais le marchand se plaça entre lui et la porte. Le vieux Russe n'était plus reconnaissable. A la place de la bonhomie mercantile qui se reflétait ordinairement sur son visage, une de ces colères concentrées, si terribles dans les natures flegmatiques, faisait briller ses petits yeux gris qui lançaient de fauves éclairs. Il posa sa main sur l'épaule de l'officier qui plia sous la pression, et le regardant bien en face :

— Écoutez, Votre Noblesse, dit-il. Je ne sais ce qui me dit que c'est vous qui avez rendu malade mon enfant. Prenez garde ! si vous

me la tuez, je vous briserai... tenez comme je brise ce vase.

Et d'un geste furieux, Yline saisit une tasse à la portée de sa main et la jeta à terre. Puis, sans vouloir même écouter ce que le lieutenant paraissait avoir à lui répondre, il le poussa dehors en lui disant :

— Maintenant sortez, sortez d'ici, et n'y remettez plus les pieds.

XIII

RETOUR

Sur le versant oriental des monts Ourals se trouve une station de poste. La maison est petite, perdue au milieu de la plaine et isolée au centre d'un bois. Une immense forêt de pins la cerne de tous côtés. Une large voie bordée d'une double rangée de saules pleureurs, dont les feuilles argentées trempent dans le marécage, passe devant la petite maison. Abandonnée, triste, solitaire, cette station est cependant pour le voyageur qui vient de l'Europe, aussi bien que pour celui qui arrive de l'Asie, un endroit dont il se sépare avec peine. Le malheureux qui va en Sibérie se cramponne pour ainsi dire au sol de l'Europe ; celui au contraire qui en revient éprouve ce sentiment indéfinissable de bonheur qu'on ressent à fouler pour la première fois, après une longue absence, une terre aimée.

On s'arrête d'ordinaire assez longtemps à cette station, et le smotritel[1] est habitué à voir tout le monde y faire une halte assez prolongée. D'ailleurs, vu l'affluence des voyageurs, les chevaux y manquent presque toujours, ce qui force même bien souvent les voyageurs pressés à y faire halte malgré eux.

Un traîneau venant d'Asie, attelé de trois chevaux, s'arrêta un matin du mois de janvier en face de cette station. Kyrillo en descendit, et montrant au smotritel une podorojnaïa[2].

— Des chevaux ! Vite ! vite ! cria-t-il.

Le smotritel lui répondit froidement :

— Il n'y en a pas.

— Il faut qu'il y en ait. Vous n'avez donc pas lu la *podorajnaïa*. Nous voyageons d'après l'ordre de l'empereur.

— Inspectez l'écurie, monsieur, dit humblement l'employé après avoir pris connaissance de la feuille de route. La dernière troïka[3] est

[1] L'inspecteur, gardien de la station.
[2] Feuille de route portant permission de prendre des chevaux de poste.
[3] Attelage de trois chevaux de front.

exténuée. Laissez-lui du moins le temps de manger un peu d'avoine.

— Non ! nous sommes pressés.

— Laisse, Kyrillo, dit la voix du prince sortant de la voiture ; laisse les chevaux de ce pauvre smotritel se reposer un peu. Nous prendrons le thé ici.

Et s'adressant au chef de station, Palensky lui demanda :

— Avez-vous une chambre à nous donner ?

— Oui, oui, Altesse. Entrez.

Et le smotritel se précipita vers le prince qu'il aida à descendre du traîneau.

Mais au moment où Palensky poussait déjà la porte, le smotritel lui dit en se grattant l'oreille :

— C'est que, Altesse, nous n'avons qu'une seule chambre de réception, et il y a déjà un officier qui s'y est installé pour prendre le thé. Si la compagnie de cet officier peut gêner en rien Votre Altesse, je ferai atteler, quoique mes pauvres chevaux soient bien fatigués. J'avais complétement oublié la présence de cet officier.

Palensky ne put s'empêcher de sourire du naif machiavélisme du chef de la station, manœuvrant pour avoir un hôte de plus.

— Puisque c'est un officier, cela ne fait rien dit-il. Entre camarades, on s'arrange toujours. Kyrillo, déballe mon nécessaire. Et vous, mon ami, faites chauffer un samovar[1].

Et le prince, suivi du smotritel, entra dans l'unique chambre de la station.

La salle était basse, enfumée et triste. Trois énormes canapés, recouverts de toile cirée noire, blanchie en plusieurs endroits par l'usure, quelques chaises et une table crasseuse en composaient l'ameublement sordide. Un portrait de l'empereur, ressemblant à tout le monde, excepté à l'autocrate, fruit de la patience d'un artiste méconnu et formé des noms de toutes les villes de l'empire imprimés en caractères imperceptibles, était suspendu à la place la plus en vue de la pièce. Deux tableaux, l'un représentant le petit Caporal à cheval, l'autre le passage de la Bérézina, se balançaient tristement sur leurs clous, en face de deux glaces fausses qui donnaient à tous les objets une teinte de vert pâle.

Un grand samovar de cuivre, étincelant comme de l'or, fumait et sifflait sur la table ; à côté du samovar un officier se chauffait en aspirant avec volupté un verre de thé chaud qu'il buvait en alternant chaque gorgée d'une cigarette de tabac turc.

La fourrure de l'officier jetée sur un des siéges, avait au-dessous d'elle une mare formée par la neige fondue qui égoutait des poils.

[1] Bouilloire.

En entrant, le prince salua militairement l'officier, qui se souleva avec politesse.

— Vous attendez des chevaux, dit l'officier après un moment de silence. Il n'y en a jamais dans cette maudite station.

— Non! pas précisément. J'aurais pu partir, car je voyage par ordre de Sa Majesté Impériale, mais les chevaux demandent grâce, et le smotritel m'a supplié avec tant d'insistance de prendre le thé ici que je n'ai pas pu m'y refuser. D'ailleurs, revenu d'un voyage de six mois en Sibérie, c'est pour la première fois que je foule le sol de l'Europe, et je vous avoue que je ne demande pas mieux que de m'y arrêter un instant. C'est si agréable de se sentir hors de la Sibérie. Vous devez me comprendre, car vous me paraissez être dans le même cas.

— Hélas ! non, monsieur, répondit l'officier. Je fais justement le contraire. Je vais accomplir une mission en Sibérie. Mais voulez-vous me faire l'honneur de vous asseoir à cette table et d'accepter une tasse de thé : Je partagerai avec vous mes provisions.

— Avec plaisir, monsieur, si vous voulez me permettre d'y joindre ma quote-part, c'est-à-dire une bouteille de bon vin de France et un peu de venaison.

— Ce n'est pas de refus, répondit l'officier.

Le prince s'assit. L'officier lui dit alors :

— Il faut que je vous avoue, monsieur, qu'au plaisir que j'ai d'avoir fait votre connaissance se mêle un sentiment d'égoïsme. Je suis destiné à rester un an en Sibérie. Vous en revenez, et vous pourrez me donner quelques détails sur ce pays que je suis forcé d'habiter si longtemps et que, selon quelques-uns, l'on calomnie.

Palensky se versa un verre de thé, et alluma un cigare :

— Monsieur, dit-il alors, j'en suis fâché, mais je crois de mon devoir de vous ôter toute illusion. C'est affreux, horrible, désespérant !

— Ah ! vraiment, c'est à ce point !

— Un auteur français a dit de notre pays : « En Pologne, le sang ; en Russie, la faim ; en Sibérie, les larmes ; partout, le froid ! » Eh bien, la Sibérie à elle seule renferme les quatre fléaux ensemble : le sang, la faim, les larmes, mais par-dessus tout ce froid terrible qui ne vous quitte jamais ni d'une minute ni d'une seconde, et qui vous fait demander avec des blasphèmes un rayon de soleil. En Sibérie, vous voyagez toujours dans un désert, et quand par hasard vous entrez dans un lieu habité, vous regrettez le désert. Des gens qui pleurent, qui souffrent, ou qui menacent ! Des prisonniers et des geôliers ! Des victimes par la force des choses, des bourreaux par métier ! Voilà la Sibérie et ses habitants ! Ne me demandez rien de

plus, monsieur. Moi, à la vérité, j'avais en outre un chagrin que vous n'éprouvez pas sans doute! Peut-être ce pays vous paraîtra-t-il moins affreux qu'à moi! Toutefois je vous plains d'y aller, je vous plains de tout mon cœur.

L'officier, pensif pendant le discours du prince, releva la tête quand il eut fini, et avec un sourire plein de jeunesse :

— Bah ! dit-il, une année est si vite passée.

— Si vous n'avez rien laissé derrière vous, répondit le prince avec un soupir. Dans le cas contraire, un mois est un siècle. Pardon, monsieur, continua Palensky, si je commets une indiscrétion. Mais permettez-moi de vous demander quel itinéraire vous avez suivi jusqu'ici et où vous allez ? Cette route est déserte et l'on s'intéresse involontairement aux rares compagnons que le hasard vous envoie... Si cependant ma question est par trop indiscrète.

— Nullement, monsieur, je vais d'abord à Tobolsk : de là Dieu et le tsar savent où. J'arrive d'Ouglitch.

Le prince tressaillit.

— D'Ouglitch! s'écria-t-il.

— C'est-à-dire que j'y m'y suis arrêté quinze jours pour voir un ami. Mon régiment est cantonné à Moscou.

— Vous êtes resté quinze jours à Ouglitch ?

— Oui; même il m'y est arrivé une aventure qui m'a fait éprouver une des plus fortes émotions que j'aie ressenties en ma vie ; et j'y ai reçu un message que je n'ai garde d'oublier...

L'émotion du prince le fit soudainement pâlir. L'officier qui, en parlant, buvait son thé à petites gorgées, ne s'aperçut de rien.

— Ah! ah! dit Palensky d'une voix tremblante, il vous est arrivé une aventure. Pouvez-vous me la raconter ?

— Certes! Et qui sait ? Peut-être serez-vous à même de me rendre un petit service?

— Voyons.

— C'était la fête de Noël, jour de mon départ. Avant de monter en traîneau, j'allai à la cathédrale d'Ouglitch pour me recommander à mon patron saint Nicolas. Ma prière finie, je m'apprêtais à quitter l'église lorsqu'on me frappa sur l'épaule. Je me retournai. Ce que je vis, je ne l'oublierai jamais.

— Que vîtes-vous donc?

— Une femme d'une taille élevée, d'une beauté splendide, dont les yeux noirs, enfoncés dans leur orbite et entourés d'une épaisse couche de bistre, brillaient comme des escarboucles. Sa lèvre était douloureusement contractée. Sa figure était d'une pâleur de cire; des sanglots étouffés gonflaient son sein. Cette femme avait dû probablement entendre un fragment de la conversation d'adieux que

j'avais avec un ami qui m'avait accompagné à la cathédrale ; car — « Vous allez en Sibérie ? me dit-elle. — Oui, répondis-je. — Eh bien !

— Eh bien ! s'écria le prince hâletant.

— Voilà !.... Connaissez-vous en Sibérie, demanda l'officier, un certain prince Palensky ?

Celui-ci était blême.

— Oui, dit-il, beaucoup ? Mais pourquoi cette question ?

— C'est que cette dame ajouta : On m'a dit que ceux qui voyagent en Sibérie s'y rencontrent toujours ; parce qu'il n'y a qu'une route carrossable en ce pays. Si vous y rencontrez le prince Alexandre Palensky, dites-lui ces paroles : « Lydie Iline se meurt de votre abandon. Si vous voulez revenir, elle vous prie de vous hâter ; car vous pourriez ne trouver à Ouglitch que son cadavre... » Mais s'écria tout à coup l'officier, s'apercevant à la fin de l'émotion de son compagnon : Qu'avez-vous ? Vous êtes pâle comme un mort.

Palensky lui saisit le bras avec force.

— C'est à moi que s'adresse votre message, dit-il. Je lui ai cependant écrit, et c'est elle qui ne m'a pas répondu.

L'officier stupéfait se dégagea de l'étreinte du prince.

— Elle dit précisément le contraire, dit-il.

— Oh ! je comprends tout ! Les misérables ! Merci, monsieur, merci ! J'apprendrai donc toujours de nouvelles infamies. Ils ont intercepté ses lettres, comme ils l'ont fait des miennes.... Kyrillo ! Kyrillo !

Le sous-officier entra.

— Des chevaux ! des chevaux ! tout de suite ! je payerais triples guides, s'il le faut. Qu'on attèle à l'instant !

— Mais....

— Tu n'es pas encore parti ?

Quelques instants après, malgré les prières du malheureux smotritel, le prince était en traîneau.

Le vieux général de Magneville était assis à Yaroslaf devant son frugal déjeuner, quand son aide de camp lui annonça le prince Palenski.

— Faites entrer ! faites entrer à l'instant, dit le général.

Le prince se précipita dans l'appartement, en criant :

— Justice ! Je viens, général, vous demander justice contre des assassins.

— Calmez-vous, jeune homme, dit le vénérable chef de division. Justice vous sera faite. D'ailleurs, je peux vous dire plus, elle est déjà faite, je crois.

— Permettez, général....

— Je sais tout, vous dis-je. Le directeur de la poste d'Ouglitch

m'a déclaré que le colonel avait ordonné de lui remettre toutes les lettres qui vous étaient adressées, ainsi que celles qui seraient écrites de votre main. Cela a duré six mois. Mais enfin il s'est décidé à me demander la cause de cette continuelle interception de lettres qui lui paraissait louche. J'ai fait faire une enquête secrète, et j'ai appris l'ignoble conduite du colonel. J'en ai écrit alors à l'empereur, et je viens de recevoir l'ordre de destituer cet indigne officier... Vous savez que le major Yvanof a été promu au grade de lieutenant-colonel. Je le nomme par intérim commandant du régiment, et l'emvoie à Ouglitch aujourd'hui même. Si vous voulez l'accompagner....

— Oh! merci, Excellence, merci! Quant à l'autre. .

— De qui voulez-vous parler?

— Du complice de Schwartz.

— Ah! Eh bien! parlez-en à Yvanof. Il a toute-puissance sur les officiers de son régiment.

— Mille grâces, général. Mais on m'attend à Ouglitch. Votre Excellence veut-elle me permettre de la quitter? Je voudrais être déjà parti.

— Allez, mon enfant, allez! Un de mes ordonnances vous indiquera la demeure d'Yvanof, et vous pourrez quitter Yaroslaf aujourd'hui même.

Après avoir serré avec respect et affection la main du vieux général, le prince se rendit chez le nouveau colonel du régiment de Toula. Quand il eut raconté à son ancien adversaire toutes les infamies de Garine et de Schwartz, Yvanof se leva et appela son ordonnance :

— Allez chercher des chevaux à la poste, dit-il. Nous partons tout de suite.

XIV

LE JUGEMENT.

Lydie sommeillait. Son pâle visage se confondait avec le linge blanc des oreillers. Sa respiration faible, mais saccadée, témoignait que, chez la pauvre enfant, la souffrance ne cédait même pas au sommeil. A côté du lit, son oncle Yline était assis dans un fauteuil. La figure joviale du vieux marchand avait, elle aussi, changé complétement sous l'impression de la douleur. Il regardait sa nièce d'un œil triste, en égrenant un chapelet de bois noir.

Un silence de mort régnait dans la chambre. Le bruit sec des grains du chapelet qui s'entre-choquaient, le troublait seul. Lydie

avait dormi un quart d'heure ; quand elle se réveilla, voyant son oncle toujours assis à la même place, elle lui tendit sa main transparente, et lui dit avec un ton de profonde gratitude :

— Tu es encore là, mon pauvre oncle ! Pourquoi ne vas-tu pas à tes affaires ?

— Mes affaires?... Je n'en ai plus depuis que tu souffres. Que me fait à moi ma boutique? Pour qui vais-je maintenant gagner de l'argent? Je suis assez riche... Oui, je suis riche, très-riche : j'ai plus d'un million de roubles. Avec tout ça, je ne puis te rendre la santé! Pour qui travaillerais-je encore?

— Va te reposer, du moins ; tu te fatigues, tu ne dors jamais ; chaque fois que je m'éveille, je te vois là.

— Comment pourrais-je dormir en te voyant souffrir?

— Oh! pour moi, c'est fini ici-bas. J'ai eu ma part de bonheur, je n'ai plus qu'à souffrir. Je t'en supplie, mon cher oncle, ne t'en affecte plus. Tu ne fais qu'augmenter mes douleurs. Recommence ton train de vie ordinaire...

— Ce maudit prince!

— Tais-toi, mon oncle. De quel droit le maudirions-nous? Est-ce qu'il me doit quelque chose? Est-ce sa faute si je l'aime? Je ne suis pas digne d'être sa femme ; et si je me suis prise d'une espérance insensée qu'il a partagée un instant, il n'en est pas coupable.

— Aussi pourquoi est-il venu ici? Qu'avait-il besoin de te connaître, puisqu'il savait que les lois du monde l'empêchaient de te rendre heureuse?

— Mon oncle !

— Non, vois-tu, répondit Yline d'une voix sourde, ne me parle pas de lui. Si tu savais combien de colère s'amasse dans mon âme en te voyant dépérir !... Non, tu ne sauras jamais combien je t'aime... Qu'il prenne garde, ton prince ! le vieux marchand d'épiceries est barbu et ridicule... Mais si jamais...

Et la face d'Yline était effrayante de résolution sombre. Ses poings fermés faisaient crier le chapelet qu'ils broyaient avec force.

— Mon oncle, je t'en supplie, calme-toi.

— Oh! je suis calme. J'attends seulement la réponse à la lettre que j'ai écrite à Saint-Pétersbourg. C'est mon dernier espoir. Si celui-là encore me manque, je ne réponds plus de moi.

— Moi, j'ai perdu tout espoir; et vois, je souffre, mais je n'accuse personne ; je n'en ai pas le droit.

— Toi, tu es un ange ! ce qui me met encore plus en colère contre ceux qui t'ont fait tant de mal! Vois-tu, ma fille, si je tenais là ce Garine et ton prince, je les briserais comme verre l'un contre l'au-

tre... Mais qu'as-tu, Lydie? s'écria tout à coup Yline, en regardant sa nièce avec effroi; qu'as-tu donc?

Au milieu du discours du marchand, Lydie s'était mise sur son séant; de pâle elle était devenue livide, ses yeux étaient hagards; sa main, tendue vers la porte, tremblait convulsivement dans le vide; son oreille, attentivement penchée, semblait vouloir saisir un bruit qui venait du dehors.

— Là! là! dit-elle!

— Mais qu'as-tu donc?

Lydie, la main toujours étendue vers la porte, s'écria :

— N'as-tu pas entendu ?...

Effectivement, des pas pressés se faisaient entendre dans l'escalier, et une voix prononçait, haletante, le nom de Lydie.

— Mon Dieu! cette voix! s'écria la jeune fille.

An même instant la porte s'ouvrit, et Palensky se précipita vers le lit. Embrassant frénétiquement la couverture, les draps, les mains de la jeune fille, il balbutiait d'une voix tremblante d'émotion :

— Lydie! ma bien-aimée!

Nous renonçons à dépeindre cette scène. Le bonheur se sent, mais ne se décrit pas. Pendant une heure entière Palensky et Lydie restèrent l'un près de l'autre, jouissant d'une félicité ineffable. Le vieux marchand s'était discrètement éclipsé, et, prosterné dévotement devant ses images, il remerciait le ciel.

Après avoir, pour la centième fois, répété à Lydie les protestations les plus tendres, Palensky lui dit :

— Grâces à Dieu, le moment des épreuves est passé maintenant; j'ai plus d'une bonne nouvelle à vous annoncer, Lydie.

— Je puis maintenant croire à tous les bonheurs, puisque vous m'aimez encore, Alexandre. Mais je n'en désire pas d'autre, d'ailleurs.

— Pas même celui d'être unis? Pas même notre mariage?

— Notre mariage! Est-il possible?

— Assurément; je vous annonce que ma mère, touchée par mes prières et comprenant l'amour que vous m'avez inspiré, consent à notre union. Elle m'annonce son arrivée dans une lettre qui m'a précédé à Ouglitch. Elle me dit qu'elle s'arrêtera à la dernière station, ne voulant pas entrer dans la ville sans aller vous voir, et ne voulant pas vous connaître autrement que présentée par moi. Elle m'attend, et je vais la rejoindre à l'instant. Demain matin, nous revenons ici pour vous prendre et partir tous ensemble pour Saint-Pétersbourg. Là, un prêtre nous bénira, et alors seulement vous serez à moi.

— O Alexandre, que Dieu est bon! Ainsi ta mère consent à notre mariage. Mais j'y pense, elle ne vient à Ouglitch que pour me voir, pour m'emmener avec elle? Ne serait-ce pas à moi d'aller à sa rencontre?

— Tu es malade, Lydie, ne te dérange pas.

— Malade? Ton arrivée m'a guérie. Non, non ; c'est moi qui irai à sa rencontre, je te suivrai, je me jetterai aux pieds de ta mère.

— Mais...

— Je n'écoute rien. Oncle! Oncle!

Yline entra.

— Tu dois être content maintenant, oncle. Je suis bien portante, et je pars aujourd'hui même.

Yline recula stupéfait.

— Tu es folle, dit-il.

— La mère d'Alexandre est à la première station. Elle consent à notre mariage. Elle veut me voir. Je vais me jeter aujourd'hui même à ses pieds. Fais demander une voiture, chercher des chevaux à la poste. Je pars avant deux heures. C'est un devoir, et je l'accomplirai.

Yline était confondu ; mais il se remit bientôt. Ses traits, auparavant contractés par la douleur, reprirent leur expression habituelle, une bonhomie joviale.

— C'est donc véritablement vrai? Tu vas épouser le prince? Tu vas devenir princesse?

— Mais oui, oui, oui... fais seulement vite chercher les chevaux. Tu viendras me rejoindre à Saint-Pétersbourg et nous y faire visite quand tes affaires te le permettront. Alexandre sait que tu m'aimes de tout ton cœur, et il sera heureux de te voir chez lui.

— Certainement, Yline Ilitch, dit le prince en lui tendant vivement la main; vous serez toujours le bienvenu chez nous, et chaque fois que vos affaires...

— Mes affaires! s'écria Yline avec une expansion de joie, mes affaires! Je n'en ai plus. Lydie, je t'accompagne; et si tu vas te jeter aux pieds de la princesse-mère, je vais y déposer aussi mes petites économies. J'ai là, dans une cassette, toute ma fortune que je prends avec moi, et... en marche!

— Permettez, Yline Ilitch, je n'ai pas besoin de dot.

— Oui, mais moi, je veux en donner une. Quand en parlant de mes économies, je dis petites, c'est une façon de parler; car je donne à Olga pour dot un million de roubles. L'argent comptant est toujours une bonne chose, cela peut être avantageusement employé dans vos terres de noble seigneur, prince Palensky.

— Mon cher oncle, voulut dire Lydie, doucement émue.

Palensky l'interrompit.

— Je ne l'entends pas ainsi, Yline Ilitch. Nous ne désirons pas vous dépouiller ; et je ne veux pas qu'on puisse dire qu'en épousant votre nièce j'ai fait une spéculation.

— Bah ! bah ! des bêtises ! Je vais querir mon million, et je pars avec ma nièce dans deux heures.

— Mais...

— Pas un mot de plus. Diable ! j'ai des droits aussi, moi. Vous avez besoin de mon consentement pour vous marier, et je le refuse, si vous ne prenez pas la dot avec la fille.

Palensky alla au marchand, et, lui tendant la main :

— C'est bien, Yline Ilitch, j'accepte.

— Hourra ! s'écria le vieux marchand ravi.

Et, ouvrant la porte :

— Kouzma ! Kouzma ! cria-t-il.

La face ébouriffée du domestique apparut aussitôt.

— Patron ? dit-il.

— Emballe les bijoux, les fourrures, les choses les plus précieuses ; ensuite va chercher des chevaux à la poste. Nous partons pour Saint-Pétersbourg dans deux heures.

Kouzma le regarda stupéfait.

— Et la boutique ? demanda-t-il.

— La boutique, je t'en fais cadeau. Il faut bien que tout le monde soit heureux aujourd'hui.

Et comme Kouzma le regardait toujours ébahi, la bouche béante, et sans bouger :

— Mais va donc, animal ! s'écria-t-il en le poussant vers l'escalier.

Kouzma dégringola les marches. Mais comme l'idée de la possibilité d'une générosité pareille de la part du rapace marchand ne pouvait entrer dans sa cervelle, au lieu d'aller chercher des chevaux, à peine la porte ouverte, il cria dans la rue :

— Mon Dieu, quel malheur ! le patron est devenu fou !

Yline l'entendit :

— Voilà un animal qui ne veut pas que je lui fasse cadeau de ma boutique ! N'importe, il l'aura de force. Je vais courir après lui.

Et il sortit avec force gestes qui semblaient témoigner en effet d'une joie insensée.

Restée seule avec Palensky, Lydia lui dit :

— Faites venir votre voiture à notre porte, nous vous suivrons.

— Impossible. Il me reste encore un devoir à remplir. Mais je serai toujours avant vous chez ma mère, que je préviendrai de votre arrivée. A ce soir, et à toujours !

Les officiers du régiment de Toula se dirigeaient par groupes vers la maison habitée par le colonel, en s'abordant avec une curiosité inquiète. A chaque instant des nouveaux venus, en grand uniforme et le casque en tête, apparaissaient au détour de la rue. Un énorme sous-officier, debout sur le perron de la maison, inscrivait le nom des arrivants qu'il faisait entrer successivement.

Dans le cabinet, Yvanof causait avec Schwartz. La conversation, à en juger par la contenance des deux officiers supérieurs, avait dû être orageuse. Schwartz était livide; ses traits, contractés par une rage impuissante, étaient hideux à voir. Yvanof, calme, ferme et froid, tenait à la main un papier qu'il désignait du doigt au colonel.

— C'est la seule chance qui vous reste, disait-il, si vous ne voulez affronter le scandale d'un jugement public. Après avoir signé cette déclaration, vous serez libre de partir aussitôt après m'avoir présenté aux officiers réunis du régiment. Sinon, mes instructions m'obligent à faire contre vous une enquête publique.

— Vous me demandez mon déshonneur.

— Ce n'est pas votre déshonneur que je vous demande, c'est celui de Garine.

— Si ce n'était que ça.

Yvanof regarda Schwartz avec mépris.

— Tenez, lisez plutôt, dit-il.

Schwartz s'empara du papier. Après avoir lu, il s'écria :

— Voilà tout? Moi qui croyais être obligé de parler des lettres du prince! Ceci n'atteint que cette canaille de Garine; je signerai fort bien cela.

Et, se dirigeant vers la table, sans éprouver la moindre compassion pour son ancien complice, le colonel apposa son paraphe au bas de la feuille dénonciatrice. Puis il s'avança vers Yvanof, qui le regardait faire avec un froid sourire, il lui donna le papier de la main gauche et lui tendant l'autre :

— C'est fini, dit-il. L'incident est vidé. Serrons-nous la main et n'en parlons plus.

Yvanof se recula.

— Ah! par exemple, cela, non, dit-il. Vous oubliez, colonel, que vous êtes destitué et chassé du service pour abus de pouvoir et actions malhonnêtes. Je ne donne pas la main à un officier déshonoré.

— Monsieur!

— Pardon, riposta Yvanof froidement. Commencez par faire votre devoir : présentez-moi comme leur nouveau chef aux officiers que vous avez fait rassembler ici à cet effet. Nous parlerons de vous plus tard.

Tremblant de colère, Schwartz s'écria :

— Monsieur, vous m'avez insulté !

— Si vous voulez rendre notre conversation publique, répondit Yvanof avec ironie, qu'à cela ne tienne.

Et allant vers la porte, il l'ouvrit à deux battants.

Dans le salon d'attente, tous les officiers du régiment de Toula causaient entre eux, se demandant les motifs de cette convocation extraordinaire. A la vue des deux colonels, le silence se fit subitement.

Schwartz vaincu baissait la tête. Tout à coup il s'avança résolûment vers le milieu de la salle, et, désignant Yvanof :

— Messieurs, dit-il, je vous présente le colonel du régiment. Sa Majesté l'empereur a daigné le nommer à ma place. Je vous ai convoqués ici pour vous faire connaître votre nouveau chef et pour vous faire mes adieux.

Les officiers saluèrent silencieusement.

— Adieu donc, mes anciens camarades, continua Schwartz. Je quitte le régiment avec regret, et...

Malheureusement pour le colonel, au moment de continuer son discours, il leva machinalement les yeux sur Yvanof. Un sentiment de mépris si profond se lisait dans les yeux de ce dernier que Schwartz en fut décontenancé. Espérant du moins rencontrer un signe de bienveillance ou d'amitié parmi les officiers, il se tourna vers eux. Mais, pendant ce temps, les officiers s'étaient formés en haie ; un chemin était ouvert vers la sortie entre deux rangs de faces glaciales.

Pâle de rage et de honte, humilié, désespéré, le colonel se dirigea brusquement vers la porte, qu'il ferma avec bruit.

Resté avec ses nouveaux subordonnés, Yvanof réclama le silence.

— Messieurs, leur dit-il, je suis cruellement affecté de me voir obligé d'inaugurer mon commandement par une sévérité nécessaire. C'est pourquoi, ne voulant pas prendre cette responsabilité sur moi, je vous ai tous convoqués ici pour décider avec vous de la conduite que je dois tenir en cette circonstance.

— De quoi s'agit-il? demandèrent les officiers.

— Vous avez parmi vous un homme qui n'est pas digne, paraît-il, de rester votre camarade. On accuse en effet l'un de vous, messeiurs, d'avoir intercepté des lettres, calomnié un absent ; en un mot, l'un de vous est taxé de délation et d'espionnage.

— Qui? qui? demandèrent plusieurs officiers.

— Je ne peux le nommer encore. J'attends quelqu'un qui viendra l'accuser. Vous serez les juges ; ce que vous prononcerez sera exécuté.

A l'attitude de Garine, on pouvait deviner quel était le coupable.

Debout derrière les officiers, adossé au chambranle de la porte, il frissonnait de tous ses membres.

A ce moment, l'huissier ouvrit la porte, et annonça d'une voix haute :

— L'aide de camp de Sa Majesté l'empereur, le prince Alexandre Palensky.

Le prince entra. Il marcha droit aux deux officiers les plus rapprochés, et, leur tendant la main :

— Mes amis et chers camarades, leur dit-il, au moment de vous quitter, je viens m'adresser à votre honneur, à votre loyauté. Je viens vous demander justice.

— Qu'y a-t-il? Parlez, prince, dirent les officiers.

— J'avais un ami. Au moment de partir pour un long et périlleux voyage, je lui confiai ma fiancée. Savez-vous ce qu'il a fait, cet ami? Il a intercepté mes lettres et celles de ma fiancée, qu'il plongeait dans le désespoir en lui faisant croire à mon oubli. Non content de cela, connaissant mon retour prochain, il inventait des calomnies sur mon compte pour égarer ses sentiments. Pendant ce temps, il envoyait un agent en Sibérie, pour m'assassiner ou me déshonorer. Que mérite, à votre avis, un ami pareil?

Un vieux capitaine s'avança :

— Si cet homme fait partie de notre régiment, il mérite qu'on l'en chasse; et nous l'en chasserons?

— Oui, oui, crièrent les officiers. Nommez-le!

Le prince alors désigna Garine du doigt :

— Le voici, dit-il.

Garine, tout à l'heure abattu, pâle et frissonnant, se releva soudain, et, s'avançant au milieu de la chambre :

— Eh bien, oui, dit-il, c'est vrai. J'ai fait tout cela. Mais était-ce ma faute, si j'aimais cette femme avant qu'elle n'eût connu celui qui m'accuse? Était-ce ma faute, si son arrivée au régiment a brisé toute mon existence? Sous le prétexte qu'il est riche et prince, a-t-il le droit de me faire souffrir et de me perdre?

Palensky l'arrêta :

— Et ceux que vous dénonciez au colonel, étaient-ils aussi riches et princes? avaient-ils aussi brisé votre existence? Aviez-vous eu à vous plaindre du major Yvanof, quand vous avez dénoncé son duel avec moi?

— Ce n'est pas vrai. Je n'ai jamais dénoncé personne.

— Oh! pardon, lieutenant, dit alors Yvanof en s'avançant et tirant un papier de sa poche. Pardon! c'est à moi de répondre à ceci. Vous avez servi d'espion ordinaire à mon prédécesseur, et en voici la preuve.

Et, tendant le papier au vieux capitaine :

— Lisez à haute voix, capitaine, dit-il.

Le capitaine lut :

« Au moment de quitter le régiment que j'ai commandé pendant quatre années, je déclare avoir employé le lieutenant Garine en qualité d'agent secret pour me renseigner sur la conduite de ses camarades.

« Signé : Colonel SCHWARTZ. »

Alors ce fut un haro général. Sans écouter les remontrances du colonel, les officiers se précipitèrent vers le malheureux lieutenant. Il fut jeté plutôt que poussé dans la rue, et là, les épaulettes arrachées, l'uniforme maculé, sans épée ni casque, il fut abandonné livide et frissonnant.

XV

LE CHASSE-NEIGE.

Une grande route postale se présente aux yeux du voyageur qui sort d'Ouglitch par la barrière de Moscou. L'été, cette route est large; quatre ou cinq voitures peuvent y aller facilement de front. L'hiver, la neige, amoncelée et poussée par le vent, réduit sa largeur de moitié. Comme dans toute la Russie septentrionale, les poteaux indicateurs des verstes sont presque complétement enfouis. Un mur de neige, élevé à hauteur d'homme, borde la route des deux côtés et indique le chemin.

Après avoir traversé la forêt qui entoure Ouglitch de tous côtés, la route s'engage dans la vaste plaine qui la sépare de la ville de Kaliarine. Plusieurs stations de poste sont échelonnées dans la plaine, entre ces deux villes. A une distance de dix verstes d'Ouglitch, à mi-chemin à peu près de la première station de poste, un lourd carrosse, adapté à un traîneau et attelé de quatre chevaux, se dirigeait rapidement du côté de Kaliarine.

Il était quatre heures; le soleil, déjà chaud, à cette époque en cette contrée, tempérait la rigueur de la saison, sans fondre cependant encore la neige, et rendait le froid presque agréable. L'immense plaine blanche, scintillant au soleil de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, était silencieuse et solitaire. Pas une maison dans le lointain, pas un arbre à l'horizon; cependant cette solitude n'était pas terrible, on sentait des habitants à la ronde, et l'aspect du désert était plein d'un calme serein.

Le traîneau était encombré de malles ; on en voyait jusque sur le haut de la voiture. Dans l'intérieur, des fourrures de prix étaient amoncelées sur la banquette de devant, mêlées à une quantité de petites cassettes remplies de thé et de provisions de bouche, accompagnements indispensables à tout voyageur russe.

Dans le fond, Lydie était assise avec son oncle. Le vieux marchand, fatigué par les émotions de la journée, sommeillait. Sa nièce rêvait dans son coin à son prochain bonheur. L'instant de félicité qu'elle avait éprouvé le matin lui avait rendu ses forces et ses couleurs. Les six mois d'angoisses et de souffrances qu'elle venait de traverser étaient oubliés. Elle respirait l'air avec volupté, à pleins poumons, et un sourire de joie et d'espérance voltigeait sur ses lèvres entr'ouvertes.

Tout à coup un violent cahot fit sauter le vieux marchand qui s'éveilla, un effroyable juron du postillon fit frémir Lydie. Puis la voiture s'arrêta.

— Qu'y a-t-il donc? demanda Yline au postillon, qui jurait toujours.

— Il y a, dit le postillon en descendant et en s'avançant vers la voiture, que le timon s'est brisé et qu'en se brisant il a blessé deux de mes chevaux. Nous ne pouvons pas continuer notre route.

— Mon Dieu, quel malheur! s'écria Lydie. Abandonnez les deux chevaux qui sont blessés, on vous les payera, et continuons tout de même.

— Impossible, répondit le postillon. Ils ne pourront jamais traîner la voiture. La seule chose qui nous reste à faire est d'aller dans le postoïalnyidvor [1] de Nikita, qui se trouve à trois verstes d'ici. En allant au pas, nous pourrons y parvenir dans deux heures. Vous y passerez la nuit, et demain matin je vous ramènerai d'autres chevaux et nous continuerons notre chemin.

— Jamais! s'écria Lydie. Il faut absolument que nous soyons aujourd'hui à la station. On vous donnera l'argent que vous voudrez, mais il faut absolument que vous nous y conduisiez.

— Vous me donneriez mille roubles, ma belle demoiselle, que je ne pourrais pas. Il reste encore douze verstes à faire, et deux chevaux frais, traînant un pareil fardeau, ne pourraient s'en tirer en moins de douze heures. Les miens n'en seraient pas capables.

— Résigne-toi, mon enfant, dit Yline. Un accident est toujours une excuse.

— Non, pour rien au monde, mon oncle. Je ne veux pas commen-

[1] L'auberge.

cer mes relations avec la princesse par une excuse. Je crois que ce serait lui manquer de respect.

— Mais alors, comment faire?

— Une idée me vient, dit Lydie. Nous sommes à dix verstes d'Ouglitch, n'est-ce pas? demanda-t-elle au postillon.

— Oui, mademoiselle.

— Eh bien, prenez les deux chevaux qui n'ont pas de mal, montez-en un, et allez à Ouglitch en chercher d'autres. Dans deux heures vous pouvez être revenu. Nous vous attendrons ici.

— Mais...

— Oh! pas un mot. On vous donnera cent roubles. Dites-lui donc, mon oncle, qu'il aura cent roubles s'il fait ce que je lui demande.

— Assurément, mon enfant. Cependant il vaudrait mieux aller chez Nikita; nous pourrions y prendre le thé et attendre les chevaux plus à l'aise qu'ici.

— Oui, n'est-ce pas, et perdre deux heures encore! Oncle, mon cher oncle, je t'en supplie, je t'en conjure, cède à mes prières. Je voudrais déjà être arrivée. Alexandre sera inquiet, la princesse peut-être mécontente. Il ne fait pas froid. Nous avons encore deux heures de jour devant nous. Nous ne serons pas mal ici, bon oncle. C'est le dernier ennui que je te cause.

— Il faut toujours t'obéir, capricieuse enfant. Mais ces deux heures-là seront bien dures pour moi, pauvre vieillard.

Et tirant de sa poche un billet de vingt-cinq roubles, le marchand dit au postillon :

— Tenez, voilà pour vous; et vous en aurez cent autres encore, si vous revenez, avec de bons chevaux, dans deux heures, au plus tard.

Le postillon, alléché par le gain, sauta à cheval en s'écriant :

— Ma foi! il n'y a que les marchands pour être si généreux!

Et, lançant à sa monture un grand coup de fouet, il disparut bientôt.

Restés seuls au milieu de la grande route, Olga et son oncle refermèrent les portières de la voiture, et s'apprêtèrent à attendre tranquillement le retour du messager.

— Je te cause bien des ennuis, dit Lydie à son oncle. Mais aussi, comme tu seras content, quand tu me verras heureuse. Songe donc : dans quelques heures, nous verrons la princesse. Elle consentira à notre union. De là, nous irons à Pétersbourg.

— Et tu me donneras de beaux petits-neveux et de belles petites-nièces, friponne, que je gâterai à loisir.

— Tu feras avec moi et les miens tout ce qu'il te plaira, mon

bon oncle, dit Olga en l'embrassant, rougissante. Je t'aime de tout mon cœur, tu le sais bien.

— Oui da! Eh bien! si tu as un fils, qu'en feras-tu?

— Oh! un beau militaire, comme mon mari.

— Voilà! nous nous disputerons tout de suite. Je voudrais en faire un marchand comme moi.

— Jamais! Comment, tu peux...

— Allons! Tais-toi, je plaisante. Nous sommes deux fous qui discutons déjà l'avenir. Et comment as-tu pu croire que je voulusse faire, d'un prince Palensky, un marchand? Car ton fils s'appellera le prince Palensky. Pourvu que toi et tes enfants n'ayez pas honte du vieil oncle marchand...

Lydie lui ferma la bouche avec un baiser.

— Comment oses-tu dire des choses pareilles !

— Je plaisantais. Je sais que tu es une bonne, brave et honnête fille; et j'espère que tes enfants te ressembleront. Mais, assez bavardé comme ça! Laisse-moi dormir un peu; car je suis positivement roué. Ensuite, je ne sais pas... le temps va changer... ma goutte me fait un peu mal... j'ai des élancements dans les pieds. Laisse-moi dormir un peu.

Et Yline, s'enveloppant dans sa fourrure, se rejeta dans un coin, où il se mit bientôt à ronfler.

Il dormit une heure. Lydie elle-même, après avoir doucement rêvé pendant une demi-heure, s'assoupit légèrement.

Tout à coup, le marchand s'éveilla, et secouant ses fourrures :

— Dieu! que j'ai chaud! s'écria-t-il.

Puis, regardant autour de lui :

— Il fait déjà nuit. Aurais-je dormi si longtemps? Et ce postillon qui ne revient pas! Voyons ce qui se passe dehors.

Et, ouvrant doucement la portière de la voiture, il voulut descendre. Mais, encore à moitié endormi et ayant mal calculé le mouvement de son pied malade et engourdi, il donna contre le marchepied de la voiture, se blessa et tomba sur le sol, en poussant un cri de douleur. Ce cri éveilla Lydie. D'un bond, elle se précipita vers son oncle, en criant :

— Qu'y a-t-il?

— Je me suis fait une affreuse blessure, répondit Yline; et je ne peux plus bouger. Je ne peux même plus remonter en voiture. Et tiens, regarde, le temps va changer. Pourvu que le messager revienne tout de suite!

— Tu souffres beaucoup? mon oncle.

— Oh! épouvantablement. Tiens, regarde.

Et le marchand lui montra son pied. Le sang coulait; le marchand devait horriblement souffrir, en effet.

— Oh! mon Dieu! s'écria Lydie. Il faut aller chercher du secours. J'irai. Ne crains rien, cher oncle; je n'ai que trois verstes d'ici à l'auberge de Nikita, et j'irai en courant. Ils ont bien une voiture quelconque. Bientôt, je serai de retour.

Et la courageuse jeune fille s'enveloppa de sa mantille, et voulut se mettre en route.

— Je ne te permettrai jamais de commettre une folie pareille. Faire trois verstes! tu es folle! Tes petits pieds seraient bientôt ensanglantés. J'attendrai le postillon. Va! je n'en mourrai pas.

— Je connais la route, l'ayant mille fois parcourue avec mes compagnes, en été. Ce n'est pas bien loin. Dans dix minutes j'apercevrai la maison.

— Lydie! je ne le veux pas. Reste. Je ne souffre déjà plus tant.

Et le vieux marchand faisait tout son possible pour sourire. Mais sa face contractée et le sang qui coulait de sa blessure, témoignaient de sa douleur.

— Non, non! cette fois, je te désobéis. Tu souffres. Je veux aller chercher du secours.

Et la jeune fille s'élança...

— Lydie! je te le défends.

Elle ne répondit qu'en secouant la tête, et continua à courir.

— Lydie! criait le marchand, je t'en conjure, regarde; la neige va tomber.

Lydie n'entendit même pas. Elle était loin. Elle courait rapidement dans la direction de l'auberge. L'avertissement du marchand était bon cependant; car la jeune fille s'aperçut bientôt qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire dans l'air, par un malaise inconnu qui s'empara d'elle. Tout en continuant de courir, elle leva les yeux. Le ciel, si radieux avant son sommeil, était devenu sombre. Des nuées blanches, poussées par le vent qui sifflait avec violence, fuyaient, dans le firmament, avec une rapidité prodigieuse. Des flocons de neige obscurcissaient l'air et frappaient la jeune fille au visage. Cette pluie qui fouette sans cesse sa figure, ou qui miroite devant ses yeux, commence à troubler son esprit. Cependant, malgré l'obscurité qui s'accroît, la route est toujours visible, grâce au mur de neige qui la borde toujours des deux côtés. La maison de Nikita n'est pas loin. Lydie connaît son chemin. Tout enfant, elle y venait jouer.

Toute à son devoir et surmontant toute crainte, elle avance. La neige tombe avec violence; elle l'aveugle, elle la pique; n'importe!

elle avance. A chaque pas, le mur devient plus bas, et la neige plus profonde. Ses bottines soulèvent à chaque instant des bouffées de poussière blanche. La neige ne craque plus; elle cède mollement. N'importe! Lydie avance encore; car la route est tracée, elle la reconnaît toujours. Lydie a fait ainsi la moitié du chemin.

Elle continue. Le vent hurle avec fureur, il soulève la neige en spirales et en trombes. L'espace n'est plus qu'un chaos.

Tout à coup, Lydie n'aperçoit plus le mur. Elle croit avoir pris trop de côté, et veut retourner sur ses pas. Le mur n'existe plus. La tourmente a effacé la route; et la neige tombe toujours avec violence.

Lydie a peur. Elle est prise d'un tremblement profond. Son manteau mouillé lui pèse sur les épaules; elle s'en débarrasse, et trouvant un flacon de sels pendu à sa ceinture, elle l'approche de ses narines. Le parfum lui redonne quelques forces. Elle avance encore. Elle a de la neige plus haut que le genou. A chaque mouvement, elle est obligée de repousser un mur compacte, et chaque trouée qu'elle a faite ainsi est, dès qu'elle l'a faite, comblée derrière elle. Enfin, haletante, elle s'arrête; elle s'avoue vaincue. Un sanglot déchirant sort de sa poitrine, et elle laisse retomber ses bras avec découragement.

Tout à coup, un vol de corbeaux, fendant de leurs ailes noires les flocons de neige, passe avec un croassement sinistre au-dessus de sa tête. Lydie pousse un cri de joie. Elle trouve encore de la force pour se soulever; elle leur tend les bras, elle les appelle. La malheureuse oublie que les corbeaux sont des oiseaux de funeste augure, et qu'ils dirigent toujours leur vol vers les cadavres.

Les corbeaux sont passés. La messagère laisse tomber, avec découragement, sa tête sur sa poitrine, cherche avec ses mains à détacher la neige qui se colle à son visage, et appelle au secours, oubliant que nul ne peut l'entendre; puis encore, elle tâche d'avancer ou de retourner en arrière... Mais les mouvements qu'elle a faits ont donné prise à la neige... Elle en a jusqu'aux épaules... La neige monte, elle monte toujours.

Rassemblant toutes ses forces, elle pousse encore un cri. Elle a mis toute sa voix dans ce cri. Ce cri éclatant, désespéré, qui n'a plus rien d'humain; ce déchirant, rauque, lamentable cri, s'éteint dans l'immensité de la plaine.

Ce second mouvement a fait monter la neige jusqu'à ses lèvres, elle veut encore crier, elle ne peut plus. La neige lui entre partout, dans les narines, dans la bouche; elle paralyse sa langue.

Lydie ne crie plus, ne remue plus, elle est vaincue...

Peu à peu cependant, le vent triomphe de la neige; les flocons deviennent de plus en plus petits, ce n'est plus bientôt qu'une poussière imperceptible. Alors les nuées blanches s'enfuirent vers l'orient; une première étoile parut, puis une seconde; puis, sur le firmament éclairci, la lune montra son disque doré, en éclairant d'une lumière blafarde l'immense linceul blanc.

A ce moment, on pouvait apercevoir, non loin de l'endroit où Lydia s'était égarée, une maison aux fenêtres éclairées. Devant la maison stationnait une immense berline de voyage attelée de six chevaux et entourée de plusieurs cavaliers portant des flambeaux. Palensky était à la portière et causait avec l'aubergiste qui, malgré le froid, était descendu auprès des voyageurs.

— Ainsi personne n'a passé par chez vous? demandait Palensky à l'aubergiste.

— Personne. Qui voulez-vous qui voyage par un temps pareil? Nous venons d'avoir le plus terrible chasse-neige de cette année.

— C'est incroyable! Elle a dû partir ; il faisait si beau ce matin.

— Ne t'inquiète pas, mon fils, dit une dame à l'aspect noble et imposant, assise dans le fond de la voiture. Les préparatifs d'un départ sont toujours assez longs. Ta fiancée a pu n'être prête qu'au moment de la tourmente, et, voyant l'impossibilité de partir, elle sera restée à Ouglitch.

— Oui, ma mère, c'est possible; mais je suis inquiet. Je ne serai tranquille que quand je serai à Ouglitch. Permets-moi d'y retourner ; repose-toi ici.

Tout à coup on entendit dans le lointain le son d'une clochette.

— Voilà des chevaux de poste, s'écria l'aubergiste : ce doivent être les voyageurs que vous attendez.

— Oh! oui, ce doit être Lydia, s'écria Palensky. Pour me retrouver, elle n'a pas eu peur de la tourmente, la brave enfant. Oh! ma mère, que je suis heureux!

— Mon pauvre enfant, tu le mérites bien, après tous les tourments que tu as éprouvés.

Bientôt la lourde voiture d'Yline s'arrêta en face de la berline de la princesse. Le marchand abaissa la glace en criant :

— Lydia, méchante enfant, quelles transes tu m'as causées pendant le chasse-neige!

A cet appel Palensky devint livide.

— Vous appelez Lydie? s'écria-t-il en se précipitant hors de la voiture. Elle n'est donc pas avec vous?

Ce fut le tour du marchand de pâlir.

— Elle n'est pas ici? Seigneur! Je me suis blessé à trois verstes d'ici, et, malgré mes prières et mes supplications, la malheu-

reuse enfant a voulu aller me chercher du secours quelques minutes avant le chasse-neige. Elle se sera peut-être égarée, perdue. Vite, des flambeaux, des hommes! Courons, cherchons-la, il n'est que temps!

— Mon Dieu, s'écria Palensky, blême d'émotion, vous ne m'avez donc pas assez éprouvé encore?

Puis, se redressant soudain avec résolution :

— A cheval, mes amis, à cheval, cherchons de tous côtés!

La nuit était splendide, le ciel pur et étoilé. Le vent, rasant le sol avec violence, dispersait de tous côtés la neige amoncelée par la tourmente. On chercha partout et longtemps. Kyrillo, assis sur le siége de la berline de la princesse, explorait la plaine d'un regard scrutateur. Tout d'un coup il s'écria :

— Là, là, dans la campagne, non loin de la maison, ne voyez-vous pas une étoffe bleue qui tranche sur la neige?

Tout le monde se précipita, le prince en tête. Le vent, en balayant la neige, laissait à découvert le capuchon bleu dont Lydia avait la tête recouverte. Le prince saisit le capuchon, et, sentant de la résistance, avec les pieds, avec les mains, il déblaya bientôt le corps courbé en deux de la pauvre Lydie.

— Du secours! du secours! criait-il aux gens rassemblés autour de lui, et qui le regardaient faire.

L'aubergiste qui, vu la situation isolée de son auberge, s'était donné quelques notions de médecine, s'approcha alors, et, après avoir examiné la jeune fille :

— Tout secours est inutile, dit-il. Elle est morte, étouffée par la neige et gelée par le froid.

Un sanglot déchirant sortit de la poitrine d'Yline. Palensky fut saisi et ne put même pas pleurer. Il regarda un instant l'aubergiste avec des yeux démesurément ouverts, puis il chancela et tomba sur la neige.

Lydia fut enterrée dans le petit cimetière d'Ouglitch. Quand la dernière pelletée de terre fut jetée sur la fosse, quand la croix de hêtre qui devait indiquer au passant la tombe de la jeune fille fut bénie par le prêtre, Palensky se jeta en sanglotant dans les bras de sa mère, et il tendit à Kyrillo un papier cacheté qu'il lui ordonne de porter à la poste.

— J'envoie ma démission à l'empereur! dit-il à sa mère. Désespéré, je ne pourrais plus faire mon devoir, ni suivre ma carrière. La vie bruyante de Saint-Pétersbourg ne ferait que raviver mon tourment et ma douleur. Je vais me retirer dans nos terres.

— Mais, mon pauvre enfant.....

— Si je consens à vivre, c'est pour vous, ma mère, et parce que ma religion me l'ordonne; mais la vie a perdu tout attrait pour moi : n'insistez pas, je vous en prie, ma résolution est irrévocable.

Le même soir, Palensky, accompagné de Kyrillo et d'Yline, qui le suppliait de l'amener avec des gémissements lamentables, quitta Ouglitch et prit le chemin d'une de ses terres les plus isolées.

Deux ans plus tard, le cimetière d'un village que le prince possédait dans le gouvernement de Moscou, recevait la dépouille mortelle du vieux marchand, qui avait végété là, sombre et silencieux. Quand les funérailles du vieillard furent finies, le prince posa la main sur l'épaule de Kyrillo :

— Nous! dit-il.... à notre tâche.

Kyrillo avait été nommé intendant principal du domaine et Palensky s'était imposé un but dans la vie; l'amélioration du sort de ses paysans. — Quand l'œuvre immense qui illustrera à jamais dans l'histoire le nom d'Alexandre II, l'émancipateur des serfs, fut proclamée, les esclaves de Palensky étaient déjà libres, sinon de droit, du moins de fait... La révolution sociale fut exécutée dans ce petit coin de terre sans secousses, sans larmes et sans regrets. Douze mille hommes bénirent et bénissent encore le nom de Lydia, nièce d'un marchand d'Ouglitch, car c'est en son nom que Palensky répandait ses bienfaits.

Prince Joseph Lubomirski.

LES DERNIÈRES CONTROVERSES

SUR

LA LIBERTÉ HUMAINE

I

Deux grands problèmes s'imposent impérieusement, aujourd'hui plus que jamais, à l'attention des philosophes et des théologiens : le problème divin et le problème humain.

Est-il vrai qu'il existe un Dieu? Une école nouvelle, ardente, habile au paradoxe, fertile en ressources soudaines de dialectique, affirme que Dieu n'existe pas. Ses attaques portent sur deux points : la nature même de Dieu, et les preuves de son existence enseignées pendant des siècles, au nom de la théologie et de la philosophie. Cette école affirme, et prétend prouver par l'analyse de l'intelligence, par la discussion des preuves, par l'observation et la décomposition des idées, que nos preuves séculaires, métaphysiques et expérimentales de l'existence de Dieu n'ont aucune valeur, que la vieille philosophie est morte, qu'il faut l'ensevelir et fonder une science nouvelle, une philosophie nouvelle, une nouvelle théologie. Sa base est la *critique* des idées et des faits; son vrai nom, celui qu'elle a volontairement accepté, le *criticisme*. Entre cette école et ceux qui se déclarent hautement sceptiques, panthéistes, athées, il y a une différence à constater : elle est au bénéfice des disciples de l'école *critique*. Ceux-ci, en effet, par respect ou par conviction, repoussent avec énergie l'accusation d'athéisme. Ils s'écrient avec un philosophe contemporain, disciple de cette école et sectateur très-érudit de la philosophie de Kant : « Quoi ! on nierait Dieu, parce qu'on nie que ces produits de la fantaisie, qui partout en ont usurpé la place, soient dignes de l'adoration des mortels ! On nierait Dieu, parce qu'on nie que les ar-

guments par lesquels des métaphysiciens croient en prouver l'existence aient une valeur démonstrative! On nierait Dieu, parce qu'on soutient que les déterminations qui lui sont données sous le nom d'attributs sont, ou inintelligibles, ou contradictoires, ou indignes de leur objet! Mais ce que je ne pourrais nier sans donner un éclatant démenti à l'histoire des préjugés et des passions ennemies, c'est que la superstition, le fanatisme, l'ignorance et la mauvaise foi ont toujours taxé d'athéisme toute conception théologique qui tendait à briser leurs idoles[1]. » La négation de la conception spiritualiste de Dieu et de l'autorité de nos démonstrations en faveur de son existence, telle est la solution du problème divin enseignée par les philosophes de l'école que nous venons de signaler.

Je désigne sous le nom de problème humain, par opposition au problème divin, la difficulté de démontrer et d'expliquer la liberté humaine. L'homme est-il libre? Est-il sous le joug de la nécessité? Nos actions ne sont-elles pas déterminées par Dieu, par notre tempérament, par les désirs dominants? La thèse enseignée par les théologiens sur la responsabilité et la liberté n'est-elle pas radicalement fausse, et n'a-t-elle pas trompé les philosophes trop dociles et trop faciles à l'accepter? L'école critique oppose encore les mêmes objections aux preuves des spiritualistes en faveur de la liberté humaine; elle repousse les démonstrations surannées et inexactes des théologiens; elle les condamne au nom de la vraie science, de la science nouvelle. Ainsi les spiritualistes qui croient encore au libre arbitre ont à combattre les déterministes, qui professent l'efficacité inéluctable des motifs, du tempérament, de la nature, et les critiques, qui professent l'impuissance absolue de l'intelligence à résoudre le problème humain.

Et qu'on ne se fasse pas illusion! Les écoles de négation sont puissantes, savamment disciplinées et organisées. Elles comptent dans leur sein des hommes dont on peut et l'on doit repousser les idées philosophiques, mais dont la science et l'érudition incontestables sont un grand péril pour les esprits sans vigueur. Büchner, Moleschott, Virchow, Carl Vogt, et de savants naturalistes, enseignent le matérialisme et le fatalisme en Allemagne. Darwin, Spencer, Stuart-Mill, propagent la théorie déterministe en Angleterre, et développent les principes de la philosophie d'Auguste Comte. En France, MM. Taine, Vacherot, Littré, Renan, Robin, professent directement ou indirectement le matérialisme et l'athéisme. Les mêmes doctrines étaient enseignées en Italie, il y a quelques mois, au nom de la physiologie et de la science du cerveau[1]. Lorsque ces doctrines échappent au péril

[1] *Essai de logique objective*, par J. Tissot, p. 14.

[2] Moleschott est aujourd'hui professeur à l'université de Turin.

de séduire les foules, par l'érudition trop lourde et l'exposition trop obscure des auteurs, il se trouve des vulgarisateurs qui écartent les arguments subtils, les preuves abondantes, et qui présentent l'erreur des conclusions dans une langue claire qui a pour complice les passions malsaines des classes illettrées.

Nous avons essayé de réfuter l'erreur matérialiste[1], et nous étudierons bientôt, dans un ouvrage plus étendu, les nouvelles théories de morale enseignées au nom de la philosophie[2]. Je voudrais faire connaître à nos lecteurs aujourd'hui les derniers travaux soulevés par les controverses sur l'existence de la liberté.

II

Je vois d'abord, parmi les adversaires de la liberté, deux groupes bien distincts. Le premier groupe, moins hostile et moins radical en apparence, que le second, est composé de certains philosophes qui prétendent conserver les notions du bien, de la liberté et de l'immortalité de l'âme « dans un intérêt moral, et comme un *postulat* de la raison, » c'est-à-dire comme une vérité dont on a besoin, et qu'on ne peut pas démontrer. Ces philosophes sont disciples de Kant. Le profond penseur de Kœnigsberg a relevé dans la Critique de la raison pratique les principes qu'il avait ruinés dans la Critique de la raison théorique. La troisième antinomie de Kant, négation de toute liberté, est ainsi conçue : « La causalité suivant de simples lois naturelles n'explique pas tous les phénomènes dans le monde ; il faut donc admettre une cause absolument indépendante qui agisse en toute liberté. » Voilà l'affirmation et la thèse ; voici l'antithèse : « L'enchaînement des causes et des effets dans la nature s'étend à l'infini, et il n'y a aucune liberté absolue. » Après avoir ainsi nié la liberté, et démontré l'insuffisance et la stérilité des démonstrations par lesquelles les spiritualistes prétendent en démontrer l'existence, Kant relève dans la Critique de la raison pratique la notion de liberté, et la défend comme une vérité essentielle à l'existence de la loi morale, du devoir et de la sanction. La liberté est nécessaire, mais nous ne pouvons pas prouver sa réalité : tel est le fond de la théorie de Kant.

Les criticistes reconnaissent, eux aussi, la nécessité de la liberté, et ils déclarent avec Kant que tous les arguments exposés

[1] *La vie dans l'esprit et dans la matière.*
[2] *Les sophistes et la morale.*

pour démontrer son existence n'ont pas plus de valeur que les arguments présentés en faveur de l'existence de Dieu. Ils s'appuient sur une preuve peu solide : ils exposent les controverses et les polémiques perpétuelles des théologiens et des philosophes sur la question de la liberté ; ils étalent leurs efforts impuissants pour concilier la prescience et l'immutabilité divine avec la liberté humaine ; ils affectent de démontrer que les théologiens n'ont jamais pu s'entendre et tomber d'accord sur un système qui permît de concilier les attributs divins et les attributs humains ; puis, ils concluent, de ces controverses stériles, de ces hypothèses peu fondées, de ces systèmes plus ingénieux que solides, et de ce perpétuel désaccord, que l'esprit humain ne pourra jamais ce qu'il n'a jamais pu, démontrer l'existence de la liberté. Leur philosophie est plus négative que positive ; et dès lors qu'elle est positive, elle cesse d'être militante. Ainsi, ils déclarent que la liberté est un postulat de l'ordre moral ; elle n'est pas, elle ne sera jamais une vérité démontrée. C'est la thèse soutenue avec talent et profondeur par M. Tissot, dans ses travaux de philosophie objective, et par MM. Renouvier et Pillon, dans la *Revue philosophique*. En réalité, c'est la thèse de Kant.

Le second groupe s'accorde avec le premier sur l'impuissance des arguments philosophiques et théologiques en faveur de la liberté ; mais, plus radical que le premier groupe, il ne reconnaît pas même à la liberté la valeur d'un *postulat* nécessaire à l'ordre moral. Les philosophes qui composent ce groupe nient la liberté. Nous n'exposerons pas les systèmes trop abstraits de Fichte, Schelling et Hegel ; arrêtons-nous aux fatalistes et déterministes contemporains. Nous n'avons plus à réfuter les théologiens fatalistes des siècles passés : ils étaient des adversaires de haute taille et des polémistes d'un talent redoutable ; ils justifiaient leur fatalisme par une dialectique savante, subtile, serrée, et semblaient écraser leurs adversaires, en accumulant les preuves et les témoignages pour démontrer l'impossibilité de concilier la grâce divine avec la liberté humaine. Nos adversaires sont moins habiles, sans être moins ardents. Ils enseignent que toutes nos actions sont déterminées, nécessitées, et qu'en aucun cas elles ne peuvent être libres. Ils ne voient dans la vie de l'homme, selon le mot de Stuart-Mill, « que des faits physiques, à la suite desquels d'autres faits physiques se produisent nécessairement, invariablement. » Ils renouvellent la théorie de Hume, qui niait le principe de causalité. Nos actions se succèdent, s'enchaînent et se produisent fatalement. Elles ne sont pas l'effet et la manifestation de notre liberté, elles sont la conséquence et l'évolution de l'action précédente. On ne reprochera pas à Stuart-Mill de manquer de clarté dans le texte que nous citons : « La question de savoir, dit Stuart-Mill, si la

loi de causalité s'applique dans le même sens, et aussi rigoureusement, aux actions humaines qu'aux autres phénomènes, n'est autre chose que la célèbre controverse relative au libre arbitre qui, depuis Pélage au moins, a divisé à la fois le monde philosophique et le monde religieux. L'affirmative est ce que l'on appelle ordinairement la doctrine de la nécessité, parce qu'elle soutient que les volitions et les actions humaines sont nécessaires et inévitables. La négative maintient que la volonté n'est pas déterminée, comme les autres phénomènes, par les antécédents, mais se détermine elle-même... La première des deux opinions est celle que je considère comme vraie[1]. »

Je vois encore dans ce groupe des matérialistes dont le fatalisme est très-logique, et très-absolu. « Les forces qui gouvernent l'homme, dit M. Taine, sont semblables à celles qui gouvernent la nature;... l'âme est une machine aussi mathématiquement construite qu'une montre : l'impulsion donnée nous emporte; nous allons irrésistiblement dans la voie tracée, et l'automate spirituel qui fait notre être ne s'arrête plus que pour se briser[2]. » Si M. Renan nous dit que l'acte volontaire n'est « qu'un phénomène actif de l'encéphale, » M. Littré ajoute « que l'acte libre n'est que le résultat de l'activité prépondérante de telle ou telle des fonctions cérébrales autre que celle qui l'a emporté. » M. Schérer conclut : « Pour nous, il n'y a plus de morale, mais des mœurs; plus de principes, mais des faits. » C'est un écho de cette incroyable assertion de Virchow : « En cherchant ce qui a été décrit sous le nom d'âme, je trouve une série d'actions organiques se rattachant toujours à certaines régions du cerveau qui sont exactement déterminées. »

Voilà les deux groupes qui, à des titres divers, forment l'école contemporaine des adversaires de la liberté. Les philosophes du premier groupe sont inconséquents et illogiques. Ils admettent la liberté comme un postulat, parce que la négation de la liberté entraînerait nécessairement la négation de la loi morale, du devoir et de la vie future. Or si je suis libre, je dois le constater, et ma conscience doit l'affirmer. Puis, interrogeant le témoignage universel des hommes, expression intelligente de leur conscience, j'entends la même réponse, et je découvre immédiatement dans ces deux faits d'expérience un fondement solide à une démonstration philosophique de la liberté. Si, d'autre part, je reconnais la nécessité de la liberté

[1] *Système de logique; — De la loi de causalité; — De la liberté et de la nécessité.*

[2] Taine. *Essai de critique; — Les philosophes au dix-neuvième siècle.* — Renan, *Revue des Deux Mondes*, avril 1858. — Littré, *Du libre arbitre.* — Virchow, *Les sciences dans la vie nationale d'Allemagne.*

pour l'observation de la loi morale et l'existence de la responsabilité, c'est par la raison. Voilà donc une preuve subjective, par la conscience, et une preuve objective, par la raison, de l'existence de la liberté. Et si, après avoir affirmé la nécessité de la liberté pour l'observation de la loi morale; je constate le fait irrécusable de l'observation de cette loi par quelques hommes, il m'est impossible de ne pas voir encore ici une démonstration expérimentale et très-solide de la liberté. C'est ainsi qu'en acceptant le point capital de la thèse criticiste, en développant leur principe, j'arrive encore nécessairement à les réfuter. On ne peut pas proclamer la nécessité de la liberté et condamner par un jugement sommaire et contradictoire toutes les démonstrations de la liberté.

Les philosophes du second groupe, les fatalistes, l'ont bien compris; et après avoir affirmé que l'on ne peut prouver la liberté ni par le sens intime, ni par la raison, ni par l'expérience, ils concluent que la liberté n'existe pas, qu'elle est une vaine hypothèse, et qu'il faut la repousser. Il n'est pas plus difficile de démontrer l'existence de la loi morale et de la vie future que l'existence de la liberté. Ces notions sont corrélatives, et se démontrent simultanément par le même procédé de la raison. Or, si ma raison peut démontrer l'existence de la loi morale, elle pourra démontrer l'existence de la liberté.

Toutes vos preuves en faveur de la liberté humaine, disent les philosophes critiques, sont des jeux d'esprit, des conceptions chimériques et puériles de l'entendement; elles n'ont que la valeur subjective d'un rêve; en fait, et hors de nous, rien ne répond à ces conceptions. — Voyez encore les systèmes incohérents et contradictoires, inventés par les théologiens et par les philosophes, pour concilier la liberté humaine avec la prescience divine : « Il ne s'agit pas de soutenir des théories sur la nature de la volonté ou sur la nature du jugement, considérés comme des facultés abstraites d'abord, à la manière des métaphysiciens, ensuite réalisés avec les propriétés qui se tirent de l'abstraction, en sorte que la liberté ou la nécessité résultent des prémisses, au gré du spéculateur. Ces jeux de la psychologie, soi-disant rationnelle ou soi-disant empirique, n'ont plus de valeur, à nos yeux[1]. » S'il était possible de démontrer l'existence de la liberté, les systèmes contradictoires que nous signalons n'existeraient pas, depuis longtemps, les philosophes et les théologiens se seraient entendus pour exposer une preuve claire, universelle, irréfutable, assez puissante, enfin,

[1] Renouvier, *Critique générale*, p. 6.

pour dominer la raison, et triompher des résistances les plus obstinées.

Les criticistes nous opposent donc une preuve psychologique et une preuve historique. A notre avis, ces objections sont faibles, et faciles à réfuter.

Quand nous démontrons l'existence de la liberté, nous ne choisissons pas un argument fondé sur un principe spéculatif, sur une conception métaphysique, un idéal conçu par la raison; non, au contraire, nous écartons la métaphysique, et nous donnons une preuve de fait, une démonstration expérimentale de la vérité. Je sais, par la raison et par la conscience, que je suis libre, que je peux choisir, délibérer, que, placé en présence de mobiles et de motifs conformes ou contraires à la loi morale, je peux obéir à ceux-ci et désobéir à ceux-là. Je peux renouveler l'épreuve dix fois, vingt fois; elle amènera logiquement et nécessairement le même résultat, la démonstration évidente que mon âme est à la fois une substance et une cause libre, et que c'est à elle, comme cause, et non aux motifs, ou à Dieu, que je dois attribuer l'effet produit. — Voilà le fait expérimental qui sert de base à nos démonstrations de la liberté; c'est un fait, ce n'est ni une conception métaphysique, ni, moins encore, un principe subjectif. Quoi! vous nous accusez d'idéalisme, parce que nous démontrons la liberté par un fait psychologique; vous prétendez que nous obéissons à la raison subjective, quand nous en appelons, au contraire, au témoignage du sens intime; vous nous accusez de combiner, par un jeu puéril, des formules sans réalité, quand nous consultons l'expérience de chaque homme et du genre humain! Mais, c'est à vous qu'il faut opposer cette objection, car vous demandez la liberté comme un *postulat*, sans démontrer son existence, au nom de je ne sais quelle nécessité morale; et vous démontrez cette nécessité par le témoignage des deux facultés dont vous avez récusé et nié l'autorité : la conscience et la raison.

Que faut-il penser de la preuve historique? Les théologiens et les philosophes ont élevé des systèmes contradictoires pour concilier la liberté humaine avec les attributs divins; donc, cette liberté humaine est indémontrable. Une telle objection est facile encore à réfuter. Ne voyons-nous pas, dans l'histoire de la philosophie, que dans tous les siècles, les vérités fondamentales de la science ont été niées et affirmées? Connaissez-vous une seule vérité importante qui n'ait été expliquée par des systèmes différents, affirmée ou niée par des principes contradictoires? Est-ce que l'athéisme, le panthéisme, le scepticisme ne sont pas, à tous les moments de l'histoire de la pensée, la négation des vérités primordiales qui constituent le fond de la

raison humaine et la base des sciences philosophiques? Ne serait-il pas facile de ruiner, par le même argument, les vérités que les criticistes veulent bien affirmer? Ils admettent l'existence de la loi morale et de la vie future; mais ces idées ont été repoussées par les matérialistes et les athées. La notion de loi morale et de vie future a inspiré les systèmes les plus divers : morale utilitaire, sensualiste, indépendante, etc. Il faut tout nier si l'on demande des preuves absolument et universellement acceptées.

D'ailleurs, il est très-important de ne pas confondre l'affirmation d'une vérité qui n'admet pas de contradictions, et l'explication de cette même vérité qui tolère la variété des systèmes, condition de la liberté de l'esprit humain. Ainsi, la raison conçoit et affirme l'existence de Dieu et de ses attributs, de la liberté humaine et de sa causalité, voilà le fait. Les systèmes qui étonnent les criticistes ont pour objet la conciliation de ces deux termes, l'homme et Dieu. Que ces systèmes diffèrent les uns des autres comme le génie particulier de leurs auteurs, on ne peut en rien conclure contre l'existence de la vérité. Il n'est pas étonnant que l'esprit humain vacille quand il essaye d'établir un jugement entre deux termes, dont l'un est imparfaitement connu, l'infini et le fini. La variété des systèmes n'est donc pas un argument solide contre l'existence de la liberté.

De même aussi pour l'existence de Dieu. Les criticistes déclarent que nous ne savons rien de la nature de Dieu, que nous ne pouvons pas en démontrer l'existence, et que nos preuves sont sans autorité. Cette affirmation a pour terme le scepticisme absolu. Nous savons, très-certainement, que Dieu n'est pas une chose, mais une personne; qu'une personne est essentiellement douée d'intelligence et de volonté, et que Dieu étant l'Être premier, l'Être absolu, affranchi de toute nécessité, cette intelligence et cette volonté sont, en lui, infinies. On n'échappera pas à ce dilemme : Ou Dieu est une personne, ou Dieu est une chose : il n'est pas une chose, et il nous apparaît manifestement comme une personne, qui fait agir sa volonté par la création de la matière, et son intelligence par la conception des lois qui gouvernent la matière.

La négation de l'autorité de la raison, sur ce point, est le scepticisme absolu.

III

Ainsi, l'école fataliste et l'école criticiste s'accordent sur ce point capital : l'impuissance absolue de la raison à démontrer l'existence

de la liberté humaine. Il semble, au premier coup d'œil, qu'il soit impossible de concilier la thèse fataliste et la thèse spiritualiste, ceux qui affirment et ceux qui nient la liberté. Cependant, voici une philosophie nouvelle qui prétend obtenir la conciliation. Elle affirme qu'il existe un terrain neutre où les adversaires peuvent se rencontrer, et se donner la main. M. Fouillée a publié, récemment, un ouvrage où je vois des idées élevées, des pages très émues et les paradoxes les plus étranges[1]. L'auteur enseigne que l'erreur et la vérité, le déterminisme et la liberté sont deux lignes convergentes qui, arrivées à certaine hauteur, doivent s'unir et se confondre. C'est le point de départ de l'ouvrage, le paradoxe qui sert de frontispice à ce travail accueilli, selon nous, avec trop de faveur. « Le système du déterminisme et celui de la liberté n'ayant pu se détruire depuis une lutte de tant de siècles, écrit M. Fouillée, doivent marquer deux directions légitimes de l'esprit, qui, si elles étaient poussées assez loin, finiraient par converger[2]. » Si nous appliquons ce principe aux erreurs qui, depuis l'origine du monde, divisent l'esprit humain, nous affirmerons ceci : Les matérialistes et les spiritualistes, les théistes et les athées, les dogmatistes et les sceptiques ont également raison; arrivés à certaines hauteurs, ils doivent s'unir : leurs doctrines sont également vraies. Il existe, au sommet des choses et de la pensée, un principe vaste et synthétique qui embrasse toutes les négations et les affirmations dans sa vaste unité. A ce sommet, l'erreur et la vérité sont identiques. Les distinctions commencent en dehors de ce principe ou de cet Être universel, et s'accusent à la mesure qu'elles s'éloignent de leur point de départ. Au sommet, l'universelle harmonie; à la base, d'innombrables antinomies, voilà l'échelle de la science. Ainsi, le droit et la légitimité de l'erreur; l'identité hégélienne du mal et du bien, de la vérité et de l'erreur, du juste et de l'injuste, de l'être et du néant, en Dieu, ou au sommet des choses, telle est la conséquence rigoureuse du principe qui est la clef de voûte du travail que nous allons discuter. C'est, avec raison, qu'un *criticiste* a dit de ce livre : « Nous ne voyons rien d'intelligible dans une synthèse du *oui* et du *non*, et il nous est impossible de prendre au sérieux une doctrine métaphysique ou un dogme religieux qui ne tient pas compte du principe de contradiction[3]. »

Voici une seconde erreur qui, avec celle que nous venons de signaler, domine le livre tout entier, et en révèle à la fois l'étrange faiblesse et les contradictions dangereuses. L'auteur n'a pas la vraie

[1] *La liberté et le déterminisme.*
[2] Préface.
[3] Pillon, *La Critique philosophique*, numéro du 2 janvier 1873.

notion de liberté, il confond, comme il l'a fait dans un autre ouvrage, écrit également avec un talent très-remarquable, la liberté et l'amour, ou, si l'on nous permet de parler la langue si précise de la théologie, l'acte volontaire et l'acte libre. Il est évident que la discussion entre les nécessitaires et les spiritualistes porte sur ce point pratique, et fondamental en morale : Sommes-nous libres de faire le bien ou le mal? L'auteur, qui veut identifier l'amour et la liberté, fait litière du libre arbitre ou de la possibilité du mal. Voici ses paroles : « On admet généralement, sans plus ample examen, que, si le bien est libre, le mal doit l'être aussi; que la bonne volonté a pour corrélatif la mauvaise volonté, et que la réalité du mérite suppose la réalité du démérite. Cette conclusion d'une chose à son contraire aurait cependant besoin d'être justifiée. Ce qui fait soupçonner dans cette doctrine un malentendu, c'est qu'on est obligé de l'abandonner entièrement quand il s'agit de Dieu. On attribue la liberté à Dieu, qui fait le bien, et on n'en conclut nullement qu'il eût pu faire le mal; la liberté de bien faire n'implique donc pas en Dieu la liberté de mal faire, et, pour être reconnaissants à Dieu de ses libres bienfaits, nous n'avons pas besoin de nous dire qu'il aurait pu tout aussi librement nous faire du mal[1]. »

L'auteur ne sait pas qu'il expose la thèse présentée avec une si grande subtilité par Calvin, Baïus et Jansénius. Dieu, disaient les jansénistes, aime nécessairement le bien, et il est dans l'impuissance d'aimer le mal : et, cependant, il est libre, en aimant la justice. Il est donc possible de concilier la nécessité et la liberté. C'est aussi la thèse de Stuart-Mill : « C'est être libre que de pouvoir faire ce qu'on désire. »

Il faut expliquer cette confusion.

Nous n'entendons pas la liberté de la même manière dans l'homme et en Dieu. En nous, la liberté consiste dans la faculté de choisir entre le bien et le mal : cette liberté n'est pas en Dieu, et nous ne disons jamais que Dieu est libre de cette manière. La liberté en Dieu consiste dans la faculté d'agir, affranchie de toute autre puissance. Il y a en nous, selon l'enseignement d'un très-savant théologien, la liberté morale, et en Dieu la liberté physique[2]. Aussi, nous n'attribuons pas à Dieu le mérite qui a pour condition la possibilité de faire le mal. L'erreur capitale du livre que nous discutons est dans cette confusion de la liberté physique et de la liberté morale, de la liberté dans l'homme et de la liberté en Dieu.

[1] Page 35-.

[2] Ripalda, *De ente supernaturali*, édit. in-folio, t. III, p. 342.

Le pécheur fait le mal avec plaisir, avec amour, disaient les jansénites ; donc, il est libre et coupable. Le pécheur fait le mal avec amour, répondaient les théologiens catholiques, mais sans pouvoir l'éviter, selon vous ; il n'est donc pas coupable. L'étude sur *la liberté et le déterminisme* repose sur ces deux erreurs : l'identité hégélienne du vrai et du faux, et la confusion de l'acte volontaire et de l'acte de liberté.

Il y a des erreurs théologiques très-graves à signaler aussi dans ce travail. L'auteur condamne la foi aux miracles et à l'éternité des peines avec une légèreté qui étonne les théologiens déjà surpris de rencontrer des principes irréligieux dans un travail de science pure. Je ne veux pas croire que l'auteur ait prévu les conséquences redoutables de ces graves paroles qui justifieraient presque la révolte de Satan contre Dieu :

« Le moi que j'affirme et que je préfère, il a aussi sa valeur, et une valeur inestimable ; il réalise déjà en partie l'absolu, et l'action égoïste est un effort pour le réaliser encore davantage. Je veux me suffire à moi-même, trouver mon bien en moi-même ; je veux être comme un Dieu. C'est encore Dieu que je veux. Il y a quelque chose de grand et de bon dans l'acte de celui qui affirme son *moi* et le préfère à tout le reste ; car, ce qu'il s'efforce de réaliser ainsi, c'est toujours l'idée de liberté. » — Il y a donc quelque chose de grand et de bon dans l'acte de celui qui, par égoïsme, se préfère à Dieu ; de celui qui veut se substituer à Dieu, par une infinie liberté. C'est la justification des rêves les plus hardis de l'orgueil humain. Le plus grand des crimes devient un acte de vertu ! — Nous ne voulons pas faire une étude particulière et détaillée de ce livre ; nous voulons répondre à une école ; je ne veux pas attaquer un philosophe isolé.

Dans la première partie de son livre, M. Fouillée renouvelle les objections des déterministes contre la liberté. Nous restons sur ce terrain ; il est temps de donner une réponse générale aux objections des déterministes et des fatalistes contre le fait de la liberté humaine.

IV

Voici les principales preuves des spiritualistes, telles que je les trouve exposées dans l'ouvrage que nous venons de citer. L'auteur les expose pour les réfuter. Je les résume avec fidélité.

I. Tout acte de liberté implique nécessairement un moment plus ou moins long de délibération. A cet instant, placé en présence de

motifs différents, sollicité en sens contraire, j'observe, je compare, je délibère, je choisis. Voilà un fait attesté par l'expérience. Or l'automate spirituel ou le fataliste ne pourra jamais délibérer. Ce qui est conçu comme indépendant du moi, ne peut être l'objet d'une délibération; nous ne délibérons pas sur le cours des choses extérieures, ni même sur la circulation de notre propre sang, qui ne dépend pas de notre liberté.

II. Dans l'hypothèse déterministe, les conseils, les prières, les exhortations n'ont aucun sens. On n'adresse pas de prières au fleuve qui coule fatalement vers la mer; on n'adresse pas non plus de prières à l'automate de Vaucanson. Et cependant, qui voudrait contester que très-souvent, dans la vie, nous adressons des conseils, des exhortations, pour obtenir de la liberté de nos semblables un acte conforme à la loi.

III. A quoi bon les contrats, les engagements par lesquels un homme lie sa volonté et a engagé l'avenir? Dans l'hypothèse déterministe, l'homme ne peut pas répondre de l'avenir, si prochain qu'il soit. Il se meut fatalement dans telle ou telle direction, entraîné par une force supérieure et souveraine. Que sera-t-il, dans un an? Il l'ignore. L'automate spirituel dira seulement ceci : Mon idée dominante et mon désir dominant sont aujourd'hui d'accomplir dans un an tel ou tel acte; et je l'accomplirai effectivement, à moins que dans un an je ne sois dominé par une idée et un désir contraires. — Quel est l'homme sérieux qui se contenterait de cet engagement?

IV. Si l'homme n'est pas libre, il faut supprimer les lois sociales. On ne fait pas de lois, dit Aristote, pour les animaux ou pour des automates soumis à la nécessité. La loi religieuse et civile s'impose à des êtres libres, qui ont la faculté de l'observer ou de la violer. Les nécessitaires répondent au législateur que les lois sont inutiles. L'homme est un théorème vivant, une force qui se développe fatalement, selon des lois mécaniques. Si nos actions sont conformes à la loi, c'est un effet nécessaire de notre nature et des motifs qui l'ont subjuguée.

V. La responsabilité morale et la sanction disparaissent avec la notion de liberté. L'homme cesse de répondre de ses actions et d'encourir un châtiment, dès l'instant qu'il obéit à la fatalité. Il n'est plus cause, dans le sens philosophique; il est un instrument, un organe au service de la force ou de la loi inflexible qui domine et pousse sa volonté. La responsabilité appartient à la cause, à l'Être qui crée la force et la loi. Il faut rayer de nos systèmes de morale la responsabilité humaine, et repousser comme sauvage et barbare le système odieux des pénalités.

Arrêtons-nous à ces preuves traditionnelles de la liberté hu-

maine. Il serait facile d'en signaler d'autres, empruntées au sens commun et à la métaphysique. Les criticistes récusent l'autorité de la métaphysique, et M. Fouillée ne croit pas à l'autorité du sens commun en philosophie. Réfuter cette objection nous entraînerait trop loin : nous le ferons peut-être plus tard, dans une étude plus approfondie de la liberté, et nous discuterons la valeur des preuves nouvelles par lesquelles M. Fouillée repousse le déterminisme contemporain.

V

Les preuves que nous venons d'exposer n'ont pas de valeur philosophique pour M. Fouillée. Il essaye d'expliquer son refus. Voici son argumentation, qu'il oppose successivement à chacune des preuves que nous venons d'exposer.

I. Nous ne délibérons pas sur la circulation du sang ni sur le cours des astres, c'est que nous n'avons aucune influence directe sur le cours des astres, ni sur la circulation de notre propre sang : nous n'avons aucune influence sur un très-grand nombre de phénomènes physiologiques que la science constate dans le corps humain. N'ayant aucune influence sur eux, ils ne peuvent pas être l'objet d'une délibération. Les idées et les sentiments agissent fatalement, il est vrai, mais, enfin, ils agissent sur notre volonté, et ils peuvent, dans l'hypothèse déterministe, être l'objet de nos délibérations. « Nos idées et nos inclinations suffisent à produire nos mouvements. L'automate intelligent pourra donc aussi délibérer, et ce serait lui opposer à tort le sophisme paresseux que de lui dire : Vos idées ne vous servent à rien, puisque, au contraire, les idées sont ses ressorts, et ont sur lui une puissance déterminante. La délibération est simplement l'instant où les motifs et les mobiles contraires se balancent dans son esprit [1]. »

II. Les exhortations et les conseils ne sont pas superflus. La volonté obéit fatalement aux motifs ; oui, mais par les exhortations et les conseils nous voulons la persuader, c'est-à-dire la déterminer : « La seule prière que l'ingénieur adresse à un fleuve pour l'empêcher de déborder, c'est une digue solide ; mais si les eaux des fleuves entendaient et comprenaient ce qu'on leur dit, il suffirait de leur parler avec l'éloquence d'Orphée. Il est évident que nos paroles ne convaincraient pas un fleuve sourd, mais elles ne convaincraient pas davantage un homme sourd. Les déterministes connaissent mieux

[1] P. 13.

encore que les autres la loi qui veut qu'on proportionne les moyens à la fin, et qu'on emploie pour produire un effet les causes appropriées et déterminantes. On convainc une intelligence avec des raisons, et on persuade une sensibilité avec des sentiments [1]. »

III. Le spiritualiste et le fataliste peuvent également signer un contrat, et engager l'avenir. Le spiritualiste dira : je tiendrai ma promesse, parce que je sais que je peux la tenir. Le fataliste dira : je tiendrai ma promesse, parce que je ne peux pas la violer; les motifs me lieront. Entre ces deux réponses, je ne vois qu'une même pensée, exprimée sous une forme positive et une forme négative. « Il serait plus vrai de dire, en dernière analyse, que les deux doctrines adversaires constatent également dans l'homme une puissance consciente de soi, mais l'expriment de deux façons opposées. D'après les partisans de la liberté, puissance exempte de contrainte, nous avons conscience de ce que nous pouvons faire, par exemple, tenir une promesse; d'après les partisans de la nécessité ou de la contrainte subie, nous aurions conscience de ce que nous ne pouvons pas faire, par exemple, manquer à cette promesse. La notion de la nécessité semble donc plus négative que positive : elle implique plutôt le sentiment d'une impuissance que d'une puissance [2]. »

IV. Les lois, la responsabilité, la sanction, sont très-utiles, même à une société d'hommes qui n'ont pas la liberté. En effet, les hommes s'unissent et, par un contrat implicite ou explicite d'assurance, ils s'engagent à unir leurs forces contre le péril commun. Les lois sont l'expression de ce contrat d'assurance; l'impôt en est la prime, le châtiment, la sanction. Il y a une liberté sociale, une responsabilité sociale, un châtiment social. « On fondait autrefois la pénalité sur le principe tout métaphysique d'expiation, dont les deux termes, le libre arbitre et le bien en soi, sont, pour ainsi dire, deux absolus. Qu'en résultait-il? Si, d'une part, notre libre arbitre est assez absolu pour faire le mal avec le plein pouvoir de faire le bien, et si, d'autre part, le bien en soi commande absolument à la volonté, on pouvait conclure la nécessité d'une expiation, pour rétablir, entre la mauvaise volonté et le bien, un ordre et une dépendance rationnels. De là, les expiations divines de l'autre vie... L'introduction de ces idées théologiques dans les lois sociales ne pouvait produire que les plus fâcheux résultats... Nous ne devrions donc plus prétendre, dans nos lois pénales, appliquer le principe d'expiation; car, si nous n'avions d'autre principe à invoquer que l'immoralité absolue de la mauvaise volonté et la justice absolue de la peine, nous serions

[1] P. 14.
[2] P. 25.

entièrement désarmés contre les coupables... Les vraies raisons de la pénalité sociale sont les raisons de défense et de conservation sociale. Or ces raisons sont admises par les partisans comme par les adversaires de la liberté[1]. »

V. De ces principes découle notre dernière réponse aux objections des partisans de la liberté. La société a le droit de se défendre : elle retranche de son sein celui qui nuit à ses intérêts. C'est justice. On se délivre d'un malfaiteur comme d'un animal nuisible. Le mal fait à la société justifie le châtiment : « Il faut distinguer entre la responsabilité sociale qui suffit à la pénalité sociale, et la responsabilité métaphysique ou morale, dont Dieu seul pourrait être le juge. Une chose contraire à la conservation de la société est accomplie parmi vous... C'est à vous qu'on s'en prendra, parce que le mal exécuté au dehors existe d'abord en vous... En définitive, la responsabilité sociale dans le déterminisme n'est pas morale, mais physique : c'est simplement le point d'application sur lequel la société doit agir pour produire l'effet qu'elle cherche. Dès que ce point d'application est dans l'individu, il y a responsabilité[2]. »

VI

Une idée fausse domine et explique ces objections contre la thèse de la liberté. L'auteur a vu les choses par le dehors, quand il devait les voir par le dedans. Il n'a pas cherché l'existence de la liberté au for intérieur, dans l'âme; il n'a pas vu ce qui précède, accompagne et suit l'acte libre, en nous. Ce point de vue faux a trompé l'auteur. Reprenons ces objections.

I. Selon lui, la délibération est l'instant où les motifs contraires se balancent. D'abord, cette expression n'est pas philosophique; puis, les motifs contraires ne se balancent pas. C'est moi qui, placé en présence de motifs contraires, les compare, les juge et les apprécie. La délibération est un acte subjectif, intérieur, qui implique incontestablement ce fait, mon indépendance à l'égard des motifs, la possibilité de pouvoir obéir à celui-ci ou à celui-là. La délibération n'est donc pas un fait objectif, un balancement extérieur des motifs. C'est un acte *judiciaire* du moi, attestant sa liberté. Or, si les motifs agissent fatalement sur moi; si le motif le plus fort doit nécessairement entraîner ma volonté; si je ne suis pas indépendant, et affranchi à leur égard, la délibération est inutile et impossible. Inutile,

[1] P. 26.
[2] P. 24.

puisqu'en fait le motif le plus fort m'entraînera ; impossible, puisqu'en théorie je ne peux pas choisir, c'est-à-dire délibérer. Je serai spectateur, témoin de l'action efficace des motifs sur ma volonté; je n'agirai pas. Je suis passif, et l'activité appartient aux motifs.

II. On nous dit qu'il faut convaincre l'intelligence par des raisons, la sensibilité par des motifs ; jusque-là, c'est fort bien. On ajoute que les conseils sont très-naturels, car ils ont pour effet, dans l'hypothèse fataliste, de déterminer la volonté. Le paradoxe est là. Un homme est tenté de violer la loi. Vous l'exhortez à l'observer. Votre exhortation implique nécessairement deux choses : d'abord, que cet homme peut violer la loi ; deuxièmement, qu'il peut, à son gré, accepter ou repousser vos conseils. Or, dans l'hypothèse déterministe, l'homme n'a pas le pouvoir de résister et d'obéir à la loi, de résister et d'obéir à vos conseils. Le désir le plus fort, comme l'enseigne Stuart-Mill, c'est-à-dire celui qui, étant donnée la nature de cet homme, est le plus efficace sur lui, ce désir dominant, impérieux, absolu, entraînera nécessairement sa volonté à violer la loi, si c'est sa nature, à ne pas la violer, si sa nature s'y oppose. Cela posé, il est évident que vos conseils sont totalement superflus. On persuade l'esprit par des raisons, sans doute ; la sensibilité par des sentiments, sans doute; mais on agit ainsi parce qu'on suppose dans l'esprit et dans le sentiment la possibilité de résister à vos raisons et à vos sentiments, pour agir en opposition avec eux. En fait, je sens très-bien que j'ai le pouvoir de résister, si je veux, à tous les motifs et à tous les mobiles, à toutes les raisons et à tous les sentiments que vous pourrez me présenter. C'est là le point inébranlable qui soutient la liberté. L'auteur se place encore ici au point de vue extérieur, et non au point de vue intérieur. Il voit que toute action libre implique un motif, ce qui est évident, puisque tout acte libre est un acte intelligent qui implique un choix et des motifs ; mais il ne voit pas qu'il y a dans l'âme, à la racine de l'âme une faculté qui sent bien sa puissance et qui est elle-même la puissance de résister aux motifs, que la liberté est là.

III. C'est encore une étrange aberration de ces nouveaux conciliateurs, de prétendre qu'il n'y a qu'une différence de formule entre la théorie nécessitaire et la théorie spiritualiste du contrat. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les thèses de Stuart-Mill et des chefs de l'école déterministe pour constater qu'un abîme sépare ces deux théories. Le spiritualiste signe un contrat, et s'engage à tenir sa parole dans un avenir éloigné. Son engagement est très-net, absolu. Il affirme ainsi son autorité sur le temps, c'est-à-dire sur la succession extérieure des événements, et sur les motifs. Il sent et il affirme que sa liberté est assez puissante pour écarter tous les motifs qui viendraient

à l'encontre de son engagement. Le contrat est le signe extérieur, la manifestation intelligente de la puissance de sa liberté. En est-il de même du déterministe? Non, certes! Je m'engage à tenir ma promesse, si la nécessité, c'est-à-dire un motif plus fort, ne m'entraîne pas dans une autre direction. Entre le contrat conditionnel du déterministe et le contrat absolu du spiritualiste il y a une différence radicale, très-facile à constater. L'un est conditionnel, l'autre absolu; l'un affirme la puissance de la liberté, l'autre la nie; l'un exprime la supériorité de la volonté sur les motifs; l'autre en affirme la dépendance. Évidemment, la thèse hégélienne des lignes convergentes abuse ici notre auteur. Dira-t-on que la signature du contrat, la sanction qui en assure l'exécution pour le spiritualiste, sont des motifs qui détermineront la volonté? C'est encore un sophisme. Aujourd'hui, dira le déterministe, la signature et la sanction me déterminent à tenir ma promesse; en sera-t-il ainsi dans un instant? Je l'ignore. Je ne connais pas les motifs déterminants qui, à cette heure, agiront sur moi. En fait, la thèse déterministe est la négation de tout contrat.

IV. Voici les conséquences les plus graves du déterminisme. L'auteur est amené par la logique inexorable des idées à nous donner une définition nouvelle et barbare de la responsabilité, de la loi et de la sanction. Ici, nous rampons, et la philosophie perd sa lumière, et tout caractère de justice, de vérité, de loyauté. Dans cette doctrine, le souverain n'est pas un juge qui cherche à déterminer la culpabilité, il est un despote, qui, peu soucieux de la liberté humaine, ne considère que le fait matériel du délinquant qui n'a plus la ressource d'être un criminel. L'homicide et le vol ne sont plus, pour le souverain, l'expression d'une volonté libre et coupable; ces choses sont des actes qui nuisent à la conservation sociale, et que, à ce titre seulement, le souverain doit réprimer et punir. Le châtiment cesse d'être une expiation, et n'est plus qu'un moyen de défense. On tue un homme qui tue, comme on abat un animal malfaisant.

Ce n'est plus à la philosophie, c'est au sens commun, c'est aux sentiments les plus nobles, les plus élevés, aux sentiments immortels, lumière infaillible de notre conscience, qu'il appartient de faire justice de ces coupables théories.

C'est une théorie barbare, car elle permet au juge d'immoler un innocent au nom de la sûreté de l'État, de la raison d'État. Quoi! est-ce que vous condamnez l'aveugle parce qu'il ne voit pas, le sourd parce qu'il n'entend pas, le paralytique parce qu'il ne marche pas? Et vous punirez de mort le malheureux dont la volonté, déterminée fatalement par la *force intérieure* et *contraignante* des motifs, aura

commis un fait contraire au bien de l'État! Assimiler le délinquant à un animal malfaisant, n'est-ce pas dégrader la nature humaine, après avoir justifié la barbarie des chefs d'État!

C'est une théorie immorale, car elle fait disparaître le point d'appui de la moralité par la confusion du crime et de la vertu. Un acte est conforme aux intérêts de l'État; il est bon; son auteur est vertueux. Est-il en opposition avec l'intérêt de l'État: il est mauvais; son auteur est coupable et criminel. La moralité et la responsabilité ne sont plus dans la volonté humaine; elles sont dans l'acte matériel; la liberté, l'âme, tout l'homme enfin disparaît dans ces désolantes doctrines, et l'on ne voit plus dans l'univers que des êtres animés et inanimés, que l'on traitera avec la même loi et la même rigueur, selon qu'ils seront utiles ou nuisibles au bien de l'État. Une telle théorie n'est pas seulement immorale, elle est la négation de toute morale, de toute justice, de toute honnêteté!

Et quand M. Fouillée prétend blâmer la justice sociale, qui cherche dans la liberté humaine et non dans le fait matériel, la base de la pénalité, il est logique, et sa doctrine est barbare.

Dieu merci! ce n'est pas ainsi que l'entendent et la conscience humaine et les bons juges qui appliquent les lois. Ceux-ci cherchent la culpabilité là où elle est, dans la volonté humaine et non dans le fait matériel. Ils ne puniront pas l'enfant qui fait un crime sans connaître le crime, le fou qui tue sans savoir ce qu'il fait. Et l'automate spirituel, le fataliste assujetti au joug de la nécessité est semblable au fou, à l'animal. En sa présence la justice est désarmée.

Écartons les subtilités métaphysiques, et allons au fond des choses. Vous voulez substituer à la morale naturelle, éternelle et immuable comme Dieu, une morale arbitraire et mobile, comme les intérêts des sociétés. C'est la négation de toute morale; c'est la morale athée. — Selon vous, le malfaiteur n'est jamais libre de voler ou de ne pas voler: il est un malheureux affligé par la nature d'une infirmité morale, analogue aux infirmités physiques. On est voleur, comme on est aveugle ou boiteux. C'est la négation de la liberté et de la responsabilité. — Selon vous, enfin, le juge frappe le délinquant, dans l'intérêt social. — Or il existe un très-grand nombre de fautes qui ne sont pas visibles, et qui ne blessent pas, au moins extérieurement, l'intérêt social. Ce n'est pas tout. En restant fidèle à vos principes, vous n'avez pas même le droit de punir le voleur et l'assassin. Vous n'avez pas ce droit, non-seulement parce qu'il n'est pas coupable, mais encore parce que vous ne pouvez pas même invoquer contre lui l'intérêt social. En effet, le voleur obéit, et obéira toujours au motif le plus fort; c'est votre principe. Or vous ne connaissez pas les motifs, et vous ignorez si le motif qui entraînera fa-

talement la volonté de cet homme, dans dix minutes, ne sera pas très-utile au bien social; vous n'avez donc pas le droit de le retenir pendant cinq minutes sous le verrou. Vous n'avez ce droit, ni au nom de la culpabilité que vous ne connaissez pas, ni au nom de la conservation sociale qui n'est pas menacée.

Ainsi, même au point de vue pratique, il y a un abîme entre les adversaires et les partisans de la liberté. C'est une entreprise ingrate et très-dangereuse de les concilier. Il faut être ou sceptique ou sophiste pour se flatter d'y réussir.

Il est toujours trop tôt pour encourager des doctrines qui énervent les caractères, abaissent les esprits, et font disparaître à la fois le respect de l'homme et le respect de Dieu. Mais défendre ces doctrines au sein d'une société en décadence; enseigner que la liberté, fondement de la grandeur humaine, n'existe pas; que l'État peut tout dans l'intérêt d'une société où il n'y a plus de place pour les êtres libres; proclamer la vérité de ces doctrines malsaines quand nous assistons au naufrage des plus grandes idées et des plus nobles sentiments, c'est ne pas connaître et ne pas aimer son pays; c'est n'avoir pas dans son cœur le deuil éternel des défaites, des hontes et des triomphes que nous avons le châtiment de contempler!

Élie Méric,
Professeur de théologie en Sorbonne.

LA FRANCE DANS SES COLONIES

DISCOURS

LU A LA SÉANCE TRIMESTRIELLE DE L'INSTITUT

DU 8 JANVIER 1873

On dit souvent : la France ne sait pas coloniser.

Est-ce vrai ?

Devons-nous, sans le contester, admettre ce reproche?

Les autres peuples se plaisent à proclamer leur mérite. Nous laissons indolemment déprécier le nôtre, et parfois nous le déprécions nous-mêmes.

On nous accuse de nous abandonner à de futiles vanités. Mieux vaudrait nous maintenir dans une juste fierté.

L'histoire de nos colonies est l'une des pages les plus nobles et souvent les plus attachantes de nos longues annales.

Elle a été éloquemment et savamment racontée à diverses reprises, en différents lieux.

Je n'ai pas la prétention d'en retracer un nouveau tableau. En recueillant mes souvenirs de voyage, en y adjoignant de récentes études, je voudrais seulement faire voir, par quelques traits caractéristiques, les qualités particulières de colonisation dont la France a de tout temps été douée:

La hardiesse dans les entreprises, la générosité dans la victoire, la dignité dans les revers.

D'autres nations ont eu des succès plus éclatants ou plus durables. Pas une n'a montré de telles vertus.

La première dans les croisades, cette héroïque tentative de colonisation religieuse, la France a été la première aussi dans d'autres expéditions nautiques du moyen âge.

En 1364, des marins de Dieppe s'en vont par delà les antiques colonnes d'Hercule, par delà les Canaries et le cap Vert, le long de la côte occidentale d'Afrique. Ils rassurent, par leurs bons procédés, les noirs habitants de cette contrée, font avec eux d'agréables échanges et organisent des établissements de commerce sur des plages que nul navire européen n'avait encore abordées[1].

En 1365, des marins de Rouen, s'associant à ceux de Dieppe, s'avancent dans le golfe de Guinée et donnent des noms de Normandie aux rades où ils pénètrent.

Ainsi, comme l'a très-justement dit un publiciste distingué : « Par ces entreprises heureuses et réitérées, en des parages jusqu'alors inconnus de toute autre nation, les Français ont le droit de se dire les pères de la colonisation moderne[2]. »

Un siècle s'écoule. Pendant ce long espace de temps, nos explorations maritimes sont interrompues par les calamités du règne de Charles VI, par les agitations et les guerres des règnes suivants.

Puis voici venir les grands *Descubradores;* Christophe Colomb, Vasco de Gama. Une nouvelle ère commence. Le nouveau continent est découvert, et le nouveau chemin des Indes par le cap de Bonne-Espérance. Les Espagnols et les Portugais prétendent garder l'entière possession de cet autre univers. Une bulle du pape la leur accorde : Au Portugal tout l'Orient, à l'Espagne tout l'Occident.

Cependant l'Angleterre et la Hollande veulent avoir leur part de ces archipels embaumés, de ces terres phénoménales dont on extrait des monceaux d'or, de ces royaumes dont on raconte tant de merveilles. En dépit du décret pontifical, elles iront résolûment vers ces fabuleuses contrées; elles s'y établiront les armes à la main.

Et la France?

En ce temps d'investigations et de conquêtes transatlantiques, la France était comme le poëte dont Schiller raconte l'oubli dans un de ses apologues.

Jupiter annonce du haut de son trône qu'il va distribuer aux hommes les richesses de la terre. Tous aussitôt d'accourir et de prendre

[1] Si boun naviores qui tos estaient de grand ceur lor donnèrent à fuzon petits juiaus et présouns, et les firent boire bon vin vermail com que moult les esjouirent et les affièrent. *La navigation française*, par M. Pierre Margry, p. 57.

[2] Jules Duval, *Dictionnaire général de la politique,* 2e édition, p. 373. O. Lorenz, 1872. Nous ne pouvons citer ce passage d'une des œuvres de M. J. Duval, sans rendre hommage à la mémoire de ce grave et éloquent écrivain, enlevé malheureusement à la science par une mort prématurée. On lui doit de très-intéressants articles, publiés en différents recueils, et deux livres excellents : *Histoire de l'émigration européenne.* 1 vol. in-8, couronné par l'Académie des sciences morales ; *Les colonies et la France coloniale.* 1 vol. in-8.

avec avidité : celui-ci la forêt, celui-là les champs, cet autre les chariots et les marchandises. Chacun ayant son lot, arrive le poëte indolent, rêveur. Les distributions étant finies, Jupiter n'avait plus à lui donner que l'auréole de la gloire.

Ainsi attardée au partage du nouveau monde, la France ne pouvait en avoir une portion qu'en la disputant à plusieurs peuples, ou en faisant aussi elle-même quelques découvertes.

C'est ce qu'elle fit.

Pour réparer le temps perdu, elle recommença sur différents points à la fois son œuvre de colonisation, et graduellement l'accomplit d'une façon prodigieuse.

Elle avait de nombreux obstacles à surmonter, de violentes hostilités à vaincre, des luttes perpétuelles à soutenir. Malgré ces difficultés et ces périls, malgré ses essais infructueux et ses fatales défaites, un jour vint où son pavillon flottait librement sur toutes les mers, où, sur tous les continents et dans tous les archipels, elle avait ses domaines.

Oui, au commencement du dix-huitième siècle, la France était la première des puissances coloniales. Admirable succès ! Plus admirable encore si l'on songe par quels moyens elle y est parvenue.

Les projets de colonisation avaient séduit l'esprit aventureux de François I[er] et occupé gravement la pensée de Henri IV. Pour affermir et élargir ces projets, Richelieu rédigea diverses ordonnances, institua des compagnies de commerce, créa de nouveaux emplois civils et militaires.

Dans les orages de la fronde, dans les constantes difficultés de son ministère, Mazarin ne pouvait accorder la même attention à cette œuvre lointaine.

Colbert la reprit avec son lumineux jugement et lui donna une nouvelle extension.

Cependant, pour entreprendre de périlleux voyages, pour porter le drapeau de la France sur des plages inexplorées, pour lutter contre l'ambition de plusieurs peuples puissants, l'État n'arme pas beaucoup de vaisseaux de ligne et ne détache point de grosses sommes de son budget. Plus d'une fois même il paralyse, par son inertie ou ses fausses mesures, les courageux efforts de nos colons, et les compagnies de commerce souvent les entravent par leurs erreurs et leur impéritie.

Mais la France s'élançait dans cette exploration et cette conquête d'un nouveau monde comme dans une nouvelle croisade.

Cavaliers et marins, gentilshommes et marchands, prêtres et ouvriers, toutes les classes de la société, selon leur vocation, leurs rêves et leurs penchants particuliers, se sentaient attirés vers cette

Fata Morgana des vaporeux horizons. Ce que l'État ne pouvait faire dans ses embarras financiers, ou ses tourmentes politiques, la France le fit par le mouvement et la puissance de diverses facultés individuelles.

Des marins de Dieppe et de Rouen avaient, comme nous l'avons dit, fondé, au quatorzième siècle, nos premiers établissements sur la côte d'Afrique. Bien avant Sébastien Cabot, des matelots basques s'avancent jusqu'à Terre-Neuve où nous avons conservé une autre petite colonie. Des négociants de Marseille vont en pleine Algérie organiser un comptoir, construire un édifice qu'ils appellent le Bastion du roi.

Dans cette guirlande de perles et d'émeraudes, qu'on appelle les Antilles, un de nos meilleurs domaines, la Guadeloupe, a été conquis par des matelots dieppois ; un autre, la Martinique, par une centaine de soldats, sous les ordres d'Esnambuc, gouverneur de Saint-Christophe.

Vers les régions inconnues de l'Amérique du Nord, voici venir Jacques Cartier avec deux petits bâtiments de soixante tonneaux. Il contourne le banc de Terre-Neuve et remonte jusqu'à l'île sauvage de Hochelaga le cours du Saint-Laurent.

L'habile et hardi Champlain, avec un bâtiment de même dimension, s'arrête au bord de cet immense fleuve et y forme un établissement qui deviendra la puissante ville de Québec.

Au pied de cette cité naissante, un vénérable prêtre, le père Marquette, animé d'un ardent désir d'études géographiques et de prosélytisme religieux, s'embarque sur un canot d'écorce avec une chétive provision de blé d'Inde et de viandes boucanées ; il traverse résolûment le lac Huron, le lac Michigan, arrive au Mississipi et le descend jusqu'à sa jonction avec l'Arkansas. Là, ses provisions étant épuisées, il fut obligé de revenir en arrière ; mais il avait été assez loin pour reconnaître la grandeur du fleuve que les Indiens appellent le Meschacébé, et son cours vers la mer. A son retour à Québec, les cloches sonnaient et les habitants, l'évêque en tête, allaient à l'église chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu de cette découverte.

Dix ans après, un simple enfant du peuple, Robert Lasalle, dont Louis XIV récompensa le courage par un brevet de noblesse achevait l'épée à la main, l'œuvre commencée avec la croix par le père Marquette. Il descendait le Mississipi jusqu'à son embouchure, arborait la bannière de France près du golfe du Mexique, et nous donnait la Louisiane.

En même temps, les colons employés à l'achat des pelleteries, ces intrépides aventuriers qu'on appelle les voyageurs ou les coureurs

des bois, remontaient avec de légers canots le courant des rivières. Arrivés aux passages où des rocs et des *rapides* arrêtaient l'effort de leurs rames, ils déchargeaient les cargaisons, et prenant leurs canots sur leurs épaules, doublaient par terre les impraticables défilés, puis, s'embarquant de nouveau, gagnaient les lacs du Nord, et pénétraient au milieu des tribus indiennes. C'étaient nos pionniers non moins audacieux que ceux des régions de l'Ouest illustrés par Cooper. C'étaient nos géographes. Ils mesuraient le terrain par leurs journées de marche, s'ouvraient des routes ignorées, et parcouraient des espaces inconnues.

Dans l'histoire de nos colonies, combien il y en a de ces faits mémorables accomplis humblement par quelque généreuse aspiration, ou quelque robuste volonté ! Là aussi, entre deux ou trois pelotons d'infanterie, au pied d'une palissade en bois, au bord des fleuves silencieux, au sein de l'immense espace du nouveau monde, combien de batailles plus étonnantes que celles des célèbres plaines d'Allemagne ou d'Italie, combien de héros qui n'ont point eu leur Homère, mais dont le nom doit rester à jamais inscrit dans le livre d'or de nos gloires nationales ; Montcalm, le pieux chevalier, si ferme en ses périls, si modeste en ses victoires, si noble en son dernier combat[1]. Le Canada lui garde un religieux souvenir. La France pour laquelle il mourut ne peut l'oublier. Bienville ! le fondateur de la Nouvelle-Orléans. Son père était mort, les armes à la main, sur la terre canadienne. Il avait onze fils, tous engagés comme lui au service du roi, et cinq d'entre eux étaient tombés comme lui sur le champ de bataille. Les autres, désireux de se distinguer en quelque entreprise difficile, résolurent de continuer l'œuvre de colonisation commencée par Lasalle à la Louisiane. Les deux premiers furent emportés par la fièvre sur les rives du Mississipi. En mourant, ils léguaient pour tout héritage à leur jeune frère la tâche à laquelle l'un et l'autre venaient de succomber. Il l'accepta et s'y dévoua. Il la poursuivit pendant quarante années, luttant avec une fermeté inébranlable contre tous les obstacles qui s'opposaient à ses efforts, sans cesse aux prises avec l'inquiète jalousie des Anglais, et les haines féroces des Indiens.

Dans sa vieillesse, il retourna en France. Bien faible encore était cette colonie pour laquelle il avait éprouvé tant d'angoisses et supporté tant de fatigues. Mais il pouvait la croire au moins affranchie des principaux périls qui menaçaient de l'anéantir dans son germe. Il y était entré avec deux cent cinquante hommes ; il y laissait une population de six mille âmes.

[1] Le père Sommervogel a publié récemment une intéressante biographie : *Comment on mourait autrefois*. 1 vol. in-12. Paris, Arbanel, 1872.

Si de l'Amérique, nous tournons nos regards vers nos anciennes possessions de l'Orient, ai-je besoin de citer Bussy, ce valeureux général que les ennemis désiraient tant ne pas rencontrer, et La Bourdonnais ! Un si grand courage ! Une si belle intelligence, et Dupleix qui malheureusement haït et persécuta cet homme éminent ! Ah ! si tous deux avaient pu rester unis dans leur ambition et leurs plans de campagne, quel triomphe pour la France, quelle chute pour les Anglais !

« Dupleix, a dit Macaulay, entrevit le premier la possibilité de fonder un empire européen sur les ruines de la monarchie mongole. Son esprit inquiet, étendu, inventif, conçut cette idée à une époque où les plus habiles agents de la compagnie anglaise ne pensaient qu'à leurs chargements de marchandises et à leurs factures. Cet ingénieux, cet ambitieux Français, le premier, comprit et mit en pratique l'art militaire et la diplomatie que les Anglais employèrent quelques années après avec tant de succès. »

Partout où nos colons voulaient s'établir, ils devaient combattre, tantôt contre les milices européennes, tantôt contre les tribus indigènes ; caraïbes, peaux rouges, nègres et malais ; tantôt par une raison locale, tantôt par l'effet d'un des orages de la mère patrie. Quand la guerre éclatait sur l'ancien continent, elle éclatait par contre-coup en Amérique et dans les Indes. Capulets et Montaigus, Guelfes et Gibelins se battaient sur les rives de l'Escaut ou du Danube, et les fils de ces guerriers européens luttaient avec la même ardeur sur les plages de l'Asie, ou dans les forêts du nouveau monde.

Nous ne pouvons trop honorer ceux qui ont porté si loin et défendu si vaillamment notre drapeau. Ce n'est pourtant point par ses ardentes batailles et ses nombreuses victoires que la France s'est acquis une place si distincte dans l'histoire des colonisations, c'est par son esprit de justice et de mansuétude, par ses facultés d'attraction et d'assimilation.

Elle n'a point fait de cruelles ordonnances pour obtenir la plus abondante récolte de la terre conquise. Elle n'a point pour apaiser sa soif d'or, torturé d'innocentes peuplades vaincues. Elle n'a point écrasé, ou refoulé dans de sombres régions, des milliers d'honnêtes familles pour n'avoir plus à leur disputer une parcelle de leurs domaines héréditaires.

Ah ! si en pensant à tout ce que nous avons possédé et à tout ce que nous avons perdu, il ne nous est pas possible de lire sans regrets la chronique de nos colonies, nous pouvons du moins la lire sans remords. Nulle de nos souverainetés n'a fait gémir l'âme d'un Las Casas ; nulle de nos coutumes n'a suscité un désir insatiable de vengeance dans le cœur d'un Montbars, et nul de nos gouverneurs n'a par ses rapa-

cités enflammé la foudroyante éloquence d'un Burke et d'un Sheridan.

Dans nos entreprises de colonisation, il y avait un juste sentiment d'ambition nationale ; pour la plupart de ceux qui s'y associaient, la perspective d'un honnête négoce ou d'un fructueux labeur ; pour d'autres, un rêve de jeunesse, l'attrait de l'inconnu, l'espoir d'une action d'éclat ; sur chaque navire, à chaque migration, le prêtre et le gentilhomme, la croix et l'épée, le sentiment du devoir religieux et du devoir militaire.

Jacques Cartier, le brave marin, dit en commençant sa relation de voyage : « Le dimanche, jour et feste de la Pentecoste, du commandement du capitaine, et bon vouloir de tous, chacun se confessa, et reçurent tous ensemble notre Créateur en l'église cathédrale de Saint-Malo, après lequel avoir reçu furent nous présenter au chœur de ladite église devant révérend père en Dieu, Monsieur de Saint-Malo, lequel en son estat épiscopal nous donna sa bénédiction. »

Le père Marquette, en revenant des sombres forêts où il avait découvert le Mississipi, écrivait dans sa relation ces lignes touchantes : « Quand tout le voyage n'aurait valu que le salut d'une âme, j'estimerais toutes mes peines bien récompensées, et c'est ce que j'ay sujet de présumer, car lorsque je retournai nous passâmes par les Illinois, je fus trois jours à leur publier les mystères de notre foy dans toutes leurs cabanes, après quoy, comme nous nous embarquions, on m'apporta au bord de l'eau un enfant moribond que je baptisay un peu avant qu'il mourût par une providence admirable pour le salut de cette âme innocente. »

En 1641, deux petits bâtiments partaient de la Rochelle pour le Canada. Sur l'un de ces navires était une sainte fille, mademoiselle Manse de Langres, qui renonçait à une brillante situation en son pays pour se dévouer à une œuvre de charité dans les régions sauvages ; sur l'autre navire était un gentilhomme champenois, M. de Maisonneuve, un prêtre, des soldats et des ouvriers, en tout, trente personnes.

Au mois d'août, les bons voyageurs arrivèrent à Québec. La colonie de cette ville essaya de les retenir. Elle se composait de deux cents âmes. Trente braves gens de plus, quel précieux renfort ! Mais M. de Maisonneuve s'était engagé à aller à Hochelaga, et il voulait accomplir sa promesse. En vain, on lui représenta les dangers auxquels il s'exposait en abordant, avec un si petit nombre de soldats, sur cette île occupée par une tribu considérable d'Indiens. Il répondait, en vaillant gentilhomme : « Je ne suis pas venu pour délibérer, mais pour agir. Y eût-il, à Hochelaga, autant d'Iroquois que d'arbres

sur ce plateau, il est de mon devoir et de mon honneur d'y établir une colonie. »

Au mois d'octobre, il atteignit les rives de Hochelaga, y construisit des cabanes et une chapelle en bois. Mademoiselle Manse organisa, au même endroit, un hôpital, et une religieuse de Troyes fonda l'institution où les jeunes filles devaient être élevées gratuitement.

Quelques tentes, au milieu des bois, une chapelle, revêtue d'un toit de feuillage, une cloche suspendue à un rameau de sapin, un asile pour les malades, une école pour les pauvres, tels furent les premiers éléments de notre ville de Montréal, où l'on compte aujourd'hui quatre-vingt mille âmes.

En 1721, M. le chevalier de Fougères, commandant *le Triton*, de Saint-Malo, allait prendre possession de cette île si belle, si riante et si charmante, que nous avons appelée l'île de France, et qu'il faut, hélas! maintenant appeler l'île Maurice. Sur la plage, il arborait le drapeau blanc et érigeait une croix décorée de fleurs de lis avec cette inscription :

Jubet hic Gallia stare crucem.

Ainsi, partout la ferme résolution du gentilhomme et les doux enseignements de l'Évangile. Partout aussi une pensée de conciliation et d'humanité.

Quand M. de Flacourt fut envoyé à Madagascar, avec le titre de gouverneur, il adressa aux habitants une harangue où il parlait de la grandeur du roi de France, mais surtout de sa douceur et de sa bonté.

Quelques années après, le gouverneur de Pondichéry, M. Martin, un homme d'un rare mérite, disait à ses amis et à ses subordonnés : « N'oublions pas que les Français étant ici les derniers venus, doivent, pour réussir, donner la meilleure idée de leur caractère. »

C'est ainsi que nos colons ont inspiré, en pays lointains, ces sentiments d'estime et d'affection qui, souvent, leur ont été d'un si grand secours dans les heures difficiles, dans la faiblesse de leurs armements, dans l'exiguïté de leurs ressources matérielles.

Par la durée de ces sentiments, on peut juger de leur profondeur.

L'Amérique du Nord a rompu violemment les liens qui l'unissaient à l'Angleterre.

L'Amérique du Sud a, de même, longuement combattu pour se soustraire à la domination de l'Espagne.

Aucune de nos colonies n'a suivi cet exemple. Aucune ne s'est détachée de nous volontairement. Je ne parle pas de Saint-Domingue, cette île si fructueuse et si belle, bouleversée tout à coup par la trombe révolutionnaire, par l'éruption volcanique des plus effroyables passions. Nos planteurs étaient là justement aimés. Riches et généreux, ils faisaient, de leur fortune, un noble usage. Nul d'entre eux n'abusait de ses priviléges, et quelques-uns méritaient d'être cités comme des modèles de bonté. On disait proverbialement : Heureux comme un nègre de Gallifet. Ces heureux nègres prirent, comme les autres, la torche et la hache, incendièrent, pillèrent et se plongèrent dans des flots de sang.

Des guerres désastreuses, des traités lamentables nous ont enlevé la plupart de nos anciennes possessions. Mais nous y avons laissé une profonde empreinte.

Un écrivain distingué de l'Angleterre, M. Anthony Trollope, a visité récemment les Antilles, et là, il a vu la persistance de l'attachement à la France dans des îles gouvernées autrefois par la France, non point sans interruption pendant des siècles, mais pendant un petit nombre d'années : la Dominique, Tabago, Sainte-Lucie, la Trinité; la Trinité occupée primitivement par les Espagnols, puis par les Anglais, conquise et rendue à l'Espagne par les Français, puis de nouveau reprise par les Anglais! Quelle langue, dit M. Trollope, croyez-vous que l'on parle dans cette île où nous avons un gouverneur, un conseil administratif, une garnison, et d'importants comptoirs? L'anglais? Non. L'espagnol? Non. Mais le français. Toute la population est française par l'idiome, par les habitudes, par le catholicisme.

A cet honnête aveu, M. Trollope ajoute : Il y a là un évêque catholique qui reçoit de l'Angleterre un traitement annuel et l'emploie entièrement en aumônes.

Là, comme partout où l'ancienne France a passé, son souvenir s'allie aux vertus du catholicisme, à l'esprit de charité.

A Saint-Vincent, on peut noter un autre exemple de l'attraction de nos émigrants. Les Anglais s'étant emparés de cette île, les Caraïbes, qui en occupaient une partie, se soulevèrent à trois reprises différentes pour les expulser et faire revenir les Français, dont ils regrettaient la domination.

L'Angleterre a eu plus de peine encore à conquérir et à garder notre île de France. Des colons de Bourbon s'y étaient établis au commencement du dix-huitième siècle, de braves gens, dit un historien anglais[1], modestes et polis, très-simples dans leurs habi-

[1] Ch. Pridham, *Mauritius and its dependencies.*

tudes, très-hospitaliers et fort peu soucieux de la fortune. M. de Labourdonnais fut un de leurs premiers gouverneurs, et Poivre le Lyonnais, le savant si sage, le fonctionnaire si zélé pour le bien public, propagea sur leur sol les plus fructueuses cultures. Doucement et dignement, l'honnête colonie grandit. Ses vertus la sauvèrent du cyclone où s'abîma Saint-Domingue. Elle avait cependant aussi ses foyers dangereux. Dès le commencement de notre révolution, une certaine quantité d'individus se mirent à répéter les harangues des Grégoire, des Robespierre, et à proclamer les motions furibondes des jacobins. Dans la stupeur produite autour d'eux par les terribles nouvelles de Paris, ils organisèrent un club, constituèrent, à l'imitation des sans-culottes de France, un comité de salut public, et sur la place de Saint-Louis érigèrent la guillotine. Bientôt, on vit arriver deux commissaires de la république, apportant la nouvelle loi.

Mais la masse de la population n'avait pas le moindre goût pour ces belles réformes, et voulait y mettre fin. Citadins et campagnards se réunirent en si grand nombre et d'un air si résolu, que la bande démagogique n'osa essayer de leur résister. Les commissaires furent reconduits poliment à leur navire, et, malgré leurs protestations, obligés de s'embarquer. Les clubs furent fermés, les jacobins dispersés, la guillotine démolie. L'île entière se confia de nouveau à la direction de M. de Malartic. Elle aimait ce gouverneur, qui lui avait été donné par Louis XVI. Elle aimait l'autorité royale.

Cependant les commissaires, furieux de leur échec, pouvaient la déclarer en plein état de rébellion et demander qu'elle fût sévèrement châtiée. Un amiral anglais, qui stationnait avec une escadre dans le voisinage, lui offrit la protection du pavillon britannique. L'assemblée coloniale lui répondit : « En repoussant les commissaires de la république, nous n'avons fait que conserver cette colonie à la France, nous la trahirions en y laissant entrer ses ennemis. »

Elle voulait rester française, cette loyale petite île, épanouie comme une corbeille de fleurs dans l'Océan indien, à trois mille lieues de la France. On a vu la force de sa bravoure et la persistance de sa fidélité pendant les guerres du consulat et de l'empire. Ni les armements des Anglais, ni les rigueurs d'un long blocus, ne pouvaient la décourager. Elle résistait à toutes les attaques, et supportait patiemment toutes les privations. Et quelle joie quand une de nos frégates, passant hardiment à travers les croiseurs ennemis, entrait dans le Grand port, ou dans le port Louis, quand un Linois, un Roussin, un Duperré, criblait de boulets un superbe *man of war*, et l'obligeait à se rendre. Puis l'un après l'autre arrivèrent ces

audacieux marins qui ont tant de fois répandu la désolation dans la cité de Londres : Tréhouard, Perrot, Thomasin, Surcouf, le fabuleux Surcouf qui, avec un bateau pilote, enlevait à l'abordage les plus beaux bâtiments de la Compagnie des Indes.

Alors les jeunes gens de l'île de France ne pouvaient rester en repos. Ils sollicitaient l'honneur de servir sous les ordres de ces hommes intrépides, et couraient gaiement à tous les périls.

Mais un jour vint où l'île fidèle devait succomber. L'Angleterre, qui depuis longtemps désirait la conquérir, réunit tous les soldats qu'elle pouvait prendre à Madras, à Bombay, au Cap, à Ceylan; 20,000 hommes d'infanterie et une formidable artillerie, 20 vaisseaux et 50 bâtiments de transport. Jamais, dit un écrivain anglais, on n'avait vu à la fois tant de canons et de navires dans la mer des Indes.

La pauvre colonie n'avait qu'un régiment et quelques batteries. Elle voulut pourtant se défendre, et ne se rendit qu'en dictant elle-même, pour ainsi dire, les conditions de sa capitulation.

Elle est devenue par la force des armes l'île anglaise. Elle est restée par ses affections l'île de France.

Il y a là des librairies où l'on ne trouve que des livres français, un théâtre où l'on ne représente que des pièces françaises, et dont l'orchestre a longtemps refusé de jouer le chant britannique : *God save the king*. Le nom de La Bourdonnais, le vrai fondateur de la colonie, est dans tous les cœurs, son portrait dans toutes les maisons, ses Mémoires dans toutes les bibliothèques.

Quand les créoles de cette terre poétique arrivent à nous ; par leur grâce native, par la beauté particulière de leur physionomie, ils nous représentent les vivantes images d'une fiction aimée. Ils sont du pays de Paul et Virginie. Ils ont grandi dans l'avenue des Pamplemousses, près du ruisseau des Lataniers. Par leur langage, leurs prédilections et leur esprit, ils sont Français. Nous devons croire qu'ils sont nés sur les bords de la Seine, et qu'ils y reviennent ayant fait un voyage sous le ciel d'or des tropiques.

Nous avons perdu vers le milieu du siècle dernier une autre colonie, dont nous ne pouvons sans émotion nous rappeler le dévouement et les souffrances : c'est l'Acadie, aujourd'hui la Nouvelle-Écosse. Celle-là aussi nous aimait et désirait garder notre drapeau. Quand elle fut abandonnée aux Anglais, elle se résignait à reconnaître leur pouvoir, mais, à aucun prix, elle ne voulait prendre les armes contre la France. Ni les promesses ni les menaces n'ayant pu vaincre sa résistance, le gouvernement anglais, redoutant de laisser cette inflexible population dans un pays où il n'avait alors que de faibles moyens de défense, prit une effroyable résolution.

En 1754, les villages acadiens furent livrés aux flammes, et, à la lueur de leurs toits embrasés, 7,000 Français furent entassés sur des navires, et jetés comme de vils troupeaux sur les côtes de la Pensylvanie, de la Virginie et de la Caroline, sans autres ressources que le peu de hardes et de provisions qu'ils avaient pu dérober aux ravages de l'incendie. On vit alors ces malheureux errant à l'aventure, repoussant les services de ceux qui parlaient la langue de leurs bourreaux, et ne se reposant que dans le wigwam des Indiens, qui, touchés d'une telle infortune, leur apportaient des aliments, et les guidaient dans les forêts. Les Acadiens voulaient rejoindre la colonie française de la Louisiane. Ils voulaient se rallier à la bannière qui les avait abandonnés. Sans s'inquiéter de la longueur de la route, ni des dangers du voyage, ils allaient, dans leur sublime amour pour la France, à la recherche de cette terre habitée par des Français.

La moitié d'entre eux périt en route, sur les fleuves ou dans les marais. Les autres, après des fatigues inouïes, arrivèrent à la Louisiane, où ils furent accueillis avec une tendre commisération. Le gouverneur leur donna des instruments d'agriculture, leur assigna un terrain au bord du Mississipi. Là s'établit, à l'endroit qui a gardé le nom de côte des Acadiens, une colonie de laboureurs, dont les habitants se distinguent encore par la simplicité de leurs mœurs, par leur culte pour les anciennes traditions françaises.

Dans une de ses plus émouvantes compositions, Longfellow, le célèbre poëte américain, a décrit la beauté champêtre de notre ancienne Acadie, les coutumes patriarcales de ses habitants, les joies innocentes de leurs foyers, puis le déchirement de cœur de ces braves familles, chassées de leurs villages par le fer et le feu, séparées l'une de l'autre dans leur exil, errant au hasard dans des régions inconnues, sans amis, sans asile, sans espoir (*friendless, homeless, hopeless*), et le religieux dévouement du prêtre, et l'angélique figure d'Évangéline, la fille du fermier.

Trois de nos colonies ont été ainsi illustrées par trois grands écrivains : l'Acadie, par Longfellow ; l'île de France, par Bernardin de Saint-Pierre ; la Louisiane, par Chateaubriand.

Elle voulait aussi rester attachée à la France, cette vaste terre des Natchez, des Chactas, baptisée du doux nom de Louisiane par la France, conquise par nos Lasalle, nos Iberville, nos Bienville, consacrée par l'enseignement de nos missionnaires et le sang de nos soldats.

Notre fatal traité de 1763 la cédait à l'Espagne. A cette nouvelle, un cri de douleur retentit dans toute la colonie. Une protestation contre cette incroyable cession fut aussitôt envoyée à Paris. Une vive résistance aux désirs de l'Espagne s'organisa sous la direction d'un

groupe d'hommes énergiques. Le premier gouverneur espagnol, Antonio de Ulloa, courba la tête devant ce soulèvement et se retira. Son successeur arriva à la Nouvelle-Orléans avec 4,500 hommes. Que pouvait faire notre faible milice contre cette armée? Elle se soumit. Mais cette soumission ne suffisait point au nouveau maître. Il fit arrêter quatorze des principaux habitants de la Nouvelle-Orléans, accusés, les malheureux! d'une trop grande fidélité à la France. L'un d'eux fut tué au moment où il disait adieu à sa femme; six autres, conduits dans la citadelle de la Havane; et les sept derniers, condamnés à mort, exécutés.

En 1800, l'Espagne nous rendit cette belle colonie; et en 1803, Napoléon, par une combinaison politique, la vendait aux États-Unis.

On sait par quels combats elle a essayé de rompre ses liens fédératifs. J'ai eu le bonheur de la voir avant cette lutte, où elle a versé tant de sang. Elle était alors riche et riante. En un clair et tiède automne, je m'en allais de village en village, partout admirant la magnificence de la végétation dans ces vastes plaines traversées par le Mississipi, et l'activité du mouvement industriel associé au labeur agricole. Partout aussi dans des mœurs héréditaires, dans des coutumes et des sympathies traditionnelles, je retrouvais les traces de la France; et, à la Nouvelle-Orléans, toute une population française occupant une place considérable dans les diverses classes de la société : ouvriers et rentiers, négociants et magistrats, de hauts fonctionnaires qui, dans leur élévation sur la terre américaine, se plaisaient à parler de la terre de France, et de grandes maisons où, au nom de ce pays aimé, on était accueilli avec une affectueuse courtoisie.

Autour de ces descendants de nos anciens colons, l'élément anglo-saxon est cependant plus actif et plus fort que dans le Canada.

Le Canada! Jamais je n'oublierai l'impression que je ressentis en le visitant pour la première fois. Je venais de traverser une partie des États-Unis, qui, je dois le dire, ne m'avaient point converti à leur république. Après un dur trajet dans des wagons égalitaires, et sur des bateaux non moins égalitaires, après deux ou trois transbordements au milieu d'une foule tumultueuse et batailleuse, soudain quel changement! Devant moi, dans des plaines paisibles, s'élèvent des maisons avec le jardin et l'enclos, comme on les voit en Normandie. A mes yeux apparaissent des physionomies dont je me plais à observer l'honnête et bonne expression; à mes oreilles résonne l'idiome de la terre natale. Mon cœur se dilate; ma main serre avec confiance une autre main. Je ne suis plus en pays étranger. Je suis sur le sol du Canada, dans l'ancien empire de nos pères. Quel em-

pire! De l'est à l'ouest, un espace de cinq cents lieues. A l'une de ses extrémités les profondeurs du golfe Saint-Laurent; à l'autre, le lac Supérieur, le plus grand lac de l'univers. Entre ces deux immenses nappes d'eau, des forêts d'où l'on peut tirer des bois de construction pour le monde entier, des pâturages, des champs de blé et de maïs, les rustiques *loghouses* des défricheurs le long des clairières, les riants villages, les villes superbes au bord des fleuves et des rivières, et toutes les œuvres de l'industrie et de la science moderne : chemins de fer, bateaux à vapeur, télégraphes. Cette belle contrée, trois fois plus étendue que l'Angleterre et l'Irlande, était à nous, et se rejoignait par le bassin du Mississipi à la Louisiane, conquise aussi par nous. Et de tout cela, plus rien à la France, pas le moindre hameau. Non. Mais la France est là vivante en un plus grand nombre de familles qu'au temps où elle avait là ses citadelles et ses gouverneurs. Sa conquête territoriale lui a été enlevée ; sa conquête d'affection s'est accrue par l'accroissement continu de la population. Entre Québec et Toronto, il y a maintenant 700,000 Canadiens d'origine française[1].

Qu'on se figure une de ces plantes dont un coup de vent emporte le germe sur une plage lointaine où il prend racine, où il se développe, où il produit des rejetons qui, peu à peu, s'élèvent au milieu d'un amas de plantes étrangères. C'est l'image de cette population française si petite d'abord, mais si ferme, qui a grandi entre les tribus indiennes, qui les a graduellement dominées, et qui maintenant conserve sous le régime britannique, dans les villes comme dans les campagnes, les traits distinctifs de sa nationalité; dans les villes, tout ce qui représente l'idée intellectuelle : écoles et musées, livres et journaux, des hommes instruits, des écrivains de talent et des salons où règnent encore ces habitudes de bonne grâce, d'exquise politesse dont la France a donné le modèle au monde entier.

Dans les campagnes, l'humble travail agricole de l'habitant, c'est ainsi que l'on désigne les descendants de nos anciens colons, comme si eux seuls résidaient à poste fixe dans le pays, comme si les Anglais et les Américains qui y sont venus successivement étaient seulement des passagers.

Et le fait est qu'il reste solidement établi dans sa ferme, cet honnête habitant. Si petite qu'elle soit, il ne pense point à la quitter ; il ne se laisse point séduire par tout ce qu'il entend raconter des fructueuses plantations en d'autres contrées, des spéculations du commerce et de l'industrie. Si petite qu'elle soit, il se plaît à la cultiver,

[1] Dans le haut Canada, environ 30,000; dans le bas Canada, 670,000.

content de vivre au lieu où il est né et de faire ce que son père a fait.

Si en cheminant par les sentiers du bas Canada, vous rencontrez un de ces habitants, soyez sûr que, jeune ou vieux, le premier il vous saluera très-poliment, et pour peu que vous témoigniez le désir de vous arrêter dans son village, il vous invitera à visiter sa maison, une très-humble maison, mais très-propre, les murs blanchis à la chaux et des fleurs sur les fenêtres ; point de meubles superflus ni de provisions luxueuses ; quelques jambons peut-être et quelques bouteilles de vin dans le cellier, pour les jours solennels ; nulle grosse somme dans l'armoire, mais certainement deux ou trois actes qui constatent la filiation de cet honnête paysan et son origine. Ce sont ses titres de noblesse. Il sait par là que son aïeul est venu de la Normandie ou de la Bourgogne, de la Bretagne ou de la Franche-Comté. Si vous pouvez lui parler de la province à laquelle se rattachent ses traditions de famille, il en sera très-touché. Heureux philosophe! La modération de ses goûts écarte de lui la griffe de l'avarice et de l'ambition. Ses habitudes d'ordre et de travail lui donnent le bien-être, sa croyance héréditaire, sa croyance religieuse lui assure la paix du cœur.

Nous devons rendre justice aux Anglais. En prenant possession du Canada, ils s'engageaient à respecter son culte, ses institutions, ses coutumes, et ils ont loyalement tenu leur promesse. Les seigneurs canadiens ont gardé leurs prérogatives, les fermiers leurs contrats, le clergé catholique ses dotations et ses priviléges. J'ai vu à Montréal une procession sortant de la cathédrale en grande pompe, et défilant entre deux lignes de soldats anglais, revêtus de leur uniforme de parade, debout et silencieux dans l'attitude la plus respectueuse.

Jadis, notre empire canadien s'appelait la Nouvelle-France. En le voyant aujourd'hui avec ses lois, ses mœurs d'un autre temps et sa langue qui a gardé la sévère élégance du dix-septième siècle, nous pourrions bien l'appeler l'ancienne France, et j'ajouterais, la fidèle, la charmante France.

Hélas! notre pays a bien souffert quand ces diverses colonies d'Asie, d'Afrique, d'Amérique lui ont été enlevées, et ces colonies qu'il avait gagnées par sa sympathique nature plus que par ses armes, souffraient aussi d'être séparées de lui. Maintenant, quelle douleur plus cruelle que toutes les autres! maintenant ce ne sont plus des régions étrangères, des peuplades lointaines qui doivent, par une guerre implacable, nous être arrachées, mais les deux belles branches de notre grand chêne, les deux nobles filles de notre

monarchie, les deux chères sœurs de nos provinces! O Dieu, quel déchirement et quel deuil!

Alsaciens et Lorrains condamnés à subir la loi de l'étranger, ils ne peuvent se soumettre à ce fatal arrêt; ils abandonnent leurs champs, leurs foyers pour fuir le nouvel étendard qui flotte sur leur sol, pour garder leur liberté de souvenirs et d'affection. Comme des enfants effarés et éplorés, ils invoquent le secours de la France, leur mère; ils désirent se réfugier dans son sein, et la France, éplorée comme eux, leur ouvre ses bras et s'efforce, par son amour, d'apaiser leurs angoisses.

Ah! si elle devait jamais succomber, cette France qui a été de tout temps si brave et si humaine, qui a tant répandu de toutes parts ses sentiments inépuisables de bon vouloir, de justice et de commisération, si elle devait jamais succomber à la pression d'une force brutale, elle pourrait dire, comme la Thecla de *Wallenstein*, avec un noble et triste orgueil : « J'ai vécu! j'ai aimé! »

Mais la puissance d'attraction dont la Providence l'a douée lui donne une vitalité impérissable. En dépit de ses orages et de ses désordres, il faut qu'on l'aime, cette France généreuse; il faut que, jusque dans les régions les plus éloignées, elle conquière sans cesse de nouvelles sympathies. Ceux que ses égarements révoltent, et ceux qui voudraient l'opprimer se sentent à tout instant séduits par son intelligence, subjugués par ses actes de courage et de dévouement.

Œuvres d'art et de science, vertus chevaleresques et religieuses, là est la gloire de son passé; là doit être son soulagement dans ses dernières catastrophes, et son espoir dans l'avenir.

Xavier Marmier.

LE DÉLUGE

ET L'ÉPOPÉE BABYLONIENNE

Peu de découvertes scientifiques ont eu plus de retentissement que celle du récit babylonien du déluge, qui vient d'être faite par un jeune employé du Musée Britannique, M. Georges Smith, parmi les documents si précieux et si variés en écriture cunéiforme que possède le riche dépôt à la garde duquel il est attaché, et qui proviennent des fouilles de M. Austen Henri Layard, actuellement ambassadeur d'Angleterre à Madrid. Avec l'intérêt passionné qu'ils apportent à tout ce qui touche à la Bible, les Anglais s'en sont émus comme d'un véritable événement. En quelques jours, M. Smith, qui n'était connu que des savants spéciaux pour des travaux assyriologiques, a conquis une renommée populaire dans les Trois Royaumes. Il est le *lion* du moment, et l'on parle de la mission qu'un grand journal anglais, le *Daily Telegraph*, lui confierait pour aller, à ses frais, exécuter de nouvelles fouilles, sur une vaste échelle, en Assyrie et en Chaldée. Le journal anglais est jaloux de surpasser ce qu'a fait dernièrement le *New-York Herald*, quand il a envoyé M. Stanley dans le centre de l'Afrique, à la recherche du docteur Livingstone, et ce sera certainement un des faits les plus extraordinaires de l'histoire de la presse anglo-saxonne dans notre siècle, que ce rôle nouveau qu'elle tend à prendre également en Angleterre et aux États-Unis, substituant son initiative à celle des gouvernements, dans les grandes entreprises qui intéressent le progrès de la science. Rien ne pouvait honorer davantage le journalisme anglais et américain, et pareil spectacle est de nature à nous faire faire de tristes retours sur l'esprit de notre propre presse.

Le retentissement de la découverte de M. Smith ne s'est pas borné,

du reste, à l'Angleterre. Tous les organes de la publicité, en Europe et au delà de l'Atlantique, s'en sont occupés avec plus ou moins de compétence. En France, spécialement, *le Journal officiel* a traduit en entier l'article dans lequel le savant anglais a fait connaître sa découverte en analysant une partie du document trouvé par lui et en donnant la traduction intégrale de la portion directement relative au déluge. M. Oppert y a consacré la première leçon de son cours au Collége de France.

L'importance de la découverte justifie cet éclat de renommée : non pas, à dire le vrai, qu'elle apporte aucune preuve ou aucun argument nouveau pour ou contre l'authenticité de la tradition biblique. A ce point de vue, le public anglais, sous l'empire de ses préoccupations habituelles, s'en est fort exagéré la valeur. Mais ce qui y donne un prix extrême, ce sont les lumières inattendues qu'elle jette sur les idées religieuses des Babyloniens et leurs traditions relativement aux âges primitifs de l'humanité, c'est le fait qu'elle révèle de l'existence, à Babylone, d'une grande légende épique comparable à celle de l'Inde, ce sont les aperçus absolument nouveaux qu'elle ouvre sur une des plus vieilles littératures poétiques du monde, dont l'existence n'était même pas soupçonnée, et dont elle nous rend un morceau capital. Sous ce triple aspect, on peut dire que M. Smith a eu l'heureuse fortune d'attacher son nom à l'une des plus belles et des plus fécondes trouvailles qui aient illustré la carrière de la science de création nouvelle à laquelle on a donné le nom d'assyriologie. Le déchiffrement de l'écriture cunéiforme de Ninive et de Babylone, dû aux patients efforts et au génie pénétrant de Hincks, de sir Henry Rawlinson et de M. Oppert, n'avait pas encore amené de plus précieuse conquête sur les ténèbres d'un passé avec lequel l'Égypte seule peut rivaliser d'antiquité.

Les documents étudiés par le jeune assyriologue de Londres ne sont pas encore publiés; on n'a même pas le mémoire définitif qu'il annonce comme devant bientôt paraître, et dans lequel il exposera plus complétement et plus scientifiquement sa découverte. Par conséquent, à distance des originaux, on n'est pas en mesure de compléter les données qu'il a fait connaître par la voie de la presse, ni de vérifier mot à mot sa traduction. Mais il a fourni, par d'autres publications, la preuve de son aptitude à un pareil travail. L'authenticité des documents eux-mêmes ne peut faire l'objet d'un doute. Après les maîtres et les fondateurs de la science, comme sir Henry Rawlinson et M. Oppert, M. Smith est actuellement, en Europe, l'homme le plus capable de bien lire un texte cunéiforme et d'en donner une version satisfaisante. Pour quiconque a pratiqué les documents épigraphiques assyriens et en a fait une étude appro-

fondie, sa traduction porte en elle-même le cachet le plus évident d'exactitude. On peut et on doit donc la tenir pour généralement bonne, sauf un certain nombre d'erreurs de détail, inévitables dans l'état actuel de la science, quand on interprète pour la première fois un texte d'une grande étendue dans une langue qui présente encore tant d'obscurités, même pour les plus habiles et les plus compétents. L'auteur anglais en a, d'ailleurs, assez fait connaître pour qu'on puisse, dès à présent, apprécier la valeur de sa découverte et en mettre en lumière les principales conséquences. C'est ce que je voudrais faire aujourd'hui, d'après ce qui en a été publié, et aussi à l'aide de communications particulières que je dois à l'obligeance de M. Smith. Un peu plus tard, quand le texte aura été placé sous les yeux des savants de toute l'Europe, par une de ces belles publications de fac-similés dont l'administration du Musée Britannique fait si libéralement les frais, viendra l'œuvre patiente et minutieuse des philologues, qui reprendront la traduction mot à mot, la rectifieront dans ses parties douteuses, en effaceront toutes les taches et l'amèneront enfin à un degré de certitude absolue jusque dans les moindres détails.

I

Que les Babyloniens possédassent une tradition sur le déluge, offrant les plus étroites et les plus curieuses ressemblances avec le récit biblique, c'est ce que l'on savait depuis longtemps par les fragments de Bérose, le prêtre chaldéen qui, sous Séleucus Nicator, rédigea en grec, pour l'usage des nouveaux conquérants, les annales et les légendes de sa patrie. Eusèbe de Césarée, qui nous a conservé presque tous les débris que nous possédons de Bérose comme de Sanchoniathon, dans l'intention de corroborer les récits des Livres Saints par le témoignage de la tradition orientale païenne, inséra ce morceau dans ses ouvrages, et depuis la Renaissance, il a été l'objet des études et des commentaires de nombreux érudits. Je crois utile de le replacer tout d'abord sous les yeux des lecteurs, afin de les mettre à même de le comparer au récit original découvert par M. Smith. On pourra juger par là plus exactement la mesure de ce que cette trouvaille apporte de nouveau pour la science; en même temps, on y aura la preuve de l'exactitude vraiment admirable avec laquelle l'auteur des *Antiquités chaldéennes* avait rapporté les traditions de son pays, de l'autorité qui doit s'attacher à ses dires et de la confiance entière avec laquelle la critique doit accepter désormais son témoignage sur les points où les documents

originaux ne sont pas encore venus en apporter la confirmation directe, comme par exemple en ce qui touche à la légende de la Tour des langues. J'avais essayé déjà de montrer, dans un ouvrage spécial, par le contrôle des textes cunéiformes, l'exactitude et le prix inestimable des fragments de Bérose ; mais je dois confesser que je n'avais pas eu la chance d'en rencontrer une aussi éclatante et aussi directe confirmation.

Le livre même de Bérose n'existait plus, paraît-il, au temps d'Eusèbe ; on en possédait seulement deux abrégés dus à des polygraphes postérieurs, Abydène et Alexandre Polyhistor. L'évêque de Césarée rapporte successivement, au sujet du déluge, la rédaction de chacun de ces abréviateurs, et il faut faire comme lui, car, tout en concordant sur les données essentielles, elles se complètent réciproquement.

Voici d'abord la plus développée. L'auteur vient de parler des neuf premiers rois antédiluviens, auxquels la tradition babylonienne attribuait des périodes fabuleuses de dizaines de milliers d'années :

Otiartès étant mort, son fils Xisuthrus régna dix-huit sares (64,800 ans). C'est sous lui qu'arriva le grand déluge, dont l'histoire est ainsi rapportée dans les documents sacrés. Cronos lui apparut dans son sommeil et lui annonça que le 15 du mois de dæsius (au solstice d'été) tous les hommes périraient par un déluge. Il lui ordonna donc de prendre le commencement, le milieu et la fin de tout ce qui était consigné par écrit et de l'enfouir dans la ville du Soleil à Sippara, puis de construire un navire et d'y monter avec sa famille et ses amis les plus chers ; de déposer dans le navire des provisions pour la nourriture et la boisson, et d'y faire entrer les animaux, volatiles et quadrupèdes ; enfin de tout préparer pour la navigation. Et quand Xisuthrus demanda de quel côté il devait tourner la marche de son navire, il lui fut répondu « vers les dieux », et de prier pour qu'il en arrivât du bien aux hommes.

Xisuthrus obéit et construisit un navire long de cinq stades et large de deux ; il réunit tout ce qui lui avait été prescrit et embarqua sa femme, ses enfants et ses amis intimes.

Le déluge étant survenu et bientôt décroissant, Xisuthrus lâcha quelques-uns des oiseaux. Ceux-ci n'ayant trouvé ni nourriture ni lieu pour se poser revinrent au vaisseau. Quelques jours après, Xisuthrus leur donna de nouveau la liberté ; mais ils revinrent encore au navire avec les pieds pleins de boue. Enfin, lâchés une troisième fois, les oiseaux ne retournèrent plus. Alors Xisuthrus comprit que la terre était découverte ; il fit une ouverture au toit du navire et vit que celui-ci était arrêté sur une montagne. Il descendit donc avec sa femme, sa fille et son pilote, adora la Terre, éleva un autel et y sacrifia aux dieux ; à ce moment il disparut avec ceux qui l'accompagnaient.

Cependant ceux qui étaient restés dans le navire, ne voyant pas revenir Xisuthrus, descendirent à terre à leur tour et se mirent à le chercher en l'appelant par son nom. Ils ne revirent plus Xisuthrus, mais une voix du ciel se fit entendre, leur prescrivant d'être pieux envers les dieux; qu'en effet il recevait la récompense de sa piété en étant enlevé pour habiter désormais au milieu des dieux, et que sa femme, sa fille et le pilote du navire partageaient un tel honneur. La voix dit en outre à ceux qui restaient qu'ils devaient retourner à Babylone, et, conformément aux décrets du destin, déterrer les écrits enfouis à Sippara pour les transmettre aux hommes. Elle ajouta que le pays où ils se trouvaient était l'Arménie. Ceux-ci, après avoir entendu la voix, sacrifièrent aux dieux et revinrent à pied à Babylone. Du vaisseau de Xisuthrus, qui s'était enfin arrêté en Arménie, une partie subsiste encore dans les monts Gordyéens, en Arménie, et les pèlerins en rapportent l'asphalte qu'ils ont raclé sur les débris; on s'en sert pour repousser l'influence des maléfices. Quant aux compagnons de Xisuthrus, ils vinrent à Babylone, déterrèrent les écrits déposés à Sippara, fondèrent des villes nombreuses, bâtirent des temples et restituèrent Babylone.

Cette rédaction est celle d'Alexandre Polyhistor. Le récit d'Abydène est plus abrégé, mais précise davantage les circonstances relatives à l'envoi des oiseaux.

Après Évedoreschus, il y eut plusieurs rois; et enfin Sisithrus, à qui Cronos annonça que le 15 du mois de dæsius il y aurait une grande abondance de pluies. Le dieu lui ordonna donc de cacher tout ce qui composait les écritures dans la ville du Soleil à Sippara. Sisithrus, ayant accompli ces prescriptions, navigua bientôt vers l'Arménie, car aussitôt la prédiction du dieu se réalisa. Le troisième jour après que la pluie eut cessé, il lâcha plusieurs oiseaux pour voir s'ils découvriraient quelque terre déjà sortie des eaux. Mais ces oiseaux, n'ayant trouvé partout qu'une mer prête à les engloutir, et ne pouvant se poser nulle part, revinrent auprès de Sisithrus; il en renvoya d'autres. Ayant enfin réussi à la troisième fois dans son dessein, car les oiseaux étaient revenus avec les pieds couverts de limon, les dieux l'enlevèrent à la vue des hommes. Et du bois de son navire, qui s'était arrêté en Arménie, les habitants du pays font des amulettes qu'ils suspendent à leur col contre les maléfices.

En rééditant, l'année dernière, les *Fragments cosmogoniques de Bérose*, avec un long commentaire, je me suis efforcé de grouper toutes les indications fugitives de cette tradition du déluge que l'on pouvait relever dans les textes cunéiformes connus et étudiés à cette date. Mais elles se réduisaient à peu de chose, même, en général, à des allusions dont l'application pouvait largement prêter au doute. Encore ces allusions avaient-elles surtout trait à l'enfouissement des tablettes contenant les Écritures sacrées, à Sippara. Elles prou-

vaient seulement que la fameuse légende juive des bas temps sur les colonnes inscrites élevées par le patriarche Seth dans la terre sériadique en prévision du cataclysme n'était qu'un écho altéré de la tradition babylonienne, et que le patriarche, fils d'Adam, y avait, par suite d'une assonnance de nom, pris la place d'un dieu de l'antique religion des riverains de l'Euphrate et du Tigre.

Quant au récit lui-même, il fallait l'accepter sur la foi de Bérose et remarquer seulement que, son exactitude étant établie sur d'autres points d'une manière satisfaisante, toutes les présomptions militaient pour la faire accepter encore ici. Mais j'étais obligé d'ajouter : « Les textes cunéiformes n'ont pas encore fourni de récit du déluge où nous trouvions la forme originale des données que Bérose a mises en grec. » C'est cette grave lacune qui est heureusement comblée aujourd'hui.

II

On sait que M. Layard a retrouvé dans la partie du palais royal de Ninive appelée des habitants actuels Koyoundjik, qui fut bâtie sous le règne d'Assourbanipal, le dernier des conquérants assyriens, la salle des archives et de la bibliothèque. Cette bibliothèque, bien singulière pour nos idées et nos habitudes, se composait exclusivement de tablettes plates et carrées, en terre cuite, portant sur l'une et l'autre de leurs deux faces une page d'écriture cunéiforme cursive, très-fine et très-serrée, tracée sur l'argile encore fraîche, avant sa cuisson. Chacune était numérotée, et formait le feuillet d'un livre dont l'ensemble était constitué par la réunion d'une série de tablettes pareilles, sans doute empilées les unes sur les autres dans une même case de la bibliothèque. Les Babyloniens et les Assyriens n'avaient pas, du reste, d'autres livres que ces *coctiles laterculi*, comme les appelle Pline. Ils ne traçaient les signes de leur écriture, ni à l'encre, avec le calame ou le pinceau, sur le papyrus, des peaux préparées ou des bandelettes de toile, ni à la pointe sèche, sur des planchettes, des feuilles de palmier ou des écorces d'arbres. Faute d'autres ressources facilement à leur portée, ils les dessinaient en creux sur des tablettes d'argile molle qu'ils faisaient cuire après, pour les conserver. De là l'apparence de leur écriture ; car l'élément tout particulier qui produit l'aspect original des écritures cunéiformes et y devient le générateur de toutes les figures, le trait en forme de coin ou de clou, n'est autre que le sillon tracé dans l'argile par le style en

biseau dont on se servait pour cet usage, et dont on a trouvé de nombreux échantillons dans les ruines de Ninive.

Les fragments de tablettes recueillis par les ouvriers de M. Layard dans la salle où Assourbanipal avait établi sa bibliothèque, montent à près de dix mille, provenant d'ouvrages qui traitaient des sujets les plus différents, grammaire, histoire, droit, mythologie, histoire naturelle, astronomie et astrologie. Ils ont été transportés au Musée Britannique, à part un petit nombre qui ont été dérobés par l'infidélité des ouvriers, et se sont répandus dans les diverses collections, publiques ou privées, de l'Europe. Malheureusement, ces fragments ont été ramassés sans ordre et entassés pêle-même dans les caisses où ils ont été envoyés en Angleterre. Aussi n'est-ce qu'avec beaucoup de lenteur, par des efforts suivis et opiniâtres, et en surmontant mille difficultés, que l'on parvient à reconstituer plus ou moins complétement une partie des tablettes. M. G. Smith a succédé à un autre jeune savant d'un vrai mérite, M. Coxe, dans ce travail délicat, qui demande autant d'intelligence des textes que de minutieuse patience, aussi bien qu'une aptitude très-spéciale, et il y a rendu de grands services.

C'est par le rapprochement de quatre-vingts fragments provenant de trois exemplaires différents — car la bibliothèque palatine de Ninive possédait souvent plusieurs copies du même ouvrage — que M. Smith est parvenu à reconstituer en grande partie le texte du document dont il vient de faire connaître le contenu. Ce document se composait de douze tablettes, portant chacune plus de deux cent quatre-vingt lignes d'écriture. Le récit du déluge, introduit comme épisode dans le cours d'une autre histoire, y remplit la onzième tablette ; car la division des feuillets du document primitif a été soigneusement notée par les scribes qui l'ont transcrit plus tard. Les copies que l'on possède à Londres ont été faites par ordre d'Assourbanipal, dans le septième siècle avant notre ère, d'après un exemplaire très-ancien qui existait dans la ville d'Ourouk, en Chaldée, l'Érech du chapitre x de la Genèse, l'Orchoé des géographes grecs, siége d'une grande école sacerdotale encore florissante au temps de Strabon. Érech avait été, avec Sippara, « la ville des livres, » la cité dans laquelle les rois chaldéens de l'Ancien Empire avaient fondé la plus antique bibliothèque, et bon nombre des textes qu'Assourbanipal fit copier pour les déposer à Ninive, sont dits également avoir été reproduits d'après les livres de la bibliothèque d'Érech. Il est difficile de préciser la date de l'original, ainsi transcrit par les scribes assyriens sur l'ordre de leur maître ; mais il est certain qu'il remontait à l'époque du premier empire de Chaldée, dix-sept siècles au moins avant notre ère, et peut-être plus ; il était donc fort anté-

rieur à Moïse. Qu'il ait été rédigé originairement dans la langue sémitique commune à Ninive et à Babylone, que l'on a pris l'habitude d'appeler assyrienne, ou qu'il ait été (ce qui est possible et peut-être même probable) traduit, à cette époque reculée, d'un document antérieur en *accadien*, c'est-à-dire dans l'idiome touranien des plus anciens habitants de la Chaldée, il ressort des observations de M. Smith et de quelques faits grammaticaux qu'il signale, que la langue en porte des marques incontestables d'archaïsme. Il paraît aussi résulter des variantes que les trois copies existantes présentent entre elles, que l'exemplaire d'après lequel elles ont été faites était tracé au moyen du type primitif d'écriture désigné sous le nom d'*hiératique*, type qui était déjà devenu difficile à lire au septième siècle, puisque les scribes ont varié sur l'interprétation de certains caractères ; il en résulte aussi que cet exemplaire était lui-même la copie d'un manuscrit plus ancien sur lequel on avait déjà joint au texte original quelques gloses interlinéaires. Certains des copistes les ont introduites dans le texte, les autres les ont omises.

Le texte, où le récit du déluge n'intervient, nous l'avons déjà dit, que comme un épisode, est une grande histoire épique sur la vie et les aventures d'un personnage fabuleux dont, malheureusement, le nom est toujours écrit en caractères idéographiques, ce qui en laisse encore la véritable prononciation inconnue. Comme on ne peut pas l'appeler X ou ***, il faut provisoirement lui donner, comme a fait M. Smith, l'appellation d'*Izdubar*, prononciation phonétique des caractères employés comme idéogrammes à écrire son nom. Mais certainement les Assyriens et les Babyloniens le lisaient autrement. Des trouvailles ultérieures nous fixeront sans doute à ce sujet ; mais il est probable que la lecture définitive du nom de ce héros devra correspondre à la forme dont Bérose a fait Evéchoüs, nom de son premier roi postdiluvien, dont la vie et le règne ont encore une durée fabuleuse de milliers d'années, ou peut-être à celle du Nemrod de la Bible. En effet, nous savons aujourd'hui d'une manière positive que la légende de Nemrod, « le fort chasseur, » que la Genèse cite comme un dicton populaire antique, appartenait au cycle des légendes assyro-babyloniennes. Assourbanipal, dans ses inscriptions historiques, y fait une allusion manifeste, quand il applique à Resen, une des cités d'Assyrie dont la construction est formellement attribuée par la Bible à Nemrod, l'épithète de « la ville du chasseur. » Ceci donné, il est très-frappant de voir le document babylonien faire régner *Izdubar* sur *quatre villes :* Babylone, Érech, Sourippak (?) et Nipour, dont trois se retrouvent certainement dans les *quatre villes* que la Genèse dit avoir été « l'origine de l'empire » de Nemrod, Ba-

bel, Érech, Accad et Calneh. Babel et Erech sont nommés de même dans les deux sources ; les talmudistes s'accordent à dire que Calneh est Nipour. En voyant deux énumérations parallèles de quatre termes chacune en donner trois identiques, et dans le même ordre, il est bien difficile de ne pas rapprocher le quatrième dans l'une et dans l'autre, d'autant plus qu'Accad est dans les textes assyriens un nom de peuple, et non de ville. Il est donc probable que le rédacteur de la Genèse l'aura substitué à celui de Sourripak, lequel paraît avoir été presque complétement oublié dès le temps où il écrivait, puisqu'il disparaît dans la géographie postérieure des textes cunéiformes eux-mêmes. Peut-être l'a-t-il fait d'après quelque tradition qui lui signalait Sourippak comme la capitale primitive du peuple d'Accad. En tous cas, on est conduit, par les arguments que je viens d'indiquer, à rapprocher étroitement la tétrapole sur laquelle règne *Izdubar* dans le récit des tablettes cunéiformes, de la tétrapole nemrodite citée par la Bible ; et ceci me semble un argument très-fort pour l'assimilation des deux personnages.

Izdubar est formellement donné comme un dieu dans d'autres textes. Mais la légende épique, ainsi qu'il est arrivé chez tous les peuples, en fait un héros ; elle lui attribue une vie humaine, lui prête des exploits et des aventures terrestres ; elle le présente comme un conquérant et un chef d'empire qui parvient, au travers de nombreuses épreuves, à l'immortalité. C'est la transformation qu'ont subie chez les Iraniens les personnages de Yima et de Thraêtaona, qui étaient certainement des dieux dans leur conception première. Elle constitue précisément ce qui fait passer le mythe religieux à l'état d'épopée. Au reste, les dix rois antédiluviens de Bérose, qu'il représente comme ayant régné sur la terre, sont aussi incontestablement des personnifications divines, d'un caractère avant tout zodiacal. Je crois l'avoir établi ailleurs.

M. Smith n'a jusqu'à présent retrouvé qu'un fragment que l'on puisse attribuer avec certitude aux cinq premières tablettes qui commençaient l'histoire épique. Ce fragment raconte qu'un monstre marin, appelé Boul, sortait périodiquement des flots pour ravager le pays et dévorait les jeunes filles exposées à sa fureur. *Izdubar*, résolu à en délivrer la contrée, part avec son chasseur, qui porte le nom significatif de Ssaïd ; il attire le monstre sur le rivage par l'appât de deux femmes qu'il fait exposer et parvient à le tuer. C'est le prototype de l'histoire de Persée et d'Andromède, la principale de ces fables céphéniennes que le regrettable baron d'Eckstein a étudiées avec une érudition si ingénieuse et dont il a indiqué la source comme devant avoir été à Babylone.

M. Smith ne nous a fait connaître non plus que par une bien courte analyse le contenu des tablettes 6-10, qui amènent le récit épisodique du déluge. Voici ce qu'il en rapporte.

Izdubar ayant vaincu le roi Belesou, qui paraît l'avoir précédé sur le trône, ceint la couronne et épouse la déesse Istar, la Vénus chaldéo-assyrienne, veuve d'un premier époux divin dont le nom, écrit idéographiquement, signifie « le Fils de la vie » ou « le Fils de l'esprit. » Je ferai voir un peu plus loin que ce premier époux n'est autre que Tammuz, l'Adonis babylonien, dont le culte s'était introduit à Jérusalem au temps d'Ezéchiel, qui aperçut dans ses visions les femmes assises, pleurant Tammuz jusque dans le temple de Jéhovah. Le mariage d'*Izdubar* avec Istar le ramène dans le cycle des dieux, et établit clairement son caractère essentiel et originaire de divinité.

Après un long règne, *Izdubar* tomba malade et « craignit la mort, le dernier ennemi de l'homme. » Dans cette inquiétude, il résolut d'aller chercher Sisithrus, à qui les dieux, en le sauvant du déluge, avaient accordé le privilége de l'immortalité sans passer par la mort, afin de savoir de lui comment il était devenu immortel, et par quels moyens lui-même pourrait parvenir à la même faveur. Je me sers intentionnellement de la forme hellénisée du nom de ce personnage, car le texte n'en donne pas la prononciation en caractères phonétiques; il l'exprime par des idéogrammes signifiant « Soleil de vie » ou « Lumière de vie. » Nous restons donc dans l'ignorance de la forme exacte du nom qu'Alexandre Polyhistor a écrit Xisuthrus et Abidène Sisithrus; mais les raisons d'une nature trop spéciale pour être exposées ici, m'induisent à penser qu'elle devait être *Sousrou*.

Izdubar se décide donc à aller consulter Sisithrus sur l'inspiration d'un songe dont l'histoire, nous apprend M. Smith, est malheureusement très-mutilée et dont il ne reste que peu de fragments. Le récit, fort développé, du voyage n'est pas dans un meilleur état de conservation, et il n'est pas possible d'en suivre avec certitude toutes les aventures. Après avoir erré longtemps, le héros finit par rencontrer un personnage expert dans les choses de la navigation. M. Smith en a lu le nom *Ourkhamsi*, sous l'empire d'une préoccupation de le rapprocher de celui d'Orchamus, qui se trouve seulement dans les Métamorphoses d'Ovide, comme le roi babylonien père de Leucothée, et qui, par conséquent, n'a en réalité aucune valeur sérieuse de tradition asiatique. Sur l'orthographe originale du nom, que M. Smith a bien voulu me communiquer, je crois devoir proposer une tout autre lecture. Il se compose de deux éléments : le mot *our*, « lumière », et un nom de divinité ; celui-ci est écrit idéographiquement par le signe « dieu » et le chiffre 50 ;

M. Smith l'a lu *Khamsi*, parce que c'est de cette façon que se disait cinquante en assyrien. Mais nous savons par d'autres sources qu'en vertu d'idées mystiques sur la valeur des nombres, assez analogues à celles qu'adoptèrent les pythagoriciens, les prêtres de Babylone faisaient correspondre à chaque nom de dieu un chiffre déterminé. Une tablette que possède le Musée Britannique en donne l'échelle complète. D'un autre côté, des exemples formels fournis par l'orthographe de noms propres dont on a la lecture positive, comme celui de Sennachérib, prouvent que lorsqu'on écrivait dans les textes cunéiformes la mention d'un dieu par le chiffre qui lui était affecté, on le lisait par son nom habituel. Il est certain que « le dieu 30 » se lisait Sin, « la déesse 15 » Istar, « le dieu 60 » Anou. « Le dieu 50 » doit se lire de même, par le nom auquel correspond le chiffre 50 dans la tablette du Musée Britannique, et ce nom est celui de Bel. Je déchiffre donc comme *Our-Bel*, « lumière du dieu Bel » l'appellation du compagnon qui, à partir de ce point du récit, s'attache aux pas d'*Izdubar*.

Les deux héros construisent un vaisseau pour continuer leurs recherches, et s'embarquent sur l'Euphrate. Il était déjà question, dans des textes antérieurement connus, du « vaisseau du dieu *Izdubar* », flottant sur les eaux de l'Euphrate. La navigation d'*Izdubar* et d'Our-Bel dure un mois et quinze jours, au terme desquels ils arrivent dans un pays situé près de l'embouchure du fleuve, au milieu des marais, où résidait Sisithrus. Elle est marquée par diverses aventures, au cours desquelles Our-Bel parle à *Izdubar* des eaux de la mort, en lui disant : « Les eaux de la mort ne laveront pas tes mains. »

Au moment où *Izdubar* et Our-Bel s'approchent de lui, Sisithrus est endormi. La tablette, suivant ce que nous apprend M. Smith, est à cet endroit trop mutilée pour apprendre comment ils arrivèrent à se rencontrer; mais il semble résulter de ce qu'on y distingue que Sisithrus se trouvait avec sa femme à une certaine distance des deux héros qui le cherchaient, au delà d'un cours d'eau. Ne pouvant traverser le fleuve qui sépare les mortels de l'immortel, et qu'une puissance supérieure rend infranchissable, *Izdubar* appelle Sisithrus et lui adresse la redoutable question sur la vie et la mort. Il ne reste plus que la fin de la réponse de Sisithrus, qui proclame l'universalité de la mort pour les hommes : « La déesse Mamit (déesse de la destinée dont la mention apparaît ici pour la première fois), la déesse Mamit, la créatrice du destin, leur a fixé leur sort fatal; elle a déterminé la mort et la vie, mais le jour de la mort est inconnu. » Ces mots, qui terminent le discours de Sisithrus, conduisent à la fin de la dixième tablette.

La onzième commence par une nouvelle question d'*Izdubar*, qui demande à Sisithrus comment il est devenu immortel ; Sisithrus, dans sa réponse, raconte l'histoire du déluge et donne sa piété comme la cause qui l'a préservé dans le cataclysme. C'est cette tablette que M. Smith a traduite intégralement. Nous reproduisons sa version, en y modifiant seulement la forme donnée à quelques noms de dieux, qui s'écrivent au moyen d'idéogrammes et dont la prononciation est par conséquent encore douteuse. Les assyriologues français, suivis par les Allemands et les Italiens, les lisent un peu différemment des savants de l'école anglaise, et d'une manière que je crois plus exacte. Le texte présente, comme on va le voir, de nombreuses lacunes; mais elles n'empêchent pas de suivre le sens général et de saisir les traits principaux.

1. *Izdubar* parla de loin à Sisitthrus de cette manière :
2. « ..... Sisithrus
3. « raconte-moi le récit
4. « raconte-moi le récit
5. « ..... au milieu faire la guerre
6. « ..... J'arrive auprès de toi.
7. « Dis comment tu as fait et dans le cercle[1] des dieux as gagné la vie. »
8. Sisithrus, en ces termes parla à *Izdubar :*
9. « Je te révélerai, *Izdubar*, l'histoire cachée,
10. « et la sagesse des dieux je te ferai connaître.
11. « La ville de Sourippak, la cité que tu as établie..... placée
12. « était ancienne, et les dieux en elle
13. « habitaient. Une tempête..... leur dieu, les grands dieux
14. « ..... Anou[2],
15. « ..... Bel[3],
16. « ..... Adar[4],
17. « ..... seigneur du Pays immuable[5]
18. « leur volonté révélèrent au milieu de.....
19. « ..... entendant, et il me parla ainsi :

[1] Il serait, je crois, plus exact, autant que je peux me rendre compte de ce que doit être l'expression originale du texte assyrien, de traduire « au milieu de tous les dieux. »

[2] L'Oannès des Grecs, premier personnage de la triade suprême des Assyriens et des Babyloniens; le dieu Cosmos ; le chaos primordial et increé.

[3] Second personnage de la triade suprême ; le démiurge, seigneur de l'univers organisé, avec lequel il se confond.

[4] Dieu de la planète Saturne; l'Hercule chaldéo-assyrien.

[5] L'Hadès, la région souterraine où descendent les morts.

20. « Fils d'Oubaratouta[1] de Sourippak,
21. « fais un grand vaisseau pour toi.
22. « Je détruirai les pécheurs et la vie.....
23. « Fais-y entrer la semence de vie pour les préserver tous (les êtres).
24. « Le vaisseau que tu construiras,
25. « ..... coudées seront la mesure de sa longueur et
26. « ..... coudées celle de sa largeur et de sa hauteur.
27. « Lance-le sur l'abîme. »
28. « Je compris et dis à Ao[2] mon seigneur :
29. « Ao mon seigneur ce que tu m'as commandé
30. « je l'accomplirai, cela sera fait.
31. « ..... armées et troupes (?) »
32. « Ao ouvrit sa bouche et parla et dit à moi son serviteur :
33. « ..... Tu leur diras.
34. « ..... il s'est détourné de moi et
35. « ..... fixé .....

Ici se trouvent environ quinze lignes entièrement perdues. Le passage qui a disparu décrivait probablement la construction de l'arche.

51. « Il...
52. « qui dans.....
53. « fort..... j'apporterai
54. « Le cinquième jour..... il
55. « dans son circuit 14 mesures..... sur ses côtés
56. « 14 mesures il mesurait..... par-dessus.
57. « Je plaçai son toit dessus..... Je l'entourai.
58. « Je marchai dedans, pour la sixième fois je..... pour la septième fois
59. « sur l'abîme agité..... pour la..... fois.
60. « Ses planches en lui laissaient entrer les eaux ;
61. « je vis des fissures et des trous..... mes mains placèrent.
62. « Trois mesures de bitume je versai à l'extérieur,
63. « trois mesures de bitume je versai à l'intérieur.
64. « Trois mesures les hommes portant les paniers prirent..... Ils posèrent un autel.
65. « J'entourai l'autel..... l'autel pour un sacrifice.

[1] C'est le nom que les fragments de Bérose écrivent Otiartès, à corriger en Obartès.

[2] Troisième personnage de la triade suprême : l'intelligence divine qui pénètre tout l'univers, et en même temps le roi de l'élément humide. C'est « l'Esprit porté sur les eaux. »

66. « Deux mesures l'autel..... Pazzir[1] le pilote.
67. « Pour ..... bœufs immolés
68. « de..... dans ce jour aussi
69. « ..... autel et raisins
70. « ..... comme les eaux d'une rivière et
71. « ..... comme le jour où je couvris et
72. « ..... quand ..... couvrant ma main je plaçai
73. « ..... et Samas[2] ..... complétait les matériaux du vaisseau.
74. « ..... fort et
75. « des roseaux je répandis dessus et dessous.
76. « ..... allèrent aux deux tiers.
77. « Tout ce que je possédais je le réunis, tout ce que je possédais d'argent je le réunis,
78. « tout ce que je possédais d'or je le réunis,
79. « tout ce que je possédais des semences de vie je le réunis, le tout
80. « je le fis entrer dans le vaisseau ; tous mes serviteurs mâles et femelles,
81. « les animaux des champs et les jeunes hommes de l'armée, tous, je fis entrer.
82. « Samas fit une inondation et
83. « il parla disant dans la nuit : « Je ferai pleuvoir du ciel abondamment,
84. « entre au milieu du vaisseau et ferme la porte. »
85. « Il souleva l'inondation et
86. « il parla disant dans la nuit : « Je ferai pleuvoir du ciel abondamment. »
87. « Dans ce jour je célébrai sa fête,
88. « le jour qu'il avait fixé ; j'étais en crainte.
89. « J'entrai au milieu du vaisseau et fermai ma porte.
90. « Pour guider le vaisseau, à Bouzoursadirabi le pilote
91. « je confiai la demeure à sa main.
92. « Le déchaînement d'une tempête dans la matinée
93. « s'éleva dans l'horizon du ciel s'étendant et large.
94. « Bin[3], au milieu, tonna et
95. « Nebo[4] et Sarou[5] marchèrent devant ;

[1] Ce nom du pilote, qui joue aussi un rôle dans le récit de Bérose, sera tout différent à la ligne 90.

[2] Dieu du soleil.

[3] Dieu de l'atmosphère et de la tempête.

[4] Dieu de la planète Mercure, qui préside aux mouvements sidéraux.

[5] Personnage divin d'ordre inférieur, qui accompagne Nebo.

96. « Les porteurs de trônes marchèrent sur les montagnes et les plaines.
97. « Le destructeur Nergal[1] vint bouleversé.
98. « Adar vint devant consterné.
99. « Les Esprits[2] amenèrent la destruction ;
100. « dans leur gloire ils balayèrent la terre.
101. « L'inondation de Bin atteignit le ciel ;
102. « la terre brillante fut changée en un abîme[3] ;
103. « cela balaya la surface de la terre comme.....
104. « cela détruisit toute vie de la face de la terre.....
105. « la forte tempête sur le peuple atteignit jusqu'au ciel ;
106. « le frère ne vit plus son frère ; elle n'épargna pas le peuple. Dans le ciel
107. « les dieux craignirent la tempête et
108. « cherchèrent un refuge ; ils montèrent jusqu'au ciel d'Anou.
109. « Les dieux, comme des chiens cachant leurs queues, se couchèrent à terre.
110. « Istar prononça un discours,
111. « la grande déesse prononça son discours :
112. « Le monde a tourné au péché, et
113. « alors, en la présence des dieux, j'ai prophétisé le mal ;
114. « Quand j'ai prophétisé le mal en la présence des dieux,
115. « tout mon peuple fut dévoué au mal, et j'ai prophétisé
116. « ainsi : J'ai engendré l'homme, et qu'il ne..... pas
117. « comme les générations des poissons remplissent la mer. »
118. « Les dieux..... pleuraient avec elle ;
119. « les dieux sur leurs siéges étaient assis en lamentation ;
120. « leurs lèvres étaient closes à cause du mal qui venait.
121. « Six jours et six nuits
122. « se passèrent, le vent, la tempête et l'orage surmontèrent tout ;
123. « le septième jour dans sa course se calma l'orage, et toute la tempête
124. « qui avait détruit comme un tremblement de terre

[1] Dieu de la planète Mars, qui préside à la chasse et à la guerre.

[2] *Anunnaki*, génies secondaires à la puissance terrible, placés d'ordinaire sous les ordres du dieu Anou.

[3] Les lignes 102-108 sont jusqu'à présent la seule partie du texte dont on puisse contrôler la traduction ; le fragment qui les comprend, autrefois coté K 136, se trouve compris dans une collection de photographies que les Trustees du Musée Britannique ont distribuée à plusieurs savants et dont il existe un exemplaire à la Bibliothèque Nationale.

125. « s'apaisa. Il fit sécher la terre, et le vent et la tempête finirent.
126. « Je fus porté à travers la mer. L'auteur du mal
127. « et tout le genre humain qui avait tourné au péché,
128. « comme des roseaux leurs corps flottaient.
129. « J'ouvris la fenêtre et la lumière entra, au-dessus de mon refuge
130. « elle passa, je m'assis tranquille et
131. « sur mon refuge vint la paix.
132. « Je fus porté sur le rivage à la limite de la mer.
133. « De douze coudées elle avait monté au-dessus de la terre.
134. « Au pays de Nizir alla le vaisseau ;
135. « la montagne de Nizir arrêta le vaisseau et il ne put passer au-dessus.
136. « Le premier et le second jour, la montagne de Nizir, la même ;
137. « le troisième et le quatrième jour, la montagne de Nizir, la même ;
138. « le cinquième et le sixième, la montagne de Nizir, la même.
139. « Le septième jour dans le cours (de cette période)
140. « j'envoyai alors une colombe et elle partit. La colombe alla et chercha, et
141. « une place de repos elle ne trouva pas, et elle revint.
142. « J'envoyai dehors une hirondelle, et elle partit. L'hirondelle alla et chercha, et
143. « une place de repos elle ne trouva pas, et elle revint.
144. « J'envoyai dehors un corbeau, et il partit ;
145. « le corbeau alla, et les corps sur les eaux il vit et
146. « il les mangea, il nagea et erra au loin et ne revint pas.
147. « J'envoyai dehors les animaux aux quatre vents. Je répandis une libation,
148. « j'élevai un autel sur le pic de la montagne.
149. « Avec sept herbes que je coupai,
150. « au fond je plaçai des roseaux, des pins, et.....
151. « Les dieux se réunirent à sa conflagration, les dieux se réunirent à sa bonne conflagration ;
152. « les dieux comme..... se réunirent au-dessus du sacrifice.
153. « Anciennement aussi le grand Dieu dans sa course
154. « avait créé la grande lumière d'Anou[1], ainsi la gloire
155. « de ces dieux, pareille à une gemme brillante, je ne pouvais la supporter.
156. « En ces jours, je priai que pour toujours je n'eusse pas à souffrir.

[1] Plutôt « du ciel, » qui s'écrit par la même expression idéographique.

157. « Puissent les dieux venir à mon autel ;
158. « puisse Bel ne pas venir à mon autel !
159. « car il n'avait eu pitié de rien, et il avait fait une tempête
160. « et avait voué mon peuple à l'abîme.
161. « Depuis longtemps aussi Bel dans sa course
162. « avait vu le vaisseau, et Bel alla avec colère aux dieux et aux esprits :
163. « Qu'il ne reste aucun homme vivant, qu'aucun homme ne soit sauvé de l'abîme. »
164. « Adar ouvrit sa bouche et parla et dit au guerrier Bel :
165. « Qui alors sera sauvé? » Ao comprit ces mots,
166. « et Ao savait toutes choses ;
167. « Ao ouvrit sa bouche et parla, et dit au guerrier Bel :
168. « Toi, prince des dieux, guerrier,
169. « quand tu étais irrité, tu as fait une tempête.
170. « Le pécheur a fait son péché ; celui qui a fait le mal a fait le mal ;
171. « que ceux qui sont élevés ne soient pas brisés, que le captif ne soit pas délivré.
172. « Au lieu que tu fasses désormais une tempête, que les lions s'accroissent, et que les hommes soient réduits ;
173. « au lieu que tu fasses une tempête, que les léopards s'accroissent et que les hommes soient réduits ;
174. « au lieu que tu fasses une tempête, qu'une famine arrive et que le pays soit détruit ;
175. « au lieu que tu fasses une tempête, que la peste s'accroisse et que les hommes soient détruits. »
176. « Je n'ai pas porté mes regards dans la sagesse des dieux,
177. « respectueux et attentif ; un songe ils envoyèrent, et la sagesse des dieux il entendit.
178. « Quand son jugement fut accompli, Bel entra au milieu du vaisseau,
179. « il prit ma main et me conduisit dehors, il me
180. « conduisit dehors, il me fit conduire ma femme à mon côté.
181. « Il purifia le pays, il établit un pacte et conduisit le peuple
182. « en la présence de Sisithrus et du peuple.
183. « Quand Sisithrus et sa femme et le peuple pour être semblables aux dieux furent emmenés ;
184. « alors Sisithrus dans un lieu écarté demeura à l'embouchure des rivières.
185. « Ils me prirent et dans un lieu écarté à l'embouchure des rivières ils me placèrent.
186. « Malheur à toi que les dieux ont choisi, à toi et.....

187. « La vie que tu cherches tu la gagneras.
188. « Fais ceci pendant six jours et sept nuits
189. « comme je te le dis, lie-le dans des liens.
190. « La route (de la vie) sera pour lui comme une tempête. »
191. Sisithrus en ces termes parla à sa femme :
192. « J'annonce que le chef qui s'attache à la vie,
193. « la route comme une tempête sera placée devant lui. »
194. Sa femme en ces termes parla à Sisithrus, de loin :
195. « Purifie-le et que l'homme soit renvoyé
196. « par le chemin où il est venu, puisse-t-il retourner en paix
197. « la porte grande ouverte, et puisse-t-il retourner en son pays. »
198. Sisithrus en ces termes parla à sa femme :
199. « Le cri d'un homme t'alarme.
200. « Fais ceci : pose ton vêtement d'écarlate sur sa tête. »
201. Et le jour qu'il monta sur le flanc du vaisseau
202. elle le fit, et posa son vêtement d'écarlate sur sa tête,
203. et le jour qu'il monta sur le flanc du vaisseau...

Les quatre lignes qui suivent décrivent les sept actes purificatoires qu'accomplit *Izdubar;* le passage est très-obscur.

208. *Izdubar*, en ces termes, parla à Sisithrus, de loin :
209. « De cette manière elle a agi ; je viens
210. « joyeusement ; tu me donnes ma force. »
211. Sisithrus, en ces termes, parla à *Izdubar :*
212. « . . . . . ton vêtement d'écarlate
213. « . . . . . je t'ai placé
214. « . . . .

Les cinq lignes qui suivent sont mutilées et continuent à se rapporter à la purification d'*Izdubar*.

219. *Izdubar*, en ces termes, parla à Sisithrus, de loin :
220. « . . . . . Sisithrus, ne pouvons-nous aller à toi? »

Le texte est ensuite très-mutilé. Les lignes 221 et 222 sont relatives à un personnage qui a été saisi par la mort, et a demeuré avec elle. Les lignes 224 à 235 contiennent un discours de Sisithrus au nautonier Our-Bel ; il lui donne des indications pour guérir *Izdubar*, qui, d'après quelques fragments, paraît avoir été atteint d'une maladie de la peau. Il doit être plongé dans la mer, et son corps reviendra à la santé première. Dans les lignes 236 à 241, on rapporte l'effet de ce remède et la guérison complète d'*Izdubar*.

242. *Izdubar* et Our-Bel remontèrent dans la barque,
243. et ils allèrent vers leur lieu.
244. Sa femme parla en ces termes à Sisithrus, de loin :
245. « *Izdubar* s'en va, il est satisfait, il a accompli
246. « ce que tu lui as ordonné, et il retourne à son pays. »
247. Et il entendit et après *Izdubar*
248. il alla sur le rivage.
249. Sisithrus, en ces termes, dit à *Izdubar :*
250. « *Izdubar*, tu t'en vas, tu es satisfait, tu as accompli
251. « ce que je t'ai ordonné, et tu retournes à ton pays.
252. « Je t'ai révélé, ô *Izdubar*, l'histoire ignorée. »

Les lignes 253 à 262, qui sont très-mutilées, donnent la fin du discours de Sisithrus, et ajoutent que, après l'avoir entendu, *Izdubar* prit de grandes pierres, et en fit un monticule en mémoire de ces événements.

Les lignes 263 à 289, également fort mutilées, rapportent encore des discours et des actions d'*Izdubar* et d'Our-Bel, pendant leur retour. Il y est question de longs voyages par terre, dont on précise l'étendue. On y parle aussi d'une lutte avec un lion. Ainsi se termine la tablette. M. Smith ne dit pas s'il a trouvé des fragments de la douzième, qui complétait le document, et portait la fin de l'histoire d'*Izdubar* ou, comme nous l'avons conjecturé, de Nemrod.

III

Ce grand morceau du style poétique babylonien, aussi curieux par sa forme littéraire que par son sujet, méritait bien d'être cité en entier. Sauf que la circonstance des tablettes des Écritures sacrées enfouies à Sippara y est passée sous silence, il offre jusque dans les détails les plus secondaires et les plus minutieux une concordance absolue avec le récit que Bérose présenta aux Grecs comme extrait des monuments indigènes. Celui-ci en est pour ainsi dire le squelette, le sec abrégé, dépouillé de toute couleur de poésie, mais extrait avec une fidélité merveilleuse. Nous saisissons ainsi sur le fait la manière dont le cadre fondamental des antiques légendes de Babylone a été résumé par Bérose d'abord, puis par ses abréviateurs, mais aussi le degré d'exactitude qu'il faut reconnaître à ses rapports. Un point capital a cependant été complétement laissé dans l'ombre dans les fragments que nous possédons des *Antiquités chaldéennes*, et sur la tablette cunéiforme met la tradition babylo-

nienne dans une connexité encore plus étroite avec le récit biblique; c'est que cette tradition présentait aussi le déluge comme un châtiment des péchés des hommes.

Sur les seuls fragments de Bérose, on pouvait se demander si la tradition diluvienne était vraiment très-antique et indigène à Babylone, ou si elle n'était pas d'introduction assez récente et due à une influence des idées juives. Aujourd'hui le doute n'est plus possible; la tradition était véritablement nationale et remontait à une extrême antiquité. Si les copies que l'on en possède ne datent que du septième siècle avant notre ère, le récit tracé sur les tablettes trouvées à Ninive avait certainement, d'après les raisons que nous avons indiquées plus haut, sa rédaction arrêtée plusieurs centaines d'années avant la naissance de Moïse. C'est donc le plus ancien de tous les récits subsistants du déluge. A cela se réduit l'intérêt de la découverte de M. Smith pour les études bibliques. Car on ne saurait trouver dans cette narration toute mythique, et qui d'ailleurs n'ajoute rien d'essentiel à celle de Bérose, aucune preuve nouvelle de l'authenticité historique du cataclysme raconté par la Bible comme par la tradition babylonienne.

En revanche, pour la connaissance de l'antiquité asiatique, et même pour l'histoire générale de l'esprit humain, c'est un fait capital que la révélation de l'existence, à Babylone et en Chaldée, d'un vieux cycle de légendes épiques où les mythes religieux se mêlaient aux souvenirs des âges primitifs, ainsi qu'à l'écho des premiers développements de la civilisation nationale et des conflits de races dont le bassin de l'Euphrate et du Tigre avait été le théâtre, cycle de légendes qui, dès une époque fort reculée, avaient été rédigées sous la forme de compositions poétiques ayant dans leur conception et dans leur marche quelque chose de très-analogue aux épopées de l'Inde. C'étaient de même des histoires de héros divins, de dieux transformés en rois primitifs, dont on racontait les actions, l'existence terrestre, les exploits guerriers, les aventures fabuleuses, les fondations de villes et d'empires, histoires qui servaient d'occasion et de prétexte pour amener, au cours des événements, les légendes cosmogoniques, sous la forme de récits épisodiques susceptibles d'un long développement.

Il est évident, en effet, que l'histoire d'*Izdubar* n'était pas une exception isolée dans la littérature babylonienne, et devait appartenir à un vaste ensemble de rhapsodies de même nature, embrassant toutes les parties de la tradition, mais demeurées suivant toutes les vraisemblances à l'état de morceaux séparés, n'ayant pas subi le travail de raccordement et de suture qui dans l'Inde a donné naissance au *Mahâbhârata*. Par la mention qui y est faite d'Istar comme

veuve d'un dieu appelé « le Fils de la vie, » quand elle épouse *Izdubar*, cette histoire se relie à un autre récit poétique qui devait la précéder dans le cycle légendaire et dont nous possédons un curieux fragment.

C'est l'histoire de la descente de la déesse du principe féminin dans le « Pays immuable, » c'est-à-dire dans la région des morts, dans la contrée mythique qui pour les Assyriens et les Babyloniens correspondait à l'Hadès des plus anciens poëtes grecs, un enfer où n'apparaît pas — du moins dans ce que nous en connaissons — de trace d'une distinction de récompenses et de peines. Dans ce morceau dont j'ai déjà donné ailleurs un premier essai de traduction, encore très-incomplet, et dont j'ai depuis publié le texte[1], la déesse est désignée par la qualification de « Dame de la terre, » à laquelle une tablette mythologique fait correspondre le nom d'*Allat*, qui se retrouve plus tard dans le paganisme arabe, et qu'Hérodote, en le citant sous les formes Alilat et Alitta, dit formellement avoir été l'une des appellations principales de la Vénus céleste de l'Asie; elle y est même distinguée d'Istar, qui joue auprès d'elle le rôle de parèdre et de compagne subordonnée, par un de ces dédoublements des personnages divins dont les mythes antiques nous offrent tant d'exemples. La divergence sur ce point entre les deux récits prouve que les différentes compositions poétiques du cycle légendaire de Babylone n'avaient point été l'objet d'un travail d'unification, mais la nature de l'histoire à laquelle appartenait le fragment dont je parle ne peut faire maintenant l'objet d'un doute. C'est au milieu du deuil du « Fils de la vie » que la « Dame de la terre » descend dans les sombres régions du « Pays immuable, » que les Babyloniens et les Assyriens se représentaient divisé en sept cercles sur le modèle des sphères célestes. Le texte est entremêlé de récit, de strophes dialoguées et d'invocations; diverses circonstances porteraient même à croire qu'il se récitait dans les phases successives d'une cérémonie symbolique et commémorative, du même genre que les Plyntéries athéniennes.

Le morceau que nous en possédons s'ouvre par des lamentations funèbres, qui rappellent immédiatement à l'esprit les fameuses lamentations de Tammuz ou d'Adonis, deux noms qui, comme on le sait, s'appliquent à la même divinité juvénile, ravie à l'amour de la Vénus asiatique. « Que je pleure, y est-il dit, sur le jeune homme enlevé avant le terme de ses jours. » Ensuite commence la descente d'Allat. A chacune des portes qui donnent accès dans les cercles successifs de l'Hadès, elle se dépouille d'une des pièces de son cos-

[1] Il est inscrit sur la tablette cotée K 162 au Musée Britannique.

tume, que lui enlève un ministre des dieux, de telle façon qu'elle est entièrement nue quand elle pénètre dans l'intérieur du pays immuable. Toute cette partie est en dialogue :

— « Va, prêtre, ouvre-lui les portes. »
— Il lui a été ouvert, comme dans les temps antiques.
Le prêtre a été et lui a ouvert les portes.
— « Entre, ô Dame de Tiggaba[1]. Que...
« que le palais du Pays immuable se réjouisse devant ta face. »

I

— « A la première porte, je l'ai fait entrer, je l'ai dépouillée. »
— Il a enlevé la grande tiare de sa tête.
— « Sers-moi, prêtre ; tu as enlevé la grande tiare de ma tête. »
— « Entre, ô majesté de la Dame de la terre, à ce degré des cercles. »

II

— « A la seconde porte, je l'ai fait entrer ; je l'ai dépouillée. »
— Il a enlevé les pendants de ses oreilles.
— « Sers-moi, prêtre ; tu as enlevé les pendants de mes oreilles. »
— « Entre, ô majesté de la Dame de la terre, à ce degré des cercles. »

III

— « A la troisième porte, je l'ai fait entrer ; je l'ai dépouillée. »
— Il a enlevé les pierres précieuses de son col.
— « Sers-moi, prêtre ; tu as enlevé les pierres précieuses de mon col. »
— « Entre, ô majesté de la Dame de la terre, à ce degré des cercles. »

IV

— « A la quatrième porte, je l'ai fait entrer ; je l'ai dépouillée. »
— Il a enlevé les parures de sa poitrine.
— « Sers-moi, prêtre ; tu as enlevé les parures de ma poitrine. »
— « Entre, ô majesté de la Dame de la terre, à ce degré des cercles. »

V

— « A la cinquième porte, je l'ai fait entrer ; je l'ai dépouillée. »
— Il a enlevé la ceinture garnie de pierreries de sa taille.
— « Sers-moi, prêtre ; tu as enlevé la ceinture garnie de pierreries de ma taille. »
— « Entre, ô majesté de la Dame de la terre, à ce degré des cercles. »

VI

— « A la sixième porte, je l'ai fait entrer ; je l'ai dépouillée. »

[1] La même ville que Cutha, près de Babylone.

— Il a enlevé les bracelets de ses pieds et de ses mains.
— « Sers-moi, prêtre; tu as enlevé les bracelets de mes pieds et de mes mains. »
— « Entre, ô majesté de la Dame de la terre, à ce degré des cercles. »

VII

— « A la septième porte, je l'ai fait entrer; je l'ai dépouillée. »
— Il a enlevé le voile de sa pudeur.
— « Sers-moi, prêtre; tu as enlevé le voile de ma pudeur. »
— « Entre, ô majesté de la Dame de la terre, à ce degré des cercles. »

Cette partie du texte est lyrique, avec ses strophes qui répètent le même refrain. Le récit reprend ensuite. Istar et « Celle qui fixe les destinées, » sans doute Mamit, s'empressent auprès d'Allat, entrée dans la dernière enceinte du Pays immuable; elles la purifient par le feu et l'eau, et lui enlèvent, suivant les expressions mêmes du poëme, « le mal des yeux, le mal des flancs, le mal des pieds, le mal du cœur, le mal de la tête. » Ici intervient Samas, qui va chercher Ao, son père, pour compléter la purification en sa qualité de dieu des eaux. Il lui raconte d'abord ce qu'a déjà fait Istar, et il ajoute :

« Viens à son apparition, brillant à la porte du Pays immuable, fais...
« les sept portes du Pays immuable... devant ta face.
« Que la grande Dame de la terre te voie et se réjouisse devant ta face.
« Du fond de son cœur elle a agi... elle a exprimé...
« ..... lui le nom des grands dieux. »

Ao répond à cet appel et accomplit les dernières cérémonies expiatoires. Allat, complétement purifiée, pénètre alors dans le « Palais éternel, » situé au centre du « Pays immuable. » Elle y trouve Anounnaki, le roi de l'Hadès, « assis sur son trône d'or, » et « Istar lui verse les eaux de la vie » en présence de ce dieu. Alors elle remonte vers la lumière, et à chaque porte des sept enceintes on lui restitue la parure dont elle y a été dépouillée.

A la première porte, je l'ai fait sortir; je lui ai rendu le voile de sa pudeur.
A la seconde porte, je l'ai fait sortir; je lui ai rendu les pierreries de ses mains et et de ses pieds.
A la troisième porte, je l'ai fait sortir; je lui ai rendu la ceinture ornée de pierres de sa taille.
A la quatrième porte, je l'ai fait sortir; je lui ai rendu les parures de sa poitrine.
A la cinquième porte, je l'ai fait sortir; je lui ai rendu les pierres précieuses de son col.

A la sixième porte, je l'ai fait sortir; je lui ai rendu les pendants de ses oreilles.

A la septième porte, je l'ai fait sortir; je lui ai rendu la grande tiare de sa tête.

Le morceau s'arrête au moment où la « Dame de la terre » vient de franchir une huitième enceinte extérieure, et où il est de nouveau question du « Fils de la vie. »

Dans le livre des *Philosophumena*, rempli de si précieux renseignements sur les religions du paganisme, qu'on attribue maintenant assez généralement à saint Hippolyte après l'avoir d'abord donné à Origène, il est dit qu'Isis, lorsqu'elle mène le deuil d'Osiris, et Vénus, lorsqu'elle pleure Adonis, est « couverte d'une septuple parure, car la nature a un septuple vêtement et est revêtue de sept stolas éthérées, » qui sont les orbites des planètes. Ce passage donne, je crois, la clef de tout le morceau que je viens d'analyser. Le dieu « Fils de la vie, » dont Allat est en deuil quand elle descend dans les enfers, ce « jeune homme enlevé avant le terme de ses jours » sur lequel on prononce des lamentations funèbres, n'est autre que le dieu lumineux, moissonné dans la fleur de sa jeunesse, qu'on appelait Adonis à Byblos et en Cypre, et que de nombreux témoignages disent avoir été nommé Tammuz à Babylone. Par conséquent, le fragment que nous a conservé la tablette K 162 du Musée Britannique provient d'un poëme sur la légende religieuse de Tammuz, et la mention du veuvage d'Istar (autre forme de l'Aphrodite céleste) dans l'histoire d'*Izdubar* fournit un point d'attache entre ces deux débris du cycle épique de Babylone.

Il est plus que probable qu'avant la descente d'Allat dans le « Pays immuable, » le poëme racontait la mort de Tammuz, et je crois retrouver une trace de la manière dont elle était présentée, une sorte de traduction de cette partie du récit — abrégée et dépouillée de ses ornements de poésie, comme le récit du déluge dans les fragments de Bérose — dans un morceau d'un caractère très-particulier que le célèbre philosophe juif Moïse Maïmonide rapporte d'après le livre de *l'Agriculture nabatéenne*[1].

On raconte au sujet d'un personnage d'entre les prophètes de l'idolâtrie, qui s'appelait Tammuz, qu'il invita un certain roi à adorer les sept planètes et les douze signes du zodiaque. Ce roi le fit mourir d'une manière cruelle; et on rapporte que, la nuit de sa mort, toutes les idoles des différentes contrées de la terre se réunirent dans le temple de Babylone, auprès de la

[1] Maïmonide, *Moré nébouchim*, III, 29. — Le texte arabe du passage de *l'Agriculture nabatéenne*, tout à fait conforme à cet extrait, a été publié à Saint-Pétersbourg, dans une dissertation spéciale, par M. Chwolsohn.

grande statue d'or, qui est celle du Soleil. Cette statue, qui était suspendue entre le ciel et la terre, vint se placer au milieu du temple, et toutes les autres statues se placèrent autour d'elle. Elle se mit à faire l'oraison funèbre de Tammuz et à raconter ce qui lui était arrivé ; toutes les idoles pleurèrent et gémirent pendant toute cette nuit, et au matin elles s'envolèrent et retournèrent à leurs temples dans les différentes contrées de la terre. De là vient cette coutume perpétuelle de gémir et de pleurer sur Tammuz.

En tenant compte du langage spécial à un auteur juif, qui ne peut parler des dieux du paganisme qu'en les qualifiant d'idoles, je ne doute pas que tout le monde ne soit frappé de la parenté saisissante d'accent, de couleur et de manière de présenter le récit entre ce passage et l'histoire d'*Izdubar*. L'assemblée des dieux en deuil rappelle en particulier, de la façon la plus étroite, celle qui est décrite aux lignes 118-120 de la tablette traduite en entier par M. Smith. On peut donc encore ici reconnaître, comme dans certains passages de Bérose, un fragment de l'épopée babylonienne, conservé de troisième ou de quatrième main dans une traduction abrégée, et il me semble qu'on est en droit de le compter comme élément de restitution de la première partie de l'histoire de Tammuz. D'autant plus que le texte arabe ajoute ce fait, que nous reconnaissons aujourd'hui comme très-exact, que les prêtres babyloniens possédaient un recueil de poésies sur Tammuz.

Les érudits ont beaucoup discuté sur la nature, l'origine et la valeur de l'étrange livre de *l'Agriculture nabatéenne*. Entre la confiance dépourvue de toute critique de M. Chwolsohn, qui acceptait cette compilation de très-basse époque comme une œuvre prodigieusement antique de la littérature originale babylonienne, et l'hypercritisme de M. Gutschmidt, qui le regardait comme inventé de toutes pièces au neuvième siècle après Jésus-Christ et ne contenant rien que de méprisable, il y a un moyen terme à tenir, et il me paraît que la plus juste appréciation a été celle de M. Renan. *L'Agriculture nabatéenne* a été rédigée en très-grande partie à l'aide de documents araméens composés dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Ces documents pouvaient renfermer un certain nombre de débris, plus ou moins altérés par les versions successives, mais remontant véritablement à la source babylonienne et en ayant même conservé la couleur dans une certaine mesure. La chose est d'autant plus vraisemblable que les écoles sacerdotales de Borsippa et d'Orchoé étaient encore debout au temps de Strabon et de Pline, et que la langue assyrienne était demeurée vivante, avec l'usage de l'écriture cunéiforme, au moins jusqu'au règne de Domitien ; M. Oppert vient de le prouver par un document formel qui mentionne le roi parthe Pacorus.

L'exemple de Bérose avait eu sans doute des imitateurs, et bien des indices donnent à penser que, du sein des écoles de Borsippa et d'Orchoé il avait dû sortir plus d'une version, surtout de textes religieux, soit en grec, soit en araméen. C'est ainsi que je m'explique l'origine du morceau sur Tammuz, qui porte en lui-même l'empreinte si manifeste de sa provenance première. Tout n'est donc pas à mépriser dans *l'Agriculture nabatéenne*, et les assyriologues feront bien d'en étudier soigneusement le texte, car il doit renfermer, au milieu d'un fatras de choses sans valeur, plus d'un morceau de la même nature.

Mais ce sont les fragments de Bérose qui nous ont conservé le plus d'indications sur les sujets qu'embrassait le cycle de la poésie mythologique et épique de Babylone, au moins sur les récits cosmogoniques qui s'y introduisaient à la façon de celui du déluge dans l'histoire d'*Izdubar*, sous la forme d'épisodes racontés au milieu des aventures des héros. Toutes les traditions provenant du premier et du second livre des *Antiquités chaldéennes*, contenues dans les morceaux que Eusèbe et Georges le Syncelle nous ont conservés à cause de leur ressemblance avec les récits bibliques, sur la création ou plutôt l'organisation de l'univers par Bel coupant en deux Omoroca (*Belit Um-Uruk*), la matière passive et increéée, sur les dix rois antédiluviens, sur la Tour des langues et la guerre des trois frères ennemis personnifiant les trois races primitives admises par la légende, tout cela devait y avoir trouvé successivement sa place dans des compositions différentes, aussi bien que l'histoire du déluge.

Les tablettes cunéiformes découvertes par M. Smith sont même de nature à jeter un jour très-neuf et très-précieux sur ce que devait être le plan du livre de Bérose dans ses portions relatives aux premiers âges et aux temps mythiques. Nous n'avons de ce livre que des fragments détachés et sans lien entre eux, dont l'enchaînement est fort difficile à saisir. On n'entrevoit cet enchaînement qu'entre l'histoire des rois antédiluviens et le déluge lui-même. Mais aujourd'hui qu'un texte original nous met à même de connaître ce qu'était le cadre de quelques-uns des morceaux du cycle épique, on est induit à attacher une grande importance à des indices jusqu'à présent négligés, d'où il résulterait que Bérose avait, dans une certaine mesure, conservé dans les récits qu'il offrait aux Grecs ce cadre d'épopée avec ses épisodes. Tout mutilés qu'ils sont, les fragments parvenus jusqu'à nous montrent que plusieurs des narrations cosmogoniques les plus importantes de son livre étaient présentées sous la forme de récits placés dans la bouche de personnages divins ou héroïques mis en action, sous la forme de discours, de révélations épisodiques in-

tervenant au cours d'une histoire continue qui y servait de lien. Les abréviateurs eux-mêmes y avaient laissé ce caractère.

Le récit de la naissance et de l'organisation du monde céleste et terrestre, par lequel s'ouvrait le livre, est donné comme une révélation du dieu Oannès, dont la mise en scène semble l'écho du début d'une composition d'épopée mythologique.

Il y eut à l'origine, à Babylone, une multitude d'hommes de diverses nations, qui avaient colonisé la Chaldée, et ils vivaient sans règle, à la manière des animaux. Mais dans la première année [du monde], apparut, sortant de la mer Érythrée, dans la partie où elle touche à la Babylonie, un animal doué de raison, qu'on appelle Oannès. Ce monstre avait tout le corps d'un poisson, mais au-dessous de sa tête de poisson une seconde tête qui était celle d'un homme, des pieds d'homme sortant de sa queue et une parole humaine; son image se conserve jusqu'à ce jour[1]. L'animal en question passait toute la journée au milieu des hommes, sans prendre aucune nourriture, leur enseignant les lettres, les sciences et les principes de tous les arts, les règles de la fondation des villes, de la construction des temples, de la mesure et de la délimitation des terres, les semailles et les moissons, enfin l'ensemble de ce qui adoucit les mœurs et constitue la civilisation, de telle façon que depuis lors personne n'a plus rien inventé de nouveau. Puis, au coucher du soleil, ce monstrueux Oannès rentrait dans la mer et passait la nuit au milieu de l'immensité des flots, car il était amphibie. Par la suite, il parut encore d'autres animaux semblables, dont l'auteur annonce qu'il parlera dans l'histoire des rois. Il ajoute que Oannès écrivit sur l'origine des choses et les règles de la civilisation un livre qu'il remit aux hommes. [Voici ce que disait ce livre.] Il y eut un temps où tout était ténèbres et eau, etc.

Le récit de construction de la Tour et de la confusion des langues était aussi placé dans la bouche d'un personnage désigné sous le nom de la Sibylle, ainsi que l'atteste le langage formel d'un fragment de l'abrégé d'Alexandre Polyhistor. Nombre d'écrivains, d'ailleurs, parlent également du discours de la Sibylle dans le livre de Bérose, et il était même tellement célèbre, 150 ans seulement après la composition de l'ouvrage du prêtre chaldéen, qu'il servit de texte à un Juif alexandrin pour forger, sous Ptolémée Philométor, vers 165 avant Jésus-Christ, le plus ancien morceau que renferme la collection des vers sibyllins. Ce fut le point de départ de la légende judéo-chrétienne qui fit ensuite enregistrer au nombre des Sibylles une Sibylle babylonienne à laquelle on donna le nom de Sambéthé ou Sabbé.

Voici le passage d'Alexandre, conservé par Eusèbe :

[1] Cette figure du dieu, tout à fait conforme à la description de Bérose, s'est retrouvée sur les monuments de l'art assyrien et babylonien.

La Sibylle dit que lorsque les hommes avaient encore une seule langue, quelques-uns d'entre eux entreprirent de construire une tour immense, afin de monter jusqu'au ciel. Mais la divinité, ayant fait souffler les vents, les bouleversa et donna à chacun une langue propre ; d'où la ville fut appelée Babylone. Et après le déluge naquirent Titan et Prométhée.

Abydène mentionne en une seule ligne, immédiatement après la Tour des Langues la guerre des trois frères ennemis, chefs de races dont les noms avaient été rendus en grec Cronos, Titan et Iapétos (ou Prométhée). L'historien arménien Moïse de Khorène en donne un récit plus développé, qu'il affirme avoir emprunté à Bérose, ou plutôt à ses abréviateurs, récit offrant des traits d'une nature fort spéciale, des circonstances en rapport avec certaines expressions allusives des textes cunéiformes, et dans lequel la déesse Istar joue un rôle digne d'une grande attention. Or il précise que ce récit était la continuation du discours de la Sibylle. Et ceci est confirmé par le morceau des poésie pseudo-sibyllines dont je parlais tout à l'heure. L'auteur, qui avait certainement l'ouvrage même de Bérose sous les yeux puisqu'il écrivait quatre-vingts ans avant Alexandre Polyhistor, et qui tenait à donner un caractère bérosien au langage de sa Sibylle, a inséré dans ses vers l'histoire de la guerre des trois frères en la paraphrasant, en la mêlant d'éléments étrangers, empruntés à la mythologie grecque et principalement à la *Théogonie* d'Hésiode, de manière à y greffer le mythe hellénique de la Titanomachie. Mais s'il l'a ainsi dénaturée, son œuvre de faussaire ne contribue pas moins à prouver que le récit en question faisait chez Bérose partie du discours de la Sibylle et devait avoir un certain caractère poétique, où se conservait quelque chose de l'accent des vieilles compositions auxquelles il avait été originairement emprunté.

IV

Depuis une vingtaine d'années on a prodigieusement abusé de la théorie des races en histoire ; ce sont surtout les aryanistes qui s'en sont faits les apôtres et qui, l'exagérant au delà de la juste mesure, se sont efforcés de tout ramener à l'objet de leurs études. A entendre certains d'entre eux, dont les idées ont été acceptées docilement par une notable portion du public et se répètent à satiété sans qu'on prenne la peine de les contrôler, l'épopée aurait été dans le monde une chose exclusivement propre à la race aryenne, une création spéciale à son génie, et rien de pareil ne se serait développé dans

une autre race. On peut s'étonner du succès d'une pareille affirmation, quand l'existence chez les peuples ougro-finnois d'une épopée aussi développée et aussi remarquable que le *Kalevala* suffisait à la réfuter.

Sans aller jusqu'à cette exagération, M. Renan a soutenu à plusieurs reprises — et c'est même une de ses idées favorites — la thèse de l'inaptitude absolue de la race sémitique à la conception de la poésie épique. C'est dans la préface de sa traduction de Job qu'il l'a exposée avec le plus d'éclat et de séduction.

L'imagination des peuples sémitiques n'est jamais sortie du cercle étroit que traçait autour d'elle la préoccupation exclusive de la grandeur divine. Dieu et l'homme en présence l'un de l'autre, au sein du désert, voilà l'abrégé, et, comme l'on dit aujourd'hui, la formule de toute leur poétique. Les Sémites ont ignoré les genres de poésie fondés sur le développement d'une action, l'épopée, le drame et tous les genres de spéculation fondés sur la méthode expérimentale ou rationnelle, la philosophie, la science[1].

M. Renan, quelques pages plus loin, refuse complétement aux Sémites le développement mythologique et la faculté d'imagination qui l'a produit. Il parle d'une des images les plus poétiques et les plus saisissantes du livre de Job.

On croit lire les Védas en voyant l'Aurore saisir les coins de la terre pour en chasser les méchants et changer la face du monde comme le sceau change la terre sigillée. Mais tout cela reste infécond. Chez les Ariens, ces attributions de l'Aurore fussent devenues un acte ou une aventure d'une déesse; puis, avec le temps, cessant d'être comprises, elles eussent produit des contes bizarres où le caprice des poëtes se fût donné carrière..... Puis on eût cherché dans ce récit, interprété avec une latitude indéfinie, une matière pour des drames, des allégories, des compositions littéraires de toute espèce.

Et il ajoute que chez les Sémites « ces hardies images ne dépassent jamais la métaphore. »

La fameuse doctrine de M. Renan sur les caractères essentiels du génie de la race sémitique, qui généralisait à toute la race, comme une disposition commune, le génie particulier du peuple hébreu et l'esprit de son monothéisme, où il faut pourtant bien voir au moins un fait historiquement exceptionnel au milieu de toutes les popula-

[1] Les tablettes cunéiformes prouvent, au contraire, que les sciences tenaient une grande place dans les préoccupations intellectuelles des Babyloniens et des Assyriens, et qu'ils y apportaient, à côté d'idées bizarres, un remarquable esprit de méthode.

tions voisines quand on se refuse à y reconnaître un privilége d'origine surnaturelle, cette doctrine, dis-je, a été réfutée d'une manière complète par les savants les plus compétents, et son auteur lui-même ne la soutient plus qu'avec de grandes atténuations. On a montré en effet l'inanité de ce prétendu monothéisme fondamental des Sémites. On a rassemblé les preuves innombrables qui montrent à Babylone, en Assyrie, en Phénicie, en Syrie, chez les Arabes jusqu'à Mahomet, en un mot chez tous les Sémites, sauf les Hébreux, l'existence d'un polythéisme aussi caractérisé que celui des peuples aryens, un polythéisme comptant autant de dieux divers, si ses conceptions sont d'une autre nature et si l'origine de ses personnages divins est plus métaphysique, en rapport moins direct avec des phénomènes déterminés de la nature. La démonstration a été si péremptoire que la polémique antibiblique a depuis lors changé de terrain, et qu'à la théorie de M. Renan s'en est substituée une autre, non moins facile à réfuter, celle qui veut que les Hébreux aient été jusqu'à une époque très-tardive polythéistes comme les peuples qui les entouraient et que le monothéisme mosaïque soit une invention des prophètes contemporains de la fin du royaume de Juda.

Mais si le fait du polythéisme sémitique est incontestable, on pouvait se demander s'il s'était borné à peupler le ciel d'une hiérarchie de dieux gardant un certain caractère abstrait, gouvernant le monde sans sortir d'un rôle immuablement fixé, manquant en un mot de toute vie poétique, si jamais les peuples appartenant au grand rameau de l'humanité qui a couvert la Syrie et l'Arabie, avec le bassin de l'Euphrate et du Tigre, avaient possédé ce genre particulier d'imagination qui transforme les formules religieuses en mythes en action et ouvre à la fantaisie des poëtes le riche domaine de l'épopée mythologique. Tout ce côté de la théorie de M. Renan restait donc intact, puisqu'on ne pouvait y opposer aucune preuve directe.

La découverte de M. Smith et les faits qu'elle permet de grouper autour d'elle pour en confirmer les conséquences, doivent désormais lever les doutes qui subsistaient sur ce point et modifier, par la révélation du cycle épique de Babylone, les idées qui prévalaient encore dans beaucoup d'esprits. La forme particulière d'imagination que l'on tendait à refuser aux Sémites, nous la voyons maintenant se manifester par des preuves incontestables chez un des principaux peuples de langue sémitique, et son existence se traduit dès les temps les plus reculés, au sein de la plus grande cité de l'Asie antérieure, dans le foyer de culture intellectuelle, scientifique et religieuse dont l'influence a rayonné en souveraine sur toute la race sémitique, par un large développement de la branche de littérature que M. Renan regardait comme faisant absolument défaut chez cette

race. Car l'ingénieux écrivain semble avoir précisément décrit tous les caractères qu'il faut maintenant reconnaître aux épopées babyloniennes du genre de l'histoire d'*Izdubar*, quand il indiquait les particularités de la forme de développement poétique qu'il s'efforçait de montrer comme étrangère aux Sémites. Il y a là tout un ordre de données que rien ne permettait de pressentir, et dont la constatation est une véritable conquête pour l'histoire des premières civilisations humaines.

Que si, l'existence de l'épopée babylonienne une fois établie, on essayait de déterminer en quoi son génie différait de celui de l'épopée aryenne, il serait peut-être dès à présent permis de conclure des fragments originaux qui en ont été retrouvés — quoiqu'ils soient encore bien peu nombreux pour permettre d'asseoir un jugement définitif — qu'elle avait un caractère moins héroïque. Elle tournait plus naturellement au conte merveilleux, et dans ce qu'on en a traduit nous n'apercevons rien de cette expression si vivante et si émue des sentiments humains que les poëtes de la Grèce et de l'Inde savent introduire dans toutes leurs œuvres, et qui fera leur éternelle gloire. En même temps, et c'est ce qui m'y frappe davantage, elle a dans son esprit et dans son aspect quelque chose de plus evhémériste. Chez les Indiens, comme chez les Grecs, les héros sont bien, à l'origine, des conceptions divines, des formes terrestres des dieux ; mais dans la poésie ils s'en distinguent et ne se confondent point avec eux : ils forment une classe de personnages à part. Ce ne sont point généralement les dieux eux-mêmes, gardant le nom sous lequel on les adore, qui sont transformés en rois antiques, vivant d'une vie terrestre et sujets aux infirmités des mortels, comme *Izdubar* dans les documents étudiés par M. Smith.

Il est difficile de croire, du reste, que le cycle épique de Babylone et de la Chaldée ait constitué une exception isolée, sans avoir produit rien d'analogue chez les peuples de même race, de même langue et de même civilisation.

Les Assyriens, eux aussi, avaient une légende poétique, une épopée nationale, d'un caractère sans doute plus guerrier et plus héroïque que celle des Babyloniens, comme leur peuple était lui-même plus guerrier, mais ayant de même pour fondement des mythes religieux. Les documents qui viennent d'être mis en lumière éclairent, en effet, sous un aspect tout nouveau les récits que Ctésias rapporta du fond de l'Asie et présenta aux Grecs comme l'histoire véritable de la monarchie assyrienne. Depuis qu'on a eu, par le déchiffrement de l'écriture cunéiforme, accès dans les sources indigènes et contemporaines des annales de l'Assyrie, on sait positivement que ces narrations brillantes et poétiques, auxquelles on avait trop long-

temps attaché une foi qu'elles ne méritent pas, n'ont absolument rien à voir avec l'histoire réelle. Dans les récits sur Ninus et Sémiramis, l'Hercule androgyne et la Vénus guerrière dont les noms les plus habituels sont Adar et Istar[1]; sur la querelle de Nannarus et de Parsondas, deux personnages à l'aspect ambigu, dont le premier est certainement le dieu de la lune, Sin, bien des fois désigné dans les textes cunéiformes sous le surnom de *Nannarou*, « le lumineux, » et le second encore une fois l'Hercule androgyne, dont le nom dans cette circonstance est composé de la réunion des deux formes, accadienne et assyrienne, de sa qualification la plus importante, celle du « Puissant, » *Bar-Samdan ;* enfin sur le bûcher de Sardanapale, donnée dont Ottfried Müller et Raoul Rochette ont montré depuis longtemps la nature toute religieuse, attestée par la cérémonie du bûcher de l'Hercule asiatique qui se célébrait solennellement chaque année en Assyrie, en Phénicie et en Syrie ; dans tous ces récits, qui portent une empreinte commune si nettement déterminée, on a reconnu des mythes sacrés, des histoires symboliques de dieux transportées sur la terre et transformées en événements humains. Ceci n'est plus contestable ; mais on se demandait encore d'où la connaissance avait pu en venir au médecin d'Artaxerce Mnémon, et qui leur avait donné cette forme.

Il devient probable aujourd'hui, quand on compare ces récits à ceux de même nature dont Assourbanipal avait fait recueillir les copies en Chaldée, que ce sont les Assyriens eux-mêmes qui avaient tiré des mythes en question, et d'autres sans doute — car nous sommes loin de connaître tous les récits que faisait Ctésias sur les rois qu'il énumérait — les éléments d'une épopée nationale, présentant les mythes comme une histoire primitive, et grandissant ainsi démesurément l'antiquité de leur peuple. Et en effet le roi Sargon, le vainqueur de Samarie et le constructeur du palais de Khorsabad, atteste l'existence de ce cycle de légendes, plaçant avant l'histoire réelle de longues dynasties fabuleuses, quand il parle de trois cent cinquante rois qui l'ont précédé sur le trône ; d'après ce que l'on sait aujourd'hui de la naissance relativement récente de la monarchie et de la nation même des Assyriens, il y avait au moins deux cent soixante, sur ces trois cent cinquante rois, qui appartenaient au pur domaine de la Fable. Ctésias dut connaître par des traductions plus ou moins fidèles, à la cour de Suse, les récits de l'épopée héroïque assyrienne, et son imagination de Grec fut sensible à ce qu'ils avaient précisément d'éclatant et d'épique ; en les

[1] J'ai étudié spécialement ce récit dans un mémoire qui va paraître dans le recueil de l'Académie de Belgique.

recueillant comme les véritables annales de cet empire, qui dans sa chute même avait laissé derrière lui un tel renom de grandeur guerrière, et en les offrant à ce titre à ses compatriotes, il fit exactement la même chose que ceux des modernes qui ont été chercher une tradition nationale sur l'histoire antique de la Perse dans le *Schah-Namèh* de Firdouçi, et qui ont enregistré dans leurs livres historiques les exploits de Djemschid et de Féridoun, dernières transformations héroïques de dieux dont les ancêtres des Aryas orientaux avaient conçu les mythes sur les bords de l'Oxus, antérieurement à la séparation des Iraniens et des Indiens.

Le plus développé des fragments sur la religion et la cosmogonie des Phéniciens, provenant du livre fameux de Sanchoniathon, que les compilateurs d'extraits auxquels Eusèbe les a empruntés avaient si maladroitement cousus les uns au bout des autres, et que la critique contemporaine est parvenue à distinguer, le plus développé de ces fragments est comme le sommaire d'une épopée théogonique dont le plan aurait eu quelque analogie avec celle d'Hésiode. Tous les dieux de la Phénicie, distribués par générations successives, y entrent en scène les uns après les autres dans le développement d'un même récit en action. La disposition de ce cadre épique et l'esprit evhémériste qui s'y manifeste, ont paru aux derniers critiques qui se sont occupés du texte de Sanchoniathon, comme M. Ewald et M. Renan, l'indice d'une composition récente. Ils en ont tiré un de leurs principaux arguments pour penser que le livre phénicien que Philon de Byblos traduisit en grec avait dû être rédigé postérieurement à Alexandre, et sous une influence des idées comme de la littérature hellénique. N'y aurait-il pas lieu à reviser ce jugement, sinon pour ce qui concerne la date de la rédaction du livre lui-même, qui s'appuie encore sur d'autres preuves, mais pour ce qui est de l'antiquité du morceau en question, qui pourrait bien, avec sa forme épique et sa tournure générale, remonter beaucoup plus haut et avoir été emprunté à des sources vraiment antiques, comme d'autres récits cosmogoniques qui avaient également trouvé place dans le même ouvrage, et dont l'ancienneté n'est pas mise en doute? N'a-t-il pas pu exister une épopée religieuse phénicienne, vraiment nationale, indépendante de toute influence grecque, parallèle à l'épopée babylonienne, et remontant aussi à un âge plus reculé qu'on ne croit, — épopée dont un débris nous aurait été conservé par Sanchoniathon d'abord, puis par Philon de Byblos, réduit à son simple canevas comme les morceaux de la légende épique de Babylone dans le livre de Bérose? Je n'ose rien affirmer, rien préciser à ce sujet, car l'examen de la question demanderait une étude longue et approfondie. Mais ce qu'il est du moins permis de dire, c'est qu'elle

doit être maintenant reprise, et que la connaissance des compositions babyloniennes apporte au problème des éléments tout à fait nouveaux.

V

Ce qui me paraît enfin ressortir comme dernière conclusion des documents cunéiformes signalés par M. Smith à l'attention du public savant, et qui nous ramène à la tradition spéciale du déluge, c'est le caractère d'importation étrangère, et non de tradition véritablement indigène du récit indien du cataclysme, et la manière dont ces documents permettent d'en restituer la filiation avec une vraisemblance qui touche presque à la certitude.

La forme la plus ancienne et la plus simple du récit indien du déluge se trouve dans le *Çatapatha Brâhmana* compris dans la collection du Rig-Vêda, mais très-postérieur à la composition des hymnes de ce recueil, dont la rédaction flotte par conséquent entre le quatorzième siècle avant notre ère, date approximative des hymnes les plus récents, et le neuvième siècle, où la collection du Rig paraît avoir été définitivement constituée. Ce morceau a été traduit pour la première fois par M. Max Müller.

Un matin, on apporta à Manou de l'eau pour se laver; et quand il se fut lavé, un poisson lui resta dans les mains. Et il lui adressa ces mots : « Protége-moi, et je te sauverai. » — « De quoi me sauveras-tu? » — « Un déluge emportera toutes les créatures; c'est là ce dont je te sauverai. » — « Comment te protégerai-je? » Le poisson répondit : — « Tant que nous sommes petits, nous restons en grand péril; car le poisson avale le poisson. Garde-moi d'abord dans un vase. Quand je serai trop gros, creuse un bassin pour m'y mettre. Quand j'aurai grandi encore, porte-moi dans l'Océan. Alors je serai préservé de la destruction. » — Bientôt, il devint un gros poisson. Il dit à Manou : « Dans l'année même où j'aurai atteint ma pleine croissance, le déluge surviendra. Construis alors un vaisseau et adore-moi. Quand les eaux s'élèveront, entre dans ce vaisseau et je te sauverai. »

Après l'avoir ainsi gardé, Manou porta le poisson dans l'Océan. Dans l'année qu'il avait indiquée, Manou construisit un vaisseau et adora le poisson. Et quand le déluge fut arrivé, il entra dans le vaisseau. Alors le poisson vint à lui en nageant, et Manou attacha le câble du vaisseau à la corne du poisson, et, par ce moyen, celui-ci le fit passer par-dessus la montagne du nord. Le poisson dit : « Je t'ai sauvé, attache le vaisseau à un arbre, pour que l'eau ne l'entraîne pas pendant que tu es sur la montagne; à mesure que les eaux baisseront, tu descendras. » Manou des-

cendit avec les eaux, et c'est ce qu'on appelle *la Descente de Manou* sur la montagne du nord. Le déluge avait emporté toutes les créatures, et Manou resta seul.

Vient ensuite, par ordre de date et de complication du récit, qui va toujours en se surchargeant de traits fantastiques et parasites, la version du Mahâbhârata. Celle du Bhâgavata-Pourâna est encore plus récente et plus fabuleuse. Enfin, la même tradition fait le sujet d'un poëme entier, de date fort basse, le Matsya-Pourâna, dont Wilson a donné l'analyse.

Dans la préface du troisième volume de la traduction du Bhâgavata-Pourâna, notre illustre Eugène Burnouf a comparé avec soin les trois récits connus quand il écrivait (celui du *Çatapatha-Brâhmana* a été découvert depuis) pour éclairer la question de l'origine de la tradition indienne du déluge. Il y montre, par une discussion qui mérite de rester un modèle d'érudition, de finesse et de critique, que cette tradition fait totalement défaut dans les hymnes des Vêdas, où on ne peut même pas y trouver une allusion lointaine, qu'elle a dû être primitivement étrangère au système essentiellement indien des *manvantaras* ou destructions périodiques du monde. Il en conclut qu'elle doit avoir été importée dans l'Inde postérieurement à l'adoption de ce système, très-ancien cependant, puisqu'il est commun au brahmanisme et au bouddhisme. Il incline dès lors à y voir une importation sémitique, opérée dans les temps déjà historiques, non pas directement de la Genèse, dont il est difficile d'admettre l'action dans l'Inde à une époque aussi ancienne, mais plus probablement de la tradition babylonienne.

Les documents nouveaux me paraissent confirmer définitivement l'opinion du grand indianiste, dont le nom restera l'une des plus hautes gloires scientifiques de notre pays.

Le trait dominant du récit indien, celui qui y tient une place essentielle et en fait le caractère distinctif, est le rôle attribué à un dieu qui revêt la forme d'un poisson pour avertir Manou, guider son navire, et le sauver du déluge. La nature de la métamorphose est le seul point fondamental et primitif, car les diverses versions varient sur la personne du dieu qui prend cette forme : le Brâhmana ne précise rien ; le Mahâbhârata en fait Brâhmâ, et pour les Pouranistes, c'est Vichnou. Ceci est d'autant plus remarquable que la métamorphose en poisson, *matsyavatara*, demeure absolument isolée dans la mythologie indienne, étrangère à sa symbolique habituelle, et n'y donne naissance à aucun développement ultérieur ; on ne trouve pas dans l'Inde d'autre trace du culte des poissons, qui avait pris tant d'importance et d'étendue chez d'autres peuples de

l'antiquité. Burnouf y voyait avec raison une des marques d'importation de l'extérieur et le principal indice d'origine babylonienne; car les témoignages classiques, confirmés depuis par les monuments indigènes, faisaient entrevoir dans la religion de Babylone un rôle plus capital que partout ailleurs, attribué à la conception des dieux ichthyomorphes ou en forme de poissons. On pouvait déjà discerner que cette donnée étrange de symbolisme religieux, fondée sur l'idée d'une part prépondérante de l'élément humide dans la formation de l'univers, avait dû prendre naissance à Babylone et en Chaldée.

Reportons-nous maintenant au récit babylonien du déluge, dont nous avons désormais une version originale. Le rôle que la légende conservée dans l'Inde fait tenir par le poisson divin près de Manou y est rempli près de Sisithrus par le troisième dieu de la triade suprême de la religion chaldéo-assyrienne, celui qui s'appelait en accadien *Êa* (demeurant dans les eaux), et en assyrien *Aouv* (l'Être par excellence), l'Ao de Damascius, dont l'appellation de Nisroch (celui qui relie, qui unit), donnée dans la Bible comme celle d'un des dieux principaux de l'Assyrie, est peut-être un autre nom. C'est Ao qui avertit Sisithrus de l'imminence du déluge, qui le conseille dans la construction de son navire, qui dirige celui-ci sur les eaux, et qui, parvenant à fléchir la colère de Bel, préserve de la destruction le héros, à qui sa piété vaut le privilége d'échapper au cataclysme. Telle est, nous le comprenons maintenant, l'origine de la qualification de Salman, « le sauveur, » sous laquelle le dieu est aussi souvent désigné que sous son nom d'Ao.

Or, Ao, « le maître des eaux, le seigneur des rivières, le souverain de la mer, le roi, le chef, le seigneur, le gouverneur de l'abîme, » est dans la théologie babylonienne un des dieux le plus essentiellement ichthyomorphes. En tant que « l'Esprit qui se meut sur les eaux, » les monuments de l'art assyrien et babylonien le représentent souvent, porté sur les flots de la mer primordiale, avec un corps de poisson, que surmonte un buste humain, coiffé de la tiare royale. Et, en effet, dans le long catalogue de ses titres, que fournit une des tablettes mythologiques du Musée Britannique, nous lisons ceux de « poisson de l'abîme, poisson bienfaisant, *poisson sauveur;* » dans le même document, la déesse Davkina, sa compagne, est appelée « la grande épouse du poisson. » Aussi dans les tablettes astrologiques est-il, à plusieurs reprises, fait mention d'une constellation, appelée « le poisson d'Ao. » Il n'y a pas à douter que ce ne soit le signe entier des poissons, ou du moins celui des deux poissons qui est situé le plus au sud, le plus exactement dans la bande zodiacale; car, dans la curieuse tablette qui enregistre les douze

noms donnés à la planète Mercure pendant chacun des mois de l'année, nous voyons cet astre prendre celui de « poisson d'Ao, » dans le mois d'adar, le dernier de l'année (février), c'est-à-dire précisément à l'époque où Mercure, accompagnant toujours de très-près le soleil, se trouve avec lui dans le signe des poissons, autrement dit, pour les astronomes babyloniens, dans la constellation du « poisson d'Ao. » On notera, de plus, comme très-significatif, aujourd'hui que l'origine chaldéenne des signes du zodiaque s'établit par des témoignages formels dans les textes cunéiformes, le rapprochement d'idées qui a fait placer le signe des poissons, primitivement du « poisson d'Ao, » à côté de celui du verseau, que l'antiquité entière rattache à la tradition du déluge. Il y a là une allusion manifeste au rôle de sauveur, que le peuple inventeur du zodiaque attribuait au dieu Ao dans le déluge, et à la notion de nature ichthyomorphe, plus spécialement inhérente à cette face de son personnage.

Quand on trouve chez deux peuples différant entre eux par la race et par les idées une même légende, avec une circonstance aussi *spéciale*, et qui ne ressort pas *nécessairement* et *naturellement* de la donnée fondamentale du récit; quand, de plus, cette circonstance tient étroitement à l'ensemble des conceptions religieuses d'un des deux peuples, et chez l'autre demeure isolée, en dehors des habitudes de sa symbolique, une règle fondamentale et absolue de critique impose de conclure que la légende a été transmise de l'un à l'autre avec une rédaction déjà fixée, et constitue une importation étrangère qui s'est superposée, sans s'y confondre, aux traditions vraiment nationales, et pour ainsi dire géniales, du peuple qui l'a reçue sans l'avoir inventée. Sous ce rapport, la tradition du déluge a dans l'Inde un tout autre caractère que celle de la félicité édenique des premiers humains. Celle-ci est véritablement indigène chez les Aryas de l'Inde comme chez ceux de la Perse; elle occupe une place fondamentale dans leurs conceptions cosmogoniques, et il n'y a pas moyen de douter qu'elle n'ait tenu le rang le plus important parmi les traditions sur les premiers âges, communes, dès l'origine, aux Aryas et aux Sémites, qui les emportèrent également en quittant le berceau où ils avaient commencé à grandir côte à côte dans les pâturages du plateau central de l'Asie. Au contraire, le récit du déluge est absent des parties les plus anciennes du Zend-Avesta, et n'apparaît chez les Iraniens que dans un livre de fort basse époque, déjà pénétré d'idées étrangères, le Boundéhesch. Dans l'Inde, il reste isolé, et conserve des traits de physionomie qui y font reconnaître une importation de la tradition de Babylone faite dans des temps déjà historiques. Chez les Aryas occidentaux, Grecs, Celtes et Lithua-

niens, la tradition du cataclysme paraît certainement indigène, et, par suite, a pris des formes vraiment originales; chez les Aryas orientaux, les récits qu'on en possède sont des récits venus du dehors avec une forme arrêtée déjà, dont on retrouve la source à Babylone.

Qu'un récit babylonien ait passé dans l'Inde, c'est un fait qui, en lui-même, n'a rien d'invraisemblable ni de surprenant. Il faut lire dans Heeren et dans les *Antiquités indiennes* de M. Lassen le tableau qu'ils ont tracé du très-antique commerce maritime de Babylone avec l'Inde, et les preuves qu'ils en ont rassemblées. Les textes cunéiformes en apportent de nouveaux témoignages. Quand Teglathphalasar II, l'un des rois assyriens mentionnés par la Bible, raconte l'expédition qui porta ses armes jusque dans la vallée de l'Indus, après avoir traversé l'Arachosie, ses inscriptions mentionnent des villes situées le long des rives du fleuve, auxquelles les Babyloniens donnaient des noms particuliers, preuve qu'ils les fréquentaient habituellement. Sennachérib parle de bois précieux de *Sinda*, c'est-à-dire des pays de l'Indus, qu'il tirait de Babylone, et les fouilles du colonel Taylor ont fait retrouver des débris de poutres de bois de teck dans les ruines des édifices de Mougheir, l'antique Our en Chaldée, d'où partit Abraham.

Le récit du déluge est-il d'ailleurs le seul qui ait passé de Babylone dans l'Inde, et qui, étranger aux Vêdas, apparaisse plus tard dans le cycle épique indien? Pour répondre à cette question, il faudrait connaître un plus grand nombre de morceaux de l'épopée babylonienne. Cependant j'appellerai dès aujourd'hui l'attention des érudits sur une phrase très-curieuse que je lis dans un fragment d'hymne en langue accadienne, qu'une tablette du Musée Britannique donne avec traduction interlinéaire en assyrien : « Comme le serpent énorme à sept têtes,... comme le grand serpent qui bat les flots de la mer... » Cette comparaison fait certainement allusion à une légende mythologique. Or il est difficile de ne pas y trouver une saisissante analogie avec la célèbre légende du *manthanam*, ou du barattement des eaux de la mer par les Dêvas et les Asouras, au moyen du gigantesque serpent Vâsouki, enroulé autour du mont Mêrou, légende qui forme un épisode du Mahâbhârata, et dont l'importance cosmogonique a été si bien mise en lumière par le baron d'Eckstein. Il est vrai que le Mahâbhârata ne parle pas en cet endroit de la pluralité des têtes du serpent Vâsouki; mais les plus anciens monuments figurés représentant la scène du *manthanam* lui en donnent précisément sept, comme à l'autre serpent symbolique de la légende indienne, Çêcha ou Ananta, dont il ne se distingue pas foncièrement

à l'origine. Entre autres exemples, je citerai l'admirable bas-relief du temple d'Angcôr, dont nous possédons à Paris un moulage dû aux soins du commandant de Lagrée.

Mais il est temps de s'arrêter dans ces rapprochements, que je ne puis qu'indiquer, et qui ne prendront définitivement corps que par la conquête de documents nouveaux et plus complets. Aussi bien ai-je abusé déjà outre mesure de la patience des lecteurs du *Correspondant*, en leur présentant un mémoire d'érudition plutôt qu'un article de revue. Je me suis laissé entraîner par la nouveauté du sujet et par l'importance des aperçus qu'ouvre la découverte de M. Smith. La littérature babylonienne nous tient en réserve encore bien d'autres révélations. C'est à peine si on a commencé à entamer l'étude de quelques-unes de ses pages, et déjà l'on reconnaît que, d'après elle, il faudra refaire sur des documents positifs, et non plus sur des théories moins solides que brillantes, toute l'histoire des premières civilisations de l'Asie.

François Lenormant.

LA POLITIQUE FINANCIÈRE

EN FRANCE

DEPUIS L'ANNÉE 1870

II[1]

On a beaucoup discuté depuis deux ans sur les causes politiques et sur les causes militaires de nos revers; mais on ne paraît pas se douter du rôle considérable de la question des finances dans cette lutte de deux grands peuples, à une époque où les instruments d'attaque et de défense constituent une si large part, et si coûteuse, de l'outillage d'une nation.

Aussi bien, jamais il ne fut plus vrai de dire que l'argent est le nerf de la guerre. Et c'est ce que nous rappela terriblement notre ennemi en novembre 1870, lorsque, après avoir livré à une cour martiale les banquiers de Francfort qui avaient souscrit à notre emprunt extérieur du 27 octobre 1870, il faisait dire par l'avocat général prussien : « C'est l'appui financier que la nation française trouve ainsi à l'étranger qui rend la guerre actuelle aussi opiniâtre. Sans cette assistance, l'armée de la Loire n'aurait pas été constituée: l'argent est le nerf principal d'une entreprise de ce genre. »

Voilà ce que comprit M. de Bismark dès l'entrée en campagne; et quand nous voyons combien sa situation financière était alors mauvaise, quand nous mesurons son insuffisance d'argent et de crédit, et qu'en face de cet adversaire besoigneux, nous calculons la puissance financière de la France au mois de juillet 1870, nous ne pouvons nous défendre de cette douloureuse réflexion : Que serait-il advenu si, dès la déclaration de guerre, la France eût mis en œuvre contre l'Allemagne un milliard habilement dirigé?

[1] Voir *le Correspondant* du 25 décembre 1872.

Oui, certes, il est profondément triste de reconnaître que la France, mal préparée dans ses forces militaires, possédait en compensation une force d'argent supérieure aux ressources de l'Allemagne, et qu'elle n'a pas su employer cette force, tandis que l'Allemagne a profité de nos fautes financières, et que, de plus, elle a su réparer par l'habileté de ses caméralistes ce qui lui manquait sur ce point capital.

Voici les faits.

I

Aux premiers bruits de guerre, les places financières de l'Allemagne furent le théâtre d'une panique folle : les capitalistes allemands vendaient à l'envi toutes les valeurs allemandes de leurs portefeuilles, et les abritaient dans une seule valeur, dans un titre étranger, les fonds américains, les *bonds* de la Dette fédérale des États-Unis, dont le cours atteignit bientôt le pair. Les taux d'escompte grossirent rapidement jusqu'à être portés, dans les premiers jours du mois d'août, à 6 pour 100 à Francfort, à 7 pour 100 à Hambourg, à 9 pour 100 à Leipzig et à 10 pour 100 à Berlin ; le taux n'était qu'à 5 pour 100 à Paris.

La rente française, dans le premier mois de la campagne, n'avait baissé que de 6 fr. 50 c. : notre 3 pour 100 était descendu de 73 à 66 50 seulement.

La rente prussienne avait baissé de 15 fr. : le 4 1/2 prussien était descendu de 96 à 81.

Dans le même temps, le chancelier de la Confédération du Nord de l'Allemagne reconnaissait l'insuffisance des ressources péniblement procurées par les divers États allemands, et il essayait un emprunt fédéral qui avait, en outre, un but politique : solidariser les intérêts financiers de la Confédération, de même que la guerre solidarisait les intérêts de famille et d'honneur de tous les habitants de l'Allemagne. Après de difficiles négociations, et non sans recourir à la pression la plus dictatoriale sur les États secondaires, il parvint à placer, sur un emprunt de 120 millions de thalers demandés, 68,300,000 thalers seulement ; et pourtant le cours d'émission était de 88 en cinq pour 100.

Ainsi les armées allemandes, après les premières semaines, où elles avaient consommé les ressources disponibles du trésor de Prusse et quelques autres fonds peu importants des petits États, ne se trouvaient munies que de 250 millions de francs environ, obtenus à grands efforts.

Ah! si nous avions su profiter de ces premiers moments! Et je montrerai avec quelle puissance d'argent nous aurions pu le faire.

La victoire commence à se déclarer pour les armées allemandes. M. de Bismark fait hâter l'émission de l'emprunt de 15 millions de florins que le Parlement bavarois avait voté le jour même où, par une surprise parlementaire, la Bavière fut entraînée à se prononcer contre nous : l'emprunt est émis en 5 pour 100, au cours de 92, c'est-à-dire, en tenant compte des bonifications, au cours de 88 : le crédit de l'Allemagne ne s'est pas encore bien amélioré : cette fois, pourtant, l'emprunt est entièrement souscrit.

M. de Bismark comprend alors qu'il ne doit plus rien demander à l'Allemagne que des soldats; et, pour l'argent, il s'adressera au marché universel des capitaux, à la Cité de Londres.

Il ne se repose pas sur les premiers succès militaires de l'invasion; le succès financier de notre emprunt des 23-24 août lui fait craindre que la France ne se décide enfin à lancer contre l'armée allemande une réserve incomparable, nos milliards d'or; il se rappelle que, pendant la guerre de la sécession, les Nordistes de l'Amérique, après une période de revers, avaient repris le champ et écrasé les Sudistes sous la force de 13 milliards, et il négocie à Londres un emprunt : il parvient ainsi à se procurer, à haut prix, 50 millions de livres sterling (1 milliard 250 millions de francs).

Par là, il ne s'ouvre pas seulement une large ressource, mais il s'assure de plus en même temps les sympathies intéressées de ses prêteurs, des banquiers et des capitalistes anglais; et, en effet, à partir de ce moment, les grands journaux de la Cité de Londres ne restent plus neutres; ils soutiennent ardemment la cause de leurs précieux débiteurs. Du même coup, M. de Bismark s'est conquis l'alliance morale et le subside positif du plus puissant des neutres.

Et, pendant ce temps, la France se bornait à maudire, dans une colère puérile, la perfide Albion, qu'elle n'avait pas eu l'adresse d'attacher à sa fortune.

L'invasion, dès lors largement pourvue, s'étend sur nos provinces de l'Est, et menace Paris. Les armées allemandes vont bientôt s'alimenter sur place par les réquisitions en argent et en nature, avec les ressources mêmes du pays envahi. Les capitaux redeviennent faciles en Allemagne; on y parle déjà de la rançon de la France, qui soldera les emprunts allemands de la guerre; Paris n'est pas encore investi, que l'emprunt fédéral se cote à Berlin à 96, en hausse de 9 pour 100 sur le cours d'émission. Le taux de l'escompte est là-bas à 5 pour 100, et même à 4 et demi, facile sur la place.

Pour les Allemands, la victoire est résolue ; ils répètent la déclaration de M. de Bismark : « Il n'y a plus qu'à prendre Paris, et c'est une simple affaire d'ingénieur. »

II

De notre côté, qu'avions-nous fait depuis le 15 juillet 1870 ?

La guerre nous surprit dans une abondance inouïe d'épargnes flottantes et d'argent sans emploi. Depuis quatre ans, l'encaisse métallique de la Banque de France grossissait, de semaine en semaine : sa moyenne annuelle s'était élevée de 588 millions en 1866, à 845 millions en 1867, 1,174 millions en 1868, 1,189 millions en 1869, jusqu'au chiffre de 1 milliard 310 millions le 23 juin 1870.

Le taux de l'escompte de la Banque de France, parti de 5 pour 100 le 4 janvier 1866, s'abaisse progressivement jusqu'à 2 1/2 pour 100 le 31 mai 1867, et il reste à ce chiffre modique jusqu'au 18 juillet 1870.

D'où venait cette masse de richesses non employées ?

Pendant quinze ans, jusqu'en 1866, la France avait beaucoup travaillé, produit, commercé, épargné : emportée par le succès de sa fortune, elle s'était lancée dans toutes sortes d'entreprises, les unes bien calculées, les autres aventureuses. Un jour, elle s'était aperçue que la plupart de ces entreprises aventureuses ne valaient rien ; et peu à peu, elle avait retenu son élan, jusqu'à réagir même contre les entraîneurs, contre les lanceurs d'affaires et les meneurs de Bourse. Ainsi s'était opérée peu à peu une sorte de liquidation des entreprises véreuses ou douteuses. Aussi les faillites se multiplient : on en inscrit 1,640 en 1865, 1,815 en 1866, 1,848 en 1867, et 3,032 en 1868. En même temps, les sociétés commerciales se forment moins nombreuses : il s'en était produit 2,000 en 1863 ; le nombre annuel des formations diminue ensuite jusqu'à n'être plus que de 1,337 en 1868.

La liquidation ainsi faite, le pays restait riche encore, mais il était devenu timide, et se refusait désormais aux provocations des faiseurs et même aux sollicitations des entrepreneurs sérieux.

Pendant sa période de vie exubérante, la France avait vu la balance du commerce toujours en sa faveur, à l'égard surtout de l'Angleterre, sa grande collaboratrice et son émule : d'où, chaque année, un boni considérable qui s'ajoutait à la richesse nationale. Malgré les dépenses improductives de plusieurs guerres, malgré de nombreux embellissements publics et privés, elle avait pu employer

une bonne partie de ses épargnes en améliorations utiles ; et il lui restait encore une belle somme, importée en boni de son commerce extérieur, et réalisée surtout en or d'Australie et de Californie ; ce qui lui constituait l'outillage monétaire métallique le plus riche du monde. Depuis 1866, depuis la liquidation et l'atonie de l'esprit d'entreprise, cet outillage, doublé d'ailleurs d'une circulation fiduciaire largement accrue, excédait les besoins de ses transactions ; elle le gardait, par dégoût des placements aventureux et le laissait s'accumuler dans les caves de la Banque en partie ; et une autre part s'enfermait dans les cassettes et les coffres-forts des particuliers, par une certaine crainte vague de l'avenir politique.

Dans les dernières années du second Empire, en effet, une inquiétude mal définie, mais générale, assombrissait de plus en plus les esprits : on parlait de points noirs à l'horizon ; et, dans les derniers mois de 1869, on entendait ces bruits d'émeute que depuis dix-huit ans nous ne connaissions plus que par souvenir historique. On travaillait encore, on épargnait toujours ; mais les épargnes ne s'employaient pas, faute de sécurité politique, autant que faute de sécurité commerciale : d'où une réserve de capitaux énorme et dont la Banque de France révélait une partie dans un milliard d'or et d'argent en chômage.

La situation de nos finances d'État était d'ailleurs excellente et bien faite pour attirer au Trésor, si le Trésor en avait besoin, ces capitaux inactifs.

Au commencement de l'année 1870, un homme d'État qui depuis longtemps avait fait ses preuves d'esprit élevé, droit, et très-expert dans la gestion ou le contrôle des affaires publiques, M. Buffet, en prenant le portefeuille des finances, avait préparé le budget de 1871 dans les conditions les plus favorables au crédit de l'État.

Les recettes, calculées sur les bases les plus précises, les plus sûres, devaient donner une plus-value de 27 millions, malgré 10,600,000 fr. de dégrèvements dans l'ensemble des impôts indirects.

Les dépenses offraient une économie de 12 millions pour le budget ordinaire, malgré une amélioration de 4 millions et demi accordée aux petits traitements des employés de l'État, et une augmentation notable du budget de l'instruction publique.

Les travaux publics étaient dotés de 56 millions ; et l'amortissement de la dette perpétuelle, d'une somme un peu supérieure au minimum réglé par la nouvelle loi d'amortissement du 11 juillet 1866.

La dette flottante, qui n'était pourtant qu'au chiffre réputé normal

de 750 millions, allait se réduire encore par un reliquat de 19 millions, solde du budget de 1868. A la balance, le budget de 1871 présentait un excédant réel de 4 millions et demi des recettes sur les dépenses.

Si donc, avec ce bon ordre dans les finances de l'État, et cette abondance dans les capitaux particuliers, le gouvernement, dès le jour de la déclaration de guerre, avait fait voter par le Corps législatif un emprunt d'un milliard, un emprunt national, tel que celui qui fut émis un mois plus tard, trop tard, il est incontestable que ce milliard aurait considérablement modifié les conditions matérielles et même morales de notre entrée en campagne. Durant ce premier mois si précieux, que la Prusse a dû employer à rallier l'armée fédérale, si bien organisée et si bien munie pourtant, tandis que nous perdions le temps à reconnaître les vides de nos arsenaux et de nos magasins militaires, nous aurions pu réparer nos insuffisances par des achats à l'étranger, même en Amérique, comme nous avons tenté de le faire après nos premiers échecs ; et nous nous serions présentés en ligne sur nos frontières avec des forces moins inférieures, avec des réserves toutes prêtes et bien pourvues pour ralentir au moins l'invasion.

Quand la guerre survint, le ministère des finances était occupé par un homme honnête, éclairé, mais nouveau aux affaires, que la politique avait fait membre du cabinet du Deux janvier, et qu'on venait de transférer de l'instruction publique aux finances, par suite de la retraite de M. Buffet, démissionnaire un peu avant le plébiscite.

M. Segris n'était pourtant pas un ministre tout à fait improvisé : il avait été rapporteur du budget ; et cet apprentissage aurait pu aider à faire de lui un financier d'État convenable pour des temps ordinaires. Mais dans la crise violente qui saisissait alors la France, il eût fallu des hommes au plus haut point résolus, c'est-à-dire sachant à fond les affaires, capables de tenir tout en main pour subvenir à tout, et posés d'ailleurs dans une situation franche.

Or M. Segris avait été porté au pouvoir par un courant de politique libérale et pacifique ; et à peine venait-on d'arborer le drapeau où s'inscrivait la devise : Paix au dehors, liberté au dedans ; voilà que la guerre tonne, le sol tremble ; et les politiques de la paix et de la liberté voient s'effondrer leur œuvre, ce qu'on appelait alors « le couronnement de l'édifice ; » et l'édifice lui-même est ébranlé jusqu'en ses fondements, et menace de s'écrouler dans une épouvantable ruine.

M. Segris, l'esprit troublé, mais le cœur haut, pensa peut-être de son devoir de rester à son poste dans ce terrible moment. Mais, au lieu de recourir aux grands moyens financiers qui, sans sauver

la France d'une défaite peut-être inévitable, auraient du moins adouci le dénoûment de cette imprudente guerre ; au lieu de profiter du premier élan patriotique pour un appel au peuple par une souscription nationale qui eût fait jaillir d'abondantes ressources et produit un grand effet moral sur nos armées, sur les Chambres législatives et sur certains gouvernements étrangers, qui n'attendaient qu'une victoire pour se déclarer amis, ou au moins neutres sympathiques ; au lieu d'une action éclatante de confiance et de force, on n'osa pas agir. On ne sut pas se dégager d'une situation fausse pour soutenir résolûment cette entreprise de guerre, qu'on avait acceptée, non pas d'un cœur léger, mais à contre-cœur. De là des demi-mesures qui compromettaient notre entrée en campagne. Ainsi le gouvernement à Paris, comme l'armée sur le Rhin, se trouvait sans direction ferme et comme sans chef.

Dans cet état d'anarchie, le ministre des finances du cabinet du Deux janvier n'osa pas provoquer la souscription nationale, un vote d'or pour la guerre, deux mois après le plébiscite pour la liberté et la paix ; il ne se crut même pas assez de crédit pour recourir à la haute banque. Isolé, ou se jugeant tel, il se laissa facilement aborder et circonvenir par les financiers-marrons, par ces *jobbers*, qui ne cherchent dans les embarras du Trésor public qu'une affaire à exploiter, qui ne savent s'enrichir que de la ruine d'autrui, et ne comprennent pas une opération où le banquier d'État fait justement ses affaires en servant la fortune du pays.

Ces gens-là lui suggérèrent l'idée de quelques expédients, dont le seul mérite était une occasion de gros profits pour eux.

Ainsi le Corps législatif, la tête perdue, vota quelques misérables surtaxes d'impôt sur les droits d'enregistrement et sur les droits d'importation des cafés, cacaos et thés, et étendit l'émission des bons du Trésor à 500 millions, dont 350 millions seraient remboursables en dix ans et analogues aux Bons du Trésor américains.

Ces nouveaux bons du Trésor furent d'abord offerts au public dans la forme de titres 2-10 et 3-10, c'est-à-dire remboursables à partir de la seconde ou de la troisième année et en dix ans ; peu de jours après, on fut amené, par la difficulté de l'émission, à créer des bons 5-10, c'est-à-dire remboursables après la cinquième année, et on les dota du privilége de participer, pour un capital irréductible égal au capital des bons, à un emprunt en rentes perpétuelles que l'on faisait pressentir, et dont on comprenait enfin la nécessité.

Médiocres expédients, qui donnèrent si peu de ressources, que dans le tableau de la dette flottante au 30 avril 1872, avant toute époque d'amortissement, ces bons 2-10, 3-10 et 5-10 ne figurent que pour 23,762,800 fr.

Aussi avait-on été entraîné à recourir à la Banque de France ; et, le 18 juillet 1870, commence la longue série des quatorze emprunts de l'État à la Banque de France, qui, en échange de bons du Trésor à trois mois, indéfiniment renouvelables, avança au Trésor, dans l'espace de moins d'un an, treize cent vingt millions de francs.

Dans le travail historique que je prépare sur les opérations de *la Banque de France depuis le* 15 *juillet* 1870, j'aurai lieu de montrer le dévouement et à la fois la sagesse dont ont fait preuve, dans cette terrible année, les administrateurs de la Banque de France, qui, en définitive, ont sauvé le crédit de l'État, en même temps que l'honneur et le crédit du commerce français, si dignement sorti aujourd'hui des prorogations.

Pour le moment, suivons les autres opérations du Trésor en 1870, ainsi que l'émission de ces fameux bons d'invention américaine, que M. Segris essaya si malheureusement d'implanter en France.

Au moment où la guerre surprit le Corps législatif en pleine œuvre de paix, il était question d'un projet d'économie financière qui pouvait être un acte de bonne administration.

Quelques années auparavant, en 1863 et en 1868, l'État, pour aider la continuation de nos réseaux de chemins de fer en France et en Algérie, avait assuré à nos grandes Compagnies de chemins de fer 705 millions de subventions, dont 625 pour la France, et 80 pour l'Algérie. Il avait stipulé qu'il pourrait payer ces subventions en un certain nombre de payements semestriels égaux, seize pour la France, vingt pour l'Algérie. Mais comme les budgets étaient en déficit et ne se réglaient que par des emprunts, emprunt Fould de 1863 et 1864, emprunt Magne de 1868, il prit pour mode de libération le payement d'annuités à longs termes, pour des durées de 87 à 93 ans. La base de ces annuités fut calculée au cours moyen de la rente à cette époque, à 4 1/2 p. 100.

Toutefois, comme ce mode de payement était onéreux à ce taux de 4 1/2 p. 100, onéreux par ces longues annuités, l'État s'était réservé la faculté de modifier cette libération, c'est-à-dire de reprendre le système du payement en capital, en seize et vingt termes, et de réaliser ainsi, au moyen d'un emprunt à taux plus doux, une économie de cent à deux cents millions peut-être.

Chaque année, la Commission du budget avait donc le devoir d'examiner si cette faculté d'option convenait à la situation présente, c'est-à-dire à l'état du crédit public. Or, au commencement de 1870, tous les emprunts antérieurs étaient classés ; on annonçait une ère de travaux pacifiques ; et le cours de la rente semblait près de se

fixer au moins au-dessus de 72, c'est-à-dire à un taux bien plus favorable que le taux de 4 1/2 qui avait servi de base aux conventions des longues annuités.

La Commission du budget pensa donc que le moment était favorable ; et l'un de ses membres, M. de Soubeyran, prit à cœur l'affaire, et il proposa d'abord d'emprunter en rentes 3 p. 100, au cours de 72, la somme nécessaire pour payer en capital les Compagnies subventionnées.

Le gouvernement du Deux janvier sembla peu disposé à rouvrir le Grand-Livre pour un emprunt de paix, d'un demi-milliard, au milieu de l'agitation politique du pays : une souscription nationale lui paraissait difficile, même après le plébiscite ; et peut-être avait-il pressenti, en vue d'un emprunt par négociation, la haute banque, qui s'était naturellement montrée réservée par ce temps d'émeutes et pour une opération où l'on ne pouvait compter sur un élan patriotique.

On chercha donc un autre mode d'emprunt que par rentes perpétuelles, et on imagina d'essayer en France le système des titres américains des 2-10 et 3-10.

J'ai exposé, dans *le Correspondant* du 10 août 1870, comment le gouvernement fédéral des États-Unis du Nord, n'ayant pas de dette fédérale perpétuelle, et ne voulant pas en avoir par raison de politique constitutionnelle spéciale à ce pays, avait été amené, pour la guerre de la sécession, à créer des obligations amortissables dans des délais forts courts. J'ai montré comment ces titres, pendant et après la guerre, avaient donné lieu, par leur nature ou par leurs conversions, à un agiotage inouï. Je ne veux pas dire que cette facilité à l'agiotage ait valu à ce mode d'emprunt les sympathies de nos financiers-marrons : ce qu'on peut dire, c'est que les jobbers de notre Bourse auraient certainement fait là de gros profits, mais que le Trésor public n'aurait pas réussi sans d'énormes sacrifices. Ces bons du Trésor étaient trop courts et trop longs d'échéance : pour un placement temporaire, les bons ordinaires à trois mois, six mois et un an seront toujours préférés ; et pour un placement définitif, mieux vaut la rente d'État, dont le marché est plus large, plus connu, plus commode à toute réalisation en cas de besoin, et qui d'ailleurs est dotée de priviléges exceptionnels.

La guerre mit à néant le projet dit des subventions aux chemins de fer, qui resta ainsi lettre morte pour les effets utiles qu'on pouvait en attendre ; mais il laissa malheureusement deux traces fâcheuses : pendant six mois, nos grandes compagnies de chemins de fer, attendant les payements que l'État semblait près d'effectuer, avaient suspendu l'émission de leurs obligations, qu'elles auraient pu émet-

tre pendant ce temps dans de bonnes conditions de crédit ; et, en outre, la combinaison d'emprunt en obligations à l'américaine se trouva sous la main du ministre des finances, quand M. Segris eut à pourvoir aux premiers frais de la guerre. Et cet instrument d'emprunt, de faible puissance, empêcha de mettre en œuvre l'instrument tout-puissant en France, surtout dans les moments de guerre, l'instrument éprouvé, connu et prêt à s'animer au souffle patriotique, l'emprunt en rentes perpétuelles.

Aussi bien, M. Magne, rentrant aux finances pour remplacer M. Segris, ne perdit pas une heure. Et nous devons rendre à ce ministre cette justice que si, en 1868, sortant d'une retraite de huit années, il avait laissé voir un esprit fatigué et, disait-on, un peu alangui, au mois d'août 1870, il se montra réveillé, rajeuni, résolu, capable dans sa sphère d'aider admirablement au salut de la France, si la France alors pouvait encore être sauvée.

M. Magne se fait autoriser à élever les émissions de titres d'État de 500 millions à 1 milliard, y compris ces malheureux bons du Trésor, ordinaires ou américains, dont M. Segris avait péniblement émis 200 millions sur une faculté de 500 millions.

Pour opérer l'emprunt complémentaire de 800 millions de francs, M. Magne s'établit tout d'abord une large et solide base d'opérations : dans cet affaissement de toutes choses, il juge bien le point solide, inébranlable, la Banque de France. Ce sera là, non sa ressource, mais sa réserve. Deux avances de la Banque contre Bons du Trésor non négociables de 50 et 40 millions, les 18 et 19 août, vont lui servir à assurer un grand emprunt national.

L'emprunt sera de 750 millions, 805 millions avec les frais; annoncé le dimanche 21 août, il est ouvert le mardi et clos le mercredi, suivant une disposition qui faisait arrêter les souscriptions le jour où la somme voulue aurait été couverte : précaution qui garantissait la pureté de la souscription nationale. L'emprunt est émis en rentes perpétuelles 3 pour 100, au cours nominal de 60 fr. 60 c., soit, par les bonifications, au cours réel de 59 fr. 06 c., c'est-à-dire au taux de 5 fr. 08 c. pour 100. Voilà ce que valait encore le crédit financier de la France après nos premières défaites, alors que M. de Bismark obtenait à grand'peine une partie seulement de son emprunt sollicité au taux de 5 fr. 68 c. pour 100.

Fort sagement, le ministre avait réglé que le premier versement serait très-fort, égal à un cinquième du capital ; et le reste fut échelonné en huit versements mensuels.

Le premier versement, 161 millions, s'accrut d'un chiffre de 100 millions de versements anticipés. Ainsi, en deux jours, le Trésor

avait fait sortir des cachettes stériles plus de 260 millions, qui allaient ranimer notre défense nationale, et alimenter Paris menacé autant que nos armées malheureuses ; car déjà notre entreprise sur le Rhin s'était tournée en invasion des Allemands en France. Hélas ! on ne disait plus en français : « A Berlin ! » mais des uhlans sillonnaient nos provinces en criant : « Zu Paris ! »

Vient la journée de Sedan ; puis le Quatre septembre. Le gouvernement dit de la Défense nationale, à peine organisé de fait, se divise entre Paris et Tours. La grande part siége à Paris, où, le 19 septembre, elle est investie, séparée du reste de la France, du reste du monde. A Tours, le gouvernement de la province, c'est-à-dire en réalité le gouvernement de toute la France hors Paris, est représenté par une petite délégation qui aura à créer les ressources, plus que jamais nécessaires, pour reconstituer nos armées détruites ou dispersées, et pour suppléer par des achats à l'étranger le matériel de guerre, qu'on disait insuffisant dès les premiers jours de juillet, et qui vient d'être en grande partie détruit ou capturé dans la région de l'Est, où on l'avait accumulé.

III

Pendant les quatre mois et demi du siége, le gouvernement de Paris avait peu de besoins d'argent : le Trésor, réduit au rôle d'une trésorerie municipale, n'eut à fournir que les traitements, les soldes, et le complément d'achats de denrées, dépenses évaluées à 3 ou 4 millions par jour, et les arrérages ou intérêts des dettes payables à Paris en octobre et en janvier, environ deux fois 40 millions : en total, pour les 133 journées du siége, la dépense ordinaire peut se chiffrer à 500 millions. La grande œuvre financière était et devait être en province.

Pour subvenir à ses charges de Paris assiégé, le ministre des finances avait les impôts des contribuables investis, la revente des denrées, les versements de l'emprunt Magne des souscripteurs parisiens, et les emprunts à la Banque, dont le chef-lieu était resté à Paris et dont une délégation avait été constituée pour la province auprès de la Délégation politique de Tours.

Les impôts à Paris naturellement donnaient peu ; mais la revente des denrées n'était pas sans importance ; et l'emprunt Magne fournissait une ressource considérable.

Par la rapidité de l'opération, cet emprunt, en effet, avait été sou-

scrit pour plus des deux tiers à Paris, la province n'ayant pas eu le temps de se pourvoir entre le jour de l'annonce et le jour de la clôture de la souscription. Paris avait ainsi souscrit 565 millions et demi, dont plus de la moitié devait être versé aux échéances mensuelles à partir du 21 octobre. Or le *Journal Officiel* du 21 octobre, au matin, annonçait que les versements anticipés s'élevaient déjà à 90,179,000 francs ; d'autre part, le *Journal Officiel* menaçait de mesures rigoureuses les souscripteurs qui ne s'étaient pas acquittés de leurs versements réguliers, parce qu'ils étaient paralysés par la force majeure du siége. Comment expliquer là cette abondance, et là cette gêne? Pendant le siége de Paris, il y eut pour l'argent et, par suite, pour les titres, un déplacement, un changement de mains : les commerçants et les industriels de l'habillement et surtout de l'alimentation absorbèrent pendant ces quatre mois et demi presque toutes les dépenses des Parisiens ; et ils placèrent les énormes sommes ainsi encaissées, dans la valeur qui leur offrait le plus de sécurité, et un bel intérêt (près de 6 p. 100, le 3 p. 100 étant en moyenne à 51 ou 52), outre la facilité de reprendre leur argent avec plus-value à la fin du siége pour aller tenter les opérations fructueuses du ravitaillement. Peut-être, — mais c'est ici le secret des dieux pieusement gardé dans les carnets des officiers ministériels de la Bourse, — peut-être quelque mesure plus ou moins régulière a-t-elle aidé ces capitalistes nouveaux à se substituer aux souscripteurs primitifs, devenus impuissants, et à mettre leurs fonds en titres libérés.

Le gouvernement de Paris puisa, en outre, à la Banque de France par deux emprunts, l'un de 75 millions, le 24 septembre; l'autre de 100 millions, le 5 décembre.

IV

Que devenait, pendant ce temps, la province, sous la délégation de Tours? Les deux tiers de la France étaient hors de l'invasion : plusieurs départements ou villes votaient des emprunts soit pour payer les réquisitions en argent des armées allemandes, soit pour équiper leurs concitoyens : en général, ces emprunts furent difficiles; un jour, tout à coup, les emprunts pour armements se ralentirent, jusqu'à cesser tout à fait... et la délégation résolut un emprunt extérieur sur le grand marché universel des capitaux, à Londres.

Elle se présentait là dans des conditions peu avantageuses : outre la situation critique où la France se trouvait alors, on pouvait lui opposer, — et on ne manqua pas de le faire, — qu'elle

n'était que la délégation, faiblement autorisée, d'un gouvernement non validé par la nation : prêter à ce procureur peu fondé de ce pouvoir contestable, c'était courir des risques : et, en finances, le risque se paye en ajoutant sa valeur au prix courant du loyer de l'argent. Les négociateurs envoyés de Tours à Londres durent ainsi subir des conditions rigoureuses, le taux de 7 1/2 p. 100 ; mais il faut reconnaître qu'ils étaient bien inspirés en allant chercher les subsides de la guerre, la commandite de notre défense nationale, au dehors, pour ne pas épuiser le pays fatigué par la guerre ; au dehors, pour s'ouvrir là des ressources illimitées, sur ce marché de Londres, où affluent les capitaux du monde entier, où les capitaux du continent alors effrayés allaient prendre asile et chercher emploi ; au dehors, enfin, où nous pouvions espérer de susciter la sympathie des étrangers, devenus, par notre emprunt, des créanciers intéressés à notre fortune.

L'opération fut, d'ailleurs, habilement combinée pour maintenir les titres le plus longtemps possible dans les portefeuilles étrangers, pour ne pas exposer la France à voir bientôt ces titres revendus avec prime sur notre marché, et enfin pour ne pas mettre en parallèle de l'emprunt d'août, encore non libéré, des titres analogues de moindre valeur.

10 millions de livres sterling furent émis en titres à 6 p. 100, au cours de 85 livres sterling pour chaque 100 livres sterling, remboursables à 100 livres en trente-quatre ans, à partir du mois d'avril 1873, et représentés par des obligations au porteur de 20 livres, 100 livres, 500 livres et 1,000 livres.

Ces grosses coupures assuraient une certaine permanence des titres en Angleterre, dans ce pays à grandes fortunes, et les rendaient peu accessibles à la France. Par là nous maintenions notre commandite par l'étranger, et nous procurions à un de nos titres d'État l'avantage de figurer à Londres dans le voisinage des valeurs d'État anglaises, c'est-à-dire l'avantage de s'améliorer et de participer un peu de la fixité des consolidés anglais. Et c'est ce qui se vérifie aujourd'hui.

Un autre effet de cet emprunt extérieur, et qui se produisit instantanément, c'est le langage bienveillant des journaux anglais, organes de la Cité, échos de nos prêteurs ; tandis que, la veille de cet emprunt, et depuis l'emprunt allemand à Londres, ils se signalaient par leur hostilité à la France.

Cet emprunt eut, pour la guerre en France, des résultats utiles, sinon salutaires : M. de Bismark lui a fait l'honneur de lui attribuer une part de nos succès sur la Loire. Mais, à d'autres égards, nos gouvernants, à Paris comme à Tours, apprirent, par les négociations de cet emprunt, combien leur autorité était incertaine, di-

visée, impuissante, et dans des circonstances où nous avions contre nous un chef d'État incontesté, de tous les siens reconnu et obéi, reliant et maîtrisant toutes les forces nationales et militaires de toute l'Allemagne : nous étions perdus.

Le gouvernement de Tours se réfugie à Bordeaux. A bout de ressources financières, il recourt à la délégation de la Banque de France, dont il exige un prêt de 100 millions. Autant l'emprunt Morgan mérite d'être bien apprécié par l'historien impartial, autant cet emprunt forcé à la Banque de France est profondément regrettable. C'était l'acte d'un patriote désespéré, a-t-on dit; soit : mais le désespoir, comme la colère, c'est plus qu'un crime dans un homme d'État, dirait Talleyrand, c'est une faute.

Qu'il me soit permis d'insister sur ce point, considérable dans l'état de trouble où les esprits sont encore en France. Ne touchez pas à la Banque, dirons-nous à nos politiques, quels qu'ils soient ou puissent être. Écoutez la leçon d'un grand exemple, pris dans l'histoire d'un chef d'État qui, par ses conquêtes, a pu se passer de crédit, et qui pourtant a respecté la banque.

En 1806, Napoléon, irrité contre les banquiers de Naples, qui alimentaient d'argent la cour de Sicile, résolut de couper les vivres à ses adversaires en détruisant la Banque de Naples, par un décret de banqueroute : il pensait ruiner ainsi et paralyser les principales maisons commerciales et aristocratiques du pays napolitain, et il espérait en outre, par cet exemple, inspirer une terreur salutaire à toute l'Italie. Au fond, il cédait à un mouvement de colère qu'il voilait décemment de prétextes politiques.

Heureusement, ce terrible homme de génie rencontra, dans cette affaire, un contradicteur, ferme autant que sage, son ministre des finances, Gaudin, le plus honnête homme et l'un des plus habiles financiers d'Etat qu'ait eus la France depuis Colbert.

Gaudin fit observer à Napoléon Ier que cette mesure dictatoriale porterait une atteinte grave au crédit de la France; que frapper une banque à Naples, ce serait ébranler, du même coup, les banques et les banquiers dans tout l'empire; ce serait ôter au commerce toute confiance, et, par conséquent, tout essor; que l'empereur, enfin, compromettrait à jamais son crédit financier, car on l'accuserait de n'avoir ni foi ni loi; et les capitaux ne se livrent que sous la religion des contrats et le respect de la propriété.

Ces justes observations changèrent l'esprit de l'empereur, et comme rien ne rafraîchit le sang comme d'avoir su éviter de faire une sottise, il redevint calme, remercia son ministre, et, souriant, le retint à déjeuner.

Il mangea de joyeux appétit; et comme le ministre, non moins

satisfait de l'aventure, dégustait avec un plaisir marqué une tasse de chocolat napolitain :

« Vous le trouvez bon, lui dit l'empereur; eh bien, je vais vous en faire mettre quelques tablettes dans votre portefeuille. »

En rentrant chez lui, Gaudin trouva dans son portefeuille, sous les tablettes promises, un mandat de 200,000 francs. Cette somme, avec un autre don d'une maison de campagne, constitua toute la fortune de cet éminent et loyal financier d'État, qui mourut en 1834, après avoir été quinze ans ministre des finances et quatorze ans gouverneur de la Banque de France. En 1809, l'empereur l'avait nommé duc de Gaëte en souvenir de la Banque de Naples.

Puisse cet exemple apprendre à qui peut l'ignorer ou l'oublier l'une des premières vertus de l'homme d'État, le respect des institutions fondées sur la foi publique, le respect des ministres du crédit. Louis XIV, ce monarque absolu, qui entrait botté, éperonné et la cravache à la main, au Parlement, accueillait gracieusement, à Marly, Samuel Bernard, dont il avait besoin pour un emprunt, et il ne tentait de le forcer que par des séductions.

Il y a longtemps que le bon sens populaire a dit : Ne tuez pas la poule aux œufs d'or.

Ne touchez donc pas à la Banque, surtout dans cette longue crise où la Banque de France a si bien mérité et de la confiance des particuliers et de la reconnaissance des citoyens.

Et, en effet, les 100 millions exigés à Bordeaux sont régularisés le 5 décembre 1870 par le conseil de Paris; et, le 11 janvier 1871, sur la demande du gouvernement de Paris, 400 millions de plus sont mis à la disposition de la délégation provinciale, en considérant : qu'un emprunt par souscription nationale, qu'un nouvel emprunt extérieur même, sont devenus impossibles dans l'état d'invasion du pays et dans la condition précaire du gouvernement.

Ainsi la Banque de France, tout en subvenant, autant qu'elle le pouvait, aux nécessités financières de la province comme de Paris, sauva le crédit public, c'est-à-dire tout ce qui, dans nos désastres, a pu être sauvé.

Elle aura encore d'autres services à rendre au pays après la guerre ; et, dans la période de réorganisation, nous allons la retrouver concourant à cette œuvre avec la haute banque, pour liquider d'abord cette ruineuse guerre, pour solder nos misérables dépenses, impuissantes par insuffisance, et payer notre rançon ; en un mot, pour régler les neuf milliards que nous coûte notre défaite, puisque nous n'avons pas su, au début et au cours de la guerre, avec de l'or au moins, acheter la victoire.

A. de Malarce.

MÉLANGES

LE SERMON SUR LA MONTAGNE

Avec des réflexions dogmatiques et morales, par Mgr Ginoulhiac, archevêque de Lyon. Lyon, Josserand, libraire-éditeur, 3, place Bellecour.

C'est aux évêques qu'appartient la garde du dépôt des Écritures, et le droit d'en donner une interprétation authentique. L'épiscopat n'a jamais manqué à ce devoir. Saint Augustin et saint Jean Chrysostome — pour ne nommer que ces deux lumières de l'Occident et de l'Orient — ont écrit sur différentes parties de la Bible des commentaires lumineux, éloquents, où revivent, avec la pure tradition de l'Église, leurs personnalités si diverses, et tout ensemble si énergiques et si aimantes. Les *Élévations sur les mystères* et les *Méditations sur l'Évangile* ne sont pas les seules œuvres dans lesquelles l'évêque de Meaux se soit attaché à expliquer l'Écriture. Celui qui disait des Livres saints : *His consenescere, his immori summa votorum erat*, et qui, dès sa jeunesse, avait puisé à ces sources vives une ivresse dont il ne revint jamais, Bossuet a consacré à de nombreuses parties de l'Écriture des commentaires écrits, les uns en français, les autres dans cette mâle latinité qui garde, elle aussi, la forte empreinte de son génie. Fidèle à ces grands exemples, Mgr Ginoulhiac, qui avait publié, il y a quelques années, des réflexions dogmatiques et morales sur les épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite (les *Épitres pastorales*, comme on les appelle), publie aujourd'hui un commentaire du *Sermon sur la montagne*. De toutes les parties de l'Évangile, le *Sermon sur la montagne* est celle qui a le moins subi les atteintes sacriléges de l'hypercritique contemporaine. Ceux qui attribuent à je ne sais quel alexandrin du second siècle,

Qui ne dit point son nom, et qu'on n'a point revu,

la composition du quatrième évangile, n'ont pas même essayé d'entamer l'authenticité du *Sermon sur la montagne*. « Pas de chapitres dans l'Évan-

gile, dit Mgr Ginoulhiac, qui ait été cité aussi souvent dans les divers monuments de l'antiquité chrétienne. Et voudrait-on réduire tout l'évangile de saint Matthieu aux discours qu'il contient, par suite de l'abus qu'on a fait d'un mot de Papias, qu'on serait forcé de mettre le *Sermon sur la montagne* à la tête de tous les autres. » D'ailleurs, en proclamant avec énergie l'authenticité de ce discours, les critiques ne croient pas s'engager beaucoup, et leurs aveux pourraient bien cacher une tactique, pour ne pas dire un piége. D'après eux, tout le christianisme est dans le *Sermon sur la montagne*. Là seulement, disent-ils, nous trouvons la physionomie vraie de Jésus et le caractère primitif de son enseignement, qui n'était d'abord qu'une loi morale, et dont plus tard on a fait une religion. « Comme, dans ce discours (c'est Mgr Ginoulhiac qui parle), Jésus-Christ ne déclare pas explicitement tout ce qu'il est, ils s'en servent pour prétendre qu'il n'a jamais rien dit de plus à cet égard. » Mais, même sur le terrain où nos adversaires veulent circonscrire la lutte, il n'est pas malaisé de les battre, et l'archevêque de Lyon l'a su faire. Dans ce discours, qui est, nous le reconnaissons, plus moral que dogmatique, Jésus-Christ se donne comme le Messie, comme le législateur universel, comme le juge suprême de l'humanité, et ces trois titres impliquent la divinité de Celui qui les possède. « Pour nous borner ici au dernier de ces caractères, celui de juge, dit Mgr Ginoulhiac, qui ne comprend, s'il a la conscience de sa dignité morale, que Dieu seul est le juge suprême de l'homme, et, s'il connaît un peu les anciennes Écritures, que cette fonction y est constamment attribuée au Dieu véritable? On n'aurait donc d'autre preuve de la divinité de Jésus-Christ, que celle-là serait suffisante et irrécusable. » Et puis, la nature même des préceptes révèle aussi la divinité du législateur qui les impose. N'est-ce pas dans le *Sermon sur la montagne* que nous lisons le *Diligite inimicos vestros?* « Il fallait, remarque Mgr l'archevêque de Lyon, que Jésus-Christ eût une conscience bien sûre de son autorité, qu'il pût offrir des motifs et des secours bien puissants sur le cœur des hommes, pour en disposer aussi souverainement, pour oser affronter les préjugés anciens, braver des instincts si universels, et imposer à tous cette loi nouvelle, et si difficile à accomplir, de l'amour des ennemis. Pour qui connaît la nature humaine, et qui sait envisager les choses dans leur ensemble, avoir réussi à faire accepter cette loi, l'avoir fait passer dans les mœurs d'une société universelle, c'est une des preuves les plus sensibles de la divinité de Jésus-Christ. » Celui qui parle dans le *Sermon sur la montagne* est bien le même qui parlera dans le discours après la Cène. De part et d'autre, c'est le même Christ qui se manifeste au monde, ici, promulguant la loi définitive et éternelle de justice et de charité, là, dévoilant à des âmes plus particulièrement aimées les mystères de la vie divine; de part et d'autre, c'est le même Dieu.

On le voit, dans le commentaire du *Sermon sur la montagne*, l'apologiste, le théologien, a tenu la plume. Il a dégagé des textes évangéliques et

mis en pleine lumière l'élément dogmatique qu'ils contiennent. Mais, à côté de l'apologiste et du théologien, il y a le moraliste. Ce moraliste est nourri de la substance des Pères, « de cet esprit primitif qui sort naturellement de leur plénitude » (c'est Bossuet qui s'exprime ainsi[1], et qui donc essayerait de redire autrement que lui ce qu'il a dit une fois?) Cependant ce moraliste sait aussi penser, observer par lui-même, et son analyse est ferme et pénétrante. Tous reconnaîtront en lui le pasteur qui aime les âmes et qui ne les étudie que pour les mieux servir.

Mgr l'archevêque de Lyon me permettra-t-il de lui soumettre deux doutes qui me sont suggérés par la lecture de son livre? A propos du texte de saint Matthieu et des textes de saint Luc qui concernent le prêt, Mgr Ginoulhiac distingue d'abord les prêts de charité et ceux de commerce, et il paraît disposé à croire que les règles tracées par Notre-Seigneur ont uniquement pour objet les prêts de charité. Et pourtant, à la page suivante, l'éminent commentateur écrit : « Si l'on s'en tient aux termes du précepte, il exclut, avec toute espérance d'un service pareil, toute sorte de profit ou tout intérêt. Pour échapper à cette conclusion, il n'est pas de moyens que la subtilité humaine n'ait employés, aucun subterfuge auquel on n'ait eu recours. » Il me semble cependant que les partisans de la légitimité du prêt de commerce ne s'y prennent pas si mal pour soutenir leur opinion. Leur raisonnement, tel que le résume l'archevêque de Lyon, n'a pas du tout l'air d'un subterfuge. « (Ils) ont observé que la défense de rien retirer du prêt se rapporte aux prêts dont parle (le Sauveur), et ne va pas au delà. Ce n'est donc qu'arbitrairement qu'on l'étendrait hors des limites des prêts de charité et de miséricorde. Et il n'est nullement probable, ajoutent-ils, que Jésus-Christ ait eu la pensée de régler tous les contrats commerciaux et toutes les spéculations lucratives pour les deux parties, qui peuvent se présenter sous la forme de prêt. » Un tel sentiment est conciliable avec l'exégèse la moins subtile et la plus orthodoxe, et je doute fort que l'on trouve contre lui, dans la tradition, des arguments décisifs.

Il est un autre point encore sur lequel je ne me rangerai pas entièrement à l'avis de Mgr Ginoulhiac. Arrivé à cette parole du Maître : « *Qu'elle est étroite, la porte qui conduit à la vie, et qu'il en est peu qui la trouvent!* » le docte archevêque expose les deux opinions qui se partagent nos commentateurs et nos écrivains, sur la proportion du nombre des élus parmi les catholiques. Je remarquerai en passant que, de l'énumération des raisons contradictoires alléguées par les défenseurs des deux sentiments, un théologien aussi consommé a élagué certains faits scripturaires, certaines figures bibliques, qui ne prouvent rien en faveur de l'opinion sévère, et dont cependant on s'est quelquefois servi pour l'étayer. « Quel parti prendre, se demande Mgr Ginoulhiac, dans cette division des esprits,

[1] *Défense de la Tradition et des SS. Pères*, part. 1, livre IV, ch. XVIII.

et à quelle opinion s'arrêter? Elles ont l'une et l'autre leurs inconvénients... » Eh bien, je ne vois pas quels inconvénients présente l'opinion de Suarez, de saint François de Sales, du P. Faber et du P. de Ravignan ; l'opinion qui espère que, parmi les catholiques qui croient, qui luttent, fussent-ils trop souvent vaincus, c'est le grand nombre qui arrivera au salut. Une telle opinion n'offre aucun danger, car elle laisse subsister dans leur intégrité majestueuse toutes les vérités chrétiennes ; et, comme le disait au P. de Ravignan le docteur Allies, elle a pour complément nécessaire le dogme essentiellement catholique du Purgatoire, « ce huitième et terrible sacrement du feu. » Sans flatter, sans endormir les âmes, elle les dilate et les console et, par là même, accroît leur force. « Quand même nous serions dans l'erreur, ce que seul le dernier jour nous fera voir, dit le P. Faber[1], nous aimerions mieux avoir cherché à inspirer sur Dieu des pensées qui le fassent plus honorer par les hommes et nous portent à l'aimer davantage. » Pour ma part, je suis d'accord avec le grand mystique anglais, et je suis certain qu'une si pieuse, si docte et si aimable compagnie m'attirerait, si j'en avais besoin, le pardon du successeur de saint Irénée.

AUGUSTIN LARGENT,
Prêtre de l'Oratoire.

FAMILLES ROYALES DE FRANCE

Prières et fragments religieux, recueillis et publiés par M. Charles VIOLLET, ancien élève de l'École des chartes. In-8, 472 p. — Paris, Poussielgue, rue Cassette, 1870. — Prix, 6 fr.

Ce livre n'est pas un ouvrage d'actualité. Publié en 1870, quelques semaines avant les événements qui ont bouleversé la France, il n'a pu être analysé ici aussitôt après son apparition. Je suis d'autant plus heureux de combler cette lacune, que le livre de M. Viollet s'inspire de ces deux sentiments, si rarement réunis de nos jours, l'esprit scientifique et l'esprit chrétien. J'ai pour garant de l'esprit scientifique les notices placées en tête des divers morceaux qui composent ce volume et les notes critiques qui le terminent. Avant d'accepter telle œuvre comme authentique ou de la rejeter comme apocryphe, l'auteur la soumet à un examen approfondi, consulte les divers manuscrits et donne ses conclusions avec une impartialité qui n'échappera pas au lecteur. C'est ainsi que, contrairement à l'opinion

[1] *Le Créateur et la créature,* livre III, chapitre II ; *le grand nombre des croyants.* (Trad. de M. l'abbé de Valette.)

de Wattenbach et de Sickel, M. Viollet se prononce, après discussion, pour l'authenticité de la relation écrite par Louis le Débonnaire sur sa captivité. En revanche, tel ouvrage attribué à Louis XVI est rejeté comme n'ayant pas été composé par ce prince.

C'est donc avec une entière sécurité historique qu'on peut aborder ce livre et s'abandonner aux impressions qu'il fait naître tout d'abord. Cet esprit de foi dont je parlais tout à l'heure a guidé l'auteur dans le choix qu'il avait à faire, avec un à-propos et un bonheur rares. Ici, notre embarras est grand, car il faudrait citer une bonne partie de ce volume, et les limites de ce compte rendu ne nous le permettent pas. Je me bornerai donc, mais bien à regret, à dire que c'est l'histoire de France presque tout entière, vue sous un de ses côtés les plus attrayants, avec ses figures les plus sympathiques et ses pages les plus chrétiennement belles. Le volume s'ouvre avec Clovis et sainte Radegonde, avec la prière du roi mérovingien à Tolbiac et le testament de la religieuse de Poitiers, et il se termine à la Révolution française et par le nom vénéré de Marie-Thérèse, la dernière dauphine de France.

Nous sommes bien divisés aujourd'hui au point de vue politique, nos projets pour la régénération de notre pays sont bien dissemblables, mais il suffit d'être Français et d'être chrétien pour sentir l'émotion gagner son âme en entendant ces accents religieux de l'ancienne France. Cette prière de madame Élisabeth, ne dirait-on pas, par exemple, qu'elle a été composée au milieu de nos douleurs présentes?

« Esprit consolateur, rendez la joie à nos cœurs flétris par l'amertume, le courage à nos âmes abattues par la tristesse; vous nous faites connaître que dix justes dans Sodome auraient apaisé la colère du ciel. Ah! mon Dieu, jetez les yeux sur les vénérables pontifes, les prêtres de l'Église de France : leur fermeté, leur zèle, leurs vertus attendriront votre cœur. Jetez les yeux sur les vierges, victimes volontaires de la pénitence, qui lèvent vers vous des mains pures et qui sollicitent le pardon d'un peuple criminel; enfin, sur tant de justes que la foi soutient, que l'espérance anime, que la charité enflamme. Grand Dieu! ce spectacle est digne de vos regards. Oui, Seigneur, en faveur des justes, vous ferez grâce aux coupables, et, tous ensemble, nous bénirons votre saint nom dans le temps et dans l'éternité. »

L'abbé O. Delarc.

REVUE CRITIQUE

I. *La vérité sur le Masque de fer,* par M. Iung. 1 vol. — II. *Dictionnaire historique de la France,* par M. Lalanne. 1 vol. — III. *Œuvres politiques d'André Chénier,* publiées par M. Becq de Fouquières. 1 vol. — IV. *Œuvres de François de Pange,* publiées par le même. 1 vol. — V. *Les invasions anglaises en Anjou, au quatorzième et au quinzième siècle*, par M. André Joubert. 1 vol. — *Voyage aux pays rouges.* 1 vol.

I

Il faut que le mystère ait, dans l'histoire en particulier, un bien puissant attrait, puisque les tentatives pour le pénétrer se renouvellent si fréquemment. Personne n'a oublié — les lecteurs du *Correspondant* moins que d'autres — la brillante entreprise faite récemment sur l'un de ces obscurs problèmes du passé, problème d'autant plus agaçant pour la curiosité publique, qu'il est un des moins éloignés et néanmoins un des plus résistants. Nous voulons parler de la question du Masque de fer. Sans prétendre que la solution apportée par M. Marius Topin fût décisive et n'offrît pas des côtés vulnérables, nous supposions du moins, tant elle était spécieuse et habilement déduite, qu'elle prévaudrait longtemps, car les critiques qu'elle avait subies étaient toutes négatives. Voici déjà cependant une autre interprétation, fruit aussi d'études neuves et très-intéressantes, qui, en elles-mêmes et indépendamment de la thèse contestable qu'elles appuient, méritent les plus grands éloges.

Cette révélation nouvelle (la douzième, si nous comptons bien) nous vient d'une réunion d'officiers voués à l'étude, dont nous sommes heureux d'apprendre l'existence et dont ce travail inaugure les publications. L'ouvrage dont nous parlons a pour titre : *La vérité sur le Masque de fer*[1], et pour auteur M. Iung, officier d'état-major. Il aurait été entrepris, paraît-il, en même temps à peu près que celui de M. Marius Topin, et en grande

[1] *La vérité sur le Masque de fer* (les empoisonneurs), d'après des documents inédits des Archives de la guerre et autres dépôts publics, par M. Th. Iung, officier d'état-major. 1 vol. in-8, avec gravures et plans inédits du temps. — Henri Plon, éditeur.

partie d'après les mêmes documents récemment mis à la disposition des écrivains, nous voulons dire le Dépôt du ministère de la guerre, mine puissante, peu explorée encore, dont M. Iung nous parle en ces termes : « Les Archives de la guerre sont riches en manuscrits peu connus, surtout pour les dix-septième et dix-huitième siècles... Qu'on se figure dix-sept cents volumes manuscrits, embrassant toute cette période du dix-septième siècle, et comprenant à la fois des volumes-minutes, des lettres reçues et des transcrits. Or chaque volume contient un millier de dépêches environ, et l'on s'imaginera facilement les curiosités que l'on rencontre à chaque pas. Toute notre histoire militaire *vraie* du dix-huitième siècle est là. »

L'auteur aurait pu ajouter — et son livre en offre la preuve — que l'histoire de la politique et de la police de l'époque s'y mêle dans une proportion considérable. C'est de là principalement que M. Iung a tiré les matériaux précieux, mais trop crûment mis en œuvre peut-être, de sa dissertation. Le texte en est presque exclusivement, en effet, composé de pièces ou fragments de pièces authentiques cousus l'un à l'autre, et forme ainsi un tissu plus piquant qu'homogène. En revanche, si l'unité du style y manque et si la clarté y souffre un peu du bariolage des citations, le plan général du travail est bon. Comme M. Marius Topin, avant d'exposer sa solution, M. Iung démolit celles des autres; avant de nous montrer à quelle figure s'adapte, selon lui, le masque légendaire, il écarte, comme n'y répondant point, toutes celles auxquelles on a voulu l'appliquer jusqu'ici. C'est ainsi qu'il rejette non-seulement le duc de Vermandois, le duc de Beaufort, le duc de Monmouth, Fouquet, Avedick, déjà mis hors de cause par M. Topin, mais Mattioli lui-même, dont M. Topin avait fait son héros, qui semblait venir si bien à point pour tout expliquer. Dire pour quelles raisons M. Iung exclut Mattioli, et quelle valeur ont ces raisons, n'est point possible ici; ce qui intéresse davantage est de savoir qui il lui substitue, car, nous l'avons dit, M. Iung a fait aussi sa découverte. Seulement, chez lui, l'homme masqué, le grand *innominato* ne compta jamais ni parmi les princes, ni parmi les prélats, ni parmi les ministres des princes : ç'aurait été tout au plus un agent secondaire de leurs complots contre le « grand roi, » un subalterne instrument de leur vengeance.

Il y eut en effet contre la vie de Louis XIV, aux plus beaux jours de son règne — fait peu connu, ou dont les historiens ne parlent guère — des conspirations ourdies d'un bout de l'Europe à l'autre, par tous ceux, États ou particuliers, que ses triomphes avaient abaissés, que son despotisme avait frappés dans leur indépendance ou leur liberté, ou simplement que sa gloire offusquait : les Espagnols, les Hollandais, les Allemands, les protestants et les grands seigneurs. Cette manière italienne de satisfaire ses ressentiments et d'aider à la réalisation de ses projets était assez agréée dans les hautes régions sociales vers le milieu du dix-septième siècle. Il y eut un moment où les morts foudroyantes et mystérieuses se succédèrent

si rapidement à la cour de Louis XIV, que l'épouvante en prit à tout le monde, et telles furent les découvertes qu'amena l'enquête des tribunaux, qu'on n'osa les rendre publiques : les lumières sinistres qui sortirent de là faisaient monter les soupçons jusqu'au pied du trône. Dix ans au moins, de 1670 à 1680, ce monde de Versailles, si rayonnant en apparence, fut sous la menace du poison. Le poison aurait été, selon M. Iung, l'arme principale d'une conspiration européenne formée contre le roi de France, conspiration politique qui avait ses chefs à Londres, à Bruxelles, à Rome, à Turin, à Madrid, ses banquiers dans toutes les grandes villes, ses agents principaux parmi les grands seigneurs perdus de mœurs, de dettes ou d'ambition ; ses instruments, dans le monde alors très-nombreux des cadets de grandes familles, des aventuriers d'origine noble, des prêtres tarés, des femmes débauchées et des médecins sans brevet. Leur but était, selon leur condition, l'or, les charges, les monopoles, le trône : « véritables termites de cette société étincelante à la surface mais gangrenée jusque dans les parties les plus essentielles, » dit M. Iung.

C'est dans les rangs de ces conspirateurs qu'il faut, dit M. Iung, chercher l'homme au masque de fer ; et, à son avis, la découverte de cet homme n'est pas impossible, comme l'ont déclaré bien des historiens et comme l'affirmait encore récemment M. Michelet. Le secret de cette individualité, qui en réalité n'a rien de mystérieux, et sur laquelle on a fait des « contes jaunes, » selon l'expression de Saint-Mars, son geôlier, doit se trouver dans les cartons du Dépôt de la guerre, car c'est à Louvois que revient l'honneur de sa capture. Louvois fut en effet l'habile et implacable inquisiteur sous lequel succomba la conspiration dont nous venons de parler, et c'est à ce service éminent que tint la haute et inébranlable faveur dont il jouit auprès du roi. L'activité, l'adresse, la persévérance qu'il déploya dans la recherche et la répression des complots de toutes sortes tramés contre Louis XIV éclatent dans les nombreux extraits que M. Iung nous donne de sa correspondance avec les agents qu'il avait à son service. Cette correspondance ajoute un trait de plus au portrait que M. Camille Rousset nous avait donné de cet homme extraordinaire, qui se trouve avoir été, non-seulement le plus grand organisateur militaire qu'ait eu la France, mais un ministre de police hors ligne.

L'homme qui en jugea le mieux à ses dépens, le malheureux que Saint-Mars garda trente ans, sept mois et dix-neuf jours, dans les différentes prisons dont ce geôlier modèle eut le commandement, le Masque de fer enfin, n'aurait pas été, du moins par sa naissance et sa position dans le monde, très-digne des soucis d'un tel homme, s'il faut admettre la solution que donne M. Iung du problème historique qu'il a entrepris de résoudre. Le prisonnier dérobé avec tant de soin aux yeux des hommes ne serait, dans le nouveau système, nous l'avons déjà dit, ni un prince, ni un grand seigneur, ni un ministre, mais un simple agent de conspiration, lorrain d'o-

rigine, qui avait été, vers 1672, signalé à Louvois parmi les étrangers qui se rendaient en France avec des desseins suspects, et que le vigilant ministre fit saisir au moment où il venait de franchir la frontière et enfermer à Pignerol sous la garde de Saint-Mars, qui le transporta avec lui dans toutes les prisons dont il eut depuis le commandement. Son nom n'est pas nouveau, car c'est celui dont on baptisa le Masque de fer sur le registre des enterrements de l'église Saint-Paul, *Marchiali* ou *Marchial*. Selon M. Iung, ce serait le vrai nom du prisonnier. Dans ses lettres, Louvois l'appelle le chevalier de Kiffenbach, le chevalier des Armoises, le sieur Froid, ou de Froid ; mais son vrai nom, affirme M. Iung, était Marchieulle ou de Marchiel. C'était, à l'époque de son arrestation, un homme encore jeune, de belle taille, très-intelligent, et parlant plusieurs langues. Officier de cavalerie de l'armée du duc de Lorraine, alors dépossédé, il menait, comme beaucoup d'autres gentilshommes de son temps, une vie précaire et aventureuse qui le disposait merveilleusement à servir les projets que la crainte ou la vengeance suggérait dans toute l'Europe aux ennemis de Louis XIV. Au service de qui s'était-il mis quand il entra en France, et quels étaient précisément ses desseins? C'est ce qu'on ne sait pas aujourd'hui ; mais il fallait qu'il inspirât une crainte bien particulière, pour avoir été l'objet d'une si étrange détention. M. Iung a beau nous dire que, de tous les prisonniers confiés à la garde de Saint-Mars (et on les connaît tous, ajoute-t-il), Marchiel est le seul auquel conviennent tous les traits du Masque de fer, « le seul répondant à ces nécessités de temps, d'intérêts et de soins exigées par la critique sérieuse, » on n'admettra pas aisément qu'un simple officier de cavalerie, d'une noblesse obscure, ait pu, une fois saisi, devenir l'objet de précautions si minutieuses, si extraordinaires et si persévérantes que celles qu'on prit pour la garde de l'homme au masque de fer. Quel si grand intérêt pouvait avoir le grand roi à soustraire ainsi à la vue de tous, à supprimer en quelque sorte, mais sans lui ôter la vie, un aventurier, un intrigant, un empoisonneur peut-être, peut-être un assassin à gages? Nous déclarons, quant à nous, ne pas le comprendre. Marchiel peut bien répondre, pour tous les caractères et toutes les circonstances extérieures, à l'aventure du Masque de fer; mais rien dans sa position ne saurait expliquer la manière dont il fut traité durant ses trente ans de prison. Donc, quelque valeur, quelque intérêt qu'ait d'ailleurs, grâce aux documents nouveaux dont il est plein, le livre de M. Iung, il ne nous semble pas justifier de tout point son titre : *La vérité sur le Masque de fer*. Après cet ouvrage, comme après ceux qui l'ont précédé, le problème reste, pour nous du moins, tout entier.

II

L'étude, dans tous les genres, a aujourd'hui des auxiliaires de toute sorte qui lui manquaient autrefois et la rendaient plus pénible et plus lon-

gue. Cela est vrai de l'étude de l'histoire en particulier, pour l'enseignement de laquelle on a beaucoup fait dans ces derniers temps. Antiquités, art, littérature, géographie, biographie, tout a été mis à la disposition des jeunes gens dans des dictionnaires classiques qui laissent à désirer, sans doute, mais qui n'en offrent pas moins d'immédiates et promptes ressources que n'avaient pas nos pères et que nous n'avions pas nous-mêmes.

Un nouveau dictionnaire de ce genre vient de paraître, qui n'était pas le moins souhaité et qui, malgré des imperfections et des oublis presque inévitables dans un travail de cette sorte, n'en sera pas moins le bienvenu, non-seulement auprès des écoliers, mais auprès de tous ceux qui s'occupent d'histoire et plus spécialement de l'histoire de France. C'est notre histoire, en effet, qu'il a pour objet[1]. Résumer et condenser en quelques lignes tous les faits et toutes les notions relatives à l'histoire religieuse, politique, judiciaire et militaire d'un pays dont l'existence est aussi longue et dont le rôle a été si considérable que le nôtre; faire connaître la nature, le caractère, l'esprit de ses institutions et en retracer les vicissitudes; exposer la succession chronologique des événements et des révolutions qui remplissent ses annales, ainsi que la biographie de ses souverains et des hommes qui y ont joué un rôle important ou célèbre; indiquer enfin ses limites, ses divisions territoriales, ses villes, ses forteresses avec leurs classifications administratives et leurs noms successifs; le tout dépecé et distribué par ordre alphabétique et pourtant relié par des rappels et des renvois et se coordonnant à distance : telle est la tâche que s'était donnée l'auteur.

Cette tâche, malgré un savoir considérable, et dont il avait donné antérieurement des preuves, M. Lalanne ne pouvait la remplir seul; il a eu des aides, mais en petit nombre, et sa part dans le travail reste colossale.

Un livre qui touche à tant de sujets divers, parmi lesquels il en est de délicats, différemment interprétés, selon les temps, ou restés objets de controverse, ne saurait éviter de contrarier quelques sentiments religieux ou autres. Nous aurions, pour notre compte, plus d'une réserve à faire sur le fond de plusieurs articles, si l'auteur n'avait pas mis généralement une grande réserve dans l'expression de ses jugements personnels et ne s'était abstenu en les formulant de toute expression capable de provoquer ou de blesser. Remarquons même, et c'est justice, que souvent, dans l'indication des livres à consulter, il place loyalement, à côté les uns des autres, ceux qui représentent les doctrines les plus opposées comme, par exemple, pour la question de la Ligue, où il recommande en même temps l'histoire d'Anquetil et celle de notre collaborateur, M. de Chalambert.

[1] *Dictionnaire historique de la France*, par Ludovic Lalanne. 1 vol. in-8 de 1,850 pages à deux colonnes. — Librairie Hachette.

Cette indication des sources ou des ouvrages à lire sur les divers sujets est, dans le *Dictionnaire historique de la France*, un mérite que nous nous plaisons à signaler. M. Lalanne a suivi, sur ce point, l'exemple que lui avait donné feu M. Dezobry, dans son excellent *Dictionnaire d'histoire et de géographie*. Il est à regretter seulement que les indications ne soient pas toujours assez explicites et que, sur plus d'un sujet, l'auteur n'ait pas été assez au courant de la bibliographie. Ainsi, pour l'illustre abbaye de Cluny, on nous renvoie tout simplement, parmi les livres écrits en français, à celui de M. Champli, sans mentionner ni l'*Histoire de l'abbaye de Cluny*, par M. Lorrain, ni la grande *Histoire de l'ordre de Cluny*, par M. Pignot, publiées, la dernière depuis trois ans, et la première depuis trente.

Un autre ordre de faits qui a son intérêt, mais qui pourrait bien compromettre l'auteur et le mettre mal, d'une part, avec les démocrates, et de l'autre avec les parvenus : c'est l'histoire des familles nobles de France. — Et, par là, nous n'entendons pas désigner seulement les familles contemporaines des premiers Capets, les fils des croisés, dont le nom est dans toutes les pages de notre histoire, mais celles qui, quoique sans notoriété hors de leur province, avaient incontestablement droit à prendre rang dans la hiérarchie aristocratique et à *être présentées*, comme on disait sous Louis XIV. — Leur arbre chronologique, leurs subdivisions, leurs alliances, leurs substitutions sont, quand il y a lieu, étudiées avec autant de soin que s'il s'agissait des de Vienne ou des Montmorency.

Les institutions politiques, civiles et judiciaires occupent également, dans le Dictionnaire de M. Lalanne, une place convenable et qu'on leur a jusqu'ici trop étroitement mesurée dans nos Histoires de France. Que de termes de droit et de pratique, que de noms de magistratures communales et paroissiales ne rencontre-t-on pas dès qu'on touche aux actes, aux mémoires ou aux correspondances, nous ne disons pas seulement de l'époque féodale, mais des temps les plus voisins de la Révolution, dont l'explication n'est nulle part, sinon peut-être dans de vieux traités qui moisissent au fond des bibliothèques. Où chercher, par exemple, aujourd'hui, l'explication des mots de *viguiers*, de *vidame*, de *pouillé*, *gruage* et cent autres pareils affluant dans les documents et même dans les écrivains du dix-septième et du dix-huitième siècle ?

Signalons encore au mot France, et modestement relégué à son rang alphabétique, un excellent travail de chronologie dont la place eût été, selon nous, à la tête du volume. C'est un relevé fait, année par année, de tous les événements remarquables de notre histoire, depuis la fin du cinquième siècle et la conquête de Clovis jusqu'à l'avant-dernière année du règne de Napoléon III. Ce registre, purement énonciatif, mais détaillé à mesure qu'on approche davantage des temps modernes, est en quelque sorte le sommaire des faits dont le dictionnaire lui-même est le développement.

Nous regrettons toutefois que la biographie, dont les articles sont nom-

breux et bien choisis, ne soit pas plus développée; que la géographie, sous prétexte qu'elle n'est ici envisagée qu'au point de vue historique, soit elle-même si abrégée, et que l'archéologie manque à peu près entièrement. Néanmoins, malgré ces imperfections qui peuvent disparaître aisément, le *Dictionnaire historique de la France* est un bon travail dont les avantages seront appréciés ailleurs encore qu'au collége, que l'auteur a eu plus particulièrement en vue.

III

M. Becq de Fouquières, à qui nous devons la belle édition critique des poésies d'André Chénier dont nous avons parlé ici plusieurs fois, vient de couronner le monument que ses soins pieux avaient élevé à sa mémoire, par la publication critique de ses Œuvres en prose[1].

Une première fois déjà, ces écrits qu'on eût si peu attendus de la plume à qui nous devons *l'Aveugle* et *la Jeune captive*, avaient été donnés au public, mais incomplétement, dans un texte souvent défectueux et sans les annotations dont ils ont besoin pour être compris et appréciés à leur réelle valeur. La présente édition a été faite sur les originaux mêmes; elle contient, sinon tout ce qu'André Chénier a écrit sur les questions politiques, du moins tout ce qui en a été retrouvé. Chaque pièce, chaque morceau est accompagné de notes qui les remettent en situation. Le tout est précédé d'une longue et curieuse introduction sur la vie politique de l'auteur, vie encore peu connue et qui grandit singulièrement l'idée qu'on s'était faite jusqu'ici de ce fils ressuscité de la muse hellénique.

Il ressort, en effet, de ces écrits et de ces détails biographiques, qu'il y avait dans André Chénier plus qu'un poëte, dans le sens qu'on attache aujourd'hui à ce mot; que la culture des lettres antiques ne l'avait pas rendu étranger à son temps et à son pays; qu'il n'était pas atteint de cette sensualité artistique qui, depuis lui, a énervé tant d'âmes; que, pour être poëte, il ne se croyait pas dispensé d'être citoyen. Les écrits dont M. Becq de Fouquières nous donne aujourd'hui une édition définitive, attestent, en effet, qu'il suivait de près le mouvement politique de la France, qu'il se rendait parfaitement compte du besoin de réformes qui éclatait partout, mais que ce nom de réformes n'était pas pour lui synonyme de celui de révolution.

Comme tous les esprits élevés et généreux de l'époque, il appela de ses vœux les états généraux et partagea les illusions de la philosophie du temps sur la régénération sociale de la France et l'avénement prochain

[1] 1 vol. in-18. — Charpentier, édit.

d'une « humanité renouvelée par la liberté et soumise à la toute-puissance de la raison. » Il acclama l'Assemblée constituante, et suivit avec intérêt ses travaux durant une année, mais silencieusement, en homme qui étudie avant de parler. Il ne prit la parole et la plume que quand il put entrevoir que la réforme tournait à la révolution. Son premier écrit, l'*Avis aux Français sur leurs véritables ennemis*, témoigne de la clarté du regard qu'il portait sur les événements, et de l'inquiétude que lui causait l'infirmité politique dès lors manifeste de l'esprit français. Le séjour qu'il venait de faire en Angleterre l'avait avancé à cet égard sur ses concitoyens, et M. Becq de Fouquières conjecture avec raison que c'était le spectacle du pays qu'il venait de quitter qui lui faisait souhaiter pour la France l'avénement « d'une certaine raison générale, d'une certaine sagesse pratique et comme de routine, » la naissance enfin d'un véritable esprit public.

Cet écrit eut un grand succès, non-seulement à Paris, où il fut violemment attaqué par les apprentis démagogues, mais à l'étranger, où tout le monde avait les yeux fixés sur la France. Le roi de Pologne le fit traduire en polonais. Hélas! cette sagesse pratique en matière de gouvernement, que le jeune écrivain appelait de ses vœux, comme le seul obstacle efficace à l'action funeste de « cette nombreuse race de libellistes sans pudeur qui, sous des titres fastueux et des démonstrations convulsives d'amour pour le peuple et pour la patrie, cherchent à s'attirer la confiance populaire, » cet esprit public qui distinguait déjà l'Angleterre, nous l'attendons toujours. C'est là ce qui fait encore aujourd'hui l'intérêt de cette première brochure d'André Chénier, qu'on peut considérer comme le premier diagnostic du mal dont nous souffrons même après bientôt un siècle. C'est là aussi ce qui, indépendamment du talent qui les distingue entre tous ceux de l'époque, fait relire aujourd'hui avec un attrait plein de surprise les écrits qui suivirent cet éclatant début : — les *Réflexions sur l'esprit de parti*, ou plutôt sur la peur en temps de révolution, « la peur, qui est un des premiers mobiles de toutes les choses humaines, qui prend le nom de prudence et, sous prétexte de ne pas vouloir compromettre la bonne cause, reste muette, tergiverse, ne dit la vérité qu'à demi, et seconde par cette mollesse les entreprises d'un petit nombre d'audacieux qui s'embarrassent peu que les gens de bien les estiment ou les approuvent, pourvu qu'ils se taisent et laissent faire; la peur qui, a en France, plus d'autels qu'elle n'en eut jamais chez les peuples anciens qui lui érigeaient des temples, et dont la *dévotion* s'est ranimée chez nous en peu de temps ; » — la sanglante *Lettre à Thomas Raynal*, pamphlet spirituel, où l'un des pères de la Révolution est, avec une politesse si cruelle, mis en opposition avec ses propres doctrines et ses propres paroles ; — l'article *Sur les dissensions des prêtres*, protestation anticipée et empreinte d'une haute raison contre les persécutions qu'allait, le 21 octobre 1791, décréter l'Assemblée; —

ses dénonciations hardies des *Manœuvres des jacobins;* — ses éloquentes et, hélas! inutiles *Adresses à l'Assemblée nationale*, contre « le parti des furieux qui siége dans son sein et veut renverser les barrières que la constitution a mises aux mauvaises passions, » et contre les violences des bataillons marseillais; — les deux *Lettres sur le jugement de Louis XVI*, qui méritent d'être de lui, si elles ne sont pas, en effet, sorties de sa plume; enfin, cette foule d'articles où, pendant deux ans, il combattit, sans ressentir un instant cette *peur* qui rendait tant d'autres *prudents et muets*, « ces bourreaux, barbouilleurs de lois, » qui se vengèrent de ses sarcasmes en faisant tomber sa tête. Les préambules et les notes multipliés dont M. Becq de Fouquières a accompagné la réimpression de ces patriotiques écrits font revivre, à nos yeux, les luttes sanglantes où succomba le jeune et glorieux poëte.

IV

A côté d'André Chénier, M. Becq de Fouquières a ressuscité, ou révélé, pour mieux dire, un de ses plus intimes et plus dignes amis, dont on ne connaissait littéralement jusqu'ici que le nom, le chevalier de Pange[1]. Ce nom, on l'avait vu dans les dédicaces de quelques pièces du poëte, qui n'étaient pas de nature à donner de l'homme à qui ces pièces étaient adressées l'idée que s'en feront désormais ceux qui liront les morceaux de celui que vient d'exhumer l'éditeur de son illustre ami.

Exhumer est le mot. Ces morceaux — nous nous servons de ce terme et non de celui de pièces, qui pourrait faire penser que le chevalier de Pange écrivait aussi en vers — étaient, en effet, enfouis dans les journaux ou dans le chaos des brochures du temps. Le chevalier de Pange, qui, comme André Chénier, salua avec enthousiasme l'œuvre de 1789, avait commencé à s'en défier dès 1790 et en combattit dès lors avec cœur et talent les déviations folles et criminelles. C'était un de ces esprits droits, élevés, honnêtes, généreux jusqu'à l'imprudence, comme il y en avait beaucoup dans la noblesse à laquelle il appartenait (de Pange était d'une famille de gentilshommes lorrains); il avait eu foi au pouvoir régénérateur de la philosophie et compté qu'elle ferait pour l'humanité ce dont, ainsi que la plupart des hommes de sa caste, il ne croyait plus le christianisme capable. Son désillusionnement fut lent, mais complet, sans toutefois opérer dans son esprit la conversion religieuse qui, ce semble, aurait dû s'ensuivre. Il se mêla aux débats politiques dès l'ouverture de l'Assemblée constituante; son début dans la polémique fut une brochure sur la question de la sanc-

[1] *Œuvres de François de Pange* (1789-1796), recueillies et publiées avec une Étude sur sa vie et ses œuvres, par M. Becq de Fouquières. 1 vol. in-18. — Charpentier, édit.

tion royale, écrit sage, éloquent de style, mais sans beaucoup d'éclat. Une seconde brochure, plus remarquable, mais qui ressemble à un traité de Sénèque plus qu'à une œuvre de combat, quoiqu'elle porte l'empreinte de la tristesse qu'inspirait aux âmes honnêtes la tournure que prenaient les événements, a pour sujet la délation qu'encourageait la création du Comité des recherches, véritable inquisition politique qui devait amener la création du sanguinaire Comité de salut public. « M. le chevalier de Pange, dit M. Becq de Fouquières, était plus moraliste que pamphlétaire. » Cela est vrai; cependant il avait aussi le trait satirique et la riposte, comme le prouve sa longue polémique contre Brissot. Il ne se jeta pas aussi avant ni aussi souvent qu'André Chénier, son ami, dans le combat de parole et de plume que les honnêtes gens soutinrent dans les premières années de la Révolution contre les misérables qui la faisaient tourner au profit de leurs passions ou de leurs appétits; mais il défendit les mêmes doctrines avec une distinction et un courage qui méritaient de ne point rester dans l'oubli. M. de Fouquières a été bien inspiré en remettant en lumière les travaux de cet homme de cœur et de talent.

Plus heureux que André Chénier, le chevalier de Pange échappa à l'échafaud, mais non à la consomption qu'avait produite dans son âme la perte de toutes ses illusions philosophiques. Il mourut en 1796. On lit dans un écrit publié après sa mort cette réflexion frappante, dont la vérité se justifie chaque jour : « La philosophie, qui n'a pas conduit cette révolution qu'elle avait préparée, ne la terminera pas non plus; mais elle apprendra peut-être à en profiter. »

« Peut-être » est mis là par grâce.

V

Notre pauvre pays a été envahi bien des fois de bien des côtés, et par des peuples de toutes sortes. Cependant, grâce à nous et grâce à Dieu qui nous a réservé jusqu'ici un grand rôle dans ses desseins providentiels, nous avons, chaque fois, expulsé l'envahisseur, quel qu'il fût, et pris sur lui de glorieuses revanches. Que reste-t-il aux Anglais, par exemple, de toutes les provinces et villes qu'ils occupaient chez nous au quinzième siècle? Ils y étaient bien maîtres, pourtant, et il semblait d'autant moins facile de les en déloger, que le cœur même du royaume, que Paris était en leur pouvoir.

Ces souvenirs sont bons à rappeler aujourd'hui. Toute province, tout canton, toute ville, tout hameau qui a souffert, lutté et triomphé dans ces jours d'invasions étrangères, devrait en nourrir soigneusement et en raviver à chaque génération la mémoire.

Nous aimerions à voir chacun faire, pour sa province, comme notre collaborateur M. André Joubert pour son beau pays d'Anjou. Quoique à un degré moindre, l'Anjou a souffert des invasions et de l'occupation anglaise; il a lutté courageusement et non sans gloire dans le long duel national de la guerre de Cent ans; il a eu enfin sa part dans la résistance et dans le triomphe.

Cette double part, M. Joubert a voulu la rappeler à ses compatriotes. C'est le sujet d'un volume intéressant pour d'autres encore que pour des Angevins, publié dans le courant de l'année dernière, sous ce titre : *Les invasions anglaises en Anjou, au quatorzième et au quinzième siècle* (Angers. — Barassé, libr.).

L'auteur, qui se proposait, avant tout, de faire revivre des souvenirs plus qu'à demi effacés aujourd'hui, s'est borné à un simple récit dont il a écarté avec soin tout appareil d'érudition et presque toute indication de sources. On lui en a fait un reproche, mais c'est, sans doute, parce qu'on n'a pas compris son but. A quels lecteurs croit-on que M. André Joubert ait pensé? Aux hommes instruits, aux fureteurs d'archives, aux explorateurs de chartes et de diplômes, comme heureusement la province en possède un si grand nombre? Nullement : les lecteurs que M. Joubert a eu en vue, ce sont les ignorants, les simples, les hommes qui manient d'autres outils que les livres; ce sont les femmes, les enfants, le peuple surtout. Voilà pourquoi il s'est principalement attaché à raconter et à peindre, à mettre sous les yeux des heureux Angevins du dix-neuvième siècle, le tableau des souffrances et des combats de leurs aïeux du quatorzième et du quinzième. Ce but excellent, l'auteur nous semble avoir fait à peu près tout ce qu'il fallait pour l'atteindre. Sa narration est claire, vive, animée, et n'a d'autre défaut que celui de supposer parfois, à ceux pour qui elle est faite, plus de connaissances préliminaires qu'ils ne sauraient généralement en posséder, c'est-à-dire de faire trop souvent allusion à des mœurs, des usages, des institutions, des faits qui, pour être bien compris, auraient besoin d'explications marginales ou préliminaires. Pourquoi aussi, puisqu'il ne voulait pas écrire pour les érudits, M. Joubert leur a-t-il si souvent fait venir l'eau à la bouche en leur parlant de documents trouvés aux archives de la Grande-Bretagne, sans leur en indiquer ni la teneur, ni le titre, ni le dépôt? Doit-il s'étonner après cela qu'ils lui en veuillent un peu? Quand on appartient à cette honnête catégorie de travailleurs, et qu'on est friand de pareils régals, on ne supporte pas volontiers de pareilles déceptions. Que M. Joubert ne l'oublie pas une autre fois! Ces petits torts n'ôtent rien au mérite spécial de son petit livre, qui, pour le but, du moins, et pour la pensée qui l'a inspiré, mérite de servir de modèle.

VI

Voyage aux pays rouges: tel est le titre d'un spirituel volume que publie aujourd'hui la librairie Plon.

L'ethnographie n'a rien à y voir, hâtons-nous de le dire. Les pays dont il s'agit ici ne sont pas ceux de Chingagook et d'Uncas. Là on est rouge par la peau; ici, on l'est par ailleurs et autrement. La contrée où fleurissent les populations décrites dans ces croquis pittoresques n'est point sur les bords du lac Supérieur ou du Saint-Laurent, mais sur les rives septentrionales de la Méditerranée. Il y a toutefois plus d'un rapport entre les naturels des deux régions; on y joue volontiers du couteau : les premiers jours de la Restauration, sans remonter plus haut, sont là pour l'attester. Alors c'était pour la royauté qu'on y assassinait : c'est pour la république démocratique et sociale qu'on y vocifère aujourd'hui dans les rues, qu'on y promène le drapeau rouge, qu'on y insulte ses adversaires politiques, qu'on y profane la mort, qu'on y opprime la liberté dont on hurle partout le nom, et qu'on y promet à ceux qui ne veulent pas crier : *Vive la République!* pour le jour où l'on triomphera, le traitement qu'on fit subir aux mêmes lieux, en 1814, à ceux qui ne criaient pas assez vite : *Vive le roi!* Nous n'avons pas, nous autres enfants du centre et du nord de la France, l'idée de la mobilité et de la violence de tempérament de ces gens du Midi, mélange de toutes sortes de races, où fermentent les restes de toutes sortes de doctrines politiques et religieuses, jadis étouffées dans le sang. Il faut les voir chez eux pour comprendre jusqu'où peuvent aller leurs entraînements. C'est ce qu'a fait l'auteur du volume que nous signalons; c'est à Bollène, à Avignon, à Marseille, à Fréjus, à Perpignan, à Arles, qu'il est allé observer dans l'action cette démocratie radicale « dont nous ne connaissons guère à Paris, dit-il, que les théories. » Il la peint vivement, mais sans exagération. Et pourtant le tableau qu'il en fait ne laisse pas d'inquiéter. « La liquidation sociale ne nous apparaît, dit en effet l'auteur, que comme une proposition plus ou moins spéculative; ici les représentants de la « nouvelle couche sociale » sont gens pratiques; ils entendent bien, dès que « la vraie République » sera proclamée, procéder sans tarder à une répartition plus équitable de la propriété... Si un mouvement venait, pour quelque cause, à éclater soit à Lyon, soit à Marseille, il se propagerait inévitablement dans tout l'intervalle compris entre ces deux villes. L'anarchie la plus profonde règne dans toute la vallée du Rhône sous un calme apparent. »

La prudence bien connue de ces turbulents meneurs en face d'une au-

torité armée et un peu résolue est faite, il est vrai, pour rassurer. Toutefois, les révélations du *Voyage aux pays rouges* ont leur importance, et l'auteur a fait une œuvre patriotique en les publiant.

P. Douhaire.

Nos lecteurs apprendront sans doute avec intérêt que, par suite d'un récent voyage, M. A. Sauton, libraire, rue du Bac, 41, a noué avec le Canada des relations assez suivies qui lui permettent de recevoir régulièrement les ouvrages publiés en langue française dans ce pays. La notice des livres, journaux et recueils périodiques qu'il vient de faire paraître, montre combien le Canada est resté français; cette littérature était, jusqu'à ce jour, bien peu connue chez nous. Par les comptes rendus que nous espérons bientôt faire de quelques-unes de ces publications, on appréciera à quel degré la foi et les sentiments élevés de la vieille patrie sont restés vivants dans cette colonie perdue, mais restée digne de son origine.

M. A. Sauton se chargera de faire venir tous les livres que nos lecteurs désireraient, et aussi d'envoyer les ouvrages que les auteurs voudraient faire parvenir dans ce pays.

QUINZAINE POLITIQUE

24 janvier 1873.

Napoléon III est mort, à Chislehurst, sur cette même terre d'exil où reposent déjà les restes d'un de nos derniers souverains. Là est venue s'assoupir dans le sommeil infini cette vie errante et fatiguée, que d'aventure en aventure il avait menée de Boulogne et de Ham jusqu'aux Tuileries et Wilhemshohe. L'histoire l'aura vu tour à tour banni pendant son enfance et sa vieillesse, prisonnier dans son pays et captif de l'étranger, président de république et empereur, conspirant pour le trône qu'il n'a pas et pour celui qu'il n'a plus, gagnant le pouvoir par un coup d'État et le perdant dans une révolution, victorieux sur l'Adige et vaincu sur le Rhin, créant des nations et ruinant la sienne : fortune confuse où il a mêlé plusieurs destinées d'homme et de prince ; étrange domination à laquelle Dieu a refusé la fin heureuse qui achève bien un règne ! Certes, Napoléon III a dû y penser dans ses regrets suprêmes : il eût mieux valu mourir à Sedan ; l'heure y était plus propice et la place plus grande. C'est à Sedan, au milieu de son armée désespérée, c'est, l'épée brisée, et succombant sous la main de l'ennemi, qu'il lui convenait d'expirer : il eût dû le vouloir pour lui-même, afin de s'offrir plus digne de pitié au jugement de Dieu et du monde ; il eût dû le vouloir pour son nom et pour son fils ; il eût dû le vouloir pour la France, afin de perpétuer en l'honneur de notre race la tradition de ces rois valeureux qui, comme saint Louis, Jean le Bon et François Ier, ne se laissaient prendre que dans la mêlée, au premier rang de leurs soldats,

épuisés, couverts de sang, craints et respectés de leurs vainqueurs. Napoléon III n'a pas plus eu, pour finir son règne que pour finir sa vie, ces biens d'une dernière gloire et d'un dernier bonheur dont le souvenir réconcilie les dynasties et les peuples. L'Empire a eu pour terme, en effet, les calamités les plus lamentables, la défaite, l'invasion, l'anarchie, c'est-à-dire toutes les pertes de l'orgueil national, de la richesse, de la force et de la sécurité. Les larmes que la France a commencé à répandre, le lendemain des journées de Spickeren et de Reichshoffen, ces larmes brûlantes coulent encore, et elles n'auront pas tari dans son cœur quand les serviteurs fidèles de Napoléon III auront cessé d'en répandre autour de sa tombe. A ce même moment où, avec des sanglots et des cris, le maréchal Lebœuf se prosternait devant le cercueil de l'homme qui commanda l'armée du Rhin avec lui, nos régiments pouvaient songer à leurs vieux drapeaux disparus, nos villes de l'Est retentissaient du pas des Prussiens, l'Alsace et la Lorraine cherchaient à leurs foyers déserts les cinq cent mille enfants qu'elles n'y trouvent plus, la France priait pour ses morts et travaillait pour ses impôts. Voilà la fin, celle de l'Empire, celle de l'empereur. Or, les politiques ne l'ignorent pas, les peuples jugent selon leurs pensées les plus récentes, avec leur mémoire d'aujourd'hui bien plus qu'avec celle d'hier. « Les derniers chants, disait Homère, sont ceux que les hommes savent le mieux. » Il en est de même pour les nations : leurs dernières douleurs sont les plus vives, les derniers événements décident de leur haine ou de leur amour. Elles étaient belles, dira-t-on, les brillantes clartés dont la victoire illuminait les hauteurs de l'Alma. Soit. Mais nous, nous sommes encore plongés au sombre gouffre de Sedan. Ce n'est plus la diane de Solférino qui résonne à nos oreilles, c'est le canon prussien tonnant sur Metz, sur Strasbourg, sur Paris, sur Orléans, sur le Mans et Belfort ; c'est le bruit de toutes ces sinistres batailles, meurtrières de notre patrie, que nous entendons encore au fond de nos âmes.

Nous laissons volontiers à l'équitable avenir le soin de juger Napoléon III. Nous ne nous défendrons pas de remarquer pourtant que la France, au temps où nous sommes, le juge avec une sévérité où les griefs du patriotisme l'emportent sur ceux de la politique; et ce genre de sentiment n'est pas seulement funeste à la mémoire de Napoléon III, il influera sur tous les actes de notre génération. La responsabilité de la guerre qui a ravagé et diminué notre pays, tel est le fait qui résume en soi tout l'Empire, aux yeux de nos infortunés contemporains. Ceux qui voyaient dans son gouvernement l'ordre et la paix civile n'y aperçoivent plus que l'im-

prévoyance et l'impéritie qui ont comme livré la victoire à la Prusse audacieuse de M. de Bismark. La date terrible de l'Empire n'est plus le 2 décembre 1851, mais le 15 juillet 1870 ; il ne s'agit plus de son régime, mais de notre nationalité. Il a autrement indigné notre patrie, pour avoir compromis son indépendance que pour avoir outragé sa liberté. Les mêmes citoyens qui, négligents de leurs droits, lui pardonnaient les excès de son pouvoir, sont devenus, pour le maudire, des patriotes inexorables dans leur douleur et leur humiliation, qui ne lui pardonneront jamais d'avoir à demi anéanti la gloire et la puissance de leur pays. L'ennemi de l'Empire, ce n'est donc plus un parti, c'est la nation ; ce ne sont plus seulement ses adversaires d'avant le 4 septembre, c'est la France lui redemandant ses armées, ses provinces, ses frontières, son honneur, ses trésors ; c'est la France gravant dans son souvenir le traité de 1871 avec celui de 1815 ; c'est la France comprenant qu'en face de l'Alsace et de la Lorraine devenues allemandes, il n'y a point de Napoléon qui puisse régner à Paris ; c'est la France cessant de faire avec ce nom la légende populaire de son orgueil ou de son espoir patriotique. Chez nous plus que chez aucun peuple, un tel sentiment est une sorte de jugement irrévocable : car, en France surtout, on ne demande point de gouvernement à qui ne peut donner ou rendre la fierté nationale ; et voilà pourquoi, en ensevelissant Napoléon III dans ce costume de général qu'il portait à Sedan, ses serviteurs, sans le savoir peut-être, ensevelissaient l'Empire avec lui...

Nous ne nous étonnons pas outre mesure des hommages funèbres que l'étranger vient de rendre à Napoléon III. Les souverains ont témoigné à sa mémoire les égards traditionnels : ils le devaient à l'usage des cours ; ils le devaient à leur propre dignité : tous ou presque tous n'avaient-ils pas été les hôtes de Napoléon III à Compiègne et aux Tuileries, pour des fêtes magnifiques ou de secrètes négociations? Les peuples ont jugé selon leurs intérêts. Aux États-Unis, le blâme a été, pour ainsi dire, implacable : le souvenir de l'expédition du Mexique irritait encore les esprits ; et par malheur, ce souvenir a déjà nui, on le sait, à l'intérêt de la France. A Vienne, même rigueur : quels regrets pouvait-il mériter de l'Autriche, celui qui la frappa à Solferino et qui la laissa frapper à Sadowa? L'Italie, dont il avait complaisamment suivi ou précédé toutes les convoitises à Milan, à Florence, à Bologne, à Parme, à Naples et même à Rome, a été plus fastueuse pour lui dans le deuil de sa reconnaissance, qu'elle ne l'avait été pour les vingt mille Français, ses libérateurs, dont les cadavres ont couvert

son sol. L'Angleterre, elle aussi, ne lui a voué que des regrets; et c'était justice : Napoléon III a servi la fortune de l'Angleterre par son alliance ou ses ménagements ; il l'a enrichie par son traité de commerce, à l'heure critique où l'industrie anglaise, restreinte par la guerre de sécession des États-Unis, allait dépérir, comme M. Gladstone l'avouait un jour. Par ses fautes même, Napoléon III a pu plaire ou être utile à l'Angleterre : sa politique n'a-t-elle pas abaissé la papauté, n'a-t-elle pas aliéné à la France l'amitié des États-Unis? Les Anglais oublient, il est vrai, qu'en assurant l'ordre par le despotisme, Napoléon III opprimait en France toutes les libertés qu'ils estiment comme des bienfaits et des joies nécessaires ; pour le justifier, ils nous méprisent : mais nous croire dignes de la servitude, est-ce noblement louer Napoléon III? Quant à la guerre désastreuse que notre nation lui reprochera éternellement, naguère ils en ont blâmé la folie avec une véhémence qu'on a le droit de leur rappeler : comme ils condamnaient à l'envi, dans l'affaire Hohenzollern, l'agressive imprudence de Napoléon III ! Et certes, ils ne peuvent méconnaître que, si, pour le danger de l'Angleterre elle-même, la Prusse victorieuse a déplacé toutes les forces dans l'équilibre de la vieille Europe, c'est cette guerre, c'est l'aveugle présomption de l'empereur qui en a été la cause. N'est-ce pas vraiment à la nouvelle des défaites de Metz et de Sedan que la Russie, en dépit du peuple anglais, a entrepris d'effacer le traité jadis écrit de nos épées à l'Alma et à Inkermann?

Attentive ou non à ces jugements de l'étranger, la France, nous en sommes convaincus, ressentira dans le mouvement de ses partis les effets de cet événement inattendu. Les bonapartistes ont perdu leur chef, un maître habile et patient dans l'art des conjurations. Il ne leur reste plus, pour forcer la confiance de notre inquiète nation, qu'une femme et un adolescent. Eh bien, pensent-ils que la France remettra ses fragiles destinées à de si faibles mains? Même aux époques où la royauté avait chez nos aïeux une majesté toute-puissante, les régences furent toujours dans notre histoire des temps de lutte et de guerre civile. Sans doute le régime parlementaire, en diminuant en elles la souveraineté qui gouverne, pour mieux respecter la souveraineté qui règne, les rend plus faciles aujourd'hui. Mais ce régime n'est ni familier, ni agréable, ni même possible aux Bonaparte ; et l'on ne conçoit guère qu'ils puissent jamais restaurer leur pouvoir qu'en reprenant, pour les accroître encore, toutes leurs tyranniques prérogatives de 1851 et de 1852. Nous sommes dans un pays où les mots et les formules ont, en politique, une vertu singulière : ce n'est donc pas en vain que la foule se sera représenté le

débile empire de cette femme et de cet adolescent. Combien de craintes et de sentiments nouveaux auront, d'ailleurs, pénétré dans les esprits qui paraissaient leur rester fidèles! Cette grande multitude d'hommes qui, sans foi particulière ni croyances absolues, s'étaient ralliés à Napoléon III, protecteur de la société et défenseur de l'ordre, ne se sont pas seulement divisés, entraînés diversement comme ils l'ont été par les impulsions du patriotisme ou de la politique : tous ou presque tous savaient déjà combien était devenue difficile à Napoléon III l'œuvre hasardeuse d'une révolution : or, cette tentative, cette violence, cette fortune, ils la jugeront plus difficile encore au prince impérial. Beaucoup se diront que cette monarchie plébiscitaire, morte une fois déjà avec sa popularité, est maintenant tout entière sous la tombe de Napoléon III. D'autres auront senti disparaître avec cette existence les convenances pieuses, ou les amitiés personnelles, ou les souvenirs mêlés d'un dernier espoir qui les tenaient attachés à lui. Il faut songer enfin à l'incertaine et périlleuse direction que suivra fatalement le parti bonapartiste, désormais livré à l'inexpérience de l'un, à l'imagination de l'autre et peut-être aux prétentions d'un troisième. Il y a là bien des causes, latentes ou manifestes, promptes ou lentes, qui agiront en France dans le travail de l'opinion publique. Assurément il serait téméraire d'en vouloir prédire exactement tous les résultats ; mais, dès ce jour, il est aisé de constater que la mort de Napoléon III aura été pour ses desseins et toute leur suite un préjudice aussi grave que durable.

Ce préjudice ne pourra que s'aggraver encore dans des débats qui, comme ceux de M. de Gramont avec M. de Beust, nous démontrent combien était inconsidérée, imprudente et chimérique la politique extérieure de l'empire. M. Thiers avait déclaré « que M. de Beust et M. Andrassy lui avaient dit, à Vienne, n'avoir laissé aucune illusion à l'Empire sur la coopération éventuelle de l'Autriche dans une guerre avec la Prusse. » Or les révélations dont M. de Gramont s'est empressé d'étaler l'indiscrétion devant toute l'Europe ne l'ont nullement justifié. Qu'a-t-il donc appris à la France et à la Prusse, en attestant que « l'Autriche considérait la cause de la France comme sienne? » Ce sentiment résultait de leurs nécessités communes. Mais de ces besoins et de ces promesses il fallait faire une alliance forte et précise, qui liât d'un nœud solide les deux puissances ; il fallait des engagements antérieurs à l'action, et non pas subordonnés aux chances variables des événements : ainsi en usait la prévoyante diplomatie de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV, et telle fut aussi la pratique de nos ministres dans la guerre de la succession d'Autriche et dans celle de Sept ans.

Eh bien, M. de Gramont n'a pas suivi cette règle traditionnelle autant qu'élémentaire. Car, de tous les documents qu'avec M. de Beust et M. Andrassy il a publiés dans cette contestation, on a pu conclure au moins : 1° que l'Autriche avait déconseillé l'empereur de prendre dans l'affaire Hohenzollern un motif de guerre et l'occasion ; 2° que le gouvernement français avait eu l'idée de conclure un traité virtuel le 20 juillet seulement, c'est-à-dire après la déclaration de guerre et dans l'émoi de ses insuffisants et pénibles préparatifs ; 3° que l'Autriche avait annoncé l'impuissance de ses armes et l'impossibilité de son concours, si on n'attendait jusqu'au mois de septembre. Ces trois faits sont des témoignages qui confirment vraiment l'accusation de M. Thiers. Mais, le doute subsistât-il sur ce point d'histoire, au moins n'est-il pas douteux que M. de Gramont, en jetant au vent tous ces secrets politiques, a manqué à ses devoirs les plus sérieux de citoyen et de diplomate. Quelle légèreté dans l'avide promptitude avec laquelle il se hâte de se justifier au détriment de l'intérêt public, comme si un diplomate ne devait pas à l'État tous les sacrifices de sa personne, ceux qui lui imposent la réserve, la longue patience et l'abnégation ! M. de Gramont a déconsidéré ainsi le ministère de notre diplomatie, parce qu'il la rend suspect désormais à la confiance de l'Europe ; il a augmenté les difficultés, si laborieuses déjà, de nos ambassades ; il a fourni à M. de Bismark des arguments ou des prétextes dont son habileté saura profiter un jour ou l'autre ; il a non-seulement irrité l'amitié des hommes d'État autrichiens; il a risqué d'accroître la dépendance où, par une sorte de vassalité provisoire, la faible Autriche se trouve aujourd'hui vis-à-vis de la Prusse. On est stupéfait de cette frivolité égoïste, et quand depuis deux ans on voit des ministres et des ambassadeurs détenir entre leurs mains les papiers de l'État, les livrer à la publicité ou les exploiter à leur profit, on se demande comment un tel abus pourrait être toléré plus longtemps. Qu'on nous le dise, quelqu'un aurait-il abrogé cet arrêté du Directoire, en date du 18 octobre 1799, et cette sage ordonnance, faite en 1833 par le duc de Broglie, où sont prescrites toutes les obligations récemment violées par M. de Gramont, M. Benedetti, M. Mercier de Lostende et M. Jules Favre ?

Tandis que le cercueil de Napoléon III « passait à l'horizon, » M. de Belcastel, noblement respectueux de la mort, parlait à l'Assemblée du triste sort de la papauté, sans rappeler, comme il l'aurait pu, les fautes que, par une perfide complicité, l'empire a commises à Rome. Nous sommes heureux de dire que M. de Belcastel, en interrogeant le gouvernement sur la démission de M. de Bourgoing, avait

compris qu'il fallait limiter cette question avec une circonspecte prudence. Déjà, dans un entretien particulier, Mgr Dupanloup et plusieurs députés de la droite avaient obtenu de M. Thiers des assurances qu'on jugeait satisfaisantes. Déjà M. de Corcelle, par un acte de dévouement religieux et patriotique dont la France entière a le devoir de le remercier, avait accepté les fonctions d'ambassadeur auprès du Saint-Siége ; et pour cette mission, selon le mot de M. Dufaure, « il n'y avait pas en France un homme plus indiqué, dans l'intérêt même du catholicisme, que M. de Corcelle..., un homme qui a eu, dans le cours de sa vie, l'insigne honneur d'être l'intime ami à la fois de M. Alexis de Tocqueville et de M. le comte de Montalembert. » M. Dufaure a fait à la tribune des déclarations qu'aujourd'hui nous savons tout à fait identiques à celles que M. Thiers avait faites dans son cabinet : « Le gouvernement, a dit l'honorable garde des sceaux, n'a pas songé un moment, quel que soit l'incident et quelque caractère qu'on lui donne, à modifier en quoi que ce soit la politique qu'il avait adoptée à l'égard du Saint-Siége, qu'il avait proclamée au sein de l'Assemblée, et à laquelle l'Assemblée avait donné son approbation. » M. Chesnelong a pris acte de ces déclarations dans un langage où il a été bien inspiré « comme catholique et comme Français ; » la majorité s'est félicitée avec lui des promesses, si parlementaires d'ailleurs, de M. Dufaure, et c'est dans ce sentiment qu'elle a cru bon de clore le débat.

Les radicaux n'avaient point demandé, par pétition, la dissolution du centre gauche : elle s'est dissoute pourtant, et, par sa propre grâce, cette petite assemblée de frères ennemis. Les uns suivent M. Casimir Périer, généreusement résolus à ne jamais pactiser avec les radicaux ; les autres accompagnent M. Christophle, soigneux de se réserver l'alliance de MM. Gambetta, Naquet et autres. Ceux-là se fixeront-ils un jour à droite, ceux-ci à gauche? Les circonstances en décideront. Pour l'heure, la séparation semble définitive : il ne faudrait pas moins que M. Thiers avec un caducée pour rejoindre les deux fractions désunies. En attendant ce miracle, l'Assemblée pourvoit à d'utiles travaux. M. Savary lui propose un moyen de prévenir ces élections dérisoires où une infime minorité, par la négligence du grand nombre, exerce la force et conquiert le droit de la majorité. Veut-on assurer au suffrage universel sa plénitude et sa sincérité, il faudrait, selon M. Savary, pour être élu au premier tour de scrutin, obtenir la majorité des votes recueillis, et un nombre de votes égal au quart des électeurs inscrits. Rien, dans ce système, qui restreigne la liberté de personne, puisqu'il reste loisible à chacun de faire son choix et de voter à son

gré. Les radicaux, toutefois, s'offensent de ce projet. Sans doute qu'ils craignent de voir plus de conservateurs accourir au scrutin. Mais n'est-il pas plaisant pour des républicains de se plaindre d'une loi qui demande simplement au peuple un usage plus complet de sa souveraineté? Il n'est pas moins étrange qu'il se soit trouvé dans l'Assemblée 78 radicaux pour approuver l'acte illégal de ce maire de Castelsarrasin, qui refuse de mandater le traitement des instituteurs congréganistes, bien que leur titre soit officiel et qu'ils instruisent cent vingt enfants dans leurs écoles (ô tolérante démocratie!) Après M. Lespinasse, M. Baragnon a éloquemment signalé « ces municipalités insurrectionnelles » au mépris des gens honnêtes et libéraux. M. de Goulard s'est associé à cette réprobation, et la majorité l'en a remercié par un vote de confiance de 409 voix : témoignage d'estime qui marque au gouvernement combien la majorité lui est bienveillante, toutes les fois qu'il professe ou pratique sans indécision la politique de l'ordre.

L'Assemblée a surtout consacré son attention au rétablissement du conseil supérieur de l'instruction publique : c'est encore une grande institution qu'elle relève ; et disons tout de suite que le débat où les conditions en ont été réglées honore au plus haut point l'Assemblée. M. de Broglie s'y est placé au premier rang de nos orateurs : la noble élévation de sa pensée, l'adroite mesure de son expression, l'élégante et sobre vigueur de son discours, sont de rares mérites, qu'au cours de cette discussion, il a pour ainsi dire, consacrés dans l'opinion publique. M. de Meaux l'a secondé de son talent, dans la défense du projet de loi, avec une parole alerte et précise, prête à tous les combats ; Mgr Dupauloup, avec toute l'éloquence de son libéralisme chrétien. Les radicaux ont ranimé à cette occasion des haines et des défiances d'un autre âge. S'agissait-il donc d'opposer si violemment l'esprit laïque à l'esprit religieux? Le Conseil supérieur, selon le juste avis de M. Vacherot et de M. Jules Simon, doit représenter la société tout entière, comme la commission permanente doit représenter l'enseignement : l'un surveille un intérêt général de moralité autant que de savoir ; l'autre préside plus spécialement au choix des méthodes et des règles pédagogiques. L'Assemblée a organisé le Conseil supérieur selon les indications, légèrement amendées, que la commision lui présentait. Quant à la commission permanente, M. Jules Simon a obtenu que le gouvernement en fît l'élection lui-même. Sur cette question, toute secondaire au reste, la majorité s'est divisée : les uns ont craint que l'instabilité des ministères ne modifiât trop souvent ou trop profondément la constitution de la commission permanente ; les

autres ont eu surtout égard aux idées de compétence et de responsabilité ministérielle dont M. Jules Simon revendiquait l'avantage. Dans le vote relatif à l'interpellation de M. Johnston, la majorité a également partagé ses votes : elle s'amendait en réalité pour blâmer, comme l'a fait l'évêque d'Orléans, l'illégalité des graves réformes que le ministre a tentées, sans attendre ni provoquer aucun conseil, avec une précipitation et une assurance personnelle où l'arbitraire avait calculé ses chances ; et, bien que mitigé, ce blâme est au fond de l'amendement Christophle. M. Jules Simon est dûment averti : l'interpellation a donc eu son effet. Toutefois la majorité, dans la confusion et la diversité de ses suffrages, a manqué ici à ses dernières habitudes de discipline : peut-être eût-il été plus politique de faire moins, si on ne voulait faire plus.

Le travail des Trente a progressé : la Commission, malgré les retards que sa minorité s'ingénie à créer, a commencé à élaborer l'œuvre totale. On a entendu M. Thiers dans une conférence où il a commenté avec quelque faveur le projet de M. Tallon. A l'heure présente, l'opinion des Trente et celle de M. Thiers se sont conciliées sur un point : le projet d'une seconde Chambre est admis, et les conservateurs n'en pourront être que satisfaits, puisque le principe ainsi reconnu est une de leurs traditions essentielles. De plus, la Commission a réservé à l'Assemblée le droit de son pouvoir constituant, ce droit dont elle use dans le règlement même des questions débattues par les Trente et M. Thiers. Enfin, la Commission a voté son premier article : sur une proposition de M. Decazes, elle demande qu'en principe M. Thiers ait la faculté d'intervenir dans la discussion des lois, les interpellations étant exceptées. Tel est l'état de choses où se trouve actuellement la Commission. On comprendra que, dans cette crise délicate où elle emploie à un bien si difficile des efforts si courageux, nous nous contentions de nous confier loyalement à sa libérale et patriotique sagesse.

Un événement dont les conséquences échappent encore au regard est survenu dans le gouvernement de la Prusse : M. de Bismark a cédé à M. de Roon la présidence du ministère. Comme Richelieu, ne s'est-il retiré un instant que pour revenir bientôt, muni d'une puissance nouvelle et plus redoutable? A-t-il compris la nécessité de suspendre la lutte presque furieuse qu'il a commencée contre le parti féodal en Prusse et les catholiques en Allemagne ; et veut-il, par sa retraite, ménager à l'empereur les moyens d'une trêve dans cette guerre dangereuse, pénible, peu profitable et même incertaine? Serait-il vrai que, jaloux de confondre la Prusse dans l'unité allemande plutôt que de réduire l'Allemagne dans l'unité

prussienne, il avait alarmé le patriotisme du vieil empereur? A-t-on craint qu'il ne favorisât d'une trop imprudente indulgence la démocratie du parti national? Son crédit personnel a-t-il diminué? On ne sait; et peut-être pour avoir la vraie raison de cet événement, faut-il mêler ensemble toutes ces conjectures. Les actes de M. de Roon n'ont rien eu de décisif jusqu'à présent, rien qui nous soit significatif; et bien qu'on parle de certaines intrigues dont la cour aurait été le théâtre secret, bien qu'on s'entretienne à Berlin de certaines hostilités intimes dont M. de Bismark aurait eu à souffrir, on a entendu M. de Roon déclarer à la Chambre des députés que sa politique serait conforme à celle de son prédécesseur. Ne nous exagérons donc pas l'importance de ces faits obscurs et peut-être momentanés. Ce qui nous importe, c'est de savoir que M. de Bismark reste chancelier de l'empire allemand et qu'il continue d'avoir entre ses mains les affaires étrangères, c'est-à-dire celles où la France peut redouter son inimitié, sa puissance et son adresse.

L'Angleterre est en proie à l'inquiétude d'une double menace. Dans le nouveau monde, la république des États-Unis, à laquelle son immensité ne suffit déjà plus, convoite les îles Sandwich et loue à Saint-Domingue la possession d'une baie, en attendant l'occasion d'occuper Cuba et de s'adjoindre le Canada; et cette rivalité alarme justement l'Angleterre, dont elle lèse de plus en plus l'intérêt commercial et maritime. Dans l'Asie centrale, la Russie, sous des prétextes qui, en 1864 déjà, ont trompé la vigilance de la politique anglaise, pousse ses troupes sur Khiva, dans une expédition qui portera son nom et son influence le long de l'Amou-Déria. Elle s'en va ainsi, depuis dix années, conquérant de désert en désert, de peuplade en peuplade, les voies qui mènent à l'Inde. C'est l'état de lutte patiente et lointaine que Berryer, il y a un quart de siècle, décrivait ainsi avec sa splendide éloquence : « Voyez, du fond du monde jusqu'à nos frontières, l'Angleterre établir sa parallèle guerroyante contre la Russie, qui la menace, à son tour, sur les limites de ses magnifiques colonies de l'Inde. Considérez ces grandes expéditions à cinq cents lieues de leurs frontières. D'un côté, l'expédition de Caboul, de l'autre la tentative Khiva. Voyez ces deux grandes nations marcher à travers le monde, pour dresser leurs lignes de précautions l'une contre l'autre.» Il ajoutait, en rougissant de voir inactive sa France, autrefois si vaillante et si glorieuse : « Quoi! la France ne sera qu'une puissance continentale! » Hélas! elle n'a plus même cette force et ce renom : Berryer est mort à temps, pour n'avoir pas à pleurer sur sa patrie vaincue et mutilée. Mais l'Angleterre elle-même, affaiblie par l'inertie de sa politique et isolée par son

égoïsme, ne peut rien avec sa seule puissance maritime. Qu'elle range ses flottes autour de ses rivages ; que sa colère gronde, et que le *Times* l'exhorte à se tenir prête à l'événement : la Russie, sûre de ses alliances à Washington et à Berlin, n'en poursuit pas moins sa route jusqu'à Khiva ; elle ne se laissera arrêter ni par lord Loftus ni par les tribus du Turkestan. Le monde, comme l'Europe, a perdu à Sadowa et à Sedan ses principaux contre-poids. L'Angleterre s'apercevra jusqu'en Orient de cette chute de la France, à laquelle le gouvernement de M. Gladstone a été trop indifférent.

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

CORRESPONDANCE

DE MADAME SWETCHINE[1]

Cette *Correspondance* va nous rendre madame Swetchine sous un aspect encore plus intime que ses *Œuvres*. Ses œuvres sont des pensées recueillies pour elle seule, mais enfin, dans une certaine mesure, méditées et formulées; aujourd'hui, ce sont ses sentiments mêmes, dans leur forme absolument spontanée, et répondant à l'effusion également confiante des cœurs qui s'ouvraient à elle.

J'ai dû me demander si je classerais ces lettres par date ou par personne, et je me suis arrêté au second mode. Le classement par date évite les répétitions et dispense le lecteur d'un certain travail de mémoire, mais il morcelle la pensée et en fait disparaître l'unité. Cette unité est, dans madame Swetchine l'un de ses plus puissants attraits. Elle ne parlait jamais une langue banale, elle se plaçait avec une habileté ou plutôt avec une condescendance merveilleuse au point de vue de chacun de ceux avec qui elle s'entretenait, et n'arrivait si facilement à élever jusqu'à elle que parce qu'elle avait tou-

[1] M. le comte de Falloux achève en ce moment l'édition nouvelle de madame Swetchine, dont les trois premiers volumes, comprenant la *Vie*, les *Œuvres* et la *Correspondance avec le P. Lacordaire*, ont paru l'année dernière. Les volumes qui vont paraître prochainement contiendront les Lettres, dont une notable portion était encore inédite. Nous en extrayons, comme avant-goût, des lettres adressées à la comtesse de Nesselrode durant la Restauration, en commençant par la préface, dans laquelle M. de Falloux explique lui-même le plan et la portée de cette importante publication.

jours commencé par venir jusqu'à vous. Cette habitude lui était si familière, ce mouvement lui était si naturel, que, à la fin de chaque correspondance, on aura devant les yeux, j'en suis convaincu, la physionomie du correspondant, aussi clairement dessinée, aussi distincte que la physionomie de madame Swetchine elle-même. Sacrifier à l'intérêt chronologique cet intérêt moral m'eût semblé une faute tenant de la profanation.

On a dit que dans sa correspondance madame Swetchine se répétait. Je ne crois pas que cette critique soit juste ; madame Swetchine ne se répète pas, elle se complète. Son sujet est toujours le même, mais la variété des points de vue qu'elle y découvre est infinie, et jamais cette richesse d'analyse n'aura brillé d'un plus vif et d'un plus pur éclat que dans cette dernière collection de ses lettres.

Madame Swetchine est une âme à la fois aimante et éclairée, qui trouvait sans cesse, dans ses affections et dans ses lumières, des trésors de sagesse et de charité. Il n'y a peut-être pas une situation dans la vie qui ne soit venue demander des soins à cette main délicate et sûre ; il n'y a pas non plus une épreuve traversée par une génération que ne recommence, à son tour et à son heure, la génération suivante ; sa parole écrite aura donc la même opportunité que sa parole vivante, et ses lettres formeront dans leur ensemble un manuel chrétien, non théorique et didactique, mais pratique et journalier. C'est la douleur et la consolation prises sur le fait, vivant l'une en regard de l'autre de la vie qui leur est propre, et bientôt se pénétrant mutuellement ; la souffrance n'ayant point l'accent de la révolte ; l'enseignement ne s'arrogeant jamais le ton de la supériorité ou du pédantisme, ayant toujours dans la voix plus d'onction et de sympathie que de reproche, poussant enfin jusqu'à son extrême limite le respect de la liberté d'autrui.

Madame Swetchine possède par excellence l'art difficile de lire couramment dans le cœur des autres, parce qu'elle avait commencé par lire sans faiblesse dans son propre cœur. Elle saisit admirablement le fort et le faible d'un caractère, le mal et le remède d'une situation, parce qu'elle ne se laisse jamais surprendre ni séduire par aucun de ces sophismes à l'aide desquels nous cherchons trop souvent à nous faire illusion à nous-mêmes en même temps qu'à ceux qui nous entourent. L'étude du cœur humain n'était point pour madame Swetchine une contemplation spéculative, quoiqu'elle eût certainement une vocation innée pour la psychologie et un attrait irrésistible pour la métaphysique ; mais ce qui l'attire avant tout, ce qui la fixe, ce qui la conduit à creuser sans relâche dans les profondeurs de l'âme humaine, ce sont des réalités qui lui sont chères, qui

vivent et palpitent sous sa main. Elle ne s'arrête point aux surfaces, aux apparences, aux généralités ; elle pénètre dans le vif des questions, elle soulève les voiles, elle scrute les moindres détails, parce qu'elle porte partout la sollicitude ardente d'une affection sincère, parce qu'une conscience toujours éveillée, une attention toujours soutenue secondent et inspirent sa rare sagacité. Jamais madame Swetchine n'a songé à dogmatiser ou à élever un monument pour l'instruction de la postérité, mais elle prête l'oreille à tout gémissement, tend la main à toute souffrance. En constatant une à une chaque situation particulière, la confidente émue s'élève souvent, sans s'en apercevoir, aux méditations les plus hautes, aux aperçus les plus fins, aux consolations les plus efficaces ; et c'est ainsi qu'au bout d'une longue vie, grâce à une analyse continuelle portée sur un si grand nombre de peines ou de joies vraiment ressenties, l'ensemble d'une si tendre investigation devient non-seulement le reflet de telle ou telle âme, mais l'image de l'âme humaine tout entière.

C'est précisément parce que madame Swetchine n'était pas un directeur de profession, et que la confiance seule de ses amis avait fait d'elle, pour ainsi dire, un moraliste sans le savoir, qu'il importait surtout de laisser à ses lettres leur allure primitive. Un peu de subtilité ou d'obscurité apparente est inévitable dans une correspondance où le public n'a jamais été envisagé comme un lecteur possible. Ce défaut, s'il existe ici, n'aurait pu disparaître sous les retouches sans enlever au style son originalité et son cachet ; ce défaut, d'ailleurs, tient moins à madame Swetchine elle-même qu'à cette forme de dialogue tronqué dans lequel on entend seulement un des interlocuteurs. J'oserai même dire qu'il tient aussi à la simplicité avec laquelle madame Swetchine passe de saint Augustin ou d'Ézéchiel au moindre détail de la vie commune. Cela tient aussi à ce désintéressement de son esprit, se bornant souvent à effleurer, selon les occasions qu'on lui présente, les profondeurs qu'elle eût tant aimé et si bien réussi à explorer. Je me suis donc gardé ou de mutiler ou de supprimer les phrases sans art, les contrastes sans transition, moins parce qu'ils sont en petit nombre que parce qu'ils trahissent l'ineffable qualité de son âme. Peut-être même se rencontrera-t-il quelques passages de ses correspondances qu'on accusera de n'avoir pas l'austère gravité de la vie et du génie de celle qui les a tracés. Je dois l'avouer sans détour, ce sont les passages que j'aurais sacrifiés avec le plus de regret. J'ai trop souvent entendu dire, et peut-être j'ai trop souvent pensé que les gens qui prêchent le mieux ne sont pas ceux qui sentent le plus, pour ne pas me montrer jaloux, dans madame Swetchine, non-seulement de son côté humain, mais encore et surtout de son côté féminin : je suis sûr qu'elle n'y

peut rien perdre en autorité et qu'elle peut y gagner en persuasion. Je suis également convaincu que ce travail d'une âme sur elle-même, ces lueurs soudaines s'échappant alternativement de la sensibilité et de la conscience, ces progrès successifs qui précèdent la victoire définitive, offrent une étude aussi attachante qu'instructive. La première condition de ce charme efficace, c'est la sincérité. Sauf donc ce qui était évidemment supprimé par les strictes lois de la convenance, ce que je me suis surtout appliqué à laisser subsister, c'est la vérité.

La règle que j'ai suivie par rapport aux détails les plus intimes de cette correspondance, je l'ai également observée par rapport aux jugements politiques, portés au courant de la plume sur la plupart des événements et des hommes contemporains. On n'y trouvera jamais ni sévérité ni indulgence systématiques ; ce serait dans un livre ordinaire la chance à peu près certaine de mécontenter tout le monde. Je me flatte pourtant qu'il n'en arrivera pas ainsi, et que, en cela comme en bien d'autres choses, madame Swetchine fera exception. Je ne dirai pas d'elle qu'elle n'appartenait à aucun parti ; je ne croirais pas que ce fût un éloge, et d'ailleurs, éloge ou blâme, madame Swetchine ne l'eût pas mérité. N'appartenir à aucun parti, c'est ne pouvoir parvenir à se former une conviction ferme et arrêtée sur les problèmes qui divisent et agitent une époque, c'est se récuser sur les plus hautes questions de la morale sociale ; c'est hésiter entre le bien et le mal, c'est s'avouer vaincu d'avance dans les combats qu'ils se livrent, ou se réfugier dans une égoïste neutralité.

Madame Swetchine avait trop l'habitude de réfléchir pour ne point s'être formé des idées arrêtées sur les meilleures conditions du gouvernement des hommes. Cependant elle ne cherche à faire prévaloir exclusivement aucune opinion, aucun parti proprement dit ; elle indique ses préférences, elle ne cherche jamais à les imposer. Mais à mesure que les événements naissent sous ses yeux, elle les esquisse involontairement, au point de vue d'une conviction chrétienne aussi libérale que ferme. Toujours calme et impartiale, elle n'est jamais indifférente, car elle cherche et elle appelle partout un progrès pour la vérité, un secours pour la morale publique, une conquête pour l'éducation et le bien-être des masses. Elle trace des portraits comme elle formule des jugements, à l'heure et au jour que lui assignent nos révolutions, mais toujours à l'appui et à la lumière des mêmes principes ; en sorte qu'il en arrive des épreuves de la vie politique comme des épreuves de la vie privée : toutes sont passées en revue, toutes sont touchées d'une main bienveillante et sûre ; ici, comme dans l'ordre des sentiments purement intimes, c'est du dehors que

lui vient le développement de ses propres facultés, et ses plus éloquentes paroles ne sont jamais que des réponses. Sa pensée est modeste, sa volontée craintive, mais son cœur ne recule jamais devant un appel, et il est aussi sensible au patriotisme qu'à l'amitié.

Ce qui lui était absolument étranger, c'était l'esprit de parti. Aussi éloignée de l'indifférence en matière politique que si elle y avait mis l'enjeu d'un intérêt ou d'une ambition, elle avait horreur du joug des coteries et de la légèreté irréfléchie de leurs préjugés. Ici sa conscience la mettait en garde contre son humilité, et la personne du monde la plus douce, la plus facile dans tous les actes de la vie privée, devenait la plus indépendante et la plus inflexible dans les moindres jugements de la vie publique. Elle eût certainement mieux aimé se jeter dans la contradiction que de pencher vers la complaisance, même envers ses amis les plus illustres. Elle regardait tout vaincu comme un absent, et de premier mouvement se constituait son avocat d'office. Aucun parti, aucun homme ne trouvera donc dans madame Swetchine ni une adhésion sans réserves, ni une bienveillance sans conditions ; mais que le lecteur qui se laisserait aller à la tentation de s'en étonner ou de s'en plaindre veuille bien tourner quelques feuillets encore, et il rencontrera infailliblement une consolation, en voyant la même justice s'exercer à l'égard de son adversaire. Ces volumes ne se donnent ni pour un livre de morale ni pour un livre d'histoire, et pourtant on ne les achèvera pas sans avoir parcouru le cycle entier de l'histoire de l'homme et de l'histoire contemporaine.

Sous la Restauration, elle aborde déjà les problèmes de la liberté religieuse ; en 1847, elle a lu Proudhon et elle s'en préoccupe ; après la révolution de 1848, elle croit au retour de l'autorité ; après 1852, elle prédit le réveil de la liberté. Avec mademoiselle de Virieu et plusieurs des amis qui gardent ici l'anonyme, avec le général de la Bourdonnaye et madame de Pastoret, elle s'associe aux efforts des légitimistes parlementaires ; avec madame de Germiny, fille de M. Humann, elle honore la probité et l'indépendance dans le parti conservateur ; avec dom Guéranger, elle salue la renaissance des ordres religieux sous le régime du droit commun ; enfin, avec M. de Tocqueville, elle lutte contre les nobles tristesses de l'homme d'État et de l'homme de lettres. Rien n'est plus touchant, rien ne pénètre plus d'une mélancolique gravité que ce dernier dialogue entre deux grandes intelligences, toutes deux au déclin de leurs jours sans avoir connu le déclin de leurs forces ni subi la défaillance d'une seule de leurs convictions. Enfin n'eût-on que ses lettres à madame Edling et à madame de Nesselrode, on aurait madame Swetchine tout entière.

Je ne puis d'ailleurs m'imaginer que, au point d'expériences et

de mécomptes où notre siècle est arrivé, une voix grave, recueillie, impartiale, craignant de flatter autant que de blesser, puisse être méconnue par les esprits droits et sincères. Hélas! ce qui, peut-être, manque à chacun de nous, c'est un ami réunissant ces qualités et remplissant ce rôle dans le silence du foyer domestique, à la veille de nos résolutions les plus graves ou au lendemain de nos inspirations les plus passionnées. Madame Swetchine était cet ami pour tous ceux qui ont eu l'inappréciable bonheur de la connaître et de l'interroger; elle le sera encore pour ceux qui vont la lire, et la mort n'aura fait qu'ajouter à sa parole une consécration de plus.

I

A MADAME LA COMTESSE DE NESSELRODE[1]

Paris, 18 août 1819.

En pensant à la part que votre amitié vous aura fait prendre à mon accident, je regrette presque que vous n'ayez pu tout attribuer à la négligence. Je ne reviendrai pas sur les détails que vous ignorez encore : cet accident dont je ressentirai longtemps les suites a été affreux; il s'est trouvé disposé de manière qu'une seule chance pouvait me sauver, et la bonté de Dieu a permis que cette seule chance pût me servir contre toutes les autres. Enfin, j'en ai été quitte pour être couverte de contusions et avoir eu le bras cassé au-dessus du poignet. C'est vraiment en avoir été quitte à bon marché, quand on considère ce qui, naturellement, aurait dû arriver, aussi n'y ai-je vu que ce que j'avais évité et ma reconnaissance a été pure, même de regret. Ah! qu'il serait bon, qu'il serait heureux d'acquiescer aussi volontairement aux peines morales!

M. de Chastellux se donnera complétement à la famille dans laquelle il va entrer; il en prend le nom, les armes et participera, dans l'avenir, à tous les avantages que peut donner l'adoption. Vous connaissez assez cet intérieur pour savoir à quel point un gendre pourrait y être craint, heureusement on a pu en faire un fils.

Quand M. de Chastellux connaîtra Clara comme je la connais, il saura que c'est par les côtés les plus élevés que son sort est vraiment digne d'envie. Clara, dans les choix qui lui étaient offerts, ne s'est arrêtée qu'à un point unique, savoir lequel de tous garantirait davantage la certitude, dont elle et sa mère ont besoin, de n'être pas enlevées l'une à

[1] Marie Gourief, fille du comte Gourief, ministre des finances de l'empire et des apanages de la couronne, mariée au comte de Nesselrode, qui fut, durant quarante ans, ministre des affaires étrangères en Russie.

l'autre. Tout le reste ne s'est présenté à elle que comme un pur accessoire.

Sans doute, j'aurais désiré pour le bonheur de madame de Duras d'abord, comme aussi dans un intérêt supérieur, que plus de *désappropriation* lui fût possible, que, obéissant à la nature des choses, elle voulût consentir à ne point accepter une part si forte, si active dans la destinée de sa fille; mais lorsqu'on veut juger ou conseiller, il faut prendre pour point de départ le caractère individuel, tel que la nature et les événements l'ont fait. Jamais on ne fut plus passionné, plus susceptible des ravages de la douleur. Madame de Duras, en exigeant beaucoup, fait aussi, de son côté, ce que peu de gens font; elle donne tout, mais tout, à la lettre, à sa fille. C'est sur elle que sa vie est concentrée; tout ce qui viendra de Clara l'atteindra au cœur, et si c'était de la souffrance, le coup serait mortel.

Saint-Cloud, 6 septembre 1819.

Enfin, voilà Clara mariée! Le 28 août au soir, le contrat de mariage a été signé. Quand je serai moins fatiguée, je vous enverrai tous les détails de nos prouesses solennelles et joyeuses. Quelque insignifiants qu'ils puissent paraître, ils vous intéresseront et vous ne les trouverez pas de trop. Pour les cœurs faits comme le vôtre, ils n'en savent jamais assez sur les gens qu'ils aiment, chaque circonstance s'anime quand elles les regardent, et l'on se console, en apprenant ces riens, de la connaissance de tant de choses importantes qu'on voudrait ne pas savoir ou pouvoir oublier après les avoir sues.

Pour vous mettre tout à fait au courant de ce qui a occupé notre bonne duchesse et même l'a agitée péniblement pendant plusieurs jours, il faut que j'entre dans des difficultés que sa persévérance a vaincues avec un plein succès. Vous savez déjà que M. de Chastellux devait prendre le nom et les armes des Duras; le roi, depuis plus d'un mois, y avait donné son plein consentement; mais la famille de Duras se trouvant partagée entre deux branches, celle des Duras dont le duc est le chef et celle des Durfort, le duc de Lorges, chef de celle-ci, s'est opposé à l'introduction de M. de Chastellux dans la branche aînée de sa maison, et a protesté contre. Cela devient matière à procès pour les armes et cela eût fait également difficulté pour le nom, du moment où on aurait voulu y joindre, par la bonté du roi, le titre de duc. Pour obvier à cela et soustraire l'avantage du titre aux longues formalités de l'examen des droits respectifs des deux branches, M. de Duras a obtenu du roi que son gendre, au lieu de s'appeler duc de Durfort, ainsi que cela devait être d'abord, s'appellerait duc de Rauzan, ancien nom porté par des membres de la famille et qui est celui d'une terre qui lui appartient encore. Clara est donc aujourd'hui duchesse de Rauzan, et ce nom concilie et les idées de cette France toujours vieille au milieu de la France nouvelle, et élude sans les braver les prétentions de l'autre branche de la famille.

Ne trouvez-vous pas singulier qu'on se divise encore aujourd'hui pour

des noms, et cela dans un pays où tous ces interêts semblaient rentrés dans l'ombre! Je vous assure que la Révolution est si peu faite à cet égard, qu'en fait de nom, ceux mêmes qui n'en ont guère, n'ont pas d'autre vanité que d'attacher un grelot à celui qu'ils portent. La raison de ce mal ou de ce bien, comme on voudra, est bien profonde. On recommencera peut-être les bouleversements, mais ce sera pour recommencer toujours les mêmes préventions, les mêmes préjugés. L'individu, les nations, le genre humain, sont tous représentés au naturel par *gros Jean*, et se retrouvent toujours les mêmes comme devant.

Quoique la bienveillance du roi pour M. et madame de Duras ait été extrême, vous pensez bien que les dispositions de M. Decazes n'ont pas été indifférentes au succès. Les ministériels et même les libéraux ont toujours fait, avec justice, une part séparée à madame de Duras. Beaucoup moins d'exagération que dans le reste de son parti la lui méritait; et puis, quoique très-ferme dans son opinion, on n'a jamais pu citer d'elle aucune de ces paroles hostiles laissant dans l'esprit un levain qui ne s'évapore jamais. Joignez à cela son obligeance naturelle qui ne lui a jamais laissé manquer l'occasion de rendre service, et vous comprendrez qu'elle ait trouvé des amis, au besoin, même parmi ses adversaires, que les ministres aient été aises de l'obliger, que M. Decazes, surtout, ait profité de cette circonstance pour la distinguer de ceux dont il n'espère pas la détacher.

Vous voilà donc enfin revenue au milieu des vôtres, jouissant avec plénitude d'un véritable bonheur; c'est là le dédommagement de l'intensité qu'ont vos peines, car, quelle que soit la coupe, vous buvez toujours ce qui est au fond. Quant aux nuages à côté de vous, qu'y faire? Les maux imaginaires font souvent beaucoup souffrir ceux qui les éprouvent, mais on ne peut cependant sympathiser parfaitement, s'unir par une participation complète à des peines qui n'existeraient peut-être pas, si on le voulait tout à fait de bonne foi, et si on y employait les remèdes convenables. Il n'y a, dans ce monde, que des gens qui regrettent le bien-être qu'ils n'ont pas et des gens qui gâtent le bien-être qu'il dépendrait d'eux d'avoir; les exceptions sont peu nombreuses.

II

15 avril 1821.

Pourquoi Carlsbad est-il si loin? Je voudrais bien essayer de ses eaux. Cependant, depuis quelque temps, il me semble vraiment que j'en ai moins besoin. Il est constant que Vichy m'a fait du bien. Combien je vous ai trouvée bonne dans votre sollicitude pour ceux même que vous ne connaissez pas personnellement. Mais un cœur comme le vôtre suffit à tout, et il démontre ce que j'ai toujours pensé, c'est que la force dans un sentiment n'ôte rien à cette bienveillance qui n'appauvrit jamais que les

âmes peu riches de leur fond. Une terrible inquiétude a été ôtée à cette pauvre madame de Ségur dans la nécessité où s'est trouvé son fils aîné, bientôt après son mariage, de quitter le service. Tout était incompatible avec l'état de sa santé, qui demande de grands ménagements. Aucun de ses enfants n'y est dans ce moment, et la comparaison de sa sécurité pour eux avec les angoisses de tant de mères n'est pas encore la seule, la dernière grâce qu'elle vienne de recevoir de la Providence. Le second de ses fils, Adolphe, va faire le plus beau mariage de France : il épouse l'héritière du beau nom de Lamoignon et d'une fortune immense pour le pays; ce mariage fait passer sur lui et le nom et la pairie. Vous pensez, chère bonne amie, combien ses consolations me sont personnelles et si je puis assez admirer les voies qui adoucissent des souvenirs, hélas! ineffaçables. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les progrès véritables et journaliers de madame de Ségur justifient, en tant que possible, les grâces que Dieu lui accorde, et c'est encore un spectacle bien doux que cette correspondance d'efforts et de volonté. Tous ces changements dans sa situation vont nous séparer un peu; elle doit aller cet été-ci dans la famille où son fils va entrer, et cela dérange bien mon été. Je n'ai pas tardé cependant à en disposer ; madame de Montcalm, dont l'amitié pour moi augmente chaque jour et dont la triste situation réclame autant de soins que d'affection, me fera passer beaucoup de temps à Paris. Le reste du temps, je serai avec madame de Duras à Andilly, comme elle me le demande avec beaucoup d'amitié, mais plutôt encore près d'elle qu'avec elle, sa maison ne pouvant contenir Nadine et moi sans la gêner au dernier point. Vous avez toujours rendu justice à l'étendue et à la justesse d'esprit de madame de Duras, mais vous ne lui connaissez pas un talent vraiment admirable et qui s'est développé avec une rapidité prodigieuse : c'est celui d'écrire. Elle le portait en germe et je me rappelle que je lui ai dit souvent que son activité d'âme et d'esprit ne pouvait manquer de se développer avec bonheur dans des ouvrages d'imagination. Au premier essai, l'histoire d'une jeune négresse, amenée à l'âge de trois ans par M. de Boufflers et élevée par la princesee de Beauveau, a si parfaitement réussi, lui a valu des suffrages si flatteurs, un succès si brillant, qu'il a été suivi depuis par trois autres petits romans dont chacun suffirait à la réputation d'un auteur. Elle ne se résoudra jamais à les faire imprimer, mais elle en accorde la lecture, et je vous assure, ma chère bonne amie, que si vous venez ici, ce ne sera pas un de vos moindres plaisirs. Force et vérité dans la peinture de la passion, sagacité dans les aperçus, originalité dans les traits des caractères, style toujours approprié, toujours élégant, plein d'énergie et de fécondité de pensées et d'images, quelque chose de si sûr dans la touche, et ce dernier mérite, personne n'a pu en être plus frappé que moi qui ai lu ces charmants ouvrages page par page, à mesure qu'elle les écrivait, et qui ai pu m'assurer par là combien tout était de premier jet. C'est une vraie ressource qu'un talent créateur, et je suis convaincue que peu de choses pouvaient servir plus efficacement à la distraire.

Paris, 19 mai 1821.

Comment vous exprimer, ma bien chère amie, ma joie et ma profonde reconnaissance[1]! Elle soulève le poids qui pesait tant sur mon cœur, et je ne me rappelle pas d'avoir éprouvé une émotion où la gratitude et la joie se confondissent davantage. Que Dieu soit béni et aussi celui qui sait si bien donner un avenir à ceux qui n'en avaient plus; notre bonheur à tous est le plus sacré des engagements. Que ne vous devons-nous pas au comte et à vous! Sans cet appui, l'espoir même de réussir, le courage même de tenter eussent été impossibles. Même lorsqu'on n'a de pensée que pour le bien, il ne se présente pas souvent d'occasion de faire participer à ce bien toute une famille.

Vous aimeriez encore davantage la duchesse de Duras, si vous aviez pu voir la part qu'elle a prise à notre joie commune. Je puis dire, à sa plus grande louange, que je ne l'ai jamais vue si vive, si animée, dans la réussite des choses mêmes qui la concernaient personnellement. Ah! que de grâces on a à rendre quand de toutes parts on recueille de si généreux, de si purs sentiments! Hélas! cette joie même vient cependant d'être empoisonnée par cet affreux malheur si inattendu de la mort du duc de Richelieu. J'en ai été bouleversée, je le suis encore pour cette pauvre madame de Montcalm, à laquelle je suis tendrement attachée et que son amitié pour moi, son entière confiance doivent me rendre véritablement chère. Cette malheureuse femme, qui n'a échappé à aucun malheur possible, dont l'âme est un modèle de force et de courage, perd dans son frère son unique appui, le seul être dans la destinée de qui elle mettait chaque jour quelque chose, et quelque chose de doux et de satisfaisant. Pour surcroît de douleur, elle s'était beaucoup plus intimement rapprochée de son frère dans ces derniers temps; elle avait été s'établir chez lui, et, il y a encore quatre jours, elle me disait qu'elle se félicitait de cette résolution que j'avais appuyée de toutes mes forces, et tout cela pour assister à son agonie et passer d'une complète sécurité à la plus affreuse certitude! J'ai passé une partie de la matinée avec elle, et sa douleur est de celles qui rendent impossible toute consolation. Enfin, depuis huit jours j'ai passé par tant d'émotions diverses que je ne saurais lier deux idées ensemble. Mais qu'importe? tout sera accueilli par votre amitié qui m'a toujours tout pardonné.

III

Paris, 15 janvier 1826.

Quelqu'un que je voudrais qu'on consultât toujours, ma bonne chère amie, c'est le général Pozzo[2]. L'orgueil national a beau s'armer contre sa

[1] Nomination du prince Grégoire Gagarin à l'ambassade de Rome.
[2] Ambassadeur de Russie à Paris.

qualité d'étranger, c'est, je le crois bien, la supériorité la plus incontestable, et tant qu'il sera à notre service, par respect pour son propre génie au moins autant que par conscience, il ne donnera jamais que des conseils utiles à la gloire du pays.

Ce que vous me dites de la disposition du comte de ne rien accepter, s'il résignait ce qu'il possède, dissiperait le plus cher de mes rêves, si, avant tout, je n'avais pas la conviction qu'il restera toujours à son poste.

Tant qu'a vécu l'empereur Alexandre[1], on le savait ou on le croyait si jaloux de ne manifester jamais que ses propres idées, que la part du comte dans les conseils en était moins considérable ; aujourd'hui il reprend tous ses droits, et ce premier acte de force et d'indépendance qui signale la politique de notre jeune souverain est mille fois honorable.

On comprend bien que, dans l'intérêt de tous ceux qui veulent entraîner et séduire, on poursuive l'avantage de négocier avec le souverain même, mais le danger de négocier par soi-même est si évident, ses suites peuvent être si irréparables, que les fidèles serviteurs du trône ne sauraient trop combattre cette funeste manie.

Je suis vraiment désolée des lenteurs de l'enquête[2] ! Ces tristes et nécessaires jugements se prononceront donc au milieu de cette foule d'étrangers plus avides de gloser que de connaître. C'est un terrible spectacle aussi à mêler à des fêtes. Si Tourguenief a pris effectivement le parti de conseiller à son frère de se réfugier en Amérique, il faut donc qu'il le croie coupable au premier chef? Dans cette situation, je ferais bien peu de cas de la vie sauve. Grand Dieu ! ne vaut-il pas mieux périr que vivre sous le poids du crime et du déshonneur ! Mais je sais qu'on déciderait cela pour soi et non pour les autres. Cette conviction doit le rendre plus malheureux que jamais. Puisqu'on croit n'avoir rien à lui reprocher, combien je voudrais qu'on l'employât, que des affaires vinssent remplir le vide si cruellement occupé par l'inquiétude et de dévorants regrets ! Ce que je crains avant tout, pour ceux qui souffrent sans compensation, c'est l'amertume et l'irritation qui enveniment encore les souffrances les plus vives. Dieu seul y fait échapper, mais tout le monde invoque-t-il son secours?

IV

Paris, 30 janvier 1826.

Ma bien chère amie, combien je conçois vos angoisses par mes anxiétés à moi-même[3], combien il m'est aisé de juger de ce que vous avez dû souffrir, vous, au centre d'événements déplorables, d'intérêts directs, d'impressions immédiates, par ce que je souffre moi-même, quoique je ne

[1] Mort à Taganrog, le 19 novembre 1825.

[2] Sur la révolte à Pétersbourg qui avait accompagné l'avénement de l'empereur Nicolas.

[3] Les complots et les mouvements révolutionnaires qui avaient menace la Russie.

tienne plus à ce triste monde que par la conscience et quelques affections! Jamais, jamais les hommes ne m'ont paru d'une inconséquence si odieuse, d'un orgueil si coupable, si ennemis d'eux-mêmes et de leur pays. C'est dans le moment où tout semblait remis en question, où les menaces, les ambitions et les envies de l'Europe pouvaient se concentrer sur la Russie, que ses enfants se divisent, conspirent des bouleversements, méditent l'anarchie, comme pour faire de ce colosse une proie facile. Quel patriotisme, grand Dieu! et où en serions-nous, si la Providence, dans sa miséricorde, n'eût pas veillé sur nos destinées!

Voilà la moralité du siècle, il s'irrite contre la Sainte-Alliance et prêche aux peuples la sainte insurrection. Quelle grâce signalée qu'une si mauvaise cause se soit servie de moyens encore plus coupables, qu'ils aient flétri leurs tentatives dès leur origine, qu'ils aient mis au grand jour la plaie universelle qui menace de tout dévorer!

Une telle issue ferait presque penser que tous ces mouvements n'ont été permis par la Providence que pour éclairer notre nouveau souverain, pour lui faire déployer aux yeux de tous un grand et beau caractère, pour lui donner confiance en lui-même en même temps que la mesure de sa force morale et de sa capacité.

Ce qui ferait trembler, c'est la crainte que cette poignée de misérables factieux ne s'appuyât sur des moyens plus puissants et encore inconnus. Je ne sais pas un sentiment qui n'ait saisi l'âme à cet affreux spectacle, excepté peut-être, du moins pour moi, celui de la surprise. Vous rappelez-vous nos conversations à Carlsbad C'est par les critiques amères contre le gouvernement, par un esprit frondeur et mutin, que les honnêtes gens eux-mêmes préparent les voies aux grands coupables. Voltaire a bien dit: en parlant du meurtre d'Henri IV: « Le feu qui sortait de toutes les bouches prit à la cervelle d'un scélérat. » Voilà comment on est complice sans le savoir, comment la solidarité s'établit entre les coupables et ceux qui ne passent pas pour l'être. Je ne puis vous exprimer ma préoccupation continuelle de tout ce qui se passe chez nous; je ne vis pas ici, à la lettre, mais à huit cents lieues. Même dans l'année 1812, je n'ai pas senti aussi vivement toute la puissance du lien qui nous attache à notre pays.

Ce pauvre empereur Alexandre a donc su toutes ces infernales machinations; la perfidie a donc été pour lui comme l'avant-goût de la mort; c'était de quoi la rendre douce.

La réception de vos lettres a été à la fois une blessure et un baume; je savais que je pouvais me reposer sur les nombreux détails que vous me donnez, et mon imagination s'arrêtait aux limites que vous fixiez vous-même au mal; je ne les ai montrées à personne en totalité, mais, dans des communications partielles, j'ai pu souvent combattre l'erreur par la vérité, donner des faits positifs pour dissiper des bruits fâcheux ou alarmants. Vous savez que je suis prudente, et même timidement prudente de mon naturel, que je me tais ou que je temporise volontiers, et dans un intérêt si cher j'aurais acquis en un moment les qualités que je n'aurais pas possédées. Mais on ne peut trop se le répéter aujourd'hui, la publicité et la plus haute publicité devient nécessaire, c'est une de ces occasions où

les diplomates, au lieu de masquer le mal, doivent le découvrir. Par cela même que l'Empereur a l'excellent esprit d'en appeler à la justice, il faut, si l'on doit sévir, que l'on connaisse bien l'étendue et la nature du délit. Combien je voudrais qu'on publiât toutes les pièces de cet important procès, que l'Europe entière pût le connaître, et que ce qui sera donné à la clémence lui appartînt dans l'esprit de tout le monde!

C'est lorsque les souverains oublient leur haute responsabilité et que les peuples usurpent des attributions qui doivent leur rester étrangères, que l'ordre est interverti partout; c'est alors qu'une centaine de misérables suffisent pour renverser un pouvoir légal qui n'a contre lui que de ne pas savoir se défendre.

Mais, ma chère amie, et c'est l'observation qu'il faudrait méditer chaque jour, le mal produit par les hommes passe avec eux, celui que font les doctrines est destiné à leur survivre de beaucoup; il n'y a qu'elles qui le produisent sans cesse, sans interruption et peut-être sans remède. C'est un poison qui atteint partout, qui pénètre jusque dans la moelle des os et qui, tôt ou tard, de quelque force de compression qu'on fasse usage contre certaines actions, finira nécessairement par amener une explosion, s'il n'est pas attaqué dans son essence même. Croyez-moi, sur la terre, comme armes humaines, il n'y a rien de si fort que les idées libérales, pour me servir du mot convenu; elles s'adressent à tout ce qu'il y a de passionné, de hautain, d'amer et d'envieux dans le cœur de l'homme, et c'est là l'homme aux trois quarts. Aucune institution civile, aucun moyen matériel ne s'en rendra maître! Pour lutter avec elle et obtenir la victoire, il faut l'élément divin, non pas seulement un sentiment vague de croyance en Dieu, de piété sensible, mais l'enseignement sage et profond de la religion positive. La morale, et peut-être surtout la morale politique, ne peut émaner que de là; tant que des hommes trompés par de faux systèmes croiront faire bien en faisant mal; tant que leur conscience ne s'élèvera pas contre les suggestions de leur esprit, ils s'honoreront du titre de régénérateurs et d'amis du genre humain; ils feront les actions les plus coupables en vue d'un bien imaginaire. S'ils réussissent, leur malheur et celui des hommes qu'ils auront entraînés pourront seuls les éclairer, mais trop tard; s'ils ne réussissent pas, ils seront à leurs propres yeux de nobles et d'intéressantes victimes. Ce travail-là, il faut surtout le prendre en sous-œuvre, s'occuper des générations qui s'élèvent, et les prémunir par les saines doctrines contre le débordement des mauvaises. Il ne faut pas se le dissimuler, aujourd'hui il faut que la religion soit la science, qu'elle marche avec elle, qu'elle s'en fasse un auxiliaire. La science est devenue l'arme universelle, l'arme unique; c'est le moyen dont on se sert pour tout renverser, et c'est avec elle aussi qu'on pourrait tout réédifier. Voyez combien il est impossible que des intelligences neuves, actives, curieuses, ne soient pas la proie du premier mauvais livre qui tombe sous leurs yeux, quand une instruction sans liaison et sans base ne leur a jamais appris à distinguer l'erreur de la vérité? Il n'est plus question aujourd'hui de circonscrire la sphère des idées, de comprimer le mouvement des esprits, on y perdrait son temps et sa peine; il faut les instruire, leur of-

frir le choix entre le bon et le mauvais, et jusqu'ici, certes, cela n'a pas été fait chez nous. Ce qui a manqué à la gloire du règne de l'empereur Alexandre, ce sont des établissements d'éducation sur des bases fortes, larges, sages et nationales.

Je crains que les ramifications de cet odieux complot ne soient bien étendues ; je me console en pensant qu'elles ne sont pas profondes ; rien ne l'est chez nous, et encore moins le désordre qu'autre chose. Le choix des hommes en dit plus que tout ! Quels organes, grand Dieu, de cinquante millions d'hommes ! La seule idée qu'ils avaient émise et qui, comme tant d'autres, peut bien n'être qu'un prétexte, la seule idée avec laquelle on puisse sympathiser, l'affranchissement des serfs, est encore une de ces améliorations désirables que la révolte rendrait plus impossible que jamais.

L'opinion en France s'est prononcée d'une manière unaniment bonne à la mort de l'empereur Alexandre ; on ne parlait pas d'autre chose, et dans des termes d'admiration chez les uns, de bienveillante justice chez les autres, et de reconnaissance dans le très-petit nombre qui s'honore de garder le souvenir des grands bienfaits. Les coupables espérances des révolutionnaires y faisaient seules exception, mais il est encore vrai de dire que dans les premiers jours elles étaient fort contenues et se revêtaient des formes les plus convenables.

Accoutumé comme on l'est ici aux entreprises de l'ambition, aux vues étroites de l'intérêt personnel, la générosité du combat entre les deux frères, quoique sentie, n'a pas été complétement comprise ; on a cru voir peu de liberté dans la renonciation du grand-duc Constantin. Les lenteurs, accrues nécessairement par les distances, pendant l'interrègne, usaient la patience d'un peuple et d'une société qui n'en ont pas beaucoup. Les plus bizarres, les plus ridicules suppositions trouvaient place dans les esprits : on ne se rencontrait que pour se demander qui régnait en Russie, et cela avec cette légèreté qui mêle la plaisanterie à toute chose. Pour ceux dont l'avenir, les intérêts les plus importants étaient tenus en suspens, vous pouvez juger quelle souffrance leur était infligée !

Je vous ai déjà mandé que le *Journal des Débats* avait excité une véritable animadversion même dans les plus tièdes ; il n'a probablement été approuvé que par les amis du *Constitutionnel*, cent fois moins perfides que lui. C'est fomenter le trouble à l'ombre et à couvert et mettre ses actions hors la loi, tandis qu'on se repaît d'impunité. Je sais que M. de Chateaubriand a d'abord désavoué les articles, que, beaucoup plus tard, il a protesté contre leur esprit, mais tout cela est loin de l'affranchir de la responsabilité. On sait l'ascendant qu'il exerce sur le *Journal des Débats*, qui est plus à lui qu'à M. Bertin de Vaux. Il fallait, ce qui lui eût été plus que facile, ne pas permettre l'insertion de ces articles, juger la tendance de tous sur le premier, tandis que ce n'est qu'après que l'opinion a été empoisonnée par une série de numéros d'un journal dont on ne se méfie pas assez encore, que M. de Chateaubriand arrive avec ses tardives et très-incomplètes justifications. C'est un admirable talent qui demanderait l'alliance d'un beau caractère. Les passions irritables et ambitieuses l'en-

traînent à tout vent. Je vous assure qu'il existe bien peu d'illusion sur lui; on l'aime, il intéresse, par les embarras même dans lesquels il se met et qui préoccupent sur son sort, mais l'estime et la confiance ne sont pour lui dans aucun cœur, à très-peu d'exceptions près [1].

V

Paris, 26 avril 1826.

Chère bonne amie, il me revient de toutes parts que le couronnement de l'Empereur serait reculé jusqu'en juillet et même jusqu'en septembre; cela pourrait modifier les projets de Grégoire, et je vous serais très-obligée de me tenir au courant de ce qui aura été décidé.

La nomination de l'ambassadeur [2] paraît avoir été beaucoup plus facile que le choix de ceux qui doivent l'accompagner. La concurrence est énorme; on dit qu'il y a eu plus de cent demandes faites. Tout ce qu'il y a de mieux parmi les jeunes gens désirent vivement cette faveur; jamais la Russie n'a tenté un plus grand nombre d'étrangers, qui sont séduits surtout par l'appât de la voir en habits de fête.

Vous ne saviez pas qu'en me nommant N***, vous me parliez de quelqu'un que je connais et qui, dans le court espace de mes relations avec lui, m'avait fort intéressée. Il avait beaucoup vu ma sœur en Italie, et cela nous avait rapprochés. C'est un jeune homme fort distingué, et je déplore sincèrement de le voir impliqué dans une si odieuse histoire [3]. J'aurais parié qu'il était incapable de se trouver parmi les grands coupables; mais par quelle fatalité a-t-il pu en rechercher le dangereux contact, et se croire lié à des ménagements pour des hommes que le mépris et l'horreur lui faisaient quitter? Malheureusement le faux honneur du monde se charge de combler les abîmes, et on a vu plus d'une fois des gens qu'une mauvaise action révoltait s'associer au crime par leur silence. Ces étranges aberrations ne peuvent venir jamais que de ce que la conscience ne parle pas assez haut, et surtout parce qu'elle n'est pas assez éclairée. On cède à un mouvement qu'on croit généreux et on néglige le plus impérieux des devoirs; on respecte des rapports souvent involontaires, et on trahit le serment que l'on a prononcé avec connaissance de cause. Enfin, par l'effet de la contagion de tout ce qu'on lit et de tout ce qu'on entend, toute rectitude s'éteint; la justice n'est plus que d'invention humaine et le cœur meurt à tout, si ce n'est à la seule pitié pour les seuls coupables! Combien elle est grave cette maladie qui, dans ces derniers temps, a faussé les âmes! Que de puissants remèdes ne demande-t-elle pas!

[1] Ces impressions sont celles du moment, et, à ce titre, elles appartiennent à l'histoire contemporaine; mais, si l'on veut avoir le jugement réfléchi de madame Swetchine sur M. de Chateaubriand, on le trouvera au chapitre XIV de la *Vie*.

[2] Le maréchal duc de Raguse fut nommé ambassadeur extraordinaire pour assister au couronnement du czar. Il arriva à Pétersbourg accompagné d'un brillant état-major.

[3] Conjuration de Saint-Pétersbourg, du 14 décembre 1825, contre le famille impériale.

Je suis bien impatiente, ma bien chère amie, de voir mise au grand jour cette horrible affaire! Que ne sommes-nous déjà au temps où la justice et l'ordre rétablis et satisfaits auront permis qu'elle entre dans l'oubli! La publicité qu'on est dans l'intention de lui donner est l'œuvre de la magnanimité et en même temps d'une admirable politique; c'est aussi une innovation chez nous, mais une innovation éminemment salutaire.

Je vous envoie un petit mot pour Tourguenief qui me préoccupe bien. Je vous le recommande, chère amie; tout ce qui est malheureux sans l'avoir mérité est sûr de votre compassion.

Je vous embrasse du fond de ce cœur qui vous aime tant et si bien.

VI

Paris, 27 avril 1826.

Vous me forcez à changer toutes mes théories sur l'insuffisance de tout dédommagement dans l'absence. Quand on s'écrit avec cette confiance, cette suite et ces détails, les douceurs de la présence et de l'intimité se reproduisent comme par enchantement.

Quant à consulter la somnambule, ma bien chère amie, j'ai précisément en moi l'opposé des conditions qui seraient requises : d'abord la répugnance la plus prononcée, ensuite une méfiance absolue. J'ai lu beaucoup sur le magnétisme, je me le suis fait raconter par ses adhérents les plus instruits dans ses faits et ses détails les plus prodigieux; je ne nie aucun de ses effets, mais leur marche, si vacillante et si peu générale, si circonscrite d'après les uns, si illimitée d'après les autres, me paraît tout ce qu'il y a de plus éloigné de la vraie science qui procède d'un pas égal et sûr. Au milieu de tant d'obscurités, comment ne pas faire la part du charlatanisme ou de l'imagination trop prévenue? Comme dans tout ce qui se fait un peu au hasard, si l'on cite des conseils de somnambules qui ont rendu la santé, on en cite aussi qui ont tué leurs malades. Le docteur Marc est fort partisan du magnétisme, non pas comme l'exerçant lui-même, mais comme ayant soutenu à l'Académie que c'était une force qui méritait d'être soigneusement examinée et que les progrès qu'il avait faits en Allemagne justifiaient bien l'attention que les médecins français pourraient y apporter. Son opinion a prévalu, et une commission a été nommée dans ce but. J'étais tout à fait de l'avis de Marc, l'examen en toutes choses est utile et honorable; c'est sous le rapport de l'application seulement que je ne voudrais jamais qu'on allât vite, et cela en quoi que ce soit. Ce n'est donc de ma part, chère amie, ni obstination, ni obscurantisme. Je veux qu'on tente tout, mais qu'on éprouve longtemps. Ne m'accusez pas davantage d'une négligence de laisser-aller ou d'une négligence systématique; je sais que nous devons chercher à prolonger notre vie comme nous devons tâcher de la rendre plus tolérable, j'y travaille

plus qu'on ne le croirait, mais ce n'est ni par un désir ardent de succès, ni par le stimulant de l'inquiétude, et je pense que cette disposition est plus favorable que nuisible. J'abandonne en tout et pour tout ma destinée au bon Dieu, je ne voudrais vivre pas un seul moment de plus ou de moins que ceux qu'il m'a marqués; tout ce qui viendra de lui sera bienvenu.

Il est vrai que ce n'est pas là la résignation qui me coûte. Quel triste monde, ma bonne chère amie, soit qu'on regarde en arrière ou qu'on s'enfonce dans le présent! A mesure que l'on avance, on voit toujours davantage le peu que l'on vaut et le peu que l'on fait. Notre influence ne croît pas, à beaucoup près, avec nos bons désirs, et la moisson trompe sans cesse l'espoir des semailles. Avec soi-même, on n'en a jamais fini; si on ôte quelques taches, d'autres points brillants de force et d'éclat se ternissent; le dégoût ôte à l'énergie; en faisant le bien que l'on a à sa portée, on perd la force d'entreprendre celui qu'il faudrait aller chercher, et si l'intelligence conduit plus sûrement, signale mieux les dangers, les mouvements naturels n'ont plus cette élasticité, cette spontanéité qui caractérisent la jeunesse. Ah! mon Dieu, il faut tout accepter, tout, et même sa propre insuffisance. L'incomplet doit faire, d'une manière ou d'une autre, la souffrance d'une existence trop imparfaite pour atteindre un véritable but.

Il y a tant de candeur, tant de sincérité dans ce que vous appelez votre confession, que j'affirmerais que c'est une des meilleures actions de votre vie, qui en compte tant. Quand on sent si vivement ce qui nous manque et à quoi l'on manque, on est bien près de s'amender. Je crois que vous avez raison en reconnaissant que vous avez plus de force morale que de force religieuse, mais l'une est la matière première de l'autre. C'est des qualités qui constituent l'ensemble d'un caractère que s'empare la religion, pour les pénétrer de son esprit et les élever à la hauteur de la spiritualité du christianisme. La greffe sur le sauvageon produit les fruits qui sont inhérents à l'arbre sauvage; il ne les change pas, mais il les modifie et les perfectionne. Voilà pourquoi vous trouvez dans les personnes pieuses et véritablement pieuses, les mêmes diversités offertes par les caractères abandonnés à eux-mêmes, à la seule différence que la variété est limitée à la sphère de ce qui est bien.

Il ne faut pas croire qu'une piété tendre, affective, sensible, soit la seule véritable piété; c'est peut-être ce qui en fait le charme, ce qui en donne davantage le goût, mais c'est souvent plus humain qu'on ne le croit, et la véritable notion d'une piété profonde et solide se compose d'éléments encore tout autres. Courber invinciblement la raison sous le joug de la foi, laquelle parle si haut à la raison; subordonner tout à un consciencieux examen de ses devoirs; servir Dieu et sa cause dans toutes les occasions, sans égard à aucune considération mondaine; ne voir dans le monde que lui, et dans les hommes que ses instruments; adorer ses décrets, non pas d'un respect de commande, mais avec l'intime conviction que nous ne perdons pas un cheveu de notre tête sans qu'il l'ait permis pour notre bien; faire tout le bien qui est en notre pouvoir; tra-

vailler sans relâche à se connaître et à se corriger; supprimer le frivole et l'inutile; rapporter les choses qui passent à celui qui ne passe pas; se regarder comme étranger ici-bas et voir dans le ciel sa véritable patrie : voilà, ma bien chère, ce qui nous initierait bien vite aux mystères de notre destinée future, voilà ce qui porterait en nous des fruits solides.

Votre intelligence est forte, votre pensée bien capable d'aborder et d'approfondir de hautes questions; arrachez-la souvent aux objets qui l'absorbent; renfermez-la pendant quelques moments chaque jour dans le cercle des vertus éternelles; ne poursuivez pas les effusions du cœur ni les consolations, elles viendront à leur tour. Que votre pensée soit bien dirigée, et votre âme s'améliorera peu à peu, l'onction y pénétrera et vous éprouverez ces joies sensibles qui sont bien plus la récompense d'aimer que l'amour même. J'ai souvent dit à votre sœur que si jamais vous parveniez à une haute piété, vous auriez celle d'un homme. Cela tient à l'essence même de votre caractère, et il n'y a pas de quoi vous plaindre. Essayez seulement de marcher dans cette route, ne vous laissez pas abattre par les difficultés qui doivent naturellement prendre les dimensions de votre caractère, et croyez, avant tout, que le repos pour vous est à ce prix. Vous avez bien raison de penser que tous les avantages de votre position, toute les félicités dont vous êtes en possession ne sauraient entrer en comparaison du bonheur que l'on peut goûter dans les larmes et le plus complet dénûment. Le ciel n'est pas plus élevé au-dessus de la terre que la vie du véritable chrétien ne l'est au-dessus des prospérités humaines. D'ailleurs, n'est-il pas juste, raisonnable, de soigner avant tout les seuls biens que l'on emporte avec soi?

Je me trouverais bien ridicule de parler ainsi, si ce n'était pas à vous que je parlais, à vous pour qui mon âme et mon cœur s'ouvrent entièrement et laissent échapper tout ce qu'ils possèdent. Je ne puis vous aimer comme je vous aime sans vous identifier à tous mes vœux pour moi-même, sans vous dire ce que je me répète sans cesse. Dans ces vicissitudes continuelles, au milieu de ces coups qui retentissent et ébranlent au loin, savons-nous ce qu'il nous est réservé de moments! Comment ne pas se hâter, quand tout, d'un instant à l'autre, peut crouler! Ne remettons plus, chère amie, et que la rapidité de notre marche répare nos lenteurs passées.

Certes vous avez bien raison de croire que mon affection pour vous redouble et s'anime encore de toute votre confiance. C'est en remuant les profondeurs que les âmes se touchent de plus près, et c'est dans un but si grand et si solennel qu'elles peuvent s'unir d'une manière intime et à l'abri de tout danger.

Vous m'avez fait une joie extrême en me disant que nous nous séparions un peu de l'oblique et incertaine politique européenne pour prendre « des déterminations à nous seuls. » L'empereur Alexandre pouvait suivre le mouvement général, parce que, soit avec raison, soit avec illusion, il pouvait croire qu'il le dirigeait effectivement. Dans l'esprit de sa nation, dans celui de beaucoup de gens en Europe, sa puissance morale était immense :

sans en affecter la hauteur, il était le roi des rois, l'Agamemnon de l'Alliance ; on le reconnaissait même en le contestant. La position de son successeur est autre, il n'a pour lui ni l'expérience, ni les services rendus à la grande cause, il ne dispose encore que de la force matérielle de son vaste empire, et n'étant plus incontestablement *le premier*, il faut qu'il soit *le seul*, et que, perdant les avantages, il se dérobe aux inconvénients. Et certes on peut en signaler de graves au milieu de cette brillante prépondérance qui, toujours pure dans ses motifs, n'a pas toujours été heureuse dans ses résultats. Le plus naturel de tous aurait dû être de s'attacher l'Europe par les liens de la reconnaissance : tant de générosité, d'efforts, de sacrifices semblaient en prescrire la loi ! Eh bien, comment n'y a-t-on pas échappé? La mort de l'empereur Alexandre a-t-elle excité un sentiment vif et profond? Dans les dangers, dans les affreux bouleversements dont la Russie vient d'être menacée, les souverains et les peuples se sont-ils émus d'indignation et de douleur? Je ne le pense pas. La crainte chimérique du grand colosse, l'envie longtemps comprimée, se sont bientôt fait jour à travers le premières émotions. La Russie se serait déchirée tout entière de ses propres mains, que tous, presque tous, seraient restés froids spectateurs d'un si horrible spectacle. L'intérêt personnel lui-même n'aurait pas suffi pour éclairer les courtes vues.

Tout gouvernement est tenu d'avoir l'âge de raison et doit consulter la prudence tout en laissant parler la bonté. Il y a beaucoup d'ingrats parmi les individus, mais il y en a bien plus encore parmi les gouvernements et les peuples. Pour eux, à la moindre résistance qu'ils rencontrent, le souvenir du passé s'efface tout entier. Voilà, il me semble, le point d'où il faut partir, non pas pour nourrir des idés d'animosité et d'orgueil désappointé, mais pour se bien persuader qu'il faut s'occuper de soi, et ne compter sur la bienveillance et la participation que dans les temps de prospérité et de bonheur. D'ailleurs, il est juste de remarquer que par nos besoins, par notre organisation intérieure, par les difficultés si compliquées d'un ordre de choses qui nous isole, nous ne pouvons être ni jugés ni connus parfaitement dans ce que nous sommes et dans ce que nous voudrions être.

Comme je crois vous l'avoir mandé, il serait impossible de faire sympathiser quelqu'un avec le pouvoir absolu et l'esclavage des paysans; il y a certes quelque chose de juste dans cette répugnance, mais qui se demande ce que deviendrait notre pauvre pays, dans le déchaînement prématuré d'une classe pleine d'énergie et d'ignorance, et dans un pouvoir partagé entre des hommes qui ne le méritent pas? J'en reviens toujours là : puisque nous sommes si différents des autres qu'il paraît impossible de leur faire comprendre notre position, vivons seuls, agissons seuls, autant que possible, et qu'une suspecte amitié dans les temps de repos ne nous entraîne pas dans des périls extérieurs qui nous feraient oublier nos périls intérieurs, destinés à subsister bien longtemps encore, je le crois. C'est jusque dans la moelle des os qu'il faut porter le remède. Je ne crois pas que l'esprit révolutionnaire ait pénétré jusque-là; mais ce qui y a pénétré, ce sont les désordres de l'administration, la corruption des indi-

vidus, l'absence de tout esprit public et des doctrines les plus nécessaires à la conservation d'un État. C'est là ce qui donne beau jeu aux agitateurs, qui n'acquièrent guère de véritable ascendant que lorsque la souffrance est ancienne et générale.

La difficulté ne doit pas arrêter; on ne l'élude pas en refusant de la combattre, et il y a dans le bon droit une force qu'on ne reconnaît bien qu'après avoir commencé à la mettre en œuvre.

Ce qui nous manque ce sont des hommes; mais où ne manquent-ils pas? Cette France si avancée, si spirituelle, si instruite, a-t-elle des hommes d'Etat? Tout le monde s'acharne contre M. de Villèle et pas dix personnes ne s'accordent pour lui désigner un successeur. Certes, ce n'est pas l'embarras du choix qui fait la difficulté, mais c'est une pénurie reconnue universellement.

Je ne suis pas étonnée, chère amie, que, dans des circonstances si graves et si tristes, le concours de tant de hauts personnages ait passé devant le public de Pétersbourg comme inaperçu[1]. Il est dans la nature de la peine de rendre moins sensible aux choses uniquement brillantes; tout ce qui tient à la vanité s'évanouit devant les fortes réalités, et certes la douleur est la plus substantielle de toutes. Tel succès, qui aurait fait battre un cœur livré à l'illusion, n'amène que des réflexions graves et amères sur la futilité des biens que l'imagination convoite. Pour ma part, je ferais bien bon marché de toutes les cajoleries comme de tous les hommages de l'Europe, je résignerais même volontiers la domination pour être sûre de l'indépendance, seule véritable nécessité d'un État comme attitude extérieure. Quand on me dit que le duc de Wellington, l'Autriche et même la France sont peu contents de nous, je suis très-disposée à m'en réjouir; nous en serons plus maîtres de nos actions et ne ferons alors que les fautes qui nous appartiendront en propre.

Ce qui paraît avoir été décidé pour la Grèce me semble excellent. Pourquoi n'avoir pas fait cela deux ou trois ans plus tôt? Dans cette démarche, l'empereur de Russie ne paraît pas comme fauteur de l'insurrection des Grecs, mais comme souverain libre et puissant qui exige l'entière exécution des traités. La merveilleuse défense des Grecs méritait bien qu'il parlât hautement en leur faveur. C'est à leur puissance morale et d'opinion que les gouvernements ont fait un tort immense en ne prenant pas la défense d'un peuple chétien opprimé; la perte d'une province est une moins grande perte que celle-là. La croix en opposition du croissant devait l'emporter spontanément dans les conseils; quand on voit frapper son père, on se jette sur celui qui le frappe avant de demander si son père a raison. Cette politique toute de conscience aurait peut-être été, par le résultat, une politique d'intérêt, en ne laissant pas cette cause sainte livrée à l'exploitation de tous les révolutionnaires du monde, qui y trouvent un prétexte trop plausible de calomnier les pouvoirs légitimes.

[1] Le duc de Wellington, le duc de Raguse et les ambassadeurs extraordinaires des grandes puissances avaient apporté à l'empereur Nicolas les félicitations de leurs cours.

VII

Saint-Germain, 9 juillet 1826.

Quelle douloureuse et nouvelle tristesse répandue sur nous tous, chère bonne amie ! Depuis six mois, nous ne cessons d'apprendre, de toutes les manières imaginables, la force des liens qui attachent au pays, combien ceux qui, par leur éloignement, restent le plus passivement soumis aux événements qui s'y passent, conservent encore de sensibilité aux impressions qui en viennent. Rien sans doute ne peut se comparer entre ce dernier coup et l'autre; la mort de l'empereur Alexandre nous a foudroyés; celle de l'impératrice Élisabeth a été triste comme son agonie[1]; elle est un grand malheur pour ceux qui l'approchaient de près, pour les infortunés qu'elle découvrait de si loin, mais enfin, elle ne remet pas en question le repos, la sécurité de cette chose publique où tous les intérêts individuels vont se perdre, à qui l'on sent que l'on doit tout sacrifier.

C'est peut-être un effet tout naturel de l'âge : à mesure que l'on avance, on voit grandir les idées, les choses qui leur servent d'expression, et amoindrir les personnes. On emprunte tout à l'éternité à mesure qu'on en approche. C'est dans ce sens qu'un souverain est beaucoup plus qu'un homme, et que les générations ne comptent pas devant un résultat heureux et durable. Quand on a suivi la destinée de l'impératrice Élisabeth, on est contraint de dire que sa mort est le seul événement personnel qui lui soit venu à souhait, de tous ses vœux ostensibles le seul qui ait été exaucé. Humainement, le choix du moment a été une grâce, et religieusement, nous devons penser que ce n'est pas à cette grâce seule que s'est bornée la bonté de la Providence. Je ne puis vous dire combien je suis occupée de mademoiselle Walouef. Je voulais lui écrire, j'y pense encore, je ne sais si je l'oserai après un si long silence ; mais le malheur qui laisse dans l'isolement est un si grand malheur qu'il anéantit le passé et fait disparaître toutes les lacunes.

Quand je vous écrivais de Fresnes[2], je ne croyais pas j'y serais retenue encore plusieurs jours. Les Ségur restent à Fresnes, qui donne tout, hors de l'argent, jusqu'au moment où l'on parviendra à se défaire de ce beau lieu, dont il faut, en attendant, manger les choux et les carottes. On a

[1] L'impératrice Élisabeth mourut âgée de quarante-huit ans, le 4 mai 1826, à Bélef, dans le gouvernement de Twer, où le triste état de sa santé l'avait forcée de s'arrêter en revenant de Taganrog après la mort de l'empereur Alexandre.

[2] Le château de Fresnes, département de Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, fut bâti sous Henri IV, par M. Forget, secrétaire d'État qui dressa l'édit de Nantes. Il fut magnifiquement agrandi sous Louis XIV, par M. Duplessis-Guénégaud, qui, en 1661, partagea la disgrâce du surintendant Fouquet. La très-belle chapelle du château, construite sur les dessins de Mansard, servit de modèle à l'église du Val-de-Grâce, à Paris. C'est dans la terre de Fresnes, possédée par le chancelier d'Aguesseau, que, pendant deux exils, cet illustre magistrat composa une partie de ses ouvrages, entre autres les Instructions à ses enfants.

beau s'indigner contre la bande noire, elle est devenue une des nécessités du temps ; rien de ce que l'on a bâti autrefois n'est dans les proportions des fortunes actuelles. Ce n'est pas la peine d'avoir une salle des gardes, pour deux domestiques qu'on ne peut seulement pas retenir dans l'antichambre, et des écuries pour soixante chevaux, quand on a deux haridelles, et comme luxe, un âne monté successivement par deux ou trois générations.

L'affreux sort de Missolonghi a été un coup terrible pour nos amis Stourdza ; je ne les ai pas revus depuis, mais on comprend tout ce qu'ils ont dû souffrir. Il est bien probable aussi que leurs espérances sur la nature de la réponse à l'ultimatum se trouvaient en opposition du résultat qu'elle a amené. Ils y voyaient la chance d'une libération prompte et décisive pour la Grèce, et cette chance, quoique existant toujours, va être abandonnée aux lenteurs d'une négociation.

L'humanité s'émeut pour les Grecs, et quand on leur appartient par des devoirs imprescriptibles, il est impossible que la cause générale, avec tous ses intérêts et toutes ses conséquences, ne disparaisse pas un peu. Placés différemment, c'est vers un autre but que nous devons tendre, d'autres devoirs doivent nous guider. On conçoit que le chef de cinquante millions d'hommes consulte et fasse prévaloir leurs véritables intérêts, et ne s'engage point, pour faire un bien douteux, dans une lutte dont, avant tout, il me paraît impossible de prévoir les résultats.

Un gouvernement ne peut se dévouer comme un homme qui, en s'exposant, ne dispose que de lui-même, et ceux qui exigent si impérieusement aujourd'hui que nous allions en enfants perdus, tous ces hommes d'État de salon, dont l'ignorance n'a qu'une tactique, celle d'accuser toujours, se riraient bien des malheurs que l'imprudence pourrait si facilement attirer sur nous ; nous n'avons que trop couru au secours du voisin quand le feu était chez nous, et il est bien juste, en vérité, que les malades songent à se guérir eux-mêmes. Nos plaies ne sont pas imaginaires comme celles de beaucoup d'autres États. Comme administration, il y a beaucoup à changer, à créer, relativement aux choses les plus fondamentales ; il faut préparer de loin les utiles transformations dont la nécessité se fera toujours sentir de plus en plus.

Les journaux, comme à l'ordinaire, sont pleins d'absurdités sur ce grand événement. Puisque toute l'Europe est citée sans cesse à ces étranges tribunaux et que, par une réaction immédiate et si dangereuse, elle s'impressionne de leurs arrêts, pourquoi donc ne donne-t-on pas un organe instruit et habile à la vérité? Je souffre vraiment de ne la voir jamais ni développée ni défendue, pas plus dans la presse que dans les ouvrages politiques de circonstance. Puisque tout le monde a le droit de parler à l'opinion, il me semble qu'on ne devrait pas laisser parler tout seuls ceux qui se donnent la mission de l'égarer. Dans l'état actuel, il n'y a que les notes officielles qui, de temps en temps, déclarent les vues et les principes qui servent de direction, mais ces notes ne paraissent que de loin en loin, et passent souvent inaperçues. Aujourd'hui, au milieu de tant de voix assourdissantes, il est nécessaire de parler bien haut, et

puisque c'est aux nations que l'on s'adresse, à ces masses qui sont toujours un peu enfant, il faut, comme dans l'éducation, ne pas se lasser de répéter les mêmes choses, de faire prendre toutes les formes à ce que l'on veut graver dans les esprits.

Vous avez pu voir, dans les débats de la Chambre, beaucoup d'allusions à l'épouvante causée par un bruit sourd et vague du rétablissement de la censure. Soit conviction qu'on peut s'en passer, soit faiblesse, il semble que M. de Villèle y a renoncé. Je pense que c'est un bien; il ne s'agit pas ici de considérer la liberté de la presse en elle-même et dans ses effets les plus généraux, il faut en juger dans ses rapports avec la situation actuelle, tenir compte de la disposition générale des intelligences, et sous ce double point de vue, il me paraît indubitable que sa suspension aurait des inconvénients incalculables, en regard d'avantages fort circonscrits.

Le prince Serge vient de m'écrire au sujet de mes affaires. Si votre excellent mari veut en prendre connaissance, il le pourra plus que personne, et vous êtes à vous deux et de toutes manières, pour moi et pour les miens, mon véritable ange gardien au département des choses humaines. Adieu, je vous aime et vous embrasse de toute la tendresse de mon cœur.

VIII

Paris, 23 janvier 1827.

Après avoir dîné en ville je rentre pour vous écrire, ma bonne chère amie, et j'y aurais apporté un esprit libre et un cœur content, si je ne venais à l'instant de recevoir une nouvelle qui me fait beaucoup de peine, celle de la maladie très-grave et même du danger d'une personne à qui je suis fort attachée, la duchesse de Damas. C'est la grand'mère de ce jeune Léonce de Vogüé que je vous ai tant recommandé, une des meilleures et plus spirituelles personnes que je connaisse, qui a toujours eu pour moi une bonté parfaite et qui faisait exception, je puis le dire, dans la bonté même des personnes qui m'en témoignaient le plus. Je suis bien contristée! quelle pénible chose de craindre et de souffrir toujours; voilà ce qu'on gagne à vieillir! Des vides se creusent autour de nous sans cesse, à l'âge où l'on ne remplace pas, où il serait difficile de remplacer, si même on en avait la volonté. Ce que l'on traite légèrement, dans la saison des richesses et de l'avenir, achève, avec tant d'autres peines, de nous abattre. C'est salutaire, sans doute, mais toujours douloureux.

Madame de Duras est mieux, mais elle souffre tant, il y a dans cet état tant de symptômes extraordinaires, qu'en vérité on ne sait qu'en penser. Dans les moments où l'on ne s'inquiète pas prodigieusement, on s'afflige encore de la voir si différente de ce qu'elle était autrefois. Peut-être le temps viendra-t-il à notre secours, mais quel auxiliaire, quand on pense

qu'il nous entraîne bien plus sûrement qu'il ne répare! Ce centre si animé n'étend plus autour de lui que de tristes ravages; quel mal vous ferait la vue de cette maison, la comparaison entre ce qu'elle est et ce qu'elle était! Tout est frappé de stupeur et de souffrance; cette bonne Clara, qui a tous les éléments de bonheur possible, mène une existence que des gens très à plaindre pourraient ne pas envier. Il est facile de faire place aux maux de cette vie, mais ce qui la fait juger avec une plus juste rigueur, c'est de voir combien les plus grands avantages sont souvent paralysés et inutiles au bonheur. Voilà ce qui nivelle les existences à très-peu d'exceptions près. Vous entendez bien cela, vous, chère bonne amie. En considérant cela attentivement, on en vient, sans cesser de souffrir, à trouver que rien ne tente, que rien ne doit tenter et que, à peu de différence près, toutes choses sont égales.

Depuis huit jours, Paris a bien fourni aux conversations dont il est l'objet d'un bout du monde à l'autre; l'Académie s'est introduite sur la scène politique. Ses inconvenantes délibérations sur un sujet qui est purement du ressort des deux Chambres avaient généralement produit une impression assez défavorable contre elle, lorsque des destitutions fort mal calculées et toujours fort peu dignes, puisque un peu de vengeance en était le principe et l'argent le moyen correctif, sont venues donner une tout autre impression. On ne voit guère faire de fautes à l'opposition sans que le gouvernement ne s'empresse de les réparer en reportant par de fausses et mesquines mesures l'intérêt sur ceux qui attaquent. Il fallait, en cette circonstance comme dans tant d'autres, tenir compte du passé. Les Bourbons ne doivent rien à M. Villemain et se seraient cependant placés beaucoup plus haut en dédaignant de le punir; mais ils doivent à M. de Lacretelle, surtout à M. Michaud, dont toute la vie et les opinions sont du royalisme le plus pur, ce que, dans aucun cas, une démarche inconvenante ne devrait faire oublier [1]. En agissant de cette manière, on est sûr d'ameuter contre soi amis et ennemis, et de s'aliéner tous les gens qui pensent. Aussi, pouvez-vous voir, si vous suivez les journaux, à quels pitoyables écrivains le ministère commet aujourd'hui sa défense. En tout, les pertes que fait la bonne opinion publique sont innombrables. Depuis quatre ans, ce qu'il y a de gens détachés, devenus indifférents, désaffectionnés, est vraiment prodigieux. Pendant que les mauvais crient et s'agitent en tout sens, les honnêtes gens se séparent à petit bruit, et ces défections moins apparentes sont un symptôme cependant beaucoup plus effrayant. Il y a, dans tout cela, un manque d'habileté bien fâcheux. Ce n'est pas avec de petites mesures, bonnes, tout au plus, pour faire sortir de l'embarras du moment, que l'on peut conduire la chose publique à travers tant d'écueils. On s'est mis dans une situation si fausse, que tout l'avantage du terrain est pour l'ennemi. On dit le roi fort en colère contre l'Académie; cette colère est bien à lui tandis que les actes

[1] Une ordonnance royale révoquait M. Villemain des fonctions de maître des requêtes, M. de Lacretelle cessait d'être censeur dramatique et M. Michaud l'un des lecteurs du roi, à la suite d'une délibération de l'Académie sur la loi de la presse, sous le ministère Villèle.

qui en émanent sont sûrement ministériels. On m'a dit qu'il s'était écrié, à la nouvelle de cette opposition : « Ne suis-je pas le roi? » Ah! mon Dieu, non, il n'est pas le roi, dans le sens où le pouvoir cesserait d'être subordonné aux droits qu'il a concédés, et à l'opinion qui s'est fondée sur ces droits mêmes. Il faut la ménager cette opinion, quand ce ne serait que pour l'empêcher de se dépraver davantage.

J'ai revu le comte Capo d'Istria avec un grand plaisir; mon intérêt pour lui fait que j'ai quelque chose sur les épaules du poids qui pèse sur les siennes, mais je serais bien fâchée qu'il reculât devant cette tâche si pénible, si imposante, et dont le succès est si problématique[1]. Il est impossible de moins appeler qu'il ne l'a fait, l'illusion au secours de sa force. Il est dans une bien bonne disposition à cet égard, il ne se promet rien et affronte tout. Les lumières de son esprit ne découragent pas son âme, au besoin, il se passerait même d'espoir. Je l'ai trouvé plein de prudence et de sagesse ans l'accueil qu'il a fait à plusieurs propositions qu'on avait ch né à lui faire agréer. Beaucoup de gens voulaient suivre sa fortune, par cela seul peut-être qu'ils étaient mécontents de la leur; le comte Capo d'Istria a très-bien démêlé tout ce que la passion, l'intérêt personnel, mêlent ici au zèle de celui que semble émouvoir la cause qu'il sert; il a écarté tout cela fort habilement et je ne crois pas qu'il obtienne grande faveur soit auprès du comité grec de Paris, soit auprès des autres libéraux qui auraient voulu l'affubler de quelques-uns des leurs et surtout l'accaparer lui-même.

J'ai entendu le comte Capo d'Istria expliquer, devant des personnes intéressées, la défaveur dont plusieurs officiers français ont eu à se plaindre en Grèce, uniquement par leur attitude, désavouée par leur propre gouvernement, et c'est bien juste : tout ce qui se fait volontairement étranger à son propre pays, tout ce qui est hostile à son gouvernement, ne saurait guère être regardé que comme transfuge. S'il est des exceptions à cela, elles sont en bien petit nombre, et demandent des investigations multipliées que le temps seul peut protéger. Mais ces vérités, quelque évidentes qu'elles soient, ne sont as admissibles pour ceux qui ne cherchent qu'un prétexte honorable à leur esprit d'emportement et de vengeance.

IX

Paris, 5 septembre 1827.

Ma bonne chère amie, aucunes relations ne m'ont été plus douces que celles entretenues avec les intéressants et malheureux N.; mais comme société exclusive, habituelle et prolongée, je trouve que, rendus à un état tout ordinaire, ils sont trop jeunes pour moi. Le malheur, quand il frappe la jeunesse, l'élève à l'âge mûr; il fait que les objets sont jugés du même

[1] Le comte Capo d'Istria, élu président de la république hellénique, s'était rendu en France et en Angleterre dans l'intérêt de la Grèce.

point de vue, que sans effort on parle la même langue ; une tristesse commune, quoique momentanée dans l'un et fixée dans l'autre, est comme le crépuscule qui rapproche et confond les teintes les plus opposées. Ajoutez à cela que, toutes les fois qu'on se propose un but et qu'on a des consolations à donner, on trouve son temps toujours assez rempli.

Le comte Capo d'Istria est parti hier ; il a passé avec nous la soirée de la surveille de son départ, et plus d'une fois j'ai pu être frappée du contraste bien remarquable de l'absence de toute illusion sur l'avenir qui l'attend et de la sérénité répandue sur son visage. On sent qu'il s'est fait supérieur par l'âme aux difficultés, aux piéges, à la résistance, et peut-être à l'ingratitude dont son zèle sera payé. J'ai observé aussi en lui, avec un grand bonheur, les progrès très-visibles du sentiment religieux ; toutes ses espérances sont consacrées par une pieuse confiance, toutes ses idées partent d'une base qui est à la fois la seule solide et la seule vraie. Aussi m'a-t-il paru voir entre elles beaucoup plus de cohérence, moins de divagations, de subtilités dialectiques, un sentiment profond et juste, tout classé dans l'ordre qui lui appartient, dans la place qu'il doit occuper. Rien ne me paraît plus douteux que la chance de lui voir faire tout ce qu'il voudrait ; il fera tout ce qu'il pourra, et cela suffit, pour peu que chacun de nous accomplisse ses véritables destinées[1].

Le prince Gortschakof, qui paraît lui être très-attaché, a attendu son départ pour fixer le sien, et je pense que sa santé le retiendra encore quelques jours de plus à Paris. C'est un roseau que ce jeune homme ; il semble devoir plier à tout vent ; la pâleur de son visage accompagne cette délicatesse de complexion comme pour ne pas la démentir.

La naissance de notre nouveau prince[2] a été une véritable joie pour moi ; le hasard a fait que, ce jour-là, il y avait un dîner de quelques Russes chez la comtesse Bobrinsky et que le comte Capo d'Istria avait reçu la nouvelle de l'heureuse délivrance de l'impératrice, venue par l'estafette, qui l'avait portée à Berlin et qui a devancé de deux jours la nouvelle publique : il venait de l'apprendre comme pour nous la communiquer, elle fut accueillie avec une allégresse bien sincère, et tout le monde but à la santé de ce jeune prince qui, en ajoutant au bonheur de la famille, ajoute au nôtre et aussi à cette sécurité qui nous est si nécessaire.

Adieu, je vous serre contre mon cœur.

X

Paris, décembre 1827.

Bonne chère amie, on a beaucoup dit dans ces derniers temps que M. de la Ferronnays serait ministre des relations extérieures ; les uns blâmaient

[1] Les prévisions de madame Swetchine ne se réalisèrent que trop, et le comte Capo d'Istria ne tarda pas à tomber sous les coups d'un assassin.

[2] Constantin, fils de l'empereur Nicolas, né le 27 septembre 1827.

ce choix comme celui d'un homme qui, au besoin, renverserait la charte, les autres verraient volontiers en lui quelqu'un qui sacrifierait le trône aux libéraux; car voilà comme nous sommes justes et pénétrants en France! Ceux qui voient M. de la Ferronnays tel qu'il est, un homme sage, droit et consciencieux, ne doutent pas que son attachement à la dynastie ne sût fort bien s'arranger des libertés publiques; mais ceux-là, étant en tout le mieux informés, n'ont jamais cru à cette nomination au ministère; on n'a prononcé le nom de M. de la Ferronnays que parce que tous les noms possibles ont été passés en revue dans cette crise de toutes les opinions à la fois. Je sais que, quelqu'un ayant parlé à M. de la Ferronnays de sa prétendue entrée au ministère, il a répondu : « Je voudrais qu'on me le proposât, afin de bien prouver que ces places si enviées se refusent aussi quelquefois. » Je crois fermement qu'il le ferait comme il le dit.

Le bon sens seul de M. de la Ferronnays suffirait pour le mettre à l'abri de ces inconcevables tentations de l'amour-propre. On sait d'ailleurs le temps que peut durer un ministère! Une ambassade, pour être retirée, demande des torts graves, réels ou présumés, tandis qu'au ministère on court sans cesse le risque de sauter, par une de ces mesures générales qui enveloppent l'habile et l'imprudent, l'innocent et le coupable. Tout intérêt mis à part, j'ai d'ailleurs beaucoup de peine à comprendre que l'homme puisse s'accommoder de ces outrages, où le mépris paraît encore plus que la haine! Je sais que la vertu doit savoir les braver, mais c'est seulement lorsqu'elle a aussi le sentiment de cette supériorité qui n'habite guère *incognito* dans ceux qui croient la posséder.

Madame de Duras est toujours à Nice avec madame de Rauzan; j'ai eu de ses nouvelles par quelqu'un qui l'y a vue et qui m'a confirmé la permanence d'un état pénible, mais sans aucun danger. Elle prenait part à la conversation, s'y montrait tout à fait la même, mais évitait encore ces distractions de la société qui lui seront si utiles, dès qu'elle pourra les supporter sans trop de fatigue. Je ne sais encore rien de ses projets futurs, je pense qu'elle ne quittera Nice qu'à la fin de l'hiver.

Adieu encore une fois, ne me laissez pas sans nouvelles, et qu'un petit mot dans l'intervalle des courriers me donne le courage de les attendre.

XI

18 février 1828.

Vous aurez ri, chère bonne amie, de vous trouver obligée de retirer foi et allégeance aux professions, très-sincères d'ailleurs, de répugnance et d'éloignement pour le ministère que je vous avais transmises de M. de la Ferronnays[1]. Il est bien vrai qu'il a lutté très-sincèrement, qu'il s'est dé-

[1] Une ordonnance royale du 4 janvier 1828 avait nommé le comte Portalis à la justice, le comte de la Ferronnays aux affaires étrangères, le vicomte de Caux à la guerre, le vicomte de Martignac à l'intérieur, le comte de Saint-Cricq au commerce et aux colonies, le comte Roy aux finances. Le comte de Chabrol gardait le ministère de la marine, qu'il céda bientôt à M. Hyde de Neuville.

fendu vigoureusement[1]; cela ne suffirait sûrement pas à l'honneur d'une femme, mais j'imagine qu'il faudrait être bien difficile pour en exiger davantage d'un homme qui soutenait ne vouloir pas être ministre. M. de la Ferronays a obéi, strictement obéi. Son bon jugement devait lui rendre la résistance facile. Par le temps qui court, malgré la longévité de M. de Villèle, rien ne doit paraître moins inamovible qu'un ministère.

Paris, février 1828.

Ma bonne chère amie, depuis que M. de la Ferronnays est ministre, ses amis entrent, comme de raison, dans les retranchements que subissent ses loisirs; je ne l'ai pas encore rencontré chez madame de Montcalm, mais j'ai prié celle-ci, quand elle le verrait, de lui dire tout ce que renferment d'aimable pour lui vos regrets. Une rude besogne l'attend, mais peut-être est-ce commencer sous de favorables auspices que d'être très-effrayé des difficultés; cela prouve du moins qu'on les a jugées, que la présomption n'aveugle pas, et qu'on mettra la prudence et la mesure à la place de cette supériorité de talent qui souvent inspire si mal. Le glaive de Tarquin ne trouverait rien à abattre en se promenant sur la tête des ministres actuels; il n'y en a pas qui dépasse positivement les autres, mais aussi tous sont également au-dessus de la médiocrité. Sous ce rapport-là, comme sous celui de l'honorabilité des caractères, il y a homogénéité.

Dans un gouvernement absolu, un seul homme devant être l'intelligence de tous, sa grandeur morale et intellectuelle comprend, à elle seule, toutes les prospérités du pays; sous le régime représentatif, s'il n'est pas une simple apparence, la volonté du cardinal de Richelieu lui-même finirait par se briser contre l'expression de l'opinion publique qui prend corps dans les Chambres. Il est sûr que la partie la plus importante du gouvernement réside en elles. Il s'agit donc surtout d'être raisonnables et fermes, de ne vouloir que ce que l'on peut, d'éloigner de soi les mesquines et honteuses ressources de la duplicité et de la corruption, et d'honnêtes gens s'entendent à cela beaucoup mieux que des hommes seulement supérieurs. A la formation du ministère, tous les cris l'ont signalé comme

[1] Les instances des amis et des collègues de M. de la Ferronnays, pour le faire entrer au ministère, n'ayant pu vaincre son refus, fondé sur ce qu'il appelait l'inexpugnable conscience de son incapacité, le roi décida de faire une démarche directe et l'aborda en lui disant : « Vous ne voulez donc pas être mon ministre? — Non, Sire, répondit M. de la Ferronnays, après avoir exposé respectueusement les motifs de son refus. Jamais, dit-il en terminant, jamais la France n'eut plus besoin d'être gouvernée par des hommes qui aient fait leurs preuves, et dont les antécédents soient assez bien établis pour aider Votre Majesté à conjurer les dangers qui nous menacent. » A ces mots, la physionomie du roi changea d'expression. « Eh bien! reprit-il d'un ton de voix que tout contribuait à rendre irrésistible, eh bien! s'il y a des dangers, refuseras-tu de les partager avec ton ami? » Cet appel, fait sur le ton familier de l'ancienne intimité, eut raison de la résistance de l'ancien compagnon du duc de Berry; il céda, et le lendemain, écrivant à un de ses amis : « J'ai accepté cette horrible place. J'aurais résisté peut-être aux ordres du roi, j'ai cédé à sa tristesse, à sa bonté, et me voilà enchaîné. Vous lirez ce matin ma sentence au *Moniteur*. » (*Epilogue à l'art chrétien*, par M. Rio, t. I, p. 301.)

transitoire, et depuis, on a pu apercevoir un progrès très-réel dans l'idée de sa stabilité. Ce qui me frappe dans ce ministère, comme principe de faiblesse, c'est la présence de quelques membres du ministère dernier qui y siégent encore. Ce n'est pas assurément que je croie qu'aucune vue personnelle d'ambition les y retienne, ni même qu'on pût mieux choisir, mais il me paraît si contraire, non-seulement à la conscience politique, mais encore à l'honneur humain, de dire le lendemain le contraire de ce qu'on a dit la veille, d'apposer son consentement à des actes opposés à ceux qu'on a provoqués ou consentis, que, par ce seul fait, on prête le flanc à la malveillance. Tout le monde ne peut pas dire ses raisons comme M. Huskinson, ni surtout les faire aussi généralement goûter. Le public français n'a pas la bonne foi de celui d'Angleterre, et l'embarras, le malaise d'une situation équivaut ici à un tort. Au reste, nous verrons. Jusqu'à l'entière constitution des Chambres, il y aura fluctuation dans les partis; les manœuvres se succèdent avec rapidité, l'ordre légal, l'exécution de la charte, sont dans l'intention d'un grand nombre d'entre eux, et si le ministère veut marcher dans cette voie, il est permis d'espérer qu'une majorité, formée des hommes les plus considérés, lui prêtera son concours. Quand il serait la perfection même, il aurait toujours contre lui ceux qui veulent renverser les Bourbons et ceux qui, ne sachant pas trop ce qu'ils veulent, rêvent cette monarchie ancienne que je crois impossible.

Il y a des temps où les maladies de l'esprit humain ont tant d'intensité que le plus habile médecin doit transiger avec elles, et lorsque tout nous dit qu'on ne peut maîtriser un mouvement qui, du reste, n'a rien de précisément coupable, il ne reste plus qu'à se mettre à sa tête. Qu'a fait M. de Villèle, que diviser les royalistes, les affaiblir par la division, en pousser un nombre infini dans les rangs opposés et amener une unanimité que les plus pénétrants auraient crue impossible il y a cinq ans; et tout cela, pour avoir voulu soi-disant régénérer la France et lui rendre les habitudes et les directions qu'elle avait perdues. Ce peuple-ci est plus qu'aucun autre peuple dominé par l'esprit de contradiction; il lui faut un joug sévère et éclatant qui l'éblouisse et l'opprime, ou bien il méprise ceux qui le gouvernent et les contrecarrera dans toutes les impulsions qu'ils voudraient lui donner. Par cela seul qu'on suppose les tendances du gouvernement favorables à la religion, la religion sera en butte à toutes les attaques. Ce n'est pas qu'on ne soit très-disposé à se faire ami du pouvoir, mais c'est à une seule condition, qu'on en profitera et que l'amour-propre et la cupidité s'en trouveront également bien.

Je vous assure, ma bien chère amie, que passant continuellement sous les yeux, tout ceci offre un assez triste tableau. Les passions, les intérêts qui sont la matière première de ces passions, paraissent souvent dans une telle nudité qu'on s'en contriste malgré soi, et pour se reposer des égarements d'un égoïsme ignoble, on n'a que les inspirations plus coupables encore d'un orgueil effréné. Sans doute de très-nombreuses exceptions doivent être faites, mais il est bien sûr que l'amour des places d'un côté, et de l'autre cet esprit d'indépendance si généralement répandu, mettent en évidence les maux les plus particuliers de notre époque.

M. de la Ferronnays n'était pas seulement effrayé des autres, sa modestie trouvait en lui-même de quoi s'alarmer; il se croit incapable de parler à la tribune, doute qui n'est nullement français, et il lui semblait, ainsi qu'au duc de Richelieu, que dans un gouvernement loquace par essence, c'était raison suffisante pour s'en éloigner[1]. Il parlera ou se taira, mais il est de fait que bientôt il faudra qu'il en vienne aux prises et que, descendu une fois dans la périlleuse arène, ses belles, nobles et généreuses qualités ne le défendront pas toujours contre de violentes attaques; il n'y a pas de cuirasse contre la haine au service de l'esprit. Certes si l'on ne voulait que de la sagesse, de la modération et de la bonne foi en France, on ne pourrait demander autre chose que le ministère tel qu'il est composé aujourd'hui; il représente les vœux de la majorité, eu égard aux idées du temps, et surtout ses intérêts, par la disposition sincère où je le crois de s'en tenir aux termes de la charte. Mais une liberté raisonnable, c'est-à-dire continue, juste et libérale pour tous, n'est nullement ce que veulent les niveleurs; une première concession ne fait autre chose que les enhardir à d'autres, et ce n'est pas à mi-chemin qu'ils consentent jamais à s'arrêter.

Vous me demandez, ma bien chère amie, des détails sur ma manière de vivre, sur les gens que je vois, sur ce qui a rempli ces douloureuses et larges lacunes, parmi lesquelles vous ne comptiez pas encore celle qui ne vous paraissait que passagère et la plus sensible de toutes. Madame de Rosambo me manque encore comme dans les jours qui ont suivi sa perte; voilà juste un an, à pareille date, que je perdis la duchesse de Damas dont la bonté pour moi et le charme de conversation étaient une de mes plus grandes consolations, et aujourd'hui! Quand on dit que les rangs ne s'éclaircissaient que pour se resserrer de nouveau, on a parlé sans doute pour un autre âge que le mien; d'année en année les rapports, même établis, s'enlacent plus difficilement, et je ne sais comment il se fait qu'on se lie d'une manière moins prompte et moins intime, lors même que l'affection de part et d'autre est vive et sincère. La jeunesse est un élément qui accélère tout, et on avance d'autant plus lentement qu'on a moins de temps à perdre. Ajoutez à cela que plus les caractères, les idées, les sentiments se fixent et se prononcent, et plus on est difficile sur le choix de ceux avec qui de véritables rapports peuvent s'établir. Je ne répare donc que bien lentement mes pertes, mais de toutes les personnes à qui je pourrais devoir ici ce plus grand des bienfaits, c'est madame de Pastoret, dont je vous ai déjà parlé l'année dernière et dont la véritable bonté pour moi s'est beaucoup accrue depuis cette époque, que je dois vous signaler. Si vous pouviez la nommer devant des gens qui la connaissent, vous entendriez dire, sans aucun doute, que c'est peut-être la femme la plus accom-

[1] Sans être un grand orateur, M. de la Ferronnays obtint des succès de tribune, parce que sa parole fut toujours comme un écho des plus nobles traditions françaises. Dans le courant des mois de mai et de juin, le nouveau ministre des affaires étrangères monta plusieurs fois à la tribune de la Chambre des députés ou de la Chambre des pairs, pour justifier l'intervention armée que méditait le gouvernement en faveur des Grecs, et qui finit par triompher de toutes les résistances.

plie de cette société de Paris, si riche en agréments et en mérites de tous genres. Madame de Duras avait pour elle beaucoup de goût et la plus profonde vénération ; instruite de mes relations avec elle, elle me dit plusieurs fois que madame de Pastoret était la personne qu'elle aurait désiré voir davantage. Esprit supérieur, instruction variée et profonde, bonté qui n'a laissé sans la soulager aucune misère connue, madame de Pastoret passe sa vie entre les bonnes œuvres qu'elle a fondées, ses livres, et l'éducation de sa petite-fille. Ses amis, pour qui elle est d'une indulgente condescendance, se reprochent presque les moments qu'elle leur accorde, parce qu'ils sont tous enlevés à un bien plus grand encore. Voilà, ma bien chère amie, comme rapports de goût et de sentiment, ce qui fait ma plus grande consolation ; je sens que ce contact me fait du bien, qu'il me fait aimer davantage tout ce qui console de la vie elle-même, en apprenant à l'employer et à la quitter dans tout ce qu'elle renferme de vain et de frivole. La duchesse de Narbonne, très-remarquablement distinguée par son cœur, par son esprit, son amabilité, qui est une espèce de type des temps qui ne sont plus; la comtesse Emerie de Narbonne, sa nièce, qui est charmante ; madame de Montcalm dont j'aime beaucoup la société ; ma bonne vieille amie la marquise d'Autichamp, sont les femmes que je vois le plus, que je vois très-souvent, sans compter le fond de ma société, qui se compose toujours des Sérent, des Caumont, de ma pauvre petite madame de la Grange qui est toujours pour moi la plus affectueuse et la plus constante.

En tout, ma vie est pleine, occupée, pas un moment pour l'ennui, s'il en est toujours pour la tristesse. J'ai bien des peines, je pourrais dire que j'ai peu de consolations, et cependant, comment serais-je tentée de me plaindre, puisque je sens n'avoir jamais été si heureuse ! Tout est en accord dans le fond de mon cœur, et avec cela il semble qu'il y a toujours assez d'harmonie dans les choses extérieures. L'étude fait aussi mes délices. J'ai conquis, sur mes devoirs de société et autres, deux heures de la semaine pour faire un cours de géologie. J'ai renouvelé mes pauvres petites notions de physique et de chimie ; je poursuis aussi des études qui s'adressent plus directement à mon âme et à mon intelligence, je lis le plus que je puis pour me tenir au courant de ce qui paraît ; enfin je fais marcher de mon mieux la vie de l'âme et celle de l'esprit ; il n'y a que celle du corps qui m'arrête bien souvent. Ce mois de janvier, quoique extrêmement doux, ne m'a guère laissé un jour de santé.

XII

Paris, mars 1828.

Vos regrets, ma bonne chère amie, ceux de la cour et de la ville, doivent bien toucher M. de la Ferronnays ; ils sont très-réellement flatteurs[1]. Il est dit que tout, d'un bout à l'autre, sera honorable dans sa vie. Son caractère

[1] Il avait quitté l'ambassade de Saint-Pétersbourg en entrant au ministère.

est une vraie puissance; il appuie si bien le reste qu'avec moins de talent il en imposerait à un public que le désintéressement, la parfaite loyauté et la vraie indépendance frappent encore, quand ce ne serait que par la rareté du fait.

Toutes les paroles de M. de la Ferronnays ont été également dignes et convenables, sa politique sera sincère et généreuse; elle offre déjà un contraste bien frappant avec l'*illibéralisme* extérieur de la libérale Angleterre. Comme il s'est élevé par les sentiments et le langage au-dessus du grand capitaine[1]! La médiocrité de celui-ci ne s'est jamais signalée davantage que dans ces hautes questions; il me rappelle quelqu'un qui disait à M. de Villèle, au sujet de la reconnaissance de Saint-Domingue: « Vous oubliez, monsieur, qu'il y a aussi d l'argent au fond de l'honneur. » Il est vrai de dire que, au fond de l'honneur plus encore que de l'argent, il y a de la puissance et de la sécurité. Je ne comprends pas qu'on se compromette ainsi et que les gouvernements pensent n'avoir rien à perdre en morale. L'esprit public d'un pays libre devrait empêcher de telles dérogations! Je crois qu'il serait impossible, à moins de se perdre dans l'opinion générale, de suivre en France une telle marche, et dans cette circonstance je m'en réjouis doublement.

Vous devez être contente du choix qui vient d'être fait d'un ambassadeur en Russie; il est très-approuvé et par les nôtres et par les gens du pays. C'est presque une concession faite par le ministère à M. de la Ferronnays que le sacrifice du duc de Mortemart, qui réunissait chez lui les pairs qui sentaient davantage les nécessités du temps reconnues par le ministère actuel. La réunion qui se faisait chez lui était composée des hommes les plus raisonnables; ils iront se concerter ailleurs, mais dans toute assemblée, même partielle, on sait ce que peuvent la modération et la sagesse d'un seul.

On ne croyait pas beaucoup, il y a trois semaines, à la durée de ce ministère; aujourd'hui il semble qu'on ne croie plus à sa chute, terme moyen qui annonce une de ces influences combattues, qui tantôt prennent le dessus, tantôt le dessous, et dont le succès, dans l'avenir, reste problématique, succès de véritable supériorité. Le ministère est loin d'avoir toujours eu la majorité dans la Chambre des députés, mais d'une autre part il est homogène, ce qui rend toujours fort; il est estimé individuellement plus encore qu'en masse. Ses actes jusqu'ici ont été irrépréhensibles, ses nominations bonnes, sa marche sincère, et tout cela ne donne ni la raison ni la force d'une existence, parce que, n'agissant pour ainsi dire que sur les dehors, ne faisant bien que sur les détails, il s'est encore abstenu de toucher aux questions vitales, à tout ce qui constitue intégralement les grands intérêts publics. Pour cela faudrait beaucoup de force, de talent véritable et l'appui nécessaire d'un grand nombre de voix. Un ministère, en gardant sa place, qui doit être la première, peut bien chercher hors de lui la majorité, mais il me semble que c'est à la condition qu'il sera à sa tête et non à sa queue, qu'il la dirigera et non pas qu'il se laissera remorquer par elle.

[1] Le duc de Wellington.

Rien jusqu'à présent ne peut faire juger s'il fera l'un ou l'autre. Dans une foule de dissidences, il s'est abstenu de se prononcer afin de ne pas se compromettre ; mais viendra aussi le moment où il lui faudra présenter des lois, les soutenir vigoureusement, l'emporter ou se reconnaître battu. Ce sera l'heure de la grande épreuve, plus périlleuse encore que décisive.

Je vous parle de la France parce qu'elle vous intéresse et qu'elle ne vous est pas aussi présente, mais quant à moi pour le moment je ne suis occupée que des Russes, des graves circonstances où nous sommes engagés et dont toutes les chances, même en admettant qu'elles soient contraires, me paraissent compensées par la noble et belle attitude de notre gouvernement. La rupture du traité de paix avec la Perse m'avait atterrée, ces deux guerres d'Orient si difficiles et si coûteuses me paraissaient un terrible poids ; mais avec une volonté ferme, sage et prudente comme celle de notre jeune souverain, et le dévouement d'une nation puissante, on viendrait à bout de bien autres difficultés. Les grands revers ne me paraissent guère possibles, nous suffirions toujours aux revers peu considérables.

Je craindrais davantage pour nos masses l'enivrement du succès ; il y a chez nous, et j'en juge surtout par les individus, une ardeur d'ambition vague, et par cela même démesurée, qui pourrait bien avoir le danger de se laisser entraîner dans de fausses routes. Il me semble que pour les nations comme pour les personnes, *le bonheur* ferait toujours bien, et *les grandes prospérités* souvent mal. C'est vers le bonheur qu'il dépend de notre souverain de donner à son pays que je voudrais qu'il tournât toujours ses regards, et que les distractions même de la gloire ne pussent le lui faire oublier. Son dessein de se mettre à la tête de ses troupes me fait trembler ; j'en suis profondément contristée. Songe-t-il bien qu'il est la sécurité, toute la sécurité de sa grande famille?

Je vous avoue que ce que je vois de pis dans ces deux guerres, que, malgré leur justice, leur nécessité, il est impossible de ne pas considérer comme un malheur, c'est la résolution de l'Empereur de les faire par lui-même. Vive alarme au dehors, suspension de tout mouvement utile au dedans ; il nous faudra vivre dans un provisoire qui peut se prolonger au delà de toute attente. Ah! s'il était possible que nos forces si menaçantes en imposassent encore! La rapidité de nos mouvements en Perse me fait espérer que ce ne serait pas impossible de ce côté-là, et le même espoir serait sans doute fondé du côté de la Turquie, si celle-ci n'était soutenue dans son absurde et aveugle résistance par de perfides conseillers.

Mais adieu, chère bonne amie, cette lettre qui devait être si courte est encore un volume ; elle ne contient pas la millième partie des choses que je voudrais vous dire ; ce sera pour la première fois.

XIII

Paris, juin 1828.

Ma bonne chère amie, ce sujet si intéressant de l'éducation des filles, dont vous parliez dans votre dernière lettre, n'est étudié que trop superfi-

ciellement par plusieurs mères de famille qui trouveraient cependant là un aliment bien digne de leur zèle et de leur activité. Ah ! vous avez bien raison, il arrive souvent que ce que l'on ne fait pas, ce que l'on retranche en apparence de l'attention que l'on donne à certains caractères, leur est plus utile parfois que l'action dont ils sont le perpétuel objet. Leur plaisir est dans la résistance, et la résistance se nourrit souvent des efforts mêmes que l'on fait pour la vaincre. Il faut alors, il faudrait au moins les mettre aux prises avec les choses, ou avec des êtres nouveaux et impassibles, toujours prêts à s'éloigner d'eux quand le contact leur devient incommode.

En général je ne préférerais pas l'éducation publique pour les femmes, mais je pense que dans les dispositions que vous me dites, on pourrait en essayer avec avantage. Je sais que dans ce pays-ci des mères fort éclairées ont pris le parti de se séparer de leurs filles pendant quelques années pour les mettre au couvent, et qu'elles en ont retiré l'avantage qu'elles se promettaient; elles n'avaient en vue que l'amélioration du caractère, et c'est là précisément le bien qui doit résulter de ce froissement perpétuel des individus entre eux et de cette justice immédiate faite au délinquant.

Si la personne pour laquelle vous me consultez pouvait obtenir qu'on oubliât assez complétement ses avantages de position pour que la manière dont on serait pour sa fille ne s'en ressentît pas, un des instituts de Pétersbourg conviendrait tout aussi bien qu'autre chose, mais la première des conditions devrait être qu'elle fût mise complétement au rang de toutes les autres, mêlée avec elles de manière qu'aucune distinction, même la plus petite, ne vînt donner aliment à sa présomption. Si l'on n'obtenait pas cela, ce parti serait le pire de tous, on éterniserait l'orgueil dans son cœur, on l'y éterniserait sous une autre forme beaucoup plus séduisante et plus dangereuse que la première, car le nombre de ceux qui plient sous nos volontés ajoute beaucoup à l'infatuation produite par le sentiment d'une chimérique supériorité.

Je crois, ma bien chère amie, que ce qu'il faut le plus ménager, ce sont les paroles ; les sermons ne font guère de bien qu'à ceux qui, à la rigueur, pourraient s'en passer, l'action seule laisse trace dans les imaginations jeunes et mobiles, et plus cette action porte en elle-même des conséquences pénibles, surtout par leur durée, et plus on peut en espérer une impression salutaire. Par exemple, il me semble que si ma fille avait manqué à sa femme de chambre et que ce ne fût pas un tort purement accidentel, je la préviendrais qu'à la première récidive elle aurait à se servir elle-même, et je tiendrais parole. Croyez-vous que la contrainte et l'embarras qui en résulteraient ne seraient pas la meilleure de toutes les leçons, en donnant à l'épreuve le temps nécessaire?

Je lui ôterais ses maîtres, si elle n'en profitait pas ; je la priverais de sa gouvernante en l'abandonnant, en apparence, aux soins d'une personne subalterne; je la séquestrerais de tout ce qu'elle pourrait sentir avoir mérité de perdre ; je la livrerais à l'ennui et au désappointement qui naîtraient nécessairement bientôt d'un véritable abandon. Je tâcherais de faire en sorte que cet abandon eût des témoins qui pussent affecter en même temps et la surprise et une pitié tant soit peu dédaigneuse. Il me paraît presque

impossible que l'humiliation n'en résultât pas, car quelque difficile qu'il soit à découvrir, il me paraît indubitable que c'est l'orgueil surtout qui est le premier principe des défauts dont vous me parlez.

Nous voulons toujours que la religion et la morale qui en émane suffisent pour frapper et convaincre l'intelligence du premier âge, et cependant nous pourrions reconnaître, qu'en outre des préceptes qui nous sont donnés, c'est par les circonstances où elle nous place, par les peines et les épreuves auxquelles elle nous condamne, que la Providence poursuit et accomplit en nous cette seconde éducation dont le terme est la mort. Il faut tâcher de faire comme la Providence, il faut amener autour de l'enfant les combinaisons les plus propres à lui faire sentir que l'accomplissement du devoir est, en tous sens, la source du bien-être, et qu'il n'est pas une chose exigée de lui qui ne le soit pour lui faire éviter quelque mal ou goûter quelque bien.

Je vous écris à la hâte, ma bien chère amie, les idées qui se présentent à moi, mais c'est dans une bonne conversation avec madame de ***, que je voudrais les développer, quoique, au fond des choses et au texte qu'elles me fournissent, je ne croie pas que j'aie à les modifier. Quand elle les verrait comme moi, je ne me dissimule pas les difficultés qui l'arrêteraient encore! On rencontre tant d'entraves dès que l'on quitte la route battue! D'ailleurs on répugne à faire connaître ses véritables motifs, dans la crainte que, plus tard, la malveillance n'en fasse d'injustes préventions. Ce qui serait heureux dans de semblables circonstances, ce serait de s'éloigner du théâtre sur lequel on paraîtra plus tard, de n'y paraître que pour le dénoûment, après avoir mis dans l'ombre les moyens dont on a cru devoir se servir.

Oui, bonne chère amie, il faut sans cesse remonter la machine et recommencer tous les matins les résolutions que presque tous les soirs on s'accuse de n'avoir pas assez suivies. Vous me pardonnerez de vous parler ainsi, vous m'êtes si chère! et ce n'est pas seulement votre vie, votre bonheur, c'est aussi les progrès intérieurs que vous devez à Dieu plus que personne. Rappelez-vous souvent la parabole du talent. Il faut des efforts peu communs aux âmes peu communes; tout est gratuit et cependant tout se proportionne entre les choses reçues et celles qu'il nous faut accomplir. Croyez-moi, il n'y a pas de *routine morale* pour les êtres qui ont de la force et de l'intelligence, il faut qu'ils arrivent à tout le bien qu'ils entrevoient, qu'ils se domptent au lieu de suivre simplement la nature, qu'ils emportent tout à la pointe de l'épée. C'est là probablement ce qui inspirait cette réponse à Massieu, sourd et muet, à qui l'on demandait ce que c'est que l'homme vertueux. « C'est l'homme de guerre moral, » répondit-il.

Je suis heureuse de pouvoir vous dire que l'amélioration de la santé de madame de Duras est visible. Cette altération des traits qui me faisait tant de peur n'existe plus; aujourd'hui vous retrouveriez son visage, son animation, son son de voix, enfin c'est comme par le passé, à la maigreur près. Je crois bien que l'Italie entre dans ses projets. Comme je le lui disais, elle doit également l'Italie à son corps et à son esprit.

XIV

Paris, 16 décembre 1828.

Ma bonne chère amie, je n'ai pas, tant s'en faut, de meilleures nouvelles à vous donner de madame de Duras, le mal fait des progrès, les forces s'épuisent, la voix est méconnaissable comme le visage; c'est une lente destruction.

Madame de Duras ne veut voir personne à la Muette, je pense que l'idée de se débarrasser d'importunités dont son bon cœur est cependant touché n'a pas peu contribué à lui donner le désir de s'éloigner. Il lui en coûte de se laisser voir dans un tel état de souffrance et d'abattement, il est en elle de vouloir plaire à ceux qu'elle aime; elle oublie que le dévouement, l'affection véritable, n'ont pas besoin de l'attrait qui a contribué à les faire naître. C'est un regret déchirant au milieu de tous les autres de ne pouvoir la soigner comme j'aurais voulu! Il aurait été si parfaitement dans mon cœur et dans ma volonté de ne pas la quitter d'un instant. Ma bien chère amie, il serait injuste d'accuser les médecins français de l'état où elle est, personne n'y eût rien fait. Ce sont des difficultés dont il est impossible de se faire une idée quand on n'en a pas été témoin. Madame de Duras professe la plus grande méfiance contre la médecine et les médecins, et cela ne l'a pas empêchée de les consulter tous, les uns après les autres. Mais comment? à bâtons rompus, en en voyant quatre à la fois, essayant de tout pendant des jours, se rebutant au premier échec, les renvoyant tous à la fois et puis les rappelant un à un pour modifier tout ce qu'on lui conseille ou y mêler, à leur insu, les choses qu'ils désapprouvaient le plus. La personne la plus ennemie de sa propre vie et de sa santé ne pourrait faire mieux. Les observations qu'on lui fait échouent. Son éloignement pour un voyage est peut-être aussi funeste que cette continuelle résistance à ce qu'il serait raisonnable de faire. Si elle avait voulu, il y a dix-huit mois ou même un an, s'acheminer vers un climat plus chaud, plus égal, je suis convaincue qu'avec la distraction et l'intérêt d'objets nouveaux elle aurait trouvé de quoi soutenir la lutte du moment.

Que de regrets inutiles, ma bien chère amie, qui vont s'engloutir dans le passé avec tant d'autres douleurs! Il me semble que c'est hier que j'ai perdu madame de Rosambo; son souvenir m'est si présent, qu'il se mêle encore à toutes mes impressions habituelles. Hélas! ce n'est que trop juste, elle m'aimait tant! Dans cette blessure, tout ouverte, va frapper un autre coup, aussi sensible. Il faut que je le confesse, je suis navrée. Il semble que le monde croule et se détruit, pièce par pièce, par la perte des gens que l'on aime. Quand je ne suis pas très-abattue, je ne retrouve en moi que la volonté de secouer, de briser les dernières chaînes qui m'attachent encore à ce qu'on peut appeler le monde.

Le néant de la vie et le vif sentiment qu'on prend du néant par la seule action de vivre, doit conduire directement, ce me semble, à l'ardent désir

de servir Dieu d'une manière moins indigne. Je n'ai pas une autre pensée. Hors la conversation d'un très-petit nombre de personnes et le plaisir de l'étude qui y ressemble, je ne trouve rien qui puisse me ranimer. Chère amie, je n'oublie pas l'affection! quand je veux me faire un peu de bien, je me reporte à la vôtre qui m'est si chère et je me dis qu'elle sera toujours ma consolation.

La bonté du comte me touche profondément; elle devrait me surprendre avant tout, mais c'est une extension de la vôtre, et cela fait tout comprendre, tout, même ce qu'on n'aurait jamais pu imaginer, qu'un homme à la tête des affaires qui réagissent sur l'Europe, puisse trouver du temps pour soigner d'insignifiants intérêts! C'est qu'un excellent cœur crée tout, même du temps, pour l'employer à faire du bien.

Quel malheureux éclat que cette aventure de la jeune madame S...! Même quand on doit mal finir, il est rare qu'on débute aussi jeune dans une aussi funeste carrière. Je crois qu'elle a été bien mal élevée et au milieu de souvenirs, d'exemples, quoique éloignés, qui auraient dû faire apporter un soin plus judicieux à son éducation. Je vous avoue que des parents qui repoussent un coupable, ne me paraissent pas dans le vrai, ni au point de vue du sentiment, qui n'abandonne jamais, ni au point de vue du devoir, qui ordonne de multiplier les efforts, même contre toute espérance. N'expose-t-on pas la pauvre coupable à faire encore plus mal, à s'étourdir par le bruit du monde, des passions et du vice, sur le malheur d'une entière scission avec tout ce qui lui appartient? La bonne sévérité morale est comme la loi : elle châtie et ne se venge pas.

XV

Paris, février 1829.

Je vous assure, ma chère bonne amie, que vous me calomnieriez si vous supposiez que je ne me soigne pas, ou que je fasse des choses en opposition avec le régime qui m'est indiqué; j'ai par-dessus beaucoup d'autres malades l'avantage de ne pas me laisser troubler d'inquiétude ou de désir de guérir; je prends les choses comme elles me sont données et du moins ma paix n'en souffre pas. Jamais peut-être je ne me suis sentie si heureuse, et cependant sans désirer de mourir. Je tiens peu à la vie; j'ai tellement le sentiment de ce qu'elle a de passager, d'incertain, de toujours périlleux, je sais si bien surtout que vivre c'est survivre, que je ne puis prendre beaucoup à quelque chose qui est si peu notre destination véritable. Tant que le bon Dieu voudra! Mais si la durée m'importe peu, je sens bien cependant qu'il importe beaucoup de faire ses efforts pour conserver assez de santé pour agir jusqu'au bout et c'est là la meilleure de toutes les raisons.

Je ne répondrai pas à votre article sur notre cher pays et sur toutes les tribulations que nous avons endurées pendant si longtemps; Dieu veuille que ce travail préparatoire soit suivi d'effets décisifs et glorieux.

Oh! vous avez bien raison, non-seulement mon cœur est resté russe, mais jamais il ne l'a été autant; tout ce qui touche à la prospérité du pays, surtout à sa dignité, résonne dans mon cœur comme s'il était vide, et cependant je ne crois pas qu'il y en ait de plus plein! C'est peut-être cette plénitude qui use avant le temps, qui fait qu'il faut compter par l'intensité des impressions, au lieu de compter par leur nombre.

Mon plus vif intérêt, concentré sur la Russie, ne m'empêche pas d'en prendre à la France, si heureuse au milieu des terreurs chimériques des uns et des projets hostiles des autres. Le mouvement qui a agité le ministère, et que l'on peut considérer comme une de ces crises communes dans les maladies chroniques, m'a d'autant plus intéressée que, certes, la politique extérieure de la France aurait pu s'en ressentir et nos intérêts se trouver lésés par un changement ou une simple addition d'hommes.

C'est bien malgré tous les gens raisonnables que le duc de Mortemart n'a point fait partie du ministère que sa seule présence eût consolidé en prévenant l'intrusion d'un nouveau membre du conseil, mesure qui subsistera tant que la place de M. de la Ferronnays restera vacante[1]. L'union du ministère a suffi pour opérer l'éloignement du prince de Polignac, lui seul pouvait achever de servir les projets qui lui étaient contraires et donner un peu de confusion aux amis qui avaient tenté de le porter au pouvoir.

J'ai bien pensé que le mauvais état de M. de la Ferronays vous affligerait et que la société de Pétersbourg y prendrait une part très-vive. Depuis son départ, les rapports sont contradictoires, mais on l'a cru bien, bien malade, tant qu'il a été ici. On dit son changement excessif, et c'est sûrement un des symptômes les plus alarmants. Il était très-pressé de s'éloigner, disposition commune à presque tous les malades et bien plus naturelle encore dans un ministre plein de franchise et de loyauté. Je crois que, bien sincèrement, il ne s'est jamais réconcilié avec sa position, et cependant il n'est peut-être pas aussi délivré qu'il le croit lui-même de ce besoin des affaires, si tenace dans ceux qui s'en sont longtemps occupés, car, à peine arrivé à Nice, il a écrit pour qu'on lui envoyât six journaux. On peut y voir une preuve de l'amélioraaion de sa santé ou bien de cette préoccupation dont il est si rare de s'affranchir.

XVI

Paris, 25 février 1829.

Comme j'étais sûre, chère bonne amie, que vous seriez profondément affectée de la perte de madame de Duras, qui laisserait un énorme vide, si quelqu'un ou quelque chose pouvait faire vide à Paris! Mais dans le mouvement qui le possède, et surtout par les habitudes en vogue, la disparition de l'être le plus marquant n'est que le léger sillon que laisse un esquif après lui.

[1] Le roi avait accordé un congé de trois mois à M. de la Ferronnays pour le rétablissement de sa santé.

Comme centre de société, elle pourrait manquer, mais qui donc aujourd'hui aime vraiment la société en France, cette société qui n'est que la conversation vive, féconde, embrassant dans son universalité les intérêts de l'esprit et du cœur? La politique d'une part et la foule de l'autre ont tout envahi. Il n'y a jamais ni quelqu'un de trop ni quelqu'un de moins pour des gens qui vivent au milieu de deux cents personnes, et les salons qui les contiennent se ressemblent tous, à bien peu de nuances près! La visite tue la soirée; quel intérêt de conversation serait possible au milieu de continuelles entrées et sorties? Madame de Montcalm, qui s'y connaît bien et qui est placée mieux que personne pour en juger, me disait que, hors ses matinées, elle attendait la belle saison pour causer. Alors, du moins, chacun est contraint de vivre de son propre fonds, d'apporter son contingent, de ne pas compter paresseusement pour ses idées du jour sur le journal du matin, la nouvelle de la veille et le quart d'heure de la visite.

XVII

Paris, 18 janvier 1830.

Ma bonne chère amie, ce qui nous menace est encore pire que ce qui est: il y a environ quinze jours que les nouvelles de madame de Duras sont devenues très-alarmantes. Après cette terrible anxiété on a preque reçu avec consolation les nouvelles qui ont suivi; elles étaient bien mauvaises, et cependant on respirait. Ce que souffre notre pauvre amie fait vraiment frémir. Sa vivacité, son agitation, ont cédé probablement aux ravages de la maladie. Elle n'a plus de volonté, elle ne se roidit plus contre la nécessité! Elle est calme, soumise. Elle a demandé elle-même à être administrée. Elle a reçu ses sacrements avec la foi et cette sincérité de piété que tous ceux qui l'ont vue de près ont pu reconnaître en elle.

M. de Kersaint, son neveu, qui lui doit tout et qui lui a tout payé en dévouement et en affection, est parti sur la nouvelle de son danger; les bulletins représentent toujours le danger comme imminent, mais elle vit encore; qui sait?

28 janvier. Ah ma chère amie! qu'il y a loin encore de la plus vive inquiétude, de l'inquiétude même dépouillée d'espoir à la certitude douloureuse! Je me croyais préparée à la perte de madame de Duras, et quand la cruelle et définitive nouvelle en est venue, je me suis trouvée saisie comme on l'est par l'imprévu. A chaque courrier l'état paraissait plus alarmant; la communication télégraphique ayant été interrompue, on resta deux jours sans nouvelles; ce silence présageait le dernier et le plus complet de tous! enfin on le rompit pour annoncer l'arrivée de M. de Kersaint, et, dès le surlendemain, celui de madame de la Rochejacquelein et de son mari. Madame de Duras, à l'arrivée de son neveu et de sa fille, avait encore sa tête et son cœur qui ne devaient pas l'abandonner. Elle témoigna de la joie de voir M. de Kersaint, elle put dire à madame de la Rochejacque-

lein : « Merci, merci, soignez bien votre sœur. » Puis après, toutes ses facultés l'abandonnèrent l'une après l'autre. « Ce matin ma mère a perdu l'usage de la vue, » écrivait Félicie ; elle ajoutait à la fin du même jour : « Elle n'entend plus. » C'est ainsi en détail que s'est évanouie cette vie si animée, si forte, si précieuse !

Les sentiments les plus parfaits, nourris de tous les secours religieux, ont entouré et rempli ses derniers moments. Sa douceur, sa soumission, sa foi, ont pris le dessus sur toutes ses souffrances, sur tous ses déchirants regrets de quitter la vie, qu'elle croyait encore pouvoir être heureuse ; toutes les légères imperfections de la nature humaine, même la plus noble, ont cédé à des influences plus hautes ; il n'est pas une petite ni une grande vertu qu'elle n'ait pu exercer. Ah ! quel baume sur nos blessures qu'une telle fin ! Tout est passé pour elle comme épreuve, tout passera pour nous comme douleur et regrets ; cela seul qui est immuable, ce sont tant de mérites amassés et peut-être aussi tant d'espérances de réunion qu'il nous est permis de concevoir.

C'est le duc de Duras qui m'a annoncé le douloureux événement dans un billet qui se sentait de son trouble et de son affliction. Cette pauvre Clara, dont la santé est dans un état déplorable, est restée vingt-six nuits sans se coucher ! A l'arrivée de sa sœur, l'émotion de la voir la fit tomber dans une faiblesse qui se prolongea beaucoup. Je tremble pour elle, c'est encore s'occuper de sa mère.

Vous aurez vu un article sur madame de Duras dans le *Journal des Débats*, il est de M. de Chateaubriand ; ce que j'en aime le mieux c'est tout ce qu'il n'y a pas mis ; car de la part d'un ami, je ne sais rien d'aussi blessant que cette liberté d'esprit qui permet d'user du sien jusque dans le saisissement d'une douleur récente. Plus tard, il sera doux, convenable et sûrement très-facile de la bien louer ; mais plus tard y pensera-t-on ? Cette loi générale de l'affaiblissement des regrets et des souvenirs ne reçoit nulle part plus de sanction que dans le léger, rapide et mobile Paris. Les météores passent, s'éteignent sur nos têtes, et à peine a-t-on eu le temps de les observer, que d'autres phénomènes y succèdent. La première leçon que je reçus ici du faible sillon que laisse après soi tout ce qui meurt, m'a été donnée à la mort de madame de Staël qui occupait, animait si vivement l'esprit de tout ce qui la connaissait ; deux jours après, Paris n'y songeait plus. Je n'étais pas faite encore à une telle promptitude d'oubli ; il se grava en moi en traits aussi sombres qu'ineffaçables.

Comte de Falloux.

LA DERNIÈRE PENSÉE
DU PÈRE ENFANTIN

J'ai eu cet insigne honneur que le dernier écrit sorti de la plume du Père Enfantin était un effort de réfutation d'un écrit sorti de la mienne. Honneur assurément bien inattendu : je ne l'ai connu moi-même que par la publication des œuvres posthumes de cet étrange personnage. Mais la génération actuelle sait à peine ce qu'a été le Père Enfantin, et il se peut que plus d'un lecteur demande s'il était Dominicain ou Jésuite. On a oublié l'apôtre et le pontife de la secte Saint-Simonienne, qui officiait à Ménilmontant, qui se faisait appeler Le Père, en inscrivant ces mots en gros caractères sur son gilet pour qu'on n'en ignorât, le prophète et le précurseur du Messie femelle. La citation suivante donnera un échantillon du style habituel de l'hiérophante. « Le Verbe suprême, le Verbe infinitésimal « se résoudra dans l'art en paroles et hors de l'art en symboles ; « le savant le traduira en formules et l'industriel en formes limi-« tées. »

En 1862, le Père Enfantin, âgé de soixante-six ans, végétait obscurément comme membre peu actif du conseil de la Compagnie du chemin de fer de Lyon, où ses anciens disciples lui avaient procuré une retraite et une sinécure. Plusieurs d'entre eux avaient fait de brillantes fortunes dans l'industrie, traduisant à leur profit le Verbe infinitésimal en formes limitées sans doute, mais dont ils reculaient sans cesse les limites. Enfantin en était resté aux formules scientifiques, n'ayant pas su ou n'ayant pas daigné être riche, fidèle au maître, génie méconnu, continuant de rêver, malgré l'ingratitude du public, au bonheur de l'humanité. Un jour il imagina de produire une de ces formules : LE CRÉDIT INTELLECTUEL. On va voir que

trente années d'expérience de la vie ne l'avaient pas désabusé, et que son esprit hantait toujours la région des chimères.

Il remit à ses amis une lettre qui commençait comme suit :

« Mes chers amis,

Nous avons fondé le CRÉDIT INDUSTRIEL. Il nous reste, comme disait Olinde[1], à montrer la valeur morale de l'*argent*, c'est-à-dire à fonder avec *lui* le CRÉDIT INTELLECTUEL.

« Ma tâche active est finie; la vôtre est en pleine maturité et vigueur.

« Faites pour la science plus encore que nous n'avons fait pour l'industrie.

« Nous avons enlacé le globe de nos réseaux de fer, d'argent, d'or, de vapeur et d'électricité.

« Répandez, propagez par ces nouvelles voies, dont vous êtes en partie les créateurs et les maîtres, l'esprit de Dieu, l'*éducation du genre humain*. J'ai dépassé l'âge qu'avait Saint-Simon en mourant, et nous avons fait sans lui de grandes choses.

« Continuez notre œuvre, moi vivant encore, comme j'ai continué celle de notre grand mort.

« Je suis à côté de vous, avec vous; mon corps faiblit, ma barbe est longue et blanche, ma main tremble, mais l'esprit n'est pas obscurci et le cœur est toujours ferme.

« Je ne vous précéderai plus, mais je vous suivrai. »

Je demande à m'arrêter un moment sur le début de cet exorde emphatique : *Nous avons fondé le crédit industriel.* Je ne sais pas de prétention plus mal justifiée. L'orgueil humain et l'entêtement de sectaire ne veulent pas accepter l'insuccès. Assurément depuis qu'il surgit des sectes, il n'y eut jamais avortement plus complet, plus misérable que celui de la secte saint-simonienne. Il a suffi des persécutions anodines de la police correctionnelle pour fermer le temple et disperser les apôtres. Les fidèles se sont réfugiés dans les catacombes de la Bourse, de la presse et des affaires industrielles. Les martyrs ont poussé l'héroïsme jusqu'à devenir députés officiels ou sénateurs de l'empire, et bien des fois millionnaires. Trente ans s'écoulent dans l'âpre poursuite de la fortune, et voici que le grand prêtre proclame que la moitié de l'œuvre est accomplie. Il ne reste plus qu'à montrer *la valeur morale de l'argent*, ce qu'en effet les disciples ont insuffisamment montré, au jugement de beaucoup d'hon-

[1] Olinde Rodrigues, un des fondateurs du Saint-Simonisme. Je l'ai connu *coulissier* ou intermédiaire d'opérations de Bourse.

nêtes gens. Et Enfantin de s'écrier : « Nous avons fondé le crédit industriel, nous avons fait de grandes choses, nous avons enlacé le globe de nos réseaux de fer, d'argent, d'or, de vapeur et d'électricité, etc, etc. » De grâce, qu'ont donc fondé les Saint-Simoniens ? Il n'y a pas un seul nom de la secte qui se rattache à une découverte quelconque dans la science ni dans l'industrie. Enfantin, Bazard, Olinde Rodrigues, les trois pontifes, et peut-être, je leur rends cette justice, les plus sincèrement convaincus des rêves de leur imagination, sont morts obscurs et n'ont absolument rien fondé du tout. Qu'a fondé M. Pereire, qui a été parmi les disciples l'esprit le plus entreprenant ? Un grand nombre de sociétés sans doute, trop souvent pour la ruine de leurs actionnaires. Il a eu, cela est vrai, la sagacité de deviner, un des premiers en France, l'avenir des chemins de fer ; puis il a voulu toucher à tout, se trompant fréquemment, bien moins industriel et administrateur que spéculateur. Il n'a pas plus fondé les chemins de fer, le gaz, les bateaux à vapeur, les assurances, le crédit, qu'en bâtissant les chalets d'Arcachon il n'a inventé les bains de mer.

La vérité est que les Saint-Simoniens, gens d'esprit et d'audace, se sont précipités dans le mouvement industriel qui de l'Angleterre gagnait la France, et l'ont accéléré en s'enrichissant eux-mêmes. Mais ils n'ont eu l'honneur de rien fonder.

Le crédit intellectuel eût-il été quelque chose de plus nouveau ? Oui, quant aux moyens d'exécution conseillés par Enfantin, et plutôt même quant au mode de liaison proposé entre deux choses bien connues, dont chacune isolément n'avait rien de nouveau.

Le but était de faire des avances aux inventeurs de génie ou se croyant tels, afin de leur permettre d'expérimenter leurs inventions, aux jeunes gens qui manifestent des dispositions exceptionnelles pour les sciences, les lettres ou les arts, par exemple aux lauréats de l'Institut ou du grand concours, aux dix premiers élèves sortant chaque année de l'École polytechnique et de l'École normale, aux prix de Rome, à quiconque ayant les dons de l'intelligence manque d'argent et de crédit personnel pour s'en procurer. L'intelligence constatée, donnant l'espoir du succès, est le seul gage qu'aient à offrir ces emprunteurs. Il s'agit de leur prêter de l'argent sur ce gage, assez d'argent pour qu'ils atteignent le succès et remboursent alors les avances faites. De là le nom de crédit intellectuel. Un ténor découvert dans un atelier ou devant un lutrin de village doit aussi recevoir des avances jusqu'à ce qu'il soit en mesure d'être premier chanteur sur un théâtre. Une belle voix se trouve ici réputée don de l'intelligence.

Le moyen est tout simplement de fonder une vaste banque dans

les conditions ordinaires des affaires, une société anonyme disposant de sommes immenses et se donnant la spécialité de faire des prêts sur le gage de l'intelligence, comme la Banque de France en fait sur le gage des lettres de change et la Compagnie du Crédit foncier sur le gage des immeubles.

Les opérations de cette banque doivent être lucratives pour ses actionnaires. Enfantin dédaigne complétement les vieux procédés de la bienfaisance et du patronage personnel; il appelle cela *tomber dans la forme Mécène.* Il veut une affaire d'argent; il dit carrément, brutalement : *Toute la question est : y a-t-il là de l'argent à gagner?* Il s'attache à établir l'affirmative, déclarant que les opérations de la banque auront *les caractères évidents d'affaires certaines et fructueuses.* C'est en cela, et en cela seulement, que consiste l'originalité de sa conception, dans la généralisation de cette commandite de tous les talents; car, en des cas particuliers, la commandite lucrative d'un talent, d'une invention, même d'une belle voix était encore chose très-connue.

Puisqu'il est bien entendu que l'œuvre n'aurait rien de généreux, n'entraînerait aucun sacrifice et rapporterait beaucoup d'argent aux actionnaires, il semble que le ton du prospectus devrait être sobre et modeste. Mais Enfantin n'oublie jamais qu'il est apôtre et prophète; il ne peut écrire que d'une plume inspirée, même les statuts d'une société anonyme. Aussi, chez lui, le lyrisme de l'enthousiasme déborde, trouvant partout des harmonies. Il invoque « Mercure, messager des Dieux, » pour l'aider à « doter notre peuple hercule de la sagesse de Minerve et du génie d'Apollon. » Il propose de « tracer le réseau des voies par lesquelles l'esprit humain marche vers Dieu. » Il s'écrie : « Autrefois vous avez cherché hors de vous la force, le nerf de l'industrie, l'argent; vous n'aviez en vous que l'intelligence; aujourd'hui vous avez en main les deux glaives : servez-vous-en pour le grand combat de l'*esprit.* » Et encore : « Allez et enseignez! Vous êtes armés mille fois mieux que ne l'étaient les apôtres chrétiens avec leur don des langues et leur misère, car vous possédez la langue maîtresse universelle et la richesse. »

Il est hors de doute, en effet, que les pauvres pêcheurs de Judée s'y prenaient autrement, et ne songeaient pas à faire coter à la Bourse, avec prime, les actions de la société chrétienne.

Ce qui étonne, c'est que cet appel déclamatoire fut entendu. Le 4 février 1863, un groupe d'hommes considérables se réunit autour d'Enfantin pour examiner son plan. Le procès-verbal de la séance constate que le but fut unanimement approuvé. On disserta sur les voies et moyens. Comme toujours, on se sépara en nommant

une commission chargée d'élaborer et de rédiger un projet. Étranger à cette première discussion, je fus, à ma grande surprise, invité à m'adjoindre à la commission.

Voici comment j'avais été désigné. On s'imaginait vaguement que les opérations projetées devaient participer de l'assurance. Enfantin lui-même, ne comprenant manifestement pas ce qu'il disait, avait indiqué dans son programme que l'emprunteur offrirait « comme complément *moralisateur* une police d'assurance sur la vie. » La spécialité de mes études sur les assurances, connue de quelques membres de la réunion, fit croire que je pourrais apporter sur ce point des lumières. Hélas! c'était un dissolvant que l'on introduisait, et si le crédit intellectuel n'est pas encore fondé, je crains d'avoir à me frapper la poitrine.

J'assistai, avec une véritable curiosité, aux séances de la commission. L'idée avait été prise tellement au sérieux que je recevais les convocations sous des enveloppes déjà imprimées qui portaient cette suscription : « M. X....., administrateur de la Société commanditaire de l'intelligence et de la moralité. » C'était la dénomination adoptée, et j'avoue que je souriais de me voir affublé de cette qualité, comme collègue du Père Enfantin.

Sur la question spéciale qui m'avait fait admettre dans le cénacle, je n'eus pas de peine à démontrer qu'on s'était fait illusion. Les clients de la société, dis-je, seront très-nombreux. Les risques de mort des emprunteurs seront donc très-divisés. Ils sont *les moindres* que la société ait à courir pour le remboursement de ses prêts, les seuls qu'il soit facile de déterminer; ils ne dépassent pas 1 à 2 pour 100 par an dans la jeunesse. Il n'y a aucun motif d'aller rechercher, pour la garantie de ces risques, une compagnie d'assurances qui s'attribuerait nécessairement un bénéfice, en outre de la couverture de ses frais généraux. La société peut sans aucune témérité, en raison de l'extrême division des risques, faire cette double économie et garder à son compte les chances de mortalité des emprunteurs, en augmentant d'une prime correspondante l'annuité de remboursement. S'il arrive que la société fasse à un même emprunteur des avances dépassant un certain maximum, il sera temps de s'adresser pour l'excédant aux compagnies d'assurances. Là ne sera jamais la difficulté.

L'observation fut reconnue juste et péremptoire. Mon rôle était fini, j'aurais pu me retirer aussitôt. J'écoutais cependant les propositions qui se succédaient sur les autres points discutés. Elles me semblaient chimériques, mais je me défiais de l'instinct qui me portait à les repousser, je craignais de les condamner sans les avoir suffisamment étudiées. J'étais en présence d'hommes habiles, manifes-

tement sincères dans leurs recherches, d'illustrations financières en possession du prestige de l'opulence acquise. Je m'interrogeais à plusieurs reprises, hésitant à croire qu'il pût n'y avoir rien de sérieux dans les idées sérieusement discutées par de tels hommes. A la fin, directement interpellé par le président de la commission qui m'invitait à formuler mon avis et même à rédiger un rapport, il me fut impossible de me contenir davantage et j'éclatai. Je déclarai hardiment que le projet n'avait rien de pratique et n'était pas autre chose qu'une chimère. Je m'engageai, si j'étais chargé du rapport, à démolir le projet comme un château de cartes. On accepta cette sorte de défi, et je me mis à l'œuvre. Le rapport fut rédigé et adressé au Président, que je revis peu de jours après. Avec une bonne foi bien rare il me dit : « Je vous remercie de m'avoir éclairé. Vous aviez raison, nous poursuivions une chimère. » Et il ne fut plus question de la société commanditaire de l'intelligence et de la moralité, qui devait doter notre peuple hercule de la sagesse de Minerve et du génie d'Apollon.

Mais le Père Enfantin avait reçu communication de mon mémoire. Sans insister sur l'exécution de son projet, il avait essayé, pour lui-même, une réplique. Il s'éteignait l'année suivante. Cette réplique, trouvée parmi ses papiers, pieusement recueillie par ses amis et imprimée à la suite de mon rapport, clôt la publication de ses œuvres posthumes. Elle est chagrine et embarrassée, écrite du reste en style simple, exempte de déclamation et d'emphase. Tout souffle prophétique a disparu, et le ton de ce document forme un frappant contraste avec celui du programme illuminé dont j'ai cité quelques extraits.

En quoi le projet d'Enfantin était-il chimérique? Je l'ai déjà dit, en ce qu'il avait d'original, dans sa prétention à généraliser par les procédés financiers du crédit le patronage des talents et le développement des germes de l'intelligence. Ce résultat a été très-souvent atteint par les procédés dédaignés de la bienfaisance. De tout temps il est arrivé qu'une personne riche, discernant chez un enfant ou chez un jeune homme sans fortune des dons particuliers d'intelligence, l'a aidé à se faire une carrière lucrative, soit en subvenant aux frais de son éducation, soit par d'autres libéralités. Les liens éloignés de famille ont très-fréquemment amené ce genre d'assistance. En dehors des liens de famille, je m'étais plu à faire remarquer, non sans quelque innocente malice à l'adresse des Saint-Simoniens, que l'institution qui avait le plus généralisé cette assistance était l'institution chrétienne des parrains. Combien de filleuls ont dû leur éducation à un parrain riche!

Les gouvernements tendent au même but par des bourses dans

les colléges et les écoles spéciales, et par diverses sortes d'encouragements. L'Institut a été mis en possession de nombreuses fondations qui ont une destination analogue, quoiqu'elles se proposent plutôt d'encourager les talents déjà développés. Les ministères, la liste civile ont eu des fonds pour les inventeurs, la législature leur a parfois décerné des récompenses nationales. La part de la bienfaisance, publique ou privée, a donc été très-considérable.

De tout temps, l'intérêt a, très-souvent aussi, pris l'intelligence en tutelle ou formé des associations avec elle. Les Saint-Simoniens le savent mieux que personne. Les capitaux n'ont pas manqué au développement de leurs aptitudes. « Songez » dit Enfantin « que nous étions, en 1830, des malheureux, des enfants sans patrimoine, des citoyens sans autorité, sans nom, sans clientèle. » On voit, chaque jour, la spéculation s'emparer des brevets d'invention pour les exploiter. Tout libraire qui achète un manuscrit ou seulement le fait imprimer à ses frais et risques, tout directeur de théâtre qui monte dispendieusement une pièce est un commanditaire de l'intelligence. Je m'inquiète médiocrement des ténors d'ateliers et des sopranos des loges de portière. Le conservatoire est là pour les produire, et les capitaux ne font pas défaut à la recherche de cette rare marchandise.

Encore une fois, qu'y avait-il donc de nouveau dans la pensée d'Enfantin? Rien autre chose que l'exploitation grandiose des dons de l'intelligence par les procédés du crédit, au profit d'une société d'actionnaires constituée en marraine de tous les talents, mais en marraine qui préfère les dividendes à la bienfaisance, qui prête et ne donne pas, qui entend s'enrichir elle-même en enrichissant ses filleuls.

Celui qui prête à gros risques prête nécessairement à gros intérêts. C'est l'excuse de l'usure. La plus étonnante erreur d'Enfantin était de croire que les prêts de la société ne courraient pas de gros risques. Il osait écrire : « Direz-vous que le crédit intellectuel est bien chanceux? *J'affirme que non*. Prenez les mêmes précautions que pour le crédit personnel des banques d'Écosse : deux témoins de la même profession, ou même un garant, et ajoutez une police d'assurance sur la vie. Je vous réponds que cela vaudra *au moins* les deux signatures qui suffisent à tous les banquiers de l'industrie. » Il est difficile d'entasser en aussi peu de mots autant de contre-vérités, difficile aussi de détruire plus gaillardement le but de l'institution qu'on propose. Deux signatures sur une lettre de change sont deux cautions solidaires d'un engagement à très-court terme. Et deux témoins complaisants qui ne s'obligent à rien vaudraient *au moins* cette garantie pour des prêts à très-lointaine échéance? On invoque

deux témoins de *la même profession*, sans réfléchir qu'il s'agit surtout d'aider des adolescents qui n'exercent encore aucune profession. Ou bien on suppose *un garant*, comme si le jeune homme sans crédit personnel pouvait jamais trouver, pour des sommes de quelque importance, un garant qui assumerait alors tous les risques. On ne réfléchit pas davantage que la plupart des clients qu'il est désirable d'aider seront mineurs et incapables de contracter. Si l'on s'interdit d'avancer à des mineurs d'un génie précoce les frais de leur éducation, si l'on ne veut prêter qu'à des gens ayant une carrière faite, un crédit constaté par des témoins ou un garant, ce n'est vraiment pas la peine d'annoncer l'institution avec tant de fracas.

Pour moi, je ne la comprends qu'apportant le crédit à ceux qui n'ont pas de crédit, en vue du succès futur de leurs entreprises, conséquemment résolue à courir de très-gros risques. Si elle prétend gagner à cela beaucoup d'argent, elle doit donc stipuler de très-gros intérêts, comme l'usurier qui prête aux mineurs et aux dissipateurs. La déduction est rigoureuse.

Or l'opinion publique se révolterait contre les conditions dures et onéreuses de ces prêts. Elle verrait moins les dangers affrontés par les prêteurs que l'apparente énormité du remboursement stipulé. On ne tarderait pas à dénoncer cette odieuse spéculation des loups-cerviers de la finance, exploitant l'inexpérience de la jeunesse intelligente et se livrant à une scandaleuse usure vis-à-vis des mineurs. Quels vertueux articles publieraient sur ce thème les journalistes faméliques, ceux surtout à qui le crédit intellectuel aurait été réfusé! Il faudrait aux fondateurs un rare courage pour braver un tel débordement d'invectives.

Les amis d'Enfantin avaient aperçu ce danger. Tout d'abord, ils avaient amendé la pensée du maître, en proposant que les actionnaires de la banque s'engageassent, par les statuts, à ne jamais recevoir, de leurs actions, un intérêt supérieur à cinq pour cent. Sur quoi je faisais observer que c'était un moyen infaillible de ne pas trouver d'actionnaires. C'était revenir aussi, sans franchise, aux vieux procédés dédaignés de la bienfaisance. Des capitalistes qui se contenteraient d'un maximum d'intérêt de cinq pour cent, alors qu'aucun minimum ne leur serait assuré, que le capital lui-même ne serait pas disponible et courrait de gros risques, feraient évidemment *une détestable affaire*. La modération de l'intérêt est en raison exacte de la sûreté et de la disponibilité du capital. Les actionnaires ne seraient donc, en réalité, que des donateurs, poussant la générosité, sinon la simplicité, jusqu'à se déguiser pour se dérober à la reconnaissance.

Tout homme sensé, sollicité de concourir à la formation de

la Société, par une souscription d'actions de 10,000 francs, devrait préférer, sans la moindre hésitation, lui offrir un don de 5,000 francs, dont il aurait au moins le mérite. Les 5,000 francs qu'il épargnerait pourraient, heureusement placés, en redevenir 10,000, et produire dix pour cent ou davantage, tandis que les 10,000 francs d'actions du Crédit intellectuel, limitées à un intérêt maximum de cinq pour cent, ne se négocieraient certainement pas, en cas de besoin, à 50 pour 100 de perte, et seraient dépréciés de plus de moitié dès le lendemain de l'émission.

Il n'y a donc rien de plus chimérique que de songer à rassembler un capital important sur de pareilles bases, et la spéculation sans vergogne du maître était encore moins illusoire.

Je veux cependant supposer qu'un capital de quelques millions ait été réuni. A la rigueur, les disciples, s'ils étaient bien pénétrés de l'excellence de l'idée, n'avaient, pour le fournir, qu'à ouvrir leurs opulents portefeuilles. Voilà que la société est constituée, le public est averti, par les journaux, que le Crédit intellectuel est fondé.

Se figure-t-on combien de génies méconnus, de parents d'enfants prodiges, de gens de lettres ayant en poche le manuscrit d'un roman ou d'une comédie, de compositeurs d'une cantate ou d'un opéra, d'élèves du Conservatoire, de lauréats, combien d'inventeurs en tous genres vont assiéger le cabinet du directeur et frapper à la porte de ces millions? Auquel entendre? qui constatera, qui comparera les dons et les produits de l'intelligence? quel comité d'escompte lira les manuscrits, exécutera les partitions, examinera le mérite des inventions? Les inventeurs, à eux seuls, race ardente et convaincue, dévoreraient aisément le capital en un mois. Il faudra le renouveler incessamment par des obligations, comme font la Banque de France et le Crédit foncier, et quel sera le gage de ces obligations?

La commission dont j'avais l'honneur de faire partie, après avoir eu la candeur d'admettre qu'on pouvait réunir le capital, avait la candeur plus grande de se préoccuper surtout du gage et du placement de ces obligations, sentant bien, et cette fois avec justesse, que sans cela les opérations s'arrêteraient tout court, la caisse étant vite épuisée. Ici, mes éminents collègues me promenaient d'étonnements en étonnements.

On parlait d'une caution morale qu'auraient à fournir les emprunteurs. Dans la langue des affaires, pour des capitalistes, cette caution morale serait sans valeur. Qu'est-ce, d'ailleurs, que la caution morale du succès d'une pièce ou de la réussite des expériences d'une invention?

On parlait d'une caution matérielle et effective, représentée par deux signatures. C'eût été beaucoup pour la sécurité des prêts, bien peu de chose encore pour le placement des obligations; mais, ainsi que je le faisais observer tout à l'heure, c'était une hypothèse chimérique, et presque le renversement du but de l'institution, dont l'objet propre était de procurer du crédit aux jeunes gens qui n'en ont pas. Il faut en avoir déjà pour trouver des cautions, et qui serait assez téméraire pour cautionner le succès des œuvres d'un écrivain obscur ou la réussite d'une invention? Je déclare que j'aimerais bien mieux aider de mes deniers un jeune homme sans ressources que le cautionner à long terme pour un emprunt. Il y avait donc là une véritable pétition de principe.

On parlait de la solidarité entre les emprunteurs. Outre qu'ils seraient en grand nombre mineurs et incapables de contracter, je ne comprendrais pas, de la part d'un jeune homme sage, l'acceptation de cette solidarité avec des emprunteurs futurs pour des emprunts à lointaine échéance. Jamais je n'oserais conseiller d'en affronter les périls, et je ne comprends même pas la possibilité de formuler, par écrit, les conditions précises d'une pareille solidarité.

Enfin, on parlait de la promesse qui serait faite, par les emprunteurs, de verser à la Société, en cas de succès dans leur carrière, *et seulement en cas de succès*, pendant un certain nombre d'années ou indéfiniment, une quotité déterminée, le cinquième, par exemple, des produits lucratifs de leur intelligence. L'insuccès, comme la mort, libérait l'emprunteur; le prêt était fait à l'échéance et à la grosse aventure du succès, procurant à la Société des rentrées progressives et toujours proportionnées aux succès obtenus par ses clients.

On s'arrêtait complaisamment sur cette idée, on la trouvait séduisante, on y voyait les vraies ressources de la Société, ses garanties, le couronnement logique de son œuvre, on croyait saisir la solution souhaitée. Je reconnais que c'était bien, en effet, la logique de la commandite de l'intelligence. Point d'échéances importunes, gênant l'essor du génie et troublant sa quiétude; point de cautions à rechercher et à compromettre. L'intelligence, aidée par le capital, déploie librement ses ailes; elle emprunte sans être tenue de rembourser; pourtant, elle n'est pas humiliée par l'aumône, elle porte légèrement le fardeau de la reconnaissance envers ce prêteur anonyme qui aura fait, finalement, un excellent marché. Vienne le succès attendu, c'est l'emprunteur qui s'acquittera en prince, avec une libéralité magnifique. Le ténor de village, devenu premier chanteur à l'Opéra, remettra 20,000 ou 30,000 francs

par an à la Société, heureux et fier de contribuer lui-même à la multiplication des ténors.

De toutes les chimères que j'avais entendues, celle-ci n'était pas la moins décevante. Et d'abord, qu'est-ce que le succès? Où commencera l'obligation morale de tenir la promesse? Sera-ce le succès, pour l'élève sorti de l'École polytechnique après avoir été instruit aux frais de la société, que d'être capitaine de génie ou d'artillerie. et faudra-t-il qu'il lui remette chaque année le cinquième de ses chétifs appointements? Sera-ce le succès pour le ténor, d'être troisième chanteur sur un théâtre de province, ou virtuose des cafés concerts? Je défierais les plus habiles rédacteurs de définir les conditions du succès dans chaque profession. Et le succès n'est pas tout : encore faudrait-il qu'il fût dû évidemment à l'assistance de la société. L'embarras ne serait pas moindre de déterminer, avec quelque précision, quels seraient les produits de l'intelligence, dont un homme d'honneur, aidé par la société, aurait le devoir de lui rapporter un cinquième, car le succès final se compose de bien des éléments divers, de bien des alternatives. Il n'arrive parfois qu'après des revers et des changements de carrière.

Aussi la promesse mettrait à d'étranges et redoutables épreuves les consciences élastiques, et même les consciences timorées. On ne saurait jamais de quelle part de son aisance on serait redevable à la Société. Un tel joug à subir toute sa vie serait odieux, et chacun aspirerait passionnément à s'en affranchir. Le sentiment public en France repousse avec énergie l'impôt sur le revenu, quelque modique qu'en soit la quotité. Ici la quotité serait énorme. La société ayant à rappeler et à reprocher ses bienfaits les rendrait intolérables et croirait n'avoir affaire qu'à des fraudeurs et à des ingrats. L'institution destinée à encourager la moralité aboutirait aux résultats les plus immoraux. — Je ne pense pas avoir besoin de dire que la perspective de ces tiraillements, de ces irritations et de ces litiges serait un gage peu tentant à offrir aux preneurs d'obligations.

Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne, on ne rencontre que la chimère.

Pour développer les germes d'une précoce intelligence, l'assistance individuelle vaudra d'ailleurs en elle-même toujours mieux qu'une société d'actionnaires, celle-ci ne fût-elle pas une conception chimérique. Un homme riche et bienfaisant continuera de tendre la main à un neveu, à un filleul, à tout jeune homme chez qui il découvrira des dons particuliers d'intelligence joints à des garanties de moralité. Il ne le commanditera pas seulement, il ajoutera la sollicitude d'un affectueux patronage à l'assistance pécuniaire, ce que

ne feront jamais des actionnaires. Les vieux procédés dédaignés par les apôtres du crédit restent les meilleurs.

Si des hommes parvenus à l'opulence et songeant aux difficultés de leurs commencements veulent tenter un effort collectif vers ce but de la recherche et du patronage des jeunes talents, l'inspiration est généreuse, l'œuvre n'est pas impossible, à la condition que l'association ait des donateurs et non des actionnaires. On a vu fonder des hospices et des colléges, on sait les munificences d'un Peabody en Amérique, d'un Richard Wallace à Paris. On peut donner à d'autres largesses la destination de l'assistance des jeunes talents.

J'estime que le capital, susceptible de s'accroître successivement de libéralités ultérieures, devrait être tout simplement placé en rentes sur l'État ou en obligations de chemins de fer, et que *l'intérêt* seulement devrait être employé chaque année, comme l'intérêt des fondations de l'Institut, de la manière déterminée par le caractère de l'institution. Ce sont des procédés bien étroits et bien mesquins, comparés aux horizons sans limites du crédit. Ce sont les seuls sûrs, et n'eût-on, chaque année, que dix ou vingt jeunes gens d'élite à patronner et à aider, qu'une invention utile à produire à la lumière, ce pourrait être un grand résultat. L'Institution s'étendrait, recevrait des dons nouveaux et des legs ; un jour viendrait où les hommes qui lui devraient leur fortune et leur renommée se feraient un honneur, non plus en vertu d'un contrat usuraire, mais d'un sentiment moral, de la doter à leur tour et de lui rendre, peut-être au décuple, ce qu'ils auraient reçu d'elle.

Je ne pense pas qu'il y ait autre chose à tenter par l'association. Et encore, quand je songe aux qualités éminentes qu'exigerait la gérance, à la multitude des demandes dont elle serait assaillie, à la difficulté des choix à faire, aux abus à prévoir du favoritisme, des influences gouvernementales ou électorales, des recommandations ardentes, de tous les genres de pression, j'hésite à conseiller un tel emploi aux largesses du capital. Pour ma part, malgré les dédains du père Enfantin, au risque d'être accusé de *tomber dans la forme Mécène*, je continuerai de préférer l'indépendance et le discernement du patronage personnel.

ALFRED DE COURCY.

MARIE STUART

Histoire de Marie Stuart, par Jules Gauthier. Paris, Librairie internationale, 1869 (ouvrage couronné par l'Académie française).

I

Dans l'excellent ouvrage dont le titre précède, M. Jules Gauthier, à la fois critique et historien, a su se garder également des deux défauts qui nuisent le plus à l'étude du passé, l'esprit de routine et la manie du paradoxe. Jusqu'à présent, l'histoire de Marie Stuart était comme une lice ouverte, où descendaient tour à tour les champions et les adversaires de l'infortunée reine d'Écosse, mais nul n'y était encore entré armé de toutes pièces, comme ce dernier défenseur. Non que je veuille dire qu'il ait tenté une réhabilitation complète, ni que de la martyre il ait fait une sainte, mais en donnant la peinture exacte de cette époque, où les mauvaises passions grandissaient dans l'impunité, il a représenté au vrai la perfidie, la méchanceté et l'hypocrisie des ennemis de cette reine infortunée.

Dégager la figure de Marie Stuart des ombres dont la couvrirent la passion ou l'intérêt de ses adversaires; montrer cette femme si calomniée avec ses qualités et ses défauts; la faire mouvoir dans ce milieu confus, à la fois corrompu et barbare, où elle ne fut entourée que de piéges cachés et de dangers visibles : telle devait être l'idée dominante de l'historien, qui s'éprenait de son sujet en l'étudiant davantage. Bien que la Marie Stuart qui nous apparaît aujourd'hui ne diffère que sous un seul rapport de celle que nous connaissions déjà, cette unique différence est essentielle, et suffit, en quelque sorte, pour changer sa physionomie. Nous la voyons, dans l'histoire de M. Gauthier, plus malheureuse encore et moins

coupable que nous ne l'avions encore vue jusqu'à présent. S'il est vrai — et cette conviction nous semble acquise — qu'elle n'eut pas connaissance du meurtre de son mari et ne fut, en quelque sorte, que la rançon de ce crime que l'on a tant exploité pour la perdre, l'accusation qui pèse sur sa mémoire est encore plus cruelle et moins méritée. Ses ennemis, si âpres à sa perte, ses conseillers si souvent perfides, ses parents et ses proches si prompts à l'abandonner, n'en sont que plus odieux, et sa fin tragique n'a plus le caractère d'une expiation. Il reste bien assez de faiblesses dans sa vie pour qu'on ne puisse complétement l'absoudre, et la plus grande de toutes, son mariage avec Bothwell, comptera toujours comme une faute capitale; mais de là au crime dont on l'accusait, il y a loin. Quant à l'action condamnable qui entache cette page si sombre de son existence, il ne faut la juger qu'après avoir étudié, avec M. Gauthier, les pièces de ce long procès pendant depuis trois siècles devant la postérité.

Le temps qui, d'ordinaire, adoucit les passions mais détruit les preuves, a, cette fois, ravivé les unes et les autres, et a rendu un intérêt nouveau à ce sujet si souvent traité sans recevoir de solution. Plusieurs historiens contemporains l'ont repris à des points de vue opposés. Le parti de la défense est représenté par les judicieux ouvrages de M. Viesener, de M. Hosack, etc., et par l'histoire si sincère, si forte de preuves, à laquelle M. Jules Gauthier a consacré dix années d'études consciencieuses; le parti de l'attaque compte l'illustre historien français, M. Mignet; et quelques écrivains anglais, notamment Menins, Burton et Fronde, chez lesquels il revêt une forme passionnée, qui semble un souvenir de la thèse qui était en faveur au temps d'Élisabeth. Lorsque, dans le cours de son *Histoire d'Angleterre*, M. Fronde vient à parler de Marie Stuart, il s'exalte jusqd'à la colère.

Ce n'est point ainsi que procède M. Gauthier, lorsqu'il discute les charges accumulées contre la malheureuse reine d'Ecosse. Il indique, et cela semble suffire, à quelles sources les adversaires de Marie Stuart puisèrent leurs accusations. Il fait voir clairement aussi à quelle inspiration il faut rapporter les libelles calomnieux et les prédications incendiaires des Buchanan et des Knox, plumes vénales, consciences vendues, servant les intérêts d'un parti hostile à l'autorité légitime, et secondant les menées politiques d'un voisin perfide, à l'aide des moyens les plus bas ou les plus criminels.

Il faut lire dans son ensemble l'histoire de Marie Stuart, si l'on veut en connaître les événements et les personnages sous leurs faces diverses et multiples, un court exposé ne suffit pas à les peindre au vrai tels qu'ils apparaissent dans l'enchaînement du récit historique,

mais il est permis d'en détacher quelques traits qui peuvent donner aux juges de Marie Stuart le désir de s'éclairer mieux, et d'examiner de nouveau, sans opinion préconçue, la cause de l'infortunée.

II

Avant d'arriver à la phase dramatique de l'existence de Marie Stuart, il est bon de la voir sous l'aspect gracieux de sa première jeunesse, déjà malheureuse, parfois passionnée et inconséquente, mais non encore calomniée. Le charme de sa personne, dont ses contemporains ont tous parlé, les uns avec admiration, les autres avec défiance, existait déjà dans l'enfant que l'on envoyait en France, pour la soustraire aux tentatives des factions écossaisses et anglaises. Déjà cette petite reine d'Écosse semblait une proie dont les partis devaient s'emparer à leur profit. Le futur régent, comte d'Arran, depuis duc de Châtellerault, voulait la fiancer à son jeune fils. Le Protecteur, duc de Somerset, voulait en faire l'épouse du fils de Henri VIII, Édouard VI; mais Marie de Lorraine, sa mère, fidèle à l'alliance de la France, accepta les propositions qui lui furent faites pour l'unir au dauphin fils de Henri II. Marie de Lorraine paya cher cette préférence. Régente du royaume à la mort de Jacques I[er], c'est-à-dire cinq jours après la naissance de Marie Stuart, elle eut à lutter et se brisa contre les difficultés que devait, plus tard, rencontrer sa fille. Après mille périls, la petite reine d'Écosse débarquait, à l'âge de cinq ans, sur cette terre de France, où elle devait rencontrer de si courtes années de bonheur. « C'était alors, dit un contemporain, une des plus parfaites créatures que Dieu ait jamais formées. »

Dans un tableau rapidement tracé de la cour élégante et licencieuse des Valois, M. Gauthier fait entrer la plupart des personnages qui y figuraient avec éclat. Il laisse parler Ronsard et Brantôme, tous deux enthousiastes des grâces naissantes de Marie Stuart. « La reinette » est élevée avec les filles de Catherine de Médicis, alors bien disposée pour la jeune princesse, qu'elle entend gouverner à sa fantaisie. Elle reçoit une éducation complète. « On enseignait aux royales écolières les lettres par-dessus tout, et rien ne donne une plus juste idée de la forte et saine instruction qu'on leur inculquait, que le curieux recueil de thèmes et de versions, rédigé sous forme de lettres, que la « merveilleuse petite reine d'Écosse » adressait à ses futures belles-sœurs... Elle apprit l'italien en très-peu de temps, et le parlait presque aussi bien que le français, qui devint pour le reste de sa

vie sa langue habituelle... Le grec ne lui fut jamais très-familier, mais en latin elle fit de tels progrès que, à l'âge de treize ans, à l'occasion de la nouvelle année, elle put prononcer dans la salle du Louvre, en présence du roi, de la reine et de toute la cour émerveillée, un discours en latin qu'elle avait composé elle-même, dans lequel elle soutenait, contrairement à l'opinion commune, « qu'il est séant aux femmes de connaître les lettres et les arts libéraux... » Elle apprit avec un soin tout particulier l'histoire, la géographie, comme il convient à un prince; et, plus tard, quand elle fut retournée dans ses États, elle lisait encore Tite Live avec le célèbre Buchanan. »

Ce nom nous arrête, et nous le retrouverons souvent lié à l'histoire des mauvais jours de la femme dont ce traître fut tour à tour l'ami et le persécuteur. L'on voit que les ennemis de Marie Stuart, les lords écossais, Élisabeth, ses ministres, savaient à qui s'adresser, quand il s'est agi d'inventer des mensonges. Nous trouvons d'abord Buchanan au mariage de sa souveraine avec le dauphin. Pour cette fête, « il composa, en l'honneur de la « Nymphe de Calédonie, » un épithalame, qui est une de ses plus belles inspirations. » Ce n'est qu'un détail, mais il a sa moralité. Il suffisait, ce semble, à des historiens consciencieux, de considérer les deux faces du personnage, pour se défier de la diffamation après tant de louanges. Si la passion du moment, l'intérêt personnel, la raison d'État, firent recourir à de honteux moyens, ce n'est pas un motif pour que l'histoire impartiale les confirme, en les adoptant comme valables et honnêtes.

Il faut reprendre le récit de cette éducation, qui rappelle ce beau Rubens du Louvre, où on voit la jeune Marie de Médicis, à qui Mercure amène le cortége des Grâces et des Muses, ayant, pour s'instruire, posé son livre sur les genoux de la docte Minerve. Il en était de même de la jeune Marie Stuart : « Douée d'une imagination vive, elle avait hérité de son père du goût de la poésie, que ne pouvait manquer de développer le milieu dans lequel elle vivait. Ce fut Ronsard qui dirigea ses premiers essais, et les vers qu'elle composa lui valurent les éloges des poëtes du temps. La musique aussi avait fait partie de son éducation. Elle avait la voix agréable et chantait très-bien, et pouvait, au besoin, s'accompagner sur le luth. Enfin, quoiqu'elle fût reine, on n'avait point dédaigné de l'exercer aux travaux d'aiguille, dans lesquels elle excella, et qui devaient lui être plus tard d'une si précieuse ressource pendant les longues années de sa captivité. »

Brantôme, dans le portrait élogieux qu'il fait de la jeune princesse, parlant de son talent pour la poésie, énonce une opinion qui peut avoir quelque crédit, si on la rapproche des basses imputations

fournies par les fameuses *lettres de la cassette* : « Elle se meslait, dit-il, d'être poëte, et composait des vers, dont j'ai vu aulcuns de beaux et très-bien faits, et nullement ressemblant à ceulx qu'on lui a mis sus avoir fait pour le comte de Bothwell ; ils sont trop grossiers et mal polis pour estre sortis d'elle, et M. de Ronsard estait bien de mon opinion »

« Tous les contemporains se sont accordés à louer sa beauté, dit encore M. Gauthier. Ses cheveux étaient d'un blond ardent et bouclés naturellement. Elle avait les yeux bruns et grands, et pleins à la fois de douceur et d'intelligence, le front haut, le teint clair, comme son père, et les mains « les mieux tournées du monde. » Sa taille élancée et son maintien plein de noblesse lui donnaient un air majestueux... « Quand elle devysait avec aulcun, elle était de fort doux, mignard et agréable langage, d'une fort discrète et modeste priveauté... » Marie Stuart n'était pas seulement belle et spirituelle : « Elle était du tout bonne et très-douce, » comme dit Brantôme. Quoique enfant, elle se montrait déjà telle qu'elle fut toute sa vie : fière, généreuse, ennemie toute mesquinerie, et ne pouvant souffrir d'être « bassement traitée » et « tenue en curatelle. » Elle aimait à donner, et ne craignait rien tant que de paraître « chiche. » Un des traits particuliers de son caractère, et qui la distingua jusqu'au pied de l'échafaud, c'est l a econnaissance pour tous ceux qui lui avaient fait du bien ou rendu des services. »

Ces vertus royales se fussent montrées dans leur jour, si la destinée, telle qu'elle s'annonçait pour Marie Stuart, n'eût pas changé de cours d'une manière inattendue, lorsque la jeune reine, pleine d'espérances, devint si fatalement, à dix-huit ans, la reine douairière de ce beau pays de France, où elle était aimée, et qu'elle aimait, on le sait, avec une véritable passion. Attachée depuis l'enfance à cet être débile que la politique lui avait donné pour époux, elle lui montrait une sincère affection ; et le dauphin, d'un an plus jeune qu'elle, timide et sauvage, comme ceux qui se sentent généralement rebutés, n'était heureux qu'auprès de « la sérénissime petite reine d'Écosse. » On a, dans les lettres d'un ambassadeur vénitien, le tableau de cette innocente intimité. « Il advient parfois, dit-il, que se faisant tous les deux des caresses, ils aiment à se retirer tout à part, dans un coin des salles, pour qu'on ne puisse entendre leurs petits secrets. » Jusqu'au dernier moment, elle lui donna les soins les plus tendres, et fut seule à le regretter ; Catherine de Médicis elle-même éprouvait pour ce fils « une certaine aversion, qu'avait encore accrue la faiblesse de sa santé et la petitesse de sa taille. » « Le 5 décembre (1560), à onze heures de la nuit, écrit Throckmorton, l'ambassadeur anglais, le roi a rendu son âme à Dieu, laissant son

épouse aussi accablée et désolée qu'elle a juste raison de l'être. Elle a veillé auprès de lui tout le temps qu'a duré la maladie; la fatigue de ces longues veilles, et surtout l'issue qui les termine, l'ont tellement abattue, qu'elle n'est pas elle-même dans le meilleur état de santé, sans que, toutefois, il y ait danger pour ses jours. » Un peu plus tard, Throckmorton écrit encore, à ce sujet, aux lords du Conseil : « Depuis la mort de son maître, elle a montré et montre chaque jour qu'elle est douée d'une sagesse au-dessus de son âge, d'une grande modestie et d'un grand jugement, par la sage conduite d'elle et de ses affaires... Quoique reine, elle ne se croit pas au-dessus des bons conseils... Déjà il paraît que quelques-uns qui ne faisaient point cas d'elle la prennent, maintenant qu'ils voient sa sagesse, en honneur et en pitié... »

Tels étaient les sentiments exprimés à l'égard de la jeune veuve de François II par ce confident des pensées intimes d'Élisabeth, son correspondant assidu, dévoué à sa politique, dont il connut tous les secrets, dont il servit toutes les intrigues, et qui déjà, alors qu'il se montrait si touché de la conduite de Marie Stuart, l'entourait d'espions et engageait sa maîtresse à gagner à prix d'argent les lords écossais. En effet, tant de grâces, de bonté, de bonnes intentions, ne devaient être d'aucun secours à la jeune reine dans la lutte qui s'engageait déjà. Elle le comprenait, et quittait la France avec une tristesse qui peut s'appeler un pressentiment; elle ne connaissait que trop bien les dangers qui l'attendaient. On sait par la narration de Brantôme, qui l'accompagnait avec un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes, l'émotion qu'elle témoigna quand la flottille se détacha de cette terre amie. On n'ignorait pas qu'une escadre anglaise devait faire la chasse à la nef qui portait la reine d'Écosse, Élisabeth ayant résolu de l'empêcher de rentrer dans ses États. « Si désira-t-elle cette fois, dit le chroniqueur, qu'une armée d'Angleterre parût, dont nous étions fort menacés, afin qu'elle eût sujet et fût contrainte de relâcher en arrière et se sauver au port d'où elle était partie. » Tant qu'elle put apercevoir la côte, c'est-à-dire pendant de longues heures, elle refusa de quitter le pont, y fit dresser un lit, et, sans manger ni dormir, resta les deux bras appuyés sur la poupe de la galère, du côté du timon, en versant de grosses larmes et répétant sans cesse ces tristes paroles : « Adieu, France! »

Elle abordait, après quatre jours d'une navigation dangereuse, n'échappant qu'à la faveur du brouillard aux ennemis qui la poursuivaient, dans son propre royaume où lui était préparé, non l'accueil réservé à une jeune souveraine qui a besoin du secours de tous ses serviteurs pour accomplir l'œuvre si difficile de gouverner un peuple, mais la trahison, la haine, le fanatisme, qui allaient prendre

toutes les formes afin d'incriminer les démarches les plus innocentes, et de la contraindre en quelque sorte à se précipiter dans l'abîme ouvert sous ses pas. A partir de ce moment, l'histoire de Marie Stuart n'offre plus que des hontes ou des crimes. C'est une longue conjuration contre toutes les lois divines et humaines ; c'est une sombre intrigue dont le sens échappe à l'observation, et cependant l'étude de ce drame intéresse et révolte tout à la fois. Celle qui en est l'héroïne, constamment en scène, le remplit de sa personnalité touchante, et quel que soit le jugement qu'en portera le spectateur, la pitié ne peut manquer à une si grande infortune, courageusement supportée par une femme qui n'a pour elle que son bon droit et le dévouement impuissant de quelques amis demeurés fidèles. Tout a conspiré pour amener la catastrophe finale, dès longtemps prévue, qui termine ce règne fictif de moins de quarante ans, dont dix-neuf années passées dans la plus dure captivité. Les événements sont connus, les mobiles ne le sont pas moins ; mais il était resté des ombres sur certains faits. Dans son ouvrage, M. J. Gauthier semble les dissiper, de même qu'en son propre esprit il a vu s'éclaircir par degrés des questions jusqu'alors obscures pour lui. Il arrivait à Édimbourg en 1851, sous l'impression de récentes lectures qui lui donnaient, quant au meurtre de Darnley, la presque certitude de la culpabilité de l'épouse infidèle. Il fut surpris de voir qu'autour de lui on en jugeait tout autrement, et que le souvenir de Marie Stuart, de *l'aimable Marie* (*lovely Mary*) était resté gravé dans le cœur de ses compatriotes en traits toujours charmants. Le doute ayant remplacé la conviction, M. Gauthier résolut de ne s'en rapporter qu'à lui-même, et entreprit ces longues et minutieuses recherches qui le conduisirent à donner au public un ouvrage complet, au lieu d'un simple mémoire justificatif.

III

Il entrait dans les desseins d'Élisabeth à l'égard de sa *bonne sœur*, car c'est ainsi qu'elle la nomme jusqu'à la fin, de perdre une rivale odieuse, en s'appuyant sur tous les sophismes dont les tyrans colorent leurs propres intérêts sous le nom de raison d'État. Elle satisfaisait, en la poursuivant et en la calomniant, à des sentiments de haine personnelle, de jalousie féminine, et, par-dessus tout, elle obéissait à une sorte de terreur puérile, à ce qui fut la crainte de toute sa vie, l'idée que Marie Stuart revendiquerait un jour les droits au trône d'Angleterre qu'elle tenait de sa naissance, tandis que la

fille d'Anne de Boleyn, autrefois déclarée illégitime par arrêt du Parlement, ne régnait qu'en vertu d'un arrêt contraire. Marie Stuart, par le fait, n'a jamais réclamé que le droit de succéder à Élisabeth, si celle-ci venait à mourir sans enfants; mais il importait à la politique anglaise de laisser croire à des prétentions immédiates, et de les combattre par la ruse ou par la force, par la corruption ou la calomnie, et en se servant du mobile religieux, si puissant à l'époque de la réformation. « La reine, dit M. Troude (et l'aveu est singulier de la part d'un panégyriste) n'avait pas de ces scrupules qui arrêtent les âmes timides; mais elle était possédée d'une crainte pour ainsi dire maladive à l'idée de se nommer un successeur; « car, dit Castelnau dans ses Mémoires, Élisabeth n'avait rien tant « en horreur que le nom d'héritier. Ce fut le crime de Marie! Les « allusions à ce sujet étaient, selon ses propres paroles, « comme « une horloge qui ne cessait de sonner son glas funèbre. » Là était le mobile; quant aux moyens, on les connaît, et on peut les juger en prenant le fil conducteur sans lequel on ne pourrait que s'égarer dans le dédale de cette politique toute compliquée de ténébreux détours, de contradictions apparentes, de menées perfides, politique assez habile pour enlacer une princesse intelligente formée de bonne heure aux affaires publiques, assez forte pour s'imposer à l'intérieur comme au dehors. Les moyens peuvent sembler grossiers, mais leur application offrait de nombreuses ressources. En premier lieu, il s'agissait de corrompre, par des promesses ou de l'argent, ceux qui pouvaient servir la reine d'Écosse, puis de semer la division entre elle et ses sujets, de fomenter la révolte chez une noblesse avide et turbulente, de favoriser l'antagonisme des protestants et des catholiques, de rompre les alliances de l'Écosse avec les puissances étrangères, surtout avec la France, afin d'y faire dominer l'alliance anglaise. Tout réussit selon les plans astucieux d'Élisabeth, si bien secondée par l'adroit et impitoyable Cecil. Cette marche perverse les conduisit au but qu'ils voulaient atteindre : Marie Stuart mourait déshonorée, le parti anglais triomphait en Écosse, la réforme s'y établissait dans toute sa rigueur. Cependant, tant d'efforts, tant d'artifices, ne devaient pas conjurer le péril si redouté par Élisabeth, et c'est à un Stuart qu'elle léguait finalement cette couronne dont elle s'était montrée si jalouse.

De tous les piéges tendus à Marie Stuart, il n'en est pas de plus apparent que celui de son second mariage. La principale crainte d'Élisabeth était de voir sa rivale contracter une union qui lui eût assuré la protection de quelque grande puissance, et, depuis son veuvage, elle la voyait recherchée par tout ce qu'il y avait de princes étrangers, que tentaient la couronne d'Écosse et la main d'une

jeune et belle souveraine. La France, l'Espagne, l'Autriche, la Suède offraient des prétendants redoutables, parmi lesquels Marie Stuart eût volontiers cherché un appui si nécessaire à sa faiblesse. Pour éviter ce danger, rien de comparable aux procédés de la reine d'Angleterre, qui sembleraient souvent inexplicables, si l'on n'en pénétrait les motifs inavoués. D'abord, elle la menace de s'opposer par la force à toute alliance qu'elle regarde comme nuisible aux intérêts de l'Angleterre, et quand elle l'a réduite à refuser des propositions avantageuses, elle lui fait des caresses hypocrites ; elle veut lui donner un époux de sa main, et alors lui offre, qui? son propre favori, Robert Dudley, comte de Leicester, dont elle n'a nullement l'intention de se séparer ! Ces propositions mêmes, qui font l'objet de longues et curieuses négociations, sont mises en avant avec une perfide adresse, afin d'exciter la jalousie des nobles écossais, toujours prêts à se révolter dès qu'il est question de leur donner un maître. A la tête de ce parti hostile se tient lord James, le frère bâtard de la reine, devenu comte de Moray après la ruine de la famille des Gordon, à laquelle Marie Stuart souscrivit malheureusement avec trop de facilité. C'était un ambitieux, capable des plus noires actions, mais en qui la jeune reine crut trouver un ami et un protecteur. Son caractère était mieux connu d'Élisabeth, et elle en fit un instrument de sa politique, comme aussi du comte de Lethington, de Morton, de tous ces chefs de factions dont disposèrent facilement l'argent et les secours de l'Angleterre. Moray, plus que ses associés, avait intérêt à la ruine de sa propre sœur. Se prétendant fils légitime, par un mariage secret de sa mère avec Jacques V, en réalité, il aspirait au trône. « Doté de riches abbayes en Écosse et en France, il abandonna le catholicisme, mais il garda les bénéfices. Quand le parti réformé fut devenu puissant, il s'en fit le chef, et bientôt il acquit une influence considérable auprès des ministres protestants par son affectation d'austérité; auprès des hommes politiques par sa naissance; auprès de tous par son air de bonhomie. Quoiqu'il n'eût point la souplesse d'esprit ni l'habileté de Lethington, il était adroit et rusé : jamais conspirateur ne sut mieux cacher ses projets ; jamais ambitieux ne marcha d'un pas plus ferme vers le but de son ambition ; aucune félonie, aucune ingratitude, aucune bassesse ne l'arrêta... »

Tels étaient les hommes qui dirigeaient les affaires en Écosse, ceux que Marie Stuart appelait à son conseil, ou qu'elle envoyait en Angleterre pour y discuter ses intérêts. Avec cette candeur de certaines âmes qui aiment à croire au bien, de préférence au mal, « elle ne sut jamais discerner les traîtres de ceux qui lui étaient dévoués. » C'est cette disposition à la confiance qui servit le mieux les desseins de ceux qui conspiraient sa perte, et de lord James en

particulier. « Il conseille, dit Randolph (agent diplomatique d'Élisabeth en Écosse, dont la correspondance avec sa cour fournit tant de documents à cette histoire), il conseille suivant la nature de son caractère, avec rudesse et familiarité ; Lethington d'une manière plus délicate et plus fine. La reine est patiente, écoute et supporte beaucoup. »

Or ces deux hommes, appelés avec les commissaires d'Élisabeth, Bedford et Randolf, pour examiner les propositions de mariage, étaient d'avis que Marie Stuart acceptât Leicester, pourvu qu'un acte du Parlement la déclarât héritière du trône d'Angleterre. Quand Élisabeth vit que cette alliance ne rencontrait pas trop d'obstacles, elle changea brusquement de tactique, et présenta le beau Darnley, fils du comte de Lennox, cousin des deux reines, dans l'espoir encore que la noblesse écossaise se montrerait hostile à un prince catholique, dont les biens resteraient en Angleterre sous le poids d'une confiscation. Le malheur voulut que ce choix agréât à Marie au delà même de ce que l'on pouvait supposer. Peut-être était-ce par lassitude de tant de contrariétés au sujet de son mariage ; peut-être espérait-elle, en prenant un époux de la main d'Élisabeth, lui prouver sa soumission et acquérir son amitié ; quoi qu'il en soit, il est certain que Darnley toucha son cœur dès le premier moment, et qu'elle résolut de s'en tenir à lui. « Quand on considère, dit l'historien Tytler, les éléments redoutables dont elle était environnée, la perfidie, la cruauté, le fanatisme sous ses formes les plus hideuses, toutes les passions féroces et sans frein de l'âge féodal, jointes aux vices raffinés que ses sujets avaient rapportés du continent, on ne peut s'empêcher de prendre en pitié une si jeune reine, placée sans conseillers dans une situation si difficile, pleine de dangers et de responsabilités. » Loin de lui être une protection contre tous ces dangers, ce mariage devait les aggraver. « Il n'est que trop vrai que Darnley ne méritait point l'amour de Marie ; mais elle ne fut pas la seule à s'abuser sur les défauts de ce triste prince. »

Marie Stuart, quoique décidée, au fond, à épouser son cousin, crut devoir convoquer la noblesse, pour obtenir sa sanction à ce mariage. Les barons, assemblés dans la salle des états à Stirling, y donnèrent leur approbation, même les mécontents. Au nombre des adhérents étaient le duc de Châtellerault, Moray, Argyle, Morton, Glencairn, « tous ceux sur qui l'on comptait en Angleterre pour soulever l'Écosse. » C'est un détail à remarquer, car la plupart de ces hommes se montrèrent bientôt à la tête du parti qui, sous prétexte de « la religion en danger, » devait prendre les armes, appuyés par Knox et la bourgeoisie, dans le dessein d'usurper le gouvernement, d'assassiner Darnley et Lennox, et d'emprisonner la reine à Lochleven.

Après avoir en ce sens reçu les instructions de l'Angleterre, car Élisabeth affectait de se montrer mécontente du mariage qu'elle avait elle-même proposé, les rebelles se lièrent par un *bond* (un contrat) qui contenait les termes de leur abominable complot. Knox y apposa sa propre signature. Marie Stuart, que l'on devait enlever pendant un voyage, en eut connaissance, et n'y échappa qu'en prévenant l'heure du départ. Mais l'obstacle ne fit que l'irriter, et sans redouter la sédition, avec l'imprudence et, il faut le dire, la passion qui a marqué quelques-uns de ses actes, elle brusqua le dénoûment. On prétend qu'un mariage secret entre elle et Darnley était déjà conclu, d'après les conseils de David Riccio, son secrétaire, vingt jours avant le mariage public, qui se fit solennellement à Holyrood, en présence de quelques nobles encore fidèles, parmi lesquels se trouvait Morton, le futur régent. En se mariant, Darnley reçut le titre de roi. Ce fut une véritable faute, et pour Marie Stuart le commencement des plus grands malheurs. Elle liait à son sort un être incapable de se gouverner lui-même, et qui, loin d'être pour elle un appui si nécessaire, n'amenait avec lui que de graves difficultés, compliquées de toutes celles que ses ennemis allaient inventer pour les perdre tous deux. Mais s'il faut la blâmer de sa précipitation, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les maux qui devaient en résulter ne furent pas en proportion de la faute politique, et que les accusations dont sa conduite fut l'objet en toutes circonstances dépassèrent toujours la mesure de ses torts. Marie Stuart avait, comme il arrive souvent, les défauts de ses qualités : vive, impétueuse, méprisant les obstacles avec cet orgueil de race qui s'irrite des résistances, son éducation française la mettait de plus dans une sorte de désaccord avec les nécessités de sa situation actuelle. Cette rude noblesse écossaise ne s'accommodait pas plus des goûts élégants qu'elle avait rapportés de la cour de France, que la reine ne pouvait, de son côté, se faire aux mœurs à demi barbares de ce peuple et aux sévérités puritaines qui proscrivaient à la fois ses amusements et l'exercice de son culte. Elle essaya toutefois de s'y plier, et on peut voir dans tout ce que Knox lui-même a rapporté de ses luttes avec la reine, que le beau rôle n'est pas pour l'apôtre de la réforme. Il l'attaque du haut de la chaire, il l'insulte en ses libelles, il lui adresse en face des reproches qu'elle supporte avec une remarquable douceur, et après ces scènes on la voit fondre en larmes, tandis que le prédicateur se retire triomphant.

On fait un crime à Marie Stuart d'aimer mieux la société des Français qui sont à sa cour que celle de ses farouches compatriotes ; on prétend qu'elle accorde trop de liberté à ses familiers. Tous les plaisirs auxquels elle se livre lui sont imputés à mal, et la calomnie

tire parti de ses plus légères imprudences; mais si l'on veut s'en rapporter à Randolph lui-même, dont le mauvais vouloir égalait la clairvoyance, on verra qu'il vantait encore, en 1565, la dignité qu'il avait remarquée jusque-là dans la reine d'Écosse et la modestie qu'il avait été émerveillé de trouver en elle. Il parlait ainsi longtemps après la triste aventure de Chatelard, qu'on accusa tant Marie Stuart d'avoir provoquée par ses dangereuses coquetteries. Sa tolérance même en matières religieuses tourna contre elle. Sans lui concilier les catholiques, qu'elle laisse persécuter à ce point qu'on ose décréter la peine de mort contre ceux qui exercaient ce culte détesté, on regarde cette tolérance comme un aveu de sa faiblesse, et, parlant d'elle, Randolphe dit encore : « La pauvre âme a tant de mal pour conserver cette sotte messe qu'elle ne sait plus où se tourner et comment se défendre. » Enfin, des maladresses, des erreurs de conduite ou de jugement qui, dans toute autre situation, à peine auraient donné lieu à des imputations malveillantes, deviennent, pour ses détracteurs, des actions coupables, et si elle succombe sous leurs attaques, c'est parce qu'ils se servent aussi bien des armes qu'elle leur prête que de celles qu'ils forgent contre elle.

Darnley, ce triste et vicieux personnage, devient encore le fléau de l'épouse qui l'a appelé à une fortune si soudaine. « Oubliant, dit M. Gauthier, qu'il la devait tout entière à la reine, aussi présomptueux qu'incapable, il prétendait imposer ses caprices et gouverner le royaume à son gré.... de plus en plus rebelle aux sages conseils qu'elle avait essayé d'opposer à ses penchants déréglés.... Darnley continuait à fuir sa société pour courir la campagne avec ses chiens et ses faucons, ou pour se livrer, avec de jeunes libertins comme lui, à son goût pour la débauche et la crapule. » Il s'enivrait et rendait toute la cour témoin des scènes violentes qu'il faisait à la princesse, irrité de ce qu'en son absence, elle agissait en souveraine. Mais ce fut l'ambition immodérée de Darnley qui devint, plus encore que son inconduite, une occasion de querelle entre les deux époux. « Il pressait la reine, écrit Randolph à Cecil, de lui donner la couronne matrimoniale qu'elle n'était pas disposée à lui accorder encore, et qu'elle voulait, pour ainsi dire, tenir en réserve jusqu'à ce qu'elle eût vu s'il était digne d'un si grand pouvoir. » Loin d'y acquérir des droits, il perdait chaque jour de la considération attachée à son titre, et n'était plus soutenu que par un reste d'affection que Marie Stuart lui conservait malgré sa conduite dégradante. Il prétendit sortir de la position secondaire qui lui était faite dans le gouvernement, donna des ordres à l'insu de la reine et au mépris de son autorité. « Elle le prit mal et voyant qu'il prêtait l'oreille aux suggestions de ses ennemis, elle défendit à Riccio de sceller aucun

papier avant qu'elle eût signé la première, contrairement à tout ce qui s'était fait jusque-là. » C'était plus qu'il ne fallait pour porter à son comble la colère et le ressentiment du jeune homme aussi violent que faible de caractère, et le faire entrer avec passion dans le complot qui s'organisait contre l'autorité de sa femme. Les conjurés, trouvant un grand avantage à compromettre le roi pour se couvrir de son nom, surexcitent son orgueil, flattent son ambition. « Ils lui promirent la couronne matrimoniale et de la lui conserver quand même la reine viendrait à mourir; et, si elle ne mourait pas et qu'elle voulût s'opposer à leurs desseins, ils s'engagèrent à la tenir en prison pour le reste de ses jours. On fit briller les mêmes espérances aux yeux de Lennox, qui n'était ni plus scrupuleux que son fils ni plus raisonnable, et tous deux consentirent à s'associer à cette ligue monstrueuse et acceptèrent les conditions qui leur furent proposées. » Ces conditions étaient réciproques et rédigées dans un *bond* dont il existe encore plusieurs copies du temps, une entre autres au *British Museum*, endossée par Randolph. Sur ces copies, on ne voit pas quels furent les signataires autres que le roi, Morton et Ruthven, mais on sait, par les correspondances et par les faits, que la conspiration comptait, outre ces personnages principaux, tous les lords bannis en Angleterre après plusieurs séditions que Marie Stuart avait réprimées, les comtes de Moray, d'Argyle, de Rothes et de Glencaim, les lords Boyd, Ochiltrie et leurs amis; le laird de Grange, avec qui s'entendit Lennox; tous prêts, dès que le complot aurait abouti, à venir se serrer auprès du roi. Knox et Braig, les deux ministres d'Édimbourg, et quelques-uns des principaux chefs de l'Église, furent mis dans le secret. Non-seulement aucun ne fit d'objection, mais même ils entamèrent la partie en enflammant le peuple par des prédications fanatiques. Le roi, de son côté, s'engageait à établir la religion réformée, et à rendre aux exilés leurs biens et leurs dignités. Les *bonds* furent communiqués à Élisabeth et à Cecil par Randolph et Bedford, gouverneur de Berwick. On sait, dans leurs correspondances, qu'ils connaissaient à l'avance tous les projets des conjurés, et les encourageaient; et, quand Moray se mit en route pour aller recueillir sa part du crime, l'avare Élisabeth ordonna de lui remettre trois cents livres pour payer les frais de voyage.

Mais avant d'arriver jusqu'à Marie Stuart, on voulait se débarrasser de son secrétaire David Riccio, dont les conseils pouvaient la guider dans ces moments difficiles, et dont la société lui plaisait. Musicien et poëte comme elle, il offrait à la jeune femme des distractions à l'ennui et aux soucis de cette royauté si disputée. On a voulu voir dans l'assassinat de Riccio une vengeance de Darnley, atteint dans

son honneur conjugal, mais ce motif apparent couvre la raison politique, et bien que la reine d'Angleterre se voilât la face quand il était question de l'intimité de Marie Stuart et de son secrétaire, le mobile caché ressort des faits qui précédèrent et suivirent le crime, et il est facile de l'y découvrir. Dans le *bond* où se trouvent développées les raisons qui conduisent les conjurés, il n'est fait allusion ni au prétendu déshonneur du roi, ni à la jalousie qu'on lui a supposée. « La faveur dont jouissait Riccio datait d'avant le mariage de la reine, dont elle avait servi à hâter l'accomplissement ; elle avait continué depuis, sans porter ombrage à Darnley, qui ne prit le secrétaire en aversion que quand celui-ci eut refusé de trahir la reine, et ne se scandalisa de son influence que quand il vit dans cette influence un obstacle à ses désirs immodérés. » « On dit clairement, dit l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre, que le secrétaire a été mis à mort, parce qu'il avait plus de part aux affaires que ne voulait le roi. »

Toutes les circonstances qui accompagnent la scène tragique du meurtre de Riccio, sont décrites par M. Gauthier à l'aide des documents contemporains les plus authentiques, d'une manière trop frappante et trop complète pour qu'il soit permis de les affaiblir en les abrégeant. Il faut lire cet horrible épisode d'une histoire où chaque page présente un nouvel intérêt dramatique, pour se faire une idée juste de ce que fut ce complot si cruellement exécuté. On voulait que l'assassinat eut lieu dans la chambre même de la reine, pour donner créance aux méchants bruits, mais l'impatience des conjurés ne leur permit pas d'attendre, et ce fut dans une petite salle où elle soupait avec sa sœur naturelle, la comtesse d'Argyle, et plusieurs de ses serviteurs, parmi lesquels Riccio, que le malheureux fut poignardé sous les yeux de Marie Stuart ; le féroce lord Ruthven portait les premiers coups, tandis que Darnley, entré quelques instants auparavant, empêchait sa femme de faire un mouvement ; « Ker de Fawdonside lui plaça sur la poitrine un pistolet armé, et, avec de grossières injures et d'horribles imprécations, il la menaça de la tuer, si elle résistait : « Tirez, dit la reine, si vous ne respectez « point l'enfant que je porte dans mon sein. » L'arme, dit lord Herries, refusa de faire feu. »

Le crime consommé, le lâche Darnley se vit lui-même sous la dépendance de ses complices, et la nuit qui suivit l'œuvre de sang, enfermé avec la reine prisonnière à qui il ne savait « donner autre confort, sinon de lui dire : Ce n'est rien, » il commença peut-être à s'apercevoir qu'il n'était que leur faible instrument. Toutefois, le lendemain il agissait en roi, cassait le parlement dont il exilait tous les membres, assemblait les états qui devaient reconnaître son autorité, et se voyait, pendant quelques jours, appuyé par Moray et ses compagnons

d'exil, qui rentraient dans Édimbourg avec une escorte de mille cavaliers. Moray s'étant présenté devant la malheureuse reine, elle se jeta dans ses bras en pleurant et en invoquant son secours. Il affecta d'être ému, « et mêla, s'il faut en croire Melvil, ses larmes à celles de sa sœur.... se mit à genoux pour demander pardon du passé.... promit d'être à l'avenir un bon et fidèle serviteur. Mais, en sortant du palais, il alla chez Morton délibérer sur les mesures à prendre pour assurer le succès de la conspiration. Après de longs débats où fut agité le sort de la reine, on trouva que le parti le plus sûr était de l'enfermer dans le château de Stirling et de l'y tenir prisonnière jusqu'à ce qu'elle eût approuvé toute leur entreprise, établi la réforme, c'est-à-dire assuré la possession des biens de l'Église à ceux qui se les étaient appropriés, et donné au roi la couronne matrimoniale et le gouvernement du royaume. Si elle résistait, ils étaient fermement décidés à la mettre à mort, ou tout au moins à la laisser en prison le reste de ses jours. »

En donnant un aperçu de ces noires intrigues, ourdies à l'intérieur par la haine et la cupidité, soutenues à l'extérieur par les manœuvres déloyales d'un perfide voisin, et aboutissant toutes au même but, on ne peut encore représenter qu'imparfaitement l'horreur de la situation d'une jeune reine livrée, sans secours, à tant d'ennemis intéressés à sa perte. Tous ces faits réunis, quand bien même il ne témoignent pas en faveur de l'innocence de Marie Stuart, ont encore une grande importance au point de vue historique et dévoilent le sens de certaines obscurités laissées à dessein pour égarer le jugement des historiens futurs. Souvent l'erreur est établie sur des bases si solides qu'il y a courage à la réfuter. Témoin le mystère dont on enveloppa le récit de la mort de Darnley, mystère qui contenait des charges accablantes pour la reine, tandis que la vérité, exposée au grand jour, semble apparaître pour sa justification.

IV

Il était naturel de penser que la douleur, le ressentiment, la crainte provoqués par un événement comme celui de la mort de Riccio mettraient dans l'âme passionnée de Marie Stuart les plus violents désirs de vengeance contre les auteurs du crime, et surtout contre le misérable qui s'y était prêté avec tant de complaisance. C'est une des graves présomptions qui ont induit les historiens à l'accuser d'avoir consenti au meurtre de Darnley, et ils ont voulu voir une dissimulation profonde dans la conduite qu'elle tint à ce moment. Le fait est

que, soit le sentiment de sa propre faiblesse, soit l'impérieuse nécessité, soit un reste de tendresse pour son indigne époux, ou plutôt, tous ces motifs réunis, elle pardonna à Darnley, s'échappa du palais d'Holyrood avec lui, et, réfugiée dans le château de Dunbar, appela autour d'elle les nobles qui lui étaient encore dévoués, Huntley, Athol, Bothwell et quelques autres qui réunirent assez de forces pour pouvoir, à leur tour, menacer les rebelles. Morton, Ruthven, Lindsay, Lethington, Knox s'enfuirent de divers côtés sans résistance, tandis que la reine et Darnley rentrèrent dans Édimbourg, accueillis par de grandes démonstrations de joie. Si, contrairement à ses habitudes de clémence, Marie Stuart eût frappé les coupables, cet acte de sévérité eût peut-être, pour un temps, assuré son pouvoir; mais elle manqua de résolution, fit, sur sa demande, reconnaître juridiquement que Darnley n'avait ni approuvé ni même connu le projet contre la vie de Riccio, et comme, en lui dénonçant ses complices, le roi ne lui avait nommé ni Moray, ni Argyle, ni Glencairn, ni Rothes, ceux-là rentrèrent en grâce. Moray répudiait énergiquement les hommes qui avaient commis le meurtre, mais, sous main, les recommandait à Cecil comme « ses meilleurs amis. » D'autres complices furent mis hors la loi, pour n'être pas venus se justifier. Les sceaux, retirés à Morton, furent confiés au comte de Huntley, le commandement du château de Dunbar, enlevé au laird de Craigmillar, un des conjurés, fut donné à Bothwell. Ces mesures indulgentes ne ramenèrent la paix ni dans le royaume ni dans l'intérieur du ménage de Marie Stuart et de Darnley, et elles eurent pour résultat la croyance, accréditée par les écrivains hostiles, que la reine n'attendait que l'occasion de se venger.

Bientôt elle voulut rappeler les rebelles qui s'étaient exilés eux-mêmes, mais Darnley, redoutant le retour de ses complices, s'y opposa en lui dénonçant la part qu'ils avaient prise au crime. « Il chargea, entre autres, Lethington d'avoir été le moteur principal de la conjuration. » Il amassait ainsi sur sa propre tête des haines que sa mort seule devait assouvir. « Les lords, exaspérés de sa lâcheté.... mirent sous les yeux de la reine les *bonds* signés par Darnley. » Sa douleur fut immense. Elle en écrit à ses parents en France dans les termes du découragement le plus profond. Cependant, elle était à la veille d'accoucher, et elle renferma son chagrin, se contentant de mépriser le malheureux que tout le monde semblait abandonner. Ce ne fut plus entre eux que des scènes de brouille et de raccommodement.

C'est à ce moment que les historiens inspirés de Buchanan placent le commencement de la prétendue passion de Marie Stuart pour Bothwell. On ne peut douter qu'elle n'eût alors une sorte de con-

fiance en cet homme, qui la servait avec zèle et loyauté. Deux fois exilé précédemment pour avoir pris part à des actes de rébellion, il avait fini par s'attacher à la reine et lui avait rendu des services importants. Nommé par elle lieutenant des Marches du Sud, il y commandait avec une grande rigueur qui était dans son caractère. « C'était un homme vain, glorieux, hautain et aventureux, profondément corrompu.... On le craignait autant qu'on le détestait, mais sa fidélité, jointe à la puissance que lui donnaient ses grands biens et ses nombreuses dignités, en faisaient un des plus fermes soutiens du trône, et le plus redoutable adversaire de la faction anglaise. Malgré ses défauts, il n'y avait en lui ni duplicité, ni hypocrisie ; il fut incorruptible au milieu de la vénalité, et jamais il ne s'avilit comme Moray et beaucoup d'autres, en vendant pour un peu d'or ses services et son pays. C'est là le secret de la haine personnelle que lui portait Élisabeth. « Quant à son extérieur, il était laid, borgne, de mauvaise grâce. » A cette époque, il pouvait avoir trente-cinq ans, et venait de se marier avec lady Jane Gordon, sœur du comte de Huntley.

Marie Stuart donne naissance à ce fils, qui fut Jacques I[er] d'Angleterre et, à cette occasion, se réconcilie avec son mari et pardonne à la plupart de ceux qui lui étaient hostiles. Élisabeth, en apprenant cette nouvelle au milieu d'un bal, s'écrie, en se cachant le visage des deux mains : « La reine d'Écosse est mère d'un bel enfant, et je ne suis qu'une souche stérile ! » Toutefois, le lendemain, elle prend une contenance joyeuse, mais on sait que chez elle le second mouvement est toujours la dissimulation. On en voit la preuve dans toutes ses lettres, soit qu'elle écrive à ses agents, soit qu'elle s'adresse à Marie Stuart. Rarement sa pensée véritable s'y trouve exprimée. Les actions y démentent les paroles. Elle semble se complaire dans l'équivoque. Il en est tout autrement de Marie Stuart. Dans sa correspondance volumineuse, les sentiments débordent, et donnent souvent une véritable éloquence. Généralement elle écrit à « sa bonne sœur, » comme si elle ne doutait pas de sa sincérité. D'autres fois, le ton de ses lettres est ironique, jusqu'à l'amertume, quand elle est trop vivement blessée. Sa vivacité ne sait guère contenir une pointe d'esprit fine et acérée, quand l'occasion se présente de s'exercer aux dépens d'un ennemi ridicule ou de mauvaise foi. Durant sa captivité, ses lettres ont d'abord le ton d'une âme irritée et impatiente, puis tout à coup on voit cette âme se relever, forte du sentiment religieux, devenu sa seule passion vers la fin de sa vie.

La conduite de Darnley, quand elle l'eut généreusement reçu à résipiscence, pouvait justifier les odieux soupçons qui pèsent sur la mémoire de Marie, tant cette conduite fut misérable et maladroite. Inquiet de revoir ses anciens complices aux affaires, il refusa d'y

prendre part, pour ne pas se retrouver face à face avec eux. Il faut lire, dans l'ouvrage de M. Gauthier, le récit d'une scène extraite des rapports des membres du conseil privé, qui montre à quel point le malheureux prince était tourmenté par ses craintes et la faiblesse puérile de son caractère. Il a annoncé qu'il quitterait à jamais l'Écosse. La reine, qui veut l'obliger à se prononcer à ce sujet, profite d'une visite qu'il lui a faite un soir à Holyrood pour en faire naître l'occasion : « Le lendemain, de grand matin, les lords du conseil, informés qu'il se disposait à retourner à Stirling, allèrent le trouver dans la chambre de la reine ; Du Croc (l'ambassadeur de France) était avec eux. L'évêque de Ross, de qui le roi n'avait pas à se plaindre, lui demanda pourquoi il avait formé le projet de quitter ainsi le royaume. Du Croc lui représenta que son départ intéressait son honneur, celui de la reine et du conseil, parce qu'il n'avait pu prendre une telle résolution qu'autant qu'il se croyait offensé. Les lords déclarèrent avec beaucoup de déférence que, s'ils étaient coupables envers lui, ils étaient prêts à lui donner toute satisfaction ; que, quant à la reine, loin d'avoir à se plaindre d'elle, il ne pouvait que remercier Dieu de lui avoir donné pour femme une personne si sage et si vertueuse dans toute sa conduite. » Il ne répondit rien. Alors, la reine, le prenant par la main, « lui parla le plus gracieusement qu'il lui était possible, le suppliant, puisqu'il n'avait pas voulu lui ouvrir son cœur la nuit privément, comme elle l'en avait instamment requis, de vouloir bien du moins déclarer devant le conseil si en quelque chose elle l'aurait offensé ; qu'elle s'assurait bien de n'avoir fait de sa vie acte préjudiciable à son honneur, mais qu'encore qu'elle sentit sa conscience nette, il pourrait que sans y penser elle l'eût offensé ; que, s'il en était ainsi, elle le réparerait à son contentement ; qu'il ne dissimulât point l'occasion de son courroux, s'il en avait aucune, et le pria, en l'honneur de Dieu et à jointes mains, de ne l'épargner en rien. » Mais quoi que pussent lui dire la reine, les lords et Du Croc, il ne voulut pas avouer qu'il avait formé le projet de partir ; cependant, il déclara, à la fin, qu'il n'avait pas sujet d'être mécontent, et que la reine ne lui avait donné aucune occasion de se plaindre. Marie dit alors qu'elle se contentait ; « et aussi nous lui criâmes tous, ajoute Du Croc, qu'elle se devait contenter. » Sur quoi, Darnley se retira en disant à sa femme : « Adieu, madame, vous ne me reverrez de longtemps. »

On voit, par le fragment qui précède, que Marie Stuart, en traitant ce malheureux prince comme un insensé, comprenait cependant qu'il était de l'intérêt de l'État et du sien propre de conserver ce simulacre de roi qu'elle s'était si fatalement imposé : on voit encore à quel point il était méprisé de tous, et qu'à cette époque elle était,

au contraire, jugée avec faveur ; car Du Croc, écrivant à sa cour, dit encore : « Je n'ai jamais vu de majesté autant estimée, ni une plus grande harmonie entre ses sujets qu'à présent, grâce à sa sage conduite. » « Ces témoignages si précis donnent un démenti formel aux calomnies de Buchanan, ajoute M. Gauthier ; si la vie de Marie Stuart eût été scandaleuse, comme il le dit, Darnley n'aurait point manqué de s'en prévaloir, et le nom de Bothwell se retrouverait dans ses plaintes et dans la correspondance de ses ambassadeurs. »

Quelle que fût la condescendance de Marie Stuart, elle se montrait parfois excédée de tous ces tourments ; elle déclarait qu'elle voudrait être morte ; sa santé en souffrait, et il était facile de comprendre l'aversion croissante qu'elle éprouvait pour Darnley, sans qu'il soit besoin de chercher une nouvelle passion pour l'expliquer. Les lords rentrés en grâce qui gouvernaient avec elle profitèrent de cette disposition pour l'initier à un plan dont elle ne connut pas toute la noire profondeur. Ils lui proposèrent, dans un secret conciliabule, de trouver, d'accord avec le reste de la noblesse, les moyens de faire prononcer son divorce, sans qu'elle eût besoin de s'en mêler. Ces offres lui étaient faites par cinq des principaux conjurés, Lethington, le plus habile et le plus rusé, Moray, Argyle, Bothwell et Huntley. Ils ne lui demandaient que son assentiment et le rappel de Morton, encore banni. Elle les écouta, demanda si le divorce ne porterait pas atteinte aux droits de son fils, hésita quelque temps, puis finit par refuser net, espérant, disait-elle, que le roi s'amenderait, et voulant laisser les choses dans l'état où elles étaient, jusqu'à ce que Dieu, dans sa bonté, y remédiât lui-même. Les détails de cette conférence, qui fut longue et agitée, ont été conservés par Huntley et Argyle.

Son refus absolu de s'associer à leur complot n'arrêta point les conspirateurs ; ils persistèrent à vouloir se défaire de Darnley. Bothwell se chargea du premier rôle ; Moray et les autres conjurés lui avaient fait espérer d'épouser la reine, lorsqu'elle serait veuve, dit Camden, « persuadés, si la chose réussissait, qu'ils pourraient du même coup se débarrasser du roi, décréditer la reine auprès de la noblesse et du peuple, perdre Bothwell et s'emparer ensuite de tout le pouvoir. » Leur mobile principal était le désir de conserver les biens qu'ils s'étaient appropriés ; Darnley insistant souvent auprès de Marie Stuart pour lui faire révoquer ces donations. Ils ne craignirent pas de se lier encore entre eux par un *bond*. Ces criminels contrats tiennent trop de place dans l'histoire de cette funeste époque pour qu'il ne soit pas curieux de revoir le texte de celui-ci. Il y était dit : « Les lords soussignés et toute la noblesse ont pensé que, dans l'intérêt du royaume, un jeune fou, un orgueilleux tyran, ne doit plus avoir sur eux aucun empire. En conséquence, ils ont résolu de s'en

débarrasser par n'importe quel moyen, et quiconque se chargera de l'entreprise ou de l'exécution, les autres s'engagent à le maintenir et défendre comme s'il s'agissait d'eux-mêmes, et le fait sera reconnu et tenu par chacun d'eux comme le sien propre. » Tous les lords présents donnèrent leur consentement à ce contrat rédigé par James Balfour.

A l'occasion du baptême du jeune prince, auquel Darnley, par mauvaise humeur, refusa d'assister, il y eut, d'après la demande des ambassadeurs étrangers, une amnistie presque générale, qui ramena Morton, Ruthven, Lindsay et soixante-seize de leurs complices. Ils venaient s'adjoindre à la nouvelle conspiration et se sentaient forts de l'appui de l'Angleterre, dont les deux agents, Bedford et Kirkaldly de Grange, s'entendaient avec Moray pour la conduite de cette ténébreuse intrigue. C'est au milieu de ces complots, dont le bruit commence à se répandre, que le malheureux Darnley tombe malade de la petite vérole à Glasgow. Le tragique épisode de Kirk of Field est bien connu, mais il a été si diversement interprété, qu'il faut une attention particulière pour en apprécier les détails avec M. Gauthier, qui, dans cette nouvelle enquête, présente les faits tels qu'ils ont dû se passer. Il faut savoir d'abord que la réconciliation qui venait d'avoir lieu entre les deux époux était provoquée par Darnley malade, délaissé, et ayant au milieu de son ennui des velléités de repentir. Marie Stuart alla le rejoindre durant sa maladie, et ne pouvant le faire transporter à Édimbourg où était le petit prince, laissa on ne sait à qui le choix d'une autre résidence, qui fut cette maison de Kirk of Field, appartenant à Robert Balfour, frère de James. Le voisinage d'Holyrood permettait à la reine de venir passer de longues heures auprès du convalescent, et même elle habita quelquefois une chambre au-dessus de la sienne.

Le complot s'organisait dans l'ombre. Bothwell en était un des chefs les plus actifs. Moray, toujours prudent, eut soin de s'éloigner quelques heures avant l'exécution. On sait que Marie Stuart quitta Darnley vers minuit, pour retourner à Holyrood et assista quelques instants à un bal donné pour le mariage de deux de ses serviteurs. Vers deux heures du matin eut lieu la formidable explosion qui fit de la maison de Kirk of Field un monceau de ruines. Le corps de Darnley et celui de son page, ne portant aucune trace de contusion, furent retrouvés à plus de cent pas de là. Le malheureux prince gisait au pied d'un arbre, sa robe de chambre à côté de lui. Il semblait, ainsi que son compagnon, avoir été arrêté dans sa fuite et étouffé ou étranglé, par quelques-uns des conjurés qui, au nombre de trente ou quarante, se tenaient, par groupes, à quelque distance dans la campagne. Bothwell, avec quatre ou cinq de ses serviteurs,

assistait de loin à la catastrophe, après laquelle il rentra au château et se coucha sans bruit, feignant d'ignorer ce qui s'était passé. On remarqua, pour cette nuit d'horreur, le retour de Ker de Fawdonside, le meurtrier de Riccio, celui qui avait tenu un pistolet armé sur la poitrine de la reine et qu'elle avait refusé d'amnistier.

Tel est l'événement sur lequel on s'est livré à tant de commentaires. Au premier moment, la rumeur publique n'accusa pas Marie Stuart; ce ne fut que quand les véritables auteurs du crime trouvèrent utile à leur cause de la laisser soupçonner, qu'il se trouva des accusateurs tout prêts à apporter de prétendues preuves et de fausses dénonciations, lesquelles, comme tous les bruits calomnieux, se répandirent et s'accréditèrent facilement. On s'est servi des faits matériels les plus insignifiants pour établir sa complicité; par exemple, de cette déposition singulière faite par Nelson, le seul serviteur de Darnley qui fut resté vivant après l'explosion. Cet homme raconta des conversations qu'il prétendit avoir entendues, parla de certaines démarches de Marie Stuart qu'il assura avoir surprises; le tout, sans que son témoignage, appuyé sur un seul fait, fût mis en doute. Il affirme, et l'historien l'accepte comme une certitude, que la reine aurait fait enlever de la maison, la veille du jour du meurtre, un lit magnifique, afin de sauver ce meuble dont la valeur était assez grande. Mais il arrive que, de nos jours, on découvre, au fond des archives de ce temps passé, l'inventaire *original* de tous les objets détruits à Kirk of Field. Le lit en question s'y trouve compris avec beaucoup d'autres objets précieux. Ainsi tombe cette charge élevée contre la malheureuse Marie Stuart, et la lumière se fait sur bien des points de ces incidents mystérieux.

Ce qui semble plus important, et s'explique encore, sans toutefois se justifier, c'est l'impunité dont jouissaient les coupables. Il est certain qu'après ce crime abominable, ils ne furent pas recherchés comme ils auraient dû l'être en bonne justice. On ne saisit que quelques complices obscurs. Marie se retira dans le château d'Édimbourg avec son enfant pour y être plus en sûreté, ayant fait paraître une surprise et une tristesse sans affectation, et laissa les lords du conseil continuer à gouverner l'État.

« Quoique jusqu'au jour où Darnley fut si lâchement assassiné, dit M. Gauthier, on ne trouve ni dans les faits avérés ni dans les documents dignes de l'histoire rien qui puisse incriminer la reine d'Écosse, on ne peut disconvenir qu'il n'y ait eu, dans sa conduite, après ce funeste événement, des défaillances, des témérités et des fautes qu'il est impossible d'excuser. On ne doit pas, toutefois, en conclure qu'elle fut coupable, car ces fautes s'expliquent suffisamment par la situation même où elle se trouva placée après la

mort de son mari. Entourée par les assassins qui remplissaient son conseil, circonvenue plus que jamais par la trahison, la calomnie et les menées de l'Angleterre, elle n'avait plus, dans l'état de trouble et de découragement où avaient dû la jeter deux meurtres successifs commis presque sous ses yeux et qu'elle pouvait croire dirigés contre elle-même, elle n'avait plus un seul ami sur qui s'appuyer, ni un ministre honnête à qui demander conseil. Ceux-mêmes qui l'avaient défendue jusqu'alors semblaient s'être entendus avec ses ennemis pour la trahir. Les historiens qui l'ont si impitoyablement condamnée n'ont pas assez tenu compte de tant de difficultés inextricables; et surtout ils ont oublié qu'elle ne connut pas, comme eux, les noms des assassins et les circonstances du meurtre, que les recherches de trois siècles n'ont pu qu'à grand peine révéler à l'histoire. »

Il serait trop long de relever, avec M. Gauthier, les contradictions innombrables qu'offrent les différents récits où se trouve mêlé le nom de l'infortunée princesse; mais quand la pensée erre au milieu de ce chaos d'informations diverses, n'est-il pas juste de vouloir en rechercher l'origine, et une fois fixé sur la valeur du fait ou du document, de juger impartialement leur moralité? C'est ôter à un récit, déjà si dramatique en lui-même, ces couleurs factices ou altérées à dessein, qu'il a gardées à travers les âges; c'est restituer à des personnages peu ou mal connus leur véritable physionomie; c'est enfin goûter le sentiment du *vrai*, toujours précieux, même quand il devrait déplaire, et l'historien qui nous aide à nous replacer en face de la réalité, rend un véritable service à tous ceux qui se font scrupule d'admettre, sans examen, les récits légendaires.

Ainsi, pour retrouver Marie Stuart sous son aspect véritable, il faut la voir aux prises avec les difficultés de sa position, et sans cesse entravée dans ses desseins ou ses actions par la malignité de ses ennemis. En cette circonstance, on vit apparaître le comte de Lennox, se portant partie civile pour faire juger les meurtriers de son fils, ceux que désignent les libelles, et Marie convoque les états pour les faire mettre en accusation. Jusque-là rien de mieux, et il eût été à souhaiter que la justice eût eu son cours selon les formes légales; mais ce n'est encore qu'une indigne comédie concertée entre les lords, car Moray s'est déjà rendu à Londres pour s'en entendre avec Élisabeth, et Lennox, qui feint une maladie, demande un sursis aux débats, en s'y prenant si tard, que l'on ne remet sa lettre à Marie Stuart qu'après la décision de la haute cour. Le tribunal, présidé par Argyle, et composé des lords amis de Moray, a acquitté Bothwell à l'unanimité et aux acclamations du peuple. Les autres coupables n'ont pas même été recherchés. Puis après une session du parle-

ment, dans laquelle amis et ennemis se font de nouveau confirmer dans les donations que voulait contester le malheureux Darnley et que Marie Stuart avait aussi, dit-on, secrètement révoquées, les lords, au nombre de vingt-huit, signent un nouveau contrat pour s'engager à soutenir l'innocence de Bothwell. Ce pacte, qui tient une grande place dans cette histoire, est connu sous le nom du *bond du souper d'Ainslie;* les lords y promettent « sur leur foi de gentilshommes, sur leur honneur, leurs vies et leurs biens, d'embrasser sa querelle contre quiconque oserait, privément ou en public, attaquer sa réputation et l'accuser d'avoir pris part au meurtre du roi... Les signataires y exhortaient la reine, en considération de la fidélité et des bonnes qualités de Bothwell, et des services qu'il avait rendus et pouvait rendre à la couronne, de le préférer comme mari à tous les princes étrangers. Et ils promettaient, non-seulement d'appuyer ce monstrueux mariage, mais encore de tenir pour leurs ennemis et leurs adversaires tous ceux qui oseraient, directement ou indirectement, ouvertement ou sous un prétexte quelconque, tenter de l'entraver, empêcher ou troubler, ajoutant qu'ils feraient cause commune avec Bothwell et l'aideraient autant qu'il plairait à la reine de le permettre : ils le juraient devant Dieu, sur leur honneur et conscience, et consentaient, s'ils manquaient à leur promesse, à n'avoir plus désormais ni réputation ni crédit, et à être tenus pour des traîtres indignes et sans foi. »

Le lendemain du jour où les seigneurs écossais osèrent signer ce *bond* criminel qui resta longtemps enveloppé dans un profond mystère, la plupart d'entre eux se liguaient de nouveau pour perdre Bothwell en invoquant l'appui de l'Angleterre s'ils se trouvaient inquiétés dans les efforts qu'ils allaient faire pour venger « leur malheureux souverain. » Tant de duplicité n'étonne plus quand on suit le détail de cette ténébreuse conjuration et que l'on devine, autant qu'on le voit, le jeu et les mobiles des personnages odieux qui la conduisent.

V

Bothwell, se croyant assuré de l'appui de ses complices met à fin la terrible aventure. Il enlève la reine au retour d'une visite qu'elle a faite à son fils au château de Stirling, et qui fut la dernière entrevue que la mère eut avec son enfant. Les détracteurs de Marie Stuart prétendent qu'elle était de connivence avec l'assassin de son mari. — Cette idée révoltante est combattue par ses défenseurs à l'aide

de preuves dévoilées dans la suite de l'histoire, et il n'est permis de se prononcer qu'après les avoir examinées dans un sentiment d'équité. Le fait seul d'avoir épousé Bothwell est une circonstance malheureuse, et qui plaide la culpabilité, mais il faut méconnaître à quelles extrémités elle fut réduite pour oser conclure qu'elle entra volontairement dans cet horrible complot, qui devait lui donner un tel époux. On ne peut sortir de ce dilemme : ou Marie Stuart est un monstre de perversité et d'hypocrisie, ou elle s'est trouvée entraînée fatalement dans une noire intrigue dont elle ignorait les ressorts. C'est ici qu'il est nécessaire de recourir à l'ouvrage de M. Gauthier pour juger cette question si obscure. Il nous semble qu'elle est décidée en faveur de l'accusée; mais ce qu'un examen rapide ne saurait prouver suffisamment, se trouve, dans le recueil des preuves et le développement du récit, expliqué d'une manière lucide et c'est beaucoup dire, quand on sait quels intérêts travaillèrent à altérer la vérité.

Marie Stuart, enlevée à main armée par ce grand seigneur aux allures de bandit, comme il s'en trouvait tant à cette époque, est renfermée au château de Dunbar, où elle est gardée douze jours prisonnière. On a le récit, fait par elle-même, de la conduite de Bothwell à son égard. Il serait difficile de nier sa sincérité, et les choses ont dû se passer comme elle les raconte. Après avoir dit qu'il commença par la soumission, et en lui montrant le fameux *bond* d'Ainslie pour appuyer sa proposition de mariage, et qu'après avoir en partie extorqué, en partie obtenu le consentement de sa captive, il en exigea immédiatement l'accomplissement, elle ajoute : « De même que c'était par une bravade qu'il avait, en commençant, gagné le premier point, de même il ne cessa pas qu'il ne nous eût amenée, à force de persuasions et d'obsessions importunes, accompagnées de violences, à achever l'œuvre qu'il avait commencée. » Marie Stuart ne pouvait tout dire, ni se servir de termes plus clairs, mais ses accusateurs mêmes racontèrent maintes fois, d'une manière plus grossière et plus énergique, comment elle avait été traitée. Rentrée à Édimbourg, toujours sous la conduite du ravisseur, elle se crut nécessairement forcée de consentir à la célébration de son mariage, qui eut lieu le lendemain du jour où Bothwell avait fait prononcer son propre divorce. Elle ne quitta pas ses vêtements de deuil pour la cérémonie : « Aussitôt après ses noces, elle ne fut qu'en pleurs et en lamentations. » Le jour même, elle envoya chercher Du Croc : « Je m'aperçus, dit cet ambassadeur, d'une étrange façon entre elle et son mari; ce qu'elle me voulut excuser, disant que si je la voyais triste, c'est qu'elle ne voulait se réjouir, comme elle dit ne le faire jamais plus, ne désirant que la mort. » En effet, on l'entendit, après

une scène avec Bothwell, demander à grands cris un couteau pour se tuer.

Ces attestations de témoins non suspects prouvent bien que la malheureuse reine n'avait pas cédé à l'entraînement d'une folle passion, mais bien plutôt à la force brutale. Il est des situations tellement complexes, qu'elles amènent des démarches réprouvées par la raison et même par la morale. L'union de Marie Stuart et de Bothwell rentre dans ces conditions, et la coupable, qui en devient la victime, semble se jeter, la tête baissée, au-devant du malheur qui l'attend. Mais, si l'on peut parler ainsi, le tour était joué. Les ennemis de Marie Stuart, les ambitieux et les traîtres voyaient réussir le plan le plus audacieux, calculé d'après leurs propres instincts. Ils se connaissaient entre eux. Ils savaient jusqu'où le vertige du pouvoir peut entraîner des âmes sans scrupules. Bothwell répondait à leurs vues ; comme tous les conspirateurs, il devait s'enivrer de sa puissance passagère, et alors il devenait facile d'écarter le complice qui les gênait.

Ce ne sont plus que ligues, rébellions, appels à la révolte. Il se forme à Édimbourg un gouvernement provisoire qui, sous le semblant de protéger le jeune prince, déclare que Marie Stuart a été amenée « par des moyens pervers à un mariage honteux. » Ces mots désignent ou la violence qui lui a été faite, ou l'emploi de la magie dont on accusait Bothwell qui, en France, s'était fort adonné aux sciences occultes. Le peuple se désaffectionne de la reine, et le parti anglais travaille à lui aliéner ses sujets. Rencontre des troupes royales et des insurgés à Carberry, où, après de longs pourparlers, les rebelles promettent de rentrer dans le devoir si la reine veut bien se confier à eux et éloigner Bothwell. Elle y consent, et au mépris de leurs promesses, ils la traitent en prisonnière. Elle est ramenée à Édimbourg, traverse la ville à pied, précédée d'un affreux étendard qui représente un homme assassiné et un enfant qui demande vengeance. « Elle montra un grand courage, dit l'Anglais Drury écrivant à Cecil, et protesta, comme elle fait encore, de sa complète innocence avec des larmes dans les yeux et des paroles passionnées, et en s'adressant elle-même au peuple qui se pressait autour d'elle. » Après mille insultes, après l'avoir traînée au milieu de la populace, à demi-vêtue, les cheveux en désordre, et s'évanouissant plusieurs fois de fatigue et d'angoisse, les lords, sous prétexte de la mettre en sûreté, l'enferment dans la forteresse de Lochleven, gardée par sa cruelle ennemie, lady Douglas, mère de Moray, qui se prétend l'épouse légitime de Jacques V.

On connaît les détails de cette dure captivité et l'issue de cette évasion, qui appartiennent maintenant au roman comme à l'histoire.

La reine d'Angleterre en était arrivée à ses fins. Ayant, de toutes parts, ruiné le crédit de sa rivale, connaissant son caractère, et abusant méchamment de la fatale confiance qu'elle accordait à ceux qui se disaient ses amis, elle dut recevoir avec une joie cruelle cette lettre que Marie Stuart lui écrivit en débarquant dans le Cumberland : « Je vous supplie, le plus tôt que vous pourrez, de m'envoyer querir, car je suis en piteux état non pour reine, mais pour gentille femme; je n'ai chose du monde que ma personne, comme je me suis sauvée, fuyant soixante mille à travers champs le premier jour, et n'ayant depuis jamais osé aller que la nuit, comme j'espère vous remontrer, s'il vous plaît avoir pitié de mon extrême infortune. » En même temps que cette lettre, Marie renvoyait à Elisabeth une bague que celle-ci lui avait donnée autrefois, avec promesse de l'aider de tout son pouvoir, si jamais elle venait à tomber dans le malheur.

Il faut connaître Élisabeth; il faut pénétrer ce caractère équivoque, ce composé d'audace et d'hésitation, de cynisme et d'hypocrisie; il faut étudier l'étrange compromis entre les caprices de la femme et le génie de l'homme d'État, qui apparaît dans tous les actes de sa carrière politique, pour saisir le sens de sa conduite envers Marie Stuart. Rien n'explique mieux les parties douteuses ou ignorées de cette histoire que les événements connus, qui furent le fruit de tant d'habiles et criminelles manœuvres dirigées contre la vie ou la liberté de la reine d'Écosse. Il fallait trouver un prétexte pour la garder en prison, du moment où elle était venue réclamer l'hospitalité *de sa bonne sœur*, et ce prétexte ce fut le soupçon de sa complicité dans le meurtre de Darnley. Il importait fort peu à Élisabeth de venger ce prince qu'elle méprisait; elle savait mieux que personne par qui le crime avait été commis; il ne lui appartenait pas d'en faire justice; et, enfin, elle pouvait offrir à Marie Stuart les moyens de se disculper, ou la faire juger selon les lois du royaume. Mais ni la justice ni le droit commun n'eurent cours en présence de la raison d'État, telle que la comprenaient Élisabeth et Cecil, et il leur parut plus simple de la retenir dix-neuf ans en captivité, et finalement de la mettre à mort au mépris de toutes les lois divines et humaines.

VI

Rien n'est douloureux et intéressant comme de suivre le détail de ces iniquités dans le récit impartial que nous offre aujourd'hui

M. Gauthier. Il ne se fait pas l'avocat de cette cause célèbre, par esprit de secte ou de parti, ainsi qu'il est arrivé plus d'une fois aux historiens apologistes ou détracteurs de Marie Stuart, mais c'est une question d'équité qui surgit, austère et rigoureuse, de ces pages entreprises pour reprendre le débat sous toutes ses formes. Il a vu que des incidents, en apparence secondaires, avaient quelque importance quand ils se rattachaient au fond même du procès ; que souvent une fausse interprétation de certains faits avaient eu des conséquences fatales ; qu'il était arrivé aux meilleurs esprits de faire fausse route, en s'appuyant sur des témoignages suspects ; et sans se laisser décourager par la grandeur du travail, le nouvel historien de la reine d'Écosse s'est mis à l'œuvre, en rajeunissant un sujet qui pouvait paraître épuisé. C'est ainsi qu'il discute ces fameuses *lettres de la cassette*, regardées longtemps comme authentiques, et qui ne résistent pas à un examen sévère et attentif. On sait qu'elles furent produites contre Marie Stuart, prisonnière et hors d'état de se défendre, et présentées par ses ennemis comme des preuves accablantes.

Déjà, lors de sa captivité à Lochleven, il avait été vaguement question d'une cassette mystérieuse, contenant une correspondance de la reine adultère avec Bothwell, et révélant sa participation au meurtre du roi. Morton prétendit, à cette époque, avoir reçu la cassette des mains du valet de chambre Dalgleish, mais ne fit cette déclaration que quinze mois après la mort de ce Dalgleish. A ce moment, Élisabeth, qui en entendit parler, dit à l'ambassadeur d'Espagne qu'elle regardait ces lettres comme fabriquées, et l'œuvre de Lethington. Plus tard, elle crut de son intérêt de les accepter comme véritables ; et lorsque Moray et les seigneurs écossais se portant accusateurs de Marie Stuart, se rendirent aux conférences d'York, où se traitaient les questions touchant la mort de Darnley, ils y produisirent ces pièces comme élément de l'accusation. Même en ce temps, leur validité fut contestée, et l'historien Camden, « très-avant dans la confidence de Cecil, fit entendre que ce rusé ministre n'était pas étranger à leur fabrication. » Bien plus, on n'offrit aux commissaires, appelés à ces conférences, que des copies traduites en écossais, car, disait-on, ils n'eussent pas compris les originaux, écrits en langue française. Une seule fois, on fit rapidement passer sous leurs yeux les prétendus originaux ; et encore Sussex, d'accord avec les délégués d'Élisabeth, écrivait à Cecil qu'il regardait ces preuves comme *insuffisantes*. Elles n'avaient donc pas l'importance qu'on se plaisait à leur attribuer.

Dans l'une de ces lettres, il est question d'un mariage secret, circonstance qui ne peut concerner Bothwell. Une autre est comme un

acte de soumission après une querelle, et l'on sait que les querelles étaient fréquentes entre Marie et Darnley, tandis que Bothwell, à ce moment, ne pouvait encore être en désaccord avec la reine. Une troisième est relative au complot, et l'on y trouve cette phrase : « Je vous puis m'attribuer comme mien, qui vous ay acquis seule *loyaument...* » Était-ce bien de ce mot que pouvait se servir l'épouse infidèle, écrivant à son amant? Telles sont les trois lettres incriminées, sur les huit que contient la cassette. On en a retrouvé plusieurs copies, plus ou moins raturées et interlignées de la main même de Cecil. On osait, cependant, les présenter comme des lettres d'amour adressées par la reine à son brutal ravisseur, tandis que, selon toute apparence, les portions véritables, écrites par Marie Stuart, étaient destinées à Darnley, ainsi que quelques pièces de vers, dont une partie pouvait avoir été composée par elle, et n'avait rien de compromettant. Il fallait corroborer ces prétendues preuves par des charges plus sérieuses, et on les trouva d'abord dans la déposition des quatre complices subalternes de Bothwell : John Hay, Hepburn, Powrie et ce Dalgleish, à qui la torture n'avait rien arraché contre l'innocence de la reine, mais dont l'on produisit les confessions faites sur l'échafaud, et qui accusaient Marie Stuart; puis les dépositions de Crawford et de Nelson, serviteurs de Lennox, attestées seulement par ceux qui avaient intérêt à les fournir, ou, pour mieux parler, à les inventer. Une preuve encore, tout aussi contestable, est un journal des événements qui étaient censé se passer à l'époque du meurtre de Darnley, les allées et venues, les rencontres de Bothwell et de la reine, circonstances insignifiantes, à moins qu'elles ne se rattachent au fait principal. Ce journal est rédigé par Moray; et en relevant les dates qu'il y a inscrites après coup, on s'aperçoit facilement qu'elles ne s'accordent pas avec celles que l'histoire et les correspondances ont enregistrées, à l'occasion des démarches de ces mêmes personnages.

Mais une circonstance digne d'attention, c'est qu'après les conférences la cassette resta entre les mains du puissant ministre Cecil, qui, à un moment donné, lorsqu'il crut utile encore de nuire à la réputation de Marie Stuart, fit traduire en latin et imprimer les trois lettres désignées et les autres documents, comme complément à l'odieux libelle de Buchanan intitulé : *Detection*, y joignit un autre pamphlet d'auteur inconnu, sous le titre d'*Actio*, et les fit répandre partout, en France et en Angleterre. Cette même année, une autre édition, plus populaire, en fut faite en écossais; une troisième, plus complète encore, en anglais, avec le journal de Moray, le procès de Bothwell, les dépositions de ses complices, etc., et enfin une traduction de celle-là en français. A ces charges accumulées à

grand peine contre une accusée dont on refusait d'ouïr la défense, il faudrait ajouter la fameuse confession de Pâris, le seul des compagnons de Bothwell qui l'eût accompagné lors de sa fuite en Danemark. Bothwell y était resté prisonnier, mais son confident, livré aux lords rebelles, fut mis à mort si promptement, qu'Élisabeth, qui l'avait fait réclamer trois fois pour l'interroger, ne reçut que la copie de ses deux dépositions, rédigées encore par Buchanan et par John Wood, « âmes damnées de Moray. » Ces dépositions sont évidemment concertées pour appuyer les lettres de la cassette, et cependant elles parurent remplies de contradictions trop grossières pour que Cecil, plus habile que ceux dont il tirait ces renseignements, jugeât à propos d'en faire usage, bien que cette pièce fût des plus concluantes, s'il avait cru possible de tromper le public, en la joignant aux autres.

« Pour ramener de ses préventions, dit M. Gauthier, une mère en proie au ressentiment et à la douleur, il avait fallu, à coup sûr, des preuves irréfragables. Qui les lui donna? on l'ignore; mais elle avait pu être renseignée mieux que personne : son mari avait été gardien de la fameuse cassette. Elle en sut peut-être, après qu'il fut mort, en 1572, la véritable origine; elle put apprendre aussi ce que valaient les dépositions de Crawford et de Nelson, tous deux attachés au service de sa famille. »

C'est sur cet ensemble d'inventions calomnieuses que, pour donner un semblant de justice à cette œuvre d'iniquité, se fondirent l'astucieuse politique de l'Angleterre et la criminelle rébellion de l'Écosse. Cependant, les Anglais commençaient à s'émouvoir de cette longue captivité « sans preuves suffisantes. » Des tentatives étaient faites pour délivrer la reine; l'Espagne menaçait, et la France se réveillait de son engourdissement, lorsque, par une infernale combinaison, les ministres d'Élisabeth réduisirent la victime à fournir des armes contre elle-même. Si Marie Stuart eut le tort d'appeler à son secours les puissances étrangères et de provoquer l'invasion du sol anglais, on peut dire que c'était un cas de légitime défense. Sa vie était chaque jour menacée. Elle eut tort également de favoriser les propositions de mariage du duc de Norfolk, qui paya de sa tête une si audacieuse prétention, mais elle ne conspirait pas en acceptant ces offres intéressées, et Norfolk, pris au même piége que la malheureuse reine, avait été encouragé dans ses premières tentatives par Élisabeth et son entourage. Quant aux complots contre la vie de la reine d'Angleterre, entre autres celui de Babington, il faut en suivre le détail si compliqué dans l'ouvrage même, pour voir le peu de part qu'y eut l'infortunée prisonnière. L'impartialité historique

exige que l'on tienne compte des fautes ou des défaillances de la victime, tout en reconnaissant qu'il n'en est aucune qui eût mérité un si grand châtiment, et que c'est pour se justifier eux-mêmes que les adversaires de Marie Stuart, ayant quelque peine à se soustraire à la séduction ou à la pitié qu'exerçaient sa grâce, sa dignité, son courage, sa résignation, appuyaient à dessein sur la prétendue perversité de cette nature ondoyante pour donner à ses meilleures qualités l'apparence de tous les vices. Trop bien servis par ses imprudences, par les hasards de la fortune, par les calculs de la politique, par les trahisons ou les lâchetés de ses sujets ou de ses alliés, ils ne réussirent pas à tromper leurs contemporains, et ne doivent pas davantage abuser la postérité. On a vu, par quelques exemples, que les témoins de la lutte savaient bien ce qu'ils en devaient penser, alors même qu'ils étaient directement intéressés à la défaite de la victime. Randolph, Throckmorton, Drury, les confidents de Cecil — Lethington, qui tour à tour servit et trahit Marie Stuart — les ambassadeurs de France, Castelnau, Du Croc et Fénelon, qui constamment prirent parti pour elle — ceux d'Espagne, dont les révélations, toutes favorables, jettent tant de jour sur cette histoire — tous ont laissé des témoignages nombreux qu'ils étaient instruits de la vérité, tandis que nous, spectateurs éloignés, nous sommes embarrassés par tant d'opinions contradictoires, de lacunes, d'obscurités, que, pour nous retrouver au milieu de cette voie ténébreuse, nous avons eu recours à des pamphlets outrageants, à des accusations grossières, parce qu'ils ont le ton d'une affirmation nette et précise, au lieu du doute qui trouble notre jugement. Tel a été l'effet de ces indignes publications, qui n'étaient, en réalité, que des instruments préparés pour commettre un crime.

Ce crime, Élisabeth en comprenait l'horreur, tandis qu'elle en désirait l'exécution. Elle voulait l'accomplir et en laisser à d'autres la responsabilité. On le voit par ses hésitations, ses terreurs, sa colère croissante contre tout ce qui lui fait obstacle et son irritation contre l'objet même de sa haine et de ses craintes. De même qu'elle signa et rétracta jusqu'à cinq fois l'arrêt de mort du duc de Norfolk, et ne se décida que sur l'insistance du parlement, de même, elle voulait avoir la main forcée pour en finir avec Marie Stuart. A cet effet, Cecil, devenu lord « Burleigh, convoqua les deux Chambres; on distribua aux différents membres le pamphlet de Buchanan avec les lettres de la cassette; les théologiens et les légistes furent consultés. Les premiers, dans le jargon religieux de l'époque, prouvaient par les textes de l'Écriture, les seconds par les textes de la loi civile, que c'était le droit et le devoir d'Élisabeth d'envoyer la reine

d'Écosse à l'échafaud. » Quand on lut à la prisonnière le libelle que le clergé avait présenté pour demander sa tête: « Il est plein de sang! » s'écria avec horreur la malheureuse princesse.

En attendant le jugement suprême, Élisabeth procède par degrés à l'affaiblissement du crédit que, du fond de sa prison, conserve encore sa malheureuse rivale. Elle parvient, par de longues négociations diplomatiques, à faire effacer son nom des ligues offensives et défensives qu'elle contracte avec la France, dans l'espoir d'épouser le jeune duc d'Anjou, et ses députés déclarèrent même qu'il fallait la regarder comme *morte*. Ces menées, bien connues par le récit historique, n'avaient pas, jusqu'à présent, été rapprochées de l'histoire particulière de Marie Stuart. Elles concourent à l'enchevêtrement de faits personnels et d'événements publics dont le règne des femmes, et en particulier celui d'Élisabeth, offre tant d'exemples. On la voit mettre la diplomatie au service de ses passions, et, en même temps, grâce à la puissance dont elle dispose, grâce aussi au zèle sans scrupules de ses agents, ces mêmes passions recevoir leur satisfaction et leur déploiement sans nuire aux intérêts de l'État. Son habile ministre est pour beaucoup dans le succès de cette politique égoïste, qu'il sert ou contrarie à propos, avec le génie machiavélique d'un Talleyrand ou d'un Bismark. C'est lui encore qui connaissant le cœur de sa royale maîtresse, suscite des fantômes terribles, lui laissant croire qu'elle n'est plus entourée que d'assassins gagnés par Marie Stuart, afin que, exaspérée, troublée, elle précipite enfin un dénoûment si longtemps attendu.

Ces dernières pages de la vie de la malheureuse prisonnière garderont toujours un intérêt puissant et pathétique. Ses paroles, ses actions, son détachement d'un monde si ingrat pour elle, l'appareil sinistre de ce semblant de tribunal, les préparatifs funèbres, tout frappe l'imagination et reste dans la mémoire. Cependant, il faut rappeler encore quelques-uns de ces détails qui montrent ce que peut l'adversité sur certaines âmes. On les voit, en quelque sorte, grandir au jour de l'épreuve et se transfigurer au point qu'elles ne semblent plus appartenir à l'humanité. Certes, il était douloureux pour cette reine, jeune encore, et dans toute la plénitude de ses facultés, de se voir condamnée à une mort ignominieuse, sans qu'une voix s'élevât pour la défendre. Elle se fût emportée à ce moment contre ses bourreaux, avec l'impétuosité de son caractère et l'orgueil de sa naissance, que l'on comprendrait ces mouvements humains, mais il n'en est rien ; voici comment se passa la scène où elle apprit qu'elle devait mourir. Les commissaires sont introduits : « Marie les reçut avec sa grâce accoutumée ; elle était assise au pied de son lit, devant

une table de travail, entourée de ses femmes et de Bourgoin, son médecin. Shrewsbury lui fit connaître en quelques mots l'objet de leur venue. Il lui dit que leur souveraine, cédant aux importunités de ses sujets, avait donné des ordres pour faire exécuter la sentence prononcée contre elle ; et il lui demanda si elle voulait bien entendre la lecture de leur commission. Marie écouta cette lecture sans l'interrompre et sans manifester le moindre trouble, puis elle s'inclina, et faisant le signe de la croix : « Au nom de Dieu, dit-elle, bienvenue soit la nouvelle qui m'est enfin annoncée. Je suis contente de quitter ce monde, où je n'étais plus d'aucune utilité, et je regarde comme un bonheur signalé que Dieu veuille m'en tirer, après tant de peines et d'afflictions, que j'ai endurées pour l'honneur de son nom et de son Église, de cette Église, ajouta-t-elle avec une grande expression de ferveur, pour laquelle j'ai toujours été prête à verser mon sang goutte à goutte. »

C'est dans ces sentiments qu'elle passa les dernières heures de sa vie, réglant ses dispositions testamentaires, pardonnant à tous, faisant, par écrit, à son aumônier la confession générale de ses péchés, car il lui avait été refusé de l'avoir près d'elle. Elle fait aussi ses adieux au roi de France, en lui recommandant ses serviteurs. On trouve dans sa lettre cette phrase à la fois fière et chrétienne : « Grâce à Dieu, je méprise la mort et fidèlement proteste de la recevoir innocente de tout crime. La religion catholique et le maintien du droit que Dieu m'a donné à cette couronne, sont les deux points de ma condamnation.... »

En effet, c'est ce qui ressort le plus clairement de cette longue et dramatique histoire, et Marie Stuart, représentant les deux principes dans leur intégrité, devenait le danger, l'obstacle pour les ambitions contraires, pour les vues politiques, pour l'établissement de la réforme religieuse et de l'influence du parti anglais en Écosse. Elle le comprit, essaya d'y faire face quand elle ne put parvenir à la conciliation qu'elle désirait et recherchait, mais elle n'était pas de force à lutter contre toutes les puissances conjurées pour sa perte, et quelle que fût sa résistance, elle devait, à la fin, et nécessairement, succomber. Deux femmes, animées d'un égal sentiment de jalousie, accomplirent à l'envi ce travail de destruction, mais, tandis qu'Élisabeth, en minant les intérêts de l'Écosse, ne perdait pas de vue ceux de l'Angleterre, Catherine de Médicis, poursuivant de sa haine la nièce des Guise, laissait à jamais détruire en Écosse, par une politique maladroite, l'influence française, si naturellement fondée par d'anciennes alliances. Ce jeu des passions féminines serait, en quelque sorte, la partie tragi-comique de cette sanglante épopée,

s'il ne se rattachait trop à une lugubre action pour permettre d'en goûter l'ironie. Il y a des scènes dans lesquelles Élisabeth dévoile de mesquines prétentions, qui, rapprochées de ses terreurs puériles, de ses affectations de pruderie, du scandale de sa conduite et de l'hypocrisie de ses démonstrations, donneraient envie de sourire ; mais l'esprit, un moment partagé entre l'odieux et le ridicule, est de nouveau forcément entraîné par ce courant d'événements terribles, auxquels cette main de femme a donné l'impulsion.

Nous ne quitterons pas l'ouvrage de M. Jules Gauthier sans emporter l'intime conviction qu'il a présentée à nos yeux la vraie Marie Stuart, telle que Schiller et M. Lebrun l'ont dramatisée avec tant de succès, devançant la découverte des nouveaux éléments qui confirment notre jugement antérieur. Lorsque tant d'événements récents absorbent toute notre attention, on ne peut demander à une histoire déjà si ancienne de nous passionner autant qu'elle le ferait en d'autres temps, mais elle conserve cependant encore la puissance de nous émouvoir, parce qu'elle agite les questions éternellement vivantes de la recherche de la vérité et du triomphe de la justice, questions plus grandes que tous les intérêts de ce monde, et qui ne se laissent jamais oublier, même au milieu des crises douloureuses que traverse la société actuelle.

Louis Régis.

LA MUSIQUE A L'ÉGLISE

ET LA MUSIQUE DE L'ÉGLISE

II[1]

Après le rhythme, après la mélodie, reste un troisième élément, l'harmonie. Le plain-chant la comporte-t-il? On peut s'étonner que l'on ait posé une pareille question, puisque enfin toute musique, fût-ce la plus simple cantilène, suppose ou sous-entend une harmonie. Pourtant on a nié de nos jours que le plain-chant en pût recevoir une; et, chose étrange! la négation est venue cette fois des plus fervents croyants. Épris de la mâle sévérité du chant ecclésiastique, le regrettable Joseph d'Ortigues a commencé par soutenir qu'on ne doit jamais le chanter qu'à l'unisson. Il est vrai qu'il est plus tard revenu de cette erreur, ainsi que le témoigne son traité d'accompagnement. Et si la musique religieuse est par excellence le champ des contradictions, on n'en saurait assurément trouver une plus honorable que celle qui consiste à reconnaître qu'on s'est trompé.

Ce n'était pas, après tout, une fantaisie pure que cette erreur. A la rigueur, on la pouvait déduire d'une opinion alors généralement accréditée. Elle paraissait même la conclusion naturelle d'un syllogisme dont voici les prémisses : le plain-chant, né de la musique grecque, en doit suivre les règles. Or les Grecs ne connaissaient point l'harmonie, et, soit pour les instruments, soit pour les voix, ils n'admettaient que l'*homophonie*, ou unisson, et la *symphonie*, ou chant à l'octave; comme lorsque, par exemple, des voix d'hommes et des voix de femmes font entendre simultanément la même mélodie. Trop de raisons de tout ordre s'élevaient cependant contre cette

[1] Voir *le Correspondant* du 25 novembre 1872.

prétendue ignorance, pour que ce point ne fixât pas l'attention des savants modernes. Seul parmi eux, Fétis a essayé de soutenir l'opinion commune. Il ne l'a pu faire qu'à l'aide d'une interprétation singulièrement subtile des textes ; aussi a-t-il trouvé de victorieux adversaires dans MM. Vincent, de l'Institut, et Wagener, de Gand. Leurs dissertations, pleines d'érudition et de critique, présentent une réfutation complète de l'ancienne erreur, trop unanimement, trop légèrement accueillie jusqu'à eux. Après de pareils travaux, on peut considérer la réplique comme impossible, le débat comme terminé.

Pour tout dire, il n'a pas tourné à l'avantage du peuple grec, et ses défenseurs, qui l'ont vengé sans peine du reproche d'une ignorance invraisemblable, n'ont pu le laver de celui d'une étourderie inexcusable. Vanité de nos admirations! ce peuple, réputé si chercheur, n'a rien voulu chercher; ce peuple artiste a tout entrevu, il a tout dédaigné. Les Grecs connaissaient l'harmonie, ou du moins la simultanéité de deux sons différents qui en est le commencement. Ils en ont même ébauché quelques règles: ils lui ont donné un nom, celui de *diaphonie*, conservé plus tard par Hucbald au plus ancien monument de musique ecclésiastique dont l'histoire fasse mention. Mais, chose surprenante! ils paraissent n'en avoir ni tiré grand parti, ni fait grand cas. Possesseurs du secret d'associer deux sons différents, ils n'ont pas songé à en grouper un plus grand nombre, pas même à varier le rhythme, en donnant, par exemple, des valeurs inégales aux sons dont ils savaient régler l'accord. Toutes leurs prescriptions enfin témoignent bien plus de défiance que de sympathie à un art dont ils n'ont pas soupçonné les destinées. On explique cette singulière inadvertance par la simplicité du génie grec, qui ne pouvait souffrir deux intérêts différents dans une œuvre d'art. On cite ces tragédies si sobres d'incidents, si lentes à se développer; on rappelle que, jusqu'à l'époque de la décadence, les sculpteurs grecs, qui firent tant de bas-reliefs, tant de frontons, tant de processions, n'ont pas fait un groupe, c'est-à-dire une scène où plusieurs personnages concourent à une seule action, et cela, de peur, sans doute, de masquer l'un par l'autre, ou de diviser à tout le moins l'attention du spectateur. Mais, sans sortir du sujet qui nous occupe, Aristote a tout fait comprendre d'un mot dédaigneux, superficiel, presque voltairien, quand, donnant les raisons qui lui font préférer la mélodie simple à la *diaphonie*, il dit que nous entendons mieux une personne qui parle seule que plusieurs qui prononcent ensemble le même discours. Διὸ καὶ μᾶλλον ἑνὸς ἀκούοντες συνίεμεν ἢ πολλῶν ἅμα ταὐτὰ λεγόντων.

N'y a-t-il pas, même après cet aveu, une circonstance atténuante à plaider? Tous les textes s'accordent en un point, c'est que dans la

musique antique l'accompagnement se plaçait toujours à l'aigu. Euclide et Nicomaque le disent positivement. On l'infère encore d'un passage assez obscur de Varron : *Succinit tibia sinistra quod est inferior a dexteræ foraminibus*, passage que les flûtes doubles des bas-reliefs antiques et la *zampogna* des Abruzzes ne suffisent pas à éclaircir. Si cela est vrai, si les Grecs n'ont eu l'idée que d'un accompagnement à l'aigu, quel instinct merveilleux dans leur distraction! Quel goût jusque dans leur mépris! Auraient-ils deviné les humiliations et les tortures que le chant à la basse devait un jour nous infliger?

Grâce à Dieu, l'Église n'a pas montré le *dente superbo* de l'ancienne Grèce. Jamais non plus elle n'éprouva le scrupule qui a tourmenté quelque temps le pauvre d'Ortigues, et de bonne heure on a appliqué l'harmonie au plain-chant. L'idée première de cette application appartient-elle à saint Isidore, ainsi que l'affirment bon nombre d'auteurs? C'est possible, et néanmoins le texte célèbre sur lequel cette opinion se fonde ne prouve qu'une chose, c'est que l'on connaissait l'harmonie, au plus tard, en 636, époque de la mort du saint évêque de Séville. Ce texte ne prouve nullement qu'on ne la connût pas antérieurement, et qu'on n'en eût pas antérieurement cherché l'emploi. Quelques-uns, remarquant que certains passages des biographes de sainte Brigitte tendraient à faire croire que l'harmonie était connue et pratiquée en Irlande dès le temps de la sainte, supposent que ce pourraient bien être les colonies monastiques de la verte Érin qui l'auraient apportée sur le continent. C'est possible encore, quoiqu'on ne puisse rien citer à l'appui de cette bizarre hypothèse. Saint Colomban et saint Isidore étaient contemporains, ce qui rend d'autant plus difficile de décerner à l'un d'eux la palme d'une priorité qui peut-être n'appartient ni à l'un ni à l'autre.

Mais un seul fait importe : c'est dans l'Église et par l'Église que l'harmonie a germé. Ce n'a pas été l'œuvre d'un jour. Celtique ou gréco-romaine, qu'elle vînt primitivement ou simultanément du Nord ou du Midi, rien de plus gauche, de plus rude, que ses premiers essais, si nous en jugeons d'après la *diaphonie* d'Hucbald, déjà bien postérieure au septième siècle. L'octave, la quinte, la quarte, διαπασῶν, διαπέντε, διατεσσάρων, en faisaient tous les frais. Ce devait être effroyable, et même, en dépit du sentiment de Beethoven, qui trouvait la quarte un intervalle agréable et flatteur par lui-même, on ne s'explique pas trop, dans un art si peu avancé, ce droit de bourgeoisie donné à la quarte, si ce n'est à titre de renversement de la quinte. Il ne faut pas oublier pourtant qu'au témoignage des auteurs, les Grecs eux-mêmes, dans leur accompagnement à l'aigu, admettaient l'intervalle du διατεσσάρων. Aussi dut-on accueillir avec faveur, vers

la fin du douzième siècle ou le commencement du treizième, l'introduction des accords de tierce et de sixte, qui formèrent ce qu'on appelait le *déchant;* et l'on comprend que saint Louis prît un plaisir extrême à entendre le *déchant* de la Sainte-Chapelle. Cette harmonie devait lui plaire plus que celle de Hucbald, trop barbare pour ne pas choquer la mansuétude de son âme.

Il n'y avait pourtant pas encore là de quoi charmer des oreilles bien délicates. L'harmonie a véritablement balbutié pendant des siècles, et longtemps le défaut de notation l'empêcha de se développer. Jérôme de Moravie, dans un latin non moins barbare que l'art dont il parle, nous apprend que l'enseignement en était purement oral et traditionnel. « Les maîtres, nous dit-il, avaient la connaissance — c'est peut-être le sentiment ou l'instinct qu'il aurait dû dire — de ce qui complète une mélodie. Ils disaient : « Voilà comment la note « d'en haut s'accorde avec celle d'en bas. » Tout se bornait là. *Habebant notitiam melodiæ completæ... dicebant punctus ille superior sic concordat cum puncto inferiori, et sufficiebat eis.* De plus, on avait, en réalité, commencé par le plus difficile. Au lieu de chercher dans la nature une base rationnelle des accords, c'est en ajustant, en introduisant, en enchevêtrant des mélodies les unes dans les autres, qu'on a fini par faire de l'harmonie. Les plus anciens plains-chants harmonisés qui nous restent sont généralement écrits à trois parties : un ténor qui fait le chant, deux voix d'enfants — soprano et alto — qui accompagnent. Il en résulte que, bien qu'il n'y ait pas de basse-taille, le chant se trouve réellement placé à la basse, première barbarie, renouvelée des Grecs, qui a dû retarder encore la formation d'une harmonie régulière. Ordinairement, le ténor commence une mélodie; au bout de quelques mesures, et pendant qu'il la continue, une des voix la reprend; puis une troisième se joint aux deux autres, et l'on arrive ainsi, tant bien que mal, à la fin. Cela produit une sorte de *canon* très-maladroit, où le compositeur n'a nul souci des consonnances les moins agréables, des frottements les plus désastreux. J'entre dans ce détail pour montrer à quel point se trompent ceux qui, en entendant de nos jours une harmonie savamment simple venir accompagner le plain-chant, ont salué comme un retour aux anciennes traditions ce qu'ils auraient dû acclamer comme un progrès insigne.

A travers cette série de tâtonnements informes, l'harmonie finit pourtant par se discipliner. Elle le dut surtout aux deux moine Francon, l'un de Paris, l'autre de Cologne, peut-être frères, certainement contemporains, et qui vécurent tous les deux dans le dernier tiers du treizième siècle. C'est donc à tort qu'on a cru l'harmonie régulière plus ancienne ; cela vient de ce qu'on avait confondu Fran-

con de Cologne avec son homonyme, antérieur de deux cents ans, lequel était surtout mathématicien, s'occupait de la solution de problèmes impossibles, et prétendait avoir trouvé la quadrature du cercle, comme d'autres Francons de nos jours s'imaginent avoir trouvé la république conservatrice.

L'harmonie venait de recevoir une impulsion vigoureuse, et surtout une direction juste. On la vit, pendant tout le reste du moyen âge, se développer progressivement. Je doute néanmoins que ceux qui, à cette époque, composèrent des plains-chants, aient songé dès lors à l'harmonie que leur mélodie devait recevoir. On ne pourrait, il est vrai, aujourd'hui composer la moindre chanson sans en entendre intérieurement l'harmonie, dût-on ne pas savoir réaliser et écrire les accords. Mais c'est là un phénomène d'éducation générale, de *milieu*, comme dirait une certaine école, phénomène qui ne pouvait se produire à un moment où l'harmonie n'était pas entrée encore dans le tempérament musical des générations. Quoi qu'il en soit, l'harmonie consonnante était parvenue, dès le seizième siècle, à un haut degré de perfection; l'excès même de ses recherches en témoigne. On sent qu'elle débordait de vie et de séve, que son champ limité ne lui suffisait plus, et que le moment n'était pas loin où une expansion décisive allait ouvrir des débouchés nouveaux à sa féconde activité.

L'harmonie est donc un art tout moderne, disons mieux, tout chrétien. Cette pierre, dont les anciens n'avaient pas voulu, *lapidem quem reprobaverunt*, l'Église l'a ramassée pour l'enchâsser en fleuron exquis dans sa couronne artistique. C'est l'Église qui a pris par la main la pauvre harmonie délaissée, dont son œil maternel a reconnu la noblesse, et qui l'a peu à peu fait monter à la splendeur légitime du rang qui lui appartient : *erigens pauperem ut collocet eum cum principibus*. Souhaitons même qu'ainsi rapprochée du trône de l'art musical, l'harmonie ne se sente pas quelque jour la tentation de l'occuper toute seule. Mais je n'ai à faire ni son horoscope ni sa philosophie; je ne veux pas recommencer le *de adumbratione Trinitatis in circulo*, et rechercher quelles affinités mystérieuses pourraient bien exister entre l'essence immatérielle des accords et celle des vérités chrétiennes : je sens trop qu'il y a là un thème à exagérations triomphantes pour la jeune école musicale, qui prétend au monopole du spiritualisme dans l'art et a voué à l'harmonie toutes ses prédilections. Peut-être faudra-t-il un jour discuter cette prétention: pour le moment, il ne s'agit que d'histoire; mais, au nom de l'histoire, qu'on ne nous parle donc plus d'abîme entre le plain-chant et la musique. C'est comme si l'on parlait d'abîme entre le christianisme et la société. L'harmonie, élevée dans le sanctuaire comme

Joas, est là pour protester; Caussemaker, son savant témoin, est là pour attester. Oui, de même qu'autour des grands monastères, des grandes abbayes, on a vu s'élever des villes florissantes, c'est autour des chants de l'Église que l'harmonie a essayé ses forces, qu'elle a grandi, qu'elle s'est constituée. Ce sont les tentatives incessamment faites pour l'enrichir qui ont amené la fondation d'une ville nouvelle, c'est-à-dire la découverte de cette harmonie dissonante dont nous avons tiré si grand parti. Le but primitif se trouvait dès lors bien dépassé, puisque cette harmonie ne convient pas au plain-chant; mais le progrès était si considérable, qu'à partir de ce moment l'harmonie a marché de conquête en conquête. Aussi, sûre désormais de son indépendance, en pleine possession de sa théorie et de ses procédés, elle a pu, de nos jours devenir à son tour protectrice; et, abritant contre le mauvais goût, contre l'ignorance, contre les aberrations systématiques de toute sorte, les mélodies qui l'avaient aidée à se former, leur créer enfin, de science certaine, un accompagnement digne de leur grandiose simplicité.

En effet, on ne saurait accompagner le plain-chant d'une harmonie trop simple. Soit que le chœur la fasse entendre, soit qu'elle résonne à l'orgue seul, soutenant un chœur à l'unisson, son effet s'accroît en raison même de sa simplicité. D'ailleurs, puisque c'est surtout afin de ne pas trop distraire les fidèles, qu'en général on écarte d'eux la musique proprement dite, ce n'est pas la peine de leur créer autour du chant même de l'Église cette distraction dont on entend les préserver. C'est pourquoi je n'aime pas le style dit *alla Palestrina*, bien qu'il ait pour lui l'autorité de la chapelle Sixtine. Il noie la mélodie, il empêche de la distinguer et de s'y associer; il expose à la tentation de la trop rhythmer, pour la faire cadrer plus aisément avec cette multiplicité de contrepoints fleuris, d'entrées de parties, de prolongations, de retards, d'anticipations, de syncopes, sous laquelle il la fait disparaître. L'harmonie du plain-chant doit se piquer de régularité, non de recherche. Aussi la meilleure, en toute occasion, en tout temps, sera-t-elle toujours une harmonie consonnante à quatre parties réelles en contrepoint simple, note contre note, exclusivement composée d'accords parfaits sans renversements. Oui, j'en bannirais sans hésiter l'accord de sixte qui amollit le chant sacré. Cela peut causer un petit surcroît de difficultés; mais il y a bien toujours moyen de traiter en accords parfaits des mélodies aussi simples que celles du plain-chant; et, outre l'avantage de rendre impossible le chant à la basse, cette plaie parisienne, on gagnerait en effet grandiose de quoi compenser largement ce que l'on s'imposerait en travail, ce que l'on s'imaginerait perdre en variété. Par exception aussi, et seulement dans les modes correspondant à nos

tons majeurs, j'admettrais, pour préparer la conclusion, le retard de la tierce dans l'accord qui supporte l'avant-dernière note, pourvu que la mélodie se termine sur la *tonique*, en descendant par degrés conjoints.

Je ne prétends pas assurément qu'il n'y ait pas d'autre harmonie praticable; je crois seulement, et après expérience, qu'il n'y en a pas de préférable. Ample, régulière, uniforme, cette harmonie convient à des mélodies sereines, qui ne courent point après le piquant et la variété. En outre, on peut toujours la maintenir correcte, sévère même, et cependant exempte de toute dureté. C'est la réunion de ces deux qualités qui constitue son principal avantage. Aucune autre harmonie ne le possède au même degré[1].

Mais, quelle que soit l'harmonie que l'on adopte, la mélodie ne doit en aucun cas se faire entendre à la basse. L'organiste devra même toujours la placer à la partie supérieure, soit qu'il joue seul, en alternance, soit qu'il accompagne ou le chœur, chantant à l'unisson, ou la maîtrise chantant en faux-bourdon. Mais dans le faux-bourdon je ne vois nullement la nécessité de faire figurer la mélodie à la partie de premier dessus. C'est un excès de logique où l'horreur très-légitime du chant à la basse avait conduit le noble esprit de Niedermayer. Sans repousser absolument cette disposition vocale, qui peut en certains cas produire un effet gracieux, je crois que le plus souvent il vaudra mieux, puisque l'orgue fera toujours résonner le chant à la partie supérieure, le maintenir dans le chœur à celle pour laquelle il fut primitivement écrit, c'est-à-dire à la partie de ténor, ténor liturgique, bien entendu, registre moyen, assez semblable à ce qu'on appelait autrefois la taille, et qui correspond à la voix de tout le monde, surtout de ceux qui n'en ont pas.

Enfin, l'harmonie du plain-chant doit résulter du caractère même de la mélodie, c'est-à-dire que, dans le plus grand nombre des cas, il ne faut point qu'elle s'écarte des tonalités grégoriennes. Je ne suis point un radical, certes; je ne voudrais autour du chant sacré rien d'âpre, rien de sauvage, point de ces harmonies « qui respirent la mort, » comme disait d'Ortigues, mais est-ce une raison pour ad-

[1] Ainsi, par exemple. M. Léon Roques, dans une récente et fort ingénieuse méthode d'accompagnement du plain-chant (1 vol. in-18, chez Hachette), propose une harmonie, acceptable sans doute, mais un peu systématique et parfois bien âpre, sans être toujours bien rigoureuse; il en convient lui-même. Il est vrai qu'il a voulu mettre l'accompagnement du plain-chant à la portée de ceux qui ne savent pas l'harmonie; ce n'est peut-être pas ce qu'il a fait de mieux. Ses procédés mécaniques et soi-disant pratiques ne tiennent pas toujours ce qu'ils promettent, et bien souvent la science nécessaire pour les concevoir ne cesse pas de l'être pour les appliquer. Penserait-on pouvoir se servir du latin sans avoir fait des thèmes? Non, 606 fois non, cela est impossible.

mettre les dièses accidentels et, en particulier, la fameuse *sensible* des tons mineurs? J'avoue que les cadences, telles que les enseignent les traités d'harmonie, ne me semblent nullement indispensables à l'accompagnement du plain-chant. La sévère originalité des mélodies grégoriennes consiste souvent dans une certaine indécision tonale que l'harmonie doit bien se garder de contredire; et s'il ne faut jamais choquer l'oreille, quel inconvénient y a-t-il à la surprendre un peu? Cette différence entre les exigences naturelles et légitimes de notre oreille et sa routine d'éducation, M. Félix Clément me semble ne pas l'avoir suffisamment comprise. Dans la savante préface qu'il a mise en tête de sa récente et remarquable publication : *le Livre d'orgue*[1], il s'élève avec force contre ceux qu'il appelle dédaigneusement les *atonistes*, et leur reproche la dureté et l'incohérence de leurs accords. Je ne me fais le champion d'aucune exagération, mais je dois dire que les exemples cités par M. Clément ne me paraissent concluants et ses arguments péremptoires que contre sa propre thèse. Ainsi, en harmoniste consommé, il démontre victorieusement qu'avec le système opposé au sien on ne saurait mettre à la basse aucun plain-chant des troisième et quatrième modes. Et que voulez-vous donc de plus décisif contre vous? N'est-ce pas le cas de vous dire : *Recte judicasti, vade et tu fac similiter?* Bénis soient les inventeurs d'une harmonie qui rend impossible le plain-chant à la basse!

Mais ces inventeurs, qu'ont-ils donc fait après tout? Pourquoi dépenser en pure perte tant de véritable érudition à nous présenter leur œuvre comme une tentative d'archaïsme suranné et partant déraisonnable? Eh! mon Dieu, nous savons bien que tous les plains-chants ne datent pas de la même époque; que la plupart, *cum veteres tum recentiores*, dirait Lhomond, ne furent pas écrits pour recevoir telle ou telle harmonie; que plusieurs même n'en devaient pas recevoir du tout, un grand nombre de mélodies grégoriennes étant antérieures à la naissance de la science harmonique. Tout cela prouve-t-il quelque chose contre le principe de ces pauvres *atonistes* que vous traitez si durement? Absolument rien, tout au contraire, et vous avez grand tort d'invoquer la raison à l'appui de votre thèse; car celle qu'ils défendent n'est pas une thèse d'autorité. C'est au nom de la raison, non point au nom de la tradition, qu'ils la soutiennent. C'est la pleine possession de tous les progrès modernes qui seule leur permet de la soutenir en la mettant en pratique. Ah! s'ils prétendaient avoir ressuscité une harmonie oubliée, et opérer, par exemple, dans le domaine de l'art religieux quelque chose d'analogue à l'heureuse réaction que nous avons vu s'accomplir

[1] 1 vol., chez Adrien Le Clère.

dans la liturgie, ce serait alors qu'il les faudrait taxer d'erreur. Ils n'ont rien fait de semblable; ils ont voulu créer un art nouveau, non pas une harmonie nouvelle, quoi que vous en disiez, mais l'art d'appliquer d'une manière esthétiquement raisonnée une harmonie, désormais sûre d'elle-même, à des mélodies qui n'avaient subi jusqu'alors que des accompagnements maladroits ou indiscrets. Pour cela, il fallait beaucoup de science, beaucoup de goût, peut-être quelque chose de plus; car il fallait se pénétrer assez de l'esprit même de la constitution de ces mélodies, pour leur adapter une harmonie qui semblât née avec elles et leur fût en quelque sorte adéquate. Voilà le but poursuivi; s'ils l'ont atteint, ils ont réalisé un progrès, nullement tenté une restauration. Il n'y a vraiment rien là qui sente l'archaïsme.

Est-ce à dire qu'on ait jamais poussé trop avant les conséquences du système? Hélas! non! La logique est une dangereuse sirène, et peu d'Ulysses, de nos jours, savent à temps se boucher les oreilles. On ne doit pas s'effaroucher de ce que peut quelquefois imposer ici une habitude, là une convenance. Dans telle église prévaut une coutume ancienne qu'il faut respecter; telle mélodie liturgique fait plus que permettre l'emploi de la sensible; elle réclame celui de l'harmonie dissonante. Ce sont de ces exceptions qui confirment les règles; et comme il y aurait puérilité à les méconnaître, il y aurait témérité à s'en prévaloir. Allons plus loin, et, si l'on veut, souscrivons au jugement du pacifique M. Réty, lequel résume ainsi le débat sur l'harmonie du plain-chant : « Une méthode d'éclectisme serait peut-être le plus sûr et le meilleur moyen de satisfaire à toutes les exigences du style et de l'oreille. *In medio stat virtus*, c'est la loi sage de bien des choses. »

Oui, tout a ses limites. Aussi fais-je surtout un procès de tendance; et comme je connais la bonne foi de M. Clément, je voudrais lui inspirer des scrupules. Si le système qu'il combat produit parfois de la dureté, celui qu'il recommande produit presque toujours la corruption du goût, *Utrum præstet, patres consulant*. Pour moi, mon choix est fait, et je juge l'arbre à ses fruits.

Je ne vois nulle part que la méthode dite *unitonale* ait rendu le plain-chant impopulaire et ennuyeux. Mais avancer que l'harmonie, ayant pris naissance après les mélodies grégoriennes, n'en doit pas devenir solidaire, et qu'on peut bénéficier de ses progrès autrement que pour la conformer au caractère du chant qu'elle doit soutenir, c'est manifestement ouvrir la porte à tous les abus. Aussi les abus ne se font pas attendre. De même que la liturgie parisienne a gâté les paroles du *Dies iræ*, la *chorégie* parisienne en gâte la musique. Qu'est-ce que cette strophe chorale émaillée de demi-tons et de sen-

sibles, et que l'on intercale entre les versets admirables qui se chantent en solo? Je vois à Paris encore le ravissant et populaire *O filii* gâté comme à plaisir par un mouvement d'enterrement, par des *ré dièse* dans l'harmonie, et jusqu'à des *sol dièse* dans la mélodie. Je sais, hélas! qu'on le gâte aussi ailleurs et d'une manière pire, en y introduisant à intervalles réguliers une désolante strophe en *la majeur*, mièvrerie plate et du plus pitoyable goût. M. Réty a constaté ce vandalisme en Bourgogne; j'ai eu la douleur de le constater moi-même en Normandie. Mais quoi? N'est-ce pas la suite du même système? Les libertés prises avec l'harmonie conduisent à en prendre avec la mélodie; c'est une pente naturelle, comme celle qui mène de la république de M. Thiers à la république de M. Gambetta.

Puisque M. Réty revient sous ma plume, je ne dois pas omettre de dire qu'il traite aussi des intruments destinés à l'accompagnement du plain-chant. Comme de raison, il proscrit l'ophicléide, et l'on peut s'étonner vraiment que ce grossier engin figure encore dans bien des églises de Paris, notamment à la Madeleine. Il y a longtemps qu'on aurait dû le reléguer dans les sacristies, comme un en-cas de procession, ou l'abandonner aux plus pauvres paroisses des plus pauvres villages comme le plus triste des pis-aller. M. Réty élimine aussi la contre-basse, par la raison qu'elle ne peut lier les sons, ainsi que le demanderait la bonne exécution du plain-chant. L'arrêt et le considérant me semblent rigoureux; il est vrai que la contre-basse ne lie pas les sons; mais, si l'on n'exécute pas le chant à la basse, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'elle fasse entendre les notes fondamentales de l'harmonie, pourvu qu'à côté d'elle un orgue de chœur complète cette harmonie, en donnant à l'ensemble de l'accompagnement tout le moelleux désirable.

D'ailleurs, on doit avoir pour la contre-basse un fonds de reconnaissance. Elle a joué dans l'histoire du chant religieux le même rôle que la philosophie antique dans l'histoire de l'esprit humain. Cette philosophie n'était pas la vérité, sans doute, mais elle y a préparé les hommes en minant les fables et les superstitions, en accoutumant les âmes aux spéculations élevées et aux nobles aspirations. A l'avénement du christianisme, on a pu remercier la philosophie de ses services, les trouver désormais inutiles, mais non les oublier. Il en est de même pour la contre-basse. C'est elle qui, la première, a, par sa discrétion, fait sentir tout ce qu'avait d'inconvenant et de ridicule ce Jupiter de cuivre qu'on appelle l'ophicléide. La gravité de ses sons, en éveillant l'instinct de l'harmonie, a invité les oreilles à désirer la plénitude d'un accompagnement complet; et puisque saint Augustin, en commentant l'Évangile, ne dédaignait pas de se dire platonicien, on peut, auprès de l'orgue, désormais souverain

incontestable, laisser figurer l'instrument qui lui a, sans envie et sans jactance, frayé les voies à la souveraineté.

C'est donc sur l'orgue que M. Réty a concentré toutes ses prédilections. Il consacre de nombreuses et intéressantes pages à tout ce qui concerne ce grandiose instrument, à ses effets, à son rôle, à sa place, à son répertoire, même à ses conditions de facture et d'acquisition, mais surtout à son histoire. Il nous le montre partant de l'*hydraule* d'Alexandrie pour arriver, à travers une série de progrès, jusqu'à ces perfectionnements modernes qui l'ont tout d'un coup transformé, et en ont fait le roi sans rival de la famille instrumentale; et il n'oublie pas de rendre un juste hommage à l'auteur de cette transformation, M. Aristide Cavaillé-Coll, un inventeur de génie dont la France doit s'enorgueillir plus que des Vaucanson, des Papin et des Daguerre.

Dans son enthousiasme pour l'orgue, M. Réty arrive jusqu'à l'injustice, jusqu'à l'intolérance. Croirait-on qu'il condamne, même le modeste harmonium? Peut-être a-t il trop songé au mot de Tertullien : *Diabolus simius Dei.* Mais enfin Mustel et Debain n'obtiennent pas miséricorde. Point d'harmonium ! Il faut que toute église ait un orgue. M. Réty en parle bien à son aise. « Qu'on leur donne de la croûte de pâté, » disait un jeune prince ému des cris des femmes du peuple qui demandaient du pain. Je crois bien que toutes les églises ne seraient pas fâchées de se voir mettre à cet ordinaire d'altesse; mais j'ai peur que M. Réty ait songé trop exclusivement aux églises des villes importantes, et pas du tout à ces nombreuses paroisses de campagne et de bourgs dont l'harmonium est le pain. Si vous le supprimez, croyez-vous que la croûte de pâté, sous la forme d'un orgue, viendra le remplacer? Non, vous aurez la paille hachée et toute la triste nourriture des villes assiégées ; vous verrez reparaître, non pas même la contre-basse, qui est bel-esprit et dédaigne les ruraux, mais le hideux ophicléide, le serpent ridicule, le saxhorn étourdissant ou l'effronté cornet à piston. Monsieur Réty! grâce pour l'harmonium!

En somme, si M. Réty fait la guerre à l'harmonium, c'est surtout qu'il entend le rendre inutile. Comprenant à merveille l'impossibilité où se trouvent la plupart des églises d'avoir deux orgues, il voudrait faire descendre l'orgue de la tribune et le ramener dans le chœur, son ancienne, sa seule vraie et légitime place, suivant lui. Peut-être a-t-il raison, Je ne suis pas, je l'avoue, en mesure de vérifier les accusations qu'il porte contre l'orgue de tribune, et en particulier la plus grave, celle d'avoir, pendant deux siècles, contribué pour une large part à la décadence du chant religieux. Ne pourrait-on pas, cependant, du moins à titre d'atténuante, faire va-

loir cette circonstance que, probablement, sans les vastes emplacements du fond des églises, M. Cavaillé-Coll aurait rencontré bien plus de difficultés pour réaliser ses conceptions? M. Réty réprouve aussi les effets violents ou trop purement pittoresques, les tonnerres, clochettes, etc., ces joujoux de l'orgue de tribune qui lui paraissent mondains, et propres seulement à distraire les fidèles au lieu de les édifier. N'attache-t-il pas trop d'importance à cette considération? C'est, ce me semble, affaire de goût chez l'organiste plutôt que de place pour l'instrument, à moins qu'on ne veuille traiter le premier par la méthode évangélique : *Ne nos inducas in tentationem.*

Il est enfin un usage que l'orgue de tribune n'a pas créé, mais que certainement il sert puissamment à entretenir, c'est celui de ne laisser entendre que la moitié de l'office divin ; l'orgue, tantôt remplaçant le chœur pendant un morceau entier, tantôt jouant après lui à tour de rôle sa strophe ou son verset. M. Réty, qui n'est pas du même goût que les Muses, *amant alterna camœnæ*, voudrait faire disparaître l'alternance. Il est vrai que cet usage ne se justifie guère que par son ancienneté; il existait certainement dès le treizième siècle, ainsi que nous l'apprend le vers de Dante :

Ch' or si or no s'intendon le parole.

Probablement, on avait, dès cette époque, senti l'utilité de ne pas trop fatiguer le chœur par un chant continu, les fidèles par l'audition de morceaux longs et peu intéressants auxquels ils ne pouvaient s'associer. Quoi qu'il en soit, c'est une coutume invétérée; je doute que M. Réty la déracine. Il a beau prêcher à plusieurs reprises l'imitation de ce qui se pratique à la primatiale de Lyon, où l'orgue se trouve dans le chœur, je ne vois point que même là, tout se passe conformément à ses désirs. J'ai sous les yeux le livre de chœur de M. Bélédin, organiste de Lyon, recommandé aussi par M. Réty; l'office y est partout traité en alternance; et, même quand l'orgue seul fait entendre la mélodie, elle est, contrairement au salutaire conseil de M. Réty, platement écrite en octaves à la basse, tandis qu'au-dessus s'étale sans vergogne une harmonie dissonante des moins dissimulées. C'est là une contradiction légère; je ne la signale que pour montrer à quoi s'exposent tous ceux qui écrivent sur la musique religieuse; il faut même féliciter M. Réty de n'avoir, dans un champ si fécond, su glaner que ce maigre épi.

Mieux inspiré parce qu'il est ici moins radical, M. Félix Clément ne voudrait pas détruire l'alternance, consacrée, dit-il, « par un usage séculaire; » mais il voudrait la faire tourner au double profit

de l'édification et de la bonne musique. Il propose divers moyens pour atteindre ce but, car les petites ritournelles de hautbois et de cor anglais l'impressionnent désagréablement, et il avoue éprouver le remords d'en avoir lui-même commis quelques-unes. On sent qu'il obéit à une pensée dominante, la défiance de l'improvisation et des improvisateurs. Peut-être y a-t-il là, en effet, quelque chose à faire, mais bien plutôt dans la sphère des conseils et des secours que dans celle des prescriptions; car, à côté d'organistes peu expérimentés ou peu consciencieux, on en trouve vraiment de premier mérite. Que gagnerait-on, par exemple, à se défier de l'improvisation chez M. Guilmant, organiste de la Trinité, lequel improvise sans sourciller une fugue complète et régulière sur n'importe quel sujet donné? Tracer autour d'un tel artiste un cercle de Popilius, ce serait plus qu'une injustice, ce serait une maladresse tout à fait nuisible aux intérêts de l'art.

M. Réty voudrait encore conserver auprès de l'orgue et faire quelquefois paraître un instrument qui a aussi un brillant passé poétique et religieux : c'est la harpe, dont les accords brisés, unis à des tenues d'orgue, et accompagnant des voix enfantines, lui paraissent constituer une véritable musique céleste. J'y souscris bien volontiers. Si cela peut faire naître quelques harpistes, espèce qui se perd comme celles des *urus* et des *ornithorhinques*, ce ne sera pas le premier service que l'art sacré aura rendu à l'art profane.

Enfin M. Réty, qui a, comme je l'ai dit, la sagesse de reconnaître que l'on peut de temps en temps, avec avantage, admettre la musique proprement dite dans les cérémonies du culte, s'occupe de régler avec discernement les conditions de cette admission. En homme pratique, c'est surtout à l'aide de nombreux exemples qu'il s'efforce de les faire comprendre. Ne prend-il pas trop de gants pour congédier le P. Lambillotte, auquel on ne pense plus guère? Ne brûle-t-il pas trop d'encens pour honorer Palestrina, dont on parle beaucoup mais que l'on connaît peu? Tout en rendant pleine justice au génie, aux services et même aux vertus du vieux maître, il ne faut pas perdre de vue qu'ici l'éloignement ajoute fort au prestige; que la forme, parce qu'elle nous dépayse, nous laisse trop aisément croire qu'elle nous surnaturalise; que ce style qui nous étonne, Palestrina ne l'a pas eu tout seul, et ne l'a pas appliqué exclusivement à la musique religieuse; qu'enfin, dans la musique religieuse elle-même, on a, depuis lui, fait bien mieux que lui. N'assommons donc plus de ce nom toutes les œuvres postérieures; gardons-nous surtout d'en faire un épouvantail pour les tentatives ultérieures. Sachons admirer sans idolâtrie; craignons même de provoquer une réaction injuste, et n'oublions pas ce que nous apprend Berlioz, que,

de son temps déjà, c'est-à-dire il y a quarante ans, le nom de Palestrina, invoqué à tout propos, dans toute solennité musicale, par des gens qui probablement ne connaissaient pas une note de ce compositeur, avait fini par devenir, pour les jeunes artistes, ce qu'en argot d'atelier ils appelaient une *scie*. Au surplus, peut-être ne ratifierais-je ni tous les choix ni toutes les exclusions de M. Rély, mais c'est là pure affaire de goût particulier. Je ne puis que rendre justice à l'esprit vraiment large et compréhensif qui l'anime, et même aux scrupules de bon aloi qui viennent parfois l'inquiéter. On sent qu'il aime la musique, en connaît la dignité, en apprécie l'effet et les services, bien loin de frémir d'horreur à son approche et de la tenir, comme trop d'intolérants archaïstes, pour dangereuse, condamnable et damnable.

Puisque je partage son sentiment, qu'on me permette de suivre son exemple et de mentionner à mon tour quelques compositions de musique sacrée, dont il ne parle pas, mais qui méritent que l'on en parle. Les anciens poëtes aimaient à donner pour épilogue à leurs ouvrages didactiques un épisode se rattachant par le fond au sujet qu'ils venaient de traiter. Pourquoi, dans une plus humble sphère, ne pas terminer cette étude en disant un mot de trois œuvres intéressantes à des titres divers ?

La première en date est la messe en *sol mineur*, de M. le chevalier de Rauville, écrite pour Notre-Dame-des-Victoires et intitulée : *Messe du Cœur immaculé de Marie*[1]. Ce n'est pas que cette œuvre soit irréprochable. Préoccupé à juste titre de la simplicité, l'auteur a fait trop bon marché de la variété, ou du moins ne l'a pas cherchée dans ses éléments véritables. Son harmonie est monotone, quelquefois négligée et peu sûre, toujours beaucoup trop prévue. Dans les morceaux de longue haleine, *Gloria* et *Credo*, le mouvement change à chaque instant, et ce changement s'annonce invariablement par un point d'orgue. Ce procédé, trop uniforme, ces petites phrases écourtées, oubliées aussitôt qu'entendues, ne peuvent offrir qu'une variété factice ; l'auteur eût mieux fait d'en demander une réelle à la multiplicité des combinaisons que peut fournir le développement régulier d'un ou de plusieurs sujets. C'est pourquoi le morceau que je préfère est incontestablement le *Kyrie*, grave, onctueux, d'un sentiment très-juste et marchant à peu près tout d'une haleine sans ces arrêts qui énervent au lieu de reposer. Malgré le défaut que je signale, le *Gloria* en *si bémol* ne laisse pas de renfermer certaines parties attrayantes, grâce à la facilité de la mélodie, toujours abondante, sinon toujours très-originale. L'ensemble du morceau se fait

[1] Chez Graff, rue Bonaparte.

remarquer par la justesse des proportions ; l'entrain n'y manque pas, non plus qu'une certaine habileté dans la disposition des voix quand l'harmonie est ramassée ; mais sitôt qu'elle s'espace, la partie de premier dessus est constamment écrite trop haut. Il fallait vraiment qu'à l'époque où M. de Rauville fit exécuter sa messe, la maîtrise de Notre-Dame-des-Victoires possédât des voix d'enfants de chœur tout à fait exceptionnelles pour qu'on songeât à les faire chanter sur une pareille *tessitura*. J'ai cherché, sans la trouver, la raison qui a pu porter le compositeur à écrire son *Credo* en *la majeur*, contrairement à l'usage qui confine d'ordinaire dans les tons voisins du ton principal les divers morceaux dont se compose un ouvrage. M. de Rauville pourrait, il est vrai, répondre .

> Si les raisons manquaient, je suis sûr qu'en tout cas,
> Les exemples fameux ne me manqueraient pas.

Beethoven n'a-t-il pas écrit en *mi bécarre majeur* l'*andante* d'un *concerto* en *ut mineur?* Malgré cela, je ne comprends guère cette fantaisie dans une œuvre où la pensée n'affiche pas de prétention à l'abandon et à l'indépendance; mais, au contraire, vise très-clairement et non sans succès, à se montrer toujours sobre et contenue. Je ne m'explique pas davantage les appels de trompettes et l'espèce de marche militaire du *Sepultus est* et du *Resurrexit*. Si l'on a voulu faire penser aux soldats qui gardaient la croix et le sépulcre, c'est vraiment donner, dans un tel drame, beaucoup d'importance aux comparses. De ce *Credo*, la partie la plus faible en somme de l'ouvrage, l'auteur n'a guère traité avec bonheur que les passages les plus difficiles, ceux qui se rapportent au Saint-Esprit. Le *Sanctus* nous ramène dans les parages du ton principal. Quoique manquant un peu de distinction, la mélodie a de l'onction. Cela prie bien. C'est, au reste, le caractère général comme le principal mérite de l'œuvre prise dans son ensemble. C'est aussi son écueil. M. de Rauville a peur du relief, du pittoresque ; il se défie de la sensibilité, de tout ce qui a une action pénétrante ; il semble craindre jusqu'aux objets extérieurs. C'est pourquoi il indique, il effleure, il n'ose insister. Sa musique a, pour ainsi dire, les yeux baissés ; cette attitude, humble et recueillie, engendre certainement la monotonie, mais, à mon avis, ne provient pas d'impuissance ; je la crois même très-*voulue*, comme on dit dans les arts plastiques. Ce qui le prouve, c'est que déjà l'*Agnus* y fait une dérogation légère. Écrit en *sol majeur*, il a une couleur pastorale très-décidée. Est-ce le mot d'agneau qui a éveillé chez M. de Rauville des idées bucoliques, ou bien le compositeur a-t-il voulu, par cette forme, exprimer le vrai sens de

la prière de l'*Agnus*, qui, bien qu'implorant la miséricorde et la paix, est moins l'accent du repentir que celui de l'innocence? Je ne sais, mais, quoi qu'il en soit, il en est résulté un morceau d'un effet gracieux. M. Réty s'en accommoderait certainement. — Mais M. l'abbé Gontier commencerait peut-être à regarder de travers comme les boucs de Virgile : *transversa tuentibus;* et bientôt il décocherait à l'auteur saint Odon, abbé de Cluny, bardé de son redoutable texte. Eh bien, ce serait là un signe excellent, et, s'il faut dire toute ma pensée, ce petit morceau fait regretter que, retenu par des entraves qu'il a forgées lui-même, M. de Rauville ne se soit pas laissé aller davantage à sa fantaisie; elle ne l'eût pas conduit aux abîmes.

C'est à la plume d'une femme que sont dues les deux autres œuvres, bien supérieures par l'invention et l'agencement. Madame la vicomtesse de Grandval a su, chose rare, aborder avec talent et distinction à peu près tous les genres de musique; mais elle n'a jamais réussi mieux que dans la musique religieuse, et les deux ouvrages que je signale peuvent prendre rang parmi les meilleurs en ce genre, immédiatement au-dessous des chefs-d'œuvre. L'auteur les a écrits avec accompagnement d'orchestre, ce qui est un mérite de plus de conception, mais une chance de moins d'exécution; car, outre que l'orchestre coûte fort cher, il traîne après soi un appareil si mondain, qu'on ne peut vraiment l'introduire à l'église que dans des circonstances bien exceptionnelles. Ce fut là le motif de la querelle entre Dumont et Louis XIV; et si le monarque prévalut sur l'artiste, c'est que, dès cette époque, la force primait le droit. Madame de Grandval traite les instruments à cordes avec infiniment d'art; sa main habile sait, en particulier, donner aux premiers violons une fluidité toute aérienne. Elle emploie aussi fort judicieusement les cuivres; tel est, du moins, l'avis de M. Gounod, car, pour moi, il me semble qu'elle en abuse parfois. Mais c'est toujours l'histoire antique de la statue de Minerve. La placera-t-on sur l'Agora ou sur le sommet du Parthénon? Écrira-t-on pour Saint-Eustache ou pour le Conservatoire? Les effets d'orchestre sont si peu de chose dans une grande église qu'il faut de toute nécessité les forcer pour qu'ils ressortent. Transportez l'œuvre dans une salle moins vaste, ce procédé de coloration à haute dose produit souvent un effet criard. Au reste, les ouvrages de madame de Grandval peuvent se passer du prestige de l'orchestration, car, ce qui vaut mieux que les violons et les trombones, les voix y sont maniées avec une dextérité, une sûreté remarquables. Une entente si parfaite des conditions vocales et des effets vocaux, à un moment où on affecte de se montrer sur ce point beaucoup trop dédaigneux, révèle chez le compositeur, à côté d'un fin harmoniste, une chanteuse éminente.

Cette qualité, plus précieuse pour bien écrire qu'on ne fait semblant de le croire, paraît dès le début de la messe de sainte Agnès, où cependant les chœurs seuls prennent la parole. Le *Kyrie*, à la fois attrayant et sévère, se déroule avec régularité et avec une fermeté toute virile. La grâce féminine, qui chez l'auteur n'abdique jamais complétement, reprend son légitime empire au *Gloria*, éclatant et varié. Madame de Grandval possède le secret d'une mélodie à contours délicats, même un peu effacés et fuyants, mélodie qui s'égarerait peut-être, si on la confiait aux instruments seuls, mais qui, maintenue par les voix dans de justes limites, s'empreint d'un charme vague assez difficile à définir. Une telle mélodie conviendrait peu sans doute au théâtre, où il faut que les lignes s'accusent fortement, mais elle me semble très-appropriée au style religieux, surtout de nos jours, où chez bien des gens, par malheur, la foi, même positive, n'a plus tout à fait la rondeur et la bonhomie du temps jadis, et se double volontiers d'un peu de poétique rêverie. Ne demandez pas comment se conclut le morceau ; ne faut-il pas une fugue à tout *Gloria* bien appris? Celle de madame de Grandval lui fait le plus grand honneur ; car, sans approcher du foudroyant éclat du *Cum Sancto Spiritu* de Rossini, elle est magistralement conçue, irréprochablement conduite, très-nerveuse, et d'un excellent effet. Il faut décidément qu'un *Credo* présente de sérieuses difficultés ; car, ici encore, ce n'est pas la meilleure partie de l'ouvrage, en dépit, ou peut-être à cause d'une idée très-originale, et qui tranche fort avec les procédés de convention. On voit dans le *Credo* de plus d'une messe, jusqu'aux passages expressifs de l'*Incarnatus* et du *Crucifixus*, une ou plusieurs voix *solo* exposer la doctrine, et le chœur répondre avec ensemble : *Credo*. C'est l'assentiment du peuple à l'enseignement du pontife ou des docteurs. Ici les rôles s'intervertissent. Dès le début, à la vérité, le *soprano solo*, comme ferait un catéchumène d'importance, prononce, ou plutôt proclame dans une phrase énergique les premières paroles de la profession de foi. Mais aussitôt c'est le chœur, ou plutôt le concile, qui reprend l'exposition, c'est le *soprano*, ou plutôt le néophyte, qui à chaque article s'écrie : *Credo*, avec un redoublement, un *crescendo* d'enthousiasme. On dirait le : « Je suis chrétien ! » de Polyeucte, répété, non plus au tyran qui menace, mais à l'Église qui instruit. Cette idée, assurément neuve, ne laisse pas d'offrir certains dangers au double point de vue ecclésiastique et musical. Elle a quelque chose d'un peu bien dramatique, et pour la faire valoir pleinement, il faut s'écarter de la sérénité liturgique ; il faut une voix exercée, mordante, vigoureuse, même pathétique, en un mot, une voix de femme, les voix d'enfants manquant toujours des qualités d'ampleur et d'expression

nécessaires pour mettre un tel passage en relief. Alors, ou l'on renonce à l'effet, ou l'on se heurte aux canons, à la discipline, à ces mille autres raisons que Berlioz feignait de ne pas comprendre. Bref, l'Église veut bien que les femmes composent des messes, mais elle ne veut pas qu'elles les chantent. Y aura-t-il beaucoup de femmes sincères pour trouver qu'elle ait si grand tort? Madame de Grandval a donc très-bien fait de revenir aux données liturgiques dans son *Sanctus*, d'ailleurs écrit avec une rare habileté. On peut regretter toutefois qu'au *Pleni sunt*, les entrées successives des parties chorales rappellent exactement le même passage dans la *Messe* de Rossini. Plus cette disposition et cette mélodie impressionnent à l'audition de l'œuvre du grand maître, plus il fallait ici savoir les oublier. Mais cette faute légère s'efface vite de la mémoire, quand on entend le *Benedictus* pour trois voix seules. Originalité, élégance, charme mélodique, gracieuse sonorité, on trouve toutes ces qualités réunies dans ce ravissant *Benedictus*. C'est un bijou, une véritable trouvaille, et même, par un privilége rare, c'est, grâce au singulier bonheur de l'invention et de la mise en œuvre, un morceau qui convient tout à la fois à une vaste église, à une chapelle, à un salon. L'*Agnus* n'a que le tort de venir après, car il ne lui cède en rien. C'est aussi, en son genre, un tableau achevé, aux lignes harmonieuses, aux fines nuances, et, si l'on ose risquer l'expression, au *flou* exquis.

Eh bien, dans cette messe, à tant d'égards si remarquable, se trouve un morceau dont je n'ai point parlé encore, et dont je demanderais hardiment la suppression : c'est l'*Offertoire*. Les anciens maîtres n'en écrivaient pas ; je crois qu'ils avaient raison. Rossini a innové sur ce point ; mais son *Offertoire*, confié à l'orgue seul, est le morceau le plus sévère de sa messe. Madame de Grandval écrit le sien pour orchestre. Cette idée ne lui a pas porté bonheur. Sa mélodie, naturellement un peu vague, s'en donne à cœur joie, quand les voix ne la circonscrivent plus. Elle s'égare dans les méandres des premiers violons à l'aigu, dans les sinuosités des instruments à anches au grave ; l'oreille a grand peine à l'y suivre, l'esprit encore plus. Ajoutez que c'est une mélodie comme en trouve M. Gounod quand il n'est pas en train, comme il en a mis dans l'acte du Rhône de *Mireille*, et ailleurs encore. Pourtant, on prendrait, à la rigueur peut-être, un plaisir purement musical à certains détails ingénieux; mais ne s'agit-il pas ici de musique religieuse? Si madame de Grandval a voulu produire un effet de rêverie, je tremble qu'elle n'ait réussi ; mais on doit la prévenir que cette rêverie n'a rien de commun avec l'extase. Langueur, défaillance, tant que vous voudrez,

ravissement, point. Je suis grisé, mais non de la pieuse fumée de l'encens répandu dans le temple : je respire je ne sais quel parfum de pastilles du sérail et d'eau de Lubin qui s'exhale d'un boudoir. A la place de cet *Offertoire*, mieux vaudrait assurément une platitude quelconque, improvisée par un organiste quelconque, au risque de désespérer M. Félix Clément. On aurait du moins la ressource de n'écouter point. Mais le moyen de ne pas écouter la musique de madame de Grandval?

Le *Stabat* du même auteur me paraît encore supérieur à sa messe, mais malheureusement bien moins susceptible d'exécution dans une église. La faute n'en est pas au sentiment qui anime l'œuvre, pas même à sa difficulté, qui n'excède pas les forces d'une bonne maîtrise. Elle est surtout à ses proportions. A peu près aussi long que le *Stabat* de Rossini, le *Stabat* de madame de Grandval a en outre, comme celui du maître, l'inconvénient d'être écrit sur les paroles d'une liturgie qu'on va bientôt abandonner partout, la liturgie parisienne. Voilà deux circonstances qui ne permettent guère d'espérer qu'on le puisse entendre au pied des autels. C'est pourquoi je n'en ferai point une analyse détaillée, pour laquelle d'ailleurs l'espace me manque. Je me bornerai à en signaler les deux morceaux les plus remarquables, un air de *contralto* d'un style admirable : *Fac me vere*, et le ravissant quatuor à six-huit, en *la mineur : Quis est homo*, où une mélodie très-nette, et d'une incomparable fraîcheur, circule, s'enroule, se distribue merveilleusement entre les quatre voix. C'est délicieux.

Cette œuvre si distinguée a été, il y a six mois, l'objet d'une mesure flatteuse. En autorisant le directeur des Beaux-Arts à souscrire au *Stabat* de madame de Grandval, M. le ministre de l'instruction publique a décidé virtuellement que des exemplaires de ce *Stabat* seraient placés dans les bibliothèques publiques de tous les établissements musicaux qui relèvent de l'État. Plus récemment, on a vu la même faveur accordée ou la même justice rendue au dernier ouvrage du savant Coussemaker sur les chants des troubadours. Puissent ces témoignages d'une sympathie intelligente stimuler le zèle des artistes dévoués à l'art pur ! Puisse-t-on surtout réserver ces encouragements aux belles œuvres que le public rassemblé n'a guère eu ou ne peut avoir l'occasion de connaître et ne les pas prodiguer, comme cela parfois arrive à de petits opéras-comiques de mince valeur et de mince succès ! Je confesse mon faible, j'aime la musique dramatique plus que toute autre musique ; mais enfin, ceux qui s'y livrent, ou subissent un échec immédiat, ou acquièrent en un jour une brillante et lucrative popularité. Dans l'un et l'autre cas, on peut dire :

Receperunt mercedem suam. Pour les autres artistes, au contraire, ils ont besoin du temps pour faire connaître leurs œuvres ; c'est pourquoi il est bon que, par une marque officielle d'estime, un Mécène éclairé signale ces œuvres à l'attention des gens de goût. Voilà, ajouterais-je, une récompense digne des ouvrages et digne des auteurs, car ceux-ci, dans leurs nobles conceptions ou leurs patients labeurs, n'ont aspiré qu'à une gloire tranquille et désintéressée. Le public qui se presse dans une salle a les acclamations et les colères ; il est capricieux et mobile comme le suffrage universel; mais le public qui lit dans une bibliothèque reste, par attitude, calme et réfléchi ; il ressemble presque à la postérité.

WILFRID D'INDY.

HENRIETTE

I

Henriette au marquis des Sorinières.

Evian, juillet 186..

Mon ami, je vous appelle, quittez votre cher pays, vos douces collines, vous qui portez si généreusement et si bien le fardeau — pesant parfois — de l'amitié; venez au secours de votre pauvre Henriette !

Je ne puis rien vous dire, rien vous expliquer. Comment suis-je arrivée jusqu'ici? Pourquoi? Ah! pourquoi? je ne le sais que trop. Ma fidèle nourrice prétend m'avoir sauvée de la mort. Elle le dit, et moi je lui laisse cette croyance; mais je sais que le malheur, à mon âge, fait plutôt vivre que mourir.

Pardonnez à mon incohérence et à mon égoïsme, ami cher et fidèle; vous savez bien que je suis seule au monde, seule sans vous!

HENRIETTE.

Henriette au marquis des Sorinières.

Evian, août 186..

Plusieurs longs jours se sont écoulés sans que je pusse vous écrire. La nouvelle qui m'annonçait votre douloureux accès de goutte m'avait accablée; je suis restée, pendant des heures, en proie à ce muet désespoir, contre lequel je ne puis rien et qu'il faut laisser s'épuiser de lui-même. La torpeur de l'âme s'en est suivie. Où étais-je? Que se passait-il autour de moi? Je ne cherchais à rien sa-

voir, à rien reconnaître; une douleur profonde me veillait; j'en avais oublié la cause. Parfois, je m'apercevais, dans un passé lointain, heureuse, entourée, fêtée, charmée, puis morte; ce qui restait de cette personne éteinte, était une sorte d'ombre que j'entrevoyais sans chercher à la voir et qui n'était plus moi!

Combien de temps suis-je restée ainsi? Ne me le demandez pas.....

J'ai revu votre écriture : vous souffrez moins, et, dans trois semaines peut-être, vous me rejoindrez! Je respire! Et tout à coup, j'ai regardé autour de moi et j'ai vu! Car je ne voyais pas; et pourtant ce spectacle est le même, depuis que je l'ai sous les yeux, depuis mon arrivée à Evian, ce beau lac bleu, ces montagnes vertes, ces villes charmantes qui animent ces gracieux rivages, et les jolies barques aux voiles croisées, qui glissent, comme des oiseaux blancs, sur l'azur de l'eau... Tous ces tableaux s'étalant à mes regards, je les aperçois pour la première fois!

Hier soir, à mon balcon, pendant que j'invoquais le souvenir de ceux à qui je fus chère, une étoile, brillante entre toutes, vint soudain scintiller au-dessus de ma tête. Elle semblait me regarder. Je suis superstitieuse de naissance; le malheur développe souvent nos croyances et aussi nos faiblesses. J'ai senti la consolation pénétrer dans mon cœur troublé. Votre lettre aidant, j'ai repris courage! Dieu, en effet, qui fait ces belles choses, Dieu, qui lit dans le fond de nos âmes, Dieu puissant, Dieu bon, est là : je ne suis donc pas seule! Il envoie à sa créature désolée, du fond de l'infini qu'il habite, cette lumineuse messagère, qui m'apporte de sa part une clarté douce et lointaine..... Je suivis longtemps ma petite étoile, qui paraissait et disparaissait tour à tour, et je me mis à lui parler tout bas, comme à une amie.

Lorsque minuit sonna, en fermant ma croisée, je me suis fait un appel suprême et je me suis décidée — quoiqu'il m'en coûte encore, et malgré ma blessure saignante — je me suis décidée à vous écrire tout ce qui s'est passé depuis les sept mois que je vous ai quitté!... Je m'y reprendrai, je souffrirai, je m'interromprai sans doute; mais je penserai à vous, je vous verrai m'écoutant avec intérêt, de cet air bienveillant et calme que je connais... Je ne vous dissimulerai pas mes faiblesses, mes fautes mêmes; je n'augmenterai les torts de personne, je ne grandirai ni ne diminuerai rien, dans ce récit fidèle. L'effort du souvenir, la recherche volontaire des causes de mon malheur et le charme douloureux que je trouve toujours à sonder mes blessures, pour les mieux connaître; toutes ces raisons, enfin, vont m'arracher à cette défaillance de l'âme, à cet engourdissement du corps, qui sont indignes de celle que vous appeliez autrefois *la petite régente*.

Je vais donc vous rappeler des détails qui vous sont déjà connus; mais, pour la clarté du récit et pour arriver à tout vous faire comprendre, il me faut aller chercher ce bout de chaîne de mes jours passés, pour le rattacher aux anneaux d'aujourd'hui.

Mon ami, je vous ai toujours connu et toujours aimé; sur les genoux de ma mère, je vous tendais les bras; vous me faisiez sauter et rire, et quand je vous voyais arriver, je courais en battant des mains au-devant de vous. Mon père vous nommait son frère; ma mère avait en vous, comme lui, une confiance absolue.

Depuis que, jeune, hélas! j'ai perdu mes parents bien-aimés, c'est vous qui les avez remplacés; vous m'avez souvent conseillée: vous ai-je toujours obéi! Non, malheureusement, et lorsque, après avoir reçu vos sages avis, j'en comprenais le dévouement et la prudence, fatalement je les méconnaissais, en m'engageant dans la voie contraire... Chose étrange, mon ami, que cet attrait de responsabilité qui commande à certains esprits! Charme coupable, qui consiste à faire, sans illusion et par goût du sacrifice, ce que condamne la raison!

Vous n'avez pas oublié mon mariage: j'avais dix-huit ans, je n'aimais pas M. de Laury; mes parents m'influencèrent en sa faveur; ils désiraient cette union. Ma mère m'assura que c'était un luxe inutile que l'amour avant le mariage: « Il viendra, » me dit-elle.

Il ne vint jamais!

Je me rappelle que vous seul, à cette époque si grave, m'avez éclairée.

Me prenant à part, un soir, vous m'avez dit: « Henriette, mon enfant, n'épousez pas M. de Laury. »

Je fus ébranlée, et je résolus de parler le lendemain à mes parents; mais l'exaltation du sacrifice survint, me saisit, et je maintins mon acceptation...

Ma mère me sauta au cou; mes sœurs aînées (si dures toujours envers moi et qui redoutaient ce qu'elles appelaient mon influence au foyer) furent transportées de joie: j'allais vivre en Normandie, pendant une grande partie de l'année. Tout le monde était content, excepté vous... Moi, j'étais malheureuse! Il y a dix ans de cela, je me rappelle encore cette pénible journée!...

Ma mère, malade, était absente à la cérémonie qui consacrait mon sacrifice. Mon père, pâle et ému, n'osait fixer ses yeux sur les

miens. Je pleurais à chaudes larmes, tandis que le bon prêtre qui m'unissait à M. de Laury me regardait avec tristesse.

Ce prêtre me connaissait de longue date. Il prononçait avec un accent profond les belles prières du mariage chrétien, ces prières si douces et si fermes. Heureuses celles dont le cœur en fête écoute ces paroles d'union, de paix et de joies éternelles ! Heureuses celles qui prononcent librement, tout haut, les promesses saintes que l'amour échange tout bas, entre deux cœurs épris. Celles-là, du moins, si plus tard elles sont déçues dans leurs plus chères espérances, celles-là ont eu un jour, elles ont possédé une heure de bonheur !

Il en est, au contraire, qui n'ont jamais ressenti, en ce moment suprême, que la félicité douloureuse de l'immolation au devoir. Ah ! si je vous eusse écouté alors !...

Ma mère mourut bientôt, puis mon père la suivit. Mes sœurs m'abandonnèrent. M. de Laury, dévoué à son agriculture, vécut, désormais, enfoncé dans ses blouses et dans ses sabots de gentilhomme campagnard, jusqu'au jour...

Un terrible souvenir arrête ma plume. Vous le savez, mon ami, je fus toujours patiente envers mon mari, soumise à ses volontés, affectueuse souvent, malgré ses injustices.

Plus d'une année avant ce jour — de triste mémoire — dans une de nos rares visites au environs de Tancarville, je me trouvai, en quelques heures, sortie tout à coup de ma léthargie morale habituelle. La vie si monotone, presque isolée, qui m'était imposée par M. de Laury, m'avait si fort engourdie, que je ne savais pas m'en distraire. Ni causerie, ni poésie, ni musique ; les arts étaient interdits. Peu à peu, je m'étais courbée à toutes ces rigueurs. Les harmonies, qui font vibrer l'âme en exerçant ses facultés et en la traduisant au dehors, devaient être bannies de l'existence grave et austère d'une femme jeune, sans enfants et qui n'aime pas beaucoup son mari. — Mais la part des rêves ? direz-vous. En effet, il faut avoir trop rêvé pour ne rêver plus. J'en étais arrivée là...

Or donc, ce jour mémorable, la vieille comtesse de Bredeville était chez elle, avec ses neveux et ses nièces. Vous connaissiez cette châtelaine gothique et charmante, avec sa haute taille, ses yeux fiers et doux, ses magnifiques cheveux blancs aux reflets nacrés, ce teint mat et pâle, et ce menton ferme, où la volonté, fortement accusée, annonçait presque l'entêtement.

La comtesse m'aimait. Elle me le disait brusquement, en m'embrassant si fort, que je me demandais parfois si cette enveloppe de glace n'avait pas, un jour, renfermé un brasier.

— Anatole, dit-elle à mon mari, aussitôt qu'elle l'aperçut, allez donc voir mon taureau blanc ; je garde votre femme. Vous me direz

des nouvelles de cette espèce charolaise et vous me l'envierez... Je me charge d'Henriette, entendez-vous? et pour longtemps!... Il fait la grimace, ajouta-t-elle en se tournant vers moi; mais il sait bien que je n'ai pas peur de lui.

M. de Laury nous quitta. La comtesse me prit le bras, sans mettre de chapeau, laissant flotter les larges brides de son bonnet de blonde blanche, relevant avec majesté les volants de sa robe de soie grise traînante : — Allons chercher la jeunesse, dit-elle.

Au fond de la grande allée verte et profonde, nous vîmes des groupes animés, les uns courant, les autres devisant ; on riait bien fort partout ; mes oreilles en furent presque choquées... Qui donc aurait osé rire ainsi, à Tancarville?

— Voilà une recrue, mes enfants, cria la comtesse; je vous la livre; distrayez-la.

Aussitôt je fus entourée ; mais je ne remarquai qu'une seule personne...

C'était un grand garçon, dont la barbe blonde, aux teintes dorées, taillée comme celle des marins, laissait apercevoir une bouche fine, rieuse, et des dents éblouissantes. Sa tête était affublée d'un large chapeau de femme, dont il avait croisé les rubans avec prétention. Ses larges épaules étaient couvertes du léger burnous d'une de ses compagnes. En me voyant, il s'arrêta, interdit, un peu confus, et tous alors éclatèrent de rire.

— Ah! Franz! s'écriaient les jeunes filles, le voilà pris, le beau Franz!

— Fais donc le joli cœur et le haut chevalier, dans ton accoutrement.

— Tu es élégant, va! ripostait le pommadé, le reluisant, le ridicule petit d'Andelles (un jeune voisin de la comtesse), lequel sortait, tout habillé à l'anglaise et couleur cannelle, du magasin de *Old-England*.

A mon tour, je souris de bon cœur, et, regardant madame de Bredeville :

— N'est-ce pas là, chère madame, lui répondis-je, une des jeunes amies dont vous m'avez parlé?

— Je vous présente, répondit-elle, moitié gravement, moitié gaiement, mon neveu, le comte Franz O'Reilly, de noble race irlandaise, amiral de naissance, et, pour le moment, lieutenant de vaisseau. Oui, vous vous étonnez... je le vois; en effet, c'est le turbulent, le fameux O'Reilly dont vous entendez vanter les prouesses sur mer, et sur terre aussi, ajouta-t-elle plus bas... C'est, malgré tout, mon cher neveu.

Franz avait déjà arraché et rejeté loin de lui le chapeau malen-

contreux ; il découvrit un front large et intelligent, des yeux bleu clair, aux lueurs brillantes. Ses yeux et leur expression étrange me frappèrent. Son manteau, de ses mains lestes et adroites, était tombé à ses pieds; il l'étendit au-devant de mes pas, d'un geste souple et gracieux ; puis, à moitié prosterné :

— Madame, dit-il d'une voix pleine et sonore, pardonnerez-vous cette mascarade à un pauvre marin, fou de joie de revoir sa famille et de se retrouver sur la terre de France?...

Je lui tendis la main.

Mon ami, ce jour fut heureux; aujourd'hui, je me le rappelle encore comme le meilleur de ma vie! Et cependant!... Mais n'anticipons pas.

M. de Laury était revenu : le moment du départ approchait.

— Quoi! vous partiriez déjà, chère Henriette? s'écria la comtesse. C'est impossible!... Anatole, reprit-elle avec autorité, je ne vous livrerai pas cette enfant ce soir ; je vous prie de venir la chercher après-demain. Mon cher Anatole, en attendant, envoyez-lui sa femme de chambre, et surtout, obéissez à votre vieille amie.

M. de Laury sembla hésiter. Il me lança un foudroyant regard, que je supportai bravement : le courage m'était venu, je ne sais comment.

La comtesse tint ferme ; je l'imitai; mon mari partit.

Dès qu'on entendit le bruit de sa voiture qui s'éloignait, la bande joyeuse se mit à tourner en rond autour de moi. Elle me porta en triomphe.

— Elle est à nous ! Vive Henriette! s'écriaient toutes ces voix fraîches et éclatantes.

Mes protestations ne faisaient que les animer davantage. Enfin, je leur échappai quoique charmée, mais brisée par ces bruyantes ovations. Je vins tomber sur un fauteuil, dans le grand salon, aux côtés de la châtelaine.

Elle me prit la main, et, presque attendrie :

— Pauvre enfant! dit-elle, vous n'êtes pas habituée à de tels plaisirs, n'est-ce pas?... Eh bien ! reprit-elle en se tournant vers le jeune d'Andelles, qui m'avait accompagnée, et Franz, où donc est-il ?

— Il a disparu, répondit le mignard personnage ; son humeur noire l'aura repris ; nous ne l'avons pas aperçu depuis le dîner.

— Quoi ? demandai-je à notre châtelaine, M. O'Reilly a des humeurs noires?

— Oui, ma chère, répliqua-t-elle en souriant, c'est surtout quand l'amour le prend ; dans ce cas, il devient subitement silencieux et sombre, son front se plisse, ses yeux se voilent ; il brus-

que ses plus chers amis. Et tout cela, parce qu'il pense à une femme!

— Et à laquelle? dis-je étourdiment.

— Oh! pour cela, je l'ignore presque toujours, répondit la comtesse; c'est à la dernière qu'il voit, généralement...

J'étais un peu offusquée de cette révélation, et je me mis, pour dissimuler mon embarras, à admirer, sans conviction aucune, la tapisserie aux teintes plates de madame de Bredeville.

Soudain, un cri d'effroi m'échappa : la fenêtre s'ouvrit bruyamment. La comtesse éclata de rire.

— Tenez, le voilà, l'amiral; c'est là sa manière respectueuse d'entrer dans le salon de sa tante... Fi! monsieur, reprit-elle, faire ainsi peur aux jolies femmes!

— Madame de Laury n'est donc pas partie! Quel bonheur! dit-il. Et Franz bondit avec légèreté par-dessus les fauteuils.

— Allons, un peu de calme. Raconte, ou conte-nous quelque chose, là, à nous deux, Henriette et moi. Nous t'écouterons bien...

— Ah! ma tante, que vous a fait madame, pour la condamner à m'entendre? Ce soir, d'abord, je suis muet.

— Eh bien! si tu ne peux parler, tu chanteras. Et lui indiquant le piano entr'ouvert : Allons, va, dit-elle de son accent sévère.

Lui, comme un enfant docile, obéit, et, d'une voix d'abord voilée, dont le timbre vibrant s'éclaircit peu à peu, il entonna dans une langue bizarre une mélodie lente et charmante. Il passa à la romance italienne langoureuse, et de là à la vive chanson française.

La comtesse applaudissait.

— Quel talent! murmurait-elle. Le croiriez-vous? cette musique est de lui? Les paroles aussi! Dieu l'a comblé de ses dons!

La bonne tante, ravie, s'animait aux éloges que, dans sa tendresse, elle décernait à son neveu. Je l'écoutais; et, comme elle, je n'étais que trop convaincue.

M. de Laury vint me chercher le surlendemain.

Ces deux jours avaient vite passé. Madame de Bredeville voulait encore me retenir; je compris que c'était trop demander à la patience de mon mari, et déclarai ma résolution de le suivre le soir même.

Tandis que, plus tard, seule dans le parc, je marchais à la recherche de la comtesse pour lui adresser mes adieux, j'entendis derrière moi des pas légers et pressés; je me détournai. Il faisait nuit déjà; mais la lune se levait et jetait sur nous une pâle lueur. Je reconnus Franz...

— Vous partez donc, madame? me dit-il d'une voix entrecoupée.

— Oui, monsieur, répondis-je, dans un instant. La route est facile et courte, de Bredeville chez moi ; ce n'est guère qu'une promenade.

— Pourquoi donc, alors, la faites-vous, dit-on, si rarement?

Je rougis et baissai la tête comme une coupable... Il vit mon embarras : le comprit-il?

— Peut-on se permettre d'aller vous présenter ses hommages bientôt? demanda-t-il.

Je répliquai assez bas, avec une certaine hésitation :

— Vous serez le bienvenu, monsieur, et je hâtai le pas. »

Lui, marchait auprès de moi ; le silence se mit entre nous, sans qu'il nous fût possible de le rompre. Il me parut, à la fois, pesant et doux.

Tout à coup, au détour de l'allée, un banc, sur lequel était assise la comtesse, s'offrit à mes yeux; elle m'indiqua une place près d'elle. Franz s'éloigna.

Je partis quelques instants après; j'avais le cœur troublé, le chemin me parut long. Mon mari répétait sans cesse :

— Cette existence de Bredeville m'est insupportable; je ne puis comprendre comment une femme, que je croyais sensée, puisse s'y supporter plus de quelques heures. Je ne céderai plus aux caprices de la comtesse, j'y suis décidé.

Une bouffée de révolte me monta au front ; j'allais répliquer, mais on entrait dans l'avenue ; je me tus, et un sentiment d'isolement profond envahit tout mon être...

Sans m'offrir la main pour descendre de la voiture arrivée devant le perron, M. de Laury se précipita par la portière qu'il venait d'entr'ouvrir. — J'ai mes deux plus belles génisses à la mort! me cria-t-il avec douleur. Le saviez-vous?... Et il ajouta, en s'arrêtant : Bonsoir!

Je ne répondis pas. Il me regarda avec colère : « Comme vous voudrez! » dit-il, et il partit.

Je montai dans ma chambre, et là, tombant sur un fauteuil, je me mis à sangloter.

A partir de cette heure, je sentis ma jeunesse se réveiller en moi. La monotonie de mes jours m'apparut menaçante ; je me pris à regretter cet engourdissement qui, la veille, faisait ma sérénité.

Le lendemain je fus distraite à la classe, où les enfants pauvres recevaient de moi chaque jour une leçon de lecture et d'écriture. J'avais pris cette habitude ; elle m'était facile. Cette fois, je remplis si mal mon métier de professeur, que les petites filles profitèrent

de ma lassitude apparente pour demander un congé que j'accordai avec empressement.

En revanche, et ne voulant pas me laisser prendre par la rêverie, je courus à mon piano abandonné. En cherchant à l'ouvrir, j'y surpris de longues toiles d'araignées ! Ces habiles travailleuses s'y étaient fait un royaume !

— Je vais trouver dans la musique, me disais-je, un soulagement à ma tristesse et une occupation bienfaisante pour ma solitude.

Je reconnus mes partitions pleines de poussière, mes romances jaunies, et avec elles les regrets et les larmes !

La musique ne peut charmer et consoler qu'en étant partagée ; c'est un art essentiellement généreux, qu'on élève pour le répandre. Seule, elle exalte, elle trouble, elle fait même souffrir !

M. de Laury accourut, effaré, *au bruit* que je faisais.

— Qu'est-ce que cette fantaisie nouvelle ? dit-il d'un ton bourru. Vous vous remettez à chanter ?

Cette fois je résistai, et d'une voix calme :

— En effet, répondis-je, je reprends des études que je n'aurais jamais dû délaisser.

Il sortit en haussant les épaules et en murmurant.

Quinze jours s'étaient écoulés. Ils étaient sans fin, lorsqu'un matin j'entendis crier sur le sable les roues d'une voiture. On vint m'annoncer la comtesse. Je descendis à la hâte dans le salon où elle m'attendait. Franz l'accompagnait. Je lui trouvai la figure amaigrie et le teint pâle.

— Chère enfant, dit la comtesse en m'embrassant, comme votre salon a changé d'aspect ! Comme ces fleurs sont jolies ! Comme ces vieilles tapisseries sont bien disposées ! Depuis combien de temps, petite fée, avez-vous ainsi embelli votre donjon ?

— Depuis que j'ai été chercher le bon exemple à Bredeville, chère madame.

— Et qu'a dit Anatole ? reprit-elle. Il a dû bien vous gronder, je suis sûre ?

— Puisque vous devinez si sûrement, répondis-je en souriant, mais avec embarras, je ne puis nier ses colères à ce sujet. Chaque soir il fait enlever les fleurs, il fait ranger les fauteuils. Chaque matin je renouvelle les fleurs et je dérange les fauteuils...

— Vous vous lasserez, ma pauvre enfant, dit en soupirant la comtesse.

En jetant un regard sur Franz, dont le visage semblait en courroux,

— Restez-vous encore longtemps parmi nous ? lui demandai-je.

— Ne lui demandez rien, interrompit la comtesse ; il ne sait plus ce qu'il veut : il est triste et presque maussade !...

— Ah ! ma tante, s'écria avec confusion le jeune homme, c'est mal à vous de m'accuser ainsi.

Je ne sais si sa tante comprit tout ce qu'il y avait de reproche dans l'accent de son neveu ; elle en parut troublée.

— Votre mari n'est pas là ? dit-elle en m'interrogeant. Je venais lui demander un service. Au surplus, vous pouvez me le rendre peut-être mieux que lui. Il s'agit d'écrire au régisseur que vous m'avez recommandé et de lui dire les conditions que vous savez : je me décide à le prendre. Si vous pouvez de suite faire cette lettre, je m'en chargerai. Pendant ce temps, je vais montrer à Franz votre parc tel qu'il est, et je le lui raconterai tel qu'il sera un jour si le maître réalise ses projets ; dites, chère Henriette, voulez-vous ?

— Très-volontiers, madame, répondis-je ; j'irai bientôt vous rejoindre.

Tandis que la tante et le neveu s'éloignaient, je me dirigeai vers le petit réduit dans lequel je me retirais souvent pour lire et pour écrire.

Cette pièce, isolée, était toute remplie de mes plus chers souvenirs et des fleurs que je préférais. Des meubles de vieux laque, *dénichés* dans les greniers de Tancarville, des fauteuils anciens, recouverts par le travail de mes doigts ; des tapisseries aux mille chimères et des vitraux représentant de naïves scènes d'intérieur du moyen âge, donnaient à ma retraite un aspect original et plaisant.

Cette pièce oubliée, située au bout du château, avait une issue sur un bosquet de lauriers-tins et de lilas. Un banc, placé en avant de ce bosquet, en dissimulait absolument l'entrée. Il semblait que la Belle au bois dormant eût dormi par là ; nul ne songeait à pénétrer dans ce confus amas d'arbustes et de plantes libres. Du salon à mon cher petit coin, il n'y avait qu'un pas. Il fut vite franchi.

A peine y étais-je installée pour écrire, que l'accent impérieux de la comtesse frappa mon oreille. En effet, je la voyais sans être vue ; elle s'était assise à l'ombre, sur le banc du bosquet. Franz, debout devant elle, l'écoutait.

Comment arrivais-je à entendre cette conversation, que j'aurais dû ignorer toujours ? Pourquoi étais-je, dès les premiers mots, anxieuse et incapable de m'arracher à la fascination qui m'enchaînait ?... Respirant à peine, et comme pétrifiée, j'entendis ce que, hélas ! il me semble entendre encore à cette heure de solitude et d'abandon. Cette révélation décida de tout mon avenir.

— Je ne souffrirai pas, disait avec feu la comtesse, non, Franz, je ne souffrirai pas d'être la complice d'un nouveau malheur pour cette pauvre jeune femme ! Elle est assez affligée pour que je ne t'encourage pas à compliquer sa vie !... Quoi ! tu prétends l'aimer,

toi !... Toi ! ajouta-t-elle d'un air incrédule. En es-tu capable? Sais-tu seulement ce qu'est le genre de sentiment tendre et dévoué que peut inspirer une telle femme? Non, cent fois non ; je la préviendrai contre toi, sois-en sûr... Je lui dirai tout : et tes folies d'autrefois, et tes ardents caprices pour des créatures sans talent, sans beauté même... Je te vois et je te devine : tu crois aimer sérieusement. Tu t'abuses...

Franz, d'un coup de sa canne, avait abattu à ses pieds une superbe branche de lilas.

— O rage ! s'écria-t-il, vous ne me croyez pas ! Mais je vous dis, moi, que je l'aime comme un fou ! Depuis quinze jours, j'ai compté les heures et les minutes ; je suis venu rôder par ici comme un voleur, sans oser franchir ces murs ! Oui, moi, Franz le sceptique, Franz le rieur, je crains un de ses regards ; je tremble quand je l'aperçois... O mon Dieu, ne voyez-vous pas que je suis sincère et malheureux ? Car elle... elle sera comme vous ! Elle non plus ne me croira pas !...

Madame de Bredeville se taisait. Elle reprit d'une voix plus calme :

— Eh bien ! si elle te croyait, qu'en adviendrait-il?... Insensé que tu es !

— Ah ! ma tante, si un jour elle ne me repoussait pas, alors votre Franz deviendrait un autre homme. Il serait si doux, si sage, si bon, si croyant ! Il se mettrait aux genoux de son idole et il lui dirait : « Devant toi, femme chaste, pure et sainte, j'ai honte de moi, de mes folies, de mes extravagances passées. Mes regrets, sois-en sûre, effacent mes souillures !... Tu es adorée d'un misérable, mais ce qu'il avait de bon se réveille à ta voix. Il a terrassé tout ce qui était méchant en lui. Henriette, chère Henriette, voici l'homme nouveau que vous avez créé ! Il est à la fois votre œuvre, votre serviteur, votre esclave !... »

— Tais-toi, malheureux... tu me fais peur ! interrompit effrayée la comtesse. Elle ne t'entendra jamais lui parler ainsi ; je fuirais plutôt du pays que de lui laisser ton terrible voisinage, si tu devais en abuser !

— Ah ! ma tante, ayez pitié de moi ! Ne voyez-vous pas que je suis à plaindre? Dites, ne le voyez-vous pas?

— Oui, mon enfant, il est vrai, répondit la bonne comtesse d'une voix presque câline ; mais, si tu l'aimes, pense à elle ! Henriette coupable (elle le serait si elle t'écoutait), que deviendrait-elle ?

A cette interpellation directe, Franz baissa la tête.

— Dieu décidera ! dit-il.

— Éloignons-nous, interrompit madame de Bredeville, j'ai cru entendre quelqu'un.

Et elle se leva précipitamment, suivie de Franz.

Mon ami, ce quelqu'un était moi ! Malgré ma contrainte, à ces paroles dernières j'avais poussé un faible cri, ou plutôt un gémissement que je n'avais pu retenir.

J'étais atterrée, presque outragée. Une confusion étrange envahissait mon cerveau, et pourtant une espérance soudaine, un sentiment de douceur infinie, comblaient mon cœur ! J'imposai silence, par un effort victorieux, à tout ce qui s'agitait de contraire en moi ; j'eus le courage de fixer mon attention sur la lettre que je devais adresser à celui dont je décidais le sort. J'écrivis donc et je ne songeais plus qu'à mon protégé, à sa famille et aux heureux que j'allais faire.

Cette tâche remplie, je résolus de paraître tout ignorer, d'aller rejoindre la comtesse.

Je la cherchai en vain dans le parc ; je la trouvai dans le salon.

Franz, au visage contracté, arrêta son regard sur moi avec une attention que je soutins courageusement.

— Êtes-vous souffrante, Henriette ? me demanda avec sollicitude la comtesse. Vous n'étiez pas ainsi tout à l'heure : qu'avez-vous ?

— Un peu de migraine subite seulement, chère madame, répondis-je en essayant de sourire, voilà tout ; ne vous en inquiétez pas.

Elle parut rassurée et ajouta :

— A vous dire vrai, je ne suis pas bien non plus ; mais j'ai voulu sans plus tarder venir vous voir, et je vais rentrer vite à Bredeville. Je reviendrai, mon enfant, je reviendrai bientôt.

Hélas ! elle partit : elle ne devait plus revenir !

Je ne saurais vous exprimer ce que les jours qui suivirent m'apportèrent de tourments, d'appréhensions et enfin de résolutions. J'étais décidée à éviter le jeune comte. Cette audace de sentiments, cette façon incroyable de les découvrir, cette liberté de langage, dans une question de cœur si délicate et dont on n'ose parler à soi-même qu'en tremblant, me révoltaient. Je résolus d'étouffer dans mon cœur le trouble naissant et la joie involontaire que la présence de Franz m'avait causés jusque-là.

Je redoublai d'ardeur dans mes devoirs de chaque jour, et aussi de douceur envers M. de Laury ; mais jamais il ne fut plus dur ni plus maussade envers moi.

— Est-ce que Franz O'Reilly va souvent venir à Tancarville ? me dit-il un matin brusquement en déjeunant.

Et, comme j'avais involontairement tressailli,

— C'est que je ne m'en soucie nullement, ajouta-t-il, et que je serais forcé de le lui prouver.

Puis il se leva d'un air furieux et sortit.

Ainsi il était jaloux de Franz, instinctivement, comme il l'était de tout autre, comme il le fut de mes meilleures amies d'enfance, comme il le fut de vous, mon cher ami, mais sans jamais pouvoir me détacher de mes affections.

Je tombai dans le découragement : ma vaillance m'abandonnait.

Je fus tirée de cet état pénible, un jour, par M. de Laury, qui entra de fort bonne heure chez moi.

— Dépêchons-nous me dit-il, et partons vite pour Bredeville : la comtesse se meurt.

— Ciel ! m'écriai-je en pâlissant, que dites-vous ?

— La vérité : lisez ce papier.

Et il me tendit l'appel suprême d'une des nièces de madame de Bredeville.

En deux heures nous fûmes près d'elle. Hélas ! à peine nous distingua-t-elle agenouillés parmi tous les siens, dans cette vaste chambre que dorait un soleil de juin à son déclin.

J'admirais son noble visage, sa sérénité splendide : la mort planait implacable sur ce front déjà plongé dans la lumière éternelle... Ses mains pressaient avec foi le crucifix que ses yeux, errants d'abord, avaient réussi à saisir. Son regard s'y était arrêté.

— Adieu à tous ! murmura-t-elle ; puis elle ajouta d'une voix plus forte : Je suis à vous, mon Dieu !

Le bon prêtre, son ami et son directeur, éleva sa prière vers le ciel, tandis que nous nous inclinions tous. On n'entendit plus alors qu'à de longs intervalles sa respiration ; puis un dernier soupir, plus long que les autres, souleva sa poitrine. Elle n'était plus.

Les sanglots et les pleurs éclatèrent. On les entendit pendant longtemps dans la chambre ouverte aux paysans, qui venaient contempler leur digne maîtresse et lui dire adieu.

Les pauvres encombraient la cour. Franz demeurait immobile aux pieds de sa tante, la tête appuyée sur le rebord du lit. Lorsqu'on s'approcha de lui, il se releva et, avec un accent de douleur profonde :

— Je suis deux fois orphelin ! dit-il ; n'était-ce pas ma seconde mère ?

— Non, reprit-il avec force sur un geste du docteur, je ne la quitterai pas ! vous ne voudriez pas m'entraîner loin d'elle : ma place est ici, jusqu'à son départ !...

En effet, il resta enfermé dans la chambre mortuaire jusqu'au

surlendemain, s'occupant avec tendresse et sollicitude de tous les détails qui rendent la mort si lugubre à ceux qui restent.

La main et l'esprit des hommes gâtent tout, hélas ! Tant que nous sommes dans les mains de Dieu, tout est simple et grand. La mort chrétienne est si belle ! J'emportai de cette journée un souvenir ému et profond.

Je perdais une amie, j'étais bien triste ! Mon mari demeurait silencieux.

— C'était, me dit-il, comme la sœur de ma mère : elles s'aimaient beaucoup ; et maintenant je n'ai plus personne qui me rappelle les miens !

Il soupira ; je fus touchée de ses regrets, et je lui répondis quelques mots affectueux ; mais il changea soudainement de sujet : il s'étendit sur l'importance de Bredeville, sur la beauté de cette terre, sur le chiffre probable de la fortune, revenus et capitaux que devait laisser à sa famille l'opulente et bienfaisante châtelaine.

Je repris ma vie languissante, plus triste encore qu'aux anciens jours.

Un soir M. de Laury m'arriva en grand émoi, presque furieux ; il se répandit en invectives sur M. O'Reilly.

— Quoi ! répétait-il, laisser ce beau domaine, le tiers de son bien, à cet écervelé de Franz ! Comment la comtesse, femme sage, a-t-elle pu concevoir pareille idée ? Le voilà à présent avec soixante mille francs de rentes au moins bien nettes, lui qui n'en avait pas dix ! Quel voisin va-t-il être ? Nos terres se touchent, nos forêts se croisent. Ne faudra-t-il pas le ménager ? Va-t-il donner sa démission ? S'il continue sa carrière, comment alors gouvernera-t-il ses intérêts ?

J'écoutais, placide ; et pourtant cette nouvelle, tout en m'effrayant, m'était douce au cœur. La méfiance de M. de Laury contre Franz, jointe aux ménagements qu'il voulait garder avec le propriétaire de Bredeville, me paraissaient incompatibles et presque inexplicables.

Vous vîntes me voir à ce moment, mon ami. Votre présence à Tancarville fut une joie ; mais mon changement vous inquiéta, et je me rappelle vous avoir vu attristé par les allures trop campagnardes et brusques de M. de Laury, et même aussi par les visites du jeune propriétaire de Bredeville.

Un soir, en vous séparant de moi, vous m'avez dit : « Henriette, méfiez-vous du comte O'Reilly. » Je compris la délicatesse de l'avertissement, je sentis votre sollicitude veiller sur moi, et lorsque vous vîntes à nous quitter, pardonnez ce souvenir classique, je ressentis les terreurs de Télémaque laissé seul par Mentor.

Mon mari s'était habitué, comme vous l'avez vu, aux visites jour-

nalières de Franz. Il y reconnaissait une utilité dont je m'étonnais. Il est vrai que pas un achat de chevaux, pas une vente de grains, ne se faisait sans que le châtelain de Bredeville n'eût d'abord imploré et suivi les conseils de M. de Laury. Cette autorité notoire, prise sur les décisions d'un jeune homme réputé indomptable, flattait fort mon mari et marquait ses capacités en pareilles matières, aux yeux de tous nos voisins. De là cette intimitié, dont je souffrais parfois, mais de laquelle je ne pouvais plus me passer.

Nous nous vîmes à Paris. Franz avait demandé un congé d'un an: Je tremblais à la pensée qu'un jour viendrait où je serais séparée de lui pendant des mois.

Vous n'avez pas oublié le concert donné par vous au mois de janvier de cette année-là... Je chantai, accompagnée par les chœurs du Conservatoire, la ballade scandinave, arrangée par Franz. Le succès faillit me faire évanouir. Pour me soustraire aux ovations exagérées de ce monde adulateur, conduite par vous dans votre cabinet, je vous priai de m'y laisser seule un instant.

Franz nous épiait ; à peine étiez-vous vous sorti, il entra, et, se précipitant sur mes mains, que je n'eus pas la force de lui retirer, il les baisa avec transport.

Je tremblais, et, comme fascinée, je le regardais sans pouvoir faire un geste, sans même oser détacher de lui ma vue.

En ce moment, mon ami, je crus entendre votre voix. Que disait-elle? Je l'ignore ; mais elle me rappela d'autres voix chères et sacrées. Par un suprême effort, je sortis de cette langueur délicieuse et mortelle ; je poussai un cri qui me réveilla de ma torpeur ; je me dégageai du bras qui déjà m'enlaçait, et, ouvrant la porte, avec une violence qui m'était inconnue, je vous aperçus et vous vîntes à moi...

Je sais qu'alors, transportée dans une chambre, j'y demeurai malade pendant plusieurs jours... Jamais je ne fus interrogée par vous ; votre discrète amitié n'osa pas me demander la cause de mon trouble, si apparent ! Aujourd'hui, c'est moi qui vous la dit ; mais qu'il me reste encore de tristesses à vous confier !...

J'en aurai le courage : mon expiation doit continuer.

Lorsque je revis Franz, j'évitai d'être seule avec lui.

Dès qu'il avait appris que j'allais mieux, il était parti pour la Normandie. Il revint et m'apporta des nouvelles de Tancarville. Il avait mille choses à me dire, de mes fleurs, de mes oiseaux, de mes pauvres. Son langage était devenu sérieux, ses paroles mesurées, son regard assuré et ferme. Il m'apparut tel que je le rêvais. Je songeai alors à la comtesse de Bredeville, au secret dévoilé du bosquet ; je me rappelai les exhortations de sa tante ; je me laissai bercer par

les charmes funestes de ce souvenir aussitôt revenu qu'éloigné. Au lieu de fuir le présent, au lieu de le craindre, j'admirai ce dévouement, ce silence et cette tendresse persévérante et discrète.

Rien en lui ne venait me rappeler l'aveu que j'avais osé lui faire. La profondeur d'un amour simplement satisfait par un mot arraché dans un soir d'ivresse, me remplissait d'attendrissement pour cette nature noble et calomniée. Je ne me repentais nullement de me laisser aller à l'attrait de ce sentiment exclusif, que plus rien ne combattait... Je le sentais s'emparer de moi chaque jour davantage; je le voyais venir triomphant sans terreur. Il me semblait si radieux!... Il était si pur!

Nous reprîmes l'existence de l'an passé à Tancarville : la musique, la poésie, les causeries charmantes étaient revenues, pendant les longues heures passées le soir sous les beaux ombrages de nos longues avenues, tandis que le flot lointain de la mer accompagnait, de son bruit régulier, nos projets et nos rêves... Tout cela me ravissait; je me semblais vivre pour la première fois!

M. de Laury, toujours sombre, mais fort occupé, venait de commencer la construction d'un haras considérable. Franz l'aidait dans ses combinaisons et lui était fort utile.

Lorsque je voulais l'éloigner, un simple signe était compris de lui. Il était doux et soumis, mais toujours triste en me quittant. Parfois je souffrais ; mais par lui, cette souffrance était du bonheur.

Il y avait un an ainsi écoulé. Il me semblait que Franz et moi nous étions nés ensemble ; je n'avais réellement vu, compris, vécu, que depuis le jour béni où je l'avais rencontré, *comme l'ombre sur mon chemin*. Ainsi dit le poëte que nous aimions tous deux. Je le surprenais assombris par instants. Il affectait de dire qu'il allait reprendre la mer. Quelle terrible menace! Je me sentais mourir, et fermant les yeux à l'avenir, je m'endormais sous l'aile de l'espérance. Parfois il semblait jouir de ma douleur.

Un soir, après une de ces journées brûlantes, où le ciel et la terre semblaient échanger leur souffle de feu, nous étions assis, lui et moi, sur le perron du château, aspirant en vain l'air chaud, qui ne venait plus ; les murs avaient gardé l'empreinte du soleil et nous renvoyaient des flammes. Ne pouvant plus supporter l'accablement qui m'envahissait, j'acceptai le bras de Franz et je lui demandai de rejoindre M. de Laury, qui venait de nous quitter. Il sourit alors avec amertume : « —Vous en êtes donc arrivée à ce point? Vous avez peur de moi, peut-être? O Henriette, c'est mal!... Je me tais, vous le savez, et pourtant il faudra bientôt partir! »

J'étais à bout de courage ; il me semblait que Dieu m'avait aban-

donnée. Hélas ! c'était moi plutôt qui l'avais oublié, pour cette idole qui m'adressait des reproches !

A cet instant, passa devant nous, rapide comme l'éclair, une vision terrible... Un cheval aux naseaux sanglants, furieux et écumant, sautant les obstacles et entraînant après lui des étriers-vides, qui s'entre-choquaient, bondit jusqu'à nous, par un saut effrayant, puis continua sa course effrénée. En une seconde, nous étions debout, épouvantés... Soudain, une sinistre clameur parvint à nos oreilles, et des voix haletantes répétèrent nos noms, à tous les deux.

Sans oser nous regarder, nous courûmes, affolés, vers le même but, guidés par le bruit inquiétant. Quel spectacle nous attendait ! M. de Laury, étendu sans mouvement, entouré de ses serviteurs, se mourait : je reconnus les stigmates de la mort sur son visage, pourtant calme. Je m'approchai tremblante, et tombai à genoux.

— Je vous bénis, Henriette, dit-il d'une voix entrecoupée.

Je saisis sa main, que je portai à mes lèvres ; je relevai son front qui se penchait ; je lui parlai, je le questionnai. Il ne répondit pas. En un instant, prêtre et médecin furent près de lui ; il ne parut comprendre que le prêtre... On eût dit qu'il ne souffrait pas, et sans blessure apparente, sans fracture visible, il expira.

Le poulain indompté, son favori, un de ses élèves, qu'il avait voulu corriger, l'avait brisé par un bond sauvage et jeté à cette place, d'où il ne devait plus se relever parmi les vivants.

Je fus frappée douloureusement. Ses dernières paroles : « Je vous bénis, » me revenaient sans cesse... Avait-il eu conscience des sacrifices que je lui avais faits? Je me demandais si je n'étais pas bien coupable envers lui, et je reconnaissais que Dieu seul m'avait plusieurs fois sauvée d'un opprobre et d'un remords que je ne me serais jamais pardonnés.

Cette mort foudroyante me terrassa d'abord ; puis il fallut m'occuper des funérailles. Je vis arriver mes beaux-frères, avec lesquels je n'avais plus de relations et dont la vue me rappela la famille perdue et ingrate. Mes sœurs m'écrivirent, en me priant de ne pas me remarier ; le conseil était prématuré. Je vous appelai à mon aide, cher ami ; vous vîntes, et, comme toujours, vous fûtes secourable et bon.

Au bout d'un mois de ce triste séjour, vous vous chargiez de moi et vous m'ameniez dans votre douce Bretagne, au bord de ce bel Océan, prés duquel je passai un temps paisible et charmant. Grâce à vos avis, je vis clair dans ma situation morale et aussi dans ma fortune, si difficile à connaître ; je devins (par vous toujours) une femme agricole perfectionnée.

Lorsque je vous quittai, il y a six mois, l'espérance gonflait les voiles de ma barque dorée. Les lettres de Franz, qui faisaient froncer vos sourcils, m'apportaient la certitude de l'avenir. Ah ! qu'il était heureux ! Ah ! que j'étais heureuse, lorsque je le retrouvai !... Qui pourra jamais dire les attendrissements d'un tel bonheur : les craintes évanouies, la sécurité dans le ravissement, la pensée profonde qui domine le réveil et même le sommeil ! cette pensée que le rêve impossible va enfin se réaliser !... Donc, encore quelque temps, et notre sort devait être lié à jamais !...

Nous passâmes deux mois sans ombre, les yeux plongés dans cette divine lumière de l'amour partagé ; ces deux mois (insensée que j'étais !) m'ont fait désirer d'autres mois encore ! Est-ce possible sur la terre ? Non, mon ami, c'était un vol fait à l'éternité ! Ces belles heures, comment les oublier ? Ce souvenir ardent et tendre brûle encore mon cœur.

Ensemble toujours, vivant de la même vie et cherchant tous les deux le silence, il me semblait que cette félicité cachée et si longuement achetée, était payée d'avance.

Un matin, Franz me quitta, pour deux jours, disait-il. Il était appelé par une affaire pressante à Paris.

Je le laissai partir, moi qui veillais en avare sur mon trésor ! Mais comment douter de lui ? Le croiriez-vous, mon ami ? Il ne revint pas !... Huit jours, puis quinze jours s'écoulèrent. Il m'écrivit... Sa lettre était l'arrêt de ma destinée, à jamais tranchée ! Je ne le compris pas... Il me disait, dans les termes charmants d'une tendresse dont il avait le secret, qu'il voulait me mériter plus encore par l'absence, et qu'une mission rapide, mais importante, lui était confiée par le ministre de la marine. Il me priait de l'attendre à Tancarville. Il me confiait ses espérances et son bonheur ! C'était de Cherbourg, où il allait s'embarquer, que son cœur désolé, mais ferme devant le devoir, m'adressait ces douces paroles...

Je l'attendis !

Mon ami, qui peut calomnier le plaisir et les consolations de l'attente, lorsqu'on aime fidèlement et de toute son âme ?.... J'allais sans trêve songer à lui, m'occuper de ses intérêts, de tout ce qui le touchait... Je devais le retrouver pour ne plus le quitter. Les femmes ont le secret de l'attente ! Elles savent se protéger contre les tentations du monde par la pensée constante du cher absent. Elles ne sauraient se distraire de cette pensée, qu'elles évoquent sans cesse. Elles possèdent tellement la puissance du souvenir ! C'est alors qu'elles obéissent à toutes les volontés qu'elles ont surprises ou devinées. Elles amassent mille rêveries, mille récits tendres pour les déposer comme un trésor sur le cœur de celui qui revien-

dra bientôt. Que de confidences, dont il est le héros, à lui faire! Quelle joie de lui dire : « Ces veilles, ces méditations, toutes ces heures qui me paraissaient longues; toutes ces tristesses sans fin sont oubliées . je vous revois, je n'ai que la mémoire de n'avoir pas assez souffert, pour mériter le bonheur de votre retour! » — « Ah! me disais-je, comme je vais être récompensée! »

Il ne revint pas!

Ceux-là seuls qui ont connu ces alternatives de désespoir et d'espérance, ces tortures et ces angoisses qui doivent être celles de l'enfer, ceux-là seuls me comprendront.

Deux mois sans nouvelles! Où était-il? que faisait-il? Je sus par le ministère de la marine qu'il était parfaitement vivant et de retour.

Je m'étais installée à Paris; j'allai chez lui; on me dit qu'il était toujours absent... Que se passait-il? Quel mystère pesait sur nous?

Il y a six semaines, je le rencontrai; c'était bien lui. Je passais en voiture. Il la fit arrêter : « J'arrive, » me dit-il.

Il monta et s'assit à côté de moi. Je crus rêver ; j'étais stupéfaite. Je me penchai vers lui. Ne sentant pas son étreinte, je me relevai, et le regardai; mais lui ne me regardait pas! Son visage n'avait plus la même expression. Pressentant une catastrophe effroyable, j'appelai à moi pour subir l'épreuve qui me menaçait, le sentiment altier de ma dignité offensée. Pendant un instant je ne souffris plus.

Franz interrompit le silence :

— Soyez raisonnable, chère amie, me dit-il, soyez calme, je vous en supplie, et écoutez-moi.

Je ne l'interrompis pas : j'étais glacée et je croyais entendre une autre voix que la sienne.

— Je ne puis m'expliquer complétement avec vous, continua-t-il; je suis dans un état moral des plus pénibles; mes angoisses sont très-vives, très-réelles... Je ne pourrais me séparer de vous, et pourtant il faut qu'en apparence...

— En apparence! répétai-je. Pourquoi?

— Ah! je ne puis vous dire les bizarreries du cœur humain; laissez-moi, Henriette, être un jour plus digne de vous que maintenant. Voyons, mon amie, ma sœur...

— Votre sœur!... Eh bien! où donc est votre femme?...

— Oui, ma femme, si vous le voulez, Henriette, répliqua-t-il; mais pour le moment attendons... Ah! vous voilà fachée. Ne brisez pas mon cœur!...

Le croiriez-vous? un rire strident, qui m'effraya moi-même, répondit pour moi.

— Briser votre cœur! dis-je lentement, ah! c'en est trop! Sortez, Monsieur! sortez!...

Il eut le courage de m'obéir; et moi, folle, éperdue, je voulus le rappeler : je n'avais plus de voix!

Je tombai comme frappée de la foudre; puis me relevant soudain :

— Je me suis trompée! m'écriai-je. Il ne peut me quitter ainsi! C'est moi, moi qui l'ai renvoyé!

Alors, je lui écrivis, lui demandant pardon de l'avoir méconnu et le priant de revenir s'expliquer.

Ma bonne nourrice arriva. Elle comprit tout. Vous savez quelle admirable créature est cette vaillante femme, qui semble jeune sous ses cheveux blancs. Vous connaissez sa clairvoyance, son dévouement... Elle pleura un moment, puis elle saisit ma lettre.

— Je le verrai, dit-elle en s'essuyant les yeux. Et elle partit.

Le temps fut long; j'allai d'une fenêtre à l'autre; je guettai le bruit d'un pas; je descendis l'escalier et je le remontai sans cesse. La pendule me parut arrêtée; j'avançai les aiguilles...

Deux heures s'étaient écoulées. Elle revint enfin; je courus au-devant d'elle.

— Madame! mon enfant! cria-t-elle en arrivant, et d'un accent de douleur vraie, il n'y a plus rien à faire! Je l'ai vu : il part ce soir! Ah! pardonnez-moi de vous frapper comme je le fais; mais il faut oublier cet ingrat, ce malheureux! Oui, mon enfant, chassez-le de votre cœur?...

Ses grands yeux vert foncé lançaient des éclairs. Elle me prit dans ses bras robustes et me coucha comme un enfant.

Je me relevai :

— Laissez-moi aller lui parler, lui dis-je, suppliante; mais je trébuchais contre les meubles; le vertige avec ses désordres s'était emparé de mon cerveau. La fièvre déchaînée envoya une de ses vagues envahissantes, et je ne vis plus rien... Je souffris pourtant longtemps, et je sais que je répétai sans relâche ces mots : La cause! la cause! Laissez-moi lui parler!

La première fois que j'ouvris les yeux, j'aperçus Franz près de moi. Je les refermai aussitôt; mais il me prit la main. Je tressaillis : ce n'était donc pas une hallucination de la fièvre.

— Chère enfant, dit-il paternellement, vous me reconnaissez enfin?

Je crus avoir fait un horrible rêve; je souris. J'étais au ciel! Je me serrai contre lui :

— Pardonnez-moi, répondis-je tout bas, je vous aime tant!

— Calmez-vous, ajouta-t-il, je sors pour ne pas vous agiter; mais je reviendrai.

J'appelai ma fidèle Brigitte. Elle refusa de répondre à mes questions incohérentes. C'est alors que, par un suprême effort de ma volonté, je réveillai mon esprit de son engourdissement. Je me rendis compte, sans aide aucune, de la vérité et, poussant un cri de joie et de délivrance : « Il est revenu! m'écriai-je. Ah! qu'il soit béni!... »

J'oubliai tout; je priai Dieu, comme je n'avais jamais prié; un hymne de reconnaissance s'éleva de mon cœur et je lui demandai un fervent pardon pour mes fautes et pour mon abandon envers lui qui, plus généreux que les hommes, m'envoyait un bonheur si profond, en échange de mes ingratitudes.

Mon ami, Dieu accorde parfois des répits dans le malheur, et ces répits donnent la force nécessaire pour continuer la rude ascension de la vie.

Ma convalescence fut rapide, car Franz venait souvent; nous ne parlions plus de nos projets. Il mettait son doigt doucement sur mes lèvres et les rendait closes, sous prétexte de ne pas m'attendrir. Je lui obéissais; son empire était redevenu absolu sur mon esprit et sur mon cœur.

Le temps marchait. A mesure que j'allais mieux, ses visites étaient moins fréquentes. Un jour où j'étais plus gaie que de coutume et pleine d'espérance, je ne savais pourquoi, on me fit passer la carte du jeune fat d'Andelles, que j'avais connu autrefois chez la comtesse de Bredeville. Il insistait pour me voir; je le reçus.

Il était plus que jamais verni et brillant, ajusté des pieds à la tête à la manière anglaise. Après les banalités dont sa conversation était pleine, il entreprit, avec beaucoup de flegme, une série de questions étranges à mon adresse. Je n'y répondis pas.

— Enfin! dit-il, vous n'épousez toujours pas Franz! Je le sais; car après l'éclat de ces temps derniers, ce serait tout à fait impossible.

Je me dressai sur mon fauteuil. Il continua :

— Oui, son duel..., vous savez bien..., son duel avec lord Steven, au sujet de Sara Lock... Vous paraissez étonnée! Mais vous savez bien comme tout le monde qu'il est avec elle depuis trois mois! Votre maladie m'explique votre ignorance, et...

Il s'arrêta, confondu à la vue de ma pâleur et de mes yeux égarés. Sans parler, je fis un geste qu'il comprit. Lorsqu'il fut sorti, j'appelai Brigitte et, d'une voix que j'essayai de rendre calme : Partons! lui dis-je. Emmène-moi vite, vite, et loin d'ici!

Je ne pleurais pas; je crus vraiment que l'indignation et le mépris avait fermé mes blessures... Le soir même nous prenions le train de Genève. Là, j'eus une effroyable crise, conjurée par les

soins de Brigitte et d'un excellent médecin... Ils crurent, en me sauvant de la mort, agir avec charité !...

ils me transportèrent à Évian ; j'y suis depuis un mois maintenant; j'habite un chalet, abandonné par le propriétaire. Je suis là, sur la ravissante route d'Amphion, qui borde le beau lac de Genève.

Brigitte, avec l'aide de plusieurs braves Savoyards, a rendu habitable et même élégant ce logis de passage où je suis comme un oiseau surpris par l'orage et dont les ailes trempées et roidies ne peuvent s'étendre encore. Je dors mal sur ma branche ; mais, depuis que je vous raconte mes douleurs, depuis surtout que je vous attends, une paix relative s'est faite dans mon âme. Je prie et j'espère.

Avant-hier, à Thonon, cette jolie petite ville de la Savoie, étendue sur le bord du lac de Genève, j'ai passé une journée presque heureuse : j'ai visité le couvent de la Visitation, où François de Sales, (mon saint de prédilection) a laissé son souvenir. La supérieure est une ancienne amie de ma mère. Elle est religieuse par vocation ; mais, toujours femme par le cœur, sa charité ardente comprend tout. Elle a vu souffrir, et puis qui sait si elle n'a pas souffert elle aussi?

Ce lieu charmant et tranquille, au pied duquel viennent expirer les flots du lac et les bruits du monde ; ce travail utile, cette quiétude que j'ai respirée auprès de ces femmes distinguées, toutes ces impressions douces m'ont consolée en me pénétrant. Ah ! je le crois, nous autres, dans le monde, nous prenons le plus dur chemin pour arriver au même but, ce but de l'amour infini, dont le culte est notre vie et la recherche notre inquiétude !

Je vous dis ces choses, parce que je les pense en ce moment ; et tout à l'heure pourtant, je serai là, brisée et regrettant tout ce que j'ai perdu ! O Franz !... comment ne pas vous en vouloir. Vous n'avez eu de moi que douceurs, que tendresses, que bonheurs ! Mais, homme de plaisir, vous n'avez pas pu vivre longtemps des félicités de l'âme. Marin par tempérament, vout préférez les tempêtes de l'Océan au calme de ce lac bleu, dont vous ne comprenez pas les beautés limpides et pures! Que Dieu vous garde du naufrage ! Franz, c'est vous que je plains !

HENRIETTE.

II

Genève semble être la ville de tous. N'est-ce pas là le lieu de rencontre de ceux qui veulent connaître le plus beau pays du monde ? Chacun y est chez soi ; on y respire une vraie liberté.

La gare, ce jour-là, était encombrée de passants et d'arrivants; on se heurtait, on se coudoyait, et madame de Laury, accompagnée de Brigitte, subissait l'influence agitante de ce va-et-vient bigarré de voyageurs.

Henriette, assise à l'écart, était en quelque sorte garantie des indiscrétions du public par l'ampleur respectable de la nourrice, dont la mise sévère annonçait une servante favorite et de grande maison.

Quant à sa maîtresse (qu'elle ne quittait pas des yeux), sa toilette couleur gris perle et ses longs plis de gaze semblaient l'envelopper d'une brume légère. On distinguait à travers son manteau flottant les lignes suaves d'une taille élevée et d'une rare élégance. Ses yeux noirs avaient des flammes, qui traversaient son voile épais; son teint, pâle et brun, avait des tons chauds, qui attiraient et retenaient le regard; d'opulents cheveux, noirs et tressés, se tordaient au-dessus de sa tête, qu'un chapeau de paille blanche et fine recouvrait à peine. Ceux qui l'avaient aperçue s'arrêtaient, curieux et charmés.

Elle venait chercher le marquis des Sorinières. Il arriva enfin. La pauvre femme, devant tout le monde, se jeta dans les bras d'un grand et beau vieillard très-ému lui-même et chancelant sur sa canne. Son valet de chambre, respectueux et zélé, s'empressa de le soutenir. La nourrice d'Henriette et lui se jetèrent un regard d'intelligence. Il sembla lui dire : « Je vous confie mon maître », et il disparut, tandis que madame de Laury entraînait son ami vers sa voiture, qui les attendait.

Pendant le trajet jusqu'à l'hôtel, madame de Laury, oppressée, ne dit rien; mais, arrivée dans le salon, qui semblait suspendu au-dessus des eaux, tant il s'avançait sur le lac, elle se mit à sangloter.

— Pardon, mon ami ! s'écria-t-elle, pardon de cette faiblesse !

Le marquis, d'un geste paternel, la rassura : cet homme excellent savait la comprendre.

Héritier d'un grand nom de Bretagne, il n'avait d'abord pas voulu porter son titre en province. Il y a encore de ces nobles timidités. Officier de marine jusqu'à l'âge de trente-cinq ans, il avait, à cette époque de sa vie de privations, été choisi comme légataire universel par un oncle fort riche. Son premier soin, en recevant cette fortune inattendue, avait été de doter ses sœurs et de donner à sa digne mère, dans une de ses habitations les meilleures, le bien-être et le luxe dont elle avait manqué pendant tant d'années! Cette joie avait été bien grande pour lui, et dès lors, ayant envoyé sa démission, le marquis ne s'occupa plus que de faire des heureux dans sa famille.

Sa constante affection pour Henriette ne s'était jamais démentie.

— Mon enfant, lui dit-il avec calme et douceur, je comprends vos

larmes : elles accusent vos regrets ; mais laissez-moi espérer qu'elles ne coulent pas pour l'ingrat qui a brisé votre cœur !

Henriette baissa la tête.

— Écoutez-moi, continua-t-il, chaque fois que vous voudrez me parler de votre chagrin, ah ! parlez, vous ne me lasserez jamais ; seulement ce ne sera pas moi qui vous en parlerai le premier. Quant à celui que je ne veux pas nommer et qui vous a si lâchement torturée, ne me demandez pour lui aucune indulgence, je le hais !...

— Ne le maudissez pas ! dit-elle suppliante ; je l'ai tant aimé !...

— Mon enfant, répondit sévèrement le marquis, je ne l'absoudrai jamais !...

— Allons, aujourd'hui, reprit Henriette, avec un mélancolique sourire, à travers ses pleurs, je ne veux vous parler que du bonheur de vous retrouver.

— A propos, interrompit M. des Sorinières, il va peut-être nous arriver un indiscret. Ne rougissez pas, on le renverra... J'ai voyagé avec lui, et, ma foi, je n'ai pas osé lui dire que je ne voulais pas le recevoir.

— Qui est-ce donc ? demanda Henriette avec anxiété.

— Vous souvenez-vous d'un ami d'enfance, du frère de Blanche, cette jolie Blanche, qui est à présent dans les Indes, perdue pour nous ?

— Quoi ! c'est Georges ! Pauvre Georges ! s'écria Henriette. Il a été malheureux : je le verrai certainement !

Le marquis sourit.

— Si c'est à ce titre, chère fille, vous pouvez le voir ; car, en effet, Georges a connu toutes les déceptions et presque toutes les amertumes. Son père a dévoré une fortune brillante, et, à vingt et un ans, réveillé en sursaut par le coup de pistolet qui le faisait orphelin, il accourut pour constater le suicide de celui qu'il devait chérir et respecter. Sa fortune maternelle passa presque tout entière à payer les dettes laissées par M. de Favrolles. C'est alors qu'il se mit à travailler comme un pauvre et qu'il obtint un emploi honorable, bien que très-modeste, dans les finances. A cette époque, il aimait sincèrement, et de toute son âme, une fille charmante, mais riche, malheureusement pour lui. Il me fit son confident : sa délicatesse lui interdisait une demande directe. Il était si affligé de renoncer à cette belle espérance que je me chargeai de plaider sa cause... Les parents de la jeune fille me repoussèrent et jetèrent les hauts cris. Croyez-vous, Henriette, que cette jeune fille ait deviné ou compris l'attachement profond de ce digne et pauvre garçon ? « — Est-il possible ? répondit-elle avec franchise, non, jamais, je vous l'affirme, je ne me

suis doutée de l'affection de Georges pour moi ; c'est la première fois que j'en entends parler... »

— Vous savez qu'il s'est marié, reprit le marquis, et qu'avec son Américaine il a été le plus malheureux des hommes. Cette femme sans cœur était aussi vaine que séduisante. Remplie d'astuce et de charme à la fois, gardant avec son mari les formes les plus gracieuses, elle le compromit gravement. Il fut forcé de donner sa démission ; le ministre l'exigea. Georges avait deux filles dont lui seul s'occupait. Il était à la fois leur bonne et leur institutrice. Sa femme traînait aux eaux d'Allemagne sa longue robe et son nom. Elle salissait les deux à la fois, s'affichant avec des princes de rencontre et tournant autour des héros du jeu. Très-connue des croupiers, elle avait près d'eux une place réservée... Georges gardait ses enfants ; il vivait dans son village, ne supposant même pas ce que tout le monde savait. Elle revenait (le croiriez-vous ?) après ces escapades, et lui, il lui faisait fête ! Elle reprenait alors avec lui ses câlineries et ses robes simples.

Un jour enfin, s'ennuyant au logis, elle partit, accompagnée d'un Moldave, et emportant le reste de l'argenterie de famille.

Cette fois, c'en était sinon trop, du moins assez, pour ouvrir les yeux, jusqu'ici fermés, du plus aveugle des maris. Ses amis nombreux (moi le premier) se mêlèrent de cette triste affaire et exigèrent de lui une séparation judiciaire, avec promesse de madame de Favrolles de reprendre son nom américain de jeune fille.

— Il aimait donc cette femme ? interrompit Henriette.

— Il serait capable de l'aimer encore, répliqua le marquis ; je n'ai pas osé le questionner. Il a beaucoup vieilli. Il porte lourdement ses trente-neuf ans. Ses cheveux sont gris, son teint pâle ; son front est sillonné de plis douloureux ; mais ses yeux sont pleins de jeunesse et de feu, et son beau et franc regard d'azur est toujours le même... Et puis, il a cette admirable et sereine conscience...

— Mais le cœur brisé, ajouta tout bas Henriette.

— Il est bientôt dix heures, il ne viendra plus ; allez donc vous reposer, chère enfant, dit alors M. des Sorinières, et croyez que votre vieil ami vous plaint, vous aime ; et comme il veille sur vous, ne craignez plus rien.

Henriette dormit, en effet, paisiblement, cette nuit-là. Elle fit de bons rêves, où Franz n'était pour rien ; mais le réveil fut bien triste! Comme dans les tempêtes, après une accalmie, le vent reprend plus furieux.

Georges vint dans la journée du lendemain. Tous deux furent émus, lui de la revoir si belle, et elle de retrouver dans ce jeune vieillard le compagnon de son enfance.

Ils échangèrent leurs souvenirs de ce temps lointain, ils parlèrent des morts et des absents, de Blanche, qui avait donné le jour à six petits Indiens. Pondichéry, qu'elle habitait, était encore la France ; mais la France tranquille, sans ces troubles incessants ; là, on n'a qu'à supporter la voix des échos qui annoncent nos ébranlements politiques ; on y reçoit une révolution *sous enveloppe*, un mois après qu'elle a *paru* chez nous. On est d'abord surpris ; on en cause un peu ; puis tout est dit...

Il lui apprit que sa fille Lucie, âgée de quinze ans, avait une tante, — la sœur de sa mère, — habitant la Suisse, et qu'elle s'était chargée de son éducation. Quant à sa seconde fille, il l'avait perdue depuis un an !... Un sanglot arrêta sa voix.

— Hélas ! lui dit Henriette, tous les malheurs vous sont donc connus ?

— Tous, en effet, répondit Georges, le dernier vient de m'arriver : il y a six semaines que madame de Favrolles est morte !...

Le marquis fit un soubresaut ; son visage s'éclaircit :

— Ah ! ne put-il s'empêcher de s'écrier joyeusement.

Mais Georges n'eut pas l'air d'avoir entendu le cri de soulagement poussé par son vieil ami. Il se tut, et Henriette n'osa pas continuer ses questions.

Quand il fut parti, le marquis s'étonna des bizarreries du cœur humain.

— Comment ! il la regrette ! répétait-il indigné, en frappant le sol de la canne qu'il ne quittait jamais. Il n'ose la pleurer ; mais son visage est bouleversé. Ainsi, il se résigne volontiers à la mort de sa fille ; et il souffre de sa délivrance !... Cette créature a fait son malheur. En vérité, il regrette son supplice !... Les hommes d'aujourd'hui sont fous !

Madame de Laury se taisait : elle comprenait, malgré sa fierté native, malgré son orgueil de femme outragée, la longanimité du mari... Elle ne lui jetait pas la pierre.

Cependant Georges, comme dans les contes de fées, rajeunissait d'une manière frappante qui surprenait les yeux. La paix et le bonheur dont il semblait jouir après sa vie de martyr l'étonnaient et le ravissaient ; son âme était demeurée jeune, et les malheurs qui l'avaient abreuvée n'en avaient pas pu altérer le fond si plein de foi et d'espérance.

Cette renaissance faisait sourire le marquis. Il eût voulu la constater aussi vivace chez Henriette. Entre *ses deux malades* (comme il les appelait), les jours pour lui s'écoulaient rapides, et quand il les voyait causer à voix basse, lui d'elle et elle de lui, il murmurait doucement :

— Allons, patience, ils se guériront.

Le calme paraissait renaître pour Henriette, dont le caractère animé et enjoué ne demandait qu'à reparaître. Cette langueur, qui depuis tant d'années l'avait envahie, était l'œuvre de ses chagrins. Elle n'osait encore songer au retour à Paris. Son vieil ami, le marquis, son ami retrouvé, Georges, l'entouraient de soins tendres. Elle le sentait et n'était pas ingrate; mais l'oubli seul peut guérir, et Henriette n'oubliait pas. La ténacité des souvenirs est une des qualités des cœurs forts.

Un matin, on lui remit, pendant le déjeuner, une lettre dont l'écriture la fit pâlir. Elle ne l'ouvrit pas. Ni l'un ni l'autre de ses amis ne voulut remarquer son trouble. Elle s'enfuit dans le jardin. Cachée par l'épaisseur d'un massif, les pieds presque baignés dans l'eau bleue, elle brisa, haletante, le cachet de cette lettre tant attendue, tant désirée, et qui venait trop tard !

« Je suis en face de vous, à Lausanne. De grâce, Henriette, recevez-moi ! écoutez-moi !... Je ne puis vivre séparé de vous; je suis malheureux. Je vous en supplie, un signe, un mot, j'attends !... Je suis à vos pieds, comme autrefois et comme toujours.

« Votre Franz. »

Un sourire amer contracta ses lèvres fines.

— Comme autrefois ! répéta-t-elle, et comme toujours ! Ah ! le cruel ! Que me veut-il encore ?

Elle prit sa tête dans ses mains et réfléchit douloureusement. Les souvenirs du passé, les révoltes et les apaisements du présent, les faiblesses de la femme tendre, les fiertés du cœur blessé, lui parlaient tour à tour et se contredisaient.

— Je voudrais le voir, pensait-elle; je voudrais le confondre !...

Puis elle s'interrogeait :

— En aurais-je donc la force? Saurais-je supporter sa vue? Saurais-je résister à ses prières?... Puis-je donc avoir l'air de le craindre?... Non ! Eh bien ! alors je le reverrai...

Après des heures de méditation et d'indécisions pénibles, elle aperçut son vieil ami, qui, visiblement inquiet et agité, mais cherchant à dissimuler son trouble, errait autour de la maison. Elle l'appela. Il vint et s'assit auprès d'elle. C'est alors qu'elle lui montra la lettre de Franz. Il la parcourut d'un œil rapide, la relut, et, la lui remettant entre les mains :

— Recevez-le, dit-il d'une voix ferme en la regardant fixement.

Quelques instants après, un télégramme portant ces mots partait pour Lausanne :

« On vous recevra demain, au chalet des Roseaux.

« HENRIETTE. »

Il accourut dès le matin ; madame de Laury, après une nuit d'angoisses, l'aperçut rôdant autour de l'entrée. Elle reconnut sa haute taille, sa barbe aux tons dorés, sa tournure élégante et altière. Alors son cœur se serra ; mais sans cette émotion joyeuse qu'elle avait toujours ressentie à sa vue.

Elle avait appelé à elle le courage et l'énergie qu'une femme trouve toujours en réserve dans les occasions décisives. Elle marcha vers lui d'un pas calme et résolu.

— Que me voulez-vous ? dit-elle de sa voix ferme et douce.

Il demeura interdit ; il eut l'air de chanceler. Elle ouvrit la porte du salon. Il tomba sur un fauteuil. Elle, alors, le regarda et plongea ses yeux dans les siens. Dieu lui prêta pour un instant l'éclair de sa clairvoyance profonde. Elle lut dans ce cœur, fermé en apparence et ouvert rapidement devant elle... Elle vit que son image n'y était pas : non, il ne pouvait y avoir rien de stable dans cette pensée mobile. Un caprice violent, un ardent retour vers le passé l'avaient seuls conduit devant elle et agitaient cette nature étrange, tout extérieure, qui suivait ses instincts avec passion.

Cette révélation la pénétra d'une paix soudaine ; son émotion s'apaisa, les mouvements de son cœur s'égalisèrent. Quoi ! c'était lui ? le Franz de ses luttes, le Franz pour qui elle voulait mourir !... Que de fois, penchée sur le lac enchanté, elle avait été fascinée !... Que de fois elle s'était dit : « Au fond de ce clair abîme d'azur, l'on ne souffre plus ! » La tentation de s'y laisser glisser avait été réprimée avec énergie ; la lâcheté d'un tel acte lui était apparue hideuse et terrible. Elle avait fui, et, courant au pied de l'autel, elle en avait demandé à Dieu plus d'une fois le pardon sincère...

Il était toujours devant elle, et elle pensait à tout cela ! Lui, muet, surpris, accablé même, regardait Henriette sans paraître la voir. Elle le prit en pitié et répéta :

— Que me voulez-vous, Franz ?

Alors, il sortit de sa stupeur et s'écria : — Vous voir, vous retrouver ! Car je ne veux pas vous perdre, entendez-vous ?... Et que me dit-on ? que vous allez vous marier ? que...

— N'achevez pas, je vous prie ! répliqua-t-elle fièrement ; pas d'accusation, pas de calomnie ! Vous n'avez nul besoin de me chercher des torts. Et d'un geste éloquent, Henriette lui imposa silence. J'ai pleuré, reprit-elle, celui qui est désormais mort pour moi. Il a brisé son bonheur et le mien ; je n'ai jamais aimé que lui ;... et, je vous le répète, il est mort ! Comprenez-vous, Franz ?

— Mais le voilà ressuscité, chère Henriette ! le voilà vivant ! s'écria le jeune homme avec véhémence. Et vous serez à lui ; car, sachez-le, il vous emportera, s'il le faut !

Elle comprit que cet élan était faux et presque outrageant.

« Mon Dieu ! qu'il est changé ! dit-elle tout bas ; ce n'est plus lui ! »

— Ainsi, vous ne m'aimez plus ! Ainsi, c'en est fait ! Vous ne vous souvenez plus du passé charmant, encore si près de nous ! Vous ne voulez pas le faire renaître ? Dites ? Mais répondez-moi donc ?...

— Je ne peux plus y croire et je ne sais plus y penser, répondit madame de Laury avec un accent de tristesse simple et vraie ; j'ai trop souffert et vous m'avez trop oubliée. Ne renouons pas une chaîne brisée : nous la traînerions pesante après nous. Croyez-moi, il m'en coûte. Je suis étonnée de pouvoir vous parler comme je le fais, avec toute ma raison et toute ma sérénité. Je croyais que votre vue, désirée d'abord et si redoutée ensuite, bouleverserait mon cœur et changerait mes résolutions. Il n'en est rien : je vois, je crois que, tous deux, nous devons, sans nous dire un adieu définitif, ne plus chercher à nous revoir.

Franz se leva et chancela ; il devint livide ; mais c'était plutôt la colère qui agissait en lui, que tout autre sentiment, comme un enfant auquel on refuse le jouet qu'exige son violent désir. Il frappa brusquement du pied, tira ses cheveux de ses mains crispées.

— Est-ce tout ? dit-il d'une voix étranglée...

— C'est tout, répondit Henriette avec calme...

A ces mots, les yeux hagards, la menace aux lèvres, Franz sortit furieux.

Madame de Laury restait droite devant la porte qu'il venait d'ouvrir avec fracas. Elle craignait le retour de cet insensé ; mais la grille se referma brusquement.

Elle s'assit alors, et le vit s'éloigner à grands pas, sans tourner la tête. Elle respira longuement ; quelques larmes tombèrent de ses yeux : — C'est fini ! murmura-t-elle.

— Dieu soit loué enfin ! répondit aussitôt une voix amie. M. des Sorinières était auprès d'elle. Il avait tout entendu. Je vous savais guérie, ma chère enfant, ajouta-t-il. C'est pourquoi, hier, je vous ai dit : Recevez-le.

— Mon ami, répondit Henriette, je croyais souffrir davantage : mon cœur bat à peine !

— Permettez-vous à Georges d'entrer ici ? interrompit le marquis.

A ces mots, M. de Favrolles, qui n'attendait qu'un signe, parut avec un visage triste et défait.

— Qu'avez-vous ? lui demandèrent à la fois Henriette et le marquis.

— Absolument rien, dit-il, qu'une longue course à jeun. Ne vous occupez pas de moi.

Le déjeuner fut silencieux. Henriette rêvait péniblement ; Georges ne mangeait pas et regardait Henriette, qui ne s'en apercevait nullement. Le marquis, soucieux, adressait quelques paroles à l'un et à l'autre, mais vainement. Cette journée fut longue pour tous.

Le cœur a des retours terribles : madame de Laury avait été si violemment ramenée vers ce passé de regrets et de bonheurs, qu'elle devait, pendant quelque temps encore, se ressentir d'une pareille secousse. Elle tremblait de revoir devant elle ce nouveau Franz, avec ses yeux égarés et ses traits contractés ; l'ancien Franz, gracieux, séduisant et doux, ne ressemblait pas au dernier, à cette ombre menaçante entrevue un matin à Évian.

Il ne revint pas ; elle put donc espérer la guérison par le silence. Elle commençait à s'apercevoir de l'attention constante de M. de Favrolles pour elle. Elle en voulait presque à son vieil ami de favoriser son protégé et de lui réserver des entretiens sans cesse prolongés avec elle.

Souvent, quand sa pensée le reportait vers le passé, Georges s'arrêtait soudain et, les yeux fixés sur ceux d'Henriette : — Que m'importe maintenant ? disait-il. Elle se sentait alors émue et troublée.

On revint à Paris. Madame de Laury occupait un pavillon, situé dans l'hôtel du marquis. C'était sa demeure d'autrefois avec M. de Laury, demeure charmante et tranquille, entre une grande cour et un grand jardin.

Le faubourg Saint-Germain a seul encore aujourd'hui le privilége de ces parcs enclos de murs, qui font l'envie des passants. Au printemps, les glycines généreuses tendent leurs grappes lilas et, curieusement penchées, semblent regarder dans la rue. Les oiseaux y chantent, les insectes y bourdonnent comme dans les bois, et souvent les voisins jouissent plus de ces avantages que le propriétaire lui-même, qui, pendant l'été, habite ses terres, alors que ses fleurs s'épanouissent et que ses arbres secouent dans l'air leurs branches parfumées.

L'hiver était venu. Henriette dans sa retraite n'entendait aucun bruit du dehors. Elle se plaisait, en ce moment, à voir tomber la neige sur la pelouse qui s'étendait devant elle. A quoi donc songeait-elle ainsi, triste toujours ?... Son vieil ami était repris par la goutte. Madame de Laury avait conjuré, grâce à ses soins bien entendus, la violence de l'accès redouté.

Les malades ont des reconnaissances excessives pour ceux qui les

soulagent. Ils les témoignent souvent avec une vivacité tendre. Les vieillards, comme les enfants, peuvent se permettre une expansion caressante. Le matin même, le marquis, attendri, en portant à ses lèvres la main bienfaisante qui l'avait secouru, avait laissé échapper ces mots :

— Ah ! comme vous êtes aimée !

— Je le sais, dit Henriette en souriant, de vous, de vous seul, mon ami !

— D'un autre encore, croyez-le, répondit sévèrement le convalescent. Oui, Henriette, d'un autre, qui vous aime comme vous méritez d'être aimée...

Il s'était arrêté, en voyant l'impression presque douloureuse qu'il causait à la jeune femme. C'était à cela qu'Henriette pensait ! Elle avait compris qu'il s'agissait de Georges, de Georges revenu à la jeunesse, ramené à l'espérance, consolé de ses malheurs, par sa seule présence à elle... — Ah ! je veux bien souffrir ! murmurait-elle ; mais lui ? le rendre malheureux encore ! lui si bon, si sincère !

Elle cherchait à sonder son cœur. Elle se demandait si elle avait la force de dire adieu à toutes les joies de la terre. Elle avait vécu, il est vrai ; mais elle était jeune encore... Ainsi sa vie s'éteindrait dans la solitude, seule, éloignée d'une famille ingrate, privée des douleurs et des douceurs maternelles, en proie à un souvenir poignant, que lui laissait cette unique affection, puissante et méconnue !... — Mais l'expiation amènera la consolation, disait-elle. Pauvre Georges ! Je ne pourrais pas l'aimer comme il doit être aimé ! Ah ! mon Dieu, secourez-moi !

Puis le charme qu'avait répandu sur son chagrin cet ami discret, intelligent et doux, envahissait sa pensée. — Hélas ! répétait-elle, il est trop tard !

Le soir même, tandis qu'elle était assise au pied du lit de M. des Sorinières, une lettre lui fut remise. Le vieillard se troubla : — Je ne vous cacherai rien, lui dit-il avec sa franchise habituelle : cette lettre est de Georges.

Et Henriette la lut à haute voix, en s'interrompant parfois avec émotion :

« Madame et mon amie, je viens enfin d'obtenir une mission importante du gouvernement ; je dois à notre ami le marquis l'honneur de représenter mon pays à Rome : je puis mettre aux pieds de la femme la plus aimée et la plus respectée cette position, digne d'elle.

« Le pauvre déshérité, qui l'a toujours suivie par le souvenir et

qui, dans son exil, a tant rêvé d'elle, aura-t-il l'immense joie, la récompense imméritée, d'être non-seulement le compagnon dévoué de tous ses instants, mais l'esclave le plus soumis de ses chères volontés?... Il lui doit son retour à la vie; voudrait-elle, dans sa charité, lui faire regretter ce grand bienfait?

« Il connaît les peines de son amie, il les a partagées. Il en a deviné les sources et les profondeurs, il en apprécie les causes. Qu'elle se rassure ! Il a l'orgueil de croire que son affection guérira ses blessures ! Qu'elle daigne accepter, de grâce, les consolations, les soins et les sollicitudes du plus tendre et du plus respectueux des amis, en attendant qu'elle veuille bien en faire le plus heureux des hommes !

« GEORGES DE FAVROLLES. »

— Eh bien? dit le marquis avec anxiété.

— O mon ami, que je suis à plaindre!

Telle fut l'exclamation d'Henriette.

Le visage de M. des Sorinières devint sévère :

— Henriette, dit-il, voulez-vous écouter et suivre un conseil sérieux? Voulez-vous entendre une voix paternelle? Ne vous êtes-vous pas accusée et repentie d'avoir tout sacrifié aux chimères — oui, chère enfant, ne réclamez pas! — à des chimères généreuses, je le veux; mais la Providence vous envoie une consolation suprême, un bonheur rare; vous avez assez souffert, et Dieu, meilleur que les hommes, vous a pardonné, puisqu'il vous offre le bonheur sous la forme de l'homme le plus parfait qui fût jamais. Acceptez-le pour époux, sinon vous lasserez Dieu!

— Mon ami, pardonnez-moi, répliqua-t-elle. Je ne répondrai que demain à cette lettre et à vos conseils. Merci !

Et elle lui tendit affectueusement sa main tremblante.

Le lendemain, Henriette implora un sursis de vingt-quatre heures qui lui fut accordé par son vieil ami.

Elle était ce jour-là plus expansive que de coutume, et, le soir, elle lui demanda pardon des ennuis que lui causait son indécision. Elle le pria de l'embrasser, et quitta sa chambre visiblement émue, laissant le bon vieillard sous la meilleure impression.

Vers midi, à l'heure de la réunion habituelle, une lettre, de l'écriture d'Henriette, fut remise au marquis. A peine eut-il jeté les yeux sur la première page, que ses mains tremblèrent, que ses yeux se mouillèrent. Son émotion était profonde. Il se leva tout seul, marcha sans canne, et s'arrêtant, rêveur :

— J'ai fait tout ce que j'ai pu; tout ce que j'ai dû, pour elle et pour lui... Allons, que sa volonté soit faite! ajouta-t-il tout haut.

Il entrait un peu de révolte dans cette soumission apparente. Il avait compté sur son influence sincère, sur son autorité discrète à l'heure décisive; mais rien ne pouvait ébranler une volonté tenace et convaincue, que la passion du sacrifice avait toujours et complétement dominée.

Georges, anxieux depuis deux jours, arriva. Il attendait ce moment avec une fiévreuse impatience.

L'entrevue fut pénible et douloureuse. Mais ces deux cœurs vaillants, habitués aux rigueurs de la lutte dès leur jeunesse, et qui voyaient ainsi s'anéantir leur dernière espérance, l'un au déclin de sa vie et l'autre au milieu de sa carrière, furent dignes dè leur passé. Ils n'eurent, devant ce nouveau malheur, ni larmes, ni faiblesses, ni découragement : leur accablement intérieur ne se traduisit pas au dehors.

Georges, préparé par son ami à la lettre fatale, la lut avec recueillement, en tressaillant plus d'une fois. La voici :

« Mon ami, mon père, je vous demande à genoux un pardon généreux, pour la peine que je vais vous causer. Je regarde à vos côtés, j'y vois celui dont je vais briser le cœur juste et bon! Pourquoi n'ai-je pas rencontré plus tôt cette âme d'élite, dont assurément je ne suis pas digne? Je comprends et je regrette tout ce que j'aurais trouvé en lui de bonheur et de paix; mais la voix qui m'appelle parle impérieusement. Ce n'est pas à une chimère que je me sacrifie aujourd'hui; non, mon ami, c'est à Dieu même. J'ai enfin trouvé ma route... Pendant trente années j'ai erré sur la terre. Seigneur, me voici!...

« Je pars sans vous revoir; il le faut. Je vais au couvent de la Visitation, à Thonon. C'est là, mon ami, que vous voudrez bien écrire à votre reconnaissante Henriette. Vous trouverez sous ce pli une donation en règle des biens augmentés par mes soins, grâce à vous, biens qui me viennent de mon mari. Je lègue Tancarville à la fille de M. de Favrolles, comptant qu'en mémoire de ma vive amitié pour sa sœur et de mon profond attachement pour lui, il ne repoussera pas cette preuve d'affection de ma part.

« Lucie de Favrolles aura le soin de mes pauvres; je lui confie la direction d'un asile de femmes convalescentes, dont j'ai rédigé le projet ci-joint. Cet asile sera établi dans le village même de Tancarville.

« Quant à ma fortune paternelle, sauf ma dot, que je réserve pour mon entrée au couvent, je la laisse tout entière à ma famille. Vous approuverez, je l'espère, ces dispositions. Elles ont été réfléchies et sont irrévocables.

« J'ai besoin de prier beaucoup, pour me faire pardonner par Dieu, que j'ai offensé, et par vous, mes chers amis, vous que j'ai blessés et que j'aime! Peut-être croyez-vous que je pouvais renaître au bonheur? Détrompez-vous : j'avais été broyée par les déceptions sans cesse renouvelées de ma vie! Elles ne m'ont laissé aucune espérance de ce monde.

« Et maintenant, adieu. Pardonnez-moi encore et toujours, et gardez tous les deux le souvenir de celle dont vous fûtes ici-bas la consolation, et dont vous serez désormais l'intérêt vivant et unique!

« Henriette. »

Pas un mot de Franz n'était prononcé dans cette longue lettre. Ce silence frappa le marquis ainsi que Georges.

— L'aimerait-elle donc encore? pensèrent-ils tous les deux.

Ainsi se termine l'histoire d'Henriette.

Elle est aujourd'hui religieuse de la Visitation, au bord de ce beau lac de Genève qu'elle aimait tant, et qui reçut ses confidences. Elle a prononcé ses vœux; son visage a repris sa beauté. Ses compagnes l'admirent pour ses vertus et l'aiment pour son aimable caractère. Parfois pourtant son franc regard s'assombrit, un souvenir pesant semble l'accabler. Elle se demande alors si un jour elle fut réellement aimée par celui à qui elle a sacrifié ses plus belles années...

C'est à Dieu de lui répondre.

★ ★ ★

COMMENT
J'AI TROUVÉ LIVINGSTONE

How I found Livingstone in Central Africa, by Henry M. Stanley.
London, 1872, Sampson How.

Parmi les explorateurs qui, depuis vingt ans, ont cherché, au prix d'immenses travaux et de dures fatigues, parfois même au prix de leur vie, à soulever le voile qui cache à nos yeux l'Afrique centrale, il n'en est aucun qui excite autant que David Livingstone la sympathie et la curiosité. L'importance de ses découvertes, l'existence singulière et pleine de dangers qu'il mène depuis si longtemps au milieu des tribus sauvages, la fierté généreuse qui lui interdit de rentrer en Europe avant d'avoir achevé son œuvre, le bruit de sa mort si souvent répandu, tout contribue à faire du célèbre explorateur un de ces personnages quasi légendaires dont la foule s'occupe avec non moins d'intérêt que les savants. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le seul fait d'avoir retrouvé Livingstone, d'avoir dissipé la douloureuse incertitude qui planait sur son sort, ait suffi à illustrer le nom de Stanley. L'intrépide Américain ne se donne pas le moins du monde pour un explorateur scientifique, il n'a songé ni à relever les altitudes, ni à classer les herbes et les plantes qu'il a rencontrées sur son chemin, la seule gloire qui tente son ambition, c'est d'atteindre Livingstone, de lui venir en aide s'il est vivant, de recueillir pieusement son héritage s'il est mort.

La tâche n'était pas aisée ; il fallait s'enfoncer dans les déserts, affronter à la fois l'inclémence de la nature et la barbarie des hommes. Mais quoi ! un fils de l'aventureuse Amérique s'effraye-t-il des

obstacles? La manière dont il raconte comment fut décidée l'expédition est des plus caractéristiques :

« Le 16 octobre 1869, nous dit-il, j'étais à Madrid, fort occupé à recueillir, pour les envoyer au *New-York-Herald*, toutes les nouvelles concernant la politique intérieure de l'Espagne, lorsque je reçus un télégramme daté de Paris. Il était de sir Gordon Bennett, et conçu en ces termes :

— Venez me trouver immédiatement pour affaire importante.

Le lendemain, dans la nuit, Stanley arrive au lieu indiqué.

— Savez-vous où est Livingstone? lui demande sir Bennett.

— Moi! Pas du tout, répond-il, fort surpris de la question.

— Croyez-vous qu'il soit encore vivant?

— Sur mon âme, je l'ignore.

— Eh bien, je suis convaincu qu'il existe, et qu'on peut le trouver; j'en suis tellement sûr, que j'ai l'intention de vous envoyer à sa recherche.

— Qui, moi? Vous voulez que j'aille dans l'Afrique centrale?

— Oui. Quand vous serez là, vous vous informerez de Livingstone; vous irez le rejoindre n'importe dans quel lieu. Le pauvre vieillard est peut-être dans la détresse, il faudra emporter avec vous les approvisionnements qui peuvent lui être nécessaires. Quant à la route à suivre, aux moyens à prendre, vous y aviserez. Faites ce que vous jugerez le meilleur, mais trouvez Livingstone.

— Avez-vous réfléchi à la dépense que nécessitera ce petit voyage?

— A combien se montera-t-elle?

— Burton et Speke l'évaluent à 4 ou 5,000 liv. st.

— Fort bien. Je mets dès aujourd'hui mille livres à votre disposition; quand vous les aurez dépensées, vous en tirerez mille autres, puis mille autres encore, et ainsi de suite. Mais trouvez Livingstone.

La mission fut acceptée aussi simplement, aussi résolûment qu'elle était offerte.

— Comptez sur moi, répondit Stanley, je ferai tout ce qui est humainement possible, et je dois réussir, car, dans une telle entreprise, j'aurai le secours de Dieu. »

Voilà donc le *reporter* américain transformé tout à coup en explorateur. Il partit sans faire connaître à personne le but de son voyage; bientôt il arrivait en Égypte, assistait à l'inauguration du canal de Suez, et, remontant le Nil, s'informait de la gigantesque expédition organisée par Baker pour faire cesser le long du fleuve, jusqu'aux rives de l'Albert et du Victoria-Nyanza, l'odieux trafic qui désole ces régions. Mais ce n'était pas au nord que Stanley s'attendait à rencontrer Livingstone; il se rendit à Zanzibar, et l'Europe venait à peine

d'apprendre sa résolution généreuse, qu'une nouvelle inattendue la frappa de surprise. Le voyageur inconnu, inexpérimenté, avait trouvé les traces du savant explorateur, il l'avait sauvé d'une mort certaine. L'incrédulité fut d'abord générale. N'y avait-il pas là une de ces mystifications audacieuses qui éclosent parfois sur le sol américain? Mais les détails circonstanciés que donna Stanley, les preuves dont il accompagna ses paroles, étaient de nature à porter la conviction dans l'esprit des juges les plus prévenus. La Société géographique de Londres le reconnut elle-même. Désireuse de rendre à Stanley une justice éclatante, elle devança l'époque de ses réunions, et, dans une session extraordinaire, lui décerna une médaille. Quels travaux avaient mérité une distinction si flatteuse, quels périls avait rencontrés Stanley, de quels obstacles avait-il dû triompher. C'est ce que nous allons apprendre au lecteur.

I

Comme toutes les choses lointaines et inconnues, l'intérieur de l'Afrique prête aux suppositions les plus bizarres. L'imagination, qui revêt de si brillantes couleurs nos espérances et nos rêves, donne aussi, par un effet tout opposé, l'aspect le plus sombre et le plus fantastique aux objets qui excitent en nous une vague appréhension.

D'après le livre de Burton et les rapports des trafiquants du Caire, Stanley s'était représenté l'Afrique centrale comme un vaste marécage, où fourmillent des monstres hideux, hippopotames, alligators, reptiles de tous genres, insectes de toute forme et de toute grosseur. De ces plaines torrides s'échappent des miasmes infects, engendrant la fièvre, la petite vérole et les maladies inflammatoires, qui ne tardent pas à faire de l'homme le plus robuste une sorte de cadavre ambulant, incapable d'observer et d'agir.

Le premier aspect de Zanzibar dissipa quelque peu ces tristes prévisions. On était au matin. Stanley aperçut la côte enveloppée encore d'une brume légère que doraient les premiers feux du jour. Le rivage de l'île est assez bas, mais pittoresque et accidenté; d'élégants cocotiers dressent sur les hauteurs leur cimes gracieuses, et dans les dépressions du sol, croît une végétation puissante, dont les tons riches et chauds s'harmonisent avec l'éclatante lumière de ces pays aimés du soleil.

Le capitaine Webb, consul des États-Unis à Zanzibar, fit à notre voyageur le plus bienveillant accueil. Il l'installa dans sa propre maison, et le mit en rapport avec la plupart des hommes influents de

l'île, indigènes ou étrangers. Stanley, malgré ces bons offices, éprouva d'abord une perplexité fort grande. Retiré dans la chambre confortable où l'avait logé son généreux compatriote, il passa une nuit sans sommeil. Comment organiser son expédition? Quelle somme d'argent lui faudrait-il? Combien de porteurs, combien de soldats devrait-il engager? Enfin, dans une région où tout signe monétaire est complétement inconnu, quels articles d'échange sont le plus en faveur, et dans quelle mesure s'approvisionnerait-il de laiton, de perles, de cotonnades? Il se leva et se mit à feuilleter les relations du capitaine Burton, de Speke et de Grant. Inutile recherche! Les savants voyageurs avaient décrit avec un soin minutieux les pays parcourus, mais quant aux préparatifs du voyage, aux détails matériels d'une entreprise si difficile et si coûteuse, ils n'en avaient pas dit le moindre mot. Stanley rejeta le livre avec dépit, et dès le matin suivant, il alla se présenter chez les Européens établis dans l'île, espérant obtenir d'eux les informations qu'il désirait. Personne ne put répondre à ses questions. Après plusieurs jours de démarches infructueuses, il commençait à perdre courage. Fallait-il donc se mettre en route au hasard, ou du moins sans autre guide que des évaluations personnelles, probablement fort inexactes? Dans cet embarras, le capitaine Webb lui donna le conseil de s'adresser aux marchands d'ivoire; ces hommes, que l'appât de la traite a depuis longtemps poussé vers des régions totalement inconnues aux Européens, pourraient lui donner les renseignements les plus précis; mais ne craindraient-ils pas d'initier un blanc aux mystères de leur honteux trafic? Plus d'une fois déjà, en semblable occasion, ils avaient montré un insigne mauvais vouloir. A force de patience et d'adresse, Stanley triompha de cette difficulté; il sut bientôt dans quel district telle espèce de verroteries, telle couleur d'étoffe étaient le plus recherchées; il apprit combien il fallait de mètres de cotonnade pour représenter la valeur d'un bœuf, d'une chèvre, d'un mouton, etc. Muni de ces renseignements précieux, il fit ses préparatifs avec une activité toute yankee. Nous ne le suivrons pas dans les minutieux détails qu'il donne à ce sujet. Se souvenant des déceptions et des difficultés qu'il a éprouvées lui-même, il veut aplanir aux explorateurs futurs les débuts de la tâche. Renvoyons donc à son livre ceux qui seraient tentés, eux aussi, d'arracher à la région des lacs quelques-uns de ses secrets.

Le plus malaisé peut-être était le choix de l'escorte. On sait quels périls ont souvent fait courir aux voyageurs ces aventuriers arabes, habitués à suivre les trafiquants d'ivoire, et à prendre leur part dans l'injuste butin fourni par la violence et le pillage. « S'il m'était donné, nous disait un explorateur enlevé trop tôt à la science, et

dont la mort fut à peine remarquée au milieu des désastres de notre pays, M. Guillaume Lejean, s'il m'était donné de visiter un jour les sources du Nil et d'achever l'œuvre encore incomplète des voyageurs anglais, j'emmènerais trente Bretons ; avec de tels hommes et des armes, je ne craindrais ni Arabes ni indigènes. » Stanley n'avait pas l'espoir de se procurer une escorte aussi sûre ; il se trouva fort heureux d'apprendre que plusieurs des affranchis qui avaient accompagné Speke, habitaient encore Zanzibar ou les îles voisines. Quelques jours après, Bombay et Mabruki, les deux serviteurs les plus fidèles de l'illustre explorateur se présentaient à la porte du consulat d'Amérique. Leurs yeux brillèrent de joie lorsqu'ils entendirent parler de leur ancien maître, et ils s'écrièrent qu'ils accompagneraient le *frère de Speke* partout où il lui plairait de les conduire. Par leurs soins, six affranchis qui avaient fait partie des expéditions précédentes, furent également enrôlés ; une vingtaine d'hommes, Arabes, Hindous, nègres, complétèrent l'escorte. Stanley recruta encore deux Européens, John Shaw et William Farquhar. Le premier, ancien matelot, avait longtemps servi à bord d'un bâtiment américain, et la manière assez brusque dont le capitaine l'avait congédié, prêtait bien à quelques conjectures ; mais il était bon marin, adroit, intelligent, également prêt à façonner une barque ou à dresser une tente. Farquhar possédait à peu près les mêmes qualités, jointes à une instruction plus étendue, et, nous devons l'ajouter aussi, à des vices encore plus honteux. Pour traverser les lacs, Stanley avait besoin de ces deux hommes, il se flatta de les discipliner ; c'était connaître assez peu la nature humaine, comme il devait l'apprendre par une tardive expérience.

Quand les ballots de toute sorte, les munitions, les fusils, les tentes, les cordages, les ustensiles de cuisine, etc., se trouvèrent entassés dans la maison et dans la cour du capitaine Webb, Stanley fut effrayé de sa propre témérité : il y avait là plusieurs quintaux de marchandises et d'approvisionnements. Comment traîner ce lourd fardeau jusqu'aux grands lacs de l'Afrique, à travers un pays où les routes et les moyens de transport sont choses tout à fait ignorées ? A ce mal il n'y avait aucun remède. Sûr de ne rien trouver sur sa route et obligé de songer non-seulement à lui, mais encore au docteur Livingstone, qui devait être dénué de ressources, Stanley ne pouvait diminuer son encombrant bagage. Après tout, pensa-t-il, à chaque jour suffit sa peine ; soyons homme, et chassons toute crainte puérile.

Bagamoyo, petite ville de la côte africaine, devait être le point de départ et de ralliement de l'expédition. Stanley y demeura six semaines entières, retenu par la mauvaise foi et la rapacité des Ara-

bes auxquels il fut contraint de recourir pour se procurer les pagazis ou porteurs qui lui étaient indispensables. Ce retard l'irritait d'autant plus, qu'on était au moment de la saison sèche, et qu'il consumait dans une stérile inaction une partie du temps où la marche eût été le plus facile. Les pluies approchaient; un mois encore et nulle caravane ne pourrait se mettre en route. Un premier agent lui avait, par ses belles promesses, fait perdre déjà plusieurs semaines. « Ne craignez rien, lui disait-il; demain ou après-demain, au plus tard, je vous enverrai cent pagazis. » Les jours se passaient, néanmoins, et pas un homme n'était enrôlé. Le mauvais vouloir de l'Arabe était évident. Stanley se débarrassa de lui, non sans peine, et réussit à découvrir un jeune trafiquant qui, grâce à l'appât d'une forte somme, consentit à mettre dans ses recherches un peu moins de lenteur.

A la fin de février, 192 hommes étaient réunis. Cette caravane, trop nombreuse pour former un seul corps, fut divisée en cinq détachements. Stanley en expédia successivement quatre, et le 21 mars, à la tête du dernier, il quitta Bagamoyo pour se diriger vers le lac Tanganika. Les trafiquants venus de l'intérieur lui avaient appris que, peu de temps auparavant, on avait vu Livingstone sur la rive occidentale du lac. Cette nouvelle avait décuplé l'ardeur de Stanley. Il voulait rejoindre le docteur avant qu'il eût quitté le pays et que ses traces fussent peut-être de nouveau perdues. Au lieu de suivre la route de Burton et de Speke, il marcha en droite ligne vers l'Ouest, parcourant ainsi des régions que nul Européen n'avait encore visitées.

II

Le soleil levant dorait à peine les maisons de Bagamoyo lorsque Stanley, faisant déployer l'étendard des États-Unis, donna le signal du départ. « *Go ahead* » En avant, s'écrie-t-il en véritable fils de l'Amérique. En avant vers l'inconnu, vers le péril et l'aventure. Une certaine émotion se mêle pourtant à l'enivrement de l'explorateur; adieu la vie civilisée, adieu l'Océan limpide, cette voie toujours ouverte vers la patrie absente. Mais il surmonte vite cette impression. « Nous quittâmes Bagamoyo, écrit-il, avec une grande pompe. Toute la ville était sur pied, des centaines de curieux aux visages noirs ou bronzés nous accompagnaient, des salves de mousqueterie retentissaient en notre honneur. Nous nous engageâmes dans un étroit sentier où des haies de mimosas entretenaient une om-

bre épaisse, pareille à celle du crépuscule. Nous étions fort animés. Les soldats chantaient, le Kirangozi (chef de caravane) fier de dominer les voix de ses compagnons, criait à tue-tête ; la bannière étoilée de l'Union flottait au vent, comme pour dire à tous les spectateurs : « Hourrah ! saluez l'homme blanc qui passe ; saluez la civilisation occidentale ! » Mon cœur, je dois l'avouer, battait plus vite que ne l'eût permis la dignité d'un chef ; l'ardeur de la jeunesse bouillonnait dans mes veines, j'étais plein de joie et d'espoir. Je laissais en arrière les troubles qui m'avaient si longtemps obsédé. J'en avais fini avec les Banyans rusés, les rapaces Arabes. Sur ma tête brillait un soleil plein de promesses. Une nature splendide m'entourait, je voyais au loin des champs fertiles, une végétation luxuriante, des arbres étranges et majestueux ; des milliers d'insectes bourdonnaient joyeusement autour de moi... Je levai les yeux vers ce beau ciel et, dans un transport de gratitude, je murmurai une action de grâces. »

Nos voyageurs s'avançaient à travers un pays dont le sol, quoique sablonneux, est d'une richesse prodigieuse ; les plantes et les céréales de toutes sortes y croissent en abondance ; les procédés de culture sont cependant des plus primitifs ; mais la nature, prodigue de ses dons, supplée à la paresseuse inexpérience des habitants. Des hommes et des femmes, « auprès desquels, dit Stanley, Adam et Ève, couverts de leurs feuilles de figuier, eussent semblé en grande tenue, » regardaient curieusement passer la caravane sans paraître se douter le moins du monde que la simplicité de leur toilette pût exciter l'étonnement. Ils se montraient les uns aux autres l'Américain en gesticulant et en riant aux éclats. Quel était cet être bizarre, avec son chapeau à larges bords, sa vareuse de flanelle blanche et ses bottes à l'écuyère ? Évidemment jamais pareil phénomène ne s'était montré à leurs yeux.

Aux champs de melons, de concombres, de manioc et de sorgho, succéda bientôt une forêt d'ébéniers, puis vint une large vallée déserte, celle du fleuve Kingani. Nulle part on n'apercevait la moindre trace de culture ; les naturels se bornent à ensemencer le voisinage immédiat de leurs habitations ; le reste du pays est solitaire comme le Sahara, mais il offre aux regards un aspect bien différent. Le premier homme, au sortir des mains du Créateur, n'aurait pu souhaiter un plus splendide spectacle. Des bouquets de beaux arbres se détachent, comme de frais îlots, dans un océan de verdure ; des ruisseaux se frayent en murmurant un chemin vers le fleuve ; au loin s'étendent des forêts profondes, habitées par l'éléphant, le zèbre, la gazelle et l'antilope.

Cependant de longues traînées de nuages annonçaient l'approche

de la saison des pluies, et des jungles venaient déparer trop souvent les riantes perspectives du paradis terrestre que nous venons de décrire. Le 8 avril compta parmi les journées de marche les plus fatigantes pour la caravane. On avait à peine franchi trois ou quatre lieues depuis le passage du Kingani, quand la vallée verdoyante fit place à d'impénétrables fourrés de mimosas. Plusieurs porteurs s'arrêtèrent déconcertés. Il fallait pourtant se frayer un chemin au milieu de ces arbrisseaux touffus, dont les branches sont chargées de menaçants aiguillons, tandis qu'une végétation croupissante s'enchevêtre autour de leurs tiges. Les ânes trébuchaient à chaque pas, les ballots demeuraient accrochés aux épines dures et acérées. On s'arrêtait pour charger de nouveau les bêtes de somme, puis, à quelques mètres plus loin, force était de recommencer encore cette tâche ingrate, véritable travail de Sisyphe. Une vapeur fétide s'échappait des plantes tombées en putréfaction sur le sol vaseux, la maladie et la mort semblaient habiter cette jungle infecte ; vingt fois Stanley s'attendit à voir lui et ses hommes tomber sous les atteintes d'une fièvre aiguë. Ce malheur lui fut cependant épargné ; mais il dut déployer une énergie surhumaine pour sortir de ce dangereux endroit, et lorsque le soir, brisé de fatigue, il fit halte près d'un petit village, il put répéter à son tour les paroles que lui avaient dites, avant son départ, un trafiquant arabe. « Bien fou serait l'homme qui prendrait pour une partie de plaisir un voyage dans l'Afrique centrale ! »

Les tentes n'étaient pas encore dressées que des torrents de pluie vinrent transformer en un véritable lac l'endroit choisi pour le campement. C'est le commencement de la « *Masika,* » dit Bombay d'un air soucieux. Stanley soupira sans répondre.

Il était au début de son voyage et déjà la redoutable saison menaçait de l'arrêter. Plusieurs bêtes de somme avaient péri ; le quatrième détachement de la caravane, retardé par la maladie de quelques porteurs, ne paraissait pas. Il fallut l'attendre deux jours. Enfin Stanley reprit sa marche au milieu d'un district qui lui parut fort populeux, comparé au pays désert qu'il venait de parcourir. Cinq ou six villages étaient réunis sur un espace de quelques lieues ; le voyageur s'arrêta près de Kisemo. A peu de distance du campement coulait l'Ungerengeri, cours d'eau d'allure fort paisible en ce moment, mais qui, après quelques semaines de saison pluvieuse, se transforme en un torrent impétueux. Le petit hameau, situé non loin du fleuve, sur une éminence, avait quelque chose de la mine fière d'une citadelle du moyen âge. Il était entouré de hautes palissades, et tranquille dans sa force, semblait couvrir de sa protection les cultures qui s'étendaient à ses pieds. « Hélas ! pensait Stanley, il suffirait pour-

tant du caprice de quelques marchands d'ivoire pour changer ce paisible tableau en une scène de désolation. » A ce moment, un des hommes de l'escorte, nommé Mabruki, accourut tout essoufflé ; il cherchait son maître pour lui apprendre que des affranchis, envoyés de Zanzibar par le capitaine Webb, venaient d'arriver au campement. Ils étaient chargés de lettres et de journaux apportés dans l'île par le dernier courrier. Quelle bonne fortune inespérée pour notre explorateur ! Combien il bénit la sollicitude attentive du consul américain ! Sans prendre le temps de revenir à sa tente, il ouvrit le paquet précieux, et bientôt, absorbé par sa lecture, il oublia tout ce qui l'entourait. Les derniers numéros du *New-York Herald* contenaient la description des fêtes données par le président Grant ; le nouvelliste s'étendait avec complaisance sur l'élégante toilette des dames ; il dépeignait dans un style pompeux les tuniques de gaze et de satin, les longues robes traînantes, les diamants, les fleurs, les dentelles ; il parlait avec admiration des yeux bleus, de l'opulente chevelure blonde des jeunes miss...

Tout à coup des chuchotements se firent entendre aux oreilles de Stanley ; il leva la tête... Une vingtaine de négresses s'étaient, sans qu'il s'en fût aperçu, rassemblées autour de lui ; elles se montraient les unes aux autres d'un air étonné, craintif, l'homme blanc et le papier mystérieux qu'il tenait à la main ; peut-être prenaient-elles les caractères qui couvraient le journal pour des signes cabalistiques. Stanley, arraché brusquement aux splendeurs du beau monde yankee, se frotta les yeux, puis, partit d'un grand éclat de rire. C'était, en effet, un plaisant contraste que de sortir des salons de New-York, de quitter les fraîches et blondes beautés américaines pour se trouver en face de ces sauvages créatures à la peau d'ébène, à la chevelure laineuse, aux formes proéminentes, à peine voilées par un pagne étroit et court.

— En vérité, se dit Stanley, ma cour ne ressemble en rien à celle du président. »

Et cependant, chez ces négresses demi-nues, se retrouvaient les sentiments communs à toutes les filles d'Ève : le désir de plaire, l'amour inné de la parure. Leurs têtes crêpues offraient les édifices les plus compliqués, des bracelets de laiton chargeaient leurs bras et leurs jambes, des colliers de verroteries de toutes couleurs serpentaient en longs anneaux sur leurs épaules et leurs poitrines, et sans doute, aux yeux ravis des jeunes nègres, les belles de Kisemo semblaient l'idéal de la grâce et du goût.

La vallée de l'Ungerengeri est l'une des plus admirables de ce pays splendide. La terre y conserve sa fertilité merveilleuse, et l'approche des montagnes donne au paysage un aspect pittoreque et gran-

diose. « La végétation, dit Stanley, prend ici des proportions inconnues. De majestueux bananiers croissent au bord du fleuve, et, sur les pentes des collines, le *mparamusi*, le géant des forêts tropicales, étend ses branches massives, longues de plus de cent pieds. Son tronc pourrait servir de grand mât à un vaisseau de guerre, son feuillage touffu, d'un vert éclatant, se distingue par sa richesse de celui des autres arbres. Le maïs de ces vallées africaines surpasse en beauté les plus magnifiques récoltes de l'Arkansas et du Missouri ; le sorgho élève à une hauteur de douze pieds au moins ses tiges épaisses comme celles de la canne à sucre ; les jungles sont véritablement effrayantes, impénétrables, et la flore déploie une variété prodigieuse. »

Le pays situé entre Bagamoyo et les montagnes au milieu desquelles l'Ungerengeri prend sa source, est appelé l'Oukouere ; il comprend une centaine de villages, gouvernés par des chefs indépendants ; sa population, timide et inoffensive comme l'est ordinairement celle des plaines, s'élève à peine à cinq ou six mille âmes, mais il pourrait nourrir des millions d'habitants. Quelles ressources un pays semblable n'offrirait-il pas au commerce ! trois fleuves, le Vouami, le Kingani et le Rufigi arrosent ses plaines fécondes. Un steamer franchirait en quatre jours la distance qui sépare la côte des salubres plateaux de l'Ungerengeri, le principal affluent du Kingani. « Qui veut, s'écrie Stanley, qui veut civiliser l'Afrique ? Voici des pays où abondent l'indigo, le coton, la canne à sucre, les céréales de toutes sortes. Qui veut ouvrir un débouché à toutes ces richesses ? rien ne serait plus facile : quatre jours amèneraient le missionnaire dans ces contrées bénies par la nature, où il pourrait vivre, sans crainte ni alarme, chez de paisibles indigènes, et jouir des douceurs de la vie civilisée au milieu des sites les plus poétiques que puisse rêver l'imagination ! »

III

Les voyageurs avaient quitté les plaines onduleuses de l'Oukouere ; quelques assises de granit et de quartz précèdent les premières pentes des montagnes, des cônes fantastiques dressent bien au-dessus des forêts leurs cimes couronnées de légères vapeurs, et la radieuse lumière du soleil des tropiques revêt les terrasses de verdure de teintes chaudes et harmonieuses qui défieraient le pinceau d'un peintre. Avec la nature du sol change aussi le caractère des habitants ; les *Vouadoe* sont fiers, hardis, plus intelligents et plus beaux

que les timides *Vouakouere*[1]. Longtemps ils se défendirent contre les marchands d'esclaves, longtemps ils résistèrent aux efforts des peuplades voisines, armées par les Arabes de fusils européens, et gagnées aux ennemis de la race nègre.

Cette tribu guerrière a ses traditions et ses légendes. Au commencement de ce siècle, un aventurier, nommé Kisabengo, indigné de voir les femmes et les enfants de son peuple vendus comme un vil bétail, rassembla autour de lui quelques hommes déterminés, quelques esclaves fugitifs, et, à la tête de cette petite troupe, devint la terreur des caravanes. Le vaste pays qu'arrose l'Ungerengeri ne tarda pas à tomber en son pouvoir, et, comme le héros nègre avait les qualités d'un fondateur d'empire, il bâtit une grande ville d'où il pouvait sans crainte défier les assaillants. Simbavouenni (la cité du lion) est, en effet, une merveille au milieu de ce pays sauvage. Elle est entourée de fortifications en pierre, munie de bastions et de tourelles; on y pénètre par quatre portes situées aux quatre points cardinaux. Les murailles, percées de meurtrières, sont tracées avec la régularité de l'art persan. Simbavouenni a même une sorte de supériorité sur les plus grandes villes iraniennes, car ces dernières cités n'ont que des remparts de terre. La population s'élève à trois mille âmes environ, chiffre considérable pour l'intérieur de l'Afrique. Le palais de Kisabengo répond à la puissance du chef. C'est un vaste édifice construit dans le style arabe et entouré de verandahs. Il est habité aujourd'hui par la fille du conquérant, qui a hérité de l'esprit énergique de son père, et tient d'une main ferme les rênes du pouvoir. Cette noire amazone, élevée dans la haine des Arabes, fait payer à tous les marchands d'ivoire un tribut onéreux. Stanley, qui voyageait avec une escorte semblable, fut enveloppé dans les mêmes mesures vexatoires. Comment la reine de Simbavouenni eût-elle deviné que ce voyageur au pâle visage deviendrait un des protecteurs de son peuple en dénonçant, lui aussi, aux nations civilisées les horreurs de la traite?

La négligence des chefs chargés de conduire les différentes divisions de la caravane retint Stanley à Simbavouenni six jours entiers, six jours tristes et sombres pendant lesquels la pluie tomba presque sans interruption. L'Ungerengeri, qui sert de déversoir à deux chaines de montagnes, au pied desquelles il serpente paresseusement durant la saison sèche, roulait maintenant avec fracas ses eaux furieuses, bondissait en cascades le long des ravins et opposait à nos voyageurs une barrière fort difficile à franchir. Stanley avait

[1] La syllabe *Ou*, mise au commencement d'un nom, désigne le pays, et le préfixe *Voua*, les habitants : l'*Oudoe*, les *Vouadoe*.

dû établir son campement sur les lieux assignés d'ordinaire aux caravanes arabes, la reine ne lui ayant pas permis d'entrer dans la ville. Des milliers de pagazis s'étaient succédé en cet endroit, laissant après eux des amas d'immondices qui, sous l'action de l'humidité, devenaient un véritable foyer de pestilence. Des myriades de fourmis de toutes couleurs, noires, blanches et rouges, couvraient ce sol infect; des insectes hideux, mille-pieds, perce-oreilles au dard venimeux comme celui du scorpion, noirs scarabées d'une grosseur incroyable, grimpaient le long des buissons et des plantes. Cette vermine, infinie dans sa variété, revêtait toutes formes et toutes nuances; la collection entomologique du Luxembourg se fût trouvée bien pauvre comparée à celle qui pullulait autour du campement.

Enfin, quelques éclaircies permirent de tenter le passage du fleuve sur un pont plus que rustique, composé de troncs d'arbres. Les voyageurs, heureux d'échapper aux maussades loisirs de Simbavouenni, s'engagèrent dans un pays boisé, coupé de clairières qui laissaient apercevoir au loin les cimes bleues et vaporeuses des montagnes de l'Ousagara. Malheureusement, le sol, détrempé par la pluie, rendait fort pénible la marche des hommes et des animaux : un trajet de trois lieues demanda dix heures, et quand, après tant de fatigues, Stanley voulut faire prendre à ses gens le repas du soir, il s'aperçut que le cuisinier avait dérobé une partie des provisions. Pareil délit s'était déjà renouvelé plusieurs fois; il fallait user de rigueur : le coupable fut condamné à recevoir douze coups de verges. Ce châtiment lui inspira une frayeur si grande, qu'à peine dégagé de ses liens, il prit la fuite vers les montagnes. John Shaw et Bombay, envoyés à sa poursuite, revinrent sans avoir pu le trouver. Le lendemain matin, il n'avait pas encore paru. Pensant qu'il se raviserait, on attacha son âne à un arbre, avec ses effets et quelques provisions, afin de ne pas le laisser sans ressources dans un pays hostile.

La journée fut employée à traverser une savane bourbeuse où les animaux s'enfonçaient à chaque pas, comme s'ils devaient disparaître dans cet océan de boue. La pluie continuait à faire rage; les hommes étaient malades, découragés. Stanley commençait à sentir les atteintes de la fièvre. On choisit une petite éminence sur laquelle le sol était un peu moins détrempé qu'ailleurs, et l'on s'y arrêta pour reprendre des forces.

Qu'était cependant devenu le cuisinier? Comment n'avait-il pas cherché à rejoindre la caravane? Que pouvait-il faire dans ce pays sauvage, infesté de pillards? Deux soldats, partis à sa recherche, ne reparurent pas davantage. Le quatrième jour, John Shaw fut expédié avec une petite escorte. L'Anglais revint vers le soir; il ramenait

triomphalement les deux premiers envoyés, l'âne et la charrette, mais de cuisinier, point.

Voici ce qui était arrivé. Les soldats, désireux de remplir leur mission, avaient poussé jusqu'à Simbavouenni. Mal leur prit de cet excès de zèle. Ils retrouvèrent, à la vérité, les traces du fugitif; le malheureux avait été tué, l'âne et les bagages enlevés par des rôdeurs qui s'étaient réfugiés dans la ville. Mais la reine, instruite de leur présence, fit venir devant elle accusateurs et accusés, puis rendit un jugement à peu près semblable à celui que raconte notre bon la Fontaine. Les indigènes étaient d'insignes larrons; les deux étrangers ne valaient sans doute pas davantage, car il était aisé de reconnaître en eux les compagnons ordinaires des trafiquants. Elle donna l'ordre d'enchaîner les uns et les autres sur la place publique, exposés aux insultes de la populace. Elle aussi

prétendait qu'à tort et à travers,
On ne saurait manquer, condamnant un pervers.

Quant à l'âne et aux provisions, elle se les adjugea, en dédommagement, disait-elle, de l'insuffisance du droit payé par Stanley.

Les choses en étaient là, quand vint à passer un Arabe qui conduisait vers l'intérieur une caravane considérable. En allant régler le tribut avec l'amazone, il vit les soldats chargés de fers. « Qu'avez-vous fait? dit-il à la reine. Vous ne connaissez pas l'homme blanc, autrement vous craindriez son courroux. Il a des fusils qui peuvent tirer quarante coups de suite et porter la mort à une lieue de distance, des balles explosibles qui déchirent un homme en pièces. Des hauteurs voisines, il tuerait tous les habitants de Simbavouenni avant que vos soldats eussent le temps de gravir la montagne. Croyez-moi, n'offensez pas l'homme blanc. »

Cet éloquent discours eut l'effet qu'on en pouvait attendre : la reine, frappée d'une terreur salutaire, délivra les prisonniers. Shaw, qui arrivait dans ce moment propice, reçut pour son maître une provision de riz et de sorgho. La princesse eut même l'insigne générosité d'y joindre un vieux chapeau, un livre et une paire de lunettes qui, sans doute, faisaient l'admiration des curieux dans le musée de Simbavouenni. Était-ce dérision ou naïve ignorance? Stanley ne chercha pas à l'éclaircir.

Il fallut traverser deux torrents avant d'atteindre la Makata, belle rivière qui, jointe à la Rhudevoua, forme le grand fleuve Vouami. D'une largeur d'environ quarante pieds pendant la saison sèche, elle était alors sortie de son lit, et ressemblait à un lac. On réussit

pourtant, avec des peines infinies, à la traverser, sans que les bagages eussent plongé dans le courant; mais quand on fut à l'autre bord, on s'aperçut que la pluie les avait mouillés tout autant que s'ils étaient tombés au fond de l'eau. Les environs offraient l'aspect d'un immense marécage, parsemé çà et là de quelques bouquets d'arbres; des trous profonds menaçaient à tout instant d'engloutir hommes et bêtes. Malgré leur insouciance habituelle, les nègres gardaient un morne silence. On n'entendait d'autre bruit que le clapotement de l'eau sous les pas des bêtes de somme. Sondain les porteurs s'arrêtèrent.

— Qu'y a-t-il? demanda Stanley.

— Maître, on ne peut plus avancer.

Un des hommes mettait sa main à sa ceinture, l'autre à son épaule, un troisième au-dessus de sa tête, pour indiquer la profondeur de la nappe bourbeuse qui s'étendait devant lui. Il n'y avait pourtant pas à reculer. D'une voix impérieuse, l'Américain ordonna de mettre en avant les animaux et de continuer la marche. « C'était, ajoute-t-il, un labeur à rendre fou. » La pluie sur la tête, le corps dans la vase, les infortunés firent ainsi deux lieues. Enfin on atteignit un endroit où le sol devenait relativement solide, le marécage était traversé; mais ses horreurs hantèrent longtemps l'esprit des malheureux voyageurs.

On ne brave pas impunément de telles fatigues, et Stanley se repentit avec amertume de s'être mis en route si près de la saison pluvieuse. A partir de ce moment, il perdit chaque jour deux ou trois bêtes de somme; celles qui restaient, amaigries, à demi-mortes, pouvaient à peine rendre quelques services. La maladie se mit parmi les hommes; la fièvre et la petite vérole firent à la caravane un lugubre cortége. Stanley lui-même fut pris d'une dyssenterie violente. Plusieurs porteurs profitèrent du relâchement forcé de la surveillance pour s'enfuir avec des provisions et des outils. Des mesures d'une rigueur extrême durent être employées pour rétablir un peu de discipline parmi cette troupe mutinée. Les plus rebelles furent mis aux fers ou frappés de verges; les autres, pleins de terreur, rentrèrent dans le devoir. Stanley avait prévenu par sa fermeté la désertion générale qui le menaçait; mais combien n'était-il pas pénible de se voir, malade et seul, au milieu de ces hommes grossiers qui ne connaissaient d'autre frein que la force brutale, et dont la nature sauvage ne pouvait être domptée que par des miracles incessants d'énergie?

Les Européens qu'il avait emmenés, John Shaw et William Farquhar, ne se montrèrent pas moins difficiles à soumettre. L'un était querelleur et prodigue, l'autre sournois et vindicatif. Tous deux

causèrent à Stanley plus de tribulations et de dommage que le reste de ses hommes. Farquhar, qui avait été nommé chef de la quatrième caravane, dissipa, dès le début du voyage, par de folles largesses, les approvisionnements qui devaient lui suffire pendant toute la durée de l'expédition. Si les autres détachements eussent été conduits avec la même extravagance, Stanley n'eût jamais rejoint Livingstone, et se fût trouvé lui-même dans le plus sérieux embarras. Il s'apprêtait à témoigner vivement son indignation d'une conduite aussi imprudente ; mais il fut désarmé par la vue du coupable. Le malheureux Farquhar était trop puni déjà de sa folie. Des excès de tous genres, joints à la fatigue de la route, à l'insalubrité de la Masika, avaient déterminé chez lui une affection aussi horrible que douloureuse. Son visage, enflé démesurément, et d'une pâleur mortelle, était devenu méconnaissable ; ses jambes tuméfiées étaient d'une grosseur effrayante. Un semblable malade était un lourd fardeau pour une caravane en marche. « Cinq ou six hommes, dit Stanley, devaient continuellement se tenir auprès de lui pour le servir, et s'il leur arrivait de mal comprendre l'anglais, je l'entendais décharger sur eux la volée d'imprécations la plus terrible qui jamais ait offensé l'oreille d'un chrétien. Dans un accès de colère furieuse, il avait fait battre si rudement un de ses porteurs, que le malheureux était devenu presque idiot. En conséquence, tous le fuyaient, de sorte que sa voix, peu harmonieuse d'ordinaire, éclatait en tons furieux et discordants qui retentissaient, sans interruption, nuit et jour. »

Son humeur difficile avait du moins la souffrance pour excuse ; John Shaw, qui n'avait pas les mêmes motifs d'irritation, aurait dû soutenir et seconder son maître dans ces pénibles circonstances. Il n'en fut rien. Un jour qu'il venait déjeuner, comme de coutume, dans la tente de Stanley, il parut avec le visage sombre et renfrogné d'un homme qui cherche l'occasion d'une querelle. Le repas se composait d'un rôti de chèvre et d'une demi-douzaine de patates.

— Quelle nourriture de chien est-ce là ? demanda-t-il avec insolence.

Puis, comme Stanley le regardait d'un air de surprise,

— Vous devriez avoir honte, continua-t-il, de me traiter comme vous le faites ! Quand je me suis engagé à vous suivre, c'était à la condition d'avoir des ânes et des serviteurs. Au lieu de cela, vous m'obligez à marcher à pied, tantôt sous la pluie, tantôt sous un soleil dévorant. Maudite soit votre expédition, et puissent tous ceux qui la composent être engloutis au fond de l'enfer !

— Vous savez bien, répondit Stanley d'une voix qu'il s'efforçait de rendre calme, vous savez bien que vous avez toujours eu jus-

qu'ici des montures et des porteurs ; vous avez été nourri comme moi-même ; je vous ai traité en égal. Mais aujourd'hui les ânes sont morts, les hommes doivent être employés au transport des bagages ; quant aux provisions, vous n'ignorez pas avec quel soin il faut les ménager. Comment donc osez-vous, à ma propre table, me parler avec une telle impudence ? Avez-vous oublié que je suis votre maître ?

— Mon maître !... fit Shaw avec un ricanement de défi.

Il n'acheva pas ; d'un vigoureux coup de poing, Stanley l'avait envoyé rouler à dix pas de distance.

Pendant qu'il se relevait :

— Est-il nécessaire de vous donner une autre leçon ? demanda froidement l'Américain.

— Monsieur, reprit Shaw qui essayait de recouvrer son assurance, j'aime mieux quitter votre caravane ; donnez-moi mon congé.

— Très-volontiers. Holà ! Bombay, Mabruki !

Les deux hommes parurent à l'entrée de la tente.

— M. Shaw veut nous quitter, leur dit Stanley ; apportez-moi immédiatement son fusil et son revolver ; vous prendrez ensuite ses bagages et vous les porterez hors du camp, à une distance de deux cents mètres.

L'ordre fut aussitôt exécuté. Quand Bombay revint, accompagné de quatre hommes armés de carabines :

— Vous pouvez partir, monsieur, dit Stanley à John Shaw ; je vous rends votre liberté. Ces soldats vous accompagneront jusqu'à la sortie du campement.

Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, que Bombay reparut.

— Maître, dit-il, M. Shaw voudrait vous parler.

L'Anglais, confus et pénitent, demandait humblement sa grâce. Stanley lui tendit la main.

— Il y a des différends dans les familles les plus unies ; ne parlons plus de tout cela, mon brave camarade, ajouta-t-il avec bonté.

La nuit suivante, il venait de s'endormir lorsqu'une détonation le réveilla en sursaut : une balle passa en sifflant au-dessus de sa tête ; il saisit son revolver et s'élança hors de sa tente.

— D'où le coup est-il parti ? demanda-t-il aux hommes rassemblés autour du feu de garde.

Tous s'étaient levés précipitamment, effrayés eux-mêmes de ce bruit insolite. Stanley répéta sa question. D'un geste, l'un des soldats désigna la tente de Shaw. Notre voyageur y courut.

— Est-ce vous qui venez de tirer ? s'écria-t-il.

Pas de réponse; l'Anglais semblait plongé dans un profond sommeil.

— John! John! est-ce vous qui avez tiré?

— Quoi donc! qu'y a-t-il? répondit Shaw en se frottant les yeux; si j'ai tiré, moi! Pas du tout! je dormais.

Mais l'œil perçant de Stanley avait aperçu le fusil déposé dans un coin; il le saisit: le canon était encore chaud et noirci par la poudre.

— Que signifie cela? dit-il d'un ton sévère.

— Ah! oui... Je me rappelle maintenant: j'ai rêvé que je poursuivais un voleur, et j'ai fait feu. Je n'y pensais plus. Après tout, il n'y a pas grand mal.

Évidemment un meurtre était prémédité. Fallait-il punir ce misérable comme le méritait son crime? Mais l'escorte n'était pas sûre; une rébellion pouvait éclater, Stanley jugea prudent d'accepter l'explication

— Soit, dit-il. Je vous conseille pourtant à l'avenir d'éviter de décharger votre arme dans la direction de ma tente. Vous auriez pu me blesser, ce qui vous eût exposé à de fâcheuses conséquences, vous devez le savoir.

IV

L'affaire n'eut pas d'autres suites; la saison pluvieuse avait d'ailleurs cessé: l'air pur des montagnes ranimait les forces des voyageurs, chassait la maladie et semblait, par sa bienfaisante influence, remener la concorde dans les cœurs. On traversait l'Ousagara, pays accidenté que Burton et Speke avaient visité déjà en 1857. Les naturels, curieux et avides, se pressaient autour de l'homme blanc, lui faisant un cortége dont il fallut réprimer plus d'une fois les démonstrations indiscrètes. Il n'était pas de petit hobereau nègre qui ne réclamât un droit de passage; mais on pouvait du moins se procurer des œufs, du lait, du miel; les moutons étaient excellents. L'Ousagara parut aux voyageurs un lieu de délices.

Après avoir longé les bords du lac Ougombo, nappe d'eau terne et grisâtre qui, réduite aujourd'hui à une lieue environ de longueur, devait autrefois, dit Stanley, couvrir une superficie presque aussi vaste que le Tanganika, la caravane atteignit le 18 mai Mpouapoua, riant plateau d'où le regard embrasse un horizon immense. De ces hauteurs Stanley put contempler à loisir le pays qu'il venait de tra-

verser. Près de lui le gigantesque Ruhebo, dont le sommet se perd dans les nues, puis des chaînes de montagnes couvertes de forêts, des prairies arrosées par de sinueuses rivières, et, comme dernier trait à ce tableau, des plaines salines dont la morne aridité fait ressortir la poétique richesse des autres parties du paysage.

Farquhar était le seul qui n'eût pas ressenti les heureux effets du changement de saison et de climat : il s'affaiblissait chaque jour et devenait totalement incapable de suivre la caravane. Il fallut le laisser chez le chef du village de Mpouapoua, vieillard doux et bienveillant qui promit d'en avoir grand soin. Ce ne fut pas sans un sentiment de tristesse que Stanley se sépara de ce compagnon de voyage, si maussade qu'il fût. Déjà plusieurs porteurs avaient péri ; Farquhar semblait avoir peu de jours à vivre. Qui pouvait dire quelles victimes la mort devait encore frapper avant que l'on fût de retour à Zanzibar ? On promit pourtant au malade de l'attendre dans l'Ounyanyembé, à Tabora, où les Arabes ont formé un établissement de grande importance, et l'on se dirigea vers l'Ougogo.

Ce pays aride, à l'aspect sauvage, offre de vastes plaines, tantôt unies, tantôt parsemées de rochers énormes, entassés çà et là comme si les fils d'une race de Titans eussent voulu construire quelque gigantesque édifice. Les villages sont nombreux, les habitants robustes et déterminés ; ils s'assemblaient en foule sur le passage de la caravane, faisant retentir l'air de rires et de cris sauvages. Leur curiosité devint un jour si fatigante, que Stanley impatienté se tourna vers eux en brandissant son fouet d'un air de menace. Aussitôt l'un des indigènes banda son arc.

— L'homme blanc nous prend-il pour des esclaves ? dit-il indigné.

L'Américain tira son revolver, et le sang aurait coulé peut-être si l'un des chefs ne se fût hâté d'intervenir. Cet homme avait vu Burton et Speke ; il ne confondait pas l'étranger avec les marchands d'ivoire.

— Arrêtez, Vouagogo ! s'écria-t-il ; ne savez-vous pas que l'homme blanc est l'ami de notre peuple ? Il ne vient pas, comme les Arabes, pour chercher de l'ivoire ; il veut connaître notre pays et nous donner des présents. Pourquoi l'insultez-vous ? Laissez-le passer en paix.

Ces paroles furent suivies d'un profond silence ; la foule se dispersa lentement, et Stanley put camper deux jours entiers auprès du village Moukondokou sans être aucunement inquiété par les indigènes.

Les Vouagogo ont un grand respect pour leur chef ; ils aiment avec passion leur âpre et stérile pays. De mœurs rudes et de caractère vindicatif, ils sont cependant très-capables d'une affection

profonde. Courageux, toujours armés en guerre, ils prennent volontiers sous leur protection les tribus plus faibles qui les avoisinent. Leurs villages offrent un aspect belliqueux ; dès que retentit le signal du chef, tous les hommes sont prêts à marcher au combat : des plumes d'autruche, d'aigle ou de vautour ornent leur tête ; une longue tunique rouge se drape autour de leur corps ; de la main gauche ils tiennent le bouclier, de la droite, la lourde lance à double tranchant ; un arc et des flèches barbelées reposent sur l'épaule. Ces armes sont terribles entre leurs mains, car dès leur enfance, ils sont habitués à les manier.

Leur religion n'est pas déshonorée par les pratiques d'un superstitieux fétichisme. Ils croient à l'existence d'un esprit céleste, d'un dieu créateur, qu'ils appellent *Mulungu.* Les funérailles sont accompagnées de prières solennelles, mais sans aucun rite qui exprime l'espérance des immortelles destinées de l'âme. Absorbé par les soins de la vie sauvage, l'indigène de l'Ougogo tient son regard abaissé vers la terre et borne sa pensée aux biens matériels.

Quand le mort a été déposé dans la tombe, on réunit près du lieu de la sépulture tout ce qu'il a possédé durant sa vie : sa tunique de pourpre, son ivoire, sa lance, son arc, ses flèches, sa houe, ses troupeaux. Son fils s'agenouille, en suppliant le Mulungu de répandre sa bénédiction sur l'héritage et de le faire fructifier par le travail.

Une de ces funèbres cérémonies venait de finir ; Stanley s'approcha du fils du défunt.

— Le Mulungu est tout-puissant. N'est-ce pas lui qui avait créé votre père ?

— Sans doute, étranger, il lui avait donné la vie comme il la donne à tous les hommes, répond l'indigène en levant sur l'Américain son grand œil noir.

— Et maintenant que votre père a quitté ce monde, dans quel lieu est-il allé ?

— Les morts sont morts, répond le nègre en secouant gravement la tête. Notre chef lui-même, quand il a rendu son dernier souffle, n'est plus rien. Puis, voyant que Stanley protestait par un sourire, il reprit avec énergie : « C'est la vérité, la pure vérité, celui qui dirait autrement serait un menteur ! »

Il aurait fallu du temps et la parole persuasive d'un apôtre pour ébranler cette conviction tenace. L'Américain ne l'essaya pas.

— Et le mariage, est-il accompagné chez vous de fêtes religieuses ? reprit-il.

L'indigène regarda l'Américain d'un air étonné.

— Non; nous achetons nos femmes, et quand nous avons payé le prix convenu, tout est dit.

— Quel est le prix d'une jeune fille ?

— Cela dépend : un homme très-pauvre peut s'en procurer une pour une couple de chèvres.

— Et le chef ?

— Ah ! pour lui, c'est autre chose. Il doit donner au moins cent chèvres, quelquefois même, autant de moutons et de vaches. Il ne prendrait pas, vous le comprenez, une femme ordinaire.

Le code pénal de ces tribus n'est pas moins simple que la législation matrimoniale ; le vol, le plus grand de tous les crimes aux yeux des Vouagogo, est puni de mort ; s'il arrive que l'on n'ait pas de preuves irrécusables, on ouvre les entrailles d'une poule et leur couleur décide du sort du prévenu. Quant au meurtrier, il peut, comme autrefois le barbare de la Germanie, se racheter moyennant rançon. Cinquante vaches sont estimées l'équivalent de la vie d'un homme ; si l'assassin est trop pauvre pour payer le prix de son crime, le chef l'abandonne à la vengeance de la famille du défunt. Il doit s'enfuir au plus vite s'il ne veut être saisi par les parents de sa victime, lié à un arbre et percé de coups de lance ; après quoi, on lui coupe la tête, les bras, les jambes, et l'on disperse dans toutes les directions ses membres sanglants.

A mesure que l'on avançait vers les grands lacs, les traces du passage des Arabes devenaient plus nombreuses et plus évidentes ; déjà Stanley avait appris qu'aux environs de l'Oudoe une puissante peuplade avait été presque entièrement détruite par les trafiquants ; mais la riche nature tropicale avait recouvert d'un manteau de verdure les ruines et la mort ; rien ne rappelait plus aux regards les scènes de désolation. En quittant l'Ougogo pour entrer dans l'Ounyanyembe, il eut à traverser le district de Rubuga, récemment ravagé par la guerre ; là s'élevaient autrefois de florissants villages, des troupeaux pâturaient dans les riches prairies, les champs étaient couverts d'une abondante moisson de maïs et de sorgho, mais les habitants eurent le tort, inexcusable assurément, de voir de mauvais œil les Arabes qui venaient chercher dans leur pays de l'ivoire et des esclaves ; une querelle éclata ; les bourgades furent réduites en cendres, une partie de la population périt dans les flammes, le reste fut emmené pour être vendu sur les marchés de bétail humain.

« Nous passâmes, dit Stanley, devant de nombreux villages dont il ne restait rien qu'un amas de poussière fumeuse et quelques troncs d'arbres noircis par le feu ; mille après mille, nous eûmes sous les yeux des champs dont la récolte, mûre depuis une année, disparaissait déjà sous les herbes envahissantes, et les épineux mimosas. »

V

Tabora[1], le principal établissement des Arabes dans l'intérieur de l'Afrique, est une ville de cinq ou six mille habitants, où se retrouvent le confort et les molles habitudes de la vie orientale. Bien que les maisons soient construites en pisé, faute de pierre, elles sont presques toutes pourvues de tapis de Perse et de somptueux divans. Les harems, fermés soigneusement aux regards du visiteur, annoncent par leur étendue quelle nombreuse population féminine ils renferment dans leurs murs silencieux. Les esclaves vont chaque année chercher à la côte le thé, le sucre, les épices, le vin, les fines étoffes et les objets de luxe en usage dans l'Orient. Les cultures qui s'étendent autour de la ville, produisent en abondance les patates, le blé, le sorgho, le millet, les oignons, les tomates, etc. De nombreux troupeaux, répandus dans les prairies, fournissent aux habitants du lait et du beurre.

On comprend facilement la joie des caravanes qui, après avoir parcouru deux cents lieues environ au milieu de pays sauvages, arrivent à cette terre promise. A leur entrée dans l'Ounyanyembé[1], les hommes de l'escorte de Stanley, témoignèrent leur enthousiasme par les démonstrations les plus bruyantes : les tambours battaient, les trompettes faisaient retentir des fanfares de triomphe, toutes les bannières étaient déployées ; enfin quand on aperçut, à l'entrée du faubourg de Kikoura, la longue rangée des soldats arabes, enveloppés de leurs burnous blancs,'une salve de mousqueterie, telle que ces lieux en avaient entendu rarement de semblables, annonça aux habitants l'arrivée des voyageurs. Tous les personnages de distinction s'empressèrent à l'envie d'accueillir Stanley. On lui demanda des nouvelles de la côte, on parla des explorateurs européens qui avaient déjà visité la ville. La plupart de ces Arabes avaient connu Speke ; ils apprirent avec un douloureux étonnement sa mort prématurée. Stanley s'informa ensuite de Livingstone. Toutes les caravanes passant par Tabora, le gouverneur pouvait avoir recueilli quelques informations.

— On l'a vu dans le pays de Manuema, sur la rive occidentale du lac Tanganika, répondit l'Arabe, il était dans le plus complet dénû-

[1] Cette ville est le Kazeh de Speke.

[2] L'Ounyanyembé est le principal district de l'Ounyamouezi, vaste région qui s'étend au sud du Victoria-Nyanza.

ment, ayant vu couler à fond, pendant qu'il remontait une rivière, le canot qui contenait ses marchandises.

— Je partirai sans retard et j'irai le rejoindre.

— Un instant. Les routes ne sont pas sûres. Un aventurier nègre nommé Mirambo, s'est rendu maître de tous les pays voisins. Il a rassemblé autour de lui une armée nombreuse, et il jure que pas un étranger ne traversera son territoire pour se rendre dans la région des lacs.

Cette détermination belliqueuse était pour Stanley un fâcheux contre-temps; elle n'irritait pas moins les marchands d'ivoire, dont elle ruinait les caravanes. L'émoi était donc fort grand dans Tabora.

— Souffrirons-nous, s'écria un des principaux chefs arabes, Khamis-ben-Abdullah, les insolentes menaces de ce nègre? Il se croit assez fort pour nous barrer le passage, il se vante de nous chasser de l'Ounyanyembé. Parlez, fils d'Oman, ne châtierons-nous pas son audace?

Des hourrahs frénétiques accueillirent ce discours. La guerre fut décidée. L'issue n'en était pas douteuse, au dire des Arabes. Ils n'avaient qu'à se montrer pour mettre en fuite les troupes de Mirambo, et quinze jours au plus devaient suffire à balayer le pays. Un allié, cependant, ne leur parut pas inutile pour assurer mieux encore ce noble triomphe. A force d'instances, ils obtinrent de Stanley la promesse de se joindre à eux.

Un événement imprévu retarda de quelques jours le départ de l'expédition guerrière. Le 7 juillet, notre Américain, accablé par la chaleur du jour, était étendu sur un sofa; ses paupières appesanties se fermaient en dépit de ses efforts; une lassitude étrange accablait ses membres languissants; toute la vie semblait s'être concentrée au cerveau, dans lequel se pressaient mille rapides images. Il se voyait, enfant, dans les grandes forêts de l'Arkansas; il assistait au conseil des Peaux-Rouges, descendait avec de hardis bateliers le cours du Mississipi; puis des scènes sanglantes se déroulaient devant ses yeux; il était dans les États du Sud et contemplait avec horreur des champs de bataille couverts de cadavres... Quand il sortit de ce rêve, il se trouva dans son lit; la vue de sa main décharnée, qu'il avait à peine la force de porter à son front brûlant, le fit tressaillir de surprise. On était au 21 juillet, et John Shaw lui apprit que, depuis quinze jours, en proie à la fièvre, il luttait contre les angoisses de la mort.

La jeunesse et la vie avaient triomphé. Une semaine plus tard, il accompagnait, bien faible encore, les chefs arabes qui partaient de Tabora pour aller, à dix lieues plus loin, attaquer Zimbizo, où se trouvaient, dit-on, Mirambo et ses fils. Khamis-ben-Abdullah commandait l'armée, forte de deux mille cinq cents hommes. Un village

entouré de palissades n'est guère en état de se défendre contre des troupes armées de nos modernes engins de destruction. Le frêle rempart céda et, de tous côtés, les assaillants se précipitèrent dans le hameau. Les habitations, après avoir été pillées, furent livrées aux flammes; une cinquantaine de femmes et d'enfants composèrent le butin de la troupe victorieuse. Poursuivant leurs exploits, les Arabes détruisirent encore deux autres villages; le pays tout entier fut mis à feu et à sang. Quelques jours plus tard ils attaquaient Ouilyankourou, s'emparaient d'une centaine de défenses d'éléphant, de soixante balles de coton et de trois cents esclaves. Mirambo, cependant, n'avait point paru. Comme les vainqueurs revenaient chargés de dépouilles, des coups de feu partirent du milieu des hautes herbes; le chef nègre surprenait l'ennemi dans l'enivrement du triomphe. Profitant de la panique causée par cette attaque imprévue, il s'élançait, avec une troupe d'indigènes, au milieu de l'armée arabe. De tout le détachement parti le matin, si sûr de la victoire, quelques hommes seulement restèrent pour rapporter au camp la nouvelle du désastre. Cet échec remplit Khamis-ben-Abdullah de rage et de consternation; il voulait aller aussitôt venger la mort des siens. Les autres officiers, plus prudents, le retinrent; le mot de retraite fut même prononcé, il circula parmi les soldats et produisit un effet plus désastreux encore que la défaite. Vers le milieu de la nuit, Stanley, qu'un nouvel accès de fièvre avait saisi depuis la veille, vit entrer précipitamment son jeune serviteur Sélim.

— Maître! maître! sauvez-vous bien vite, Mirambo arrive; tous les Arabes sont déjà partis, même Khamis-ben-Abdullah.

S'habillant aussitôt, Stanley sortit juste à temps pour voir s'éloigner les derniers fuyards. Tous ses hommes avaient disparu, sauf six ou sept qui, sans s'inquiéter nullement de leur maître, sellaient leurs ânes en toute hâte. Parmi eux se trouvaient Mabruki et Bombay. Un peu confus de leur lâche égoïsme, ils disposèrent de leur mieux une des montures et le malade fut ramené à Tabora.

Cet incident avait dégoûté Stanley de ses alliés les Arabes. Le lendemain il leur signifia que, n'ayant contre Mirambo aucun grief personnel, il entendait demeurer désormais étranger à la lutte. « Je crains, leur dit-il, que la guerre ne dure fort longtemps, si vous avez coutume de vous enfuir ainsi après le moindre échec. Mon séjour ici ne peut se prolonger davantage. J'ai à remplir un impérieux devoir. D'ailleurs, je vous ai vu abandonner vos blessés sur le champ de bataille, et courir vous mettre en sûreté, sans souci de vos amis malades; je suis charmé d'avoir appris à connaître votre manière de combattre; un homme blanc fait la guerre d'une autre façon. Je ne suis plus votre allié. »

Fidèle à sa parole, il se retira dans son campement, à deux lieues de Tabora. Il voulait partir immédiatement; mais quelle route suivre? La guerre fermait les chemins. Fallait-il attendre la fin des hostilités? Pendant ce temps, que deviendrait Livingstone? Resterait-il dans les mêmes régions? Ne périrait-il pas de misère? Après avoir réfléchi longtemps, Stanley se résolut à prendre la direction du sud. Il devait ainsi faire un long détour et suivre une route inconnue; mais il se mettrait en marche sans retard. Il venait d'annoncer cette décision à son escorte, quand un grand bruit se fit autour du campement : on entendait retentir au loin une fusillade furieuse; une foule d'hommes, de femmes et d'enfants, sortis en tumulte de Tabora, accouraient en poussant des gémissements et des cris. Au même instant, une gerbe de flamme s'éleva de la ville. Mirambo avait poursuivi les Arabes jusque dans la cité qu'ils croyaient imprenable. Tombant à l'improviste sur ses ennemis sans défiance, il avait égorgé Khamis-ben-Abdullah et plusieurs autres chefs; puis il avait mis le feu aux quatre coins de Tabora, représailles cruelles, mais trop légitimes des atrocités commises dans les villages de Zimbizo et de Ouilyankourou.

Les fugitifs furent recueillis dans le campement, et l'on procéda aux préparatifs de défense avec toute l'activité qu'exigeait l'imminence du péril. Afin de pouvoir surveiller l'approche de l'ennemi, on détruisit toutes les huttes voisines, on abattit les buissons et les arbres; Stanley se fit apporter des vivres en quantité suffisante pour supporter un siége d'une semaine; des meurtrières furent pratiquées dans les murailles qui entouraient l'habitation ; cent cinquante Arabes s'étaient réunis autour de l'Américain; on avait des munitions et des fusils. « Dix mille nègres, dit Stanley, n'auraient pu prendre ma petite forteresse. »

Mirambo ne l'essaya pas. Après être resté dans la ville trois ou quatre jours, pendant lesquels les Arabes, livrés à une véritable panique, ne parlaient de rien moins que de s'enfuir à Zanzibar, il se replia sur les villages voisins, ne se sentant pas assez fort, sans doute, pour garder sa conquête.

Le temps néanmoins s'écoulait; on était à la fin d'août, et Stanley n'avait pu organiser son départ. Effrayée de la perspective d'un trajet qu'il fallait accomplir au milieu de pays inconnus, l'escorte déserta en masse : des cent quatre-vingts hommes qui composaient la caravane, douze seulement restèrent fidèles. Pour comble de malheur, John Shaw et Sélim furent à leur tour pris de la fièvre. Pendant de longs jours, pendant des nuits plus longues encore, Stanley, faible et souffrant lui-même, fut obligé de se tenir au chevet des deux malades. Enfin, des soins assidus les ramenèrent à la vie. On

acheta des bêtes de somme, on enrôla quelques soldats arabes et cinquante porteurs, avec lesquels Stanley partit pour le Sud, malgré les sinistres avertissements de Saïd-ben-Salim, gouverneur de Tabora. « Vous courez à une mort certaine, lui disait-il ; ce n'est pas du courage, c'est de la folie, que de vouloir affronter de semblables périls. » Ces paroles peu rassurantes avaient rempli Stanley de tristesse, sans toutefois ébranler sa résolution. « Je sens amèrement ma solitude, écrit-il, et de sombres pressentiments m'assiégeent. Autour de moi, pas un visage ami, pas un regard bienveillant ; John Shaw lui-même, qui a partagé avec moi tant d'épreuves, John Shaw m'est plus étranger que le dernier de ces nègres. Il me semble parfois que j'étouffe, que je suis emprisonné dans des murailles de pierre. Mais, quoi ! vais-je me laisser abattre par les stupides avertissements de ces lâches Arabes? Non, non, j'ai fait un serment solennel, j'ai juré de trouver Livingstone, nul homme au monde ne m'empêchera d'accomplir ma mission ; la mort seule..... La mort ! Qu'ai-je dit? Je ne mourrai pas, je ne veux pas mourir, je ne peux pas mourir ! Quelque chose murmure en moi des paroles d'espoir. Est-ce la voix puissante de la jeunesse? Peut-être ; mais je crois en elle. Je trouverai Livingstone ! je trouverai Livingstone ! Répéter ces mots me fait du bien. Je me sens fortifié comme par une prière. »

Une brûlante lumière enveloppait les plaines monotones de l'Ounyanyembé ; les hommes, tristes et mécontents, marchaient en silence. Tout à coup, John Shaw, qui se tenait à grand peine sur sa monture, s'arrêta court ; un des porteurs voulut stimuler l'âne pour le faire avancer ; l'Anglais perdit l'équilibre et tomba tout de son long près d'un buisson de mimosas en poussant des cris de détresse ; Stanley accourut.

— Laissez-moi retourner à Tabora, dit John Shaw d'un ton suppliant.

— Quoi donc, à cause de cette chute? Prenez courage, camarade.

— Je me sens bien faible, je ne pourrai aller plus loin.

— Bah ! bah ! dans quelques jours vous rirez de cette petite mésaventure. Retourner à Tabora, ce serait mourir ; vous n'aurez là ni médecin, ni médicaments, personne pour vous soigner, songez-y[1].

A quelques lieues plus loin, cependant, l'Anglais renouvela ses supplications. Il fallut consentir à le laisser quitter la caravane, pour revenir dans l'Ounyanyembé. On fit une litière de branches d'arbres, et deux hommes le portèrent sur leurs épaules. Tandis qu'il prenait la direction du Nord, Stanley s'engageait avec le reste

[1] Cette prédiction fut réalisée. Déjà Stanley avait appris à Tabora la mort de Farquhar. Shaw ne tarda pas à succomber également.

de la caravane dans les forêts de l'Ounyamouezi, forêts immenses que varient à peine çà et là quelques collines ou quelques clairières. Pendant des jours et des semaines, les bois succédèrent aux bois, amenant toujours les mêmes scènes monotones. Des arbres séculaires, que n'a jamais touchés la main de l'homme, tombent et pourrissent sur le sol humide; des nuées d'insectes rongent le tronc vermoulu, et des miasmes, si légers que les sens ne peuvent les percevoir, mais d'une action perfidement délétère, s'échappent de cette végétation morte. Enfin, on entra dans une plaine giboyeuse, où s'ébattaient des troupeaux de girafes, de zèbres, de buffles, de sangliers. La caravane comptait plusieurs tireurs habiles, Stanley lui-même était un ardent chasseur. « Quel parc de prince ou de roi, s'écrie-t-il, peut être comparé à cet admirable pays ! Les plus magnifiques animaux, l'orgueil des forêts africaines, passent à la portée de mon fusil. Ils m'appartiennent, je n'ai qu'à choisir, car je suis en ce moment le seul maître du vaste et splendide domaine qui se déroule devant moi. »

Bien lui prit d'avoir de la poudre et des balles, le coup d'œil sûr et la main exercée, car il était fort difficile de se procurer des approvisionnements dans les rares villages qu'on rencontrait sur la route. La guerre sévissait jusque dans ces districts reculés, et défense avait été faite aux indigènes de vendre quoi que ce fût aux caravanes qui passeraient près de leurs bourgades.

Depuis douze jours, les voyageurs s'étaient avancés constamment dans la direction du Sud. Il fallait maintenant quitter ces régions, paradis du chasseur, pour marcher à l'ouest, vers le Taganika. Mais les hommes de l'escorte avaient pris goût à la chair du gibier, il ne leur plaisait nullement de changer ce succulent régime contre une vie de fatigues et des repas problématiques. Sur l'ordre formel de leur maître, ils s'étaient pourtant mis en route. Stanley, resté le dernier au campement pour surveiller quelques traînards qui avaient mine de vouloir déserter, les rejoignit une demi-heure plus tard. A sa grande surprise, il trouva les ânes déchargés, les ballots épars sur le chemin, les hommes rassemblés en groupe, et causant d'un air d'animation. Ils saisirent leurs fusils, et se mirent à considérer leur maître d'un air de menace. Notre Américain, sans se laisser intimider, arme sa carabine. Au même instant, il aperçoit à une distance de quelques mètres, derrière une petite éminence, la tête de deux hommes dont les fusils sont dirigés vers lui. Prompt comme l'éclair, il ajuste les mutins :

— Venez ici, leur cria-t-il, ou je vous fais à l'instant sauter la cervelle.

Il était dangereux de ne pas obéir à un pareil ordre ; les révoltés s'avancèrent. L'un d'eux, un homme de taille herculéenne, nommé Asmani, s'approcha d'un air hypocrite et souriant, tandis que dans ses yeux brillait le sinistre éclair de la haine et du meurtre ; l'autre, l'Arabe Mabruki, glissa en rampant jusqu'auprès de Stanley ; puis, se redressant tout à coup, il mit résolûment une charge de poudre dans le bassinet de son arme. Mais déjà, dit Stanley, la gueule de ma carabine était à deux doigts de son front. Le misérable laissa tomber son fusil, et, d'un vigoureux coup de crosse, je l'envoyai mesurer la terre à dix pas de moi. Me tournant alors vers l'autre Arabe, je le sommai de déposer son arme ; le geste qui accompagnait cet ordre était plus significatif encore que mes paroles. Jamais homme ne toucha la mort de plus près que ne le fit en ce moment ce traître audacieux et vil. Il me répugnait de répandre le sang, mais c'en était fait de mon autorité, si je ne parvenais pas à dompter le rebelle... Asmani me couchait en joue, je posai le doigt sur la détente de ma carabine, le coup allait partir, quand un bras robuste s'appesantit sur l'épaule de l'Arabe, et abaissa brusquement le canon de son fusil. Celui qui intervenait si à propos était un des nègres de l'escorte de Speke.

— Malheureux, qu'allez-vous faire? s'écria-t-il. Oseriez-vous tuer votre maître!

Puis se jetant à mes pieds :

— Tout est fini, Bana, pardonnez à ces hommes, ils vous suivront maintenant jusqu'au lac, et personne ne murmurera, j'en suis sûr ; Inshallah ! Nous trouverons le vieux Musungu.

— Parlez, camarades, dit-il ensuite à ses compagnons ; n'est-il pas vrai qu'il n'y aura plus de révolte? dites-le à notre maître.

— Nous le jurons ! nous le jurons ! cria l'escorte tout d'une voix.

Stanley n'avait plus qu'à étendre sur les rebelles un pardon général. Asmani, la tête basse, reprit ses fonctions de guide, et l'on traversa, sans autre incident, le district de l'Oukonongo. Cette route, qui avait tant effrayé la caravane, n'était pas à beaucoup près aussi dangereuse et impraticable que l'avaient dépeinte les Arabes de Tabora. Le gibier continuait d'être abondant ; les buffles, les sangliers, les rhinocéros, les pintades, les perdrix sauvages, fournirent plus d'une fois à nos voyageurs, une chair saine et copieuse. De temps à autre les indigènes consentaient à vendre du riz, du maïs et quelques chèvres ; mais ces bonnes fortunes étaient rares et ne s'achetaient qu'à des prix exorbitants. On atteignit ainsi les bords du Rungoua, cours d'eau grisâtre et vaseux qui coule, comme à regret, au milieu d'une plaine marécageuse. Le caractère du paysage se modifiait peu à peu. Les montagnes de Kasera, chaîne lon-

gue et basse qui s'étend de l'est à l'ouest, sépare en cet endroit le bassin du Rungoua de celui de la Malagarazi, puissante rivière dont les eaux se jettent dans le Tanganika. La caravane dut faire de nombreux détours pour éviter les territoires envahis par la guerre. Les frontières de l'Oukavouendi étaient presque dépeuplées; les huttes en ruine disparaissaient au milieu des hautes herbes; les champs abandonnés se transformaient en jungles qui déjà servaient de repaire aux bêtes sauvages.

Sur les bords de la Malagarazi, Stanley rencontra une bande d'indigènes qui revenaient du Tanganika. Ces hommes devaient savoir si Livingstone étaient dans le pays; notre Américain, le cœur ému, s'arrêta pour les interroger.

— Oui, répondirent-ils, un Musungu est arrivé dans l'Oujiji.

— Vous en êtes sûrs, s'écria Stanley, comment est-il vêtu?

— Comme vous.

— Est-il jeune ou vieux?

— Très-vieux; sa barbe est toute blanche.

— Savez-vous d'où il venait?

— De Manuema, une contrée qui est bien loin à l'ouest du lac.

Stanley assembla aussitôt ses hommes et leur promit une forte récompense, s'ils voulaient se rendre dans l'Oujiji sans faire une seule halte. Tous consentirent, presque aussi joyeux que leur maître « Cet étranger, cet homme blanc ne peut être que David Livingstone, se disait fiévreusement Stanley; si cependant c'était Baker; lui aussi peut-être, est maintenant dans la région des lacs. Mais non! Baker n'a pas la barbe blanche. Grand Dieu! que n'ai-je ici un chemin de fer ou du moins des chevaux! Je serais arrivé en douze heures. »

VI

Huit jours pourtant se passèrent avant que la caravane pût atteindre le but si ardemment désiré. Le pays était semé de nombreux villages, qui tous réclamaient un tribut exorbitaut. Stanley, plein de rage et d'impatience, se voyait arrêté à chaque pas lorsqu'il eût voulu dévorer l'espace; ses provisions s'épuisaient rapidement. « J'étais furieux, dit-il, non, furieux n'est pas assez, j'étais fou, sauvage, désespéré! J'aurais voulu combattre, j'étais prêt à mourir; mais me voir ainsi retardé par une bande de misérables nègres; il y avait de quoi perdre la raison. »

Pour se soustraire aux exactions des chefs indigènes, il prit un

chemin détourné. Le jour, la caravane s'enfonçait dans des jungles; la nuit, elle passait en silence près des habitations. Enfin, le 9 novembre, vers le soir, Stanley entendit un bruit pareil au sourd et lointain grondement de la foudre.

— Qu'est-cela?

— Maître, répondit Asmani, c'est le Kabogo.

— Comment le Kabogo?

— Oui, c'est une grande montagne pleine de cavernes profondes, qui s'élève à l'ouest du Tanganika. Le vent s'y engouffre avec des mugissements qui ressemblent au tonnerre. Bien des bateaux ont péri en cet endroit, aussi les Arabes et les indigènes ont coutume de jeter dans l'abîme des verroteries et des ballots de cotonnade pour apaiser le dieu du lac. Oh! c'est un dieu terrible!

Le lendemain on arriva dans l'Oujiji. Une fraîche brise annonçait l'approche du lac; cependant nos voyageurs ne pouvaient l'apercevoir encore, une montagne aux pentes escarpées le cachait à leurs yeux. La journée de marche avait été longue, mais nul ne songeait à la fatigue. « Nous avancions, dit Stanley, d'un pas si rapide, que nous étions presque hors d'haleine, comme si l'imposant spectacle avait pu fuir devant nous. Enfin nous arrivons au sommet; rien encore ne se montre à nos regards. Un peu plus loin... Oui, j'aperçois entre les arbres un rayon argenté; c'est le lac, c'est le Tanganika. A mes pieds se déroule une nappe d'eau étincelante, et d'une immense étendue, dans laquelle se réfléchit l'azur profond du ciel. Un rideau de montagnes, frangées de forêts de palmiers, encadre ce grandiose et imposant tableau. »

Le village d'Oujiji, situé au pied de la colline, sur les bords du Taganika, est le rendez-vous ordinaire des caravanes qui viennent de la côte. Une foule d'Arabes et d'indigènes, attirés par la vue de l'étendard américain, que portait fièrement Asmani, firent au voyageur une bruyante ovation :

— Yambo! yambo! Bana! criaient-ils.

Tout à coup, une voix dit en anglais :

— Bonjour, monsieur!

Stanley tressaillit et se retourna vivement. Un indigène du plus beau noir, le visage animé, souriant, était auprès de lui.

— Ah! ça, qui donc êtes-vous? demanda l'Américain.

— Susi, le domestique du docteur Livingstone, répondit le nègre avec un rire qui découvrit une rangée de dents blanches comme l'ivoire.

— Le docteur est ici? dans ce village?

— Oui, monsieur.

— Ah! Susi, courez vite, dites-lui que je suis arrivé!

L'homme partit avec la rapidité d'un cerf. Quelques instants s'étaient à peine écoulés, qu'un mouvement se fit dans la foule.

— Voici le docteur! s'écria Sélim. Il vient. O maître, qu'il est pâle, et qu'il paraît vieux!

Que n'eût pas donné en ce moment Stanley pour se trouver seul avec celui qu'il venait chercher de si loin, et pouvoir, au sein de cette nature splendide et amie, épancher librement les sentiments qui l'oppressaient. Mais devant tous ces Arabes assemblés, devant ces nègres curieux, un homme blanc devait garder sa dignité. Renfermant donc son émotion en lui-même, il s'avança lentement au milieu de la haie vivante qui s'était formée pour lui livrer passage. Après avoir fait une vingtaine de pas, il se trouva en présence d'un vieillard au visage pâle, fatigué, vêtu d'une vareuse rouge, fanée par un long usage. Le premier mouvement de Stanley fut de se jeter dans ses bras; mais, se souvenant de la froide réserve ordinaire aux Anglais, il s'arrêta court et se contenta de porter la main à son chapeau.

— Vous êtes, je suppose, le docteur Livingstone?

— Oui, répondit l'étranger avec un bon et paternel sourire.

— Dieu soit béni! docteur. Je vous ai donc enfin trouvé!

Livingstone conduisit Stanley à son habitation. Par un sentiment de discrétion délicate, tous les assistants se retirèrent, pensant que les deux voyageurs devaient avoir beaucoup à se dire. Les sujets ne manquaient pas, en effet. Stanley remit à Livingstone le paquet de lettres, vieux déjà de plus d'une année, que lui avait confié le consul de Zanzibar.

Le docteur ouvrit d'une main tremblante l'une des enveloppes sur lesquelles il avait reconnu l'écriture de son fils; ses yeux se mouillèrent de larmes pendant cette lecture; puis, repliant le papier:

— Maintenant, dit-il à l'Américain, donnez-moi des nouvelles. Que se passe-t-il dans ce monde que j'ai quitté depuis si longtemps?

— Prenez d'abord connaissance de vos lettres, docteur. Vous devez avoir hâte de les lire.

— Oh! répondit-il en souriant avec tristesse, j'ai attendu pendant des années; je suis instruit à la patience; je saurai bien attendre encore quelques moments.

Les événements que Stanley avait à lui apprendre étaient de nature à faire oublier toute autre préoccupation. Que de changements étaient survenus! Le *Pacific Rail-Road* unissait les deux Océans; le canal de Suez ouvrait à l'Europe un chemin rapide vers les Indes. Puis, à côté de ces conquêtes de la science, les passions

humaines avaient accompli leur œuvre sinistre. L'Espagne, livrée aux discordes civiles, avait chassé la reine Isabelle ; la Prusse avait humilié l'Autriche, et maintenant ses armées victorieuses menaçaient Paris ! Livingstone écoutait, consterné, cette sombre et sanglante page de l'histoire moderne. Quelles nouvelles émouvantes pour un homme qui, depuis un mois à peine, avait quitté les forêts vierges de Manuema ! Combien, devant ces luttes gigantesques, pâlissaient les scènes les plus tragiques de la vie barbare ! Qui pouvait dire vers quels horizons pleins d'orages s'avançait l'Europe, tandis que deux de ses fils racontaient ses malheurs dans les solitudes de l'Oujiji !

Les jours qui suivirent s'écoulèrent paisibles pour nos voyageurs. Grâces aux soins de Stanley, Livingstone reprenait rapidement des forces. « Vous m'avez apporté la vie, » lui répétait-il ; et en effet, au bout d'une semaine ou deux, un visible changement s'était opéré. Ce n'était plus le vieillard courbé par la maladie et la misère, dont les traits fatigués avaient inspiré à Sélim une sorte de compassion. « Bien qu'il ait soixante ans, écrivait Stanley à la fin de novembre, il n'en paraît guère plus de cinquante. Ses yeux, d'un brun clair, sont vifs, pleins de feu et d'éclat ; sa vue est perçante comme celle du faucon. Il a peut-être la démarche un peu lourde et les épaules légèrement voûtées ; mais le pas est ferme, les membres nerveux annoncent la vigueur. » Quant à son caractère, Stanley le décrit avec un véritable enthousiasme. Après avoir démenti les bruits calomnieux autant qu'absurdes qui représentaient Livingstone comme un misanthrope chagrin, querelleur, comme un vieillard dégradé par la vie sauvage et marié à une négresse, il ajoute : « Peut-être n'est-il pas arrivé à la perfection, mais il en approche d'aussi près que peut le faire la nature humaine. Son inaltérable douceur ne se dément jamais : ni traverses, ni fatigues, ni troubles d'esprit, rien, pas même un long exil loin des êtres les plus aimés, ne peut lui arracher une plainte. Il a foi dans la bonté de la Providence. Abandonné par des traîtres, il s'est vu aux portes du tombeau, mais il n'a pas déserté son poste. Il possède l'héroïsme du Spartiate, l'indomptable énergie du Romain, la résolution persévérante de l'Anglo-Saxon…

La religion n'est pas pour lui une théorie abstraite ; c'est un sentiment profond qui pénètre le cœur et se traduit dans les moindres actes. Sa foi n'est ni démonstrative à l'excès, ni inquiète, ni agressive ; elle se manifeste avec douceur et simplicité. La piété revêt en lui les traits les plus aimables ; elle règle sa conduite non-seulement envers ses serviteurs, mais encore envers les indigènes, les mahométans fanatiques, tous ceux enfin qui l'approchent. »

Le lendemain de son arrivée, Stanley demanda au docteur s'il

n'aspirait pas à revoir son pays, s'il n'avait pas soif de repos après six années de laborieuses explorations.

— Oui, répondit-il, j'aimerais à embrasser mes chers enfants; mais puis-je abandonner la tâche que j'ai entreprise, lorsqu'elle est presque achevée? Six ou sept mois encore, et mon œuvre sera complète, j'aurai trouvé la vraie source du Nil.

— Alors, pourquoi êtes-vous revenu ici avant d'avoir terminé vos recherches?

— Parce qu'il l'a fallu. Mes hommes ont refusé d'aller plus loin. Ils auraient soulevé contre moi les indigènes et m'auraient fait massacrer, si j'avais poursuivi ma route.

Livingstone était arrivé sur les bords du lac Nyassa au mois d'août 1866. Là, commencèrent les révoltes et les désertions de son escorte; il lui aurait été impossible de pénétrer plus avant dans l'intérieur du pays, si les naturels ne lui étaient venus en aide. Mais, en quittant le Nyassa, il était entré sur un sôl vierge que n'avait jamais foulé le pied d'un Arabe. Les indigènes n'avaient point appris encore à regarder comme des ennemis tous les étrangers; ils se montrèrent hospitaliers et bons, accueillirent Livingstone, lui donnèrent des vivres et des porteurs. Grâce à eux, il put gagner le pays de Lunda, où règne le puissant Cazembé, prince d'un esprit bienveillant, d'une intelligence remarquable, qui s'intéressa aux découvertes de l'explorateur et lui fournit des informations précieuses. Fort de cette protection, Livingstone parcourut les États du roi nègre, étudiant les cours d'eau, observant la direction des vallées et des montagnes et redressant les nombreuses erreurs des géographes portugais. Ce fut ainsi qu'il parvint à se convaincre que la rivière appelée Chambèze par les indigènes n'a aucune espèce de rapport avec le Zambèze. Elle prend sa source au 11ᵉ degré de latitude sud et va se déverser à l'ouest dans un vaste réservoir, le lac Bangouelo, d'où elle sort sous le nom de Luapula ou Lualaba, pour traverser de nouveau une série de lacs, le Moero, le Kamolondo, le Lincoln, et, enfin, une dernière et immense nappe d'eau que Livingstone ne put visiter; mais qui, d'après les indigènes, serait en communication avec l'Albert-Nyanza de Baker.

La maladie avait plus d'une fois interrompu les travaux de Livingstone; le mauvais vouloir et la trahison de son escorte lui créèrent des obstacles plus difficiles encore à surmonter. Lorsqu'il voulut quitter le pays de Lunda pour explorer le Moero, tous ses hommes désertèrent en emportant les vivres et les ballots d'étoffes. Deux serviteurs fidèles restèrent seuls auprès de leur maître. Le docteur fut obligé de revenir dans l'Oujiji, où il avait laissé en dépôt le reste de ses approvisionnements. Tant de fatigues et de traverses n'avaient

pu abattre son indomptable résolution. Il réunit quelques hommes et se joignit à une caravane qui se dirigeait à l'ouest vers les pays de Rua et de Manuema.

Les horreurs dont il fut témoin pendant ce voyage suffiraient pour imprimer au nom arabe une ineffaçable flétrissure. Les trafiquants, nombreux et bien pourvus d'armes au milieu d'une population sans défense, égorgent les indigènes, pillent les habitations pour s'emparer de l'ivoire, emmènent en esclavage les enfants et les femmes.

Dans les districts compris entre la côte et le Tanganika, le nègre peut du moins opposer quelque résistance, les Arabes lui ont donné des fusils dans l'espoir de faire servir à leurs desseins les querelles des tribus ; mais, sur la rive occidentale du lac, ils n'ont point commis la même faute. Les naturels des vastes régions situées au nord du pays de Lunda tremblent et s'enfuient à la vue d'une arme à feu ; le marchand d'ivoire n'a pas à craindre de représailles ; il peut massacrer les habitants sur la place publique et choisir librement son butin. Aussi, Rua et Manuema sont-ils devenus pour les caravanes une sorte d'Eldorado, les trafiquants y affluent de toutes parts, portant avec eux la terreur et la mort.

— Je ne saurais trouver, dit Livingstone à Stanley, de termes assez énergiques pour peindre l'horreur, le dégoût profond que m'inspirait la vue de ces lâches bandits.

L'exécration qui s'attache au nom arabe, et rejaillit sur tous les étrangers, rendait les explorations de Livingstone fort dangereuses ; son escorte était faible ; il refusait d'intimider les indigènes par la violence, une fois encore il se vit abandonné par ses hommes et obligé de revenir sur ses pas. L'épreuve était rude. Pour comble de malheur, l'Arabe auquel il avait confié ses dernières ressources avait vendu les cotonnades et les perles pour acheter de l'ivoire.

— J'ai consulté le Coran, le texte saint annonçait votre mort, répondit-il aux reproches de Livingstone.

Dépouillé, malade, brisé de fatigue, le docteur n'avait d'autre ressource que la générosité douteuse des trafiquants, lorsque l'arrivée de Stanley le tira de cette situation pleine d'angoisses.

En dépit des difficultés de toutes sortes qui l'avaient assiégé, il était déjà parvenu à reconnaître, sur une longueur de près de deux cents lieues, le cours de la Lualaba. Il l'avait vue, à travers des sinuosités sans nombre, se diriger constamment vers le nord ; il avait visité ses affluents, étudié les moindres ruisseaux avec une attention minutieuse. « Cet homme est fou, disaient les indigènes, il a de l'eau dans la cervelle. » Le résultat de tant de labeurs avait été la conviction que la Lualaba est la véritable source du Nil, source vainement cherchée depuis plus de vingt siècles. Bien des preuves manquent

encore à l'appui de ce fait. Le docteur n'a pu voir la grande rivière lacustre déboucher dans l'Albert-Nyanza. Ses prévisions seront-elles déçues? D'éminents géographes, entre autres le docteur Petermann, pensent que le cours d'eau puissant décrit par Livingstone doit être un affluent du Congo. La flore et la faune de la Lualaba, l'époque de ses crues semblent la rattacher à l'hémisphère austral ; son altitude serait en outre, d'après les informations recueillies, inférieure à celle de l'Albert-Nyanza, ou même du Bahr-el-Gazal. Ce dernier argument serait péremptoire ; mais il reste à prouver que nulle erreur ne s'est glissée dans les calculs des explorateurs, dans ceux de Livingtone aussi bien que de Petherick, de Baker et de Speke. Tant que des recherches nouvelles n'auront pas éclairci ce fait, la question demeure indécise. Dans quelques mois peut-être, Livingstone l'aura résolue.

Stanley avait accompli sa mission. Il avait trouvé Livingstone, il lui avait prêté, dans le plus pressant besoin, un secours efficace. Mais le docteur était sans escorte, et notre Américain ne pouvait se séparer de la sienne avant d'être de retour à Zanzibar. Les deux voyageurs explorèrent le nord du Tanganika, virent une rivière rapide et profonde, le Rusizi, lui apporter le tribut de ses eaux, puis reprirent ensemble la route de l'Ounyanyembé, où Livingstone promit d'attendre les hommes que Stanley devait lui envoyer, avec divers instruments et quelques provisions supplémentaires. Les adieux furent pleins de tristesse. « Les jours, dit Stanley, avaient fui avec la rapidité que leur prête le bonheur. Je voyais avec un indicible regret approcher le départ, et cependant n'avais-je pas été abattu par la fièvre, désespéré par les obstacles? N'avais-je pas connu la fureur du délire, l'agonie du découragement? Oui, sans doute, mais je n'en avais que mieux apprécié la joie, si chèrement achetée, de rencontrer un tel ami. Adieu! Combien de fois, dans ma vie aventureuse, n'avais-je pas dû prononcer ce mot? Jamais il ne m'avait paru rempli d'une si poignante amertume, et cet adieu, peut-être, serait éternel ! »

On sait maintenant que l'escorte envoyée de Zanzibar a rejoint Livingstone à Tabora. L'illustre explorateur n'est plus exposé aux dures vicissitudes qui ont entravé ses recherches ; il a des hommes, des approvisionnements, et pour le seconder dans ses travaux, deux expéditions, parties d'Angleterre, vont se rendre en Afrique : l'une

doit débarquer sur la côte occidentale, explorer le Congo et la Lualaba; l'autre suivra l'itinéraire tracé par Stanley.

Un monde nouveau s'ouvre donc à l'activité européenne, chaque jour ajoute une page à nos connaissances sur l'intérieur du continent africain ; mais si des pionniers infatigables ont frayé la voie au commerce et à la civilisation, ils nous ont montré aussi quelle lèpre dévorante ronge une des plus riches régions du globe. La traite dépeuple l'Afrique, les tribus les mieux douées sont ses premières victimes, elle apprend aux naturels la défiance et la haine. Jamais nul progrès ne pourra fleurir sur une terre ouverte aux marchands d'ivoire, les indigènes resteront fatalement voués à la barbarie et les champs en friche seront frappés de stérilité. C'est donc, pour les nations européennes, un acte d'intérêt bien entendu, non moins que de justice et d'humanité, de mettre un terme au révoltant trafic dont Zanzibar est maintenant le siége principal.

L'Angleterre a déjà pris l'initiative; la puissance de sa marine, ses relations commerciales dans la mer Rouge et l'océan Indien la désignaient particulièrement pour cette tâche. Avant d'extirper un mal enraciné si profondément, il faudra, sans doute, de longs et persévérants efforts; mais l'œuvre est commencée. Notre siècle aura, nous l'espérons, la gloire de mettre fin à la longue injustice qui décime et dégrade la race africaine.

Pierre Du Quesnoy.

A LA TERRE DE FRANCE

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor !
Éneide, liv. IV, v. 625.

Nourrice des grands cœurs, vieille terre des Gaules,
Où mûrit l'héroïsme, où fleurit la gaîté,
Grands chênes, ceps riants, prés verts bordés de saules,
Terre où l'on respirait avec tant de fierté...

O Terre hospitalière et douce autant que belle !
Cher pays que j'aimai de tant d'amours divers,
France de nos aïeux, nature maternelle,
D'où j'ai tiré ma séve et l'âme de mes vers ;

Toi qui parlais si haut à mon humble pensée,
Quand j'allais t'écouter dans le secret des bois,
Tu gardes le silence, ô mère courroucée !
Sous tes chênes muets je n'entends plus des voix.

Je ne sens plus dans l'air ton haleine vivante,
Ton souffle inspirateur des pensers généreux ;
L'azur même, en ton ciel, me trouble et m'épouvante,
Et tes plus beaux soleils assombrissent mes yeux.

Tu sembles, comme nous, porter un deuil immense
Et souffrir une part de notre immense affront,
Noble terre! en ces jours de honte et de démence,
L'opprobre de tes fils éclate sur ton front.

Ils n'ont pas défendu ton chaste sein, ô mère!
Nos cités ont subi les Germains triomphants!...
Voici de tes douleurs, voici la plus amère:
Il te faut mépriser tes débiles enfants.

Ah! tu n'as plus pour moi de regard, de langage!
Aux lieux les plus chéris je t'interroge en vain:
Un silence de mort glace le paysage:
La lyre et les pinceaux s'échappent de ma main.

Que peindre et que chanter le soir de la défaite,
A travers les débris de l'honneur écroulé?
Comment cueillir des fleurs et conduire une fête
Sur un sol que les pieds du barbare ont foulé?

Taisez-vous à jamais, lyres, chansons, beaux rêves,
Brises, joyeux oiseaux bercés au bord du nid,
Murmures des forêts, voix des flots sur les grèves,
Tout ce qui nous parlait d'amour et d'infini!

Un voile noir s'étend sur les sites que j'aime,
La nuit se fait sur eux comme au fond de mon cœur.
Je n'ai plus entendu la nature et Dieu même
Dans nos bois insultés par les cris du vainqueur.

C'en est fait du bonheur de rêver et de vivre;
C'en est fait de l'orgueil, du renom des aïeux!
Tout ce qui m'inspirait, tout ce qui dicte un livre,
Tout se tait dans mon âme et s'éteint dans les cieux.

Terre de la pitié, douce terre de France,
L'honneur que je te rends, l'amour que je te dois,
Ne m'inspirent plus rien que haine et que vengeance :
C'est un rêve de sang que je fais dans tes bois.

Arrière le pardon, quand l'outrage subsiste,
France ! Et pour qui te hait, plus de compassion !
Sache à la fin t'aimer d'un amour égoïste,
Et n'ouvre plus ton cœur à toute nation.

Sois forte, et, s'il le faut, plus tard tu seras juste !
Connais mieux, désormais, des peuples scélérats ;
Apprends d'eux la rancune et la haine robuste;
Écrase-les !... après, tu leur pardonneras.

Écarte de ton sein les vils cosmopolites,
Traîtres à la patrie au nom du genre humain ;
Ferme à jamais l'oreille aux tribuns hypocrites,
Au démagogue impur, complice du Germain.

J'ai connu de beaux jours, ô France maternelle !
Où, libres sous nos rois, idolâtres des arts,
Tes jeunes fils croyaient à la paix éternelle
Et riaient de mépris au seul nom des Césars.

Dupes de ces voisins que nous appelions frères,
De leur jargon obscur naïfs admirateurs,
Nous tendions, par-dessus nos tranquilles frontières,
Une loyale main à leurs maîtres-chanteurs.

Mais puisqu'ils sont venus dans la France outragée
Des hordes d'Attila promener la terreur ;
Puisqu'ils ont — leur injure étant trois fois vengée ! —
Des guerres du vieux temps ressuscité l'horreur ;

Puisque de ces docteurs la sagesse vantée
Créa l'art du pillage et la vengeance à froid,
Qu'ils rouvrent pour l'Europe une ère ensanglantée,
Qu'ils ont dit que la force est au-dessus du droit...

Pour être forts comme eux redevenons barbares,
Égoïstes, jaloux... abjurons la pitié ;
Fermons aux opprimés, fermons nos cœurs avares ;
De tous les malheureux méprisons l'amitié.

Restons seuls, cultivant la haine à toute outrance!
Et les peuples ingrats qu'ont charmés nos revers
Sauront ce qu'il advient quand l'âme de la France
Se retire un moment du sordide univers.

Nous, poëtes, penseurs, prêtres de la concorde,
Punis d'avoir prêché l'amour du genre humain,
Sur nos lyres en deuil faisons vibrer la corde
Qui met la rage au cœur et le fer à la main.

N'allons plus au désert, sous les sacrés ombrages,
Pour écouter notre âme et nos paisibles dieux,
Mais pour nous enivrer de ces ardeurs sauvages
Qu'y versait le druide aux Celtes, nos aïeux.

Chênes bretons, sapins des montagnes arvernes,
Des rhythmes que j'aimais sombres inspirateurs,
Chantez aux morts, chantez aux hommes des cavernes,
Chantez le vieux bardit sur toutes les hauteurs.

N'ayez plus un soupir, un accord, un murmure
Pour les fêtes de l'âme et les blondes amours.
Secouez dans la nuit votre âpre chevelure
Sur de noirs bataillons de loups et de vautours!

Répandez des rumeurs farouches, inhumaines,
Jusqu'au jour où nos fils offriront, tout joyeux,
Sous vos rameaux, parés de dépouilles germaines,
Le festin de vengeance aux mânes des aïeux.

Moi, je n'entendrai plus dans votre cher feuillage,
O mes saintes forêts ! les voix de l'avenir ;
Écho de ton esprit, ô vieux chêne, ô vieux sage,
Je ne parlerai plus pour aimer et bénir.

Je ne l'entendrai plus — la honte étant lavée —
Chanter pour moi dans l'ombre où je cache mes pleurs,
La Muse que je sers, fière et tête levée,
Et tressant sous ses doigts des couronnes de fleurs.

Je ne te verrai pas, réveil de la patrie ;
Mais ma voix expirante a voulu te sonner ;
Mes vers entretiendront ta flamme et ta furie
Quand moi je serai mort... et mort sans pardonner.

Haine aux Germains, soudards cruels et pédants rogues,
Accommodant l'histoire à leurs desseins pervers ;
Haine à ces hauts barons fauteurs des démagogues,
A l'inepte César cause de nos revers !

Pour la première fois souviens-toi d'une injure,
France ! et sache nourrir un long ressentiment ;
Guette pour la vengeance une heure, une heure sûre,
Gardant ta haine au Corse ainsi qu'à l'Allemand.

Ceux-là savent haïr ! ô France trop humaine,
Terre impropre à germer la fourbe et le poison...
Mais un nouveau devoir te contraint à la haine :
Si ce n'est dans ton cœur, mets-la dans ta raison.

Des peuples chancelants tu restes l'espérance ;
Le Teuton les promet à sa sordide loi :
Si tu t'endors une heure, oubliant la vengeance,
L'Europe se réveille esclave ainsi que toi !

Donc, ô vieux sol français, terre où la séve abonde,
Presse dans leur travail, presse tes flancs divins ;
Il ne te suffit plus de verser sur le monde
Les fleurs de ton sourire et le feu de tes vins...

Sous la vigne et les blés, les figuiers et les hêtres,
De plus nobles ferments dorment dans nos guérets :
Tu portes dans ton sein les os de nos ancêtres,
Leur mâle esprit encore habite tes forêts.

Rends-nous des fils pétris de cette lave antique.
Arrière l'art frivole et les pâles songeurs !
O terre, entr'ouvre-toi, vieille terre celtique,
Et des os de nos morts qu'il sorte des vengeurs !

Quand ils se lèveront pour les saintes batailles
Apportant leur jeunesse et la victoire au droit,
Moi, je serai couché, mère, dans tes entrailles,
Sans plus voir ton soleil, et mon cœur aura froid.

Au moins, placez mes os près des os de mes pères.
Je veux à côté d'eux sommeiller dans les bois,
En quelqu'endroit témoin de leurs luttes prospères,
Sous le sombre dolmen où dort un chef gaulois.

Je suis son fils, malgré le temps qui nous sépare !
Je hais le Teuton fourbe et le fourbe Romain !
Revenons, revenons à la vertu barbare :
Que notre Muse chante une hache à la main.

Vous donc, guerriers, nos fils, bardes, mes jeunes frères,
Quand sur la Gaule en deuil luiront des jours plus beaux,
Vainqueurs, vous songerez aux fêtes funéraires,
Et vous viendrez en foule honorer les tombeaux.

Alors de nos dolmens, verts sous leur vieille mousse,
Le granit réchauffé deviendra rouge encor ;
Sur les vastes rameaux du chêne qui repousse,
Le gui sera tranché par la faucille d'or.

La terre à flots boira le sang noir des victimes,
Du barbare insolent qui nous vint outrager.
Honte à qui nous rendit la guerre et tous ses crimes !...
Mais que le sol français dévore l'étranger !

Et la harpe dira l'hymne de délivrance,
De farouches clameurs courront de rang en rang...
Et sous la terre humide, à la chaleur du sang
Mes os tressailleront, abreuvés de vengeance.

Victor de Laprade.

LE POUVOIR LÉGISLATIF A LYON

EN 1870

L'unité française s'est faite à l'aide de cette maxime, empruntée au droit romain : « Si veut le roi, si veut la loi. » Mieux vaut, en effet, suivant le proverbe populaire, avoir affaire à Dieu qu'à ses saints. La volonté du roi était beaucoup moins capricieuse que celle des seigneurs, et l'on sentait les bienfaits de l'unité de gouvernement avant de comprendre les avantages de l'unité de législation. Combien ils auraient été surpris, ces philosophes du dix-huitième siècle, qui dissertaient si bien sur l'origine du pouvoir législatif et les conditions de son exercice, ou ces rédacteurs du code civil, si fiers du monument que la France tout entière avait acclamé, si on leur avait dit qu'en 1870, un mouvement démocratique, décentralisateur et même sécessionniste, agissant dans un sens contraire au courant qui entraîne depuis trois siècles la France, opposerait au vieil adage de la monarchie absolue ce nouveau cri de ralliement : « Si veut la commune, si veut la loi. »

I

LA COMMUNE LYONNAISE ET SES LÉGISLATEURS

Nulle part ce mouvement n'est plus intéressant à étudier qu'à Lyon. Là, le lien avec le pouvoir central s'évanouit le 4 septembre. On n'entend pas, comme à Paris, le canon prussien gronder aux portes de la ville; on se livre bruyamment à un travail législatif qui embrasse tous les services ; et, chose singulière dans un pays où la

tradition tient si peu de place d'ordinaire en temps de révolution, les ouvriers qui envahissent l'hôtel de ville cherchent à se faire reconnaître, dans les documents qu'ils publient, pour les héritiers de la commune lyonnaise du quatorzième siècle. Ils invoquent encore contre le pouvoir central les réserves que nos pères ont imposées à Philippe le Bel, et qu'ils ont fait enregistrer par Louis XIV.

Paris, dit le secrétaire même du Comité de salut public, Paris, voltairien, futile, badaud, flâneur et gamin, gouaille ou foudroie les villes de province qui réclament leur vie propre... Il luttait jadis par caprice, par lubie contre ses rois, qu'il nous imposait, tandis que Lyon luttait contre ses archevêques et ses comtes, asseyait sa forte bourgeoisie, et ne se ralliait à la France qu'en garantissant l'indépendance de sa commune et le pouvoir de sa municipalité.

Dans le même ordre d'idées, lorsque M. Gambetta vint à Lyon s'incliner devant le drapeau gardé si fidèlement par M. Hénon, il paraît que, avec une érudition de mauvais aloi, des délégations lui présentèrent le drapeau rouge comme le vieil emblème municipal, ce que le dictateur accepta sans examen.

Comme l'histoire est toujours bonne à quelque chose, c'est à ce parti socialiste qui avait la prétention d'être historique, et qui se retranchait obstinément dans son esprit local, qu'il faut attribuer l'échec de l'Internationale à Lyon. Les internationaux purs, qui, avec Albert-Richard, Beauvoir, Parraton, et ce trio illustre : Placet, Doublé, Michallet, qui ne savait ni lire ni écrire, et signait, grâce à Gutenberg, les affiches imprimées du Comité de salut public, furent les premiers conquérants de l'hôtel de ville, y rentrèrent une seconde fois, avec le géant Saignes, et le Russe Bakounine, le 28 septembre, pour y proclamer Cluseret; puis, sous d'autres chefs, votèrent la mort du commandant Arnaud et s'insurgèrent le 30 avril. Ce parti rencontra devant lui, dès le premier jour, dans le comité de salut public, des hommes qui, tout en conservant de bons rapports avec l'Internationale, et en acceptant son influence, voulurent former dans son sein une branche distincte et séparée. Ce n'étaient point, en effet, des internationaux cosmopolites que les chefs de la démagogie lyonnaise; ce n'étaient point des étrangers nomades comme ceux que nous avons vus à Paris : c'étaient bel et bien des Lyonnais, ou des hommes fixés depuis longtemps à Lyon, que le plâtrier Chaverot, les tisseurs Chépié et Perret, le savetier Baudy, le garçon de café Rufin, l'écrivain public Chapitet, l'instituteur Barodet, le relieur Favier, le teneur de livres Despeignes, le médecin Durand, l'instituteur Grinaud ou Vallier, l'ancien secrétaire d'Eugène Sue, fils d'un tisseur de la Croix-

Rousse, et élève des Frères de la doctrine chrétienne de Lyon. Ces hommes, pour la plupart vétérans du socialisme de 1849, furent les meneurs du comité de salut public et des conseils qui l'ont remplacé. Les faubourgs de Lyon pourraient même revendiquer une bonne partie de ces repris de justice que, comme Timon et Chol, ils associèrent, dès la première heure, à leur œuvre, et dont les préfets de Lyon ont eu tant de peine à débarrasser la police et les services administratifs. On appelait, dans les réunions publiques, leur doctrine « le collectivisme, » *cette bête-là* que M. Challemel-Lacour déclarait à Delescluze ne pas comprendre. Cependant il s'établit bien vite entre eux et le nouveau préfet un accord complet. Tout jacobin qu'il était, l'élève brillant de l'École normale avait pu entendre, dans les conférences, le jeune Gambetta développer l'idée proudhonienne de l'an-archie ; il avait lu beaucoup de choses sur la décentralisation, ce mot qui, mal interprété, renferme du bon et du mauvais, et ce qu'il en avait retenu n'était pas le bon. Comme certains préfets de l'empire, il avait compris que la décentralisation pouvait avoir pour signification augmentation du pouvoir préfectoral et affaiblissement du pouvoir central. Certaines dépêches publiées par M. de Sugny le présentent comme revendiquant le droit de battre monnaie ; d'autres le montrent traitant fort cavalièrement le gouvernement de Tours, et finissant par réunir sur sa tête tous les pouvoirs civils et militaires.

Tel n'était point encore l'humble délégué du gouvernement provisoire qui pénétrait modestement dans l'hôtel de ville le 5 septembre.

Qu'on se représente un instant, par la pensée, la place des Terreaux, sur laquelle retentit d'heure en heure le grondement lointain du canon d'alarme, le beffroi sonnant perpétuellement le tocsin, l'hôtel de ville, ce gracieux contemporain de Louis XIII, hérissé de baïonnettes et peuplé de gardes nationaux ; des délégations de tous les oisifs des faubourgs sommant à chaque instant les membres des comités de leur rendre compte de leurs actes ; des factionnaires placés à toutes les portes des appartements ; des masses de gens avinés, armés avec les fusils volés au fort de la Mothe, emportant l'ordre d'arrêter 135 prêtres, magistrats, commissaires de police ; une foule effarée réclamant des sauf-conduits — car à cette époque on ne circulait qu'avec des sauf-conduits — et l'on conviendra que les législateurs du collectivisme menaient une vie fort agitée et fort inusitée dans l'élégant édifice de l'architecte Simon Maupin.

Une dépêche du directeur du télégraphe de Lyon à son chef de service à Paris complète le tableau :

La remise des dépêches au préfet est fort difficile, jusqu'ici, pendant la

nuit, sinon impossible, grâce aux mesures prises par le comité de Lyon. Cette nuit, une dépêche, portée à la préfecture, a été enlevée des mains de notre facteur par un des membres présents du comité, qui l'a ouverte et en a lu le contenu à haute voix. Notre agent n'a pu se faire remettre sa dépêche, mais le capitaine de la garde nationale, présent, est venu, à deux heures du matin, me confirmer le dire du facteur et me demander une copie de cette dépêche, qu'il s'est chargé de remettre au préfet. *Il a ajouté confidentiellement que les membres du comité étaient ivres.* Il m'a exprimé des craintes sérieuses de conflit pour aujourd'hui. Mon cabinet et le guichet sont toujours occupés par un délégué, qui vise toutes les dépêches.

Quelque gênante que fût pour M. le préfet du Rhône une pareille compagnie, il avoue, dans une dépêche au ministre de l'intérieur, que la garde nationale était en majorité décidée à maintenir l'ordre, et que sa plus grande préoccupation, à lui préfet, dès le 9 septembre, « était de contenir la garde nationale, qui voulait faire un coup de force pour supprimer la partie mauvaise du comité, c'est-à-dire l'Internationale. Aux yeux de l'ennemi, ajoute-t-il, ce coup de force, certainement victorieux, serait à déplorer. »

Ainsi le comité de salut public, sans cesse menacé par la garde nationale de Lyon, vécut jusqu'au 15 septembre par la grâce de M. le préfet. C'est à lui que MM. les législateurs du collectivisme lyonnais doivent d'avoir pu pousser leur œuvre législative jusqu'au bout, et formuler ces principes dont le conseil municipal s'est constitué le gardien vigilant.

Dès sa première conversation, il déclara aux membres du comité de salut public que, sur le terrain de la défense des droits municipaux, il était avec eux, et donnerait plutôt sa démission que de céder aux exigences de Paris, si elles se produisaient.

Il laissa, sans faire entendre aucune protestation, le comité de salut public légiférer à son aise et afficher ses décrets; puis, l'œuvre accomplie, de concert avec Chépié, Hénon et les chefs de la démocratie lyonnaise, il fit, malgré les internationaux purs, procéder à des élections le 15 septembre. La publication des enquêtes parlementaires nous apprend aujourd'hui ce qu'on ignorait à Lyon à cette époque, que ce résultat est dû surtout à la pression de Paris, qui envoyait dans ce but dépêche sur dépêche.

II

L'ŒUVRE DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC DEVANT SES SUCCESSEURS.

Que devinrent les hommes du comité de salut public en face du nouveau corps électif qui s'installait à l'hôtel de ville? Les élections avaient fait entrer au conseil municipal les principaux d'entre eux et quelques nouveaux adeptes. Une petite minorité seulement, introduite par les efforts énergiques des hommes d'ordre, pénétra dans le conseil, et, sous la direction de MM. Ducarre, Leroyer et Bouvet, fit entendre des protestations énergiques, demeurées, jusqu'à présent, en grande partie impuissantes.

Pour bien affirmer sa solidarité avec le comité de salut public, le nouveau conseil, après avoir repoussé la motion suivante de M. Ducarre :

> Le conseil municipal exécutera les délibérations du comité de salut public dans la limite légale de ses attributions, et renvoie le surplus aux décisions de la prochaine Assemblée constituante,

sur l'observation du citoyen Vallier — aujourd'hui encore adjoint de M. Barodet — *qu'il n'y avait plus de lois*, — *que la légalité n'existait plus*, — *que la commune était souveraine*, adopta à une grande majorité une résolution, à laquelle se rallièrent M. Hénon, maire, et ses adjoints, portant que les actes du comité de salut public avaient force de loi pour la commune de Lyon, et qu'ils seraient exécutés sans jamais être discutés.

Quelques jours plus tard, M. Hénon, visant cette résolution, écrivait aux Frères des écoles chrétiennes une lettre pour leur rappeler que le comité de salut public avait supprimé leur enseignement, et que cette décision avait été maintenue par le conseil municipal. Il terminait en les invitant à vider les locaux des écoles.

Bientôt M. Challemel-Lacour, préfet du Rhône, pour utiliser probablement le personnel devenu disponible par la suppression des écoles, faisait publier, le 5 octobre, un arrêté où on lisait :

> Art. 1er. — Les Frères de la doctrine chrétienne, les membres des congrégations religieuses, les élèves des séminaires, non exonérés par la loi de 1832, seront incorporés dans la garde nationale, et soumis à tous les décrets relatifs à la défense du pays.

Mais cette fois, la population lyonnaise, qui jusque-là avait tout

enduré en silence, se révolta contre une mesure aussi extravagante.

De tous côtés, les pères de famille se levèrent, et dans tous les quartiers des protestations se couvrirent de milliers de signatures.

Des délégations nombreuses, composées de pères de famille de la Croix-Rousse, de la Guillotière, des Brotteaux, de Saint-Paul, de Perrache, etc., se présentèrent à l'hôtel de ville.

M. le préfet leur *refusa* audience!

Les lois votées sous le comité de salut public devaient recevoir bien d'autres applications : la majorité du conseil municipal n'admettait pas que leur autorité fût mise en discussion. Le conseil municipal et son maire, M. Barodet, sont restés obstinément sur ce terrain. Quand ils ont fait des concessions, ils ont déclaré qu'ils ne les faisaient qu'à la nécessité, et quand, après six mois de luttes, le conseil se décida à rétablir les octrois, que le comité de salut public avait supprimés, il se fit auparavant relever de ses engagements par une délibération régulière du comité central, dit de la rue Grôlée. Ce mot nous met en présence d'un autre élément de la confection des lois, les comités secrets imposés par l'Internationale aux conseils publics ; — ils révisaient la nuit les délibérations du comité de salut public, et rendaient souvent la position fort pénible aux membres de celui-ci.

Le maire de Lyon était pourvu, de par l'Internationale, d'un secrétaire particulier qui tous les soirs, après la séance du conseil, apportait au comité central, siégeant au palais Saint-Pierre, les délibérations du conseil municipal.

Le 15 septembre, lorsque des élections firent entrer dans le conseil élu une partie des membres du comité de salut public, ceux qui en furent exclus par le suffrage universel se reformèrent en comité central, chargé de veiller au maintien des principes posés par le défunt comité. Le plus célèbre de ces comités, dépositaires des saines traditions et gardiens du mandat impératif, fut celui qui siégeait dans la rue Grôlée, où il avait sous-loué un modeste local au deuxième étage, dans une maison peu éloignée de la vieille église gothique qui porte le nom de Saint-Bonaventure ; c'est de là qu'est venu aux radicaux lyonnais le nom de grôléens que la presse conservatrice leur a donné. Quel changement les siècles ont apporté dans la signification de ce nom de Grôlée ! C'est celui d'une des plus antiques maisons féodales du Bugey. Le voyageur qui remonte le cours du Rhône pour se rendre à Aix-les-Bains, voit se dresser, non loin du village de L'Huys et de la grotte de la Balme, de vieilles tours ruinées qui semblent encore regarder d'un air menaçant les donjons savoyards de la rive opposée. C'est le château de Grôlée. L'un des derniers sires de ce nom eut l'honneur d'y recevoir

Henri IV. Ce grand seigneur était bossu et contrefait, comme, en notre temps d'égalité, pourrait l'être un simple démocrate. Aussi, le malin Béarnais, en comparant le châtelain et la demeure, ne put s'empêcher de s'écrier : « Belle cage pour un vilain oiseau. »

Les indignes héritiers du nom de Grôlée, modernes châtelains de l'hôtel de ville de Lyon, étaient souvent troublés, dans leurs travaux législatifs, par les gazetiers lyonnais, pour lesquels ils professaient d'ailleurs le plus profond mépris.

Un mauvais plaisant écrivait à *la Comédie politique* une lettre qui se terminait ainsi :

— Mais grâce maintenant au suffrage omnibus
Qui sert d'introducteur aux modernes Brutus,
De brutes nous avons une ménagerie.

A quoi un ami de la Commune répondait :

— Eh bien, si vous aviez traduit le *De Viris*
Dans votre jeune temps, vous sauriez que jadis,
En bavardant, une oie sauva le Capitole.

Hélas ! les oies de l'hôtel de ville n'ont rien sauvé, et la rue Grôlée est devenue veuve de toute espèce de comité.

L'âge d'or des comités lyonnais a été le mois de septembre. A cette époque, chaque quartier possédait son petit comité révolutionnaire. Tous les murs étaient couverts d'affiches ; ici, c'était le comité du quartier du Jardin des Plantes ; ailleurs, le comité central du Salut de la France. Au palais Saint-Pierre siégeait en permanence le comité central fédératif, qui s'occupait beaucoup des ouvriers des chantiers nationaux et les utilisait au point de vue politique. L'Hôtel de police de la rue Luiserne était occupé par les membres du comité de sûreté générale ; les repris de justice y abondaient; ils multipliaient les réquisitions et les actes arbitraires, et le maire de Lyon fut obligé souvent de composer avec eux à prix d'argent. Ils avaient la prétention d'être des fonctionnaires publics. A la Guillotière, on voyait, dès le 4 septembre, un comité révolutionnaire qui recevait des jetons de présence de 4 francs, tandis que les membres du comité de salut public recevaient 5 francs. Le comité de la Guillotière jugeait les contestations entre propriétaires et locataires et remplaçait dans le faubourg la justice du *traître de Sedan* par la justice du peuple. Il fonctionna presque tous le mois de septembre et publiait des affiches sur papier rouge. Le Comité de salut public avait réservé pour ses actes le papier blanc, sous des peines rigoureuses.

Nous nous sommes arrêtés assez longtemps sur les législateurs de

la commune lyonnaise et les conditions dans lesquelles fonctionnait le pouvoir législatif; il est temps d'examiner les lois du comité de salut public. En constatant que ces lois ne sont pas lettre morte, mais qu'aux yeux de la majorité des trois conseils publics qui fonctionnent en ce moment à Lyon, elles forment un code que la force empêche d'appliquer, mais qui seul est légitime.

Nous ne serons démentis ni par la majorité du conseil général du Rhône, qui a pour leaders plusieurs anciens membres du comité de salut public, ni par le conseil d'arrondissement qui a élu pour président le citoyen Favier, et pour secrétaire le citoyen Chapitet, ni par le conseil municipal qui voit à sa tête MM. Barodet, Chépié, Vallier, sans compter bon nombre d'autres membres du comité de salut public. On ne parle du comité et de son œuvre, dans ces différents corps, qu'avec un pieux respect, un respect filial. On peut lire parmi les considérants d'une délibération du conseil municipal du mois d'août 1872, portant recours au conseil d'État sur la question des écoles, ces mots : « Vu l'arrêté du comité de salut public du 12 septembre 1870..., la délibération n'a pas été cassée. »

Ce qui doit donner beaucoup à réfléchir.

III

LES DÉCRETS DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Ces hommes inconnus, dont l'avénement au pouvoir consterna la ville de Lyon ; ces plâtriers, ces cordonniers, ces tisseurs qui venaient de conquérir l'hôtel de ville, n'étaient cependant pas des nouveaux venus sur le terrain de la politique, ils se réunissaient depuis longtemps dans un comité central qui se tenait à la Croix-Rousse et s'emparèrent du pouvoir sans que la bourgeoisie essayât d'abord de le leur disputer, ils avaient sur elle l'avantage d'une organisation toute prête et d'un but désigné d'avance. — Ils savaient parfaitement ce qu'ils voulaient. La majorité, les socialistes lyonnais, qui n'avaient pas accepté sans réserve l'Internationale, et que M. Challemel appelle les bons, ne voulaient en aucune façon le pillage et l'assassinat, mais bel et bien une rénovation sociale. Voici le plan exposé par l'un d'entre eux :

Le drapeau rouge est le drapeau de la Commune, de la nôtre; en tous cas, si les autres n'en veulent point, nous verrons qui travaillera le plus. Nous voulons faire par nous-mêmes, vous nous jugerez ensuite.

Cette idée est celle du Comité de salut public, profondément ancrée

aux cœurs ; il n'y a là appétit ni de massacre ni de pillage, mais affirmation d'un droit nouveau révolutionnaire.

Le monument le plus complet de ce droit nouveau est la constitution de la Fédération révolutionnaire des communes.

Elle fut compromise par l'échec de Cluseret, le 28 septembre; par l'avortement de la Fédération des villes du Midi ; mais elle peut donner une idée des chimères que poursuivaient les socialistes les plus résolus du comité de salut public.

Art. 1er. — La machine administrative et gouvernementale de l'État, étant devenue impuissante, est abolie. Le peuple de France rentre en pleine possession de lui-même.

Art. 2. — Tous les tribunaux criminels et civils sont suspendus et remplacés par la justice du peuple.

Art. 3. — Le payement de l'impôt et des hypothèques est suspendu. L'impôt est remplacé par les contributions des communes fédérées, prélevées sur les classes riches proportionnellement au salut de la France.

Art. 4. — L'État étant déchu ne pourra plus intervenir dans le payement des dettes privées.

Art. 5. — Toutes les organisations municipales existantes sont cassées et remplacées dans toutes les communes fédérées par des comités du salut de la France qui exerceront tous les pouvoirs sous le contrôle immédiat du peuple.

Art. 6. — Chaque comité de chef-lieu de département enverra deux délégués pour former la Convention révolutionnaire du salut de la France.

Cette pièce est revêtue de la signature de huit membres du comité de salut public, dont aucun n'est entré au conseil municipal élu. D'autres lui donnaient une approbation tacite. La majorité des membres du comité, les vrais chefs du socialisme lyonnais, unis aux jacobins, repoussèrent cette tentative et combattirent ses auteurs. Le rapport de la Commission des marchés nous en a donné la raison.

Le siége de la fédération devait être naturellement l'hôtel de ville de Lyon. Malheureusement pour cette entreprise de réorganisation sociale, il y avait à côté d'elle une tentative de sécession, et sur ce point M. le comte de Ségur nous donne des détails qu'il faut lire :

..... Il est bon de dire comment la tentative de sécession a échoué et comment Lyon a échappé à ses conséquences financières. Le 17 septembre, le conseil municipal de Lyon décida pour le 28 la réunion des délégués de la région appelés à organiser la défense. Dans la discussion, un conseiller laisse échapper ces mots recueillis et utilisés par un de ses collègues : « Quand ils seront réunis, nous proclamerons la Convention « du Midi. » Quand, le 28 septembre, les délégués se réunirent à Lyon,

au palais Saint-Pierre, ils étaient avertis qu'on leur proposerait la sécession avant l'organisation de la défense, mais la majorité resta française. Pendant ce temps Cluseret, qui la vieille avait fait voter à Valentino (Croix-Rousse) et à la Rotonde (Brotteaux) la levée de 50,000 hommes et la réquisition de 50 millions, s'emparait de l'hôtel de ville où dès le matin les membres de la future Commune avaient été admis par les employés de la mairie. La salle des délibérations du conseil *se trouva ouverte;* ils étaient en permanence, Cluseret haranguait la foule au balcon, quand on lui apprit le résultat négatif de la délibération des délégués; la journée était manquée, et le soir même Cluseret partait pour Marseille tenter un nouvel essai.

Le comité de salut public n'eut pas le temps de discuter en séance ce projet de constitution. Il témoigne ses regrets de n'avoir pu édifier quelque chose de complet entre le 4 et le 15 septembre, dans une délibération prise après l'élection du conseil municipal :

Avant de se retirer, y est-il dit, le Comité déclare qu'il a été entravé dans sa marche et dans son œuvre de réorganisation par le mauvais vouloir des administrations, par la hiérarchie militaire et civile, qu'il a eu à lutter contre les préventions orgueilleuses du pouvoir ancien et nouveau à l'égard de l'action révolutionnaire. On nous a sans cesse objecté la légalité et l'Etat. Que la responsabilité du temps perdu retombe sur d'autres têtes que sur les nôtres !

Avant de voter une constitution pour la France, le comité de salut public avait dû songer à s'organiser lui-même.

Ce fut une œuvre laborieuse.

Après bien des pourparlers et du temps perdu, le comité se subdivisa en trois sous-comités : de la guerre, des intérêts publics et des finances; les décisions des sous-comités étaient soumises à un vote d'ensemble du comité central.

La dépêche suivante, destinée à annoncer à Paris la révolution lyonnaise, et proposée par l'un des légistes du comité dans ces termes : « La république a été proclamée ce matin à Lyon. Le comité révolutionnaire a pris les mesures d'urgence et attend les ordres du gouvernement provisoire, » fut modifiée ainsi qu'il suit : « Attend les *communications* du gouvernement *de Paris ;* » pour bien dessiner les situations respectives de Paris et de Lyon.

Le sous-comité de la guerre commença par faire la guerre aux généraux. Il lança plusieurs ordres d'arrestation contre le général Espivent qui, avec les *préjugés* de la caste militaire, ne voulait reconnaître que le ministre de la guerre. — Nous devons observer que M. Challemel-Lacour, dans cette lutte, fut du côté du comité de la guerre, dont le membre le plus influent était M. Barodet, et que le

conseil municipal, héritier du comité de salut public, remporta contre le général Mazure, grâce à M. Challemel, une victoire analogue à celle que le comité de salut public avait remportée contre le général Espivent.

Mais s'il cherche à se rendre indépendant dans tout ce qui touche à la guerre, sur un autre point le comité s'adresse au gouvernement central, c'est pour lui demander de généraliser la séparation de l'Église et de l'État. Il n'attend pas d'ailleurs la réponse et montre, à Lyon même, comment il l'entend : c'est d'abord la sécularisation de l'enseignement, l'appel de tous les prêtres et religieux sous les drapeaux, selon leur âge, la suppression du budget des cultes et de la liberté du culte extérieur ; M. Challemel-Lacour envoie lui-même plusieurs dépêches à Paris pour recommander l'incorporation des prêtres et des religieux, c'est une question qu'il a tout à fait à cœur, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Citons quelques-unes de ces résolutions empruntées aux procès-verbaux des comités :

Séance du 7 septembre.

L'envoi d'une adresse au gouvernement provisoire pour la séparation des églises et de l'État est votée à l'unanimité moins deux voix. Le citoyen Perret demande non pas la séparation, mais la suppression des églises, et le citoyen Garel, celle de l'État.

Le citoyen Lentillon propose une adresse pour la confiscation des biens du clergé et la suppression des corporations religieuses.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Seance du 10 septembre (soir).

Considéra t que tout rite religieux sur la voie publique n'est qu'une ostentation délictueuse et provocatrice ;

« Le comité de salut public décide la suppression de toutes manifestations religieuses en dehors des temples, des églises, du domicile de chaque citoyen et des lieux de sépulture. »

Cette proposition, après discussion, est adoptée.

COMMUNE DE LYON.

Séance du 12 septembre 1870 (soir).

Le citoyen Maire demande qu'il soit pris des mesures suffisantes pour confisquer et saisir les biens et valeurs appartenant aux jésuites, dont l'existence légale n'est pas reconnue.

Les citoyens Garnier et Chapitet proposent d'étendre ces mesures à toutes les corporations religieuses, reconnues ou non.

Le citoyen Chepié demande que l'on réfléchisse bien, avant de pro-

céder au vote de ces mesures, sur les moyens dont le comité peut disposer pour les mettre à exécution.

Le citoyen Andrieux donne des explications sur la procédure à suivre en pareil cas, et pose les principes de compétence qu'une décision de la nature de celle qui est réclamée pourrait mettre en question.

Après avoir entendu plusieurs membres, le comité arrête que toutes les corporations religieuses non autorisées sont supprimées à partir de ce jour, et délègue le citoyen Baudy pour mettre cet arrêté à exécution.

Nous verrons bientôt avec quelle barbarie furent mises à exécution ces mesures contre les jésuites, les Frères des écoles, les dominicains, les carmes, et même les missionnaires d'Afrique.

Un autre décret expulsait des écoles et des salles d'asile les frères et les religieuses, et les remplaçait par des laïques.

Sans respect pour la loi française, il supprimait toute subvention aux écoles tenues par des congréganistes.

Nous en avons parlé en traitant la question de la force exécutoire des décrets du Comité de salut public.

La lettre suivante d'une courageuse institutrice montrera comment les continuateurs du comité de salut public entendaient l'enseignement de la jeunesse dans les écoles municipales, et avec quelle exactitude MM. Hénon et Barodet maintenaient les consignes qu'ils auraient reçues de leurs prédécesseurs.

M. le Maire de la ville de Lyon.

Lyon, 21 novembre.

Puisque, de par la République, il est défendu, dans les écoles fondées au nom et sous les auspices de la liberté, d'apprendre à de toutes petites filles la prière, le catéchisme, l'histoire sainte, même le chemin de l'église, même le signe de la croix, même l'existence de Dieu, ma conscience et ma foi m'obligent à vous envoyer ma démission.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le Maire, votre très-humble servante,

A. Béatrix,

directrice de l'école municipale d'Ainay.

Cette lettre touchante peut donner une idée des vexations et des souffrances que les maîtres chrétiens ont eu à supporter dans les écoles municipales du Rhône depuis deux ans.

Elle montre aussi avec quelle énergie le personnel laïque enseignant résistait à la pernicieuse influence de la municipalité. Sur ce terrain de l'instruction primaire, grâce aux efforts d'une bourgeoisie chrétienne et d'un clergé dévoué, grâce au bon sens de la population, nous aimons à constater l'échec complet de l'administration municipale; les trois quarts des enfants sont restés dans les écoles libres des frères, la presque totalité des maîtres laïques a maintenu en fait l'enseignement religieux dans les écoles municipa-

les, et les réformateurs, après 133 listes de souscription pour l'établissement de l'enseignement laïque, insérées dans le journal *le Petit Lyonnais*, ont à peine dépassé en un an quatre mille francs. Les pères de famille leur ont donc refusé leurs enfants et leur argent. Il ne faut pas s'étonner de la grande place que les préoccupations religieuses tiennent dans les procès-verbaux du comité de salut public, il ne faut pas s'étonner non plus du caractère peu pratique des mesures adoptées. Les Lyonnais incroyants ont souvent un penchant vers le mysticisme, et sont moins irréligieux qu'ils ne le pensent; ils le sont à leur manière, plutôt en théorie qu'en pratique, avec quelque chose de rêveur et d'incomplet. C'est la ville de France où l'on rencontre le plus de spirites, de saint-simoniens et de théoriciens socialistes chimériques. Ce caractère se remarque même chez les ouvriers de la Croix-Rousse, quand ils ne sont pas religieux comme Guignol, ce Diogène savetier, type populaire, spiritualiste et gouailleur qui donne de si bons conseils aux ouvriers et de si mauvais coups de langue aux patrons, ils se font un athéïsme naïf et béat dont le journal *le Progrès* devient le grand pontife, ils mélangent le spirituel et le temporel et voient dans les enterrements civils des professions de foi politique, ils rêvent une religion sans rites et sans ministres, et laissent leurs femmes aller à l'Église et leurs enfants fréquenter les écoles chrétiennes. Population douce et laborieuse, du reste, et lente à se porter aux actes de violence. Les plus fougueux membres du comité de salut public se sont montrés serviables dans les bureaux de bienfaisance et ont témoigné quelquefois des égards envers leur curé. C'est l'inconséquence qui sauve à Lyon comme ailleurs. Le président du comité de la rue Grôlée n'a-t-il pas fait élever son fils au petit séminaire de l'Argentière, et la propriétaire du journal le plus irréligieux de Lyon n'a-t-elle pas aidé à reconstruire l'église de son village.

Les socialistes lyonnais ne pouvaient pas manquer d'avoir des idées en matière de finances, ils discutent gravement la théorie des impôts comme s'ils avaient été dans une académie. Un décret laconique supprima l'octroi, et malheureusement cette suppression qui dura beaucoup plus que l'administration de M. Challemel-Lacour, devait survivre au comité de salut public, et dans ce temps de pénurie, où la défens nationale était une question d'argent, plus de six millions sur un budget total de recettes de neuf millions furent jetés à l'eau en pure perte, car les prix des subsistances ne subissaient aucune baisse. A ce chiffre il faut ajouter 1,200,000 francs réclamés à la ville par l'État, comme compensation de la perte des droits sur les boissons que les employés de l'octroi étaient chargés de recouvrer. Le comité, qui pensait à tout, décréta un impôt de 50 centimes pour 100 sur le capital des va-

leurs mobilières et immobilières, sans prévoir que le gouvernement central ne pourrait se dispenser d'opposer son véto. Ici nous devons observer que M. Challemel-Lacour, sur ce point comme sur le terrain de la séparation de l'Église et de l'État, seconde les vœux du comité de salut public. Nous trouvons dans le recueil de ses dépêches les conseils suivants adressés au ministre des finances de Tours.

Le conseil municipal de Lyon a décidé que le vide fait dans les finances par la suppression de l'octroi serait comblé jusqu'au 1er janvier 1872 au moyen d'un impôt sur le capital. Cet impôt est exceptionnel et provisoire. Je vous prie, dans l'intérêt de la paix publique et de l'autorité, de l'approuver comme une nécessité et comme un essai.

L'emploi du mot *autorité* est curieux. Le gouvernement de Lyon s'adressait dans cette circonstance au gouvernement de Tours uniquement parce que les percepteurs lui avaient refusé leur concours à moins qu'un décret ne vînt les relever des responsabilités pécuniaires qu'ils auraient encourues par les perceptions indûment faites.

Le comité n'y regardait pas d'aussi près et, sans s'inquiéter des moyens de recouvrement, il ordonna une réquisition de vingt millions. Ceci mérite d'être cité :

Considérant que l'emprunt compromettrait les finances de la ville, que l'impôt est long et difficile à percevoir, que la réquisition est de droit quand il faut agir révolutionnairement, que l'ennemi ne se gênerait pas et prendrait davantage, que nous avons le droit d'agir, à l'unanimité est votée une réquisition de vingt millions.

C'était plus facile à décréter qu'à exécuter. Les réquisitions restèrent le fait individuel de quelques fonctionnaires du comité qui les déguisèrent à la fin sous la forme de quêtes à domicile faites à main armée, jusque dans les plus mauvais lieux. Sous l'influence des conseils de la minorité, l'impôt de 50 cent. pour 100 se transforma en un doublement de la contribution, et la réquisition de vingt millions en un emprunt volontaire de dix millions ; de même la confiscation des biens prononcée contre les absents devint un projet d'amende, et les scellés apposés sur les maisons religieuses remplacèrent la vente immédiate.

Toutes ces concessions affligeaient les purs des comités, ils rejettent amèrement sur les légistes, c'est-à-dire sur MM. Andrieux et Leroyer, la responsabilité de l'état d'imperfection où est restée l'œuvre.

« Avocats, caste indécrottable, s'écrie Garel. Le comité savait bien qu'il se heurtait à ceci, que l'idée autoritaire avait fondé toutes institutions sur la base de l'unité, et qu'il aurait fallu pour les détruire et pour que la révolution se fît qu'elle fût générale. Il n'en

persistait pas moins à affirmer ses convictions et à prendre pour sa propre commune des décisions urgentes sans attendre celles de l'État. Il agissait d'initiative et donnait l'exemple, s'en reconnaissant d'ailleurs le droit, grâce à l'idée primordiale qu'il représentait, la Commune. »

Malgré les plaintes sentimentales de son secrétaire-rédacteur, M. Garel, qui, dit-on, faisait des vers — et de jolis vers — dans un atelier de carrosserie des Brotteaux, avant de faire de tristes procès-verbaux à l'hôtel de ville, le comité de salut public n'était pas de ceux que la légalité étouffe. Il s'arroge impunément un droit de nomination absolu pour tous les fonctionnaires dans tous les services. Pour remplacer les généraux de l'armée régulière qu'il proscrit, le comité appelle Garibaldi et Cluseret. Dijon lui doit donc le premier, Paris et Marseille le second. Dans l'ordre judiciaire, il destitue les magistrats et nomme leurs successeurs. Il destitue et remplace les juges de paix et les maires, même les maires du département du Rhône.

Il crée des ateliers nationaux où il distribue 3 francs par jour à douze mille ouvriers.

Il délivre les objets de literie et de travail engagés au Mont-de-Piété jusqu'à 20 francs; supprime à Lyon le privilége des annonces judiciaires, sans consulter M. Crémieux; il nomme des bibliothécaires et des archivistes. En même temps il révoque l'administration des hospices, sans respect pour une institution presque aussi ancienne que la ville de Lyon, et qu'auraient dû préserver de toute atteinte de glorieux souvenirs et le prestige du dévouement à l'humanité souffrante. — Tout ce qui représente l'ancien ordre social, commission municipale, clergé, magistrats, commissaires de police, est jeté en prison ; la liberté individuelle est suspendue; on ne peut plus circuler sans un permis du comité; les repris de justice de la rue Luizerne sont les arbitres de la liberté de chacun. — Aucun domicile n'est à l'abri des perquisitions, les formes ordinaires de la justice sont supprimées, la simple accusation de correspondance avec l'ennemi suffit pour motiver des arrestations, des criminels de droit commun sont relâchés en grand nombre; des dossiers de police correctionnelle sont remis aux inculpés, notamment aux membres de l'Internationale. — On demande la suppression des droits civils de tous les fonctionnaires de l'empire, et l'on se propose de rendre les membres des anciennes commissions municipales responsables sur leurs biens des dettes de la ville. Notons cependant que du jour où les officiers de la garde nationale exigent des ordres écrits du comité de salut public, la responsabilité effraye ces hommes qui confondaient tous les pouvoirs et se complaisaient dans un despotisme anonyme, et les actes d'arbitraire sont moins nombreux. Une reli-

gieuse, la supérieure des Sœurs de Sainte-Claire, sauve alors la caisse de son couvent, en demandant à la bande qui vient la rançonner un reçu individuel. Personne n'ose le signer!

Cependant combien de fonctionnaires, combien de religieux sont dévalisés! On prétendait expulser de Lyon, et même de la France, toute une population de prêtres et de religieuses dans les vingt-quatre heures, et on enlevait à des malheureux sans abri le peu d'argent qu'ils portaient sur eux. C'est ainsi que furent traités les pères carmes au moment de leur dispersion. Leurs supérieurs leur avaient remis à chacun 100 francs pour leurs premiers besoins; les sbires du comité ne leur laissèrent que 20 francs. Le P. Charles, l'un d'entre eux, vieillard vénérable, fut si maltraité, qu'on dut le porter à l'hôpital, où il arriva portant les marques de leurs baïonnettes.

Chez les missionnaires d'Afrique, dont la maison fut dévastée, ils visitent jusqu'au cercueil renfermant un jeune prêtre qui venait de mourir; ils empêchent brutalement ses compagnons de le conduire au cimetière. Ces actes de violence se passaient en général sous les yeux des gardes nationaux, qui, à la première occasion, cherchaient à faire évader les victimes confiées à leur garde. Une de celles-ci, après son évasion, fut assez mal avisée pour écrire une lettre de remercîments à son sauveur. Le comité lut la lettre, et le bienfaisant garde national courut les plus grands dangers. Au milieu de tant de pertes irréparables, signalons la disparition des belles collections de médailles et de gravures recueillies par les jésuites et estimées 60,000 francs. Tandis que les dominicains et les minimes, ces grands éducateurs de la jeunesse, tandis que les directeurs du grand séminaire eux-mêmes étaient l'objet d'entreprises analogues, que l'archevêque de Lyon, monté à Fourvières le 8 septembre pour donner la bénédiction annuelle à la ville, voyait sa voiture fouillée; comme à Paris, les commissaires de police et les officiers de paix étaient associés à la persécution : ils étaient arrêtés au nombre de plus de cinquante. L'un d'eux, M. Recullet, mourait en prison; un commissaire de police, M. d'Englesqueville, frappé à la porte de la maison d'arrêt dont il défendait l'accès, échappe, sanglant et grièvement blessé, à ses agresseurs. Un jeune et éloquent substitut, M. Morin, arrêté par Timon à l'audience, continue, sans s'interrompre, le cours de ses réquisitions, et va rejoindre en prison M. le président Baudrier, M. Bérenger et le procureur général. Vraiment, tous ces hommes du comité de salut public et leurs satellites paraissent avoir oublié l'article 341 du code pénal qui édicte des peines bien sévères contre les auteurs d'arrestations illégales. Peut-être est-ce parce que, le comité ayant abrogé toutes les lois antérieures au 4 septembre, il n'avai plus à se préoccuper du code pénal. Il est quelque peu surprenan que personne n'ait songé à le lui rappeler.

A la fin de sa vie, le comité de salut public est pris d'une ardeur législative presque vertigineuse; il ordonne la publicité des séances de tous les conseils, décrète la liberté absolue de la presse tout en multipliant les menaces violentes contre les rédacteurs des journaux conservateurs, *la Décentralisation*, *le Salut*, *le Courrier*. Il décrète la liberté absolue de réunion, que devait suivre de près l'assassinat du commandant Arnaud, voté dans une assemblée où figurait Denis Brack, rédacteur du journal *l'Excommunié*, promoteur de l'enseignement laïque et athée à Lyon, instituteur de la jeunesse radicale, accepté par le préfet pour remplacer les frères. — Enfin le Comité envoya des délégués dans les départements voisins pour réveiller l'esprit révolutionnaire; le mandat de ces envoyés était formulé dans une pièce où figure le nom de Vallier, comme le nom de Barodet se trouve au bas de tous les documents émanés de ce sous-comité de la guerre qui combattit si vivement le général Espivent; ces deux noms se retrouvent sur presque tous les actes de la commune lyonnaise, depuis deux ans. Fidèles gardiens des traditions du comité de salut public, ces hommes les ont défendues, pied à pied, avec une persévérance digne d'une meilleure cause; ils sont toujours au pouvoir, et cependant l'octroi est rétabli, les frères sont rentrés dans les écoles, et les derniers vestiges de la législation dont nous avons esquissé l'histoire sont sur le point de disparaître. Nul doute que ces hommes ne disparaissent bientôt avec les lois qu'ils ont faites. Un des apologistes du comité de salut public a dit à l'Assemblée nationale : « Y a-t-il eu une goutte de sang répandu? » L'exposé que nous venons de faire montrera avec quelle justesse on peut répondre : Est-il une loi qui n'ait pas été violée? — Et vraiment quand on pense à tant de trouble jeté dans les fortunes, les consciences, les éducations, à tant de défenseurs de l'ordre enlevés à leurs postes et remplacés par des repris de justice ou des incapables, à tant de vieillards vénérables plongés dans les cachots, à tant d'enfants mis à la porte des écoles et condamnés pendant de longs mois au vagabondage, à Cluseret et à Garibaldi appelés sur le sol français, à la défense nationale paralysée par l'égoïsme local, on se prend à dire que ces hommes n'ont pas le droit de se targuer de ne pas avoir usé de cruautés qui ne seraient pas demeurées impunies. Leurs coups, plus dangereux que ceux des assassins, ont porté jusqu'au cœur de la patrie, et par leur impiété et leurs maximes anarchiques ils ont fait à la France des blessures qui pouvaient être mortelles.

ÉTIENNE RÉCAMIER.

QUINZAINE POLITIQUE

9 février 1873.

La Commission des Trente a été chargée d'accomplir une œuvre étrangement difficile : elle a eu à préparer des articles de constitution, et non à formuler une constitution entière; elle a eu à constituer, non pas pour fonder un gouvernement sur des principes immuables, mais pour remédier aux embarras et subvenir aux périls d'une situation; elle a eu à constituer, en présence d'une nation divisée et troublée, où les uns doutent qu'une constitution soit possible ou bien durable, les autres qu'aucune constitution soit nécessaire ; enfin, en constituant, elle use d'un pouvoir qu'une partie de l'Assemblée a déjà osé contester, en le déclarant illégitime. Ce n'est pas tout. Elle a dû tenter la tâche pénible d'une telle organisation à un moment où, sous des prétextes de nécessité et pour des raisons de personnes, notre pays a laissé se confondre toutes les notions et disparaître toutes les règles qui servent à créer un gouvernement. Elle a cru que, dans la stérile anarchie d'opinions où tant de prétentions contraires et de doctrines contradictoires se disputent aujourd'hui l'empire de nos esprits, elle pouvait au moins prendre pour guide cette théorie des libertés communes et des droits indispensables, qui, plus haute et plus large qu'aucun système de monarchie et de république, forme maintenant comme la charte de toutes les nations jalouses de se gouverner elles-mêmes et qu'on appelle le régime parlementaire. Eh bien, ce généreux dessein a été méconnu ; et au milieu des clameurs et des injures qui ont retenti autour d'elle, elle a pu distinguer deux faits douloureusement graves : d'une part, les hommes intelligents qui, persuadés que l'idée même du régime parlementaire était en péril dans ces débats, suivaient ses travaux l'âme attentive et d'un regard anxieux, ceux-là n'ont été qu'une élite peu puissante et à

peine sûre d'elle-même; d'autre part, la commission des Trente a vu les radicaux et les officieux s'unir pour railler ses prétendues « subtilités byzantines, » exploitant tous ensemble dans le cœur de la foule le goût du gouvernement personnel et l'oubli du gouvernement parlementaire. Ainsi ni le caractère de son œuvre, ni les sentiments de ses contemporains, ni les circonstances de l'heure présente, n'ont favorisé la commission des Trente; et voilà pourquoi rendre hommage à ses lumières et à son honnêteté, la remercier de ses courageux efforts et reconnaître ses consciencieux labeurs, c'est un devoir de justice auquel ne sauraient manquer ceux qui restent vraiment libéraux et qui croient à l'éternelle bonté des principes.

On a prêté à la Commission des Trente mille calculs ingénieux ou projets perfides dont tout la rendait incapable, l'état de nos partis non moins que son patriotisme et sa probité politique. Quelles étaient donc, en réalité, ses vues immédiates? Elle voulait préserver la liberté dans l'Assemblée et dans le gouvernement, afin de prolonger cet interrègne de despotisme qui a commencé le 8 février 1871; afin de déshabituer la France du culte de toutes ces providences d'État qu'elle adore si volontiers; afin de ranimer dans la nation cette virilité civique qui seule peut nous épargner de nouvelles dictatures : de là les précautions délicates qu'elle prenait pour régler, selon l'usage parlementaire, les rapports du gouvernement avec l'Assemblée. Mais elle connaissait aussi bien la situation morale du pays que les prédilections ou les ressources de M. Thiers; elle savait qu'une crise violente ne peut agiter la France que pour la livrer à l'ambition passionnée des radicaux et de la Prusse : de là des tempéraments et des concessions que lui reprocheront seulement ces esprits absolus enclins à prendre la politique pour une sorte de géométrie ou bien de métaphysique. Partagée entre les craintes que lui inspirait, ici l'amour de l'ordre, là celui de la liberté, la majorité des Trente n'a pu ni tout réserver aux principes ni tout céder aux faits : elle a dû consulter cette loi plus qu'à demi fatale de l'histoire et de la raison, la loi du possible. La logique lui commandait, assurément, de mettre fin au régime oratoire et personnel que M. Thiers pratique, sous les apparences d'une présidence républicaine; mais elle a compris aussi que, M. Thiers n'ayant pas le droit et le pouvoir de dissoudre l'Assemblée, il n'est pas dans les véritables conditions d'un chef d'État irresponsable, et que, dès lors, il y aurait une rigueur excessive à lui interdire toute faculté d'agir dans l'Assemblée en y discourant. Oh ! certes, un tel état de choses est anormal, bizarre même et précaire : on n'y trouve rien qui réponde aux conceptions nettes et pures que les parlementaires se

sont formées, en Angleterre depuis 1688, en France depuis 1789, et nous n'imaginons guère que M. Thiers puisse, sans un secret étonnement de lui-même, régner et gouverner comme il le fait, en mêlant les trois personnages de président, de premier ministre et de député. Ces trois souverainetés de M. Thiers, souverainetés que son activité semble accroître encore, ont été pour l'Assemblée et le pays une domination, plus d'une fois fatigante, plus d'une fois dangereuse, comme l'atteste le souvenir du 19 janvier 1872 et de plusieurs scènes semblables. On devait la restreindre, on ne pouvait toutefois l'annihiler; et telle est bien la sage pensée qui n'a cessé de diriger la majorité des Trente dans son entreprise : M. de Larcy l'a dit, en effet, avec une précision digne d'un historien : « Notre intention a été de multiplier les cas de responsabilité ministérielle et de diminuer les cas de responsabilité présidentielle, parce que la responsabilité présidentielle entraîne des conséquences plus graves, que nous redoutons. » Or, une telle intention satisfaisait à la liberté, puisqu'un Parlement est plus libre en face des ministres que du chef de l'État; elle satisfaisait à l'ordre, puisqu'elle rendait plus rare la possibilité de ces luttes où l'Assemblée ne peut toucher à M. Thiers sans troubler la sécurité publique, ni le renverser sans ébranler du même coup le sol fragile de cette infortunée patrie qui, avec les ruines accumulées par l'invasion et la Commune, porte encore le poids d'une armée prussienne !

Cette libérale et prudente intention des Trente, M. Thiers, dans sa conférence du 3 février, a feint habilement de ne pas l'apercevoir. Quand il leur disait avec une sorte de chagrin modeste : « Vous ne vous êtes occupés que de moi... Je me résigne à ce qui a l'air d'une attaque dirigée contre moi..., » il savait bien où l'écho porterait cette parole ; il savait bien quel avantage il se serait procuré dans la timide opinion du pays, en se faisant paraître sacrifié aux dures exigences du régime parlementaire. Nous ne montrerons pas avec quel art de fierté adroite, de rudesse modérée et de coquetterie populaire, M. Thiers avait, dans ce discours, égalé sa personne à la chose publique, ou plutôt à ce qu'on a nommé déjà la république de M. Thiers : c'est une observation que nous laisserons aux moralistes oiseux. Au résumé, quel était le « minimum » de prétentions auquel M. Thiers déclarait réduire ses demandes? Contrairement à l'avis de la Commission, il réclamait le droit de rester dans l'Assemblée et de continuer le débat, quand il y viendrait discuter les lois; le droit de provoquer, dans les trois jours, une nouvelle délibération sur les lois urgentes ; le droit de fixer à deux mois, pour les lois non urgentes, le délai de la troisième délibération ; le droit d'intervenir dans les interpellations relatives à la politique intérieure, chaque

fois qu'aux yeux des ministres la responsabilité gé érale du gouvernement serait engagée dans la question. M. Thiers reconnaissait, il est vrai, qu'en modifiant l'état de choses actuel, l'Assemblée, selon l'expression des Trente, « réserve dans toute son intégrité le pouvoir constituant ; » il annonçait que sur l'article 4, c'est-à-dire pour la création d'une seconde Chambre et la loi électorale, il ne prévoyait aucun dissentiment possible entre la Commission et lui. Mais, en somme, M. Thiers paraissait à beaucoup de gens n'avoir guère fait que la concession de cette phrase : « Vous ne voulez pas que le président de la République, qui n'est cependant qu'un premier ministre, soit tous les jours sur la brèche, et qu'il intervienne dans la discussion de toutes les questions. Vous avez raison : il n'y suffirait pas, et d'ailleurs cela diminuerait votre action légitime sur les ministres. J'accorde tout cela. » C'était un simple artifice de rhétorique que ce joli trait de bonhomie oratoire : « J'accorde tout cela ! » M. Thiers n'accordait guère aux Trente que l'honneur d'ajouter le *veto* suspensif aux attributs jadis conférés à sa présidence par la constitution Rivet...

Le discours du 3 février avait produit la surprise, le mécontentement, des alarmes. A M. Thiers s'écriant : « Vous ne vous êtes occupés que de moi, » on répondait que s'il fallait ne voir en lui que l'autorité impersonnelle du gouvernement, c'est l'œuvre même de la liberté que de ramener et contenir le pouvoir exécutif dans sa sphère propre ; s'il fallait, au contraire, voir en M. Thiers la personne illustre dans laquelle la France et l'Europe croient apercevoir tout entier le gouvernement de la république actuelle, c'est une juste prévoyance que de l'écarter des combats politiques où sa force pourrait s'affaiblir et sa dignité s'abaisser. On s'étonnait qu'au lieu de donner, avec la solennité convenable à sa grande situation, son sentiment sur les lois discutées, il voulût le débat, avec l'ardeur et l'opiniâtreté des controverses passionnées qui irritent les hommes. On était stupéfait qu'il revendiquât surtout le droit d'intervenir dans ces interpellations qui, de nos luttes parlementaires, sont les mêlées les plus impétueuses et les plus fécondes en incidents imprévus. Il semblait évident qu'en y venant couvrir de sa personne les ministres attaqués ou compromis, il supprimait toute responsabilité ministérielle : car, ou l'Assemblée s'incline et se dérobe sous le bouclier dont il les protège, et elle n'a plus le moindre moyen de les combattre ; ou elle affronte et renverse M. Thiers pour atteindre ses ministres : dans le premier cas, elle perd sa liberté ; dans le second, elle rend l'anarchie possible. Plus d'un croyait aussi distinguer que M. Thiers, se sentant incapable de se soustraire au charme et au danger des batailles oratoires, imagine des institutions propices à son goût et à

son talent : on dirait qu'il ne conçoit d'autre gouvernement que le gouvernement qui parle ; il fait de son éloquence une constitution. Ajoutons que bien des gens n'ont pu comprendre que M. Thiers, aux applaudissements mêmes des républicains, réunît et confondît en sa personne le chef d'État qui agit et sanctionne, le ministre qui propose et légifère, le député qui discute et vote, puissances que partout, depuis Solon jusqu'à Locke et à Montesquieu, la sagesse des peuples libres divise et sépare : qu'eût-il donc dit de Louis-Philippe ou de Napoléon III s'arrogeant toutes ces fonctions, au nom des électeurs de 1830 ou de 1851 ?

Est-il d'ailleurs besoin d'en faire la remarque ? on ne mêle pas le gouvernement parlementaire au gouvernement personnel : la raison politique veut tout l'un ou tout l'autre. M. Thiers permet, par malheur, qu'on se demande s'il ne veut pas jouir du pouvoir personnel sous l'ombre du régime parlementaire. Il sait assurément ce qu'il y a d'odieux et de dangereux dans le gouvernement personnel, et il ne voudrait pas exposer sa mémoire au reproche de l'avoir usurpé, pas un abus de popularité; mais croit-il donc parlementaire de persuader l'Assemblée avec la menace d'abandonner le gouvernement où il se juge et se sent lui-même nécessaire ? Croit-il parlementaire de donner son avis, en inspirant la peur ? Est-il sûr qu'avec cet argument de sa démission, aujourd'hui terrifiant pour le pays, il ait eu raison dans cette loi sur l'armée où l'institution du volontariat n'est déjà plus qu'une institution fausse, et dans ces lois d'impôts où des déficits de 90 millions et de 150 millions accusent tous ses calculs ? Et puis, dût l'ingérence oratoire de M. Thiers être toujours salutaire à l'Assemblée, comment, le 3 février, a-t-il prétendu la justifier ? Il a déclaré que « le principe de la République, c'est la responsabilité du chef de l'État, qui peut toujours être congédié ou être mis en accusation. » Or M. Thiers a ainsi démontré que le gouvernement républicain est plus instable, plus sujet aux mouvements et aux commotions, moins durable et moins serein que celui de la monarchie constitutionnelle. Au reste, les institutions à l'aide desquelles M. Thiers veut déterminer ses pouvoirs lui sont si particulières, elles paraissent des droits si personnels, on y voit des pratiques si étroitement restreintes à son caractère et à son talent, il est si clair qu'il y a là un régime d'exception convenable à son seul génie et au seul temps où nous sommes, qu'aujourd'hui ses partisans, comme ses adversaires, proclament ces institutions toutes spéciales et provisoires : voilà la conclusion que le discours de M. Thiers a, le 3 février, laissée dans l'esprit public. Qu'arriverait-il donc si, par un abandon de soi-même et de ses principes, la majorité des Trente, pratiquant tout à coup une politique plus italienne que française,

tirait parti de ce provisoire, en organisant les pouvoirs de M. Thiers comme pour son unique usage, et pour lui en laisser toute la responsabilité? Il nous semble qu'elle autoriserait l'histoire à dire un jour : « M. Thiers, alors que sa vieillesse le rendait plus libre d'aucune ambition et que sa patrie était le plus malheureuse, a eu assez de puissance dans son pays pour y créer ou faire créer un gouvernement durable : il n'a voulu ou su y établir ni monarchie ni république; il s'est assuré un consulat où il a eu le bonheur et la joie de présider à la réparation de grandes calamités, et quand la mort lui a fermé les yeux, il avait le regard tout éclairé de cette gloire; mais il s'était constitué un pouvoir exceptionnel et viager, sans succession et sans avenir : il avait même dénaturé à son service personnel le régime parlementaire; il a laissé la France vide d'institutions. »

Ces inquiétudes ont troublé les cœurs, ces pensées ont préoccupé les esprits, le lendemain de la conférence du 5 février. Deux jours après, M. Thiers, en exposant ses idées sur la seconde Chambre et la loi électorale, a rendu aux conservateurs une certaine confiance qui a été un commencement de conciliation. C'est avec les conservateurs qu'il s'accorde, en effet, quand il veut dans la seconde Chambre une force de « résistance » qui retienne la nation dans ces voies de plus en plus désolées et descendantes où le radicalisme l'entraînerait; c'est l'opinion des conservateurs qu'il exprime, quand il demande des conditions de domicile qui garantissent l'identité et la sincérité de l'électeur. Ces déclarations, dans le langage où elles se faisaient et avec les motifs qui les accompagnaient, ont eu une heureuse influence dans la commission des Trente et dans le pays. Les Trente ont dès lors senti dans leurs rapports avec M. Thiers comme une bienveillance secrète et une facilité soudaine, qui permettraient de résoudre les dernières difficultés. Les radicaux, cessant de simuler cette béate satisfaction qui donnerait à M. Thiers le droit de les prendre pour les Sganarelle de sa politique, ont poussé des gémissements et laissent deviner leur dépit. Les officieux du *Bien public* qui, la veille, en argumentant contre les Trente, citaient la Bible, à défaut d'Aristote sans doute, ont tout à coup chanté des hymnes de paix. Dans la nation, quiconque est patriote et modéré, quiconque craint aujourd'hui l'inconnu et sait mesurer l'impossible, quiconque tient compte des circonstances et des hommes, quiconque trouve nécessaire la sagesse de ces transactions qui, comme disait le feu duc de Broglie, « laissent du temps au temps, » a souhaité que l'entente de M. Thiers et des Trente ne tardât plus. Or, comme l'annoncent des nouvelles fort accréditées et surtout les votes émis par les Trente dans leur séance du 7, cette entente semble enfin s'être opérée : la Commission, jalouse de diminuer les occasions de conflits

et de reporter davantage sur les ministres le poids de la discussion, maintient fermement l'article 1er; elle satisfait aux demandes de M. Thiers, dans la rédaction de l'article 2; elle a amendé l'article 3, en adoptant un texte presque conforme à celui de M. Thiers et dont voici la teneur même : « Lorsque les interpellations adressées aux ministres ou les pétitions envoyées à l'Assemblée se rapportent aux affaires étrangères de l'État, le président de la République devra être entendu. — Lorsque ces interpellations ou ces pétitions auront trait à la politique intérieure, les ministres répondront seuls des actes qui les concernent. Néanmoins, si, par une délibération spéciale, communiquée à l'Assemblée, le conseil des ministres déclare que les questions soulevées se rattachent à la politique générale du gouvernement et engagent ainsi la responsabilité du président de la République, le président aura le droit d'être entendu dans les formes déterminées par l'article 1er. — Après cette communication, l'Assemblée fixera le jour de la discussion. » — Quant au quatrième point, la commission des Trente a décidé de « présenter ultérieurement à l'Assemblée un projet par lequel il sera pourvu à l'institution d'une seconde Chambre ne devant entrer en fonctions qu'après la séparation de l'Assemblée actuelle. Le projet de loi électorale préparé par la commission spéciale sera, après qu'elle aura terminé son travail, renvoyé à la commission des pouvoirs publics, qui le révisera s'il ne se concilie pas avec la loi sur la seconde Chambre. » Si nous ne nous trompons, ces nouvelles dispositions laissent légitimement prévoir qu'il n'y aura plus de litige grave entre M. Thiers et la commission des Trente; et, dans ces sentiments de conciliation, il leur deviendra plus aisé de résoudre la dernière question, celle de la transmission des pouvoirs.

Comme on le voit, la question avait changé dans plus d'un de ses termes. Pour notre part, nous croyons paradoxales les démonstrations de ceux qui, avec des syllogismes et des railleries, ne recommandent aux Trente que la logique absolue; nous apercevons sans peine (et les Trente l'aperçoivent aussi) l'imperfection notable de la demi-constitution qu'ils préparent, et nous convenons que les philosophes du jour peuvent la trouver très-contingente, fort accidentelle; nous ne serons point surpris qu'elle n'ait pas d'autre éternité que celle de M. Thiers; nous ne la vanterons pas comme un mode supérieur et nouveau de législation républicaine; nous y reconnaissons l'œuvre des nécessités plus que des principes, et toutefois nous savons gré à la commission des Trente d'avoir mêlé à ce travail des nécessités qui nous oppriment toute la part qu'elle a pu des principes qui nous étaient chers. Elle le savait par tous les enseignements de notre histoire et l'exemple même de

M. Thiers : les vrais hommes d'État ne méprisent pas les compensations; ils prennent le possible dans l'impossible ; et si la majorité des Trente a réussi, comme nous le pensons, à fixer des limites parlementaires là où M. Thiers répandait son action et sa parole démesurément; si elle a réussi à consacrer, avec la sanction d'une loi et l'aide du gouvernement, le pouvoir constituant de l'Assemblée; si elle a réussi à s'acquérir le concours de M. Thiers dans la préparation de la loi électorale et dans la création d'une seconde Chambre; si elle a réussi à détourner des conflits et à fortifier, même pour un temps, notre paix publique et nationale, quel est donc, en France, l'homme, vraiment doué de sens politique, qui n'ait à la louer et à lui témoigner sa reconnaissance?

Tandis que la Commission des Trente cherchait ce *modus vivendi* politique, qu'il est plus facile, ce semble, de nommer en latin que de définir en français, l'Assemblée, dans une discussion instructive et longue, examinait les sots et scandaleux marchés de la Commune de Lyon. Quelle sombre et triste histoire que celle de cette grande cité qui, pendant que la menace de l'invasion gronde autour d'elle, ressent en son sein toutes les agitations de la guerre civile, et se trouve cinq mois livrée aux tentatives, aux folies, aux désordres, au despotisme et aux fureurs de la démagogie! Un comité de salut public qui se fait une curée de tous les pouvoirs et de tous les droits; une tourbe qui déclame, extorque, assassine, et ne montre ses armes que dans l'apparat des places publiques ou le tumulte des rues; la domination de « ce qu'il y a de pire dans le mauvais ; » un proconsulat d'où part la terreur et où elle revient ; des millions répandus en essais indéfinis, en inventions chimériques, en exhibitions burlesques, en vanités ridicules : voilà le tableau, jusqu'à ce moment trop peu connu de la France, que M. Blavoyer, M. de Ségur et M. de Sugny ont mis sous les yeux de l'Assemblée ; et on ne saurait s'étonner que la vengeresse éloquence de M. d'Audiffret-Pasquier, les remarques incisives de M. Raoul Duval, les explications péremptoires de M. de Ségur, les curieuses révélations de M. de Carayon-Latour et de M. Keller, aussi bien que les aveux hautains de M. Challemel-Lacour et les verbeuses excuses de M. Ferrouillat, aient eu pour effet la réprobation dont l'Assemblée, à part quarante-deux radicaux intéressés ou indulgents, a frappé les révolutionnaires de la Commune lyonnaise.

Que de leçons dans cette sinistre histoire ! Ici se montre cet amour égoïste de la révolution, qui préfère la République à la France ; ce goût de l'utopie qui, dans les expériences de la République française, prépare aux dépens de notre pays les destinées de la République universelle; cette habitude légendaire du parti démocratique qui, dans

les dangers de la patrie, divise et déconcerte tous les efforts du patriotisme en y mêlant les procédés de la démagogie ; cet esprit de secte auquel aucune violence ne paraît illégale, et qui ôte la vie comme la liberté, sans même s'en souvenir. Là se manifeste cette incapacité des révolutionnaires qu'aucune de leurs ignorances n'étonne, parce qu'ils se disent des hommes nouveaux et qu'ils entrent au pouvoir comme dans une école où ils ont le droit souverain de s'instruire aux frais de la nation. Mais surtout l'enseignement qui ressort de cette histoire, c'est que la démagogie triomphante ne sait, ne peut ni même ne doit s'imposer des lois et se gouverner elle-même : à Lyon comme à Marseille et à Toulouse, on méprise les ordres venus de Tours : M. Gambetta, qui croyait régner, n'était pas plus obéi que respecté dans sa dictature, et quand il vint à Lyon, il y passa, courbant la tête, devant le drapeau rouge, ce drapeau du meurtre public, lui qui, sur la Loire et dans l'Est, envoyait mourir des armées sous le drapeau tricolore ! Répétons-le, ce sont là pour la France de graves et cruelles leçons. Ceux qui les lui rappellent font autre chose que de récriminer : ils vengent la conscience nationale; ils pratiquent cette honnêteté hardie des peuples libres qui regardent leurs fautes pour s'en châtier et les réparer; ils préviennent la France pour les événements à venir, en lui montrant bien « ce que valent, ce que durent et ce que coûtent les pouvoirs d'aventure. »

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

MACHIAVEL DIPLOMATE

N. Machiavelli — *Legazioni.* — *Opere inedite.* — *Frammenti istorichi.* *Lettere familiari.*

I

Le monde moral, comme le monde physique, est assujetti à la loi des contrastes. Malgré l'harmonieux accord des principes qui le régissent, parfois on y voit se produire les dissonances les plus étranges et les phénomènes les plus opposés. On dirait que, semblable à la nature dont elle est le vivant et lumineux reflet, l'humanité veuille aussi prouver sa puissance créatrice par l'infinie variété des êtres qu'elle produit, des intelligences qu'elle anime, des volontés qu'elle met en action. Ce caractère multiple et complexe que présente chaque époque, chaque société, est l'un des plus curieux sujets d'étude qui nous soit offert par l'histoire. S'il est intéressant, en effet, de considérer un siècle par l'aspect général qui le distingue, il ne l'est pas moins de rechercher comment se détachent de cet aspect, uniforme en apparence, des individualités toutes particulières, tout exceptionnelles. Contrastant avec la foule obscure de leurs contemporains, elles se dressent au-dessus d'eux, ainsi que des colonnes solitaires au milieu d'une plaine, dont elles dominent la vaste et monotone étendue.

Si le siècle de la Renaissance abonde surtout en personnalités de ce genre, l'Italie, plus que nulle autre contrée, peut se vanter d'avoir mis en relief les types les plus différents. Pouvait-il en être autrement à une époque où venait de s'y accomplir, avec des éléments si dissemblables, l'œuvre de rénovation qui transforma complétement l'esprit et les mœurs, la politique et les institutions du

moyen âge? Quant aux puissantes individualités offrant entre elles de saisissants contrastes, il faut alors les chercher surtout parmi les hommes qui, dans des positions diverses, furent appelés à prendre une part plus ou moins directe au gouvernement du pays. Pour l'observateur attentif, il est peu d'époques plus fécondes en personnages qui aient consacré à la politique des aptitudes si remarquables, des forces si multiples, des talents si élevés. Les révolutions de la démocratie florentine montrent suffisamment quelle était dans l'art de dominer un peuple l'habileté consommée des premiers Médicis. Mais combien les annales de l'aristocratie vénitienne n'offrent-elles pas de caractères éminents dans la série de ces doges, de ces provéditeurs, qui donnèrent un si haut renom de sagesse à la direction des affaires de la sérénissime république? Et quelle opposition à établir aussi entre Jérôme Savonarole, cherchant à fonder sur le sentiment religieux le plus pur la liberté de Florence, en même temps que l'unité nationale de l'Italie, et César Borgia, faisant de la ruse et du crime les deux instruments nécessaires pour asservir et gouverner les hommes! Voulons-nous monter plus haut, et chercher des exemples dans l'histoire du pontificat romain à cette époque? Quelle succession de papes essentiellement politiques, et pourtant quelle différence de caractère et de conduite sépare Alexandre VI de Jules II, Léon X de Pie V, Clément VII de Sixte-Quint! Si nous passons ensuite aux hommes d'État et aux ambassadeurs, nous ne rencontrons pas moins d'esprits supérieurs et divers parmi ces négociateurs habiles, ces fins diplomates, dont toutes les cours de l'Europe admiraient les talents, et qu'elles enviaient à l'Italie. Nommer les Capponi et les Della Casa, les Belgiojoso et les Guicciardini, les Giannotti et les Paolo Cappello, n'est-ce pas rappeler des politiques ou des publicistes du premier ordre, qui, par leurs actes, leurs dépêches ou leurs écrits, justifient pleinement cette observation d'un auteur de nos jours, fort compétent en ces matières : « C'est en Italie que la science de la diplomatie et l'art de négocier furent d'abord enseignés et pratiqués. »

Au-dessus des politiques italiens du seizième siècle, un nom s'élève qui domine tous les autres, celui de Nicolas Machiavel. La diversité prodigieuse de ses facultés, ses connaissances aussi variées qu'étendues, la profondeur de ses vues en philosophie et en histoire, la verve incomparable qui anime ses poëmes, ses contes et ses comédies, enfin l'éclat d'un grand style colorant partout la pensée de l'écrivain, tantôt originale et incisive, tantôt grave et magistrale, voilà qui suffirait, et au delà, à faire du secrétaire florentin un homme tout à fait hors ligne, si d'ailleurs l'école politique dont on l'a constitué le chef ne lui avait, par les doctrines immorales qu'elle

a répandues, imposé la célébrité la plus déplorable. En outre, autant les personnages marquants de son siècle et de son pays diffèrent, comme on l'a vu, les uns des autres, autant par la diversité de ses travaux et le caractère parfois contradictoire de ses principes, Machiavel diffère de lui-même. Envisagé seulement à ce point de vue, il mériterait déjà une étude toute spéciale, ne fût-ce que comme un vivant et nouvel exemple des variations infinies que peut rendre le merveilleux instrument qui vibre au fond de la pensée humaine. Mais tel n'est pas le but de notre travail. En nous occupant ici, dans un cadre forcément restreint, de l'homme singulier qui personnifie au seizième siècle, comme Dante au moyen âge, le génie politique de l'Italie, nous n'avons pas non plus l'intention de peindre en lui tour à tour le publiciste, l'historien et le littérateur, car si nous le considérions sous ce triple aspect, nous aurions un champ trop vaste à parcourir.

De plus, assez de jugements opposés ont été portés sur l'auteur du *Prince* et de la *Mandragore*, des *Histoires florentines* et des *Discours sur Tite Live*, pour que nous ne pensions pas devoir entrer dans une arène où sont descendus tant de combattants animés de passions si ardentes, et marchant sous des bannières si diverses. Toutes les appréciations que peuvent inspirer l'admiration on le mépris, la critique la plus modérée ou la partialité la moins tolérante, n'ont-elles pas été épuisées au sujet de Machiavel? Et comme sans avoir jamais lu, jamais étudié ses ouvrages, la plupart de ceux qui prononcent son nom, y rattachent le stigmate infamant d'un système également réprouvé en morale et en politique, ne semble-t-il pas que le dernier mot soit dit sur un écrivain mis depuis longtemps au ban de l'humanité, et qu'il n'y ait plus qu'à ratifier une sentence désormais sans appel? Cependant, quelque inattaquable que puisse être un arrêt confirmé par une sanction trois fois séculaire, il reste encore plus d'un voile à soulever, plus d'un doute à éclaircir, pour mettre complétement à nu la doctrine et les actes du secrétaire de la seigneurie de Florence. Sphynx mystérieux, cachant en partie l'énigme de la politique italienne au début des temps modernes, il demeure, impassible, sur sa base de granit, regardant d'un air ironique ou indifférent les générations qui passent à ses pieds, et lui jettent tour à tour l'éloge et l'insulte, sans pouvoir toutefois lui dérober le dernier mot de son secret. Ce secret, quel est-il donc? Dans le « souverain penseur, » — *il sovrano pensatore*, — comme les Italiens l'appellent, ou plutôt dans le mystificateur impénétrable qui a su intriguer si bien la postérité, faut-il voir le précepteur des tyrans, l'apologiste du parjure et du meurtre, enseignés comme moyens les plus propres à fonder et à maintenir la tyrannie? Est-il,

au contraire, le défenseur de la liberté des peuples, révélant à ceux-ci, sous le prétexte d'instruire les despotes, les ténébreuses machinations du despotisme, et n'en démasquant les trames criminelles que pour le rendre impuissant, en le rendant odieux et méprisable?

Curieux et investigateur en toutes choses, notre siècle n'a pas manqué, bien que tard venu, de tenter l'explication de cette énigme. De consciencieux et remarquables travaux ont été faits en Italie, en France, en Allemagne, pour éclairer de quelques nouveaux rayons de lumière cette figure de Machiavel, froide et glacée comme la pierre, mais dont les regards tranchent et percent comme l'acier. Pour nous il résulte de ces travaux étudiés avec le soin dont ils sont dignes, que jusqu'alors dans le secrétaire de la république florentine on a moins considéré l'homme que l'écrivain. Il a été jugé plutôt d'après des œuvres, où il a soutenu des principes souvent fort contraires, que d'après des correspondances et des actes, où il se montre véritablement ce qu'il est. Or, parmi ses ouvrages, il en est un plus intime, plus confidentiel que les autres, dans lequel, sous le titre de *Légations*, il fait connaître les résultats de ses missions auprès de personnages ou de gouvernements étrangers. Les dépêches qu'il adresse alors à la Seigneurie, et que souvent il rédige jour par jour, sous le coup des événements et des impressions qu'il relate, ne nous font pas connaître seulement l'habileté du diplomate et les observations du politique. Dans l'auteur, elles caractérisent aussi l'individu et le citoyen, l'homme en place et le père de famille, qui est loin d'oublier ses affaires personnelles en traitant celles de la république, et qui mêle, avec trop d'insistance peut-être, une mince question d'appointements et de frais de voyage aux graves négociations poursuivies auprès de Louis XII et de César Borgia. Pendant une période de vingt-huit années, s'étendant de 1498 à 1527, on suit ainsi pas à pas le secrétaire florentin, allant de Pise à la cour de France, d'Arezzo à Imola, de Rome à Venise, de Sienne à Constance, et en vingt autres lieux divers. Il nous y apparaît sous l'aspect plus réel de la vie quotidienne, avec ses grandeurs et ses misères, ses jours de soleil et ses nuits ténébreuses, ses calculs intéressés et ses déceptions amères, ses triomphes soudains et ses revers plus soudains encore [1].

Que dans le cours des nombreuses missions dont il fut chargé, Machiavel chevauche sur les grands chemins, ou soit admis à l'au-

[1] Les missions ou légations accomplies par Machiavel sont au nombre de trente-six. C'est seulement en 1760 que les dépêches et autres pièces se rapportant à ces missions, ont été mises au jour par le docteur Fossi, préfet de la bibliothèque Magliabecchiana, et directeur des archives de Florence.

dience d'un prince; qu'il demande à la Seigneurie la quantité de drap et de velours nécessaire à son habillement, ou lui rende compte de ses entrevues avec le cardinal d'Amboise et le pape Jules II, il est là toujours lui-même, toujours fidèle à son individualité propre. On le voit déposant devant les magistrats, ses concitoyens, auxquels il écrit sa dépêche, le masque qu'il a cru devoir prendre devant les étrangers. Comme un acteur qui sort de la scène, il raconte dans la coulisse les secrets incidents du drame, où lui-même a joué le rôle que sa mission lui assignait. Il n'est pas jusqu'aux menus détails, aux récits parfois diffus, aux répétitions inévitables, que la critique a relevés dans les trois volumes des *Légations*, qui ne contribuent, pour une certaine part, à laisser voir l'auteur dans le négligé, et à nous montrer d'autant mieux l'homme à travers le diplomate. En outre, de ce que le secrétaire de la Seigneurie a rempli parfois des fonctions secondaires dans plusieurs ambassades qui avaient pour chefs d'autres personnages alors plus connus ou plus âgés, il ne faut pas, selon nous, conclure avec Ginguené ni avec l'un des derniers éditeurs des *Œuvres politiques* de Machiavel, que les *Légations* n'offrent ni l'intérêt ni la valeur qu'on leur a donnés. Quelle que fût la position qu'il occupât, au premier ou au second rang, l'envoyé florentin était un observateur trop clairvoyant et trop profond, pour ne pas juger d'une manière également juste les événements et les personnages placés sous son pénétrant regard. Tandis que le chef ou l'*orateur* de l'ambassade, selon l'expression alors usitée, portait la parole dans un discours d'apparat, Machiavel, présent à la harangue, était bien plus libre que l'orateur lui-même d'en constater l'effet, d'étudier les regards, la physionomie des assistants, et de surprendre ensuite dans des conversations privées les réflexions des seigneurs de la cour, avant d'en adresser aux magistrats de Florence un compte rendu exact et fidèle.

Si l'on ajoute donc aux traits recueillis dans les *Légations* ceux que peuvent offrir la correspondance intime et quelques fragments des *Œuvres inédites* de Machiavel, on aura de lui une image d'une ressemblance bien plus frappante, bien plus conforme à la vérité historique. Mais pour l'obtenir il ne faut pas reculer devant le déshabillé qui, en rejetant certains voiles, fait descendre un personnage du piédestal où l'avait placé une imagination trop complaisante. Comme l'art, l'histoire a besoin d'étudier ses modèles sur le vif, dans le jour le plus favorable, et sous leurs aspects les plus divers. Elle ne doit rien négliger des faits ou des détails qui semblent minutieux, car c'est dans les petites choses, aussi bien que dans les grandes, que la nature se reconnaît, que l'humanité se révèle. Ce mélange d'ombre et de lumière, de prose et de poésie, de réel et d'idéal, voilà l'homme

tout entier, tel que Dieu et la société le font, et il est grand à nos yeux, moins peut-être en s'élevant au-dessus des autres, qu'en s'élevant au-dessus de lui-même. Or c'est par ce côté à la fois tout particulier et tout complexe, que nous essayerons d'étudier ici l'auteur des *Légations*. Après avoir montré comment il s'y prépara par les sérieux travaux de sa jeunesse, nous nous attacherons à celles de ses missions qui ont le plus d'intérêt pour nous, en indiquant d'abord quelles circonstances déterminèrent le gouvernement florentin à le charger d'une négociation auprès de la cour de France.

II

Victime de la haine des partis et de l'ingratitude du peuple florentin, naguère si plein d'enthousiasme pour son éloquence et ses réformes, Jérôme Savonarole venait de périr sur le bûcher. On sait qu'au moment d'être jeté dans les flammes : « Florence, Florence, s'écria-t-il, qu'as-tu fait? » exprimant par ce dernier appel le regret d'être ainsi abandonné de la cité inconstante qu'il avait voulu rendre à la fois pure de tout vice, libre de toute servitude. Cet appel, c'est le cri du martyr qui, avant de consommer son sacrifice, proteste, mais avec douceur, contre l'injustice et la violence des hommes. La voix de Savonarole ne retentit pas en vain. Florence eut honte d'elle-même; après l'iniquité accomplie, vint l'heure tardive de la réparation. On commença par déplorer l'injuste condamnation du tribun dominicain; on se rappela ensuite, pour les glorifier, ses vertus patriotiques et son dévouement à la cause populaire ; enfin, ce qui ne fut pas le moindre hommage rendu à sa mémoire, la constitution de 1495, qu'il avait établie, fut maintenue après sa mort. L'œuvre de Savonarole, comme toutes celles qui émanent d'une volonté forte et d'une conviction sincère, survécut donc à son auteur, malgré l'opposition des grands et des modérés, auxquels s'étaient joints les partisans des Médicis. Le Grand Conseil, dont la création avait servi de base au système du réformateur, continua l'exercice de ses fonctions qui consistaient principalement à nommer aux magistratures et aux emplois publics. D'autres parties essentielles des institutions données par Savonarole restèrent aussi en vigueur, parce que, fondées surtout, comme la précédente, dans le but de prévenir le retour de la tyrannie, elles paraissaient propres à garantir suffisamment le repos et la liberté des citoyens.

Malheureusement pour elle-même, Florence qui se montrait alors si jalouse de défendre contre toute espèce d'atteinte sa constitution

démocratique de 1495, semblait oublier, dans sa politique extérieure, que le plus sûr moyen de conserver sa liberté, c'est de respecter celle d'autrui. Depuis que la ville de Pise lui avait été enlevée, elle brûlait de remettre sous le joug cette ancienne rivale qui, soumise précédemment à ses lois, avait profité de la venue de Charles VIII, pour se soustraire à une domination devenue intolérable. La guerre de Pise va donc absorber Florence durant plusieurs années, épuiser ses forces et ses trésors, être enfin pour elle comme un trait fatal que les Français, en quittant la Toscane, avaient laissé suspendu à son flanc. Et, chose étrange ! de même que les Pisans avaient invoqué l'assistance de Charles VIII pour reconquérir leur indépendance, de même les Florentins réclamèrent le secours de Louis XII pour qu'il les aidât à replacer les Pisans sous leur autorité. Ce nouvel appel à l'intervention étrangère, intervention déjà si funeste à la nationalité italienne, eut lieu au moment même où le petit-fils de Valentine Visconti, faisant valoir les droits de son aïeule, venait de conquérir le Milanais.

En 1500, c'est-à-dire peu après ce fait d'armes qui, en signalant la reprise des guerres d'Italie, inaugurait le commencement du nouveau siècle, le gouvernement florentin se trouvait dans une situation critique. Le siége de Pise, confié à Paolo Vitelli, capitaine général des troupes mercenaires de la république, avait dû être levé tout d'un coup. Le chef de l'armée florentine avait cru devoir prendre ce parti, à la suite d'une mortalité effrayante causée dans le camp des assiégeants, bien moins par les coups de l'ennemi, que par les exhalaisons pestilentielles de la Maremme. A cette nouvelle, le peuple indigné avait fait entendre les cris de lâcheté et de trahison, en demandant que le siége fût repris et poursuivi à outrance. Comme en dépit des ordres donnés à ce sujet par les *Dix de liberté et de paix*, Vitelli avait refusé obstinément de s'exposer à un second échec, il avait été arrêté à Cascina, envoyé sous escorte à Florence, et là, soumis à la torture, puis décapité comme traître envers la république.

Convaincue alors, après tant d'expériences déplorables, du peu de secours qu'elle ponvait attendre des condottieri et des mercenaires italiens, la Seigneurie s'était décidée à offrir à Louis XII un traité d'alliance, ou *capitulation*, qu'il avait accepté. Par ce traité elle promettait de défendre le territoire que le roi venait de conquérir en Lombardie, et de lui payer en même temps de forts subsides de guerre, à la condition qu'il fournirait en retour aux Florentins un corps de huit mille hommes, pour reprendre le siége de Pise. La malheureuse cité fut, en effet, attaquée de nouveau. Quand les troupes françaises, sous les ordres du sire de Beaumont, parurent devant ses murailles, les habitants s'empressèrent de crier : *Vive la*

France ! Nonobstant cette démonstration tout amicale, le siége commença aussitôt, et dès que la brèche fut praticable, l'assaut fut ordonné. A peine les Français, avec leur fougue habituelle, avaient-ils franchi l'enceinte des murailles, qu'ils furent surpris de se trouver en face d'un second fossé, et d'un second rempart qu'on avait élevé derrière le premier. Bientôt, assiégeants et assiégés étant entrés en relations, et les officiers français ayant pénétré dans la place en qualité de parlementaires, les plus nobles dames de la ville se réunirent pour aller en cortége au-devant d'eux. Elles leurs montrèrent d'abord l'image du roi Charles VIII, exposée dans les rues, comme celle du protecteur et du libérateur de Pise ; puis, les prenant par les mains, et les conduisant dans les églises jusqu'au pied des autels, elles leur dirent : « Si vous ne voulez, messeigneurs, consacrer à notre service vos épées de chevaliers, du moins accordez-nous vos prières de chrétiens. »

La scène était touchante, romanesque même, et faite pour émouvoir des chevaliers français. Ils furent donc saisis d'une grande pitié pour cette ville autrefois célèbre, belle encore dans sa grandeur déchue, et qui, avec ses places désertes, ses monuments solitaires, n'offrait plus que l'image du deuil et de la mort, comme si la cité entière se fut changée en un vaste *campo santo*. Cette commisération chevaleresque, que des alliés à leur solde témoignaient envers une ville ennemie, fut loin d'être partagée par les marchands et les banquiers de Florence. Ils furent émus à leur tour, mais de colère et d'indignation. Ils trouvèrent que messire de Beaumont et ses troupes gagnaient mal leur argent, et comme un million de ducats avait été déjà dépensé inutilement pour reprendre Pise, la Seigneurie, soit manque d'argent, soit mécontentement contre les Français, discontinua le payement de la solde. Un soulèvement général éclata soudain parmi les troupes assiégeantes. Les Gascons donnèrent le signal de la révolte, et les Suisses qui entendaient encore moins qu'eux servir gratuitement la république, saisirent, comme otage, le commissaire de la Seigneurie, et après l'avoir insulté, ils menacèrent de se payer eux-mêmes en mettant au pillage quelque ville du territoire florentin. La situation devenait aussi grave que périlleuse. Bientôt le désordre fut tel, qu'il fallut lever le camp et abandonner encore une fois le siége de Pise. Ce fut alors que Florence, délaissée par ses alliés, outragée par ses ennemis, se trouva réduite à députer vers Louis XII une nouvelle ambassade dont faisait partie Nicolas Machiavel, secrétaire du conseil des *Dix*.

Né à Florence en 1469, Machiavel n'avait que trente et un ans quand il fut nommé, au mois de juillet 1500, membre de la légation envoyée à la cour de France. Ce n'était pas, du reste, la première mis-

sion confiée par la Seigneurie à son zèle intelligent et dévoué. Dans le cours des deux années précédentes, il avait été chargé de plusieurs négociations auprès du seigneur de Piombino, de Catherine Sforza, comtesse de Forli, et des chefs commandant l'armée qui assiégeait Pise. Ces témoignages de confiance qu'il reçut, si jeune encore, du gouvernement de la république ne doivent pas nous surprendre. Ils étaient pleinement justifiés par le caractère réfléchi de Machiavel, ses études approfondies en histoire et en politique, mais surtout par la précoce expérience des affaires qui, dans les vieilles familles florentines, se transmettait avec le sang, le nom et l'exemple, comme une sorte d'héritage traditionnel. Les Machiavelli, qui faisaient remonter leur origine au neuvième siècle, et la rattachaient aux anciens marquis de Toscane, s'étaient déclarés de bonne heure pour le parti guelfe. Seigneurs de Monte Spertoli, ils avaient renoncé à leur titre de nobles pour se faire inscrire parmi les *popolani*, ou citoyens de la commune, seul moyen d'arriver aux emplois sous le gouvernement démocratique de Florence. Le moyen réussit, et leur ambition fut servie à souhait, puisque leur maison donna successivement treize gonfaloniers de justice et cinquante-trois prieurs à la république.

Pourtant, comme tout ce qui brille en ce monde, l'astre des Machiavelli eut un jour son déclin. Après la défaite de Monte Aperti, ils furent bannis, dépouillés de leurs biens, et si, plus tard, revenus dans leur patrie, ils furent souvent appelés aux charges publiques, leur fortune privée ne se releva que difficilement du coup que lui avaient porté l'exil et la confiscation. Le père de Machiavel, jurisconsulte habile et trésorier de la Marche d'Ancône, avait épousé Bartolomea Velli, qui, également issue d'une ancienne famille ruinée par les proscriptions, n'avait d'autre fortune que ses nobles qualités et un remarquable talent pour la poésie. Le jurisconsulte florentin s'était contenté de cette dot qui, aux beaux jours de la Renaissance italienne, devait paraître bien suffisante à un zélé disciple des Gaïus et des Tribonien. Les deux époux s'occupèrent activement de l'instruction de leur fils, cherchant à lui inspirer de bonne heure les mâles vertus et le dévouement à la patrie, qui faisaient jadis le fond de l'éducation dans les républiques italiennes. Le jeune Nicolas répondit avec ardeur aux soins de ses parents. Son âme, que les froides réalités de la vie n'avaient pu encore dessécher, s'imprégna surtout des leçons maternelles, douces et charmantes leçons, primevères de notre saison fleurissante, si suaves à respirer pour l'enfant, si promptes à éclore au rayonnement du foyer domestique! Ainsi germa, dans son imagination naissante, le goût instinctif de la poésie, qu'il tenait de sa mère, et qui, par un singulier rappro-

chement, se mêla chez lui aux études les plus abstraites et aux occupations les plus pratiques.

Si l'influence de la première éducation est toute-puissante et laisse en nous des traces ineffaçables, non moins grande est l'action que peut exercer sur un jeune esprit le contre-coup des événements extérieurs. Machiavel avait neuf ans à peine, quand éclata comme un coup de foudre, la conjuration des Pazzi. L'effet produit à Florence par ce complot fut terrible. L'imagination de l'enfant fut tellement frappée de la commotion profonde qui en résulta, que, trente années après l'événement, il en parlait encore comme s'il eût été accompli la veille, et le relatait ensuite avec ses émouvants détails dans les *Istorie fiorentine*. Bientôt, selon l'usage du temps, une instruction essentiellement classique vint satisfaire au désir immodéré de savoir, qui agitait cette ardente intelligence. C'était l'époque où Laurent de Médicis, échappé aux coups de ses ennemis, employait ses efforts à faire oublier aux Florentins la perte de leur liberté, en leur donnant en échange l'ordre et la paix, et en accordant aux lettres une généreuse protection. Là se retrouvent aussi, dans le jeunesse de Machiavel, deux influences différentes qui, semblables à deux courants opposés, réagiront plus tard sur les opinions, en apparences contradictoires, du publiciste et de l'historien. Nourri d'abord, grâce aux enseignements de son père et aux traditions de sa famille, dans les idées de droit, de justice et de liberté, telles que les avait conçues l'antiquité grecque et romaine, il conserva toute sa vie des principes républicains qui, çà et là, purent fléchir devant le cri de sa misère et la force brutale des circonstances, mais qui restèrent toujours gravés au fond de sa conscience d'homme et de citoyen. D'un autre côté, élevé sous le gouvernement de Laurent le Magnifique, il fut porté naturellement, dès ses jeunes années, à aimer la sage politique et l'administration libérale des Médicis. Il s'habitua d'autant mieux à les entourer d'une respectueuse estime, que son oncle, Paolo Machiavelli, nommé gonfalonier en 1478, était fort attaché au chef tout-puissant de la république. De cette double tendance et de ces différents souvenirs de jeunesse sortira, dans la suite, la composition des *Histoires florentines*, ouvrage consacré tout à la fois à la glorification de Florence et à celle des Médicis. Là il expliquera, tantôt avec la forme élégante de Tite Live, tantôt avec la saisissante profondeur de Tacite, la série des révolutions intérieures qui, en amenant au pouvoir cette riche famille de marchands, entraînèrent le peuple florentin à échanger ses libres institutions contre l'autorité toute personnelle de maîtres aussi ambitieux qu'habiles à dissimuler leurs usurpations.

Veut-on savoir d'ailleurs quelles étaient déjà la maturité d'esprit

et la nature grave des études du futur secrétaire de la république, lorsque, bien jeune encore et ignorant de sa destinée, il cherchait à s'ouvrir par le travail les voies incertaines de l'avenir? Qu'on lise son premier opuscule, composé en 1492 et intitulé : *Allocution à un magistrat qui va entrer en charge.* Par cette sorte de mercuriale destinée à être prononcée dans une solennité publique, et dont le sujet lui avait été donné, comme celui d'une thèse, pour qu'il s'exerçât à l'art de la parole, on verra quelles étaient alors ses opinions sur *la justice* considérée dans ses principes généraux, aussi bien que dans l'application qu'elle pouvait recevoir à Florence vers la fin du gouvernement de Laurent le Magnifique. Après un fervent éloge de cette grande institution sociale, émanation de l'un des attributs divins sur la terre, l'auteur rappelle avec un enthousiasme tout juvénile le trait admirable de Trajan, auquel les vers de Dante ont donné une consécration immortelle. Il manifeste en même temps le vœu que ces beaux vers soient gravés en lettres d'or, pour montrer combien Dieu aime la justice. Établissant ensuite ce qu'elle fut chez les anciens et ce qu'elle est chez les modernes, il exprime cette remarquable pensée : « La justice a exalté l'État des Grecs et des Romains ; elle a donné le bonheur à des républiques et à des monarchies ; elle a plusieurs fois habité notre patrie, l'a élevée et conservée, comme aujourd'hui elle la conserve et l'accroît encore. » Dans cette manière si large d'envisager la justice, de la montrer toujours belle, toujours bienfaisante et, du haut de son inaltérable sérénité, dominant toutes les formes de gouvernements, dont elle est et doit être absolument indépendante, ne trouve-t-on pas en germe le sens éminemment pratique et la rare pénétration de jugement qui distingueront un jour le commentateur éloquent des institutions politiques de l'antiquité?

Deux années après ce début dans la carrière des lettres, Machiavel était placé sous la direction de Marcello di Virgilio, le savant traducteur de Dioscoride, qui, aux fonctions de professeur de littérature grecque et latine, joignait celles de secrétaire de la république. Le jeune Nicolas, qui avait été son élève, fut d'abord employé par lui en qualité de copiste et d'expéditionnaire. Loin de rebuter son orgueil, cet humble et modeste travail fut accepté volontiers par le descendant des anciens marquis de Toscane, comme laissant à son esprit la facilité de prendre ailleurs et plus haut l'essor qui lui convenait. Il profita de ses loisirs pour étudier plus à fond l'histoire de l'antiquité, à laquelle, en vrai païen de la Renaissance, il avait voué une sorte de culte idolâtrique. Se faisant Grec et Romain tour à tour, il offrait à ses compatriotes le rare et austère exemple d'un homme qui, échappant aux distractions énervantes de la jeunesse,

eût voulu transporter à Florence, alors régénérée et affranchie de la domination des Médicis, les mœurs viriles et les fortes institutions de Sparte et de Rome. Une telle prétention semblera bien ambitieuse, bien extraordinaire de la part d'un esprit aussi délié, aussi peu scrupuleux en apparence que celui qu'on attribue généralement à Machiavel. Ce qui, au premier abord, paraît difficile à concilier en lui s'explique, selon nous, par le caractère multiple de ses facultés, par son éducation essentiellement classique, mais avant tout par l'âge qu'il avait à cette époque. A vingt-cinq ans, c'est-à-dire dans la mâle efflorescence de la virilité, quand on a déjà des principes arrêtés et un but à atteindre, la volonté, semblable à un coursier fougueux, ne connaît pas d'obstacles. Rien ne lui paraît impossible, et, dans son audace, elle voudrait soulever le monde. Les difficultés l'arrêtent d'autant moins qu'elle n'est retenue, ni dans ses désirs, ni dans ses aspirations, par la fatale influence qu'exercent sur les esprits ordinaires la corruption politique et la décadence morale dont ils sont les témoins. Bien différent de ses contemporains sous ce rapport, l'élève de Marcello di Virgilio s'était retrempé aux sources vives de l'enseignement dont l'antiquité, cette féconde nourrice des intelligences, n'a cessé, depuis quatre siècles, de prodiguer les inépuisables trésors. Ce fut là que Machiavel, encore plein de séve, de confiance et d'ardeur, puisa les nobles et grandes leçons qu'il devait semer à pleines mains dans plusieurs de ses ouvrages, à côté des principes détestables qui plus tard lui furent inoculés par l'air vicié des cours, les pratiques immorales des gouvernements et le lâche servilisme des peuples.

Certes il n'eût pas donné le spectacle de ces honteuses, de ces affligeantes contradictions, si son esprit, éminent sur tant de points, s'était toujours élevé au-dessus des funestes exemples de son siècle. Mais, si puissante que fût son énergie, il n'était point revêtu, selon l'image du poëte, de ce triple airain qui est l'armure des âmes grandes et fortes, et leur permet d'affronter sans crainte la vie et ses écueils, le monde et ses naufrages. Toutefois, autant qu'on peut admirer à son âge ce qui est beau, ce qui est généreux, il admirait alors sans réserve le juste au cœur stoïque, si bien dépeint par Horace, qui, fidèle jusqu'à la mort à ses principes et à lui-même, préfère, comme Caton, se déchirer les entrailles plutôt que de survivre à la liberté et d'accepter la tyrannie. Ajoutons qu'il trouvait non moins admirable la conduite de Brutus donnant la mort à César, son père adoptif, et croyant par ce coup de poignard servir une cause à laquelle il devait aussi sacrifier sa vie après la défaite de Philippes. Quelque sincère que pût être l'enthousiasme de Machiavel pour ces caractères moulés en bronze et façonnés à l'antique, il

fut loin de les prendre toujours comme modèles, ainsi qu'il est permis d'en juger par ses écrits, plus encore que par ses actes. Il est vrai de dire, à sa décharge, que le siècle des Castruccio et des Borgia n'était pas le siècle des Caton et des Brutus. Instruit par une triste expérience et désabusé des nobles illusions qui avaient fait l'honneur de sa jeunesse, le secrétaire florentin ne comprendra que trop bien, dans la suite, la distance qui séparait son époque des temps auxquels il donait d'abord toute son admiration. C'est alors que, fils de son siècle autant que de l'antiquite grecque et latine, il se montrera de nouveau comme entraîné par les deux courants contraires que nous avons indiqués plus haut. Tantôt, ne craignant pas de se faire l'organe des doctrines condamnables ouvertement pratiquées avant lui et autour de lui, il reflétera, il formulera avec une effrayante précision le système politique dont il fut, nous le répétons, non pas le créateur, mais seulement l'éditeur responsable. Tantôt, se rappelant ses méditations premières sur les beaux livres de Polybe et de Plutarque, de Tite Live et de Tacite, il y cherchera, pour lui-même et pour les autres, des principes de conduite et des modèles de gouvernement. Puis, sur ces graves questions toujours débattues et toujours renaissantes, il tracera les pages qui ont pris rang dans l'histoire de la pensée humaine, parce qu'elles sont éclatantes comme la lumière, impérissables comme toute œuvre portant la marque du génie.

Les qualités supérieures de Nicolas Machiavel ne devaient pas rester longtemps ensevelies dans l'ombre. Nommé, à vingt-neuf ans, chancelier de la seconde chancellerie du Conseil des *Signori*, il remplit si bien son emploi qu'il fut, l'année suivante, choisi comme secrétaire de l'office des dix magistrats *de liberté et de paix*. Les *Dix* ayant alors entre les mains le gouvernement général de la république, les fonctions de secrétaire, que Machiavel exerça pendant quatorze années, avaient une grande importance et réclamaient des aptitudes fort diverses. Elles comprenaient la correspondance pour la politique intérieure et extérieure, les procès-verbaux et l'enregistrement des délibérations du Conseil, la rédaction des traités avec les puissances étrangères, sans compter un grand nombre d'autres attributions que le gouvernement confiait au zèle éprouvé de son secrétaire. Ces attributions variaient suivant les circonstances. Elles consistaient principalement en missions auprès des villes et des princes du voisinage, ou bien en légations auprès des puissances de l'Italie et des États étrangers. Tel est le vaste champ où nous allons voir se produire l'infatigable activité de Machiavel pendant la longue administration de Pierre Soderini, dont il fut à la fois le guide et l'instrument. Sous la nouvelle forme de gouvernement qu'elle s'était

donnée, Florence s'en remettra donc volontiers à la sagesse et à la parole de cet habile secrétaire de la république, dans lequel elle retrouvait le digne rejeton de treize gonfaloniers, et qui, profondément initié aux révolutions de sa patrie comme Thucydide à celles d'Athènes, raisonnait sur l'organisation et la marche des armées aussi bien que Végèce et Xénophon, écrivait sur la politique avec la science précise d'Aristote, et pouvait même, à l'occasion, distraire ses concitoyens du spectacle tragique des guerres civiles par des comédies rappelant l'esprit observateur et la verve railleuse d'Aristophane.

III

Au moment où, préparé par de fortes études et une première connaissance des affaires, Machiavel débuta dans la vie politique, l'Italie et les autres États de l'Europe se trouvaient dans les circonstances les plus graves. Le quinzième siècle était sur le point de finir. Avant de faire place à un nouveau siècle, il venait de voir tomber les Médicis à Florence, les Sforza à Milan, mourir Charles VIII et l'empereur Frédéric III, puis commencer à Rome, en France, en Allemagne, les règnes d'Alexandre VI, de Louis XII et de Maximilien d'Autriche. Or ces trois puissances, Rome, la France et l'Allemagne, aspiraient, pour des motifs plus ou moins légitimes, à s'emparer d'une partie du territoire italien afin d'établir leur prédominance sur tout le reste de la péninsule. De son côté le vainqueur des Maures, Ferdinand le Catholique, non content d'être le maître de toutes les Espagnes et de l'immense empire que le génie de Colomb lui avait ouvert au delà de l'Atlantique, convoitait déjà la conquête de Naples, qui devait lui être assurée bientôt par l'épée de Gonzalve de Cordoue. Sur d'autres points, les États du nord et de l'ouest de l'Europe ressentaient les premières commotions causées par le souffle de la Réforme, tandis que, au Sud et à l'Est, la chrétienté ne cessait d'être menacée par les Turcs. Dans l'Italie centrale on voyait, ici les principes démocratiques dont Savonarole avait proclamé l'avénement continuer d'agiter les vieilles républiques et les jeunes principautés, là les anciennes factions guelfe et gibeline recourir à la violence et au crime pour relever la bannière du sacerdoce ou de l'empire. Profitant de tous ces troubles, les Médicis conspiraient sourdement dans le but de rentrer à Florence, alors que Machiavel, encore inconnu, commençait à y formuler dans son esprit l'idée de l'unité italienne, dont il se fit le premier révélateur. A l'époque où il entre en scène, tout était sombre, inquiétant, et pouvait servir de

prologue au drame qui allait s'ouvrir avec le seizième siècle. « Les événements, selon une juste observation, marchaient comme dans la tragédie antique, et si Machiavel, placé sur le champ de bataille, ne sut pas toujours apprécier sûrement les péripéties du combat, il ressentit du moins cet ébranlement profond que les grandes crises impriment aux grands esprits[1]. »

Après la levée du siége de Pise, le secrétaire de la république avait été, comme on l'a vu, chargé d'accompagner Francesco della Casa dans l'ambassade envoyée à la cour de France. En lui confiant une mission aussi délicate, la Seigneurie avait pensé que, mieux que tout autre, il pouvait dans cette triste affaire, dont il avait suivi de près toutes les phases, défendre les intérêts de son gouvernement. Les instructions des deux agents, rédigées par Marcello di Virgilio, le maître et le patron du jeune secrétaire florentin, montrent bien comment se pratiquait la politique du temps, et à quelle école Machiavel allait continuer de recevoir des leçons. Les envoyés avaient ordre de partir en toute diligence pour Lyon, afin d'y porter au roi très-chrétien des explications sur les événements de Pise, et de lui fournir des raisons prouvant que la république ne devait pas être inculpée au sujet de ces désordres. Ils devaient s'étendre sur l'avanie faite au commissaire florentin, sur sa captivité qui était un affront pour la république, et raconter toutes les *vilainies* auxquelles il avait été exposé. On leur recommandait expressément de ne point parler d'abord du sire de Beaumont, commandant l'armée de siége, parce qu'il était nécessaire de le ménager pour ne pas exciter son ressentiment, et parce que d'ailleurs Florence avait elle-même réclamé ce chef, qu'elle désirait placer à la tête de ses troupes auxiliaires. Il était bon et utile, au contraire, de faire *tout haut* son éloge, de vanter son courage et de rejeter sur d'autres la responsabilité des événements, surtout en présence du cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen et premier ministre de Sa Majesté. Mais s'il se rencontrait ensuite pour les envoyés une occasion favorable de parler *en toute liberté* devant le roi ou devant quelques personnages de la cour, ils devaient nettement accuser M. de Beaumont de lâcheté et de forfaiture, et lui reprocher notamment d'avoir reçu sous sa tente et à sa table des ambassadeurs lucquois qui allaient de là transmettre aux habitants de Pise les projets des assiégeants. De pareilles instructions, si contraires au sens moral, et pourtant si conformes, il faut le reconnaître, aux usages diplomatiques du temps, étaient assez difficiles à exécuter ponctuellement dans toute leur teneur. Mais le secrétaire de la république faisait partie de la légation, et Marcello

[1] Charles Louandre, *Étude sur Machiavel*

di Virgilio s'était sans doute porté garant auprès de la Seigneurie que son élève trouverait en lui-même les ressources nécessaires pour sortir d'embarras, de façon à justifier pleinement la conduite du gouvernement florentin.

Arrivés à Lyon le 26 juillet 1500, Machiavel et della Casa n'y trouvèrent plus le roi, ni la cour. Ils furent reçus par le précédent ambassadeur, Lorenzo Lenzi, qui était resté dans cette ville pour les attendre, après avoir eu de Louis XII son audience de congé. L'agent florentin compléta leurs instructions premières par des recommandations fondées sur son expérience pratique. Il leur répéta qu'ils devaient avant tout ménager M. de Beaumont, faire valoir ses bonnes intentions envers Florence, et le taxer, au plus, d'hésitation dans le caractère, ou d'inaptitude à commander l'obéissance. Par opposition, il fallait accuser de tous les désastres survenus les Lucquois, qui s'étaient rendus au camp devant Pise, et ne pas craindre d'aggraver leurs torts lorsqu'on en parlerait au cardinal-archevêque de Rouen[1], à Mgr d'Alby, son frère, et au maréchal de Gié, « tous trois mal disposés, en leur qualité de Français, pour les Italiens, » suivant l'observation de Lorenzo Lenzi. Ce devait être principalement, ajoutait-il, quand les envoyés se trouveraient sans témoins en présence du cardinal, que, « dans un changement de ton, dans un contre-temps de langage, » ils pourraient charger à outrance ces mêmes Italiens, ces mêmes Lucquois, dont les actes seraient alors représentés comme empreints d'une si grande malveillance, que tous les méfaits accomplis retomberont forcément sur eux. Quant aux personnes envers lesquelles il convenait d'user d'égards et de ménagements, il citait en première ligne toutes celles qui étaient attachées à la maison du cardinal ministre, puis le secrétaire d'État Robertet[1], dont on recevrait aide et conseil, et le maréchal de Gié, Pierre de Rohan. Parmi les Italiens résidant à la cour de France, et dont les avis étaient bons à prendre dans l'intérêt de la république, il signalait Mgr Trivulce, qui avait un grand crédit auprès du roi, puis le comte Opizone de Novarre et le marquis de Cotrone, que les malheurs du temps avaient contraints de quitter leur patrie. Munis de ces recommandations particulières, les deux envoyés florentins vont donc agir sur un terrain qui ne leur sera pas étranger, et rendre d'autant mieux compte de leurs actes et de leurs impressions dans

[1] Dans ses dépêches et ses lettres familières, Machiavel désigne souvent le célèbre et puissant ministre de Louis XII, sous l'appellation tout italienne de *Roano*, Rouen.

[2] Florimond Robertet, seigneur de Fresnes, avait été poussé à la cour par Pierre de Beaujeu, duc de Bourbon, et il y remplit les fonctions de secrétaire d'État sous Charles VIII, Louis XII et François I[er].

une série de dépêches signées de chacun d'eux, mais rédigées le plus souvent par Machiavel.

Dès les premières lettres, on constate que sur le théâtre plus vaste qui lui est ouvert, en présence d'un roi déjà renommé au loin par la puissance de ses armes et les nobles qualités de son cœur, et surtout dans ses relations avec un ministre aussi sage qu'habile à défendre ou à rehausser la gloire de son souverain, le secrétaire de la république sent grandir sa responsabilité, en raison des difficultés de sa tâche et de l'importance des intérêts qui lui sont confiés. Le langage de ses dépêches n'indique pourtant ni hésitation, ni embarras ; il prouve que le jeune diplomate entre de plain-pied et respire à l'aise dans la sphère qui lui convient. Le ton en est à la fois ferme et contenu, libre sans témérité, comme sans complaisance servile pour la Seigneurie dont la conduite précédente et les actes ultérieurs sont loin d'avoir toujours l'approbation des envoyés du gouvernement florentin. La même liberté d'allure, la même justesse d'appréciation se manifestent aussi dans les jugements portés sur la cour de France, sur le caractère du roi, de ses ministres et des personnages qui sont plus ou moins en faveur auprès de Sa Majesté très-chrétienne. On y trouve, non sans un véritable intérêt, le tableau de la cour de Louis XII opposé au tableau de celle de Charles VIII, dont Francesco della Casa nous a déjà tracé une peinture si fine et si exacte.

L'une des singularités de cette correspondance, c'est d'offrir le piquant spectacle d'ambassadeurs chargés d'atténuer, d'excuser autant que posssible l'étroite et impolitique parcimonie de leur gouvernement, et qui, au début de leur mission, sont les premiers à se plaindre que ce même gouvernement les fasse voyager à grands frais sans leur donner les moyens de subvenir aux dépenses les plus nécessaires. Machiavel réclame notamment de la Seigneurie,— et il y revient plus d'une fois, — qu'elle veuille bien augmenter son traitement qui est inférieur de moitié à celui de Francesco della Casa. Par un sentiment de dignité, aussi bien que pour ne pas s'endetter encore plus, il déclare ne pouvoir accepter les 20 ducats qu'on lui offre par mois, préférant solliciter son rappel si l'on refuse de lui accorder satisfaction. Devant ses réclamations, les magnifiques seigneurs font comme les sourds qui ne veulent pas entendre. Ils se contentent de lui répondre par de belles paroles sur le zèle dont il a toujours donné les preuves, et ils laissent, en attendant, lè pauvre secrétaire se ruiner au service de la république, laquelle n'est assez riche, paraît-il, ni pour payer sa gloire ni pour défrayer ses ambassadeurs.

Au milieu de ces déboires, et après un pénible voyage fait à cheval et à marches forcées, Machiavel et son compagnon trouvent enfin le roi à Nevers. Ils commencent par se présenter chez le premier

ministre, lui exposent les motifs de leur mission et se recommandent à ses bons offices, parce qu'ils voient en lui le protecteur le plus zélé de la république. Dans une réponse assez brève, le cardinal d'Amboise leur laisse entendre que la justification de ce qui s'était passé au camp devant Pise n'était pas bien nécessaire, puisque les faits étaient déjà d'une date ancienne. La chose importante, selon lui, pour la dignité du roi et pour l'intérêt de la république, était d'aviser, quant à présent, à ce que l'un et l'autre avaient perdu d'honneur et d'avantages. Ce préambule terminé, le cardinal demanda vivement ce que la Seigneurie comptait faire pour recommencer le siége de Pise et le mener cette fois à bonne fin. En continuant de discourir ainsi, le premier ministre et les envoyés florentins arrivent au logis du roi qui venait de dîner et s'entretenait à table avec quelques seigneurs de la cour. S'étant levé peu après, Louis XII fait entrer les ambassadeurs, reçoit leurs lettres de créance, puis, les conduisant dans une salle à part, il leur donne audience immédiatement, en présence du cardinal, du secrétaire d'État Robertet, de Trivulce, de l'évêque de Novarre et des deux seigneurs Pallavicini. Alors Machiavel prend la parole, et, dans un récit fort détaillé de tous les faits, il s'étend sur le départ des Gascons, la révolte des Suisses et la détention arbitraire du commissaire florentin; mais il se garde bien de mentionner, cette fois, l'intervention hostile des Italiens, à cause des seigneurs de cette nation qui assistaient à l'audience, « car plus de mal que de bien, dit-il dans sa dépêche, aurait pu en résulter. »

Le roi répondit aux ambassadeurs que, pour tout ce qui s'était passé devant Pise, la faute devait être attribuée, et au gouvernement florentin et à l'armée française : double imputation que le cardinal, parlant après le roi, confirma par de plus longs développements. A la suite d'une réplique dans laquelle les envoyés essayèrent de justifier leur gouvernement, Louis XII dit qu'il ne fallait plus toucher à ce point. Il connaissait, d'ailleurs, la traîtrise habituelle des Gascons, la cupidité et les extorsions des mercenaires suisses, ajoutant que si Beaumont, son lieutenant, avait été plus « homme d'obéissance, » la chose n'aurait pas ainsi tourné à mal. Comme les Florentins, prévenus par Lorenzo Lenzi de l'amitié que le cardinal portait au sire de Beaumont, affirmaient qu'ils avaient toujours reconnu en lui un officier non moins jaloux de l'honneur de son maître que des intérêts de la république, sa fidèle alliée, « Sa Majesté paraissant croire, poursuit Machiavel, qu'on avait assez parlé de ces choses, se tourna vers nous et dit : « Mais si cette entreprise a eu « une fin si funeste pour vous, et si peu honorable pour moi, car ja-« mais mes armées n'ont dû renoncer dans de pareilles opérations

« militaires, il faut délibérer sur ce qui est à faire en réparation de « mon honneur et de vos préjudices. Il y a quelques jours que je l'ai « fait entendre à vos seigneurs, et par leurs ambassadeurs, et par « mon courrier qui a été expédié en Toscane. A cet égard, j'ai fait, « de mon côté, jusqu'à cette heure, ce qui est possible ; je continue- « rai ainsi à l'avenir, et je vous demande quelle réponse vous me « donnez. » Sur l'observation faite aussitôt par les ambassadeurs que le peuple florentin, lassé d'une guerre si funeste, n'était plus disposé à renouveler une autre attaque, mais qu'il espérait que Sa Majesté voudrait bien lui rendre la ville de Pise qui lui avait été enlevée précédemment, le roi, le cardinal et les seigneurs se récrièrent tous en disant qu'il ne convenait pas que le roi fît à ses dépens la guerre pour la république. « Nous répondîmes alors, porte la fin de la dépêche, que nous ne l'entendions pas ainsi, mais avec la condition de rembourser à Sa Majesté toutes ses dépenses, une fois que Pise serait entre nos mains. Ce à quoi il nous fut répliqué que le roi ferait toujours son devoir suivant les clauses indiquées dans les *capitoli.* »

Par le compte rendu de cette audience on peut voir que, dès la première entrevue, les rôles sont nettement dessinés entre les acteurs. Porté par son esprit juste et droit à mettre toute dissimulation de côté, Louis XII reconnaît également les torts des uns et des autres. Il blâme la conduite du gouvernement florentin et n'épargne pas plus les reproches à la défection de ses troupes, qu'à la désobéissance de Beaumont, leur commandant. Les ambassadeurs, à leur tour, en applaudissant au langage ferme et mesuré du roi, parlent comme des hommes placés dans une situation difficile, et retenus par la crainte de froisser des amours-propres, de blesser des intérêts contraires. Une nouvelle dépêche des envoyés florentins va nous faire mieux connaître la situation et montrer que les Trivulce, les Pallavicini et autres Milanais ou Napolitains, bien que soldés et entretenus par la France, n'en sont pas plus dévoués à ses intérêts. « Sa Majesté n'a auprès d'elle qu'une très-petite cour, si on la compare à celle de l'autre roi (Charles VIII), et le tiers de cette petite cour se compose d'Italiens. On dit qu'il en est ainsi parce qu'on ne distribue pas les traitements avec cette abondance que désireraient les Français. Les Italiens, les uns par une raison, les autres par une autre, sont tous mal contents, à commencer par messer Gianjacopo (Trivulce) qui ne trouve pas qu'on fasse assez pour sa réputation. Connaissant son opinion sur le passé, et parlant par hasard, dans l'église, des événements de Pise, il donna toujours, même avec des paroles bienveillantes, le tort aux Français, en ajoutant ces paroles précises : « Ils voudraient, en disant que de tous côtés on a failli,

« rendre commune aux autres la faute qui est à eux seuls. » Nous ne parlons pas du reste des Milanais, ils ressemblent tous à leur chef (Trivulce). Parmi les Napolitains, il y en a un grand nombre qui veulent, en désespérés, que l'entreprise sur Naples se commence ; mais ils sont tous mécontents, parce qu'ils ont contre eux tout le conseil de la reine (Anne de Bretagne). Il est vrai que le roi est prêt, mais ce n'est pas pour partir sitôt. Il comptait, Pise rendue, avec l'argent qu'il tirait de vous, avec les secours que lui offraient le pape et les Orsini, et sous l'égide de sa réputation, lancer son armée sur Naples ; mais les choses ayant eu une issue différente, il prêtera l'oreille à quelque accord plutôt qu'il n'ordonnera l'attaque. Déjà même on parle d'ambassadeurs napolitains qui se rendraient ici à cet effet. »

Plus loin, après avoir parlé, dans la même dépêche, des démarches actives de l'ambassadeur vénitien qui sollicite l'appui de la France contre le Turc, en ayant soin, pour obtenir des secours, d'exagérer les dangers et les pertes de la sérénissime république, Machiavel arrive aux demandes faites aussi par le pape Alexandre VI. Pour la première fois il y prononce le nom du trop célèbre César Borgia, qui, plus tard, se représentera bien souvent sous sa plume, et celui de Vitellozzo Vitelli, le frère du condottiere décapité l'année précédente à Florence et l'une des futures victimes de l'horrible guet-apens de Sinigaglia. « Le pontife veut l'appui du roi pour l'occupation de Faenza, afin de joindre cette ville à Forli et à Imola pour son Valentinois (César Borgia) ; mais on ne dit pas le roi disposé à donner cet appui. Il lui paraît avoir accordé au duc assez de bienfaits ; cependant il ne le désespère pas, et il và l'entretenant comme il a toujours fait jusqu'à présent. »

Une chute faite par le roi qui, dans une partie de chasse, est tombé de cheval et s'est démis l'épaule, défraye quelques-unes des dépêches suivantes. Au milieu de l'émotion causée à la cour par cet accident, les ambassadeurs florentins font part à leur gouvernement d'un autre sujet de préoccupation qui a, pour eux et pour la république, un intérêt bien plus direct. Ils savent que des rapports, venus de Toscane, ont excité, au plus haut point, l'irritation du roi et de son premier ministre. Par prudence, ils s'abstiennent, momentanément, de se présenter à la cour, ou de parler de leurs affaires, pour laisser à Sa Majesté et au cardinal le temps de revenir à des dispositions plus calmes. Le froid accueil de Robertet est, à leurs yeux, une preuve certaine que la situation est devenue difficile. Contre son habitude, le secrétaire d'État les a reçus « avec des paroles qui n'étaient pas bonnes, » et il s'est plaint de la désunion qui divise les Florentins, dont les uns, a-t-il dit, « voulaient

Pierre de Médicis, et les autres ne demandaient nullement la restitution de Pise. » Un nouvel incident vient accroître la perplexité des ambassadeurs. C'est l'arrivée de Corcou, le maître d'hôtel de Louis XII, qui, de retour de sa mission en Toscane, s'était rendu à Melun, où le roi avait été transporté. Les deux Florentins ayant cru devoir lui faire leur visite, de nouvelles accusations sont, de part et d'autre, échangées à propos de la défection des Suisses. Encore tout plein du souvenir de ce qu'il a vu et entendu dans l'enquête qu'il vient de poursuivre, l'homme de confiance du roi finit par s'emporter et jusqu'à dire aux représentants de Florence : « Allez, ce qui vous a enlevé Pise, c'est que vous n'avez pas dépensé, avec tous ces seigneurs, ou capitaines, huit ou dix mille ducats. Dans de semblables circonstances, il faut avoir le sac ouvert. En faisant ainsi, on dépense *un;* en faisant autrement, on dépense *six.* »

En présence des nuages qui s'amoncelaient de toutes parts, della Casa et Machiavel essayèrent vainement de conjurer l'orage, en s'adressant à Son Éminence le cardinal. Aux reproches amers qu'il leur adressa sur la nécessité où s'était trouvé le roi de payer les troupes que la république devait solder régulièrement, ils opposèrent le dévouement que le peuple florentin n'a cessé de montrer pour la France. « Il nous répondit, écrit Machiavel, que tout cela n'était que paroles. Il parut même que le cardinal ajoutait peu de foi à nos suppositions, et qu'il était fort mécontent de Vos Seigneuries, parlant à si haute voix, que tous les assistants l'entendaient; puis il monta tout de suite à cheval pour aller à ses plaisirs. » Ainsi donc, loin de s'apaiser, le ressentiment de Georges d'Amboise s'était accru. Les ambassadeurs, déçus de ce côté, se tournèrent vers le roi, espérant qu'il leur serait plus favorable que son tout-puissant ministre. Ils attendirent, en conséquence, une occasion opportune pour lui présenter directement une lettre que la Seigneurie lui avait écrite, et à propos de laquelle ils comptaient ramener le prince aux sentiments de bienveillance qu'il avait montrés jusque-là pour la république.

La dépêche, contenant les détails fournis par eux à ce sujet, et datée du 26 avril 1501, est curieuse en ce sens que, sous le prétexte de faire connaître les fâcheuses dispositions de la cour de France, et d'indiquer les moyens d'en prévenir les effets, les ambassadeurs donnent adroitement à la Seigneurie une leçon implicite, et facile à saisir. Ils ne lui dissimulent pas le mécontentement qu'ils éprouvent des reproches adressés à l'avarice et à l'impuissance du gouvernement florentin. Si Machiavel, dont ici on reconnaît bien l'esprit et le style, y juge sévèrement, non pas le roi et son ministre, mais les hommes qui les entourent, il n'est pas moins

net et hardi dans les avertissements qu'il croit utile d'adresser aux magnifiques seigneurs. « Ne vous imaginez pas, leur dit-il, que de bonnes paroles, ou de bonnes conditions, servent à quelque chose; elles ne sont pas entendues. Rappeler la fidélité de notre ville envers la couronne de France, les actes qui se sont accomplis sous le roi précédent, les dommages éprouvés par l'événement de Pise, les avantages que Sa Majesté tirerait de vous, si vous étiez forts, la sécurité que notre grandeur donne au roi en Italie et le peu de fondement que lui offre la foi des autres Italiens, tout cela est superflu, parce que ces choses sont autrement examinées, et vues d'un autre œil que ne peuvent les voir ceux qui ne sont pas venus en France. Ces gens-ci sont aveuglés par leur puissance et par leur intérêt; ils n'estiment que *quiconque est armé*, ou bien *prêt à donner*. Voilà ce qui nuit tant à Vos Seigneuries; ils croient que ces deux qualités vous manquent; ils croient aussi que, par suite du dernier désastre de Pise, vous vous regardez comme mal servis et abandonnés; ils appellent votre gouvernement monsieur Rien, *Ser Nichitlo*. Ils baptisent votre impuissance du titre de désunion, et ils attribuent la défection si peu honorable de leur armée au mauvais gouvernement de Florence. » Quant aux mesures à prendre pour sortir d'embarras, Machiavel les résume en disant qu'il faut envoyer d'autres ambassadeurs, munis d'instructions nouvelles, et apportant avec eux l'ordre de payer les Suisses, mais surtout *les moyens* de se faire des amis. « Il n'y a personne ici, dit-il en terminant, qui ne se soit créé un protecteur sur lequel il puisse compter, un protecteur qui sache *manéger* dans les embarras de son client; vous seuls en êtes privés. L'amitié du roi et de « Rouen, » il faut la soutenir de manière qu'elle se maintienne, puisque cette amitié a été altérée par le triste sort de notre ville, et par tant d'intrigues de nos adversaires. »

IV

Les difficultés politiques n'étaient pas les seules qui vinssent inquiéter les représentants de Florence : les embarras d'argent ne tardèrent pas à compliquer, pour eux, la situation. A force de demander, Machiavel avait obtenu enfin le même traitement que son collègue, della Casa, c'est-à-dire huit livres florentines par jour[1]; mais cette allocation, étant devenue insuffisante à l'un comme à

[1] La livre de Florence valant 80 centimes, c'était 6 fr. 40 cent.

l'autre, tous deux élevèrent les mêmes réclamations, à ce sujet. Leurs lettres renferment, à cette occasion, des détails intéressants sur la nature des dépenses et les frais de représentation que les usages du temps pouvaient imposer à des agents diplomatiques en mission auprès d'une cour aussi nomade que l'était alors celle de France.

Ils sont obligés de la suivre partout, de Lyon à Nevers, de Nevers à Melun, de cette ville à Saint-Pierre-le-Moutier, pour l'accompagner ensuite à Montargis et à Blois, à Tours et à Nantes. Ces royales étapes, renouvelées sans interruption, et accompagnées de chasses, de fêtes et de tournois, n'ont pas seulement l'inconvénient de rompre, à tout moment, le cours des négociations déjà entamées, elles sont aussi, pour les ambassadeurs florentins marchant à la suite de la cour, une cause perpétuelle de fatigues, de dérangements et de dépenses considérables. Il leur faut, disent-ils, avoir une certaine représentation, pour l'honneur de la république; se pourvoir de chevaux, de serviteurs en nombre suffisant; loger, non pas dans des hôtelleries, mais en des maisons particulières, d'apparence convenable, où il est nécessaire de se procurer toutes choses indispensables pour l'ameublement, et la préparation de la nourriture. Ils ont à supporter, en outre, des dépenses extraordinaires de fourriers, de portiers, de courriers chargés, par suite de continuels déplacements, de porter ou d'aller chercher leurs dépêches. Tout cela réuni leur coûte, à chacun, un écu et demi par jour; mais comme, en arrivant à Lyon, tous deux ont dépensé cent écus pour équipages et habillements, sans compter trente florins pour frais de poste jusqu'à cette ville, ils se trouvent actuellement sans un sou, *senza un soldo*. Ils sont donc réduits, ce qui est fort pénible pour deux ambassadeurs, à n'avoir plus de crédit dans les choses publiques et dans les affaires particulières. En vrais Florentins qui savent compter, ils établissent ainsi, par *doit* et *avoir*, leurs états de situation avec la Seigneurie. Après avoir démontré qu'ils y mettent du leur, ils concluent en déclarant que si la provision n'arrive pas, ils seront contraints de retourner en Toscane, car ils préfèrent se trouver en Italie, plutôt qu'en France, à la discrétion de la mauvaise fortune.

Laissant ensuite ces misérables questions de frais de voyage, que nous rapportons seulement comme traits assez caractéristiques des mœurs et agissements de l'époque, les envoyés de Florence reviennent à l'objet principal de leur mission. C'était encore une question d'argent pour la république, mais compliquée d'une question d'honneur pour la France. « Si Vos Seigneuries n'y remédient pas, dit Machiavel, qui écrit pour son collègue alors malade, vous vous

trouverez bientôt dans une telle situation avec ce roi, que vous aurez plus à penser aux moyens de garder et de défendre ce que vous possédez, qu'à l'espoir de recouvrer ce que vous avez perdu. C'est ainsi que nous l'a fait entendre Robertet qui, seul, est resté notre ami; mais bientôt vous le perdrez, si vous ne l'entretenez pas avec *autre chose* que des mots. Il en est de même de quelques autres protecteurs, ainsi que de messer Jean-Jacques Trivulce. Un matin, nous étions à la cour, il nous appelle et nous dit : « Je suis fâché « de voir votre Ville dans un danger très-grand, et tel, que si vous « n'êtes pas prêt à y porter remède, il faudra penser à vous défen- « dre de la colère de ceux-ci, parce que leur nature est de s'en- « flammer subitement. Une fois qu'ils ont offensé quelqu'un, ils « ne pardonnent plus; au contraire, ils continuent d'offenser. Ainsi, « pensez à ce qu'il est nécessaire que vous fassiez, et surtout agis- « sez vite. » Il nous dit ces paroles avec de tels accents et une telle vivacité, que, d'après les choses que nous avons vues et entendues, nous pouvons juger que Sa Seigneurie nous a parlé *de tout cœur.* »

Après cet avertissement donné par Trivulce, une entrevue que les ambassadeurs ont eue avec le cardinal d'Amboise leur a donné une nouvelle preuve que les choses en étaient venues au point que l'amitié ou l'inimitié du roi, en d'autres termes, une alliance puissante ou une guerre désastreuse pour la république, dépendait de la réponse qu'ils comptaient recevoir de la Seigneurie. Ils savent, en effet, de bon lieu, qu'on intrigue fort activement, auprès de Sa Majesté, afin de la pousser à s'emparer de Pise pour son propre compte. On arrangerait là, pour le roi de France, un État auquel on adjoindrait, avec le temps, Livourne, Pietra Santa, Lucques et Piombino. Puis Sa Majesté y tiendrait un gouvernement, ce qui ne serait pas difficile, suivant la dépêche, « la matière étant bien préparée à l'avance pour l'annexion, » car, dès ce temps-là, on connaissait déjà l'art de pratiquer, sous main, les manœuvres annexionistes, avant d'en recueillir les profits au grand jour. Cette nouvelle principauté, devenant contiguë au duché de Milan, dont Louis XII était maître, serait un degré et un acheminement de plus pour arriver à l'entreprise sur Naples, quand on jugera convenable de l'exécuter. C'est en s'appuyant sur le ressentiment actuel du roi contre Florence, sur les avantages politiques et militaires que lui assurerait une telle combinaison, et aussi sur le grand nombre d'ennemis que la république s'est suscités partout, qu'on a mis ce projet en avant.

« Comme Vos Seigneuries, ajoute la dépêche, sont ici l'objet de la haine de chacun, on dit que Sa Majesté est toujours sûre de

gagner quelque chose, ne fût-ce qu'en vous causant un déplaisir. Ainsi que vous le désirez, nous vous écrivons en toute largeur et toute sincérité, comme il nous semble voir et entendre les affaires de ce pays. Si quelque supposition hasardée est faite par nous, c'est que nous aimons mieux, en écrivant, nous exposer à une erreur, et ainsi nous faire tort à nous-mêmes, que de manquer à la république, en nous trompant et en gardant le silence envers vous. Nous croyons pouvoir agir de la sorte, parce que, nous confiant dans la prudence de Vos Seigneuries, nous savons qu'elles examineront nos lettres avec soin, pour en tirer ensuite un jugement vrai et une bonne résolution. Nous vous rappelons respectueusement qu'il faut envoyer ici des ambassadeurs au plus vite, de façon que, par votre prochaine lettre, on soit prévenu qu'ils vont arriver. Pour nous, nous ne pouvons pas plus faire, dans cette situation, que nous n'avons fait, et il ne nous reste plus rien à mettre au jeu. Nous ne voudrions pas assister à la dissolution d'une amitié que l'on a mendiée, qui a été entretenue avec tant de sacrifices, et conservée avec tant d'espérances. Jusqu'à ce qu'il vienne de chez vous un autre envoyé qui nous permette de nous présenter devant les personnages de cette cour, nous ne leur parlerons pas davantage, par la raison que, comme nous n'avons rien à leur dire, ils penseraient que nous nous moquons d'eux. Nous nous ferons voir seulement, afin qu'ils sachent que nous sommes là, et qu'au besoin ils puissent nous appeler. »

Certes, il est impossible à des hommes représentant un gouvernement à l'étranger, de lui dire, en un plus ferme langage, qu'il a compromis, par sa faute, le succès d'une négociation, fermé toute issue nouvelle à ses agents, et que ceux-ci, réduits à l'inaction et au silence, n'ont plus qu'à lui laisser la complète responsabilité d'une affaire dont ils veulent se dégager absolument. Avec non moins de raison que de courage, le jeune secrétaire florentin trace ici, à des hommes vieillis dans la politique, la ligne de conduite qu'ils doivent suivre à l'avenir, en indiquant, à la fois, celle qu'ils ont eu le tort de n'avoir pas suivie dans le passé. Après une nouvelle dépêche, qu'il adresse encore pour presser l'envoi d'un autre ambassadeur et l'expédition immédiate de la somme réclamée par le gouvernement français, la Seigneurie annonce enfin qu'elle a fait choix de Luca degli Albizzi, pour la représenter auprès de Louis XII. Les ambassadeurs en profitent pour recommander plus instamment que jamais, à leur gouvernement, de se faire, à la cour de France, « quelque ami qui, mû par d'autres motifs que par une affection naturelle, connaisse les affaires de la Seigneurie, et puisse *manéger* de façon à ce que l'agent florentin se serve de lui

à l'avantage de la république. Nous ne dirons pas autrement ce qu'il faut et pourquoi, ajoutent discrètement les ambassadeurs, parce que vous avez auprès de vous tant de sages citoyens qui ont rempli des légations en France, et qui sauraient vous en rendre meilleure raison que nous. Nous vous dirons seulement que c'est avec ces armes que les Pisans se défendent, que les Lucquois vous offensent, que les Vénitiens, le roi Frédéric de Naples, et tous ceux qui ont quelque affaire à traiter, se soutiennent en ce pays. » Nouvelle et triste révélation fournie par les envoyés florentins sur la vénalité des consciences à une époque où toute chose, même ce qu'il y a de plus sacré au fond de l'âme humaine, se mettait à l'encan, comme une vile marchandise!

Et comment ne pas s'indigner, aujourd'hui, malgré le temps et la distance, contre des principes et des actes aussi détestables? Comment ne pas noter d'infamie ce siècle brillant, mais immoral, qui, dès son début, érigeait ainsi la corruption en auxiliaire de la politique, préconisait la fourberie et la violence comme des moyens légitimes de gouvernement, et, après avoir fait prévaloir, parmi toutes les cours, toutes les chancelleries de l'Europe, la théorie de l'empoisonnement et de l'assassinat, devait achever, dans les horreurs de la guerre civile, une ère souillée déjà par les sanglants excès du fanatisme religieux? Qu'on ne s'étonne plus, maintenant, que devant cette perversion complète du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, dont l'odieux spectacle lui était donné partout, en deçà et au delà des Monts, l'esprit de Machiavel, flottant sans cesse entre le bien et le mal, ait fini par en perdre la véritable notion. De là surgiront tant de principes immoraux que, plus tard, il énoncera et discutera si froidement, et qui le porteront à soutenir, par exemple, qu'un chef d'État peut indifféremment, selon les circonstances, se parer de la vertu, ou se couvrir du vice, pourvu que l'un ou l'autre assure le maintien de sa domination [1].

Cependant Louis XII avait transféré sa cour à Blois, et comme Francesco della Casa, de plus en plus malade, s'était rendu à Paris pour y consulter d'habiles médecins, Machiavel se trouva seul chargé des affaires de la légation, alors que le fardeau en était plus que jamais difficile à porter. Au lieu de lui peser, ce surcroît de responsa-

[1] « Bien des gens ont imaginé des républiques et des principautés telles qu'on n'en a jamais vu ni connu. Mais à quoi servent ces imaginations? Il y a si loin de la manière dont on vit à celle dont on devrait vivre, que celui qui veut en tout et partout se montrer homme de bien, ne peut manquer de périr au milieu de tant de méchants. Il faut donc qu'un prince qui veut se maintenir, apprenne à ne pas être toujours bon, et à en user bien ou mal, suivant la nécessité. » — Machiav., *Le Prince*, ch. xv.

bilité sembla, au contraire, doubler ses forces et son énergie. Devenu par là maître de la situation, et doué d'une activité bien plus grande que son collègue, il multiplie ses instances auprès de la Seigneurie, afin de presser une solution dont il a précédemment indiqué les moyens. En même temps, et malgré l'abstention dans laquelle il avait dit vouloir se renfermer, il profite du moment où il est seul pour user d'une dernière tentative. Un matin, apprenant que le cardinal d'Amboise est attendu à Blois, il monte à cheval sous le prétexte de se donner le plaisir d'une promenade aux environs ; mais, en réalité, pour se porter à la rencontre du premier ministre. A force de chevaucher, il arrive, presque au même instant que Son Éminence, à un bourg situé à huit lieues de Blois. L'heure étant trop avancée, il n'ose, par convenance, se présenter au logis du cardinal, et il attend jusqu'au lendemain le moment où celui-ci doit partir, pour se trouver, comme par hasard, sur son passage. Le jeune diplomate aborde le ministre avec respect, lui présente ses très-humbles salutations, et met aussitôt l'entretien sur les affaires de la république. Il dépeint en vives couleurs la situation pénible de la Seigneurie, l'accablement dont elle est atteinte à l'instant où elle paraissait reprendre ses forces et sa renommée. Cet extrême abattement, elle le doit aux mille calomnies de ses adversaires qui ont ourdi de tels desseins contre elle, qu'il n'est pas un Italien qui n'ait maintenant la hardiesse de l'attaquer. A l'appui de ses assertions, Machiavel raconte la prise d'armes d'Orsini, de Vitellozzo et de Baglioni[1], dont le projet bien connu est de diriger une attaque sur le territoire florentin. En conséquence, il supplie le cardinal de ne point retirer sa protection à Florence, d'engager le roi à traiter les habitants de cette ville comme ses enfants, et à en donner des témoignages si manifestes que chacun le sache et que la république puisse recouvrer enfin son honneur compromis.

Surpris par cette interpellation inattendue, le ministre de Louis XII répond d'abord avec une certaine vivacité. Sans vouloir aborder le fond même de la question, il reprend son thème ordinaire sur l'envoi de nouveaux ambassadeurs, et le payement des trente-huit mille livres réclamées par le gouvernement français. Sa réponse laisse percer un peu de mauvaise humeur, comme s'il eût été contrarié d'être abordé à une heure si matinale par le secrétaire florentin, et obligé de parler d'affaires sur la grande route, en compagnie de son jeune et ardent interlocuteur. Ce dernier, par opposition, semble

[1] Plus loin, il sera parlé de ces trois condottieri, engagés d'abord au service de César Borgia, et qui, dans la scène de meurtre accomplie à Sinigaglia, furent victimes de sa cruauté.

avoir mis une sorte d'amour-propre à faire ainsi ses premières armes dans cette sorte de joute diplomatique. Peut-être même le seul honneur d'avoir essayé ses forces avec un haut et puissant personnage comme le cardinal Georges d'Amboise, suffit-il à le consoler de son insuccès.

Une compensation d'une nature plus positive devait bientôt être donnée à son zèle. Cédant à une conviction désintéressée ou bien à l'influence des arguments irrésistibles dont les envoyés florentins avaient recommandé l'emploi, Robertet, que Machiavel avait essayé de gagner à la cause de la république, se déclare tout à coup, mais en secret, l'ami des Florentins. Il appelle un jour le secrétaire et lui dit qu'ayant eu toujours à cœur les affaires de Florence, et s'étant attaché à lui faire du bien, il voyait avec douleur que ce gouvernement s'abandonnait lui-même. Une pareille défaillance devait être attribuée, selon lui, à l'esprit de désunion ou au mécontentement causé par les procédés de la France, ou enfin à des informations insuffisantes reçues de part et d'autre. Sa conclusion était que la Seigneurie aurait dû envoyer en poste de nouveaux ambassadeurs, afin d'empêcher des résolutions extrêmes qui pourraient devenir fort nuisibles à la république. Heureux cette fois, au moins, de pouvoir compter un ami à la cour de France, Machiavel ne manque pas de transmettre à Florence ce qui lui a été dit confidentiellement par Robertet. En homme bien informé, qui, tout en affectant de se tenir à l'écart, n'ignore rien des nouvelles politiques du jour, il annonce aussi qu'en France on se préoccupe beaucoup de l'armée que le pape Alexandre VI est sur le point d'envoyer contre la Romagne. D'un autre côté, Venise, qui a perdu Coron et Modon, réclame plus instamment que jamais auprès de Louis XII des secours contre le Turc. Une dîme considérable va être, dans ce but, levée sur le clergé français, parce que la précédente a été, en partie, absorbée par l'avidité des collecteurs. L'envoyé florentin assure en même temps avoir appris de source certaine que le pape désire obtenir des Vénitiens qu'ils donnent à *son Valentin* (César Borgia) le titre de capitaine de leurs troupes, et qu'après l'avoir créé noble de Venise, ils lui assignent pour demeure un palais dans la ville.

En attendant, on était arrivé au mois d'octobre, et les nouveaux ambassadeurs n'étaient pas encore venus de Florence. Impatienté d'un si long retard, le cardinal d'Amboise avait dit à Machiavel : « Nous serons tous morts ici avant que ces ambassadeurs ne viennent ; mais nous tâcherons que les autres meurent auparavant. » Peu après ces paroles comminatoires, il avait, dans une autre audience, adressé au secrétaire de la république, cette sorte d'ultimatum : « Écris aux Florentins, qu'amis ou ennemis, suivant ce qu'ils

veulent être, ils aient à payer l'argent que Sa Majesté a donné aux Suisses. S'ils se maintiennent amis, et ils seront sages d'agir ainsi, le roi ira, vers Noël, à Lyon, et sera, pour les fêtes de Pâques, à Milan. Alors ses adversaires et ses amis connaîtront qu'il est roi, et combien ses promesses sont sincères. » Ces mots dits, le cardinal se tourna vers Robertet, lui prescrivit de faire préparer les comptes, et de les donner à l'envoyé florentin, pour qu'il les fît passer à son gouvernement. « Vos Seigneuries excellentissimes, dit le secrétaire en terminant, voient s'il y avait à répliquer à cette injonction, même quand mes forces auraient pu donner à la nature de ceux-ci la patience de m'écouter. » Ce trait lancé contre ce qu'il appelle ailleurs « la fougueuse et impatiente irritabilité des Français », atteste le mécontentement éprouvé par Machiavel en recevant une signification de congé formulée en termes aussi durs, mécontentement qui le porta, dans la dépêche suivante, à demander de nouveau son rappel. Jusqu'à ce qu'il l'ait obtenu, il ne s'occupera plus, dit-il, de l'objet particulier de sa mission, car il est fatigué d'entendre toujours les mêmes récriminations dans la bouche du roi et celle de son premier ministre; mais il tiendra la Seigneurie au courant des questions de politique générale.

C'est en traitant l'une de ces questions avec le cardinal d'Amboise, qu'il eut, pour la première fois, l'occasion de mettre en avant, et avec une hardiesse d'esprit surprenante à son âge, quelques-unes des doctrines auxquelles il donna ensuite un si dangereux développement. Il entretenait le ministre de Louis XII du projet que le pape et les Vénitiens avaient conçu de jeter la brouille entre le roi et la république de Florence. Sa Majesté devait, selon lui, se bien garder de ceux qui conspiraient la ruine de ses fidèles alliés, dans le but d'augmenter leur propre puissance, et d'enlever plus facilement au roi ses possessions d'Italie. Contre une pareille éventualité, ajoutait-il, Sa Majesté devait aussi se pourvoir, en suivant l'exemple des princes qui, autrefois, avaient voulu posséder en paix une province située dans un pays étranger. Ils avaient pour règle de conduite d'abaisser les grands, de caresser leurs sujets d'une position moindre, de soutenir leurs amis et de se délivrer de leurs égaux, c'est-à-dire des hommes qui, dans le même lieu, prétendent avoir une autorité égale à la leur. « Quand le roi, dit-il en terminant, voudra regarder qui est disposé à être son égal en Italie, il trouvera que ce n'est ni la seigneurie de Florence, ni Ferrare, ni Bologne, mais bien ceux qui, précédemment, ont cherché à élever leur puissance au-dessus de la sienne. » A cette déclaration, suivie d'un si étrange exposé de principes, le cardinal, affectant de ne pas comprendre, n'opposa qu'une réponse aussi singulière que peu encourageante pour

les théories du jeune et hardi publiciste. Après l'avoir, cette fois, écouté fort patiemment : « Sa Majesté, dit-il, est très-prudente ; elle a *les oreilles longues* et *le croire fort court*. Elle est dans l'habitude d'écouter tout et d'ajouter foi seulement à ce qu'elle juge être le vrai en le touchant de la main. »

Par ces paroles, on voit que, malgré son habileté, malgré ses assurances réitérées sur l'intérêt puissant que Louis XII pouvait avoir à préférer l'alliance des Florentins à celle des autres puissances italiennes, Machiavel n'était point parvenu à gagner du terrain auprès du premier ministre. Comme celui-ci avait fait et signé les derniers traités avec Florence, et qu'il avait toujours été fort bienveillant pour la république, il est probable qu'il eût montré, ne fût-ce que pour ne pas se déjuger lui-même, des dispositions plus favorables à l'envoyé florentin ; si la Seigneurie n'avait pas eu le tort grave de vouloir se dégager secrètement de l'alliance française, alors que son représentant, ignorant ces menées, redoublait de protestations d'amitié auprès de la cour de France. Conformément à ses instructions, Machiavel suivait donc une politique pendant que son gouvernement, agité par l'esprit de discorde, en suivait une autre, ce qui prouve le manque d'entente et d'unité reproché si souvent à la direction des conseils de la république. Prévenu par ses agents de ce qui se passait en Italie, Georges d'Amboise ne pouvait alors, quels qu'eussent été ses sentiments antérieurs, faire un bon accueil aux envoyés florentins qu'il croyait, mais à tort, les complices des intrigues et de la duplicité de leur gouvernement.

A cette cause il faut attribuer, selon toute vraisemblance, le peu de succès obtenu dans leur mission par les deux représentants de la république. L'étrangeté de la situation qui lui était faite, sans qu'il en pénétrât le véritable motif, l'espèce de fatalité mystérieuse qui venait à l'encontre de tous ses dires, de toutes ses combinaisons, étonnaient surtout Machiavel, mais sans ébranler nullement la roide impassibilité de son caractère. Éclairé par son instinct politique, à défaut de l'expérience qu'il n'avait pu encore acquérir, il sentait qu'une force occulte luttait contre lui, et, de près ou de loin, paralysait tous ses efforts. Peut-être, à la lecture des dépêches si nettes et si fermes que lui écrivait son secrétaire, la Seigneurie, en constatant une aptitude diplomatique non moins précoce que remarquable, regretta plus d'une fois que les convenances ne lui permissent pas de maintenir Machiavel comme son représentant à la cour de France, après lui avoir adjoint un autre ambassadeur muni de nouvelles instructions. Mais les usages, les exigences du rang voulaient que, pour satisfaire l'orgueil des grandes familles, Florence, la ville démocratique, fût représentée à l'étranger par des

personnages que leur nom et leur fortune pouvaient y rendre alors plus recommandables. C'est ce qui avait fait désigner d'abord, pour ambassadeur en France, Luca degli Albizzi, que la Seigneurie remplaça ensuite par Francesco Tossinghi, lequel arriva enfin à Lyon, au mois de novembre 1500.

Dès que Machiavel en fut instruit, il demanda et obtint, le 24 du même mois, une audience de Louis XII qui était à Tours, et il lui annonça que le nouveau représentant de la république pourrait, dans deux jours, se présenter devant Sa Majesté. « Il sera peut-être venu trop tard », répondit brièvement le roi, montrant par là qu'il était animé du même ressentiment que son ministre contre les Florentins, dont la politique à double face révoltait sa droiture et sa loyauté. Quant à Machiavel, reconnaissant de nouveau, et toujours sans en démêler la véritable cause, le changement opéré dans les dispositions du roi et du cardinal, il s'empressait, aussitôt après cette audience, de renouveler à la Seigneurie une recommandation déjà faite plusieurs fois, et au sujet de laquelle il invoquait encore l'expérience de ceux de ses concitoyens qui connaissaient mieux que lui les pratiques usitées dans les cours. « Je le répète, écrit-il, vous ferez bien d'ordonner qu'il vous soit acquis ici quelque ami qui vous défende et qui protége vos démarches : c'est ainsi qu'en agissent tous ceux qui ont ici des affaires. Je ne puis pas croire que votre ambassadeur ne vienne, à cet égard, *bien en ordre*; je dois certifier à Vos Seigneuries que s'il ne peut pas montrer quelque gratitude au moins à Robertet, votre ambassadeur restera ici tout à sec, et ne pourra même pas vous expédier une dépêche ordinaire. »

Tel est le dernier conseil adressé par Machiavel à son gouvernement, avant de mettre fin à sa légation en France. Ce n'est pas, nous l'avouerons, sans un sentiment de honte et de regret que nous voyons le secrétaire de la république s'appuyer, en cette occasion, sur le témoignage malheureusement irrécusable des ambassadeurs qui l'avaient précédé en deçà des Monts, pour établir l'usage traditionnel de la corruption à la cour de France, et indiquer les moyens les plus propres à séduire les ministres ou les favoris de Louis XII. Nous ignorons jusqu'à quel point Francesco Tossinghi, le nouvel ambassadeur, suivit le conseil de Machiavel et les prescriptions de son gouvernement. Tout ce qu'il nous est permis d'affirmer, c'est qu'à la suite de sa présentation au roi et du payement de la somme réclamée par la France, tous les différends se trouvèrent aplanis. Le secrétaire de la république put donc retourner à Florence au mois de janvier 1501, après avoir été le témoin d'un rapprochement bien désiré, et qu'il avait, sinon obtenu par lui-même, au moins préparé par ses constants efforts.

V

Revenu dans sa patrie, où il avait à régler des affaires de famille après la mort de son père, Machiavel n'y jouit pas d'un long repos. Neuf mois ne s'étaient pas écoulés depuis son retour, lorsque la Seigneurie lui confia une nouvelle mission ayant pour objet de rétablir l'ordre qui avait été gravement troublé à Pistoja. Divisée en deux factions rivales, les Panciatichi et les Cancielleri, cette ville où le dernier de ces partis venait de triompher, était devenue le théâtre des excès, des actes de violence que les vainqueurs, dans les discordes civiles, se permettent partout envers les vaincus. Les rapports adressés par le secrétaire florentin n'ayant pas été conservés dans les archives, les détails manquent sur les résultats de cette mission. On sait seulement par deux lettres émanées de la magistrature des Dix, que le gouvernement adopta, comme utiles et empreintes d'une haute raison, les mesures dont Machiavel avait conseillé l'emploi. Si continuel était d'ailleurs l'état de fermentation qui remuait les cités de la Toscane, que, peu après avoir été chargé de rétablir l'ordre à Pistoja, Machiavel était envoyé à Arezzo pour faire rentrer cette ville sous l'autorité de la république.

Dès l'année précédente, la population d'Arezzo et de la Valdichiana, qui forme son territoire, s'était mise en pleine révolte contre Florence, à l'instigation de Vitellozzo Vitelli, condottiere engagé à la solde d'Alexandre VI et de son fils César Borgia. En même temps que la Seigneurie y envoyait des troupes détachées du siége de Pise, elle adressait des représentations au pape, qu'on accusait d'avoir excité secrètement cette rébellion pour accroître la puissance du duc de Valentinois. Le pontife ayant éludé, avec sa finesse habituelle, de donner satisfaction aux plaintes du gouvernement florentin, Louis XII envoya l'ordre à ses capitaines de reprendre Arezzo, en exécution d'un nouveau traité, conclu le 16 avril 1502, par lequel il garantissait à Florence le maintien de toutes ses possessions. Mais de nouvelles difficultés avaient surgi pour la république. Le commandant qui occupait Arezzo au nom du roi de France était soupçonné d'avoir des intelligences avec Vitellozzo et César Borgia, et il continuait de garder la ville, bien que Louis XII en eût promis la restitution. Cette promesse était sincère de la part du roi, car il s'était pleinement réconcilié avec Florence, dont le gouvernement était alors dirigé par Pierre Soderini, que Louis XII avait su apprécier pendant ses ambassades à la cour de France, et dont il disait : « C'est un homme saige, craignant Dieu

et aimant son pays. » Soderini ayant obtenu du gouvernement français de Milan l'ordre qu'Arezzo fût rendu sans délai à la république, ce fut pour en presser la restitution que Machiavel reçut la mission de se rendre dans cette ville qui, grâce à ses soins, fut remise, au mois d'août 1502, en la possession de Florence.

Outre les lettres adressées au secrétaire de la république et au commandant français, il reste sur cette mission un certain nombre de documents, parmi lesquels se trouve une note écrite de la main de Machiavel. Elle renferme la preuve qu'à l'occasion de la révolte d'Arezzo, et sur l'invitation pressante de la Seigneurie, Louis XII prit la résolution de se rendre en personne dans le Milanais, pour y surveiller de plus près les événements qui pouvaient survenir. Mais la pièce la plus importante qui soit relative à cette affaire est, sans contredit, le mémoire composé par Machiavel, et destiné à éclairer les magistrats du conseil des Dix. Suivant un principe qu'il appliquera dorénavant, il commence par chercher des exemples de conduite dans l'histoire, qui est, dit-il, « la maîtresse de nos actions, et particulièrement de celles des princes; » puis il en tire des conséquences pratiques pouvant être applicables aux circonstances présentes. Parmi ses conclusions, détachons seulement quelques lignes, d'abord parce qu'elles concernent un personnage qui a exercé une grande et funeste influence sur l'esprit de Machiavel, et ensuite parce qu'elles nous révèlent le travail intérieur accompli dès ce temps-là dans sa pensée. On y voit comment, rapprochant les faits et les hommes d'autrefois des faits et des hommes de son temps, il arrivait déjà à déduire et à formuler ce qu'il regardait comme les lois fatales de l'histoire, lois destinées à devenir bientôt le code de la tyrannie des princes avant de servir de sauvegarde à la liberté des peuples. « Il y a toujours eu, écrit-il, des hommes qui servent, et d'autres qui commandent. Il y en a qui servent, ceux-ci mal volontiers, ceux-là de leur gré; il y en a enfin qui se révoltent et qui sont réprimés par la force... Or celui qui a observé César Borgia voit que, pour maintenir ses États, il ne fait aucun fondement sur des amitiés italiennes, ayant toujours peu estimé les Vénitiens, et vous encore moins que ceux-ci, magistrats de la république de Florence. »

Puisque le nom de César Borgia vient de se représenter ici, arrêtons-nous un instant devant cet homme, type achevé des vices et de la perversité de son époque, et près duquel le secrétaire florentin va remplir la plus importante, mais aussi la plus tristement célèbre de ses légations.

Au mois de septembre 1502, Florence, lasse de se confier à l'autorité éphémère, et toujours vacillante, de magistrats élus pour un temps fort court, avait nommé Pierre Soderini gonfalonier à vie.

Après avoir échappé, en expulsant les Médicis, aux abus d'un pouvoir héréditaire usurpé par une grande famille, elle retombait ainsi sous la domination d'un seul chef, issu également d'une famille non moins ancienne que puissante. L'extrême confiance dont Marcello di Virgilio continua de jouir auprès de Soderini avait utilement servi les intérêts de Machiavel. En effet, peu après la pacification d'Arezzo, il fut désigné par le gonfalonier pour résider, en qualité de représentant de la république, auprès du duc de Valentinois. La commission, signée le 15 octobre 1502, prescrivait au secrétaire de se rendre à Imola, et de se renfermer strictement, pour une première audience, dans les termes de l'instruction qui lui était donnée. Sous le prétexte apparent de traiter quelques intérêts de commerce, Machiavel n'était, en réalité, envoyé dans les États du prince que pour écouter ce qu'il lui dirait et pénétrer, s'il était possible, ses desseins cachés, afin d'en instruire le gouvernement florentin. Pénétrer les desseins de César Borgia! c'était là une tâche digne d'exercer le génie investigateur de Machiavel. Mais pour bien comprendre la difficulté d'une telle mission, et l'intérêt que le gouvernement de la république pouvait y attacher, il convient de se rappeler en premier lieu ce qu'était et ce que voulait alors le duc de Valentinois.

Né le second des quatre enfants qu'Alexandre VI avait eus de la belle Vannozza, César Borgia avait toujours été le fils préféré de son père. Cette prédilection s'explique suffisamment par les affinités secrètes qui rapprochaient le père et le fils, et complétaient chacun d'eux en les faisant, pour ainsi dire, se retrouver l'un dans l'autre. César avait hérité de l'insatiable ambition et de la profonde habileté de Roderic Borgia, mais il y joignait plus d'audace dans la conception de ses plans, avec moins de scrupules encore dans les moyens de les exécuter. Si Francesco, son frère aîné, auquel le roi d'Espagne, sur la sollicitation du pape, avait donné le duché de Gandie, était, comme on le proclamait alors, « grand parmi les bons, et bon parmi les grands, » César pouvait bien passer pour être méchant parmi les grands, et grand parmi les méchants. Destiné à l'Église, en sa qualité de puîné, il avait été nommé évêque et cardinal de Valence[1], malgré son aversion connue pour un état dont les devoirs

[1] Né à Valence, de Goffredo Lozolio et de Johanna Borgia, sœur du pape Calixte III, qui l'éleva, malgré son indignité, aux plus hautes fonctions de l'Église, Roderic Borgia, après avoir ceint la tiare sous le nom d'Alexandre VI, voulut donner un bon souvenir à ses concitoyens d'Espagne, en faisant l'un de ses fils évêque de sa ville natale. Il maria son troisième fils, appelé Goffredo, à Sanzia, fille naturelle d'Alphonse, duc de Calabre. Quant à la fameuse Lucrezia Borgia, mariée d'abord à un simple gentilhomme espagnol, elle avait épousé, après un premier divorce, Giovanni Sforza, seigneur de Pesaro. Ce second mariage fut bientôt an-

convenaient si peu à ses instincts pervers. Mais comme il désirait avant tout parvenir, il avait consenti à prendre les engagements les plus sacrés, avec l'intention bien arrêtée de les rompre aussitôt que l'occasion s'en présenterait. Jaloux à l'excès des honneurs prodigués au duc de Gandie, il n'avait pu le voir surtout, sans un violent dépit, jouir d'un véritable triomphe qu'on lui avait décerné, à son retour à Rome, pour célébrer les avantages qu'il venait de remporter sur les ennemis du Saint-Siége. Bientôt l'implacable jalousie de César ne connut plus de bornes, quand son frère, déjà nommé gonfalonier de l'Église romaine, reçut de plus en 1497 le duché de Bénévent avec les comtés de Terracine et de Ponte-Corvo. En parlant de cette accumulation de titres, il s'indignait un jour d'être réduit, par le hasard de la naissance et par son état, à la vie inactive d'un prêtre. « Que ne suis-je né le premier, dit-il à l'un de ses confidents, je me serais déjà fait de mon épée une principauté en Italie, et j'aurais fait en même temps la fortune de mes amis ! » Puis, comme il se piquait d'être versé dans l'histoire et qu'il aimait à passer pour un bel esprit, il citait, à l'appui de ses ambitieux désirs, Romulus, fondant la grandeur de Rome après s'être, par le meurtre de Rémus, son frère, débarrassé d'un rival dangereux.

Cette réminiscence historique, plusieurs fois évoquée, devait porter malheur au duc de Gandie. Un soir, tous les Borgia s'étaient réunis dans la maison de campagne de Vannozza, leur mère, pour un souper d'adieux donné à l'occasion du prochain départ de l'archevêque de Valence, envoyé comme légat pontifical auprès du roi de Naples. Le repas terminé, le duc sortit, accompagné de son frère César, pour rentrer dans Rome; mais à partir de ce moment il ne reparut plus. Quant au cardinal de Valence, revenu assez tard au Vatican, il avait pris immédiatement la route de Naples, où il allait porter l'investiture pontificale au roi Frédéric, et demander, en échange, pour sa sœur Lucrezia, un prince de la famille d'Aragon. Pendant ce temps, les recherches se poursuivaient à Rome, à la suite de l'étrange disparition du duc de Gandie. Après de minutieuses informations, on apprit seulement d'un batelier que, pendant cette même nuit, il avait vu deux hommes jeter un cadavre dans le Tibre, et qu'un troisième personnage, en s'apercevant que le manteau dont le corps était recouvert flottait à la surface du fleuve, avait fait jeter des pierres dessus jusqu'à ce qu'il fût complétement englouti. Quelque temps après, le cadavre du duc, percé de neuf coups de poignard, fut en effet retrouvé dans le Tibre.

nulé, pour rendre possible à Lucrezia une troisième union avec Alphonse, frère de Frédéric, roi de Naples, union qu'Alexandre VI et les Borgia trouvaient plus en rapport avec la haute position où ils étaient parvenus.

Cette fin mystérieuse frappa violemment le pape, qui, malgré une préférence marquée pour César et Lucrezia, aimait ses autres enfants d'une vive et sincère affection. Enfermé au fond de ses appartements, s'obstinant à ne voir personne, il ne prit aucune nourriture pendant plusieurs jours qu'il passa dans la douleur et les sanglots. Quelques semaines s'écoulèrent ainsi avant qu'on parvînt à le tirer de ce morne désespoir. Chose étrange! ce ne fut que trois mois après cet événement, au retour du cardinal de Valence, revenant en grande pompe à Rome, comme s'il eût triomphé de son malheureux frère, que le pape, en revoyant le second de ses fils, parut oublier la mort tragique de l'aîné. A la tête d'une brillante cavalcade de seigneurs et de cardinaux venus au-devant de lui pour lui servir de cortége, César, le front haut, et faisant parade de cette fière beauté qu'il avait reçue en partage comme sa sœur, traversa la ville, encombrée d'une foule curieuse, et vint rendre compte de sa mission au consistoire. De là, il se transporta avec ses familiers à la villa de sa mère, pour y fêter son retour dans la même salle de banquet et à la même table où, pour la dernière fois, il s'était assis à côté de son frère. On le voit par le récit qui précède, la Rome de la Renaissance n'avait rien à envier à la Rome des Césars. En lisant dans les chroniques du temps cette horrible aventure, ne croirait-on pas, en effet, avoir sous les yeux un feuillet détaché des *Annales* de Tacite, racontant le retour de Néron, qui arrive triomphant de Gaëte après l'affreux parricide dont il vient de souiller les rivages de la Campanie?

César Borgia ne devait pas s'arrêter à ce début. Par ses instincts, par sa force prodigieuse et son goût pour les armes, il comprenait qu'il avait à saisir l'épée tombée des mains du duc de Gandie. Pour la ramasser dans le sang, il fallait toutefois qu'il fût relevé de ses vœux et débarrassé de la pourpre qui pesait si lourdement sur ses épaules. Encouragé par le récent mariage de sa sœur avec Alphonse d'Aragon, il allait déjà jusqu'à porter ses vœux sur la princesse Charlotte, fille du roi de Naples, espérant qu'elle lui apporterait en dot la principauté de Tarente. Pour un homme aussi habile, c'était trop exiger à la fois. Le roi Frédéric hésitait à subir une nouvelle mésalliance avec les Borgia, quand sa fille trancha la difficulté en répondant : « Un prêtre, fils de prêtre, pour époux, jamais! » Ce mot de femme indignée changea tout l'équilibre politique de l'Italie. Profondément blessé d'un tel refus, le cardinal de Valence jura de rentrer dans le siècle, de bouleverser tous les plans de son père, en le faisant rompre avec les princes d'Aragon, ses alliés, pour se tourner du côté de la France, jusque-là son ennemie. Ce revirement dans la politique de la cour romaine était brusque, violent même, et absolument contraire à la prudence traditionnelle du Saint-Siége. Pour

qu'il tournât à l'avantage des Borgia, Alexandre VI avait besoin de la tête et du bras d'un séculier, d'un homme d'épée, et son fils César était encore cardinal-évêque de Valence. Or ce fils lui devenait un instrument nécessaire alors que, dans le but de lui créer une principauté, il voulait exciter de nouveaux bouleversements en Italie, y attirer Louis XII, pour le mettre aux prises avec le duc de Milan, quitte à se débarrasser ensuite des Français après s'être servi de leurs bonnes lances.

En attendant l'heure d'accomplir ses desseins, « il négociait partout en même temps, dit Machiavel, afin de tromper tout le monde, suivant ses habitudes perfides, qui ne se démentaient jamais[1]. » Il n'attendit pas longtemps. César Borgia, que poursuivait sans cesse l'amer souvenir du refus opposé par la princesse Charlotte de Naples, avait hâte d'en finir. Au mois d'août 1498, il vint en plein consistoire déclarer aux cardinaux, ses frères, « qu'étant enclin par nature à un autre exercice que celui de l'état ecclésiastique, il réclamait la faveur de pouvoir rentrer dans le siècle, y contracter mariage, en promettant d'ailleurs de se montrer toujours le *fils dévoué de l'Église.* » Cela dit, il se mit en devoir de déposer le chapeau, la barette et les autres insignes de la dignité cardinalice. Comme les membres de l'assemblée, n'osant assumer une responsabilité si grande, se refusaient à le relever de ses vœux, le pape, avec qui son fils s'était concerté à l'avance, prit tout sur lui, et la bulle de sécularisation fut immédiatement accordée. Dès le lendemain, César Borgia revêtait l'habit de cavalier, prenait le titre de duc de Valentinois que, par anticipation, il avait reçu de Louis XII, et se préparait à partir pour la France en qualité d'ambassadeur.

Le but de son voyage, comme celui de sa précédente mission à Naples, était à la fois politique et personnel. Afin de complaire à Louis XII, qui désirait se séparer de Jeanne la Boiteuse pour épouser Anne de Bretagne, le duc apportait au roi la bulle de son divorce, et à Georges d'Amboise le chapeau de cardinal. En retour de ces bons procédés, il espérait trouver en France la riche héritière qui lui avait été refusée si dédaigneusement à la cour de Naples. A cette fin, et voulant éblouir les yeux, il traversa le royaume, de Marseille à Chinon, avec un appareil princier, déployant un luxe inouï jusqu'alors dans les entrées des ambassadeurs, et séduisant tout le monde par les grâces calculées de sa personne aussi bien que par la trompeuse douceur de ses paroles. Le roi, sous prétexte de chasser aux environs de la ville, s'était porté à la rencontre de l'ambassadeur du souverain Pontife. Il se laissa prendre, comme son ministre, aux

[1] Machiavel., *Frammenti istorichi*, ann. 1498.

belles phrases de cette faconde italienne qui promettait plus qu'elle ne tenait, et sous la prodigalité des serments cachait si bien l'effronterie du parjure. Borgia lui présenta d'abord une lettre particulière du pape qui le recommandait à Sa Majesté. Trop habile pour donner avant de tenir, il se garda bien de lui remettre en même temps la bulle de divorce si impatiemment attendue de Louis XII. Pressé par le roi, il ne craignit pas de lui jurer qu'il n'avait pas la pièce entre les mains, et il ne s'exécuta enfin que sur l'attestation contraire du légat qui l'accompagnait : scrupuleuse indiscrétion que le malheureux légat devait payer de sa vie, car le duc, qui n'oubliait rien, le fit plus tard empoisonner. Pour le chapeau de cardinal destiné à l'archevêque de Rouen, il suivit la même tactique, en le faisant attendre jusqu'au jour où il fut assuré de l'appui du prélat pour le mariage qu'il projetait. Ses ambitieux désirs reçurent bientôt leur accomplissement. Grâce à la bonne entremise du roi et au concours du nouveau cardinal, il épousa peu après, le 4 mai 1499, la sœur de Jean d'Albret, roi de Navarre, s'alliant ainsi d'une manière indirecte à la maison royale de France[1].

Plus satisfait de cette alliance que la noble princesse à laquelle il infligeait la flétrissure de son nom et de sa honteuse célébrité, le duc de Valentinois s'empressa de retourner en Italie, où l'aventureuse expédition de Louis XII, dont il fut le principal instigateur, allait ouvrir pleine carrière à son ambition. Là, soutenu par les secours de la France, il devait bientôt, à force d'audace, de ruse et de cruauté, conquérir un vaste duché en Romagne, se défaire de tous ses ennemis par le fer ou le poison, et soudoyer les seigneurs qui dominaient dans plusieurs villes de la Toscane, pour les pousser ensuite à la révolte, et par là frapper de crainte la république de Florence. A la suite de tels actes, résumant en traits rapides ce qu'était et ce que voulait César Borgia, il est facile de comprendre qu'au moment où Machiavel était envoyé auprès de lui à Imola, le gouvernement florentin avait un grand intérêt à savoir quels nouveaux coups méditait l'audacieux conquérant de la Romagne. Sans respect pour les alliés de Louis XII qui proclamait alors le gonfalonier de la république « son grand et fidèle ami, » César Borgia avait définitivement jeté ses vues sur la Toscane, dont il aurait voulu joindre quelques villes à ses possessions. C'était lui qui, après avoir excité les condottieri qu'il y entretenait à prendre les armes,

[1] Entre la maison de France et la maison d'Albret, il y avait des liens de parenté établis par Catherine de Foix, reine de Navarre, qui avait épousé, en 1484, Jean d'Albret, frère de la duchesse de Valentinois. Catherine de Foix était née de Gaston Phœbus, roi de Navarre, et de Madeleine de France, fille de Charles VII, et sœur de Louis XI.

avait déterminé, par son or et ses intrigues, le dernier soulèvement d'Arezzo. C'était encore lui qui, dans une circonstance plus récente, venait d'exciter d'autres seigneurs, également engagés à sa solde, à tenter une attaque directe contre Florence. A ce dernier acte d'audace, une clameur générale s'était élevée en Italie. Elle avait retenti jusqu'à Louis XII, qui, honteux de ses attaches avec un prince dont il semblait, par son appui, soutenir et encourager la conduite criminelle, lui avait interdit de passer outre, en lui retirant les troupes auxiliaires mises précédemment à son service. Le roi pouvait se montrer d'autant plus sévère à l'égard de son indigne protégé, que déjà celui-ci, profitant de la révolte des Milanais contre la domination française, avait voulu alors contraindre Florence à lui laisser prendre Sienne et Piombino, et ne s'était arrêté qu'en apprenant le retour offensif de Louis XII. Or telle avait été la promptitude des coups portés par ce prince, qu'il avait réduit ses ennemis, dit Machiavel, « en moins de temps qu'il ne faut pour paraître et crier : me voilà ! »

Devant un triomphe si rapide, César Borgia avait changé non moins vite que la fortune. Se rendant aussitôt à Milan, auprès du roi, il lui avait fait croire que leurs intérêts étaient liés intimement, tandis que, dans sa pensée, il n'entendait se servir de la France, que pour contenir par elle Venise, Florence et Bologne. Il était ainsi parvenu à obtenir de nouveau l'appui de Louis XII, avec un corps de 300 lances et de 2,000 fantassins, qu'il avait employé à soumettre ou à faire périr tous les seigneurs ligués contre sa rapace et implacable tyrannie. Après de sanglantes exécutions, toute la Romagne avait donc été subjuguée définitivement, non pas pour le profit de l'Église, mais bien pour celui de Borgia. Dans un consistoire, où il avait fait entrer tout exprès douze cardinaux de création récente, Alexandre VI avait demandé et obtenu que cette belle province, nouvellement conquise, fût érigée en duché héréditaire pour son fils bien-aimé. Afin d'en solenniser la prise de possession, des fêtes splendides avaient été célébrées à Rome. Pour la seconde fois depuis la guerre contre la Romagne, la Ville éternelle avait vu défiler, comme aux temps antiques, un cortége triomphal, où le vainqueur, se distinguant par sa haute stature, ses yeux étincelants de férocité et sa beauté insolemment théâtrale, excitait les applaudissements de la multitude qui s'écriait : *Vivent Alexandre et César ! Vive Borgia, le destructeur des tyrans !*

Toutefois, cette brillante ovation était loin de suffire à l'ambition du triomphateur. Ce qu'il voulait, ce n'était pas une autorité de parade, exercée au nom du Saint-Siége, mais une puissance absolue, illimitée, sur la province qu'il avait conquise et sur celles qu'il pourrait conquérir encore. Il n'avait détruit les tyrans que pour établir sa

propre tyrannie, en l'appuyant sur un régime de fer, et en maintenant l'ordre matériel par la terreur que lui-même et ses agents inspiraient aux populations. Le plus redouté de ces agents était un certain Ramiro d'Orco, qu'il avait lâché sur la Romagne, après l'avoir muni de pleins pouvoirs pour y rétablir à tout prix la paix et l'obéissance au nouveau souverain. Homme cruel et expéditif, Ramiro s'acquitta si bien de ses fonctions de justicier, qu'en peu de temps les désordres cessèrent dans les villes et dans les campagnes. Mais comme il avait soulevé partout des haines violentes, le duc de Valentinois crut qu'il serait d'une bonne politique de rejeter sur son ministre l'odieux des mesures despotiques qu'on avait prises, et de briser, après s'en être servi, l'instrument trop fidèle de ses volontés. Un matin, on trouva, exposé sur la place publique de Césène, le corps du malheureux, coupé en deux morceaux, et à côté le billot avec un coutelas tout sanglant qui avait servi à l'exécution. « Cet horrible spectacle, écrit froidement Machiavel, satisfit le ressentiment des habitants, et les frappa en même temps d'une juste terreur. On ne sait pas bien, ajoute-t-il ailleurs dans une dépêche, la cause de la mort de Ramiro, sinon qu'il en a plu ainsi au prince, lequel montre qu'il sait, suivant leurs mérites, faire et défaire les hommes à son gré [1].

De la Romagne, la terreur inspirée par le fils d'Alexandre VI se répandit bientôt par toute l'Italie, qui apprit à trembler devant les Borgia. Dans un siècle et dans un pays où tous les moyens étaient bons pour réussir, ce n'étaient certainement ni la perfidie, ni la cruauté de ces parvenus espagnols, qui effrayaient les Italiens. Leur stupeur et leur épouvante avaient surtout pour causes l'audace, l'âpreté inouïes que les nouveaux tyrans de la Péninsule montraient dans l'exécution de leurs trames criminelles. On eût dit qu'une affreuse odeur de sang était attachée à chacune de leurs entreprises. Le duc de Valentinois sut exploiter habilement l'effroi qu'il excitait partout, pour s'élever aux degrés supérieurs d'une puissance, dont la conquête de la Romagne n'était que le premier échelon. Instruit de la prochaine expédition de Louis XII contre le royaume de Naples, et prévoyant la chute des princes d'Aragon, auxquels il était allié par le mariage d'Alphonse avec sa sœur Lucrezia, il comprit que cette alliance, naguère recherchée par lui, pouvait devenir un danger pour sa famille, un obstacle pour ses propres desseins. Or, en devenant veuve de ce malheureux prince napolitain, dont la dynastie allait tomber, et qui, par ce motif, n'était plus qu'un embarras au Vatican, la belle Lucrezia ne serait-elle pas libre d'épouser en quatrièmes noces le fils du duc de Ferrare, dont les armes défendraient le nord de la Romagne, menaceraient Bologne, et tiendraient en échec

[1] Machiavel, *le Prince*, chap. VII. — *Légations*, Lettre du 26 décembre 1502.

Venise et Florence? Pour un César Borgia, se poser à soi-même une pareille question, c'était l'avoir résolue au gré de ses ambitieux et insatiables désirs.

Déjà, sous l'influence de sinistres pressentiments et de la terreur instinctive qu'il éprouvait en présence de son beau-frère, le mari de Lucrezia s'était enfui à Naples. Rassuré, cependant, par les marques d'affection que sa femme et Alexandre VI ne cessaient de lui témoigner, il était revenu à Rome, comme pour se jeter, victime imprudente, au-devant du sort qui l'attendait. Là, devait bientôt se dresser contre lui, suivant le mot d'un contemporain, « le basilic, dont le mortel regard semblait attirer et fasciner sa proie. » Un jour, que le prince aragonais montait les degrés du palais pontifical, il fut assailli et percé de plusieurs coups de poignard par des assassins à gages, qui le laissèrent étendu sans mouvement sur la place. Après avoir été relevé et recueilli au Vatican, il y reçut les soins les plus empressés de sa femme et de Sanzia, sa sœur, qui eurent à le défendre contre une nouvelle attaque jusque dans la demeure même du Souverain Pontife. Comme l'infortuné, malgré le sang qu'il avait perdu, tardait trop à mourir de ses blessures, on brusqua le dénoûment, et, quelques jours après le meurtre, il fut trouvé étranglé dans son lit. « Ce qui ne se fait pas, avait dit César, à l'heure de midi, se fait le soir. » Lui-même, avec son audace ordinaire, se chargea de justifier la vérité du proverbe. En effet, raconte l'ambassadeur de Venise, il entra dans la chambre du malade, contraignit sa sœur Lucrezia d'en sortir, et appela Michelotto, qui, sur son ordre, étouffa le jeune prince. « Événement déplorable ! ajoute le narrateur. Toute la ville de Rome en fut émue; mais, par peur, on n'osa en parler bien haut. Le duc, enfin, se prit à dire qu'il avait fait tuer le prince, parce qu'il craignait d'être tué par lui, et qu'il ordonnerait l'instruction du procès..., lequel, à vrai dire, ne fut jamais commencé. » Peu de temps après l'assassinat de son troisième mari, Lucrezia se conformait aux plans ambitieux de son frère, en épousant Alphonse, fils d'Hercule d'Este, duc de Ferrare. Ce mariage, consacré par le pape dans la chapelle Pauline, fut suivi de fêtes, dont la scandaleuse extravagance semble à peine croyable aujourd'hui. Dans le jour, une course, où figuraient de jeunes hommes et de jeunes femmes dépouillés de leurs vêtements, eut lieu au Corso de Rome, comme jadis au stade de Lacédémone ; et le soir, après le banquet des noces, César fit représenter, à la lueur des flambeaux, devant toute la cour pontificale, des luttes et des scènes mimiques, dont le spectacle s'était à peine vu au temps des Caracalla et des Héliogabale.

Bientôt, reprenant la poursuite de ses desseins, le duc de Romagne profitait de l'expédition de Louis XII contre Naples, et de la

chute des princes d'Aragon, pour menacer à la fois Bologne et Florence, s'emparer par surprise des villes d'Urbin et de Camerino, et se défaire, au moyen d'une odieuse machination, des condottieri dont il s'était servi pour exterminer ses adversaires. Ces chefs de bandes étaient Vitellozzo Vitelli, Oliverotto de Fermo, Paolo Orsini, et le duc de Gravina Orsini, membres de la grande famille romaine, célèbre par ses luttes sanglantes contre les Colonna. Irrités de ce que le duc se refusait à récompenser leurs services selon ses promesses, et craignant de partager le sort de ceux-là même dont ils l'avaient aidé à renverser la puissance, ils s'étaient réunis avec d'autres seigneurs mécontents en un lieu écarté, nommé la *Magione*, et y avaient formé une ligue, dont l'objet était de se soustraire au joug et à la vengeance de leur oppresseur. A la tête de la ligue était le cardinal Orsini, qui, ayant à se plaindre gravement du pape et du duc de Romagne, avait été porter à Louis XII ses griefs et ceux de ses compatriotes contre l'homme qu'ils appelaient le tyran de l'Italie.

Tel était ce Borgia, le terrible idéal souvent proposé par Machiavel dans l'art de subjuguer et de gouverner les peuples, et avec lequel le secrétaire florentin allait, pour la première fois, se trouver face à face dans sa mission à Imola. Le drame qui doit suivre leur rapprochement, a quelque chose de fatal et de mystérieux comme l'action du Destin dans la tragédie antique. Sur cette scène, où tout respire la trahison et le meurtre, le Valentinois, poussé par les mauvaises passions qui l'entraînent dans la voie du crime, rappelle à nos yeux l'un de ces grands coupables, que le génie grec nous montre livrés aux noires Euménides. Pour lui, ce n'est pas assez d'avoir employé contre ses ennemis le glaive et l'empoisonnement. Le tour de ses complices, des *faillis* de la Magione, comme il les désigne, est aussi arrivé. Dans le secret de sa pensée, ils sont tous condamnés à périr, soit qu'il veuille, en les abattant, se débarrasser de leurs exigences ; soit qu'il trouve tout simple de les attirer dans un piége et de les y tuer sans merci, pour les punir de leur défection. Spectateur impassible des événements dont il prévoit, dès le premier acte, le dénoûment fatal, Machiavel est là, qui assiste à toutes les péripéties du drame, semblable au coryphée qui, menant le chœur, accompagne le personnage principal dans les pièces d'Eschyle ou de Sophocle. Cherchant sans cesse à scruter la pensée du prince auprès duquel il est envoyé en mission, il épie les moindres tressaillements de son visage, étudie tour à tour les calculs de sa politique, la profondeur de sa dissimulation, et voit se succéder les coups de son inexorable vengeance, sans témoigner ni pitié pour les victimes, ni horreur pour leur bourreau.

Alphonse Dantier.

La suite prochainement.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

EN SUÈDE

C'est dans les vingt ou trente dernières années du dernier siècle que l'idée théorique d'une diffusion aussi grande que possible de la science et de l'éducation parmi toutes les classes, se répandit dans les pays du Nord. La Suisse commença, l'Allemagne suivit bientôt. Cette doctrine, accueillie partout, prêchée partout, rencontra les plus brillants comme les plus considérables adeptes. Il y a lieu de réfléchir sur ce mouvement si généralisé dans tant de pays qui ne sont pas le nôtre, et à une époque, à une date où l'on ne s'occupait en France de rien de semblable. En France, les philosophes, les politiques occupés à préparer la révolution, admettaient sans difficulté *à priori* que la nation entière, en réclamant un système d'égalité, ne se composait en effet que d'égaux en vertus, en mérites, en habiletés et en capacités de tous genres. Il eût peut-être été difficile de démontrer un pareil théorème; on le supposait donc à l'état d'axiome et on cheminait sur cette donnée qui devait abcutir, sans difficulté aucune, à la constitution de l'an III.

Dans les contrées qui parurent, au contraire, s'éveiller à la voix de Pestalozzi et de ses émules, on considéra, on admit qu'il existait une sorte d'abîme entre l'état intellectuel, surtout entre l'état moral, des catégories sociales inférieures, et ceux des hommes placés en tête des séries politiques, et on demanda avec insistance et même avec passion que ce genre d'inégalité, abstraction faite de tout autre, ne se perpétuât pas plus longtemps. Ce qui est encore fort digne d'être observé, c'est que les plus ardents propagateurs de cette nouveauté n'étaient nullement des démocrates. Ils ne prévoyaient, en aucune sorte, des applications dangereuses pour l'organisation de la chose publique, telle qu'elle existait sous leurs yeux, comme devant

être des conséquences légitimes, ou inévitables ou seulement probables de l'adoption de leurs plans. Ce qu'ils voulaient correspondait, d'ailleurs, parfaitement avec l'ensemble des tendances philanthropiques répandues alors par toute l'Europe, et en prenait même la couleur générale de sentimentalité un peu nuageuse. On s'imaginait pouvoir amener les gens du peuple, les ouvriers, les paysans, à connaître tout aussi bien que les plus brillants sujets produits par l'instruction supérieure, d'abord les deux points suprêmes vers lesquels tendent les grandes âmes, le Beau, le Bien, ensuite on se flattait de les munir d'un nombre suffisamment abondant de connaissances de détail, telles que botanique, histoire naturelle, dessin, musique, etc., et de donner ainsi à leur existence un charme nouveau et une portée psychologique que, en tant qu'hommes, ils avaient un droit péremptoire à posséder.

A l'époque dont il s'agit, cette grave préoccupation de ce qu'on nommait la pédagogique était donc dans tous les esprits et les meilleurs. Les gouvernements avaient pris cette affaire en main, et l'opinion publique suivait leurs essais, avec le plus évident intérêt et un intérêt si actif et si pratique, que de grands propriétaires fonciers s'empressaient de fonder eux-mêmes, dans leurs domaines, des écoles organisées d'après les nouvelles combinaisons. Pour ne pas multiplier inutilement les preuves d'une disposition si générale, il convient de citer un seul exemple, c'est celui de Goethe. Cet écrivain qui, pendant tant d'années, a, sous bien des rapports, personnifié le génie des peuples germaniques, n'a jamais cessé un seul jour d'être passionné pour les systèmes d'éducation et d'y revenir dans ses écrits. Son grand ouvrage, *Wilhelm Meister*, n'a pas, à proprement parler, d'autres sujets et d'autre but que de préconiser des méthodes, et l'on peut dire, sans exagérer ni s'éloigner d'une ligne de la vérité, que l'auteur de *Faust* est un des pères de l'instruction publique dans le Nord et peut-être l'homme qui a le plus puissamment contribué à en faire admettre la nécessité absolue.

Avant lui, assurément, avant les spécialistes dont il adoptait, modifiait ou rejetait les combinaisons, on s'était occupé des besoins intellectuels des basses classes. Prétendre le contraire serait méconnaître un ordre de faits qui se rencontre dans tous les temps et chez toutes les nations. Mais, en général, les États du nord de l'Europe comme ceux du midi, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, aussi bien que la France, l'Italie et l'Espagne, avaient cru jusqu'alors que ce que le paysan et l'ouvrier avaient besoin de savoir, se bornait à quelques généralités religieuses et que le catéchisme catholique, luthérien ou calviniste devait suffire à éclairer ces intelligences où plus de lumière et surtout une lumière portant sur des objets

plus variés, était inutile à distribuer. On voulut désormais faire de ces prolétaires des hommes, dans le sens le plus complet du mot, c'est-à-dire des hommes cultivés, civilisés. On sait aujourd'hui quels ont été, quels sont pour l'Allemagne en particulier, les résultats de cette manière de penser. Les prévisions des éducateurs populaires du dix-huitième siècle, celles de Goethe en particulier ont été fort dépassées et, peut-être même, tronquées sur beaucoup de points. Ce n'était pas pour augmenter la puissance militaire des gouvernements, que ces philosophes croyaient travailler. Quoi qu'il en soit, ils ont préparé des résultats de haute importance et, on ne saurait mettre en doute que de telles fins auraient été beaucoup moins bien et moins pleinement atteintes, s'ils les avaient poursuivies directement, hâtivement, plutôt que par une application aussi désintéressée et patiente que l'a été la leur. Ils ont eu ainsi le temps et leurs successeurs après eux de mûrir leur ouvrage.

La Suède avait, à certains égards, précédé l'Allemagne dans cette voie. On va voir de quelle manière et dans quelles circonstances; néanmoins, quant à l'instruction générale et surtout à l'instruction supérieure, elle était restée longtemps en arrière des autres États européens. L'érection de l'université, des écoles, date de 1526. A cette époque Gustave Wasa, par son ordonnance de Westeras, établit en principe qu'à l'avenir, l'Évangile serait appris et expliqué. Jusqu'à ce moment, les Suédois qui voulaient s'instruire étaient obligés d'aller à l'étranger. Beaucoup se rendaient en Allemagne et c'était, assurément, le plus grand nombre; mais beaucoup aussi, et principalement aux treizième et quatorzième siècles, fréquentaient l'université de Paris, et on en compta parmi les auditeurs d'Abélard.

Ce long sommeil intellectuel, dans lequel la nation parut se complaire pendant une période si longue, n'avait nullement pour cause une inaptitude native aux travaux de l'esprit. Tout au contraire, la race scandinave, dans ses différentes branches, a précisément montré des dispositions, des prédilections fort opposées. Sans remonter trop haut, il faut pourtant rappeler que ces prétendus barbares, dès avant le premier siècle de notre ère, avaient élaboré cette admirable poésie, cette philosophie curieuse dont les Sagas présentent les derniers restes et qui sont les plus anciens titres de gloire de la famille européenne. Il est regrettable, à ce point de vue, que le poëme sélandais *la Chanson de Béowulf* ne soit pas plus connu en France. Sa lecture et son étude aurait certainement fait changer de fond en comble à Augustin Thierry les descriptions absolument fausses des palais mérovingiens. Lors des invasions danoises en Occident, Rollon ne se trouva pas plus tôt maître de la Normandie, qu'il y voulut avoir la science, et moins de cent ans après lui, les savants de l'Ita-

lie, la fleur des lettrés de la Lombardie, les Anselme, les Lanfranc avaient donné à la contrée devenue scandinave une supériorité intellectuelle absolue sur les autres provinces; et les abbayes du Bec, de Jumièges, de Clairminel et d'autres devinrent, avant l'époque de Guillaume le Conquérant, des foyers de lumières dont l'éclat surpassait assurément tout ce qui existait ailleurs au delà des Alpes. De même l'Angleterre savante ne prit naissance qu'après la conquête normande; de même la Sicile ne se couvrit de monuments et de produits des arts de l'âge moyen, que par l'action des successeurs de Guiscard. Ce que les hommes du Nord apportaient ainsi en tous lieux, ils l'avaient évidemment en eux-mêmes, et c'est là une raison assez forte pour ne pas admettre à la légère que les Suédois aient, de leur propre gré, négligé l'instruction dans les âges qui ont précédé immédiatement le seizième siècle. Leur langueur apparente a été déterminée à cette époque par des raisons étrangères à leur choix.

A l'époque des grandes invasions, la Norvége, la Suède, le Danemark avaient été surpeuplés, et tant d'armées, et tant de bandes, et tant d'hommes, de femmes, d'enfants qui, pendant de si longues séries d'années, étaient annuellement sortis des trois royaumes, à la conquête d'autres patries, ou bien s'étaient fixés dans les terres de leurs conquêtes, ou bien étaient morts et dont, en tous cas, fort peu étaient revenus, n'avaient pu réussir néanmoins que lentement à faire le vide. Cependant, à la longue, le vide s'était produit, et les forêts, les tourbières, les marécages, les montagnes et les plaines, s'étaient trouvées à peu près désertes. Ce qui restait des anciens habitants ne constituait pas la partie la plus énergique et la plus active des tribus. Il fallut du temps pour que ces retardataires, par leur fécondité, pussent reconstituer les trois nations. Cela eut lieu pourtant : et, en ce qui concerne la Suède, ce pays épuisé à conquérir et à coloniser la région du Wolga, tandis que les Norvégiens occupaient l'Eurn et ses îles, l'Islande, le Groënland et découvraient l'Amérique, à tout le moins jusqu'aux Florides, la Suède se trouva, dès le dixième siècle, assez forte, assez avancée pour enrôler quelques-unes de ses villes au nombre des cités hanséatiques, et telle fut la splendeur et la richesse de son activité commerciale qu'aujourd'hui on trouve, dans l'île de Gothland, des monnaies arabes du khalifat de Bagdad fournissant, année par année, des séries ininterrompues pour plus de 200 ans. La ville de Wigby, détruite par Waldemar le Grand uni aux Lubeckois, fut une sorte de Venise du Nord. Mais, précisément ce nouvel effort, cette floraison si brillante du génie national, fut attaquée, combattue, et enfin abattue par les guerres perpétuelles des trois peuples que le sang unissait, et que séparait la turbulence.

'ailleurs, une nation se fatigue comme un homme et a besoin de se reposer comme lui. La Suède avait trop produit, depuis la chute de l'empire romain. Elle cessa de visiter, soit marchands, soit guerriers, les bords du Wolga, les rives persanes de la Caspienne, les rives grecques de la mer Noire, et de l'Hellespont, elle n'envoya plus de recrues à la garde varangienne des empereurs de Constantinople, tout au plus demeura-t-elle en communication avec ses enfants des rives méridionales de la Baltique, et elle s'endormit pour un siècle et demi environ jusqu'au moment où elle fut réveillée par Gustave Wasa.

Ce grand prince, avec la tendance d'esprit particulière à sa race, désira réveiller l'intelligence chez son peuple ; mais il s'y prenait un peu tôt. Le chiffre de la population n'était pas considérable, la contrée accablée par des guerres si longues étant appauvrie au delà de toute expression ; le nombre des villes était médiocre, et chacune de ces villes n'avait qu'une population faible ; la plus grande partie des familles de tous rangs habitaient les campagnes, occupaient à de longues distances des maisons de bois isolées ; les paroisses avaient une étendue énorme, surtout dans le nord du royaume, et, pendant les longs hivers, les habitants, bloqués plus ou moins par les neiges dans des régions forestières, privées de routes, et où les sentiers blanchis devenaient fort incertains et dangereux, n'avaient ni l'habitude ni le goût de se fréquenter.

D'autre part, cet isolement même, uni au caractère réfléchi et chercheur de la nation, ne laissait pas de faire apprécier et aimer le savoir. Il y avait eu de tout temps, parmi les gens de la campagne, un enseignement oral assez étendu. On se répétait, on commentait avec un intérêt extrême les anciennes traditions, les légendes, la mythologie et l'histoire. C'était toute l'étoffe scientifique laissée à la portée des intelligences : on ne voulut pas la laisser perdre et on la sauva de l'oubli. Cependant l'ordonnance de Westeras, de 1526, avait porté juste assez de fruits pour rendre la nation attentive à ce qui manquait à cette disposition légale. On se plaignait que les professeurs n'étaient pas à la mesure de leurs devoirs et qu'ils donnaient à la jeunesse moins de bonnes leçons que de mauvais exemples; faute de sujets capables, il fallait se contenter, pour les fontions de la magistrature, de personnages qui ne savaient pas même signer leurs noms. Le clergé luthérien, peu sévère dans ses mœurs, s'amusait surtout à chasser, en dépit des lois, et on voyait, le 29 octobre 1618, très-savant homme, monsieur Joen, de Tolg, prêtre, cité devant un tribunal : 1° pour avoir eu sur sa table un rôti de chevreuil ; 2° pour en avoir envoyé un cuissot à l'épouse d'un magistrat ; 3° pour avoir, quelque temps auparavant, vendu

une tête de daim, moyennant un marc, à un compagnon cordonnier nommé Sven. A ces accusations multiples, monsieur Joen répondit négligemment qu'il n'avait pas cru la chasse aussi absolument interdite aux prêtres qu'aux laïques, ce qui ne l'empêcha pas de payer une amende de trois bœufs, et de nous fournir un indice que la cléricature luthérienne, quoique donnant à ses membres le titre officiel de « très-savant homme », savait mieux alors manier le mousquet que la plume.

Gustave Adolphe fut de cet avis. Il appela des professeurs étrangers en Suède et leur remit le soin de l'éducation nationale. La reine Christine avait le meilleur vouloir du monde de suivre ce grand exemple ; malheureusement, douée de plus d'imagination que de jugement, elle eut beau s'entourer d'une cohorte d'érudits, parmi lesquels Descartes et Sarrau ne tenaient pas un rang secondaire, elle ne réussit pas à modifier beaucoup l'ancien état de choses. Néanmoins, je le répète, depuis Gustave Wasa, le réveil était sensible; on voulait vivre de nouveau , on avait l'aspiration intérieure vers l'expansion extrême de la vigueur morale et physique : on avait produit Gustave Adolphe qui venait de rendre la sensation vive des anciennes invasions en répandant la nation armée sur toute l'Allemagne ; après ce prince, parut Charles XI, et celui-ci, alors, avec une décision ferme, impossible à un chef d'État quand il n'y est pas poussé par le sentiment général, décréta que tout le peuple Suédois, sans distinction, devait s'instruire, et que, dans chaque famille, les parents étaient obligés désormais de faire départir l'instruction à leurs enfants, par les soins des ecclésiastiques de la paroisse. La date de cette ordonnance est 1686 ; mais comme il ne suffit pas d'édicter une prescription pour la faire obéir, et qu'une sanction pénale est toujours nécessaire, Charles XI compléta son système en ordonnant que le sacrement de mariage ne pourrait être imparti à toute personne qui ne serait pas confirmée, et que la confirmation ne serait pas donnée à qui ne saurait pas lire. Un peu plus tard, il fut supplémentairement établi qu'aucun enfant ne serait mis en apprentissage avant la confirmation, et, pour être confirmé, il fallait toujours savoir lire.

Ainsi le gouvernement suédois n'hésitait pas à établir rigoureusement ce que nous nommons l'instruction obligatoire. A ce moment, et pour longtemps encore, le pouvoir royal se montrait fort absolu. Charles XI, en particulier, n'était nullement porté à transiger sur ses droits ni à rien permettre qui pût les menacer ; mais il ne craignait pas que l'instruction pût compromettre chez ses sujets le sentiment de la soumission et de l'obéissance. Ce dont on se préoccupait uniquement, c'était de voir la loi de 1686 porter ses fruits le plus

promptement et le plus généreusement possible. On vit d'abord surgir les difficultés que rencontre, au début, l'application de toute théorie. Le clergé se montra récalcitrant à remplir les fonctions qui lui étaient imposées. L'étendue extraordinaire des paroisses, l'état des chemins, le climat, le froid, la longueur indéfinie des nuits d'hiver, l'isolement des habitations, tout lui faisait obstacle. Il faisait, en outre, observer, non sans raison, que de prohiber le mariage aux gens illettrés, quand il était si difficile d'acquérir l'instruction, c'était aller au-devant des inconvénients moraux les plus graves. Ces observations, soutenues par l'état des faits, donnèrent lieu à la loi de 1723, qui ordonna aux parents, pourvus d'une capacité suffisante, de veiller eux-mêmes à ce que leurs enfants eussent les connaissances exigées pour recevoir la confirmation, ou bien, s'ils ne pouvaient s'occuper de ce grave sujet, ils avaient à trouver un moyen quelconque de donner satisfaction à la loi.

En admettant ainsi que le clergé paroissial n'était pas en état de s'acquitter des obligations à lui imposées par l'ordonnance de 1686, on se trouvait déjà sur la voie de la seule solution possible que pût recevoir la question. Cette solution fut donnée par la résolution royale du 10 août 1762. Il fut commandé à chaque paroisse de nommer des maîtres pour répartir l'instruction parmi les enfants de la localité. Dans ce système, c'est la commune elle-même qui reste chargée et responsable de l'instruction de ses membres. Si, d'une part, l'instruction est obligatoire pour tout sujet suédois, d'autre part, toute commune suédoise est forcée d'en procurer les moyens, et, comme il lui faut à elle-même les ressources nécessaires pour créer ces moyens, tels que maison d'école, mobilier, matériel, traitement des maîtres, etc., elle ne peut prendre ces ressources que sur son budget, et, en conséquence, on touche ici du doigt ce que le problème de la gratuité a de vain. La commune a besoin d'argent pour l'instruction publique ; cet argent, elle ne peut le prendre qu'au contribuable directement ; ce contribuable est le père de famille. En conséquence, la résolution royale du 10 août 1762 fondait la gratuité en ce sens qu'elle ne faisait pas payer les maîtres et professeurs directement par les parents des élèves, et elle ne la fondait pas et ne pouvait la fonder, puisque, obligée de trouver les moyens d'opérer les rétributions, elle demandait exactement le même argent aux contribuables. Sous une forme ou sous une autre, par une filière plus ou moins étendue de perception, le résultat est et ne peut être que le même. On voit cependant que dès le milieu du dix-huitième siècle, à peu près, et longtemps avant que l'Allemagne et même la Suisse eussent donné un élan véritable à la science pédagogique, la Suède s'était mise sur la voie et faisait, pour obtenir l'avancement

moral et intellectuel des classes inférieures, les efforts les plus soutenus.

La nation entière prenait vivement à cœur ce mode de perfectionnement et de mise en valeur de ses facultés, car elle ne s'endormit pas sur ce qu'elle avait déjà acquis. Elle s'en servit pour reconnaître la nécessité d'un mode plus perfectionné d'enseignement, et celui de ses rois qui eut l'honneur de lui apporter le progrès qu'elle souhaitait ne fut autre que Charles XIV (Jean Bernadotte). C'est à ce prince, en effet, qu'est due la loi de 1842, développement considérable des principes reconnus jusqu'alors par la législation et source féconde d'applications nouvelles.

En peu de mots, cette loi établit que chaque paroisse aura au moins une école, et, autant que possible, une école fixe. Il ne faut pas perdre de vue que les communes suédoises, principalement dans les parties septentrionales du royaume, ont souvent une étendue presque égale à celle d'un département français, et les habitations y sont fort éloignées les unes des autres. Quand l'école fixe n'est pas possible, à cause des distances trop grandes, une école ambulante est instituée, et, ainsi, le maître ou les maîtres se transportent sur des points différents et donnent successivement l'instruction là où ils atteignent. C'est une mesure ingénieuse et qui, à elle seule, peut donner une idée juste de la sollicitude du gouvernement suédois pour l'instruction élémentaire; mais, bien qu'elle soit encore appliquée, elle a, en elle-même, un caractère transitoire, au moins jusqu'à une certaine limite, et on verra, en son lieu, que ces écoles ambulantes tendent à disparaître.

L'école ou les écoles d'un district sont placées sous la direction du pasteur, assisté d'un conseil de quatre membres choisis parmi les habitants. En 1862, un décret a ajouté un cinquième membre à ce conseil élu pour quatre ans. L'action de ces mandataires de la commune est considérable : ils désignent eux-mêmes les maîtres d'école et professeurs par voie de concours passé devant eux; ils ne les nomment cependant pas définitivement. Lorsque les candidats leur ont présenté les certificats d'étude exigés par la loi et ont fait preuve de capacité, ils en proposent trois, les plus habiles ou les plus méritants à leur gré, au choix des habitants de la commune réunis pour décider cette question. Ces électeurs ne peuvent faire tomber leur préférence que sur un des trois élus du conseil. Le législateur, en investissant et le conseil et les habitants d'un droit aussi considérable, a agi conformément à l'idée que, puisque les parents étaient contraints par la loi de faire instruire leurs enfants, il était équitable de les constituer juges de la moralité et de la capacité des maîtres auxquels ils devaient les confier.

Néanmoins, il pourrait arriver que le conseil scolaire ou les habitants, mus par un savoir peu valable, se montrassent injustes envers un professeur. Dans ce cas, ou lorsque le candidat évincé se considère comme lésé, il a le droit d'appeler du jugement qui le repousse au chapitre de la cathédrale, et, s'il ne trouve pas encore sa cause bien appréciée, il peut recourir au roi.

D'ailleurs, dans tout le cours de leur carrière, les maîtres sont placés sous la surveillance directe et immédiate du conseil scolastique communal. S'il donnent prise à la critique, ce conseil les cite devant lui; il leur adresse une admonition mentionnée au procès-verbal de la séance. Persistent-ils après cet avertissement, on les renvoie; mais le conseil est tenu de faire connaître par une publication affichée dans la paroisse les motifs de sa sévérité.

Si l'action du conseil scolaire est grande sur les maîtres, elle l'est également sur les pères de famille. Chaque enfant doit recevoir un minimum d'instruction. Aucune exception à cette règle n'est admise par la loi, et seulement, l'extrême pauvreté, des circonstances tout à fait spéciales dans lesquelles l'élève se trouve placé, une incapacité démontrée autorisent, au gré de la loi, le sujet à se contenter de ce minimum. Les familles, dont la résidence est trop écartée du lieu où se trouve l'école, peuvent, à la vérité, être autorisées à n'y envoyer leurs enfants que deux ou trois fois par semaine, mais seulement quand ces enfants savent lire couramment, et lorsque les parents sont reconnus en état, par leur propre instruction, de remplacer, dans une certaine mesure, les leçons du maître.

On a encore la faculté pleine et entière de faire élever ses enfants chez soi, comme on l'entend, ou dans des écoles privées qui sont parfaitement admises. Toutefois, le conseil scolaire, de son côté, peut soumettre les enfants, ainsi distraits de sa surveillance immédiate, à des examens publics, et, s'ils sont trouvés inférieurs à ce qu'ils devraient être, on les fait entrer d'office à l'école publique.

Ce ne sont pas seulement les parents qui sont rendus responsables du développement moral et intellectuel de leurs enfants, les chefs de famille ont les mêmes devoirs à remplir vis-à-vis de leurs domestiques, et il leur est enjoint, quand le besoin s'en présente, de faire donner à ceux-ci une instruction suffisante.

Si des enfants ne peuvent fréquenter l'école faute de vêtements convenables, le bureau de bienfaisance de la paroisse est immédiatements tenu d'y pourvoir et même, en cas de necessité, de nourrir l'enfant.

Ces dispositions si strictes, si résolûment combinées pour atteindre un but précis font pressentir que leur sanction légale doit être fort énergique. Elle l'est en effet. Des parents ou tuteurs négligents

sont, pour la première fois, cités devant l'autorité communale et reçoivent une admonition sévère. S'il y a persistance dans la mauvaise conduite, la même autorité est investie du droit d'enlever les enfants à l'autorité paternelle et de les remettre sous une direction plus active, qui alors fait élever les enfants aux frais de la famille récalcitrante.

Devant un semblable appareil, la volonté du législateur est évidente. Il n'a pas prétendu poursuivre des apparences ; il a voulu des effets, et, incontestablement, il n'aurait ni osé ni pu établir un système aussi énergiquement coordonné, s'il n'avait été, en ceci, l'expression pure de la volonté générale. On peut donc affirmer d'une manière absolue, que les Suédois prétendent établir l'instruction universelle parmi leurs populations, tout autant qu'ils veulent y maintenir la sécurité pour les personnes et pour les biens.

La façon dont il est pourvu aux dépenses de l'enseignement public est fort ingénieuse et fait merveilleusement toucher au doigt le dessein qui a présidé à l'organisation entière. En premier lieu, l'État remet aux communes, pour être appliquée à l'entretien des écoles, la moitié de l'impôt personnel. En conséquence, les communes se trouvent, une fois pour toutes, dotées d'un fonds qui va croissant, en même temps que la population d'un centre scolaire augmente et élève le chiffre des dépenses. Mais si, pour une cause ou pour une autre, ce fonds ne suffit pas, la loi autorise la commune soit à prélever sur chaque habitant une rétribution de 6 à 18 öre, de 7 à 23 centimes, soit à imposer les propriétés au prorata de leur valeur, soit enfin à accepter des rétributions volontaires de la part des élèves ; en aucun cas, on ne peut exiger un payement. Du reste, comme le système général, établi par le roi Charles XIV, se perfectionne tous les jours et détermine, en conséquence, des augmentations sensibles de dépenses auxquelles les paroisses ne pourraient que difficilement faire face, la Diète ne manque jamais de prendre en sérieuse considération cette nature de besoins, et, chaque fois que le gouvernement le demande, on lui accorde sans difficulté des subsides spéciaux. Il faut ajouter que les particuliers, de leur côté, font assez souvent des dons gratuits, et l'instruction primaire est souvent mentionnée dans les testaments à l'occasion d'un legs.

Ainsi on voit la Suède traiter l'ignorance comme le vice, faire des efforts inouïs pour en restreindre la sphère et, passionnée pour la liberté comme l'ont été de tous temps les nations scandinaves, lorsqu'une tyrannie transitoire ne les a pas tenues de force sous le joug, appeler pourtant à l'aide de l'établissement scolaire une pénalité qui peut aller, au besoin, jusqu'à la suppression momentanée de la puissance paternelle. C'est de quoi faire reculer les par-

tisans les plus vifs de l'enseignement gratuit et obligatoire dans d'autres pays, bien qu'après tout, au point de vue où ils se placent, il soit assez logique de considérer des parents qui n'instruisent pas leurs enfants, comme se rendant coupables à leur égard de sévices aussi punissables que peuvent l'être les coups. Pour la Suède, du reste, il y a des siècles que l'on a été amené à adopter ce dernier point de vue par la façon même dont les Diètes du royaume étaient composées suivant l'ancienne Constitution. Quatre ordres y figuraient : la noblesse, le clergé, la bourgeoisie, les paysans. Il importait particulièrement à ces deux dernières classes de représentants de ne pas être inférieur en intelligence à leurs collègues des autres ordres ; et la grandeur des intérêts qu'ils avaient à défendre, le soin de leur indépendance même leur faisait toucher du doigt l'importance d'un certain degré d'instruction. Il en est résulté cet avantage que les paysans membres des Diètes ont su et compris ce qu'ils faisaient, et, aujourd'hui, sur les bancs de la représentation actuelle, on compte nombre de paysans qui n'ont ni moins de sagesse, ni moins de compréhension des affaires, ni moins de connaissances générales que les habitants des villes à côté desquels ils siégent.

Ce n'est pas qu'ils aient appris précisément les mêmes choses. Bien que le système soit partout le même et que la loi ordonne pour les élèves des campagnes ce qu'elle ordonne pour les citadins, on conçoit que les circonstances locales créent pour les uns et pour les autres des obstacles ou des facilités différentes. Partout, cependant, le même minimum d'instruction est exigé, comme il en a été question. C'est : 1° la lecture de la langue nationale, en caractères latins ou gothiques indifféremment ; 2° l'histoire sainte et le catéchisme ; 3° le chant des psaumes ; 4° l'écriture ; 5° les quatre règles de l'arithmétique.

Voilà, encore une fois, ce que chaque enfant est tenu d'apprendre. Mais l'enseignement populaire, tel que la loi le comprend, n'est pas renfermé dans un cercle aussi étroit du moment que des empêchements absolus ne sont pas possibles à invoquer. Voici ce que les conseils scolaires et, sous leur direction, les maîtres et professeurs, doivent apprendre aux enfants pendant une série de cours répartis entre un nombre d'années variable.

Dans la plus basse classe, la religion se présente d'abord sous les formes les plus simples. On fait connaître les devoirs moraux, on interroge les enfants de manière à leur rendre sensible la différence du bien et du mal, et on leur montre la consécration diverse de ces principes essentiels dans des exemples empruntés aux livres saints et qu'on leur expose de façon à les intéresser et à être bien compris d'eux.

Dans les leçons de lecture, le maître, placé devant un tableau, prononce à haute voix un mot et indique le son de chacune des lettres dont ce mot est formé. C'est aux élèves à dénommer la lettre, et on assure qu'au moyen de cet exercice qui a le grand avantage de les amuser, il ne leur faut guère plus de quelques semaines pour apprendre à lire, et presque en même temps, on réussit à leur faire connaître l'écriture.

Ensuite, on passe à la géographie. Les définitions cosmographiques une fois apprises et comprises, aussitôt que l'enfant sait ce que c'est que la mer, un lac, un fleuve, une montagne, etc., on passe à l'application et on lui montre, sur la carte, la ville ou le district qu'il habite, les chemins qui y mènent et les particularités qui lui étant déjà pratiquement connues lui facilitent l'entente de la théorie générale. On en profite pour lui donner la connaissance de la carte de Suède, dont il apprend les divisions; on lui présente, on lui nomme les villes; puis, et à cette occasion, et comme une conséquence naturelle, on lui raconte les événements accomplis sur chaque point, on lui cite les noms des hommes qui y ont pris part, on caractérise ces derniers de façon à ce qu'il se rappelle ce qu'on lui en a dit.

Chaque école est également fournie de cahiers où sont représentés les animaux et les végétaux. Les enfants apprennent à appliquer à ces figures les appellations propres et à savoir quelque chose des qualités et des usages de l'objet représenté.

Pour compter, on commence par remettre aux enfants un certain nombre de petits morceaux de bois, et par les différentes combinaisons auxquelles ces unités se prêtent, et d'une manière qui n'a rien d'abstrait, on inculque la connaissance pratique des quatre règles.

Quand, pendant une année, plus ou moins, les élèves ont fait et recommencé les exercices qui viennent d'être décrits, et que des examens assez fréquents ont été passés devant le conseil scolaire, le premier cours d'études est terminé et, dans l'année suivante, on passe au second.

Ici, tout s'accentue, s'accuse et se creuse davantage. La religion ne se limite plus à la connaissance de ce qu'il faut faire ou éviter pour ne pas désobéir à Dieu; l'histoire sainte, dans les deux Testaments, est apprise avec soin, et la connaissance du catéchisme forme des membres de la confession luthérienne.

La lecture acquise dans l'année écoulée est soumise à un perfectionnement. On lit des extraits d'écrivains célèbres, des traits de mœurs, des histoires empruntées à la mythologie scandinave dont les Suédois, comme les Danois et les Norvégiens, sont toujours très-fiers et très-préoccupés, et, de cette façon, tout en devenant plus ha-

bile dans l'emploi des livres, l'élève prend chaque jour plus de motifs de s'intéresser à leur usage et d'y trouver du plaisir puisque sa mémoire devient plus ornée et son imagination plus active. On le fait écrire aussi, non plus sur des ardoises, mais sur du papier, et, comme l'orthographe lui est devenue indispensable, il est initié aux règles de la grammaire.

Il connaît déjà la géographie de la Suède; il apprend maintenant celle de l'Europe, celle du globe entier, et, soumis à cette fin, à une méthode fort pratique et très-intelligente, il lui est demandé de construire et de tracer lui-même les contours du pays sur lequel on l'interroge et de mettre à leurs places montagnes, fleuves et principales villes. Il est impossible de ne pas être frappé de l'adresse, de la sûreté et de la promptitude avec laquelle les enfants exécutent ces exercices, et, incontestablement, ceux qui y réussissent, sont bien maîtres d'une connaissance réelle de la géographie terrestre.

L'histoire de la Suède est ici apprise en détail. Comme le premier cours a placé dans ces jeunes esprits les jalons principaux du sujet, il n'y a, pour ainsi dire, que des lacunes à remplir. Les auditeurs savent où on les mène; ils sont curieux de détails portant sur un ensemble qu'ils entrevoient déjà et, sans avoir rien appris par cœur, puisque l'on a pu voir que ce mode d'enseignement n'est pas admis, ils se rendent capables de raconter eux-mêmes le contenu des annales nationales.

Les albums et les grands dessins d'animaux et de plantes ont préparé les enfants à l'anatomie. On la leur enseigne de la même manière et sur des tracés plats ou avec l'aide de reliefs en carton. On donne de même quelques principes de géologie en insistant d'une manière plus particulière sur la constitution du sol suédois; on met sous les yeux du jeune auditoire les échantillons des différentes natures de roches et de terres. On revient à l'histoire naturelle, en étendant ce qu'on en avait dit, et on fait de même pour la botanique et l'astronomie élémentaire; quant aux sciences mathématiques, on enseigne l'arithmétique proprement dite, le système décimal, en y joignant quelques éléments de physique.

Le troisième cours est surtout employé à consolider les résultats obtenus dans les deux premiers et à les étendre. Ordinairement les jeunes filles ne vont pas si loin et rentrent dans leur famille. Quant aux garçons, on leur donne encore des leçons de géométrie, on leur apprend l'arpentage, un peu d'algèbre, de chimie et le jardinage.

Ainsi les écoles primaires de la Suède embrassent un ensemble de connaissances assurément considérable, et, tout d'abord, on est frappé de cette vérité qu'un pareil système n'est rendu applicable que par la suppression absolue des leçons apprises par cœur. S'il en était

autrement et que les élèves fussent astreints, comme ailleurs, à cultiver particulièrement leur mémoire, il est douteux qu'ils eussent le loisir nécessaire pour aborder tant de sujets d'étude, ou bien, si on leur imposait une telle tâche, il est évident qu'ils ne pourraient y suffire et que des apparences plus que des réalités seraient le résultat d'un pareil mode d'instruction. Les éducateurs suédois s'applaudissent beaucoup d'avoir, suivant leur expression, substitué l'action de l'intelligence à celle de la mémoire; ils trouvent que leur système développe plus l'esprit des enfants que la méthode contraire, trop mécanique à leur sens. Il se peut faire qu'ils aient raison eu égard aux instincts et aux aptitudes spéciales de la population confiée à leurs soins; mais il est également possible que là même et dans beaucoup de circonstances, ils se trompent. D'ailleurs, d'une certaine façon, ils comptent aussi sur la mémoire, car les sujets de leçon se répètent constamment dans leurs classes et, à force de les entendre, l'enfant peut arriver à les retenir, tout aussi bien que s'il les apprenait directement par cœur, d'autant plus que l'émulation est vive entre les élèves. Le maître n'en interroge qu'un seul à la fois; mais, quand celui-ci hésite ou tarde à répondre, ses camarades en nombre plus ou moins grand, lèvent aussitôt la main pour annoncer qu'ils sont prêts à se substituer à lui; et, en effet, s'il reste court, l'autorisation est donnée à un ou à plusieurs de ses concurrents de dire ce qu'ils savent ou croient savoir. On s'aperçoit, en visitant les écoles et en assistant à ces sortes de concours qu'un certain nombre d'enfants, formant d'ailleurs toujours une minorité, paraissent montrer peu de zèle ou peu d'ambition et se tiennent sans bouger à leurs pupitres. A l'égard de ceux-là, peut-être les exercices appris par cœur seraient-ils d'un emploi heureux; il faut, cependant, se garder de condamner un système parce qu'il ne s'applique pas avec un égal bonheur à toutes les intelligences; c'est déjà beaucoup qu'il puisse être considéré comme réussissant auprès du plus grand nombre.

Un complément nécessaire de la méthode employée en Suède a été également reconnu et appliqué en Allemagne, en Suisse, en Amérique; c'est de ne donner aux leçons qu'une heure de durée, et de laisser les enfants, avant de passer à une autre étude, s'amuser, jouer, pendant cinq ou dix minutes, dans une cour ou, en cas de mauvais temps, dans des salles couvertes, chauffées pendant l'hiver. De cette façon, l'attention peut se détendre, l'intelligence se reconnaître et la vivacité naturelle trouver un dérivatif convenable. Il faut aussi considérer, comme un point important, le soin qu'on a d'isoler les enfants les uns des autres dans les classes; chacun d'eux a son siége et son pupitre écarté d'au moins

un pied de distance de celui du voisin; tous sont placés sous les yeux du maître, et il ne leur est pas possible de songer à communiquer entre eux pendant la classe; ils n'ont donc aucun autre emploi de leur attention, que de s'absorber dans les sujets traités devant eux, pour eux et par eux, et comme ils sont toujours mis en action ou peuvent l'être à chaque instant, par une question du professeur, il est convenable qu'ils soient compréhensifs autant que leurs facultés le leur permettent.

Enfin, si l'on met, entre chaque classe, un intervalle d'un certain nombre de minutes, on a soin, également, de ne pas prolonger le travail général au delà d'un espace de temps assez restreint comparativement à ce qui a lieu dans d'autres pays.

L'école ouvre à huit heures et ferme à une heure. Passé ce temps, l'enfant peut rentrer chez lui et y rester à la disposition de ses parents. La loi ne lui demande plus rien. Cependant des classes se tiennent dans l'après-midi; elles sont facultatives, mais pourtant suivies. Ce qu'on y fait n'a plus de rapport avec les travaux du matin; c'est, pour les filles, des travaux de couture, de ménage; pour les garçons, ce sont des exercices militaires; on enseigne aussi la gymnastique aux enfants des deux sexes, avec les modifications convenables; et, pour tous, la musique et le dessin, également compris dans certaines classes du matin, reçoivent, dans l'après-midi, des développements plus étendus.

Un point sur lequel il convient d'insister, c'est le commencement d'éducation militaire que reçoivent, dans les écoles populaires, les enfants suédois. Ils choisissent leurs chefs inférieurs parmi eux, reçoivent les leçons d'officiers de l'armée ou de professeurs connaissant la matière, et, après avoir acquis la connaissance du maniement des armes, ils font des manœuvres d'ensemble, jusqu'à l'école de bataillon inclusivement. On reconnaît aisément de quelle utilité sont ces premiers principes, acquis dès la première enfance. Chez une nation aussi nativement belliqueuse, aussi disposée, par son tempérament et par les traditions de son histoire, aux travaux guerriers, un tel apprentissage trouve beaucoup de faveur dans le peuple, et les enfants acquièrent vite et bien une précision dans les mouvements, et une habitude de faire partie d'un ensemble qui les prépare, d'une manière avantageuse, au métier militaire. On peut affirmer que la recrue suédoise, grâce à ses souvenirs d'école, arrive à son corps toute dégourdie, toute dégrossie, et surtout comprenant à merveille la raison d'être et l'impérieuse nécessité de la subordination et de la discipline.

Non-seulement l'enfant a appris à connaître ces deux vertus dans ce qui lui est ainsi enseigné, mais surtout il faut remarquer que

toute sa vie d'écolier est une constante application d'un principe d'ordre. Il est, non-seulement soumis au maître qui l'instruit, il l'est encore à celui de ses camarades qui conduit hors de la classe et y fait rentrer la brigade dont il est le directeur. Quand il entre dans la salle des études ou quand il en sort, ce jeune représentant de l'autorité marche sans bruit, posément, quitte et reprend sa place sans brusquerie, et impose à ses camarades la nécessité d'en faire autant. La sortie générale a lieu sans que le quartier ait à se plaindre d'aucune clameur. En un mot, si l'enfance est, en Suède, ce qu'on la voit partout ailleurs, ainsi faite qu'elle a besoin d'être contenue, elle est contenue sans être opprimée, et on ne connaît pas, dans ce pays, ces odieuses et monstrueuses créatures qui, sous le nom de gamins, sont devenues les larves d'où sortent, dans d'autres pays, les scélérats de tous les genres.

Les mouvements de l'école se font instantanément, au bruit du sifflet du maître ou de la maîtresse, et avec une telle facilité, que rien ne saurait en donner l'idée. Il existe, dans le sud de Stockholm, une grande école municipale, l'école de Sainte-Catherine, fréquentée par les enfants de la plus basse classe, de la plus pauvre, de la plus misérable. Les élèves sont au nombre de douze cents. On les gouverne avec autant de facilité que s'ils n'étaient que douze, et l'ordre le plus parfait règne dans cet établissement, où rien ne manque, pas même un vert enclos divisé en parcelles de terrain, dont chaque enfant possède un coin où il fait du jardinage.

En même temps que la tenue morale des enfants est digne d'éloge, leur propreté est remarquable. Soit que l'on visite l'école Clara, construite dans la partie nord de la ville, quartier riche où les enfants appartiennent à des familles d'artisans ou d'employés suffisamment aisées, soit que l'on entre dans l'école de Saint-Nicolas, placée dans une maison peu commode, au milieu des rues étroites de la vieille ville, soit, enfin, que l'on s'arrête à Sainte-Catherine, où les matelots, les ouvriers du port et ceux des fabriques placent leurs enfants, on trouvera quelquefois, souvent même, des vêtements fort pauvres, sordides, montrant la corde et raccommodés tant bien que mal; il y a, çà et là, des petits pieds nus dans des souliers déformés; mais on ne découvre ni visages, ni mains sales, et toutes les têtes sont bien peignées. Ce point est, aux yeux des chefs de l'administration scolaire, un des plus importants, et auquel il faut particulièrement tenir la main. Sous ce rapport, les institutrices semblent surtout précieuses, ayant un coup d'œil particulièrement sûr pour reconnaître si un élève est propre ou ne l'est pas, et une conviction ferme de la règle qui n'admet pas des à peu près, que plusieurs maîtres seraient disposés à tolé-

rer. Quoi qu'il en soit, le résultat acquis est vraiment remarquable.

On ne saurait hésiter à considérer cette particularité de l'éducation populaire, en Suède, comme une des difficultés les plus grandes et comme soulevant un des problèmes les plus délicats de tout le système. Si l'on veut bien y réfléchir, on se rendra compte que l'école fait ici invasion dans la famille et prescrit une règle dont l'enfant est l'objet, mais dont les parents sont les exécuteurs. L'école, au nom de la loi, ordonne aux parents de bien tenir leurs enfants, et, dès lors, elle intervient d'une façon bienfaisante, sans doute, mais enfin elle intervient absolument et avec autorité, dans l'exercice de la puissance paternelle. En bien des pays, on hésiterait à admettre un principe de cette nature. Mais on a vu déjà que la législation suédoise ne transigeait pas sur cette question, puisqu'elle va jusqu'à édicter l'enlèvement absolu de l'enfant à sa famille, quand cette famille refuse de lui donner ou laisser donner l'instruction élémentaire. Il est douteux, sans doute, que cette disposition légale reçoive jamais une application, et, dans la pratique, les difficultés seraient sans doute fort grandes; mais ici il ne s'agit que d'un fait décidément grave, d'une action coercitive dont l'emploi ne saurait avoir lieu que dans des circonstances exceptionnelles et au moyen d'une pression très-forte de la part de l'autorité. Un enfant qui se présente à l'école malpropre et mal tenu, c'est là un phénomène probablement fort ordinaire, et les leçons à donner aux parents, sous ce rapport, doivent être très-fréquentes. Si, en Suède, cette catéchisation n'a pas d'inconvénients et ne rencontre pas trop d'obstacles, on ne doit pas supposer qu'il en serait ainsi partout ailleurs.

C'est quant à la théorie que la partie des institutions scolaires qui vient d'être présentée ici a été exposée, et il y aurait beaucoup à dire encore sur quelques particularités importantes et remarquables. Mais il faut arriver à juger la valeur intrinsèque de l'application. Il importe donc maintenant d'examiner les résultats obtenus dans la pratique. Tout ce qui est prescription, tout ce qui est théorie, pour les pays du Nord comme pour les autres, se présente toujours avec des aspects agréables et qui promettent nécessairement plus qu'ils ne tiennent. Il n'y a pas de doute que, si les classes populaires de la Suède savaient réellement ce qu'on se fait fort de leur apprendre, ce qu'on les presse d'acquérir, ce qu'on met à leur disposition et à leur portée, on pourrait les considérer comme ayant atteint, avec la seule ressource de leurs écoles primaires, un degré de culture vraiment extraordinaire, et le paysan et l'artisan suédois dépasseraient certainement, en variété de connaissances et en largeur d'aperçus, la plupart des hommes appartenant aux classes supérieures des autres contrées de l'Europe. Mais en est-il véritablement ainsi, et, quand

on cesse de dire ce que la loi ordonne et que la théorie réclame, trouve-t-on que la réalité des choses présente un ensemble de faits aussi extraordinaires?

On peut répondre hardiment, assurément : non. La loi offre un idéal dont on cherche à s'approcher depuis 1842, mais qui est fort loin d'être atteint : les hommes spéciaux en conviennent sans difficulté, et se bornent à dire que les résultats obtenus donnent toute raison au courage de ne pas se lasser. Pour le moment, autant qu'il est possible de se faire une idée juste des choses, voici à peu près où elles en sont.

Les enfants arrivent à l'école, pour la première fois, vers l'âge de six ans; et, dans les conditions les plus ordinaires, ils y restent jusqu'à douze ans, dans les villes, et à peu près quatorze ans dans les campagnes; c'est que cette seconde catégorie d'élèves a plus de difficultés à suivre les cours régulièrement et peut prolonger, sans trop d'embarras, son temps d'études. Généralement, les enfants ne dépassent pas de beaucoup le minimum obligatoire; seulement, depuis quelques années, et à mesure que des générations de parents plus instruits viennent remplacer les générations qui l'étaient moins, le nombre des élèves persévérants devient plus considérable. C'est sur cette remarque que se fondent les espérances principales du système.

On attend beaucoup du temps pour en faire apprécier de plus en plus les bienfaits, et on se console des imperfections du présent par la certitude que l'avenir viendra à bout de les corriger. Ce qui a été obtenu répond de ce qu'on pourra obtenir. Mais, en somme, pour le moment, il ne faut pas encore attacher une idée exagérée au fait de voir des enfants, dans les conditions sociales les plus modestes, pouvoir, à neuf ou dix ans, dessiner au tableau les cartes des différents pays européens sans avoir, sous les yeux, aucun modèle, de les voir réduire des problèmes de géométrie, et, enfin, se montrer capables de bien d'autres petites habiletés. Ces enfants ne représentent pas encore la majorité de leurs condisciples, lesquels se bornent à connaître la lecture, l'écriture, un peu de calcul, et à posséder des notions, plus ou moins claires, plus ou moins nettes, de différentes branches de connaissances. Seulement, voici ce qui donne déjà beaucoup de prix à cette science sommaire : le paysan et l'ouvrier suédois aiment à lire et à entendre lire. Les longs hivers les tenant longtemps renfermés chez eux, les moyens de distraction étant rares, un livre devient une précieuse ressource. Ne pouvant le renouveler souvent, on se pénètre, quoi qu'on en ait, de ce qu'il contient, et il en résulte une certaine éclosion d'idées. Cette moisson intellectuelle n'est, sans

doute, pas coordonnée, régularisée, comme le voudrait la doctrine scolaire; ce n'en est pas moins un fond intellectuel, et on ne peut méconnaître le bien qui en résulte, non-seulement pour celui qui le possède, mais pour ceux à qui il les offre, et qui en ont un aussi, à peu près pareil, dans leurs têtes respectives. Sous ce rapport, les écoles populaires de la Suède ont déjà considérablement contribué aux progrès de la nation, et ont rendu possibles, ont rendu solides, deux conditions actuelles du caractère national qui n'étaient pas précisément des résultantes certaines de l'état ancien des habitudes : ces deux conditions sont la douceur des mœurs et le goût de l'ordre.

Quand on évoque devant sa mémoire le caractère essentiel des nations scandinaves, la douceur des mœurs n'apparaît pas tout d'abord à l'esprit. On se rappelle les invasions des cinquième et sixième siècles, qui ont fait écrouler les formes antérieures du monde romain; on se rappelle les Suédois, pirates du Wolga, de la Baltique et de la mer Noire; les Norvégiens et les Danois, pirates de l'Atlantique; on se rappelle ces guerres interminables des trois peuples les uns contre les autres, principale occupation de leurs armées, avant et depuis l'Union de Calmar, on se rappelle la guerre de Trente ans et la grande et singulière figure de Charles XII, ce type parfait du héros des Sagas. Si l'on considère l'époque actuelle, on découvre que, en réalité, le tempérament fougueux n'a pas changé. Une excellente publication de M. G. Fr. Almquiot, directeur général des prisons suédoises, sur la réforme pénitentiaire, déclare que des violences non motivées ont lieu souvent dans le pays, et l'auteur ajoute : « Il faut en attribuer la cause, en partie, à l'ancienne humeur, remontant à des siècles, des Wikings ou pirates qui faisaient des incursions maritimes pour mettre à contribution les pays étrangers; en partie, à l'inimitié qui, pour cause politique, existait, jadis, entre les populations des deux côtés de la frontière danoise. » Cette appréciation est remarquable et incontestablement vraie. Il y a peu de jours, deux bandes d'enfants se rencontrent, marchant fort paisiblement dans la rue. Sans doute, quelques griefs antérieurs existaient entre les survenants; sans dire un mot, sans une injure, sans une menace, les deux troupes se jettent l'une sur l'autre, et se battent avec une résolution intrépide. Plusieurs saignaient des coups qu'ils avaient reçus; les visages des blessés étaient éclatants d'émotion, mais pas un cri ne fut jeté, et tout se passa dans le plus profond silence. Voilà une race énergique. Cependant, le calme est extrême partout le pays; il n'y a aucune gendarmerie; les localités se maintiennent en paix par elles-mêmes; dans les villes, on n'entend aucun tapage, et ni les éclats

d'une colère grossière, ni les rires ineptes d'une jovialité indécente ne troublent la tranquillité des passants. Cette mansuétude se remarque plus encore dans les rapports des hommes avec les animaux. La loi, forte, sévère pour les actes de brutalité de cette espèce, n'a, pour ainsi dire, pas d'application. On ne voit battre ni un chien, ni un cheval, et les attelages des cochers de louage sont aussi bien soignés qu'ailleurs ils le sont mal. On se dérange pour un chat qui dort sur le coin d'un trottoir, et les moineaux, surexcités par de longues habitudes d'impudence, se dérangent à peine, sur les places, pour livrer passage, ce qui prouve, jusqu'à la dernière évidence, que les enfants même ne les tourmentent jamais.

Il ne paraît pas douteux que les habitudes prises à l'école n'aient créé cet ordre et cette modération, et que ce ne soient là des produits tout factices, mais les plus heureux du monde, de la morale pédagogique fécondée par le bon sens national. C'est sous le rapport de ces heureuses nouveautés, que le système d'éducation populaire, au point même de succès où il en est arrivé, et en faisant tout à fait abstraction du résultat plus considérable auquel il pourra parvenir un jour, mérite une véritable sympathie. L'instruction est, pour toutes les classes sociales, un immense bienfait; l'éducation en est un plus grand encore, et de beaucoup. C'est par l'éducation, principalement, que l'on fait des hommes et des citoyens, et, encore une fois, si l'on peut contester le caractère vraiment pratique de certaines combinaisons d'enseignement, en Suède, il saute aux yeux que l'éducation y est un fait, et que ce fait opère, chaque jour davantage, sur les classes populaires, et de la façon la plus heureuse pour elles-mêmes et pour l'État. On restera convaincu de cette puissance de faire le bien qui appartient au système, en comparant les observations qui précèdent avec le chiffre des élèves admis à fréquenter les écoles.

En 1868, le nombre des enfants, en âge de recevoir l'instruction primaire était, pour tout le royaume, de 679,128. Sur ce nombre :

520,339 ont suivi les cours des écoles fixes.
157,616 celui des écoles ambulantes.
162,991 celui des petites écoles.

En somme, 520,546 enfants ont reçu l'éducation, au moins l'éducation légale; 2,886 en ont été dispensés pour cause d'infirmités, et 14,155 n'ont pas paru pour toute autre cause. Il ne faut cependant pas supposer que cette catégorie, d'ailleurs minime, vis-à-vis de la masse des 520,546 enfants instruits ou à instruire,

ne contienne que de futurs illettrés: le plus grand nombre est élevé dans la famille ou dans des écoles particulières, et ce sera beaucoup que d'attribuer 4,000 enfants, sur ce chiffre de 14,155, à une ignorance absolue.

L'augmentation du nombre des enfants suivant les écoles, sur l'année 1865, était de 39,465. On peut considérer désormais la nécessité de l'instruction publique comme admise, et bien admise, par les dernières couches des classes populaires, et ceci fait comprendre l'observation récente d'un spécialiste danois : « Jusqu'ici, disait-il à un de ses collègues de Suède, notre enseignement vaut mieux que le vôtre, et a donné de meilleurs fruits; mais, si nous ne prenons pas le parti de nous réformer promptement, les générations que vous élevez dans les années actuelles vaudront mieux que les nôtres, leurs contemporaines. » Ce sont là de belles rivalités entre les nations.

Il est temps, maintenant, de dire quelques mots de la machine assez compliquée qui distribue l'instruction en Suède. Au début de ce travail, il a été question de la grande division en écoles fixes et écoles ambulantes. Les écoles fixes, elles-mêmes, se distinguent en écoles de plein enseignement primaire et en petites écoles ne distribuant que le minimum légal des connaissances exigées. A mesure que l'instruction se répand, les écoles ambulantes augmentent, il est vrai, mais en tendant à devenir fixes, et, en effet, plus leur nombre est considérable, plus leur cercle d'action se rétrécit, et il leur devient désormais possible de s'établir à demeure sur un point. Dans la province de Scanie, une des plus riches du royaume, sinon la plus riche, il existe 198 grandes écoles et 148 petites pour 150,000 habitants, et toutes sont fixes; un district de Smaland donne, pour 92,000 âmes, 28 grandes écoles fixes, 116 petites qui le sont également et 36 ambulantes.

Dans une partie du Norrland on a, pour 94,000 âmes, 16 écoles fixes et 28 ambulantes; on voit quels sacrifices doivent s'imposer les habitants de cette immense, stérile et glaciale province, pour faire instruire leurs enfants, et les fatigues et les embarras qui doivent en résulter pour eux, et que, cependant, ils acceptent.

On a l'intention, aujourd'hui, pour mettre fin par tout le royaume aux difficultés de cette situation, de créer encore 396 grandes écoles, dont un quart, ou 99, dans le Norrland seulement, et on estime à 840 le chiffre des petites écoles à établir. On espère arriver assez promptement à ce grand résultat.

Cependant, il faut noter aussi que l'État et les communes ne travaillent pas seuls : des établissements privés les secondent, en appli-

quant les mêmes procédés, les mêmes méthodes. La loi, comme on l'a vu plus haut, n'y met pas le moindre obstacle. A Stockholm seulement, outre les cours du dimanche et ceux du soir, on compte 100 de ces fondations; il y en a en Suède environ 217; plusieurs sont dans les mains des catholiques, quelques-unes dans celles des baptistes.

Il existe aussi 119 écoles spéciales des arts et métiers. Enfin, par une sorte de perfectionnement au moyen duquel on prétend favoriser jusqu'au bout le développement éventuel du talent et du mérite parmi les classes populaires, on a créé des écoles supérieures populaires, dont le nombre s'élevait à 10 en 1868; 210 élèves les fréquentaient.

Les paroisses ne possèdent encore que 1,392 bibliothèques. C'est peu, proportionnellement aux efforts accumulés pour mettre les populations en état de tirer parti de leur intelligence. Instruire les enfants, les instruire même au delà des besoins probables de leur vocation sociale, c'est les armer d'outils fort utiles; mais si le goût de la lecture, qu'on a dû leur inspirer, ne trouve pas où se prendre, l'instruction reçue est de peu d'usage. Des gens compétents pensent ainsi, et il est probable que la création de nombreux dépôts de livres aura lieu dans une période assez limitée, et viendra combler des lacunes fâcheuses.

On attache de l'importance, et avec raison, à la manière dont sont installés les écoles et les locaux affectés à cette destination. Les paroisses étant généralement pauvres, et leurs dépenses d'enseignement considérables, on a eu quelque peine à arriver, sous ce rapport, à une situation convenable. Il y a encore beaucoup de progrès à faire et d'inconvénients à supprimer. Telles que sont les choses cependant, dans le moment actuel, de grands progrès ont déjà été réalisés. Voici le résultat indiqué par les derniers rapports :

En 1868, on comptait dans le royaume 3,976 maisons d'école, et il y en a aujourd'hui davantage. Eu égard au matériel :

En 1863	il n'était bon dans aucune école.	
1866	il était bon dans.	12
1863	il était médiocre dans. . . .	41
1866	— —	69
1863	il était mauvais dans. . . .	59
1866	— —	28
1868	— —	12

En réfléchissant à ces résultats, on conçoit l'assiduité soutenue

milien de Béthune, âgé seulement d'une douzaine d'années, fut présenté au jeune roi de Navarre, à Vendôme, et reçut de lui la première accolade. A partir de ce jour où ils s'acheminèrent ensemble vers Paris, le maître et le serviteur sont demeurés étroitemeut joints dans l'histoire comme dans leur vie.

A Paris, ils ne se séparent qu'un instant. Tandis que le fiancé de Marguerite de Valois reçoit à la cour de Catherine de Médicis un gracieux accueil destiné à cacher le piége de la Saint-Barthélemy, Rosny va se loger au quartier latin pour y continuer ses études; mais ils devaient être bientôt troublés, l'un dans ses plaisirs, l'autre dans son travail, car la nuit du 24 août 1572 était proche. S'ils échappent, non sans peine, au massacre, c'est pour se voir retenus durant près de quatre années dans une sorte de prison au palais du Louvre. Pendant ce temps, Rosny, sous l'œil du roi de Navarre, ne s'en prépare pas moins à cette vie d'aventures guerrières et de chevauchées périlleuses qu'ils menèrent si longtemps ensemble; l'écolier du collége de Bourgogne quitte tout à coup le livre pour l'arquebuse, et s'il doit revenir souvent à l'étude de ces « langues savantes » que son père, le sage gentilhomme, lui avait recommandée, ce ne sera plus qu'au milieu des camps, entre deux combats, entre deux assauts, ou plus tard, soit dans les rares loisirs de son laborieux ministère, soit dans le repos forcé de sa retraite prématurée.

Bien que Sully demeure à juste titre dans l'histoire comme le grand ministre d'un grand roi, on ne peut pas dire cependant qu'il ait surgi tout d'un coup; il n'a pas le génie natif, de franche venue, comme Henri IV, et ne saurait soutenir la comparaison avec son maître. Celui-ci, avant même d'agir, a déjà une grandeur en quelque sorte virtuelle, qui, le moment venu, éclate sans effort; la capacité de Sully, au contraire, est toute d'expérience et de réflexion; il y faut le temps comme à sa fortune politique, lente à se faire et à croître; il y faut surtout l'action plus ou moins avouée, mais toujours présente de son roi. La grandeur de Sully, si réelle qu'elle soit, est donc avant tout acquise et de reflet; elle vient essentiellement non pas de facultés supérieures et dominantes, mais d'aptitudes nombreuses et variées; Rosny, simple compagnon du roi de Navarre, a déjà toutes les qualités solides qu'il développera plus tard comme ministre du roi de France, et déjà il annonce le personnage divers qu'il tiendra tout ensemble ou tour à tour, homme d'épée, financier, économiste, diplomate et politique, enfin mémorialiste.

I

Il n'est pas toujours bon d'avoir trop de qualités à la fois : dans Sully, par exemple, l'homme d'État a fait tort à l'homme d'épée, et la postérité, en consacrant sa gloire de ministre, a presque oublié qu'il fut un soldat remarquable même à côté d'Henri IV. C'est par l'action cependant que Sully prend d'abord pied dans l'histoire ; il n'est encore dans l'armée du Béarnais que simple volontaire, à peine sorti de l'adolescence, et déjà les témérités de son courage l'exposent aux affectueux reproches de son maître, si téméraire lui-même. Dans chaque rencontre on le retrouve payant, sans compter, de sa personne : il est partout, à Fossense, à Coutras, à Villefranche ; il est à Ivry, où il reçoit une grave blessure ; il est enfin dans ces plaines d'Arques où le brave Crillon n'était pas. Rosny n'était point seulement un soldat toujours prêt à entrer « dans les forêts de piques », c'était de plus un officier d'élite et spécial, comme l'on dirait aujourd'hui ; il avait la connaissance et le maniement d'une arme savante, l'artillerie, et l'heureux emploi qu'il en savait faire devait contribuer à plus d'une victoire de son maître. Au fond, s'il n'a pas laissé un plus grand renom militaire, c'est qu'il appartenait précisément à une de ces armes qui procèdent d'ordinaire non point par des coups d'éclat, mais par des services de tous les instants. Une des premières ambitions de Sully eût été d'obtenir dès lors la charge de grand-maître de l'artillerie ; il ne l'aura qu'en 1599, au moment de l'expédition contre le duc de Savoie ; à cette date, Rosny, bien que ministre, sera encore le fougueux soldat qui, tout gentilhomme qu'il était, avait tenu à débuter comme un roturier dans l'infanterie ; aux siéges de Charbonnières et de Montmeillan, où sa science d'artilleur ira jusqu'à prédire exactement le jour et l'heure de la prise, il méritera encore de la part de son maître le fougueux reproche de faire « le jeune homme et le fol. » Enfin, dans la distribution des commandements pour la guerre d'Allemagne, c'est à lui que serait revenu, sans le couteau de Ravaillac, l'honneur de diriger l'artillerie.

Rosny, homme d'épée, avait en outre une qualité précieuse aux yeux d'un chef d'armée souvent réduit aux expédients comme était Henri de Béarn : bien avant Louvois, il entendait l'art de créer et d'alimenter les ressources d'une campagne en vivres et en munitions ; enfin, lui seul dans le camp du roi de Navarre avait toujours de bons deniers en réserve ; aussi était-il, mais sous condition de remboursement ultérieur, le banquier ordinaire de son maître, et cela, par la

vertu de sa cassette particulière, souvent plus riche en ducats « que toute la cour du roi de Navarre ensemble. » Dans un tel homme il y avait à coup sûr un excellent surintendant des finances, le jour où le Béarnais aurait des finances. Ainsi, dès le premier moment, Rosny se déclare sous le caractère de *bon ménager*, et son entente de l'ordre et de l'économie était bien faite pour toucher particulièrement un prince « dont la marmite était si souvent renversée » et dont les pourpoints furent plus d'une fois « troués au coude. » Certes, dans le parti de la religion, il ne manquait pas de soldats intrépides, mais ce qu'il était moins facile d'y trouver, c'était un soldat homme d'affaires, tel que Rosny, qui sût tout ensemble suivre la guerre comme officier et la gérer comme intendant, qui possédât surtout cette science de l'administration et de l'épargne au moyen de laquelle on nourrit la résistance en attendant le moment de vaincre.

Rosny, qui deviendra un si bon ministre des finances est déjà le commerçant le plus habile peut-être de France et de Navarre; personne, par exemple, n'achète et ne revend les chevaux à aussi bon prix; il est vrai qu'il ne se pique pas d'un désintéressement absolu; une grosse part de butin fait à la guerre le comble de joie comme la conclusion d'un marché avantageux; c'est même un des points dont il parle le plus volontiers dans ses *Mémoires :* passons vite sur ces mœurs qui nous étonnent, mais qui étaient celles du temps. Il lui paraît aussi fort naturel d'escompter la royauté future de son maître; sans doute, pour le servir, il ne marchande aucun sacrifice, il vend de bonne grâce ses bois de haute futaie; mais il entend bien que son prince, une fois « riche », lui rendra le cèdre pour l'hysope. Puis, en attendant le revenu des grasses abbayes et les gros traitements de ministre, il ne néglige pas le présent, et si le jeune roi l'écoutait, le gouvernement de toute ville reprise irait à ce serviteur dont l'appétit égale le zèle; c'est ainsi que Rosny réclame la ville de Mantes, celle de Gisors, et autres, sans qu'aucun cumul l'effraye; mais le Béarnais qui, sans trop en avoir l'air, n'en fait toujours qu'à sa tête, contient ces ardeurs impatientes, en y opposant la raison d'État, les nécessités de la prudence, qui défend de mécontenter les catholiques, et si, sur cela, Rosny se fâche et dit « de grosses paroles », le roi s'en va « d'un autre côté », sachant d'avance que son serviteur « ne fera jamais rien de méchant ni de honteux, car il est homme de bien et aime l'honneur. »

S'il voulait qu'on fût prodigue pour lui, Rosny voulait être économe pour l'État. Son génie de l'épargne venait du reste à propos pour restaurer des finances qui, durant tant d'années, avaient été au pillage. Depuis le moment (1575) où Henri IV avait quitté Paris en fugitif jusqu'à celui où il y rentra en victorieux, l'impôt avait subi le

contre-coup de toutes les discordes civiles et religieuses ; chaque parti l'avait levé pour son propre compte, la cour des Valois, les Ligueurs, les Assemblées provinciales des réformés et même, dans cette anarchie, les simples gouverneurs de province, de sorte que le peuple était dépouillé sans que le fisc en profitât. Avec Sully tout change : on n'avait jamais vu et l'on ne devait pas voir jusqu'à Colbert d'administrateur si vigilant et tout ensemble si intègre. Il entrait dans sa nouvelle charge avec une sorte d'âpreté, peut-être parce qu'il avait eu grand peine à s'y établir. En effet, Henri IV, au fond très-politique malgré son affectation de bonhomie, avait usé de précautions et de ménagements sans nombre pour introduire son serviteur dans le conseil des finances ; il ne voulait pas heurter de front toutes les ambitions soit en place, soit à l'affût, qui jalousaient la fortune de son compagnon, doublement odieux comme huguenot et comme parvenu. Haines, intrigues, calomnies même allaient leur train contre Rosny ; on en eut la mesure au moment où celui-ci fit sa première et célèbre tournée d'inspection dans les provinces ; mais aussi quelle revanche pour le fidèle et probe conseiller, quand le roi le vit revenir de son voyage avec un équipage de soixante-dix charettes combles d'écus et de menue monnaie ! L'argument était sans réplique, et les détracteurs en furent écrasés.

Ce n'est toutefois qu'en 1599 que Sully obtient le titre officiel de surintendant des finances ; alors commence pour lui, après la vie active des camps, la vie sédentaire de cabinet, de labeurs opiniâtres, de nuits passées aux chiffres et aux écritures ; il devait la continuer jusqu'à la mort de son maître, et ce régime excessif contribua peut-être à donner, dans les derniers temps, au ministre d'Henri IV l'air fâché et rébarbatif que l'on remarque en ses portraits. Dès ce moment, son souci principal et son principal talent c'est, d'une part de bien suivre dans sa marche l'argent destiné aux coffres de l'État et de ne l'en laisser dériver ensuite qu'à bon escient ; d'autre part c'est de retenir les écus dans la poche des sujets du roi tant qu'il n'y a pas nécessité de les en faire sortir. Sully, dans son cabinet de surintendant, est encore le même homme que chez lui, à Rosny, où il contrôlait la recette et la dépense et tenait de sa main les registres, écrivant tout par le menu et au jour le jour. Comptable exact et minutieux comme le fut après lui Colbert, il force tout le monde à bien compter à son exemple ; il attaque les abus et les scandales financiers pour ainsi dire à coups de hache, et sa main de trésorier est si difficile à se rouvrir que le roi lui-même osait à peine demander à son ministre de quoi payer ses dettes de jeu. La préoccupation de Sully, c'est en effet d'entasser dans la cassette, un peu comme l'avare, qui renonce aux revenus plutôt que de jamais perdre la vue de son

avec laquelle la question de l'enseignement est traitée en Suède, et la persistance des efforts qu'on y applique.

Mais ce n'est pas assez que les hommes politiques, que les administrateurs, que le public prenne à cette partie du problème social le vif intérêt qu'on a pu apprécier; les plus sages prescriptions, comme la bonne volonté la plus étendue, resteraient stériles, si l'on ne possédait un corps enseignant constitué de manière à appliquer ces théories dans une mesure féconde.

L'instruction publique primaire seule s'opère au moyen de l'action combinée des professeurs et des maîtresses, et, de plus en plus, ces dernières augmentent de nombre et d'influence. Aujourd'hui, dans la seule ville de Stockholm, 122 femmes, contre 27 professeurs, exercent l'enseignement, et à mesure que l'instruction s'élèvera parmi les premières, il est certain que l'intervention des seconds continuera à se restreindre. Il semble que ce résultat dérive de causes relevant de différents ordres.

On pense, en général, que, pour tenir des classes d'enfants très-jeunes, et surtout d'enfants commençant à apprendre les premiers éléments du savoir, les femmes sont plus convenables, comme plus patientes et plus douces. En outre, les soins maternels réclamés par leurs élèves, elles sont plus aptes à les donner; elles ont un instinct naturel qui les éclaire davantage. De petits malades viennent à l'école, parce qu'ils aiment mieux être là que chez eux; et même souffrants, ils ne veulent pas s'en aller avant la clôture des classes. Cette circonstance est à la louange des maîtresses. Celles-ci sont encore plus pénétrées que les hommes de la nécessité du bon ordre et de l'amour de la tranquillité; elles tiennent donc particulièrement bien leur troupeau; mais ces différentes considérations sont peut-être primées par une dernière : elles demandent des émoluments beaucoup moindres et peuvent donner, dans l'instruction primaire, un enseignement tout aussi fort.

C'est, en effet, un sujet d'inquiétude pour les spécialistes, que de savoir où et comment ils recruteront leur personnel, dans quelques années. Autrefois, on se plaignait avec raison que les instituteurs primaires et les institutrices n'étaient pas assez instruits. Depuis quelque temps, les écoles normales ou séminaires prennent généralement leurs sujets parmi les élèves les plus intelligents et les plus distingués de l'enseignement populaire, et ils fournissent, dans une abondance déjà marquée, des hommes capables ; mais, en même temps, la modicité des émoluments qu'on a à offrir à ceux-ci devient de moins en moins rémunératrice, en présence de la prospérité où on voit la Suède. Dès lors, un jeune homme pourvu des connaissances nécessaires pour être un excellent professeur primaire, se

trouve avoir à sa disposition des éléments d'avenir que le commerce et l'industrie ne demandent pas mieux que d'employer, et dont ils récompenseront beaucoup plus la valeur que le budget de l'enseignement public. A mesure que l'on augmentera le personnel et le mérite des gens propres à occuper les places d'instituteurs, on doit s'attendre, en conséquence, à se voir privé des meilleurs, parce qu'on n'aura pas assez à leur offrir.

C'est là, assurément, une difficulté grave, et on compte sur les services des instituteurs pour remédier au mal. L'action des femmes en dehors de la famille tend à s'augmenter sensiblement dans tous les pays du Nord. Que ce soit un mal, que ce soit un bien, ce n'est point ici le lieu de le discuter; il suffit de le constater. L'exagération dogmatique fait grand bruit, à ce sujet, aux États-Unis, se répand en Angleterre et en Suisse, comme en Allemagne. Dans les pays méridionaux elle se traduit plus paisiblement, plus silencieusement, mais non moins certainement par des faits. Depuis plusieurs années, les banques de Stockholm comptent beaucoup de femmes parmi leurs employés, et même parmi leurs employés supérieurs; les maisons de commerce et d'armements maritimes en emploient également. Elles sont assidues, soigneuses, assez exactes, et surtout on obtient leurs services à meilleur compte; c'est là, précisément, ce qui les désigne et les désignera chaque jour davantage à la prédilection des organisateurs de l'instruction publique, et il y a tout lieu de penser que la proportion de leur nombre, eu égard à celui des hommes engagés dans l'instruction primaire, ira désormais toujours en augmentant.

Le sujet important qui vient d'être présenté dans ces pages mériterait d'être plus approfondi; il n'est presque que touché. C'est une esquisse destinée à faire connaître l'ensemble d'une situation; pour entrer réellement dans le fond, il faudrait plus de détails qu'il n'est possible d'en coordonner ici. Cependant, les grands traits sont marqués. On croit que la Suède a réellement donné pour base à tout l'ensemble de sa vie publique un système complet d'éducation d'abord, d'instruction ensuite, qui n'en est plus à l'installation théorique, mais qui fonctionne, et dont on peut affirmer, par ce qu'il a déjà produit, qu'il produira bien plus encore. Ce système, étendu sur une population calculée aujourd'hui à 4,173,080 âmes, coûte environ 80 öre, près d'un franc par personne, si l'on ne considère que le prélèvement exécuté par les communes sur la moitié de l'impôt personnel; mais en y ajoutant ce que l'État accorde et ce qui est encore fourni par les dons volontaires, on obtiendrait un chiffre général de dépenses notablement plus considérable. Bien des prescriptions scolaires, bien des obligations édictées ou voulues par la loi pourraient

difficilement être appliquées autre part qu'en Suède ou dans les États du Nord. C'est le tempérament national, c'est le genre de bon sens public répandu dans ces contrées, c'est, peut-être même, le climat qui s'unissent pour rendre possible dans cette contrée ce qui ne le serait point ailleurs. Quoi qu'il en soit, la situation d'un peuple, en voie d'arriver, sur toutes les choses intellectuelles, à un degré d'information vraiment digne de remarque, et même, à certains égards, plus étendue qu'il ne le faudrait strictement pour rester dans les limites de l'utile, cette situation se recommande à l'attention des gens réfléchis. Il n'est pas certain qu'une nation instruite vaille mieux, en toutes circonstances données, qu'une nation ignorante, et l'histoire, dans plus d'une de ses pages, semble même démontrer le contraire ; mais il est incontestable qu'une nation ordonnée et dirigée par une éducation forte et rationnelle dans des voies sages, ne subit pas, à tout le moins, des conditions inférieures à celles de ces tribus de l'antiquité qui se sont vues à la tête d'États puissants, uniquement pour avoir accepté le joug d'une discipline à laquelle la morale et même le sens commun auraient été en droit d'adresser de légitimes reproches. Le spectacle que présente la Suède est donc assez nouveau. Ce pays n'est pas seul à le fournir, sans doute, en ce moment ; mais on peut affirmer que parmi ceux qui se montrent ses émules, aucun ne manifeste plus d'activité, plus de conviction, plus d'énergie dans la poursuite du but commun.

Comte de Gobineau.

SULLY

HOMME PUBLIC ET ÉCRIVAIN

Proximus huic, longo sed proximus intervallo.
VIRGILE, *Énéide,* livre V.

Le 13 octobre 1553 naissait au château de Pau un enfant de la race de saint Louis, que son aïeul maternel, Henri d'Albret, présenta aux montagnards du Béarn comme destiné à mettre hors de pair le nom de Bourbon ; cet enfant s'appelait Henri, en attendant qu'il s'appelât Henri IV. Six années plus tard, le 13 décembre 1559, presque à l'extrémité opposée de la France, naissait, au château de Rosny, dans une vieille famille alliée aux plus grandes maisons d'Europe, un autre enfant appelé à partager les travaux et la gloire du premier : c'était Maximilien de Béthune de Rosny, qui fut ensuite duc de Sully. Tous deux, le futur ministre et le futur roi, venaient au monde sous une assez pâle étoile ; huguenots l'un et l'autre, ils avaient en quelque sorte une même tache originelle. Leur patrimoine était également léger : Rosny, simple fils puîné, ne pouvait compter sur l'héritage des Béthunes ; Henri de Béarn avait pour père un roi presque sans royaume. Le jeune prince de Bourbon, que les événements n'avaient pas encore fait héritier légitime du trône de France, grandit avec le costume et le genre de vie du paysan dans les montagnes du Béarn ; il pensait alors à reconquérir la haute Navarre sur les Espagnols, contre lesquels il aura un jour d'autres sujets de revendication. De son côté, Rosny, bien que cadet, est déjà l'espérance de sa famille, dont il sera plus tard l'orgueil. Enfin tous deux, avant même de se connaître, semblent prédestinés l'un à l'autre ; en effet, le seigneur de Rosny, calviniste fervent, élevait tout exprès son fils pour l'enfant de Jeanne d'Albret, devenu, par la mort de son père, le chef du parti réformé. Ce fut pour la France un moment décisif que celui où Maxi-

lieu et Louis XIV. Au dehors, il faut rétablir l'équilibre européen au moyen d'alliances destinées à détruire la prépondérance de cette maison d'Autriche qui pesait doublement sur l'Occident par l'Est et par le Midi, par l'Allemagne et par l'Espagne. C'était le grand dessein d'Henri IV ; il n'eut pas le temps de l'exécuter ; mais les traités de Westphalie l'exécuteront trente-huit ans après lui. Sur ce terrain politique l'accord est complet entre le roi et son ministre ; à Henri IV appartiennent la conception et l'initiative, à Sully revient le mérite non-seulement d'avoir compris son maître, mais encore de lui avoir préparé les voies. C'est assurément ce que n'eussent pu faire les autres ministres du Béarnais, les *Barbons*, comme on les appellera plus tard, sous la régence de Marie de Médicis : incapables même d'apprécier la grandeur de pareils projets, ils n'étaient pas en mesure d'y prêter les mains ; d'ailleurs, comme par un vieux levain de la Ligue, ils tenaient encore pour l'Espagne. Aussi Henri IV ne pouvait-il avoir d'autre collaborateur politique que son surintendant.

Le maître et le serviteur nourrissaient un dessein plus vaste encore, celui d'une confédération européenne en vue de la paix universelle ; ce plan n'était certes pas né après coup dans la tête de Sully, comme l'ont supposé quelques historiens ; si chimérique qu'il pût être, surtout au commencement du dix-septième siècle, il venait naturellement à la suite de ces libres et affectueux entretiens, entre le Béarnais et son compagnon, d'abord au milieu des camps, puis à l'Arsenal. La conception a peut-être pris plus tard, sous la plume de Sully, une consistance et une précision qu'elle n'avait pas d'abord dans la pensée du roi ; le solitaire de Villebon a pu y ajouter des détails à sa fantaisie ; mais le fond est certainement d'Henri IV, ce prince positif et chevaleresque à la fois, dont le grand esprit a toujours conservé un coin pour la chimère. L'homme positif dominait toutefois dans le Béarnais, car s'il admettait que son conseiller lui fît la leçon, il n'acceptait point d'autres remontrances, pas même celles de la nation, ou s'il feignait de les accepter, c'était en se réservant le droit de maintenir intact le principe d'autorité monarchique. En effet, quand cette « barbe grise » et ce « victorieux, » à l'assemblée des notables de Rouen, parle de se mettre en tutelle entre les mains des bourgeois qu'il harangue, il l'entend bien « avec l'épée au côté. » Il s'engage, il est vrai, à convoquer les états généraux « dès que la commodité des affaires le permettra ; » mais il oublie volontairement de tenir sa promesse, et Sully n'a garde de la lui rappeler. A ce moment le ministre gentilhomme n'aimait pas plus que son maître les assemblées politiques, qu'il ne trouvait bonnes qu'à « grossir inutilement les tomes des ordonnances ; » plus tard, comme on l'apprend par ses *Mémoires*, il changea d'opi-

nion ; la mort soudaine du roi lui fit comprendre à la fin quels inconvénients peut entraîner pour un pays d'hérédité monarchique, surtout quand l'héritier du trône est mineur, l'absence de tout contrôle et de tout pouvoir national ; il se prit dès lors de respect et de regrets pour l'ancienne maxime du « vote libre de l'impôt ; » il vit clairement que, si grand qu'eût été son prince, sa grandeur avait été toute personnelle ; lui mort, qu'allait-il rester de son œuvre ? Grave question, que la France, sous d'autres règnes, devait avoir encore à s'adresser.

II

Les hommes d'État, lorsqu'ils sont condamnés à l'inaction, s'en dédommagent volontiers en se réfugiant dans leurs souvenirs, et quand ils les rédigent en *Mémoires*, ces souvenirs deviennent pour l'histoire de précieux éléments d'information. Il en fut ainsi pour l'illustre ministre d'Henri IV, forcé en quelque sorte de se survivre trente ans à lui-même et de n'avoir plus pour présent que son passé. En effet, il ne put rester à la nouvelle cour, où sa probité était importune, où son caractère et son visage même déplaisaient comme une censure permanente. Il lui en coûta sans doute de renoncer à ses chères fonctions : ceux qui ont été aux affaires publiques dans des temps réguliers savent par combien d'attaches ces durs mais attrayants travaux détiennent l'esprit et même le cœur. Sully, d'ailleurs, pouvait-il quitter sans d'amers regrets cette œuvre « de long espoir » et de « vastes pensées, » comme dit le poëte, que les grands projets conçus et préparés avec Henri IV visaient à réaliser ? Encore plein d'ardeur et de force, il eût certainement servi le fils comme il avait servi le père ; mais il s'agissait bien maintenant, autour de la régente et de ses favoris, de ce dévouement d'un autre âge ! La curée des emplois et de l'argent recommençait. Retiré dans quelqu'un de ses châteaux solitaires, Sully n'eut pas seulement le chagrin de voir piller misérablement les finances qu'il avait restaurées, il vit l'injure se prendre à la glorieuse mémoire de son maître et à son propre honneur ; comme par une revanche contre la grandeur d'Henri IV, des livres calomnieux s'efforçaient de flétrir le règne précédent et d'ôter au principal ministre de ce règne la juste part qui lui revenait dans l'œuvre des quinze dernières années. Atteint à la fois dans sa dignité et dans ses affections, Sully voulut défendre l'une en même temps que venger les autres, et, on peut le dire, ce fut surtout l'indignation qui le fit historien.

Depuis longtemps, sans but déterminé, il avait amassé les matériaux d'une histoire d'Henri IV, peut-être parce que la sienne s'y trouvait forcément mêlée. En ce temps-là, tout homme, pour peu qu'il eût fait quelque personnage, se donnait la peine de tenir une sorte de mémorial. C'est ainsi que chaque soir l'amiral Coligny rédigeait lui-même son journal, perdu malheureusement; d'autres, comme de la Viefville et les deux Tavannes, laissaient ce soin à des secrétaires. Lorsque Sully prit sa retraite dans son château de Villebon, il avait un recueil considérable de notes, que ses loisirs forcés et ses souvenirs tout frais encore lui permettaient d'amplifier avec complaisance; il ne s'agissait plus que de les mettre en ordre et en œuvre. Le livre qui résulta de ce travail, *les Sages et royales économies d'État*, est aussi bizarre dans sa forme que dans son titre. On a vu, sans remonter jusqu'à Jules César, des Mémoires autobiographiques écrits à la troisième personne; ceux de Sully sont les seuls où l'auteur emploie la seconde et se fasse parler à lui-même. Quatre secrétaires lui racontent en effet sa propre histoire, en même temps que celle de son roi. A-t-il usé de ce détour afin, comme on l'a dit, de se décerner à l'aise, toute pudeur saûve, les louanges les plus hyperboliques? Le cas paraît douteux. Sans doute Sully fut toujours, selon le mot de Montaigne, « enlumineur de ses actions; » sa vanité était connue de Henri IV, comme celle de Cicéron l'était des Romains, et le roi, qui n'était pas lui-même d'une irréprochable modestie, riait parfois dans sa barbe en voyant son fidèle serviteur faire montre de ses titres et s'entourer, en toute occasion, d'un pompeux appareil. Toutefois, si Rosny se fait adresser ses *Mémoires*, au lieu de les écrire lui-même, c'est pure affaire de ton et de convenance : de simple cadet devenu grand seigneur, duc et pair, il a le goût de l'étiquette, et croirait presque déroger en mettant lui-même la plume dans l'écritoire, fût-ce pour louer le grand prince qu'il appelle « l'exemplaire des rois, » fût-ce, comme il n'y manque pas d'ailleurs, pour se louer lui-même. A vrai dire, ce scrupule était bien dédaigneux; car le temps approchait où de plus hauts personnages que lui, les Retz, les la Rochefoucauld, les Richelieu, des rois même, Louis XIV, par exemple, n'allaient pas craindre d'écrire de leur propre main. En tout cas, il ne s'agit pas ici de faire de l'érudition, et de rechercher si les secrétaires de Sully sont des personnages vrais ou fictifs : quelle que soit la forme des *Économies*, il nous suffit que le fond appartienne bien à Sully. Or Sully, tel que nous l'avons analysé, y est tout entier, et, malgré la seconde personne, la première, c'est-à-dire le *moi*, s'y trahit presque à chaque page. Les secrétaires d'ailleurs n'ont mis évidemment dans ce livre que ce que Sully voulait bien y admettre. A mesure qu'un fragment était écrit, le héros

du récit se le faisait lire, l'écoutait attentivement, puis sa plume y repassait, de sorte que cette œuvre, indirecte en apparence, est en réalité des plus personnelles. C'est bien Sully qui parle d'un bout à l'autre de ces Mémoires ; car, outre qu'il acceptait tout ce qu'il ne corrigeait pas, certaines parties plus achevées que les autres, le chapitre VI, par exemple, sont, de l'aveu même des secrétaires, entièrement de sa main.

Nous pouvons donc juger Sully comme écrivain. Il est le premier ministre français qui ait écrit tout exprès sur son ministère. Sans doute, il est porté aux redites et à la prolixité, comme un homme qui s'entretient tout au long de ses faits et gestes ; mais n'était-ce pas le moment des récits surabondants, des œuvres interminables, telles que les romans de d'Urfé, et bientôt de mademoiselle de Scudéry? Si le style des *Économies royales* est trop touffu, trop chargé de préambules, d'allégories ou de sentences parasites, ce n'est pas une raison pour prétendre, comme on l'a fait trop légèrement, que la lecture en est presque impossible. En réalité, ce livre a un double caractère et un double attrait : il est à la fois historique et technique. Historien, Sully nous force à partager l'amitié et l'admiration qu'il professe pour son roi. Le voilà bien en effet, ce Béarnais, avec ses qualités si diverses, qu'elles en paraissent contradictoires; le voilà pris sur le vif, avec sa bonne humeur, avec sa franchise quelque peu narquoise, avec sa malice souvent préméditée; le voilà aussi avec sa réflexion profonde et ses desseins à longue portée. Puis, à côté de cette grande peinture, achevée par cent retouches, nous trouvons dans les *Économies* des scènes simples et naïves qui rappellent l'épisode des *cerises* de J.-J. Rousseau. Voyez-les, par exemple, le maître et le serviteur, au siége de Laon. Dans un moment de répit ils quittent le camp ; ils s'en vont tous deux, comme écoliers, prendre le frais dans la campagne et « hocher le prunier. » C'était en la saison où les prunes sont bonnes. Ils n'eurent pas néanmoins le temps d'y goûter, car à peine étaient-ils à l'arbre, que le signal est donné, l'ennemi est là; il faut immédiatement remonter en selle, l'épée au poing. Plus d'une fois, un souffle champêtre passe ainsi à travers ce livre, au style généralement méthodique et quelque peu pédantesque. Avec quel charme de réminiscence Sully nous raconte une visite qu'il fit à sa femme, au château de Rosny, pendant une épidémie de peste! Ils y restèrent tous deux, disent les *Économies*, un mois, « sans être visités de créature vivante, tant chacun fuyait votre maison comme pestiférée; et néanmoins, à ce que nous vous avons souvent ouï dire depuis, vous n'avez jamais fait une vie si douce ni moins ennuyeuse que cette solitude, où vous passiez le temps à tracer des plans de maisons et cartes du pays, à faire des

capital. C'était là du reste une erreur du temps ; on ignorait encore en France la science du crédit et de la circulation que depuis longtemps connaissait si bien l'Italie. Sully n'est donc pas un financier entreprenant et hardi, il n'est que bon surveillant et le réparateur ; rien, par exemple, dans son œuvre qui ressemble à la grande mesure par laquelle Colbert simplifiera les tarifs douaniers; il ne songe pas à créer de nouvelles ressources, il se borne plutôt à ménager et à féconder celles qui existent : c'est un financier défensif.

Sully économiste, c'est encore Sully financier. Sa vue nette aperçoit bien les éléments naturels de richesses que possède la France, mais elle ne va pas au delà. Il estime qu'il ne faut pas « forcer » les climats, et que la France, pays agricole avant tout et le mieux partagé à cet égard « après le royaume d'Égypte », doit s'en tenir aux *deux mamelles* qui la nourrissent. Homme positif par excellence, il aime les revenus qui reposent sur un fonds solide et sur un gage toujours représenté. Aussi, unissant dans un même axiome, dans une égale sollicitude, le labourage et le pâturage, il multiplie en leur faveur les lois de dégrèvement et les mesures protectrices; il défend surtout le cultivateur contre deux fléaux séculaires, les pilleries des hommes d'armes et les exactions des agents du fisc. Il descend en outre aux moindres détails du « ménage des champs », comme on disait de son temps, et s'applique à mériter ce titre de grand-voyer qu'il porta le premier en France. Comme Henri IV, il travaille à mettre en pratique les théories d'Olivier de Serres, et voudrait renvoyer à la glèbe tous ces nobles qui depuis François Ier s'empressaient en beaux costumes à la cour, portant « leurs moulins et leurs prés sur leurs épaules. » Au fond, l'idée économique de Sully est à la fois champêtre et féodale : c'est d'abord une fertile campagne ; puis, en haut, sur la colline, le château seigneurial, en bas, le village où l'on arrive par de belles routes plantées *d'ormes* : tout alentour, de jaunes épis ou des bestiaux s'engraissant dans les longues herbes ; le paysan, enfin, avec son cheptel « insaisissable », vivant, selon le vieux dicton, « heureux en suffisance », et bornant toute son ambition à la fameuse *poule au pot*, promise dès lors pour les jours de fête, et qu'on attend encore aujourd'hui.

Gentilhomme campagnard, Sully a naturellement la main prompte aux règlements somptuaires; il n'aime pas toutes ces « rares étoffes et denrées » que consomment « des marjolets de cour et de ville »; et il abhorre les manufactures, dont Colbert aura la passion. On le croirait à cet égard du temps de Louis XII. Il ne veut ni du mûrier, dont Henri IV, mieux avisé que lui, propage pourtant la culture, ni d'aucune de ces fabrications de luxe pour lesquelles la France était encore tributaire de l'étranger. Tout entier au monde agricole, il

oublie le monde industriel, dont il traite les produits de « colifichets », et il faut que le roi, dont les idées allaient plus avant, l'oblige à s'en souvenir. Par une conséquence naturelle de ces vues parfois étroites, Sully ne se soucie pas assez du commerce extérieur, et ne veut pas entendre parler de colonies. Il estime, — et cette opinion, vraie ou fausse, lui a survécu, — que la France n'est pas propre aux « établissements lointains. » Il déclare qu'il n'y a rien à faire dans les pays situés « au delà de quarante degrés » ; c'était trop loin pour cet esprit aux horizons quelque peu bornés ; aussi ne fait-il pas de fond sur les efforts d'Henri IV pour établir une Compagnie des Indes orientales et pour fonder une « Nouvelle-France » au Canada. On le voit, Sully économiste avait besoin d'être complété par son roi.

Sully, homme politique et diplomate, serre de plus près Henri IV, dont il est, pour ainsi dire, le conseiller-né. Bien avant qu'on eût commencé de se rallier au panache blanc, le soldat Rosny s'essayait, non sans succès, au rôle de négociateur. Il n'avait pas trop les dehors de l'emploi ; mais il en avait le fond et les qualités solides, la vigilance, la sagacité et surtout la patience. Or c'est par la patience que son roi et lui devaient vaincre. D'ailleurs, dans cet entourage de nobles dévoués à la personne ou aux droits d'Henri, il était le seul homme peut-être qui fût vraiment propre à remplir de délicates et secrètes missions ; car il était le confident du maître, et à force de se manier mutuellement, tous deux finirent par « s'entendre à demi mot. » Quel autre eût pu comme Rosny observer les menées de la cour des Valois, celles des Ligueurs, et faire passer de si sûrs avis au roi de Navarre? C'est Rosny, on ne le sait peut-être pas assez, qui, après la journée des Barricades, décide Henri III à se rapprocher du Béarnais et prépare ainsi l'avénement de celui-ci en réunissant dans un même camp huguenots et royalistes. Henri de Navarre, qui n'oubliait guère d'ailleurs, n'oubliera pas ce service, et quand, plus tard, il faudra conclure le mariage avec Marie de Médicis ou rallier l'Angleterre « au grand projet », il se gardera bien de choisir un autre ambassadeur que celui qu'il avait déjà éprouvé à l'œuvre.

La persévérance politique de Sully dans les premiers temps de sa carrière venait surtout de sa confiance. En sa jeunesse, un de ses précépteurs lui avait prédit que le roi de Navarre serait roi de France, et que lui, Rosny, serait « des mieux » auprès de lui. Il confesse dans ses *Mémoires* que cette prédiction fut bien pour quelque chose dans sa fidélité, qui, on le voit, n'allait pas sans prévoyance ; ce caractère, fort à beaucoup d'égards, avait la faiblesse d'une superstition. Le Béarnais qui, de son côté, ne croyait guère aux horoscopes, sentait cependant que cet homme lui était nécessaire et qu'il grandirait avec les événements. En effet, au moment

du meurtre de Saint-Cloud, Sully comprend qu'il s'agit non plus d'une petite négociation, du succès d'un combat, d'un lambeau de royaume comme la Navarre, mais « de la plus belle monarchie du monde ; » dès lors il met dans une même pensée le roi et la France, et devient, comme on dirait en Angleterre, un loyaliste fervent. Il a bien encore parfois des accès d'humeur contre son prince. Pour quelques faveurs accordées aux catholiques, l'éternel sujet de brouillerie entre lui et le Béarnais, il se retire comme sous sa tente à Rosny, résolu désormais à « herboriser » et à ne plus servir un maître trop ingrat; mais bientôt il n'y tient plus; il intercepte par hasard le mémoire des négociations entre la Ligue et l'Espagne, et alors cette colère d'Achille tombe ; il court vers son maître pour lui livrer ces précieux papiers, et, l'occasion s'y prêtant, il se réconcilie avec lui; il fait plus : en ces graves conjonctures il a de sincères retours sur lui-même, il reconnaît la futilité ou l'injustice de ses plaintes, et il se jure de sacrifier dorénavant son caractère à son affection pour son roi.

Le moment d'ailleurs était décisif. Henri IV allait se convertir et se mettait partout en quête d'avis ; il consultait même Gabrielle d'Estrées, dont l'autorité en pareille matière semble au moins contestable. Au fond, son parti était déjà pris ; mais, avant de « faire le saut périlleux, » il voulait paraître céder à une sorte de pression morale et n'abjurer, en tous cas, entre les mains des catholiques, ses ennemis, qu'avec le consentement des principaux *religionnaires*. Le conseil donné en cette circonstance par Sully, « à genoux contre le lit du roi et près de son oreille, » dans une attitude de confession, mérite que l'on s'y arrête. Avec sa prudence accoutumée, le compagnon du Béarnais ne se prononce d'abord ni pour ni contre ; ce n'est pas qu'il fût un huguenot intraitable, car il laisse « opérer la conscience du roi sur un sujet si délicat et si chatouilleux ; » il agit plutôt en politique, il veut que son maître continue à diviser ses ennemis, la plupart « à trois ou quatre visages, » pour les empêcher de faire corps contre lui, « tant qu'enfin, lui dit-il, étant tous mal contents les uns des autres, il faudra que tout ce qu'il y a de Français parmi eux se vienne jeter entre vos bras par pièces et lopins, » sans oublier, ajoute Rosny, « d'employer à propos les armes ». Toutefois, comme il n'aime pas les choses violentes, qu'il estime de peu de durée, il revient une autre fois sur cette grave question, avec moins de réticences et d'ambages, comme un serviteur assuré d'avance du parti que prendra le maître ; il y a, dit-il au roi, deux moyens de réussir : « avoir continuellement le casque en tête, dire adieu au repos, amours, jeux, chiens; au lieu que par l'autre voie, qui est de vous accommoder touchant la religion à la volonté du plus grand nom-

bre de vos sujets, vous ne rencontrerez pas tant d'ennuis et difficultés en ce monde... quant à l'autre monde, je ne vous en réponds pas... Réfléchissez, et décidez-vous de vous-même, sachant bien que je suis de la religion et que vous me tenez près de vous, non pour théologien et conseiller d'église, mais pour homme de main et conseiller d'État. » Sur quoi, ajoute Sully dans ses *Mémoires*, le roi se mit à rire. La scène est, ce nous semble, achevée jusqu'au moindre trait, et rend bien la physionomie de deux interlocuteurs. Qu'on se représente, d'un côté, le grave Rosny, dont le personnage eut toujours quelque chose d'empesé, le cou maintenu droit par une fraise bien raide, et de l'autre côté la vive allure, l'expressif et fin sourire du Béarnais, qui veut avoir l'air, à la dernière heure, de jeter le dé négligemment, alors même qu'il n'agit qu'après mûre réflexion, et l'on aura en face l'un de l'autre, dans une circonstance solennelle, ces deux hommes si unis, malgré leurs dissemblances ou peut-être même à cause de ces dissemblances.

Sully, dans cette question suprême, est avant tout « un bon Français, » mot qu'il répète volontiers dans ses *Mémoires ;* entre les deux partis à prendre, il incline vers celui qui doit arrêter la guerre civile et permettre de se retourner contre l'ennemi commun, l'Espagnol ; des maux présents, il vise à guérir le plus pressant ; quant aux autres, on aura pour y remédier la ressource du temps. Puis il se met en repos avec sa conscience de huguenot en disant au roi qu'embrasser la religion catholique n'oblige pas à persécuter les autres religions, et que le seul objet urgent est de rendre le repos à la France. On sait le reste, et comment devait enfin l'emporter ce tiers-parti des Politiques, parmi lesquels on pouvait compter les Pasquier, les Hotmann, les Duplessis-Mornay, les Henri Estienne, les Pithou, qui représentaient le bon sens, la tolérance, la haine de l'étranger, l'amour des grands rois de la fleur de lis, enfin le véritable sentiment national d'alors. Dès 1593, Sully propose au Béarnais, en prévision de l'avenir, un ensemble de mesures grandes et hardies. Ce n'est pas qu'il eût de lui-même imaginé tout un système politique nouveau ; mais, en homme d'ordre qui range les idées dans sa tête comme les écus dans son coffre, il avait su profiter non-seulement de ses propres réflexions et de ses études, mais encore de ses longues causeries sous la tente avec son maître, et il s'entendait mieux que tout autre à trouver le point pratique des vues de ce dernier. A l'intérieur il y a, selon Sully, deux problèmes à résoudre : il faut en finir avec les haines religieuses, et rendre impossible désormais toute rébellion féodale. A la première de ces questions il est pourvu par l'édit de Nantes ; la solution de la seconde, préparée par Henri IV et Sully, ne sera définitivement accomplie que par Riche-

extraits de livres, à labourer, planter et greffer en un jardin, à faire la pipée dans le parc, à tirer l'arquebuse à quantité d'oiseaux, lièvres et lapins, à cueillir vos salades, les herbes de vos potages et des champignons, que vous accommodiez vous-même, mettant d'ordinaire la main à la cuisine faute de cuisiniers, à jouer aux cartes, aux dames, aux échets et aux quilles. » Malgré ces échappées presque bucoliques, Sully reprend vite le ton du ministre, et redevient ce qu'il était, un homme d'affaires par excellence. Et, en effet, ses volumineux Mémoires sont bien, comme l'indique le titre, un livre d'Économie d'État. Henri IV et Sully voulaient soumettre le gouvernement à un ensemble d'idées réfléchies et coordonnées, et les *Économies* nous donnent le premier mot écrit de tout un système politique et administratif. Dans une société dont l'admiration allait encore, avant tout, à la guerre et aux grands coups d'épée, Sully, un soldat pourtant, mais un soldat doublé d'un homme de conseil et de cabinet, engage à poursuivre de préférence les œuvres fécondes de la paix ; c'est l'objet auquel sa pensée s'attache, et là encore il demeure près de son maître, dont le vaste esprit avait le double souci de la force au dehors et du travail prospère au dedans.

Pour apprécier complétement Sully, il faut le placer en regard des illustres hommes d'État qui l'ont précédé ou suivi. Le premier en date, le chancelier de L'Hospital, est surtout un législateur qui prépare l'avenir, qui s'efforce de faire prévaloir des principes de tolérance qui ne prévaudront qu'avec Henri IV et Sully ; mais L'Hospital demeure pour ainsi dire isolé dans sa bonne volonté et dans son courage ; n'ayant que lui-même pour soutien, il tombe, accablé à la fois par les deux partis en lutte, après une sanglante catastrophe qu'il a prévue sans la pouvoir prévenir. Richelieu, ministre essentiellement politique, domine de haut son roi, qui le subit sans l'aimer ; c'est le plus rude ouvrier de l'œuvre monarchique, et s'il accomplit de grandes choses, c'est en frappant sans pitié les personnes. Si Richelieu est plus grand que Louis XIII, Henri IV, en revanche, est, on l'a vu, supérieur à Sully. Celui-ci n'eût point fait d'un prince faible de corps et d'esprit un roi puissant et redouté ; peut-être même fût-il demeuré lui-même un homme obscur et médiocre sous un maître qui n'eût point su tirer le meilleur parti de ses talents et suppléer au besoin, comme le fit Henri IV, à l'insuffisance de ses idées. Mazarin, surtout un diplomate, même à l'intérieur, où il est longtemps obligé de se tenir sur la défensive, n'est pas aussi impérieux et aussi dur que Richelieu, mais il est aussi moins simple et surtout moins intègre que Sully ; il domine non pas son roi, comme Richelieu, mais sa reine, que Richelieu, avant lui, aurait bien voulu dominer ; enfin il a l'avantage de n'avoir pas à compter avec un maî-

tre, car il meurt au moment où Louis XIV allait se déclarer. Après lui, Colbert n'a jamais eu d'action directe sur son prince; Sully seul fut à la fois le conseiller et l'ami de son roi. Colbert est deviné par Mazarin dans les travaux de cabinet et dans les déchiffrements de comptes ; Henri IV devine Sully dans l'action, au milieu des camps. Sully et Colbert ont cependant des traits communs dans l'esprit et dans le caractère; il leur manque, à l'un et à l'autre, la hauteur absolue des idées, mais tous deux infatigables au travail, calculateurs exacts, administrent avec une sorte de sévérité farouche. Toutefois Sully, né sur les confins de la Normandie et formé aux affaires dans la société d'un roi gascon, reste dans son air et dans ses allures officielles plus souple et moins entier que Colbert : celui-ci, plus systématique, complique ou resserre à l'excès les rouages de la machine administrative; celui-là, plus simple dans ses vues, se préoccupe moins de tout réglementer, il ne s'attache guère qu'à un principe, il se borne à gérer les finances de l'État comme une grande fortune territoriale; on dirait que Sully est un propriétaire foncier, Colbert un commerçant ou un industriel. Au demeurant, ils se complètent l'un par l'autre, comme le travail du négoce et des fabriques complète celui des champs et de l'agriculture. Pour continuer le parallèle, ajoutons que Colbert, malgré ses services, voit sa faveur non-seulement décroître, mais tomber, et qu'il est en quelque sorte frappé à mort par l'ingratitude de son prince ; Sully, au contraire, demeure ministre avec un crédit toujours grandissant jusqu'à la fin du règne d'Henri IV. L'un, en expirant, peut prévoir les calamités qu'attireront sur la France les excès d'un despotisme désormais sans frein ; l'autre, qui survit à son prince, a bien la douleur de voir périr en partie les résultats de l'œuvre commune, mais il a du moins cette consolation de ne pouvoir imputer le mal à son maître. Henri IV et Sully travaillent surtout à ordonner, Louis XIV et Colbert à subordonner. Aussi, que de différences dans le maintien respectif des deux rois et des deux ministres! Colbert n'est que le premier sujet, le commis de choix d'un monarque impérieux, il propose humblement ses plans de réforme et dissimule son initiative afin de laisser en apparence, au roi, l'honneur et la pensée des plus grandes choses ; entre Louis XIV et lui les relations ne cessent jamais d'être solennelles, ils réfléchissent séparément, puis, aux heures d'entrevue officielle, l'un apporte sa volonté préconçue, l'autre sa déférence obligée. Henri IV et Sully, au contraire, travaillent ensemble le plus souvent, en compères et compagnons, et mêlent volontiers aux propos d'affaires soit les devis plaisants, soit les ressouvenirs amicaux ; le serviteur discute librement avec le maître, sans peur de le contredire ; le maître, de son côté, se soucie peu de violer l'étiquette en

allant trouver son serviteur à l'Arsenal : c'est à l'Arsenal qu'il se rendait quand il reçut le coup mortel dans la rue de la Féronnerie. Voici une autre différence : Louis XIV, s'il a naturellement l'instinct des grandes choses, n'a pas d'idées propres, il comprend tout, mais il ne conçoit rien ; ce n'est plus ce mouvement d'esprit et cette abondance de vues personnelles qui font au besoin du Béarnais, non-seulement le collaborateur, mais même le directeur de son ministre dirigeant. C'est qu'Henri IV surpasse Sully par l'intelligence, tandis que Louis XIV ne domine Colbert que comme roi et parce qu'il plane sur lui en quelque sorte de ces hauteurs où s'élève tout à coup la monarchie française dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Un prince tel que Louis XIV ne pouvait avoir de confident, et il n'en eut pas, en effet, si ce n'est, vers la fin de sa vie, madame de Maintenon, une gouvernante, d'ailleurs, autant et plus qu'une confidente. Qu'il y a loin de cette triste et morose intimité de vieillesse à cette autre intimité jeune et expansive d'Henri IV avec Sully, à cette camaraderie mêlée de franches disputes et de raccommodements à cœur ouvert ! C'est que le Béarnais, qui avait été si souvent trompé, qui avait vu l'ambition produire l'ingratitude chez ceux-là même dont il avait sauvé la vie sur les champs de bataille, savait qu'il pouvait se fier à Sully, le fidèle compagnon de la mauvaise aussi bien que de la bonne fortune ; il le dit lui-même dans ses *lettres*, personne ne le consolait « si puissamment en tous ses chagrins, ennuis et fâcheries » ; et, pour tout expliquer d'un mot, si glissante que fût la pente de son cœur, Henri IV se fût plutôt passé de dix maîtresses comme Gabrielle que d'un serviteur comme Sully. En effet, non-seulement Sully donnait à son maître de bons conseils d'administration, mais encore il épargnait quelquefois des fautes de conduite au roi et à l'homme ; en revanche, le maître redressait ou étendait les idées quelque peu courtes ou timides de son serviteur, et ils se venaient ainsi en aide l'un par l'autre. On peut donc le dire, Sully n'eût rien été sans Henri IV, et peut-être, sans Sully, Henri IV n'eût pas été tout ce qu'il fut. Tous deux cheminaient dans la même voie et vers le même but : le roi, du droit de son génie, tenait les devants ; le ministre suivait, d'un pas inégal sans doute, mais enfin il suivait. Et n'est-ce pas encore un grand titre de gloire que de n'être pas trop loin d'Henri IV, même à distance, *longo sed proximus intervallo?*

JULES GOURDAULT.

PÈLERINAGE

AU PAYS DE JEANNE D'ARC

C'eût été pour moi, en tout temps, une bonne fortune, que de pouvoir m'agenouiller sur le seuil de la chaumière où naquit Jeanne d'Arc. Mais, en l'an de malheur 1872, c'était un vrai pèlerinage. Pendant que d'autres que j'enviais, accourus en foule de tous les points de la France, se pressaient autour de la grotte de Lourdes, je m'acheminai seul vers Domremy avec le même sentiment de foi chrétienne et patriotique qui, l'année précédente, m'avait amené, avec tant d'autres aussi, au doux sanctuaire des Pyrénées. J'en revenais avec les mêmes espérances.

Je m'étais promis d'offrir aux lecteurs du *Correspondant* le récit de mes impressions et de mes souvenirs devant le berceau de celle *que Angloys bruslèrent à Rouen*. Mais souvenirs et impressions ayant pris d'abord la forme du vers, on me permettra peut-être de commencer par détacher ici quelques pages de cet album du pèlerin. Puissent-elles être lues avec le même sentiment qui me les a dictées! La sainte martyre a reçu déjà une première réparation le jour où a été publié le procès authentique de sa condamnation, suivi de celui de sa réhabilitation. Elle en attend, ou plutôt la France en attend pour elle une seconde et plus éclatante encore, de l'auguste Pie IX. La patrie sentira moins ses blessures, le jour où notre évêque d'Orléans aura gagné à Rome la cause de celle qui délivra sa *bonne* ville et la France.

I

A JEANNE D'ARC

(Écrit à Domremy sur le livre des visiteurs, le 29 août 1872.)

Jeanne, où donc étais-tu, que huit mois, sans pitié,
L'étranger a foulé cette terre chérie,
Et qu'en s'en retournant dans sa froide patrie,
Il a de ta Lorraine emporté la moitié?

Et lorsque nous fondons l'espoir de la revanche
Sur le bras qui brisa la dent du Léopard,
Ton image est partout, ta foi n'est nulle part,
Et chaque jour, plus bas, notre fortune penche.

Pèlerin désolé de la Patrie en deuil,
Dieu me permet de voir le toit de ta chaumière;
Mais avant d'en franchir l'humble porte, ô bergère!
J'éprouve le besoin de pleurer sur le seuil.

Je t'apporte le cri de la grande infortune;
Je viens en pénitent, avec le seul dessein
De traîner à tes pieds, de cacher dans ton sein
Mon front chargé du poids de la honte commune.

O Jeanne! qu'attends-tu? T'aurait-on raconté
Que, dans une heure impie, un poëte en délire,
Et dans ta langue, ô vierge, héroïne, martyre,
Osa bien blasphémer ta triple majesté?

Mais non, l'accent impur de sa chanson profane
N'a pu du Paradis attrister les échos;

Où, de toutes les fleurs, le lis seul est éclos,
Qui donc aurait osé nommer Voltaire à Jeanne?

Ou si tu sais l'outrage, as-tu donc oublié
Qu'une fille de roi, s'armant pour ta querelle,
Aux yeux du monde entier, dans une œuvre immortelle,
A relevé vers Dieu ton front humilié?

Si c'est Dieu qui là-haut enchaîne ta vaillance,
Et qui, pour nous punir, nous ôte ton appui,
Tourne-toi vers Marie, ô guerrière! et dis-lui :
« Mère, autrefois, hélas! vous aimiez cette France. »

Et Marie à Jésus : « Leurs jours sont-ils comptés?
Quand l'Espagne de mort allait être frappée,
Jacque a bien pu sur elle étendre son épée;
Mon fils, donnez-leur Jeanne, et qu'ils soient rachetés! »

Mais, ô Jeanne! hâte-toi; l'orage se rapproche,
Et tu ne voudrais pas qu'on vît une autre fois,
Abandonné de tous, un peuple sur la croix,
De sa misère au ciel jeter le long reproche.

Elle ne viendra pas; on ne voit plus chez nous,
Depuis longtemps déjà, les anges redescendre;
Mais Dieu peut envoyer, s'il ne veut nous la rendre,
Son génie à nos chefs, et son âme à nous tous.

Qui donc réserves-tu, Seigneur, dans ta pensée,
A l'honneur de porter sa bannière au combat?
— Celui qui d'un bras fort, d'un cœur que rien n'abat,
La prendra sur l'autel où Jeanne l'a laissée!

II

LES STATUES DE JEANNE D'ARC EN LORRAINE

Dans ces vallons charmants où tout me parle d'elle,
Il n'est ville ni bourg du bon pays lorrain
Qui ne se soit donné Jeanne pour sentinelle ;
Mais le glaive partout est tombé de sa main.

A Neufchâteau, son bras offre à Dieu la bannière,
Héroïque témoin des hauts faits accomplis.
Reverrons-nous dans Reims l'intrépide guerrière
Devant un autre roi s'abriter sous ses plis?

Elle voit dans Coussey, debout sur la fontaine,
Ses filles accourir au lever du soleil.
Ah ! remportez, enfants, avec votre urne pleine,
L'eau pure de l'exemple et du chaste conseil.

Plus humble à Domremy, sur le seuil de l'église,
Elle prie à genoux, un regard vers le ciel ;
Mainte sainte, à son tour, la regarde, surprise :
Sur le seuil, en effet, pourquoi pas sur l'autel?

III

A SCHILLER

Je t'en voulais, Schiller, d'avoir fait, dans ce drame,
De notre Jeanne un être au cœur faible et banal,
Et quand l'histoire et Dieu te donnaient l'idéal,
Épuisé tout ton art à nous peindre une femme.

Oui, je t'en ai voulu d'avoir à sa grande âme
Ouvert le ciel au sein d'un combat inégal,
Et, sous ses pieds divins brisant son piédestal,
Éteint de son bûcher la glorieuse flamme.

Mais je t'ai pardonné, Schiller, pardonne-moi,
Quand on m'a raconté qu'en mémoire de toi,
A Domremy, les fils de l'Allemagne altière,

Par la guerre amenés, et par la trahison,
Ont fléchi le genou devant l'humble bergère,
Et, sans l'incendier, ont quitté sa maison.

IV

LES POËTES DE JEANNE

Un jour, à Domremy, dans la maison de Jeanne,
Où vivent, écartant toute atteinte profane,
Deux Sœurs, anges gardiens de ce grand souvenir,
Un vieux chef allemand entra sans coup férir.
C'était presque à la fin de cette affreuse guerre
Où la France faillit s'abîmer tout entière;
Mais celui devant qui l'humble porte s'ouvrit,
Avec tant de respect alors se découvrit,
Que jeune, en Allemagne, il devait sur la scène
Avoir vu se lever l'héroïque Lorraine;
Ou peut-être, pendant qu'il franchissait le seuil,
Une voix avait-elle averti son orgueil
Que si Jeanne eût vécu dans ces jours déplorables,
Le sort eût eu pour nous des retours favorables,
Et que ce serait elle, elle, qui sur le Rhin
Aurait, bannière au vent, mis un pied souverain.

Après qu'il eut tout vu de la pauvre chaumière,
La chambre où naquit Jeanne, et le réduit derrière
Où Jacque et Pierrelo, ses deux frères, dormaient,
Le rustique jardin où ses voix la charmaient,
Et ce simple musée, ô Sœurs! où votre zèle
Amasse, jour par jour, tout ce qui parle d'elle,
Poëmes et récits à l'envi renaissant,
Chroniques des vieux jours, glaive encor frémissant,
Portraits à la fois doux et fiers, noble statue
Par qui Jeanne, de force et de grâce vêtue,
Du marbre s'élançant, aura vécu deux fois,
Images d'Orléans, de Jargeau, de Fierbois,
Religieux débris, vestiges héroïques,
Dont l'Église fera quelque jour des reliques....
Après qu'il eut tout vu, se tournant vers la Sœur,
Comme pour lui prouver qu'il est à la hauteur,
Et sait quel doux fantôme hante ce sanctuaire :
« Avez-vous lu, dit-il, la Jeanne de Voltaire? »

La bonne Sœur rougit, et craignit un moment
De n'écouter qu'un saint et fier ressentiment;
Mais elle se contint, et d'elle seule vue,
Jeanne, sans doute alors, à sa pensée émue
Rappelait que jadis, quand son juge cruel
Cherchait à l'attirer dans un piége mortel,
Elle, pour déjouer l'odieux artifice,
Trouvait quelque beau mot aiguisé de malice,
Et la sœur répondit de son air le plus doux :
« Monsieur, ce nom ici n'est pas connu de nous.
« Mais si vous aimez Jeanne et les vers à sa gloire,
« On peut interroger quelque jeune mémoire.
« La France a ses Schillers. Vous plaît-il d'en juger? »
Et comme elle achevait, à l'ombre du verger
Elle vit une enfant, et, l'appelant d'un signe,
Lui dit : « Récite-nous ces vers de Delavigne

« Qu'à monsieur le curé tu récitas si bien,
« Qu'il te pendit au cou cette croix de sa main. »
E l'enfant commença la belle Messénienne,
Et l'autre l'écoutait, comprenant à grand peine.
Mais quand elle atteignit le passage vanté,
Où le poëte dit avec tant de fierté
« Que la France jamais ne périt tout entière;
« Que son dernier vengeur fût-il dans la poussière,
« Les femmes, au besoin, chasseraient l'étranger, »
L'enfant parut grandir et se transfigurer.
On eût dit que soudain elle aspirât en elle,
Dans la flamme du vers, l'âme de la Pucelle,
Et voulût, défiant l'Allemand du regard,
Lui clouer dans le cœur ces vers comme un poignard.
L'Allemand, à son tour, tressaillit; son visage
Devint pâle, son œil eut un éclair de rage;
Puis, au bord de ses cils une larme trembla,
Et, pressant sur son cœur l'enfant, il s'en alla.

Domremy gardera ce jour dans sa mémoire,
Car Jeanne eut ce jour-là sa plus belle victoire.

V

UN ÉVÊQUE ANGLAIS A ORLÉANS

Chaque année, Orléans fête sa délivrance,
Prend le drapeau de Jeanne, et sous ses plis flottants,
Avec son grand évêque et tous ses habitants,
Enlace le vieux fleuve en sa spirale immense.

Puis au pied de la chaire expirent ses rumeurs,
Et lorsque l'orateur, venu de loin, se lève,

L'âme des temps passés, comme un sublime rêve,
Ainsi que sur les fronts, plane sur tous les cœurs.

Mais il semble aujourd'hui qu'une étrange auréole
Plus vif à l'orateur attire le regard.
Quel est-il? D'où vient-il? Est-ce un maître de l'art,
Qui de brillant langage ose tenir école?

Non, non, le pur rayon qui sur le prêtre a lui
Lui vient du ciel lui-même, et n'a rien de profane;
Bien mieux que le discours, son nom va louer Jeanne :
Qu'il se taise s'il veut, l'éloquence, c'est lui.

C'est un Anglais : il vient pour la vieille Angleterre,
Catholique et pasteur, implorer le pardon
De celle qu'au bûcher livra notre abandon,
Et que Shakespeare osa nommer une sorcière.

Allez, ô noble évêque! et lorsqu'en ses frimas
L'Écosse vous aura rouvert l'humble chapelle,
Où je vous vis offrir la victime immortelle,
Le bon regard de Jeanne y suivra tous vos pas.

VI

UN VOYAGEUR

« Monsieur, c'est Jeanne encor, mais à cheval ; l'auteur
« Est le même, une enfant de roi ; le roi son père
« Donna l'une d'abord ; l'autre, ce fut sa mère.
« Vous voyez, même armure et même air de douceur.

« Là-bas elle priait; ici, dans la carrière,
« Devant un Anglais mort elle est prise d'horreur;
« Le fer semble échapper de sa main, et son cœur
« Méditer tristement les malheurs de la guerre. »

Et pendant que l'enfant, débitant sa leçon,
Et dans l'ombre déjà, non sans quelque façon,
Allongeait vers l'étrenne une main amaigrie,

Le jeune homme écoutait, et de l'œuvre à l'enfant
Promenait un regard humide et souriant;
Car c'était votre fils, ô princesse Marie!

VII

LE FIANCÉ DE JEANNE

Dans les sentiers du Bois-Chesnu,
Le pâtre lui disait sa peine;
Mais toute parole était vaine,
Et tout soupir non avenu.

Car, tout entière à sa pensée,
Jeanne n'écoutait que ses Voix,
Laissant se perdre sous le bois
Le cri de cette âme blessée.

Lorsqu'eut fini de s'exhaler
Du pasteur la plainte amoureuse,

Jeanne, vaillante et radieuse,
Lui dit, de son plus doux parler :

« Ami, nous sommes de même âge,
« Et même nos parents, je crois,
« Voulurent, au pied de la croix,
« Nous unir par le mariage.

« Mais Dieu ne veut pas, et je vais,
« Ayant fait vœu d'obéissance,
« Guerroyer au pays de France,
« Et livrer bataille aux Anglais.

« Orléans, en sa grande épreuve,
« Tremblant aux coups des assiégeants,
« Si je n'arrive avec mes gens,
« Se verra crouler dans son fleuve.

« Il faut, Orléans délivré,
« Que le Dauphin entre en campagne,
« Traverse avec moi la Champagne,
« Et que dans Reims il soit sacré.

« Alors je reviendrai peut-être
« A Notre-Dame de Vermont,
« Et ces brebis me reverront
« Au Bois-Chesnu les mener paître.

« Mais aussi peut-être qu'alors,
« Sous le mur de quelque bastille,
« Ayant surpris la pauvre fille,
« L'Anglais aura brûlé son corps. »

A cette dernière parole,
Le pâtre, au ciel levant les bras,
S'éloigna, se disant tout bas :
« Jésus ! la pauvre Jeanne est folle ! »

VIII

LE SECRET DU ROI CHARLES VII

« Sire, ce que je viens de dire devant tous,
« Mes visions, mes voix, n'est pas assez pour vous.
« Vous voulez pour vous seul un signe qui vous dise
« Qui je suis, qui me pousse à pareille entreprise.
« Le regard m'interroge, à défaut de la voix ;
« Mais ce qu'elle ne dit, je l'entends, je le vois.
« Ce que seul, dans la nuit, tremblant et tête nue,
« Pendant que vers Chinon je pressais ma venue,
« Vous demandiez à Dieu, je le sais ; le souci
« Que vous traînez partout, qui vous suit même ici,
« Messire, je le sais, et c'était Dieu lui-même
« Qui cachait dans ces mots sa réponse suprême,
« Lorsque par saint Michel il m'a dit : — « Hâte-toi,
« Et tombe à deux genoux devant le fils du roi ! »

Le Dauphin, à ces mots, plein d'une sainte joie,
S'incline sous l'arrêt que le ciel lui renvoie,
Et jetant sur la vierge un regard fier et doux :
« Si vous croyez en moi, Jeanne, je crois en vous ! »

IX

JEANNE A CHARLES VII, APRÈS LE SACRE

Messire, par mon bras Dieu délivra la France,
Et par son archevêque il vous a sacré roi.
Mon œuvre est accomplie, et votre bonne lance
Saura bien achever la besogne sans moi.
Ma place est désormais à côté de ma mère;
Sa vieillesse a besoin d'un bras plus raffermi.
Mon père va partir, je veux, avec mon père,
M'en retourner à Domremy.

Ce que Dieu m'ordonna par la voix de mes saintes,
Je l'ai fait, et j'en prends Notre-Dame à témoin.
Pour la première fois vous entendez mes plaintes,
Mais mon pied aurait peine à me porter plus loin.
Comment devint soldat une pauvre bergère,
Comment ce faible bras a vu fuir l'ennemi,
Qu'importe maintenant? Je veux, avec mon père,
M'en retourner à Domremy.

Cette épée en morceaux, que sainte Catherine
Pour moi fit prendre un jour sous l'autel de Fierbois,
Pèse trop maintenant à ma main enfantine ;
La quenouille et le lin, c'est assez pour mes doigts.
Reprenez-la, messire, et qu'elle soit légère
A celui qu'on crut mort, qui n'était qu'endormi.
Son éclat m'éblouit; je veux, avec mon père,
M'en retourner à Domremy.

Cet étendard guerrier, avec sa double image,
Que Bedfort ne pouvait regarder sans terreur,

D'où Jésus et Marie ranimaient mon courage,
Le dirai-je, messire? aujourd'hui me fait peur.
Je sais dans mon église une blanche bannière
D'où leur regard sur moi descendait plus ami;
Pour la revoir encor, je veux, avec mon père,
M'en retourner à Domremy.

Oh! je tremble que Dieu de moi ne se souvienne,
Ne me châtie un jour d'avoir, un seul moment,
Pu croire dans mon cœur que cette gloire est mienne,
Et ne brise du pied son fragile instrument.
Lorsque j'aurai caché mon front dans la prière,
Il daignera peut-être oublier à demi.
Mon village est si loin!... Je veux, avec mon père,
M'en retourner à Domremy!

Antoine de Latour.

LE MARIAGE DE GABRIEL

Le célèbre romancier anglais, M. Wilkie Collins, a publié une série de récits très-intéressants qui reposent tous sur la donnée suivante. Un peintre, dont les yeux exigent un traitement d'une assez longue durée, imagine, pour soutenir sa famille, privée des ressources provenant de son talent, de publier les histoires qu'il a pu recueillir dans ses conversations avec les divers personnages que lui a fait connaître l'exercice de son art.

Le récit qui va suivre serait ainsi le fruit d'entretiens que l'artiste aurait eus dans un couvent, où il avait été chargé de copier un tableau du Corrége. C'est le peintre qui va prendre la parole.

Un tableau du Corrége que j'avais été chargé de copier avait été prêté à des religieuses par un riche gentilhomme catholique, qui voyait dans cette peinture une des perles de sa collection, et qui jamais ne l'avait laissé sortir de ses mains. Ma copie, une fois achevée, devait être placée sur le grand autel de la chapelle du couvent, et mon travail ne devait se faire qu'en présence d'une des habitantes de la maison. C'est seulement à ces conditions que le possesseur du Corrége consentait à confier son trésor au couvent et à permettre qu'un étranger fît la copie de ce chef-d'œuvre. Ces conditions, que je trouvais absurdes et presque offensantes, me furent communiquées avec une grande politesse, avant que je ne me fusse mis à l'œuvre. A moins d'être prêt à me soumettre à ces défiantes exigences, qui du reste auraient été imposées à tout autre artiste aussi bien qu'à moi, il ne fallait pas songer, on m'en prévint, à entreprendre la copie du tableau; en cas de refus, les religieuses s'adresseraient à un autre artiste. Je me soumis donc, suivant en cela l'avis de ma femme, et j'évitai aux religieuses l'ennui de s'adresser ailleurs.

Je trouvai le couvent agréablement situé au fond d'une petite

vallée dans un des comtés à l'ouest de l'Angleterre. Le parloir dans lequel je devais travailler était une grande pièce très-éclairée. L'auberge du village, située à un mille environ du couvent, m'offrait un asile à bon marché et très-commode pour la nuit. Sous ce rapport, il n'y avait qu'à se louer des arrangements. Quant à la peinture, l'objet de mon intérêt, je fus surpris en la regardant, de trouver que la copie ne serait pas une tâche aussi difficile que je l'avais imaginé. Je suis plutôt novateur que traditionaliste en fait d'art, et je suis assez hardi pour penser que les vieux maîtres ont leurs défauts aussi bien que leurs beautés. Je peux donner, en conséquence, mon opinion sur le Corrége du couvent avec indépendance. Considérée au point de vue positif, cette peinture était une belle production comme couleur et comme exécution, mais considérée sous les rapports plus rares de délicatesse, d'élévation et de sentiment, elle ne méritait pas plus d'être copiée qu'une œuvre ordinaire d'un artiste moderne. Les figures de la Sainte Famille, non-seulement ne reproduisaient pas la pureté du dessin, mais ne montraient pas la tendresse d'expression qu'on était en droit d'attendre d'un tel pinceau : elles étaient sans caractère; c'est une hérésie de le dire, et pourtant le précieux Corrége était réellement une peinture dépourvue d'intérêt.

J'ai dit ce qui concernait le couvent et l'œuvre que je devais faire; mais mon inquiétude portait surtout sur la façon dont les restrictions qu'on m'avait imposées seraient établies. Le premier jour, la mère supérieure elle-même monta la garde dans le parloir. C'était une femme grave, silencieuse, mystique, qui semblait déterminée à se montrer imposante, et à aggraver ma tâche, et qui y réussit tout à fait. Le second jour, elle fut remplacée par l'aumônier, un homme doux, mélancolique, de bonnes façons, avec qui je m'entendis assez bien. Le troisième jour, j'eus pour surveillante la tourière de la maison, une sale, désagréable, sourde et vieille femme, qui ne faisait rien que tricoter des bas et éplucher des légumes. Le quatrième, ce fut une religieuse entre deux âges, que j'entendis appeler la mère Marthe, qui monta la garde auprès du précieux Corrége. La mère Marthe, la tourière, le prêtre et la supérieure, se succédèrent avec une régularité militaire, jusqu'à ce que j'eusse mis la dernière main à ma copie. Je les trouvais m'attendant chaque matin en entrant, et je les laissais chaque soir à leur poste d'observation. De la porte au parloir, du parloir à la porte, s'étendit seulement la connaissance que j'eus de l'intérieur du couvent.

La seule personne, en dehors de celles qui composaient le groupe de surveillance avec laquelle je fis une connaissance un peu suivie, fut la mère Marthe. Ce n'étaient point ses agréments extérieurs qui auraient pu la recommander, mais elle était simple, de bonne hu-

meur, causant volontiers et aimant à questionner. Sa vie entière s'était écoulée dans le couvent; elle s'était habituée à sa complète reclusion, et elle était tout à fait satisfaite du cercle monotone de ses occupations; elle ne désirait en aucune façon voir le monde, mais elle avait envie de savoir ce qui s'y passait, et la manière dont on y vit. Il n'y avait pas de question qu'elle ne me fît sur moi-même, sur ma femme, sur mes enfants, sur mes amis, à l'égard de ma profession, de ma fortune et de mes divertissements. Quoiqu'elle fût intelligente et judicieuse dans ce qui regardait la vie claustrale, elle était presque un enfant en tout le reste : je me surprenais à lui parler comme je l'eusse fait chez moi à une de mes petites filles.

J'espère que personne ne me supposera, en m'entendant m'exprimer de la sorte, l'intention de déprécier la pauvre religieuse. Je me sentirai toujours, et pour deux motifs, reconnaissant et sympathique envers la mère Marthe : d'abord, parce qu'elle semblait sincèrement préoccupée de la pensée de me rendre sa présence au parloir très-agréable, puis parce que c'est d'elle que j'ai appris l'histoire que je veux faire connaître au lecteur. Sous ce double rapport je lui suis redevable, et j'espère ne jamais l'oublier.

Quelles sont les circonstances qui amenèrent le récit suivant, c'est ce qui peut être dit en peu de mots. L'intérieur du parloir m'offrait quelque chose de très-nouveau; je l'examinai avec intérêt en entrant. Il y avait peu d'objets propres à attirer la curiosité; le parquet était couvert d'une natte commune et le plafond blanchi à la chaux. Le mobilier était des plus simples : une chaise basse avec un prie-Dieu et une bibliothèque en chêne sculpté, ornée de croix de fer, voilà tout ce qui me parut avoir un caractère religieux. Quant aux ornements des quatre murs, je ne pouvais les apprécier. Je ne me sentais aucun intérêt pour des gravures coloriées représentant des saints, avec des auréoles dorées autour de la tête; et je ne voyais rien de frappant dans deux petits bénitiers d'albâtre, très-simples, accrochés l'un près de la porte, l'autre sur la cheminée. Le seul objet qui, dans toute la chambre, attirât un peu ma curiosité, était une vieille croix de bois mangée des vers et d'un travail assez grossier, suspendue entre les deux fenêtres. Cet objet était si peu remarquable sous le rapport de l'art, qu'en le voyant là je soupçonnai qu'une légende devait s'y rattacher, et je résolus de le demander à mon amie la religieuse.

— Mère Marthe, lui dis-je, profitant de la première pause qu'elle fit dans la série des innocentes questions qu'elle avait l'habitude de m'adresser chaque jour, j'imagine qu'il y a quelque chose de curieux dans cette rude et vieille croix placée entre les fenêtres...

— Chut! chut! s'écria la religieuse, ne vous servez pas de ce mot. La mère supérieure emploie toujours celui de relique.

— Je vous demande pardon, dis-je; j'aurais dû mieux choisir mes expressions.

— Non pas, reprit la mère Marthe, en me faisant signe de ne pas continuer à m'excuser, non pas que ce soit exactement une relique dans le sens catholique du mot, mais il y a dans la vie de la personne qui l'a faite des circonstances... Ici elle s'arrêta et me regarda avec incertitude.

— Des circonstances, peut-être, qu'il n'est pas bien de communiquer aux étrangers? dis-je.

— Oh ! non, reprit la religieuse; je n'ai jamais entendu dire qu'on dût en faire un secret; on ne me les a pas dites avec mystère.

— Alors vous savez tout? demandai-je.

— Certainement. Je pourrais dire l'histoire de la croix de bois. Mais tout cela n'intéresse que les catholiques, et vous êtes protestant.

— Ce n'est pas une raison, mère Marthe, pour que moi, du moins, je n'y prenne pas intérêt.

— Est-ce vrai? s'écria la religieuse avec candeur; quel homme étrange vous êtes! Que dit-on de nous parmi vous?

Je sentis que mes chances d'entendre l'histoire de la mère Marthe diminueraient si je la laissais s'engager dans une nouvelle série de questions, je m'arrangeai en conséquence pour ramener peu à peu l'entretien sur la croix de bois.

— Oui, oui, dit la bonne religieuse, certainement vous saurez tout ce que je puis dire à ce sujet; mais — elle hésita avec timidité — mais je dois en demander auparavant la permission à la mère supérieure.

En disant ces mots, elle appela la tourière, pour garder, à mon grand amusement, le précieux Corrége en son absence. Elle revint en moins de cinq minutes, paraissant toute heureuse et remplie d'importance.

— La mère supérieure, dit-elle, m'a permis de vous dire tout ce que je sais sur la croix de bois. Elle pense que cela peut vous faire du bien en éclairant votre opinion sur les catholiques.

Je protestai de mon désir de faire en effet profit de ce que j'allais entendre, et elle commença immédiatement.

Elle le fit de sa manière simple, grave, minutieuse, insistant autant sur les petites particularités que sur les incidents importants, et faisant des réflexions morales, à mon profit, partout où il était possible de les introduire. Cependant, en dépit de ces longueurs, l'histoire m'intéressa et m'impressionna à un haut degré. Je tâcherai

de reproduire sa narration avec tout l'art dont je suis capable, pour faire en sorte que cette histoire écrite ait autant d'effet qu'en a eu sur moi le simple récit que j'ai entendu.

I

Une nuit, pendant la Révolution, la famille de François Sarzeau, pêcheur breton, était éveillée et debout, à une heure avancée de la nuit, dans une cabane située sur la péninsule de Quiberon. François était parti, à son ordinaire, dans son bateau, le soir, pour pêcher. Peu de temps après son départ, le vent s'était levé, les nuages s'étaient assemblés, et l'orage qui, par intervalles, avait menacé durant tout le jour, se montra et éclata avec furie le soir, vers neuf heures. Mais au moment dont nous parlons il était onze heures, et la rage du vent sévissant sur la péninsule dépouillée, couverte seulement de bruyères, paraissait s'accroître à chaque bouffée lui creusant un chemin sur la mer ouverte. Le cliquetis des vagues sur le rivage était terrible et l'obscurité du ciel effrayante. Plus la famille écoutait l'orage, plus elle regardait au dehors ses effets, plus s'affaiblissait l'espoir qu'elle s'efforçait de conserver concernant le salut de François Sarzeau et celui de son plus jeune fils, parti avec lui.

La scène qui se passait alors dans la cabane était saisissante.

A l'un des côtés du grand foyer rustique étaient accroupies deux petites filles, la plus jeune à moitié endormie, la tête posée sur les genoux de sa sœur. Ces jeunes filles étaient les filles du pêcheur; en face d'elles était assis leur frère aîné, Gabriel. Le bras droit de Gabriel avait été dangereusement blessé, dans une réunion récente, au jeu national de la *Soule*, jeu ressemblant à notre jeu anglais *football*, mais joué des deux parts avec une ardeur si sauvage en Bretagne, qu'il se terminait souvent par l'effusion du sang, par des fractures, quelquefois même par la mort.

Sur le même banc que Gabriel était assise sa fiancée, une fille de dix-huit ans, revêtue du costume noir et blanc, simple, presque monastique, de son pays natal. Elle était la fille d'un petit fermier vivant à une courte distance de la côte. Entre les groupes formés de chaque côté du foyer, une place était occupée par le pied d'un lit. Dans ce lit reposait un homme très-âgé, le père de François Sarzeau. Son visage hagard était couvert de profondes rides; ses longs cheveux blancs flottaient sur le rude paquet de voiles qui lui servait d'oreiller, et ses yeux gris clair erraient sans repos et avec une étrange expression de terreur et de soupçon, d'une personne à l'autre et d'ob-

jet en objet, observant toutes les parties de la chambre. Chaque fois que le vent et la mer sifflaient et grondaient avec fureur, il murmurait quelques paroles à voix basse et il agitait ses mains convulsivement sur sa misérable couverture. Dans ces occasions, ses yeux se fixaient toujours attentivement sur une petite image de la Vierge placée dans une niche au-dessus du foyer. Toutes les fois que Gabriel et la jeune fille le voyaient tourner les regards dans cette direction, ils tressaillaient et faisaient le signe de la croix ; et l'enfant même, qui restait toujours éveillée, imitait leur exemple. Un lien né d'un même sentiment associait le vieux homme et les petits-enfants, unissait son âge et leur jeunesse d'une façon surnaturelle et forte. Ce lien provenait d'une tendance vers des superstitions qui leur avaient été transmises par leurs ancêtres, qui avaient traversé les siècles, et remontaient même à l'âge des druides. Les esprits précurseurs des désastres et de la mort, que le vieil homme entendait dans les lamentations du vent, dans le brisement des vagues, dans le triste et monotone craquement de la chaumière, le jeune homme, la fiancée, le petit enfant accroupi près du feu, les entendaient aussi. Toutes les différences de sexe, de caractère, d'âge, qui les séparaient, la superstition était assez forte, en cette nuit orageuse, dans cette cabane de pêcheur, pour les réduire à un même et terrible niveau.

Après les bancs et le lit, le seul meuble de la chambre était une grossière table en bois sur laquelle se trouvaient un morceau de pain noir, un couteau, une cruche de cidre. De vieux filets, des paquets de cordes, des morceaux de voiles, pendaient le long des murs et contre la cloison en bois qui séparait la chambre en deux parties. Des brins de paille et des épis de blé passaient à travers les solives pourries et les planches trouées qui formaient le plancher du grenier.

Ces différents objets, et les personnes composant les membres survivants de la famille du pêcheur, étaient étrangement et sauvagement éclairés par l'éclat du feu et par l'éclat brillant et fixe d'une torche de résine enfoncée dans un morceau de bois au coin de la cheminée. La lumière rouge et jaune portait en plein sur la face flétrie du vieillard dont la couche était en face de la torche, et se jouait par accès capricieux sur les visages de la jeune fille, de Gabriel et des deux enfants. De grandes ombres sinistres s'élevaient et passaient, grandissant et décroissant sur les murs comme des visions de ténèbres animées de la vie surnaturelle des fantômes, pendant que l'épaisse obscurité du dehors, étendue devant la fenêtre sans rideaux, semblait comme un mur noir de vapeur solide élevé pour toujours autour de la maison du pêcheur. La scène de nuit dans la cabane était presque aussi sauvage et aussi terrible que la scène de nuit au dehors.

Longtemps les différentes personnes placées dans la chambre restèrent sans se parler, sans se regarder même. A la fin, la jeune fille se retourna et murmura quelques mots à l'oreille de Gabriel.

— Perrine, que disiez-vous à Gabriel? murmura l'enfant placé en face d'elle, saisissant la première occasion de rompre le silence lugubre que gardaient les assistants..

— Je lui disais, répondit avec simplicité Perrine, qu'il était temps de changer les bandages de son bras; et j'ajoutais, ce que j'ai souvent dit auparavant, qu'il ne doit plus jamais jouer au terrible jeu de la *soule*.

Le vieillard avait attentivement regardé Perrine et son petit-fils pendant qu'on parlait. Sa voix rude, creuse, se mêlait aux doux accents de celle de la jeune fille, et il répétait sans cesse, sans cesse, sans s'arrêter, les mêmes terribles mots :

— Noyés! noyés! Fils et petits-fils, tous deux noyés! tous deux noyés!

— Paix, grand-père! dit Gabriel. Nous ne devons pas enore perdre tout espoir! Dieu et la sainte Vierge les protégent!

Il regarda la petite image et se signa. Les autres imitèrent son exemple, à l'exception du vieillard.

Il ajouta, tenant toujours les mains sur la couverture :

— Noyés! noyés!

— Oh! cette maudite soule!... murmura le jeune homme. Sans cette blessure, je serais allé avec mon père. Au moins la vie du pauvre enfant aurait été épargnée, car alors nous l'aurions laissé ici!

— Silence! s'écria la voix rauque sortant du lit. Le gémissement des hommes mourants retentit plus fort que le vent mugissant... Soyez silencieux et écoutez!... François noyé! Pierre noyé!... Écoutez! écoutez!

Comme il parlait, une terrible bouffée de vent fondit sur la maison, la secouant jusqu'aux fondements, dominant tous les bruits, même l'assourdissante clameur des vagues. L'enfant endormi s'éveilla et fit entendre un cri d'effroi. Perrine, qui était agenouillée devant son fiancé, occupée à renouveler les bandages autour de son bras blessé, s'arrêta en tremblant de la tête aux pieds. Gabriel regarda par la fenêtre; son expérience lui disait ce que devait être la fureur de cet ouragan au loin sur la mer, et il soupira amèrement en murmurant tout bas :

— Dieu les aide! L'assistance de l'homme ne peut rien pour eux en ce moment.

— Gabriel! cria du lit une voix altérée, très-faible, très-tremblante.

Gabriel n'entendit pas, ou ne fit pas attention : il essaya de calmer la jeune fille placée à ses pieds.

— Ne soyez pas effrayée, ma chérie, dit-il en l'embrassant très-doucement et très-tendrement sur le front. Vous êtes ici aussi en sûreté qu'on le peut être. N'avais-je pas raison de dire que ce serait folie de vous ramener à la ferme ce soir? Vous pourrez dormir dans cette chambre, Perrine, quand vous serez fatiguée. Vous serez avec les deux filles.

— Gabriel! frère Gabriel! cria un des enfants, oh! regarde le grand-père!

Gabriel courut jusqu'au lit. Le vieillard s'était soulevé et assis; ses yeux étaient dilatés, son visage exprimait la terreur, ses mains étaient convulsivement étendues vers son petit-fils.

— Les femmes blanches! s'écria-t-il. Les femmes blanches, les fossoyeuses des noyés sont venues sur la mer!

Les enfants, avec des cris de terreur, se jetèrent dans les bras de Perrine. Gabriel même prononça une exclamation d'horreur et recula en tressaillant loin du lit.

Le vieillard répétait toujours :

— Les femmes blanches! les femmes blanches! Ouvre la porte, Gabriel! regarde à l'ouest, où le reflux a laissé sécher le sable. Vous les verrez aussi brillantes que l'éclair dans la nuit, fortes et puissantes comme des anges, glissant comme le vent sur la mer, dans leurs longs habits blancs, avec leurs cheveux blancs traînant au loin derrière elles! Ouvre la porte, Gabriel! vous les verrez s'arrêter et planer sur l'endroit où votre père et votre frère ont été noyés; vous les verrez s'avancer jusqu'à ce qu'elles atteignent le sable; vous les verrez le creuser avec leurs pieds nus; vous les verrez, effrayantes, faisant signe à la mer enragée de rendre ses morts... Ouvre la porte, Gabriel, ou, quoique ce doive être la mort pour moi, je me lèverai et je l'ouvrirai moi-même!...

Le visage de Gabriel pâlit, ses lèvres blanchirent; mais il fit signe qu'il obéirait. Il fallut toute sa force pour tenir la porte ouverte, et résister aux efforts du vent, tandis qu'il regardait au dehors.

— Les vois-tu, petit-fils Gabriel? Dis la vérité! Dis-moi si tu les vois? cria le vieillard.

— Je ne vois rien que ténèbres, les ténèbres d'un puits, répondit Gabriel, repoussant la porte.

— Ah! malheur!... malheur!... gémit son grand-père, retombant épuisé sur son oreiller. Obscurité pour vous, mais lumière brillante comme l'éclair pour les yeux à qui il est accordé de voir! Noyés! noyés! Priez pour leurs âmes, Gabriel!... Je vois la femme blanche

même d'où je suis couché, et je n'ose plus prier pour eux! Fils et petit-fils noyés! tous deux noyés!

Le jeune homme alla vers Perrine et les enfants :

— Grand-père est très-mal ce soir, murmura-t-il. Vous devriez aller dans la chambre à coucher et me laisser veiller seul près de lui.

Les jeunes filles se levèrent, se signèrent devant l'image de la Vierge, embrassèrent Gabriel, et, sans prononcer une parole, entrèrent doucement dans la chambre située derrière la cloison. Gabriel regarda son grand-père, et le vit tranquille, les yeux fermés, comme s'il dormait déjà. Le jeune homme remit quelques bûches sur le feu et il s'assit pour veiller jusqu'au matin.

Bien lugubre était le gémissement de l'orage la nuit; mais il ne l'était pas plus que les pensées qui occupaient Gabriel dans sa solitude — pensées rendues plus sombres et plus navrantes par les terribles superstitions de son pays et de sa race. Depuis la mort de sa mère, il avait toujours été poursuivi par l'idée que quelque malédiction planait sur sa famille. D'abord cette famille avait été prospère, elle avait gagné de l'argent; de plus un petit héritage lui était arrivé. Mais cette bonne fortune ne s'était présentée qu'en passant, et des désastres successifs étaient survenus, étranges et soudains. Le caractère du père de Gabriel était devenu si difficile, que les plus anciens amis de François Sarzeau avaient déclaré qu'il était changé à ne pas le reconnaître... Et tous ces malheurs avaient abouti au plus grand des maux, à la mort. Le sort du père et du frère de Gabriel n'était plus douteux — Gabriel le comprenait en écoutant l'orage, en réfléchissant aux paroles de son grand-père, en rappelant à son esprit sa propre expérience des périls de la mer. Et cette double perte arrivait au moment où son mariage avec Perrine approchait. Des pressentiments qu'il n'osait sonder venaient se mêler à l'amertume de son chagrin toutes les fois que ses pensées se portaient du présent vers l'avenir. Assis près du foyer solitaire, il murmurait de temps en temps les prières de l'Église pour le repos des morts, en y mêlant une autre prière pour les vivants, pour cette jeune fille dont l'amour était son seul trésor et pour les enfants sans mère dont il devenait le seul protecteur.

Il s'était absorbé dans ces pensées, mais il tressaillit en entendant de nouveau la voix de son grand-père.

— Gabriel, murmura le vieillard, Gabriel, entendez-vous le bruit de l'eau qui tombe sur le plancher, au pied de mon lit?

— Je n'entends rien, grand-père, que le pétillement du feu et le grondement de l'orage au dehors.

— Cela coule, coule, coule plus vite, toujours plus vite, toujours

plus distinctement. Prends la torche, Gabriel, regarde par terre sur le plancher; regarde de tous tes yeux. La place est-elle mouillée? Est-ce que la pluie du ciel perce le toit?

Gabriel prit la torche d'une main tremblante, et s'agenouilla sur le sol pour l'examiner. Il recula vivement en voyant que tout était sec; la torche lui échappa, il tomba sur ses genoux devant la statue de la Vierge et cacha son visage.

— Le sol est-il mouillé? réponds, je te le commande. Le sol est-il mouillé? demanda le vieillard vivement.

Gabriel se leva, s'avança vers le lit et dit qu'aucune goutte de pluie n'était entrée dans la chaumière. Comme il parlait, un changement se produisit sur le visage de son grand-père. Les traits anguleux semblèrent s'affaisser tout à coup, l'ardeur de l'expression fit place à une sorte de vague et l'image de la mort apparut en un instant. La voix aussi changea; elle cessa d'être dure et entrecoupée; les sons devinrent doux, lents et solennels quand le vieillard reprit la parole.

— Je l'entends toujours, dit-il, cela coule, coule plus vite et plus fort que jamais, cette eau tombante qui vient des esprits est le dernier et le plus fatal des signes qui nous annoncent cette nuit la mort de ton père et de ton frère, et je sais de la place où je l'entends — le pied de mon lit — que c'est l'avertissement de ma fin prochaine. On me dit de rejoindre mon fils et mon petit-fils : ma peine en ce monde est passée, enfin — ne laisse pas Perrine et les enfants entrer ici, s'ils s'éveillent — ces enfants sont trop jeunes pour regarder la mort.

Le sang de Gabriel se figea, quand il entendit ces mots, et lorsqu'il toucha la main de son grand-père, il sentit le froid de la mort. En dépit de l'orage, de l'obscurité, et de la distance, il n'hésita pas un moment à accomplir le devoir qui lui avait paru sacré dès son enfance, le devoir d'appeler un prêtre près du lit du mourant.

— Je vais appeler Perrine, dit-il, pour veiller près de vous quand je serai dehors.

— Arrête! cria le vieillard! arrête, Gabriel, j'exige que tu ne me quittes pas.

— Le prêtre... grand-père... votre confession.

— Je la ferai passer par toi. Dans cette obscurité, avec cet ouragan, tu sais bien qu'aucune créature humaine ne peut suivre le chemin de la plage. Gabriel! je suis mourant, je serais mort, avant de te revoir si tu échappais au péril. Pour l'amour de la Vierge bénie, reste avec moi jusqu'à ce que je meure. Mon temps est court. J'ai un terrible secret sur le cœur que je dois révéler avant de rendre

le dernier soupir. Ton oreille contre ma bouche... vite... vite...

Comme il prononçait ces derniers mots, un léger bruit se fit entendre de l'autre côté de la cloison et Perrine apparut, regardant avec effroi dans la chambre. Les yeux vigilants du vieillard, méfiant, même dans les bras de la mort, l'aperçurent aussitôt.

— Éloignez-vous, s'écria-t-il d'une voix faible, avant qu'elle eût pu prononcer un mot. Repousse-la, Gabriel, et *cloue* le loquet de la porte, si elle ne veut pas se tenir enfermée dans la chambre.

— Chère Perrine, retirez-vous, je vous en prie, dit Gabriel, allez, empêchez les enfants de nous troubler. Vous ne pouvez être utile ici.

Perrine obéit sans parler et referma la porte. Pendant que le vieillard le retenait par le bras et criait : « Vite, vite ! ta bouche à mon oreille, » Gabriel entendait sa fiancée dire aux jeunes filles réveillées : « Prions pour grand-père ? » Et comme il s'agenouillait à côté du lit, les voix douces et enfantines des petites sœurs ainsi que celle de la jeune fille se mêlaient divinement aux lamentations solennelles de la mer et du vent.

— J'avais fait serment de ne pas le dire... Gabriel, courbe-toi davantage ! Je suis faible et pas une parole ne doit arriver jusqu'à la chambre à côté. J'avais fait serment de ne pas le dire, mais la mort dispense d'observer un serment pareil. Écoute, ne perds pas un mot de ce que je dis. Ne regarde pas dans la chambre. La tache du sang versé l'a souillée pour toujours. Paix, paix, paix...

Laisse-moi parler à présent que ton père est mort, je ne puis emporter cet horrible secret avec moi dans la tombe. Rappelle-*toi bien*, Gabriel, essaye, si tu le peux, de te souvenir du temps ou je n'étais pas alité — il y a dix ans et plus — c'était six semaines avant la mort de ta mère ; cela peut t'aider à te souvenir. Toi et tous les enfants vous étiez dans cette chambre avec votre mère ; vous étiez tous endormis, je pense. Il était nuit, mais pas très-tard, neuf heures seulement, ton père et moi nous étions debout à la porte, regardant dans la lande au clair de la lune. Il était si pauvre alors, qu'il avait été obligé de vendre son propre bateau et aucun voisin ne voulait l'emmener à la pêche ; ton père n'était aimé par aucun voisin. Bien. Nous vîmes un étranger venir vers nous ; un homme très-pauvre, avec une valise sur le dos. Il avait l'air d'un noble, quoiqu'il fût pauvrement vêtu. Il vint à nous, il dit qu'il était épuisé et qu'il ne pensait pas pouvoir atteindre la ville cette nuit-là ; il demanda si l'on pouvait le loger jusqu'au matin. Votre père dit oui, à la condition qu'il ne ferait pas de bruit, car sa femme était malade et les enfants endormis. Le voyageur dit que tout ce qu'il demandait était de dormir devant le feu. Nous n'avions à lui donner que du pain noir. Il en avait de meilleur : il défit sa valise pour le prendre, et...

et... Gabriel! je m'en vais... à boire, quelque chose à boire. Je suis dévoré par la soif.

Silencieux et mortellement pâle, Gabriel versa un peu de cidre dans un verre qu'il présenta au vieillard. Bien que le stimulant fût léger, son effet fut presqne instantané, les yeux ternes du vieillard s'animèrent un peu et il continua son récit d'une voix tremblante.

— ...Il tira sa nourriture de sa valise si rapidement, que quelques autres objets tombèrent à terre. Dans le nombre était un portefeuille que votre père ramassa et rendit, l'étranger le mit dans la poche de son gilet. Il y avait un trou dans un côté du portefeuille... à travers, glissèrent quelques billets. Je les vis et votre père les vit (ne remuez pas Gabriel; restez-là), bien, il partagea sa nourriture, comme un brave homme, avec nous ; et puis il mit la main dans sa poche, il me donna 4 ou 5 pièces d'argent, il se mit devant le feu pour dormir; lorsqu'il ferma les yeux, votre père me regarda d'une manière que je n'aimai point.

Depuis quelque temps, il se comportait rudement et grossièrement avec nous, car il était désespéré de sa pauvreté et de la maladie de votre mère ainsi que de vos pleurs continuels, à vous, enfants qui pleuriez pour avoir à manger. Aussi quand il me dit de sortir et d'acheter un peu de bois, du pain et du vin avec l'argent qui m'avait été donné, j'hésitai à le laisser seul avec l'étranger, alléguant pour prétexte, qu'il était trop tard pour acheter quelque chose dans le village. Mais il m'ordonna de sortir et de faire lever les gens, si les boutiques étaient fermées. Alors je partis, mortellement effrayé de l'état de votre père. Mais je ne pus aller loin. Je craignais qu'il n'arrivât quelque malheur, je revins lentement au bout de dix minutes et je vis... ô! Dieu, pardonne-lui ! ô Dieu pardonne-moi ! je vis... je... Encore à boire, Gabriel ! je ne puis plus parler, encore à boire.

Les voix s'étaient tues dans la chambre voisine, mais dans la minute de silence qui suivit, Gabriel entendit ses sœurs embrasser Perrine et lui souhaiter une bonne nuit. Toutes trois allaient essayer de dormir.

— Gabriel, prie toi-même, et après toi, enseigne à tes enfants à prier, afin que votre père trouve le pardon où il est allé. Je le vis aussi clairement que je te vois, agenouillé avec son couteau dans une main au-dessus de l'homme endormi.

Il tirait le portefeuille de la poche de l'étranger. Il le prit, il le tint un instant immobile dans sa main, réfléchissant, je crois... Oh! non! non! je suis sûr qu'il se repentait; je suis sûr qu'il voulait remettre le livre ; mais alors l'étranger remua et leva un bras, comme s'il s'éveillait. Alors la tentation du diable devint trop forte pour

ton père. Je le vis lever la main qui tenait le couteau, mais je ne vis plus rien. Je ne pouvais regarder par la fenêtre. Je ne pouvais remuer, je ne pouvais crier. Je restai le dos tourné à la maison, frissonnant quoique ce fût un chaud temps d'été, et n'entendant aucun cri, aucun bruit venir de la chambre. J'étais trop effrayé pour compter le temps qui s'écoula avant que l'ouverture de la porte m'eût fait me retourner. En ce moment je vis devant moi à la lumière jaune de la lune, votre père portant dans ses bras le corps saignant du pauvre étranger qui avait partagé son pain avec nous et dormi sous notre toit. Paix ! paix... ne gémis pas, ne sanglote pas ainsi ! mets le drap contre ta bouche. Paix ! tu les éveilleras dans l'autre chambre.

Gabriel, Gabriel ! cria une voix derrière la cloison, « qu'est-il arrivé ? Gabriel, laissez-moi sortir et venir avec vous. » — Non, non, cria le vieillard, recueillant le reste de ses forces pour essayer de dominer le vent qui hurlait précisément plus fort en ce moment. « Restez où vous êtes. Ne parlez pas, ne sortez pas, je le défends. Gabriel (sa voix s'éteignit en un faible murmure), lève-moi dans le lit — tu dois tout entendre maintenant — lève-moi, je tremble tant, que je peux à peine parler, avance et écoute. Je ne peux dire beaucoup plus. Où en étais-je ? Ah ! ton père... Il me menaça de me tuer, si je ne lui jurais de me taire ; et craignant pour ma vie, je jurai. Il me força de l'aider à porter le corps. Nous traversâmes la lande. Ah ! c'était horrible, horrible... à la pleine clarté de la lune. — Lève-moi plus haut, Gabriel. — Tu connais les grandes pierres, là-bas, encadrées dans la bruyère ; tu sais la place creuse sous les pierres qu'on nomme la table du marchand... nous avions bien de la place pour le mettre là et pour le cacher. Ceci fait, nous courûmes à la chaumière. Je n'ai jamais osé depuis ce temps, retourner à cette place ; ton père ne l'a pas osé non plus — Plus haut, Gabriel, je suffoque. — Nous brûlâmes le portefeuille et la valise. Jamais nous ne sûmes le nom. Nous gardâmes l'argent pour nous en servir — Tu ne me soutiens plus ! tu n'écoutes pas assez près ? — ton père dit qu'il avait fait un héritage, quand toi et ta mère vous fîtes des questions concernant l'argent — Tu me fais mal, tu me mets au supplice, Gabriel, quand tu sanglotes ainsi — il lança une malédiction sur nous. Cet argent, cette malédiction a noyé votre père et votre frère ; la malédiction me tue moi-même, mais j'ai confessé : dites au prêtre ce que j'ai confessé avant de mourir. Arrête-la, arrête Perrine ! je l'entends se lever. Ote ses os de la table du marchand et ensevelis-les pour l'amour de Dieu ! Et dis au prêtre — Lève-moi plus haut, lève-moi jusqu'à ce que je sois à genoux. — Si ton père vivait, il me tuerait, mais dis au prêtre, car mon âme est bien chargée,

qu'il prie... et... rappelle-toi la table du marchand, pour ensevelir, pour prier, pour prier toujours, pour...

Aussi longtemps que Perrine avait entendu murmurer le vieillard, bien qu'aucun mot n'eût atteint son oreille, elle s'était abstenue d'ouvrir la porte de la cloison : mais quand les faibles sons qui l'effrayaient cessèrent tout à fait, quand elle entendit les sanglots qui suivirent et quand son cœur lui eût dit qui pleurait dans la chambre voisine, elle ouvrit la porte sans hésiter, presque sans trembler.

La couverture était tirée sur la figure du vieillard; Gabriel était agenouillé près du lit, le visage caché dans ses mains; quand elle lui parla, il ne lui répondit pas et il ne la regarda pas. Après quelques instants, ses sanglots cessèrent, mais il ne remua pas, excepté quand elle le toucha, et alors il frissonna sous sa main : elle appela les petites sœurs, elles lui parlèrent, mais il ne répondit pas. Elles pleurèrent l'une après l'autre, elles le supplièrent avec des paroles de tendresse, mais vainement. Il était presque jour et l'orage s'endormait, mais rien ne changeait près du lit. Une fois ou deux, comme Perrine s'agenouillait près de Gabriel, cherchant vainement à éveiller en lui le sentiment de sa présence, il tressaillit. Ce ne fut que lorsque le jour éclaira la fenêtre, que Perriue commença à reprendre possession d'elle-même. Alors elle vit que le mieux serait de demander du secours à la maison la plus voisine. Pendant qu'elle tâchait de persuader aux deux enfants de rester seuls dans la chaumière avec Gabriel durant son absence, elle fut frappée d'un bruit de pas près de la porte. La porte s'ouvrit; un homme parut sur le seuil.

Elle le regarda... c'était François Sarzeau lui-même.

II

Les habits du pêcheur étaient ruisselants, mais son visage toujours pâle et dur, ne paraissait pas altéré par les périls qu'il avait dû courir pendant la nuit. Le jeune Pierre était couché insensible dans ses bras. Dans l'étonnement et dans la frayeur du premier moment, Perrine cria en le reconnaissant :

— Là, dit-il aigrement, s'avançant avec roideur vers le foyer avec son fardeau, ne faites pas de bruit. Vous ne vous attendiez plus à nous voir vivants, je pense. Nous nous tenions nous-mêmes pour perdus, et, après tout, notre salut est un miracle.

Il mit l'enfant à terre dans l'endroit où il pouvait le mieux recevoir la chaleur du feu ; puis se retournant, il tira une bouteille

couverte d'osier de sa poche et il dit : si ce n'eût été l'eau-de-vie !... il s'arrêta soudainement; tressaillit, posa la bouteille sur un banc près de lui et s'avança promptement près du lit.

Perrine le regardait tandis qu'il marchait ; elle vit Gabriel, qui s'était levé lorsque la porte s'était ouverte, reculer loin du lit à l'approche de son père. Le visage du jeune homme semblait avoir été changé en pierre. Sa pâleur livide était effrayante. Il marcha lentement en reculant jusqu'au mur de la chaumière ; là il resta immobile, balbutiant des paroles inarticulées. François ne parut pas voir son fils. Il tenait le rideau du lit dans sa main.

— Y a-t-il quelque chose de nouveau ici? demanda-t-il, en le tirant, Gabriel ne pouvait parler ; Perrine prit la parole :

— Gabriel a peur que son pauvre grand-père ne soit mort, murmura-t-elle agitée.

— Mort! Il n'y avait pas de tristesse dans la manière dont François Sarzeau prononça ce mot. A-t-il été très-mal la nuit? A-t-il eu le délire? Sa tête s'était affaiblie dernièrement...

— Il était agité et il parlait des avertissements des esprits comme nous les connaissons ; il disait qu'il voyait beaucoup de choses, qui, de l'autre monde, l'avertissaient que Pierre et vous... Gabriel ! s'écria-t-elle, en s'interrompant, regardez, regardez son visage ! Votre grand-père n'est pas mort. Dans ce moment François levait la tête de son père pour le voir de près ; un faible spasme avait agité son visage éteint. François tressaillit. Au même instant Gabriel prit la bouteille d'osier et vida tout le reste de l'eau-de-vie dans la bouche de son grand-père.

L'effet fut presque instantané, ses forces se ranimèrent subitement. Les yeux du vieillard s'ouvrirent, errèrent autour de la chambre, puis se fixèrent avec intensité sur François, qui était près du feu. Allez dans la chambre à coucher et emmenez les enfants, dit Gabriel à Perrine. Nous pouvons avoir à dire des choses qu'il est désirable que vous n'entendiez pas.

— Fils Gabriel, votre grand-père est tout tremblant, dit François, s'il est mourant, c'est de froid ; aidez-moi à le relever et à placer près du foyer lui et son lit.

— Non, non, qu'il ne me touche pas, s'écria le vieillard, qu'il ne me regarde pas de la sorte ; qu'il ne vienne pas près de moi. Gabriel? est-ce-là son ombre, est-ce lui-même?

Comme Gabriel répondait, il entendit frapper à la porte ; son père ouvrit, et on vit quelques pêcheurs du village voisin, venus, plus par curiosité que par sympathie, pour savoir si François et le petit Pierre avaient survécu à l'orage de la nuit. Sans inviter personne à entrer, le pêcheur, brièvement et rudement, répondit du seuil de la porte

aux diverses questions qu'on lui adressa. Pendant qu'il était ainsi occupé, Gabriel entendit son grand-père murmurer à voix basse : « La dernière nuit, que s'est-il passé, petit-fils? Qu'ai-je dit la dernière nuit? Ai-je dit votre père noyé? Insensé que j'étais de le dire noyé, quand le voici revenu vivant...; mais c'était... ma tête est si faible. Je ne puis me souvenir! Qu'était-ce, Gabriel? quelque chose de trop horrible à dire? Est-ce pour cela que tu balbuties? tu trembles? Je n'ai rien dit d'horrible. Un crime? du sang? Je ne connais pas de crime ici. Je dois avoir eu le délire, si j'ai parlé ainsi! La table du marchand? c'est seulement un gros tas de vieilles pierres! Cet orage m'a tout troublé. Ne pense plus à cela Gabriel... Je suis mieux à présent; nous vivrons tous pour rire du pauvre grand-père rêvant de crime et de sang dans son sommeil. »

Il s'arrêta soudain. Un cri sourd, causé en partie par la terreur, en partie par la douleur, lui échappa. L'expression d'anxiété douloureuse et de ruse maladroite qui avait contracté ses traits pendant qu'il parlait, s'effaça pour toujours. Il tressaillit légèrement, respira bruyamment une ou deux fois et devint calme pour toujours. Était-il mort un mensonge sur les lèvres?

Gabriel regarda autour de lui et il vit que la porte de la cabane était fermée, et que son père était appuyé contre elle. Combien de temps avait-il occupé cette position? Quelles étaient celles des dernières paroles du vieillard qu'il avait recueillies?... Cela ne pouvait se savoir; mais le soupçon se lisait sur son rude visage, tandis que son regard passait du cadavre à son fils. Gabriel tremblait.

— Qu'a dit votre grand-père, la dernière nuit? demanda-t-il.

Gabriel ne répondit pas. Ce qu'il avait entendu l'avait foudroyé.

— Ta langue est-elle blessée aussi bien que ton bras, fils Gabriel? dit le père avec un sourire amer. Je reviens sauvé par un miracle, et tu ne me parles pas. Voudrais-tu que je fusse mort à la place du vieillard qui est là? Il ne peut plus t'entendre... pourquoi ne raconterais-tu pas les bêtises qu'il a dites la dernière nuit? Tu ne veux pas? Je dis que tu le feras. — Il traversa la chambre et s'appuya le dos contre la porte. — Avant qu'un de nous ait quitté cette place, tu auras parlé! Je le répète : Qu'a dit ton grand-père dans son délire, la dernière nuit?

— Il a parlé d'un crime, commis par un autre, mais criminellement caché par lui, répondit Gabriel, lentement et gravement, et ce matin il a rétracté ses propres paroles en rendant le dernier soupir; mais la dernière nuit, s'il a dit la vérité...

— La vérité, répéta François, quelle vérité?

Il s'arrêta, ses yeux se baissèrent et se tournèrent ensuite vers le mort. Pendant quelques minutes, il demeura immobile. Puis il re-

garda de nouveau son fils. Dans ce court intervalle de temps, il était devenu un homme nouveau. Expression, voix, manière, tout avait changé.

— Dieu me pardonne, reprit-il; mais je pourrais presque me moquer de moi-même pour avoir, dans ce moment solennel, parlé et agi comme un imbécile. A-t-il nié ses paroles? pauvre vieillard! On prétend que la raison revient quelquefois au gens en enfance au moment de la mort, il en serait la preuve. Le fait est, Gabriel, que j'ai été un peu secoué; ce n'est pas étonnant après ce que j'ai éprouvé la dernière nuit et après ce que j'ai vu à la maison, en entrant, ce matin... Comme s'il était possible d'accorder créance aux discours insensés d'un pauvre vieillard mourant! Où est Perrine? Pourquoi l'avoir renvoyée? Je ne m'étonne pas que vous sembliez un peu ébranlé et le cœur défaillant et mal à l'aise, car vous avez eu une nuit émouvante, une nuit d'épreuves sous tous les rapports... Lui, ton grand-père, doit avoir été bien éprouvé et avoir eu l'esprit bien agité la nuit dernière, entre ses craintes pour lui-même et ses craintes pour moi; mais que j'aie été fâché contre toi, Gabriel, à propos des rêveries désordonnées d'un vieillard!... Sortez, Perrine, sortez de cette chambre où vous devez vous trouver si mal; tôt ou tard il vous faudra savoir regarder la mort de sang-froid. Donne-moi ta main, Gabriel. Tu refuses? Quand je reviendrai, tu auras fait d'autres réflexions. Venez, Perrine, nous n'avons pas de secrets à cacher.

— Où allez-vous? demanda Gabriel, en voyant son père ouvrir la porte avec hâte.

— Dire au prêtre que quelqu'un de la paroisse est mort et faire dresser l'acte, répondit François. Ce sont des devoirs qui doivent être remplis avant que je puisse me reposer.

Il sortit brusquement en disant ces mots. Gabriel resté seul parut réfléchir. Y avait-il un moyen de s'assurer si son grand-père avait dit la vérité? Oui, il y en avait un, un seul... aller à l'instant, pendant l'absence de son père, examiner la place vide sous la table du marchand. Si la confession de son grand-père avait été faite pendant qu'il était en possession de sa raison, cette place — que Gabriel savait être à l'abri du vent et de l'orage — n'avait jamais été visitée depuis l'accomplissement du crime par le coupable ou par son complice involontaire, et quoique le temps eût tout détruit, les os de la victime devaient toujours porter témoignage de la vérité... A mesure que cette conviction pénétrait dans son esprit, les joues du jeune homme pâlissaient et il s'arrêta irrésolu à moitié chemin, entre le foyer et la porte. Alors il regarda, plein d'anxiété, le cadavre sur le lit, et il se fit soudainement une révolution dans ses sentiments. Une impatience sauvage, fiévreuse, de connaître la vérité sans délai s'em-

para de lui. Disant seulement à Perrine qu'il allait tout de suite revenir, et qu'elle devait veiller le mort en son absence, il quitta la cabane sans attendre sa réponse, sans même regarder en arrière en fermant la porte.

Il y avait deux chemins pour aller à la table du marchand : l'un, le plus long des deux, prenait par les rochers de la côte, l'autre traversait la lande. Mais ce dernier sentier était aussi, en partie, celui qui conduisait au village et à l'église. Il craignait d'attirer l'attention de son père en prenant ce chemin-là, et il prit celui de la côte. Dans un endroit, le chemin tournait autour de quelques monuments druidiques, semblables à d'autres parsemés dans le pays. La place était élevée et permettait à la vue d'embrasser un grand espace ; elle était située à peu de distance du sentier du village, juste à l'endroit où ce sentier aboutissait au vallon rempli de bruyères qui s'étendait dans la direction de la table du marchand. Là, Gabriel vit la figure d'un homme qui tournait le dos à la côte. Cet homme était trop loin pour qu'il fût possible de le reconnaître avec certitude ; mais il ressemblait à François Sarzeau. Qui que ce fût, cet homme était évidemment dans l'incertitude à l'égard du chemin à prendre. Quand il marcha, il commença par faire quelques pas vers la table du marchand, ensuite il retourna et fit quelques pas du côté des chaumières et de l'église. Deux fois de suite il montra la même hésitation, la seconde fois il s'arrêta longtemps avant de paraître prendre finalement le chemin du village.

Quittant son poste d'observation près des pierres où il s'était tenu pendant quelques minutes, Gabriel suivit son propre chemin. Cet homme pouvait-il être réellement son père? Et si c'était lui, pourquoi François Sarzeau s'était-il déterminé à n'aller au village où son affaire l'appelait, qu'après avoir, à deux reprises, tenté de prendre une direction opposée, celle de la table du marchand? Avait-il voulu réellement assurer sa sécurité en faisant disparaître... Cette dernière question était trop horrible pour pouvoir être examinée : Gabriel l'étouffa dans son cœur en poursuivant sa route. Il atteignit le grand monument des druides sans rencontrer une seule âme vivante. Le soleil se levait, et les vastes nuées orageuses de la nuit précédente se dirigeaient avec rapidité du côté de l'est. Les vagues continuaient à sauter et à écumer, mais le vent était devenu une brise fraîche. Lorsque Gabriel regarda en l'air, et vit la promesse d'un jour serein écrite dans les cieux, il trembla à la pensée de la recherche qu'il allait faire. La vue du lever souriant et frais du soleil contrastait horriblement avec la pensée qui lui mordait le cœur; mais il trouvait que cette recherche devait être faite, et il s'encouragea à l'accomplir, car il n'osait pas retourner à la chaumière

sans que le mystère eût été éclairci en une fois et pour toujours.

La table du marchand était formée par deux grandes pierres reposant horizontalement sur trois autres. Un demi-siècle avant, les touristes étaient inconnus en Bretagne dans les lieux occupés par les monuments des druides et nul étranger n'avait encore fouillé le terrain au pied de ces monuments. Le premier regard de Gabriel porté sur ce fouillis de bruyères le convainquit que cette place n'avait été visitée, depuis des années, par aucun être vivant. Sans hésiter, car il sentait que le moindre délai serait fatal à sa résolution, il passa aussi doucement que possible à travers les branches, et il s'agenouilla devant l'entrée basse, irrégulière, sombre, menant à la place creuse sous les pierres.

Son cœur battait violemment, le souffle lui manquait presque; mais il se contraignit et il rampa quelques moments dans la cavité. Ensuite il enfonça la main dans la terre; il toucha quelque chose, quelque chose qui le fit frémir, quelque chose qu'il eût aspiré à rejeter, mais qu'il saisit avec force, en dépit de lui-même. Il recula pour retrouver l'air extérieur et la clarté du soleil.

Était-ce là un os humain? Non! — Il avait été la dupe de sa propre terreur : il avait seulement pris un morceau de bois.

Honteux de cette déception, il allait rejeter le morceau de bois, avant de rentrer dans la cavité, quand une idée se saisit de lui.

Quoiqu'il fût obscurément éclairé par une ou deux fentes dans les pierres, la partie la plus profonde de la cavité était encore trop sombre pour permettre à l'œil un parfait examen, même dans une matinée illuminée par un soleil radieux. En voyant cela, il prit les allumettes et la pierre à fusil que, comme les autres habitants du district, il portait toujours sur lui pour allumer sa pipe, déterminé à se servir du morceau de bois comme d'une torche destinée à éclairer le coin resté le plus sombre de la plaee où il s'était glissé. Heureusement le bois était resté si longtemps sur la terre et avait été conservé si sec dans sa position abritée, qu'il prit feu aussi aisément qu'une feuille de papier. Au moment où il jeta un plein éclat, Gabriel entra dans la cavité, s'avançant tout de suite, cette fois, jusqu'à la dernière extrémité du trou. Il demeura assez longtemps entre les pierres pour que le bois se consumât jusqu'auprès de sa main. Quand il sortit, quand il jeta le fragment brûlant loin de lui, son visage était radieux, ses yeux étincelaient.

— Je puis épouser Perrine, maintenant, se dit-il; je suis le fils d'un aussi honnête homme qu'il s'en puisse trouver en Bretagne.

Il avait soigneusement examiné la cavité et rien n'indiquait qu'aucun corps mort y eût été déposé.

III

« Je peux le cœur léger épouser Perrine maintenant... »

Il y a des lieux où ce ne serait pas faire la peinture de la nature humaine que de représenter un fils concevant la pensée qu'une atteinte à la vie et aux lois de l'hospitalité, commise secrètement par son père, le rend, quelque innocent qu'il soit lui-même, indigne de nouer indissolublement un engagement pris envers une fiancée. Parmi les simples habitants de la province où vivait Gabriel, une telle délicatesse de conscience pourtant n'était pas une exception extraordinaire à la règle générale. Ignorants et superstitieux d'ailleurs, les Bretons pratiquaient les devoirs de l'hospitalité aussi religieusement qu'ils pratiquaient les devoirs que leur imposait leur religion.

Tout outrage aux devoirs de l'hospitalité, telle qu'elle était connue et pratiquée par le peuple, était puni par l'exécration universelle.

Cette ignominie se présentait avec horreur à l'imagination de Gabriel, tandis qu'il veillait près du lit de son grand-père ; la peur de ce suprême déshonneur, de cette tache ineffaçable le tenait sans voix devant Perrine. Lorsque le résultat de ses recherches à la table du marchand lui démontra l'absence de toute preuve du crime révélé, le soulagement béni, l'absorbant triomphe de cette découverte, s'exprimèrent dans toute leur plénitude par cette pensée, *qu'il pouvait épouser Perrine avec une conscience légère*, car il était le fils d'un honnête homme.

Quand il revint à la chaumière, François n'avait pas reparu. Perrine fut étonnée du changement des manières de Gabriel; même Pierre et les enfants le remarquèrent. Le repos et la chaleur avaient, durant son absence, si bien remis le plus jeune frère, qu'il était en état de faire quelque récit des périlleuses aventures de la nuit sur la mer. On écoutait encore le récit de l'enfant quand François arriva. Ce fut alors Gabriel qui lui tendit la main.

A son grand étonnement, son père recula. Le caractère mobile de François avait changé complétement pendant son absence. Une expression de méfiance assombrit son visage lorsqu'il regarda son fils.

— Je ne donne jamais la main aux gens qui, une fois, ont douté de moi ! s'écria-t-il avec irritation. Vous êtes un mauvais fils ! Vous avez soupçonné votre père de quelque infamie, et cela sur le témoignage insensé d'un vieillard mourant. Ne me parlez pas ! Je ne veux pas vous entendre ! Un homme innocent et un espion font mauvaise compagnie... Allez me dénoncer ! Je ne me soucie ni de votre secret ni de vous. Que fait encore ici cette Perrine? Pourquoi, depuis long-

temps, n'est-elle pas retournée chez elle ? Le prêtre va venir. Il ne faut pas d'étranger dans la maison de la mort. Conduisez-la à la ferme ; restez avec elle si vous voulez. Personne ici n'a besoin de vous.

Il y avait dans la manière, dans le visage de l'homme qui parlait, au moment où il prononçait ces mots si étranges, si sinistres, quelque chose de si expressif, que Gabriel sentit son cœur se glacer au dedans de lui, et presqu'au même moment cette terrible question s'imposa irrésistiblement à son esprit. Son père ne pouvait-il pas l'avoir suivi à la table du marchand ? La souffrance produite par le changement soudain du plaisir en peine dans toutes ses pensées, opéra une réaction physique. Il se sentit comme si l'air de la chaumière l'étouffait ; et quand Perrine sortit, il sortit avec elle aussi vite que s'il avait fui sa chaumière. Jamais l'air frais et la libre lumière du jour ne lui avaient paru avoir d'influences aussi salutaires que celles qu'il ressentit alors.

Il pouvait consoler Perrine de la rudesse de son père ; il pouvait l'assurer de sa propre affection : il ne pouvait faire plus. Il n'osait pas lui confier le secret de ses plus vives préoccupations : de toutes les créatures humaines, elle était la dernière à qui il l'aurait révélé. Sitôt qu'ils furent en vue de la ferme, Gabriel s'arrêta, et, lui promettant de la revoir bientôt, il prit congé d'elle avec une aisance de formes affectée et un réel désespoir dans le cœur. Quoi que la pauvre fille pût penser, il sentit, à ce moment, qu'il n'aurait pas le courage d'envisager son père et de l'entendre parler avec joie et bonheur, comme c'était sa coutume, du prochain mariage de Perrine.

Laissé à lui-même, Gabriel erra çà et là sur la vaste lande, ne sachant et ne se souciant pas de savoir de quel côté tourner ses pas. Les doutes concernant l'innocence de son père, dissipés par sa visite à la table du marchand , avaient été ravivés, ensuite et même confirmés. C'était suffisamment terrible d'être obligé d'admettre que le résultat de sa recherche du matin n'était pas, après tout, décisive, que le mystère en vérité n'était pas éclairci. La violence des derniers mots de son père en exprimant sa méfiance, le changement extraordinaire et indescriptible de ses manières, que signifiait tout cela ? Innocence ou crime ? Réellement, était-il dorénavant raisonnable de douter de la confession de son grand-père ? Au contraire, n'était-il pas plutôt probable que les dernières paroles du vieillard, le matin, avaient été prononcées sous l'influence de la terreur et lorsque ses facultés s'affaiblissaient ? Cette pensée était encore présente à son esprit, quand de nouveau il se trouva devant la chaumière. Il hésitait, arrêté devant la porte, lorsque cette porte s'ouvrit sans bruit ; son frère Pierre jeta un coup d'œil au dehors et courut ensuite vers lui.

— Oh ! entre, entre, Gabriel ! dit l'enfant avec insistance. Nous sommes effrayés de rester seuls avec le père. Il nous a battus pour avoir parlé de toi.

Gabriel entra. Son père leva ses yeux, tournés naguère vers le foyer devant lequel il était assis, murmura le mot « espion », et fit un geste de mépris ; mais il n'adressa pas une parole à son fils.

Les heures s'écoulèrent en silence ; le père fut silencieux ; il sortit vers le soir et prit son filet, disant qu'il ferait meilleur sur la mer et qu'il serait mieux seul que dans sa maison avec un espion.

Quand il revint le matin suivant, on ne vit en lui nul changement.

Les jours s'écoulaient ; des semaines, des mois même se passèrent, et quoiqu'il fût redevenu, à l'égard de ses autres enfants, ce qu'il avait été d'ordinaire, il ne changea point envers son fils aîné.

IV

A cette époque, la Bretagne fut affligée par de grandes calamités publiques devant lesquelles s'effacèrent pour un moment tous les malheurs privés.

La tempête révolutionnaire qui s'était abattue sur la France venait d'atteindre son paroxysme. Les chefs de la jeune république alors au pouvoir décrétèrent, dans leur criminelle démence, l'anéantissement de la religion chrétienne et la destruction de tout ce qui en est le symbole. Déjà ce décret avait été rigoureusement mis en vigueur à Paris et dans plusieurs provinces ; il devait maintenant recevoir son exécution en Bretagne. Les soldats de la république, accompagnés de commissaires, se mirent en route pour chasser la religion de son plus sûr asile.

Les églises furent dévastées, les chapelles démolies, les croix des carrefours renversées. La terrible guillotine trancha les vies humaines dans les cités et dans les campagnes bretonnes comme elle l'avait fait dans les rues de Paris. Les prêtres surtout étaient recherchés et frappés.

Un soir, lorsque la terrible persécution sévissait, Gabriel se trouva retenu à la cabane du père de Perrine. Il avait passé beaucoup de temps à la ferme ; c'était maintenant son seul refuge. Comme il prenait congé de Perrine pour la nuit, et lorsqu'il allait ouvrir la porte de la ferme, le père de sa fiancée l'arrêta et lui montra un siége auprès du foyer,

— Laisse-nous, ma chère, dit le vieillard à sa fille ; je veux parler à Gabriel. Vous pouvez rejoindre votre mère dans l'autre chambre.

La communication que le père Bonan, comme le nommaient les paysans, avait à faire à Gabriel en secret devait conduire à des événements importants. Après avoir fait mention de l'altération dernièrement apparue dans les manières de Gabriel, le vieillard commença par lui demander s'il conservait toujours la même affection pour Perrine?

Le jeune homme ayant exprimé chaleureusement l'invariabilité de ses sentiments pour la jeune fille, le père Bonan parla de la persécution étendant sa rage à travers la contrée, et de la possibilité que, comme d'autres, il pût être appelé à souffrir et peut-être à mourir pour la cause de la religion. Si ce dernier sacrifice lui était imposé, il laisserait Perrine sans protection, à moins que son fiancé ne devînt sans délai son protecteur légitime.

— Dites-moi que vous pensez ainsi, dit le vieillard, et je subirai avec résignation la mort pourvu qu'à ma mort je sache Perrine sous la garde d'un mari qui l'aime.

Gabriel prit l'engagement qui lui était deman é.

Le lendemain, de grand matin, Gabriel se rendit à la ferme, comme on le lui avait fait promettre.

— Le danger nous laisse quelque répit, dit le vieillard. Des nouvelles me sont venues que les bandits qui dépouillaient nos églises et massacraient les fidèles ont été arrêtés dans leur marche vers ces contrées. Cet intervalle de paix et de sécurité sera court, il faut le mettre vite à profit. Mon nom est inscrit sur la liste des suspects, et si les soldats de la république me découvraient ici!... Mais ne parlons pas de ceci : c'est de Perrine et de vous que je veux parler. Ce soir même, votre union peut être consacrée selon les rites de notre sainte religion, et la bénédiction peut être prononcée sur vous par les lèvres d'un prêtre. Ce soir donc, Gabriel, vous deviendrez le mari et le protecteur de Perrine. Écoutez attentivement, et je vous dirai comment.

Voilà en substance ce que Gabriel apprit du père Bonan.

Peu de temps avant le début des persécutions en Bretagne, un prêtre, généralement connu sous le nom du P. Paul, fut nommé curé dans un des cantons du nord de cette province. Il y remplissait les devoirs de son ministère avec tant de zèle et de dévouement, qu'il gagna non-seulement l'amour et la confiance de tous ses paroissiens, mais que la renommée de ses vertus se répandit aussi dans les parties de la contrée éloignées du centre de ses travaux. Néanmoins ce fut seulement quand les ravages de la révolution se montrèrent, quand les destructions et les massacres se multiplièrent, que sa renommée s'étendit d'un bout de la Bretagne à l'autre. Dès les premières persécutions, le nom du P. Paul fut un signe de ralliement pour les

pauvres paysans poursuivis; le P. Paul devint leur modèle durant le danger, leur dernière consolation à l'heure de la mort.

Un matin, après avoir célébré le service divin dans une église en ruines, et après avoir échappé à ceux qui le poursuivaient, le prêtre disparut. On n'entendit plus parler de lui. De longs jours s'étaient écoulés, les paysans, désespérés, le pleuraient comme mort, quand quelques pêcheurs sur la côte nord observèrent un bâtiment à l'ancre qui faisait des signaux vers le rivage. Alors ils montèrent dans leurs barques, et, atteignant le vaisseau, ils virent devant eux, sur le pont, la figure bien connue du P. Paul. Le prêtre était rendu à ses paroissiens. Il avait été établi sur le pont d'un bâtiment une chapelle où le P. Paul, et quelques prêtres qui étaient avec lui, avaient pu se livrer aux pratiques de leur culte. Dès lors, les enfants pouvaient être baptisés, les filles et les garçons mariés; l'enterrement des morts pouvait encore être solennisé.

Pendant le temps que durèrent encore les troubles, le service divin ne cessa point d'avoir lieu à bord du bâtiment. Un système de signaux fut établi, et, des côtes, des paysans pouvaient diriger leurs frères embarqués, vers les parties du rivage qui n'étaient point infestées par les ennemis du culte.

Le matin de la visite de Gabriel à la ferme, ces signaux avaient amené le bâtiment vers l'extrémité de la péninsule de Quiberon. Les habitants du district étaient préparés à voir arriver le vaisseau le soir, et leurs barques étaient prêtes et disposées à se mettre en marche sur un avertissement convenu, afin de jouir du service divin. Le père Bonan avait décidé que le mariage de sa fille et de Gabriel serait célébré après le service divin. Un peu avant le coucher du soleil, on annonça que le navire était en vue, et alors le fermier et sa femme, suivis de Gabriel et de Perrine, s'acheminèrent, à travers la bruyère, vers le rivage. A l'exception de François Sarzeau, toute la population du voisinage était déjà rassemblée; le frère et les sœurs de Gabriel se trouvaient au nombre des fidèles. C'était la soirée la plus calme qu'on eût vue depuis plusieurs mois; aucune ride ne se montrait sur la brillante surface de la mer. Les mères permettaient à leurs plus petits enfants de courir en liberté le long du rivage; car les vagues du grand Océan dormaient doucement et sans bruit sur leur lit de sable, comme si elles fussent devenues les ondes d'un lac renfermé au fond d'une vallée. Lentement, presque imperceptiblement, on voyait approcher le bâtiment. A peine un souffle d'air accélérait sa marche; il arrivait justement avec la marée montante, et ses voiles pendaient paisiblement le long des mâts. Les fidèles attendaient et veillaient sur la baie. La lune et les étoiles s'étaient revêtues de leur gloire nocturne avant que le vaisseau eût

fait tomber son ancre. Alors le son voilé d'une cloche traversa solennellement les eaux tranquilles, et, de chaque crique le long du rivage, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, la noire silhouette des bateaux pêcheurs apparut promptement et se glissa au milieu de la mer brillante. Au moment où les bateaux atteignaient le bâtiment, s'était allumé une lampe devant l'autel. Deux des prêtres à bord, revêtus des ornements sacerdotaux, attendaient à des places marquées le moment de commencer les prières; mais il y en avait un troisième, en simple soutane, mêlé aux fidèles, qui disait quelques mots à chacun d'eux lorsque, un à un, ils montaient sur le vaisseau. Ceux même qui ne l'avaient jamais vu auparavant reconnaissaient, au célèbre crucifix d'ivoire qu'il tenait à la main, que le prêtre qui les recevait était le P. Paul. Gabriel regarda cet homme, qu'il voyait pour la première fois, avec un mélange d'étonnement et de crainte : il remarqua que le chef renommé des chrétiens de Bretagne n'était, selon toute apparence, pas beaucoup plus âgé que lui-même. L'expression de la pâle et calme figure du prêtre était si aimable et si douce, que les petits enfants s'avançaient vers lui et le prenaient familièrement par les bords de sa soutane. Personne n'eût deviné dans la contenance du P. Paul quels périls il avait affrontés, si son front n'eût porté la cicatrice encore fraîche d'un coup de sabre. Cette blessure lui avait été faite quand il était agenouillé devant l'autel dans la dernière église qui avait échappé à la dévastation. Il serait mort où il s'était agenouillé, si les paysans qui priaient avec lui se jetant comme des tigres sur les soldats, n'avaient sauvé la vie du prêtre par le sacrifice de quelques-uns des leurs. Pas un homme, à bord du vaisseau, n'eût hésité, si l'occasion l'avait demandé une fois de plus, à le délivrer au même prix.

Le service commença. Depuis l'époque où l'on voyait les premiers chrétiens pratiquer leur culte dans des cavernes creusées sous la terre, il n'y avait pas eu de sacrifice plus sublime, par les circonstances qui l'environnaient, que celui qui s'offrait à cette heure.

Au moment où le saint sacrifice allait finir, une main se posa sur l'épaule de Gabriel. Ce léger attouchement le fit tressaillir. Il leva la tête, et vit le P. Paul debout à ses côtés, lui faisant signe de le suivre. Sans interrompre les pieux exercices des fidèles, le prêtre conduisit Gabriel hors de l'assemblée, dans la cabine du vaisseau, et ferma soigneusement la porte. Alors il lui dit, en le prenant par la main :

— Vous êtes triste, jeune homme; je puis vous consoler, si vous me dites votre peine.

En voyant l'expression triste et tendre avec laquelle le prêtre le regardait, l'oppression qui si longtemps avait pesé sur le cœur de

Gabriel, disparut en un instant. La crainte d'avouer son fatal soupçon et son affreux secret s'évanouit. Pour la première fois, il confia à une oreille étrangère, la confession faite sur son lit de mort par son grand-père. Il la transmit presque mot à mot, comme il l'avait entendue dans la cabane sortir de la bouche du mourant, la nuit de l'orage. Une fois, et une fois seulement, le P. Paul l'interrompit pour lui demander son nom et où il habitait. A la réponse faite à ces questions, les traits du P. Paul montrèrent quelque agitation, mais un moment suffit pour le rendre maître de lui-même ; il courba la tête, il joignit ses mains tremblantes et, les levant comme dans une muette prière, il fixa les yeux attentivement sur la croix pendue à la muraille du navire. Pendant le temps que dura le récit, il ne détourna pas les yeux. Mais quand Gabriel raconta sa visite et les doutes qu'il avait gardés, le P. Paul s'approcha de lui et lui parla.

— Remettez-vous et regardez-moi, dit-il de sa voix douce et triste. Je puis pour toujours mettre un terme à vos doutes. Gabriel, votre père fut coupable d'intention et de fait, mais la victime de son crime existe toujours, je puis le prouver.

Le cœur de Gabriel battit violemment, et un froid mortel s'empara de lui lorsqu'il vit le P. Paul dénouer d'une main tremblante le col de sa soutane.

Dans ce moment le chant des fidèles s'arrêta. Lentement, avec des doigts tremblants, le prêtre dénoua la toile et montra une cicatrice très-visible sur un des côtés de son cou. Il allait parler, mais sur le pont au-dessus la cloche retentit. C'était le signal de l'élévation de la sainte hostie. Gabriel sentit un bras passé autour de lui, qui l'inclinait vers la terre, et qui le soutenait pourtant pour qu'il ne tombât point ; puis il entendit que la clochette s'était arrêtée, il régnait un mortel silence ; près de lui, le P. Paul était agenouillé sous la croix, la tête inclinée. Alors les objets autour de lui s'évanouirent instantanément, et il ne vit et ne connut rien de plus.

Quand il reprit ses sens, il était encore dans la cabine. Le P. Paul était penché sur lui, lui versant de l'eau sur le visage, tandis qu'en haut les voix claires des femmes et des enfants s'unissaient aux voix des hommes dans le chant de l'*Agnus Dei*.

— Regardez-moi sans crainte, Gabriel, dit le prêtre, je ne désire pas venger les injures que j'ai reçues ; je ne veux pas venger sur l'enfant les crimes du père. Regardez-moi et écoutez, j'ai d'autres choses à vous dire ; j'ai une mission sacrée à accomplir avant que le matin arrive, et vous me servirez de guide.

Gabriel tenta de se jeter à genoux, mais le P. Paul l'arrêta et dit, en montrant la croix :

— A genoux devant ce signe et non devant moi. Je veux être votre

ami, Gabriel, et je crois que Dieu l'a ordonné ainsi. Et maintenant écoutez-moi, continua-t-il avec une tendresse fraternelle, d'une voix qui pénétra jusqu'au cœur de Gabriel. Le service est presque achevé ; ce que j'ai à vous dire doit être dit tout de suite. La mission dans laquelle vous me servirez de guide doit être remplie avant l'aurore. Je vais vous réconcilier avec Dieu, et ensuite vous vous assoirez près de moi... Maintenant écoutez ce que j'ai à vous dire.

Gabriel obéit.

Le P. Paul reprit :

— Je crois que la confession de votre grand-père a été véridique dans tous ses détails. Le soir dont il a parlé, je m'approchai de votre chaumière, comme il l'a dit, dans l'intention de demander un abri pour la nuit. Je m'occupais avec ardeur des études nécessaires à la sainte carrière que je poursuivais, et dans une interruption de mes travaux je m'étais accordé la récréation d'un voyage à pied à travers la Bretagne, dans le but d'occuper innocemment et agréablement le loisir dont je jouissais avant d'obtenir la prêtrise. Quand j'accostai votre père, je m'étais égaré. J'avais marché durant plusieurs heures, et j'étais heureux de trouver l'asile qui s'offrait à moi pour la nuit. Il est inutile de vous affliger maintenant par le récit des événements qui suivirent. Je ne me souviens de rien de ce qui se passa depuis le moment où, étendu devant le feu, je m'endormis jusqu'à celui où je repris mes sens à la place que vous appelez la table du marchand. Ma première sensation fut celle du froid de ce lieu. En ouvrant les yeux, je vis les larges pierres druidiques s'élevant juste au-dessus de moi, et deux hommes à mes côtés fouillant dans mes poches. N'y ayant rien trouvé de quelque valeur, ils se disposaient à m'abandonner, quand je repris assez de force pour faire un appel à leur humanité et à leur cupidité. Je possédais alors assez de fortune pour pouvoir leur promettre une riche récompense (qu'ils reçurent réellement comme je l'avais promis) pour le cas où ils consentiraient à me porter dans quelque lieu où je pourrais trouver un refuge et l'assistance d'un médecin. Ils conclurent, je le suppose, de mon langage et de mon accent, peut-être aussi de la finesse du linge que je portais qu'ils examinèrent avec attention, que j'appartenais à une classe élevée de la société, et bien que mes vêtements fussent très-simples, que je serais en position d'accomplir ma promesse. J'entendis un de ces hommes dire à l'autre : Essayons. Et aussitôt je fus soulevé dans leurs bras, porté jusqu'au rivage, posé dans un canot, et conduit dans un navire à l'ancre.

Le jour suivant, on me déposa à Paimbœuf, où je trouvai les soins que mon état réclamait. J'appris, par les confidences qu'ils furent obligés de me faire, afin de m'indiquer les moyens de leur

envoyer la récompense promise, que ces hommes étaient des contrebandiers, et qu'ils se servaient de la cave dans laquelle j'avais été mis, en guise de cachette pour leurs marchandises et pour y retrouver les lettres d'avis de leurs complices. Cela expliquait comment ils m'avaient trouvé. Le chirurgien qui soignait ma blessure me dit qu'il ne s'en était fallu que d'une ligne qu'elle ne fût mortelle, et que le froid de la nuit, en coagulant le sang, m'avait sauvé la vie. Pour terminer, je me remis après une longue maladie, je revins à Paris, et je fus ordonné prêtre. La volonté de mes supérieurs m'obligea d'exercer dans la grande ville mes premières fonctions, mais mon propre désir me poussait à obtenir une mission dans votre pays, Gabriel. Devinez-vous pourquoi, mon ami?

Le cœur de Gabriel devina, mais il était trop ému et trop affecté pour répondre.

— Je dois donc vous dire quel était mon motif, dit le P. Paul. Vous devez savoir d'abord que je me suis abstenu de découvrir à personne par qui ma vie avait été menacée. Je le cachai aux hommes qui me secoururent, au chirurgien, à mes propres amis même; ma raison, pour agir ainsi, était, je le souhaite, une raison chrétienne. J'espère que j'ai toujours éprouvé un humble et sincère désir de me montrer, avec l'aide de Dieu, digne de la voeation sacrée à laquelle je fus destiné. Mais la miraculeuse façon dont je fus préservé de la mort fit une impression sur mon âme, qui me donna une vue encore plus élevée de cette vocation. Comme j'étais couché, durant les premiers jours de ma convalescence, examinant mon propre cœur, et considérant de quelle manière il serait de mon devoir d'agir envers votre père quand je serais rendu à la santé, une pensée traversa mon âme, qui calma, consola, résolut mes doutes. Je dis en moi-même : dans peu de mois je serai appelé à être un des ministres choisis de Dieu. Si je suis digne de ma vocation, mon premier soin, à l'égard de cet homme qui attenta à ma vie, doit être, non que la justice humaine le saisisse, mais qu'il soit véritablement et religieusement repentant, et qu'il fasse pénitence de sa faute. Que ce soit donc mon devoir de l'appeler au repentir et à l'expiation. S'il refuse, il sera temps de remplir mon devoir envers la société, et de faire connaître son crime. Sans doute, il sera bon pour moi, ici-bas et plus haut, de commencer ma sainte carrière en sauvant de l'enfer l'âme de celui, entre tous, qui fut le plus coupable envers moi. C'est pour cette raison, Gabriel, c'est parce que je désirais aller tout de suite trouver votre père, que je gardai mon secret, et que je demandai à mes supérieurs de m'envoyer en Bretagne. Mais cela ne pouvait pas avoir lieu tout de suite; et quand ce que je demandais me fut accordé, la place qui me fut assignée se trouva située dans un district éloigné. Les persécutions dont

nous souffrons encore survinrent, les plans de ma vie furent changés, et ma propre volonté cessa de me diriger; mais, à travers le chagrin et la souffrance, le danger et l'effusion du sang, me voici amené, après des jours sans nombre, vers l'exécution de la première résolution que j'ai formée en me consacrant au saint ministère. Gabriel, quand l'office sera fini et que les fidèles seront dispersés, vous me conduirez à la porte de la maison de votre père.

Le P. Paul leva la main en signe de silence, quand Gabriel voulut répondre. Justement alors les officiants prononçaient les bénédictions finales. Quand tout fut achevé, le P. Paul ouvrit la porte de la cabine. Comme il remontait l'escalier, suivi de Gabriel, le père Bonan les rencontra. Le vieillard regarda avec inquiétude son gendre futur, en murmurant quelques paroles à l'oreille du prêtre. Le P. Paul écouta attentivement, répondit à voix basse, et se tourna vers Gabriel, en demandant à quelques personnes voisines de s'éloigner un peu.

— On m'a demandé s'il existait un empêchement à votre mariage, dit-il, et j'ai répondu qu'il n'y en avait aucun. Ce que vous m'avez dit a été dit en confession et reste secret entre nous deux. Rappelez-vous cela, et n'oubliez pas en même temps le service que vous devez me rendre cette nuit, après que la bénédiction nuptiale aura été prononcée.

— Où est Perrine Bonan ? ajouta-t-il à haute voix en regardant autour de lui. Perrine s'avança. Le père Paul prit sa main, la plaça dans celle de Gabriel.

— Conduisez-les devant l'autel, dit-il, et attendez-moi.

Il s'était écoulé plus d'une heure. Les barques avaient quitté les côtés du vaisseau; les fidèles s'étaient dispersés sur la plage, mais le navire restait à l'ancre. Ceux qui étaient à bord observaient la côte avec plus d'anxiété encore que de coutume; car ils savaient que le P. Paul risquait de rencontrer les soldats de la république en descendant à terre. Un bateau attendait son retour à la baie, la moitié de l'équipage s'était placée en védette sur les hautes parties des bruyères. On aurait désiré escorter et garder le prêtre jusqu'au lieu de sa destination, mais il s'y était opposé, et s'éloignant subitement, il avait marché vivement en avant avec un jeune homme, son seul compagnon. Gabriel avait confié son frère et ses sœurs à la surveillance de Perrine. Ils devaient aller cette nuit à la ferme avec sa jeune femme. Le P. Paul avait désiré qu'il en fût ainsi. Quand Gabriel et lui furent laissés seuls, ils suivirent le sentier qui conduisait à la cabane du pêcheur. Le prêtre marchait silencieux, ne regardant ni à droite ni à gauche, et tenant toujours le crucifix d'ivoire serré sur sa poitrine.

Ils arrivèrent à la porte. — Frappez, dit à voix basse le P. Paul à Gabriel, et attendez-moi.

Par un brillant clair de lune, bien des années auparavant, François Sarzeau s'était trouvé sur le seuil de la porte, un cadavre sanglant dans les bras. Par un brillant clair de lune, François Sarzeau se retrouvait sur le seuil de cette même porte, en face de l'homme qu'il avait poignardé et qu'il ne reconnaissait pas. Le P. Paul s'avança et la lumière tomba en plein sur le visage du prêtre.

François le regarda, tressaillit, recula d'un pas. Sa figure devint comme du marbre, alors la voix claire, calme du prêtre rompit avec douceur ce mortel silence.

— Je t'apporte un message de paix et d'oubli de la part d'un hôte des anciens jours, dit-il, et il montra sur son cou la plaie de sa blessure.

Gabriel vit son père trembler violemment des pieds à la tête. Alors il y eut encore un moment de silence, ensuite un sourd gémissement, où peut-être l'on put saisir le nom de Dieu ; puis le bruit d'une porte qu'on ferme se fit entendre. Gabriel leva la tête et il vit qu'il était seul devant la chaumière. Après quelque intervalle il se rapprocha de la fenêtre. Il vit alors la main du prêtre élevant en l'air le crucifix, mais il ne chercha pas à en voir davantage, car il entendit de tels mots, de tels cris qu'il recula. Il resta là jusqu'à ce que le bruit de quelque chose tombant lourdement sur le plancher frappât son oreille. De nouveau il avança vers la porte, il entendit le P. Paul priant encore et une autre voix entrecoupée par des sanglots. Il attendit là longtemps, si longtemps qu'une des védettes vint vers lui, évidemment inquiète du sort du prêtre. Enfin il vit la porte s'ouvrir et le P. Paul s'approcher de lui, tenant François Sarzeau par la main.

Le pêcheur ne leva pas les yeux, il ne regarda pas le visage de son fils, des larmes coulaient en silence sur ses joues, il suivait la main qui le guidait comme un petit enfant aurait pu le faire.

— Gabriel, dit le P. Paul, avec une voix qui tremblait d'émotion : Gabriel, il a plu à Dieu d'accomplir en entier par sa grâce le dessein qui m'avait amené jusqu'ici. Je vous dis cela, c'est tout ce qu'il est nécessaire de dire, comme c'est, je crois, tout ce que vous souhaitez savoir de ce qui s'est passé pendant que vous m'attendiez. Les paroles que je vais ajouter, je les dis sur l'exprès désir de votre père. C'est lui qui veut que je vous apprenne qu'il vous avait secrètement suivi jusqu'à la table du marchand et qu'il avait découvert, comme vous, qu'il n'y restait aucune trace de son crime. Cela suffira pour expliquer sa conduite envers vous depuis cette époque. J'ai aussi à vous dire, d'après le désir de votre père, que, pour expier ses fautes et pour prouver son repentir, il a fait un vœu qu'il renouvelle ici en votre présence : dès que la persécution que notre religion souffre aujourd'hui aura cessé, et elle cessera, soyez-en certain, il s'engage à dé-

vouer le reste de sa vie, ses forces, et ce qu'il peut posséder à la tâche d'ériger et de réparer les croix qui par un sacrilége ont été détruites, dans cette province, et de faire du bien partout où il pourra.

J'ai dit tout ce que votre père désirait que vous sussiez et maintenant je puis vous dire adieu, emportant avec moi l'heureux souvenir d'avoir réconcilié un fils avec son père. Que Dieu vous bénisse et puissiez-vous prospérer, vous et ceux qui vous sont chers!

Il prit leurs mains, les pressa longtemps et affectueusement, et il prit rapidement le chemin qui conduisait à la baie.

Gabriel ne se sentit pas capable de prononcer une parole, mais il leva le bras et il le mit doucement autour du cou de son père. Appuyés l'un sur l'autre, les yeux remplis de larmes, le père et le fils tournèrent leurs regards vers la mer, ils virent le canot s'avancer sur la trace brillante marquée par la lune et atteindre le vaisseau. Ils regardèrent déployer les voiles et suivirent la lente course du vaisseau disparaissant derrière une pointe de terre qui le cacha à la vue. Ensuite, ils rentrèrent dans la chaumière ensemble. Ils l'ignoraient, mais c'était pour la dernière fois qu'en ce monde, ils avaient vu le P. Paul.

Les événements prédits par le bon prêtre prirent place plus tôt qu'il ne l'avait cru. Un nouveau gouvernement régla les destinées de la France, et la persécution cessa en Bretagne. Parmi les diverses propositions qui lui furent soumises, figura celle de rétablir les croix le long des grandes routes dans toute la province. On trouva, pourtant, à l'examen, que ces croix devaient se compter par milliers et que le prix seul du bois nécessaire demandait une somme d'argent que la nation obérée était peu capable de fournir. Pendant que ce projet se discutait et avant qu'il fût définitivement rejeté, un homme avait entrepris la tâche que le gouvernement hésitait à tenter. Quand Gabriel quitta la chaumière en prenant son frère et ses sœurs dans la ferme pour y vivre avec sa femme et avec lui, François Sarzeau, quitta aussi la chaumière, pour accomplir sur les grandes routes et sur les chemins de traverse la promesse qu'il avait faite au P. Paul. Pendant des années, il travailla sans relâche à sa tâche, et toujours en faisant le bien autour de lui. Il fit bien des voyages, il consomma bien des journées dans un dur travail, il s'humilia bien des fois en implorant l'assistance d'autrui, afin d'acqnérir le bois nécessaire à de simples croix. Personne ne l'entendit se plaindre, jamais on ne le vit impatient, jamais il ne se découragea. Le repos dans une grange, une croûte de pain, un verre d'eau, ce qu'il pouvait toujours obtenir des villageois, parurent lui suffire.

Parmi les témoins de sa persévérance, une croyance sembla gagner quelque consistance, celle que sa vie serait miraculeusement prolongée jusqu'à ce qu'il eût accompli son entreprise d'un bout de la Bretagne à l'autre — Cela ne devait pas être.

Il fut vu, durant une froide soirée d'automne, à l'ouvrage comme à l'ordinaire, silencieux et assidu, établissant une nouvelle croix à une place où l'on en avait brisé une en morceaux dans le temps des troubles. Le matin il fut trouvé mort au-dessous du symbole sacré que ses propres mains avaient achevé et érigé durant la nuit. On l'ensevelit où il était tombé, et le prêtre qui consacra la place permit à Gabriel de graver l'épitaphe de son père dans le bois de la croix. C'étaient simplement les lettres initiales du nom du mort, suivies de cette inscription : *Priez pour le repos de son âme. Il mourut pénitent et il fit de bonnes œuvres.*

Une fois, une fois seulement, Gabriel entendit parler du P. Paul. Le bon prêtre montra, en écrivant à la ferme, qu'il n'avait pas oublié la famille à laquelle il avait rendu le bonheur. La lettre était datée de Rome. Le P. Paul disait que les services qu'il lui avait été permis de rendre à la Bretagne, lui avaient obtenu une nouvelle et plus glorieuse mission. Il avait été rappelé du poste qui lui avait été confié, et désigné pour être à la tête des missionnaires qui devaient être prochainement envoyés au loin pour convertir les sauvages. Il écrivait alors, comme le faisaient ses compagnons, pour prendre congé de tous ses amis. Il y avait un post-scriptum à la lettre, adressé à Perrine, et qu'elle lut souvent avec des yeux remplis de larmes. Le P. Paul lui demandait, si elle avait des enfants, de lui donner un souvenir amical et chrétien, en leur apprenant à prier pour que la bénédiction de Dieu tombât sur la terre lointaine où il portait ses pas. La demande touchante du prêtre ne fut jamais oubliée.

C'est par ces paroles que la religieuse acheva son récit. Après qu'il fut fini, elle montra la vieille croix de bois et me dit :

— En voici une entre toutes celles que fit François Sarzeau. On la trouva , il y a peu d'années, trop détériorée par les injures du temps pour la laisser en place. Un prêtre de Bretagne en fit don à une des religieuses de notre couvent.

Vous étonnez-vous maintenant que la mère supérieure l'appelle une relique ?

— Non, répondis-je, et j'aurais en vérité peu de respect pour celui qui entendrait l'histoire de cette croix de bois, et qui ne trouverait pas que le nom que lui donne la mère supérieure est le meilleur qui puisse être choisi.

⋆ ⋆ ⋆

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Grandeur et décadence du mardi gras. Coup d'œil, du dehors, sur les bals masqués de l'Opéra. Paris l'hiver. — Production et consommation intellectuelle de Paris. Les journaux, les bibliothèques, les musées, les cours publics. Rapide excursion au Collége de France et à la Sorbonne. — Les ventes célèbres. Vente Théophile Gautier et Carrier-Belleuse. — Le musée des copies. — Élections académiques : M. Saint-René Taillandier. — Les morts : MM. Stanislas Julien, Charles Dupin, Capefigue. Sir Edward Bulwer Lytton et ses romans. — Théâtre : *les Erinnyes*, de M. Leconte de Lisle. Un auteur qui veut être plus eschylien qu'Eschyle. *La Femme de Claude,* par M. Dumas fils. Deuxième manière de l'auteur : la brochure et la conférence au théâtre. *La Coupe du roi de Thulé :* le livret et la partition.—Reprises : *Roméo et Juliette,* de M. Gounod et ses prédécesseurs. *Marion de Lorme,* de M. Victor Hugo. La préface, la lettre, l'autobiographie et la pièce. L'art et l'histoire dans *Marion de Lorme.*

Ce courrier paraît le jour même du mardi gras : il serait donc en droit, suivant les us et coutumes dont la gravité de la magistrature ne s'effrayait pas chez nos pères, d'introduire aujourd'hui sa *cause grasse* devant le lecteur, et il ne peut se dérober entièrement aux nécessités de sa date. Comme un bon bourgeois qui traverse le boulevard en temps de carnaval, et qui se trouve un moment confondu parmi les masques, notre chronique se voit condamnée à débuter aujourd'hui avec accompagnement de cors de chasse et de cornets à bouquins.

Mais le cortége du bœuf gras n'est plus à craindre. Voici la troisième année que manque aux rues de Paris ce défilé pittoresque et symbolique où se traduisait bruyamment, en langue carnavalesque, le *Sic transit gloria mundi,* et il est à croire que cette antique institution va définitivement disparaître, avec tant d'autres plus vénérables qu'elle. L'an dernier, le boucher millionnaire qui briguait l'honneur d'organiser le classique cortége, avait demandé qu'il lui fût du

moins permis de transférer la cérémonie à Versailles, si on la jugeait impossible au milieu des ruines encore chaudes de Paris. Il faisait valoir l'agréable distraction qu'il procurerait aux législateurs du pays, ajoutant que le bœuf, en personnage bien élevé, ne manquerait pas d'aller rendre ses respects à M. le président de la république ainsi qu'à M. Barthélemy Saint-Hilaire. Il espérait que l'indomptable M. Baze se relâcherait de ses rigueurs ordinaires envers le noble animal, étranger au journalisme, et voudrait bien lui livrer passage pour arriver jusqu'à l'Assemblée, comme jadis les huissiers du Palais avaient ouvert la porte au bœuf gras de 1739, qui était venu saluer le premier président sur son siége. Mais on ne voulut pas que la bacchanale pût croiser les témoins qui se rendaient au Manége pour déposer dans le procès de l'assassinat des dominicains, et que les séances solennelles du conseil de guerre fussent troublées par le son baroque et discordant de la trompe en terre cuite.

Cette année encore, les austères républicains du conseil municipal de Paris ont refusé la subvention habituelle, à la consternation profonde des éleveurs, des garçons bouchers et des vaudevillistes, dont chacun prétendait à l'honneur de donner au bœuf gras le nom de son dernier succès. Servir de parrain à ce triomphateur éphémère, qui parcourait en grande pompe, couronné de fleurs et enivré de gloire, l'espace compris entre le Capitole et la roche Tarpéienne, c'était la suprême consécration de la renommée, le cachet de la popularité imprimé sur une œuvre et sur un nom. Dans la littérature dramatique et romanesque, on ne pouvait guère prétendre au titre d'illustre, si l'on n'avait été *bœuf gras* au moins une fois dans sa vie. Les beaux jours de M. Offenbach et de M. Sardou sont passés!

Peut-être les sévérités municipales eussent-elles été mieux placées encore à l'adresse des bals masqués de l'Opéra. Il est vrai que cette dernière institution n'a besoin d'aucune subvention pour vivre et pour prospérer. Malgré toutes les concurrences, elle enrichit les spéculateurs qui se livrent à l'exploitation de ce guano des plaisirs parisiens; et quoiqu'un nouveau théâtre soit entré dans la danse cette année, quoique le sceptre du chef d'orchestre qui jadis, aux mains de l'épique Musard, déchaînait l'ouragan des cuivres, soit tombé de Strauss en Arban, les communications envoyées aux journaux complaisants constatent avec un légitime orgueil que la recette de chaque bal de l'Opéra est supérieure à celle du bal correspondant de 1872 : preuve incontestable que la France se relève, qu'il faut laisser au génie national la liberté de son expansion, et que les bals masqués répondent à un besoin des sociétés modernes !

Néanmoins, je prie le lecteur de se rassurer : je ne veux pas l'y conduire. Bien des fois, aux soirs de carnaval, alors que retentissait

le classique *Evohé* des mascarades parisiennes, je me suis pris la tête entre les mains, me demandant, avec une grande contention d'esprit, de quelle pâte pouvaient bien être fabriqués les personnages falots qui passent leur saison d'hiver à combiner de nouveaux costumes de chicards et des effets nouveaux de plumets. Un pierrot m'a toujours paru un être digne des méditations du naturaliste, et j'ai souvent contemplé ce phénomène au passage avec une stupéfaction incommensurable. Il me semble que les contrôleurs doivent éprouver la tentation de saisir délicatement entre le pouce et l'index les sauvages et les Turcs de fantaisie qui passent devant eux, pour les piquer à la muraille ou les plonger dans un bocal à esprit-de-vin.

C'en est assez, et peut-être déjà trop, là-dessus. Ces deux mois ont eu, par bonheur, bien d'autres sujets de chronique à nous offrir. L'hiver est la saison parisienne par excellence, celle qui réunit tous les plaisirs, donne l'essor à toutes les entreprises, voit éclore toutes les œuvres, concentre en elle toute l'activité, tout le mouvement, toute la flamme de l'immense et dévorante fournaise parisienne. Bals, concerts, ventes, premières représentations, s'y donnent rendez-vous. C'est en hiver que les réputations se conquièrent, que les gloires se consacrent, que se frappent les coups d'éclat, que s'entendent et se répètent les bruits dont s'emplit, en les grossissant, la trompette de la Renommée ; en hiver qu'on crée les nouvelles feuilles, qu'on lance les nouveaux livres, qu'on monte les nouvelles pièces, que les cours et les conférences ouvrent partout leur tribune bourdonnante, que la critique et la chronique s'essoufflent de concert à suivre le torrent qui roule avec un entrain furieux et ne se laisse point rattraper.

On a souvent dressé le tableau de ce qu'il faut de barriques de vin, de tonnes de bière, de fûts d'eau-de-vie, de bœufs, de moutons, de porcs et de veaux, de volailles et de gibier, pour rassasier l'appétit quotidien de Paris, ce Gargantua des villes, aux seize cent mille mâchoires et au ventre de dix lieues de tour. Il serait curieux de relever également le chiffre journalier de sa production et de sa consommation intellectuelle, les innombrables ressources que son activité fiévreuse offre à tous les esprits, ce qu'il exige et ce qu'il trouve chaque jour d'aliments variés pour apaiser la faim d'idées vraies ou fausses, la soif d'études sérieuses ou frivoles, de science ou de nouvelles, qui dévorent son cerveau.

Chaque matin Paris, en se levant, peut déjeuner d'une quinzaine de journaux dans les genres les plus variés, depuis l'*Officiel* jusqu'au *Figaro*, et depuis *le Droit* jusqu'au *Constitutionnel;* chaque soir, il peut s'endormir en en lisant quarante ; et si l'état de siége ne met-

tait un frein au débordement de la presse politique, ce serait bien autre chose encore. A l'heure où j'écris, autant qu'on peut saisir ce tableau mobile, il se publie à Paris près de neuf cents périodiques de toutes formes et sur tous les sujets, dont les uns paraissent une fois par trimestre et les autres deux fois par jour. Il s'en est fondé l'an dernier soixante-dix, sur lesquels quarante-quatre sont encore en vie. Toutes les sciences, tous les caprices, toutes les manies, tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions sociales et toutes les situations de la vie ont leur gazette particulière. A côté des *Moniteurs de la brasserie* et de *l'épicerie*, de la *Halle aux cuirs*, du *Journal des chiffons et de l'effilochage*, du *Vélocipède*, du *Yacht*, bulletin officiel de la navigation de plaisance, du *Journal des échecs* et de la *Gazette des timbres*, qui donne un timbre-poste en prime à ses abonnés, nous avons la *Revue spirite*, le *Journal des mariages* et celui *des fiancés*, le *Journal des jeux et des joueurs*, le *Journal du ciel*, sans oublier *l'Aéronaute* ni le *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie*. Il se publie à Paris des feuilles dans toutes les langues : en espagnol, en italien, en anglais, en allemand. Il s'en publie pour les coiffeurs, les bottiers, les clercs de notaire, les huissiers, les gendarmes, les commissaires de police, les voyageurs en chemin de fer et les voyageurs en omnibus. Il se publie des journaux de grammaire, de philosophie, de botanique, d'ethnographie et d'anthropologie, de parfumerie, de gastronomie, d'entomologie, d'art dentaire, de haras et de courses, de bains de mer et de villes d'eaux, de photographie et de franc-maçonnerie. Les aspirants bacheliers ont deux gazettes; les amateurs d'autographes en ont quatre; les Muses en ont dix, dont plusieurs — *la Joute*, *la Renaissance*, *la Ligue des poëtes*, *le Juvénal* — fondés depuis moins d'un an. Qui eût cru la poésie si florissante aujourd'hui? Les bibliophiles en ont vingt, les musiciens vingt-cinq ; les artistes, les archéologues, les *curieux*, quarante. Les centenaires avaient, dans ces dernières années, leur gazette, comme l'enfant qui ne sait pas lire encore. Je compte quinze journaux de caricatures et jusqu'à soixante-quatre revues de modes qui affichent la prétention d'être en même temps, pour la plupart, des recueils artistiques et des journaux de la famille. Enfin j'ai sous les yeux, en dressant cet *état* sommaire de la presse parisienne, cinq nouveaux *magazines* hebdomadaires créés depuis deux mois, en concurrence avec le *Magasin pittoresque* et *l'Illustration*, et sept ou huit sosies de *l'Éclipse*.

Paris peut aller chaque jour s'indigérer de journaux et de romans dans cent trente-six cabinets de lecture. Près de cinquante bibliothèques publiques lui sont ouvertes ; vingt-cinq musées lui mettent sous les yeux les collections les plus rares et les plus précieuses ; cent quinze sociétés artistiques et savantes lui donnent la menue monnaie de l'Aca-

démie française. Chaque jour aussi, Paris est libre de choisir entre plus de quatre-vingts cours publics, faits alternativement par quatre ou cinq cents personnes, sur la littérature ancienne et moderne, française et étrangère, sur la théologie, la morale, la philosophie, l'histoire, la géographie, la rhétorique, la poésie, la critique, les diverses branches de l'érudition et de la science, la physique, la chimie, la mécanique, l'histoire naturelle, l'agriculture, l'astronomie, les mathématiques, la politique et l'économie politique, la législation, les sciences sociales, la philologie et l'archéologie, l'épigraphie, la paléographie, la grammaire, le droit, la médecine, bref, *de omni re scibili et quibusdam aliis.* Paris est le paradis terrestre des Pics de la Mirandole : ils n'ont que l'embarras du choix entre la Sorbonne et le Collége de France, l'École pratique et l'École libre des hautes études, le Conservatoire des arts et métiers, le Jardin des Plantes, l'École des chartes, les Beaux-Arts, l'École des sciences politiques, les Conférences du boulevard des Capucines et celles de la Gaîté, la place de l'École-de-Médecine et celle du Panthéon. Imaginez ce que vous voudrez de plus impossible — j'allais dire de plus fantastique — parmi tout ce qui peut s'apprendre; cherchez quelque chose que personne ne sache et qu'aucun livre n'enseigne! Dix professeurs se disputeront l'honneur de vous initier. Qu'est-ce qui sollicite votre curiosité? Les sciences occultes? l'art de lire dans la main ou sur le visage, dans les bosses du crâne ou dans l'écriture? la statique ou la statistique? le persan, le chinois, le pâli, le chaldaïque, le syrien, les hiéroglyphes et l'écriture cunéiforme? Voulez-vous approfondir l'idiome véliko-russe ou les inscriptions de Piankhi-Mériamon, l'analyse qualitative et quantitative, l'épigraphie de l'âge de pierre, les annales des Mandingues et des Makalolos? Entrez, la porte est ouverte, et le maître vous attend!

Cet enseignement, prodigué d'un bout à l'autre de Paris avec une incomparable munificence, commence avant le jour et ne se termine qu'après la nuit tombée. Il se fait tout à tous : le plus savant peut y trouver à s'instruire, et le plus frivole ou le plus ignorant y cueillir au vol quelques notions utiles. Dans ces derniers mois, j'ai hanté comme un étudiant bien des cours de la Sorbonne et du Collége de France. Ils sont, pour la plupart, suivis avec une assiduité exemplaire, et dans le flot sans cesse renouvelé des jeunes générations scolaires, parmi les passants entrés au hasard pour dépenser un quart d'heure, et qui, les uns perchés sur un pied, les autres assis sur le coin d'un banc non loin de la porte, écoutent d'un air distrait ou ahuri un lambeau de leçon, comme ils écouteraient sur la place voisine le boniment d'un saltimbanque, j'ai reconnu, aux cours de M. Mézières, de

M. Franck, de M. Lévêque, de M. Guillaume Guizot, de M. Egger, de M. Boissier, bien des têtes, blanchies aujourd'hui par l'âge, dont l'aspect m'a reporté à dix-huit ans en arrière. Il y a des piliers de cours publics comme des piliers d'estaminets — soit dit sans aucune comparaison malséante. Je les ai revus, ces types curieux que j'avais pu observer de près autrefois — étudiants de trentième année, célibataires endurcis, oisifs et petits rentiers semi-lettrés, vieux répétiteurs en retraite, qui passent leur journée entière à la Sorbonne, ne sortant d'un cours que pour entrer dans le suivant, et entassant ainsi les unes sur les autres, au hasard des salles et des heures, les tragédies de Sophocle, la philosophie de Kant, les variations du régime féodal, les poésies de Li-taï-pé, les propriétés générales des sels minéraux et la chronologie antédiluvienne. La plupart des professeurs ont leur noyau de fidèles, les uns attirés par la sympathie pour le maître ou l'intérêt des questions qu'il traite, les autres ramenés simplement par l'habitude; d'autres, plus simplement encore, par la chaleur du poêle et la commodité du somme.

Ni au Collége de France, ni à la Sorbonne on ne retrouve plus aucun de ces grands cours et de ces noms éclatants qui passionnaient jadis la jeunesse des écoles. Avec M. Saint-Marc Girardin s'est éteint à la Sorbonne le dernier écho du célèbre triumvirat Guizot-Cousin-Villemain. M. Quinet a profité du retour de la république pour faire rétablir son nom sur les listes du Collége de France; mais l'ouverture de son cours sur les langues et les littératures de l'Europe méridionale doit toujours être « ultérieurement indiquée. » Quant à M. Renan, il a eu le bon esprit, après l'imprudente et tapageuse excursion qui lui coûta sa chaire, de revenir au terrain parfaitement délimité de son enseignement, et de s'y maintenir. Mais quelle chute! Dès que M. Renan s'est mis à professer ce qu'il était chargé d'apprendre au public, il est resté en tête à tête avec les banquettes, et je l'ai vu expliquer laborieusement le livre de Job devant dix auditeurs, dont trois dames, fourvoyées en ce lieu par une curiosité tardive, avaient des attitudes navrées, tandis que les autres, sauf deux disciples résolus qui suivaient la leçon sur le texte original, semblaient jurer, mais un peu tard, qu'on ne les y prendrait plus.

Reste M. Philarète Chasles, l'un des vétérans du Collége de France, où il professe depuis trente-trois ans. M. Philarète Chasles, entré dans sa soixante-quinzième année, s'est enfin décidé à blanchir, mais il est resté jeune : les dames aiment encore à venir l'entendre, et il aime à s'adresser à elles. Le spirituel professeur a ses habitués nombreux, qu'il déconcerte souvent, mais qu'il instruit quelquefois et qu'il amuse toujours. L'affiche annonce que le cours de M. Phila-

rète Chasles roule en général sur les langues et les littératures d'origine germanique, et en particulier sur « les ouvrages relatifs aux guerres civiles des temps modernes et à leur influence sur le génie humain. » Cette indication, si longue et si embrouillée qu'elle soit, n'en est pas moins insuffisante, et il faudrait l'allonger indéfiniment si l'on voulait y faire entrer toutes les matières qu'embrassent les leçons, ou plutôt les feuilletons oraux de M. Philarète Chasles. J'ai assisté à sa séance d'ouverture, et bien que son discours eût été lu de la première à la dernière ligne, j'en suis sorti absolument déconcerté, me demandant de quoi avait parlé le professeur et surtout de quoi il n'avait point parlé. Après avoir protesté qu'il ne toucherait pas même du bout du doigt à la politique, il s'est lancé dans la politique tête baissée, mais en tirailleur, escarmouchant à droite et à gauche, brûlant sa poudre aux moineaux et fusillant au hasard son propre parti comme le parti adverse, si toutefois il a un parti, ce que je n'ai pu deviner au juste. Beaucoup d'étincelles, mais plus encore de fumée, quelque chose comme un grand brouillard percé d'éclairs rapides, une causerie décousue et incohérente, avec bon nombre d'aperçus ingénieux, d'allusions fines, d'épigrammes aiguisées par la pointe; une forme originale, saccadée, sautillante, qui divertit d'abord et fatigue bientôt; un déplacement continu de l'idée, qu'on perd de vue aussitôt qu'elle s'est montrée et qui reparaît au loin pour se dérober encore, comme si elle jouait à cache-cache avec l'auditeur : voilà cette leçon et voilà l'homme lui-même.

J'y suis retourné depuis. Ce jour-là, M. Philarète Chasles, après être parti de Bulwer (langues et littératures d'origine germanique) a fini par aboutir à Napoléon III (guerres civiles des temps modernes?), à Sainte-Beuve et à M. Louis Veuillot. Chemin faisant, il a parlé de ses rapports avec M. Rouland, ministre de l'instruction publique, des dîners de Compiègne, de ses invitations à la cour et de diverses autres choses. Un étudiant naïf, frais débarqué de province, qui, à côté de moi, essayait de prendre des notes, perdit pied dès la cinquième phrase et dut renoncer bien vite à cette tentative insensée. La pensée inconsistante et fluide fuyait entre les doigts qui cherchaient à la saisir. Les périodes tombaient les unes sur les autres comme les grains d'un collier dont le fil est cassé. Après avoir essayé vainement de me résumer à moi-même cette étonnante leçon, et d'attraper au vol quelques-unes des idées vagabondes auxquelles il livrait l'essor, comme un écolier à une bande de hannetons, j'ai compris l'application qu'on a faite jadis à M. Philarète Chasles d'un mot de Chamfort ou de Rivarol, qui le définit à merveille : « C'est un four où tout chauffe et ou rien ne cuit. »

Cette haute fantaisie n'est point possible à la Sorbonne : les traditions plus sévères de la maison s'y opposent, et la discipline de l'Université s'y fait mieux sentir. Parmi les cours de la Faculté des lettres désignés à une attention toute spéciale par la faveur publique, il suffira de citer, outre ceux que j'ai mentionnés déjà, les cours de M. Lenient, de M. L. Étienne et de M. Caro. M. Lenient, avec une vivacité et une verve qui ne sont point exemptes de quelque faible pour les *gauloiseries*, traite des écoles poétiques en France après Malherbe, et abonde en détails piquants sur les mœurs littéraires du dix-septième siècle. M. L. Étienne, dont le filet de voix se fait entendre à force de se faire écouter, avec une finesse ingénieuse et adroite où l'on sent trop l'apprêt, mais qui sait par moments simuler la chaleur et enlever l'applaudissement docile de l'auditoire, passe en revue les publicistes de la première moitié du siècle suivant. M. Caro, avec une élévation, une chaleur, une solidité de langage où l'orateur se montre au niveau du philosophe, approfondit, devant un public que domine l'autorité de sa parole et dont il ne flatte ni ne ménage aucun préjugé, les grandes questions vitales de l'organisation sociale et politique à notre époque. La Faculté de théologie ne reste pas en arrière de la Faculté des lettres, et une foule sympathique, non pas composée de prêtres, comme on serait tenté de le croire, mais presque en entier, et parfois exclusivement, d'hommes du monde, remplit l'amphithéâtre où M. l'abbé Blampignon, dans des leçons d'un style fleuri et d'une forme achevée, qui déguisent sous la familiarité du débit le travail de la rédaction, parle de Bossuet et de Montesquieu ; où M. l'abbé Méric passe en revue, avec une érudition curieuse, une grande variété d'aperçus et de développements, les erreurs modernes sur le fondement de la loi morale ; où enfin M. l'abbé Perraud traite des controverses religieuses et du dernier synode de l'Église réformée avec une délicatesse, un tact, une convenance qui n'enlèvent rien à la vigueur, mais qui désarmeraient, même en l'irritant, le plus fanatique de ses adversaires.

II

La saison d'hiver n'a ramené, jusqu'à présent, aucune de ces grandes ventes artistiques de l'an dernier qui convoquaient, de tous les coins du monde civilisé, le ban et l'arrière-ban des amateurs millionnaires, et dont les échos de l'hôtel Drouot retentissent encore. Je ne vois guère que celles de MM. Théophile Gautier et Carrier-Belleuse qui méritent une mention rapide.

Le cabinet de Théophile Gautier était tout entier formé d'*ex dono*. Vers la fin de sa vie, la plupart des artistes célèbres n'attachaient qu'un prix médiocre aux éloges qu'il laissait tomber autour de lui avec une suprême et majestueuse indifférence. Mais il n'en était pas ainsi dans les premiers temps : son nom, son talent d'écrivain, sa compétence spéciale, l'importance des journaux où il publiait ses Salons, assuraient à sa critique un grand retentissement. Pour le remercier de sa bienveillance et en solliciter la continuation, on détachait une toile des murs de son atelier, et comme l'éclectique Théophile Gautier aimait d'un égal amour la ligne et la couleur, il s'était formé ainsi une galerie en miniature où se retrouvait la fine fleur de toutes les écoles françaises contemporaines. Il y avait là de l'Ingres et du Delacroix, du Baudry et du Gérôme, du Diaz et du Bonnat, du Puvis de Chavannes et du Chassériau, de l'Hébert et du Fromentin ; et parmi les dessins, des Decamps, des Doré, des Bida. Tout, même les esquisses, s'est largement vendu, et les petites toiles sont montées au prix des grands tableaux. Le nom du propriétaire s'ajoutait à la signature du peintre pour en doubler la valeur. C'est ainsi que les héritiers ont retiré la somme respectable de 130,000 francs d'une collection qu'ils eussent probablement cédée pour 50,000 francs à l'amiable avant la vente. On voit qu'aujourd'hui Pégase est un cheval qui ne mène pas toujours les poëtes à l'hôpital.

Quelques semaines auparavant, M. Carrier-Belleuse, las d'en appeler à l'intermédiaire coûteux du marchand, convoquait lui-même le public à la vente des innombrables produits de sa verve, et réussissait suffisamment dans cette épreuve délicate pour donner à d'autres la tentation de l'imiter. M. Carrier-Belleuse n'est pas un statuaire de haute race et de grand style, mais personne n'a la main plus souple et plus adroite ; nul ne sait mieux caresser les goûts sensuels de la foule. Ses terres cuites sont de petites merveilles de dextérité, de finesse et de vie. Les yeux pétillent, les bouches sourient, les poitrines respirent, les dentelles voltigent et les étoffes bruissent. Art charmant, spirituel, plein de mouvement et de *brio*, — mélange de Fragonard et de Clodion ! N'y cherchez ni le sentiment, ni l'idée. Ces motifs, gracieux ou pittoresques, enlevés d'une main facile, séduisent l'œil sans rien dire à l'esprit, et, sous leur variété de surface, finissent par trahir une grande monotonie de procédé. On dit d'abord : « C'est ravissant ! » et l'on ne tarde pas beaucoup à ajouter : « Mais c'est toujours la même chose. »

Tandis que nous sommes sur le terrain artistique, annonçons à nos lecteurs l'ouverture récente du Musée des copies, désigné aussi sous le titre plus ambitieux de Musée européen, au premier étage du Palais de l'Industrie, ce monument-omnibus où l'on a

exposé tour à tour, et quelquefois en même temps, tout ce qui peut exciter la curiosité des diverses couches sociales, depuis les insectes que foudroie Burnichon et les fromages chantés par Saint-Amant, jusqu'aux chefs-d'œuvre de M. Ingres et de M. Manet. En entrant du côté de la place de la Concorde, on monte à l'exposition, très-visitée par la foule, des soixante-trois plans de reconstruction de l'Hôtel de Ville. L'entrée du côté du rond-point, conduit au Musée des copies.

Quelles que soient les objections légitimes qu'ait soulevées ce projet, la collection n'en offre pas moins, dès maintenant, un intérêt sérieux. Les écoles italienne, espagnole, hollandaise et flamande surtout y sont représentées. On y trouve même reproduits quelques tableaux de l'école française qui font l'ornement des galeries étrangères. Les noms de Raphaël, de Michel-Ange, de Fra Bartolomeo, du Corrége, de Caravage, des Carrache, du Titien, de Paul Véronèse, du Tintoret, de Paris Bordone, de Palma, de Carpaccio ; ceux de Ribera, de Zurbaran et de Velasquez ; de Rubens, de B. van der Helst et de Rembrandt, brillent comme des soleils sur le catalogue encore bien incomplet du Musée européen. Parmi les copies, quelques-unes sont d'ancienne date et complétement anonymes ; ce ne sont pas les plus mauvaises. Un certain nombre viennent d'études exécutées par les élèves de la villa Médicis. Beaucoup portent les noms les plus connus de notre école actuelle, et l'on y peut étudier à la fois le génie des vieux maîtres et le talent de leurs jeunes disciples : c'est un plaisir délicat et digne des plus fins gourmets de regarder Velasquez à travers une traduction d'Henri Regnault. A coup sûr, le plus grand nombre de ces versions pittoresques rappellent le proverbe italien sur les trahisons des traducteurs. Quand on a vu à Venise l'*Adoration de la Vierge*, de Paul Véronèse, et surtout le *Miracle de saint Marc*, du Tintoret ; à Madrid, les *Buveurs* et les *Filandières*, de Velasquez, pour nous borner à ces exemples frappants entre tous, on retrouve à peine, dans les copies très-remarquables cependant qui en ont été faites, un reflet lointain de tant d'éclat, de vie et de fougue, une ombre effacée de l'effet merveilleux et saisissant qui reste gravé dans le souvenir comme une vision rapidement entrevue. Mais faites quelques pas : voici Rembrandt presque ressuscité par le pinceau vigoureux de M. Bonnat ; voici le Corrége reproduit par M. Giacomotti avec toute la morbidesse, le coloris vaporeux et séduisant du peintre des Grâces ! Quand la foule aura appris le chemin du Musée des copies ; quand elle peuplera enfin la vaste solitude de ces grandes salles où les toiles elles-mêmes sont presque aussi clairsemées que les visiteurs, qui pourrait nier l'agrément et l'utilité pour elle de ce cours vivant d'enseignement esthétique, analogue

à ce que serait une traduction en français des chefs-d'œuvre de toutes les langues ?

Cette œuvre de vulgarisation est précisément celle qu'a poursuivie en érudit, en critique, en artiste, dans un grand nombre de ses ouvrages, M. Saint-René Taillandier, que l'Académie a donné pour successeur au père Gratry, dans sa séance du 16 janvier dernier. Par suite de la démission de Mgr Dupanloup, de l'absence de M. Camille Doucet et de M. Victor de Laprade, retenus par la maladie, de M. Thiers, empêché par les affaires publiques et attaché par sa grandeur à Versailles, de M. Victor Hugo, qui s'est réfugié dans le Pathmos de Guernesey pour y préparer une nouvelle Apocalypse ; et qui, d'ailleurs, fait à la démocratie la concession de ne jamais paraître à l'Institut ; de M. Jules Janin, qui avait la goutte, maladie des gens qui se portent trop bien ; de M. Ém. Augier, à qui l'heureux et prudent hasard d'une arrivée tardive a épargné l'embarras de choisir ; de M. Émile Ollivier, dont l'Académie est devenue veuve après la signature du contrat et avant la célébration des noces ; de MM. Littré, de Loménie et du duc d'Aumale, dont les réceptions, si souvent annoncées et tant de fois démenties, fuient devant nous comme les mirages du désert, les immortels se trouvaient réduits au chiffre de vingt-huit.

Du premier coup, M. Saint-René Taillandier a remporté une victoire ratifiée par l'opinion. Comme secrétaire général du ministère de l'instruction publique, comme professeur et comme écrivain, dans une carrière relativement assez courte, mais très-remplie, il s'est acquis des sympathies universelles qui s'adressent à son caractère autant qu'à son talent.

Certes, on ne saurait cantonner M. Saint-René Taillandier, qui a touché à tant de choses, dans cette œuvre de transplantation et de naturalisation littéraires où il débuta en 1847 et 1848 par son étude sur Novalis et son livre sur la *Jeune Allemagne*. Mais, quel que soit le haut intérêt d'ouvrages tels que ceux qu'il a consacrés à la comtesse d'Albany et à Maurice de Saxe, il est bien permis de dire que pour nous, comme pour la plus grande partie du public lettré, le mérite essentiel et caractéristique de sa carrière d'écrivain est ailleurs. Depuis un quart de siècle, personne n'a fait autant que lui, avec un esprit plus généreux et plus large, mais avec une âme plus française, pour éclairer en tous ses replis cette Allemagne, que, malgré tant d'excellents travaux, nous ne connaissions pas encore. Ce n'est pas seulement l'Allemagne, au sens le plus complet du mot et dans toute l'extension de ses frontières historiques, géographiques et littéraires, qu'il s'attache à nous révéler : il poursuit ce vaste sujet jusque dans ses racines et en éclaire les alentours, en

y joignant l'histoire de ses voisins, de ses amis et de ses ennemis. Il connaît les Tchèques, les Magyars et les Serbes comme les Allemands; il dissipe les brouillards de leurs annales, les évoque de l'ombre à la lumière, leur prête sa voix chaleureuse, les fait revivre et palpiter sous nos yeux dans leurs travaux, leurs luttes, leurs exploits, leurs souffrances, leurs élans et leurs chutes; il écoute battre et chanter l'âme de la patrie, et avec cette faculté de sympathie, de rayonnement et d'expansion qui est en lui, il nous intéresse et nous émeut à ces chants ignorés et à ces drames inconnus. Son intelligence est douée au plus haut point de la puissance d'assimilation et de l'instinct de sociabilité qu'on regarde généralement comme les qualités dominantes de l'esprit français, mais dont l'esprit français n'a profité que pour se livrer aux autres et non pour s'instruire lui-même.

Je ne suis pas chargé de recevoir M. Saint-René Taillandier à l'Académie, et je ne passerai pas en revue ces ouvrages où l'on ne trouve pas toujours la forte unité de composition du livre, parce qu'ils se sont formés quelquefois d'articles cousus à la file, mais où chaque morceau porte le cachet d'une œuvre achevée. Sans faire fi de l'histoire, ni de la politique, il me sera bien permis d'avouer mes préférences pour des études comme les *Drames et Romans de la vie littéraire* et *la Poésie hongroise au dix-neuvième siècle*, où les rapsodes de l'histoire magyare et surtout lepoëte national Petœfi, frappé à vingt-six ans, dans la guerre de l'indépendance, et sacré pour ainsi dire par une mort héroïque et mystérieuse, lorsque son génie épuré, sans rien perdre de sa verve impétueuse et brûlante, prenait chaque jour plus fermement son vol vers les hauteurs, sont appréciés dans des pages si colorées, si vivantes et si fraternelles [1].

Mais si l'on veut voir comment ce généreux esprit de fraternité intellectuelle s'accorde en M. Saint-René Taillandier avec toutes les ardeurs du patriotisme, qu'on ouvre l'éloquente et noble préface de *la Serbie*, où le cœur de l'écrivain, brisé par nos désastres, jette à Dieu une prière digne des poëtes nationaux qu'il étudiait tout à l'heure; qu'on lise, mieux encore, l'avis au lecteur qui ouvre la deuxième édition des *Drames et Romans de la vie littéraire.* Même après les horreurs de l'invasion et du siége de Paris, dans le frémissement de sa colère et de son horreur, M. Saint-René Taillandier ne se repent point de sa générosité, et il ne retire pas ce livre, où le nom d'un ennemi qui fut sans pitié dans la guerre et sans scrupule dans la paix, est prononcé partout avec honneur : « Dans cette loyauté même de nos sympathies, dans cette confiance et cette séré-

[1] *Bohême et Hongrie*, Didier.

nité d'appréciation, il y a tout à la fois, dit-il, une marque de la supériorité morale de notre France et un motif d'aversion inextinguible pour le génie haineux et hypocrite de l'Allemagne déshonorée par l'ambition prussienne. Ces pages, comme tant d'autres publiées par nos confrères, ces pages amicales et confiantes prouveront que nous avons été fidèles jusqu'au dernier jour au génie si profondément humain de notre patrie... C'est le dernier anneau d'une tradition que l'Allemagne vient de rompre. »

La mort de l'éminent sinologue Stanislas Julien et celle du baron Ch. Dupin viennent de créer deux vacances à l'Institut. M. Julien, à peine âgé de soixante-quatorze ans, n'était presque qu'un jeune homme en regard de son presque nonagénaire collègue. Nous ne dirons rien de ses travaux, car nous ne savons pas plus le chinois qu'Henriette ne savait le grec. Avec le baron Dupin s'éteint une dynastie bourgeoise qui eut son éclat et sa puissance, et que ne pourront oublier ni les historiens du gouvernement de Juillet, ni même ceux du second Empire. Ce dernier des trois Dupin n'est pas non plus de ma compétence, et d'ailleurs, il a porté tant de titres, il a cueilli tant d'honneurs, il s'est livré à tant d'exercices et de travaux variés, il a tellement dispersé, je ne dis pas gaspillé, sa science et sa vie ; de son point de départ à son point d'arrivée, de la première République, où il débuta dans la vie active sous le Consulat, à la troisième où il est mort ; du libéral ardent de la Restauration au sénateur apaisé du second Empire, il a accompli une si laborieuse et si multiple évolution ; bref, il a passé par tant de fonctions et par tant d'endroits, — École polytechnique, arsenaux et établissements maritimes, Conservatoire des arts et métiers, conseil d'État, conseil de l'amirauté, ministère, Assemblée législative, pairie, Sénat, Institut,— qu'il déconcerte et déroute quiconque essaye de résumer en quelques lignes sa longue et active carrière. Le principal instrument de ses travaux fut la statistique, dont il vécut pendant un demi-siècle, comme un ver à soie de la feuille du mûrier. Mais ses brochures, ses ouvrages de circonstance, ses innombrables écrits de vulgarisation scientifique et d'économie politique et sociale, retombés dans un oubli profond, n'intéressent plus aujourd'hui que les bibliographes.

Les derniers jours de l'année 1872 ont vu la fin d'un homme jadis célèbre, et dont le nom, tout au moins, a survécu à ses écrits. M. Capefigue compta un moment, lorsqu'il publiait ses ouvrages sur *l'Europe pendant la Révolution*, *pendant le Consulat et l'Empire*, sur les *Diplomates européens*, sur le *Congrès de Vienne*, au meilleur rang de nos historiens. Il a collaboré à vingt journaux ; il fit retentir pendant plus de trente ans tous les échos de la publicité ; il laisse

deux cents volumes, écrits avec une facilité d'improvisation toute méridionale, souvent avec une abondance de documents et une richesse d'informations dont les archives de l'État auraient pu dire le secret. Que lui a-t-il donc manqué pour tirer parti de tant d'avantages et changer en renommée durable le bruit éphémère et stérile soulevé autour de son nom? Il lui a manqué, avec la conscience et la gravité de l'histoire, cette dignité littéraire qui ne se puise que dans la dignité morale. Depuis longtemps, M. Capefigue s'était porté le dernier coup en cherchant à raviver par des succès malsains, qu'il avait l'humiliation de ne pas même obtenir, sa réputation oubliée. Il faisait concurrence, dans l'histoire, aux romanciers d'alcôve ; il délayait en volumes les chroniques galantes de Brantôme et de ses imitateurs ; il s'était constitué le chevalier des « reines de la main gauche. » Après tant de livres et tant de tapage, M. Capefigue s'en est venu mourir, sans que personne y prît garde, dans un taudis de la rue Chanoinesse, et treize personnes ont suivi son convoi! Le deuil, disent les journaux, était conduit par M. Guérineau, délégué de la Société des gens de lettres. Pas un ami, pas un parent! Rien que M. Guérineau pour faire honneur à ces obsèques. — Monsieur Guérineau! — Quel rêve et quelle leçon!

Tels sont les hommes célèbres que la France a perdus depuis deux mois. Le parti bonapartiste a perdu Napoléon III : laissons en paix sa cendre! Me permettra-t-on de joindre à cette liste funèbre le nom de Bulwer? Sans être de la race des grands génies cosmopolites qui n'ont d'autre patrie que l'humanité, tout en étant Anglais jusqu'au bout des ongles, autant, mais d'une autre manière que Dickens et Thackeray, qu'il a suivis de près dans la tombe, sir Edward Bulwer Lytton était pourtant de ceux dont tout homme qui pense et qui lit peut se dire le concitoyen. Il n'est personne qui ne connaisse tout au moins *les Derniers jours de Pompéi*, dès longtemps popularisés chez nous par la traduction et par l'imitation, et beaucoup de mes lecteurs, assurément, ont noué des relations plus intimes avec cet esprit d'une activité prodigieuse, qui ne se reposa pas un moment; qui, par la plume et la parole, a touché à tout, et, à côté du roman, marqué sa trace dans la politique, la philosophie, l'histoire, la critique, le théâtre et la poésie.

Je ne veux point écrire ici la biographie de Bulwer : on la trouvera dans Vapereau et dans quelques récits de l'auteur — *Ernest Maltravers*, *Alice*, *Eva, ou le funeste mariage*, *le Jour et la Nuit*, *l'Aurore et le Crépuscule*. C'est là qu'il faut chercher l'histoire de ses débuts difficiles et des déboires qu'il rencontra dans la vie de famille. Peu de romanciers se sont mis plus souvent en scène. Il n'a même pas reculé toujours devant les confidences les plus délicates d'une

autobiographie à peine déguisée. Grâce à lui et à lady Bulwer, plus empressée encore à ces expansions et à ces récriminations fâcheuses, le monde fut au courant des infortunes conjugales du noble baronnet, et il se fit entre les deux époux séparés des échanges et des ripostes de romans comme ceux que nous avons vus se croiser, il y a quatorze ans, entre la vieillesse de George Sand et la tombe d'Alfred de Musset. Jamais peut-être, depuis lord Byron, que Bulwer avait fort imité à ses débuts, pareil scandale n'avait éclaté dans l'aristocratie et la littérature anglaises. Mais la fortune de Bulwer devait surmonter cet obstacle comme tant d'autres, et tandis que l'épouse émancipée, après avoir lancé son dernier brûlot anticonjugal (*A very successfull*, 1857), allait se perdre à Paris dans ces régions équivoques où tant de bas-bleus viendront encore échouer après elle, son mari poursuivait victorieusement le cours de sa double carrière, et arrivait aux plus grands honneurs de la littérature et de la politique.

Comme il avait cultivé tous les genres littéraires, Bulwer aborda aussi, avec une égale supériorité, toutes les variétés du roman. Il a fait le roman autobiographique, nous l'avons déjà vu; le roman satirique, dans *Pelham*, *le Désavoué*, *Devereux*, où il s'attaque, avec une verve brillante et passionnée, aux mœurs du grand monde et aux préjugés de l'aristocratie, dont il devait devenir le champion après en avoir été l'implacable ennemi; le roman de cour d'assises, dans *Eugène Aram*, où la puissante gradation de l'intérêt et la savante étude des caractères ne peuvent faire oublier la perfide et dangereuse audace des théories; dans *Paul Clifford*, dont le héros est un voleur, fils d'une prostituée, élevé dans une taverne de bas lieu, puis dans les bureaux d'un journal infime et entre les murs d'une maison de correction, enfin condamné à mort par l'homme qui lui a donné le jour, — cadre hardi où l'auteur a pu mettre en parallèle les plaisirs et les vices des classes privilégiées avec les misères, les folies et les crimes des classes pauvres. Il a fait le roman historique, dans *les Derniers jours de Pompéi*, *le Dernier des barons*, *Rienzi*, que beaucoup de critiques regardent comme son chef-d'œuvre; car, en y traçant la peinture des mœurs et de l'état de l'Italie au quatorzième siècle, il a su, sans sortir du sujet ni des conditions du genre, tantôt se montrer poëte et atteindre à la grandeur de l'épopée, tantôt se montrer homme d'État, et mêler à la trame de son récit des idées, des maximes, des observations et des vues où l'on sent le résultat d'une profonde expérience pratique, et qui s'appliquent à la situation de l'Angleterre et de l'Europe au dix-neuvième siècle autant qu'à celle de Rome sous le dernier des tribuns. Toutefois, à cette œuvre un peu lente et solennelle, où l'on sent trop parfois l'appareil de

l'érudition, et où l'ambition de l'historien ne se déguise pas assez, je préfère, sans hésiter, ses romans intimes, comme *Pisistrate Caxton*, cet admirable tableau de la vie domestique en Angleterre. C'est là, et aussi dans les suites un peu inférieures qu'il lui donna (*Mon Roman*, *Qu'en fera-t-il?* etc.), que Bulwer se rapproche le plus de Dickens par la simplicité de l'action, la vérité et la variété des caractères, l'*humour* du style, le sentiment de la poésie du foyer et l'irréprochable moralité qu'on ne trouve pas toujours dans ses autres récits [1].

Sir Edward Bulwer est l'un des exemples les plus frappants et les plus significatifs de la toute-puissance du talent en Angleterre, et de tout ce que nos voisins, malgré leur amour pour le *cant*, pardonnent à un homme dont les travaux honorent son pays, pourvu que cet homme reste Anglais jusque dans ses erreurs et ne renie point sa patrie, à l'exemple de Byron. Comme romancier, Bulwer ne vient qu'après les auteurs de *David Copperfield* et de *la Foire aux vanités:* il n'a pas su ou voulu donner à une grande partie de ses ouvrages ce cachet de délicatesse morale et d'idéale honnêteté qui ont assuré, par l'influence de la famille, la popularité de Dickens et de beaucoup d'autres romanciers anglais. Il a touché à tous les genres inférieurs du roman, bien qu'il les ait relevés toujours à force d'art, — au roman *criminel*, au roman d'allusions et de personnalités, au roman social, au roman à thèses, au roman scandaleux; et après avoir fait songer quelquefois — autant qu'y peut faire songer un Anglais de sa condition — à George Sand et à Eugène Sue, on l'a vu écrire, pour défendre les hardiesses étranges de *Lucrèce* contre les clameurs qu'elles avaient soulevées, un *factum* au bas duquel on lirait sans surprise le nom de Victor Hugo. Mais il est toujours sorti à son avantage des imprudences de sa vie littéraire et des inconséquences de sa vie politique; et quoique sa carrière ait effleuré plus d'une fois l'*improper*, sinon le *shocking*, rien n'a pu le troubler dans sa marche ascendante vers les sommets de la gloire et de la faveur publique. On a oublié ses fautes, pour ne se souvenir que de ses services, de ses travaux, de l'éclat qui en a rejailli sur la patrie. Sa mémoire est en honneur chez les tories qu'il avait fustigés jadis, comme chez les whigs dont il avait déserté la cause, et les regrets unanimes d'un peuple qui sait honorer ses morts illustres ont porté son cercueil à l'abbaye de Westminster.

[1] La plupart des romans dont nous venons de parler ont paru traduits en français dans la Bibliothèque des meilleurs romans étrangers, chez Hachette.

III

Parmi les personnages épisodiques de *Pisistrate Caxton*, il y a un certain docteur Herman, directeur de l'Institut philhellénique. « Il appartenait à cette fameuse classe de savants qui font aujourd'hui la guerre à nos mythologies populaires et bouleversent tous les souvenirs que nous attachons aux noms de l'histoire ancienne qui nous sont familiers. En un mot, il cherchait à rétablir dans sa pureté scolastique l'orthographe mutilée des noms grecs. Il s'indignait vivement de ce qu'on apprenait aux petits garçons à confondre Zeus avec Jupiter, Arès avec Mars, Artémis avec Diane, les divinités grecques avec les divinités romaines. » De même, il exigeait absolument que son jeune élève Pisistrate s'appelât *Peisistratos*, « avec un *epsilon* et un *omicron*, en ayant soin de mettre toujours les points sur les *i*. » Il semble que Bulwer ait eu sous les yeux M. Leconte de Lisle, en esquissant la silhouette du docteur Herman, et qu'il ait prévu la rapide abstention du public devant *les Erinnyes*, déjà remplacées par un mélodrame de l'Ambigu, quand il fait répondre par M. Caxton père à son fils, qui lui a écrit une lettre, signée *Peisistratos*, pour lui demander de l'argent : « Je serais trop heureux de vous envoyer une drachme; mais je ne possède aucune pièce de monnaie qui ait eu cours à Athènes au temps où Pisistrate s'y épelait *Peisistratos*. »

Nous sommes, quant à nous, de meilleure composition que le savant M. Caxton père, et nous admettons encore que M. Leconte de Lisle conserve les noms des dieux grecs : Zeus, Artémis, Hermès, au lieu de les traduire, selon l'usage, en Jupiter, Diane et Mercure. Sans doute, il abuse cruellement de ce procédé; il le pousse jusqu'à l'enfantillage, et il est difficile de ne point se sentir les nerfs agacés devant les *Daimônes* du foyer et quand il nous parle de *fendre Poseidôn écumant*. On pourrait représenter à M. Leconte de Lisle que ce faux étalage d'érudition est assez déplacé dans une œuvre dramatique, qu'une pièce de théâtre n'a rien de commun avec un traité de mythologie comparée, et que les avantages d'un tel système ne sauraient compenser l'inconvénient de dérouter l'esprit du spectateur. Mais enfin je conçois que M. Leconte de Lisle, qui pousse l'hellénisme jusqu'à la férocité, ait voulu conserver aux dieux d'Eschyle leur caractère originel, et ne point sacrifier à l'erreur vulgaire qui rapetisse le terrible et gigantesque Arès d'Homère aux proportions du capitaine Mars, emprunté par Rome aux Sabins. Seulement, je ne parviens pas à comprendre pour quelle raison, sinon pour le plaisir

de déconcerter le bourgeois, il travestit en *Erinnyes* les *Euménides* — un nom parfaitement grec, adopté par l'usage et clair pour tout le monde ; — pourquoi surtout il écrit Elektra, Orestès, Aigisthos et Klytaimnestra. Ce n'est plus ni de l'érudition, ni de la couleur locale ; c'est du charlatanisme et de la puérilité. Que Zeus soit défiguré par Jupiter, soit ! Mais le nom de Clytemnestre ne dénature point celui de Klytaimnestra ; il ne fait que lui donner la désinence de notre langue, et il n'y a là aucune confusion possible. En définitive, nous ne sommes pas à Athènes, dans la soixante-troisième olympiade ; nous sommes à Paris, en l'an 1873 ; l'Odéon de M. Duquesnel n'a pas été bâti par Périclès, et nous avons appris à lire dans Racine et dans Corneille. En croyant renouveler la tragédie par ce vernis superficiel, la retremper aux sources, rendre au plus vieux des sujets dramatiques un intérêt épuisé, M. Leconte de Lisle n'a fait que reprendre et dépasser la bévue de Du Bartas et de Ronsard, dont la muse en français parlait grec et latin. Pour être conséquent jusqu'au bout, il ne devrait pas plus traduire les noms communs qu'il ne traduit les noms propres.

L'auteur est l'un des chefs de cette école hybride qui fait du romantique avec du classique et du classique avec du romantique. Il veut être plus eschylien qu'Eschyle. Dans sa peur d'affadir ce terrible original, il trouve moyen de l'exagérer. Non content de traduire littéralement les images étranges et primitives du poëte, — sans s'apercevoir que cette traduction brutale est parfois une véritable trahison, autant que les périphrases de ses prédécesseurs, parce qu'elle remplace des tournures, que l'usage avait consacrées au temps et dans la langue d'Eschyle, par des métaphores d'une bizarrerie choquante en français, — il les souligne, les grossit, les répète sous toutes les formes. C'est ainsi que, à force de zèle, il remplace l'unité de la couleur eschylienne, si libre et si souple dans sa hardiesse énergique, par une enluminure souvent incohérente, presque toujours disparate et heurtée. En se croyant Grec, il reste l'auteur des *Poésies barbares*. Avec tout ce qu'il y a de bœufs, de chiens et de pourceaux égorgés dans les *Erinnyes*, on eût pu nourrir Paris pendant le siége. C'est un abattoir que son palais des Atrides, et quand madame Laurent-Clytemnestre, après le meurtre d'Agamemnon, reparaît tachée de sang à la robe et aux mains, on croit voir un garçon boucher dans l'exercice de sa profession.

Au lieu de suivre *l'Orestie* pas à pas, *les Erinnyes* ne la reproduisent que dans ses grandes lignes. Ici l'auteur retranche, là il ajoute et modifie, ailleurs il mélange Sophocle et Sénèque avec Eschyle. Il a osé plus que son modèle, en faisant égorger Clytemnestre par son fils sur la scène, spectacle horrible qu'il n'avait pas le droit

d'ajouter à toutes les horreurs du sujet, et qui rendait d'autant plus nécessaire la troisième partie de la trilogie eschylienne. M. Leconte de Lisle, effrayé sans doute par les longueurs et les obscurités métaphysiques du débat devant l'Aréopage, a eu l'idée malencontreuse de s'arrêter au seuil des *Euménides*. Il n'est pas permis de tronquer ce grand ensemble, dont toutes les parties se tiennent. De tels retranchements sont des mutilations. Sans doute, les Furies se montrent au début et au dénoûment de sa pièce ; mais qu'est-ce que cette apparition d'un moment auprès de la terrible chasse que, dans Eschyle, les chiennes noires coiffées de serpents donnent au meurtrier? En effaçant ainsi le tableau du châtiment, le plaidoyer présidé par Minerve, et la sentence qui nous montre le rachat par l'expiation, M. Leconte de Lisle a justement écarté la seule grande leçon morale qui se dégage de cet entassement de crimes, et qui rachète un peu l'effroyable Fatalité dont Oreste est la victime, après en avoir été l'instrument.

Ces réserves faites, il reste beaucoup à louer dans la vigoureuse et éclatante imitation de M. Leconte de Lisle. Malgré ses excès de réalisme, le vers est généralement ample, solide, d'une facture large et d'une forte harmonie. Les spectateurs lettrés ont pris grand plaisir à voir se dérouler sous leurs yeux, encadrés par de beaux décors, présentés par d'excellents acteurs, cette série de tableaux d'une simplicité puissante, que relie d'une façon primitive le fil d'une idée commune, et où, de l'un à l'autre, l'intérêt croît avec la terreur. Magie admirable du génie grec, qui a su transformer en personnages héroïques, imposer à l'imagination de l'humanité tout entière, idéaliser et immortaliser, en les drapant dans la pourpre de sa poésie, ces petits *rois des montagnes*, assez semblables à des chefs de brigands, qu'on n'aimerait pas à rencontrer au coin d'un bois, et qu'on n'admirerait pas si volontiers, s'ils n'étaient morts depuis si longtemps. J'ai compté dans notre théâtre trois *Œgisthe*, neuf *Clytemnestre*, depuis P. Mathieu jusqu'à Soumet, vingt-neuf *Agamemnon*, sans parler des *Électre*, des *Oreste*, des *Iphigénie en Aulide* et *en Tauride*, de l'*Andromaque* de Racine, de *l'Orestie* d'Alexandre Dumas :

Race d'Agamemnon qui ne finis jamais!

Les Erinnyes de M. Leconte de Lisle gagneraient beaucoup à être racontées en grec. Peut-être aussi que *la Femme de Claude*, si elle était en grec, paraîtrait digne d'entrer dans la famille des Atrides, et qu'on l'eût applaudie à l'Odéon ; mais, pour les péchés du Gymnase, elle est en français, et on l'a sifflée au boulevard Bonne-Nouvelle. Jamais peut-être pareille attente ne fut couronnée par un tel

avortement. On sait avec quel art le succès de *la Femme de Claude* avait été préparé de longue main; car nous ne sommes plus à ces temps naïfs où le comble de l'ambition d'un auteur était que son livre ou son drame fît grand bruit dès qu'il avait paru : il faut maintenant que le public s'en occupe avant sa naissance même. Sans comparer M. Dumas fils à Chapelain, on peut appliquer du moins à son œuvre l'épigramme de Linière contre *la Pucelle*, avec une légère variante :

Depuis un an l'on parlait d'elle,
Dans un mois on n'en dira rien.

Faut-il analyser cette pièce incohérente, si singulièrement bâtie, qu'il est impossible d'y reconnaître la main expérimentée de l'auteur du *Demi-Monde* et de *Diane de Lys*, et qu'elle produit un véritable effet de consternation sur le spectateur? Le premier acte est le moins mauvais des trois. L'action s'engage bien, avec la précision d'un engrenage d'acier; mais, dès que l'héroïne de M. Dumas apparaît, dès qu'elle ouvre la bouche, on se sent tout de suite en dehors de la nature et de la vérité. Ce n'est pas une femme, c'est un *monstre*, au sens étymologique du mot; et si le poëte a pu dire : « Rien d'humain ne m'est étranger, » il eût pu compléter sa pensée en ajoutant : « Rien de ce qui est en dehors de l'humanité ne m'intéresse. » Tout le talent de mademoiselle Desclée, chargée du rôle de Césarine, n'en pouvait sauver l'odieux.

Ce premier acte déborde déjà de maximes et de déclamations, d'apophthegmes, de théories humanitaires, d'aperçus quelquefois frappants sur le monde et la société. Le protagoniste du drame, Claude Ripert, a inventé un canon, comme son élève Antonin un fusil. Mais quel canon! un canon tel que n'en rêvèrent jamais les plus délirants orateurs des clubs pendant le siége de Paris; un canon qui, d'un seul coup, peut tuer cent mille hommes, sans en laisser trace. Claude expose ce résultat merveilleux avec un sang-froid plus merveilleux encore. Et voilà l'homme que M. Dumas nous présente comme un type idéal! Ce justicier conjugal, ce grand-prêtre chargé d'appliquer les dogmes de *l'Homme-femme*, est un fou — détail caractéristique, qui juge l'œuvre tout d'abord.

A l'acte suivant, le groupe se complète par l'adjonction de deux nouveaux personnages : le juif Daniel et sa fille Rébecca, qui vivent sous le toit de Claude, on ne sait pourquoi ni comment, et qui n'appartiennent pas à ce monde. L'un ne se montre que pour faire une conférence devant le trou du souffleur sur les tribus dispersées d'Israël et la Jérusalem nouvelle. L'autre traverse la pièce en robe blanche et les yeux au ciel, pour déclarer à Claude qu'elle est la fiancée

de son âme et son épouse de l'autre vie. Après cette scène de folie douce en partie double, tous deux s'en vont pour ne plus reparaître — heureusement.

Je devine bien l'intention de M. Dumas. Il a voulu opposer la figure de Rébecca, « la femme de temple, » à celle de Césarine, « la femme de rue. » Mais l'enfer et les mauvais drames sont pavés de ces bonnes intentions-là. Il eût fallu, du moins, que le personnage se rattachât à l'action ; il eût fallu surtout qu'il se rattachât à la vie. Cette marionnette mystique est cousue de fil blanc, et sa déclaration swedenborgienne, comme la dissertation du prophète Daniel sur les tribus d'Israël, forment peut-être le plus choquant des hors-d'œuvre dans une pièce où jusqu'à la fin les hors-d'œuvre fourmillent, et où les trous de l'intrigue sont bouchés avec des brochures.

Voici donc la collection des personnages : un halluciné, Claude ; une louve échappée du Jardin des Plantes, Césarine ; un illuminé, Daniel ; une somnambule lucide, Rébecca. Et, pour comble, ils sont encore plus ennuyeux qu'absurdes. Chacun pérore, disserte, pousse sa théorie et soutient sa thèse. Ils ne causent pas entre eux, ils font des monologues tour à tour. Complétons la demi-douzaine, en y ajoutant la digne femme de chambre de Césarine, et Cantagnac, la gaieté de cette pièce lugubre, coquin ignoble, mais joyeux, agent ténébreux d'une société fantastique, qui semble renouvelée du *Juif errant* d'Eugène Sue. La figure d'Antonin, qui se dessine à peine au second plan, est la seule qui soit prise dans la réalité. Tout cela sonne le faux. Dans ses premières pièces, M. Dumas fils avait la prétention, souvent justifiée, d'être un observateur ; dans sa nouvelle manière, qu'on a vue poindre avec *les Idées de madame Aubray*, pour s'accuser de plus en plus, et de chute en chute, avec *la Princesse Georges* et *la Visite de noces*, il dédaigne l'observation, comme un moyen trop vulgaire, et trouve ses personnages dans sa tête au lieu de les chercher dans la nature.

Le troisième acte débute comme un dithyrambe, pour se continuer en très-banal mélodrame. Au lever du rideau, la nuit règne sur la scène, et Claude contemple la lune, qu'il interpelle en face, ainsi que l'obscurité, le silence, les étoiles, les vents et les montagnes. Après quoi, il apostrophe Dieu lui-même ; et, dans une longue invocation mystique, esthétique, critique, hypercritique, et surtout emphatique, il lui fait part de ses projets sur sa femme, et met d'avance sous sa protection l'assassinat qu'il médite. A peine a-t-il terminé ce pendant au monologue d'Hamlet, que la femme de chambre, jusque-là complice effrontée des débordements de madame Claude, vient l'avertir que celle-ci veut vendre à Rodin-Cantagnac le secret du

fameux canon. Aucune infamie n'avait pu l'émouvoir : elle riait des adultères, l'infanticide la laissait calme ; mais quand elle a vu que, non contente de tuer son enfant, Césarine allait encore livrer le canon de son mari, c'était plus qu'elle n'en pouvait supporter, et ce dernier coup a réveillé sa conscience endormie! Telle est la seule raison qui justifie cette scène, assurément très-inattendue, que ien n'avait préparée, et qui arrive avec l'ingénieux à-propos d'un caillou jeté dans une vitre.

Le mélodrame s'accentue ensuite jusqu'au dénoûment. Claude épie sa femme, et la surprend au moment où, après avoir séduit Antonin, elle abuse de l'innocence du jeune homme pour s'emparer du secret, et le jeter par la fenêtre à Cantagnac. Le fusil inventé par son élève se trouve précisément sous la main de Claude; il le décharge sur elle. J'ai d'abord cru que c'était la moralité, la seule, de cette étrange comédie; je me trompais, car, après avoir abattu Césarine, Claude prend Antonin par le bras, et lui dit ce mot de la fin, grand comme le monde : « Et maintenant, viens travailler! »

Ainsi, il avait pardonné à la femme adultère, ou, du moins, il dédaignait de la punir, la laissant vagabonder à l'aise pendant six mois en dehors du domicile conjugal, sortir à sa guise, et rentrer quand il lui plaisait! Ce qu'il punit, c'est la voleuse. Était-ce bien la peine d'écrire tant de préfaces, de thèses, de brochures; d'occuper la presse et de tenir le monde en haleine pendant si longtemps pour en arriver là? Après avoir lancé solennellement *urbi et orbi* le manifeste de *l'Homme-femme*, en guise de préparation; après avoir résumé la philosophie nouvelle de la question en une formule solennelle comme un oracle, roide comme un verdict, tranchant comme l'épée : « Si tu t'aperçois que tu as épousé la guenon du pays de Nad, la femme de Caïn, celle qui n'est ni vierge, ni épouse, ni mère, tue-la, » le voilà qui dévie, dans son drame, vers une tout autre thèse, et la montagne en travail accouche d'une souris. Je ne sais, d'ailleurs, quel est le code, criminel, religieux ou simplement moral, qui reconnaîtraît au mari le droit de se faire justice lui-même, et trouverait la proportion équitablement établie entre le vol et la peine de mort. M. Dumas fils s'est arrêté après le troisième acte. La gendarmerie et la cour d'assises se chargeraient d'en ajouter un quatrième à *la Femme de Claude*, dans la réalité, et il faudrait que Me Lachaud plaidât plus habilement que lui pour sauver cet armurier transcendant, qui se fait assassin par philosophie pure.

Il est assez curieux de comparer la rigueur actuelle de M. Alexandre Dumas contre les guenons du pays de Nad à son indulgence d'autrefois pour les dames aux camélias. Il prêchait alors le pardon pour la femme tombée; aujourd'hui il prêche le coup de fusil. Rien

ne prouverait mieux, si l'on jouait à cet apprenti moraliste, qui saisit parfois la vérité par éclairs et par fragments, le mauvais tour de prendre au mot ses prétentions, l'inconséquence d'un esprit qui va d'un extrême à l'autre, et ne suit que les caprices de son imagination troublée, quand il croit suivre les lois de la logique. Mais ne serait-ce pas tout simplement que M. Dumas aime à remonter les courants et à prendre le contre-pied des idées à la mode? Il a dédaigné les Marguerite Gautier dès qu'elles ont triomphé sur la scène, et son intelligence, inquiète et blasée, s'est mise à retourner sa thèse, en l'appliquant au mariage. Il a transporté ses leçons dramatiques de la prostitution à l'adultère. Dans sa seconde manière, comme dans la précédente, il fait encore du théâtre de parti pris, seulement en sens inverse, avec une audace aussi grande et le même goût de la corruption, mais avec plus de paradoxes, plus de système et moins d'art. Nous aimons fort les esprits originaux et courageux, capables de lutter contre les goûts vulgaires, au lieu de les suivre à la remorque, et cette persévérance obstinée, dans des voies où tout autre que lui eût été abandonné dès le premier jour, n'a rien en soi qui nous déplaise. Qu'on fuie le banal et le *déjà fait*, rien de mieux, à la condition seulement de ne point tomber dans l'impossible. L'âme du spectateur est parfaitement désintéressée dans ces inventions, que le désir de l'originalité conduit à l'extravagance. Pas une scène, pas un mot ne touche quelqu'une de ces fibres qui tressaillent si aisément au tableau des passions ordinaires de l'humanité. Les tirades s'entassent sans qu'une étincelle en jaillisse et qu'un battement de cœur y réponde. Cet amoncellement d'horreurs, après avoir soulevé la répulsion, finit même par tourner au comique. Rien ne serait plus facile que de changer ce drame en comédie, à l'imitation de Frédéric Lemaître, dans *l'Auberge des Adrets;* le public fait déjà la moitié de la besogne, car, à chaque infamie nouvelle, se sentant incapable de trembler, il prend le parti de rire.

La Femme de Claude est le fidèle reflet d'une intelligence généreuse et forte, mais entravée plutôt que servie par des études bizarres, occultes, mystagogiques, cabalistiques et fantasmagoriques, travaillée par un chaos de pensées mal définies, bouleversée par toutes sortes d'utopies, de billevesées et de chimères, où enfin chaque rêverie nouvelle affecte une forme mathématique, et prend les allures d'une révélation. Il y a là le plus incroyable mélange de philosophie et de mysticisme, de déclamation et de sécheresse, de Rousseau et de l'Évangile, de la nature et de l'Église, du code barbare et du code chrétien, de physiologie et de morale, mais de physiologie morbide et de morale peu saine. Poussé par je ne sais quelles influences secrètes, M. Du-

mas a voulu devenir un érudit, un philosophe, un réformateur : étrange ambition, éclose dans la cervelle d'un romancier et d'un homme de théâtre, qui n'avait guère touché jusque-là qu'aux sujets de boudoir et d'alcôve. Il a voulu éblouir les mêmes gens qu'il avait amusés, et il est devenu un érudit en spiritisme, en magnétisme, en graphologie, en chiromancie, en sciences non classées, déclassées et frelatées, un philosophe sophistique et un réformateur du demi-monde. La confusion de ses idées rejaillit sur la conduite de la pièce, fatigante, prétentieuse, entortillée, stérilement audacieuse, et qu'on prendrait pour l'œuvre d'un débutant, très-richement doué sans doute, mais sans aucune expérience du théâtre. Même dans les scènes mélodramatiques, elle n'a pas l'intérêt du simple et franc mélodrame, où tout, depuis le style de l'auteur et le jeu des comédiens jusqu'aux dispositions de l'auditoire, est en harmonie avec le genre.

L'échec de *la Femme de Claude* arrêtera-t-il l'écrivain dévoyé sur la pente où il roule? J'en doute, tant le trouble de cet esprit vigoureux, original, mais sans lest et sans boussole, est profond! Il eût fallu une chute plus brutale encore pour lui donner un avertissement plus sérieux. En attendant, M. Dumas accueille avec un sourire de supériorité dédaigneuse les objections d'une critique incapable de le comprendre, et bonne, tout au plus, à juger du Scribe ou du Sardou. Ce n'est pas lui qui s'est trompé, c'est le public! Qu'y faire? Espérer la guérison du temps et d'une nouvelle chute, et ne point terminer cette appréciation par le cliché fameux : C'est l'erreur d'un homme d'esprit qui prendra bientôt sa revanche.

L'Opéra nous a donné, vers le milieu du mois de janvier, une œuvre qui n'était pas attendue avec moins d'impatience que *la Femme de Claude*, et qui n'a pas beaucoup mieux satisfait l'attente universelle : *la Coupe du roi de Thulé*, paroles de MM. Gallet et Blau, musique de M. Eugène Diaz. Le livret avait été choisi au concours, comme la musique. C'est une combinaison du lied de Goëthe et d'une ballade de Schiller, d'où les auteurs ont tiré un *libretto* très-intéressant, poétique, plein de couleur, distribué avec un bon sentiment des nécessités musicales, mais d'une action trop maigre, et dont les situations n'ont pas assez de relief et de force. Sur ce canevas gracieux, mieux fait pour inspirer une légende musicale ou une ode symphonique, comme *le Paradis et la Péri* de Schumann, *le Sélam* de M. Reyer, *le Désert* de Félicien David, qu'un opéra complet, M. Eugène Diaz a brodé une musique élégante, agréable et facile, pour laquelle la critique s'est montrée bien sévère.

Sans doute, la solennité du concours permettait d'espérer un plus grand résultat; le mystère et le retard avaient porté la curiosité à

son paroxysme. Les initiés annonçaient un chef-d'œuvre. Du premier coup, l'Opéra accordait au jeune compositeur son plus grand artiste, et il montait l'ouvrage avec une magnificence extraordinaire. Les marchands de musique se disputaient la partition. Tout était préparé pour un triomphe prévu. Grâce à la rapidité foudroyante avec laquelle se conquièrent les réputations à Paris, un succès l'eût improvisé grand homme entre neuf heures du soir et minuit. Mais ce Paris blasé, exigeant et despote, ne trouve pas la musique qu'il avait rêvée, et aussitôt la réaction se fait, sans justice et sans mesure, comme eût été le triomphe.

La partition de M. Diaz, il faut en convenir, n'a ni l'originalité qui s'impose, ni la fougue impétueuse et violente qu'on aurait acceptée, qu'on attendait peut-être de la part d'un jeune homme, eût-on dû l'acheter au prix d'exagérations et de bizarreries, ni la science profonde qui, pour certains critiques, supplée parfaitement à l'inspiration. Le caractère, la force et la chaleur manquent presque partout. Sa musique a peu de physionomie, et il échoue généralement dans les situations dramatiques. Il semble toujours qu'on ait entendu cela quelque part. Mais il a, du moins, un sentiment mélodique incontestable, de la clarté, de la finesse, de l'aisance, quelquefois de la couleur. Un souffle poétique traverse même certaines pages de sa partition, comme dans la scène exquise où la sirène Claribel fait apparaître aux yeux du pêcheur Myrrha et Argus, se promenant au clair de lune en bateau, et chantant une barcarolle délicieusement brodée par la ritournelle des harpes à l'orchestre. Mais la grâce du compositeur ne dépasse point habituellement la gentillesse et le joli; sa mélodie à l'haleine courte garde presque toujours quelque chose de grêle et de ténu : c'est un peintre d'aquarelles; pour réussir tout à fait, il ne lui faut qu'un cadre et un sujet mieux appropriés à ses aptitudes.

Le talent de Faure, dont la voix large et chaude, maniée avec un art, une méthode et un goût admirables, donne au rôle du bouffon Paddock, d'ailleurs l'un des mieux tracés de l'ouvrage, un relief saisissant, et les merveilles de la mise en scène suffiraient à attirer le public. L'action se passe dans cette île fantastique de Thulé, que les anciens prenaient pour la frontière du monde — *Ultima Thule* — mais qui était parvenue au plus haut degré de richesse et aux derniers raffinements de la civilisation, si l'on en juge d'après l'Opéra. La fantaisie des décorateurs s'est donnée pleine carrière dans ce domaine inconnu, et, sans aucun souci de la vraisemblance, s'est amusée à réunir tous les caprices de Venise et de l'Orient, des contes de fées et des *Mille et une nuits*, dans cette Islande que l'imagination antique peuplait de monstres fabuleux, derrière sa couche de

glace. Le dénoûment, où, sur les débris du palais qui s'écroule aux éclats de la foudre, on voit monter la mer, faisant un trône de vagues au groupe de Claribel et des sirènes, reste gravé dans l'œil comme une vision. Mais le deuxième acte surtout, qui met en scène le *Plongeur* de Schiller, en remplaçant les monstres marins par les nymphes et les ondines, cause un véritable éblouissement. Le fond de l'océan est transformé en un immense salon où s'épanouissent toutes les variétés de la flore marine, que tapissent les algues, les varechs et les fucus, où fourmille de toutes parts cette étrange végétation, aux formes fantastiques, qui confond sans cesse les trois règnes en un seul et ne permet pas de voir à quel point l'animal finit et la plante commence. Les polypiers étendent leurs bras gigantesques ; les bivalves, amarrés par les byssus, tapissent la surface des rochers de nacres et de perles ; les coraux et les madrépores étincellent aux feux des phosphorescences sous-marines. Tandis que les sirènes nouent et dénouent leurs danses sous les yeux de Claribel et d'Yorick, des jeux de lumière électrique et de flammes de Bengale, tamisées et transformées par les flots, tombent sur elles en produisant des effets merveilleux.

Mais on dirait que la fraîcheur de la mer a glacé le talent du compositeur. Nulle part le jeune musicien n'a été plus terne, plus traînant et plus pâle que dans l'air où Claribel fait sa déclaration d'amour au pêcheur Yorick. On conçoit qu'il n'en soit guère séduit : Ulysse n'eût pas eu besoin de se faire attacher au mât de son vaisseau pour résister aux chants des sirènes de l'Opéra. En écoutant ces chœurs banals et ces airs d'une fade élégance, je songeais à tout ce qu'eût pu tirer d'un thème pareil un compositeur comme celui du *Freyschutz* et d'*Oberon*, ou comme Meyerbeer, qui, à force de volonté et de puissance, a su atteindre aux profondeurs du sentiment fantastique, ou même comme le doux Schubert, l'auteur du *Roi des Aulnes*, de la *Truite*, de l'*Ondine*. Mais il serait trop facile et trop cruel de prendre de tels noms pour en écraser un débutant.

Les deux grands succès de la période que nous parcourons ont encore été pour deux reprises : celle de *Marion de Lorme* au Théâtre-Français, du *Roméo et Juliette* de M. Gounod, à l'Opéra-Comique, sans parler de la fraîche et pimpante *Fanchonnette* de Clapisson à l'Athénée.

Il serait long de compter tous les musiciens qui, avant M. Gounod, se sont inspirés du drame de Shakespeare. Cette idylle ardente et passionnée dans un cadre pittoresque et dramatique à la fois, abondante en caractères variés, féconde en situations, traversée par de vives péripéties, terminée par un dénoûment tragique, semble appeler la traduction d'un compositeur. Sans remonter plus haut que

Steibelt, nous pourrions énumérer ici dix prédécesseurs au moins de M. Gounod, parmi lesquels il convient de citer au premier rang, les uns pour leur nom, les autres pour leur œuvre, Dalayrac, Zingarelli, Bellini, Vaccaï, Schubert et Berlioz. Qui ne connaît au moins le grand air de Zingarelli, dont nos pères ont fait leurs délices : *Ombra adorata*, écrit dans un sentiment si simple et si large, avec une expression de tendresse et, pour ainsi dire, de rêverie pénétrantes. Quelques vieillards se souviennent encore de l'avoir entendu chanter par Crescentini, dont il était le triomphe. On raconte qu'en 1808, dans une représentation aux Tuileries, l'illustre soprano produisit un tel effet dans cette mélodie funèbre, mais sereine et lumineuse, et comme tout imprégnée déjà de l'atmosphère *del fortunato Eliso*, que l'auditoire entier fondit en larmes à la suite du maître. Les courtisans ne se seraient point permis de pleurer, si l'empereur ne leur en avait donné le signal : c'est pourquoi ils ne pleuraient pas souvent. Le lendemain, Crescentini recevait l'ordre de la Couronne de fer, mais, à coup sûr, le grand artiste dut regarder comme une gloire plus difficile et plus rare d'avoir fait pleurer Napoléon.

MM. Jules Barbier et Michel Carré ont taillé à coups de ciseaux, ou déchiqueté à coups de serpettes dans le drame de Shakespeare, un maigre livret qui n'est qu'une succession de tableaux sans préparation et sans liens, de scènes boiteuses auxquelles ils n'ont même pas su donner une conclusion. Sous ces mains habiles à façonner des joujoux de salons, la grande forêt vierge de Shakespeare est devenue une succession de bosquets nains et de petits carrés de buis où un Roméo de cire et une Juliette en pâte tendre promènent une passion à l'eau de rose. C'est au musicien de jeter la flamme et la vie sur ce squelette, et de restituer à l'œuvre, en la transposant dans une autre langue, la poésie que ses collaborateurs se sont donné la tâche d'enlever, pour laisser le champ plus libre à son inspiration. Mais il faut attribuer sans doute à ce morcellement d'un livret décousu le défaut principal de la partition, qui est un recueil de beaux, parfois d'admirables morceaux, non une œuvre d'ensemble, aux lignes fermes, aux contours nettement arrêtés. On peut signaler dans le *Roméo et Juliette* de M. Gounod mille détails charmants ; il serait difficile d'y trouver une couleur dominante et une inspiration générale.

En dehors du prologue et de l'épisode de la reine Mab, un bijou ciselé avec toute la délicatesse et la dextérité d'un maître ouvrier, la pièce se résume en trois situations, en trois duos d'amour : le duo du balcon, le duo de l'alouette et la scène des tombeaux. On y peut joindre encore la bénédiction nuptiale dans la cellule du frère Laurent. Il faudrait reprendre successivement chacun de ces morceaux pour bien dire tout ce que M. Gounod y a mis de sentiment poétique,

de rêverie ardente et chaste, de passion voilée, mais toujours croissante, d'extase, d'ivresse, de triomphe et de déchirement. Madame Carvalho, donne une séduction de plus à ces mélodies délicieuses où une science profonde n'étouffe point l'inspiration, et où le musicien, s'appropriant la moelle et la substance des grands maîtres, s'en fait un style qui est bien à lui. M. Gounod n'a pas seulement la rêverie, la tendresse et la passion, pas seulement la fraîcheur exquise, le parfum discret et doux, ce charme ailé, vaporeux et vague qui semble fait de la mystérieuse clarté des étoiles, du souffle de la brise et du murmure des flots dans les nuits de printemps ; il a aussi la force et l'éclat, la couleur et l'expression dramatique. Mais si je devais choisir dans cette riche partition, à laquelle il n'a manqué peut-être que la forte unité du *Faust* pour monter à la même hauteur, ce ne serait pas le duo de l'alouette, un peu languissant et d'un caractère effacé, que je choisirais ; ce serait le duo du balcon, où les cœurs des deux amants semblent, comme leurs voix, s'enlacer et se fondre l'un dans l'autre ; le chant triomphal des deux époux, où éclate l'ivresse de l'amour heureux, béni par la main du moine, et tout le dernier acte, grand poëme symphonique, que traversent comme des éclairs les cris éloquents de l'amour désespéré.

Tandis que l'Opéra-Comique reprenait l'œuvre de M. Gounod, qui est toujours à Londres, la Comédie-Française remontait la *Marion de Lorme* de M. Victor Hugo, qui est à Guernesey, mais qui, de son Louvre, a lancé d'Hauteville-House, par le porte-voix du *Rappel*, un manifeste éloquent pour expliquer son absence.

« L'apparition de *Marion de Lorme* à la scène, dit-il, date de 1831. » Nous le savions. « Quarante-deux ans séparent de cette première représentation la reprise actuelle. » 1831 et 42 font 1873 : cela ne peut former l'objet d'un doute. « L'auteur était jeune, il est vieux ; il était présent, il est absent ; il avait alors devant lui l'espérance, maintenant il a derrière lui la vie. » Ces trois aphorismes sont encore incontestables, et M. de la Palisse les eût signés avec empressement.

Pourquoi M. Hugo n'est-il pas toujours aussi clair?

La lettre continue ainsi à aligner, pendant trente lignes, des antithèses majestueusement enfantines, qui ont pour but de dire simplement : « Excusez-moi si je ne puis me déranger. »

Mais ce manifeste, si remarquable qu'il soit, pâlit devant la préface contemporaine de la pièce, où l'utilité littéraire de la révolution de Juillet est démontrée par ce fait éclatant comme le soleil qu'elle a permis la représention de *Marion de Lorme*, qui n'eût pu être jouée sans elle, — car la censure, « partie intégrante de la Restauration, tenait l'art en échec ; Vidocq bloquait Corneille, » — et où,

rappelant que l'Empire est venu après le Régent, Voltaire et Marat, quand l'ère des Charlemagnes semblait fermée pour toujours, l'auteur pose à ses lecteurs cette question, qu'ils ont déjà résolue : « Pourquoi maintenant ne viendrait-il pas un poëte qui serait à Shakespeare ce que Napoléon est à Charlemagne? »

La composition de *Marion de Lorme* remonte à 1829 : elle a précédé *Hernani*, et c'est la première œuvre dramatique du poëte. Le *témoin* complaisant grâce auquel la vie de M. Victor Hugo sera aussi connue de la postérité que celle de Shakespeare est ignorée, ne nous a point ménagé la lumière sur ce grave sujet : « Le 1er juin 1829, il se mit à écrire; le 20 juin, au jour levant, il commença le quatrième acte, travailla de grande verve, passa la nuit et en écrivit le dernier vers au moment où le jour reparaissait. Tout l'acte avait été fait entre deux levers de soleil. Le 24 juin, la pièce était terminée. »

— Voyons, monsieur, dirait Alceste, le temps ne fait rien à l'affaire.

Marion de Lorme ne fut joué qu'en 1831, après *Hernani*. Ce fut un triomphe pour le poëte plus que pour le caissier. Aussi, dans l'une des parodies qu'on en fit alors, l'héroïne, au dénoûment, voyait passer dans le fond de la scène un grand sac vide au lieu de la litière du cardinal, et s'écriait d'une voix étranglée :

Regardez tous !... Voilà la recette qui passe !

Le drame fut moins heureux encore à la reprise de 1838, et ne le fut pas beaucoup plus en 1845. La reprise actuelle semble destinée à le dédommager enfin, tant le public contemporain, gorgé de réalisme, se montre affamé de poésie, et tant la Comédie-Française, dirigée par un habile homme et un éminent artiste, a mis de soin à en préparer le succès !

Cette œuvre est connue de trop ancienne date pour demander une appréciation détaillée. Elle a des beautés incontestables et de graves défauts. Avec moins d'éclat, de force, d'originalité que la plupart des autres pièces de Victor Hugo, avec un style surtout moins riche et moins hardi, et où il ne serait même pas très-difficile de trouver des vers suffisamment plats pour être sifflés par M. Vacquerie dans un ouvrage de l'école du bon sens, *Marion de Lorme* a plus de jeunesse, de franchise et d'émotion. Les trois premiers actes, trop épisodiques, compensent ce défaut par beaucoup de grâce, de vie, de mouvement et de variété. Les deux derniers sont sillonnés de superbes éclairs. Le rôle du marquis de Nangis, où cet autre Corneille « bloqué par Vidocq » s'est souvenu de don Diègue et du vieil Horace, et celui de son neveu Saverny, espiègle comme un page et brave comme son épée, léger, impertinent, étourdi, généreux et stoïque, type char-

mant et pétulant des raffinés de 1638, enlevé si lestement par M. Delaunay, forment le plus heureux contraste, et autour d'eux s'agitent vingt silhouettes à peine esquissées, mais d'un trait vif et juste.

Malheureusement, les principales figures du drame sont tracées avec l'exagération et le parti pris qui caractérisèrent dès le premier jour le talent de M. Victor Hugo. L'ouvrage, dans ses grandes lignes, est faux au point de vue historique comme au point de vue littéraire. Il est impossible de laisser repasser sans protestation sur la scène cette apothéose de la première *dame aux camélias*, dont la réhabilitation emprunte tous les charmes de la poésie et s'aide de tous les démentis donnés par le poëte à l'histoire. *Marion de Lorme* est le germe le plus puissant, sinon le premier, d'où sont nées au théâtre tant d'autres courtisanes rachetées par la passion. C'est elle qui donna cours à la thèse dangereuse dont le drame romantique a si cruellement abusé, et qui lui fournit, en un vers magnifiquement absurde (*Et ton amour m'a fait une virginité*), sa devise et son point de ralliement. M. Victor Hugo a eu beau jeter sur cette fange toutes les perles de sa poésie, il n'en a pu dissimuler entièrement la vue ni l'odeur : çà et là, le côté malpropre du sujet reparaît tout à coup en certains passages d'une crudité répugnante, comme dans les scènes entre Laffemas et Marion, où la Comédie-Française a rétabli les vers sacrifiés jadis par M. Hugo aux pudeurs pourtant bien accommodantes du parterre. Si du moins la courtisane était punie, repoussée à jamais dans sa honte et dans sa boue par Didier marchant au supplice! La légende assure qu'il en était ainsi dans le drame primitif. Ce fut, dit-on, madame Dorval qui arracha la scène du pardon au poëte. Assurément, cette scène est belle : elle tire des larmes aux personnes sensibles, et la critique, d'une voix à peu près unanime, a voté des remercîments, pour cette heureuse intervention, à la célèbre actrice, qui n'avait eu d'autre idée que de s'assurer un rôle triomphant jusqu'au bout. Pour moi, je crois fermement que l'instinct du poëte l'avait mieux servi que l'habileté vulgaire des gens du métier, et qu'en adoucissant la sévère grandeur du premier dénoûment par un pardon banal qui, dans son expression sans mesure, passe brusquement du mépris le plus violent à une sorte de déification, il a retiré à son œuvre ce qu'elle pouvait avoir de moralité.

Nous ne nous arrêterons pas à démontrer ce qu'il y a de faux et d'impossible dans cette conception d'un être infâme idéalisé et transfiguré par l'amour. A un point de vue plus particulier, ajoutons, sans appuyer, qu'il suffit de parcourir les chroniques du temps — les *Historiettes* de Tallemant des Réaux et les *Mémoires du chevalier de Grammont* — pour savoir combien diffère de l'original la Marion lyrique, sentimentale et convulsive du poëte, qui passe les quatre

derniers actes à se tordre les mains en se traînant à genoux devant tout le monde. Et Didier? Dans quel coin inexploré du dix-septième siècle M. Victor Hugo a-t-il pu découvrir le modèle de ce bâtard de 1830, doublure d'Antony, beau ténébreux, drapé dans son orgueil en plébéien révolté, perdu dans ses aspirations impuissantes, rêveur, verbeux, mélancolique et fatal, véritable héros de drame moderne, dont M. Mounet-Sully, par ses emportements sombres et son emphase un peu monotone, accentue encore le côté byronien, comme mademoiselle Favart met trop en relief elle-même les côtés dithyrambiques, fiévreux et excessifs de son rôle.

On pardonnerait beaucoup à Didier, s'il n'était si loquace. Tous les héros de M. Victor Hugo — Hernani, Ruy Blas, Triboulet — sont d'intarissables parleurs : Didier les dépasse tous, et dans les moments les plus dramatiques, alors que l'action devrait se précipiter au dénoûment, quand l'échafaud est là, il irrite la curiosité haletante du spectateur par ses interminables déclamations. Les images et les descriptions funèbres se succèdent dans sa bouche, les apostrophes et les prosopopées s'entassent les unes sur les autres ; il rit, il pleure, il chante, il philosophe, il pindarise, il rêve tout haut, il radote ; et quand le conseiller vient l'avertir :

> Messieurs, occupez-vous de passer ce grand pas,
> Pensez-y bien,

il lui répond, le malheureux, par un mot qu'il croit sublime, et qui fait frissonner le spectateur :

> Monsieur, ne m'interrompez pas !

En vain Saverny essaye quelques diversions timides, Didier le noie, le submerge sous une centaine d'alexandrins bien comptés. Au moment où le lecteur soulagé respire, Marion arrive, et le flux recommence : cinquante vers pour la maudire, — puis soixante pour lui pardonner ! Heureusement, neuf heures sonnent : Didier trouve encore moyen d'interpeller le peuple ; il faut le coup de canon final pour lui imposer silence, et Marion tombe accablée sous le poids de cette redoutable éloquence autant que sous sa douleur. — Ah ! maudit bavard, que l'heure de ton supplice a été lente à sonner !

La figure de Louis XIII et celle de Richelieu, qui ne paraît pas dans la pièce, mais qui la domine tout entière et passe au dénoûment, terrible comme la Fatalité antique, sous les rideaux fermés de sa grande litière rouge, d'où il laisse tomber les mots inexorables : « Pas de grâce, » ont été conçus avec la même exagération systématique. L'auteur n'y a cherché que des effets de théâtre, non la vérité. Il a si violemment enluminé ces deux physionomies historiques qu'il en a presque fait des types de fantaisie, en outrant jusqu'à

la caricature les traits de ses modèles. La critique actuelle, peu suspecte de fétichisme, mais éclairée par les travaux d'une histoire plus équitable et plus large, a pris elle-même la défense du grand cardinal et du roi qui eut le mérite de le supporter pour le bien de l'État, quoiqu'il ne l'aimât guère plus que M. Victor Hugo, contre ce travestissement. Il est certes permis, il est même naturel de ne pas aimer Richelieu ; il n'est pas permis de le calomnier : on peut être sévère, on ne doit pas être injuste.

Je ne m'arrête point aux invraisemblances : Nangis arrivant avec son peloton de hallebardiers, que les gardes eussent arrêté en route dix fois pour une, jusqu'à la chambre du roi ; Marion pénétrant au château de Chambord comme dans un moulin, et plus facilement qu'une Cora Pearl (destinée peut-être, ô misère! à devenir à son tour, dans un siècle, l'héroïne de quelque grand drame comme celui-ci) ne parviendrait au président de la république, etc. Je ne m'arrête pas davantage à la curieuse manie qui se trahit chez M. Victor Hugo dès le début de sa première pièce, et qui le pousse à faire entrer et sortir ses personnages par la fenêtre, en attendant qu'il les fasse entrer par la cheminée et sortir d'une armoire. Un défaut plus grave, c'est que les cinq actes de *Marion de Lorme* déroulent sous nos yeux autant de tableaux distincts et complets par eux-mêmes, désignés par un titre spécial, où le poëte s'attarde et s'oublie quelquefois, où l'action même semble dévier et se déplacer, et dont on pourrait dire, comme de l'*Astrate* de Quinault, que « chaque acte en la pièce est une pièce entière. » Mais ce défaut de composition, racheté par la richesse des détails, se transforme en jouissance pour le spectateur. Grâce à la vérité parfaite de l'ameublement, du costume, du décor, de toute la mise en scène, on y assiste comme à une évocation d'un siècle évanoui, où se promènent des portraits du temps descendus de leur cadre. En dépit des erreurs et des anachronismes, la chaleur du drame entraîne, et le merveilleux ensemble d'une représentation où les rôles subalternes sont tenus par les premiers sujets achève l'illusion.

Pourquoi M. Victor Hugo, qui fait tant de choses, ne fait-il plus de drames? Comment n'est-il pas tenté, par le retour du public, de revenir lui-même au théâtre, qu'il a quitté depuis trente ans? A-t-il peur de compromettre ces triomphes d'arrière-saison? De telles craintes ne sont point dans sa nature. A défaut de drame, nous aurons du moins prochainement, si l'on en croit les bruits qui courent, le roman de *Mil sept cent quatre-vingt-treize*. Après avoir vu comment M. Hugo juge Richelieu, il sera piquant et instructif de voir comment il apprécie les *hommes rouges* de la Terreur.

VICTOR FOURNEL.

LES ÉTAPES DE L'OPINION[1]

Ce livre n'aura qu'un mérite, mais il l'aura. Il porte exactement le titre qui lui convient, dit loyalement ce qu'il veut dire, et ne promet rien au delà de ce qu'il peut tenir. Les étapes de l'opinion, cela n'engage à rien autre chose, en effet, qu'à retracer la marche de l'esprit public à travers les catastrophes déchaînées sur nous depuis la dernière guerre, sans autre parti pris que de dire le vrai et de servir au bien. Plus le récit sera rapproché des événements qu'il rappelle, plus on aura chance de les y retrouver vivants, expliqués, contredits, éprouvés, comme l'or, à cette flamme salutaire de la polémique, qui permet de poinçonner pour l'histoire les faits et les personnages contemporains. Écrites quinzaine par quinzaine, et déjà favorablement accueillies du monde politique sous leur forme passagère, ces pages sont frappées, une à une, à la mobile empreinte des passions qui ont agité notre pays pendant tout une année. Et quelle année! celle qui va du lendemain de la Commune aux vacances parlementaires de 1872, et de la chute de M. Delescluze à la candidature présidentielle de M. Gambetta. Peut-être n'entreprendrions-nous pas aujourd'hui ce long et douloureux compte rendu; peut-être même aurions-nous à modifier tel jugement sur les hommes ou telle appréciation sur les choses; mais puisque le voilà fait, et qu'il est, après tout, l'œuvre d'un conservateur, d'un libéral, et surtout d'un patriote, mieux vaut qu'il reste tel que nous l'avons conçu, et dans sa verdeur de premier jet.

Montaigne, parlant des voûtes croûlantes des thermes de Caracalla

[1] Sous ce titre : *les Étapes de l'opinion*, la librairie Didier mettra en vente, lund i prochain 3 mars, un volume de M. Léopold de Gaillard, composé des *Quinzaines politiques* publiées ici même depuis la reprise du *Correspondant*, du 25 juin 1871 jusqu'au 25 juillet 1872. C'est l'histoire d'une des années les plus troublées et les plus décisives de la triste période où nous sommes, écrite quinzaine par quinzaine, sous la dictée des événements et du milieu des groupes politiques les plus mêlés au mouvement. L'auteur a pensé que l'avant-propos mis en tête de ce volume revenait de droit aux lecteurs du *Correspondant*.

à Rome, dit admirablement : « On en voit encore la chute toute vive! » C'est aussi hélas! une vue sur les ruines que nous offrons à nos lecteurs, mais non sans des lueurs de renaissance et sans quelque plan de reconstruction.

La malédiction de Babel semble peser sur notre infortuné pays. La France se relèverait trop vite et trop haut, si tous ses enfants parlaient la même langue. Non-seulement le parti révolutionnaire et le parti conservateur s'y livrent bataille à outrance, mais les conservateurs ne semblent plus capables de s'entendre entre eux, et lorsque, d'aventure, il leur arrive d'entrer en majorité dans une Assemblée, on les voit aussitôt s'éparpiller en petits groupes et travailler à s'annihiler mutuellement. Sous la restauration, cette incurable folie d'épuration a produit le mouvement et le gouvernement de 1830; sous la révolution de Juillet, elle a produit la révolution de 1848. Deux fois depuis cette seconde leçon, le suffrage universel, mis en face du plus extrême péril social, a fait appel aux hommes d'ordre pour sauver le pays. Deux fois, en 1849 et en 1871, les hommes d'ordre sont accourus, mais pour ne montrer, avec tout le zèle et toute l'honnêteté de leurs intentions, que le désaccord de leurs doctrines et l'impuissance de leurs combinaisons.

C'est surtout, me crie-t-on, la faute du gouvernement! — Eh! qui dit le contraire? Mais depuis quand, dans une démocratie, le gouvernement peut-il être distinct du pays dont il procède et dont il dépend? A moins de ne représenter que la violente et passagère usurpation d'une minorité, qu'est-ce, de nos jours, que le pouvoir exécutif, sinon le parti conservateur lui-même, élevé à sa plus haute puissance? Le nom ne fait rien à l'affaire. C'était vrai de l'empire, c'est vrai du régime actuel, ce sera vrai des régimes à venir. Nous n'aurons désormais que des gouvernements consentis par le grand nombre, et faits à l'image et ressemblance de leur créateur. Tout peuple a le gouvernement qu'il mérite, a-t-on écrit depuis longtemps. Cet adage est plus que la vérité, il est l'évidence même dans les pays de suffrage universel.

Dès lors nous avons à perdre notre habitude invétérée de dire à tout propos, et pour toute excuse : C'est la faute du gouvernement! Sachons prendre le langage des peuples libres, puisque nous en avons pris les agitations et les périls. Subissons la loi que nous nous sommes imposée. Désormais tout est de notre faute, parce que tout est de notre fait. Le gouvernement c'est nous, et l'administration c'est encore nous. Notre prospérité comme notre infortune, c'est de nous seuls, après Dieu, qu'elles dépendent.

Osons donc, une bonne fois, nous l'avouer à nous-mêmes : si l'union qui fut réalisée un jour devant l'envahisseur a été rompue; si

nous restons plus que jamais divisés, c'est-à-dire en déroute sociale après la déroute militaire, c'est que nous le voulons bien ainsi, c'est que les partis ont de nouveau imposé à l'opinion un moment affranchie la tyrannie de leurs rancunes et l'aveuglement de leurs prétentions. Quand les partis se taisent ou suivent, entraînés, le courant national, il y a de grands jours pour la France, même dans sa détresse; il y a des jours de salut public, comme le 8 février 1871. Mais, dès que le calme ayant semblé revenir, ils tendent à reprendre la direction des esprits et des affaires, le trouble et l'oubli du pays s'en emparent avec eux, et nous sommes là à nous disputer la France, sans songer à nous demander si la France est encore à nous, et s'il peut y avoir une longue vie pour elle sous la honte et dans les frontières de la défaite!

Ah! ne perdons pas notre temps à faire le procès des partis. Ce n'est pas le défaut de pièces qui nous arrêterait, c'est la conviction de l'inutilité absolue de nos jugements et de nos conseils. Ne voyons-nous pas, depuis quatre-vingts ans, que chacun d'eux excelle à se proclamer sans péché et à rejeter sur son voisin l'écrasant fardeau de ses fautes? Puisque nous avons assez perdu l'estime de nous-mêmes pour n'être plus capables de nous convaincre les uns les autres, laissons-nous convaincre au moins par nos ennemis. Ils savent, eux, et mieux que personne, qui leur a livré les clefs de la patrie.

Dans le premier fascicule du rapport sur la guerre franco-allemande publié par le grand état-major prussien, M. de Moltke, après avoir montré les tristes effets produits sur nos mœurs militaires par les lois et le favoritisme de l'empire, ajoute : « L'état politique du pays entrait assurément pour une large part dans cette situation générale. Les continuels changements dans la forme du gouvernement avaient surtout détruit, dans l'armée comme dans la nation, ces sentiments de fidélité, d'attachement à une dynastie héréditaire qui, dans les autres pays, préviennent ces funestes commotions de la chose publique. L'officier français, le soldat même, sert son pays et le sert avec un entier dévouement; mais il n'éprouve plus pour le représentant suprême d'un pouvoir constamment transformé ce pur sentiment du devoir qui pousse à tout sacrifier, sans arrière-pensée, au principe de l'autorité légale[1]. »

Ailleurs, le même auteur constate avec la même sobriété de phrases et la même solidité d'observations que, depuis le commencement du siècle, « la France passe alternativement de la république à la monarchie et aux diverses dynasties de prétendants. »

[1] *La Guerre franco-allemande de* 1870-71, rédigée par la section historique du grand état-major prussien, traduction par E. Costa de Serda, capitaine d'état-major français.

Voulez-vous entendre parler maintenant M. de Bismark, l'homme d'État expliquant pourquoi nous restons isolés dans le monde, après l'homme de guerre constatant la décadence de notre esprit militaire? « Si le peuple français, répondait-il au général de Wimpfen qui s'efforçait d'obtenir de moins dures conditions pour l'armée de Sedan, était un peuple comme tous les autres, s'il avait des institutions solides; si, comme le nôtre, il avait le culte et le respect de ses institutions; s'il avait un souverain établi sur le trône d'une façon stable...; mais en France, depuis quatre-vingts ans, les gouvernements ont été si peu durables, si multipliés, ils ont changé avec une rapidité si étrange que l'on ne peut compter en rien sur votre pays, et que fonder des espérances sur l'amitié d'un souverain français serait, de la part d'une nation voisine, un acte de démence; ce serait vouloir *bâtir en l'air*[1]. »

Arrogante leçon à rappeler, n'est-ce pas? mais salutaire peut-être, puisqu'on l'a si vite mise en oubli. Oui, voilà bien où nous ont conduits nos quatre-vingts ans de discordes ; voilà le brillant résultat de la guerre des partis ! Quel journal utile on ferait et quelle œuvre de patriotisme viril, rien qu'en nous faisant connaître les jugements de la presse germanique sur le voisin qu'elle n'a pas cessé d'appeler, quoique vaincu et gisant sur le sol, le vieil ennemi !

Nous sommes de ceux, nous l'avouons, qui sous le régime du suffrage restreint ont appelé le suffrage universel, et qui, sous le régime du suffrage universel administratif, ont combattu pour le suffrage universel libre. Nous ne renions rien de ces deux antécédents. Ce que nous demandions au vote de tous, c'était de nous donner la représentation de la France au lieu de la représentation des partis, et d'imposer enfin à la politique la règle unique, incontestée et souveraine de la volonté nationale. Il nous était révélé depuis longtemps que les délimitations qui séparent en petits camps irréconciliables les classes éclairées, ne pénètrent pas bien profondément dans les masses, et que d'autres questions allaient apparaître qui relégueraient à l'arrière-plan nos insolubles querelles d'écoles. Quelque chose de périlleux peut-être, mais à coup sûr de grand et de nouveau devait sortir, suivant nous, de ce fond encore inexploité. Il n'en est sorti, hélas! que la fièvre socialiste et l'infection césarienne : mais cela ne suffit-il pas pour tracer aux anciennes classes dirigeantes toute une nouvelle politique, et leur montrer les nouveaux devoirs à côté des nouveaux dangers?

Sans doute le suffrage universel, lancé dans le monde sans préparation et mis sous l'empire à l'école du gouvernement personnel,

[1] *La Journée de Sedan*, par le général Ducrot.

n'a guère laissé voir, jusqu'à ce jour, que ses écarts ou ses défaillances. En vingt-quatre ans d'existence, il nous a donné quatre ans de convulsions et vingt ans de despotisme. Emporté par la passion révolutionnaire, il va tout naturellement jusqu'au club des jacobins; ramené aux nécessités de la conservation, il n'a pas encore dépassé, en bien ou en mal, le niveau des anciennes chambres censitaires. Mais laissez-le libre et laissez-le durer, vous le verrez affirmer de plus en plus sa prétention de refaire tout l'État d'abord, puis tout l'ordre social lui-même selon ses plans, je veux dire selon ses intérêts. Il exigera tout un système d'impôts à lui, un enseignement à lui, une administration à lui, une armée à lui, une justice à lui, des travaux publics à lui et jusqu'à une politique étrangère à lui. Expliquez-lui, tant que vous voudrez, qu'il vous faut sur l'échiquier représentatif, ici une droite extrême, là une droite modérée, à côté un centre droit, pas loin de là un centre gauche conservateur, puis un autre centre gauche plus décidément républicain, puis une gauche jacobine, puis une extrême gauche socialiste ; ajoutez, si vous le jugez utile, le dénombrement des monarchies et des républiques qui répondent à ces fractions et à ces fractions de fractions..... et vous n'aurez rien fait qu'une conférence de plus sur les avantages et les inconvénients du régime parlementaire.

Un corps électoral composé de neuf à dix millions de citoyens égaux en droits ne comprendra et n'adoptera jamais qu'une politique intéressée dans son but et simple dans ses moyens. Quel plus grand intérêt que la domination à conquérir? quoi de plus simple que le pouvoir absolu d'un seul homme se donnant par excellence pour l'homme des classes les plus nombreuses? Aussi est-ce bien là la vraie pente et le vrai péril du suffrage universel.

Mais, comme le droit de vote reconnu à tout le monde est une de ces concessions qui, une fois lâchées, ne se reprennent plus, et qu'en dépit des réformes qu'il est indispensable d'apporter le plus vite possible à l'exercice de ce droit, les masses ouvrières et rurales se sentiront de plus en plus maîtresses du scrutin, il en résulte que si les classes aisées veulent rester dirigeantes, elles devront s'occuper, toute autre affaire cessante, du peuple et des questions populaires. Il en résulte surtout qu'elles devront tout d'abord rétablir la paix et l'ordre dans leurs rangs. Or cet accord nécessaire entre les conservateurs, c'est la condamnation à court terme de l'esprit de parti, et c'est là le service que, pour notre part, nous avons toujours attendu du suffrage universel. Non, certes, que ce service ne soit et ne nous paraisse chèrement payé! Nous aurons à lutter incessamment, par l'instruction chrétienne, par le dévouement, par les lois, contre les

doctrines de nivellement et de partage qui ont de tout temps séduit et perdu les sociétés démocratiques. Mais du moins nous lutterons tous ensemble. La « bataille de la vie, » dont parlent tant les physiologistes contemporains, sera devenue une fatalité sociale. Adieu les brillants tournois de paroles et les compétitions de portefeuilles entre les grands représentants des classes moyennes! C'est pour les autels et les foyers, c'est contre les mandataires aveugles des « nouvelles couches sociales » qu'il faudra combattre. Ayez donc le cœur de rester divisés devant une telle cause et de tels ennemis!

Sous ce régime qui a commencé, sans que les conservateurs aient l'air de s'en douter assez, le 24 février 1848, une seule question politique restera à l'ordre du jour : quel est le gouvernement capable d'assurer à la fois le plus de satisfactions légitimes aux intérêts du grand nombre et le plus de sécurité aux intérêts de tous? Celui-là sera, de par la nécessité qui fait loi, le vrai gouvernement de l'époque.

Ce choix du meilleur gouvernement, bien que n'ayant plus le don de nous passionner exclusivement, ne saurait cependant nous sembler de petite importance. Si peu que la république, telle que voudraient la faire tant d'honnêtes esprits, diffère de la monarchie, telle que nous la comprenons, il ne sera jamais indifférent que le représentant suprême de l'ordre soit héréditaire ou renouvelé tous les quatre ou cinq ans par l'élection. Si le pays acquiert assez de confiance en lui-même, si la fusion du parti républicain dans le parti conservateur peut s'opérer, si nous nous sentons assez d'énergie et de bon sens pour dompter les convoitises qui ont de tout temps confondu la République avec la révolution en permanence, alors le pays gardera la République ; non parce qu'il la préfère à tout autre gouvernement, non parce qu'il la ferait s'il ne la trouvait pas faite, mais précisément parce qu'elle est faite et qu'il redoute, non sans raison, d'échanger un connu peu séduisant contre un inconnu redoutable.

En ce cas, nous demanderions aux pouvoirs publics d'organiser tout de suite la république des conservateurs, ce qui est encore le plus sûr moyen d'avoir la république conservatrice.

Mais si, comme le passé nous le démontre, le pays ne veut se sentir rassuré qu'en revenant à la monarchie, nous lui demanderions sans hésiter de franchir la double étape de décembre 1851 et de juillet 1830, pour remonter jusqu'à la monarchie du principe monarchique. Sans doute il y aurait bien des préventions à laisser en route, peut-être même bien des obstacles à écarter ; mais aussi en signant l'accord entre l'autorité traditionnelle et les justes droits de l'opinion,

c'est la paix sociale qui serait signée. Au moment où le suffrage universel livre le sort de la propriété à la foule des électeurs non propriétaires, il y aurait sagesse à montrer, à côté de la représentation inviolable du pays, l'hérédité inviolable du trône garantissant tous les droits, tous les patrimoines, toutes les libertés.

Quelque décision qui soit prise, le moment sera venu pour tout bon citoyen de se soumettre, comme on ne cesse de le promettre depuis 1789, à la volonté de la nation.

II

L'Assemblée de Versailles, que le parti républicain tout entier se montre si pressé de renvoyer devant les électeurs, a cependant rendu deux services signalés à la république. Le premier a été de ne pas la supprimer, le second de ne pas la proclamer. Supprimée avant la paix ou après la Commune au profit de la monarchie, la république était condamnée à rester longtemps ensevelie sous nos désastres. Proclamée à un moment quelconque depuis deux ans, elle eût changé en pire notre attitude devant l'Europe, poussé plus hardiment notre situation intérieure vers la révolution, appelé une nouvelle assemblée radicale, abattu M. Thiers, divisé l'armée, manqué les emprunts, ramené les Prussiens, offert un large but aux coups de l'opinion, et en définitive elle serait tombée au bout de quelques mois d'angoisses devant une dictature de salut public. Quelle reconnaissance ne mériterait pas aujourd'hui de la part des républicains, celui qui aurait empêché la république de naître le 4 septembre 1870 ! que d'objections évitées, que de preuves d'incapacité épargnées, quelles responsabilités rejetées, quelle attitude plus correcte devant les contemporains et devant l'histoire, si l'on avait su se résigner à s'appeler, jusqu'à la réunion de l'Assemblée, du seul nom douloureux et sacré de gouvernement de la Défense nationale ? En bonne justice, la même reconnaissance serait due à ceux qui se sont obstinément refusés depuis deux ans à laisser la république s'installer au chevet de la France et se charger seule de sa guérison.

Nous ne pouvons oublier si vite qu'au 4 septembre, les mêmes hommes qui nous reprochent aujourd'hui d'hésiter devant la république définitive s'étaient faits fort, au nom de cette même république, de nous venger de l'invasion et de nous préserver de la conquête. « Le peuple, nous disait-on, a devancé la Chambre qui hési-

tait. *Pour sauver la patrie en danger, il a demandé la république. La république a vaincu l'invasion en* 1792, *la république est proclamée !*[1] » Tel fut le seul titre légal du pouvoir qui s'éleva sur les ruines de l'empire, tel fut aussi le solennel engagement contracté devant le pays. Tous les discours, toutes les dépêches du gouvernement et de ses innombrables délégués pendant ce long et sinistre hiver n'en ont été que la paraphrase quelquefois éloquente, souvent ridicule, toujours cruellement démentie par les événements. On nous objecte aujourd'hui que personne, à ce moment, n'a songé à s'opposer à cette usurpation. Ajoutez même, si vous voulez, que tout le monde vous a aidés à organiser la défense, et vous n'aurez fait qu'apporter contre votre désastreux coup de main un argument de plus. On nous promettait la victoire au nom de la république, nous en avons accepté la promesse au nom de la France, et rien, suivant nous, n'eût empêché la France et la république de rester indissolublement unies, si, par nos efforts et par les vôtres, l'étranger eût été rejeté au delà du Rhin. Au lieu de la victoire, hélas! c'est la déroute qui a répondu ; au lieu de la France vengée, nous restons en face de la France démembrée; au lieu de susciter les miracles de patriotisme qu'elle annonçait, la république, par elle-même et toute seule, n'a suscité que Garibaldi, c'est-à-dire la révolution en armes, c'est-à-dire la Commune en province, en attendant la Commune à Paris. En fait de levée en masse, nous avons vu la levée en masse des radicaux contre les prêtres et la chasse aux places, plus courue que la chasse aux uhlans. Que l'empire fût déclaré déchu après Sédan, c'était justice autant que nécessité. Mais que le triomphe d'un parti se soit étalé brutalement, pendant cinq mois d'agonie, à côté du triomphe des Prussiens, c'est là le scandale, c'est là le crime envers la patrie. Que voulez-vous qu'on pense après cela des serments de victoire du 4 septembre, de ceux qui les ont multipliés, et de la forme politique qui en était le gage?

Il y a plus, puisque nous en sommes réduits à prendre un gouvernement pour une situation, comme on prend un habit pour le temps qu'il fait, qu'aurait-on à répondre à celui qui viendrait dire : « On a essayé, pour repousser l'invasion, de la légende de 92 ; essayons, pour relever plus vite notre pays devant l'Europe, de l'histoire de 1814. On sait qu'à cette époque la France ne fut ni morcelée ni écrasée de contributions de guerre. On rendit aux Bourbons la France de 1792, telle qu'ils l'avaient faite et qu'ils l'avaient laissée. On la leur rendit même agrandie de la Savoie, que nous devions

[1] Proclamation du 4 septembre 1870.

perdre après les Cent jours, et que le second Empire devait racheter au prix de l'unité italienne reconnue et de l'indépendance du pape sacrifiée. En quelques mois le territoire était libéré de l'occupation étrangère, et la France, brisée en Russie, en Espagne, à Leipzick, et sur les glorieux champs de bataille de la Seine et de la Marne, la France, à la veille de provoquer de nouveau la coalition par le retour de l'île d'Elbe, remontait à son rang au milieu des grandes monarchies de l'Europe. L'histoire aurait-elle aujourd'hui à s'expliquer un tel miracle, si nous avions alors proclamé la république ou établi une monarchie qui ne fût pas la monarchie traditionnelle? Eh bien, le moment est venu d'en appeler aux grands remèdes, nous adjurons les républicains de nous aider dans cette épreuve de la paix comme nous les avons aidés dans l'épreuve de la guerre. Si nous réussissons, ce sera pour le salut du pays. Si, comme eux, nous devons être déçus par l'événement, on aura le droit de mettre notre solution de côté et de chercher autre chose. »

Ce discours, qui paraîtrait insensé à tant de monde, ne serait pas peut-être sans quelques chances d'être compris par le pays. Les gouvernements ne sont désormais que de simples candidats. Celui-là aura le plus de titres, qui aura rendu le plus de services ou répandu le plus de promesses. Seulement il y a lieu de se méfier de ce dernier moyen. S'il est facile et fréquent de s'élever par les promesses prodiguées, il est ordinaire et même inévitable de tomber par les promesses mal tenues. Aux hommes du 4 septembre comme à l'empire, le sentiment national répètera longtemps ce cri, qui a retenti naguère du haut de la tribune : *Vare, redde legiones!*

Une autre cause qui aliène plus justement encore au parti républicain la confiance des conservateurs, c'est sa haine vraiment enragée contre le christianisme. Plutarque raconte qu'on vit, un jour, dans les rues de Rome, une scène qui fit sensation, même pendant la tyrannie de Sylla. Un jeune homme poussait devant lui un malheureux, les mains liées derrière le dos, et le frappait cruellement à coups de verges. Le patient était un des citoyens les plus estimés de la cité. A ceux qui osaient demander la cause d'un traitement si inhumain, Catilina, — car c'était lui, — montrait un édit du dictateur qui lui livrait la personne et la vie de sa victime. L'ayant ainsi promenée longtemps au milieu des huées de la foule, le bourreau finit par l'étendre sur le sol, et l'égorgea lentement avec les raffinements de la plus horrible cruauté[1]. Un spectacle, qui n'est pas sans analogie avec celui-là, nous est donné de nos jours. Catilina,

[1] Plutarque, Vie de Sylla. Cicéron, *de Petitione consulatus.*

c'est l'éternelle démagogie, et la victime, c'est le clergé. L'empire avait permis de l'outrager et de le battre, mais, c'est une justice à lui rendre, il n'aurait pas permis de l'assassiner. Seulement, comme la promenade et les huées duraient depuis plusieurs années, le respect et la pitié avaient péri dans le cœur du peuple, et Catilina n'attendait que les heureux jours de la Commune pour se baigner avec délices dans le sang des prêtres.

Eh bien, nous le déclarons aux hommes de la gauche qui ont le courage de répudier cette politique de l'assassinat en plusieurs actes, on ne vit pas avec cette rage homicide dans le cœur, on ne s'impose pas au pays en se faisant une odieuse habitude de braver l'indignation des gens honnêtes. S'il est vrai, comme ils tiennent tant à le faire croire, que la république ne peut exister en paix avec la religion, avec nos prêtres, avec les frères de nos écoles, avec les sœurs de nos hôpitaux, c'est bien tant pis pour elle! Cela prouve que son jour n'est pas encore venu, et même qu'il ne doit jamais venir.

Il n'y a donc que périls pour les républicains à presser la proclamation définitive de leur gouvernement par les pouvoirs légaux. On en trouvera plus d'une raison générale dans les pages qui vont suivre; mais nous avons tenu à signaler ici les deux raisons qui tiennent au parti lui-même et à son attitude présente devant l'opinion. Responsable du 4 septembre et de ses suites, responsable de ses doctrines, de ses journaux, de son personnel depuis Versailles jusque dans le dernier village du Var ou des Pyrénées-Orientales, il est condamné à ruiner par avance le culte dont il prétend rester le pontife. Rien ne sauvera la république, si elle devient sa chose comme elle est malheureusement son œuvre. Ce qu'il y a de république dans nos Codes, dans notre suffrage universel, dans le désaccord trop apparent entre les diverses solutions monarchiques, suffit au pays. Ne lui demandez pas d'égaler votre fanatisme, il prendra peur, non sans motif, et voudra retourner à la dictature. A la fin du dernier siècle, la république croyait avoir rompu pour jamais avec la royauté par le crime du 21 janvier; elle n'avait rompu qu'avec les lois éternelles de la justice et de l'humanité. Échappée aux mains forcenées des terroristes, on la vit se rapprocher de plus en plus des conditions de la monarchie, depuis les deux Conseils qui remplacèrent la dictature de la Convention, jusqu'au pouvoir consulaire décennal qui fut le vestibule de l'empire. En 1848, après un interrègne d'un demi-siècle, la république n'a mis que trois ans à passer des barricades de juin au coup d'État de décembre. Depuis le 8 février, elle vit uniquement de l'adhésion inespérée de M. Thiers : si le parti républicain s'en mêle, qu'il soit bien sûr d'une chose, c'est que les lois de

l'histoire et le tempérament national ne vont pas changer sous sa main comme les arrêts du suffrage universel, et que plus il réussira, plus il sera près d'être précipité.

En te voyant monter, je mesurais ta chute!

S'il est vrai que la vérité loyalement cherchée et convenablement dite soit la première dette d'un citoyen libre envers le souverain et son héritier, ceux qui ouvriront ce volume voudront bien reconnaître que notre dette est payée. Aujourd'hui, en effet, le souverain, c'est l'Assemblée jointe à M. Thiers, et l'héritier naturel, c'est le parti républicain. Nous n'avons cessé d'avoir sous les yeux ces deux représentations du gouvernement, l'un d'aujourd'hui, l'autre de demain, et de ne ménager à personne, tantôt le blâme, tantôt les encouragements. L'héritier naturel, surtout, ne donnant pas que des espérances et se trouvant encore assez jeune pour qu'on puisse espérer le corriger, a dû recevoir la plus large part de nos critiques. Si le grand nom d'histoire pouvait être prononcé à propos de cet humble livre, ce serait l'histoire parlementaire d'une année sur laquelle le pays avait tant besoin de compter, et qui n'a pas justifié les espérances du pays. A qui la faute? Par quelle fatalité les deux forces de l'ordre, l'Assemblée et le pouvoir exécutif qu'elle a créé ont-elles marché si rarement d'accord? Ce n'est pas à l'esprit de parti, c'est à l'opinion seule que j'ai voulu le demander. Je n'ignore pas que c'est là le vrai moyen de ne satisfaire ni l'un ni l'autre des contendants; mais je sens bien que c'est, pour qui veut se mêler de politique, le seul moyen de vivre en paix avec sa raison et avec sa conscience. Mettre tout acte, tout discours, tout projet en contact immédiat avec l'opinion publique, tout rapporter à la seule mesure de l'intérêt public, tel est le procédé qui est le nôtre et que nous nous permettons de recommander à nos confrères.

En ce siècle où l'apparence des choses se modifie si vite et si souvent, il y a cependant un fond qui ne varie pas et que l'observateur désintéressé retrouve sans peine sous le flot changeant des événements et des systèmes. L'opinion de notre temps ressemble à un fleuve dont le cours est incessamment bouleversé par les torrents qui tombent de droite et de gauche, troublant la limpidité de ses eaux, le poussant hors de son lit par-dessus les digues, créant partout des obstacles, des remous, des contre-courants. On ne sait plus, tant il est vaste et débordé, de quel côté il se dirige. C'est une mer plutôt qu'un fleuve. Mais sous le tumulte de l'inondation, le courant insensible et profond n'en persiste pas moins, et toute

la masse effroyable des eaux s'écoule vers l'Océan par une pente qu'on ne voit plus, mais qui agit irrésistiblement. A travers nos essais si contradictoires et si calamiteux de monarchies et de républiques, de licence et de pouvoir absolu, l'opinion a aussi son grand courant que rien ne détourne et qui n'a jamais laissé subsister une heure devant lui les vains ouvrages élevés pour lui barrer le chemin. C'est sur ce courant de l'esprit public que doivent s'embarquer tous les bons citoyens, car il porte seul les destinées de notre vaillant et malheureux pays. Aidons-le tous dans cette navigation pleine à la fois de périls et d'espérances. Ceux-là seulement seront comptés parmi les ouvriers de la régénération nationale qui auront tenu leur cœur détaché de tout, excepté de la patrie. Puisse Dieu nous guider tous ensemble vers ces horizons de terre promise que nos pères avaient entrevus des hauteurs de 89, et nous rendre dignes, sinon d'en prendre possession nous-mêmes, au moins d'y introduire un jour nos enfants, mieux conduits, plus unis, et, pour tout dire en un mot, plus patriotes que nous n'avons su l'être!

LÉOPOLD DE GAILLARD.

REVUE CRITIQUE

I. *Les Vies de quatre grands chrétiens français,* par M. Guizot. 1 vol. — II. *Histoire de la révolution de* 1848, par M. H. Gradis. 2 vol. — III. *Histoire de Grégoire VII,* par M. Villemain. 2 vol. — IV. *Essais sur l'instruction publique,* par M. Charles Lenormant. 1 vol. — V. *Les Enfants,* par M. Champfleury. 1 vol. — VI. *Récits de l'invasion dans l'Orléanais,* par M. Aug. Boucher. 1 vol. — VII. *La Marine française et la Marine allemande pendant la guerre de* 1870-1871, par M. Ed. Chevalier. 1 vol.

I

Est-ce Plutarque, avec ses « Vies parallèles » des grands hommes de la Grèce et de Rome qui a donné à M. Guizot l'idée du livre dont il vient de publier un premier volume[1]? S'il en est ainsi, si c'est le rhéteur grec qui a suggéré à l'auteur de l'*Histoire de la civilisation en France* les rapprochements au moins étranges qu'il nous offre ici, il faut convenir que le voilà bien distancé! Il y a autrement loin, en effet, de saint Louis à Calvin et de Duplessis-Mornay à saint Vincent de Paul, que de Lycurgue à Numa, par exemple, ou d'Alcibiade à Coriolan. La pensée de faire faire ainsi vis-à-vis à un protestant par un catholique, à un hérétique par un saint, est tellement singulière au premier aspect, que, d'un écrivain moins grave, on la prendrait pour une gageure, et d'un homme moins respectueux des croyances d'autrui, pour une insulte au catholicisme. Comment! mettre sur la même ligne, dans l'ordre du mérite religieux, l'honnête mais dur serviteur d'Henri IV et le doux et compatissant instituteur des filles de la charité; placer sur les mêmes autels le grand roi qui mourut pour sa foi et le prêtre sacrilége qui renia la sienne : n'est-ce pas de la profanation, de la promiscuité religieuse, quelque chose, dans une gamme moins légère seulement, comme le ballet de Voltaire où l'on voit

Le pape et Mahomet dansant un cotillon.

[1] *Les Vies de quatre grands chrétiens français. — Saint Louis et Calvin. — Saint Vincent de Paul et Duplessis-Mornay.* — 1er vol. : Saint Louis et Calvin. Librairie Hachette.

Cependant, comment prêter une intention blessante pour l'Église catholique à l'éminent historien qui l'a si souvent défendue contre les imputations des ignares ou des malveillants? On peut trouver bizarre et malsonnante la prétention d'établir des rapports entre des vies aussi différentes par l'inspiration et les œuvres que celles des hommes qu'il est allé chercher si loin l'un de l'autre ; mais tout ce qu'a fait, dit et écrit l'auteur défend d'y voir une pensée hostile à l'Église. Le fait en lui-même, si l'on se reporte aux circonstances dans lesquelles ce livre a été publié d'abord, semblera même peut-être, au lieu d'un outrage, un hommage au catholicisme. Ce n'est pas en France qu'il a vu primitivement le jour, ni en français qu'il a été composé. Rédigées premièrement en anglais, et éditées à Londres, ces Vies parallèles ont été destinées à des protestants. Or pour qui sait ce qu'a été et ce qu'est encore le catholicisme aux yeux de la plupart des protestants anglais, l'admission par eux d'un nom catholique sur la liste des vrais chrétiens est un prodige de libéralisme religieux, et il n'y a pas d'exagération à dire que l'écrivain qui est parvenu à faire lire par des yeux si prévenus les vies loyalement racontées de nos saints a réalisé un grand progrès d'opinion de l'autre côté de la Manche. Qu'était-ce, il n'y a pas longtemps encore, et qu'est-ce même aujourd'hui, non-seulement pour les descendants des farouches puritains, mais pour les plus traitables partisans de l'Église établie, que le plus grand des catholiques? Un esprit borné et servile, un idolâtre, un fétichiste, doublé à l'occasion d'un fanatique sanguinaire. Montrer à des esprits imbus de tels préjugés qu'ils sont dans une erreur profonde, leur prouver qu'il y a eu, qu'il peut y avoir, qu'il y a sans doute dans cette Église tant décriée, des hommes dignes de vénération, de reconnaissance et d'amour, n'est-ce pas leur avoir rendu un véritable service? Qu'à l'aide de l'autorité dont son nom jouit en Angleterre, M. Guizot ait fait lire par des Anglais aveuglés de haines religieuses des vies que, présentées par une autre main, ils auraient repoussées; qu'au moyen de quelques biographies protestantes, il ait fait entrer dans ce monde séculairement fermé à tout ce qui vient de l'Église un certain nombre de biographies catholiques, ainsi que sous un pavillon allié un capitaine de navire introduit dans un port des productions prohibées, il n'y a évidemment qu'à s'en réjouir.

Donc, envisagé de ce côté, le nouvel ouvrage de M. Guizot n'a rien qui doive nous en faire regretter l'apparition ; c'est un des symptômes du changement considérable, et heureux au fond, survenu dans les dispositions des protestants, et une preuve de l'apaisement et de l'élargissement d'idées que le temps et l'étude ont produits dans cette fraction détachée de l'Église chrétienne. En réalité, et bien involontairement sans doute, l'auteur a fait auprès de ses coreligionnaires une apologie du catholicisme. On nous affirme, et nous le croyons volontiers, que la lecture de ce livre a été salutaire à plus d'une âme au delà du détroit. Chez nous, outre l'inconvenance

dont nous avons droit de nous plaindre, elle peut avoir un danger que nous avons le devoir de signaler.

Ce danger n'est pas dans les Vies prises en elles-mêmes (Nous n'avons lu encore que celles de saint Louis et de Calvin) : la première, sauf quelques pages, pourrait presque être signée par un catholique ; la seconde, quelque soin que l'auteur ait pris à embellir Calvin, ne le rend nullement sympathique. Le danger du livre vient donc d'ailleurs : il se révèle dès la préface. Qu'y laisse voir l'auteur? Le projet d'abattre et de ruiner le catholicisme? Non — c'est là un espoir dont ne se bercent plus les protestants de quelque intelligence — mais la prétention d'élever le protestantisme à son niveau, de le présenter comme l'une des deux formes primordiales du christianisme, enfin de se mettre avec lui sur un pied d'égalité complète.

Le christianisme, dit M. Guizot, a deux caractères essentiels, l'*universalité* et la *variété*. « L'universalité a été, dès son origine et dans la pensée de son divin fondateur, le caractère et le but du christianisme. Il est appelé à devenir, *dans ses croyances essentielles*, la religion du genre humain.

« A l'universalité du christianisme, dans ses croyances essentielles, a dû nécessairement se joindre, et s'est jointe en effet, la variété dans ses moyens de propagation et dans ses établissements locaux. Cette variété est le résultat inévitable de la diversité des lieux et des temps et des événements qui font la destinée des divers peuples. »

Et M. Guizot part de là pour exhorter les protestants et les catholiques à une réconciliation fraternelle et à une alliance de famille contre l'athéisme qui monte et menace d'emporter le christianisme tout entier, protestantisme et catholicisme en même temps.

Certes, la gravité de la guerre qui se ranime contre le christianisme ne nous échappe point ; mais nous tremblons moins pour notre Église que le célèbre historien pour la sienne. La nôtre a des promesses qui n'ont pas été faites à celle à laquelle il appartient ; elle a bravé des ennemis et échappé à des périls plus grands que ceux qui s'annoncent. Que les protestants tremblent pour l'avenir de leur communion, nous le comprenons aisément, à la vue des scissions, des défections, des désertions de toutes sortes qui se produisent chez eux. Chaque jour le principe en vertu duquel ils se sont séparés de l'Église porte plus abondamment ses fruits légitimes ; et, si quelque chose nous étonne, c'est que M. Guizot croie pouvoir arrêter l'ascension de cette séve corrosive. Le dernier synode a dû cependant lui montrer quelle est la faiblesse des barrières qu'il essaye d'opposer au libre examen, et combien il est difficile de défendre contre la logique rigoureuse de ceux qui partent du principe fondamental du protestantisme et sont conséquents jusqu'au bout, ce qu'il appelle « les croyances essentielles du christianisme. » Ce que nous concevons mieux, c'est la tristesse qu'éprouve l'illustre membre du consistoire de l'Église de Paris au spectacle de ce qui

se passe là sous ses yeux. Oui, le protestantisme français se meurt, il suit sa marche fatale et va grand train à l'incrédulité. Comment un esprit aussi élevé, aussi pénétrant, aussi habile à lire la leçon des faits, ne comprend-il pas celle que contient l'évolution qu'il signale et déplore? L'alliance sans réserves à laquelle il nous convie ne saurait nous convenir; nous ne concédons pas au protestantisme le terrain sur lequel il s'établit pour nous tendre la main; il n'est pas pour nous un frère jumeau, c'est un transfuge.

Nous ne nous réjouissons pas cependant du vide chaque jour plus large que l'irréligion fait dans ses rangs, mais y compatir nous est impossible : pouvons-nous oublier qu'il est, depuis trois siècles, une des principales causes de déperdition pour la foi? La justice que ce livre rend à saint Louis (le volume qui contient la Vie de saint Vincent de Paul n'a pas encore paru) ne nous trouvera pas ingrats, assurément; ce n'est pas un petit mérite que de chercher et de proclamer la vérité, au risque de se voir blâmer par ceux auxquels on tient par les liens les plus délicats, et ce mérite, M. Guizot l'a eu. La Vie de saint Louis est écrite, nous l'avons dit, avec une sympathique équité. Non-seulement M. Guizot y met largement au jour les vertus publiques et privées, la haute intelligence, le grand courage, la rare modération, la foi solide et calme, l'héroïsme enfin du souverain dont l'Église catholique se glorifie depuis cinq siècles; mais on sent qu'il l'aime, et l'on voit qu'il se plaît à le peindre. Saint Louis est une figure qui lui sourit, il ne s'en cache pas. Les pages qu'il lui a consacrées ici, comme dans son *Histoire de France*, sont, prises en elles-mêmes, des plus belles qu'il ait écrites; nous avons du plaisir à le proclamer. Nous tenons cependant à faire une réserve de fond. M. Guizot semblerait donner à entendre que les vertus de saint Louis n'ont été belles et grandes que par rapport au temps où il vivait et aux idées qu'on se faisait alors du christianisme (Préface, p. VII) :

Ce sont d'assez beaux yeux pour des yeux de province ;

laissant entendre qu'à une autre époque, de nos jours par exemple, il eût été saint d'une autre manière. Sans rechercher s'il y a des façons pour les vertus, selon les siècles, comme il y en a pour les vêtements, nous soutenons que Louis IX a été un grand chrétien, non-seulement selon les idées du treizième siècle, mais dans le sens absolu du mot. Il n'y a pas de saints relatifs dans l'Église catholique. La théorie qu'on veut appliquer ici au fils de Blanche de Castille peut s'appliquer à d'autres; elle ne saurait servir pour juger ceux qui ont placé leur idéal dans l'Évangile, qui y ont toujours conformé leur vie et que l'Église a déclarés dignes d'être offerts en exemple aux chrétiens.

Nous reviendrons sur les autres biographies quand l'ouvrage aura paru

tout entier. Mais sous quelques belles couleurs que M. Guizot puisse nous peindre le protestant qu'il lui reste à nous montrer, nous croyons n'en avoir rien à craindre. Disons-le tout de suite : tant que l'on n'aura que des protestants comme Duplessis-Mornay à opposer à des catholiques comme saint Vincent de Paul, la comparaison ne nous effrayera pas.

II

Une histoire de la révolution de Février vient de paraître[1], la première, à notre connaissance, qui ait été faite de cette lamentable surprise; car tout ce qui a été écrit jusqu'ici sur cet événement, à commencer par le récit de M. de Lamartine, est œuvre partielle, — et partiale, qui plus est, — les auteurs n'ayant, pour la plupart, abordé que des détails, ou n'ayant vu dans l'ensemble, quand ils ont cherché à l'embrasser, que les faits qui intéressaient leur personne ou leur groupe.

Autre est le cadre et autre l'esprit du livre que nous annonçons. M. Gradis, l'écrivain nouveau-venu dans les lettres, à qui nous devons ce travail, s'y est proposé le tableau complet de cette rapide et courte insurrection qui parut devoir un instant changer la constitution monarchique de l'Europe, et dont le résultat fut d'y relever et d'y raffermir partout le pouvoir absolu. Son explosion sans motifs sérieux, son contre-coup foudroyant, sa durée éphémère, sont racontées d'un style simple, grave et avec autant d'indépendance qu'on peut en demander à un contemporain. L'homme de parti ne se montre nulle part, en effet, chez M. Gradis; il serait plus facile de dire à quelle fraction de l'opinion publique il n'appartient pas, que de préciser celle dont il peut être. M. Gradis est un de ces esprits élevés qui, malgré les démentis que leur infligent, depuis quatre-vingts ans, nos révolutions, persistent à croire à la possibilité d'unir l'ordre et la liberté dans le gouvernement des États, et gardent, bien que souvent déçus, une foi inébranlable dans l'avenir du régime constitutionnel. Il se montre même, à cet égard, plus large en concessions pour le peuple qu'on ne l'est généralement dans son école; il accepte, en principe, le suffrage universel si étourdiment proclamé par la révolution qu'il raconte, le regardant comme un droit, et y voyant un retour à l'ancienne pratique du gouvernement de la France, une reprise du système politique des états généraux.

« Le suffrage universel est, dit-il, une grande et noble institution qu'on pourra épurer, régulariser, mais qu'on ne supprimera pas, car c'est le vrai principe du droit national, la seule base possible sur laquelle on

[1] *Histoire de la révolution de* 1848, par M. Henri Gradis. 2 vol. in-8. Michel Lévy, édit.

puisse, désormais, asseoir le gouvernement. Le suffrage universel est destiné à remplir le rôle des anciens états généraux. C'est à lui de résoudre, dans l'avenir, toutes les difficultés politiques, de créer des dynasties, d'accepter les constitutions, de sanctionner les annexions de territoires... »

Il y aurait bien peut-être, en principe, à contester sur ce grand rôle du suffrage universel, ainsi que sur son assimilation aux anciens états généraux; ce qu'il y a de certain du moins, c'est que ce qu'il a produit jusqu'ici ne le recommande guère. Qu'était-ce et qu'est devenue la dynastie qu'il a créée? Et il a dû sanctionner, hélas! plus de concessions que d'annexions territoriales. Il est vrai de dire que cette institution est restée à l'état brut et n'a pas été régularisée et purifiée, comme le demande l'auteur et le voudrait le bon sens.

Au surplus, ce sont moins les opinions de l'écrivain qui importent, que les leçons qui se dégagent de son récit, d'autant que ces opinions, M. Gradis ne les met jamais en première ligne et laisse toujours parler les faits. Or les faits sont pleins d'enseignements à l'adresse des jours difficiles où nous vivons. La révolution du 28 février 1848 a été, cela saute aux yeux, le premier acte du drame dont le second acte a commencé le 4 septembre 1870, et dont le dénoûment devient plus alarmant de jour en jour. Ce fut l'œuvre de ce parti radicalement ennemi de l'ordre social qui naquit de la fange philosophique du dix-huitième siècle, étouffa, comme font les plantes vénéneuses, la végétation saine des états généraux de 1789, domina six ans sous le nom de jacobinisme, disparut durant l'Empire pour renaître à l'avénement de la Restauration et exploiter, sous la cocarde libérale, l'honnêteté crédule du parti constitutionnel. Dix fois refoulé pendant le règne du roi Louis-Philippe, il s'était remisé à la fin, épiant les occasions que pourraient lui fournir les ambitions parlementaires et le traditionnel esprit d'opposition de la bourgeoisie parisienne. Courte fut l'attente : les mariages espagnols et les banquets réformistes vinrent à point préparer l'émotion publique dont les factieux, écrasés à Saint-Méry et achevés au Palais de justice, avaient besoin pour rentrer en scène. M. Gradis signale avec raison tout ce qu'avait de contradictoire, sur le premier point, la conduite de l'opposition, qui, après avoir blâmé le roi de ses sacrifices pour le maintien de l'alliance avec l'Angleterre, lui faisait un crime de prendre une attitude indépendante vis-à-vis d'elle; il montre aussi avec une égale évidence sur le second point combien d'ignorance et de légèreté accusait la prétention d'imiter sans péril, en France, l'agitation politique qui venait d'avoir lieu avec succès en Angleterre. L'Angleterre n'avait pas, comme nous, dans son sein, un ennemi tout prêt à profiter, pour renverser le pouvoir, de la pression exercée contre lui pour le faire changer de voie. Quoique plusieurs des chefs et des membres de cette imprudente opposition soient encore aujourd'hui vivants et aux affaires,

M. Gradis n'hésite pas à leur infliger, en même temps qu'à la futile bourgeoisie parisienne, qui mit au service de l'émeute les armes qui lui avaient été confiées pour la défense et le maintien de l'ordre, le blâme sévère qu'ils méritent. Il n'épargne pas davantage, il est vrai, les faiblesses et les défaillances inouïes qui éclatèrent dans les régions du pouvoir, sans avoir toutes pour excuse le sentiment d'humanité et la crainte de verser le sang qui en atténuent un peu quelques-unes. L'incertitude, les hésitations, les résolutions contradictoires du roi, et la trop prompte résignation des princes à leur sort, ne trouvent point grâce auprès de lui; il déclare avec raison qu'il est des circonstances où le souverain n'a pas le droit de suivre ses inclinations personnelles et de s'opposer, sous prétexte que son cœur y répugne, aux répressions que l'intérêt de l'État commande.

Mais cette leçon est la moindre de celles qu'offre cette histoire de la révolution de Février. Ce n'est pas aux rois seulement, c'est aux peuples, c'est à nous tous, négociants, bourgeois, gens de la campagne et gens des villes, si prêts à nous laisser duper par les mots sonores, qu'elle crie : *Erudimini!* en nous remettant sous les yeux les faits déjà trop oubliés dont est rempli le court intervalle des quatre ans qui séparent la chute de Louis-Philippe de l'élection du prince Louis Bonaparte. Quels enseignements, en effet, dans la violation, par le parti vainqueur, de tous les principes qu'il avait auparavant proclamés et au nom desquels il avait pris les armes; dans cette sauvage guerre civile du mois de juin déchaînée au nom de la fraternité; dans cette misère profonde qui succède tout à coup à la prospérité la plus éblouissante; dans ce rachat forcé de l'ordre par la dictature; enfin, dans la honte de cette campagne entreprise pour le développement des libertés constitutionnelles, et qui aboutit finalement à la résurrection de l'absolutisme césarien! Et combien ces enseignements sont formidables pour nous, qui avons fait une si terrible répétition du drame de 1848; qui avons pu voir plus loin dans le puits toujours bouillonnant de l'abîme, comme parle l'Écriture, et qui ne sommes pas à la fin de cette seconde éruption.

C'est là ce qui donne tant d'intérêt à la lecture du livre de M. Gradis. L'auteur, sans y viser et par le simple exposé des faits, démontre si bien l'inévitable engendrement des événements l'un par l'autre, une fois le premier consommé, qu'en pensant à ceux que nous avons vus se produire dans ces deux dernières années, nous ne pouvons nous défendre des plus sinistres appréhensions pour les suivantes. Nous en avons déjà trop laissé passer inutilement, des leçons qu'a données la révolution de Juillet. Profitons, du moins, de celles qui peuvent encore porter des fruits pour nous. C'est, dit M. Gradis, par suite du défaut d'union entre les conservateurs, que, l'effroi du spectre rouge aidant, put arriver l'homme de malheur dont la politique énervante et l'infatuation présomptueuse nous ont valu les revers les plus humiliants que nous ayons jamais subis. La situation est, à

plus d'un égard, la même qu'au mois de décembre 1848. Que le spectacle des fautes d'alors détourne les gens de bien d'en commettre de pareilles. C'est la moralité qui se dégage du livre de M. Gradis.

III

Un livre vient de paraître, qui a fait plus de bruit avant de voir le jour qu'il n'en fera vraisemblablement après : non qu'il soit précisément au-dessous de ce qu'on en attendait, mais parce que depuis longtemps on avait cessé de l'attendre et que, au fond, on n'y tenait plus guère. Il s'agit du *Grégoire VII* de M. Villemain, que les héritiers du célèbre académicien viennent de publier[1]. Les dispositions des esprits ne sont plus ce qu'elles étaient à l'époque où le livre fut annoncé. C'était en 1827, aux jours les plus chauds de l'opposition libérale. Une politique maladroite avait fermé les célèbres cours de la Sorbonne et chassé M. Villemain du conseil d'État. Condamné aux loisirs du cabinet, l'illustre professeur informa le public qu'il allait profiter du repos forcé que la politique imposait à son éloquence, pour terminer l'histoire du fondateur de cette théocratie contre laquelle, disait-il, nos rois, aidés de leurs parlements, avaient lutté durant tout le moyen âge, et que le ministère Villèle avait évidemment pour but de rétablir.

L'histoire de Grégoire VII apparut donc à l'horizon comme un engin de guerre contre la Restauration, et fut saluée chef-d'œuvre à l'avance sur toute la ligne des feuilles libérales. Une souscription fut ouverte qui se couvrit avec rapidité, des fragments de l'œuvre promise furent donnés çà et là comme échantillons et unanimement admirés. Mais cette mitrailleuse libérale n'était pas une pièce qui pût être achevée du jour au lendemain; ce qu'il y en avait de fait, quand la bonne nouvelle en fut donnée aux amis de la liberté des peuples et de l'indépendance des couronnes, se bornait vraisemblablement à peu de chose. Quelque diligence qu'y mît l'auteur, l'ouvrage n'était pas terminé lorsque, en 1828, le ministère Martignac désarma M. Villemain et l'arracha à ses loisirs studieux en lui rendant cette chaire si regrettée de la Sorbonne où un public enthousiaste allait l'applaudir chaque semaine. Les journées de Juillet vinrent interrompre et clore pour toujours ces triomphes oratoires.

« Après la révolution de 1830, cependant, M. Villemain, dit son éditeur, s'était remis à ses études, et les deux volumes de l'histoire du grand pape étaient achevés en 1834. Le manuscrit fut alors recopié, et l'intention de l'auteur était évidemment de le publier dans un bref délai. »

[1] *Histoire de Grégoire VII*, précédée d'un Discours sur l'histoire de la papauté jusqu'au onzième siècle, par M. Villemain. 2 vol. in-8. Didier, édit.

La vie publique dans laquelle entra alors M. Villemain, les fonctions ministérielles qu'il remplit à différentes époques du règne de Louis-Philippe y mirent sans doute obstacle ; mais il est à croire que d'autres raisons encore le retinrent de donner son livre au public. L'idée qu'on se faisait de l'histoire s'était agrandie et transformée depuis que le travail sur Grégoire VII avait été entrepris ; on ne la concevait plus comme au temps où écrivait Lacretelle et où M. Villemain lui-même publiait *Cromwell* et *Lascaris*. On comprenait autrement l'étude du passé, on la creusait davantage et on l'embrassait d'un regard plus large. M. Villemain dut craindre que son travail ne fût plus à la hauteur du temps. Nous avons eu personnellement l'aveu implicite de cette appréhension dans une conversation de l'année 1860, lorsque l'ancien libéral venait de prendre courageusement avec les catholiques la défense du Saint-Siége dans sa brochure : *La France, l'Empire et la Papauté.* M. Villemain avait en ce moment dans son cabinet un secrétaire avec qui il était en train de revoir un manuscrit de son *Histoire de Grégoire VII*. C'était une des trois ou quatre copies qu'il en a laissées. « Cette question de la papauté, dont on s'occupe tant, et avec tant de raison, aujourd'hui, ne m'est pas étrangère, vous le savez, nous dit-il, et je crois la connaître aussi bien au moins que ceux qui en parlent en ce moment avec le plus d'assurance. Elle est tout entière dans Grégoire VII. » Et comme nous lui témoignions le regret de n'avoir pas vu paraître encore l'histoire qu'il avait faite de ce grand pape : « C'est, ajouta-t-il, que j'ai voulu la rendre le moins indigne possible du sujet. Je n'ai pas cessé d'y penser et d'y travailler depuis quarante ans, même au milieu des affaires d'État dont j'ai eu l'honneur d'être chargé. Car la pratique des affaires d'État, fit-il remarquer avec raison, est au moins une aussi bonne préparation pour écrire l'histoire que les recherches et les méditations du cabinet. » Et il partit de là pour établir, dans une digression brillante, que presque tous les grands historiens de l'antiquité avaient été des hommes publics. Il se flattait, du reste, de n'avoir rien négligé, en fait d'étude, pour donner à son œuvre toute la perfection que réclamait la grandeur du nom qu'elle portait en titre et l'importance des questions qui y étaient traitées.

Ne disait-il pas plus vrai qu'il ne croyait par ces mots : Je me *flatte* d'avoir étudié à fond l'histoire de Grégoire VII et de n'avoir rien omis de ce qui peut en donner l'intelligence? Notre collaborateur, M. l'abbé Delarc, qui se propose d'examiner l'*Histoire de Grégoire VII* en la comparant avec les travaux publiés en Allemagne sur le même sujet, aura souvent l'occasion de nous montrer combien, en effet, M. Villemain s'abusait à l'endroit des recherches auxquelles il s'était livré et de la profondeur de réflexion qu'il y avait portée.

L'*Histoire de Grégoire VII* est agréable de forme, mais manque justement de profondeur. M. Villemain n'a guère peint qu'à la surface cette formi-

dable lutte, si improprement appelée dans nos histoires *la querelle des investitures :* guerre terrible des deux principes entre lesquels la société se débat, combat acharné du despotisme et de la liberté, qui n'a pas cessé un instant et qui se reproduit en ce moment même sous nos yeux, dans des proportions infinitésimales, à Genève. Entre Henri IV et Grégoire VII il y allait de l'avenir du christianisme, ni plus, ni moins; il s'agissait de savoir si les successeurs encore à demi barbares de Charlemagne auraient, dans l'Europe chrétienne, l'autorité pontificale des empereurs païens, et si les prêtres de Jésus-Christ seraient quelque chose comme les féciaux, les augures, les sacrificateurs de l'antiquité, fonctionnaires d'un ordre particulier chargés de quelques rites plus ou moins solennels et plus ou moins grassement rétribués. M. Villemain n'a pas considéré le débat d'aussi haut; il n'a même qu'assez légèrement appuyé sur la part qu'ont pu y avoir la nationalité des deux adversaires et leur degré de culture intellectuelle. Quant au jeu des intérêts germaniques qu'excite le pape ou dont il se sert, l'auteur n'y pénètre pas non plus très-avant.

Son livre, considéré en dehors de « l'Introduction sur le développement du pouvoir pontifical » par laquelle il s'ouvre et contre laquelle nous nous inscrivons dès aujourd'hui, est un récit large, habilement conduit, où l'auteur a un peu trop cherché la couleur peut-être et un peu trop sacrifié au goût romantique qui prévalait au temps de la première rédaction, mais où il y a de l'intérêt et de l'émotion par endroits. M. Villemain est sympathique à Grégoire VII, au moins comme homme et comme prêtre. Il admire la grandeur de ses idées, l'ardeur de son zèle pour la foi, la hardiesse de ses entreprises, la générosité et la sensibilité de son cœur resté ouvert, au milieu d'une carrière si remplie de déceptions, à tous les grands et nobles sentiments, enfin sa fermeté dans les malheurs et les revers les plus accablants. On s'étonne seulement de trouver fréquemment, tout au milieu de ces témoignages remarquables par leur spontanéité, des traits lancés avec une négligence apparente, mais qui, par l'acuité et la sûreté avec lesquelles ils portent, rappellent ceux du Parthe fuyant. C'est à se demander si les feuilles du manuscrit de 1827 n'ont pas été mêlées, à l'impression, avec celles du manuscrit de 1860, et si le texte que nous avons de l'*Histoire de Grégoire VII* n'a pas gardé quelques lignes égarées de celui qui avait échappé de premier jet à la plume de l'auteur. Cette question pourra se joindre à d'autres, dans l'étude développée qui sera faite ici de l'ouvrage.

IV

Les questions d'instruction publique préoccupent et passionnent aujourd'hui à l'égal des questions politiques, et, comme elles, divisent les meil-

leurs esprits. Dans cet ordre d'idées, ainsi que dans l'autre, il y a les novateurs et les amis du passé, les conservateurs et les partisans de la réforme. Seulement, ici, les divisions ne correspondent pas à celles de la politique; en fait d'enseignement, le parti conservateur compte des novateurs en grand nombre, et depuis longtemps.

Ce Recueil en témoigne lui-même, au moins pour ceux qui le lisent depuis vingt-cinq ans. Les deux opinions qui sont en présence aujourd'hui s'y sont produites, en effet, appuyées par des noms pleins d'autorité. Naguère, deux professeurs éminents y ont défendu, avec une verve spirituelle et une science solide, le système d'études qui a fait la gloire de nos deux grands siècles littéraires. Mais, vingt-cinq ans auparavant, les doctrines qui tendent à prévaloir en ce moment, et dont personne n'avait alors chez nous l'idée, y avaient trouvé, dans un homme supérieur et d'une grande renommée, un initiateur chaleureux, un propagateur décidé.

Dès 1845, à l'occasion de la lutte que les catholiques avaient engagée contre l'Université pour la liberté d'enseignement, M. Charles Lenormant, qui venait de prendre la direction du *Correspondant*, relevé tout exprès pour soutenir, sur ce point, la cause de l'Église, y exposa de la façon la plus explicite et avec cet accent d'ardente conviction qu'il mettait à tout ce qui sortait de sa plume, le plan de réforme scolastique qu'une partie de l'opinion réclame aujourd'hui, et qu'en cherchant à se l'approprier et à s'en donner la gloire, le parti de la révolution a compromis aux yeux des catholiques.

Non, il faut le reconnaître, quelque opinion qu'on ait d'ailleurs sur ces réformes, l'idée n'en est pas venue d'abord à ceux qui prétendaient jadis au titre de libéraux, et qu'on appelle plus justement aujourd'hui les révolutionnaires; elle appartient à un conservateur catholique. M. Charles Lenormant est le premier qui l'ait exprimée en France et en ait fait la base et le point de départ d'une reconstitution complète de notre système d'enseignement public : ce qui se débite à ce sujet dans la presse n'est que la monnaie de la pièce jetée par lui dans la circulation intellectuelle.

M. Charles Lenormant, dès le début du combat où il s'était engagé contre le monopole de l'Université, se distingua de ceux qui, en cherchant à partager avec elle, ne visaient pas plus loin qu'à la copier. Il exprima d'abord des doutes très-accentués sur la valeur du plan d'études et des méthodes didactiques établies pour ses lycées par le premier empire; puis, craignant de n'avoir pas été compris, il poussa plus loin, montra que le système des études universitaires était fondamentalement mauvais, qu'il reposait sur des bases étroites et pauvres, qu'il ne pouvait produire que de mauvais fruits, et que les catholiques avaient mieux à faire que de l'emprunter à leurs adversaires, s'ils voulaient l'emporter sur eux. « Si l'on se bornait, disait-il, à tailler des établissements plus religieux sur un patron incomplet et usé, le but serait loin d'être atteint. » Il s'appuyait, dans ses

critiques, de l'opinion d'un Allemand, M. Thiersch, qui avait étudié de près nos établissements d'instruction secondaire, et qui avait écrit à ce sujet un livre plein de prédictions sinistres. « Ces prédictions, disait M. Lenormant, ne se réaliseront pas! » C'était là, de sa part, moins l'expression d'une confiance positive que celle d'un vœu. Sans pressentir tous les désastres dont nous avons été victimes, et où les vices de notre enseignement public ont eu certainement leur part, M. Charles Lenormant n'augurait pas bien des effets que cet enseignement devait produire.

« Aussi, dit son fils dans le livre où, sous le titre d'*Essais sur l'instruction publique*[1], il vient de recueillir les travaux de son père sur les matières d'enseignement; aussi, en se jetant dans la grande lutte soutenue par les catholiques à la fin du règne de Louis-Philippe, avec cette ardeur de soldat qu'il portait toujours à la défense de ses convictions, Charles Lenormant poursuivait-il un double objet, la conquête de la liberté d'enseignement par la destruction du monopole injuste de l'Université, et la réforme de l'enseignement universitaire lui-même, par l'établissement de nouvelles méthodes d'instruction, destinées à relever en France le niveau des études classiques, à leur donner plus de solidité et à les faire mieux répondre aux besoins de la société..... Esprit essentiellement pratique, ajoute M. François Lenormant, mon père aurait cru manquer à la partie la plus importante de sa tâche, s'il s'était borné à critiquer ce qui existait. Il produisit donc un programme complet dans les différentes publications qu'il fit paraître au cours de la discussion. »

Les modifications et réformes que M. Charles Lenormant proposait dans ce programme sont à peu de chose près celles qu'une fraction de l'opinion réclame aujourd'hui, et que le ministre actuel de l'instruction publique cherche à introduire. M. Lenormant insistait sur la nécessité urgente, selon lui, de rapprocher notre système d'éducation de celui de l'Allemagne, bien mieux conçu et plus fructueux que celui qui a régné jusqu'ici dans nos colléges. Il demandait le développement de l'enseignement qu'on appelle aujourd'hui assez improprement *spécial*, comme propre à débarrasser les classes de littérature de cette queue de *cancres* pour qui l'instruction classique est absolument perdue, qui ne sont qu'un obstacle aux progrès des bons élèves, et dont peut-être on tirerait quelque chose en leur donnant un autre genre d'instruction. Il réclamait la création, dans les classes inférieures, d'un enseignement intermédiaire et commun, préparant à la fois aux études littéraires et à celles qui, à un moment donné, laisseront de côté les langues anciennes. La diminution des devoirs écrits, et leur remplacement par des explications orales; la proscription des *Excerpta*, des *Selectæ* et des *Conciones;* la diminution, sinon la suppression totale des vers et des discours latins sont aussi dans ses vœux. En un

[1] 1 vol. in-12. Didier, édit.

mot, M. Charles Lenormant a été le précurseur de M. Jules Simon dans ce qu'on pourrait appeler le traitement curatif de notre enseignement public.

Que ce soit pour sa mémoire un sujet de mérite ou de blâme, nous n'avons pas à le décider ici; la controverse est ouverte sur ces questions. Il y a, là-dessus, pleine liberté dans *le Correspondant* pour les opinions, et nous ne sommes ici que rapporteur. Mais quelque valeur que l'on accorde à ces vues et à ces plans, qu'on croie à leur efficacité, ou que l'on en doute, il convenait d'apprendre à la génération présente, que l'initiative en est due au brillant et savant professeur qu'un gouvernement faible n'osa pas maintenir contre la violence de l'irréligion ameutée, et à qui ce Recueil offrit en dédommagement de sa chaire une tribune, qu'il accepta et remplit avec éclat, au grand avantage de la religion et de la liberté, durant près de quinze ans. Il y avait de notre part, à lui rendre cet hommage, un devoir de justice historique d'abord; puis, dans un moment où le débat est ouvert avec tant de vivacité sur ce grave sujet de l'enseignement, c'était un service à rendre aux hommes qui s'y intéressent, que de leur rappeler et de leur remettre sous les yeux ce qu'a écrit sur ces matières un homme aussi compétent que le fut M. Charles Lenormant.

V

« Les enfants[1]! » Que peut-il bien y avoir sous ce titre gracieux mais vague? nous sommes-nous demandés en ouvrant ce volume. De la morale? de la pédagogie? Le secret de loger la science sous le bourrelet et de faire de nos marmots des bacheliers? C'est la grande préoccupation aujourd'hui chez nous.

Un instant nous avons pu craindre que ce volume n'offrît, en effet, quelque théorie régénératrice de l'humanité. L'auteur s'annonce tout d'abord comme un continuateur des « moralistes qui ont écrit sur l'éducation depuis le seizième siècle, » arrivant muni d'une recette particulière « pour faire pénétrer jusqu'au peuple les grands courants civilisateurs » et d'un procédé nouveau pour modeler une nation forte. » Mais on n'a pas tourné deux pages, qu'on s'aperçoit que ce zélateur du progrès, cet émule des Montaigne, des Fénelon, des Rousseau, des Bernardin de Saint-Pierre est resté l'aimable et fantaisiste romancier que l'on connaît, l'auteur du *Violon de faïence* et des *Chats*, un cadet de la famille de Sterne, qui a eu dans son lot une bonne part de l'*humour* patrimonial et qui continue à s'en montrer prodigue.

Il se peut qu'il y ait une idée de réforme didactique dans ce volume

[1] *Les Enfants*, par M. Champfleury. — 1 vol. in-12. Rotschild, édit.

des *Enfants*, mais on ne l'aperçoit guère sous ce fouillis de tableaux, de souvenirs, de rêveries poétiques traversé çà et là d'un vif trait d'observation et parfois chaud de sentiment. L'amour de l'enfant respire, en effet, dans les pages de M. Champfleury, qui se complaît à le peindre sous tous ses aspects, dans tous ses mouvements, dans toutes les manifestations de sa naissante personnalité. Ces crayons, pleins de vie et plutôt naïfs que soignés (car le style laisse parfois à désirer chez M. Champfleury), font tout l'attrait de son volume. Nous voudrions pouvoir en détacher quelques-unes, le *Point d'interrogation*, par exemple, ou *Une chose qui tombe*, ou *le Chat de plâtre*, ou bien *l'Enfant et le vieillard*. Faute d'espace, nous nous bornerons à ce charmant petit croquis :

« LA MAIN DE L'ENFANT. »

« La main de l'enfant! c'est sa parole, et c'est pourquoi sans cesse elle s'agite, sans cesse elle demande; comme si elle se sentait adorée, elle est d'une exigence sans pareille.

« Cette petite main autocrate ne se contente pas des jouets qu'elle tourne et retourne en tout sens pour en essayer le mécanisme; elle veut toucher tout ce qui est à sa portée, toute chose visible; quelquefois même il semble qu'elle désire s'emparer de l'invisible.

« Un sens unique ne réside pas dans la main de l'enfant; elle les réunit tous. De même que celle de l'aveugle, la main palpe et voit par le toucher.

« La main est le sceptre de ce petit tyran qui veut et ordonne avec tant d'innocence. »

Rien n'est mieux observé ni plus gracieusement dit. Il y a aussi de jolis tableaux d'intérieur et quelques bonnes petites scènes enfantines. Des réflexions saines, des remarques justes et souvent originalement exprimées, des regrets bien sentis de quelques usages délaissés, quelques ironiques épigrammes enfin se mêlent à ces tableaux; mais pas de leçons, pas d'enseignement, pas de pédagogie, comme le lecteur en semblait menacé. Il faut en féliciter l'auteur qui, sans en avoir conscience peut-être, a bien mieux fait que d'apprendre à élever les enfants, car il les fait désirer et aimer. Lorsqu'on en est arrivé à avoir pour eux ces sentiments, l'on n'a plus guère besoin de conseils.

Cet amour des enfants que la nature, sans doute, met dans le cœur des parents, mais qu'elle n'y développe et n'y maintient pas autant qu'on pourrait le croire, M. Champfleury montre bien quelle consécration touchante et quelle force intime lui a données le christianisme. Pourquoi seulement faut-il que la sympathique justice qu'il rend, sous ce rapport, à notre religion en accuse, d'ailleurs, chez lui une aussi imparfaite connaissance; et que, par exemple, il fasse porter aux suaves et poétiques pro-

cessions de la Fête-Dieu le « crucifix » au lieu de l'hostie sainte, et qualifie de « légende » l'histoire de la naissance du Sauveur? Il n'y a pas là d'intention suspecte; mais, en pareil sujet, de telles erreurs sont regrettables, notamment dans un livre qui vise à la réforme de la première éducation.

VI

Le temps n'est peut-être pas encore venu pour une véritable histoire de la guerre de 1870, mais il est assurément passé pour ces récits hâtifs qu'ont vu éclore les deux dernières années, et qui ont eu, dans l'impatiente curiosité du public, leur cause et leur excuse. Il n'était guère possible, en ces premiers moments, de bien juger les faits et les hommes, parce qu'on n'avait ni assez de calme dans l'esprit, ni assez de renseignements dans les mains. Aujourd'hui, l'émotion s'est un peu calmée, et plus de jour s'est fait sur les événements. L'appréciation des acteurs et des actes est devenue plus facile; la cause des succès et des revers se dégage mieux du nombre plus considérable des documents et de la lumière plus vive qui jaillit de leurs dépositions contradictoires ou conformes.

Ce sont ces considérations qui ont déterminé notre collaborateur, M. Auguste Boucher, à entreprendre, sur les opérations de la guerre dans l'Orléanais, le travail important dont il vient de publier un premier volume[1]. Quoique, en définitive, la guerre ait été malheureuse dans cette région comme ailleurs, elle y a été marquée par un succès éclatant, le seul franc et véritable succès que nous ayons eu à enregistrer, hélas! au milieu de nos défaites continuelles; succès habilement préparé, valeureusement obtenu et dont pouvaient résulter beaucoup d'autres, mais que stérilisa l'égoïste esprit de parti et l'incapacité présomptueuse du gouvernement qui s'était imposé à la France.

Là n'est pas le seul titre qu'ait cette partie du théâtre de la guerre à une attention particulière; la défense héroïque de Châteaudun, l'immobilisation de l'armée prussienne tenue en échec et harcelée par des bandes presque sans vêtements et sans armes; les violences des vainqueurs plus brutales et les souffrances du vaincu plus douloureuses sur ce point que sur quelques autres, lui donnent le droit de demander un regard de faveur à l'histoire.

Ce regard attentif et sympathique ne lui sera pas refusé, croyons-nous, si M. Boucher peut conduire à terme le travail qu'il a commencé.

[1] *Récits de l'invasion*, journal d'un bourgeois d'Orléans pendant l'invasion prussienne, par Auguste Boucher, professeur de seconde au lycée d'Orléans. 1 vol. in-12 Herluison, édit.

Ce travail, à en juger par le volume que nous avons sous les yeux, présentera tous les éléments d'un tableau exact et sincère de l'état du pays durant l'occupation. La population passive et dévorant silencieusement sa douleur, l'armée active se battant avec courage et en frémissant de dépit au spectacle des échecs que lui vaut un inepte commandement : voilà ce qu'on trouvera retracé sans ménagements, mais sans exagération, dans l'ouvrage de M. Boucher, où déjà s'unissent deux qualités rares, l'émotion et le calme, la chaleur et la modération. L'auteur prévoit que l'équilibre dans lequel il a su se maintenir ne satisfera pas tout le monde, mais il en a pris son parti. « Quelques-uns, parmi mes compatriotes, dit-il, trouveront qu'on pouvait dire davantage. Nos ennemis, s'ils lisent ces notes, crieront au mensonge ou à l'exagération. Aux uns comme aux autres, nous répondrons que nous avons eu de la vérité l'amour le plus jaloux et le plus fidèle. Si les victimes nous accusent de ne pas les venger assez, c'est que nous avons cru la vengeance plus sûre en ne la rendant point passionnée. Sl les bourreaux se plaignent qu'on les insulte, c'est que l'ivresse, de la cruauté dissipée, ils n'auront pu ni voulu se reconnaître... Cet ouvrage, ajoute M. Boucher, est né d'une intention patriotique. On aurait voulu, par les récits qu'on y rassemble, non pas satisfaire à une inutile curiosité, mais exciter aux grands efforts et aux justes haines ceux qui veilleront un jour à l'honneur du pays, soit dans nos murs, soit près de nos frontières déchirées. »

On ne saurait trop applaudir à la pureté de cette intention et à l'élévation de ce langage. De telles paroles recommandent mieux un livre que ne pourraient faire des éloges qui, sous notre plume et si réservés qu'ils ussent, paraîtraient toujours plus ou moins suspects.

VII

C'est encore à cet ordre d'études sérieuses et faites sans empressement mal entendu qu'appartient un livre du plus curieux intérêt, publié depuis quelques jours seulement, et dont nous venons de faire une rapide lecture. C'est la défense du rôle peu connu et mal apprécié qu'a joué la marine française dans la dernière guerre[1]. Les mouvements, les entreprises, les combats des armées de terre ont été l'objet de nombreux ouvrages et de jugements en général équitables. De la marine, au contraire, on n'a presque rien dit, sinon pour la blâmer, ou du moins pour déplorer l'inaction dans laquelle elle est demeurée. Ce blâme est injuste et ces re-

[1] *La marine française et la marine allemande pendant la guerre de* 1870-1871, par M. Édouard Chevalier, capitaine de frégate. 1 vol. in-8. H. Plon, édit.

grets déplacés. L'ouvrage que nous venons de lire le démontrera et expliquera en même temps pourquoi notre flotte n'a pas fait et n'a pas dû faire plus que ce que l'auteur raconte. Dans une première partie, on voit l'activité que déploya la marine pour se mettre en mesure de concourir efficacement à la guerre qui avait éclaté à l'improviste et avait été entreprise avec la plus coupable imprévoyance. Son rôle, dans cette première période, est de tout point irréprochable. Irréprochable aussi a été celui qu'elle joua quand nos revers lui interdirent de rien tenter sur les ports allemands et la réduisirent à bloquer la flotte ennemie et à seconder, avec ses artilleurs détachés, la défense de Paris. La seconde partie de l'ouvrage contient des considérations sur le rôle que la marine est désormais appelée à jouer dans une guerre continentale. Ces considérations frappantes de justesse sont appuyées sur des faits peu connus ou trop peu remarqués, empruntés, pour la plupart, à la guerre de la sécession américaine et à celle du Paraguay. Malgré son apparence spéciale, le livre de M. Chevalier sera lu par tout le monde avec fruit; il dissipera beaucoup d'erreurs et achèvera d'écarter les nuages qui planent encore aux yeux de trop de gens sur la conduite de celle de nos armes où le vieil esprit militaire s'est le mieux conservé.

P. Douhaire.

L'*Almanach du clergé pour* 1873, qui vient de paraître sous le titre de *France ecclésiastique*, n'est pas moins intéressant que celui des années précédentes. Il donne le tableau de la cour de Rome, les noms des archevêques et évêques de France, ceux de leurs vicaires généraux, de leurs officiaux et secrétaires, ceux du chapitre de Saint-Denis, des chanoines titulaires et honoraires, des supérieurs des grands et petits séminaires, et des curés de canton; les noms et le nombre des cures, succursales et vicariats; le chiffre de la population des circonscriptions diocésaines; les noms des congrégations et communautés religieuses établies dans chaque diocèse, etc.

Ces indications sont précédées de la liste du personnel du ministère des cultes, d'un exposé des attributions de chacun des bureaux qui le composent, et des actes officiels concernant le culte catholique.

La dernière partie de ce volume, qui renferme près de huit cents pages, est consacrée aux notices nécrologiques des évêques français morts en 1872, à la suite desquelles se trouve celle de l'éditeur, M. H. Plon, récemment décédé, et dont la vie mérite d'être donnée en exemple à ceux qui entrent dans l'industrie.

La France ecclésiastique, Almanach du clergé pour 1873, forme un très-fort volume in-18. Prix: 4 francs *franco*. Plon, éditeur, 10, rue Garancière, à Paris.

MÉLANGES

L'AGRICULTURE ET LES CLASSES RURALES

DANS LE PAYS TOULOUSAIN DEPUIS LE MILIEU DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Par M. Théron de Montaugé, membre d'un grand nombre de sociétés agricoles et savantes, cultivateur à Périole (Haute-Garonne). — Un vol. in-8. — Paris, Librairie agricole.

S'il est des livres qui ne tiennent pas entièrement les promesses de leur titre, plus rarement en rencontre-t-on qui donnent davantage. A plus forte raison peut-on se demander si jamais ouvrage a abordé de plus hautes questions, traité de plus vastes sujets sous un titre moins ambitieux ou plus modeste que celui qui forme l'en-tête de cette notice.

Ce livre n'est pas, comme on le pourrait croire, un travail d'intérêt purement local et n'offre pas seulement de simples rapprochements avec les faits analogues des autres pays. L'auteur s'élève, d'une manière si facile et si naturelle, aux idées plus générales dont les faits locaux sont des applications particulières, que, dès les premières pages, le lecteur sérieux et réfléchi, fût-il Picard, Comtois ou Normand, sent son intérêt provoqué d'abord et bientôt captivé.

Ce n'est pas seulement, non plus, un exposé historique et descriptif de l'agriculture toulousaine, comprenant de simples aperçus chronologiques et géographiques, complétés par un tableau de la population rurale de la contrée et, par comparaison, du reste de la France.

C'est tout cela, sans doute, et c'est beaucoup plus encore. C'est, en premier lieu, de l'histoire. Non pas l'histoire des faits politiques et militaires, mais l'histoire sociale du cultivateur, du paysan, dans les derniers temps de ce triste *ancien régime*, qui n'avait guère conservé, de l'antique organisation féodale, que les abus et les priviléges les moins justifiés, ayant, depuis longtemps, fait litière des devoirs, des obligations et des charges dont ces priviléges n'étaient, à l'origine, que la juste et équitable rémunération. Il faut lire les pages remplies de faits puisés aux sources,

de chiffres précis et détaillés où l'auteur retrace la misérable condition du cultivateur à cette époque, et l'état, non moins misérable, de la culture elle-même. D'ailleurs, point d'emphase, point de récriminations banales, moins encore la glorification routinière des soi-disant *immortels* principes. Le parti pris et le préjugé démocratiques n'ont rien à voir ici. C'est un écrivain éclairé et consciencieux qui tient la plume, exposant la vérité telle qu'elle résulte, pour lui, de l'examen comparé des actes authentiques, publics ou privés, d'alors. Soit qu'il peigne le tableau de la culture au dix-huitième siècle et l'état des diverses espèces animales, soit qu'il indique les conditions du travail et des populations ouvrières, ou qu'il décrive la constitution de la propriété et l'organisation administrative et judiciaire, soit enfin qu'il rappelle les doléances et les vœux du pays toulousain aux états généraux, l'historien se fait connaître en même temps pour un agronome, un philosophe, un économiste et un administrateur.

Ces qualités deviennent plus saillantes encore dans la seconde et plus importante partie de l'ouvrage, où l'auteur fait, pour l'agriculture et les classes rurales depuis 1789 jusqu'à nos jours, un travail analogue à celui qu'il avait plus rapidement esquissé dans la première partie sur le même sujet, considéré antérieurement à cette date trop célèbre peut-être et assurément trop glorifiée.

Ici, l'agronome praticien se montre doublé du statisticien et de l'expérimentateur scrupuleux. Assolements, stations agronomiques; culture générale et comparée en diverses époques; culture spéciale de toutes les plantes alimentaires, industrielles, fourragères, arbustives; élève de toutes les espèces de bétail, toujours avec des comparaisons tirées de l'historique des améliorations et de données puisées dans les statistiques; voilà plus spécialement l'œuvre de l'agriculteur, de l'homme des champs habitué à vivre de la saine et vivifiante existence de la ferme ou du faire-valoir.

L'œuvre de l'économiste, du philosophe chrétien et de l'administrateur s'accentue dans les « livres » qui suivent. L'étude sur la classe ouvrière dans les campagnes, étude où l'auteur s'occupe du mouvement de la population, des rapports de l'agriculture avec l'industrie, de la diminution des naissances, de la condition matérielle, morale et religieuse du paysan, enfin la délicate et complexe question des salaires; — cette étude, savante autant qu'approfondie, et appuyée sur l'observation de faits nombreux et contrôlés, serait digne de M. Le Play, à l'école duquel appartient évidemment M. Théron de Montaugé. Ou plutôt M. de Montaugé, qui est trop lui-même dans tout le cours de son travail pour qu'on fasse de lui un disciple, est à l'économie sociale étudiée sur le terrain agricole ce que l'illustre ingénieur des mines est à la même science étudiée sur l'ensemble de la société européenne ; et ce ne serait pas s'aven-

turer, sans doute, que de surnommer notre auteur le Le Play de l'agriculture.

Les « livres » V et VI ont aujourd'hui, bien que la publication en remonte à 1869, une actualité toute particulière : ils sont consacrés aux questions si graves et si vitales de l'*Assistance publique*, de l'*Éducation* et de l'*Enseignement professionnel*. Ces questions sont à l'ordre du jour, et ce n'est pas sans un grand à-propos d'opportunité que l'on appelle sur elles l'attention du public et les observations des hommes expérimentés. Ce qui pèche, en général, dans notre législation, sur ces matières, c'est le côté pratique. Soit présomption, soit légèreté, on s'infatue de théories préconçues sans se mettre en peine des faits, et, de cette manière, on improvise, en quelque sorte, des lois qui ne sont point ou qui ne sont qu'incomplétement exécutées, quand elles n'ont pas des suites déplorables. Fidèle à sa méthode constante, M. Théron de Montaugé pose d'abord des faits : il compare les villes avec les campagnes, les pratiques suivies sous l'ancien régime avec les pratiques actuelles, les œuvres charitables si nombreuses et si bien organisées à Toulouse, par exemple, et dans d'autres centres relativement importants, si rares et si incomplètes au sein des populations rurales. Toujours dégagé de préjugés favorables ou contraires au présent comme au passé, il bat en brèche plus d'une idée reçue ou même tenue pour indiscutable par un grand nombre, comme l'interdiction absolue de la mendicité, l'extension des fonctions et emplois publics; il combat le défaut ou l'insuffisance de l'esprit chrétien dans l'enseignement de la jeunesse rurale, la frivolité des hautes classes et leur indifférence pour les gens de condition moyenne ou inférieure. Et comme ses considérations reposent sur des faits multiples et répétés, elles paraissent difficiles à attaquer. Sur un terrain aussi solidement établi, l'auteur dresse des conclusions pratiques bien propres à guider les hommes qui ont la charge de chercher des solutions aux redoutables problèmes du temps présent.

Sur l'organisation et la distribution de la propriété foncière, l'utilité de l'extension de la petite propriété et le danger du morcellement extrême résultant du partage forcé des successions et du défaut de liberté testamentaire, M. de Montaugé se rencontre presque de point en point avec l'éminent auteur de *la Réforme sociale*, de l'*Organisation du travail* et de *la Réorganisation de la famille*. Il en applique les principes aux divers systèmes d'exploitation, aux divers modes d'emploi du capital agricole et rentre ainsi dans sa spécialité d'agriculteur; ou plutôt, car il n'en est vraiment pas sorti, il fait voir comment l'agriculture, la vie rurale, envisagées dans leur extension possible et dans tous les développements qu'elles comportent, pourraient fournir, pour ainsi dire à elles seules, la solution de toutes les questions sociales.

Cette esquisse incomplète et rapide ne suffit certainement pas à faire

apprécier tout le mérite d'une œuvre aussi considérable et aussi condensée. Elle permettra cependant d'en prendre une idée, et nul ne sera surpris d'apprendre que l'auteur a été l'objet, à cette occasion, des distinctions les plus flatteuses. Dès 1864, la Société centrale d'agriculture, sur le rapport de M. Léonce de Lavergne, couronnait la première partie de l'ouvrage, alors manuscrit, en décernant une médaille d'or à son auteur. Cinq ans plus tard, M. Antoine Passy, rapporteur, la même société récompensait par une deuxième médaille d'or la publication de l'ouvrage complet. Par l'organe de M. Hippolyte Passy, l'Académie des sciences morales et politiques a accordé les éloges les plus mérités à M. de Montaugé pour la manière dont il a soutenu, dans le même écrit, la vérité dans l'ordre économique et social[1]. La Société d'encouragement pour l'industrie nationale a, de son côté, tenu à honneur de faire connaître en quelle estime particulière elle tient l'œuvre de notre auteur, et elle lui a accordé, sur le rapport de l'éminent professeur d'agriculture, M. Moll, un prix de 1,000 francs.

Enfin, l'Académie française, appréciant non-seulement le mérite historique et littéraire de cet ouvrage, mais encore l'excellent esprit et — nous en sommes convaincu — le sentiment chrétien dans lesquels il a été écrit, lui a attribué un prix Montyon de 2,000 francs, comme ouvrage utile aux mœurs.

On nous saura gré de clore cette notice par l'extrait suivant du rapport de M. Legouvé, à la suite duquel l'Académie a couronné l'œuvre que nous avons essayé d'analyser. Mieux encore que ce qui précède il en fera apprécier la valeur :

« ..... Des ouvrages voisins de l'histoire, des études sur la constitution, la condition agricole, économique, morale de certaines classes de la société française ont aussi occupé l'Académie. Dans le nombre, elle a choisi celui qui lui paraissait offrir un ensemble d'études plus complètes, plus approfondies, d'une portée plus générale : *L'Agriculture et les classes rurales dans le pays toulousain depuis le milieu du dix-huitième siècle*, par M. Théron de Montaugé. Les titres inscrits à la suite du nom de l'auteur, en tête de son livre, garantissaient l'exactitude des nombreux détails agronomiques qu'il contient et pouvaient, à cet égard, rassurer notre incompétence. Mais il y a dans cet ouvrage, de grande étendue, quelque chose qu'il nous appartenait davantage d'apprécier et qui nous a paru de grande valeur. C'est, dans le riche développement d'un sujet qui semblait n'offrir qu'un intérêt tout local, la peinture très-étudiée, non pas seulement d'une de nos anciennes provinces, de quelques-uns de nos départements, mais par extension de la France elle-même sous l'ancien régime et dans le

[1] Recueil des *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1870, 3e trimestre, p. 303.

siècle présent, de la France agricole particulièrement, et aussi de la société française en général. Quelques chapitres, c'est en faire un grand éloge, peuvent s'ajouter comme un curieux et utile complément à la dernière œuvre d'Alexis de Tocqueville : l'*Ancien régime et la Révolution.* »

CH. DE KIRWAN.

DÉCOUVERTE DU TOMBEAU DES MACCHABÉES

Par M. Victor GUÉRIN.

Dans ces années 1870 et 1871, qui ont resserré nos frontières, nos savants, plus heureux que nos soldats, ont reculé les bornes de la science française. M. Clermont-Ganneau a fait, en Palestine, une collection très-riche d'inscriptions grecques et hébraïques, parmi lesquelles on a surtout distingué les lignes trouvées sur une stèle du temple de Jérusalem. Communiquées, il y a quelques mois, à l'Académie des inscriptions et au public, les découvertes de M. Ganneau sont aujourd'hui trop connues pour que nous ne nous bornions pas à les rappeler ici.

Une autre découverte a droit dans ce recueil à une mention plus explicite, c'est celle du tombeau des Macchabées, due aux investigations si dévouées et si heureuses de M. V. Guérin.

Ce monument, que Simon avait élevé à la mémoire de ses quatre frères, de sa mère et de son père Mathathias, était, au témoignage de la Bible [1] et de Josèphe [2], d'une très-grande beauté. Bâti à Modin, là même où naquirent les Macchabées, on l'apercevait d'une partie de la Judée. Combien de fois le patriotisme des fils de Jacob ne s'est-il pas enflammé à la vue des « sept pyramides et des colonnes d'une pierre blanche et polie, » sous lesquelles reposaient les héros de la Judée, et qui rappelaient à leurs compatriotes les jours les plus héroïques de l'histoire nationale ! Au temps d'Hérode, quand disparurent, par une mort violente, les restes de la famille royale : le vieux Jean Hyrcan, la belle Mariamne, et ce jeune et noble Aristobule que l'on étouffa, le soir, au milieu des jeux, dans les fontaines de Jéricho ; quand, après tous ces meurtres, le fils de l'Iduméenne Cypros demeura seul maître en Israël, les Juifs durent porter souvent leurs regards sur ce glorieux mausolée qui leur parlait d'une époque où l'on avait moins facilement toléré, en Judée, la domination étrangère.

Josèphe, témoin et historien de la guerre des Juifs sous Vespasien, prend plaisir à nous peindre le sépulcre des Macchabées. « Simon, dit-il,

[1] *Macch.*, XIII, 27-30.
[2] *Ant. Jud.*, l. XIII.

érigea un grand monument en l'honneur de son père et de ses frères, et le fit en pierre blanche et polie. Voulant élever une œuvre qui excitât l'admiration, il l'orna de portiques soutenus par des colonnes d'une seule pierre. Il bâtit ensuite, pour ses parents et pour ses frères, sept pyramides, remarquables par leur grandeur et leur beauté ; elles sont encore debout aujourd'hui [1]. »

On comprend que l'historien juif se plaise à arrêter son regard sur ce glorieux témoignage du courage des Juifs. Il y a une heure inévitable, dans la vie des peuples, où les souvenirs et les monuments du passé deviennent, hélas! la seule consolation des esprits élevés. Au moment où il écrivait, sur le tombeau des fils de Mathathias, les lignes curieuses que nous venons de lire, Josèphe n'ignorait pas que la nation juive avait vécu. A Jérusalem, si cruellement traitée par ce Titus, qui ne mérite guère sa réputation de bonté, ont longtemps survécu les colonnes et les pyramides de Modin. On les voyait encore debout après la seconde et terrible dévastation de la Judée, sous Adrien. Au cinquième siècle même, saint Jérôme les pouvait contempler dans leur intégrité. Il serait difficile d'indiquer à quelle époque précise, le temps ou la barbarie des hommes a entamé le monument funèbre des Macchabées; mais il n'est que trop certain que les colonnes et les pyramides en ont été brisées. M. V. Guérin, qui déjà avait retrouvé le tombeau de Josué, a eu encore le bonheur de découvrir les débris de celui-ci. La provenance de ces débris ne saurait être contestée, quoique, sur aucun, M. V. Guérin n'ait pu découvrir les vaisseaux sculptés et les armes dont parle la Bible. Peut-être, dans un prochain voyage sera-t-il plus heureux. En attendant, félicitons-le d'avoir retrouvé, mutilé, il est vrai, mais avec les chambres sépulcrales et les ossements héroïques qu'elles contiennent, le tombeau des derniers défenseurs dont s'honore la nationalité juive, des vrais modèles d'une vertu qui s'en va, l'amour désintéressé et dévoué de la patrie.

E. Ledrain,
Prêtre de l'Oratoire.

LE PALAIS DE JUSTICE ET LE PARLEMENT DE DIJON

Par Henri Beaune. Dijon, Lamarche, 1872. — 1 vol. in-18, avec une photographie.

Tous les voyageurs qui visitent l'ancienne capitale des ducs de Bourgogne, devenue sous la monarchie absolue le siége d'une importante cour souveraine, s'arrêtent avec curiosité devant un vieil édifice précédé d'un

[1] *Ant. Jud.*, l. XII, c. vi.

portail à la façon des églises du seizième siècle. C'est le palais où siégea le président Jeannin, où Charles IX, Louis XIV tinrent des lits de justice et où les présidents Bouhier et de Brosses rendirent de mémorables arrêts. Quelle a été l'histoire de ce monument, aujourd'hui mutilé, quels événements s'y sont accomplis, quelle était l'organisation intérieure du parlement pour qui il fut construit? On le savait peu ou point; on ignorait surtout comment le service judiciaire y était autrefois distribué. Un magistrat de Dijon, M. Henri Beaune, a entrepris de le raconter, à l'aide des documents inédits qui ont échappé à la destruction des archives parlementaires en 1793. Il a reconstitué l'édifice tel qu'il fut depuis 1520, date de sa construction, jusqu'à la révolution de 1793. Il a enfin orné ce volume, qui est d'une exécution typographique très-soignée et très-coquette, d'une vue du palais tel qu'il était en 1781, avant les mutilations dont il a été victime.

Nous sommes heureux d'annoncer le nouvel ouvrage que M. François Lenormant vient de publier sous le titre d'*Études accadiennes*, et qui comptera désormais parmi ses titres scientifiques les plus considérable. C'est un écrit de pure philologie, mais qui ouvre une branche nouvelle à la science du langage. L'auteur y donne le premier essai grammatical développé que l'on ait encore tenté sur l'idiome de la population primitive de la Chaldée, d'origine non sémitique. L'accadien, comme l'ont déjà nommé les savants de l'école anglaise, offre le type le plus ancien des langues ouralaltaïques ou touraniennes. Avec des parentés tout à fait spéciales, il est étroitement lié au magyare et au finnois. C'est l'idiome du peuple qui inventa l'écriture cunéiforme. Sir Henry Rawlinson, M. Hincks et M. Oppert avaient déjà reconnu l'existence de cette langue, signalé son caractère et les conséquences historiques qui en découlent. Mais elle n'avait été encore étudiée que d'une manière très-incomplète. Un certain nombre de documents grammaticaux, rédigés par les Assyriens eux-mêmes, et de textes bilingues, ont permis à M. Lenormant de rétablir le mécanisme linguistique de l'accadien, qui aura pour la philologie touranienne une importance de premier ordre et y jouera le même rôle que le sanscrit des Védas dans la philologie aryenne.

QUINZAINE POLITIQUE

24 février 1873.

La commission des Trente a fini son œuvre : elle a préparé cette sorte de constitution éventuelle en quatre articles qui va remplacer la constitution Rivet. L'article 4, où le gouvernement et les Trente ont enfin réussi à concerter leurs opinions, décide que l'Assemblée ne se séparera pas sans avoir statué : 1° sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif; 2° sur la création et les attributs d'une seconde Chambre; 3° sur une loi électorale. Cette décision n'interdit, en réalité, aucune des solutions qui peuvent paraître nécessaires à l'Assemblée; elle en réserve la volonté; elle en implique la puissance constituante; elle n'a rien d'immédiat ni d'impérieux : c'est une prévision de l'avenir à laquelle le bon sens ne pouvait se refuser, et qui ne compromet nullement l'intérêt du parti conservateur : car il est évident qu'une loi électorale, inutile à la cause de la démagogie, importe singulièrement à celle de l'ordre; il est évident qu'une seconde Chambre, par sa nature, ses fonctions et ses garanties, est un obstacle de plus qu'un État peut opposer aux hardiesses révolutionnaires; il est évident aussi que le jour où l'Assemblée, jugeant sa tâche achevée, ira se disperser au sein du pays, elle ne pourra pas laisser la France sans gouvernement, provisoire ou non; et dire aujourd'hui qu'elle devra prendre un tel soin, ce n'est pas engager sa volonté plus que ne le fera un jour la nécessité elle-même. Dans la rédaction de cet article, on a effacé le mot « *à bref délai,* » que M. Dufaure y avait d'abord écrit : la menace de dissolution que les radicaux affectaient d'apercevoir derrière ce mot disparaît donc avec lui; l'injonction ne gronde plus dans la phrase. A l'article 4 la commission a ajouté un paragraphe additionnel où il est stipulé que le gouvernement « soumettra à l'Assemblée trois projets de loi sur les points ci-dessus énumérés. » Ce paragraphe ne fixe aucun délai; il laisse

libre le gouvernement ; il permet à l'Assemblée de rester dans l'expectative ; il lui épargne l'embarras de proposer. Si M. Ricard, en demandant qu'on l'adoptât, avait en vue de jeter les Trente et l'Assemblée dans des obligations où la majorité se trouvât enchaînée, il pourrait avoir mal calculé : les Trente, en s'accordant avec le gouvernement pour régler les rapports des pouvoirs publics, ont montré leur bonne volonté au pays ; c'est à M. Thiers qu'il appartient désormais d'offrir à l'Assemblée, sur ces trois questions où, d'ailleurs, il lui est le moins facile de manquer aux besoins de la France conservatrice, des projets de loi qui satisfassent le pays, sinon M. Gambetta. Cette initiative est-elle aisée ? L'entreprise sera-t-elle digne de faveur ? Attendons.

Il y a peu d'exemples, dans l'histoire parlementaire, qu'une œuvre ait été plus pénible à des députés que ne l'aura été celle des Trente. Raillée, insultée, suspectée, leur commission a vu armer contre elle la popularité de M. Thiers, l'ignorance de la foule, toutes les machinations des radicaux, tout le zèle des officieux. Elle voulait prévenir ces conflits où M. Thiers heurte l'Assemblée, au détriment de la sécurité publique : on l'a accusée d'aspirer à changer le gouvernement. Elle voulait ramener l'autorité de M. Thiers dans les limites des libertés nécessaires à l'Assemblée : on l'a accusée d'oublier les services de M. Thiers, de craindre son éloquence, d'être envieuse de sa force. Et comme si ces injustices n'avaient pas suffi, comment, son œuvre une fois achevée, la Commission est-elle jugée par plusieurs de ses premiers amis ? A l'heure où ses sentiments de conciliation donnent de sa bonne foi et de son honnêteté une idée qui n'est qu'avantageuse à l'Assemblée ; à l'heure où, fière de n'avoir fait dans ses concessions le sacrifice d'aucun principe, elle se montre en possession d'avantages relatifs dont l'Assemblée ne jouissait pas, il nous étonne que quelques personnes s'imaginent qu'elle a livré l'Assemblée à M. Thiers et la France au radicalisme. Ce sont là des jugements excessifs ou vains. Non, la commission des Trente, qui devait être libérale et conservatrice, n'a pas trahi son devoir, et son travail n'a pas été infructueux. Dans l'ordre moral de nos choses politiques, elle a forcé M. Thiers, omnipotent jusqu'alors dans sa royauté républicaine et oratoire, à reconnaître qu'il avait désormais en face de sa volonté des volontés plus libres, plus jalouses, plus résistantes ; et M. Thiers est trop habile pour ne pas profiter de cet avertissement. Elle a parlé au pays, plus fortement qu'on ne l'avait fait depuis longtemps, des droits des Assemblées et des dangereux effets qu'a fatalement la confusion des pouvoirs ; or ce langage a été entendu dans bien des esprits. Quoique certaines gens, par un plaisir d'impertinence, aient ap-

pelé byzantine la revendication de ces libertés parlementaires inconnues dans les Byzances de l'histoire, la commission des Trente a plus qu'on ne croit éveillé d'idées et suscité de réflexions; et c'est un honneur pour elle que ses contradicteurs, ne pouvant lui opposer des doctrines, ne lui aient opposé que des prétextes ou des raisons de circonstances : ces circonstances passeront, et les vérités parlementaires, dont les Trente auront été les défenseurs, trouveront pour être victorieuses un moment plus propice. Dans l'ordre des choses législatives, la commission des Trente a consacré le pouvoir constituant et souverain de l'Assemblée; et en dépit des radicaux, le gouvernement l'aura sollennellement consacré avec elle. Au caprice elle a substitué des règles, en soumettant l'intervention de M. Thiers à des formalités et à des délais, qui contiennent davantage la vive expansion de sa personnalité et qui, dans un débat périlleux, ménagent une heure et un moyen à la réflexion : la commission diminue ainsi la possibilité des conflits soudains ou prolongés. Enfin elle a reçu de M. Thiers, sur les questions d'une seconde Chambre et de la loi électorale, des explications dont pas une n'est vraiment agréable ou favorable aux radicaux. D'autre part, compte-t-on pour rien l'avantage d'avoir modifié les résolutions du Message? Le Message annonçait une république définitive et déclarait suranné le parti de Bordeaux. Eh bien, dans la discussion des quatre articles, comment se sont conciliés le gouvernement et la majorité? En s'accordant à considérer comme provisoire la situation qu'on modifie provisoirement. Allez plus loin dans l'observation, et vous trouverez au fond du cœur de M. Thiers, dans le secret de ses discours et jusque dans le mystère de ces imperfections du nouveau statut, une sorte de désir inavoué d'organiser un gouvernement qui, sans être la monarchie, ne soit pas la république. En réalité, M. Thiers a paru moins pressé de constituer un régime que d'exercer son autorité. Pour les illusions des uns, les impatiences ou les craintes des autres, ce caractère d'état provisoire où M. Thiers tient lui-même son gouvernement est un enseignement politique qu'il a été bon de recueillir dans la commission des Trente.

Plus d'un indice a montré que les sentiments politiques dont résultait le pacte de Bordeaux ont repris plus d'empire, au milieu des débats des Trente, qu'on ne le jugeait possible au lendemain du Message. Dans la séance où elle a émis ses derniers votes, la commission a entendu dire à M. Bérenger lui-même « qu'il n'avait aucun enthousiasme exagéré pour les institutions républicaines; et que s'il n'écoutait que ses préférences, il se prononcerait pour la monarchie constitutionnelle. » Parole importante, parce qu'elle est commune à un grand nombre de républicains. M. Bertauld a, de son

côté, prononcé ces mots : « Je n'ai aucune répugnance pour la forme républicaine, mais je crois qu'il serait prématuré de dire que le pays est disposé à accepter cette forme de gouvernement et que les esprits sont faits pour les institutions républicaines. » M. de Broglie affirmait ainsi son opinion : « Je ne renierai jamais ma foi monarchique ; mais je ne refuse pas d'améliorer l'état présent ; » et M. d'Audiffret-Pasquier s'exprimait en ces termes : « Je veux la monarchie constitutionnelle ; mais à titre provisoire, j'accepte la forme provisoire existante. » Là, des républicains qui doutent de l'excellence de leur régime et qui se soumettraient à une monarchie constitutionnelle ; ici des monarchistes qui croient fermement à la bonté du gouvernement qu'ils préfèrent, et qui subissent sans révolte chimérique la nécessité d'une république provisoire : des espérances ajournées, des consentements préparés, telle est la situation d'un grand nombre à l'Assemblée et dans le pays. Pour que les uns et les autres s'entendent, il faut la faveur des circonstances : raison de plus pour prolonger la paix actuelle ; et c'est là ce qui légitime ces paroles de M. de Broglie : « Nous avons les plus graves raisons pour rester dans la trêve des partis tant qu'une partie du sol français est occupé par l'ennemi et tant que la conciliation des esprits ne s'est pas opérée. Il faut assurer avant tout l'union des éléments conservateurs. Si une question de forme de gouvernement était soulevée, la division naîtrait entre ces éléments, et la situation de la France n'en serait pas améliorée... Il vaut mieux se borner à apporter des améliorations à l'état présent, ce qui permettra à chacun de réserver son droit de faire le gouvernement qu'il aime le mieux lorsque le moment lui paraîtra favorable. »

Le rapport de M. de Broglie trace des travaux des Trente une histoire où sont éloquemment justifiés leurs desseins, leurs efforts et leur conduite. Cette commission, comme M. de Broglie l'a fait remarquer, n'était pas un comité chargé de proposer à la France une forme de gouvernement définitive ; elle voulait simplement pourvoir à l'amélioration des pouvoirs publics qui existent, et elle devait, s'il en était besoin, indiquer les institutions nouvelles qu'elle jugerait propres à cette amélioration. Qu'on relise dans le rapport de M. de Broglie ce qu'il a dit des libertés nécessaires à l'Assemblée, et de l'abusive pression que M. Thiers a trop souvent excercée sur elle « par son talent, par son caractère et par le sentiment des périls publics ; » ce qu'il a dit des travaux que l'Assemblée doit encore à la France, et de la résistance vigilante que le gouvernement doit de plus en plus opposer « à l'audace des passions antisociales ; » et il sera facile de reconnaître à ce langage que M. de Broglie, en n'omettant aucun égard, n'a pourtant négligé aucune vérité ni oublié aucun devoir.

Il y a, assurément, pour toute la durée de nos luttes politiques, des idées à recueillir dans ce rapport et des souvenirs à en garder; notamment ces réflexions que notre histoire offre à l'esprit de ceux qui comparent, dans la république et dans la monarchie constitutionnelle, l'étendue des libertés parlementaires :

« Le régime républicain, dit M. de Broglie en parlant de la responsabilité ministérielle, ne comporte pas dans sa plénitude l'application de cette garantie si simple du régime parlementaire. Dans la monarchie constitutionnelle, le chef de l'État est inviolable; la responsabilité des actes de son gouvernement ne peut jamais remonter jusqu'à lui. Cette situation élevée au-dessus des débats des partis permet d'exiger de lui qu'il abandonne à ses ministres la direction de la politique, et au parlement, par voie indirecte du moins, la désignation de ses ministres. Le chef élu d'un État républicain est responsable, en vertu du principe même de la république. On ne peut lui demander de se désintéresser au même degré des débats de la politique dont la conséquence peut l'atteindre. C'est ainsi qu'une plus grande latitude accordée au pouvoir personnel du chef de l'État aux dépens des droits du parlement est la déduction rigoureuse du principe républicain. Ce qui explique peut-être pourquoi, dans un pays comme le nôtre, où le pouvoir exécutif, disposant de tant de moyens d'action, est toujours porté à sortir de sa sphère, la république a deux fois, par une pente brusque et rapide, tourné à la dictature. »

Une commission qui, par la voix de son rapporteur, atteste de telles vérités, mérite-t-elle qu'on lui reproche d'abdiquer les principes du droit-parlementaire, parce que, dans cette exigeante pratique des choses où tant d'impossibilités la circonviennent, elle aura dû concilier les principes avec les faits et avec les hommes? A ceux qui se sont trop promptement étonnés que la Commission des Trente votât l'article 4, M. de Broglie pourrait aussi demander de se rappeler les garanties que M. Thiers a promises aux conservateurs dans le projet d'une loi électorale; et surtout il serait bon que chacun comprît, avec la Commission des Trente, combien l'institution d'une seconde Chambre est pour l'ordre une garantie, n'eût-on d'ailleurs de l'ordre qu'un amour purement monarchique :

« Le principe de la seconde Chambre, a dit M. de Broglie, se recommandait par de trop hautes autorités, par une trop constante expérience des pays libres, pour que la commission dût hésiter à y adhérer avant même d'en avoir étudié l'application. La portée de ce principe, en effet, même en dehors de toute application, est grande et salutaire. Si vous l'adoptez, par cela seul que vous direz qu'à l'avenir la représentation nationale consistera dans deux Chambres

égales en droit, mais inégales en quantité numérique, différentes par leur composition, nommées par des électeurs et choisies parmi des éligibles différents, vous protesterez hautement contre le principe brutal et démagogique de la souveraineté pure et absolue du nombre. Par cela seul que vous annoncerez votre dessein d'établir un pouvoir dont l'entrée (quel que soit le mode qu'on y assignera) devra, dans votre pensée, être réservée aux citoyens distingués par l'éducation, par les services rendus, par les grands intérêts sociaux qu'ils représentent, vous attesterez que l'égalité civile et politique reconnue par nos lois se distingue, à vos yeux, de ce nivellement grossier qui conteste et veut annuler toutes les supériorités légitimes. Par cela seul que vous vous montrerez désireux de créer une institution qui dans tous les pays du monde a été destinée à servir de garantie aux intérêts conservateurs, vous attesterez combien est profond à vos yeux le besoin de chercher partout des défenseurs pour la société menacée contre le torrent des innovations téméraires. C'est ainsi, d'ailleurs, que M. le président de la république a qualifié l'institution dont il désire que nous dotions la France en lui donnant le nom significatif de « Chambre de résistance. » C'est un mot utile à prononcer dans un temps où, en présence des attaques audacieuses des ennemis de la société, tant de courages défaillent. »

Pour être juste envers la Commission des Trente, il nous semble qu'il faut juger son œuvre, non pas seulement avec la raison du théoricien, mais avec le sens du politique. Les Trente ne pouvaient pas n'avoir pas égard au sentiment avec lequel la nation assistait aux débats de M. Thiers et de la commission. Le pays était à l'une de ces grandes heures où le besoin de la tranquillité publique commence à être impérieux ; il souhaitait la paix d'un de ces souhaits où la déception devient la colère. Sait-on bien le risque où le parti conservateur pouvait être jeté, si la commission des Trente avait trop dédaigné ce vœu général? Il courait le danger de se perdre dans l'impopularité; et ce danger, dans les circonstances présentes, a une bien autre gravité que telle ou telle concession faite sans indignité au gouvernement de M. Thiers. Il y a dans la politique la part des principes, il y a aussi celle de la fortune : les vrais hommes d'État et les partis habiles ne doivent pas perdre de vue cette vérité d'expérience. Ceux qui eussent voulu obstinément refuser sur l'article 4 les conditions d'un accord si nécessaire et si utile aux conservateurs peuvent-ils dire le bénéfice qu'on eût trouvé pour l'ordre et même la liberté dans un désaccord? l'ont-ils prévu? Sont-ils certains que la discorde de M. Thiers et de la majorité eût été un avantage pour les conservateurs? Au reste, ceux des conservateurs qui jugent si sévèrement la commission des Trente ne sont-ils pas

exigeants au delà des intentions mêmes qu'ils concevaient le lendemain du Message? Que voulaient-ils alors? Rendre le gouvernement plus efficacement conservateur et séparer M. Thiers des radicaux. Eh bien, les radicaux, malgré ces bulletins de victoire, où, selon les habitudes d'imposture contractées à Tours et pendant la Commune, ils célèbrent comme un triomphe chacune de leurs défaites, voyez si la majorité et les Trente n'ont rien gagné sur eux. Les radicaux prétendaient dissoudre l'Assemblée: elle subsiste. Les radicaux défendaient qu'on leur proposât une constitution: M. Thiers lui-même leur en offrira quelques articles. Les radicaux craignaient qu'on osât créer une seconde Chambre : on la créera. Les radicaux protestaient contre quiconque voudrait réformer la loi électorale: cette loi sera modifiée. Les radicaux niaient à l'Assemblée le pouvoir constituant: il est reconnu officiellement, et l'Assemblée en use. Or tous ces déplaisirs des radicaux, c'est M. Thiers qui aide la commission à les causer, et c'est M. Thiers qui, par les projets de l'article 4, aura bientôt à aggraver encore ce dépit des radicaux. Ces résultats méritent bien aux Trente l'honneur de quelque reconnaissance. Est-il d'ailleurs plus raisonnable de s'irriter contre les Trente, quand, rendant à la république, presque proclamée par le Message, cette condition du provisoire qui convient à la paix actuelle des partis, on la voit améliorer le provisoire? Il nous semble entendre des voyageurs, forcés de s'assembler dans une salle d'attente, qui se plaignent qu'on la rendent habitable pour le séjour qu'ils y font : sans doute ce n'est qu'un lieu de passage; faut-il néanmoins qu'on les y abandonne à toutes les intempéries de l'air, ou qu'on en laisse le toit s'écrouler sur leurs têtes?...

Que les mêmes suffrages n'aient pas formé les mêmes majorités dans les dernières résolutions des Trente, il ne nous paraît pas qu'on doive tant s'en offenser que quelques-uns l'ont paru. Les conservateurs, unis dans la communauté des principes les plus nécessaires, ont pu différer d'avis sur tel ou tel degré de concession; mais, assurément, le vote du quatrième article et l'amendement Ricard n'ont rien de si funeste au pouvoir constituant de l'Assemblée, à l'ordre public, ni aux libertés parlementaires, qu'on doive crier à la trahison des uns ou des autres d'entre les Trente. Ces accusations viennent troubler les esprits dans une majorité qu'il est d'une imprudence presque criminelle de disjoindre à pareille heure. Car c'est à son union que M. de Goulard offrait hier les timides satisfactions dont les conservateurs ont pu se réjouir dans plusieurs nominations, mutations ou révocations de préfets; c'est à son union qu'était dû hier l'heureux accueil fait, dans l'Assemblée, à la proposition par laquelle M. Savary prévient quelques-

unes des surprises les plus illogiques du suffrage universel ; c'est son union qui, hier, rendait plus solennelle la condamnation de ces procédés révolutionnaires dont M. de Carayon-Latour, par des preuves décisives, nous a montré le cynisme inconscient dans le proconsulat de M. Challemel. Ces avantages obtenus par les conservateurs dans l'action du gouvernement, dans l'opinion du pays ou dans les décisions de la Chambre, faudrait-il donc en empêcher l'heureuse continuation?

Non, le parti conservateur ne peut se diviser ; et, dès ce moment, qu'il prenne garde aux alarmes hâtives, aux griefs exagérés, aux injustes soupçons ! Il y a des intérêts plus pressants que ceux de nos préférences politiques : la défense de la société nous réclame tous ensemble. En elle nous avons à préserver nos autels, nos foyers, nos biens et nos existences mêmes. Or, après comme avant le dernier vote des Trente, cette grande cause reste la même. Elle reste aussi, cette cause presque aussi grande des libertés parlementaires, dont le triomphe total a moins dépendu des efforts des Trente que de ces nécessités du temps où il y a la faute d'une nation, la fatalité des circonstances, et, sans doute aussi, la mystérieuse et lointaine volonté d'en haut. Après tant de succès communs, les conservateurs peuvent-ils rompre une alliance si précieuse? Quelle ne serait pas leur faute devant la patrie, le monde même et la postérité, s'ils ne mettaient pas la défense de l'ordre et de la liberté au premier rang de leurs devoirs? Assez de maux nous ont accablés. Conservateurs et libéraux, ne nous séparons pas ! Quelle que soit notre foi, mesurons-la à la nécessité des faits, à la connaissance des hommes, à la pratique des choses : l'impatience des partis ne devance ni le temps ni la volonté des nations. Attendons que Dieu fasse lever pour la France le vent qui, enflant les voiles de son vaisseau, le ramène au rivage paternel et le conduise au port qui l'abrite le plus sûrement ; mais en attendant, empêchons qu'il ne succombe aux coups des vagues et ne nous battons pas dans ses flancs ébranlés.

Si quelqu'un pouvait croire légitimes ou excusables des divisions qui nous livreraient tous ensemble à l'empire des dictateurs ou des démagogues, il devrait jeter un regard au delà des Pyrénées. La révolution est entrée en Espagne, avec toute la suite de hasards, d'aventures, de discordes et de guerres qu'elle traîne avec elle ; et déjà, les radicaux saluent « la grande république latine » qui commence; déjà toutes les convoitises y accourent, ou de loin épient leur proie. Amédée a abdiqué. Ce roi, qui ne sentait à ses côtés ni noblesse, ni clergé, ni peuple, était comme un inconnu et comme un exilé dans son royaume. Les partis se multipliaient de jour en jour, et pas un ne se formait pour lui : Serrano ne lui accordait que sa

faveur; Zorilla ne lui prêtait que l'aide de la tromperie. Dans cette fière nation, Amédée n'avait pu vaincre la répugnance innée qu'elle a pour les princes étrangers; il n'y avait pas plus réussi que ne l'aurait pu un Hohenzollern. Dans l'armée, on lui aliénait des corps entiers par des choix qu'on ne le laissait libre ni d'empêcher ni de blâmer. Dans son cabinet, ses ministres radicaux trahissaient sa confiance : ils escomptaient sa perte avec les républicains. Quelles ressources lui restait-il donc? Aucune; et c'est pour avoir reconnu son impuissance, qu'il a restitué à son peuple sa royauté. Il y a, dans le message où il annonçait cette résolution, des mots de réel désespoir : « Voilà deux années, dit-il, que j'ai ceint la couronne d'Espagne, et l'Espagne vit dans une lutte perpétuelle!... » Au milieu de la confuse clameur des partis, il tend l'oreille, il voudrait distinguer parmi tous ces cris la véritable voix de l'opinion publique; il ne le peut : « Je l'ai cherché avidement dans les limites de la loi, et je ne l'ai pas trouvé. » Convaincu que « ses efforts seront stériles, » il s'en est allé, laissant le trône vide et livrant la nation à elle-même. Alors les Cortès, ne sachant que faire, font la république, comme si c'était un gouvernement d'intérim où tout s'annule, comme si c'était un néant politique où l'on peut librement rechercher les éléments épars d'une vie nouvelle; et un républicain, à qui plaît surtout une république cicéronienne de discours sonores et d'harmonieuses harangues, M. Castelar, adresse à Amédée une pompeuse réponse où il veut bien constater que le roi « a observé les respects dus aux Chambres, et fidèlement, très-fidèlement exécuté les serments prêtés. » Ah! Sa Majesté est si loyale, si sincère, si ferme dans sa volonté, que les Cortès, respectant « cet inébranlable caractère, » n'osent le prier de garder le pouvoir souverain : elles le prennent donc.

Voilà une révolution qui s'opère à l'amiable, dira-t-on. Soit; mais cette république qui s'établit poliment, avec tout le cérémonial de la courtoisie castillane, qu'est-ce en définitive? Est-ce une république de patience provisoire, comme un peuple tout à fait monarchique peut en supporter une par accident? Est-ce une république de prétendue éternité? Est-ce un fait ou un principe, ou l'un et l'autre à la fois? Est-ce une république comme celle que M. Thiers gouverne par expédient, ou comme celle que M. Gambetta a en rêve? La question a eu déjà deux solutions : les Cortès et l'Espagne ont d'abord vu dans leur république un gouvernement fait pour réserver les autres, un gouvernement dont tous les partis honnêtes s'aideraient pour préserver ensemble l'ordre public et l'unité nationale. Mais M. Castelar et M. Pi y Margall pratiquent déjà la politique de ces affirmations successives qui sont des coups d'État oratoires. Écoutez-les dans leurs circulaires. M. Castelar écrit aux ambassa-

deurs : « La république est déjà la forme définitive de notre État.... Notre patrie possède les vertus nécessaires aux peuples qui sont mûrs pour se gouverner eux-mêmes. » M. Pi y Margall écrit, pour sa part, à toutes les provinces : « Des Cortès se réuniront pour donner à la république une organisation et une forme. » Or les Cortès, qui sont monarchiques, commencent à s'étonner qu'on proclame la république définitive ; elles demandent qu'une Assemblée nouvelle décide ultérieurement du sort de l'Espagne. Cette question, on peut le prévoir, sera bientôt dans les Cortès une cause de dissensions. L'infortunée Espagne a d'ailleurs peu de raisons, malgré l'enthousiasme facile qu'excite toute nouveauté de gouvernement, pour augurer une amélioration sérieuse de ses destinées. Avec une administration presque désorganisée, des finances ruinées, et une armée habituée aux coups de main ; avec un peuple qui considère la guerre civile comme un moyen légal de se créer un gouvernement et qui en a fait une sorte d'usage traditionnel ; avec ce nombre infini des partis et cette violence des passions, il est bien difficile de retrouver sûrement la paix, l'ordre, la prospérité. Mais combien d'autres embarras, combien d'autres menaces ! D'une part plusieurs dynasties, des factions républicaines plus nombreuses encore, un parti fédéraliste qui veut le morcellement de l'Espagne en provinces autonomes; de l'autre, l'Internationale dépêchant ses agents à Madrid, le socialisme remuant sourdement les pays du Sud ; les carlistes maîtres du Nord ; partout une tremblante inquiétude. MM. Castelar, Py Margall et Figueras auront-ils la force avec l'honnêteté ? détromperont-ils, comme ils l'espèrent, « ceux qui regardent la république comme la campagne inséparable de l'anarchie ? » Pourront-ils mettre en pratique leur devise : « Ordre, Liberté, Justice ? » Nous en doutons. On les voit trop empressés à copier des décrets dans l'histoire de notre 4 septembre : ils légifèrent trop selon certaines formules de révolution qu'un peu de sens politique défendrait de croire souveraines; ils agissent comme si notre expérience ne pouvait leur servir de rien ; ils inspirent déjà certaine défiance par le goût naïf et dangereux qu'ils montrent pour les procédés de la république universelle. Déjà aussi le mouvement de la révolution agite le sol de l'Espagne. Ce sont de mauvais signes que ces populaires abolitions d'octroi, ces refus de payer l'impôt, ces prétentions de changer tout de suite les conditions du travail, ces réclamations d'armes, ces établissements de juntes révolutionnaires, ces créations de troupes spécialement républicaines, ces pillages, ces fermetures d'églises et ces assassinats; c'est surtout un signe affreux que celui de ce drapeau rouge, surmonté du bonnet phrygien, qui flotte aux hôtels de ville de Malaga, Barcelone, Madrid et Valence. Pauvre Espagne ! ces tristes présages annoncent des dangers terribles, c'est-à-dire un déchaînement pro-

chain de tous ses partis, une crise sociale peut-être, et peut-être aussi l'affaiblissement de sa force nationale. Plaise à Dieu qu'une grande résolution ou qu'un événement inattendu la sauve!

L'intérêt que ces événements d'Espagne excitent en nos cœurs, qui ne le comprend? La plupart des maux qu'elle sent, nous en avons souffert ou nous en souffrons encore; et ses périls, nous les redoutons pour nous-mêmes. C'est donc avec une sombre anxiété que, chez nous, tous les gens sensés, ceux que nos misères ont instruits, ceux qui savent de l'histoire les rapports qu'ont entre eux les grands faits dans la vie des peuples, ont vu commencer cette république nouvelle au delà des Pyrénées. Certes, si notre sécurité politique et nationale était assurée, nous pourrions considérer avec satisfaction l'échec de cette maison de Savoie qui, en Espagne aussi, était et restait l'alliée de la Prusse. Mais cet avantage compense-t-il pour nous tant d'inconvénients et de périls? L'Europe monarchique a senti qu'une secousse de plus l'ébranlait. Cette continuité d'agitation républicaine qui se propagerait d'Espagne en France, ces coups dont on menace déjà les trônes d'Italie, de Portugal, de Belgique même et de Hollande, alarmeront l'Europe, et la forceront à se défier de la république, en France comme en Espagne. Sans doute, quand la *Gazette de Spener* se plaint que la France ait contribué par ses intrigues à la révolution d'Espagne, il n'y a pas lieu de s'émouvoir outre mesure de ce reproche. Ne faut-il pas craindre pourtant ou que le mauvais vouloir de la Prusse devienne plus ombrageux à notre égard, ou que M. de Bismark ne porte la main dans cet inconnu des choses espagnoles? Au surplus, l'épuisement de l'Espagne est un malheur funeste à la race latine et préjudiciable à la France : comme aucun intérêt ne sépare les deux pays, la force d'une Espagne qui serait aussi respectée qu'elle est plainte, aussi vigoureuse qu'elle est vaillante, aurait pu être dans les luttes du monde européen un secours et une ressource pour la France. Mais c'est surtout dans nos affaires intérieures que l'influence de la révolution espagnole peut devenir sensible : les radicaux ont poussé des cris d'enthousiasme, ils ont pu dire que le songe de la république universelle allait se réaliser, et dans ces excitations ils ont conçu de nouvelles espérances: leur audace s'accroît donc, ils reçoivent des événements un encouragement qui redouble les ambitions et les efforts de leur républicanisme. M. Thiers l'a compris et personne n'ignore qu'il s'en est ému; personne ne s'est étonné que nos journaux officieux aient trouvé dans les événements de l'Espagne des raisons de s'attrister ou de s'alarmer pour nous; personne n'a été surpris, sinon les radicaux, que le *Journal des Débats*, sans souci de démentir en Espagne les amours qu'il a en France, ait jugé si sévèrement la

république conservatrice de M. Castelar, en la disant moins tutélaire de l'ordre et moins favorable à la liberté que la monarchie constitutionnelle dont le règne cessait à Madrid.

Hélas ! ceux qui s'habituaient à considérer de plus en plus l'humanité comme une patrie commune, où les intérêts de la liberté politique, sociale et religieuse, sont partout également sacrés et chers, ceux-là ont aujourd'hui l'âme en détresse. Tandis qu'à Madrid et à Paris, les gouvernements et les sociétés subissent des crises si redoutables, ce sont, à Rome, à Berlin et à Genève, les droits de la conscience qui sont violés dans des outrages qu'en notre siècle on ne croyait plus possibles. Le Parlement italien, en se disposant à s'approprier les maisons généralices des ordres, se prépare à faire un rapt à la catholicité. Les Chambres prussiennes, en votant ces lois de M. Falk, dont la tyrannie révolte la foi de quinze évêques allemands, usurpent au nom de l'État l'autorité de l'Église, et transportent à M. de Bismark une puissance qui n'est légitime que dans la papauté. En Suisse, le Conseil fédéral persécute : il frappe Mgr Lachat de condamnations arbitraires ; il expulse Mgr Mermillod, pour avoir reçu du pape et pour avoir fidèlement gardé, selon son devoir, le vicariat apostolique de Genève ; il l'exile, comme si l'évêque avait perdu dans le prêtre les garanties du citoyen ; il le chasse du pays même où il abrite de son hospitalité les incendiaires de la Commune ; et non content de résoudre par un acte de persécution une question toute juridique de concordat, il entreprend d'organiser à son gré le culte catholique ; il abroge les titres de l'ordination, en attribuant au peuple l'élection des prêtres : c'est un attentat contre la religion elle-même ; et avec M. James Fazy, qui a protesté au nom des libertés républicaines de la Suisse, on entendra en Europe protester, au nom du droit commun, tous ceux qui, croyants ou philosophes, ne veulent pas plus que l'État soit l'Église que l'Église l'État ; on entendra protester tous ceux qui ne conçoivent pas l'oppression de la piété et qui prétendent garder libre le domaine des âmes ; et, comme l'a fait Mgr Mermillod, au pied de la frontière où on l'amenait comme un déporté, on bénira par pitié la Suisse, parce qu'ayant cessé d'être une terre de liberté, elle a commencé à compromettre son bonheur, à contrister ses amis et à irriter Dieu.

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

THÉOPHILE FOISSET

Une douloureuse nouvelle nous arrive peu de jours avant le moment où nous allons nous présenter devant nos lecteurs. Un des fondateurs du *Correspondant*, celui peut-être qui fut de notre petit cercle le membre le plus actif et le cœur le plus attaché à notre œuvre, notre ami à tous et un des amis les plus dévoués qui se puisse imaginer, par-dessus tout et avant tout un grand chrétien, M. Foisset a achevé sa course en ce monde. C'est bien de lui qu'on peut dire qu'il a combattu le bon combat et qu'il a gardé sa foi entière. Aussi pouvons-nous croire que la couronne de justice est préparée pour lui et prête à descendre, si elle n'est déjà descendue, sur sa tête. *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi. In reliquo mihi reposita est corona justitiæ* (II Tim. IV, 7, 8).

Ce que nous allons dire ne saurait être une appréciation de la vie, de l'âme et de l'intelligence de M. Foisset. C'est un cri de notre douleur; c'est un mot de soulagement et de consolation que nous accordons à nous-mêmes et que nous donnons à ceux qui l'ont aimé, c'est-à-dire à ceux qui l'ont connu. Il faut le dire, c'est quelque chose de bien vain et de bien peu consolant que les éloges funèbres, lorsqu'ils ne se font pas entre chrétiens; quand ils aboutissent, malgré tout, à cette conclusion inévitable que toute cette gloire est finie, que de tant de talents et même de vertus il ne reste plus qu'un peu de cendre. Mais, entre chrétiens, il n'en est pas de même; c'est une consolation douce et vraie, que de se retracer des vertus dont on n'a plus le spectacle sur la terre, parce qu'elles sont allées chercher leur récompense dans le ciel, que d'admirer une intelligence qui nous apparaissait déjà si belle en ce monde, et qui est allée s'embellir aux rayons de l'éternelle intelligence. Alors, plus notre perte est grande, et plus aussi elle est consolable, parce que la récompense obtenue par celui que nous aimions en est et plus assurée et plus belle.

Celui que nous regrettons aujourd'hui était en effet un des hommes qui ont eu le plus constamment en vue, pendant toute leur vie, cette récompense suprême. M. Foisset était avant tout un chrétien, et un ardent chrétien. Il n'était pas de ceux qui endorment aisément leur foi dans les dissipations de la vie extérieure ou même dans la quiétude d'une dévotion paisible et recueillie. C'était un chrétien actif, vivace, mêlé aux choses du dehors, parce que les choses du dehors touchent au christianisme et à l'Église, parce que Dieu veut avoir dans toutes les milices ses soldats, auprès de toutes les puissances terrestres ses avocats, dans toutes les sphères de la pensée humaine ses missionnaires, dans toutes les conditions de la vie ses serviteurs. M. Foisset a été tout cela. Père de famille, citoyen, magistrat, lettré, écrivain, il n'a rien été de tout cela que pour la cause de Dieu; chacune de ces conditions diverses n'a été pour lui qu'une livrée différente du même service, qu'une armure différente tour à tour endossée pour combattre le combat de Dieu. Notre petite œuvre, notre humble et vivace *Correspondant*, qu'il a tant aimé pendant plus de quarante ans, auquel il a été aussi fidèle, je dirais même plus fidèle, qu'aucun de nous, était pour lui encore une branche de ce service, un poste avancé de cette milice sacrée qu'il ne voulait pas déserter, tout en se réservant de combattre sur bien d'autres points encore. J'ai pour témoins de cette prédilection et de cet amour des lettres que je relisais tout à l'heure, lettres actives, animées, inquiètes, dans lesquelles il suivait, pressait, encourageait, accompagnait de ses vœux, de ses conseils et de ses prières les diverses transformations de notre œuvre. Mais notre œuvre, qu'était-ce? Un petit coin de la défense de l'Église. Et quand l'Église tout entière était menacée (elle l'a été tant de fois, ou, pour mieux dire, elle l'est toujours) en 1845, en 1847, en 1860, en 1870, quelle n'était pas alors l'inquiétude, le zèle, l'ardeur filiale de notre ami? Comme il nous provoquait à la défense! Comme il demandait à l'un tel travail, à l'autre tel autre! Comme au besoin (je le sais), il réprimandait la lenteur, l'indécision, l'inertie! Comme il était, par moments, confiant, plus souvent triste, effrayé, mais découragé, jamais! « Le découragement, me disait-il, n'est bon à quoi que ce soit. » Et dans ses inquiétudes même, l'espérance finale restait toujours devant ses yeux. « N'importe, disait-il un jour, j'espère en Dieu, qui a fait l'élection de Pie IX et qui s'est joué de ces toiles d'araignées où l'on croyait prendre le Saint-Esprit. *Qui habitat in cœlis irridebit eos; Dominus subsannabit eos.* » (Ps. 2). (Celui qui habite dans les cieux se rira d'eux; le Seigneur les raillera.) »

Et le combat pour l'Église se multipliait sans cesse devant lui. Tantôt c'était l'œuvre de Saint-Vincent de Paul qu'il dirigeait dans

les trois départements voisins, et à laquelle il n'épargnait pas les soins. « Je suis très-occupé, m'écrit-il un jour, par la distribution des soupes économiques. » Tantôt c'était sa paroisse de Dijon, luttant, et lui en tête, vous pouvez en être sûr, contre la mauvaise volonté d'un conseil municipal unanime dans sa haine de l'Église. C'était même le petit séminaire, dirigé à deux reprises par le vénérable frère de M. Foisset, pour lequel lui-même rédigea un programme d'études et même un Manuel d'histoire ancienne conçu sur un plan très-neuf, et qui malheureusement n'a jamais été imprimé. C'était encore tout un clergé (je crois pouvoir le dire d'après le témoignage de ses compatriotes), un clergé dont il était, dans l'ordre civil, le conseiller et le guide ; je hasarderais presque le mot d'*évêque du dehors*, si ceux qu'on a appelés évêques du dehors n'étaient trop haut placés et souvent, hélas! n'eussent été bien peu dignes de ce nom. Toutes les œuvres chrétiennes, en un mot, avaient sa sollicitude : *sollicitudo omnium Ecclesiarum*, je ne lui applique point ce mot, mais il me revient à la mémoire. C'était, en dehors de tout cela, ses devoirs de magistrat, qui ne souffraient en rien de la concurrence de tant de labeurs, ces devoirs accomplis avec zèle, avec scrupule, avec dignité, avec amour ; c'étaient de longues audiences de cour d'assises durant quelquefois jusqu'à deux heures et demie du matin, et qui ne l'empêchaient pas d'être le président assidu du conseil de Saint-Vincent de Paul. C'était enfin les pétitions pour la liberté de l'enseignement, dont il était l'ardent promoteur ; c'étaient, au jour venu, les élections, auxquelles, jusqu'au dernier moment, il ne manqua jamais d'apporter, non-seulement son vote, mais son influence et son action. Par moments il succombait à tant de soins divers ; sa santé, longtemps vigoureuse, sa tête si forte, sa mémoire si riche, semblaient ne pouvoir plus suffire. « Je suis un pauvre homme, écrit-il un jour où des peines de famille étaient venues se joindre à tant de sollicitude, un pauvre homme dont la vie est emportée aux quatre vents, et qui n'a pas même le temps de prier pour ceux qu'il a perdus... Travailler est bon, mais prier vaut mieux, et je prie peu et fort mal. » La tentation lui prenait alors de « se blottir dans son coin, de soigner son repos, et de se taire. » Mais cette tentation n'était pas de longue durée : « Eh bien, non, ajoutait-il, je crois que Dieu n'approuve point cet amour du repos... J'ai longtemps souffert, dit-il une autre fois, de cette façon de vivre ; mais je suis venu à bout de me persuader que Dieu ne veut pas de moi autre chose, et je me suis tranquillisé. » Et, en effet, s'il a plu à Dieu que nous vécussions essoufflés, pourquoi pas?

Quand on pénétrera plus tard dans cette vie si riche en leçons et en exemples, il y aura un côté qu'il sera bon de mettre en lumière :

l'amour du sol natal. On parle beaucoup de décentralisation; on plaide contre Paris la cause de la province; c'est très-bien. Mais il ne suffit pas d'avoir du zèle pour *la* province, il faudrait avoir l'amour de *sa* province. La province, la cité, le village, la famille, la corporation, comme aussi la patrie, qu'est-ce, sinon le lien par lequel Dieu a voulu que nous fussions liés, le coin de terre où il nous a fait naître et où il nous ordonne de vivre, les quelques créatures humaines dont il a voulu rattacher plus intimement le sort à notre sort, et qu'il nous a données plus particulièrement à aimer et à servir? notre prochain le plus proche, dirai-je volontiers! Ne médisons pas du patriotisme de clocher; à bien dire, il n'y a pas d'autre patriotisme; qui n'aime pas ce clocher qu'il a vu et ce village où il a vécu, aimera bien moins encore cette France immense, abstraite, invisible, qui ne se révèle à lui que par ses journalistes et ses percepteurs des contributions.

A cet égard, du reste, la Providence avait bien traité M. Foisset. Elle l'avait fait naître dans cette province, au sang chaud et à la vive intelligence, qui nous a donné Crébillon, le président de Brosses, Lamartine, madame de Sévigné, Lacordaire, Buffon, Bossuet, et que ses enfants pourraient appeler la province la plus lettrée de France. La Providence l'avait placé dans une de ces familles, comme il y en avait déjà bien peu avant la Révolution, qui n'aspiraient ni à la noblesse d'épée ni à la noblesse de robe, mais qui, avec une fortune suffisante, une éducation lettrée, une dignité modeste, demeuraient dans leur manoir à la campagne, non pour y être les premiers, mais pour y faire plus de bien. C'était le *gentleman farmer*, mais avec un certain patronage doux et familier qui n'est pas dans les mœurs anglaises, avec des habitudes de protection paternelle qui charmaient le paysan, amélioraient son sort et le maintenaient dans la bonne voie. Il n'y avait là rien de féodal; ce n'étaient pas des châtelains arrogants — si quelque part les châtelains étaient arrogants. — Non, c'étaient de bons voisins, aimés et respectés, parce qu'ils étaient plus à leur aise et plus instruits, que, par suite, ils pouvaient faire plus de bien et donner de meilleurs conseils. Cette bourgeoisie de la campagne disparaissait dès avant 1789, et il n'y en a sans doute plus trace aujourd'hui. Grand malheur; car ceux qui travaillent vont de plus en plus se séparant de ceux qui pensent! Le père de M. Foisset, homme d'esprit et de courage, avait traversé bravement la Révolution, se préservant de l'échafaud par son sang-froid et son énergie, et par son ascendant préservant le village de la corruption révolutionnaire. M. Foisset, lui, monta plus haut, fut homme de lettres et fut magistrat; mais il n'en demeura pas moins l'homme de la Bourgogne et l'homme de son village. Ni les séductions littéraires ni l'ambition

de l'avancement ne l'attirèrent dans le tourbillon de Paris. Il n'eut certes pour Paris ni haine ni mépris ; il fut Français autant que personne ; il fut catholique, c'est-à-dire universel, de cœur et de foi, autant que personne. Mais dans l'Église catholique et dans la France, il trouva que son devoir était d'aimer et de cultiver particulièrement ce coin de terre que Dieu lui avait assigné pour son berceau. Plus Parisien et plus ambitieux, il fût parvenu peut-être à la Cour de cassation : la Cour de Dijon, qui a dignement honoré ses obsèques, fut à ses yeux le suprême honneur. Il fût devenu peut-être membre de l'Académie française : il se contenta d'être à vingt ans lauréat, et à vingt et un ans membre de l'Académie de Dijon. Avec un peu plus de charlatanisme journaliste, il se fût facilement fait un nom célèbre dans toute l'Europe : il se contenta de connaître l'Europe et de posséder la science européenne mieux que bien des gens dont parle toute l'Europe ; la science allemande, les lettres italiennes, la politique anglaise, rien ne lui fut étranger, et ses écrits témoignent d'une érudition sûre, abondante, multiple, dont il ne nous a donné cependant — je le sais assez — qu'une partie. Mais cependant quand il s'est agi pour lui de choisir parmi les noms modernes un nom qu'il se plut à illustrer par un travail spécial, les amitiés de famille, la sympathie d'érudition, et cet amour persistant de sa chère Bourgogne lui ont dicté le choix du président de Brosses, savant comme lui, lettré comme lui, homme d'esprit comme lui, magistrat comme lui, et qu'il eût été si heureux de trouver chrétien comme lui. Lui-même aussi, quand il a voulu choisir sa demeure d'affection, loin de se laisser séduire par Paris, ce n'est pas même à Dijon qu'il a voulu l'avoir. Il a mieux aimé la maison de son père, à Bligny-sous-Beaune : il l'a habitée, il l'a restaurée, il l'a modestement embellie, et il a écrit sur le fronton cette devise, à la fois fière et modeste, pieux souvenir héréditaire, noble gage de sa simplicité : *Ex fundulo, sed avito* (petit domaine, mais qui me vient de mes pères).

J'ai parlé du chrétien, j'ai parlé du patriote, j'ai parlé du magistrat, j'ai encore bien peu parlé de l'écrivain. Mais est-il possible de tout dire, et ces quelques pages qu'il nous est permis de jeter sur une tombe fermée la veille ne sont-elles pas forcément insuffisantes en face d'une vie aussi pleine que l'a été celle de notre ami? Comme écrivain, M. Foisset a été, par-dessus tout, militant, actif et vigilant, il a vécu sur la brèche. J'emploie pour lui le mot d'écrivain, je n'emploierais pas le mot de littérateur, non certes qu'il ne fût lettré au plus haut degré, mais parce que, ce qu'il faisait, ce n'était point de la littérature, ce n'était pas quelque chose d'élégant, de paisible, de propre à charmer l'oreille, à satisfaire l'esprit, à remplir commodément des heures de loisir. Non, il avait une autre

idée de cette arme de guerre qu'on nomme la plume. Il l'avait reçue de Dieu, il l'employait pour le pays, pour la justice, pour l'Église, en un mot, pour Dieu. — Un malheureux prêtre se laissait séduire, et, après avoir passé dans le camp de l'hérésie, croyait se justifier en faisant le procès de l'Église catholique. M. Foisset était là pour lui répondre, et dans un livre d'une centaine de pages, accumulait les textes, les faits, les raisons, suivait pied à pied son adversaire, et l'eût forcé à se rendre, si en pareille matière on capitulait. — Strauss défigurait indignement la vie de Jésus-Christ; M. Foisset écrivait la vie de Jésus-Christ. — M. Renan, dans ses *Études religieuses*, jetait sur les vérités de la foi cette espèce de nuage doré, flottant et vague, qu'il sait jeter sur toute chose. M. Foisset, avec une main autrement ferme, une science autrement précise, un style moins habile, parce qu'il était plus vrai, M. Foisset dissipait le nuage, et rendait à la vérité toute sa lumière. — M. Cousin abusait quelque peu de Pascal; M. Foisset remettant Pascal à sa juste place, se faisait lire, estimer et aimer de M. Cousin lui-même. — Hier encore, les indignités qui se passent à Genève soulevaient l'âme de M. Foisset, et nous n'avons qu'à reprendre les journaux de la veille pour relire les paroles brèves, précises, fermes, décisives, par lesquelles il flétrit les actes de ce gouvernement si hospitalier pour les fugitifs de la Commune, si inhospitalier pour un concitoyen et un évêque. On peut dire qu'il est mort sur la brèche, les armes à la main pour ce combat douloureux où, dans Genève devenue un peu sa patrie, son cœur de père souffrait comme sa foi de chrétien.

Mais, remarquons-le, tout cela, c'était de la défense, non de l'attaque; et, du reste, nous autres catholiques et chrétiens, attaqués par la Réforme au seizième siècle, par l'incrédulité au dix-huitième, par la révolution au dix-neuvième, faisons-nous jamais autre chose que nous défendre? M. Foisset, d'ailleurs, bien qu'il combattît souvent, savait autre chose que combattre : ce soldat avait ses heures de repos. Il se reposait volontiers dans l'étude d'une noble intelligence et d'une belle âme. Il s'était reposé avec un grand charme d'esprit dans l'étude de ce président de Brosses dont nous parlions tout à l'heure. Il se reposait bien autrement — non, le mot n'est pas assez digne — il trouvait une satisfaction, et surtout une consolation tout autre, dans l'étude des grandes âmes de chrétiens et d'amis qu'il avait connus et qu'il avait aimés. C'est ce qu'il fit pour le président de Riambourg; c'est ce qu'il fit surtout pour le P. Lacordaire; et il est à remarquer que M. Foisset, si digne lui-même d'avoir un biographe, M. Foisset, dont la vie littéraire a été si féconde, nous laisse comme œuvre capitale une biographie. Mais quelle biographie! Quel homme est celui qu'elle nous peint! Et quel peintre intelligent, studieux, attentif, mais

surtout aimant, s'est rencontré pour cet homme! M. Foisset aimait la magistrature comme il aimait tous ses devoirs; mais il lui sembla qu'après la perte d'un ami comme le Père Lacordaire, son premier devoir était de raconter au monde une vie que lui seul connaissait à fond. Il prit donc sa retraite, non sans regret, afin d'aller, comme il le disait, « s'enfermer à la campagne avec cette grande et chère mémoire. » Grâce à Dieu, le temps lui a été donné d'accomplir cette œuvre. Le temps même m'a été donné, à moi son humble compagnon, d'en dire aux lecteurs du *Correspondant* quelques mots sur lesquels je ne veux pas revenir aujourd'hui. Ceci se passait au commencement de 1870, à la veille du jour où les malheurs publics allaient arrêter tant de travaux et briser tant de cœurs.

Et cependant cette crise de notre vie nationale était à peine suspendue — je ne puis dire terminée — que M. Foisset, infatigable dans ses admirations et dans ses amitiés, s'imposait une tâche pareille, ou plutôt ambitionnait un semblable honneur, au sujet d'un autre grand chrétien, d'un autre ami, ami et compagnon d'armes du P. Lacordaire, M. de Montalembert. C'eût été beau que la même main nous laissât un monument de ces deux nobles vies, comme deux glorieux tombeaux sculptés par le même artiste, en face l'un de l'autre, dans la même église et au pied du même autel.

Mais cette consolation nous a été refusée. L'historien ressemblait trop à ses modèles pour tarder beaucoup à les suivre. Hélas! il ne lui fut pas donné, comme à eux, de fermer les yeux au jour avant les désastres de la patrie et de l'Église. Il eut la douleur, lui dont l'âme était si ardente et les affections si vives, de pleurer à la fois sur Pie IX prisonnier et sur la France vaincue, de voir les envahisseurs étrangers dans sa cité et sous son toit. Et ce qui était peut-être pire encore, avant les envahisseurs, il avait vu les défenseurs, l'*inertie personnifiée* (c'est son mot) dans la personne du *général* Garibaldi, la violence et l'indiscipline dans la personne de ses soldats (double amertume d'être ainsi attaqué et d'être ainsi défendu!). Il a encore assez vécu pour être témoin, dans Genève elle-même, des épreuves des catholiques de Genève; il a été témoin, en un mot, de cette conjuration gratuite, insensée de toutes les puissances qui dominent en Europe contre le prisonnier qui souffre au Vatican. M. Foisset avait assez souffert et il avait assez combattu; les labeurs du soldat, les douleurs filiales du chrétien, les peines du père de famille l'avaient suffisamment mûri pour le ciel; il était temps, Dieu l'a rappelé.

Celui qui écrit ces lignes a été son contemporain, son compagnon d'armes pendant quarante ans, son associé dans cette œuvre du *Correspondant* qui était si chère à M. Foisset. Il se croit en droit de bénir cette œuvre, ne serait-ce que pour les nobles et chrétiennes

amitiés qu'elle lui a values. Il y a bien faiblement travaillé pour la cause de Dieu ; mais on a si utilement et si noblement travaillé auprès de lui, qu'il lui semble qu'il aura rejailli sur lui quelque chose du bien que faisaient ses amis. Ce n'est pas le jour de parler des vivants; mais comment ne pas penser à tant de morts, et à des morts qui nous sont demeurés si chers? Et pour nommer d'abord ceux qui ont fait le moins de bruit ; — le premier anneau de notre chaîne, le premier lien de notre amitié et de notre œuvre, ce modeste Wilson, si intelligent, si sagace, si grand ami du bien et si fort ami de ses amis; les lecteurs d'aujourd'hui ne le connaissent peut-être plus ; mais nous ne saurions l'oublier, et les pauvres ne l'oublieront pas. — Puis Montreuil, cette nature à la fois perspicace et naïve, qui se faisait tant aimer de tous, y compris le peuple, qui n'aime guère ; — puis Charles Lenormant, Ozanam, Lacordaire, Montalembert, Cochin, ces noms auxquels il est inutile de rien ajouter. Voilà en abrégé la série de nos gloires, mais surtout de nos regrets. Notre association est ancienne ; mais la plupart de ces pertes sont récentes encore, une seule remonte à vingt ans, et toutes, elles nous semblent d'hier, parce que nous ne saurions les oublier. Il semble, si ce n'est pas là trop de présomption, que la Providence a voulu conserver longtemps ce petit groupe dans son intégrité, puis en laisser tomber tomber peu à peu les plus beaux fragments, à mesure que d'autres pouvaient se trouver prêts à les remplacer. Certes, nous ne nous prétendons nécessaires ni à la défense de l'Église, ni même à la défense de la société (deux causes en définitive identiques l'une à l'autre) ; nous ne sommes qu'une cohorte de cette grande armée pour laquelle Dieu pourra toujours faire sortir de terre et des soldats et des généraux ; mais enfin, nous pouvons le dire, notre bataillon a compté de beaux noms, et le drapeau auquel aujourd'hui encore nous attachons un crêpe n'est pas un drapeau sans honneur.

J'allais finir; mais il me tombe sous la main un souvenir trop précieux et trop adapté à nos sentiments d'aujourd'hui pour que je le laisse de côté. C'est, il est vrai, une ligne au *Correspondant* que le *Correspondant* va reproduire ; mais après avoir dit comment M. Foisset, en 1870, appréciait le P. Lacordaire, n'est-il pas intéressant de voir comment, en 1855, le P. Lacordaire appréciait M. Foisset?

« Homme de foi et de bonnes œuvres, magistrat assidu, citoyen modeste et dévoué, M. Foisset appartient à la grande race des écrivains et des chrétiens du dix-septième siècle. Il en a la sobriété, le goût, et dans sa vie, tout ensemble active et littéraire, cette heureuse pondération qui fait de l'homme un artisan par l'utilité, un penseur et un poëte par la culture des dons de l'esprit. Mieux encore que le président de Brosses, dont il a écrit l'histoire..., M. Foisset est un

descendant de cette littérature qui couronnait autrefois les plus hautes positions et leur ôtait l'orgueil du rang pour y substituer la fraternité du savoir et de l'esprit[1]. »

La vérité n'est-elle pas bien saisie ? Et ces quelques paroles n'en disent-elles pas autant que tout ce que nous pourrions ajouter? Certes, le P. Lacordaire ne se doutait pas, ce jour-là, qu'il louait son propre historien, de même M. Foisset, en 1870, avait probablement oublié que le P. Lacordaire, digne appréciateur de tout mérite, avait ainsi apprécié le sien.

Adieu maintenant à cette chère mémoire! Il me semble que c'est un passager bien-aimé que nous venons de déposer sur une rive amie et que, nous, nous allons recommencer notre course à travers les orages et les fatigues. *Cras ingens iterabimus æquor.* Demain, nous reprendrons la mer; demain, nous recommencerons à vivre de cette vie agitée des révolutions; demain, nous continuerons à servir dans cette milice de l'Église où, lui, a gagné la récompense et le repos. Qui sait ce qui peut advenir? Le ciel est certainement plus sombre aujourd'hui que M. Foisset ne l'avait vu avant 1870 pendant tant d'années où cependant ni les inquiétudes, ni les soucis ne lui avaient manqué. Le ciel est plus sombre aujourd'hui qu'il ne l'était en un certain jour où M. Foisset voyait venir la persécution et y trouvait plutôt un motif d'espérance : « J'ignore, m'écrivait-il (mars 1845), si nous marchons à une persécution ouverte. Que Dieu nous l'envoie, et je la bénirai : *Si consurgat adversum me prælium, in hoc ego sperabo* » (Si le combat s'élève contre nous, ce me sera un sujet d'espérance.) (Psalm.)

Et nous aussi, espérons et bénissons Dieu. Bénissons-le, au milieu des larmes et des regrets, d'avoir épargné à notre ami des douleurs nouvelles, et d'avoir hâté pour lui, malgré nos vœux et nos prières, l'heure de la délivrance et de la paix. Bénissons-le aussi, même au milieu des tribulations publiques, des périls de la société et de l'Église. *In hoc ego sperabo*, Foisset nous le dit après David. Et au fond, nous verrons peut-être un jour que cette rage universelle contre le christianisme, que cette alliance des rois et des démagogues, que cette conjuration, moitié royale, moitié populaire, de Berlin, de Genève, de Madrid, de Rome même (non, du Quirinal), contre le Vatican, n'était faite que pour préparer une grande honte et un grand échec à Berlin, à Genève, à Madrid, au Quirinal, aux rois, aux conquérants, et à leurs amis les démagogues. Peut-être le verrons-nous, ou du moins peut-être le verrez-vous, vous, nos jeunes amis et nos successeurs.

Comte F. DE CHAMPAGNY.

[1] *Le Correspondant*, t. XXXV. 1855. Article du P. Lacordaire.

ARMÉE ALLEMANDE

ET

ARMÉE FRANÇAISE

ESQUISSE COMPARATIVE

Si, pour juger sainement des hommes et des choses, l'une des premières conditions est d'avoir passé une bonne partie de sa vie à courir le monde, celui qui écrit ces lignes aurait lui aussi, quelques droits de répéter, après d'illustres maîtres en l'art d'écrire[1] : « Je passai ma jeunesse à voyager ; j'avais un grand désir d'apprendre à démêler le vrai d'avec le faux, pour voir clair en mes actions et marcher avec assurance en cette vie ! »

Appelé pour la première fois, et par des événements imprévus, à nous trouver tout récemment au milieu de l'armée allemande, nous avons éprouvé la tentation bien naturelle d'étudier nos adversaires et, si modeste qu'il pût être, d'apporter notre tribut d'observations, à l'œuvre si pressante de notre réforme militaire. — A défaut de plus amples lumières, on s'estimerait heureux si, de cette lecture, il résultait la conviction qu'on a apporté dans cette esquisse absence de préjugés nationaux et la plus entière bonne foi, doublée d'un grand désir et d'une vraie curiosité de bien voir et de comprendre ce qui faisait la force de nos vainqueurs !

Parmi les sujets qui ont le plus frappé notre attention, nous signalerons tout d'abord : — « la discipline, l'infanterie, l'artillerie,

[1] Descartes, *Discours de la Méthode*. M. Le Play, *La Réforme sociale en France*. Épigraphe.

l'état-major et l'emploi du temps dans l'armée allemande. » — Il est facile d'apercevoir que ces diverses branches du métier des armes sont les points forts de la Prusse.

Dans un pays aussi pénétré que le nôtre par tous les abus de la centralisation, comment ne pas insister sur la force et la simplicité du système de mobilisation de l'Allemagne? — On a tout dit sur les avantages de ces corps d'armée territoriaux qui, tout en respectant les mœurs et les habitudes locales et en réunissant, sous le même drapeau, les jeunes gens du même pays, soit comme officiers, soit comme soldats, développent au plus haut point le patriotisme particulier et si vivace de chaque province. — Rien de plus conforme que cette division à la nature même des choses ; rien de plus propre à empêcher ce dangereux travail de déclassement social que la vie nomade des garnisons, promenée d'un bout de la France à l'autre, opérait fatalement et incessamment, depuis 1818, dans l'armée et la population françaises. — La façon intelligente dont la Prusse a su adapter sa cavalerie légère aux exigences de la guerre moderne ne mérite pas moins de faire école chez nous.

Réserve faite de la différence du caractère national, qui n'apercevrait qu'en tout cela il y a beaucoup à prendre? En parlant de cette noble vaincue, qui s'appelle l'armée française, nous garderons le respect qui s'attache à des malheurs sans exemple. Au-dessus des fautes humaines, si grandes qu'elles aient été, apparaît visiblement la main de Dieu qui, pour guérir d'un mal profond, frappe de châtiments inouïs. — La France a payé assez cher le peu de souci que son dernier régime prenait de la dignité des caractères et de l'élévation des sentiments. Dans les hautes sphères de l'armée, qui oserait le contester maintenant; ces deux vertus n'importent guère moins à l'honneur du pays que les plus grands talents militaires.

Au lendemain de ces lamentables événements qui, jusque dans l'autre vie, ont dû faire frémir d'une légitime indignation les âmes de nos pères, qui oserait refuser, aux vaincus comme aux victimes de ce temps, le droit de faire leur examen de conscience? — Sachons donc interroger nos erreurs et nos fautes ; écartons les voiles complaisants qui, déjà, voudraient les rejeter dans l'oubli ou les mettre sur le compte de je ne sais quelle fatalité aveugle ! — Les âmes fières grandissent par le malheur ! Que ce soit là notre confiance et notre espoir, et qu'en voyant les généreux efforts tentés pour notre régénération l'étranger s'écrie : « La vieille France n'a pas encore vu son dernier jour ! »

L'armée d'Alsace-Lorraine est soigneusement entretenue dans l'idée d'être toujours prête à marcher sur Paris, au premier signal. — Les officiers prussiens rangent au nombre des éventualités d'une

nouvelle invasion l'avénement au pouvoir de nos radicaux! — Que M. de Bismark ait ou non, comme on le prétend sur les bords du Rhin, manifesté le double regret de n'avoir pas exigé de la France « huit milliards et la limitation de notre armée à un effectif de simple police, » cette attitude expectante mérite assez toutes nos réflexions!

Pendant que la Prusse ajoute encore à la ceinture de forts détachés qui ont valu à Metz sa réputation de forteresse inexpugnable, Strasbourg, si malheureusement négligée par le second empire, va bientôt se trouver placée sur le même pied : — des forts détachés, distants de trois kilomètres, croiseront leurs feux sur toutes les issues de la capitale de l'Alsace ; un vaste camp retranché, capable de contenir une armée entière, s'appuiera ainsi sur Strasbourg soit pour couvrir cette place, soit pour y prendre son point de départ d'offensive. — Il n'y a pas à se le dissimuler, l'orage, toujours prêt à s'amonceler aux bords de la Moselle et du Rhin, n'attend qu'une occasion de fondre de nouveau sur nous. — Puisse cette courte étude devenir un nouveau stimulant pour tous ceux qu'animent le saint amour de la patrie et la noble ambition de revoir bientôt l'armée française d'autrefois!

I

DISCIPLINE ET TENUE.

« Le conscrit allemand arrive tout discipliné dans le rang! » — Rien de plus vrai que ces paroles de M. Thiers à l'Assemblée, lors de la discussion de notre loi militaire.

On sait assez que cet avantage immense est le fruit d'une hiérarchie sociale parfaitement établie. — Il va de soi que cette discipline naturelle abrége l'éducation du soldat prussien et le rend même accessible à certaines méthodes d'entraînement, cependant fort antipathiques à sa nature un peu lourde.

La tenue des Allemands est simple, sévère et en même temps irréprochable, chez les officiers surtout. — Point de galons ni d'épaulettes, hors le cas fort rare de grande tenue, à ce point qu'il est difficile de reconnaître, par les simples torsades placées sur les épaules, la distinction des différents grades. A part les uhlans, absence complète de ces uniformes *voyants* et *bigarrés* qui, trop souvent de notre côté, font point de mire pour la mousqueterie ennemie. — Même observation pour les armes *brunies*, qui exigent moins d'entretien et n'ont pas l'inconvénient, bien connu des tireurs, de briller au soleil et de

trahir, souvent de fort loin par leur scintillement, le mouvement d'une troupe. — Depuis longtemps, l'armée anglaise n'emploie que des fusils bronzés. Vainement, jusqu'ici, nos officiers de marine, témoins de leurs avantages, lors de tant d'expéditions lointaines faites côte à côte avec nos anciens adversaires, en ont-ils réclamé l'adoption en France !

DES SOUS-OFFICIERS.

Les sous-officiers jouent un grand rôle, dans l'armée allemande qui leur a ouvert des écoles spéciales. — Leur recrutement est singulièrement facilité par le service obligatoire et la masse des jeunes gens intelligents qu'il apporte à l'armée. — On s'attache à conserver les sous-officiers formés, par la perspective de certains emplois civils et militaires qui leur sont réservés à leur sortie de l'armée.

L'uniforme du sous-officier allemand le distingue très-nettement du soldat. — Outre les galons des manches et une broderie semblable très-visible au collet de la tunique, ils portent le sabre au côté. — En somme, tenue remarquable, intelligence et autorité, beaucoup plus de ressemblance avec les sous-officiers anglais qu'avec les nôtres.— Ainsi que la chose se pratique journellement en Angleterre et dans la marine française, on confie aux sous-officiers nombre de corvées qui, en France, détournent parfois nos jeunes lieutenants de la partie élevée du métier des armes.

Rien de plus pressant qu'une bonne loi sur l'état des sous-officiers qui, comme notre marine elle-même y a été progressivement amenée par la force des choses, transforme en *carrière assurée*, des fonctions jusqu'ici trop précaires. — Il faut que tous les services civils et militaires, à la nomination du gouvernement, et qui n'exigent pas de titres académiques, soient l'apanage des sous-officiers dépassant l'âge de trente-quatre ans.

Des cadres beaucoup plus solides doivent être le corollaire et l'indispensable contre-poids du service à court terme.

DE L'INFANTERIE.

Le soldat allemand d'infanterie est en moyenne un gros garçon, un peu plus vigoureux et d'une stature un peu plus élevée que la généralité des nôtres. Il est cependant bien moins *chargé* que le soldat français; point de tente-abri, un havresac plus réduit et plus léger, des demi-bottes très-précieuses pour la mauvaise saison.

Pour la belle saison, le soldat allemand porte un costume de *fati-*

gue, en toile grise, qui, sauf sa forme plus militaire, rappelle de tout point la tenue de travail de notre marine. Cette tenue d'été économique (tunique de toile à deux rangs de boutons, à la place de notre vareuse) prolonge la durée des effets en drap, allége l'homme pendant la chaleur et le rend plus propre à tous les travaux de corps, de gymnase, etc., etc... .

Ou nous nous trompons fort, ou il y aurait là quelque chose à prendre?

Pour assouplir et fortifier la nature assez roide et d'ordinaire rien moins qu'agile du soldat allemand, on le soumet, dès son arrivée au corps, à une gymnastique graduée qui, outre l'appareil ordinaire des trapèzes, barres parallèles, etc., etc., consiste principalement à franchir *des obstacles*, murs, fossés, ruisseaux, tels qu'il s'en rencontre en campagne.

Cette gymnastique a lieu dans la cour des casernes, disposée *ad hoc*, les hommes répartis par groupes de 8 à 10. — Il est facile de voir que cet entraînement méthodique est pris très au sérieux. — On apprend aussi à mesurer les distances, en comptant ses pas.

Les troupes allemandes manœuvrent d'ordinaire avec cette régularité automatique qui est le propre des races du Nord. Nulle part, on le sait, cette précision des mouvements n'est plus accusée que dans l'armée anglaise. — On apprend aux officiers prussiens à manœuvrer à la muette, comme à dissimuler la marche de leurs troupes, en profitant des accidents de terrain et surtout de l'abri des bois. L'habitude de marcher dans un rigoureux silence est le corollaire indispensable de cette méthode. — A en juger par le nombre des surprises dont nos troupes ont été victimes, convenons que, si antipathique qu'il soit à nos habitudes, le silence, déjà si apprécié *à bord* par les marins de tous les pays, doit devenir *à terre* aussi l'un de nos objectifs militaires.

Il va de soi que, bien loin de faire rage comme en France, les tambours et clairons allemands ne sont que peu employés. — Nos adversaires y suppléent d'abord par le fifre, le moins gênant des instruments, si mal à propos supprimé dans l'armée et la flotte françaises. — Enfin, la Prusse n'a pas dédaigné d'emprunter à la marine, un moyen de communication fort commode, perçant aux petites distances et fort discret aux grandes — : Le sifflet de nos quartiers-maîtres! Déjà plusieurs de nos officiers d'infanterie de marine qui, dans le cours de leur existence amphibie, avaient pu comparer le sifflet au clairon, ont su s'en servir durant la dernière guerre. — Il faut espérer qu'on n'en restera pas là, le sifflet convient merveilleusement à tous les corps employés comme troupes légères, dans la guerre d'avant-postes. — Et parce que les Gaulois se com-

plaisent dans le bruit, faudrait-il donc renoncer à apporter dans la guerre de surprises et d'embuscades l'intelligente malice de nos adversaires?

EMPLOI DU TEMPS.

S'il est un grand art pour les chefs de corps comme pour les chefs d'empire, c'est de ne pas laisser aux masses, le temps de s'ennuyer!

Les chefs de l'armée allemande paraissent pénétrés de cette vérité et de l'avantage de soumettre à un vigoureux train de vie, les natures un peu molles, un peu lourdes dont l'éducation leur est confiée. — Aussi ont-ils imaginé un *Tableau de l'emploi du temps*, analogue à la règle de vie en usage dans la marine française depuis plus de trente ans.

Cette distribution méthodique des heures de la journée a besoin d'être mûrement méditée; car elle a pour but de combiner et de faire alterner dans une juste mesure, des exigences très-diverses.

Soins de propreté, corvées intérieures et extérieures, gymnastiques, exercices individuels, manœuvres d'ensemble et enfin le travail de corps.

Avec le service à court terme, cette règle de vie joue un rôle capital dans l'éducation de l'armée prussienne. Et le plus bel éloge à en faire, c'est de répéter que, en fait, — « le temps de s'ennuyer manque absolument au soldat allemand! » — Cet avantage lui est d'ailleurs commun, disons-le en passant, avec la plupart des marines de guerre de l'Europe. Dans la vie claustrale du bord, pendant ces longs jours passés entre le ciel et l'eau, sans autre distraction qu'un calme ou une tempête, rien de plus à craindre pour les équipages, que la nostalgie et l'oisiveté!! — Cette donnée d'expérience est tellement passée à l'état d'axiome, parmi les marins, qu'on voit nos hommes de mer les plus distingués, ne pas dédaigner l'étude des meilleurs moyens « d'occuper le matelot, du matin au soir! »

Avec un tableau de service qui s'empare de l'homme, et selon la très-juste expression du général Trochu, en fait « un travailleur depuis l'aube jusqu'à la chute du jour, » nous voici loin de ce *farniente* si connu et si justement critiqué de la vie de garnison, ou de ce soldat déshabitué de tout travail pénible, enroidi, devenu impropre au travail des champs et trop souvent « contraint de s'ingénier pour tuer le temps. »

Le travail de la pioche adapté aux exigences du service en campagne est tellement considéré par les hygiénistes comme un pré

servatif à la fois physique et moral, qu'on n'aperçoit pas pourquoi il ne trouverait pas sa place dans le cours régulier des exercices militaires, tout comme l'école de tir ou l'escrime à la baïonnette?

II

TACTIQUE DE L'INFANTERIE.

Aujourd'hui en campagne, soit qu'il faille se retrancher dans de bonnes positions défensives, soit qu'en attendant l'occasion d'une attaque, on veuille ménager le sang précieux de ses troupes, n'est-il pas vrai que les tranchées-abris sont appelées à jouer un rôle capital? — Comprendrait-on dès lors qu'on pût négliger d'exercer nos soldats à se couvrir même en rase campagne? A plus forte raison, tous doivent-ils savoir se créneler dans un village, derrière une maison, un pan de mur ou un obstacle.

Veut-on savoir comment cette question était comprise dans notre armée du Rhin? Écoutons son historien le plus estimé[1]!

« On eut soin de conserver tous les anciens errements. Notre infanterie se forma sur deux lignes comme à Châlons ou au bois de Boulogne, sans se préoccuper des accidents de terrain, ni de l'appui qu'elle pouvait y trouver.......

« On avait cependant prévu les dangers auxquels notre infanterie allait se trouver exposée. — Déjà le maréchal Niel avait prescrit l'emploi des tranchées-abris, dans la défense des positions comme sur les champs de bataille. Il avait tenu à ce que les troupes fussent exercées à se couvrir rapidement, là où les accidents de terrain n'offraient pas la sécurité nécessaire. — Ces recommandations avaient été renouvelées à l'entrée en campagne et il faut convenir que, si elles avaient été suivies, les résultats de nos combats auraient pu être singulièrement modifiés.

« Mais cette innovation aurait dérangé l'ancienne routine et les traditions africaines de nos chefs. — Aucun d'eux n'y songea à l'exception du maréchal Le Bœuf, dans la défense des lignes d'Amanvilliers, le 18 août. » Et on peut affirmer que c'est grâce à ces sages mesures de précaution qu'il dut de maintenir ses positions, malgré les efforts réitérés de l'ennemi.

On a vu pendant la dernière guerre l'habitude qu'avaient nos ennemis de toutes ces nécessités du service en campagne. — Le tir à

[1] *Metz, campagne et négociations*, par un officier supérieur de l'armée du Rhin. — Considérations générales. — Infanterie. — Paris, Dumaine, 1872.

la cible est encore de leur part, l'objet d'une extrême sollicitude. La nature calme et posée de l'Allemand le rend très-propre à bien ajuster. — On lui enseigne aussi à ne pas gaspiller ses munitions et à ne pas se fatiguer par des tirailleries, hors de portée utile. — L'habitude de faire feu au *commandement*, par pelotons ou divisions, doit devenir un frein indispensable, contre ces dépenses de cartouches illimitées. — Enfin, nos adversaires apprennent à estimer les distances et à régler leurs hausses, par des coups d'essai.

Des mouvements fréquents empêchent le soldat de perdre l'habitude de la marche. — Ces promenades militaires ont quelquefois lieu la nuit et succèdent à une prise d'armes inopinée. — Pour couper la longueur de ces marches, des groupes de soldats exercés au chant, entonnent alternativement des refrains nationaux : il va sans dire que les chansons de fantaisie, si en honneur parmi nos troupiers, ne seraient pas un instant tolérées ; — qui peut douter par ailleurs, de l'avantage de sortir de temps à autre, de la routine des heures et des exercices prévus, en ordonnant des mouvements ayant un caractère de surprise. — La *surprise* a joué un rôle si considérable, durant la dernière guerre. Malheur aux chefs qui ne comprendraient pas qu'elle doit occuper désormais une large part dans l'éducation des troupes.

La plupart des officiers allemands ne font guère de difficultés de reconnaître la supériorité de l'infanterie française sur la leur. — A temps de service et surtout, à commandement égal, ils accordent au fantassin gaulois, plus d'élan, d'initiative, en un mot, plus de *race* qu'au leur. — Il est pénible de se souvenir que, dans notre récente lutte avec la Prusse, les qualités de légèreté et de mobilité que César lui-même reconnaissait à sa légion gauloise, furent en partie neutralisés par l'excès de poids dont nos soldats étaient chargés. — Notre équipement de campagne doit être sévèrement étudié dans le sens d'un allégement indispensable dont la tente-abri doit, en Europe, faire les premiers frais.

Et ici, comment ne pas s'arrêter un instant, à considérer ce caractère français, si plein de ressort, mais aussi non moins fécond, en contrastes ? Ne sommes-nous pas encore les Gaulois de cette même légion à qui César donnait l'alouette, comme emblème ? Tour à tour pleins de fougue et d'entrain, pour les entreprises les plus audacieuses, à d'autres heures tristes, mous, découragés, prêts à tout abandonner, pour suivre le caprice de notre humeur vagabonde. — Cette instabilité de caractère qui rend les troupes françaises si impressionnables, n'est assurément pas l'une des moindres difficultés du commandement, dans notre pays.

Si l'on prend le jeune Français dans les écoles ou dans les lycées,

on est frappé du manque de discipline morale qui préside à son éducation. Ses maîtres travailleront bien à l'instruire, à ouvrir son esprit; mais fort peu d'entre eux comprendront qu'ils ont encore mission de former son caractère, son jugement et son cœur ! — Volontiers ils abandonneraient aux familles cette partie de leur tâche, mais celles-ci, par le fait de leur éloignement ou de leur insuffisance, sont rarement en état d'y pourvoir.

Qu'en résulte-t-il? C'est que le jeune Français sort de l'école ou du lycée, avec peu ou point de sentiment de respect, pour tout ce qui est le plus respectable — l'âge, le savoir, le grade, l'autorité morale. — A l'encontre des jeunes Anglais ou des jeunes Allemands, nos recrues n'apportent guère au régiment, ce respect inné de leurs chefs, cette prompte obéissance qui abrége et facilite l'éducation militaire des peuples du Nord. — Nous le savons cependant,—d'honorables exceptions existent en France. Il serait difficile de rencontrer chez aucune nation, des hommes plus aptes et plus dociles au métier militaire que nos Vendéens, nos Bretons, nos Flamands ou nos Alsaciens-Lorrains. — La raison en est bien simple et fort connue, — c'est qu'au milieu du désarroi moral et de tous les appétits produits par nos continuelles révolutions, les provinces dont il s'agit ont conservé beaucoup de la foi et des fortes traditions de leurs pères.

Le commandement des troupes françaises demeure donc, en l'état, une mission particulièrement difficile. Elle réclame beaucoup de tact, de méthode et d'autorité personnelle. — Les masses gauloises étant de leur nature, assez enclines au désordre, veulent être conduites avec autant de fermeté que de prévoyance. — De temps en temps, il faut savoir faire des exemples, si l'on veut « les tenir bien en main ! » Mais aussi que de ressort et de ressources, trouvent les chefs français qui ont su acquérir la confiance de leurs hommes? Que ce soit là notre espérance, si Dieu nous accorde jamais des jours meilleurs !

C'est précisément la crainte des attaques redoutables de l'infanterie française qui a amené les chefs de l'armée allemande à faire de si sérieux efforts, pour étendre la proportion et le rôle de leur artillerie. — Aussi est-ce cette belle artillerie vraiment perfectionnée, au matériel comme au personnel, qu'ils ont toujours placée en première ligne pour couvrir et préparer toutes leurs attaques. — Dès ce moment, l'infanterie prussienne voyait son rôle, le plus souvent limité à celui de *soutien* de l'artillerie : — elle n'avançait plus qu'*abritée* derrière ses canons.

Ce grave enseignement ne saurait être perdu pour nous ! — car, il n'existe pas au monde de troupes, si braves qu'elles soient, qui ne se laissent plus ou moins ébranler par les sévices des obus, sur-

tout alors que l'éloignement de l'ennemi, la position qu'elles occupent ou la tactique de leurs chefs les condamnent à une immobilité relative.

Et ici, laissons la parole à l'éminent écrivain militaire qui sous le titre : *Observations générales*, a discuté avec tant d'autorité la tactique de nos différentes armes, dans les grandes batailles de Metz[1].

« En face d'un ennemi intelligent, nous allions nous présenter avec la vieille ordonnance de 1791, légèrement modifiée en 1831 et 1862.......... L'instruction pour les tirailleurs avait seule été améliorée et sur une plus grande échelle, son application eût pu donner d'excellents résultats. — Mais au lieu d'adopter cette manière de combattre, la seule pratique devant la supériorité des canons prussiens, notre infanterie se forma sur deux lignes, comme s'il se fut agi d'une parade ou d'une revue. — Sans se préoccuper de l'appui fourni par les accidents de terrain, partout elle s'offrit vaillamment à découvert, aux coups de l'artillerie ennemie....... La première ligne présentait un but invariable et facile à atteindre ; la seconde à peine éloignée de 300^m à 400^m, n'était pas plus épargnée, avec des projectiles portant à plus de 2500^m. — Ainsi les troupes se trouvaient déjà atteintes, affaiblies et impressionnées, avant d'avoir pu donner ! — Au lieu de masquer nos bataillons, comme les Prussiens et de reculer la 2e ligne, on se borna à faire coucher les hommes à terre ; mais les éclats d'obus ne les atteignaient pas moins. — Dans une brigade qui resta en 2e ligne pendant toute la bataille de Rézonville, sans tirer un coup de fusil, trente officiers furent mis hors de combat, dans chacun de ses régiments. — Autant le sacrifice se comprend dans les circonstances décisives, autant il est fâcheux dans de pareilles conditions ! »

Il ne faut pas se le dissimuler cependant. — Comme le dit avec infiniment de justesse M. le capitaine d'artillerie Jouffret, dans sa remarquable *Étude sur l'effet utile du tir*, — l'artillerie agit bien moins par les pertes matérielles qu'elle occasionne, que par son effet moral ! C'est celui-ci qui décide le plus souvent de la victoire. — Un certain nombre de morts et de blessés tombés par le feu de l'infanterie a, sur le résultat, une influence tactique infiniment moindre que le même nombre d'hommes renversés par les projectiles de l'artillerie et leurs fragments. — C'est là, dans la guerre de campagne, le caractère essentiel de l'artillerie ! »

« On trouve qu'un certain poids de munitions dépensé en balles

[1] Consulter encore le récit de M. le chef d'escadron d'artillerie Cazal, qui corrobore et complète ce tableau saisissant : *Des causes de nos désastres*, par M. F. de Suzanne, p. 76. — Paris, Tanèra.

de chassepot, a tué *vingt-sept* fois plus de monde que le même poids dépensé en obus. »

Que le rôle de l'infanterie soit toujours prépondérant, c'est ce dont il n'est guère permis de douter, si l'on réfléchit que durant la campagne de France, d'après les statistiques militaires allemandes,

88 p. 100 des blessés, ont été frappés par le fusil français.

10 p. 100 seulement par notre artillerie.

Et 2 p. 100 à peine par nos armes blanches.

Quand on songe à l'influence directe de la force physique sur l'énergie morale, qui ne se prendrait à désirer, pour l'infanterie, cette arme nationale par excellence, un recrutement plus soigneux? Volontiers, nous émettrions le vœu que l'on prît, aux dépens de la cavalerie légère ou de ligne, un certain nombre de ces hommes de taille, si rares dans les rangs de l'infanterie française. — Quand on pense que c'est elle qui supporte les plus rudes fatigues, soutient les chocs les plus violents de la bataille et qui toujours essuie les plus grandes pertes, comment négligerait-on aucun des éléments qui peuvent accroître la solidité de l'infanterie, dont l'élan est d'ordinaire indispensable, pour remporter la victoire? — Les Romains l'ont dit depuis longtemps : « *In pedite, robur.* »

III

DE L'ARTILLERIE

« Qui veut la fin veut aussi les moyens ! » La question d'artillerie, devenue prépondérante à la guerre, mérite d'être prise corps à corps. Telle sera notre excuse, vis-à-vis de nos lecteurs, pour les détails quelque peu techniques où nous ne pouvons éviter d'entrer !

Sachons donc imiter l'exemple de nos vainqueurs et sortir, nous aussi, du vieux sillon ! C'est après avoir essuyé les effets de l'artillerie autrichienne, pendant la campagne de Sadowa, qu'en observateurs judicieux, les Prussiens ont entrepris la réforme radicale de leurs batteries. — C'est depuis 1866 que l'adoption des excellents types de pièces de Krupp a donné à cette arme, cette supériorité dont la trace fatale se retrouve au milieu de tous nos revers. — L'artillerie allemande en acier, se chargeant par la culasse, présente sur l'artillerie française, des avantages multiples, au personnel non moins qu'au matériel :

1° Portée et justesse du tir, supérieures ;

2° Emploi de l'obus percutant, à éclats plus nombreux ;

3° Supériorité des attelages ;

4° Grande habitude du tir et instruction remarquable du personnel ;

5° Emploi d'une plus forte proportion d'artillerie dans les corps d'armée.

Essayons de développer ces assertions techniques :

1° La supériorité de justesse et de portée dérive du mode adopté pour le forcement des projectiles. On sait qu'avec le chargement par la culasse, on obtient une diminution du *vent* des projectiles et un degré de forcement plus grand ; par suite, moins de perte de gaz, c'est-à-dire plus de justesse et de portée.

Ces avantages balistiques dépendent aussi du remplacement du bronze par l'acier, métal plus résistant et permettant l'emploi de poudres plus vives. — Or tout s'enchaîne, en artillerie comme ailleurs. — Avec des canons *digérant* une plus grande force de gaz, on obtient plus de vitesse initiale, et par suite plus de justesse et de portée.

Or la question de *portée* étant l'affaire capitale, on ne saurait faire trop d'efforts pour réaliser le problème du canon à long tir. — Pourquoi cet avantage, qui avait fait précisément notre succès à Solferino, a-t-il causé notre défaite dans la campagne de 1870-1871 ? — C'est parce qu'avec une présomption toute gauloise et encore plus polytechnicienne, nous avons négligé, malgré les avertissements de l'Exposition de 1867, de continuer à perfectionner nos types de bouches à feu. — Rendons ici justice à la sollicitude éclatante, avec laquelle M. Thiers poursuit la réorganisation de l'artillerie française. — Il n'y a pas un instant à perdre, pour trouver le canon de campagne à long tir. — Heureusement que la supériorité de portée n'est l'apanage particulier d'aucun peuple. — La pièce du colonel Reffie marque la voie à suivre ! Ne l'oublions pas ! ! — « En pareil cas, on peut presque dire : — *Vouloir c'est pouvoir !* »

2° La supériorité de l'obus percutant, sur le projectile à fusée, est depuis longtemps un fait acquis. — Outre l'avantage capital d'éclater le plus souvent au point de chute, l'obus percutant permet au pointeur d'apprécier sûrement les effets de son tir. Grâce au petit nuage de fumée bleuâtre qui marque la place de ses premiers coups d'essai, le chef de pièce ne tarde pas à régler, de lui-même, sa hausse pour le but à atteindre. — Le nombre plus grand des éclats et le parcours rasant de leur cône d'explosion sont, pour le projectile percutant, deux précieux avantages de plus.

Quant à l'obus à balles (système Shrapnell), il exerce au milieu des rangs, des ravages démoralisateurs. — Malgré la difficulté de régler son mode d'éclatement, on annonce dans la presse militaire

prussienne qu'il sera désormais employé dans l'artillerie allemande, à raison d'un cinquième du nombre de coups à tirer.

3° Les attelages des batteries prussiennes n'ont pas été l'objet de soins moins vigilants. — Là où l'on voyait trop souvent nos canons français, attelés de quatre « *chevaux de ferme*, » nos adversaires mettaient en ligne, six « véritables *carrossiers !* » — On ne saurait cependant l'oublier : avec des attelages de six chevaux, on peut en perdre deux, sans être pour cela tout à fait désemparé ; pendant qu'au-dessous du chiffre de quatre, les attelages atteints par le feu de l'ennemi, sont bientôt hors d'état de continuer le service des pièces. — C'est que la vitesse de traction exerce sur le fonctionnement d'une artillerie, l'influence la plus considérable ! — Soit qu'il faille accourir au galop pour canonner un ennemi en position, ou dérober ses propres canons, à la poursuite d'un adversaire victorieux, cette question des meilleurs attelages appelle, de notre part, un prompt remède.

4° Indépendamment des qualités qui distinguent leur matériel, les artilleurs allemands ont su sortir hardiment de la détestable routine de certains polygones, où le pointeur ne tire qu'à des distances et sur des terrains parfaitement connus d'avance.

On ne saurait imaginer rien de plus malencontreux que cette habitude, radicalement incompatible avec les véritables conditions de la guerre. Il va de soi qu'il convient d'exercer les sous-officiers et les pointeurs à savoir eux-mêmes régler leurs hausses sur les terrains les plus divers et les plus tourmentés, d'après la méthode des coups d'essai. — Ne faut-il pas encore que nos écoles d'artillerie fassent une étude complète des manœuvres d'ensemble, de l'emploi de l'artillerie en grande masse et, sur le champ de bataille, de ses dispositions par rapport aux différentes armes ?

D'après des auteurs allemands, voici quelques chiffres de statistique de l'artillerie durant la dernière guerre : — 2,000 bouches à feu ennemies, ayant tiré en moyenne 50 coups par pièce, ont fonctionné pendant l'invasion de la France.

D'autre part, 10 p. 100 seulement des Allemands atteints l'auraient été par l'artillerie française. Encore, pour obtenir ce chiffre, faut-il réunir les effets des mitrailleuses, à ceux des canons proprement dits. — On évalue au contraire au chiffre relativement élevé de 25 p. 100, la part de l'artillerie allemande, dans les pertes subies par les Français [1]. — D'où, une différence d'effet produit de 15 p. 100 !

[1] *Étude sur l'effet utile du tir*, par le capitaine d'artillerie Jouffret.

Au demeurant sur une perte de 100,000 hommes du côté des Français, on trouve :

70 p. 100 par le fusil d'infanterie.
25 p. 100 par l'artillerie.
5 p. 100 par les armes blanches.

La consommation des cartouches aurait été de 25 millions, sur un approvisionnement de 180 millions. — Ces chiffres ont leur éloquence et témoignent clairement de la tactique suivie dans les combats, pour briser la résistance de nos troupes.

En vue d'accomplir un rapide et incontestable progrès qu'on ne saurait contester, depuis les tranchées de Sébastopol et le siége de Paris, pourquoi notre artillerie de terre n'adopterait-elle pas le principe en vigueur dans la marine? Qu'elle crée dans chacun de ses grands centres, une école de canonniers brevetés! Et que désormais aucun artilleur, quel que soit son galon, ne puisse être admis à *pointer* une pièce, en campagne, sans avoir, au préalable, tiré dans toutes les circonstances de terrain, de jour comme de nuit, au moins 25 à 30 projectiles, suivi un enseignement méthodique et obtenu, à la suite d'examens, le brevet de chef de pièce, avec un supplément de solde spécial. — Faut-il le dire encore? les hommes ne naissent pas pointeurs, et l'on ne sait jamais, en ce monde, que ce qu'on a appris.

En dehors de ces critiques de détail, il faut le reconnaître hautement : — « jamais troupe n'a montré plus de dévouement; nos officiers et nos canonniers ont rivalisé de sang-froid et d'énergie, malgré les conditions d'infériorité où ils se trouvaient, et qu'on a semblé maintes fois se plaire à augmenter encore. — Mais leur brillante conduite n'a pu conjurer des échecs, dont il faut prévenir le retour, en en constatant les causes[1]! »

L'artillerie prussienne est arrivée à ce degré de confiance en elle-même, où l'on va au-devant des difficultés à résoudre. — A la caserne d'artillerie de Strasbourg, nous fûmes témoin d'un curieux exercice : « Faire passer deux canons de campagne par-dessus un mur de *douze* pieds de haut! » — C'était un jour d'inspection générale; les artilleurs en grande tenue, casque en tête. La scène se passait en présence d'un nombreux état-major et de la foule réunie par la nouveauté de ce spectacle. Il fallut naturellement établir des plans inclinés de chaque côté du mur, monter d'abord, puis amener sur ces rances, au moyen de cordes et de chaînettes, canon, affût, coffre à

[1] *Metz, campagne et négociations*, Artillerie, p. 470.

munitions, etc., etc. — Bref, cette opération délicate ne dura pas moins d'une heure environ; mais elle s'accomplit avec un plein succès. Et si habitués que soient nos marins aux travaux d'adresse et de force, nous ne pensons pas qu'ils eussent beaucoup mieux fait. — A lui seul, cet exemple ne dénote-t-il pas une rare prévoyance, des obstacles à franchir en campagne?

5° A l'armée du Rhin, les Prussiens avaient non-seulement l'avantage du calibre, de la justesse et de la portée, mais même celui du nombre des canons. — L'armée française ne comptait que 2 1/2 canons par 1,000 hommes, contre 3 du côté des Allemands. Encore faut-il ajouter que sous l'influence de cette routine des guerres d'Afrique qui nous a été si funeste, le Comité d'artillerie avait maintenu dans nos rangs, un trop grand nombre de pièces de 4, absolument incapables de se mesurer avec l'artillerie de Krupp. — Seules, nos pièces de 12 pouvaient à peu près lutter, à part le désavantage de l'obus à fusée sur le percutant [1].

« Seul, le général Bourbaki, à la bataille de Rézonville, sut employer notre artillerie en grande masse. C'était ainsi qu'agissait jadis l'illustre général Drouot, à Wagram et à la Moscowa. — Si les Prussiens avaient d'ordinaire l'intelligence de disséminer leurs batteries, pour offrir moins de prise à nos coups, ils n'en faisaient pas moins converger leur tir sur les points critiques de l'action. — Qu'il nous soit permis d'ajouter qu'il eût peut-être été possible de remédier à l'insuffisance de notre 4, en le faisant avancer jusqu'à distance de portée utile [2]? » — Ou, pourrait-on ajouter, en gagnant 1000 mètres de portée, par une augmentation de la charge, ainsi qu'on le fit avec succès, à l'armée du Nord.

Il appartient à l'artillerie française, d'entrer franchement dans de nouvelles voies, et avec un personnel mieux exercé, de se donner un matériel dont les avantages balistiques équivalent aux canons Krupp. — C'est ainsi qu'elle retrouvera les champs de bataille de ses anciens jours! — C'est surtout dans le malheur que les âmes bien trempées apprennent « à dépouiller le vieil homme! » — On peut en citer un récent exemple. C'est à ses terribles revers de la Révolution et de l'Empire que la marine française a dû de faire, sur elle-même, le grand effort qui l'a amenée à ses institutions actuelles.

[1] Quant aux causes d'infériorité de notre artillerie, consulter aussi la brochure, § VI : *Des causes de nos désastres*, par F. de Suzanne. — Paris, Tanera.

[2] *Metz, campagne et négociations.* — *Observations générales*, p. 470-471.

IV

DÉFENSE GÉNÉRALE DU PAYS.

« A tout seigneur tout honneur! » dit un proverbe ancien. A ce compte, nous devions tout d'abord parler *infanterie* et *artillerie*. — Mais si ces deux armes continuent d'exercer sur le gain des batailles une influence prépondérante, il reste encore un rôle intéressant à jouer, pour le génie comme pour la cavalerie.

Si le génie n'a figuré sur une grande échelle qu'au siége de Paris, personne, parmi les esprits éclairés, ne saurait contester que l'avenir lui réserve un rôle considérable. — Dans la position critique que les derniers événements ont faite à la France, pour un pays désormais découvert et privé de sa meilleure frontière, le premier des besoins, comme le premier des devoirs, n'est-ce pas de songer à se défendre? Selon une belle parole de M. Thiers, — « il en coûte trop cher d'être faible! »

C'est au génie, ce corps d'ordinaire modeste et savant autant que dévoué, qu'il appartient de faire les derniers efforts, pour combler les déplorables lacunes de notre système de défense! — La France ne saurait consentir à demeurer un pays ouvert, à la merci d'une nouvelle invasion, d'où qu'elle vienne! Faisons donc un généreux appel à toute l'habileté de nos ingénieurs militaires. — La race des Vauban et des Carnot ne saurait être éteinte. — A eux de compléter celles de nos places fortes indispensables à conserver. Plus de ville forte qui mérite ce nom, sans une ceinture de forts détachés la mettant hors de portée et à l'abri d'un bombardement. — C'est en vain qu'on comptait sur les progrès de l'humanité pour paralyser cette terrible méthode d'attaque.

Dans la guerre de siége, la lutte se concentrait surtout vers les remparts et dans les ouvrages avancés. Seuls, les quartiers voisins des fortifications avaient à souffrir quelque chose des horreurs du combat.

Avec les bombardements, dans l'attaque des places par les feux courbes, il n'en est plus ainsi. — L'assiégeant, avec son artillerie à long tir, tranquillement abritée derrière des villages ou des mouvements de terrain, à 3 ou 4 kilomètres de la place, se fait à volonté un rôle égoïste et singulièrement homicide. Autant il se montre soucieux d'épargner le sang de ses propres soldats, autant, en faisant pleuvoir une grêle de bombes et d'obus, — « en tirant dans le tas, »

selon une expression vulgaire, mais juste, il sacrifie de science certaine, les femmes et les enfants de la ville assiégée. Qu'on se figure dès lors la position morale, tôt ou tard ainsi faite, au gouverneur de cette place ravagée par le fer et le feu, au milieu des lamentations de tant de victimes innocentes! — Que nous sommes loin de cette guerre courtoise et classique qui, depuis Louis XIV et Vauban, marquait les siéges d'autrefois! — Pour demeurer équitable et juste, le Code militaire ne doit-il pas, comme on l'a dit déjà, dans l'*Enquête sur les capitulations*, tenir un compte sérieux de cette nouvelle et déplorable façon de faire la guerre?

Là où nos finances ne permettraient pas d'entourer nos places fortes des ouvrages avancés indispensables, ne faudrait-il pas songer, soit à les déclasser, soit, si elles en valaient la peine par leur position stratégique, à les entourer de camps retranchés. — La création de vastes lignes défensives, solidement protégées par des ouvrages et des batteries, ne semble-t-elle pas appelée à devenir l'une des panacées les plus indiquées de la situation actuelle? — Pourquoi l'armée elle-même, en faisant alterner la pioche et les exercices militaires, ne concourrait-elle pas à la fondation de ces camps retranchés?

Dans ces enceintes spacieuses, ne voit-on pas d'ici nos recrues se former et s'instruire, loin de l'atmosphère malsaine des villes? Que d'éléments étrangers à l'armée, ces camps permettraient d'utiliser, le jour où le pays se verrait de nouveau envahi! Qui n'aperçoit d'ici nos douaniers, notre armée territoriale, venant garnir ces lignes de défense, et couvrir ainsi nos débouchés stratégiques? Qui peut douter enfin que nos braves marins des équipages de la flotte n'abandonnassent volontiers encore leurs ports et leurs vaisseaux, pour venir servir les batteries de nos places fortes et de nos camps retranchés? Depuis les tranchées de Sébastopol, depuis le siége de Paris, la marine a assez montré sa valeur pour que, d'avance, une part honorable lui soit assignée dans le système général, adopté pour la défense du pays.

La question de meilleur emploi des chemins de fer ne saurait être trop étudiée. — Qui ne reconnaît maintenant qu'en faisant sauter à temps, les principaux tunnels de nos grandes lignes, nous les rendions, pour toute la durée de la campagne, impraticables à l'ennemi[1]?

Des considérations stratégiques, faciles à comprendre indiquent également que nos arsenaux militaires, nos grands magasins de ravitaillement, devraient être le plus possible constitués en dehors des grandes routes de l'invasion, soit au midi de la Loire, soit dans ces contrées de l'Ouest (Bretagne-Vendée) dont la topographie et le carac-

[1] Voir l'étude de M. Jacquemin, directeur du chemin de fer de l'Est.

tère national sont de nature à favoriser une résistance énergique.

Défense des ports. — Dans cet ordre d'idées, qui pourrait méconnaître l'urgente nécessité d'élever les moyens de défense de nos ports, à la hauteur des engins modernes? Dans la situation géographique de Brest et de Toulon, par exemple, ce n'est pas tant contre un siége ou un débarquement qu'il importe de les couvrir, que contre une attaque maritime, telle qu'un bombardement. — Il semble qu'une sorte d'équivoque paralyse tout progrès de cette grave question. — Ainsi, le département de la guerre, officiellement chargé de la défense du territoire, aussi bien des frontières maritimes que des frontières terrestres, est en réalité toujours pris *au dépourvu*, chaque fois qu'une nouvelle lutte européenne éclate, et radicalement impuissant à pourvoir à la protection de nos places maritimes.

N'est-ce pas ce que nous avons vu lors de la guerre d'Italie et de la guerre de Crimée, aussi bien que lors de la désastreuse campagne de 1870-1871? Tout ce qui appartient au département de la guerre est brusquement appelé sur nos frontières terrestres ou aux armées de réserve. — Du côté de la mer, la marine reste *seule*, et sans aucun secours, en présence des entreprises possibles de l'ennemi. Qu'en résulte-t-il? — C'est que faute d'avoir, pendant la paix, pris cette question en main, le département de la flotte s'expose à voir ses arsenaux plus ou moins compromis, quarante-huit heures après une déclaration de guerre?

Là surtout où, comme à Rochefort et à Lorient, la nature n'a pas créé ces obstacles hydrographiques, ces défenses naturelles, de toutes les plus difficiles à vaincre, il y va de l'honneur de la marine de faire étudier directement par ses officiers les plus compétents, les moyens de moderniser la défense de ses ports militaires. — L'insuffisance et la lenteur des commissions mixtes créées en 1841 par le ministre de la guerre sont aujourd'hui tellement palpables et démontrées par les derniers événements, que tout retard, toute rechute dans la vieille ornière, deviendraient funestes.

La marine, ayant son artillerie à elle, n'a d'ailleurs besoin que du concours permanent de quelques officiers du génie militaire, pour résoudre directement ces questions, avec l'activité qui la caractérise. Elle le sent bien. — Ce n'est pas la responsabilité, déjà si engagée ailleurs, du département de la guerre, qui pourrait la couvrir devant l'opinion publique. — Toute entreprise heureuse, contre ses arsenaux, serait pour la flotte un stigmate de déshonneur qui la ruinerait dans l'estime du pays. — Dans sa juste fierté, dans ses légitimes appréhensions, le moment est venu pour la marine, de se suffire à elle-même.

Ne nous laissons pas effrayer par la question de dépense! Avec des ouvrages en terre, possédant sur la mer, un beau *commandement*, avec de bons canons dont, Dieu merci! nos ports ne sont pas dépourvus, on peut *parer au plus pressé*, sans pour cela s'embarquer dans l'opération longue, difficile et coûteuse, d'édifier des forts en maçonnerie, cuirassés.

Selon l'esprit du célèbre *Mémoire* de 1843 sur la défense des frontières maritimes de la France, ces travaux seraient classés en trois degrés d'importance, dans l'ordre qui suit :

Batteries barbettes *plongeantes*, sur les crêtes.

Torpilles ou obstacles sous-marins, en rapport avec les circonstances locales.

Défense mobile par mer, en répartissant, à poste fixe, entre les ports, les monitors, béliers, et les meilleures batteries flottantes.

Construction de canonnières et de bateaux porteurs de torpilles, comme complément de ces garde-rades.

Conformément aux conclusions de la commission mixte de 1843, le département de la guerre serait tenu de donner à celui de la marine, quelques batteries de campagne et quelques régiments de l'armée territoriale; car les petits dépôts de troupes de la marine, présents dans les ports, ne sauraient suffire à leur défense mobile par terre.

Il va de soi que la flottille des garde-rades, l'artillerie de campagne et les troupes de défense mobile seraient réparties selon le plus ou moins de vulnérabilité de chaque arsenal. — Dans tous les cas, le régiment d'artillerie de marine et le bataillon d'instruction des fusiliers-marins ne sauraient demeurer sur un point que la nature a fait aussi fort que Lorient. — C'est à Brest et à Cherbourg que devrait être leur place en temps de paix, comme en temps de guerre.

Nous n'en sommes plus à cette heureuse époque de 1843, où la France se flattait de pouvoir défendre à la fois, ses frontières de terre et ses *quatre cents* lieues de côtes. — Après nos récents malheurs, n'est-ce pas le cas de nous montrer plus modestes? — Au lieu d'éparpiller nos forces sur cette longue étendue du littoral, ne vaut-il pas mieux les concentrer énergiquement pour la défense de nos ports de guerre et de nos ports de commerce les plus importants, comme les plus menacés?

Ce principe est tellement indiqué par la force des choses, qu'il s'est fait jour à l'Assemblée nationale, lors de l'examen récent du budget de la marine. — Un député, M. Vandier, a dit, avec un grand bon sens : — « Aujourd'hui, les peuples se ruent les uns sur les autres; il faut se garantir aussi bien du côté de la mer que du côté de la terre. Pour arriver au succès, laisserons-nous nos côtes sans

défense? Non, sans doute. Il faut tout simplifier. — Donnez la défense des côtes aux marins, et la défense des frontières de terre, aux troupes de terre! — Ce sera le moyen d'arriver aux plus grandes économies et à la plus grande défense! — Qu'on remplace les commissaires de l'inscription maritime, par des officiers de vaisseau, et, en cas de guerre, on aura une défense d'autant plus grande que cette défense s'attachera plus aux foyers. »

Il est difficile de mieux dire! — Déjà le danger de ce partage, ou plutôt de cette confusion d'attributions et de responsabilité, entre les départements de la marine et de la guerre, a été signalé par des marins autorisés. — Mais jamais jusqu'ici cette question, très-mal connue, n'a eu les honneurs d'une discussion approfondie, capable de dissiper toutes les obscurités dont, pour le plus grand nombre, elle demeure entourée[1].

Cette discussion, nous l'appelons de tous nos vœux, comme patriote et comme Français, tellement nos grandes villes du littoral comprennent peu les dangers qui les menacent, le jour où nous aurions affaire à une marine ennemie entreprenante.

Ne l'oublions pas, pendant qu'il en est temps encore! — En face d'une nouvelle invasion, nos ports de l'Ouest peuvent devenir à un jour donné la dernière place d'armes, selon la belle expression d'un de nos amiraux, — « comme le dernier refuge de la nationalité française. »

Donnons donc aux officiers généraux de la flotte qui y commandent, et qui en portent la responsabilité, les pouvoirs les plus étendus, au personnel comme au matériel, pour travailler à moderniser leurs défenses. — En un mot, faisons en sorte que chacun de nos arsenaux de la flotte ait bientôt préparé son branle-bas de defense!

ARMÉE TERRITORIALE.

Par-dessus tout, songeons à organiser sans délai notre armée territoriale. — Que les exercices par compagnies, au chef-lieu de canton, précèdent et préparent les réunions au chef-lieu départemental! — Que chaque canton fournisse, au moins, sa compagnie plus ou moins nombreuse! — Que les cadres de cette armée s'ouvrent, dans un large esprit, où la politique n'ait absolument rien à voir, à toutes les capacités locales : anciens officiers de la garde mobile, officiers

[1] On peut consulter à ce sujet, avec fruit : — Le *Mémoire de la Commission de 1843, sur la défense des frontières maritimes de la France.* — Paris, imprimerie royale, et l'ouvrage : *Guerre maritime. — Défense des côtes et des ports.* — Paris, A. Bertrand et Dumaine, 1869.

retraités ou démissionnaires et, à défaut, anciens sous-officiers ou *volontaires d'un an*. Que l'aptitude militaire, au besoin constatée par un examen, et l'honorabilité de la vie soient surtout prises en considération, sans toutefois dédaigner les sommités locales et l'influence salutaire qu'elles apportent.

Si l'esprit de régiment, si l'idée d'un simple numéro de corps a pu obtenir jadis, dans nos armées, tant de bravoure et d'efforts, que n'obtiendra-t-on pas par surcroît de l'esprit régional? — Le jeune soldat qui combattra au milieu de ses parents, de ses amis, de ses vrais compatriotes, c'est-à-dire sous les yeux de son pays tout entier, se sentira plus résigné à l'heure des grands sacrifices. — Il voudra laisser au milieu des siens un renom honoré, et ne cédera pas, comme le conscrit égaré dans des rangs inconnús, à la tentation de se dérober au danger.

Peut-on douter qu'il n'y ait dans ce patriotisme *local*, dans cet *esprit* de *clocher*, une force latente, énorme? — Et cette conviction acquise, en dépit de la résistance d'une aveugle centralisation, pourrait-on négliger de s'approprier cette force, pour la bien diriger? — Dans ce sentiment provincial, se trouvent le germe et le mobile des plus belles actions! Pour un jeune homme amoureux de la gloire, quelle plus brillante occasion de sceller sa réputation de bravoure, et de revenir dans ses foyers, entouré d'un prestige nouveau?

La très-honorable conduite de bon nombre de bataillons de nos mobiles, durant la campagne de France, justifierait au besoin ces assertions. — Mais, aujourd'hui que nous avons du temps devant nous, il faut faire mieux encore. — Des officiers supérieurs, pris dans l'armée active, doivent commander l'armée territoriale.

Qu'on amalgame les conscrits de toute provenance, dans les bataillons de l'armée active, on le comprend, par la nécessité de neutraliser les défauts avérés de la plupart des recrues, provenant des grandes villes ou de certains foyers démagogiques du Midi. — Mais, dans l'armée territoriale, qui représente, en quelque sorte, l'ancienne — « levée en masse, » sachons rester ce que nous sommes, Bretons ou Provençaux, Normands ou Gascons! Les raisons les plus apparentes de prompte mobilisation sont ici d'accord, pour une organisation régionale, déjà admises pour les réserves de l'armée active. — Après tout, pourquoi le pays n'apprendrait-il pas ce que valent la race, l'esprit et le cœur de ses différentes provinces? — *Sint ut sunt, aut non sint!*

CAVALERIE.

Terminons en disant un mot de la cavalerie. Grâce au soin qu'ont pris les officiers allemands, d'étudier à fond leur métier d'éclaireurs, au triple point de vue : reconnaissances militaires, — usage des cartes du pays ennemi, — pratique de la langue, — les uhlans prussiens sont en train de devenir légendaires. Est-ce à dire que les cavaliers français soient moins aptes que les Allemands à fournir de hardis volontaires pour le métier d'éclaireurs. Assurément non! — Toute la question consiste à *vouloir* et à *savoir* les dresser à ce métier de partisans!

Mais s'il faut en croire nos écrivains militaires les plus autorisés, tous les efforts du regrettable maréchal Niel, pour changer l'ancienne tactique de notre cavalerie, se seraient brisés devant la résistance obstinée des chefs et du Comité de cette arme. — A supposer que les événements de la campagne de France n'eussent pas suffi à leur ouvrir les yeux, sans doute le ministre et le Comité supérieur de la guerre sauraient, il faut l'espérer, avoir raison de cette routine. — Imposer à nos troupes de cheval une nouvel tactique, en harmonie avec l'emploi des armes à tir rapide, devient une des nécessités de la situation.

Quiconque a médité les exploits, les fameuses *raids*, ou incursions des éclaireurs américains, pendant la guerre civile des États-Unis, coupant les chemins de fer, enlevant les convois sur les derrières de l'armée ennemie; quiconque a mesuré l'influence morale, les coups de main, et surtout la valeur et le nombre des reconnaissances militaires, fournis par les uhlans d'avant-garde, aux généraux prussiens, ne saurait hésiter devant les plus radicales réformes. — Dût-on changer de fond en comble, l'éducation et les mœurs de nos troupes de cheval, il faut à tout prix s'arracher du « vieux sillon! »

Le lecteur qui porte un intérêt particulier à notre cavalerie, trouverait, dans le remarquable ouvrage déjà cité, l'exposé le plus significatif et le plus lucide de cette question [1].

— « La belle division de chasseurs d'Afrique, sous l'énergique impulsion du général du Barrail, et le 2e hussards, sous celle du général de Cissey, fournissent deux brillantes exceptions, au milieu de l'inertie trop ordinaire de notre cavalerie. — On vit ces cavaliers

[1] *Metz, campagne et négociations. — Observations générales.* — Cavalerie, p. 459 à 467.

nouvelle invasion l'avénement au pouvoir de nos radicaux! — Que M. de Bismark ait ou non, comme on le prétend sur les bords du Rhin, manifesté le double regret de n'avoir pas exigé de la France « huit milliards et la limitation de notre armée à un effectif de simple police, » cette attitude expectante mérite assez toutes nos réflexions!

Pendant que la Prusse ajoute encore à la ceinture de forts détachés qui ont valu à Metz sa réputation de forteresse inexpugnable, Strasbourg, si malheureusement négligée par le second empire, va bientôt se trouver placée sur le même pied : — des forts détachés, distants de trois kilomètres, croiseront leurs feux sur toutes les issues de la capitale de l'Alsace ; un vaste camp retranché, capable de contenir une armée entière, s'appuiera ainsi sur Strasbourg soit pour couvrir cette place, soit pour y prendre son point de départ d'offensive. — Il n'y a pas à se le dissimuler, l'orage, toujours prêt à s'amonceler aux bords de la Moselle et du Rhin, n'attend qu'une occasion de fondre de nouveau sur nous. — Puisse cette courte étude devenir un nouveau stimulant pour tous ceux qu'animent le saint amour de la patrie et la noble ambition de revoir bientôt l'armée française d'autrefois!

I

DISCIPLINE ET TENUE.

« Le conscrit allemand arrive tout discipliné dans le rang! » — Rien de plus vrai que ces paroles de M. Thiers à l'Assemblée, lors de la discussion de notre loi militaire.

On sait assez que cet avantage immense est le fruit d'une hiérarchie sociale parfaitement établie. — Il va de soi que cette discipline naturelle abrége l'éducation du soldat prussien et le rend même accessible à certaines méthodes d'entraînement, cependant fort antipathiques à sa nature un peu lourde.

La tenue des Allemands est simple, sévère et en même temps irréprochable, chez les officiers surtout. — Point de galons ni d'épaulettes, hors le cas fort rare de grande tenue, à ce point qu'il est difficile de reconnaître, par les simples torsades placées sur les épaules, la distinction des différents grades. A part les uhlans, absence complète de ces uniformes *voyants* et *bigarrés* qui, trop souvent de notre côté, font point de mire pour la mousqueterie ennemie. — Même observation pour les armes *brunies*, qui exigent moins d'entretien et n'ont pas l'inconvénient, bien connu des tireurs, de briller au soleil et de

trahir, souvent de fort loin par leur scintillement, le mouvement d'une troupe. — Depuis longtemps, l'armée anglaise n'emploie que des fusils bronzés. Vainement, jusqu'ici, nos officiers de marine, témoins de leurs avantages, lors de tant d'expéditions lointaines faites côte à côte avec nos anciens adversaires, en ont-ils réclamé l'adoption en France!

DES SOUS-OFFICIERS.

Les sous-officiers jouent un grand rôle, dans l'armée allemande qui leur a ouvert des écoles spéciales. — Leur recrutement est singulièrement facilité par le service obligatoire et la masse des jeunes gens intelligents qu'il apporte à l'armée. — On s'attache à conserver les sous-officiers formés, par la perspective de certains emplois civils et militaires qui leur sont réservés à leur sortie de l'armée.

L'uniforme du sous-officier allemand le distingue très-nettement du soldat. — Outre les galons des manches et une broderie semblable très-visible au collet de la tunique, ils portent le sabre au côté. — En somme, tenue remarquable, intelligence et autorité, beaucoup plus de ressemblance avec les sous-officiers anglais qu'avec les nôtres.— Ainsi que la chose se pratique journellement en Angleterre et dans la marine française, on confie aux sous-officiers nombre de corvées qui, en France, détournent parfois nos jeunes lieutenants de la partie élevée du métier des armes.

Rien de plus pressant qu'une bonne loi sur l'état des sous-officiers qui, comme notre marine elle-même y a été progressivement amenée par la force des choses, transforme en *carrière assurée*, des fonctions jusqu'ici trop précaires. — Il faut que tous les services civils et militaires, à la nomination du gouvernement, et qui n'exigent pas de titres académiques, soient l'apanage des sous-officiers dépassant l'âge de trente-quatre ans.

Des cadres beaucoup plus solides doivent être le corollaire et l'indispensable contre-poids du service à court terme.

DE L'INFANTERIE.

Le soldat allemand d'infanterie est en moyenne un gros garçon, un peu plus vigoureux et d'une stature un peu plus élevée que la généralité des nôtres. Il est cependant bien moins *chargé* que le soldat français; point de tente-abri, un havresac plus réduit et plus léger, des demi-bottes très-précieuses pour la mauvaise saison.

Pour la belle saison, le soldat allemand porte un costume de *fati-*

Assez de noms autorisés ont, lors de la discussion de la loi militaire, fortement établi cette grande vérité, à savoir « que tous les respects s'enchaînent » et que — « pour obtenir le respect *en bas*, il faut commencer par le professer *en haut !* » — Cette question paraît heureusement vidée depuis que l'Assemblée nationale a abouti, malgré les efforts du radicalisme impuissant, devant ces grandes pensées nées du cœur, à replacer Dieu au sommet de notre nouvelle charte militaire.

Du jour où officiers et soldats pourront faire profession ouverte de leur foi, sans crainte de l'intolérance ou des empêchements matériels ; du jour où, comme toutes les autres armées de l'Europe, l'armée française retrouvera le respect du dimanche ; dans ses rangs, des aumôniers à la hauteur de leur mission, et dans ses hôpitaux, des corporations religieuses qui n'auront pas de peine à remplacer avantageusement les trop célèbres « infirmiers militaires, » par la seule force des choses, le respect et la discipline, sa sœur, renaîtront graduellement dans nos régiments. — Après l'illustre évêque d'Orléans, après les généraux Trochu, Ducrot et tant d'autres dignes représentants du pays, parmi lesquels il serait injuste d'oublier M. Jean Brunet, sachons reconnaître l'inévitable et nécessaire enchaînement de la foi religieuse, de l'esprit de sacrifice et des vertus guerrières[1].

L'éducation des officiers. — Un des mérites les moins contestables de l'état-major de Berlin, c'est d'avoir, avec beaucoup d'art et d'esprit pratique imaginé, pour les officiers, un système d'avancement par voie d'examen qui ne laisse guère de place à l'ennui ni à la paresse.

Il faut convenir que cette longue oisiveté de corps et surtout d'esprit, qui a été si funeste à l'armée française, doit être beaucoup moins imputée à nos officiers qu'à ce triste régime de secret et de silence qui a été le nôtre pendant vingt ans et qui, *en fait*, sinon *en droit*, aboutissait à interdire toute publicité et toute libre discussion militaire. — Qui ne se rappelle encore, parmi les esprits chercheurs de l'armée et de la marine, les tours de force de langage et les habiletés de style, auxquels il fallait avoir recours, dans les rares publications de cette époque, pour laisser percer çà et là quelques rayons de la vérité, en échappant à la censure officielle ? — C'était le temps où des hommes réputés transcendants, parce qu'ils jouissaient de la

[1] A ce sujet, que l'autorité militaire nous permette une simple question : — Serait-il vrai que, malgré la loi militaire et les deux circulaires confirmatives de M. de Cissey, on persiste encore, dans une certaine garnison, à consigner les portes des casernes, le dimanche matin, sous prétexte d'une revue intérieure qui pourrait être passée le samedi ?

faveur de César, semblaient incarner en eux, les destinées des différents corps de l'armée. — « Adorez les dieux et les héros et taisez-vous! » Tel était, en ces jours malheureux, le mot d'ordre trop connu de nos sphères militaires!

Tout autre est le régime allemand. — Les officiers présentés pour l'avancement au choix, subissent des concours pour le grade supérieur, et cette perspective d'examens à passer, dans un délai plus ou moins éloigné, a le grand mérite de tenir chacun en haleine.

En France, au contraire, que trouve-t-on au sortir des programmes surchargés de nos écoles spéciales? — De jeunes officiers à qui l'*abus* des mathématiques a fait trop souvent prendre le travail en dégoût, pour le reste de leur carrière, ou que le *hasard* d'un numéro de sortie de l'École polytechnique a jetés, souvent contre leur vocation, qui dans le génie et qui dans l'artillerie? — Puis, à partir de l'épaulette de lieutenant, un *auto-da-fé* du livre, plus d'études, plus d'examens! — Et tout cela, durant une existence militaire de trente ou quarante années, correspondant à une période qui aura vu renouveler de fond en comble, l'armement et les traditions militaires de l'Europe.

On ne peut que demeurer confondu d'une pareille imprévoyance! Et qui ne se prendrait à désirer des programmes moins ambitieux, dans nos écoles spéciales, mais avec plus de goût et de nécessité d'étude, pour l'âge où le caractère de l'homme et ses aptitudes militaires commencent à se dessiner en traits saillants?

S'il nous était permis de dire toute notre pensée à ce sujet, nous demanderions un peu moins de mathématiques et de latin, mais beaucoup plus de langues vivantes, de topographie, d'équitation, d'escrime, voire même, s'il se pouvait, plus d'histoire, de géographie et de littérature. — Enfin, l'éducation première du candidat ou du jeune officier, son degré de vocation, ses manières, et le plus ou moins d'élévation de ses sentiments, son aptitude au métier des armes, ne mériteraient-elles pas d'être l'objet d'un coefficient dans les examens réguliers, et de notes périodiques, de la part de juges compétents?

C'est ainsi que nos voisins les Anglais comprennent l'éducation militaire. — De ce côté de la Manche, on ne mérite le titre d'officier qu'à la condition d'être d'abord ce qu'on appelle : « un *gentleman!* » — Cette alliance nécessaire de l'épaulette et de la bonne éducation est jugée tellement indissoluble, que l'on voit des cours martiales, renvoyer des officiers de l'armée anglaise, nullement pour fautes contre le devoir militaire, mais uniquement « pour conduite inconvenante de la part d'un gentleman. » — (*Unbecoming conduct for a gentleman.*)

Serait-il téméraire d'espérer cette victoire, sur l'esprit de routine et ce qu'on nomme si bien, dans notre pays, les *idées reçues?* — Des concours entre officiers présentés pour l'avancement au choix, des conférences, la publicité militaire la plus large, les rangs de l'état-major, s'ouvrant pour admettre les officiers les plus distingués de toute arme. — Et cet état-major, lui-même, devenant, par la force des choses, l'*âme* de l'armée et de la préparation militaire, l'école la plus autorisée de cette grande science : le *commandement !*

Les grands rassemblements militaires. — Nous nous sommes déjà étendu sur l'excellent emploi du temps, en usage dans l'armée allemande. — Ainsi les troupes amollies par les inconvénients trop connus de la vie de garnison trouvent-elles pour se retremper annuellement, la vie salutaire des camps et les grandes manœuvres périodiques des corps d'armée. — L'événement n'a que trop prouvé, au détriment de la France, la haute importance de ces grands rassemblements militaires.

L'école de l'armée d'Afrique, excellente pour former des chefs de partisans et des troupes légères, s'est, en revanche, trouvée *mortelle* pour la tactique, la stratégie, et pour ces grandes combinaisons de calculs et de prévoyance qui, en assurant la rapidité et la coïncidence des mouvements, sont devenues l'âme de la guerre moderne et l'apanage exclusif des états-majors de campagne, riches d'expérience acquise autant que fortement organisés.

S'agit-il d'apprendre aux chefs à se connaître, et aux différentes armes à combiner leurs manœuvres spéciales. — S'agit-il, pour le commandement, de prendre l'habitude des grandes masses et de cette science si rare qui doit régler et combiner leurs opérations, et les amener, par dix chemins différents, à atteindre, à la même heure, l'objectif de l'attaque sur tous ses fronts. — S'agit-il d'exécuter, à tour de rôle, des travaux de retranchement, dans une position défensive bien choisie, ou d'improviser ces rapides *tranchées-abris*, si utiles pour ménager le sang des troupes, les réunions par corps d'armée offrent dans tous les rangs, un indispensable complément de haute éducation militaire.

Sans une recherche persévérante des officiers instruits ou travailleurs, ayant la supériorité de l'intelligence et des sentiments, il serait téméraire d'espérer rencontrer dans les états-majors, en proportion convenable, des natures suffisamment préparées à recevoir cette haute éducation militaire et à exercer, un jour, avec les rares qualités requises, le difficile magistère du commandement.

On ne saurait trop le répéter depuis nos malheurs, le caractère d'un général en chef, l'élévation personnelle de ses sentiments, en

fait de devoirs militaires, c'est souvent plus que le salut d'une armée, c'est la conservation de son honneur !

A un siècle et demi d'intervalle, en 1742 et en 1870, deux maréchaux de France se trouvaient bloqués dans deux places fortes, dans des conditions sinon semblables, mais telles, cependant, qu'on ne saurait se défendre d'établir entre elles, un parallèle plein d'enseignements.

Le maréchal de Napoléon III commandait une à belle armée de 160,000 hommes, l'élite de son temps. — Bien qu'elle eût déjà livré trois sanglantes batailles, cette armée n'avait pas été sérieusement entamée. — C'est volontairement que le maréchal du second Empire s'était replié et renfermé dans un vaste camp retranché, sous l'abri des canons d'une forteresse réputée inexpugnable. — Bien plus, dans les petites sorties tentées en dehors de leurs lignes, les troupes de 1870 avaient montré une attitude assez fière, pour qu'on pût considérer leur moral, comme à la hauteur des plus grandes épreuves de la guerre. Et cependant, le 28 octobre de cette année fatale, 153,000 Français, victimes de négociations à jamais lamentables, et finalement vaincus par la famine, mettaient bas les armes devant 200,000 Allemands, et prenaient le dur chemin de la captivité. — Un matériel immense, la première de nos places fortes, et 15,000 blessés ou malades tombaient, en outre, aux mains du vainqueur. Jamais l'histoire de France, ni celle d'aucun peuple, n'avait eu à enregistrer un pareil désastre! . . . .

. . . .

Placé par la fortune dans une situation bien autrement précaire, le maréchal de Louis XV était bloqué dans Prague, au cœur de la Bohême, à deux cents lieues de son pays. — M. de Belle-Isle semblait avoir mérité son sort. — Témérairement, il s'était élancé trop loin de nos frontières, sans souci de ses communications. — Ses troupes, attaquées isolément par les Autrichiens, avaient essuyé de graves échecs. La cour de Versailles considérait comme perdue, cette petite armée, réduite à 17,000 hommes, enfermée dans Prague, au milieu d'un hiver rigoureux. — « Quand tout à coup, dit l'écrivain éminent, à qui nous empruntons cet épisode, dans le courant du mois de janvier 1743, un bruit remplit tout Paris : « L'armée a forcé le « blocus ! Elle est en route vers la Bavière ! » On allait se racontant que M. de Belle-Isle s'était surpassé lui-même ; que, le dernier, il était sorti de la ville assiégée, comme un triomphateur, dans une voiture à huit chevaux, ayant avec lui la comtesse de Bavière et un général blessé, M. de Biron ; que son armée, rivalisant d'abnégation et de vaillance, manquant de pain, couchant la nuit au milieu

des champs sur la glace, s'était frayé un chemin à travers tous les obstacles. »

Le fond de l'histoire était vrai. — Dans la nuit du 16 au 17 décembre 1742, le maréchal de Belle-Isle était sorti de Prague, emmenant avec lui un convoi de trois cents bœufs, quantité d'artillerie et de munitions, et sa petite armée formant cinq divisions. — Tout perclus qu'il était d'infirmités et de rhumatisme, le général de Louis XV, tantôt en voiture, tantôt en traîneau, avait lui-même résolûment conduit l'avant-garde. — Les Autrichiens, rassurés par l'invraisemblance d'une retraite tentée avec des troupes exténuées, par les rigueurs d'un hiver excessif, au travers de pays inconnus, avaient été surpris, leurs quartiers percés, leurs éclaireurs enveloppés. Dès la première marche, Belle-Isle avait fait sept lieues. — Abandonnant les routes tracées, il s'était jeté dans d'horribles défilés, où ses troupes ne pouvaient plus marcher que sur une colonne, et où il n'avait, selon son expression, que la nature à combattre. — Le 26 décembre, arrivé à Égra, il avait en dix jours parcouru quarante lieues; il rendait à la France, outre 30 pièces de canon, 11,000 hommes d'infanterie, 3,000 de cavalerie, le noyau et l'élite de nos régiments.

Entre la capitulation de Metz et la trouée de Prague, entre la conduite de Bazaine et celle de Belle-Isle, quel éclatant contraste!

Et comme si ce n'eût pas été assez de cette belle retraite, pour consoler la France de l'insuccès de cette campagne, M. de Chevert, laissé dans Prague avec 4,000 blessés et 1,800 combattants, obtenait de l'ennemi des conditions absolument inespérées. — « Plutôt que de souscrire à une convention honteuse, il avait fait rassembler des matières combustibles, décidé à ensevelir Prague et sa garnison au milieu des flammes. — Quand, très-ému de la détermination dont les généraux français venaient de faire preuve, le feld-maréchal prince Lobkowitz consentit à un traité par lequel la garnison entière serait libre et reconduite jusqu'à Égra, aux frais des Autrichiens. — Non content de ce témoignagne si flatteur, le général en chef ennemi offrait au modeste et intrépide Chevert, deux canons aux armes de Bavière, pris pendant le siége[1]. »

Dans des temps de démocratie comme le nôtre, n'est-ce pas le cas de se rappeler la maxime : « *L'exemple vient de haut !* » — Aux classes dirigeantes de la société française, il appartient de montrer, par la pratique généreuse et empressée du service obligatoire, qu'elles sont

[1] *La politique française en Allemagne et en Italie, de* 1740 *à* 1748, par M. H. de Lacombe, *Correspondant* du 25 juillet 1872.

demeurées dignes d'être à la tête de la nation la plus égalitaire du monde. — Il ne faut pas avoir longtemps vécu avec des soldats ou des marins, pour s'apercevoir que les masses militaires, elles-mêmes préfèrent être commandées par des gens bien élevés que par des natures vulgaires. — Démocrates à la surface, les Français sont au fond très-aristocrates.

Oui, il est bon, il est salutaire qu'à l'instant de ces grands efforts, pleins de sacrifices qui marquent la carrière d'une armée, on voie se lever, en tête des colonnes d'assaut, quelques-uns de ces officiers, comblés des dons de la fortune ou ornés du prestige d'un grand nom, dignement porté. — Jadis, c'était le rôle de cette fière Maison du roi et de ses brillants mousquetaires, alors qu'ils enlevaient Valenciennes, en vrais enfants perdus, par un trait d'audace inouï; alors qu'à la bataille de Neerwinde, reformant, pour charger encore, leurs rangs dix fois rompus par le canon ennemi, ils arrachaient au prince d'Orange, ce cri demeuré célèbre. — « O l'insolente nation! » — A Steenkerque, la Maison du roi décidait encore de la bataille et quand vinrent les mauvais jours, à Malplaquet, elle traversait dans une charge, les trois lignes de l'ennemi[1]. — En Crimée, c'était l'héroïque colonel de la Tour du Pin, au milieu du sanglant assaut du mamelon Vert, s'écriant : « Mes amis, voyez comme on va au feu quand on a cent mille livres de rente! » — Hier encore, c'était le noble trépas du vicomte de Grancey à Champigny et du comte de Dampierre à Bagneux ! ! !

Un pays qui enfante de pareils dévouements offre, grâce au ciel, bien de la ressource. — « Dieu, disent les Livres saints, a fait les nations guérissables! » — La France, atteinte de plusieurs maladies cruelles, se relèvera cependant si, selon la belle expression d'un de ses plus nobles enfants, « elle sait prendre contre elle-même, la première et la plus importante des revanches? »

VI

On pouvait croire qu'après ses triomphes inouïs de la guerre 1870-1871, l'armée allemande allait se relâcher quelque peu de ses rudes labeurs et de ses traditions de discipline austère ; qu'un certain sentiment d'amour-propre satisfait et de rancune assouvie, chez les officiers, de lassitude, chez le soldat, ne tarderait pas à se révéler pour l'observateur attentif.

[1] *Les Institutions militaires de la France*, par M. le duc d'Aumale. — Paris, Michel Lévy, 1867.

Hâtons-nous de répondre qu'il n'en est rien ! ! — Et, disons-le en passant, ce ne sera pas le moindre succès de l'Allemagne d'avoir su soustraire ses troupes à cette contagieuse mollesse qui, dans le passé, fut l'histoire et l'écueil de tant d'armées victorieuses. — Celui qui écrit ces lignes vient de passer le printemps de 1872 en Alsace-Lorraine. Qu'a-t-il vu ?— Les casernes offrant le spectacle animé d'exercices variés et constants, remparts et fossés retentissant du tir à la cible, le polygone du grondement sourd du canon, le tout entremêlé de fréquentes promenades militaires, de manœuvres de nuit et de prises d'armes inopinées. — « L'armée prussienne travaille beaucoup, écrit-on aussi de Metz à *l'Écho de l'Est* : marches de jour et de nuit, reconnaissances continuelles par petits détachements, simulacres d'assaut donnés aux forts détachés, marches dans les bois et les montagnes, gymnases dans les casernes, tirs incessants, etc., etc. Enfin, le soldat est continuellement et très-utilement occupé ! »

Si l'on nous demandait actuellement de résumer les impressions de cette esquisse militaire, nous répondrions : — Trois genres de supériorité nous ont surtout frappé dans l'armée allemande :

L'état-major et le corps d'officiers.

L'artillerie (personnel et matériel).

L'emploi du temps, dans l'armée.

Si nous ne nous trompons, c'est sur ces trois branches si essentielles de notre état militaire que doivent porter particulièrement, les études les plus urgentes et les patriotiques réformes de notre gouvernement.

Déjà le rétablissement d'une institution de premier ordre, « le Conseil supérieur de la guerre, » les encouragements accordés aux bibliothèques, aux cercles et aux publications militaires, le développement de nos cadres régimentaires, etc., etc., marquent les premiers pas de cette restauration logique qui restera attachée aux noms de M. Thiers et du général de Cissey. — Sachons marcher hardiment dans ces nouvelles voies ! — Que le chemin déjà accompli ne soit qu'un nouveau stimulant pour celui qui nous reste à parcourir. Sans une rupture décisive avec notre ancien esprit de routine et nos tendances trop fréquentes à l'infatuation, sans une étude sérieuse de l'art de la guerre, de la topographie et des langues étrangères, sans de fréquentes missions militaires, chez les autres peuples, sans la poursuite déterminée d'un niveau moral, plus élevé chez nos officiers, il serait téméraire de se flatter d'un relèvement durable. — « Travail d'esprit pour nos états-majors, travail de corps pour nos soldats, telle doit être, ou jamais, la devise de notre nouvelle armée ! »

Colonel Somerville.

LES DERNIÈRES CONTROVERSES

SUR

LA LIBERTÉ HUMAINE

II[1]

S'il est facile au philosophe et au théologien de démontrer le fait humain de la liberté par le témoignage de la conscience et par l'expérience universelle, au nom de quel principe abstrait pourrons-nous expliquer les négations des fatalistes contemporains? J'aime à croire, en effet, que les passions et les préjugés ne donnent pas la raison de leurs résistances, et, tout en reconnaissant qu'il est très-agréable à notre faiblesse de justifier nos fautes par l'action souveraine du destin, j'entrevois, sous les objections des adversaires de la liberté, de réelles et sérieuses difficultés. Si nous considérons, en effet, le problème humain au point de vue métaphysique, en nous éloignant de ce terrain de l'expérience où nous avions l'espoir d'être invincibles, nous rencontrons cette question capitale et longtemps agitée : Comment pourra-t-on concilier la liberté humaine et le principe de causalité?

Expliquons clairement la difficulté du problème avant d'en chercher la solution.

Il est absolument certain que je délibère avant d'agir librement, je pèse et je compare des motifs souvent différents, quelquefois même contradictoires. Mais, en fin de compte, un motif prévaut sur les autres, ses rivaux ; c'est le motif dominant, impérieux qui saisit et en-

[1] Voir *le Correspondant* du 25 janvier 1873.

traîne ma volonté. Mon action a donc une cause, et cette cause, c'est un motif. Ainsi, le principe de causalité semble s'introduire encore dans les phénomènes de l'ordre moral et dans les actions humaines, avec une puissance aussi absolue que dans les phénomènes de l'ordre matériel. On connaît l'équivalent mécanique de la chaleur, en physique; on sait quel serait le degré de température de la terre si sa force motrice se transformait en chaleur, par l'arrêt subit de son mouvement autour du soleil; on sait aussi qu'en cinq heures de travail de cabinet, un homme d'étude dépense autant de force motrice qu'un ouvrier paveur, par un travail musculaire de dix heures[1]. Qui sait si l'on ne pourrait pas chercher et trouver aussi dans mes actions l'équivalent mécanique des motifs? Et si je peux démontrer que le motif qui détermine ma volonté, en agissant sur elle comme cause, est indépendant de moi, que je subis son action et sa loi, pourrais-je dire encore que je suis libre? Eh bien, ce motif qui agit sur ma volonté et détermine une action, comme une cause produit son effet, ne dépend pas de moi; il est plus fort que moi : il emprunte sa puissance et son efficacité à des conditions internes et externes que je ne suis pas libre de modifier. J'ai ma constitution physique et mon tempérament; j'ai ma constitution intellectuelle, ou mes goûts et mes préférences d'esprit; j'ai, enfin, ma constitution morale, ou mes habitudes et mes tendances qui ont un caractère congénial et une origine héréditaire. Or ma nature, ou l'ensemble de ces goûts, de ces tendances et de ce tempérament, ma nature est soumise elle aussi aux objets extérieurs, aux circonstances de ma vie, aux conditions des milieux où je vis, aux influences des hommes qui m'entourent. Et si vous tenez compte de toutes ces choses, des milieux, des circonstances, du tempérament, de ma nature, enfin, vous verrez que le motif le plus fort, le motif qui me fait agir en dépend nécessairement, et que ces choses pèsent ensemble, et par ce motif, sur ma volonté pour l'entraîner. Ainsi, il n'y a pas d'effet sans cause; mon action a pour cause un motif, et ce motif emprunte sa force à ma constitution, qui ne dépend pas de moi. C'est une nouvelle et merveilleuse application de la loi universelle de causalité. L'harmonie du monde physique est manifeste dans l'invariable et perpétuelle succession des effets et des causes matérielles. L'harmonie du monde moral s'explique, elle aussi, par l'invariable et fatale succession des effets et des causes, des actions et des motifs.

[1] Voy. les travaux très-savants et très-instructifs du révérend professeur Hangton, de l'université de Dublin.

II

Voilà l'objection ; elle n'est pas insoluble, il est vrai, mais elle est difficile à résoudre, et elle touche à un mystère qui a troublé de très-grands esprits. Elle a été présentée et développée avec art, au dix-huitième siècle, par Helvétius, et par un déiste anglais, Collins, auteur d'un ouvrage oublié, mais qui révèle un esprit doué d'une merveilleuse souplesse. Aujourd'hui, comme au temps de Thomas Reid et de Collins, cette objection est le cheval de bataille des adversaires de la liberté. M. Maury l'expose et n'ose pas la réfuter : « Je ne veux ni ne puis pénétrer davantage dans cet insoluble problème[1]. » Stuart Mill est un des chefs les plus résolus du déterminisme contemporain ; il s'étonne même, que l'on essaye de combattre ses arguments. « Bien comprise, écrit le philosophe anglais, la doctrine de la nécessité se réduit à ceci : qu'étant donnés les motifs présents à l'esprit, étant donnés pareillement le caractère et la disposition actuelle d'un individu, on peut en inférer infailliblement la manière dont il agira... Je regarde cette proposition comme la simple interprétation de l'expérience universelle, comme l'énoncé verbal de ce dont tout homme est intérieurement convaincu... Celui qui connaîtrait tous les agents qui existent au moment présent, leur distribution dans l'espace et toutes leurs propriétés, c'est-à-dire les lois de leur action, pourrait prédire toute l'histoire future du monde... ; et si un état donné du monde revenait une seconde fois, tous les états subséquents se reproduiraient aussi, et l'histoire se répéterait périodiquement comme une décimale circulaire de plusieurs chiffres[2] ! » Dans les sciences naturelles nous connaissons les causes et nous prédisons avec une certitude absolue les effets qui suivront ; nous n'obtenons pas encore cette précision mathématique et absolue dans la science morale, parce que les causes morales, les motifs défient jusqu'à ce jour, par leur nombre et leur infinie variété, tous les efforts du calculateur.

Plus hardi que Stuart-Mill, M. Taine expose une théorie du monde moral plus générale encore et plus conforme aux lois éternelles de la nécessité. M. Taine parle une langue trop riche en couleurs et en métaphores ; ce n'est pas la langue simple, mâle et correcte des grands maîtres de la philosophie. Il vise à l'effet : ses métaphores exagérées, les couleurs disparates et trop éclatantes de son style

[1] *Le sommeil et les rêves*, p. 420. Maury, de l'Institut.
[2] Stuart-Mill, *Système de logique*, 519-590.

imposent un effort pénible au lecteur qui veut saisir l'idée. Il s'efforce, quelquefois, à dégager sa pensée. En voici un exemple : « Nous pouvons comprendre, écrit M. Taine, le sens et la vertu de cet axiome des causes qui régit toutes choses, et que Stuart-Mill a mutilé. Il y a une force intérieure et contraignante qui suscite tout événement, qui lie tout composé, qui engendre toute donnée. Cela signifie, d'une part, qu'il y a une raison à toute chose, que tout fait a sa loi, que tout produit implique des facteurs, que toute qualité et toute existence doivent se déduire de quelque terme antérieur et supérieur. Et cela signifie, d'autre part, que le produit équivaut aux facteurs, que tous deux ne sont qu'une même chose sous deux apparences, que la cause ne diffère pas de l'effet, que les puissances génératrices ne sont que les propriétés élémentaires, que la force active par laquelle nous figurons la nature n'est que la nécessité logique qui transforme l'un dans l'autre le composé et le simple, le fait et la loi. Par là nous désignons d'avance le terme de toute science, et nous tenons la puissante formule qui, établissant la liaison invincible et la production spontanée des êtres, pose dans la nature le ressort de la nature, en même temps qu'elle enfonce et serre au cœur de toute chose vivante les tenailles d'acier de la nécessité...

« Le monde est comme une échelle de formes, comme une suite d'états qui, ayant en eux-mêmes la raison de leur succession et de leur être, composent par leur ensemble un tout indivisible qui, se suffisant à lui-même, ressemble, par son harmonie et sa majesté, à quelque Dieu tout-puissant et immortel [1]. »

Si nous voulions faire l'anatomie de ce long passage — cette expression est de Leibniz — nous relèverions des erreurs considérables ; nous demanderions à M. Taine ce qu'il entend par la puissante formule qui régit toute chose, quelle est l'intelligence qui a conçu et prononcé cette formule ; quelle est son origine, sa nature et son appui ; je voudrais savoir ce qu'il faut entendre par des formes qui ont en elles-mêmes leur raison, qui se suffisent à elles-mêmes. Les philosophes ont toujours cru et enseigné qu'un être qui se suffit à lui-même, et qui trouve en lui-même la raison de son existence, est un être absolu, infini, qu'il est Dieu ; je ne vois pas que je puisse éviter le panthéisme si j'affirme que le monde est un tout indivisible qui possède en lui la raison de son être, s'il est, en un mot, sa propre cause ; c'est la négation de la contingence du monde et de l'acte créateur. Puis, quelle contradiction ! quelle incohérence d'idées et de termes ! Le monde est divin, il est Dieu puisqu'il se suffit à lui-même, et il ressemble par sa majesté à quelque Dieu ! De quel Dieu M. Taine veut-il parler?

[1] M. Taine, *Étude sur Stuart Mill.* — *Étude sur Carlyle.*

L'idée qui se dégage de ces vagues formules, ce n'est pas seulement la négation d'un Dieu personnel, l'athéisme, c'est aussi, et d'une manière plus claire et plus absolue, la négation de la liberté humaine. Selon M. Taine et Stuart-Mill, la psychologie est la science des états successifs, déterminés, inévitables, sous lesquels l'homme se présente à nous; la logique est la science des vérités expérimentales, des inductions et des généralisations de l'expérience, la morale est la science des effets produits dans l'homme par des causes données. On retrouve dans la philosophie d'Auguste Comte les quatre principes de cette métaphysique nouvelle, exposés et développés aussi par Spencer : 1° Toutes nos connaissances viennent de l'expérience; 2° toute connaissance est relative, et n'atteint que les phénomènes; 3° il ne faut pas recourir à la métaphysique pour expliquer les différentes classes de phénomènes; 4° il n'y a dans l'univers que des lois naturelles invariables et des rapports uniformes, constants, entre les phénomènes.

Spencer, Stuart-Mill, MM. Taine et Littré continuent l'enseignement positiviste d'Auguste Comte; ils ne croient pas à l'existence des causes métaphysiques, des substances immatérielles; ils ne voient dans les actions humaines et dans tous les phénomènes de l'univers qu'une série d'effets et de causes déterminées.

Mais si l'homme n'est pas libre ; si l'action des motifs est irrésistible et déterminée; si le motif agit *sur la fonction cérébrale;* si la volonté de l'animal est, selon l'expression de M. Littré, « une volonté humaine réduite et simplifiée où disparaît l'illusion du libre arbitre[1], » que faut-il entendre par expiation, mérite et responsabilité? Nous avons entendu et réfuté dans un premier article les réponses de l'école de conciliation. Écoutons, maintenant, l'école de négation.

La moralité est une beauté, écrit un positiviste très-ardent; et la beauté est-elle moins belle, moins admirée, moins aimée, parce qu'elle est un pur cadeau de la nature, et non le *produit* de la volonté sur elle-même[2]? — « Le mérite et le démérite passent, dit M. Littré, de la volonté qui obéit, aux motifs qui commandent. Un homme résiste à de funestes sollicitations intérieures; il y résiste, et il ne peut pas n'y pas résister parce que le motif qui l'entraîne au bien est plus fort que celui qui l'entraîne au mal; mais pour accomplir ce que lui impose sa volonté ainsi soumise, il lui faudra bien des fois faire des efforts pénibles, accepter des sacrifices douloureux, soutenir de rudes combats. A la vérité, on dira aussi que

[1] M. Littré, *Du libre arbitre.* — Revue positive, p. 247.
[2] M. Iroubof, *Du libre arbitre.* — Revue positive, p. 255.

celui chez qui le motif au mal est le plus puissant subit parfois, pour atteindre son objet, des efforts, des sacrifices, des combats. Mais, en vertu du principe de moralité, inhérent à la nature humaine, on ne sait aucun gré au vicieux de la souffrance que lui cause son vice, mais on sait gré au bon de la souffrance que lui cause sa vertu[1]. »

Quoi ! vous reconnaissez que l'homme vertueux fait le bien par nécessité, que l'homme mauvais fait le mal par nécessité, et vous savez gré à l'homme vertueux d'avoir fait le bien ; et vous savez mauvais gré à l'homme mauvais d'avoir fait le mal ! Mais ce n'est pas moi qui fais le bien, ce n'est pas ma volonté qui fait le mal, c'est le motif qui se sert de moi, de ma volonté. Ce n'est pas à moi, c'est au motif qu'il faut savoir bon gré du bien, et mauvais gré du mal. Si je me sers d'une épée pour tuer un ennemi, je n'attribuerai pas le crime à l'épée. Vous assurez que le bon et le méchant ont également à lutter sous l'action irrésistible des motifs, l'un pour faire le bien, l'autre pour faire le mal. Non, certes. Je peux assurer, — et je crois que tout homme qui s'observe et vérifie les éléments de ses actions obtiendra le même résultat, — je peux assurer que si j'étais convaincu que, dans toutes mes actions, ma volonté est soumise aux motifs les plus forts, que je ne suis pas libre, que je ne suis pas responsable, j'éprouverais une quiétude absolue en faisant le bien et en faisant le mal ; j'ignore si j'éprouverais une fatigue physique, mais je n'éprouverais ni douleur, ni combat, ni remords. J'obéirais aux lois de ma nature comme les animaux, les plantes, les minéraux ; mais sans souci et sans troubles, tranquille et assuré qu'un homme qui suit les lois irrésistibles de sa nature, n'a qu'une chose à faire, observer ses mouvements, ses actions, et ne tenter aucun effort.

D'ailleurs, il faut supprimer la distinction du bien et du mal. Vous direz de moi ce que l'on dit de tous les êtres organiques et inorganiques de l'univers : cet être suit sa loi. Assimilé, par vous, au végétal et au minéral, je serai comme eux, incapable de bien et de mal : je ne suis pas un être doué de liberté, mais un être doué d'activité, d'une force analogue aux forces physiques et chimiques de l'univers. La négation de la liberté conduit logiquement à la négation du bien et du mal. Vous faites des efforts stériles et contradictoires pour conserver des notions qui n'ont aucun sens, et auxquelles ne répond, en moi, et hors de moi, aucune réalité. M. Naquet n'a pas reculé devant ces conséquences. Il a compris que si l'on accepte la doctrine matérialiste et fataliste, il faut assimiler l'activité de l'homme aux activités qui se manifestent dans l'univers, et ses actions aux effets con-

[1] M. Littré, *Du libre arbitre*. — Revue positive, p. 258.

statés dans l'ordre matériel. Il a vu que l'homme n'accomplit pas des actions, mais qu'il produit seulement des effets, et il définit la volonté la résultante fatale de toutes les forces qui agissent sur nous[1].

D'autres philosophes, très-connus et très-célèbres, ont précédé et suivi M. Naquet. C'est avec une amère tristesse et une trop légitime épouvante qu'on entend retentir ces négations impies! Thomas Buckle essaye de démontrer, par des statistiques morales, que le suicide et l'assassinat se reproduisent avec autant de régularité que le flux et le reflux de la mer, et le changement de saison[2]. Moleschot écrit que l'homme est la résultante de ses aïeux, de sa nourrice, de l'air, de la lumière, du régime, de ses vêtements, que sa volonté est liée à toutes ces causes, comme à une loi de la nature, et que nous la reconnaissons dans sa manifestation, comme la planète à sa marche, et la plante au sol sur lequel elle croît[3]. Selon Büchner, le penseur ne reconnaît que des lois et des nécessités là où un coup d'œil superficiel lui faisait voir la liberté. Un savant belge a écrit ceci : « L'expérience nous apprend dans le fait, avec toute l'évidence possible, ce qui, à première vue, paraît absurde, que la société prépare le crime, et que le criminel est seulement l'instrument qui l'accomplit[4]. »

Il faut lire et relire ces textes décisifs, et les soumettre à l'attention des beaux esprits et des brillants littérateurs, qu'un dédain systématique éloigne habituellement des leçons sévères, arides, abstraites mais éternellement pratiques et vivantes de la métaphysique et de la philosophie.

Savez-vous comment M. Littré explique l'origine de ce principe de moralité, en vertu duquel la société honore l'homme vertueux et déshonore l'homme vicieux? Selon M. Littré « des germes moraux sont inhérents à notre constitution cérébrale; ces germes se développent d'époque en époque et forment le type progressif de l'humanité[5]. » Pour travailler efficacement au développement de ces germes et au triomphe du bien la société devrait chercher le moyen de procurer une meilleure conformation du corps humain et une constitution cérébrale parfaite : or la société ne connaît pas encore ces moyens si utiles; mais elle sait que les motifs agissent efficacement sur la fonction du cerveau que nous appelons volonté, et elle fait intervenir des peines et des récompenses, c'est-à-dire des motifs qui,

[1] *Religion, propriété, famille,* par Alfred Naquet.
[2] Thomas Buckle, *Histoire de la civilisation en Angleterre.*
[3] Moleschot, *La circulation de la vie.* T. II. — *La volonté.*
[4] Quételet, *Sur l'homme.* Cité par Liebig et Büchner.
[5] Littré, Même ouvrage, p. 258.

à un moment donné, doivent la déterminer. Ainsi, la peine n'est ni un châtiment, ni une expiation ; non, l'amende, la prison, l'exil sont des motifs qui, ajoutés à d'autres motifs réalisés par l'expérience des siècles, entraînent la volonté dans le sens du bien. Le physicien cherche des causes physiques pour produire des effets physiques. Le déterministe est à la recherche des motifs qui produisent des effets moraux, c'est-à-dire des actions, des vertus.

Et si nous concevons un état où la volonté soit irrévocablement unie soit au bien, soit au mal, affranchie de l'action des motifs, les châtiments et les récompenses n'ont plus de raison d'être ; ils doivent être rigoureusement supprimés. « La volonté étant déterminée par les motifs, échappe à une vindicte qui ne peut la rendre responsable d'une prépondérance que l'homme n'a point faite ; et, d'autre part, comme à la peine et à la récompense n'appartient que la qualité, la fonction de motifs moraux, elles n'ont rien à faire pour des êtres dont le sort est, dans l'hypothèse, éternellement fixé. Le paradis et l'enfer sont autant en contradiction avec les conditions de la nature humaine, que l'histoire mosaïque de la création du globe terrestre l'est avec la géologie[1]. »

On croit rêver en lisant cet exposé de la philosophie morale déterministe ! Quelle incohérence ! Quelles formules vagues, contradictoires et dénuées de toute valeur scientifique et de tout sens intelligible ! Voilà donc l'origine de la morale ! Des germes moraux inhérents à la substance cérébrale ! Nous connaissons le cerveau humain, nous l'avons analysé et disséqué : nous n'avons vu dans ses circonvolutions que matière organique ou vivante, mais je ne connais pas de physiologiste qui ait découvert par les explorations les plus étendues et les plus élevées cette partie cérébrale qu'on appelle un germe moral. Qu'est-ce donc que ce germe ? Quel est sa nature ? Est-il spirituel ou matériel ? S'il est matériel, s'il fait partie de la substance cérébrale, en quel endroit réside-t-il ? Pourquoi ne pouvons-nous pas le saisir, le localiser, l'analyser, comme nous avons le pouvoir de le faire de tout grain de poussière, de tout germe vivant ? Au nom de quelle méthode, et par quel procédé voulez-vous identifier un germe moral et la substance cérébrale ? J'attribue aux corps la figure, la couleur, la saveur, les dimensions, c'est-à-dire des qualités que je peux constater, que tout le monde a constatées et qui s'accordent avec les éléments des corps ; mais leur attribuer un germe de moralité, reconnaître à la matière des propriétés morales, n'est-ce pas faire violence aux idées et au bon sens ?

Puis, voyez-vous ces germes se développer et devenir le *type pro-*

[1] Littré, *loc. cit.*

gressif de la moralité ! Je serais très-curieux de suivre le développement de ce germe et de le voir s'élever au type progressif. Si nous serrons de près ces formules nous y découvrirons le vide ou de ridicules contradictions. Chaque homme a son cerveau. Selon vous, le germe moral est une molécule cérébrale qui se développe dans chaque homme, et le type moral est constitué par la réunion de toutes ces molécules cérébrales. Il faut bien en venir à ces conclusions quand on est matérialiste, et que l'on a la prétention d'expliquer le bien et le mal. Or en quel lieu résident ces molécules, en quel lieu se réunissent-elles, quelle est la substance ou le centre vivant des molécules arrivées à l'état typique? Vous me dites que j'ai des molécules cérébrales qui sont des germes moraux ; fort bien, mais tout mon corps se renouvelle dans un intervalle beaucoup moins long que sept ans, comme on le croyait autrefois. A tout instant, je chasse dans l'air des molécules vieillies et l'air m'en envoie de nouvelles. Et si toutes mes molécules disparaissent, que deviennent ces germes moraux ? Il faut des siècles pour former le type de la moralité. Or la morale existe depuis l'origine du monde. Il faut la permanence et la stabilité pour la formation progressive d'un type ; or tous les éléments du type moral sont dans une mobilité perpétuelle, dans un flux et reflux que l'on a désigné sous le nom de tourbillon vital. Et ce type, où le trouverai-je? Tout mode implique une substance ; tout attribut un sujet ; quelle est la substance et le sujet de ce type qui soutient les éléments de la moralité ? Ce type n'est ni en Dieu, car, selon vous, Dieu n'existe pas ; ni dans mon âme, vous ne croyez pas à l'existence de l'âme ; ni dans mon cerveau, car mon cerveau contient seulement des germes moraux, et toutes ses molécules vont disparaître ; ni dans l'ensemble des cerveaux humains, car la prérogative qui fait défaut aux unités fait défaut encore au total. Et cependant je sais par la raison, je sens par ma conscience que le type ou l'idéal de la moralité est en moi, qu'il me suit partout, qu'il brille et qu'il rayonne à tout instant dans mon âme comme un flambeau qui éclaire ma route, et que ce type distinct de mon âme est une règle invariable et souveraine à laquelle je dois conformer toutes mes actions. Je sais par l'histoire et par la raison, que ce type et cette règle ne sont pas l'œuvre des siècles, que le droit naturel est inviolable et éternel, que la morale naturelle réglait les actions du premier homme comme elle règle aujourd'hui mes propres actions; que le décalogue n'a pas été gravé seulement sur des tables de pierre et qu'il est gravé aussi dans ma raison, dans ma conscience, dans mon âme, et que si le droit et le devoir positifs changent et se perfectionnent avec l'expérience et les nécessités contingentes des siècles, le droit naturel ne change pas !

Avec quelle énergie MM. Taine, Littré, Naquet se défendent de l'accusation de fatalisme, sans cesser néanmoins de reconnaître que l'âme n'existe pas, que le type moral se forme ou *devient* comme le Dieu de la philosophie hégélienne, et que la prépondérance des motifs explique toutes nos actions! M. Littré a établi *admirablement*, dit M. Naquet, la différence entre le fatalisme ancien et le déterminisme moderne ; il a très-bien expliqué que le fatalisme ancien conduit à l'inaction, et que le déterminisme nous laisse agir. Je cherche ces paroles *admirables;* les voici : « Le fatalisme est déterminant *par le dehors*, soit que dans l'opinion déiste on le rattache à la toute-puissance divine, soit que dans l'opinion athée on le fasse dépendre de l'arrangement moléculaire... La subordination aux motifs est contraignante *dans le dedans*; le type en est dans l'éducation individuelle et sociale qui diminue le poids des motifs inférieurs et augmente celui des motifs supérieurs. » — J'avoue que je ne vois pas de différence essentielle entre le fatalisme ancien, et le déterminisme contemporain. Si je ne suis pas libre, en effet; si ma volonté, mon activité est soumise, en tous ses mouvements, à un agent supérieur, il m'importe peu que cet agent soit interne ou externe, qu'on l'appelle divinité, destin, motifs, ma volonté reste passive, et elle attend son impulsion d'une cause, sans laquelle, nécessairement, elle reste inerte, impuissante. Le fait capital est celui-là. Le fataliste turc ne fuit pas les lieux ravagés par la peste ; il dit : si je dois mourir, je mourrai. Le déterministe ne fuira pas davantage, il dira : si je dois fuir, le motif le plus fort déterminera ma volonté, et je fuirai. Le fataliste attend pour agir l'intervention du destin ; le déterministe attend l'intervention du motif; ils attendent l'un et l'autre l'intervention d'une cause déterminante, et leur sort est identique. D'ailleurs, le fatalisme et le déterminisme sont également contraignants par le dedans. Il est évident que, dans le fatalisme turc, le destin agit sur l'imagination et la raison de l'homme esclave, par des mobiles et des motifs tout-puissants. La seule différence que je découvre entre ces deux fatalismes est très-secondaire et insignifiante, c'est que dans l'hypothèse des Orientaux, les mobiles et les motifs sont l'œuvre du destin, tandis que, dans l'hypothèse déterministe, ils résultent de mon tempérament, de ma constitution.

Toutes ces erreurs et ces négations découlent rigoureusement, par voie logique, d'un principe qui est la clef de voûte du système déterministe, c'est l'efficacité des motifs. Si nous écartons un moment la thèse antinomique de Kant, nous voyons que deux grands philosophes ont essayé de concilier les motifs et la liberté humaine. Thomas Reid était dominé par la pensée de défendre la liberté humaine et il n'a pas reconnu l'action réelle des motifs. Leibniz s'est

occupé plus sérieusement de l'action des motifs, et il n'a pas défendu les droits réels de cette liberté si bien nommée, par Rosmini, la liberté bilatérale. Ils ont été trompés l'un et l'autre en considérant ce difficile problème à un point de vue trop exclusif, et leur solution porte le caractère et la forte empreinte de leur esprit très-opposé. Reid est pratique et esclave du sens commun. Leibniz est spéculatif, et il oublie qu'arrivé à des hauteurs qui séparent l'homme du théâtre des faits, par un trop grand intervalle, le regard n'est plus assez puissant pour saisir les détails et l'infinie variété des choses de ce monde.

III

Thomas Reid répond aux défenseurs du système de la nécessité; il veut réfuter Hume et Priestley. Il a bien vu l'objection. Je doute que les déterministes contemporains l'aient exposée avec plus de clarté. La voici : « Toute action délibérée, disent-ils, doit avoir un motif. Quand rien ne le combat, ce motif doit nécessairement déterminer l'agent; quand il y a des motifs contraires, le plus fort doit prévaloir. Nous raisonnons des motifs des hommes à leurs actions comme de toutes les autres causes à leurs effets. Si l'homme était un agent libre, et qu'il ne fût pas gouverné par des motifs, toutes ses actions seraient de purs caprices; les récompenses et les punitions ne pourraient avoir sur lui aucun effet, et un être pareil serait absolument ingouvernable. »

Voilà bien l'objection. Thomas Reid veut la réfuter en démontrant que nous pouvons agir sans motifs. Il suffirait, à notre avis, de démontrer, pour réfuter les déterministes, qu'il n'existe pas entre l'action et le motif un rapport de cause à effet. Je reconnais cependant que si l'on peut établir la possibilité d'agir sans motifs, on allègue une preuve décisive en faveur de la liberté. Mais peut-on l'établir? Je ne le crois pas. Voici d'ailleurs l'argumentation de Thomas Reid.

On peut en appeler à la conscience individuelle de chaque homme, et prouver que nous pouvons faire un grand nombre d'actions insignifiantes sans aucun motif. Et si l'on m'objecte qu'en agissant ainsi je suis encore influencé par un motif dont je n'ai pas conscience, on met en avant une supposition arbitraire, et on admet que je peux être convaincu et déterminé par un motif que je n'ai pas connu. — Souvent je peux atteindre un but par des moyens très-différents. Je choisis l'un, j'écarte l'autre, avec le sentiment que j'agis de la sorte sans préférence, sans raison de choisir ce motif et d'écarter celui-là. Un homme doit une guinée; il en possède deux

cents qui ont toutes la même valeur; il en prend une, au hasard, pour payer sa dette : il agit donc sans motifs. — Une action faite sans motifs ne peut avoir ni mérite ni démérite, j'en conviens ; mais il n'est pas question de la moralité de nos actions : il faut savoir si nous pouvons agir sans motifs. Or on ne démontrera jamais que, dans le cas d'un motif unique, je sois déterminé à agir ; on ne démontrera jamais que je ne peux pas agir par entêtement, caprice, obstination. — Il y a deux classes de motifs : les uns rationnels, les autres animaux. Les motifs de la dernière espèce nous sont communs avec les animaux. La faim est pour l'homme et pour la bête un motif de manger, la soif un motif de boire, et la fatigue un motif de se reposer. Lorsque plusieurs motifs de ce genre sollicitent l'homme et l'animal, les effets ne sont pas toujours les mêmes. L'animal cède au motif le plus fort qui agit mécaniquement sur lui, et produit une impression proportionnelle à la violence de l'appétit. L'homme peut résister au motif le plus fort, et sacrifier le plaisir au devoir. Dans l'animal, une passion est vaincue par une autre passion, un appétit par un autre appétit, nécessairement, fatalement ; et c'est pour cela que les bêtes ne sont ni responsables de leurs actions ni soumises à une loi. Et si nous sommes responsables de nos actions et soumis à une loi, c'est parce que nous avons le pouvoir, dont les bêtes sont privées, de résister au motif. — Les motifs rationnels s'adressent à notre jugement et à notre raison ; les motifs animaux s'adressent à notre sensibilité. Très-souvent il s'élève des conflits entre ces motifs. Si l'on consulte la mesure animale, les motifs animaux sont les plus forts, et cependant nous pouvons leur résister ; si l'on consulte la mesure rationnelle, les motifs rationnels sont les plus forts, et cependant nous pouvons encore leur résister. — On objecte que « si les hommes n'étaient pas nécessairement déterminés par les motifs, leurs actions ne seraient que de purs caprices, et que les récompenses et les punitions demeureraient sans effet. » C'est une erreur. La vérité est que la résistance aux motifs animaux par amour du devoir marque un très-haut degré de sagesse, et que la faute et le caprice consistent précisément à leur obéir. La vérité est encore que la récompense et le châtiment ont leur effet sur l'homme de bien, et qu'elles le manquent sur le méchant, parce que le premier observe la loi, et que le second la viole, en cédant aux motifs animaux.

Voilà l'argumentation de Thomas Reid. Elle est habile, ferme ; elle n'est pas complète et ne tranche pas la question.

Thomas Reid interroge sa conscience et déclare que nous agissons souvent sans motifs. J'interroge ma conscience, et je ne peux pas constater ce fait. Je vois au contraire que toutes mes actions, irréflé-

chies et réfléchies, ont un rapport avec un motif, et se produisent invariablement après un motif. Les actions réfléchies suivent un motif connu, observé, constaté par l'attention; les actions inconscientes se produisent avec un motif qui passe inaperçu quand je ne veux pas réfléchir; mais ces deux grandes classes d'actions qui embrassent toutes les manifestations de mon activité n'excluent jamais, au contraire, elles impliquent toujours des motifs. Sans doute, je surprends en moi, sous l'influence de l'instinct, de l'habitude et de la spontanéité, des séries rapides et innombrables de phénomènes dont les motifs ne frappent pas mon attention; mais si je réfléchis, si, par un acte délibéré, je renouvelle ces phénomènes dans les mêmes conditions, je reconnais le motif que je n'avais pas encore observé. Leibniz a raison quand il écrit ceci : « Une infinité de grands et de petits mouvements internes et externes concourent avec nous, dont le plus souvent l'on ne s'aperçoit pas : lorsqu'on sort d'une chambre, il y a telles raisons qui nous déterminent à mettre un tel pied en avant, sans qu'on y réfléchisse[1]. » Je n'ai pas conscience du motif dans l'acte indéterminé, parce que l'acte lui-même est inconscient. L'acte et le motif se présentent avec le même caractère : ou l'un et l'autre sont conscients, constatés, ou l'un et l'autre sont inconscients.

Je peux agir par caprice et par entêtement, je le veux bien. Thomas Reid en conclut que nous sommes affranchis de l'efficacité des motifs. C'est une erreur. Dans telle circonstance donnée, je veux prouver que je suis libre et que je peux agir sans motifs; mais le désir de convaincre un adversaire, de prouver que je suis libre, voilà, en fait, le vrai motif de mon action, qui se substitue à d'autres motifs. J'agis par caprice, obstination, soit; le caprice et l'obstination sont les raisons pour lesquelles je me détermine au mouvement ou au repos. Vous voyez bien que votre liberté d'indifférence n'existe pas, et que le motif, Protée insaisissable, reparaît à tout instant sous des formes nouvelles. Je peux marcher, tantôt pour le plaisir de marcher, tantôt pour prouver ma liberté. Le vulgaire marche pour le plaisir de marcher; le philosophe qui veut convaincre un déterministe marchera pour démontrer sa liberté; mais, dans les deux cas, je retrouve encore un motif et une action.

La distinction des motifs rationnels et des motifs animaux est très-fondée, j'en demeure d'accord avec vous; mais que prouve-t-elle contre la thèse déterministe? Rien. S'il est un fait expérimental facile à constater, c'est celui-ci. Je connais la loi morale. Des motifs bons me sollicitent à respecter la loi, des motifs mauvais à la violer. Les premiers sont des motifs rationnels, les seconds des motifs ani-

[1] Leibniz, *Théodicée*, part. I, p. 97.

maux. Je peux obéir soit aux motifs rationnels, soit aux motifs animaux. Dans le premier cas mon acte est bon, dans le second il est mauvais. Mais restons sur le terrain pratique; en fait, ou j'observerai ou je violerai la loi. Dans les deux cas, ma volonté n'agira pas sans motifs.

Un homme doit une guinée; il en possède cent; il prendra l'une ou l'autre sans motifs. Examinons le fait avec plus d'attention. Que veut faire cet homme? Payer une dette. Et comme toutes les guinées ont la même valeur, c'est-à-dire qu'elles peuvent toutes répondre au but de l'agent, celui-ci prend indistinctement celle-ci ou celle-là. Nous craignons de paraître subtils; mais ce n'est que par une très-fine analyse que l'on peut démêler la vérité. Je vois très-clairement que cet homme a un motif, payer une dette, et qu'il exécute un mouvement : il prend une guinée. Voilà l'acte libre complet.... Mais je prends sans motif, ajoute Thomas Reid, telle ou telle guinée. Ou je choisis, répondrons-nous, et mon action implique un motif; ou je ne choisis pas, et je fais un acte instinctif, essentiellement différent d'un acte libre. C'est un acte analogue aux mouvements connus en physiologie sous le nom de phénomènes réflexes, étrangers au cerveau, un phénomène qui est un effet étroitement uni à une cause. Or Thomas Reid ne peut prouver son assertion qu'en alléguant l'exemple d'un acte libre accompli sans motif.

« Un motif est également incapable d'action et de passion, ajoute encore Thomas Reid, parce qu'il n'est pas une chose qui existe, mais une chose qui est conçue; c'est ce que les scolastiques appelaient un être de raison, *ens rationis*. » La pénétration habituelle de Thomas Reid est ici en défaut. La vue de l'or allume la convoitise du voleur; un air infect remplit ma chambre, et je sors pour respirer un air plus frais. L'or et l'infection sont des réalités externes; la convoitise, excitée par l'or; le désir de fuir, provoqué par l'infection de l'air, sont des réalités internes, psychiques. L'action du voleur qui saisit l'or, le mouvement que je fais pour sortir, sont aussi des réalités. Le plaisir et la douleur, conçus par ma raison, agissent très-certainement sur moi. Si les motifs sont incapables d'action et de passion, ils seront même incapables d'exciter ma volonté, de solliciter mon consentement. Et refuser toute action aux motifs, n'est-ce pas manifestement contredire l'expérience et la raison?

Thomas Reid n'a pas résolu le problème; il n'a pas reconnu la part légitime et certaine des motifs dans les actions humaines. Il a voulu prouver que nous pouvons agir sans motif, et il suffisait de démontrer que le motif n'agit pas comme cause, pour défendre la liberté.

IV

Leibniz est un penseur de génie, quelquefois inexact, toujours original et profond. Il étonne, et éveille des idées dans l'esprit de ceux qui veulent l'approfondir. Il ouvre à la pensée des horizons nouveaux et infinis. Métaphysicien élevé et hardi, il a étudié le problème de la liberté humaine à un point de vue très-différent de celui de Thomas Reid.

Leibniz distingue trois sortes de fatalisme : le fatalisme turc, ou, pour employer son expression, le destin à la turque, *fatum mahumetanum ;* le fatalisme stoïque, *fatum stoïcum ;* et le fatalisme chrétien, *fatum christianum.* Les Turcs croient que tout est prémédité par Dieu ; ils ne prennent pas la peine d'éviter les dangers et de fuir les lieux infectés par la peste. Les stoïciens vaquaient à leurs affaires ; leur fatalisme, selon Leibniz, n'était pas si noir qu'on le fait, « mais il tendait à leur donner la tranquillité à l'égard des événements, par la considération de la nécessité, qui rend nos soucis et nos chagrins inutiles. » Le fatalisme chrétien consiste à faire son devoir, et à nous tenir contents de ce qui en arrivera, « non-seulement parce que nous ne saurions résister à la Providence divine ou à la nature des choses, ce qui peut suffire pour être tranquille, et non pas pour être content, mais encore parce que nous avons affaire à un bon maître. » Nous ne sommes pas de l'avis de Leibniz, et nous nous répugnons à l'idée d'un fatalisme chrétien. Le dogme de la Providence n'est pas la théorie du destin.

Ne croyez pas que Leibniz soit déterministe en principe. Il réfute, il est vrai, très-vivement les théologiens, qui croient à la liberté d'indifférence, mais il est aussi très-énergique contre les fatalistes, et il estime opportun de concilier la liberté et la nécessité. Il reconnaît une nécessité aveugle, absolue, métaphysique ou géométrique, qui ne dépend que des causes efficientes, une nécessité morale qui est la conséquence du choix libre de la sagesse par rapport aux causes finales ; et enfin des actions que l'on voudrait croire arbitraires, et produites par une liberté d'indifférence et d'équilibre. Leibniz ne veut croire ni à la volonté liée par la nécessité absolue, ni à la liberté d'indifférence, et il croit que nos actions sont déterminées par la nécessité morale, qui découle des rapports de la sagesse avec les causes finales.

Cette hypothèse de Leibniz découle d'un autre principe exposé avec science et profondeur par ce grand philosophe. Selon lui, ce

monde est le meilleur des mondes que Dieu, déterminé par une nécessité morale, pouvait créer : « C'est parce que Dieu a fait agir toute sa bonté, que l'exercice de sa toute-puissance a été conforme aux lois de sa sagesse pour obtenir le plus de bien qu'il était possible d'attendre. » Or la sagesse imposait à Dieu le devoir de créer un monde. où l'on verrait une suite si parfaitement liée, qu'il pourrait voir une partie de la suite dans l'autre. Cette loi de la continuité, cette harmonie générale fait que le présent est gros de l'avenir, et que Celui qui voit tout, voit dans ce qui est ce qui sera, et dans chaque partie de l'univers, l'univers tout entier. Dieu, dit encore Leibniz, est infiniment plus pénétrant que Pythagore, qui jugea de la taille d'Hercule par la mesure du vestige de son pied.

Nous pouvons résumer en quelques propositions la théorie de Leibniz : 1° Ce monde est le plus parfait des mondes. 2° En vertu de l'harmonie préétablie et de la loi de continuité, les actions humaines sont les effets des motifs agissant comme cause, et ces causes sont des effets à l'égard d'autres causes, ainsi de suite, jusqu'à Dieu. 3° Le corps n'agit pas sur l'âme, ni l'âme sur le corps; mais la série des phénomènes qui se succèdent dans l'âme, répond à la série des phénomènes qui s'enchaînent et se succèdent dans le corps : « Les lois qui lient les pensées de l'âme dans l'ordre des causes finales, et suivant l'évolution des perceptions, produisent des images qui se rencontrent et s'acccordent avec les impressions des corps sur nos organes... ; et les lois des mouvements dans le corps s'accordent avec les pensées de l'âme. » Leibniz explique ce rapport par la comparaison si connue des deux horloges. 4° Toutes nos actions se produisent infailliblement, sans se produire nécessairement.

Mais Leibniz ajoute que, quoique nous soyons soumis à une nécessité morale, il faut conserver les idées de justice et de châtiment. Il expose des arguments que nous avons déjà réfutés. On inflige, dit-il, des peines au chien, au cheval, pour les corriger, et cela avec succès. « Il y a des gens qui clouent des oiseaux de proie aux portes des maisons, dans l'opinion que d'autres oiseaux semblables n'y viendront pas si facilement. »

Leibniz est un précurseur des déterministes contemporains. Il accuse les scolastiques de prendre la paille des mots pour la graine des choses, quand ils enseignent l'existence d'une liberté sans détermination. La liberté est soumise aux états antérieurs et au motif le meilleur, dit Leibniz. La liberté est soumise aux motifs les plus forts et aux conditions de notre nature, répondent les déterministes. L'accord est complet sur le point fondamental.

En effet, si l'action que je fais en ce moment dépend infailliblement de l'action précédente; si tous mes états intérieurs sont des

anneaux intermédiaires d'une chaîne continue qui remonte à Dieu, je ne suis plus, en réalité, cause efficace et libre de mes actions. Ni ma détermination actuelle ni ma détermination précédente ne dépendent de moi. Elles s'engendrent, ces déterminations, selon les lois de la finalité générale, conçues par la sagesse infinie de Dieu; il n'y a pas de place pour la liberté dans la trame serrée, impénétrable de mes états psychologiques. Je suis spectateur de l'évolution harmonieuse et successive de la force dans mon âme et dans mon corps. Je suis, du regard, les aperceptions de la monade et les développements des entéléchies, mais je ne peux librement, ni accélérer, ni ralentir, ni contrarier ces évolutions. Le véritable agent responsable de ces états, c'est l'Être qui a créé la première monade, Celui qui l'a enchaînée à sa loi, c'est Dieu.

Ma conscience affirme sa liberté, son autonomie, et je sens bien que je ne suis déterminé ni par mes états antérieurs, ni par la loi du meilleur. Toutes les objections élevées avec sagacité et bon sens par Thomas Reid contre l'évaluation du plus fort motif, s'élèvent avec une égale force et une égale autorité, contre l'évaluation du meilleur motif. Quand je fais le mal, je vois bien que je n'obéis pas au meilleur motif; je vois bien que je fais un acte en opposition avec la loi; que je ne fais pas mon devoir. Dans ce conflit perpétuel des motifs rationnels et des motifs animaux, que de fois nous sentons bien le droit des motifs rationnels! et cependant nous cédons librement aux motifs animaux. Or si notre volonté était déterminée fatalement, infailliblement par la loi du meilleur, aurais-je conscience de l'indétermination de ma volonté, et pourrais-je faire aujourd'hui le bien, demain, le mal?

Leibniz a compris que sa doctrine était en contradiction avec la liberté humaine, telle que les philosophes l'ont toujours définie; il en donne une définition nouvelle. Il confond l'acte volontaire et l'acte libre. C'est l'erreur que nous avons déjà signalée dans l'ouvrage de M. Fouillée.

Que faut-il pour qu'un acte soit libre? Trois choses, répond Leibniz : qu'il soit spontané, c'est-à-dire qu'il ait son principe dans celui qui agit. C'est la définition donnée par Aristote : *Spontaneum est cujus principium est in agente.* Mais, dans la théorie de Leibniz, la spontanéité se confond avec l'activité, et l'activité est essentiellement une propriété des monades, et de toutes les substances. La seconde condition exigée par Leibniz, c'est que mon action soit faite avec intelligence; et la dernière, que ma volonté produise un effet contingent. Cela ne suffit pas. Sous l'action irrésistible de la nécessité intérieure, affirmée par les jansénistes, je peux faire une action contingente, spontanée et intelligente; cette action sera volontaire, elle ne sera

pas libre : il lui manquera l'élément essentiel. Cette perpétuelle confusion de l'acte de volonté et de l'acte de liberté est l'écueil de la philosophie, et l'erreur fondamentale de la théorie de Leibniz.

Ni l'école fataliste, ni l'école écossaise, ni Leibniz n'ont résolu le difficile et redoutable problème de la liberté humaine. Nous avons entendu l'école fataliste nier la liberté, l'école écossaise nier l'action des motifs ; et nous voyons Leibnitz amené, par son principe de la raison suffisante, à confondre la liberté et la spontanéité. Le problème est-il donc insoluble, et faut-il affirmer la liberté bilatérale par un acte de foi désavoué par la raison?

V

Les déterministes se servent souvent, dans l'exposition de leur doctrine, des mots liberté, moralité, châtiments, responsabilité. Ils donnent à ces mots un sens nouveau, un sens qu'ils n'ont pas. Le lecteur, trompé par ce vain mirage et par cet abus des termes, croit lire une thèse spiritualiste, quand il a sous les yeux une thèse fataliste. A la faveur de ce stratagème habile et de ce système suivi, les mots perdent leur valeur et leur clarté, les ténèbres et la confusion règnent en philosophie. Pour nous, et pour tous les hommes sérieux, la liberté morale est la faculté de choisir entre le bien et le mal ; les motifs sont des idées, des sentiments qui éveillent notre attention, et provoquent notre volonté, sans lui faire violence ; la moralité est la conformité libre de nos actions avec la loi morale ; le châtiment, l'expiation d'une faute que nous aurions pu éviter. Les déterministes retiennent ces mots ; mais, pour eux, la liberté est la faculté d'agir ; les motifs sont des causes efficaces et déterminantes ; le châtiment, un moyen de défense sociale et de sûreté publique ; la moralité, la beauté d'une action.

Laissons ces erreurs secondaires ; il nous faut démontrer la fragilité du fondement de la thèse des adversaires de la liberté.

Je reconnais volontiers, avec les déterministes, que dans certains cas extraordinaires, et sous l'action trop efficace de certaines causes physiques, intellectuelles et morales, j'agis sans liberté. Un Chinois mange 320 grains d'opium, c'est-à-dire 18,000 gouttes de laudanum qui le plongent dans des rêves successivement joyeux et sombres, et appellent son âme dans un monde fantastique, peuplé d'étranges fantômes ; un Égyptien s'enivre de haschisch, et, dans le délire du rêve, il rit, pleure, chante et parle avec une volubilité prodigieuse et insensée. Ni ce Chinois, ni cet Égyptien ne produiront des actes

de liberté. Je suis loin de nier l'action de certaines substances végétales sur le corps humain, et indirectement sur la volonté. Le curare agit sur la périphérie des nerfs du mouvement, et détermine la paralysie. Le chloroforme agit sur les centres nerveux et détruit la sensibilité. Les anciens connaissaient et expliquaient mieux que nous, dans leur botanique mystérieuse, l'action de la jusquiame, de la belladone, de l'euphorbe, de la scabieuse, de la valériane, de la ciguë sur le corps humain.

Ce n'est pas seulement par l'action des substances végétales sur le corps humain, que nous pouvons provoquer des mouvements sans liberté. Certains états naturels et pathologiques peuvent produire le même effet. Ainsi, dans la folie, l'hallucination, le sommeil hypnagogique et somnambulique, dans certaines congestions actives et passives du cerveau, nous agissons fatalement, déterminés par des causes physiques reconnues qui troublent l'âme en modifiant l'état du corps. Je reconnais ces faits, et j'en dérive une conclusion contradictoire à celle des fatalistes et des matérialistes contemporains. Reprochez au Chinois enivré par l'opium, à l'halluciné, au somnambule, au Turc enivré par le haschisch, les actions qu'ils auront faites pendant leur sommeil morbide, ils répondront : Nous n'étions pas libres, en cet état; et ils reconnaissent ainsi que, délivrés de ce sommeil, soustraits à l'action des narcotiques, rétablis dans les conditions normales de la vie, ils retrouvent la liberté. Or, selon les déterministes, l'âme n'est pas plus libre à l'état de veille qu'à l'état de sommeil, dans les conditions ordinaires et générales de la vie que dans les conditions anormales et extraordinaires dont nous venons de parler. L'homme obéit toujours et fatalement au motif le plus fort.

A quel signe reconnaissez-vous le motif le plus fort? « Dans le cas où les motifs contraires sont de la même espèce, dit Thomas Reid, et ne diffèrent que par la quantité; il est facile, j'en conviens, de déterminer quel est le plus fort. Ainsi un présent de mille guinées est un motif plus fort qu'un présent de cent guinées; mais quand ils sont d'espèces différentes, comme l'argent et la réputation, le devoir et l'intérêt, la santé et le pouvoir, les richesses et l'honneur, je le demande, par quel moyen apprécierons-nous leur force comparative? » — M. Taine et M. Maury répondent que le motif le plus fort est celui qui, étant donnée notre constitution, l'emportera sur les autres motifs, et déterminera notre volonté. Si l'on dégage l'idée de la formule obscure qui l'enveloppe, on obtient cette réponse : J'entends par motif le plus fort, le motif le plus fort. C'est une tautologie; c'est répondre à la question par la question. — Et si l'on ajoute que le motif emprunte sa prévalence à notre con-

stitution physique, intellectuelle et morale, on recule la difficulté sans la trancher. C'est prendre pour accordé ce qui est en question, savoir, que la constitution physique de l'homme entraîne fatalement la volonté dans une direction déterminée. Les déterministes doivent prouver par des faits certains la vérité de cette loi qui enchaîne la volonté aux motifs. Des faits certains servent de base aux lois physiques, chimiques et physiologiques. Or, si les motifs agissent sur les molécules cérébrales, comme l'enseigne M. Littré, et s'ils déterminent un mouvement précis, appelé action volontaire, qu'on nous montre de tels faits. Je vois, au contraire, que ma volonté échappe, par ses caprices, sa mobilité, sa merveilleuse souplesse, et par d'ingénieux artifices, aux conjectures qui semblaient les mieux fondées. Il est étrange que les déterministes ne connaissent pas un seul exemple d'une infaillible prévision.

On nous dit que le motif est une cause efficace, et que l'acte de volonté en est l'effet nécessaire. C'est une assertion gratuite, par laquelle on suppose vraie cette définition de la cause, donnée par Priestley : une ou plusieurs circonstances antécédentes, constamment suivies d'un certain effet, la constance des résultats, nous faisant juger qu'il y a une raison suffisante dans la nature des choses, pour qu'il soit uniformément produit dans ces circonstances. — Les déterministes confondent la causalité et la succession. Le jour succède à la nuit, la nuit succède au jour, les saisons et les années se succèdent, et nous ne disons pas que le jour est la cause de la nuit, que l'hiver est cause du printemps. Je constate dans toutes mes actions volontaires une succession entre un motif et mes actions, mais je ne vois dans cette succession aucune raison métaphysique et psychologique d'identifier ce rapport accidentel et le rapport invariable qui constitue le principe de causalité.

Vous ne pouvez pas prédire infailliblement que si je me trouve placé dans les mêmes circonstances, je ferai sans cesse la même action; vous ignorez ce que je ferai. Et si vous étiez certain du retour inévitable de la même action, votre thèse ne serait pas encore établie sur un fondement solide. En effet, il n'est pas chimérique de supposer que j'agirai de la même manière, non pour céder fatalement à l'influence prépondérante d'un motif déjà connu, mais pour affirmer ma liberté.

Or, si vous pouviez démontrer qu'il existe un rapport nécessaire entre un motif et une action, analogue au rapport qui existe entre un phénomène physique et une loi physique, ce rapport constant se révélerait à nous, par la répétition des mêmes actions. Vous savez bien qu'il n'en est pas ainsi, et que le même motif peut successivement m'attirer, me repousser, et me laisser même indifférent.

Si je suis soumis, enchaîné aux motifs, je dois sentir mes chaînes, et reconnaître dans toutes mes actions que j'obéis aux plus forts motifs. La conscience, en effet, me révèle tous les phénomènes dont mon âme est le théâtre, et qui modifient son état. Certes! le sens intime me fait connaître des idées, des sentiments, des rêves, des désirs, qui naissent dans mon âme, et qui sont loin d'avoir l'importance psychologique de cette loi de la fatalité qui, selon vous, pèse sur moi. Or non-seulement le sens intime ne vient pas confirmer vos hypothèses, mais il les condamne; et il affirme ma liberté avec une persistance invincible, et il nie avec une persistance également invincible votre loi de fatalité. Voilà bien un phénomène étrange et inexplicable. Quoi! vous assurez que je suis esclave, que le motif le plus fort est une cause déterminante, que ma volonté est passive, et vous ne pouvez le démontrer ni par la raison, ni par l'expérience! et ma conscience affirme, au contraire, que je suis libre, que le motif le plus fort n'est pas efficace; et elle oppose des négations à toutes vos affirmations! Et tous les hommes reçoivent la même réponse, quand ils interrogent leur conscience. Et cet universel et perpétuel témoignage de la conscience humaine est le fondement des lois et de leur sanction depuis l'origine du monde.

Voilà une contradiction que les déterministes n'expliqueront jamais. Le motif est la condition des actes libres, le cerveau est la condition de la pensée; les fatalistes enseignent que le motif est cause de l'action; les matérialistes, que le cerveau est cause de la pensée : ils font la même erreur. Le fruit défendu frappe mes sens; il apparaît à mon intelligence avec la séduisante promesse d'un plaisir si je consens à le cueillir, avec la promesse austère d'un sacrifice douloureux si je le repousse, et d'une satisfaction morale unie à l'accomplissement du devoir commandé par Dieu. C'est le conflit du plaisir et du devoir. Ces motifs s'adressent à mon intelligence, et l'intelligence éveille l'activité générale de l'âme, la volonté; elle la provoque, et la sollicite à se déterminer tantôt à cueillir le fruit et à s'arrêter au plaisir, tantôt à détourner la tête, et à préférer le devoir. Je peux à mon gré augmenter la force séduisante du motif mauvais par une contemplation prolongée, ou la diminuer par la distraction. Elle est bien profonde cette parole d'un ancien : vos actions sont *teintes* de la couleur de vos pensées. Mais, plus loin que les motifs, plus loin que l'intelligence, plus loin que la volonté sollicitée, attirée par les motifs, réside une puissance, une faculté nouvelle et insaisissable au motif, la liberté humaine, c'est-à-dire le pouvoir de se déterminer librement, par nature; l'indépendance est son attribut primordial, elle est la faculté d'agir librement, comme l'intelligence est la faculté de penser; la sensibilité, la faculté de sentir. Inviolable et souveraine, elle intervient dans le conflit, et

c'est elle qui détermine la volonté à choisir, à prononcer un jugement d'estime pratique, en vertu duquel la volonté préfère le plaisir au devoir, et la main va cueillir le fruit fatal! Les motifs n'agissent donc pas comme cause, mais ils sont des conditions et des *excitateurs;* ils n'agissent pas sur la liberté; ils n'ont d'action que sur l'intelligence et la volonté. Telle est la conclusion de l'analyse psychologique et de l'étude impartiale des faits. Telle est, à notre avis, la solution philosophique du problème de la liberté.

L'activité générale de l'âme a trois degrés et se révèle au philosophe attentif, sous trois formes distinctes, qu'il est d'une importance capitale de ne pas confondre. Au troisième et dernier degré, l'activité générale et inconsciente produit des actes rapides, automatiques : tels sont les mouvements de l'halluciné, du somnambule et de l'enfant, avant l'éveil de la raison. Au second degré cette activité s'éclaire, elle devient intelligente et produit des actes nécessaires, mais voulus, reconnus, telles sont les actions du fataliste et du déterministe sous l'action souveraine du destin et de la loi. Au degré le plus élevé, l'activité générale est liberté morale ; elle est le principe des actes délibérés qui impliquent un choix. Les motifs ne remplissent pas le même rôle dans ces trois manifestations de l'activité humaine. Le motif physique, intellectuel et moral agit comme cause aveugle, irrésistible et nécessaire dans les mouvements automatiques de l'halluciné. Il agit encore comme cause nécessaire, et après s'être illuminé des clartés divines de la raison, dans les actes simplement volontaires et spontanés. Dans ces deux manifestations de l'activité humaine le motif entraîne avec rapidité la volonté, et la liberté, paralysée ou surprise, n'intervient pas. Mais, dans les actes libres, la volonté, ou la puissance d'agir, nous apparaît comme une puissance intermédiaire entre les motifs et la liberté. Les motifs provoquent et sollicitent la volonté ; la liberté la retient, délibère, attend ; elle peut, à son gré, arrêter et lâcher la volonté, la livrer aux motifs. La liberté habite une sphère lumineuse et sereine, où la violence et la nécessite ne pénètrent jamais. Elle est le point de contact de l'homme à Dieu, l'honneur et la lumière de notre âme, et le fondement sacré de la responsabilité.

VI

Dans la conclusion de son étude sur la liberté et le déterminisme, M. Fouillée accuse la théologie romaine d'avoir mutilé la doctrine de la liberté : « La vraie liberté, et avec elle la vraie moralité, qui n'est plus un bien abstrait, mais une bonté vivante, n'est que de-

vinée par Platon et par les alexandrins. Mieux comprise par l'Inde, par la Perse, par la Judée, elle ne s'élève qu'avec le christianisme au rang d'un principe nouveau et rénovateur. Ce principe, obscurci et mutilé par la théologie romaine, rétabli par la France dans l'ordre social, et proposé au monde, comme loi, sous les noms de liberté, d'égalité et de fraternité, n'est point arrivé encore à la pleine conscience de lui-même dans l'ordre philosophique[1]. » Oui, c'est bien le christianisme qui a élevé la vraie liberté et la vraie moralité au rang d'un principe nouveau. Mais la théologie romaine, c'est-à-dire l'Église catholique, n'a pas mutilé ce principe, et ce n'est pas à la révolution française qu'appartient l'honneur de l'avoir relevé. Le Christ a enseigné au monde une doctrine établie sur la justice et l'amour; sur la justice intégrale, qui rend à Dieu et aux hommes ce qui leur est dû. L'Église catholique a reçu de son Chef cette doctrine surnaturelle et ce principe social, qui a formé les nations chrétiennes du moyen âge, et fondé la civilisation évangélique des temps modernes. Elle a conservé ce principe à travers les siècles, dans sa clarté et son intégrité primitives, malgré les révoltes de l'orgueil humain et les négations impies de ses ennemis, secondés par les plus violentes passions. Dans l'ordre spéculatif, elle a défendu les droits de la raison contre les sceptiques et les traditionalistes, les droits de la liberté contre les jansénistes, les calvinistes ; elle les défend encore aujourd'hui, par le solide enseignement de la théologie contre les déterministes contemporains. Dans l'ordre pratique et social, c'est elle aussi qui a eu l'honneur d'affranchir les esclaves, de protéger les opprimés contre les oppresseurs, et d'affirmer l'unité de la famille humaine, en supprimant les distinctions de races, de peuples et de castes, créées par l'ignorance aveugle des foules, et par l'égoïsme orgueilleux des puissants. La théologie romaine n'a jamais déclaré la guerre à la liberté, à l'égalité, à la fraternité. Elle a réprouvé la licence, cachée sous le nom de liberté ; elle a repoussé l'envie basse et la jalousie cupide, cachées sous le nom d'égalité ; elle a flétri la haine des philanthropes déguisés qui demandaient la fraternité ou la mort. Fidèle aux enseignements de son fondateur, l'Église enseigne aux peuples la liberté dans la vérité, l'égalité dans le bien, la fraternité dans l'amour ; la liberté éclairée par la foi, l'égalité encouragée par l'espérance des biens immortels, la fraternité, fille de la charité. Et si nous étions dociles à ces enseignements évangéliques, nous pourrions encore espérer des siècles de grandeur pour notre pays, et nous n'aurions pas la honte et la douleur de voir les peuples qui se croient civilisés, tomber dans la barbarie, en vociférant des cris de liberté.

ÉLIE MÉRIC.

[1] *La liberté et le déterminisme*, p. 403.

THERMIDOR

DEUXIÈME SÉRIE

MARIE-THÉRÈSE ET DAME ROSE

TROISIÈME PARTIE

LA GRANGE-A-DAME-ROSE[1]

I[2]

DE LA PORTE DE VERRIÈRES A LA GRANGE-A-DAME-ROSE.

Le jour va bientôt paraître. Un petit souffle d'air se lève tout brusquement, le souffle précurseur de l'aurore ; il court, vite et léger, au milieu des hautes feuilles auxquelles il parle doux et bas comme un conspirateur prudent qui donne le mot du guet au milieu d'une foule immense. Les hautes feuilles lui répondent par un chuchotement prudent et à peine distinct, qui ne doit pas ré-

[1] Voir *le Correspondant* des 25 septembre, 10 et 25 octobre, 10 et 25 novembre et 10 décembre 1872.

[2] Nous allons voir reparaître Sagamore, que nous avons nommé, en l'un des passages de ce roman, le marquis du Plessis-Mauduit. Nous prions le lecteur de ne pas le confondre avec le chevalier de Mauduit du Plessis, officier français qui se distingua pendant la guerre d'Amérique, et qui mourut assassiné par les révolutionnaires, en 1790. — Voir le *Moniteur* du 12 juin 1791. — Beaucoup des personnages de Thermidor sont réels et aussi rigoureusement historiques qu'une étude consciencieuse l'a permis. D'autres sont composés d'éléments réels, mais empruntés de divers côtés. Ce sont des types, imaginaires dans leur ensemble, et destinés à représenter, non pas un être historique, mais une situation morale et sociale de cette période de la Révolution. Sagamore est un de ces types.

veiller l'oiseau encore endormi dans les basses branches. Puis le petit souffle court, court à l'autre bout de la forêt, annonçant partout que l'ombre va disparaître et partout suivi de ce bruit sec qui est le murmure des brindilles qui se réveillent. Puis il tombe tout brusquement comme il s'est levé. Le silence renaît et, pour un moment, plus intense. Les hautes feuilles se recueillent en tournant leur face humide vers un point blanchâtre que le petit souffle leur a montré, au milieu de la brume noire, tout à l'extrémité de l'horizon du côté de l'orient. Pour un instant encore le brouillard qui couvre la terre s'épaissit et couvre tous les recoins, le dessous des arbres et les enfoncements de la forêt, d'ombres plus sombres, tandis que ses bords supérieurs commencent à se vaporiser sous les rais des étoiles qui lancent, par un dernier effort, une lumière plus scintillante avant d'éteindre leur pâle flambeau dans les flots de la lumière.

Dans cette partie de la lisière de la forêt de Meudon qui regarde en même temps le sud et le village de Villacoublay, et qu'on nomme le *Plant de Vilbon*, deux hommes marchent dans les pas l'un de l'autre, sans faire guère plus de bruit que n'en a fait le petit souffle qui vient de disparaître vers le nord. Ils suivent, sous les arbres, le sentier qui, longeant la plaine de Villacoublay, va rejoindre la clairière, située entre la ferme, nommée encore aujourd'hui la Grange-à-dame-Rose, et l'enclos du château de Vilbon.

— Bon, continue ton récit, Jacques, dit l'un des deux personnages.

— Sagamore, reprit l'autre, de ce ton sourd qui n'éveille pas les échos lointains, je revenais de voir brûler la maison de la centenaire, et je voulais savoir si la mienne ne recevrait pas quelques éclaboussures. J'avais le cœur gros en pensant que de deux parentes que j'avais encore dans le monde, on disait que l'une, qui était Manon, était brûlée, et que l'autre, qui était Geneviève, l'avait fait brûler. Pour me consoler, j'avais donné quelques taloches à Geneviève, et je l'ai bien ficelée, bouche et bras, et attachée au fond de ma cave, en lui disant de faire des vœux pour que le feu qu'elle a fait mettre à l'autre maison ne gagne pas celle où elle est renfermée. Bon. Je me disais qu'un amiral, lui-même, n'aurait pas pu faire mieux et je revenais, le cœur plus léger, lorsque dans le bois de Fleury j'entendis, en approchant de la fontaine des Lains, un homme qui pleurait.

Jacques s'interrompit pour rire sourdement.

— Qu'est-ce que c'était que l'on me demandera, foi de fils d'Amphitrite, que cet homme qui pleurait dans une fontaine! Eh bien, c'était un neveu à dame Rose. Je lui fis raconter son histoire. Bru-

tus Rendu, jaloux de le voir venir à sa place à la Grange-à-dame-Rose, l'a trouvé hier à Paris, dans la rue de Vaugirard. Il cherchait le chemin de Meudon. Brutus, méchant et malin, lui dit qu'il était envoyé par sa tante dame Rose pour l'amener à Meudon, et il le promena pendant toute la journée et la soirée, chez beaucoup de jacobins et beaucoup de cabarets; puis, la nuit venue, il l'avait amené jusqu'au milieu du bois et lui avait dit : — « Je t'ai promis de t'amener à Meudon, t'y voici. Bonsoir. Moi je vais voir brûler vifs des aristocrates ! » Il avait abandonné le pauvre Louis Jougleux qui s'est cru exposé à mourir de faim. A force de marcher, il a rencontré une fontaine et s'est assis à côté en se disant qu'il ne mourrait pas de soif, au moins. J'ai eu pitié de lui et je l'ai amené chez nous à la maison du garde de la porte Verrières. Alors en le voyant, il vous vint en pensée, Sagamore, que nous ferions bien de le garder. Mais comment faire pour le garder sans lui faire violence.

Et il se mit encore à rire.

— Qu'est-ce que vous faites, mon Dieu ! vous lui prenez sa carte de civisme, son passe-port, ses papiers. Compris ! Louis Jougleux est si poltron et il a une telle frayeur de la République, parisienne surtout, qu'il n'osera jamais mettre le pied dehors tant qu'on ne lui aura pas rendu ses papiers. Quand il aura cuvé son vin, il se réveillera et il restera comme un rat dans la soute aux vivres, et, quand on voudra s'en débarrasser, on lui rendra ses papiers en lui disant qu'on vient de les retrouver dans le bois.

Ils continuèrent leur chemin en silence.

— Et, demanda Sagamore, sait-on ce qu'est devenue mademoiselle de Lugnières ?

— Non, elle a disparu pendant le combat que nous avons livré à ces jacobins de Paris, hier soir, pour la sauver. Depuis lors, ni vu ni connu. L'ont-ils reprise ? A-t-elle été encore enlevée par le frère de dame Rose ? A-t-elle été tuée ? On ne sait pas.

— Et ces pauvres gens, qui étaient enfermés dans cette maison en flammes ?

— On dit dans Meudon qu'ils sont tous morts.

— Et, avec eux, le vicomte de Lozembrune ?

— Ah ! voilà, Sagamore ! Lui, c'est le baril au goudron, on n'y voit rien. J'ai voulu me mêler aux gardes nationaux de Meudon qui entourent la maison Capeluche ; mais Agricola, moins méchant que les autres, m'a dit tout bas de m'en aller, parce que les citoyens me donneraient un mauvais coup par derrière, c'est l'ordre de Pourvoyeur et de Testard, oui, de Testard aussi qui a eu une telle peur hier soir en se voyant surpris, au Petit-Bicêtre, par Pourvoyeur, qu'il a passé à l'ennemi. D'ailleurs, il voit que les Robespierrots sont

les plus forts, le courage qu'il a eu jusqu'ici l'a abandonné. Il est devenu féroce contre les aristocrates et il demande à en manger par peur et fureur. Mais, pour en revenir, Agricola m'a dit de m'en aller et que tout ce qui était là-dedans était frit et rôti, et que si le baron de Batz, comme ils nomment M. de Lozembrune, se sauvait, il serait vite rattrapé par un chien.

— Par quel chien? demanda Sagamore, par ce pauvre animal qui courait hier soir dans la plaine à la suite de Vulmer et que nous avons recueilli et soigné?

— Non, non, Sagamore, par le chien de cet Anglais, qu'on a mis hier matin sur la trace de mademoiselle de Lugnières, et qui est de la race, vous savez, de ces chiens qui poursuivent les nègres marrons. On a trouvé hier soir le bonnet de M. de Lozembrune et on le lui a fait sentir. Et ces bêtes-là, une fois qu'elles ont senti quelque chose de quelqu'un et qu'on leur dit: cherche, elles sont si heureuses qu'elles poursuivent l'homme en aboyant comme si c'était un lapin, et elles ne quittent pas la piste jusqu'à ce qu'elles aient trouvé, quand on serait dans la lune. Tu entends, Pain-d'épice, conclut-il en se retournant vers un chien qui marchait gravement sur les talons de Sagamore, en secouant mélancoliquement la tête quand un fumet de lapin voyageur venait trop vivement tenter son odorat.

Pain-d'épice ne répondit rien et le silence régna de nouveau.

— C'est du milieu de la plaine de Vilbon, Sagamore, que vous verrez le mieux l'incendie, dans l'éclaircie entre le pigeonnier du château de Vilbon et les grands arbres du carrefour de Tronchet, en vous tournant vers le Nord.

— Je vais rester sur la lisière du plant de Vilbon, là, au coin, à côté de la muraille de clôture de la Grange-à-dame-Rose. Victorien Descluziers a suivi une direction contraire à celle de son ami Testard. Lui, il est brave, sincère, détestant sincèrement la royauté et l'aristocratie, mais aimant par-dessus tout la liberté. Il est retourné à Paris pour essayer de donner du courage à la Montagne et de coaliser les républicains modérés de la Plaine avec les débris des Girondins et des Dantoniens. Je lui ai promis que j'attendrais de ses nouvelles à toute heure du jour et de la nuit à la Grange, chez la citoyenne Rose, sa fiancée. Mais j'aime mieux les arbres que les maisons et je vais rester dans le voisinage. De là je dominerai et je surveillerai la *plaine de Vilbon*, et, avec ma lunette, je verrai jusqu'à la ferme, qui est à gauche, à l'ouest du château. C'est là que le capitaine Monbayard a déjà enfermé la pauvre Marie-Thérèse...

Il laissa sa phrase inachevée, comme il lui arrivait souvent, quand il avait parlé plus longuement que d'habitude.

Ils arrivaient au bout du sentier, à la pointe méridionale du plant

de Vilbon, à l'endroit où ce sentier longe le mur du nord de la Grange-à-dame-Rose.

Arrivés là, ils se retournèrent vers l'est, dans la direction de Paris. Le ciel était devenu d'un blanc d'argent. Les dernières étoiles pâlissaient et disparaissaient l'une après l'autre, excepté Diane, la fière et la brillante, qui scintillait plus vite et plus fiévreusement comme si elle eût voulu exciter sa force et sa colère afin de lutter une dernière fois contre l'astre puissant.

— Voilà, dit l'Iroquois, une chaude journée qui s'avance. Nous avons du mal à respirer ici, au milieu des bois, avec 18 degrés de chaleur pendant la nuit, qu'est-ce qu'ils vont faire les Parisiens, sous le coup de midi à deux heures? C'est un bon moment pour les rendre fous, comme ce pauvre diable d'Heurtevent, que nous avons recueilli hier, et saigné et soigné, et qui dort encore à l'heure qu'il est après avoir voulu tout tuer. C'est un hôpital que notre maison, Sagamore, ah! ah! pour les bêtes comme pour les chiens. Ah! voilà un de vos pensionnaires qui se fait entendre.

On entendait, en effet, un hurlement, auquel des aboiements répondirent à la Grange-à-dame-Rose et au village de Villacoublay. On eût dit que ce fût le signal du réveil. Le bois s'emplit de chants d'oiseaux et toute la plaine, depuis le bois de Verrières jusqu'à la forêt de Meudon, retentit des cris du coq, des mugissements des vaches et de l'aboi des chiens.

— C'est ce chien étranger, dit l'Iroquois, ce chien qui est venu hier soir de Paris avec M. de Lozembrune; il se plaint d'être enchaîné.

— Ce n'est pas un cri de plainte, dit Sagamore, mais un cri joyeux, comme de reconnaissance. Que se passe-t-il donc?

Il tira de sa poche une lunette d'approche et la braqua dans la direction de sa maison, — qui était, on se rappelle, la maison du garde de la porte de Verrières. — Mais la lumière n'était pas encore assez claire. Il fit quelques pas dans la plaine de Villacoublay, le regard tendu vers le chemin qui va de cette porte de Verrières au Petit-Bicêtre.

— Ah! dit Jacques, qui l'avait suivi, voilà un homme et un chien qui se sauvent de chez nous.

Il lança un sifflement vigoureux. Le chien d'abord, puis l'homme, s'arrêtèrent. Sur un nouvel appel, le chien se retourna, et l'homme le suivit dans la direction de nos amis.

C'étaient bien Heurtevent et Cadet; celui-ci joyeux, bondissant; Heurtevent pâle, l'œil sombre, mais la physionomie grave, reposée, résolue.

— Merci, camarades, dit-il d'une voix grave. Vous m'avez sauvé la

vie. Je voudrais pouvoir vous dire qu'elle vous appartient. Elle appartient à d'autres. En me réveillant tout à l'heure, un peu faible de la saignée que vous m'avez faite, je me suis mis à la fenêtre pour savoir où j'étais. J'ai reconnu ce chien, c'est celui que ma femme a amené de son couvent, il m'a reconnu et il m'a rendu à la raison et à moi-même. J'ai été fou. Je ne le suis plus. Je vais sauver ma femme quand je devrais bouleverser tout Paris. Eh ! qu'importe qu'on ait la République, si la République est plus dure que la royauté, si elle vous tue votre femme, votre père, votre enfant et vous-même, si elle ruine tout et empêche tout le pays de vivre. Et quand le Vainqueur de la Bastille, depuis la rivière des Gobelins jusqu'à la caserne des Gardes-françaises, ira crier : A bas la tyrannie ! il aura dix mille bons lapins qui lui marcheront sur les talons ! et s'il faut détruire La Force, où ils ont enfermé Isabelle et mon enfant, pierre à pierre, je la détruirai

Il s'éloigna d'un mouvement brusque dans la direction de Paris.

Heurtevent était un de ceux dans l'âme desquels l'humanité, garrottée par les paradoxes, reprenait vie et vigueur à mesure que le malheur s'approchait d'eux. Aussi longtemps que les horribles conséquences des sophismes sonores et des utopies aux apparences généreuses n'avaient atteint que leurs ennemis, la justice éternelle avait en vain parlé ; mais l'inondation de sang avait monté peu à peu jusqu'à eux.

Heurtevent était un des cent mille soldats de cette armée de l'humanité, de la justice, de la liberté, armée dont ce roman s'efforce d'être l'histoire, armée qui se formait sourdement, sans mot d'ordre, sans se douter elle-même de son existence, et qui devait vaincre sans combattre, non-seulement Robespierre, mais le Comité de salut public, mais la Terreur.

Sagamore, rentrant dans le plant de Vilbon, était venu s'appuyer contre un gros arbre, à quelques pas de la Grange-à-dame-Rose, sur la lisière de la plaine de Vilbon qu'il embrassait du regard. Jacques se jeta dans le fossé herbu qui côtoyait cette lisière, le long du chemin Vert qui mène du château de Vilbon à la Grange, et il ne tarda pas à s'endormir. Sagamore, appuyé contre le gros arbre, ferma bientôt les yeux lui aussi. Pain-d'épice se rasa dans l'herbe et veilla pour tout le monde.

II

LA PLAINE DE VILBON.

La plaine de Vilbon, dont il est important que le lecteur prenne une connaissance exacte, représente un carré de 350 mètres envi-

ron de large sur 700 de longueur, à l'extrémité méridionale de la forêt de Meudon. Il est borné au nord par le mur de clôture du château et de l'ermitage de Vilbon, mur alors presque en ruine et comblé de brèches; au sud, par la muraille, un peu mieux entretenue, qui entourait la ferme nommée la Grange-à-dame-Rose. Dans le sens de la longueur, ce carré est borné à l'est par le petit bois que nous venons de nommer le plant de Vilbon, à l'ouest, par le bois de Meudon.

Un chemin qu'on nomme le chemin Vert, suit le bord du plant, et met en communication le château avec la Grange. Il a, entre les deux domaines, une longueur d'environ 700 mètres, avons-nous dit. Il est coupé à moitié de sa longueur, entre le château et la Grange, par un sentier qui vient de la ferme de Trivaux et de la maison de la porte de Verrières.

Une série de bâtiments ombragés par des arbres gigantesques, et qu'on nomme la ferme de Vilbon, apparaît à l'extrémité nord-ouest de la plaine, à la gauche du château. C'est dans cette ferme, louée par le capitaine Monbayard à la nation, que Marie-Thérèse avait été enfermée la veille. Le château avait été acheté par Endymion Piqueprune, quand la République avait mis en vente les biens et apanages du domaine royal. L'Ermitage, petit bâtiment situé entre le château et la ferme, était habité par mesdemoiselles de Brion.

La Grange-à-dame-Rose avait été achetée par l'illustre citoyenne Rose Monbayard, qui s'y était retirée et en cultivait les terres depuis environ quinze mois que son mari était mort. C'était un domaine important et une habitation charmante. Le clos, de la contenance de plusieurs hectares, était appuyé d'un côté sur la forêt de Meudon. Au nord, il regardait le château de Vilbon, et sa longue tour blanche et pointue; au sud, la route de Versailles et le village de Villacoublay. L'entrée, la porte charretière et la poterne s'ouvraient, à l'est, sur la plaine de Villacoublay. Elles avaient devant elles, à moins d'un kilomètre, la porte de Verrières, plus loin la porte deTrivaux, plus loin la route de Paris à Châtillon, et à l'horizon le Plessis-Piquet.

Ces portes donnaient sur une large cour, au fond et à gauche de laquelle se trouvaient les bâtiments d'exploitation, écurie, grange, hangar. A droite, immédiatement en entrant, on rencontrait la maison d'habitation, toute propre, toute blanche, maison à un étage, dont les chambres supérieures, servant de greniers, étaient en communication avec la cour par une grosse échelle, sans préjudice de l'escalier couvert qui menait de la principale pièce du rez-de-chaussée à ce grenier. Une autre grande salle et une chambre à coucher complétaient ce rez-de-chaussée.

Maintenant que nous avons dessiné les lieux où vont se passer

les scènes de cette troisième partie de notre histoire, nous allons rejoindre Sagamore, appuyé contre le tronc d'un orme immense qui ombrageait le clos de dame Rose, et d'où l'on pouvait embrasser tout le développement de la plaine de Vilbon, du sud au nord.

Le soleil venait de se lever; il chassait à l'horizon septentrional les dernières brumes nocturnes.

Sagamore semble se réveiller, il fait quelques pas dans la plaine et regarde dans la direction de Meudon. Une ligne noire, au nord-est, tranche sur le pâle, frais et doux azur du ciel; une colonne de fumée, rougeâtre à sa base, d'un noir sale à son extrémité, monte vers le ciel en compagnie de cette brume d'or, parfumée et mélodieuse, que les plaines et les vallées envoient vers le soleil.

Une voix forte, rude et avinée d'un homme qui, venant de Meudon, longeait les murs du château et se dirigeait, en suivant le chemin Vert, sur la Grange-à-dame-Rose, se faisait entendre au bout de la plaine. Peu à peu la voix devint plus distincte, et l'ivrogne, s'avança en écorchant étrangement un hymne que d'Avrigny venait de composer pour la fête de Barra et Viala, ces deux curieuses divinités de la Terreur.

Pain-d'Épice fit entendre un léger grognement. Jacques sauta sur ses pieds. Sagamore lui fit un signe et s'enfonça de quelques pas dans le bois.

— Comment ça te va, citoyen Brutus Rendu? dit Jacques en se dressant brusquement sur pied.

— Oh! la la! Aux armes, citoyens! Au secours! Sus à l'aristocrate qui veut m'égorger!... Là, quoi!... tiens,... c'est toi! Ah!... l'Iroquois! Eh bien, tu m'as fait une... certaine impression. Je m'en revenais comme ça, les yeux à demi clos, en chantant les gloires de la patrie, comme il sied à un parent du citoyen Legendre, boucher et législateur.

— Et moi, je fais ma ronde, Brutus. Et alors, il n'y a rien de nouveau?

— Du nouveau, l'Iroquois, mais il n'y a que ça. D'abord je suis joyeux, et pour deux raisons. C'est nouveau, ça? Je viens de voir griller une tannière d'aristocrates, loups, louves et louveteaux, et ça m'a réjoui l'âme. Et puis, mais ça, c'est le secret des secrets, d'où dépend le salut de la république, et j'ai juré sur ma tête et le couteau sacré de la guillotine régénératrice. Il n'y a personne ici, hein?

L'ivrogne regarda attentivement autour de lui, fixa un œil sévère sur Pain-d'Épice et suivit d'un regard inquiet une grenouille qui sautait dans l'herbe.

— Vois-tu, l'Iroquois, tu es mon ami. Et alors je peux te dire

mystérieusement — et il s'arrêta pour lancer un coup d'œil défiant à une pie qui sautillait dans le chemin — la paix est faite, tu entends? entre Robespierre et les Montagnards et mon parent Legendre. Hier soir, assez tard, on a remis aux Comités des papiers volés chez Robespierre, et qui montrent clairement qu'il veut la dictature. Alors, pour en finir et savoir à quoi s'en tenir, une députation des Comités, des Montagnards et de mon parent Legendre a été s'expliquer avec Robespierre. Maximilien a avoué, mais que c'était seulement pour fortifier la République, et seulement contre les aristocrates, et seulement jusqu'à ce qu'ils soient tous exterminés. Quant aux républicains, aux Montagnards, il les chérit, et il veut toujours qu'ils soient le gouvernement. Quant aux listes qu'on a fait courir, et où on dit qu'il veut guillotiner trente des principaux Montagnards, il dit que c'est faux.

— Alors, dit tranquillement Jacques, tout est arrangé? On va aujourd'hui ou demain...

— Nommer tranquillement Robespierre président, et tout continuera. Mais seulement gare aux aristocrates. Il a été entendu qu'on exterminerait tout, tous ceux qui avaient plus de quinze ans, tous ceux qui savaient lire et écrire, et n'étaient pas misérable, gueux, domestique et sans-culottes en 1789. On pense qu'avec trois millions de têtes ça commencera à bien faire, et même Robespierre a dit : « Qu'importent les individus, si l'espèce reste, et quel besoin la France a-t-elle d'avoir plus de trois à quatre millions d'habitants? » Alors on va créer de nouvelles sections du Tribunal révolutionnaire; on va établir quatre guillotines permanentes dans Paris, et une dans toutes les villes de deux mille âmes.

Il regarda avec une gravité austère Pain-d'Épice, et il continua sa route vers la Grange-à-dame-Rose en reprenant sa chanson.

Il arriva devant la poterne, la poussa, ouvrit la porte charretière à deux battants, caressa et détacha un vieux chien mâtin renommé pour sa férocité, et que Rose avait amené de sa province du Boulonnois.

Il alla vers le fond de la cour, ouvrit l'écurie, en fit sortir un cheval qu'il attacha à un anneau; puis il prit une étrille, s'assit sur un tas de bûches et s'endormit.

Sagamore était revenu à la lisière du bois, ramené une seconde fois par un grognement de son chien. Il avança jusqu'à l'extrême bord du taillis. Une forme blanche débouchait sur le chemin Vert, à peu près à 400 mètres de l'endroit où le garde était caché. Arrivé là, le blanc fantôme s'arrêta, tourna plusieurs fois sur lui-même; puis la vue du château le frappa sans doute : il tomba à genoux, et, se relevant vivement, il courut dans cette direction.

Sagamore avait tiré vivement sa lunette :

— Ce doit être mademoiselle de Lugnières, murmura-t-il.

C'était bien elle, en effet. La veille au soir, quand Vingt-et-un-Janvier et ses compagnons avaient été forcés de lui donner la liberté, elle s'était bien gardée de suivre le chemin que le premier d'entre eux lui avait désigné. Elle s'était jetée dans le bois, avec la préoccupation de rejoindre Adèle de Brion.

Marie-Thérèse avait conservé, au milieu des angoisses de ces dernières années, son cœur si doux, son esprit candide et généreux, son âme pure et aimante, mais l'énergie lui était venue. La Révolution mûrissait vite les jeunes caractères; c'était une rare et effroyable maîtresse d'école, implacable et puissante; elle exterminait tout ce qu'elle n'élevait pas, et chez ses amis comme chez ses ennemis, ceux qu'elle n'abîmait pas dans la lâcheté, elle les exaltait jusqu'à la plus énergique ardeur.

Marie-Thérèse ne s'était pas sentie effrayée par toutes ces aventures qui l'eussent anéantie deux années auparavant. Les dangers même que courait chaque jour son fiancé la fortifiaient. Elle ressentait d'ailleurs une joie profonde à l'idée qu'elle souffrait, qu'elle souffrait pour celui qu'elle aimait; et elle se rapprochait ainsi davantage de Vulmer, dont elle savait que la vie était toute de dévouement, de labeur périlleux et d'abnégation. Mais si elle eût donné volontiers sa vie pour son fiancé, si elle eût sacrifié avec bonheur jusqu'à la dernière goutte de son sang pour se conserver à lui tout entière, pourtant sa fermeté était timide; elle était énergique sans hardiesse.

Elle avait pris naturellement un grand respect pour le naturel résolu de mademoiselle de Brion, et tout son désir, disions-nous, avait été de la rejoindre. Il lui semblait qu'elle eût été sauvée en arrivant à côté de cette fille intrépide. Elle savait qu'Adèle demeurait dans une des dépendances du château de Vilbon; celle-ci lui avait indiqué maintes fois et la direction et l'aspect du château, et surtout cette haute et maigre tourelle blanchâtre, surmontée d'un toit pointu en tuile.

Elle s'était donc jetée dans le bois, qu'elle connaissait peu; car il était toujours dangereux pour les aristocrates exilés à Meudon d'y mettre les pieds, et elle s'était avancée sans autre renseignement que celui-ci : le château de Vilbon est au sud-est de Meudon, à la lisière de la forêt. Elle avait marché assez bien dans la direction, et était tombé à la ferme de Trivaux, en haut de la grande avenue, à environ un kilomètre de Vilbon. La ferme était inoccupée. Marie-Thérèse, lasse, s'était blottie dans un hangar.

L'aurore venue, elle s'était mise en marche, un peu déroutée, en

se disant qu'il fallait gagner la demeure de mademoiselle de Brion avant le plein jour. Elle était fort partagée entre la crainte de suivre le bord du bois et d'être vue par les honnêtes gens, et le danger, d'autre part, de suivre l'intérieur de la forêt et d'y rencontrer des vagabonds. Mais en ce temps-là les voleurs étaient moins dangereux que les honnêtes gens, les premiers se contentant de vous dépouiller, les seconds n'hésitant pas à vous espionner, à vous dénoncer et à vous faire guillotiner. Elle se jeta donc dans le plant de Vilbon.

La lumière croissait peu à peu, la brume disparaissait et se cachait dans les profondeurs des bois; les hautes cimes commençaient à se découper nettement dans le ciel. Bientôt les premiers rayons du soleil vinrent dorer l'extrémité des grands ormes et des chênes.

Elle suivit obstinément son chemin vers l'est; et quand elle arriva dans la plaine de Vilbon, quand elle déboucha sur le chemin Vert, et quand, après un instant d'hésitation, elle eut reconnu la fameuse tourelle, comme elle se jeta à genoux pour remercier Dieu avec une ferveur infinie! et comme elle se dirigea en courant vers cet enclos, en se félicitant de sa persévérance, hélas! qui la menait à sa perte.

Elle franchit la clôture par une des nombreuses brèches, et se trouva dans une grande prairie au bout de laquelle on apercevait un jardin et le château. Elle y courut; car cette prairie, toute dénuée d'arbres et de couvert, lui semblait pleine de périls. Elle arriva jusqu'auprès de la maison. Marie-Thérèse écouta; il lui sembla entendre un aboiement aigu, continu, comme d'un chien qui chasse avec une sorte de colère.

Mais un bruit se fit entendre dans la maison. Endymion Piquebrune, que la chaleur et la fièvre des événements de la journée précédente empêchaient de dormir, ouvrait une des quarante fenêtres de son château, pour mieux voir la colonne de rougeâtre fumée qui sortait de la maison Capeluche.

Marie-Thérèse se jeta dans une logette qui était au pied de la tourelle et servait à serrer les outils du jardinier.

Sagamore, en voyant la jeune fille, avait hésité un instant. S'il se montrait, il allait l'effrayer, la faire crier peut-être, la faire fuir follement. Il se mit à gagner à couvert, le sentier qui traversait le plant.

Quand il arriva à l'endroit où Marie-Thérèse avait débouché sur le chemin Vert, c'est-à-dire, on se le rappelle, à mi-distance de la Grange et du château, à environ 300 mètres de ce dernier, la jeune fille disparaissait derrière la brèche.

Il regarda autour de lui. Dans la plaine, tout luisait, tout brillait sous les feux du matin. La brume s'était entièrement dissipée, et

l'œil de Sagamore, dans cet air plus limpide, aperçut au pied d'un mont de cailloux, en avant des murs de la ferme de Vilbon, à deux cents pas au plus de la brèche par où était passée Marie-Thérèse, un groupe qui l'intrigua. Il croyait voir un enfant couché sur les genoux d'un homme.

C'était bien, comme la lunette le lui apprit, le fou-musicien qui, assis par terre, tenait sur ses genoux la tête, peut-être morte, peut-être endormie, de l'Enfant-aristocrate.

Jacques avait levé les yeux en voyant son compagnon quitter précédemment sa place, et il s'était mis à ramper dans le fossé qui séparait le chemin Vert de la lisière du plant. Il arriva à l'intersection des deux chemins à peu près en même temps que Sagamore ; il lui lança un regard interrogateur et reprit son sommeil, que le moindre bruit interrompait.

Pain-d'Épice s'était couché à côté de lui. Bientôt il se redressa, regarda attentivement dans la direction de la forêt. Il leva les yeux vers Sagamore, et voyant que celui-ci, tout occupé du spectacle que lui offrait sa lunette, ne paraissait pas entendre ce que lui, Pain-d'Épice, entendait si bien, il écouta encore, lança un nouveau regard plein d'étonnement à son maître, et il fit entendre un grondement de colère.

L'Iroquois bondit brusquement, monta sur le talus. Sagamore se retourna, et voyant son chien, comme en arrêt, l'œil fixe, et continuant de gronder dans la direction du bois, il se jeta à plat ventre et écouta.

Il se releva, une ombre de tristesse passa dans son œil morne.

— C'est le *blood-hound*. La chasse au sang a commencé. Le chien est sur la trace de Vulmer, il ne le lâchera plus. C'est un homme mort. N'oublie pas la vengeance, Jacques.

Le chien, sachant ses maîtres avertis, s'était recouché et semblait sommeiller, en laissant échapper par intervalles un grognement sourd. Sagamore et l'Iroquois s'étaient jetés dans le taillis et s'y étaient étendus de façon à n'être pas vus et à tout voir.

Les aboiements du chien cessèrent pendant quelques instants.

— Savoir, dit Jacques, s'il n'est point parvenu à la dépister, la maudite bête... Je dis : maudite bête, et je lui en demande pardon, à ce chien, car il fait en conscience son métier de chien. Oh ! oui, le capitaine Lozembrune connaît bien ces chiens-là, et leur aboiement qui ne ressemble à rien des chiens de ce pays-ci. Nous en avons vu plusieurs et plusieurs en Amérique et à la Jamaïque. Il sait les ruses, les sauts, que les nègres emploient pour leur échapper. Aussitôt qu'il l'aura entendu aboyer, il se sera mis en garde, il aura rusé et il se sera sauvé.

Sagamore lui toucha le bras et lui montra d'un signe l'extrémité de la plaine. Au coin de la muraille du château, du côté opposé à la ferme, et à cent pas environ de la brèche par où Marie-Thérèse était entrée, un homme débouchait en trébuchant.

Il se releva, retomba encore, et se redressa définitivement. Il se détourna et baissa la tête comme pour écouter. Il regarda autour de lui. Il fit quelques pas le long de la muraille, monta sur l'une des brèches, et considéra le château. Après quelque temps d'hésitation, il sauta dans la plaine, et regagna le chemin Vert.

Il écouta encore; puis, apercevant un grand chêne très-feuillu, dont les branches descendaient assez bas, il bondit jusqu'à ces basses branches, et disparut dans l'arbre.

— C'est lui, dit Jacques, en secouant tristement la tête. Et nous ne pouvons rien pour lui.

II

ON L'ON RETROUVE QUELQUES PERSONNAGES DE CETTE HISTOIRE.

Sagamore l'interrompit encore, pour lui montrer non plus cette fois un homme, mais un groupe qui, d'un pas hâtif, comme de fuyards et de gens poursuivis, entrait dans la plaine, aux environs de cette même encoignure du château, qui était, du reste, le premier endroit découvert à la sortie du bois.

Il y avait dans ce groupe trois hommes et deux femmes. Il se divisa là. Les deux femmes entrèrent dans l'enclos par une des brèches. Les trois hommes se dirigèrent vers la porte Verrières, pour de là gagner le Petit-Bicêtre et la route de Paris. L'un des trois hommes paraissait avoir eu grand'peine à se décider à accompagner les deux autres. Il avait fallu beaucoup d'insistance et de gestes énergiques, de la part d'une des deux femmes, pour l'y engager.

— Alors, dit Jacques, ces braves gens n'ont pas été brûlés vifs, car c'est certainement les deux mamzelles de Brion; et votre lunette, Sagamore, doit vous le dire, comme elle me l'a dit.

Les personnages, enfermés dans la cachette, étaient, en effet, parvenus, en se servant de la table, comme d'un levier, à briser la porte que la vieille femme avait refermée sur eux. Ils avaient trouvé aisément, en suivant les indications de l'enfant, l'entrée du souterrain. Rien n'avait pu décider la vieille femme à les accompagner. Elle s'était refusée silencieusement à tout effort; elle s'était cramponnée quand on avait essayé d'une légère violence. Le temps était

précieux, l'angoisse forte et malgré la fraîcheur que l'ouverture du souterrain commençait à répandre, la chaleur, qui avait failli étouffer nos personnages quelques minutes auparavant, était encore insupportable ; des bruits de moins en moins sourds, des craquements de plus en plus violents, annonçaient le prochain effondrement de la maison. Il n'y avait pas de temps à perdre pour se sauver. On abandonna la centenaire. Celle-ci, touchée des efforts que mademoiselle de Brion avait faits, et de la désolation de la vaillante fille, qui trouvait une sorte de lâcheté à abandonner la vieille femme, celle-ci lui avait dit :

— Allez vite, hâtez-vous de rejoindre vos compagnons et votre sœur, qui sont déjà à moitié chemin. Vous n'avez pas beaucoup de chances d'échapper à ces malandrins, ni M. de Lozembrune, non plus ; il y a le chien. Mais si vous vous sauvez, et lui aussi, jurez-moi de lui dire qu'il faut qu'il fasse célébrer un *óbit* pour l'âme de mon fils le roi de France, et de mon aïeul Denizot Saint-Yon.

Adèle fit le serment désiré, et à grand'peine, le cœur gros et l'âme humiliée, elle alla rejoindre la petite troupe, qui avait débouché dans un grand chalet abandonné et à demi ruiné.

Madame de Racontal et M. de Petit-Val, qui connaissaient fort bien le parc de Mesdames et la forêt, avaient reconnu l'endroit. L'on s'était orienté, et l'on allait se quitter.

M. de Petit-Val allait rentrer chez lui. Mais avant de partir, il avait pris à quartier l'abbé de Dampierre, et lui avait dit, d'un ton sombre, qui contrastait avec la sérénité habituelle de sa vieille figure martiale :

— Croyez-moi, monsieur le vicaire général, nous avons trop écouté les sophismes et les lâches frayeurs. Nous n'avons jamais été droit au but, comme il convient à des hommes, à des gentilshommes, à des chrétiens, qui ont foi en la Providence et vont droitement et simplement où le bon sens, l'honneur, le devoir et la conscience les appellent. Nous avons voulu ruser, être prudents, faire de la diplomatie, sauver notre famille et notre fortune. C'est trop d'abaissement et de sottise. Nous voyons maintenant que tous tant que nous sommes, hommes, femmes, enfants, vieillards, nous sommes destinés à périr. Au moins défendons-nous ; au lieu d'attendre, comme un lapin terré, le coup de la mort, défendons-nous ! Vous êtes un de nos chefs, vous êtes prêtre, mais vous êtes un homme, croyez-en un vieux soldat qui voit enfin clair ; n'écoutez pas les sophismes de ces sceptiques ; n'entrez pas dans les misérables petites combinaisons de ces politiques à la langue dorée, et prenons une résolution énergique.

— Hélas ! monsieur le baron, c'est que j'ai une grande famille,

toute la chrétienté de ce diocèse, prêtres et fidèles ; et si, par une tentative imprudente...

— Et, moi, n'ai-je pas ma femme, mes sœurs, mes enfants ! Eh bien, je me dis qu'ils sont tous marqués pour la mort ; vaut-il mieux qu'ils l'attendent comme les moutons dans la bergerie. Non, le moment est favorable, les monstres sont prêts à se déchirer entre eux. Saisissons l'occasion. Je vais passer toute cette journée à courir dans la banlieue, je retrouverai mes vieux compagnons d'armes. Au premier bruit de la bataille, attendez-vous à nous voir entrer dans Paris, après avoir marché sur le ventre aux sectionnaires de la barrière de l'Observatoire, de Vaugirard et autres, selon l'occasion.

Il s'éloigna et disparut bientôt dans les dernières ombres de la nuit. Il fut décidé que mesdemoiselles de Brion allaient regagner leur ermitage, accompagnées par les trois hommes qui se dirigeaient sur Paris, et que les deux autres femmes sortiraient quelque temps après, et s'efforceraient de gagner Brimborion, dans le voisinage duquel on avait une retraite.

Ainsi fut-il fait. Seulement, quand madame de Racontal se vit sauvée et au grand air, elle se sentit si heureuse, qu'elle se mit à harceler, à haute voix, l'abbesse, sa grave compagne.

Elle avait à peine dit quelques mots, qu'elle fut, ainsi que cette compagne, saisie par quelques hommes de la bande qui gardait les environs de la maison. Ce fut la perte de Lozembrune. Pourvoyeur se dit que si quelques-uns des prisonniers s'étaient sauvés, les autres l'avaient pu également. Il fit de vains efforts pour arracher aux deux vieilles dames quelques renseignements. Elles résistèrent aux menaces et aux coups. Le président du comité révolutionnaire ordonna qu'on les enfermât dans les caves qui servaient de prison à la municipalité de Meudon, et qu'on les laissât sans boire ni manger jusqu'à ce qu'elles eussent avoué par où elles étaient sorties, et par où leurs compagnons s'étaient dirigés.

Puis il lâcha Love, le blood-hound, après lui avoir fait flairer le bonnet de Lozembrune.

Après quelques tours et randonnées, l'animal fit entendre un grognement puis un jappement, puis il remplit le bois de son aboiement, et, marchant lentement, il battit tous les buissons jusqu'au pied d'un gros arbre, où il s'arrêta assez longtemps.

— C'est là que le scélérat s'était couché, dit Pourvoyeur, qui, accompagné d'Agricola, de Jacques Bry, de Testard, rallié décidément à la Terreur, et d'une vingtaine de gardes nationaux armés, se mit à suivre le chien.

Les aboiements continuèrent, et l'animal s'avança, flairant, relevant prudemment toutes les fumées, et faisant parfois fausse piste,

comme une bête que son instinct guide, mais qui n'a nulle expérience.

Tout à coup il cessa d'aboyer, et écouta. On venait d'entendre un sifflement que Samuel Vaughan, reconnaissant la voix de Love, avait lancé à toutes chances. Le chien se sauva dans la direction où on l'appelait, et les soldats de Pourvoyeur eurent grand'peine à le rattraper. On le lia à une très-longue corde, et il reprit, après beaucoup de temps perdu, sa poursuite.

Pendant ce temps, nos cinq personnages arrivaient au château de Vilbon. Là, il fallut se séparer.

Samuel insista de toutes ses forces pour rester auprès des deux jeunes filles, afin de les défendre, et il rappelait à Adèle les espérances qu'elle lui avait permis de concevoir.

— Je n'ai pas besoin de protecteur, dit celle-ci en lui jetant un fier regard de son œil bleu gris aux reflets d'acier, j'ai appris à me défendre moi-même. Je ne vous ai pas donné d'espérances, monsieur, bien que je sois prête à affirmer que je vous crois un honnête homme, digne d'estime et, si vous le voulez, j'ajouterai de sympathie. Mais je vous ai dit : travaillez à débarrasser la terre de ce monstre qui a égorgé les miens et qui mène la France à sa perte, et je vous écouterai.

Il avait fallu partir. Les trois hommes gagnèrent à travers champs la barrière d'Enfer ou de l'Observatoire.

Entraigues nouait dans son fécond cerveau les fils de mille intrigues habiles, menues, fines comme la toile de l'araignée. Parfois il se lançait en cent considérations plus subtiles et plus profondes l'une que l'autre, et où il prouvait à l'abbé de Dampierre que les royalistes avaient tout intérêt à se servir de Robespierre, comme d'un marchepied sans consistance.

L'abbé de Dampierre, préoccupé des paroles du vieux gentilhomme, ne répondait guère. L'Anglais écoutait distraitement, et son front, qui était si brillant de décision et d'espoir quand on avait quitté mademoiselle de Brion, s'assombrissait de plus en plus.

Tout avait contribué à le saisir dans la position de la jeune fille. Cette passion pour l'originalité, cette vive admiration pour la vigueur morale, qui sont au fond de toute âme anglaise, avaient laissé son cœur sans défense en présence de cette femme noble et belle, qui portait si fièrement ses habits d'ouvrière, et qui, seule de toutes les créatures qu'il avait vues depuis son arrivée en France, semblait dédaigner la puissance de la Révolution et la défier.

A côté de mademoiselle de Brion, il oubliait tout. Mais à mesure qu'il s'éloignait d'elle, et que s'éteignait la flamme éblouissante, entretenue dans son cerveau par le souffle des paroles de la jeune fille, il hésitait.

Quand les trois compagnons furent arrivés au Grand-Montrouge, Samuel s'arrêta.

— Je n'irai pas à Paris, dit-il nettement, comme un homme qui vient de prendre une résolution ferme.

— Ah! dit le comte d'Entraigues, avec un léger tressaillement, vous m'aviez pourtant promis que vous m'accompagneriez jusque-là, et que vous me communiqueriez les renseignements qui prouvaient en Robespierre des plans qui pouvaient changer les miens.

Le jeune Anglais retroussa dédaigneusement les lèvres. Ce personnage égoïste avec ses combinaisons sans générosité et sans grandeur, ce type parfait des petits diplomates du dix-huitième siècle lui était particulièrement antipathique, et c'est à côté de lui, surtout, qu'il se sentait devenir plus Anglais et plus hostile à la France.

— J'ai changé d'avis, dit-il sèchement, et je n'ai nulle envie de servir vos combinaisons. Adieu, monsieur le curé, je vous prie de croire que je suis un bon chrétien et que j'estime avec un très-grand respect votre vertu. A vous, je dirai de ne pas croire que Robespierre durera très-peu de temps, s'il est triomphateur, comme je crois qu'il le sera. J'ai juré de ne pas dire plus et pas même tant. Bonjour.

— Monsieur, dit le diplomate, si c'est envers les jacobins que vous êtes engagé, il paraît qu'ils n'ont pas grande confiance en vous, car c'est bien de propos délibéré qu'ils ont commencé hier à vous assommer, et, ce qu'ils n'ont pas fini hier, ils l'achèveront aujourd'hui ou demain. Et si, comme je le pense, vous êtes le frère de sir Benjamin Vaughan, qui est venu dernièrement en France, je vous apprends que Robespierre, selon sa méthode — méthode unique, mais ayant toujours réussi jusqu'à présent, et qui consiste à faire couper le cou dans les vingt-quatre heures à ceux qui ont surpris quelqu'une de ses trames, à ceux qui ont été ses agents, et dont il n'a plus besoin — je vous apprends donc que Robespierre a demandé au Comité de salut public qu'on fît passer Benjamin Vaughan au tribunal révolutionnaire aussitôt qu'on pourrait le saisir... Bonjour, monsieur, bonjour, ou plutôt adieu.

Il se retourna prestement et entraîna l'abbé de Dampierre. Samuel était resté comme étourdi sous cette révélation. Après quelque hésitation il rebroussa chemin dans la direction où son cœur l'entraînait; mais, en arrivant sur le plateau de Villacoublay, il lui sembla qu'il y avait foule près de l'endroit où il avait quitté mademoiselle de Brion. Il se jeta dans le bois.

L'abbé et le diplomate, cette fois silencieux, tous deux, continuèrent leur route jusqu'aux Quatre-Chemins. Ils s'arrêtèrent; ils devaient là se séparer. Entraigues ou Sempronius Boudin voulait ga-

gner la barrière de Vaugirard où il était connu. L'abbé de Dampierre, qui avait sa carte civique de colporteur bien en règle, gagnait la barrière de l'Observatoire, dans le voisinage de laquelle il était sûr de trouver quelques-uns des siens, et notament le chanoine-cocher, qui avait là sa station.

— Monsieur le comte, dit le grand vicaire avant de s'éloigner, je ne puis porter plus longtemps le poids qui m'oppresse. Votre éloquence, qui est grande, m'a pour un instant entraîné, et la profondeur de vos projets m'avait ébloui ; mais ma conscience résiste à vous suivre, je dois le déclarer. Dieu ne demande pas à la masse des hommes des miracles de pénétration ; il leur suffit, pour mériter la bénédiction providentielle, de suivre avec droiture, énergie et piété, la voie honnête que les événements ouvrent devant eux. Ici notre raison nous dit, notre expérience nous prouve que le pire ennemi de l'humanité, le chef, le plus redoutable des ennemis de l'Église, de la monarchie et de la France, c'est Robespierre : c'est contre lui que, en cas de lutte, nous devons nous liguer. Je vais utiliser l'influence dont je puis jouir dans les diverses sections, et notamment dans la 39e, dans la 42e et la 43e, Fontaine-de-Grenelle, Bonnet-Rouge et Mutius Scévola, pour qu'on soutienne la Convention contre les Jacobins et la Commune. D'ailleurs, nous comptons quelques amis dans la Convention, aucun dans l'entourage de Robespierre. Cela me paraît résumer la question et faire pencher la décision vers le sens que j'ai pris l'irrévocable volonté de suivre.

— Monsieur l'abbé, dit vivement le diplomate, accordez-moi la grâce de ne rien décider avant que j'aie pu vous revoir.

Il s'éloigna, après avoir montré le poing et lâché quelques grossières injures à son interlocuteur, car quoique la route ne fût guère fréquentée, tout colloque de quelques minutes était suspect et ne se comprenait et ne s'excusait guère qu'entre gens qui voulaient se disputer. Dès lors il devenait sacré, civique et patriotique.

Le colporteur injurié continua son chemin. Il traversa aisément la barrière de l'Observatoire. Il fut étonné du silence qui régnait entre les sectionnaires qui la gardaient.

Paris semblait plus morne et plus désert que jamais. Le vieillard ne savait trop quel chemin prendre.

Il aperçut une voiture, son cœur battit d'aise ; oui, c'était bien celle du cocher-chanoine.

— Hé ! vieux sans-culottes, hurla celui-ci, tu m'as l'air d'un bon drille, veux-tu que je t'apprenne une chose, c'est qu'il ne suffit pas de se lever matin pour faire fortune, hé ! citoyen.

Mais les citoyens sectionnaires que le gros cocher avait le privilége de dérider, ne sourirent que du bout des dents.

— Alors je dis que je suis ici dès patron-minette, et que je n'ai pas encore aperçu un assignat de cinq sols; Cocotte, que tu vois ici, me dit que ce n'est pas une vie de cheval. Et je dis donc que pour lui faire plaisir, et aussi en l'honneur de la vieillesse qui est mise à l'ordre du jour, et pour éviter le mauvais air de cette première décade de thermidor qui est consacrée au *Malheur*...

Tous les sectionnaires tressaillirent. Barthélemy, qui commandait le poste, échangea un regard avec Cassius, dont le buste dansait dans un habit de garde national.

— Et allons donc, monte à côté de moi, sur le siége, pour ne pas salir mes coussins qui sont doublés d'une robe de la Lamballe, hé! hé! citoyen. Où faut-il te mener?

— Rue de la Réunion.

— Bon, la ci-devant rue de Montmorency-au-Marais; allons, grimpe, vieux de la ganse; et en route, Cocotte, en l'honneur de la vieillesse une et indivisible ou la mort.

La voiture partit.

— Je vous attendais, monsieur l'abbé, dit à mi-voix le chanoine. Voici les nouvelles (et puis nous chanterons la moins ignoble de toutes les chansons patriotiques que nous connaissons). Il y aura aujourd'hui séance orageuse à la Convention. Beaucoup de nos amis sont, depuis deux heures du matin, dans les tribunes. Il paraît que le vicomte de Lozembrune est pris; en tout cas, les ordres sont donnés pour qu'il n'en réchappe. Le baron de Batz a été trahi par Yvon le Brestois, qui a donné les indications les plus précises. On dit que le baron a été tué, d'autres affirment qu'il est seulement prisonnier. Je tiens tout cela du bailli, que j'ai rencontré faisant son petit tour matinal. Il est lui-même en froid avec Robespierre. Il cherchera à vous voir ce soir. Il croit que les Comités et la Convention seront vaincus, ou plutôt que Robespierre sera proclamé dictateur sans résistance. Les papiers qu'on a fait remettre aux membres des Comités et aux Montagnards compromis n'étaient ni assez complets ni assez expressifs. M. de Lozembrune a gardé avec lui les plus importants de ces papiers. Enfin si Dieu ne vient rompre le prestige de Robespierre, diminuer sa popularité, tout est perdu.

IV

AUTOUR DU CHATEAU DE VILBON.

Peu de temps après que Sagamore et son compagnon eurent vu mesdemoiselles de Brion entrer dans l'enclos du château, les aboie-

ments du blood-hound avaient recommencé. Le chien avait évidemment retrouvé les traces de Lozembrune et repris chasse. Les hurlements se rapprochaient lentement mais incessamment.

— Est-ce que ce pauvre diable va se laisser dénicher dans son arbre, murmura l'Iroquois ; j'ai envie d'aller l'avertir.

Sagamore songeait. Il secoua la tête.

— Ah ! ah ! le brave garçon ! reprit vivement Jacques, foi de fils de Mars, il a l'œil au gouvernail. Le voilà qui dégringole. Ah ! le voilà qui accourt par ici.

— Viens, dit Sagamore.

Tous deux se cachèrent dans un taillis, en écartant adroitement les menues branches. Sagamore était pourtant encore indécis. Son visage morne décelait une angoisse profonde, de grosses gouttes de sueur coulaient de dessous sa bizarre perruque ; il revint jusqu'à la lisière du bois et regarda dans la plaine. Les deux êtres qui étaient peu auparavant étendus devant la ferme, le fou-musicien et l'enfant-aristocrate, étaient maintenant debout et ils paraissaient avoir les yeux fixés dans la direction du château.

— N'y pensons plus, murmura Sagamore en soupirant. Ah ! le temps maudit qui nous force tous à paraître lâches, même quand nous avons fait le sacrifice de notre vie !

Il regagna son observatoire sous bois. Vulmer arrivait, tantôt courant, tantôt rampant, tantôt trébuchant et tombant. Il était effroyable à voir : ses culottes étaient en lambeaux, sa chemise ouverte, déchirée, son visage gonflé, sa tête pendante et ballottante, ses paupières battues et sanguinolentes, sa prunelle éteinte, sa barbe emmêlée, remplie de terre et de feuilles, ses cheveux hérissés, plaqués de la boue que la poussière et la rosée avaient maçonnée sur sa tête. Tout était hideux et poignant à voir dans cet homme brave, intelligent, généreux, à l'âme si aimante, au cœur si dévoué, et qu'on chassait comme une hyène.

Arrivé à la rencontre du chemin Vert et du sentier du plant, il parut hésiter. Le vaillant garçon, quoique son corps fût brisé par ces fatigues incessantes, par cette veille de cinq jours, et quoique son intelligence semblât de temps en temps prête à lui échapper, le vaillant garçon n'avait pas perdu son joyeux esprit. Un demi-sourire éclaira le masque horrible de son visage.

— Non, non, murmura-t-il, les bois ne réussissent qu'à me couvrir de feuilles sous lesquelles je ne parviens pas à me cacher. Je ne puis me retirer de l'esprit que je ressemble à Silène vêtu de pampres. Allons ! quoique ce tapis d'herbes soit bien attrayant. Et dire que je ne demande que quatre heures de sommeil pour défier tous les blood-hound du monde, qu'ils soient chiens ou jacobins.

Il reprit sa course dans la direction de la Grange-à-dame-Rose. Il s'arrêta tout brusquement; il venait d'entendre une voix grave qui sortait du bois et qui disait :

— Courage, tu seras vengé.

Il se retourna vers l'endroit d'où partait le bruit.

— Ami, tu es lugubre. Je ne suis pas encore mort, et je compte bien me venger moi-même. Mais, pour le moment, j'aimerais mieux un lit que la vengeance. Tu n'en as pas à m'offrir, mystérieux ami? Non. Merci pourtant. Ce n'est pas le courage qui me manque, et cela m'a fait du bien d'entendre une voix amie. Je me demandais si je n'étais pas métamorphosé en loup-garou.

Il continua sa route et arriva bientôt aux abords de la Grange.

— Je gage que cette maison est remplie de lits moelleux, avec des draps bien blancs, sentant la fraîcheur de l'herbe. Allons, bon! Qu'est-ce que j'ai fait aux chiens, mon Dieu! chien derrière, chien devant, et celui-ci n'a pas l'air débonnaire.

Monaux, le mâtin féroce, était assis devant la porte, regardant avec une gravité ennuyée les bulles irisées qui miroitaient au soleil levant sur le haut d'une touffe de folle-avoine poussant au pied du seuil. En voyant ce personnage, qui ressemblait à un mendiant, cet ennemi né de tous les chiens, il se lança sur Vulmer. Celui-ci fit un bond de côté pour l'éviter, glissa, tomba et roula dans le fossé du chemin. Le chien se jeta sur lui et, chose étrange, s'arrêta, se recula, revint, fit, en rampant, le tour de Lozembrune, et remua doucement le tronçon de sa queue.

— Ah! dit Vulmer, encore un ami sur le chemin de l'adversité. Je ne te ferai pas la mauvaise plaisanterie, mon affreux camarade — car tu es affreux avec ta face cicatrisée — de te demander, comme à l'autre, un lit et des draps propres. Hein?

Le chien continuait de remuer sa petite queue avec une apparence de grave et austère satisfaction; et, regardant de ses prunelles sanglantes Lozembrune, comme s'il l'engageait à le suivre, il se dirigea vers la porte.

— C'est évidemment le chien de saint Julien l'Hospitalier, murmura Vulmer, en marchant derrière lui; il aura pris un masque de chien ignoble pour dépister les sans-culottes et leur plaire. C'est curieux, il me semble que j'ai vu quelque part cette tournure de chien-là.

Il avança prudemment la tête, et embrassa la cour d'un regard. Tout était encore clos, sauf la porte de l'écurie, à côté de laquelle un cheval était attaché. Un homme qui tenait une étrille, dormait la tête appuyée sur la croupe du cheval, comme dans la ville enchantée des *Mille et une Nuits*. Tout était silencieux.

— Très-bien, mon laid ami, que me conseilles-tu de faire? Faut-il enlever adroitement ce cheval, après avoir assommé ce dormeur. Ah! ma foi, voilà l'autre chien. Mon camarade, quand ton frère velu qui aboie si bien après mes chausses viendra jusqu'ici, je te charge de lui casser les reins pour te distraire.

Il grimpa à l'échelle appuyée contre le montant de la fenêtre ouverte du grenier. Arrivé en haut, il se retourna. Le domestique dormait toujours, personne ne semblait l'avoir vu.

Il entra dans le grenier, après avoir reculé l'échelle le plus loin possible de la fenêtre.

— O bonheur, dit-il, c'est comme dans les contes de fées.

Un lit, aux draps bien blancs, était entr'ouvert, comme s'il attendait quelqu'un. Vulmer enleva au plus vite ses culottes, qu'il jeta dans le grenier, comme un paquet de chiffons qu'elles étaient, et il se fourra entre les draps avec un bonheur indicible. Il prononça un mot de prière et le nom de Marie-Thérèse.

Il était endormi.

Pendant ce temps, le blood-hound arrivait aux abords de la plaine, suivi d'une foule assez considérable. Aux vingt gardes nationaux, commandés, avons-nous dit, par Pourvoyeur et Testard, s'étaient joints un grand nombre de curieux, qui suivaient cette chasse révolutionnaire avec la même curiosité qu'ils escortaient autrefois les chasses princières.

On avait détaché le chien, qui s'arrêta un certain temps au pied de l'arbre où Vulmer avait grimpé. Il reprit sa route, et suivit le chemin Vert jusqu'à l'endroit que nous avons déjà indiqué plusieurs fois, comme le point de jonction de ce chemin et du sentier traversant le plant de Vilbon.

Arrivé là, le chien s'arrêta brusquement, comme s'il venait d'être frappé. Il recula, hésita, revint sur ses pas, tourna, flaira. Il se passait dans son cerveau de chien quelque chose d'extraordinaire. Il n'aboyait plus qu'à petits cris, à demi retenus, et indiquant l'incertitude, l'hésitation, une série de réflexions canines en confusion. On eût dit d'un homme qui communique, par phrases entrecoupées, des pensées vagues et incohérentes. Mais bientôt, retournant sur ses pas, il partit comme une flèche à travers la plaine, dans la direction de la clôture du château. Il aboyait presque joyeusement, comme s'il venait de trouver la solution d'un mystère qui le troublait depuis vingt-quatre heures.

La bande des jacobins ruraux se précipita à la suite. Tous disparurent bientôt derrière les murailles qui avaient livré passage à Marie-Thérèse et aux demoiselles de Brion.

— Eh bien, Sagamore, sans vous commander, voilà la femme

qui va être prise en place du mari. Ah! le maudit chien, il a retrouvé la trace de mademoiselle de Lugnières, qu'on lui avait donnée hier matin à chercher. Ah! voilà nos deux gens de la ferme qui se dirigent vers le château pour voir ce qui se passe.

L'enfant-aristocrate et le fou-musicien avaient, en effet, couru se mêler au groupe envahisseur.

— Est-ce que, continua Jacques, ce ne serait pas bien le moment d'aller avertir le capitaine Lozembrune, et le faire ensauver?

— Il y aura deux victimes au lieu d'une, dit Sagamore avec un sombre sourire. Lozembrune n'est pas sauvé, et nous ne pouvons rien pour lui, pas plus maintenant qu'il y a une heure.

Une demi-heure environ se passa, puis les gardes nationaux reparurent, seulement leur troupe était diminuée. Testard et quelques hommes avaient disparu. Le pauvre Endymion, les bras liés avec de grosses cordes, suivait.

Pourvoyeur remit le chien sur la voie de Lozembrune, et crachant dans sa main, il s'approcha de Piqueprune et la lui essuya sur le visage.

— Tiens, scélérat, complice de la faction de l'Étranger, vil négociantiste, tiens, en attendant que je te fasse boire le sang de Batz, ton complice, dont tu caches la femme, pour la soustraire à la vengeance populaire.

Le petit poëte bourgeois ne répondit rien, mais il jeta, en dessous, à Pourvoyeur, un regard qui paraissait empreint de plus de résolution que d'habitude.

— Quand je répéterai cent fois encore ce que je t'ai juré, c'est-à-dire que je ne savais pas que cette jeune fille s'était réfugiée...

— Tais-toi. Tu ne pouvais l'ignorer... D'ailleurs, quand même tu l'aurais su et qu'elle serait venue te demander asile, tu aurais été assez lâche pour le lui accorder, sans penser à ce que tu dois à la république, ta mère.

— C'est vrai, j'ai été quelquefois lâche, répliqua Piqueprune, en essuyant à son épaule sa figure salie par le soufflet de Pourvoyeur, oui, je l'ai été, et je sais bien quand. Mais je jure bien que je ne le serai plus.

Sa voix s'affermissait de plus en plus, et elle avait un ton d'énergie qui blessa naturellement le tyran, lequel lui frotta violemment l'autre joue.

— Tais-toi, je te l'ordonne! Tais-toi; et s'il élève encore la voix, ce vil comploteur, qu'on lui mette, à chaque parole, la baïonnette dans les reins.

Le chien était arrivé de nouveau au croisement des routes. Après un moment d'hésitation, ses aboiements redoublèrent. Mais il était

dit que ce serait pour lui un endroit périlleux. Pain-d'épice bondit hors du bois sournoisement, et à l'insu de Sagamore, excité par l'Iroquois, il se jeta sur le blood-hound, le roula, et lui emporta une oreille.

Pourvoyeur s'était précipité, et après avoir accablé Pain-d'épice de coups de pieds, il tira son pistolet et l'en menaçait, quand l'Iroquois s'avança. Avec son fusil il releva le bras de Pourvoyeur, de telle façon que le bout de son arme se trouva sur le front du jacobin. Celui-ci se recula en tressaillant.

L'Iroquois avait repris son air dégagé, railleur, et aussi ce langage pompeux, pédant, sonore et prétentieux, qui était son éloquence de cérémonie.

— Oui, oui, citoyen, je me disais à l'instant même que si le fils de Mars et d'Amphitrite pressait tant seulement, par distraction, le bout le suprême petit bout de la gachette de son fusil, c'en serait fait du front, de la cervelle d'un président de comité révolutionnaire, comme si que c'était une simple vessie remplie de graisse de porc, sauf respect et avec comparaison.

— Tais-toi, l'Iroquois, dit sévèrement Sagamore en s'avançant.

— Faites excuse, chef, dit l'Iroquois, en voyant un signe que Pourvoyeur faisait à Agricola, qui paraissait résister à l'ordre contenu dans ce signe, mais j'achèverai ma phrase et je dirai que trois ou quatre fusils de nos compagnons, les gardes du bois, dans ce taillis, et avant cinq minutes, il ne resterait plus un citoyen de toute cette honorable compagnie.

— L'Iroquois a raison, dit Agricola, qui, en sa qualité d'homme de force et de masse, avait une vraie faiblesse pour l'ancien soldat, et tu aurais tort de vouloir que nous l'arrêtions, Pourvoyeur. On peut bien plaisanter encore les frères, sans que chaque plaisanterie, même quand elle s'adresse à un président de comité révolutionnaire, mérite toujours la guillotine.

Un murmure d'assentiment accueillit la motion du garçon boucher.

— Tu n'es qu'une bête, Agricola, et vous tous ne valez pas mieux. Mais je peux bien attendre encore deux jours. Quant à toi, Sagamore, retiens ton chien, scélérat...

Sagamore ne fit qu'un bond, et, saisissant le poignet du jacobin dans sa main de fer, et fixant dans son regard son œil morne et impassible, il lui dit de sa voix rauque :

— Ne m'insulte pas. Ta vie est encore plus dans mes mains que la mienne n'est à toi. Je ne veux pas la prendre. Ne m'insulte pas. Tu remets tout à deux jours, attends deux jours pour m'insulter.

— Soit, dit en ricanant Pourvoyeur, tu ne sais pas ce que tu

demandes. Je veux bien te faire grâce pour deux jours. Allons en chasse.

Le limier, de nouveau lâché et à peu près pansé, s'avança en aboyant vers la Grange-à-dame-Rose. Au milieu de cette discussion, Endymion, que l'on savait incapable d'un effort courageux et que l'on ne surveillait guère, était resté derrière. Il vit que personne ne le regardait et, dans un moment de rage désespérée, il se jeta dans le bois et s'y blottit.

— Ne restez pas là, lui dit une voix, et si vous voulez fuir, gagnez la forêt.

— Ah ! le citoyen Sagamore ! J'ai l'honneur de vous saluer. Ne me perdez pas, j'ai toujours cru que vous étiez un brave homme. Après tout, perdez-moi si vous voulez. Je suis fatigué de vivre comme cela. Voyons, dites donc, n'est-ce pas outrageant d'être traité ainsi? Vous avez voyagé, vous avez vu des esclaves et des nègres, dites si on les traite aussi insolemment que ces misérables, les plus grossiers, les plus malpropres, les plus ignorants des hommes, traitent un bourgeois de Paris, monsieur, un fils d'échevin, noble de plein droit, monsieur, un poëte, dont les productions ont été insérées dans l'*Almanach des muses*, à côté de celles du célèbre Auguste Gaude, de M. Bret, censeur royal, de M. Pieyre, de l'académie de Nîmes, de l'illustre baronne de Bourdic, et de tant d'autres. Oui, monsieur, continua le petit homme exalté, on m'a couvert la figure de crachats, moi, un pur Parisien, qui aurais pu être président de la section des Lombards, tant j'y avais d'influence par ma fortune et mon esprit... Ah! monsieur, que je regrette ma... prudence et mon... injustice! Voyez-vous, j'avais de l'argent, j'ai voulu profiter de la Révolution pour faire de bonnes affaires, j'ai voulu acheter des biens nationaux, sans me dire que c'étaient des biens confisqués et volés. Dieu m'a puni. Depuis ce moment, je suis devenu l'homme de ces gens-là ; j'étais leur complice, leur pareil, et comme je n'étais pas un méchant, ne pouvant devenir leur chef, je suis devenu leur esclave. Monsieur, voulez-vous me faire une grâce? Tuez-moi!

Sagamore, regardant attentivement le petit homme :

— Vous paraissez honnête, et vos yeux indiquent de la résolution, dit-il. Voulez-vous mourir comme un homme, en risquant de vous sauver et de vous venger, ou vous laisser égorger comme un mouton?

Piqueprune se leva. Sagamore coupa les cordes qui le liaient.

— Je jure par ce qu'il y a de plus sacré, dit le bourgeois de Paris, par le nom de mon père qui était un homme fier, et qui serait mort de honte s'il avait cru que je deviendrais jamais assez lâche pour me

laisser couvrir de crachats, assez malhonnête pour m'enrichir en achetant du bien volé, assez abandonné pour être le compagnon de cette lie de l'humanité, je jure que je mourrai plutôt que de vous trahir, et que je suis prêt à me battre et à me faire tuer, si je puis en même temps tuer Pourvoyeur ou ses amis.

— Monsieur, dit Sagamore, partez, gagnez Paris. Utilisez votre influence dans le quartier des Lombards. Au revoir. Nous nous verrons ce soir ou demain à Paris, parmi ceux qui combattront pour sauver la France.

— Je le jure! dit le petit homme avec résolution. Oui, je combattrai ces barbares...

Un coup de pistolet interrompit sa phrase. Sagamore avait déjà disparu. Endymion se glissa plus avant dans le bois, en marchant toujours vers Issy-l'Union, où s'étaient réfugiés beaucoup d'autres bourgeois de Paris. Il allait, lui aussi, s'enrégimenter dans cette armée de l'humanité dont nous avons parlé. L'excès de la tyrannie donnait du courage même aux lâches, comme l'excès de la sottise donnait du bon sens aux plus grossiers.

Quand Sagamore rejoignit la troupe de Pourvoyeur, elle était en grand émoi. Voici ce qui était arrivé. En arrivant près de la porte de la Grange, le limier avait redoublé ses cris, et cela avait été tellement frappant, que Pourvoyeur s'était écrié joyeusement :

— Je crois que nous approchons.

Mais les aboiements s'étaient bientôt changés en un hurlement de douleur. Le vieux mâtin s'était, sans grognement, lancé sur le blood-hound. Cette fois c'était trop fort! Love se sauva et eut bientôt disparu dans les taillis, malgré les plus tendres appels et les plus menaçantes injonctions de Pourvoyeur, qui tira son pistolet sur l'auteur de cette fuite.

Le mâtin, atteint, roula, et, se relevant, il se traîna tout sanglant jusqu'à la porte encore fermée de la maison.

— M'est avis, dit gravement l'Iroquois, que tous les chiens du pays font partie de la faction de l'étranger.

Pourvoyeur lui jeta un regard de travers.

— Et ça tient, c'est un fils de Mars et d'Amphitrite qui le dit, au mépris que les braves chiens éprouvent pour ces lâches limiers qui ne sont bons qu'à chasser l'homme, qui est le roi de la création, comme disait l'amiral Bouffon.

Mais que devenir? comment continuer cette chasse, maintenant que le guide s'était enfui? Au milieu de ce trouble, nul ne songea à remarquer la disparition de Piqueprune.

— Moi, dit Jacques Bry, j'ai bien remarqué qu'au moment où ce

chien a été interrompu, il tournait le nez vers la porte d'entrée de la Grange-à-dame-Rose.

— Et aussi qu'en approchant d'ici, dit Agricola, il a redoublé ses cris.

— C'est bien vrai, cria la foule.

— Dès lors, citoyens, conclut Pourvoyeur, l'opinion publique du peuple souverain, qui est infaillible, et reconnu par tous les Français comme l'incarnation la plus pure de la vérité, déclare que ce vil scélérat, ce chef des aristocrates, est réfugié ici; il doit y être; il faut qu'il y soit.

La bande entra dans la cour en criant. Brutus Rendu, ému par tout ce bruit, accourait après avoir été porter contre le mur de l'écurie l'échelle qu'il déplaçait au moment où il avait entendu le coup de pistolet.

— Eh bien, qu'est-ce qu'il y a? dit-il.

— Il y a, répliqua Pourvoyeur, qu'un aristocrate, le chef des aristocrates, le fameux Batz, le plus astucieux séide des tyrans coalisés, vient d'entrer ici et de s'y cacher.

Brutus, nous l'avons vu, détestait sincèrement les aristocrates et il était foncièrement dévoué à la république. En entendant cette accusation, il entra dans une véritable colère et se lança dans un torrent de blasphèmes pour maudire et l'aristocratie, et les tyrans, et le fanatisme, et Pitt et Cobourg, et tous ceux qui l'accuseraient d'avoir donné asile à un mauvais citoyen.

— Mais, dit Pourvoyeur ébranlé, tu ne l'as peut-être pas vu entrer?

— Pas vu entrer! Pour qui prend-on Brutus Rendu, parent d'un législateur? pour un fainéant, un ivrogne, un dormeur! Non, non, connaissez tous Brutus Rendu. Il s'est levé avant l'aurore, et depuis l'aurore il travaille là, dans la cour... Comment voulez-vous qu'un homme soit entré? D'ailleurs, ce vieux chien que vous venez d'exécuter, bien justement, comme ennemi du peuple, était un fameux chien de garde : il aurait aboyé, il aurait dévoré tout ce qui aurait voulu entrer. Je jure sur le bonnet sacré de la Liberté qu'il n'est pas entré ici âme qui vive!

Pourvoyeur et ses hommes étaient ébranlés.

— Qu'y a-t-il, frères citoyens de Meudon? dit une voix fraîche et sonore sortant d'une fenêtre qui venait de s'ouvrir au rez-de-chaussée au bout de la maison.

Tous se tournèrent de ce côté.

— La Rose de la liberté! cria Agricola. Vive dame Rose!

Un murmure d'admiration échappa à l'assistance, et Pourvoyeur sentit une légère rougeur monter à son front d'airain. Il était vraiment amoureux.

Rose s'était levée un peu en hâte. Ses épais cheveux noirs, légèrement ondulés, formaient, en s'échappant autour de son front, des courbes vagabondes qui donnaient du piquant à sa physionomie, volontiers grave et austère; ses beaux yeux, encore noyés et légèrement gonflés, gardaient une molle douceur qui semblait plus attrayante que leur expression ordinaire de calme et presque virile fierté; sa haute taille, ses rondes épaules, son cou finement posé, son teint rafraîchi par le sommeil, se détachaient merveilleusement dans le cadre d'une fenêtre autour de laquelle couraient les feuilles déjà rougissantes de la vigne vierge.

— Belle Rose, dit Pourvoyeur — et l'amour, qui donne au corbeau même un ton plus doux pour croasser sa tendresse printanière, avait adouci la voix rude du maître jacobin — nous sommes fâchés de t'avoir dérangée, quoique nous soyons heureux de t'avoir vue...

— Ne l'écoutez pas, dame Rose, s'écria Brutus, ils viennent fouiller la maison, et vous accusent d'avoir donné asile à un aristocrate.

La noire prunelle de la fière républicaine s'illumina; elle lança un regard de colère sur cette foule et un coup d'œil d'un mépris ineffable à Pourvoyeur.

— Me ferez-vous cette injure, citoyens, à moi, qui ai donné mon sang pour la république, à celle qui entra la première, au 10 août, dans le palais du tyran, à celle que la Convention a nommée la fille adoptive de la patrie? Faut-il que vous me laissiez insulter par un homme à qui j'ai montré tout le mépris qu'une âme sensible peut renfermer, et qui se venge de mes dédains en vous amenant ici pour m'insulter. Dites? le voulez-vous?

Pourvoyeur était devenu pâle d'émotion. Il se tourna vers sa troupe avec des regards si menaçants que nul n'osa répondre à l'appel de la jeune femme. Il courut vers elle en bousculant violemment Brutus, qui roula dans le fumier au milieu des éclats de rire. Pendant ce temps, Pourvoyeur disait à mi-voix :

— Tu m'as insultée, Rose, pour la centième fois, quand je venais près de toi les yeux pleins d'admiration et l'âme pleine d'amour! Et tu crois que ces gens-là prendront ton parti contre moi! Tu crois qu'on conduit le peuple avec des belles paroles? Oui, ça commence comme ça, mais ensuite on ne le conduit plus que par la crainte. Vois, ils t'aiment, ils te respectent, ils te vénèrent, ils sont fiers de toi; tu as donné ton sang pour la démocratie, eh bien, je n'ai eu qu'un regard à lancer, pour que la démocratie te laisse insulter, et je n'aurais qu'un mot à dire pour qu'ils te prennent et te fouettent, toi, la fière Rose, la fille adoptive de la République française. Veux-tu me défier de le faire?

Rose avait pâli à son tour; mais elle ne baissa pas le regard, et

quoique sa voix fût moins calme, elle n'avait rien perdu de sa fermeté, quand elle lui répondit :

— J'ai toujours avec moi le fer qui me soustraira à tous les outrages, et que j'enfoncerai dans le sein de tous les tyrans.

Pourvoyeur éclata de rire, tandis que Rose continuait tout haut :

— Ce misérable-là, qui me menace, me dit que vous êtes prêts à m'insulter.

— Eh ! non, citoyens ; je dis que la Rose, si belle qu'elle soit, n'est pas au-dessus de la loi.

— Ça ne fait pas de doute, dit Jacques Bry. On a envoyé au vasistas patriotique des têtes plus fières, plus belles.

— Et moins coupables, dit gravement l'Iroquois.

— Tu vois, dit Pourvoyeur avec un geste de triomphe.

— Oui, je vois qu'il n'y a pas ici un seul homme qui soit assez brave pour respecter et faire respecter une femme.

— Tu n'es pas une femme, dit Sagamore de sa voix rauque. Tu es ce que tu as cherché à être, non plus une femme, mais un sans-culottes.

Rose avait tressailli en entendant cette phrase, qui la frappait en plein cœur.

— Eh bien, quoi qu'il en soit, je veux garder mon honneur de républicaine, comme je garderai ma pudeur de femme. Pour celle-ci, j'ai ce fer qui ne me quitte jamais, Pourvoyeur. Pour défendre l'autre, eh ! bien, je dis : je hais la royauté, je déteste l'aristocratie ; et si un royaliste, si un aristocrate avait souillé cette demeure de ses pieds infâmes, je la quitterais, après y avoir mis le feu pour la purifier, et lui, le scélérat qui eût osé ainsi venir insulter mes pénates, je l'eusse assassiné si je n'avais pu l'emprisonner pour le livrer à la sainte justice de la révolution.

— Vive la Rose de la liberté ! cria le groupe tout d'une voix.

— Le peuple te croit, Rose, et moi je t'absous des soupçons que nous avions conçus contre toi, dit Pourvoyeur. Mais je te le dis, il y avait des présomptions pour que le monstre se fût réfugié ici, ou vienne s'y réfugier. Veille donc bien. Nous allons continuer de visiter la plaine et le village de Villacoublay.

Tous s'éloignèrent. Rose se revêtit d'un jupon de basin et d'un pierrot de coton blanc à petites fleurs rouges, orné d'un col de mousseline. Elle prit un pistolet armé et visita sa maison. Le bas n'offrait guère de recoins : il se composait d'une très-grande pièce dallée, éclairée par quatre fenêtres donnant, deux sur la cour, deux sur le clos. Une salle à manger et une chambre à coucher qui se succédaient en enfilade complétaient, avons-nous dit, ce rez-de-chaussée.

De la grande pièce on montait au grenier par un escalier décou-

vert qui était plutôt une énorme échelle très-roide. Rose y monta. Un bruit sonore, cet effrayant ronflement qui accompagne tout sommeil venu après une grande fatigue, l'attira près du lit qu'elle avait fait préparer pour son neveu Louis Jougleux. Elle approcha. Nul cri, nul geste même, ne lui échappèrent. Elle quitta le grenier sans bruit, referma soigneusement la porte solide, et redescendit. Elle appela Brutus :

— Tu vas amener la herse, les dents en l'air, au-dessous de la fenêtre du grenier. Tu vas ensuite rattraper Pourvoyeur. Tu lui diras que le brigand est bien en effet venu jusqu'ici. Du moins je le suppose, et je le tiens sous bonne garde.

V

DAME ROSE.

Brutus Rendu ne tarda pas à revenir, accompagné de Jacques Bry.

— Citoyenne, dit Brutus d'un air digne, c'est la dernière commission que je fais pour vous. Je ne suis plus votre officieux. Je reviendrai bientôt prendre mes habits et voir si vous n'avez pas changé d'avis au sujet de l'égalité, dont les sans-culottes, hommes et femmes, sont le plus bel ornement...

Il s'éloigna fièrement, après avoir fait un signe protecteur à Jacques Bry.

— Dame Rose, dit celui-ci, je n'ai pas été fâché de voir partir ce bavard-là. Maintenant, voilà ce que Pourvoyeur m'envoie vous dire, sur votre vie. Il vient de rencontrer Tacherot, le favori du grand Maximilien. C'est ce citoyen intègre et vertueux qui le lui envoie pour lui dire que toute la conspiration des royalistes est découverte. On sait que l'infâme citoyen nommé *le Boulanger* n'est autre que ce scélérat de Batz. On est à sa poursuite, il ne saurait échapper. Quant à ce misérable Aristobule, celui que nous poursuivions, et qui s'est réfugié ici, à ce que tu nous as envoyé dire, garde-le, sur ta tête; c'est un des chefs les plus redoutables des royalistes. Pourvoyeur va venir le saisir; mais il avait encore quelques plans à arrêter avec Tacherot, car c'est aujourd'hui même que le grand citoyen Robespierre démasquera les intrigants de la Convention et prendra la dictature pour la salut de la République. Tu entends?

— Sois tranquille. Il n'y a pas une créature dans l'univers entier qui a plus que moi l'amour de la République ; pour elle et pour la

perte de tous ses ennemis, quels qu'ils soient, je donnerais mon sang goutte à goutte.

— C'est bien. A bientôt, citoyenne...

Il ouvrit la porte, puis se retourna :

— Ah! j'oubliais de te dire que ce scélérat d'Aristobule que tu as fait prisonnier, c'est le ci-devant vicomte de Lozembrune.

Il s'éloigna. Rose, en entendant ce nom, avait pâli, et, poussant un cri étouffé, elle se laissa tomber sur une chaise où elle resta quelque temps sans connaissance. Elle se releva lentement, regarda autour d'elle d'un air égaré, et poussa un nouveau cri.

— Lozembrune! Vulmer! Mon cœur ne m'avait pas trompée hier, quand je le rencontrai à la section Mutius Scévola. Il me disait bien, avec son battement précipité, que c'était là celui que j'avais aimé avant tout, par-dessus tout, sans jamais le dire, sans jamais le montrer. Mais cette barbe, ce masque de hâle, cette voix si changée!... Mais, mais, malheureuse! je l'ai livré! Ils vont venir! Que faire?... Ah!...

Elle bondit vers l'escalier et le monta en courant. Elle ouvrit la porte du grenier et s'approcha du lit. Vulmer dormait encore, mais d'un sommeil moins lourd. Il murmurait en rêvant et prononçait un nom qui fit pâlir de nouveau et reculer Rose. Elle se rapprocha.

— Vulmer, dit-elle d'une voix où la tristesse le disputait à la tendresse, vicomte! vicomte de Lozembrune! s'écriait-elle.

— Hein! qu'est-ce qu'il y a? Marie-Thérèse, est-ce vous? Je ne rêvais donc pas!

Rose frappa du pied avec colère.

— Levez-vous, dit-elle d'une voix plus ferme. Vite, hâtez-vous! vous êtes trahi! on va venir vous saisir! Tenez, là, dans cette malle, des habits de mon neveu, un paysan boulonnois, Louis Jougleux! Votre taille, votre âge. Vite! Quand vous serez habillé, descendez vite par cet escalier-là. Je vous couperai les cheveux et vous vous ferez la barbe! Hâtez-vous! les minutes valent des heures. Ah!

Elle prit cinq ou six bottes de paille et les jeta par la fenêtre sur la herse.

— Ma foi! dit Vulmer, qui avait achevé de se réveiller, c'est peut-être un piége; mais je suis las de mentir à des coquins, je ne mentirai pas à la beauté. Il est vrai que je suis le vicomte Vulmer de Lozembrune, prêt à vous servir et à vous obéir. Si, pour vous plaire, il faut me déguiser en paysan et marcher au supplice sous ce costume assez laid, je suis prêt.

— Hâtez-vous, mon Dieu! hâtez-vous! s'écria Rose, qui s'éloigna.

Quelques instants après, Vulmer descendit l'escalier, en bas bleus à côtes, en culottes de gros drap marron, en veste de droguet de

laine à fleurages rouges et en carmagnole de même drap et couleur que les culottes. Une grosse cravate de cotonnade rouge cachait sa chemise. Il descendit assez péniblement, mal à l'aise qu'il était dans les gros et larges souliers lacés du jeune paysan.

— Venez, mon Dieu! venez! Peut-être sont-ils là! Ah! ne parlez pas. Je vous expliquerai tout.

— Dame Rose, dit Vulmer, dont la figure se rembrunit, dame Rose, la présidente des femmes républicaines, la plus vaillante ennemie des ci-devant, voudriez-vous qu'on me menât à l'échafaud sous un costume bouffon?

— Ah! venez, vous dis-je! Je jure sur le nom de votre sœur que je veux vous sauver!

Elle l'emmena au fond de la maison, dans un petit cabinet attenant à sa chambre à coucher. Elle lui coupa les cheveux d'une main tremblante et revint avec un rasoir.

— Rasez-vous complétement, dit-elle, — ne vous étonnez pas de me voir des rasoirs, j'ai été mariée — et venez me rejoindre. N'oubliez pas : Louis Jougleux, mon neveu, paysan boulonnois, qui vient d'arriver ce matin pour m'aider à tenir cette ferme.

— Parbleu! c'est un rôle que je puis jouer au naturel.

Elle revint dans la première pièce, d'où l'on entendait du bruit, et qui commençait à se remplir de la foule des jacobins ruraux, gardes nationaux ou simples curieux, en tête desquels l'on voyait Sagamore et l'Iroquois.

Quand Vulmer se regarda dans le miroir, la barbe faite et les cheveux tondus ras, il se trouva fort rajeuni et eut grand'peine à se reconnaître. Avec son cou et son visage hâlés, et qui paraissaient d'autant plus bruns qu'il n'avait plus de barbe, il pouvait fort bien passer pour un paysan de l'âge du neveu de dame Rose.

— Allons, mon vieux patois boulonnois, à la rescousse. Louis Jougleux! Mais c'est ce garçon naïf à qui j'ai failli casser la tête hier, rue de Vaugirard! Ah! fort bien. Mais il grasseye lourdement!... Bon!... Je veux bien devenir démocrate, si je ne fais pas voir du pays à tous ces sans-culottes de banlieue... Ah! jetons cette barbe à l'eau, comme disait Figaro. Et mes cheveux! disparus! Fort bien!

Il se dirigea dans la première grande pièce, d'où l'on entendait sortir les voix de dame Rose et de Pourvoyeur, alternant sur un mode qui n'avait rien d'ionien. Il se précipita dans cette grande cuisine remplie de monde, et, outrant encore le ton nasillard, aigre et traînant du patois picard, il s'écria, interrompant les querelles :

— Bonjour, hé! trétous et la compagnie. C'est droitement bien fait à vous, ma tante Rose, d'avoir rassemblé tous les voisins pour boire un coup à la santé de mon arrivée dans ce pays-ci, où je viens pour

rester. Mais maintenant que me voilà bien lavé et écrapé, vous voudrez peut-être bien m'embrasser, ma tante, sans me dire, comme à mon arrivée : « Sâlot, va te laver le museau, avant d'embrasser les blancs-bonnets. » Moi, je ne saurais me saouler d'embrasser une si belle tante, et si nette, et connue dans toute la République, et qui fait honneur à défunt ma pauvre mère, sa pauvre sœur aînée. Et combien donc qu'elle avait de plus que vous, défunt ma mère? Mon père dit que c'est plus de vingt ans.

Et il se précipita sur dame Rose, sur les deux joues de laquelle il déposa un baiser retentissant.

— Tu seras toujours un grand badaud, Louis, dit dame Rose en essuyant ses joues pour expliquer leur extrême rougeur.

Mais Vulmer ne l'écoutait pas, et il s'était précipité sur chacun des assistants, les embrassant à tour de rôle, et Pourvoyeur, momentanément étourdi, et Jacques Bry, et Agricola, et tous les gardes nationaux, et l'Iroquois, et Sagamore, qui lui dit vivement, à mi-voix :

— Bien, Vulmer; mais l'œil est trop vif.

Lozembrune tressaillit; mais il n'avait pas le temps de réfléchir. Il se retourna vers l'assemblée — car Sagamore était à l'une des extrémités, tout proche de la porte par où il venait d'entrer. Il ferma un peu ses paupières et éteignit sa prunelle. Il promena un regard prompt autour de lui. Cette scène d'embrassades, qui avait eu quelques épisodes comiques, avait évidemment déridé les visages. Pourvoyeur lui-même avait la face moins sombre, quand Vulmer s'écria :

— Maintenant, ma tante Rose, ça serait ragement bien à vous de verser un coup de cidre à tous ces braves gens et voisins, et bons républicains, je m'appense, qui sont venus bien honnêtement pour me faire fête. C'est moi qui régale. Le père Jougleux ne m'a pas laissé partir sans me graisser les bottes, quoi !

— Citoyenne Rose, dit Pourvoyeur, je ne dis pas que ce n'est pas là ton neveu : je savais que tu l'attendais. Je suis bien sûr que tu ne voudrais pas sauver un aristocrate. Tu as donné trop de gages à la patrie, à la liberté, à la République. Mais répète-moi encore ce qui est arrivé.

— Je te l'ai dit, Pourvoyeur, dit Rose, j'ai entendu du bruit, des ronflements sonores dans le grenier. J'ai été voir, j'ai soupçonné que ce pouvait être celui que tu poursuivais.

— Et tu sais bien, citoyenne Rose, Rose de la liberté, que c'est un des plus terribles, un des plus redoutables et des derniers ennemis de la République.

— Oui, oui, dit-elle promptement. Je fermai bien la porte et je dis à Brutus de mettre la herse, les dents en l'air, au pied de la

croisée, afin qu'il ne pût sauter sans se blesser grièvement. Cet imbécile de Louis, mon neveu, est entré ici en chantant. Le... scélérat s'est sans doute réveillé, et voyant la herse, il a jeté des bottes de paille dessus — je n'y avais pas pensé — et il s'est échappé.

— Mais la citoyenne Gothon, ton officieuse, dit qu'elle a vu un homme tout à l'heure passer entre ces fenêtres-ci, et causant vivement avec toi. Tu le tirais par le bras.

— Ça, c'est vrai, dit une paysanne dévouée, mais imbécile, qui venait chaque matin faire le gros ouvrage de la ferme.

— Elle m'a vu avec ce nigaud de Louis que, comme il vient de vous le dire, je ne voulais pas embrasser, et que j'envoyais se laver.

— Nous avons tout visité, dirent deux gardes nationaux. Rien, rien de suspect.

— Et moi, dit Jacques Bry, je peux assurer, pour dire la vérité en bon républicain, que j'ai entendu Brutus dire, il y a près de deux heures, que le neveu de dame Rose était arrivé.

— Allons, conclut Pourvoyeur, on ne peut pas supposer que dame Rose puisse se tromper sur la personne de son neveu. Nous allons nous remettre en chasse, car il nous faut ce scélérat à tout prix. Robespierre donnerait son bras pour qu'on le retrouve... Ah! reprit le rusé personnage en se retournant brusquement, tu ne nous a pas montré tes certificats de civisme et autres.

— Ah! c'est vrai, dit tranquillement Vulmer en fouillant dans les poches de sa carmagnole. Tiens, ça n'y est plus!

— Ah! dit Pourvoyeur en faisant un pas.

— C'est que j'aurai laissé mes papiers là, dans le cabinet où je viens de me lessiver. Tu es sans doute le maire du village. Ah! Louis Jougleux est bien connu pour un bon patriote.

— Tes papiers, tout de suite!

— Attendez, citoyen, je m'en vas les querir.

Rose était restée impassible. Ses lèvres rouges étaient agitées par une contraction nerveuse. Elle cherchait par quelle ruse nouvelle elle pourrait parer à ce danger inattendu; mais son cerveau, surexcité et troublé par le choc des idées contradictoires qui s'y livraient bataille et mettaient en lutte la tendresse et le patriotisme, son cerveau ne lui fournissait rien. Vulmer avait passé dans la salle à manger qui faisait suite à la grande pièce et précédait la chambre à coucher de Rose. Il se demandait, lui aussi, ce qu'il allait faire.

Sauter par la fenêtre et s'enfuir! Mais la cour était occupée. Puis n'était-ce pas abandonner lâchement cette jeune femme qui venait de se compromettre pour lui? Il hésitait entre dix projets; nul ne le satisfaisait, et il tournait sur lui-même en sentant le découragement s'emparer de lui.

Que faire? Il s'arrêta brusquement. Un grand corps maigre s'était campé dans l'embrasure de la porte, qu'il avait, pour ne pas exciter les soupçons, laissée ouverte. Vulmer ne voyait qu'un dos; mais derrière, ou plutôt devant ce dos, une main s'agitait qui balançait un papier plié. Il s'avança en rasant la muraille, s'inclina, saisit le papier, y jeta un regard, se redressa et rentra.

— Ma fine! citoyen maire et la compagnie, trèstous, ce que c'est que d'avoir le cœur innocent et de n'avoir jamais quitté son pays... Je l'avais laissé tomber, ce bienheureux papier. C'est un certificat de civisme par le conseil général de la commune de Samer, des braves gens, et civiques.

— Allons, tout est en règle, dit Pourvoyeur, partons donc, braves sans-culottes, sauf à revenir. D'ailleurs les scélérats ne sauraient nous échapper : tout est gardé dans le voisinage. Le grand citoyen Tacherot va revenir dans la journée à la tête d'une des compagnies du citoyen Héron. Ce sont des solides et des tape-durs, formés avec les meilleurs sans-culottes de l'armée révolutionnaire.

Il allait partir, quand Brutus Rendu entra.

— Tiens, dit Jacques Bry, voilà Brutus! Il peut dire si ce n'est pas vrai. N'est-ce pas, Brutus, que le neveu de la citoyenne Rose est arrivé?

Rose, cette fois, ne put s'empêcher de pâlir. Une ombre plus expressive s'étendit sur les prunelles de Sagamore, qui toucha son fusil.

— D'ailleurs, dit vivement l'Iroquois, Brutus est d'autant plus capable de dire la vérité, qu'il a juré ce matin sur l'autel de la patrie, foi de fils de Mars! que pas un étranger n'était entré ici. Pour lors, si un étranger fusse entré dans la cabine, ce ne serait qu'avec la complicité de Brutus, qui mériterait de partager son sort et de passer au Tribunal révolutionnaire.

— Hein! qu'est-ce que c'est? dit Brutus inquiet.

— Je voulais dire que tu connais le neveu de dame Rose, et que tu peux jurer que le voilà en figure naturelle, foi de fils de Marrrs!

Il fit ronfler ce mot et remua son fusil d'un air martial.

— Hein! quoi? dit Brutus en se reculant et en regardant la terrible arme. Eh! oui, il a raison, l'Iroquois. Ça, le neveu de dame Rose! Parbleu! n'est-ce pas, l'Iroquois? Mais écoutez bien ce que je vous dis : je ne veux pas avoir affaire avec les neveux de dame Rose. C'est bien entendu, hein? Parbleu! si c'est lui, hein, l'Iroquois! conclut-il d'une voix tremblante, en voyant s'agiter ce fusil qui n'avait jamais manqué son coup..... Pourvoyeur, dit-il à voix basse, j'irai te dire quelque chose à Meudon d'ici à peu de temps.

Il monta l'escalier qui menait au grenier. La troupe vida la mai-

son. Vulmer essaya en vain de rencontrer les yeux de Sagamore, qui disparut avec le reste de la bande. Gothon, fort honteuse de son bavardage, alla se réfugier dans les étables. Vulmer et Rose restèrent seuls.

— Chut! dit Rose, attendons que Brutus soit parti. Voilà un litre de gros vin et un morceau de pain. Mangez et écoutez-moi. J'ai honte de ce que je viens de faire; j'ai honte de moi pour la première fois de ma vie. Qui je suis? Pourquoi j'ai voulu vous sauver? Je vous le dirai. Mais sachez que je donnerais ma vie pour la patrie et pour la République. Tout autre que vous, je l'eusse livré avec bonheur; avec bonheur j'eusse tué de mes propres mains un aristocrate, un ennemi de la Révolution. Mais si je vous ai sauvé, je ne dirai pas au prix de ma vie — je ne compte pas ma vie — mais de ma sincérité, de mon honneur de républicaine, de ma vertu civique, de mon bonheur domestique peut-être, ce n'est pas pour vous aider à renouer vos trames perfides et contre-révolutionnaires. Vous allez me jurer de ne pas partir d'ici avant demain sans mon aveu... Jurez-le sur votre honneur de gentilhomme, sur votre nom, sur le nom de vos aïeux, ou je pousse un cri et je vous livre, et me livre avec vous!

— Oui, dit Vulmer froidement, vous avez le droit de me demander ce serment. Moi, qui sans vous serais perdu pour mes amis, pour mon parti, je puis le prêter... Mais d'abord, dites-moi si vous avez entendu parler de mademoiselle de Lugnières, si vous savez qu'il lui soit arrivé quelque accident?

— Je ne sais rien de cette citoyenne, répondit Rose, qui avait pâli.

— Eh bien, je vous jure sur mon honneur de gentilhomme royaliste et chrétien que je ne quitterai pas cette maison sans votre aveu, à cette condition que dans quelques heures vous me laisserez m'absenter pour peu de temps. J'ai laissé quelque chose dans la forêt, je veux le reprendre.

— Soit, répondit-elle sèchement.

Brutus redescendait avec un paquet. Il gagna la porte sans mot dire. Arrivé là, il se retourna :

— Adieu, dit-il en raillant, dame Rose et son neveu. Ah! ah! le citoyen Descluziers sera un heureux mari!

Vulmer s'était levé.

— Restez! lui dit Rose. C'est le commencement de la punition.

Vulmer la regarda et baissa les yeux devant l'étrange et inexplicable coup d'œil que la jeune femme lui jetait, coup d'œil où il lui sembla qu'il y avait de la folie, du rêve, de la haine, de la passion, tout un monde, tout un chaos.

Brutus avait été s'enfermer dans l'écurie.

— J'aurais bien pris les culottes avec, mais il n'y en avait pas pour un monneron de deux sols. Mais ces papiers qu'il avait dans la ceinture, c'est sans doute un paquet d'assignats. Bonne prise sur un aristocrate.

Il déplia un papier qu'il avait, comme on voit, trouvé en maniant le pantalon en lambeaux que Vulmer avait jeté au pied du lit, et avait oublié au milieu de la fiévreuse succession des aventures.

— Tiens! qu'est-ce que c'est? un manuscrit? Hein! ah! mais!... Tiens!

« *Liste des intrigants qui cherchent à égarer la Convention, des hommes corrompus qui travaillent hypocritement à déshonorer la République.*

« Billaud, Collot, Barrère, Amar, Vouland, Cambon, Tallien, Fréron, Bourdon de l'Oise, Léonard Bourdon, Alquié, Monestier du Puy-de-Dôme, Lecointre de Versailles, Xavier Audouin, Meaulle, Cavaignac, Barras, Thuriot, Guffroi, Rovère, Panis, Duval, Carnot, Dubois-Crancé, Prieur, Fouché, Delmas, Calon de l'Oise, Legendre. »

— Legendre! Legendre le législateur, mon parent! Mais c'est bien l'écriture — qu'il m'a montrée — de Robespierre! Mais alors on le trompe! Robespierre n'a feint de faire la paix que pour mieux surprendre ses ennemis!

Il se sauva en courant et disparut dans la direction de Meudon. Il rencontra en chemin l'Iroquois fort inquiet : le véritable Louis Jougleux n'était plus dans la maison de la porte de Verrières.

VI

DANS LA MAISON DE DAME ROSE.

La maison restait vide, ou du moins débarrassée d'hôtes importuns. Dame Rose, dont les mouvements inquiets, brusques et fébriles contrastaient avec la gravité, la fierté, la sérénité des mouvements habituels, fit un signe à Vulmer. Elle le précéda dans la petite salle à manger, tout ornée d'emblèmes, de gravures, d'ornements républicains. En place honorable était pendue cette médaille que la Convention avait décernée à dame Rose.

La jeune femme, toujours muette et brusque, ferma les volets donnant sur la cour de la ferme. La chaleur était étouffante ; de gros nuages roulaient dans le ciel à l'horizon méridional, et n'éteignaient

pendant un instant les rayons du soleil écrasant, que pour les remplacer par une atmosphère lourde et intolérable. Le tonnerre grondait presque incessamment, mais sourdement; quelques coups plus forts, toutefois, éclataient brusquement; une brume violacée s'élevait sur Paris et se rayait de mille lignes blanchâtres.

Ce temps violemment orageux, d'une chaleur extrême que ne diminuaient ni la nuit, ni les continuelles bourrasques de vent, ni les quelques averses de pluie, signala ces jours de thermidor qui devaient être extraordinaires en tout. Nous prions le lecteur de ne pas oublier que c'est au milieu de cette atmosphère, tantôt étouffante, tantôt excitante, et bien faite pour ôter au cerveau tout sang-froid et le pousser aux plus violentes résolutions, que se passent les scènes du roman comme de l'histoire.

Après avoir fermé les volets de la fenêtre qui donnaient sur la cour d'entrée, dans la direction du soleil, la jeune femme ouvrit toute grande la fenêtre qui regardait le clos plus ombreux, et que l'astre ne piquait encore que de ses rayons obliques.

Vulmer regardait cette beauté républicaine avec un étrange sentiment qui n'était ni le mépris, ni bien exactement la répulsion, mais cette indifférence sèche, cette froideur glaciale, plus insupportables pour toute femme que la haine. Il se sentait d'ailleurs l'esprit abattu, le cœur étreint comme par le pressentiment d'un malheur qui le menaçait, qui lui arrivait à l'instant même.

Il se retourna brusquement : Rose venait de lui toucher l'épaule du doigt.

Saisi dans ses vagues pensées, il la regarda d'un air hagard et sombre, comme si elle eût été elle-même la représentation du malheur attendu.

— A quoi pensez-vous? demanda Rose d'une voix légèrement tremblante.

Vulmer, d'un geste vague, indiqua les grands arbres.

— N'avez-vous donc pas, madame, un être qui vous est cher par-dessus tout, et vers lequel votre cœur se hâte de voler au premier moment de repos qui lui est accordé?

Rose rougit. Victorien avait été bien oublié, et pourtant elle souffrait cent fois plus de cette idée : Vulmer pense à une autre, que du regret d'avoir oublié l'homme noble et dévoué dont l'âme généreuse n'avait que deux passions : Rose et la liberté.

Elle entraîna, d'un geste brusque, Vulmer au fond de la pièce, et, mettant son visage en pleine lumière :

— Me reconnaissez-vous? dit-elle.

— Sans doute, dit Vulmer en souriant.

Et le visage de la jeune femme s'illumina d'un rayon de joie qui disparut bientôt quand Lozembrune ajouta :

— Je vous reconnais fort bien, et hier je vous ai fort bien reconnue pour cette vaillante amazone qui, au 10 août, conduisait une troupe... hum!... bigarrée à l'assaut des Tuileries. J'ai de bonnes raisons pour ne l'avoir pas oublié, car je reçus de cette amazone une pistoletade qui me mit un bras fort mal en point. Je suppose que je sais la raison qui vient de vous porter à me sauver la vie... Je suppose que vous avez voulu me rendre ce que je vous ai donné; et comme, malgré la mousquetade dont vous veniez de me gratifier, j'ai été assez heureux pour éloigner l'épée du vieux chevalier de Mimont, qui avait déjà commencé à vous percer le sein...

— Ah! c'est vous! dit Rose d'un ton indifférent. Qu'importe la vie, et pourquoi ne m'avez-vous pas laissé tuer? Les grandes causes ont besoin d'un sang pur pour les arroser et les faire croître... Mais, soit. Nous sommes quittes. Nous sommes l'un et l'autre débarrassés de tout lien de reconnaissance. Ce n'est pas de cela que je veux vous parler. Regardez-moi! Me reconnaissez-vous?

— En dehors de cela, non.

Une ombre d'amère tristesse passa dans les prunelles de Rose.

— Cherchez dans vos plus lointains souvenirs et regardez-moi encore. Ne vous rappelez-vous pas une jeune fille qui fut la compagne de mademoiselle Louise-Jacqueline de Lozembrune, votre sœur?

— Je me rappelle en effet quelques jeunes filles, mademoiselle de Mimont, entre autres, qui furent les compagnes de ma sœur, mais aucune qui fût...

— Dans une position aussi basse que celle où je parais être, n'est-ce pas? dit dame Rose, en interrompant avec emportement Vulmer. Ils sont restés les mêmes! s'écria-t-elle, rien n'a corrigé leur insolence aristocratique, et je vois bien que la Terreur n'a pas assez duré, que la justice révolutionnaire n'a pas été assez rigoureuse encore... Ah! si au lieu de dire : compagne de votre sœur, j'avais dit : esclave, j'avais dit serve; si j'avais dit domestique ou servante, vous auriez vite reconnu Rose Monbayard!

— Servante ou domestique, répondit tranquillement Vulmer, eût été en effet plus conforme au langage que j'ai appris à parler. Je ne croyais pas que ma sœur eût jamais eu des esclaves ou des serfs. Je crois bien, fort vaguement, vous reconnaître...

— Qu'importe à cette heure!... J'ai longtemps demandé à l'Être suprême de m'accorder ce jour. Avant de mourir, avant que vous ou moi nous mourions, car la vie est courte en ce temps-ci, je veux que vous sachiez que vous m'avez mis dans l'âme une douleur hor-

rible, et que jamais je n'ai pu oublier, que je n'oublierai jamais.

Vulmer la considéra avec étonnement.

— Oui, c'est vous qui avez dirigé toute mon existence, qui m'avez faite républicaine; et, je puis le dire, c'est vous qui avez tué la royauté et l'aristocratie.

L'étonnement de Vulmer redoublait.

— Je ne parais rien être, n'est-ce pas? Que suis-je? Une pauvre ou une riche paysanne perdue au milieu d'un bois, dans une maison solitaire. Mais, bien que je me sois effacée de façon à ce que l'histoire même saura à peine mon nom, et me confondra avec ces viles créatures, comme Théroigne, comme Olympe... Mais qu'importe! Je travaillais pour me venger de vous et pour la Révolution... Oui, cette obscure paysanne que je suis, elle fut l'âme du peuple et de la démocratie. C'est moi qui réchauffais les cœurs inertes, qui excitais les créatures fatiguées, qui relevais les courages, qui récompensais d'un sourire les hommes résolus, moi qui soufflais sur toutes les flammes, et qui ne laissais jamais pendant un instant le char de la révolution s'arrêter dans un passage difficile. Sans moi, votre roi fût resté à Versailles; sans moi, il eût réussi à s'échapper; sans moi, le peuple eût fui, le 10 août, devant les Tuileries; sans moi, le tyran n'eût pas porté sur l'autel de la justice sa tête expiatoire. Écoutez-moi! M'écoutez-vous?

Vulmer avait pâli. Il répondit d'une voix calme, mais en fermant les yeux, pour cacher le feu de sa colère:

— Je vous écoute, et il le faut bien: vous m'avez fait esclave par mon serment.

Que se passa-t-il dans l'âme de l'étrange créature? Tout brusquement sa figure se décomposa. Elle pensa que le père de Vulmer avait été une des victimes de la révolution; ses beaux yeux se remplirent de larmes, et elle tendit d'un geste suppliant ses deux mains à Lozembrune.

Vulmer fit un pas en arrière:

— Ces mains, dit-il, je les vois couvertes du plus pur sang de France. Elles m'offriraient le salut même de Marie-Thérèse, je les repousserais!

Il y eut un moment de terrible silence. Rose fit quelques pas, sortit de la chambre, alla regarder à la porte de la cour. Elle revint.

— Eh bien, dit-elle d'une voix qui, par un effort de cette puissante volonté, avait retrouvé presque tout son calme, je suis fière de ce que j'ai fait. Mais eussé-je commis un crime, en sauvant la patrie au prix d'un peu de sang versé, ce crime, c'est à vous qu'il faudrait l'attribuer, vicomte de Lozembrune; à vous, à votre dédain, à votre

indifférence. Ne me dites rien. Oui, je l'avouerai, vous étiez tout pour moi ; vous étiez le plus noble, le plus beau ; vous régniez en maître sur mes pensées, sur mes rêves ; je vivais sans cesse à côté de vous, et vous ne m'avez même pas vue. Vos chiens étaient plus pour vous que cette servante de votre sœur. Est-ce que la nature ne doit pas se révolter contre de telles injustices ? Est-ce qu'elles ne sont pas contraires à la volonté de l'Être suprême ? Est-ce qu'il ne fallait pas maudire et renverser une société qui consacrait des situations aussi contraires à l'humanité ?

— Ainsi, dit Vulmer avec une sombre amertume, c'est parce que M. de Lozembrune n'a pas vu mademoiselle Rose Monbayard, que celle-ci a cru devoir troubler et bouleverser la France et l'Europe, faire insulter et assassiner le plus vertueux, le plus doux des princes, créer l'épouvantable Terreur qui a bu le meilleur sang de France ! Et c'est parce que je me suis conduit avec gravité dans la maison maternelle, parce que je me suis conduit avec dignité envers une domestique de ma sœur ; parce qu'au lieu de vous mépriser au point d'attaquer votre vertu, je vous ai montré, par mon indifférence, le plus grand respect que je pusse montrer à une femme de votre position...

— Chacun de vos mots me blesse ! s'écria Rose en se redressant avec sa fierté ordinaire. Croyez-vous, dans votre insolence aristocratique, qu'il suffise d'attaquer une vertu plébéienne pour qu'elle rende les armes ?

Vulmer ne répondit pas. Rose reprit d'une voix moins amère :

— Comprenez bien, monsieur Vulmer, que je me savais belle, que je me sentais intelligente et enthousiaste pour tout ce qui était grand et beau. J'avais pour vous, je vous l'ai dit, une grande estime et une grande... estime. Je remarquais que vous aimiez naturellement ce que j'aimais moi-même ; je vous voyais admirer chez d'autres des qualités que j'étais sûre de posséder à un degré supérieur, et que vous n'aperceviez même pas en moi. Quoi donc pouvait vous rendre aveugle à ce point de ne pas voir en moi ce plein soleil dont vous admiriez un faible rayon chez mademoiselle de Mimont, par exemple ? Quoi ? sinon l'inégalité des conditions. Et vous ne comprenez pas que j'aie pris en haine cette inégalité qui menait à tant d'injustice, d'insolence et de crimes ? C'est alors que je compris combien la liberté est grande, juste, bienfaisante et généreuse !

— Grande ! répondit Vulmer en lançant à Rose un regard dont elle commença à comprendre l'ironie dédaigneuse ; grande ! sans doute : elle a mis l'espion Pourvoyeur à la place de Louis XIV ! Juste, parbleu : elle a mis les valets à la place des maîtres ! Généreuse, oui, vraiment, elle a donné aux dénonciateurs les biens des guillotinés ! Et

bienfaisante, parce qu'elle arrosera le sol de tant de sang qu'on n'aura jamais vu terre si fertile!

La rougeur de la colère monta au front de l'héroïne révolutionnaire. Mais on entendit quelque bruit de voix dans la cour. Avec le danger de celui que sa jeunesse avait tant aimé, Rose, cette fois encore, oublia pour un instant les ardeurs de son enthousiasme républicain.

— Prenez garde! dit-elle. Cachez-vous! Qui sait?

Vulmer haussa les épaules :

— Ne suis-je pas votre neveu? répondit-il avec un étrange sourire.

Rose avait regardé par la fenêtre :

— Mais c'est mon frère! s'écria-t-elle. Et, bien qu'il n'ait vu depuis longtemps mon véritable neveu, peut-être il ne voudra pas vous reconnaître pour lui. Il est violent; il ne reculera devant rien, comme c'est le devoir d'une âme patriote, pour débarrasser la République d'un ennemi.

— Eh bien, répliqua froidement Lozembrune, que le frère me débarrasse de la reconnaissance que je dois à la sœur!

Monbayard entra comme un ouragan, tempêtant, grondant, menaçant. Pourtant on eût dit qu'il était moins fou que la veille. Il était proprement vêtu de ses habits de capitaine de la garde nationale. Il suivait un vieil instinct chevaleresque qui était devenu une habitude dans l'armée française, il s'était fait beau pour une bataille prochaine.

— Mon frère, dit vivement Rose, voici notre neveu Jougleux. Il est fort changé; mais...

— Qu'importe la famille! dit rudement le soldat sans regarder Vulmer. Il s'agit de la patrie et de la femme que j'aime. Vous savez, ils l'ont prise et emmenée à la Force. On s'agite à Paris contre la tyrannie, j'y vais. C'est une tyrannie, une tyrannie des *pierrotins*, que de l'avoir enfermée à la Force. C'est contraire à la loi. Elle devait être enfermée dans la prison de la municipalité de Meudon, pour être ensuite menée à celle du district, ou à celle du département, à Versailles. Mais ils ont eu peur qu'à Meudon je ne la délivre, et que, à Versailles, mon futur beau-frère Descluziers, moins féroce qu'eux, ne la traite bien. Ils ont voulu l'avoir à Paris, sous leur main, pour la torturer. J'ai juré de la délivrer, et de m'en faire aimer à force de services, et de l'épouser. Je vais attaquer Robespierre.

— Mais, mon frère, dit Rose avec cette gravité qui en imposait toujours à ce cerveau exalté, si cette femme est une aristocrate, si elle est coupable, pourquoi invoquerait-elle la protection des lois

républicaines? Elles n'ont pas été faites pour elle, mais uniquement pour les républicains.

Cet horrible paradoxe, qui dirigeait alors toute l'opinion, n'avait jamais paru si révoltant à Vulmer qu'il le fut sur les lèvres de cette femme jeune, belle, et évidemment sensible.

— Oui, oui, s'écria Monbayard (et ses prunelles s'allumaient de fureur), c'est avec tous ces raisonnements que tu m'as fait égorger tant de pauvres gens. Mais je vois clair. J'ai vu clair en regardant ces beaux yeux, purs comme les eaux courant dans les prairies de notre pays. Je vois clair où est maintenant la justice et la tyrannie; et je jure, sur l'autel de la patrie, que jamais il n'y eut tyrannie comparable à celle qui règne aujourd'hui avec Robespierre.

L'enfant-aristocrate était entré silencieusement derrière lui. Il écoutait attentivement ce que disait Monbayard. Mais bientôt Vulmer attira son attention ; il ne le quitta plus de l'œil.

— D'ailleurs, conclut le capitaine, je vous ai dit que je l'aime, cette jeune fille. Jusqu'ici, ma sœur, vous ne m'avez jamais fait commettre que des crimes, et pour une fois que je veux faire une bonne action...

— Va-t'en donc, misérable imbécile! s'écria Rose, humiliée en présence de celui à qui elle eût voulu paraître si noble et si élevée; va-t'en, mais tu as choisi ton lot : va-t'en te faire le jouet des aristocrates, et ne te présente plus devant moi.

— Je m'en vais sauver celle que j'aime et attaquer la tyrannie... Qu'y a-t-il de plus grand dans le monde? Viens, aristocrate, tu es un petit brave, toi. Viens, je te montrerai celui qui a tué ta mère, livré ta sœur et rendu ton père fou. Viens, nous détruirons la tyrannie. On n'a pas oublié le capitaine Monbayard dans la section des Gardes-Françaises.

— Vraiment, madame, dit Vulmer quand ils furent sortis, la guillotine a en vous une avocate éloquente et tendre. Vous aviez grand peur que votre frère ne lui enlevât une tête, une tête bien coupable, sans doute, coupable d'être jeune, d'être belle, d'être innocente, et de n'avoir pas désiré boire le sang de la veuve Capet.

Rose n'eut pas le temps de répondre. L'enfant, qui avait suivi Monbayard, rentra. Il jeta un regard à Vulmer, un regard qui indiquait qu'il le croyait bien reconnaître, et que c'était pour lui qu'il allait parler. Mais, pour ne pas le compromettre sans doute, il se tourna vers dame Rose :

— Il n'a pas tout dit. Je veux que vous sachiez le nom de la jeune fille.

— Va-t'en! dit rudement Rose. Nous n'avons pas besoin de toi.

Nous en savons assez. Cela nous est égal à mon neveu et à moi... Va-t'en, te dis-je, ou prends garde à toi !

L'enfant redressa fièrement son petit corps maigre; un éclair de fierté traversa son pâle et mélancolique visage.

— Je suis le chevalier de Mimont, dit-il avec sa gravité précoce. Il m'est égal qu'on le sache. Je veux mourir quand j'aurai revu mon père et ma sœur. J'ai vu trop de méchantes choses depuis deux ans, et je n'aurais aucun plaisir à vivre. Eh bien, rien ne m'empêchera de le dire : la jeune femme qu'on a menée en prison à la Force ce matin, c'est mademoiselle Marie-Thérèse.

Vulmer poussa un cri, fit un bond, et se précipita vers la porte.

— Votre serment ! dit froidement et sèchement Rose.

Vulmer revint, la regarda avec des yeux égarés.

— C'est donc pour cela, parce que c'était Marie-Thérèse, ma fiancée, si noble, si pure, si digne de tout amour et de tout respect, et qui honore autant son sexe que vous le déshonorez ! C'est pour cela que vous prêchiez si bien pour qu'on ne l'enlevât pas à la guillotine?

Il leva le bras dans un accès de colère inconsciente.

— Votre serment ! répéta Rose plus froidement et plus sèchement encore.

Il tomba sur une chaise, la tête dans ses mains, et l'on put entendre un sanglot contenu. Ce fut tout. Il releva son front rouge et sa face bouleversée, et il interrogea de l'œil l'enfant, qui le regardait avec une curiosité attristée.

— Nous la sauverons, dit-il. Mon maître, depuis un jour, est devenu bon et sage, et je jure que nous la sauverons. Voici ce que je voulais raconter. Ce matin, quand j'ai vu le chien mener les démocrates vers le château de Vilbon, j'allais, avec mon ami le musicien, voir ce qui se passait. Le chien conduisit la bande de jacobins juste à une porte derrière laquelle mademoiselle Marie-Thérèse était cachée. Le maire Testard se montra aussi méchant que Pourvoyeur, et il dit qu'il allait conduire la jeune fille à Paris. Pourvoyeur voulut qu'on la conduisît à pied, avec des cordes, en passant par les villages de Clamart, d'Issy, de Vaugirard, pour terroriser les aristocrates et les empêcher de se soulever dans la banlieue, comme ils sont prêts à le faire. Alors on prit le citoyen Piqueprune, en disant qu'il était complice, et on lui demanda cinquante mille livres pour la République. Cette fois il se fâcha, et Pourvoyeur l'emmena avec lui. Alors accourut mademoiselle Adèle de Brion. Elle dit qu'elle était complice; mais c'était pour ne pas laisser mademoiselle de Lugnières seule avec ces vilains démocrates...

— As-tu fini? dit brusquement Rose.

— Alors, continua l'enfant, une partie des vilaines gens de Meudon lia les deux jeunes filles, et on les emmena. Nous suivîmes la troupe, mon ami le musicien et moi.

Vulmer serrait les poings de rage; la colère avait remplacé la douleur dans son regard, et il n'osait pas considérer Rose, tant il craignait de ne plus pouvoir se contenir en voyant l'attitude froidement provocante de la jeune femme.

— Elles arrivèrent à une prison qu'on nomme la Force. Tout le monde criait que c'étaient des brigandes de la Vendée qu'il fallait fusiller au Champ de Mars. Mais il y avait à Paris une grande foule. On dit qu'on va faire un... nouveau... 31 mai. J'ai laissé mon ami le musicien devant la porte de la prison, en lui faisant comprendre qu'il doit chanter des chansons pour les démocrates, afin qu'on le laisse là, et qu'il me dise ce qui surviendra. Et moi, je suis venu, un peu fatigué, car j'ai travaillé la nuit passée comme un homme. Je suis venu avertir et chercher mon maître, parce qu'il est plus fort que moi et qu'il connaît toutes ces vilaines gens. Mais je suis plus sage que lui, et à nous deux nous sauverons mademoiselle Marie-Thérèse, je retrouverai ma sœur et mon père, et je tuerai celui qui a fait le plus de mal.

Il se détourna et revint. Vulmer était retombé dans les plus tristes réflexions. L'enfant était rougissant; ses pauvres yeux mornes brillaient d'un éclat doux : c'était, pour la première fois depuis des années, un vrai regard d'enfant.

— Est-ce que je n'ai pas bien fait? demanda-t-il. Je suis bien fatigué, je n'ai rien à manger; mais je suis habitué à tout cela... Je voudrais... ah ! je voudrais tant qu'on me dise un mot doux, comme ma mère m'en disait !... Est-ce qu'on ne voudrait pas embrasser, pour l'amour de Dieu, un pauvre enfant si malheureux, si maltraité, et qui va peut-être mourir?

— Va-t'en, petit coquin ! dit froidement Rose. Si tu es malheureux et orphelin, c'est que le peuple a condamné tes parents. Le peuple ne peut se tromper, et s'il les a condamnés, c'est qu'ils étaient coupables.

Vulmer s'avança. Il prit l'enfant dans ses bras et l'embrassa tendrement.

— Pauvre, pauvre et cher enfant! que Dieu te bénisse, et qu'il retire de ton jeune esprit ces pensées cruelles que j'y vois. Tu n'entends parler que de crimes, que d'injustices, que de sang versé !... Laisse à Dieu la vengeance. Un jour tu seras soldat, et il sera temps alors de verser le sang des ennemis.

L'enfant lui rendit son baiser avec passion; puis il se dégagea et le regarda gravement.

— Non, non, dit-il. Il faut que je punisse les ennemis de mon père. Je suis un soldat, comme vous, comme tout le monde l'est. Tout le monde tue, arrête, emprisonne tout le monde. Je ferai comme tout le monde. Je suis très-grand dans mes pensées... Mais parlez-moi encore, encore un mot. Est-ce vrai, ce qu'on dit à Paris, que Robespierre va tuer la Convention?

— Ah! s'écria Vulmer, qui venait de penser, pour la première fois depuis le matin, aux papiers qu'il avait cachés dans la ceinture de ses culottes.

Il bondit vers l'escalier et monta au grenier. Toutes les pièces de son misérable habillement avaient disparu. Il redescendit. L'enfant n'était plus là. Rose était assise, muette, le visage sombre, le regard fixe.

— Que sont devenues ces guenilles que j'avais ce matin? Le savez-vous, madame?

La jeune femme ne répondit pas. Vulmer réfléchit pendant quelques instants. Mais tout était trouble en son cerveau. Ces papiers eussent pu décider au combat les partis révolutionnaires en présence et donner ainsi à Marie-Thérèse une chance de salut.

Bientôt il se rappela les dernières paroles de la centenaire. Il n'ignorait pas quel rôle l'argent jouait dans cette grossière et avide société que le jacobinisme avait commencé à former et de quel poids immense il pouvait être dans les événements qui se préparaient. Il se dirigea vers la porte.

Rose se leva tout d'une pièce.

— Songeriez-vous, dit-elle avec une âpre ironie, à fausser votre parole pour aller au secours de cette fille que mon frère honore de sa protection, de cette Marie-Thérèse?

— Ne prononcez pas ce nom, répliqua dédaigneusement Vulmer.

Et il la regarda en face avec un mépris si sincère que tout ce qu'il y avait d'orgueil dans l'âme de Rose se révolta et se mit en une rage folle. Je n'oublie pas mon serment; ma fiancée ne voudrait pas de son salut au prix de mon déshonneur, et moi j'aimerais mieux mille fois mourir que de donner à une créature comme vous le droit de mépriser en moi la noblesse, l'aristocratie, la royauté. Je vous ai dit que j'avais besoin de deux heures de liberté. Cela rentre dans les conditions de mon esclavage, n'est-ce pas? conclut-il avec amertume, et je sors. Dans deux heures, j'aurai repris ma chaîne jusqu'à demain.

Il sortit, alla dans l'écurie pour y chercher quelque sac ou besace, et, quittant la Grange-à-dame-Rose, il suivit le chemin Vert dans la direction qui menait au parc de Mesdames.

Rose le suivit des yeux, puis elle vint jusqu'à la porte de la ferme.

Il s'éloignait d'un pas vif et la tête basse, la tête basse, sans doute parce qu'il pensait à Marie-Thérèse, d'un pas vif, parce qu'il était heureux de fuir Rose, cette Rose qu'il venait de combler des marques de sa haine, de son mépris, de son dégoût !

Elle rentra chez elle, courant comme si elle fuyait l'incendie, mais ne faisant qu'entretenir, par le mouvement plus vif de toutes ses idées, cette flamme de colère, de rage même, qui avait commencé à s'allumer dans son orgueil blessé et qui commençait à gagner toute l'âme.

Elle alla s'enfermer dans cette chambre où elle venait de passer tant de temps avec cet homme qu'elle avait si violemment aimé et qui venait de la flétrir de son mépris, de l'exaspérer de son dégoût !

Ah ! qu'elle avait été humiliée et dans sa dignité de femme et dans sa dignité de républicaine ! et par qui? par un de ces odieux défenseurs d'un principe abhorré, par un de ces hommes couverts de ridicule, de honte et de mépris depuis ces quatre années de gloire et de vertu révolutionnaires.

Ah ! combien elle avait été lâche. Puis elle se dit qu'elle avait été ingrate et vile, qu'elle avait bien oublié Victorien Descluziers, cet homme si élevé, si vertueux, ce grave républicain, Victorien, qu'elle aimait tant et qui l'adorait, et à qui elle venait d'être si odieusement infidèle en son cœur.

Et la force de ses pensées devint un vrai délire. Tout se leva en elle pour l'accabler et lui ôter le peu de sang-froid que tous les incidents de cette journée, que tous les coups reçus par sa sensibilité et sa vanité avaient pu lui laisser. C'est alors que, folle d'amour dédaigné, de fierté écrasée, folle de honte, d'humiliation, de regrets et de remords, elle vit paraître devant ses yeux, comme dans une hallucination, cette belle tête de la Liberté dont elle avait été la fille chère et qu'elle venait de trahir. Avec elle, n'avait-elle pas trahi la patrie, la République, la Révolution, l'humanité? N'avait-elle point pactisé avec ce traître, avec ce scélérat, avec cet allié des ennemis de la France, avec le sicaire de la tyrannie, avec le stipendié des despotes coalisés, avec cet esclave de la royauté, avec le valet du Capet imbécile et de la Louve autrichienne ? N'avait-elle pas ainsi porté un coup funeste, mortel peut-être, dans le flanc de sa mère la Liberté ? N'allait-elle pas, en ce moment périlleux, aider au triomphe de la féodalité, de l'aristocratie, livrer la porte de la citadelle de la Révolution aux tyrans étrangers, à ces nobles insolents, imbéciles et scélérats, plus orgueilleux et plus féroces que jamais ?

C'est alors que, au choc de ces grands mots, son cerveau s'exalta complétement et que son cœur s'éleva jusqu'à cette ivresse de fureur,

de folie et d'héroïsme qu'il faut toujours avoir présente à l'esprit pour comprendre l'atroce grandeur de ce temps-là.

Le délirant enthousiasme qui lui avait conseillé de donner son sang la reprit tout entière et lui conseilla de donner plus que son sang, plus que sa vie.

Tout se réunit pour livrer un dernier assaut à son âme passionnée et à son cerveau affolé : la haine ancienne et renouvelée, la vanité insultée, l'amour pour Victorien et le remords de l'avoir oublié, et, par-dessus tout, la passion politique, le dévouement à la liberté et l'enthousiasme de la République. Elle pensa à Lucrèce comme à Brutus. Elle invoqua Barra et Viala, ces deux héros dont on allait, le surlendemain, décadi 10 thermidor, célébrer la fête. Elle s'habilla d'une main fébrile en murmurant des malédictions et des invocations, en versant des larmes de rage et de tendresse et en chantant des versets de chansons patriotiques.

Elle sortit en courant et se dirigea vers Meudon. A la rencontre du sentier du plant et du chemin Vert, elle entendit comme des plaintes qui lui parurent lugubres, mais qu'importe ! Au coin du château de Vilbon, elle aperçut, en regardant au bas d'un sentier, un homme qui s'avançait, courbé sous un poids considérable. Cet homme ressemblait à Vulmer. Qu'importe ! qu'importe ! Elle se lança dans le bois sur le chemin qui menait au bourg.

Pour imiter les grands exemples des héros qui avaient sauvé leur patrie, elle allait livrer l'homme qu'elle avait le plus aimé à l'homme qu'elle abhorrait le plus, Vulmer à Pourvoyeur, le plus puissant des chefs des royalistes au plus énergique des sans-culottes.

CH. D'HÉRICAULT.

UN CHAPITRE DE MŒURS ANTIQUES

UNE MÈRE DE FAMILLE

EN 1800

Elle vivait, au temps de Tacite, chez ces honnêtes Germains dont les mœurs et les coutumes nous ont été relatées par le grave historien. Ne remontons pas si haut; c'était tout bonnement une Française du commencement de ce siècle, née dans une petite ville de province et mariée à un avoué plaidant, comme il s'en voit encore auprès de nos tribunaux d'arrondissements. Alors on gagnait, bon an mal an, dans la profession (je parle des plus habiles et des plus occupés), de quatre à cinq mille francs, espèces courantes et qui pouvaient se décomposer ainsi : une bonne moitié en pièces de trente sous, et le reste pour un quart en pièces de cent sous, et pour l'autre quart en écus de six francs. Les plaideurs, presque tous gens de la campagne, avaient des réserves de ces écus de six francs, qu'ils ne lâchaient qu'à la dernière extrémité. Ils avaient peine à se persuader que le titre de ces beaux écus ne fût pas resté le même qu'avant la Révolution, et que l'effigie du roi ne valût pas toujours six francs. Trois ou quatre heures de plaidoirie à l'horloge du tribunal de Ch.-S.-S. rapportaient à l'avocat de trois à six francs. Les six francs ronds étaient, le procès gagné, de gros honoraires : et puisque je fais tant que de raconter les mœurs d'un autre âge, je dirai, à l'honneur de la nature humaine, qu'il n'était pas rare que l'avocat fît remise à son client de la moitié de ces magnifiques honoraires, pour peu que celui-ci criât misère, et qu'il entamât le chapitre des cinq enfants sur les bras, des vignes gelées et des mauvaises récoltes.

C'est dans ce milieu social, de tout temps laborieux, sage et retenu (appelons-le la petite bourgeoisie), que notre mère de famille a vécu,

et qu'elle a pu s'acquitter en perfection du gros et du menu de ses devoirs domestiques. Il y a des vertus attachées à la condition elle-même, cela n'est pas douteux; haussez de quelque peu la condition, et les vertus baissent ou s'affadissent. Cela n'était pas à craindre pour notre provinciale. La Providence, pensait-elle, l'avait fixée dans son état, ne l'ayant faite ni riche, ni pauvre; si bien qu'elle n'avait le temps ni de s'ennuyer, ni de maudire sa destinée. L'éducation, je me reprends, l'instruction manquait totalement à cette bourgeoise simplette. Elle mettait l'orthographe comme une villageoise de ce temps-là, à qui on avait appris à lire et à écrire pour l'amour de Dieu. Ce manque de culture ou de belles-lettres ne l'empêchait pas d'exprimer fort bien sur le papier ce qu'elle voulait dire : elle n'y mettait que son cœur; et, pour peu qu'elle l'eût plein de ce qui touchait quelqu'un des siens, père, mari ou enfants, ce cœur débordait d'éloquence. Je suis presque tenté de dire, si ce n'était pas un blasphème en ce temps-ci, que la source unique et intarissable du bon, du grand et du vrai chez les femmes, c'est le cœur : elle n'est que là, et pas du tout dans leur cerveau, lequel est bien plus sujet que le nôtre à se remplir de fumées et de vapeurs « fuligineuses. »

L'école souverainement efficace des filles, Fénelon était de ce sentiment-là, c'est la maison paternelle, quand on peut les y retenir; pour elles c'est le lieu de la vie réelle. On apprend à vivre et à souffrir, c'est tout un, avec ceux qui vivent et qui souffrent. Quels maîtres brevetés dans cette science qu'un père et une mère! Notre provinciale n'eut pas une jeunesse bien évaporée. Dès l'âge de quinze ans, elle partageait le gouvernement de la maison avec sa mère. Elle était aux petits soins pour une tante, sœur de sa mère, logée sous le même toit, et que des infirmités douloureuses tenaient clouée sur son fauteuil. Elle était déjà d'un bon conseil pour ses frères, ses aînés. La finance, celle qui fait vivre les gens ce jour-ci et puis cet autre, passait par ses mains. Chaque soir elle en rendait bon compte à sa mère, qui approuvait son arithmétique. Elle était au fait du prix des denrées et des jérémiades intéressées des marchands. Elle débattait de tout avec eux à un sou près, quitte à ce qu'on l'appelât vilaine marchandeuse. Elle n'en était pas pour cela décontenancée. Quand il faut compter par sous et par deniers pour faire aller la maison, on n'a pas d'argent à jeter par les fenêtres. Elle était à portée de le savoir, son père exerçant un art fort noble, mais dans lequel on ne faisait pas de bien gros gains. Il était maître de musique et organiste dans sa petite ville. Qu'est-ce que cela pouvait bien rapporter par mois, en l'an 1800?

Les filles ont vite attrapé leurs dix-huit ans. Quand elles ont une

dot, on les marie ; quand elles n'en ont pas, elles attendent qu'on les épouse pour leurs qualités et sur le bien qu'on dit d'elles ; auquel cas elles attendent longtemps. Il y en a qui attendent toujours. Celle-ci, quoique belle, saine et toute raisonnable, ne fut mariée qu'à vingt-cinq ans. Comme elle n'avait pas un grain de roman dans la tête, elle ne se fit pas de chagrin d'être restée fille si tard. Les Princes charmants des contes des fées et toute la légion des amoureux transis n'apparaissent en songe qu'aux filles oisives, sottes, grandes liseuses de riens, nourries de chimères et adulées du matin au soir par des mères elles-mêmes peu saines de cœur et d'esprit. Elle avait donc ses vingt-cinq ans révolus, quand elle fut recherchée par l'homme de loi dont j'ai parlé plus haut. Il était de Paris ; il avait été le camarade de collége des frères de mademoiselle X., et il était resté leur ami. Or ceux-ci allant revoir leurs parents en septembre à Ch.-S.-S., l'invitèrent à être du voyage. Il vit leur sœur ; les agréments de cette honnête personne le touchèrent au vif, et sa bonté bien davantage. On ne la lui avait pas montrée avec les arrangements de toilette et les petites mines que l'on commande aux demoiselles pour une présentation. Il l'avait vue telle qu'elle était chaque jour, la plus vive et la plus affairée dans la maison, y ordonnant de tout ou à peu près, empressée auprès de son monde, avec des tendresses maternelles pour ses frères ; notez ce dernier point. C'était une femme faite, et une maîtresse de maison qui n'était plus à former. Notre Parisien, qui avait beaucoup vu et beaucoup comparé, et qui de plus avait le goût bon, ne remit pas à faire sa demande. Je n'ai pas besoin de dire qu'elle fut agréée par ces braves gens. Il parut bien que de son côté la fille ne dit pas non, puisqu'à trois mois de là ils étaient mariés et installés dans la maison des parents. Ceux-ci comptèrent un fils de plus en la personne du gendre. Cette union fut heureuse et féconde. Vinrent les enfants ; il en naissait un, de l'un ou de l'autre sexe, tous les dix-huit mois à peu près. Quelles femmes que celles-là pour s'acquitter de leur maîtresse fonction, et pour « mettre un homme au monde, » comme parle l'Évangile ! Quelles aptitudes naturelles, et quelle bonté du fond ! Elles étaient vaillantes, et debout sur leurs deux jambes jusqu'au dernier moment, allant et venant par la maison ou au dehors, et si peu empêchées ! il n'y paraissait pas. Couches et relevailles, tout cela était l'affaire de douze jours au plus. La grossesse, c'est le mot propre, était lors regardée comme l'état parfait de santé des femmes ; et il n'y avait pas plus gaie fête de famille que la naissance d'un enfant, fût-il le dixième de la série. De nos jours ces joies-là sont rares et fort tempérées. Est-ce un bon, est-ce un mauvais symptôme pour la chose publique ? Je laisse aux économistes à en décider.

Huit enfants, tel fut le lot de notre provinciale, lot honnête pour le temps, et toutefois un peu lourd. Deux des derniers venus moururent en bas âge. Leur mère les pleura comme si elle n'eût eu qu'eux au monde. Elle put élever les six autres, et ne pas les trop mal élever. Comment fit-elle? Ce ne fut pas un petit ouvrage, tant au spirituel qu'au temporel. Il faut le raconter en gros, à la louange de notre petite bourgeoisie de province, de celle qui florissait au commencement de ce siècle.

Les ascendants, le père, la mère et la tante, étaient morts après avoir reçu à la vie les trois premiers des huit. Le gendre et sa femme, devenus propriétaires de la maison par l'abandon généreux que leur en firent les deux frères, se trouvèrent plus au large et tout à fait dans leur chez eux; et la lignée directe, filles et garçons, put s'accroître sans trop encombrer les lares paternels. Cependant la charge de l'avoué ne fructifiait ni plus ni moins. Les honoraires se faisaient attendre, ou les plaideurs s'acquittaient en belles paroles. Il y avait des mortes-saisons pour l'étude; non pas que celle-ci chômât un seul jour de l'année; elle ne désemplissait pas de Chicaneaus et même de comtesses de Pimbêche, n'y ayant pas disette de procès, gros et petits, entre les acquéreurs de 89, paysans ou bourgeois, et les nobles revenus avec la restauration. Ces derniers donnaient de l'argent liquide à leurs avocats, et ils le donnaient galamment. C'était une misère que de se faire « honorer » par les gens de la campagne; ils vous en rendaient honteux. Le bon Dieu, à leur sens, leur donnait gratis le soleil et la pluie; pourquoi pas la justice en première instance et en appel? Mainte fois notre avoué eut à essuyer des reproches presque durs de sa femme, parce qu'il ne tenait pas assez la main à ses rentrées, et qu'il était trop facile avec les paysans. Étant du pays, elle connaissait mieux que lui la position et le foncier de certains campagnards, plaideurs enragés; et ceux-ci ne lui en donnaient pas à garder sur leur soi-disant pauvreté. Eh! n'avait-elle pas aussi sa nitée d'enfants! Toute la dépense du dedans la regardait; elle y épuisait son génie économique. Nourriture, habillement, raccommodage et blanchissage, et le chauffage l'hiver, elle faisait face à toutes ces divisions et subdivisions du département maternel; avec quel roulement de fonds! Les plus fortes têtes parmi nos ménagères d'aujourd'hui ne s'y retrouveraient plus; elles crieraient à la banqueroute et déposeraient leur bilan.

Et d'abord, pour ne parler que du vêtement, l'aîné seul des quatre garçons était habillé de neuf. Je m'explique : comme il était d'humeur bénigne et peu pétulant dans ses mouvements, il n'usait pour ainsi dire pas ses hardes; en sorte qu'au renouveau d'hiver et de printemps, elles passaient presque intactes au cadet. Celui-ci, d'hu-

meur toute contraire, il avait le diable au corps, les avait bientôt avariées par leur endroit. On les faisait retourner par la couturière (les tailleurs pour enfants n'existaient pas alors en province), et le troisième garçon y entrait comme dans du neuf. Après lui, elles passaient au quatrième, moyennant un petit raccourcissement. L'intervalle des naissances pour les quatre n'étant que de dix-huit mois, les différences de longueur et de largeur dans les habits étaient bien peu de chose. On voit clairement l'économie dans cette partie considérable des dépenses. C'était un seul habillement par an pour quatre. Au reste l'étoffe se prêtait merveilleusement à cette série de transformations. On usait beaucoup, à cette époque, d'un gros drap gris d'âne, aussi plucheux à l'envers qu'à l'endroit : il revenait à quatre francs l'aune ; il était bien porté par les fils de la bourgeoisie. Cet impérissable drap gris d'âne ne se retrouve plus dans le commerce. Quand les mœurs d'un temps sont simples, et que les vanités ne constituent pas le chapitre principal des dépenses, alors l'argent n'est plus le tyran des petites maisons ; il est suppléé par la science économique de la mère de famille. Ces quatre garçons, invariablement habillés de gris, faisaient honneur à leur mère par je ne sais quoi de net et de confortable dans leurs personnes. Elle avait horreur des accrocs et du débraillé. On peut bien dire après cela qu'il subsistait quelque chose du droit d'aînesse dans nos provinces, même depuis 89. Des biens-fonds il était passé à l'habillement.

Il fallait voir cette bonne mère au chevet des siens dans leurs maladies. C'étaient là ses grands combats. La religion, le cœur et la raison s'entendaient chez elle pour la rendre maîtresse de la situation. Si le cas était alarmant, seule et devant Dieu elle se préparait à tout. Mais auprès de son malade, elle redevenait vive, soutenante, grondeuse au besoin, et, sur le chapitre des médicaments, d'une autorité dictatoriale. Le docteur, qui la savait femme de gouvernement et mère obéie, lui remettait, après chaque visite, tous ses pouvoirs. Il n'en exceptait pas certaine initiative pour ce qui regarde l'imprévu dans les maladies ; et plus d'une fois il admira le bon sens et la compétence naturelle de son aide en clinique pour conjurer de redoutables symptômes. Ceux qui prétendent que les femmes feraient d'excellents médecins ne se trompent pas sur l'aptitude ; ils se trompent en ce qu'ils veulent pour ces médecins d'instinct plus que de l'aptitude, à savoir, le brevet et la commission professionnelle. Cela les perdrait comme tout ce qui les retire de leur sexe, et vient en surcharge à leur perspicacité universelle. C'est la conduite, volontiers je dirais la sous-direction des maladies qui leur convient, et non pas la thérapeutique. Je ne me laisserais point traiter par elles ; soigner toujours, et avec une entière docilité. Et

vous imaginez-vous deux médecins de l'un et de l'autre sexe au lit d'un malade, Toinette brevetée et M. Desfodandrès? Quelle tragi-comédie! Et comme la déesse Libitine serait assurée d'en avoir un de plus à coucher sur ses tablettes noires!

Des petits maux, des bobos, des rhumes et des « fiévrottes, » elle n'en prenait pas plus de souci que du chat de la maison. Elle laissait aller les choses comme il plaisait à la nature; et jamais elle ne tomba en syncope, parce que l'un de ses enfants s'était plaint de n'avoir pas faim à l'heure du souper. Elle l'envoyait se coucher, et tout était dit. En ce temps-là les mères avaient quelque empire sur leur imaginative. Elles ne se mettaient pas martel en tête pour des éternuments répétés de leur enfant ou pour des mains un peu plus chaudes que de coutume. On n'entrait pas pour si peu de chose dans les épouvantements de la fin du monde ; et la médecine n'intervenait qu'à bonne fin, pour s'attaquer à des maladies ayant un corps, et non pas aux visions creuses de l'amour maternel. Au reste le médecin n'avait pas beaucoup à faire dans cette maison. Petite chère et suffisamment de tracas entretiennent la santé; cela est de pratique. On n'avait ni le temps, ni les moyens de dorlotter ces six enfants et de corrompre par des chatteries le tempérament sec, entre bile et pléthore, qu'ils tenaient de leurs parents. Qu'est-ce que l'anémie et les états vertigineux seraient venus faire là? Ils poussaient à vue d'œil sur le sol maigre et siliceux où ils avaient pris naissance, et qui leur communiquait ses petits sucs regaillardisants. Leur mère les laissait bonnement vivre, à savoir, manger, boire, humer l'air et se remuer autant que cela leur fesait de plaisir. Elle n'y aidait en aucune manière, ni par démonstration théorique, ni au moyen du thermomètre convenablement gradué. Ils digéraient comme des oiseaux, et sans savoir comment la chose se fait. Ils dormaient de même, et de quel somme! On ne dort plus ainsi, même en province. La cause de ces sommeils salubres était bien simple. Ces enfants faisaient chaque jour, partout et à outrance, de la gymnastique naturelle. Leur mère, la bonne et ignorante créature, n'avait jamais su dire à aucun d'eux : si tu infléchis ainsi le col, si tu fais porter le corps sur une seule jambe, celle-ci pourra se rompre. — Elle souffrait qu'ils fissent de leurs membres tout ce qu'ils voulaient, confiante en la nature qui est la justesse même et la pondération chez les enfants. Ceux-ci étaient tout ce qui n'a peur de rien, des coureurs jamais à bout d'haleine, des sauteurs, des grimpeurs prodigieux, des nageurs aussi à l'aise dans l'eau que les palmipèdes, que sais-je? des acrobates à gagner des prix dans les foires. Tout endroit leur était bon, pourvu qu'il y eût des arbres et de la feuillée, pour mettre leurs muscles en liberté. Et pourvu qu'après ces escampativos

ils revinssent au logis ayant leurs têtes sur leurs épaules, il ne leur était demandé aucun compte de l'emploi qu'ils avaient fait de leurs heures de recréation. Les seuls accrocs aux vêtements leur étaient imputés à méfait. Quand l'accident leur était arrivé, ils rentraient à la maison l'oreille basse et tout sots.

On s'inquiétait encore moins de l'usage et de l'abus qu'ils faisaient de leurs estomacs. Dans cette liberté d'errer et de battre les champs, les prés et la ramée, ils s'abattaient sur tout le règne végétal. C'étaient des picorées délicieuses et effrénées. Les baies des buissons, les fruits rèches des bois, la petite oseille sauvage, le salsifis des prairies, tout y passait ; et cette verdure broutée sur pied ne leur faisait aucun mal. Les sucs gastriques, à l'aide desquels on dompte ces crudités de l'âge d'or, manquent évidemment aux enfants de nos cités. Une seule de ces collations agrestes les ferait se tordre dans les coliques. C'est là pourtant, quoi qu'on dise, l'école des estomacs robustes et accommodants. Elle n'est pas bonne à continuer, passé l'enfance. Mais pour qui a tâté du régime alimentaire de l'ancien régime des colléges et des pensionnats de la capitale, il est avéré que les écoliers auxquels il allait le mieux ou le moins mal étaient des enfants venus de nos petites villes ou bourgs de province. La Terre, la bonne Cybèle des anciens, les avait nourris, jusqu'à dix ou douze ans, du lait de ses mamelles sauvages.

On se demande comment l'éducation proprement dite était praticable avec ces indépendants, et sous quel joug ils pouvaient ployer. Ils ployaient néanmoins, et le plus aisément du monde, sous la main de leur mère. Elle voulait, comme toutes les femmes de son temps, qu'ils eussent de la religion et de l'honneur. Elle n'eût pas compris, ayant peu raisonné sur les nuances de la morale, que la religion et la probité ne fussent pas tout à fait la même chose. Elle n'avait entendu, en fait de docteur en la matière, que son curé prêchant ou catéchisant ; et jamais elle ne s'était avisé de penser qu'elle avait découvert, toute seule et pour son usage particulier, une lumière du bien et une règle des mœurs. Elle trouvait tout simple de communiquer à ses enfants cette science de Dieu, qui l'avait rendue elle-même fille excellente pour ses parents, et depuis femme irréprochable. Comme elle avait allaité les petits corps de ses enfants, elle pensait faire la même chose pour leurs tendres âmes, en leur infusant les premiers principes de la doctrine chrétienne. On lui avait enseigné à elle, petite fille, qu'elle avait un corps sujet à mille espèces de maux, et au plus terrible de tous, à la mort, mais que ce corps n'était pas toute sa personne. Plus tard, ayant assisté son père et sa mère dans leur agonie, elle n'avait pu croire que fermer les yeux de ces chers morts avait terminé ici-bas son affection filiale. Son cœur ne

s'était jamais remis de ces séparations étourdissantes et de ces pertes que nous appelons, dans notre faible langage, irréparables. La fête commémorative des morts, la maîtresse cérémonie du catholicisme, retrouvait chaque année cette pieuse fille à genoux devant le catafalque, abîmée dans les larmes et les prières, et comme s'entretenant, à travers ce drap noir, avec ses chers défunts. Dénuée de toute espèce de métaphysique (elle ne savait même pas qu'il existât une science de ce nom), elle ne pouvait se persuader qu'elle aimât encore, avec tant de force, une poussière insensible et des ossements arides; et sans faire travailler sa pauvre tête sur les choses invisibles, elle se tenait pour assez informée du futur par le trouble profond et les tendresses inextinguibles de son cœur. C'était la bonne chrétienne, savante par la foi qui subjugue et par le sentiment qui n'erre pas. Jamais femme, de celles qui ont le plus à faire œuvre de leurs dix doigts, n'a cru d'une créance plus entière qu'elle avait une âme immortelle, et créée pour se retrouver dans le sein paternel de Dieu avec tous ceux qu'elle avait aimés. Dogmatiser sur la religion avec ses enfants, elle n'y songeait seulement pas. Elle se contentait de leur transmettre la vie de l'esprit telle qu'elle l'avait reçue de ses père et mère, n'agitant rien, n'outrant rien, attachée à la lettre des livres saints, confiante dans les promesses, et rabattant beaucoup des menaces à cause de l'infinie miséricorde. Mais comme elle était sensée en tout et conséquente, elle n'entendait pas qu'on eût une âme pour la décharger de la liberté de faire le bien ou le mal et des suites de l'une ou de l'autre conduite en ce monde-ci et par delà. Aussi n'avait-elle pas de paroles trop nettes et trop fortes pour faire entrer dans ces têtes légères la crainte de Dieu, du témoin qui voit et qui n'est point vu, et que personne ne peut mettre de complicité dans ses mensonges ou ses petites vilenies. Il y a pour les âmes, mal nées ou mal instruites en religion, un Dieu fantôme, je l'appelle ainsi, qui ne les maintient que par la terreur et par une épée toujours flamboyante. C'est le *Deus ex machinâ* des pusillanimes, des hypocondriaques et de beaucoup d'hypocrites. Il épouvante, il ne touche pas; il resserre le cœur, il ne le gouverne point. On le conjure par des incantations et par des sorcelleries, comme les païens en usaient avec leurs Larves et leurs Lémures (*nocturnos Lemures*). Je ne dis pas combien de fois on le met en tiers dans toutes ses iniquités petites et grandes, dans ses dols ou ses rapines, et jusque dans ses sensualités les plus secrètes.

. . . Pulchra Laverna,
Da mihi fallere; da justo sanctoque videri!

Qu'elle connaissait peu ce tyran des âmes dur et fantasque! Elle

ne savait que le Dieu fait Homme, né pour souffrir et mort pour nous racheter, Celui par qui on fléchit le Père, l'exemplaire toujours subsistant de la bénignité, de la patience et du pardon, le maître des maîtres dans la bonne vie, la lumière qui perce le triple mur des consciences, le juge tout bon de ses créatures fragiles. Étant assurée que ses enfants avaient en eux les semences de la vie surnaturelle et une règle des mœurs, elle ne les tourmentait pas sur les pratiques. Elle tenait la main au nécessaire, autant par esprit d'exactitude que pour ne rien relâcher de l'autorité maternelle dans une affaire de cette importance. Mais on ne la vit jamais inquiète, tracassière, et, du matin au soir, jetant feu et flamme pour le « salut » de ses enfants. Elle laissait cela à de certaines casuistes de ménage, plus dirigeantes chez elles que ne le comportent les canons de l'Église, et qui usurpent sur le gouvernement de Dieu : cœurs étroits et vides de tendresse, esprits infirmes et atteints de démonolâtrie ! A force de craindre pour elles-mêmes et pour les autres les suggestions du malin, elles ne voient pas qu'elles s'abattent devant lui, et qu'elles établissent seigneur et maître de la maison ce monstre affreusement grossi par leurs scrupules et par la panique du péché. Joignez-y le profit net pour elles de la domination sur l'époux et sur les enfants, domination illusoire et tout extérieure ; car ceux-ci y échappent par l'hypocrisie, ou ils s'en soulagent par l'incrédulité.

Ici, dans cette maison, tout le monde, le mari, les enfants, la domestique avaient de la religion, parce que la maison n'en regorgeait pas. Les corps et les âmes s'y comportaient naturellement, n'étant ni gênés, ni opprimés. On s'y dilatait dans la joie simple de vivre en gens de bien, qui ont la même créance, qui prient le même Dieu et dans les mêmes termes, et qui ne savent pas de pire manière de l'offenser que de se faire de la peine les uns aux autres.

L'honneur, bâti sur le fondement de la foi, et plus fort que l'intérêt ou le plaisir, tel était le bien que cette excellente mère souhaitait le plus de transmettre à ses enfants. Et en effet ce fut à peu près tout le bien qu'ils eurent de son chef. Elle n'admettait pas qu'on fît le mal même par espièglerie et pour rire, comme parlent les enfants. Elle considérait que les peccadilles de cette espèce-là mettent au hasard pour toute la vie le sens moral d'un enfant. L'un de ses fils avait « chipé », c'est un vocable de collége, une friandise à l'un de ses camarades. Il fut dénoncé, convaincu et condamné au supplice ignominieux de rester à genoux deux heures durant, en pleine salle d'étude, devant tous ses camarades. Le châtiment était dur; il était, ceci est à noter, de l'ancien régime universitaire. Ce n'était rien moins que l'amende honorable en place publique ; il n'y manquait que la corde au cou. Le coupable en pensa mourir de honte. Mais

l'expiation des expiations, ce furent les reproches de sa mère, reproches pleins de ces larmes dans lesquelles se noie le cœur contrit d'un enfant bien élevé. Après cela l'honneur était entré en vous pour n'en sortir plus.

Dirai-je le respect qu'elle voulait que ses enfants eussent pour les personnes d'une condition petite ou mal aisée? Elle-même regardait comme si peu de chose la distance sociale qui la séparait d'eux. Elle ne leur était pas seulement parente en Adam ; elle confinait à leur état par des charges de famille accablantes et par le même fond surabondant de travail, d'économie et de sobriété ; sans parler de cent autres privations que les bonnes ménagères savent cacher au monde, et que Dieu seul voit et loue. Elle aussi était pauvre, je veux dire extrêmement gênée pour une bourgeoise. Cela la mettait comme de plain-pied avec les plus petites gens du pays. Elle allait à eux naturellement et sans fausse civilité; outre les bons offices de toute nature qu'elle savait leur rendre avec une vivacité du faire qui ne leur laissait pas le temps de se trouver humiliés ou trop obligés, ce qui revient au même. Il n'y avait rien de plus charmant, et qui sentît moins le patronage ou la charité contributive que sa manière de visiter les nécessiteux, de s'enquérir de ceci et de cela, des charges actuelles de la mère et de celles à prévoir, des santés des enfants, du caractère et des habitudes du mari ; jusque-là qu'elle ne se gênait pas pour morigéner celui-ci, quand elle le savait brutal, ivrogne ou paresseux. La mercuriale avait pour conclusion l'envoi de hardes pour les enfants ou d'un « pot-au-feu. » C'était aussi bien reçu que bien donné. Elle ne savait pas, l'âme simple, on ne le lui avait point enseigné! que faire l'aumône c'est attenter aux droits et à la dignité de l'homme en la personne des pauvres. Le pis, c'est qu'elle enseignait à ses enfants cette damnable doctrine, injurieuse au premier chef à la « collectivité » du genre humain. Que cela ne lui soit pas imputé à péché! Imaginer des abîmes entre les conditions humaines, et vouloir qu'on les comble par des ruines, c'est ne pas connaître du tout les mœurs démocratiques de la France depuis 89. Ces mœurs ne sont plus à faire ; il n'y a qu'à les laisser agir. Au temps dont je parle, la bourgeoisie, à savoir les classes aisées ou dans une demi-aisance, avaient consommé leur commerce d'intérêts et de sociabilité avec les classes ouvrières et les pauvres gens de tout pays. Il existe tant de couches de cette bourgeoisie, si maltraitée aujourd'hui par ceux qui la veulent supprimer, parce qu'ils n'ont pas su y tenir un rang estimable! Ces niveleurs ou liquidateurs, politiques radicaux, mais peu originaux, se refusent à voir que, depuis 89, où la bourgeoisie a été « tout », l'inclination et l'intérêt l'ont toujours portée à s'agréger le plus de monde possible

en France parmi ceux qui gagnent leur pain au jour le jour. Elle ne peut pas, comme on l'en accuse, mettre les petits dans sa dépendance; d'abord parce que ceux-ci ne veulent pas de cela, et parce qu'elle-même, nombreuse et disséminée comme elle l'est, ne saurait constituer ni une aristocratie ni une oligarchie. Elle demeure donc fidèle à ses instincts d'agrégation, si je peux m'exprimer ainsi, et de consanguinité, en allant à ceux de qui elle est sortie, et par qui elle se recrute chaque jour, et en procurant leur bien, soit par des entreprises grandes et populaires, soit par des œuvres vives de bonté et de charité. Les quelques MM. Jourdain qui, de temps en temps, émergent de ce milieu honnête et laborieux, n'empêchent pas les choses de se passer ainsi, et l'égalité civile de s'achever parmi nous.

Si quelqu'un eût fait observer à cette bonne visiteuse des pauvres, qu'elle faisait là une chose antihumanitaire et anticivique, elle n'eût rien compris du tout à cette manière d'entendre et de pratiquer l'amour de son prochain. Les anciennes mœurs de nos provinces nous en disent plus sur l'égalité réelle que toutes les utopies imitées du *Contrat social* avec aggravation de chimères effroyables. On vivait tellement près les uns des autres dans nos petites villes, et voisiner y était si bien passé en coutume, que les enfants du bourgeois et ceux du simple ouvrier, outre qu'ils fréquentaient les mêmes écoles primaires, ne s'apercevaient même pas dans leurs rapports journaliers qu'ils appartinssent à des familles plus ou moins aisées. La camaraderie était franche et quelque peu brutale entre les garçons, et toute unie entre les petites filles. Ceux qui faisaient les fiers étaient vertement rappelés à l'égalité. On ne les reprenait plus, après une ou deux bourrades, à regarder de haut le petit monde; et de ce mélange journalier des conditions, il restait une chose charmante entre les natifs du même pays, à savoir, une habitude de se dire toi, et de s'appeler de son petit nom, de laquelle on ne pouvait point se défaire. Les plus huppées de nos bourgeoises étaient à cent lieues de se fâcher de cela, et celles du bas de l'échelle sociale pas davantage pour ce qui les regardait. Notre mère de famille, respectée d'un chacun autant qu'elle y avait droit par sa position sociale et par la dignité de sa personne, échangeait de ces tutoiements avec des ouvrières qu'elle occupait chez elle, et qui avaient été ses camarades d'enfance. Je ne sais rien de plus civil et de plus cordialement démocratique entre de braves gens. Qu'est-ce qu'on veut donc de plus que cela? Ce ne pourrait être que le pêle-mêle d'une société ramenée à l'état de nature.

Je voudrais pouvoir raconter par le menu les journées de cette bonne ouvrière de la petite bourgeoisie du temps passé. On verrait qu'elles ne valent pas moins pour la peine et la besogne que les

journées de nos ouvrières des fabriques. Il n'y a pas de saintes ou d'héroïnes obscures que dans l'atelier. On les trouve un peu partout, quand on veut bien les chercher partout où elles sont. C'est avoir la vue gênée ou peu nette d'intérêt que de localiser, comme on le fait aujourd'hui, la vertu et l'esprit de sacrifice. Dans cette petite maison! elle est encore debout, où l'on vivait sur un pied strictement bourgeois, la pièce principale, la grande chambre d'en bas, servait tour à tour de salon, de réfectoire, de dortoir à deux lits, et, le cas échéant, d'infirmerie. Notre vigilante ménagère était la première levée et aux affaires de son département, dès cinq heures du matin, en hiver comme en été. La servante était toujours réveillée par elle, la servante ou « la fille » on disait les deux dans le pays. Elle ne lui laissait guère le temps de se frotter les yeux et de s'étirer ; elle vous la secouait d'importance, si, à la deuxième sommation, elle la retrouvait le nez sur l'oreiller et recommençant à ronfler. Le coq du bon la Fontaine n'était pas plus ponctuel et plus désagréable aux *deux servantes*. De là elle passait au dortoir des garçons, où il y avait une paire de ceux-ci dans chaque lit ; et pour leur ôter tout prétexte de se rencogner sur leur traversin (on a le somme dur à cet âge), elle rabattait du haut jusques en bas les couvertures, et livrait au frais du matin la chair nue des dormeurs : plaintes ni murmures ne servaient de rien. A six heures moins quelque chose, les quatre garçons, après avoir fait leur prière en commun, partaient pour le collége, habillés, lavés, toute leur personne nette, et munis de provisions de bouche, à savoir, d'un morceau de pain et d'une pomme ; surcroît délicieux à l'ordinaire du matin, et qui durait ce que dure la saison des pommes.

Tous ces remuements au logis commencés avec l'aurore, ou bien avant, selon les saisons, s'effectuaient avec une précision et une célérité militaires. C'eût été pour notre mère de famille une honte, qu'elle n'eût pas digérée, de penser que ses quatre garçons n'avaient pas été des premiers assistants à « l'*étude* » du matin. Aussi étaient-ils fort mal vus à cause de cela et mal menés par leurs camarades, les traînards, les réfractaires, et les batteurs de buissons qui venaient un à un s'asseoir sur leur banc de douleur. L'hiver, par de certains jours de brume épaisse ou de verglas, cette bonne et vaillante mère faisait elle-même la conduite à ses fils, une lanterne à la main, et elle ne les quittait qu'à la porte du collége. Elle était ainsi faite, s'inquiétant à l'extrême et y allant de toute sa personne, dès que l'idée l'avait saisie d'un danger possible pour ses enfants. Elle était, le reste du temps, aussi parfaitement rassurée par l'agile musculature de ces espiègles que l'étaient les mères de l'ancienne Lacédémone. Qui dira les coups, les horions, les chutes effroyables et les plaies

qu'ils lui ont laissé ignorer, et que la bonne nature a guéries toute seule ?

A partir de six heures du matin, et les garçons mis en lieu sûr, la maison, conduite par une telle ménagère, allait du train d'une fabrique en pleine production. C'étaient les gros et menus rangements du dedans. C'était l'ordre à remettre partout, de la propreté et du luisant, partout et à outrance ; faute de quoi les demeures les plus opulentes ont un air minable. Elle voulait que tout resplendît chez elle, même les chaises de paille et les chenets en fer. Médiocrité bien portée passe richesse trouée ; c'était une de ses maxines. L'affaire la plus urgente après cela c'était de procurer le vivre à tout son monde, et de n'en avoir point de reproche. Que de bouches dans le même nid, et quelles clameurs des appétits ! Elle allait elle-même à la boucherie ; pas de petite bourgeoise d'alors qui n'en fît autant. Elle avait l'œil aux pesées ; elle ne s'en laissait pas détourner par les belles paroles et le bagou du peseur. Étant au matin et la première à l'étal, elle faisait ses choix dans la petite viande ; petite en effet ! Le pays ne brillait pas par les pâturages. Il s'y débitait du pauvre bétail, beaucoup de ces vaches maigres, usées par le labour, de celles qui apparurent en songe à Pharaon, et, une fois par semaine, des veaux de quinze jours. Une longe de ce veau, laiteux et insipide, cuit à petit feu dans « la coquelle » ou four de campagne, était, chaque dimanche que Dieu fit, le régal du soir de la famille. On pense que le bouillon, fait avec de l'aussi petite vache, ne valait guère mieux.

A midi, filles et garçons, ceux-ci s'en revenant du collége avec des dents aiguisées par le grec et le latin, s'abattaient sur le menu du dîner, lequel était combiné de manière à les bourrer beaucoup et tôt. Ils opéraient avec une célérité effrayante ; c'était du temps pris sur le repas en vue de la récréation de l'après-dînée. Ils ne s'en portaient pas plus mal. Il est bon de dire, à la honte de cette mère peu docte, qu'ils ne savaient pas de quel côté était leur foie, et même s'ils avaient un foie. Ils s'en retournaient repus au collége, non sans avoir poussé leur course vers les champs et les prés suburbains. Ils revenaient à leurs livres, haletants, mais ponctuels, et pleins des ferments de la vie animale, si bonne dans le jeune âge, quand les travaux de l'esprit l'ont matée et réglée.

La grande salle du rez-de-chaussée, dans laquelle tous les mouvements de la maison se centralisaient, avait une large croisée donnant sur la rue. Un siége en bois peint, d'une belle largeur aussi et faisant saillie à l'intérieur, adhérait à la croisée. On entassait sur ce banc les nippes des enfants, nippes à ourler et à marquer, nippes à raccommoder et à ravauder. C'était l'atelier de couture : il ne chômait pas. Là s'établissait la mère, ayant pour aide sa fille aînée.

Celle-ci, n'étant point destinée à quelque prince ou bellâtre des Contes Bleus, apprenait de bonne heure à faire œuvre de ses dix doigs, et à se passer d'intendante lingère. Ni l'une, ni l'autre ne bougeaient de là jusqu'à la nuit tombante. Les visites par la ville en robes extravagantes, et ce qu'on enferme dans ces « cages » de méchancetés noires et de propos assassinants sur le compte du prochain, n'étaient pas alors beaucoup en honneur. On voisinait, on ne se rendait pas visite ; l'un est bien différent de l'autre. Nos deux ouvrières ne perdaient en visites ni leur temps, ni leur âme. Elles ourlaient, marquaient et ravaudaient sans trêve et comme à perpétuité. Tout au plus levaient-elles la tête de temps en temps pour regarder à travers la vitre le troisième ou le quatrième passant de la journée, qui longeait leur rue. Quel calme ! quel emploi de ses journées humble et solide ! C'est bien la vie cachée dans le travail, le devoir et la sagesse domestique ; vie cachée et nullement éteinte, comme on le voit, sans ennui non plus (il ne fraye pas avec le travail) sans mélancolie sotte et malsaine, sans chimères empoisonnantes.

Aujourd'hui combien trouverait-on de bourgeoises de province, parmi les plus réduites du côté de la condition, qui aient la cervelle exempte de ces langueurs ou de ces visions que la médecine, peu soucieuse des espèces métaphysiques, a rangées sous la rubrique, *maladies nerveuses ?* Et pourtant de toutes les constitutions morbides, c'est la moins compatible avec les milieux démocratiques.

Il nous reste dans la mémoire des images, disons plutôt des empreintes toutes vives des personnes que nous avons aimées étant enfants, et sous l'aile desquelles nous avons été rassemblés. Ceci ne regarde point ou regarde peu les fils uniques, ces demi-dieux qui peuvent mourir ! Nous savons des attitudes, des airs de nos parents, qui nous les restituent avec une réalité pleine et parlante à laquelle les maîtres de la peinture n'atteignent pas. Il faut bien que notre âme revoie dans son fond translucide autre chose qu'une poussière qui remplirait à peine le creux de notre main. Elle ne peut se représenter aussi substantiellement ce qu'elle a aimé et qui n'est plus, que si elle a la propriété d'imaginer quelque chose de semblable à elle, à savoir, une personne agissante et pensante. Quoi qu'il en soit de cette puissance incompréhensible du souvenir, on ne peut nier qu'elle ne soit de l'ordre spirituel au degré le plus excellent ; et il est certain que la mort n'a pas pour effet total et irréparable d'abolir le commerce d'idées et de tendresses que nous avions sur la terre avec les nôtres. Les païens évoquaient des mânes légers, de purs simulacres de vie. Nous nous entretenons, nous, avec des âmes vivantes et immortelles.

Cette mère, travaillant à l'aiguille, à ce coin de fenêtre (elle avait une si belle prestance et des yeux toujours près de se remplir de larmes), cette mère, que ses enfants n'ont pas eu le bonheur de voir vieillir, leur est encore présente, d'une présence actuelle ; et l'aîné de ces enfants a passé la soixantaine. Ils la voient, ils l'entendent, ils jouissent de ses embrassements ; et le moment approche où ils ne seront plus séparés d'elle.

Le repas du soir, qu'on appelait invariablement alors de son vrai nom, le souper, réunissait toute la famille au foyer de la grande salle. A cette heure seulement le père, ses affaires faites, appartenait tout entier à ses enfants. On dépêchait moins ce repas que celui de midi, quoiqu'il fût tout aussi frugal. On restait un peu plus ensemble. On avait tant de riens à se dire, les enfants surtout qui se soulageaient du silence de la classe par un babil effréné. Par contre le père, ayant sous la main ce petit peuple aux humeurs diverses et plein de défauts, ne manquait aucune occasion de reprendre, de chapitrer, de rabattre et de remuer jusque dans leurs entrailles les plus présomptueux ou les plus impertinents de la tablée. C'était un censeur grave et d'un sel socratique. Il entrait dans son propos un grain de la raillerie purgative du grand philosophe. Il procédait comme lui avec ses interlocuteurs. Il leur donnait d'autorité la parole. Il commandait même qu'on fît silence pour écouter l'ergoteur. Il le laissait dire tant qu'il avait d'haleine et s'embrouiller tout à son aise, après quoi il le remettait dans les voies de la logique et du sens commun, à la grande confusion de « monsieur le docteur, » comme il l'appelait, et non sans avoir ameuté contre lui tout l'auditoire, qui ne l'épargnait guère. Le pauvre enfant, dont l'amour-propre saignait, ne retenait pas toujours ses larmes ; et sa mère de l'attirer à elle, et de le consoler par ses baisers. Quelle éducation, procédant par les sentences, les aphorismes, les apologues et autres moralités d'aréopage, vaudra jamais le fait de ce bon père qui pousse un jeune sot dans le piége de sa sottise, et qui l'y laisse penaud et repentant ? Quelle édification pour des frères ! Combien cette morale, moqueuse et tendre, a tué de vices du cœur et de l'esprit, encore à l'état embryonnaire, chez les enfants de petite condition que des valets en livrée n'ont jamais vénérés et flagornés ! Avec ce père, qui ne faisait de la morale qu'au souper, pas une de ces bêtes venimeuses, envie, mensonge, orgueil ou vanité, ne dressait la tête qu'elle ne fût écrasée incontinent et sur place. Ces enfants ne se souviennent pas avoir reçu de leurs professeurs les plus diserts dans la morale séculière un enseignement plus original et plus efficace. Depuis ils ont toujours tâché de vivre sur ce fonds paternel.

Quand huit heures sonnaient à la pendule de la grande salle, les enfants s'agenouillaient par rang d'âge sur des chaises. L'aîné disait à haute voix et pour tous la prière du soir ; après quoi c'était à qui irait le plus vite à son lit. On ne rattrape pas ce sommeil du toit paternel, pas plus qu'on ne rattrape ses douze ans. Cette minorité des enfants élevés dans de la grosse toile et un peu à la grâce de Dieu, aimés tendrement, sans bassesse et sans lâchetés idolâtriques, ne devrait pas prendre fin en ce monde. On se composerait volontiers de tous ces petits bien-êtres une félicité terrestre éternelle. Les enfants, ces incapables, comme la loi les appelle, ne connaissent les délices de cette tutelle des parents que bien longtemps après qu'ils les ont perdues.

Un soir (c'était un 3 septembre) les enfants, réunis dans la grande salle pour l'heure du souper, attendaient leur père pour se mettre à table. Il était allé faire sa petite promenade, la deuxième de la journée, en compagnie de quelques voisins. C'était, avec un peu de jardinage, la distraction et l'hygiène par excellence des gens de loi de cette province. Aussi presque tous faisaient de vieux os, et passaient les quatre-vingts, sains de corps et d'esprit. Il faut dire qu'ils étaient du pays, qu'ils en étaient par les racines et par le tronc ; au lieu que notre avoué, émigré parisien, venu dans cette petite ville, n'avait gagné à cela que de refaire un peu sa pauvre constitution. Comme il avait beaucoup de feu dans l'esprit et une rare facilité de parole, il ne se ménageait pas à la plaidoirie. Le souffle ne lui manquait jamais à la barre ; cela faisait croire à plus de vitalité qu'il n'y en avait réellement chez cet homme d'un petit acabit. Lui-même il se sentait fléchir, quoiqu'il eût à peine cinquante ans. Il n'en laissait rien paraître, pour ne point affliger sa chère compagne. Il fallait qu'il travaillât ; et ses six enfants (il aimait à les compter par ses doigts, pour n'en pas oublier le total) lui criaient de tenir bon jusqu'au dernier soupir. Combien de fois, en hiver, ils l'ont vu revenir de l'audience n'en pouvant plus ! Il s'asseyait devant la cheminée de la grande salle, le dos tourné à l'âtre, et se ressuyant à la flambée. Il était triste, et il ne disait mot, faisant un effort bien vain pour retenir une toux sèche et sifflante, celle qui devait l'emporter. Sa pauvre femme, quel diagnostic de médecin y eût fait mieux ? perçait d'un regard profond et douloureux ce corps épuisé ; et, pendant qu'avec une tendre énergie elle le frictionnait pour y rappeler la chaleur, elle pressentait le plus terrible des malheurs, et dévorait ses larmes.

Or, ce 3 septembre 1822, elle le vit rentrer pâle, défait, ayant son mouchoir sur sa bouche. Il avait vomi le sang pendant sa prome-

nade ; un second flot, prêt à faire irruption, paraissait l'étouffer. Il fit signe qu'il voulait se mettre au lit. Il monta dans sa chambre à coucher, appuyé sur le bras de sa chère femme, à qui il dit à voix basse qu'il était un homme perdu. Celle-ci, qui l'avait souvent plaisanté sur ces petits maux que les valétudinaires tournent en cas mortels, ne songea pas cette fois à se moquer de lui. Elle s'établit à son chevet ; et elle n'en bougea que le jour où il fallut l'arracher aux restes inanimés de son mari. La mort est un fait simple et résolutif pour celui qu'elle frappe. En moins d'une seconde elle a réglé pour lui ce qui est du temporel et ce qui est de l'éternel. Mais elle accable les survivants d'embarras, d'affaires contentieuses, de pertes et de ruines de toutes sortes. Les maisons, petites et chargées d'enfants, s'effondrent du coup ; et quand il y a là des mineurs et une pauvre veuve qui ne sait que pleurer l'homme qui lui était tout, le désastre est immense. Ce sont des renversements de la condition et du bien sous lesquels une femme demeure atterrée, pour peu qu'elle en raisonne dans les intervalles lucides que lui laisse sa douleur. Elle se voit absolument dénuée et comme seule au monde. Sans lumière sur ses affaires, sans volonté propre, c'est un enfant à la merci des hommes de loi, des mandataires, des subrogés-tuteurs, de cent autres éplucheurs de succession, intrus inévitables auxquels la maison, ce lieu sacré, a l'air d'avoir appartenu de tout temps. La tête et le cœur manquent à ces désolées ; et la grandeur même des obligations que le veuvage leur impose à l'égard de leurs enfants est ce qui les précipite dans je ne sais quel dégoût insurmontable d'être et d'agir. Ainsi se comporte notre misérable chair, quand il a plu à Dieu de l'arracher vivante à ce qui faisait une même chose avec elle, et de mettre fin à des unions honnêtes et fortunées. Elle peut, cette chair, qui l'en blâmera? s'abandonner jusqu'à ne vouloir plus survivre, et reprendre la tâche entière des mains du chef de famille disparu. Il n'est que trop vrai : les infortunes immenses et inopinées produisent des abattements stupides chez les âmes les plus réduites et les plus prêtes à faire la volonté de Dieu. Mais gardons-nous de voir là une lâcheté morale, un devoir rejeté, un acte de désobéissance au souverain arbitre de la vie et de la mort. Nous nous payerions d'un stoïcisme chrétien qui ne nous est pas prescrit par le doux Évangile lui-même.

Cette malheureuse mère, au lendemain des obsèques de son mari, se retrouva dans la grande salle avec tous ses enfants. Un saisissement la prit qui ne la quitta plus. Elle avait les yeux secs et comme détournés vers une personne absente. Elle ne pleurait plus, elle suffoquait dans les sanglots. Ses deux filles (la cadette avait à peine

quatre ans) faisaient tous leurs efforts pour la tirer de cette affreuse torpeur. Elle les serrait contre sa poitrine avec des convulsions de tendresse. Elle ne voyait que trop qu'elles étaient les deux plus malheureuses de ces orphelins et les plus dignes de pitié. A vrai dire, on ne laisse pas des garçons dans l'embarras en ce monde. Mais « de ces deux infortunées » qu'adviendra-t-il, comme a dit le tragique grec ? Toutefois elle se remit fermement, on le crut du moins autour d'elle à ses occupations ordinaires. Étant tombée de la médiocrité dans la gêne, elle n'avait pas de bon temps à donner à sa douleur. Les affaires de la succession, des créances à recouvrer, des arrangements particuliers à prendre en vue d'avantager les filles, des colloques avec les hommes de loi ou avec des amis du défunt, personnes de bon conseil, tout cela eut l'air de l'occuper beaucoup d'octobre à décembre. Elle parut même y apporter assez de lumières ; l'amour maternel, qui est la grande capacité des femmes, lui rendant intelligibles bien des choses dont elle n'avait pas idée du vivant de son mari. Néanmoins chacun des actes de cette procédure mortuaire remettait le couteau dans ce cœur meurtri. Elle ne pouvait se persuader que sa personne fût effectivement substituée à celle du défunt, et que sa signature valût quelque chose. Elle signait où on lui disait de signer, passivement et comme n'étant pas sûre de bien faire. Le chef de famille n'était pas là pour approuver. Elle vivait ainsi misérable et languissante, allant de ce jour-ci jusqu'à cet autre, ni plus ni moins accablée, et vraiment ensevelie dans ses vêtements de deuil. Les passants l'aperçurent encore à travers la vitre, assise à ce même coin de fenêtre, et qui s'était remise à travailler aux hardes de ses orphelins. Mais elle ne levait plus les yeux pour regarder la rue. Elle n'attendait plus son cher mari pour le souper de sept heures. Vers la fin de novembre elle tomba malade. Une fièvre, de l'espèce dite pernicieuse, la mit au plus bas dès le troisième jour. La maison s'écroulait tout entière, en moins de deux mois, sur les têtes de ces pauvres enfants. La fille aînée, elle entrait dans sa seizième année, s'établit au chevet de la malade ; ce fut une sévère jeunesse que celle de cette fille ! Elle attachait sur cette mère, désespérée, hélas ! des regards faits pour la rappeler du seuil de la mort, si Dieu l'eût permis. Mais le mal n'admettait plus de médication. Depuis deux mois les poisons du chagrin avaient infecté ce sang encore bon. Il coulait si vif et si frais dans les veines de cette vaillante épouse, au temps de la communauté et des charges supportées à deux. Le délire laissa peu de répit à la malade. Elle eut un moment de lucidité qui dut être bien cruel pour elle, et qui fit éclater tout le monde en sanglots. Déjà saisie par le froid de la mort,

elle suppliait son médecin de la guérir « à cause, lui disait-elle, de ses pauvres enfants. » Elle succomba à sa douleur, comme la chose se lit sur la pierre qui couvre les ossements du mari et de la femme. C'étaient de bien braves gens. On disait cela d'eux dans le pays, de leur vivant. On le dit encore après cinquante ans.

Que ne nous remettons-nous à peindre (je le dis pour ceux qui ont ce don exquis) des mœurs vraies, fussent-elles du temps des Germains de Tacite ? Les braves gens de ces temps-là, pris dans leur air naturel, ne déplaisent pas aux sociétés qu'on a rassasiées de marionnettes, de poupées à ressort, d'adultères à grand renfort d'épices et « d'âcres voluptés, » comme s'expriment les romans.

Auguste Nisard.

LA PREMIÈRE ŒUVRE

DU CARDINAL DE BÉRULLE

M. de Bérulle et les Carmélites en France, par M. l'abbé Houssaye[1].

C'est une bonne fortune, rare en tout temps, mais en particulier dans le nôtre, que de tomber sur un livre comme celui que M. l'abbé Houssaye vient d'offrir aux amis des lettres chrétiennes, disons mieux : aux amis de toutes les grandes choses; car cette œuvre, qui répond si bien aux exigences du littérateur le plus délicat et de l'historien le plus exact, s'adresse en même temps aux sentiments les plus élevés qui puissent faire battre le cœur humain. Ce récit, où tout est sincère jusqu'au scrupule, se déploie devant nos yeux comme une histoire héroïque destinée à nous montrer, groupés autour du personnage principal, tous les genres de pureté, de dévouement, de sacrifice : depuis les vertus de chaque jour, pratiquées dans l'humble enceinte du foyer domestique, jusqu'aux plus nobles inspirations du patriotisme, jusqu'aux plus austères renoncements de la vie du cloître. On ne pouvait donner de M. de Bérulle une vie complète, et intelligible pour les lecteurs de ce temps, sans faire revivre à nos yeux ces premières années du dix-septième siècle, si actives, si fécondes en œuvres, et qui seules expliquent les splendeurs qui ont suivi. Cette époque est en effet la date d'une renaissance véritable en tout genre; et si les hommes ne se laissaient pas prendre plus volontiers à ce qui brille, même au détriment des vrais biens, qu'à ce qui profite aux solides progrès des nations, c'est à la première moitié du dix-septième siècle, et non au seizième, qu'il fau-

[1] Un vol. in-8, Paris, Plon.

drait, en France du moins, appliquer ce titre ambitieux d'époque de la renaissance. Voyez, en effet, quel ordre fécond succède, sous l'impulsion d'Henri IV, aux sanglantes agitations et aux révolutions stériles des guerres religieuses : finances, armées, politique intérieure et extérieure, tout est renouvelé, tout semble sortir du chaos et se replacer sur un solide fondement. Et quand un crime fait soudainement disparaître le premier des Bourbons, l'élan est si bien donné que les désordres qui suivent cette catastrophe, sous le faible règne de Marie de Médicis, n'empêchent pas le progrès des esprits et des âmes de continuer. M. Cousin ne dit pas assez, quand il écrit : « Le dix-septième siècle ne relève pas de Louis XIV, qui le couronne, mais de Richelieu, qui l'a inspiré[1]. » Richelieu aura plutôt à maintenir, à développer, qu'à créer. Il n'est pas encore au pouvoir, que déjà une bonne moitié de ceux qui doivent donner au règne de Louis XIV, non son éclat peut-être, mais la plus solide partie de sa grandeur, sont arrivés à l'âge d'hommes. C'est au lendemain même de la mort de Henri IV, en 1611, que le cardinal de Bérulle jetait les fondements de l'Oratoire, la première en date et une des plus influentes de ces congrégations ecclésiastiques qui, avec saint Vincent de Paul et M. Olier, devaient travailler si puissamment à la réforme du clergé, et par cela même à l'éclosion du grand siècle.

C'est à la fondation de l'Oratoire que se rattache principalement aujourd'hui l'illustration du nom de Pierre de Bérulle. Ce ne fut cependant pas, il s'en faut de beaucoup, l'unique emploi de son génie et le seul fruit de sa sainteté. M. Houssaye a pu écrire tout un volume rempli de son héros, sans qu'il soit encore question de l'Oratoire. L'introduction et l'établissement en France des carmélites de la réforme, alors récente, de sainte Thérèse, telle fut la première conquête de son zèle; tel est, avec l'histoire de sa naissance, de ses études et de ses premiers travaux, l'objet de ce volume, qui en fait attendre et désirer deux autres.

Qui croirait que le simple récit de la fondation de quelques monastères suffise, non-seulement pour inspirer le plus vif intérêt, mais encore pour donner l'idée la plus vraie, le tableau le mieux réussi du mouvement des esprits à la cour, à la ville, dans les riches hôtels des grands seigneurs et jusque dans la maison des simples bourgeois ; en un mot, la vraie physionomie de la société française au commencement de ce dix-septième siècle, encore tout frémissant des derniers bruits de la Ligue, où les réformés ont encore une si grande place et sont encore capables de tenir tête au roi de France? Rien pourtant n'est plus exact, et ce n'est pas un des côtés

[1] *Jeunesse de madame de Longueville*, p. 150.

les moins piquants du beau travail de M. Houssaye, qu'en paraissant ne poursuivre d'autre but que la glorification de son héros, il nous fasse voir en même temps ce qu'évidemment il ne cherchait pas quand il a commencé son livre, de quelle manière la Providence s'y prend pour relever une nation déchue et préparer un grand siècle.

M. Houssaye n'est pas le premier, il s'en faut, qui, de notre temps, se soit attaché à nous présenter une monographie, rigoureusement historique, de cette mémorable époque. On peut dire, au contraire, que beaucoup, et des plus illustres, l'ont précédé dans cette voie. Parmi les personnages qui ont figuré avec honneur dans le cortége du grand roi, il en reste peu qui n'aient eu leur chroniqueur particulier. Les curieux de la littérature se rappellent les récits si intéressants, si remplis de faits, de M. Walckenaër, sur la Fontaine et madame de Sévigné. Les économistes n'ont pas oublié les travaux instructifs de M. Pierre Clément sur Fouquet et Colbert. Les hommes d'État ont apprécié à sa valeur cette *Histoire de Louvois* qui a ouvert à M. Camille Rousset les portes de l'Académie française. Un autre académicien, qu'il est superflu de nommer ici, n'a rien laissé à dire sur madame de Maintenon. Mais, dans cette nomenclature incomplète, comment oublier M. Cousin, et sa robuste vieillesse employée presque tout entière à cultiver la société, que dis-je? à revendiquer comme son domaine l'intimité charmante de ces grandes dames du temps de la Fronde, dont il prétendait connaître mieux que pas un les habitudes, les relations, les aventures, et je dirai même, et surtout, le genre de dévotion ! C'est par madame de Longueville, en particulier, que M. Cousin en vint à faire la connaissance des carmélites, celles mêmes dont il sera question dans le récit de M. Houssaye, et c'est sur ce chapitre qu'il peut être intéressant de comparer le philosophe perspicace, le maître écrivain, avec le simple théologien à qui sa foi et sa science des choses sacrées ouvrent des horizons toujours fermés au regard du rationaliste, même le plus respectueux, même le plus épris de son sujet.

Disons-le sans détour et tout de suite, les preuves viendront plus bas : pour traiter un sujet chrétien comme il faut, c'est-à-dire jusqu'à le rendre vivant, l'exactitude matérielle, le sens historique le plus exquis ne suffisent pas : il faut être chrétien. Que sera-ce donc pour aborder ce côté du christianisme qui n'est pas ouvert à tous, qui sera toujours l'étonnement, pour ne pas dire le scandale, de la raison hnmaine, tant il porte le cachet manifeste, je dirai presque brutal, de ce que saint Paul appelle la folie de la croix? Avec M. de Bérulle tel qu'il est dans sa vie intime, avec ses carmélites, nous entrons dans un monde qui risque fort, comme dit l'auteur, « de

blesser les regards de nos contemporains[1]. » Mais il ne s'arrête point à ce scrupule, et avec raison ; il ne veut se permettre aucun adoucissement, aucune retouche, aucune suppression ; il ne veut rien ajouter, rien retrancher à la vérité. Non-seulement il ne veut, suivant le mot de Cicéron, « rien dire de faux, mais il ne veut rien taire de vrai. » Et c'est pour cela qu'en un sujet non-seulement tout chrétien, mais de plus tout mystique, il arrive à nous donner de M. de Bérulle et des carmélites une idée plus vraie, un portrait plus vivant qu'on ne saurait les trouver sous la plume si fine et si érudite des Cousin et des Sainte-Beuve.

II

Quel homme fut donc « ce grand Pierre de Bérulle, » pour emprunter à Bossuet une épithète qui, au matin même du grand siècle, et encore quarante ans après sa mort, ne trouvait pas de contradicteurs? Et d'où vient l'obscurcissement rapide de cette gloire, si pleinement acceptée alors, au point que Bossuet, qui pouvait s'appuyer sur l'autorité des saint François de Sales et des saint Vincent de Paul, de M. Olier, vit son témoignage répété par Fénelon et par tout ce que l'Église comptait alors de représentants éminents par la sainteté et par la science? M. l'abbé Houssaye en donne les raisons péremptoires dans une longue introduction remarquablement écrite, quoique peut-être d'un style où le travail se fait trop sentir, et ces raisons méritent d'être analysées, ne fût-ce que pour faire toucher du doigt à nos lecteurs combien ils se tromperaient s'ils étaient tentés de confondre notre sincère écrivain avec ces panégyristes qui ont si souvent, de nos jours, essayé, au détriment de la véritable histoire, des réhabilitations historiques de personnages oubliés.

La première cause de l'oubli où est tombé le cardinal de Bérulle, c'est, avant tout, le jansénisme, et le funeste crédit qu'il trouva, non pas dans l'Oratoire naissant, non pas même dans la génération qui suivit immédiatement la mort de son fondateur, mais surtout dans quelques Oratoriens célèbres à partir de la seconde moitié du dix-septième siècle. Chose singulière ! par un témoignage authentique, le mémoire secret de Fénelon, adressé par lui, en 1705, au pape, sur l'état du jansénisme en France, nous savons que *tous* les ordres religieux à cette date, sauf les Sulpiciens, et sans nul doute

[1] Page 59.

aussi les Jésuites, quoique Fénelon ne les nomme pas, étaient infectés de jansénisme. Ce n'est qu'après avoir énuméré les Dominicains, les Carmes déchaussés, les Augustiniens, les Génovéfains, les Bénédictins, les Prémontrés, qu'il arrive enfin aux Oratoriens[1]. Ne semble-t-il pas que la postérité aurait dû, comme le grand évêque, répartir le blâme sur tous, au lieu de le faire peser sur quelques-uns? Mais l'Oratoire, au moment où les disputes du jansénisme éclatèrent avec le plus de force, était dans toute sa gloire et dans tout l'éclat d'une popularité incontestée. Ce fut son malheur. Les jansénistes, habiles entre tous à se parer aux yeux du public de tout ce qui avait quelque brillant et pouvait donner du crédit à leur cause, ne manquèrent pas de rappeler que M. de Bérulle avait connu M. de Saint-Cyran; que ses ouvrages avaient été approuvés à Louvain, la patrie de l'*Augustinus;* qu'il avait plus d'une fois rendu service à l'abbaye de Port-Royal. En fallait-il davantage pour que les ennemis de l'Oratoire, aussi bien que ses amis jansénistes (quelle communauté n'avait alors les siens?) s'unissent pour faire à son fondateur une réputation imméritée? Les dates toutes seules, M. Houssaye le montre fort bien, protestent contre une calomnie séculaire dont M. de Maistre lui-même s'est fait l'écho. Bérulle, dit-on, a été en relation avec Saint-Cyran : oui; mais mort en 1629, Bérulle a pu, sans être suspect, entretenir avec le futur hérésiarque une amitié que Saint Vincent de Paul continuait encore en 1637. Bérulle a eu les faveurs de l'université de Louvain : sans doute; mais le fait date de 1622, et l'*Augustinus* n'y prit naissance qu'en 1639, dix ans après sa mort. Bérulle a rendu service à Port-Royal : oui encore; mais saint François de Sales, sainte Chantal, ont fait de même. Que dis-je? deux papes, l'un, Urbain VIII, deux ans avant la mort de Bérulle, l'autre, Innocent X, seize ans après, ont comblé de faveurs spirituelles cette même abbaye. La seule chronologie, sans parler d'autres raisons meilleures, disculpe donc suffisamment le fondateur de l'Oratoire. Mais n'importe, à partir d'une certaine date, dans la confuse et ardente mêlée qui divisa l'Église, et dans l'Église chaque congrégation, deux communautés, toutes deux très en vue, et connues d'ailleurs pour être rivales sur d'autres points, se détachent en relief sur tout le reste, et sont censées représenter d'une manière absolue les deux camps opposés. D'un côté les Jésuites, notoirement hostiles au jansénisme; de l'autre l'Oratoire. Cette manière sommaire de juger est plus courte et plus commode pour le public, incapable d'entrer dans des distinctions délicates, et ennemi des nuances. Et c'est ainsi qu'en dépit de la vérité historique, malgré les dates, M. de Bérulle

[1] *Memoriale sanctissimo D. N. clam legendum*, n. X.

s'est trouvé rétrospectivement enveloppé dans l'accusation qui, encore aujourd'hui aux yeux de plusieurs, pèse sur tout l'ancien Oratoire. Qui dira pour combien entre, dans la formation de ce qu'on appelle l'opinion publique, les jugements tout faits qui ont leur source d'abord dans un engouement passager, et ensuite dans la paresse d'esprit générale qui empêche la grande majorité des hommes de remonter aux sources et d'y chercher la vérité?

Le jansénisme, voilà donc la première cause de l'obscurité qui a promptement recouvert la gloire si éclatante de notre saint cardinal. M. Houssaye en fait connaître d'autres qui ont aussi leur importance. Les écrits de M. de Bérulle sont loin d'être vulgaires, et je n'en veux d'autre preuve que l'épithète d'« apôtre du Verbe incarné » donnée par Urbain VIII à leur pieux auteur. Il y règne partout une séve puissante, une doctrine sublime. Leur caractère particulier est la grandeur; mais outre que la forme est celle d'une époque où la langue définitive n'est pas encore fixée, le fond en est trop exclusivement mystique pour rester à la portée de la masse des lecteurs, même pieux. Le dogmatisme y domine; ils parlent à l'esprit plus qu'au cœur, et si les *Élévations* de M. de Bérulle ont eu cette rare fortune d'avoir vraisemblablement fourni à Bossuet le titre et peut-être même l'inspiration des *Élévations sur les Mystères*, ils ont dû aussi à ce dangereux voisinage un oubli trop facile à comprendre, et c'est ainsi que la gloire littéraire n'a pu réparer, au profit de M. de Bérulle, ce que le jansénisme lui a fait perdre. Pascal janséniste est resté dans toute sa jeunesse; Bérulle, exempt d'erreur, est oublié comme écrivain, et de l'écrivain cet oubli est passé jusqu'au saint fondateur.

Enfin la politique elle-même ne fut pas sans influence sur sa renommée; les négociations les plus importantes, les plus épineuses passèrent par ses mains pendant les dix dernières années de sa vie, et il s'en tira avec honneur. Mais il eut le malheur d'être en opposition de vues avec Richelieu : il n'en fallut pas davantage. Après l'avoir sourdement miné de son vivant, Richelieu, qui lui survécut, acheva de l'ensevelir dans ses Mémoires, et si l'irascible et tout-puissant serviteur de Louis XIII devait être à nos yeux le représentant de la vérité historique, il faudrait dire du cardinal de Bérulle qu'au tort de ne s'être montré ni habile, ni même honnête, il joignit le malheur, au moins aussi grand pour un diplomate, de s'être montré ridicule.

Ainsi « jansénisme, mysticisme, politique, tout s'est réuni pour effacer ou dénaturer ses traits, pour arracher la plume des mains découragées de ses historiens, pour faire planer sur ses actions et sur ses œuvres des incertitudes pénibles et des doutes outrageants. »

Ces incertitudes et ces doutes, M. Houssaye commence à les dissiper aujourd'hui avec une autorité et avec des preuves d'une telle clarté sur tous les points abordé par lui, que nous ne pouvons que lui souhaiter un pareil succès pour tout le reste. Tous ces nuages écartés, quelle est l'idée définitive que doit se faire l'historien, du fondateur de l'Oratoire?

Le premier volume de M. Houssaye suffit pour nous faire conclure avec certitude qu'il y a dans M. de Bérulle un homme d'une trempe vigoureuse et d'un grand caractère; un saint prévenu des plus grandes grâces de Dieu et capable de figurer sans trop de désavantage dans la compagnie de ses illustres contemporains et amis saint François de Sales, saint Vincent de Paul, la bienheureuse Acarie, et enfin, dût l'ombre de Richelieu en tressaillir, un négociateur assez habile pour tenir un rang honorable dans la diplomatie française.

Comme homme, M. de Bérulle appartient évidemment à cette forte race qui, trempée par les rudes épreuves des guerres de religion et de la Ligue, habituée dès le berceau aux grands revers, aux catastrophes et aux retours soudains de la fortune, inaugura si brillamment le dix-septième siècle avec Henri IV et Richelieu. Petit-fils du président Séguier, fils d'un conseiller au Parlement de Paris, qui, le premier de sa race et par suite d'une aventure tragique, avait quitté l'épée pour la robe, le jeune Bérulle avait trouvé en naissant, dans sa famille secouée par tous les orages, l'exemple de tous les dévouements à Dieu, à l'Église, à la patrie. Il n'avait que sept ans quand il perdit son père, et déjà doué d'une virilité aussi précoce que sa piété, il était capable de répondre à ceux qui venaient lui annoncer sa mort ces simples paroles : « Dieu le voulait, il faut le vouloir. » On sent déjà dans cet enfant l'homme énergique qui, après la défaite définitive de la Ligue, saura se compromettre pour ses maîtres, les Jésuites, persécutés et bannis; qui ira se préparer à l'ordination chez les Capucins au moment même où, pour cause d'ultramontanisme, ils sont cités à la barre du Parlement; qui saura enfin ramener en France, malgré vents et marées, les premières Carmélites d'Espagne, et qui méritera de la bouche d'une des compagnes de sainte Thérèse cet éloge qui, dans sa brièveté piquante, a un si grand sens : « Ce petit don Pèdre a plus de force et de vigueur qu'eux tous; notre sainte mère l'aurait bien aimé[1]. »

Voilà sur quelle nature vigoureuse devaient s'enraciner les dons les plus privilégiés de la grâce. Bérulle n'a pas encore douze ans et déjà, tout en faisant ses études avec un rare succès au collége de Boncourt, il se livre au recueillement, à la pénitence, à l'oraison; le

[1] Page 330.

jour, il travaille souvent à genoux sur des pierres amassées à dessein ; la nuit, il se relève pour prier. Une sainteté si précoce ne pouvait pas manquer d'éclater, malgré son humilité profonde. Aussi, c'est à l'âge d'environ douze ans, et par l'ordre de ses maîtres, qu'il commence déjà ses fonctions de directeur des âmes qu'il remplira plus tard avec une si éminente perfection. Non-seulement on écoute et on reçoit ses avis, mais on lui demande et il donne des conseils de direction écrits qui subsistent encore, comme un témoignage éclatant de ce que peut la grâce dans un enfant dont Dieu a été le seul maître[1]. Ce qu'il a été dès l'enfance, il le sera toute sa vie. Nommé malgré lui aumônier à la cour de Henri IV, il n'y paraît presque jamais et oppose un refus persévérant au vainqueur d'Ivry qui veut faire de lui tantôt un évêque et tantôt le précepteur de son fils : « J'ai fait ce que j'ai pu pour le tenter, disait le roi au duc de Bellegarde, je n'y ai pas réussi; mais je pense qu'il est l'unique qui résiste à de pareilles épreuves. » Son esprit est à la hauteur de son caractère. Le meilleur des juges en fait de sainteté, saint François de Sales, qui l'a connu et pratiqué longuement, dira comme pour réfuter d'avance ceux qui, plus tard, voudront faire de lui un visionnaire : « C'est un des esprits les plus clairs et les plus nets que j'aie jamais rencontrés ; » et, poussant plus loin l'éloge : « C'est un homme, ajoutera-t-il, à qui Dieu a beaucoup donné et qu'il est impossible d'approcher sans beaucoup profiter. Il est tout tel que je saurais désirer être moi-même ; je n'ai guère vu d'esprit qui me revienne comme celui-là, ains je n'en ai pas vu ni rencontré[2]. » Cette estime si rare que M. de Bérulle, déjà mûr, obtiendra du saint évêque de Genève, il est encore étudiant en théologie au collége de Clermont et déjà il la trouve, à un degré exceptionnel, chez les Jésuites, ses maîtres. Lorsqu'à la suite de l'attentat de Châtel, ils sont contraints à l'exil, c'est à ce jeune homme qu'ils confient leurs plus chers intérêts. Non-seulement ils lui laissent le soin de leurs affaires temporelles ; mais, ce qui montre bien mieux le cas qu'on faisait de sa vertu aussi bien que de son jugement, le père provincial le charge de leur procurer des sujets et lui laisse en partant les pouvoirs d'examiner et d'admettre ceux qui désireraient entrer dans leur société[3].

Cet homme d'un caractère si bien trempé, ce saint si précoce est enfin, je l'ai dit, une tête capable des plus grandes affaires. Tout habitué qu'il soit à s'abîmer dans la contemplation du Verbe divin et persuadé que rien de bien ne peut venir de l'homme, mais seulement

[1] Pages 94 et .
[2] Page 249.
[3] Page 121.

de Dieu, il sait la large part que la Providence laisse aux causes secondes dans le gouvernement d'ici-bas, et s'il a une négociation à conduire, aucune précaution, aucune fatigue ne lui coûtera. Il sait très-bien les choses qu'il faut taire et celles qu'il faut dire; il compte médiocrement sur la vertu des hommes ; il sait prévoir les obstacles qui résultent des préventions des uns, des engouements des autres, et surtout il montre, par son exemple, que la première qualité des négociateurs est une ténacité à toute épreuve. Rien d'intéressant et de curieux, dans le livre de M. Houssaye, comme le récit de la longue négociation à la suite de laquelle M. de Bérulle parvint enfin à ramener d'Espagne les six compagnes de sainte Thérèse qui devaient fonder le Carmel en France. Jusqu'ici on savait bien que c'est à lui qu'il fallait rapporter, en grande partie, l'honneur de cette grande œuvre; mais il faut lire le livre de M. Houssaye pour se faire une idée juste et des difficultés de l'entreprise et des qualités singulières qu'elle exigea de la part du jeune ambassadeur. Je lui donne à dessein ce nom; car quoique les lettres de la cour dont il était porteur ne lui donnassent pas cette qualité, il dut cependant faire agir autant de ressorts, craindre autant de piéges, déjouer autant de manœuvres hostiles que lorsque, plus tard, il en reçut le titre pour des affaires qui, plus graves aux yeux des hommes, couronnées d'un succès plus éclatant, n'auront cependant ni devant Dieu la même importance, ni dans l'histoire des résultats aussi durables et aussi bienfaisants.

III

L'introduction des Carmélites en France, c'est là l'objet principal du livre de M. Houssaye, et ce fut la première grande œuvre du cardinal de Bérulle.

Ici nous entrons en plein, avec l'auteur, dans une histoire dont l'intérêt est tout mystique, dont le surnaturel fait le fond. Nous ne ferons pas aux lecteurs du *Correspondant* l'injure de croire que ce soit là pour eux un épouvantail et qu'ils appartiennent, si peu que ce soit, à cette classe d'hommes à qui le simple mot de surnaturel ferait tomber le livre des mains. Il faut avouer cependant que, par le temps qui court, c'est un mérite pour l'auteur, et il faut le dire hautement, d'avoir présenté le Carmel tel qu'il est, avec ses austérités, sa foi admirable, ses rudes victoires sur la nature et les grâces de choix qui en sont la récompense. Ceux qui, à la suite de M. Renan,

seraient disposés à faire de sainte Thérèse une hallucinée, ceux qui pensent que le témoignage des yeux et des oreilles, recevable partout ailleurs, doit être méprisé toutes les fois qu'il s'applique à d'autres faits que ceux que notre esprit mesure, ceux-là n'ont rien à voir avec le Carmel français, non plus qu'avec celui d'Avila. Ils ne peuvent comprendre ni M. de Bérulle, ni la grande madame Acarie, ni la mère Madeleine de Saint-Joseph, ni tant d'autres femmes héroïques dont ces pages nous offrent le portrait et la touchante histoire.

Disons cependant que de tels lecteurs, pour peu qu'ils raisonnent, doivent être moins choqués des récits candides et sincères de notre historien que des pages les plus brillantes consacrées par M. Cousin à célébrer ces mêmes religieuses. Quel lecteur sérieux n'a souri, en voyant dans le meilleur temps de sa vie, M. Cousin se poser en défenseur du christianisme, proclamer bien haut son indignation sincère contre ceux qui se permettent de le traiter de « superstition surannée », et, dans les mêmes pages, fournir lui-même des armes aux partisans « de ce matérialisme et de cet athéisme, de nouveau répandus dans le monde par les derniers et extravagants systèmes de la métaphysique allemande[1] ? »

N'est-ce pas en effet de la célèbre mère Madeleine de Saint-Joseph, la plus illustre fille, l'amie et le conseil préféré du cardinal de Bérulle, qu'il écrit, croyant faire son éloge : « Elle avait un de ces grands cœurs qui font les héros en tout genre et *qui sont la première source des miracles*. Elle en fit donc comme sainte Thérèse ; comme elle, elle eut ses extases, ses visions. C'est *le cœur qui échauffait en elle l'imagination* et c'est là en effet le foyer sacré de toutes les grandes choses... Quelle philosophie, ajoute l'écrivain, comme pour excuser cette irrévérente explication, que celle qui viendrait proposer ici ses misérables objections ! Prenez-y garde : *elles tourneraient contre Socrate et son démon*, aussi bien que contre le bon ange de la mère Madeleine de Saint-Joseph. Ce bon ange-là était au moins la vision intérieure, la voix secrète et vraiment merveilleuse d'une grande âme transfigurée. » Et comme si cette apologie singulière ne suffisait pas, M. Cousin renvoie en note à ses traités de philosophie où il a, dit-il, établi solidement que le procédé naturel, que l'intuition est, entre autres choses, « *la voix qui parle aux prophètes et aux poëtes*, le principe de toute inspiration, de l'enthousiasme et de cette foi inébranlable et sûre d'elle-même qui étonne le raisonnement[2]. »

Quelle logique, dirons-nous à notre tour, que celle qui croit dé-

[1] Cousin, *Madame de Sablé*, avant-propos, p. x et xi.
[2] *La Jeunesse de madame de Longueville*, p. 91.

fendre le christianisme contre la fausse métaphysique allemande, en battant en brèche, par les mêmes procédés qu'elle, le surnaturel, sans lequel il n'y a pas de christianisme, ni de religion quelconque en dehors de cette partie de la philosophie qu'on appelle improprement la religion naturelle? Si l'intuition, ce procédé universel, est la source des miracles, en quoi le miracle est-il divin, et pourquoi traiter avec tant de hauteur ceux qui disent avec M. Renan « que le miracle n'est que l'inexpliqué? »

Avec M. Houssaye on n'est point exposé à ces fâcheuses surprises, et l'esprit du lecteur, au contact de ces âmes sublimes vouées à la perfection chrétienne, et ivres de la folie de la croix, peut les admirer tout à son aise, non point comme des curiosités psychologiques, mais comme des preuves vivantes de la divinité de l'Évangile. Quelle admirable galerie de portraits que celle où l'écrivain nous introduit à sa suite! Voici d'abord madame Acarie, aujourd'hui la bienheureuse Marie de l'Incarnation, alors la belle Acarie. Cette femme admirable, mère de six enfants, éprouvée dans ses affections les plus chères, longtemps privée de son mari, que son dévouement éclatant à la cause de la Ligue a fait exiler, saisie de tous ses biens, aux prises avec des procès qui menacent d'engloutir toute sa fortune, sans cesser d'être le modèle des femmes et des mères, deviendra, de concert avec M. de Bérulle, dont elle est la parente, l'amie et la conseillère, la vraie fondatrice du Carmel en France. C'est elle qui la première en a reçu l'inspiration de sainte Thérèse elle-même. Elle se prépare lentement et longuement à cette grande œuvre en attendant les moments de Dieu. Quel exemple que sa vie de chaque jour! « Levée de grand matin, après de courtes heures accordées au sommeil, elle se rendait à Sainte-Geneviève, s'y confessait et communiait. De retour au logis, elle prenait à la hâte un repas dont la frugalité surprenait la tempérance sévère de M. de Bérulle... Une mortification étonnante chez une femme d'une complexion délicate et exercée par de continuelles souffrances, un attrait pour la pauvreté que semblaient combattre sa générosité pour les pauvres et son soin constant à garder le rang où la Providence l'avait placée; une humilité qui, de son cœur rayonnant en tous ses actes la prosternait chaque soir aux pieds de sa pieuse servante, Andrée Levoix, et lui arrachait alors l'aveu de ses fautes; une prudence qui l'avait portée à conjurer le Seigneur de ménager de telle sorte ses grâces extraordinaires qu'elles ne nuisissent en rien à l'accomplissement de tous ses devoirs d'épouse et de mère; un courage qu'aucune épreuve, aucun accident ne surpassait ni ne pouvait abattre; un caractère qui, victorieux de l'orgueil, avait laissé en elle un sentiment de l'honneur si délicat et si fier que, plutôt que de consentir à une bassesse,

elle aurait préféré voir M. Acarie pour jamais exilé : et toutes ces vertus venant de Dieu et retournant à lui avant qu'elle se fût permis aucun regard sur elle-même... tel était l'objet de l'admiration reconnaissante de M. de Bérulle[1]. »

C'est cette femme forte qui préside, avec M. de Bérulle, au recrutement des premières Carmélites et il ne faut pas s'étonner de l'excellence des choix faits par elle et par ses conseils. Elle-même n'entrera au Carmel que la dernière, quand plusieurs couvents seront déjà remplis. Elle y retrouvera, pour prendre rang après elle, sa servante Andrée Levoix, qu'elle a déjà formée à la sainteté, et qui s'appelait en religion Andrée de Tous-les-Saints ; mademoiselle d'Hannivel qui sera connue sous le nom de Marie de la Trinité, madame Jourdain, une veuve de Paris, d'un esprit enjoué et charmant et d'une piété supérieure à son esprit, et qui sera désormais Louise de Jésus. A ces trois premières novices ne devait pas tarder à se joindre la marquise de Bréauté, dont M. Cousin a célébré la vertu et la beauté, et qui, oublieuse de tous ses succès à la cour, comme de toutes les douceurs d'une vie de famille où elle se faisait adorer, dès le jour de son entrée au couvent, devint un type de perfection religieuse. Rien de touchant comme le récit de son entrée au monastère : « Le jour arrivé, madame de Bréauté qui avait déjà le consentement de ses parents se jette aux genoux de son père, lui demandant sa bénédiction. A la vue de sa tendre et charmante fille, prête à lui échapper pour toujours, M. de Sancy, déjà brisé par sa douleur, ne put la contenir. Vainement le vieux soldat mettait son chapeau devant ses yeux pour dissimuler ses larmes, on les voyait couler ; ses genoux fléchissaient ; il essayait de parler et ses lèvres refusaient d'articuler un seul mot. Il fallut que madame de Bréauté abrégeât cette scène et que, soutenue par Dieu, elle s'élançât vers la porte qui s'ouvrait. Prosternée, elle couvrit de ses baisers et de ses larmes le crucifix que lui présentait une des sœurs, puis se relevant elle se dirigea, par l'intérieur du monastère, vers le chœur où elle fut revêtue du saint habit. A ce moment la pensée qu'elle ne porterait plus à l'avenir d'autres livrées que celles du fils de Dieu et de sa sainte mère, et que sa nouvelle condition la rendait leur esclave, la fit entrer dans un transport inexprimable qui domina tout autre sentiment, juste récompense du sacrifice qu'elle venait de consommer[2]. »

Mais la plus grande des religieuses de cette génération héroïque sera mademoiselle de Fontaines, en religion la mère Madeleine de

[1] Pages 126-128.
[2] Page 370.

Saint-Joseph. C'est en elle que M. de Bérulle ou plutôt l'Esprit saint, avait empreint, avec plus de force qu'en aucune autre, le genre spécial de la piété du saint directeur. Il l'avait habituée à aller chercher toujours à la source même, c'est-à-dire dans la méditation perpétuelle du Verbe incarné, contemplé dans ses états divers, les vertus les plus hautes comme aussi les plus humbles dont elle offrait à ses novices le spectacle vivant. « Ne connaissant point d'autre voie pour aller à Dieu que le Sauveur du monde, ne sachant pas de plus grand saint que celui qui est le plus uni à Jésus-Christ, elle étudiait sans cesse ses paroles, contemplait sans relâche ses actions, demandant aux plus humbles comme aux plus sublimes l'enseignement et la grâce qu'elle était certaine d'y trouver, adorant jusqu'aux plus petites particularités de sa vie, s'il y a, disait-elle, quelque chose de petit en celui qui est la grandeur même... Là où une piété superficielle n'aurait fait que passer, elle découvrait d'insondables profondeurs et s'y plongeait tout entière ; car remontant des effets aux principes, c'était toujours à une personne divine qu'elle offrait ses adorations[1]. »

Si, redescendant de ces hauteurs, nous essayons de nous rendre compte de ce que la nature humaine, si profondément envahie, transformée par l'union divine, pouvait offrir encore de consolations légitimes à ces âmes sacrifiées, il faut lire les descriptions de la vie qu'elles mènent : vie toute de charité, de cordialité, où la joie d'être ensemble, au service du même Dieu, fait mépriser tous les plaisirs du monde, dont le souvenir a disparu. Même après les incomparables pages consacrées par Montalembert à peindre le bonheur dans le cloître[2], on lira avec plaisir dans M. Houssaye les passages où il nous décrit tantôt l'emploi des heures au couvent, tantôt les liens plus étroits qui unissent entre eux quelques-uns de ces cœurs d'élite. « Touchant spectacle que celui d'une telle amitié dans le cloître...

... Comme elle était éloignée du secret égoïsme qui, trop souvent, usurpe un si beau nom ! Comme la jouissance d'admirer, en le laissant voir, les qualités d'une personne aimée le cédait toujours au mâle bonheur de la servir ! Chez Anne et Marguerite du Saint-Sacrement, l'amitié, bien loin de mettre un bandeau sur les yeux, déchirait celui qu'y avait placé la charité. Les défauts qu'elles n'auraient jamais consenti à regarder chez une compagne, elles les cherchaient dans une amie, pour les signaler, les combattre et les vaincre. Mais aussi leur bouche, que devant toutes leurs sœurs l'humilité fermait, était ouverte par une intimité si pure... Ainsi leurs

[1] Page 460.
[2] *Les Moines d'Occident*, ch. v.

âmes s'épanchaient l'une dans l'autre ; ainsi, en de célestes confidences, s'enflammaient leurs cœurs, s'excitaient leurs désirs, et, se tenant par la main et s'animant de la voix et du regard, elles couraient ensemble à Jésus-Christ, sûres que leur amitié serait éternelle comme leur amour[1]. »

IV

« J'ai cherché deux choses dans cette histoire, nous dit quelque part M. Houssaye : la vérité et la vie. » La vérité, tout son livre atteste aux regards les plus difficiles avec quelle passion, quel scrupule, et par une juste récompense, avec quel succès il l'a cherchée. Mais ce qui nous paraît plus rare, et nous frappe davantage dans son récit, c'est le caractère vivant, non pas seulement de l'homme, mais de l'époque qu'il présente à nos yeux. C'est bien là le dix-septième siècle naissant : encore toute meurtrie des fureurs de la Ligue, la génération contemporaine de M. de Bérulle apprécie à sa juste valeur les bienfaits de la paix qui suit la victoire d'Henri IV ; mais cette race énergique et sensée, les protestants aussi bien que les catholiques, ne saurait comprendre une paix oublieuse des grands intérêts religieux qui ont causé ces grandes luttes. Les protestants ont mis bas les armes ; mais ils usent largement de la liberté que leur laisse l'édit de Nantes pour pratiquer leur religion. Un grand nombre, il est vrai, imitèrent Henri IV ; mais ils ne le firent que vaincus par l'habileté de controversistes consommés dans des luttes tantôt privées, tantôt publiques et retentissantes où M. de Bérulle est passé maître, et remplace souvent avec avantage le grand cardinal Duperron. Les catholiques prennent d'ailleurs le vrai moyen pour triompher : le clergé batailleur du temps de la Ligue se transforme, et oublie les invectives d'autrefois pour reprendre ses armes naturelles, la prière, l'étude et la charité. Une fermentation universelle agite les âmes ; on songe sérieusement à la réforme des ordres religieux. Des hommes et des femmes d'élite, dans tous les rangs de la société, donnent le branle en donnant d'abord l'exemple. Rien d'intéressant, rien de vraiment vivant, dans tout le volume, comme le tableau de l'hôtel Acarie[2], où se trament chaque jour, entre la sainte mère de famille et ses nombreux visiteurs, les pieux complots qui doivent tant contribuer à la formation du grand siècle. Dans cette

[1] Page 429.
[2] Chap. VIII.

maison, où rien ne sent la contrainte, tout est cependant réglé comme dans un couvent : c'est une vraie pépinière de vocations religieuses de toutes les sortes. Ce sont d'abord les trois filles de M. Acarie, toutes trois avec des grâces diverses, appelées à n'avoir d'autre époux que Jésus-Christ. A côté d'elles bon nombre de domestiques, hommes et femmes, dont la vie se passe également entre la prière et le travail, et dont plusieurs finiront aussi par le cloître. Pieux laïques, religieux, prêtres, ont accès dans cette maison dont le zèle des bonnes œuvres ouvre toujours la porte. Un collègue de M. Acarie à la cour des comptes, M. Sublet de la Guichonnière ; un avocat au grand conseil, M. Gautier; un maître des requêtes, M. de Marillac, s'y rencontrent avec le P. Honoré de Champigny, capucin célèbre par ses vertus et, ajoute-t-on, par ses miracles; avec les docteurs Gallemant Du Val et Asseline; avec Philippe Cospéan, futur évêque. Des femmes déjà renommées par leurs bonnes œuvres, la marquise de Maignelay, qui sera l'amie de saint Vincent de Paul, après l'avoir été du cardinal de Bérulle; M. de Sainte-Beuve, puis sa belle veuve, par les mains de qui Henri IV aimait à répandre ses aumônes; la marquise de Bréauté, pour qui l'hôtel Acarie devait être le vestibule du Carmel : voilà, entre mille autres, les habitués de madame Acarie. Dans ce salon, plein d'animation, mais si peu semblable à ceux du monde, point de question de charité qui ne soit traitée à son heure et résolue de la façon la plus pratique et la plus heureuse. Mais c'est surtout de la réforme des ordres religieux et du clergé que s'occupent ces grandes âmes. Là se décidaient les démarches qui devaient procurer à de nombreuses abbayes la grâce inestimable de rentrer dans la règle. Là se prenaient les mesures qui devaient aboutir à l'introduction des Ursulines à Paris, pour l'éducation des pauvres filles du peuple. Que de démarches dans la ville, que de sollicitations à la cour, résolues dans ce cénacle, pour obtenir la délivrance des capucins anglais prisonniers à Londres et le rappel des Jésuites ! Quand saint François de Sales arrive à Paris du fond de la Savoie, chargé par son souverain d'une mission diplomatique à la cour[1], M. de Bérulle, son ami dès le premier jour, l'introduit à l'hôtel Acarie, et c'est là, en présence de madame Acarie, que ces deux grands amis de l'Église s'entretiennent des moyens de hâter la réforme du clergé. François presse M. de Bérulle de fonder une société de prêtres sur le modèle de l'Oratoire de saint Philippe de Néri : tous deux sont d'accords sur l'œuvre à faire; « mais, dit M. de Bérulle, il n'est pas temps encore, il faut d'abord travailler pour le retour de la Compagnie de Jésus[2]. » En attendant,

[1] Janvier 1602.
[2] Page 250.

c'est l'établissement des Carmélites qui sera le grand objet de ses efforts unis à ceux de M. Acarie et de MM. Gallemant, Du Val et de Brétigny.

Voilà la vie chrétienne du dix-septième siècle naissant, dans un de ses plus actifs et de ses plus purs foyers. Mais il ne faut pas croire que ces grandes œuvres peuvent aboutir sans contradiction, sans lutte et sans efforts; autrement ce ne serait pas la vie véritable, et M. Houssaye, qui ne tient qu'à celle-là, s'est bien gardé de nous dissimuler les côtés moins riants du tableau. Prendrons-nous pour une contradiction véritable celle que madame Acarie rencontra dans son intérieur, sur les lèvres de son excellent mari? Ce fervent chrétien, qui, sous la Ligue, a souffert pour sa foi, n'en a pas moins un caractère parfois difficile : « On assure que ma femme sera sainte un jour, disait-il gaiement; mais j'y aurai bien contribué, et il sera parlé de moi dans le procès de sa canonisation pour l'exercice que j'aurai donné à sa patience [1]. » Ce qui est plus sérieux, ce sont les objections que rencontrait dans l'opinion publique la multiplication des couvents. On croit communément qu'il faut arriver au dix-huitième siècle et au nôtre pour trouver dans l'économie politique, ou ce qui se donne sous ce nom, des arguments contre la fondation d'une congrégation religieuse. C'est cependant d'un manuscrit contemporain de la fondation des Carmélites que l'auteur a extrait les réflexions suivantes :

« A quoi bon, disait-on, établir un nouvel ordre? N'y en a-t-il pas assez? Tant de maisons religieuses nuisent au commerce, empêchent le développement des villes dont elles occupent sans fruit le terrain, et par les larges espaces dont elles s'emparent causent une gêne considérable aux habitants. Nuisible aux villes, la multiplication des couvents ne l'est pas moins à l'État, car le bien qui entre dans les couvents est comme perdu pour la république et la société, puisque tant de jeunes filles qui y entrent honoreraient Dieu tout autant et seraient plus utiles au public en devenant de bonnes mères de famille [2]. »

On voit donc qu'au dix-septième siècle les objections d'aujourd'hui étaient déjà connues, et déjà il fallait une certaine fermeté d'âme pour obtenir qu'elles ne prévalussent pas auprès des puissants du siècle de qui dépendait alors, presque exclusivement, toute fondation nouvelle. L'historien a rencontré aussi sur son chemin et, chose singulière, dans la famille même de M. de Bérulle, dont faisait partie M. Acarie, un personnage assez étrange dont la renommée n'est

[1] Page 227.
[2] Page 255.

point éteinte, et qui représente non sans originalité un des côtés de l'opposition aux réformes dont M. de Bérulle était un si ardent promoteur : je veux parler de Pierre de l'Estoile, l'auteur de ce « Journal » qui figure avec honneur dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France. Pierre de l'Estoile est avant tout un curieux, à l'esprit vif, caustique, s'occupant de tout, critiquant tout, sans jamais rien étudier, et appliquant aux affaires de l'Église la même profondeur de jugement, ni plus ni moins, qu'aux objets d'antiquités, d'art, aux questions de littérature, d'histoire contemporaine qu'il effleure et qu'il entasse pêle-mêle dans son journal et dans ses discours. Un tel homme est d'emblée l'ennemi de toute réforme sérieuse dans l'ordre de la piété, et par cela même l'ami de tous les novateurs. Il ne fera donc nulle difficulté de classer son cousin M. de Bérulle, qu'il déclare cependant un homme « docte, doux, vif et subtil en disputes et fort persuasif, parmi les superstitieux et les ignorants qui tiennent pour suspects et mal sentants de la foi tous ceux qui n'adhèrent aux abus de l'Église romaine. » Il croit mettre le comble à la force de cet arrêt en concluant que « sa théologie est proprement de nos Jésuites d'aujourd'hui. » Ne croirait-on pas que l'Estoile est de nos journalistes d'aujourd'hui, et qu'il appartient à la rédaction du *Siècle*, voire même du *Journal des Débats*[1]?

Si l'opposition ne manque pas et forme un des côtés vivants de cette histoire, on y retrouve aussi, comme un précieux élément d'intérêt, le témoignage irrécusable et bien instructif des sympathies populaires pour les œuvres de Dieu, même les moins à la portée de la foule. Ce ne sont pas seulement des âmes d'élite comme madame Acarie, comme M. de Bérulle, qui s'éprennent d'un saint enthousiasme pour la vie contemplative et la jugent à son véritable prix. Les difficultés, quand il y en a, viennent des parlements et de la cour ; mais les bourgeois et le peuple n'ont que des acclamations pour les fondations nouvelles. Quand il s'agit d'établir à Pontoise un monastère de Carmélites, à peine apprend-on que les fondatrices arrivent, que « les bourgeois et le peuple, animés d'une pieuse curiosité, remplissent la rue. Les carrosses ne pouvaient plus avancer. Il fallut descendre et achever le trajet à pied jusqu'au monastère où on arriva comme en triomphe, au milieu des chants d'allégresse et des acclamations[2]. » Et lorsque, l'année suivante, il s'agit de rappeler à Paris la prieure de Pontoise, la mère Anne de Saint-Barthélemy, il faut prendre des précautions contre une émeute populaire. Les ha-

[1] Pages 488-489.
[2] Page 390.

bitants de la ville veulent prendre les armes pour la retenir, et il faut qu'elle parte à minuit déguisée, « affublée du manteau de son neveu et même de son chapeau [1]. » Le même enthousiasme éclatait à Amiens et à Tours. Les calvinistes eux-mêmes, de leur aveu, perdaient du terrain par suite de cet apostolat mystique qui ne s'adressait qu'à Dieu pour les convertir. C'est à Tours, nous racontent des chroniques manuscrites, que les calvinistes, après avoir essayé de tout contre elles, ne pouvaient s'empêcher de dire que ces Thérésiennes les feraient catholiques malgré eux. « Ainsi, ajoute l'auteur, sept ans à peine après l'établissement de l'ordre de la sainte Vierge en France, il y était déjà si connu et si vénéré que les calvinistes s'unissaient aux catholiques pour lui rendre leurs hommages, et que les gens du monde comme ceux du peuple sollicitaient les prières des Carmélites et subissaient leur influence sans murmurer [2]. »

V

Dans ce tableau si vivant du mouvement des idées religieuses au début du dix-septième siècle, il y a bien plus qu'un spectacle intéressant à contempler, il y a une grande et pratique leçon à recueillir, et c'est sur ce point de vue, judicieusement indiqué par l'auteur, que nous voudrions insister en terminant cette étude.

Le dix-septième siècle, tout le monde l'accorde, est un des plus grands, si ce n'est le plus grand, de notre histoire : grand par la religion, par la moralité supérieure des hommes qu'il a produits ; grand par la science à laquelle il a, par ses découvertes, imprimé un élan qui ne devait point s'arrêter ; grand par la littérature à qui il a fourni des chefs-d'œuvre impérissables ; grand enfin par les conquêtes de la France, atteignant, grâce à Richelieu et à Louis XIV, des limites qu'on devait croire définitives. Or comment toute cette grandeur s'est-elle produite ? D'où est venu cet éclat et ce rayonnement ? Qu'on y songe : le seizième siècle n'annonçait et ne pouvait faire prévoir rien de pareil ; il n'avait été rempli que de guerres intestines, guerres atroces qui avaient laissé notre sol couvert de ruines, et qu'on ne peut comparer, au point de vue de la destruction, qu'à la guerre faite par la hideuse Commune aux monuments de Paris, et, avant elle, par les Vandales de 93 à ceux de toute la France. Les mœurs publiques avaient souffert plus encore. Quel triste

[1] Page 408.
[2] Page 518.

tableau nous font les Mémoires du temps de ce mélange de libertinage et de cruauté qui s'alliait chez un trop grand nombre, chefs et soldats, réformés et ligueurs, avec un sauvage fanatisme ! Et comme une conséquence nécessaire de tous ces grands bouleversements, un scepticisme découragé ou railleur s'était emparé de la littérature ; Montaigne et Charron étaient devenus le bréviaire des gens d'esprit ; le libertinage de la pensée allait de pair avec l'autre, et l'on sait que dans la première moitié du dix-septième siècle, Pascal et Nicole n'estimaient pas à moins de dix mille le nombre des athées qui restaient encore à Paris.

Ainsi, cruauté, scepticisme, irréligion et libertinage, voilà sous quels auspices s'ouvrait ce dix-septième siècle où la foi, unie à la raison, devait jeter un si grand éclat, où les mœurs devaient se polir, où le dogmatisme le plus solide devait réduire le scepticisme au silence, où la société française enfin devait arriver à sa forme la plus brillante.

Comment s'était opérée cette transformation merveilleuse? Comment a-t-elle été possible?

De notre temps, ceux qui s'occupent avec tant d'opportunité, hélas ! de la réforme sociale, ne manquent pas de citer le dix-septième siècle, et, avant celui-ci, le treizième, comme une preuve irréfragable que la réforme, après une époque de décadence, est possible, et que la fatalité, qui préside au développement du monde matériel, n'est pas la loi de l'histoire. Un des écrivains les plus justement autorisés de ce temps-ci, M. Le Play, a consacré quelques-unes de ses meilleures pages à montrer par les faits, selon sa méthode, qu'aucun peuple n'est condamné par la force des choses à décliner et à s'éteindre après une période plus ou moins brillante, et les exemples principaux qu'il cite sont tout naturellement les deux siècles que nous venons de nommer[1]. Mais ce n'est pas assez de constater les faits, il faut en savoir la loi, et puisque la réformation des peuples est un acte libre, absolument comme celle des individus, il faut voir comment s'y sont pris nos ancêtres pour remonter victorieusement cette pente fatale que nous aussi nous avons descendue, et qu'il faut à tout prix remonter pour ne pas périr.

L'histoire du cardinal de Bérulle nous fait voir en action, par un de ses côtés, le principe qui préside à la résurrection et à la renaissance des peuples.

Ce n'est point une conception éclose un beau jour dans le cerveau d'un homme qui se croit inspiré ; ce n'est pas davantage une consti-

[1] M. Le Play, *La Réforme sociale*. Introduction, § 4 : *L'Organisation du travail*, chap. I, §§ 14 et 16.

tution politique élaborée par une grande assemblée, et c'est encore moins le suffrage universel. Un certain nombre d'âmes, touchées du désir de leur salut et émues des misères morales et matérielles de leurs frères se proposent de se dévouer d'une manière désintéressée, complète, absolue, au bien commun. Elles savent qu'avant tout il faut le secours de Dieu ; puis, de leur part, la persévérance dans l'oubli de soi et dans l'amour des autres. Cela posé comme base, elles se mettent sans bruit à l'œuvre, en commençant par la réforme d'elles-mêmes, et suivent docilement l'impulsion de l'esprit qui les a suscitées. Ces grandes âmes s'appellent au dix-septième siècle Bérulle, Vincent de Paul, Olier, César de Bus, madame Acarie. Il y en a des milliers d'autres qui, pour être plus obscures, n'en ont pas moins rempli un rôle des plus étendus et des plus féconds. Chaque Carmélite, chaque sœur de charité y tint sa place. Au treizième siècle, c'étaient Dominique, François d'Assise et leurs innombrables disciples. Peu à peu l'influence de leur exemple et de leur vertu se communique et gagne de proche en proche ; les petits sont d'ordinaire les premiers gagnés, puis les grands arrivent à leur tour, et il se forme dans la nation comme un fond solide de foi, de droiture, de vertus sur lequel les grands esprits qui surviennent pourront un jour bâtir. Au dix-septième siècle, ces grands esprits s'appellent Henri IV, Richelieu, Descartes, Pascal, Louis XIV, Corneille, Bossuet, Fénelon. Au treizième, c'étaient saint Louis, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin. Tous ces hommes, d'origine et de génie si divers, travaillent cependant avec une harmonieuse unité, grâce au souffle venu de ces vertus cachées qui a formé peu à peu comme une atmosphère immense et a tout envahi.

Mais ces vertus, ces dévouements, causes premières de la réforme, d'où viennent-elles? De l'Évangile cru et pratiqué, de la grâce de Dieu reçue dans des cœurs libres, humbles et fidèles, qui n'ont cherché que Dieu seul.

En d'autres termes, le principe de cette régénération des mœurs, laquelle amène comme conséquence nécessaire le progrès des sciences, des lettres, des arts et toutes les grandeurs sociales, y compris la richesse et le bien-être, c'est le principe surnaturel, celui-là même que certains grands esprits veulent aujourd'hui bannir de la science et rayer de l'histoire, et que les communards, inspirés par eux, fusillent sur les barricades dans la personne des prêtres et des religieux, ses premiers et ses plus authentiques représentants.

Cette réforme de notre pays, cette régénération de la France, que tout le monde aujourd'hui reconnaît si nécessaire, plus d'une fois, en méditant la part si grande qu'ont eue Bérulle et ses Carmélites à la formation du grand siècle, nous nous sommes demandé si nous

étions destinés à la voir. Ah! si pour pouvoir l'assurer, il est nécessaire d'avoir quelques points de ressemblance avec le seizième siècle, dans ses jours les plus sinistres, notre espérance ne saurait être trop fondée! Le siècle de Luther n'offre ni plus de ruines dans les monuments publics, ni plus de taches à la gloire nationale, ni plus de licence dans les mœurs, ni un athéisme plus complet dans des multitudes d'esprits, ni enfin, il faut le dire, quoique le seizième siècle soit celui des guerres de religion et de la Saint-Barthélemy, un fanatisme plus féroce, moins scrupuleux dans les moyens, et plus tenace dans ses desseins pervers. Mais quelque chose peut décourager ou, du moins, retarder les espérances : c'est la diminution, trop manifeste parmi nous, du nombre des esprits élevés, capables de comprendre les vraies lois de l'histoire et les conditions essentielles du progrès dans les sociétés chrétiennes. L'infatuation d'une fausse philosophie, sortie des officines de la Prusse, propre d'abord à quelques lourds érudits, est passée jusqu'aux classes dirigeantes, jusqu'aux esprits qui s'occupent de politique et ont en main le gouvernement. Or le trait caractéristique de cette triste doctrine, c'est l'ignorance absolue, je dis une ignorance volontaire, et par suite un dédain orgueilleux de la vérité chrétienne et du rôle essentiel, indispensable, qu'elle remplit dans le développement et dans les progrès de l'humanité. Là où le christianisme ou, ce qui est identique, le surnaturel domine les esprits, tout concourt à pousser en avant l'activité humaine, à relever les ruines, à retarder la décadence. En effet, chaque citoyen a un sentiment très-net et très-vif de sa liberté morale d'abord, de sa responsabilité ensuite; nul n'ignore qu'il sera rendu à chacun selon ses œuvres, et que la Providence, c'est-à-dire le Dieu personnel et vivant, qui voit tout, n'est pas un bon vieux mot, un terme de poésie, mais bien une réalité consolante pour l'homme de bien, terrible pour le méchant. On souffre des fautes et des crimes des générations précédentes, mais on ne voit pas dans cette solidarité une fatalité sans remède. Il y a une idée claire dans l'esprit public, c'est celle-ci : que toute décadence, chez l'homme, est une juste suite de ses fautes, mais que toutes ses fautes sont réparables, et qu'une revanche, dans l'ordre moral du moins, est toujours possible à la liberté humaine, toujours imposée par la volonté de Dieu, toujours rendue facile par sa grâce.

Supposez, au contraire, l'idée chrétienne bannie et remplacée par les théories chères aux représentants d'une certaine science, qui se décore partout et toujours de ce titre emphatique : la science. Un peuple qui en sera infecté se persuadera, avec ses maîtres, que ses destinées politiques suivent la loi fatale du développement spontané

imposé à tous les êtres : fatalité dans la nature, fatalité dans les sociétés. En vain la conscience proteste : la logique d'un faux principe est plus forte ; et, dans un tel peuple, tandis qu'en haut les esprits cultivés assistent en curieux au spectacle d'une décadence qui, pour eux, résulte de la nature des choses, en bas les masses populaires, délivrées, avec toute idée religieuse, avec tout spiritualisme, du fardeau de la responsabilité de leurs actes, croiront à toutes les nécessités, excepté à la nécessité de la vertu : nécessité de jouir, nécessité de prendre pour jouir, nécessité de tuer et de brûler pour prendre.

Nous voudrions, en écrivant ces lignes, ne faire que rappeler des aberrations désormais effacées des esprits, et réduites, par les tristes expériences que nous avons subies, à confesser la fausseté des doctrines subversives qui les ont produites. Mais non ! il faut que, lorsque la France tout entière est émue, tourmentée du besoin de se régénérer, une doctrine fatalement hostile à tout progrès moral se présente encore, dans les recueils en possession de faire à toute l'Europe les honneurs de l'esprit français, comme le dernier mot de la science. N'est-ce pas dans la *Revue des Deux Mondes*, et sous la plume d'un disciple nouvellement éclos de M. Renan, que nous trouvons cette page, digne de l'attention de tous ceux qui parlent de revanche, de réforme, de régénération de la France.

Il s'agit du monde romain, à l'époque où Tibulle chantait Délia, sa belle maîtresse :

« Si le monde grec et oriental penchait vers la décrépitude, le monde romain proprement dit n'en était encore qu'à cet état de paix sereine et joyeuse, de doux loisirs et d'énervement voluptueux, où des générations fortunées recueillent le fruit des luttes séculaires des ancêtres, et récoltent dans l'allégresse ce qui a été semé dans le sang et dans la mort (N'est-ce pas bien là notre France au temps de l'Empire?) Voilà l'âge d'or que tous les parangons d'une triste sagesse flétrissent du nom de décadence... Que veulent-ils dire avec leur mot décadence? S'ils se contentaient de constater un fait, sans l'accompagner d'un cortége d'épithètes malsonnantes, peut-être se rendrait-on de bonne grâce; *mais ils font un crime aux peuples d'un accident tout aussi naturel que la maladie et la vieillesse.* Il n'appartient à personne de revivre après avoir vécu ; et n'est-ce pas folie que de se refuser à voir dans la mort naturelle autre chose que l'usure des éléments mêmes de la vie? Le plus grand progrès accompli par la pensée, en ce siècle, a été de substituer partout la notion du devenir à celle de l'être, en d'autres termes, de ne plus considérer qu'une succession *d'états d'une seule et même chose, là où*

l'on distinguait autrefois des objets essentiellement divers. Santé et maladie, par exemple, sont ainsi devenues deux simples modes de la vie, régis par les mêmes lois. La vieillesse, ou l'usure progressive des tissus organiques inaptes à renouveler les éléments de la vie, est un état particulier à tout ce qui vit...[1]. »

Ainsi voilà le grand progrès de la pensée en notre siècle : la décadence sociale des peuples, comme la décadence physique des individus, par la vieillesse est un fait fatal. Que parlez-vous de régénération, de réforme, de revanche? Nous sommes usés, c'est fini. Nous en sommes à cette phase que tout être subit; et il n'appartient à personne, peuples et individus, de revivre après avoir vécu! La *Revue des Deux Mondes* l'a dit!

Tout cela est triste, mais tout cela est logique, irréfutable, et, le principe admis, les choses doivent se passer nécessairement ainsi, à une seule condition : c'est que le christianisme soit faux, que le surnaturel soit banni de la réalité. Or, en fait, les choses ne se passent pas ainsi. Les peuples se relèvent quand ils sont chrétiens, quand ils croient au Dieu personnel et vivant, et agissent d'après cette croyance. Nous en avons les preuves sous les yeux, et aucune n'est plus consolante, aussi instructive, que cette régénération opérée au début du dix-septième siècle, et à laquelle une part si glorieuse échut à M. de Bérulle et à toutes ces petites gens qu'il nourrissait d'une doctrine absolument contraire à celle qu'on regarde comme le grand progrès de la pensée en notre siècle, et que M. Cousin déclarait, avec tant de raison, un extravagant système de la métaphysique allemande.

Nous savons un gré véritable à M. Houssaye d'avoir indiqué, dans son ouvrage, le point de vue que nous venons de signaler[2]. Mais nous le félicitons, non moins sincèrement, de s'être borné à l'indiquer. Son livre eût perdu de sa valeur, si, au lieu d'être une histoire vraie, vivante, profonde, instructive, il eût été une thèse. Tel qu'il est, ce volume nous fait vivement désirer, il fera désirer au public les deux autres qui doivent le suivre. Nous espérons que l'auteur ne nous les fera pas trop attendre.

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1872, p. 102, art. de M. Jules Soury : *La Délia de Tibulle.* Il faut ajouter que tout cet article est digne, par son ton et son allure, de ces âges d'or que des sages moroses appellent vulgairement décadences. Ovide en eût fait un chapitre de son *Art d'aimer*, et Épicure en eût signé les conclusions; et tel est le plus grand progrès accompli par la pensée en ce siècle !

[2] Page 40.

Nous aurions voulu ajouter quelques mots sur le style de l'auteur : parler de l'irréprochable pureté, de la noblesse soutenue de sa diction, de son talent de peintre, de paysagiste même en certains endroits ; et en louant, comme il convient, des qualités si rares, qui s'allient si heureusement à l'érudition la plus solide et quelquefois la plus curieuse, nous nous serions permis de souhaiter seulement à ce style une perfection moins visible; nous aurions laissé entendre à l'auteur, en guise de reproche amical, que la simplicité trouvée est encore supérieure à la simplicité voulue et cherchée. Mais nous laissons là ces vétilles, pour nous renfermer tout entier dans la jouissance exquise que ce livre nous a causée, et dans l'espérance du plaisir que les volumes suivants nous promettent.

L. Lescœur.

LA POLITIQUE FINANCIÈRE

EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE

DEPUIS LA PAIX

III[1]

La puissance d'argent et de crédit que la France possédait en 1870, cette force nationale que nous aurions pu si bien utiliser contre un ennemi besogneux, et que nous n'avons pas su mettre en œuvre pour la guerre, s'est révélée merveilleusement après notre défaite, pour payer la rançon au vainqueur.

Lorsqu'à la capitulation de Paris, à la fin de janvier 1871, on parla d'une rançon de cinq milliards, ce chiffre inouï parut d'abord fantastique ; et bien des gens pensaient que cette exigence impossible n'était pour notre adversaire qu'un moyen d'éterniser en France l'occupation allemande, afin de pouvoir peser sur nos affaires intérieures, réduire notre pays à un état de vasselage, et réaliser le programme des pangermanistes, l'empire d'Occident sous le sceptre d'un empereur germanique.

Mais voici qu'en deux ans, malgré les troubles de la plus violente insurrection, malgré les agitations d'un gouvernement provisoire, nous avons émis, et déjà presque recueilli, cinq milliards huit cents millions d'emprunts; et nous pouvons aujourd'hui calculer, à quelques semaines près, le moment où nous aurons compté au vainqueur le dernier centime de notre rançon, capital, intérêts et frais d'occupation ; le moment où le dernier de nos garnisaires devra évacuer le sol français.

En vérité, quand on se rappelle tout ce qui s'est passé en France depuis la déclaration de guerre du 15 juillet 1870, et depuis le pre-

[1] Voir *le Correspondant* du 25 janvier 1873.

mier emprunt de la libération, du 27 juin 1871, il nous semble qu'on a vécu dans un monde imaginaire, à travers les plus poignants cauchemars, suivis des plus magiques féeries. Et tout cela est pourtant bien réel, aussi réel que les ossuaires de Gravelotte et de Buzenval, que les ruines de Saint-Cloud et de Paris, aussi réel que les lourds wagons d'or et d'argent français que nous expédions chaque mois à Strasbourg, chef-lieu d'une province allemande.

En nous dictant ses conditions de paix, M. de Bismark, cet ingénieur politique, instrument de précision de l'ambition prussienne, ne s'égarait pas dans les utopies des pangermanistes. Quand il a dit au Reichstag : « Mon Dieu ! je ne tiens pas à nuire à la France au delà de ce que peut exiger l'intérêt de l'Allemagne ; et je voudrais même lui venir en aide dans la mesure nécessaire pour sauvegarder notre créance, » il a nettement exposé son système politique.

A l'exception peut-être de M. Thiers, qui paraît connaître assez bien aujourd'hui le caractère du chancelier germanique, car il a dit dans sa déposition devant la commission du Quatre Septembre : « ..... M. de Bismark, lequel dissimule fort peu, » — les hommes d'État de France comme ceux d'Autriche, depuis dix ans, n'ont jamais pu comprendre ceci : c'est que M. de Bismark a inauguré une diplomatie nouvelle, toute contraire à l'école des Talleyrand et des Metternich ; au lieu de faire mystère de ses plans et de ses visées, il les publie, et avec une audace qui semble défier la fortune. Ce qu'il veut faire, il l'annonce ; et ce qu'il fait depuis deux ans est formellement écrit dans ses discours officiels aussi bien que dans ses actes.

Il fonde l'empire prussien d'Allemagne, et travaille à élever ce nouvel État à la plus haute puissance, condition qu'il croit nécessaire pour que cet empire soit au moins viable.

Mieux instruit de notre valeur que nous-mêmes, il savait que la France pouvait lui compter cinq milliards et plus ; et il nous prend cinq milliards et plus, pour doter de la somme dont il nous épuise l'empire naissant de son maître. Dès que nous l'aurons payé, il retirera ses troupes, tranquille de notre côté pour quelque temps, et heureux de pouvoir concentrer enfin toute son action sur l'organisation intérieure de l'empire germanique, œuvre difficile et plus tourmentée qu'on ne le croit en France.

Il ne nous est pas indifférent de savoir comment cet empire s'organise, et à quoi servent nos milliards en Allemagne. Peut-être, si nous avions été moins absorbés par nos luttes intérieures, et plus attentifs à ce qui se faisait autour de nous à l'étranger, aurions-nous pu atténuer l'anémie causée par les saignées de notre rançon? Peut-être même serait-il temps encore d'aviser. Examinons.

I

A l'heure présente, nous avons payé à l'Allemagne 3 milliards 500 millions sur les 5 milliards en capital de l'indemnité de guerre; de ce chef, il nous reste à verser 1 milliard et demi. Aux cinq milliards de la rançon, il faut ajouter :

Les réquisitions et contributions, en argent, levées par l'armée allemande sur les pays envahis, et consommées sur place par l'invasion pour moitié seulement; soit 600 millions, y compris les 200 millions de la capitulation de Paris;

Le bénéfice net de 20 millions par an, soit en capital 400 millions, par le produit des impôts de l'Alsace-Lorraine;

Les intérêts de la rançon jusqu'à l'entier payement, évalués à 300 millions, et qui viennent d'être réglés pour l'année écoulée, le 2 mars, par un versement de 130 millions;

Et une somme d'environ 150 millions de francs pour les frais d'entretien de l'armée d'occupation jusqu'à la libération définitive, frais que nous payons couramment;

C'est, au total, une somme de 6 milliards 450 millions de francs que nous prend l'Allemagne, et dont nous avons déjà livré près des trois quarts. Ce qui déterminera, en définitive, dans le rapport de richesse des deux nations, un écart de plus de douze milliards à l'avantage de l'Allemagne[1].

[1] Il nous paraît intéressant de donner ici un aperçu de la population des vingt-cinq États du nouvel empire d'Allemagne, créé par cette malheureuse guerre et doté par notre rançon :

Royaume de Prusse, 24,000,000 d'habitants (dont, par les annexions faites à la suite de la guerre entre le Danemark et après Sadowa, Schleswig-Holstein, 982,000; Lauenbourg, 49,000; — Hanovre, 1,936,000; Hesse-Cassel, 770,000; et Nassau, 606,000).

— « Alsace-Lorraine, 1,600,000. »

— Royaume de Bavière, 4,824,000; royaume de Wurtemberg, 1,784,000; grand-duché de Bade, 1,435,000; grand-duché de Hesse, 823,000; total, pour les quatre États du Sud, 8,866,000.

— Royaume de Saxe, 2,500,000; grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, 560,000; grand-duché de Saxe-Weimar, 283,000; grand-duché de Brunswick, 272,000; Oldenbourg, 268,000.

En ajoutant les douze petits États, 1,300,000; et les trois villes de Hambourg, 306,000; Brême, 108,000, et Lübeck, 49,000; on trouve, pour l'empire d'Allemagne, une population de plus de 39,900,000 habitants. Telle est, aujourd'hui, l'étendue de la souveraineté impériale de Guillaume I[er] qui, en montant sur le trône, ne comptait que 19,700,000 sujets.

D'après le recensement du 8 mars 1872, la population de la France, qui était en 1866 de 38,067,064 habitants, se trouve réduite aujourd'hui, par la perte de

Que sont devenus et que deviennent en Allemagne ces milliards français?

Le gouvernement impérial a d'abord songé à éteindre la dette fédérale, un milliard 190 millions de francs, empruntés pour plus d'un milliard au cours de la guerre et en grande partie sur le marché de Londres. A la fin de l'année 1872, il avait ainsi remboursé près d'un milliard, et l'amortissement du reste se poursuit.

Un milliard et demi est réparti entre les vingt-cinq États allemands, en proportion composée de leurs prestations militaires et de leur population, pour compenser leurs frais de guerre, évalués à un milliard 420 millions.

Ces sommes réparties sont employées par les divers États à rembourser leurs emprunts de guerre, et même à amortir leurs anciens emprunts, qui ne dépassent pas d'ailleurs 4 milliards et demi. La Prusse a réduit ainsi, dans le cours de l'année 1872, sa dette nationale d'une somme de 34 millions de francs sur un milliard 587 millions. Elle se dispose à profiter du haut cours de son 4 1/2, qui dépasse le pair, pour effectuer une réduction plus avantageuse encore, par une conversion légale en 4 p. 100.

Ainsi l'empire allemand et les États de l'empire vont alléger presque entièrement leurs grands livres, ce qui leur permettra de faire, à de bonnes conditions, des emprunts de paix pour les travaux publics, surtout pour les chemins de fer, qu'en Allemagne les États ont le plus souvent construits par régie directe, et que le nouvel empire s'apprête à développer largement dans des vues autant stratégiques que commerciales.

Une loi fédérale a déjà concédé au gouvernement impérial le droit de construire dans toute l'étendue de l'empire des chemins de fer stratégiques.

M. de Bismark a déclaré qu'il voulait faire de Berlin le centre de toutes les lignes allemandes ; quinze embarcadères feront rayonner

l'Alsace-Lorraine (1,600,000 habitants), par les épidémies varioliques, par des blessures et maladies de guerre, et par diverses causes morales, à 36,102,921 habitants.

Rappelons-nous que, depuis un demi-siècle, l'accroissement de la population, en France, est un des plus faibles de l'Europe : d'après ce mouvement, qui tient surtout à une diminution de puissance prolifique, notre population mettra près de deux siècles à doubler; tandis que l'Angleterre double sa population en 52 ans, et la Prusse en 54 ans. Pour nous relever au niveau de la population de l'Allemagne, nous avons donc à la fois à réparer nos pertes de guerre, et nos infirmités domestiques. Veillons donc avec soin, par la science économique et la conduite morale, à sauver et à renforcer nos forces nationales amoindries, l'or et le sang.

de Berlin, sur tous les points de l'Allemagne et de l'Europe, de grandes voies ferrées, dont les principales iront : l'une de Berlin, par la Haute-Silésie, à la frontière de Pologne; et l'autre de Berlin, par le Rhin moyen, à Metz : deux perspectives ouvertes sur la Russie et sur la France. Le chemin de fer de Berlin à Metz va être immédiatement entrepris, au moyen d'une émission de 120 millions de thalers (444 millions de francs).

Le ministre des finances de l'empire propose de créer un fonds de 180 millions de thalers (666 millions de francs), qui, sous le titre de *Fonds des invalides*, ne serait rien autre qu'un *Trésor de guerre*, réserve toujours prête à toute éventualité sous la main de l'empereur d'Allemagne, qui aurait de plus le Trésor militaire traditionnel de la Prusse, reconstitué à 112 millions. Par l'extinction des pensions viagères des invalides de la guerre de 1870-71, ce fonds des invalides doit être peu à peu et assez rapidement disponible, et propre de plus en plus à son rôle de réserve pour une entrée en campagne. Aussi bien ce fonds serait placé en grande partie en lettres de gage, dans ces *pfand-briefen* qui ont en Allemagne une solidité séculaire et un vaste marché, et sont ainsi faciles à une réalisation soudaine.

Cent soixante millions de francs sont affectés à fortifier, contre nous, l'Alsace et la Lorraine; et une somme, non indiquée encore, s'appliquera à d'autres fortifications, et aux travaux fixes et flottants de la marine militaire allemande.

M. de Bismark a depuis longtemps dénoncé son ambition de voir flotter tout-puissant le pavillon germanique depuis la mer Baltique, en face de la Russie, depuis la mer du Nord, en face de l'Angleterre et de la France, jusqu'aux parages les plus lointains, où tant d'émigrants allemands pourront réclamer protection et appui. Une de ses premières pensées, après Sadowa, fut de répandre sur tous les points du globe des consulats fédéraux; il fit ainsi voter, par le Reichstag, la loi du 8 novembre 1867, qui lui a permis d'établir des agents diplomatiques et commerciaux partout où les autres grandes puissances sont représentées; une disposition fort ingénieuse de cette loi portait que les consuls fédéraux pourraient protéger et traiter comme nationaux les sujets de Bavière, de Wurtemberg, de Bade et de Hesse, bien que ces États ne fissent pas partie du Nord-Bund, mais seulement du Zollverein. Comme ces États du Sud avaient un très-petit nombre de consulats, leurs sujets étaient naturellement portés à rechercher le protectorat des consulats fédéraux; et, de cette manière, l'empire d'Allemagne se trouvait réalisé de fait, par les consulats fédéraux, sur tous les parages du monde, en attendant qu'il fût consacré en Allemagne.

Mais des consuls ne protégent efficacement que soutenus par des flottes, par ces forteresses flottantes des puissances de la terre.

Aussi bien, en même temps qu'il organisait ses consulats, M. de Bismark créait des ports et achetait des navires.

Dantzick doit devenir le port de construction de la marine allemande ; le port de Kiel, agrandi, commandera la Baltique ; et, sur la mer du Nord, dominera le Port-Guillaume, Wilhelms-Haven, qui a coûté déjà près de 40 millions de francs à la Prusse, et que le ministre M. de Roon présentait en 1869 comme le cadeau de noces du roi de Prusse à l'Allemagne : étrennes utiles, utiles surtout au roi de Prusse. En outre, une ligne de fortifications combinées doit protéger, contre toute invasion par mer, les 1355 kilomètres (340 lieues) de frontières maritimes de l'Allemagne.

Déjà la marine allemande, formée d'abord de navires achetés à l'étranger, comprend 5 navires cuirassés, 1 vaisseau de ligne, 5 corvettes et 22 canonnières à vapeur ; elle comptera, en 1877, d'après les plans suivis, un état complet de 16 navires cuirassés, 20 corvettes et 22 canonnières à vapeur, le tout commandé ou servi par 350 officiers et 5,600 marins.

Ainsi l'empire d'Allemagne, avec nos milliards, dote son empire ; il forme son crédit en amortissant ses dettes, il s'assure une réserve énorme de capitaux par le prétendu fonds des invalides, et développe son outillage militaire par les chemins de fer, par les ports et les flottes.

Il fait plus encore ; car nos milliards excèdent même les besoins de ces gigantesques emplois qui d'ailleurs ne sont pas tous immédiats.

II

Le gouvernement allemand, aussitôt après la guerre, a entrepris de doter le nouvel empire d'un nouvel outillage monétaire en pièces d'or, fabriquées avec notre rançon. Et cela, par trois motifs : il prépare ainsi l'unification monétaire de l'Allemagne ; il fait acte régalien en répandant partout dans les divers États allemands la marque souveraine de l'empire, et il procure au commerce allemand un instrument d'échange plus avantageux que les monnaies de papier et plus commode que les grosses monnaies d'argent.

L'unification monétaire sera pour les vingt-cinq États de l'Allemagne un des résultats les plus considérables de la guerre 1870-71. Et ce qu'il y a de pénible à nous dire aujourd'hui, c'est que cette réforme aurait pu nous être profitable, si dans les premiers mois

qui ont suivi la paix, nous avions su veiller à cet intérêt économique et attirer l'Allemagne dans notre union monétaire. Malheureusement, troublés par l'insurrection de la Commune, nous dûmes ajourner tout ce qui ne s'imposait pas comme un devoir impérieux, et nous laissâmes le Reichstag céder aveuglément aux idées étroites des particularistes germaniques, et aux calculs de quelques intéressés. Il importe de montrer comment le Reichstag commit là une faute contre les intérêts généraux de l'Allemagne, tout autant que contre les intérêts internationaux de l'Europe : et c'est ce que nous aurions pu essayer au moins de faire comprendre au congrès scientifique de Lübeck du 9 septembre 1871, qui a posé les bases de l'unification monétaire de l'Allemagne.

Ceci ne sera pas seulement une simple étude historique, animée de regrets impuissants; mais il nous paraît positivement utile de reconnaître dans quel état économique se trouve aujourd'hui l'Europe sous le rapport des systèmes monétaires.

En 1868, par une loi fédérale du 17 août, la confédération de l'Allemagne du Nord adopta pour les poids et mesures un système uniforme, et le système métrique français, qui fut déclaré facultatif à partir du 1er janvier 1870, et obligatoire à partir du 1er janvier 1872. Depuis plus d'un an cette loi est entrée en pleine vigueur.

La question des monnaies restait en suspens, on la passa sous silence ; l'unification monétaire des États allemands confédérés semblait pourtant le complément naturel de l'unification de leurs poids et mesures ; on sait d'ailleurs qu'il est plus facile de faire accepter par les mœurs une réforme des monnaies qu'une réforme des poids et mesures : en quelques années, au commencement de ce siècle, la France a réussi son système monétaire décimal, tandis qu'il lui a fallu près d'un demi-siècle pour faire adopter par le public le nouveau système des poids et mesures.

En 1868, au cours de mes voyages scientifiques pour l'étude des institutions administratives et des sciences d'État, j'assistais à Berlin aux débats du Parlement fédéral sur l'unification allemande des poids et mesures; et j'ai résumé mes souvenirs de ces séances dans ma déposition à l'Enquête monétaire, ouverte devant notre Conseil supérieur du Commerce en 1870, au Conseil d'État[1].

En 1868, à Berlin, tous les députés fédéraux se donnaient à la réforme avec un grand zèle, comme avec beaucoup de sympathie pour le système français. C'était à qui ferait ressortir l'avantage et même

[1] Les épreuves de cette Enquête monétaire étaient en correction au moment de la déclaration de guerre; elles ont pu être sauvées ainsi de l'incendie du Conseil d'État; et cet important document vient d'être publié par l'Imprimerie nationale en deux forts volumes in-4°.

la nécessité de communes mesures pour les échanges à une époque où les chemins de fer, les bateaux à vapeur et les télégraphes électriques ont mis en communication si facile et si fréquente tous les peuples du monde, et surtout les peuples de l'Europe. Aussi, je m'étonnais que la question de l'unification des monnaies ne fût pas à l'ordre du jour du Reichstag. On me répondit qu'il y avait là au fond des choses, sous divers prétextes plus ou moins spécieux, une difficulté politique; et on ajouta que l'unification monétaire se ferait le jour où l'empire prussien d'Allemagne serait fait. Et cela s'est parfaitement vérifié en 1871.

On s'était demandé, en 1868, quelle serait l'effigie à frapper sur les pièces nouvelles; et la Prusse avait naturellement proposé d'y mettre celle du souverain de la Prusse, président de la Confédération. Mais aussitôt des objections s'étaient produites : certains États annexés avaient à cœur de conserver la monnaie frappée au signe de leur souverain déchu, comme souvenir au moins de leur ancienne existence indépendante ; la Saxe et les autres États inféodés voulaient avoir leur monnaie frappée à l'effigie de leur chef national.

De tout temps, la politique a attaché une grande importance à mettre sur les monnaies l'effigie du souverain ou le symbole national du pays. A certaines époques, et chez plusieurs peuples, surtout dans les changements de dynastie, on a vu des souverains nouveaux refondre toutes les monnaies dans le seul but réel de n'avoir plus en circulation que des pièces frappées à leur effigie; il y a là, en effet, un moyen de propagande politique permanent et très-puissant : une pièce d'or ou d'argent fait toujours plaisir à voir, et par l'association des idées, la figure empreinte sur cette pièce participe toujours un peu de la sympathie éveillée par l'idée de richesse. Les nations républicaines mêmes ne sont pas indifférentes à affirmer leur existence nationale au moyen de leur symbole, comme on le voit par la monnaie de la Suisse et la monnaie des États-Unis. Dans un entretien que j'eus à ce sujet avec quelques membres du Reichstag, j'indiquai une solution, qui paraît avoir été mise un peu à profit dans la loi monétaire allemande du 24 novembre 1871, et qui satisfait d'ailleurs à l'un des points du problème de la circulation internationale des monnaies :

Conserver sur une des faces de la monnaie l'effigie du souverain, ou le symbole national du pays où la pièce est fabriquée ; et mettre sur l'autre face un signe général qui caractérise la monnaie internationale destinée à circuler dans tous les États de l'Union.

Ainsi l'intérêt politique de chaque État serait sauvegardé, et l'intérêt commercial satisfait : car il faut bien que la monnaie autorisée à circuler chez plusieurs peuples unis se reconnaisse à un signe

commun. Pour avoir oublié cette question des effigies en 1865, lors de l'union des quatre États, France, Belgique, Suisse, Italie, il en a coûté à la France, en 1870, une perte de 2 millions de fr. et un grand trouble dans les transactions, lorsqu'on a rejeté de France les monnaies d'un État non affilié à l'Union, et qui avait été admis par tolérance tacite à la circulation internationale des monnaies.

Eh bien, supposez qu'une bonne partie des dix-huit États qui avaient envoyé des délégués à la Conférence monétaire de 1867, en viennent à s'entendre pour la circulation de leurs monnaies, comment pourrait-on s'y reconnaître au milieu de cette variété de types, digne d'exercer l'érudition d'un numismate? Ce serait une nouvelle confusion de Babel. Il faut donc que les commerçants, les ouvriers, les paysans, puissent reconnaître à un signe commun, facile et sûr, les monnaies de l'Union; de même qu'il convient de conserver le vieux droit régalien du chef de l'État chez qui la pièce a été frappée : deux conditions qui s'obtiennent par une face nationale et par une face internationale. J'ai ainsi proposé la disposition suivante, dont le principe a été fort bien apprécié, en Allemagne et en Angleterre comme en France.

Toute pièce de monnaie frappée par l'un des États de l'Union monétaire et destinée à jouir dans toute l'Union de la circulation internationale, devrait porter, d'un côté, l'effigie de son souverain, ou la figure symbolique de son pays d'origine; et de l'autre côté, un signe international.

Quel serait ce signe international? La face internationale devrait exprimer le caractère semi-universel de cette monnaie; elle pourrait ainsi, par exemple, porter l'image d'un *monde*, soit d'un hémisphère à faible relief, présentant la moitié de la Terre où sont les pays désignés sous le nom de *Civilisation occidentale*, et compris entre le 50e degré de longitude est, et le 130e degré ouest, de la Russie d'Europe à la Californie. Ce serait là comme les armes parlantes du monde civilisé, prises dans la nature, et franches de toutes questions d'amour-propre des pays unis. Autour de cette figure de la Terre, on graverait en légende la valeur de la pièce exprimée dans les termes divers des quatre ou cinq principaux groupes ethnographiques de l'Union; ces termes seraient reliés par le signe mathématique de l'égalité (=).

Ce « monde, » entouré de cette légende, formerait un dessin très-simple, élégant et expressif, qui serait facilement compris et accepté.

Cette solution, je l'indiquai à Berlin en 1868, et plusieurs membres du Parlement la jugèrent bonne, propre à neutraliser les dissentiments des États de l'Allemagne, et à faciliter l'entrée des

peuples allemands dans l'Union monétaire commencée à Paris par la convention de 1865 entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie.

Mais la Prusse voulait alors absorber tout droit régalien des monnaies en Allemagne; elle croyait nécessaire à sa politique d'affirmer sa souveraineté fédérale en effaçant absolument sur les monnaies les effigies des petits souverains, déjà découronnés de l'autorité militaire et de la représentation diplomatique. La réforme monétaire fut ainsi enrayée, malgré les sollicitations du commerce qui, dans le Handelstag, manifesta plusieurs fois ses vœux pour que l'unification des monnaies ne tardât pas plus longtemps à suivre l'unification des poids et mesures.

Aussitôt après la guerre de 1870-71, la Prusse, victorieuse de l'Allemagne autant que de la France, n'ayant plus à redouter les velléités d'autonomie des petits États, préside à l'unification des monnaies allemandes.

C'était l'occasion d'adopter la convention de 1865, qui a constitué en union complète la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, et qui a successivement rallié, de fait sinon de droit formel, l'Espagne, la Grèce et la Roumanie.

L'Allemagne aurait pu au moins réaliser le vœu de la conférence diplomatique de Paris de 1867, où dix-huit États, représentés par des délégués, savants ou administrateurs, s'étaient mis d'accord sur cette base fondamentale : étalon d'or, monnaies d'égal poids et d'égal titre, monnaies divisées suivant le système décimal, unité monétaire justement commensurable, comme facteur ou multiple, avec la pièce d'or française de cinq francs.

L'Autriche, dès 1868, avait déjà créé, suivant le vœu de la conférence de 1867, des florins de 2 fr. 50 c., et fabriqué des pièces d'or de 4 et de 8 florins : monnaies identiques à nos pièces de 10 et de 20 fr., et portant même les expressions de la valeur en florins et en francs.

On aurait pu ainsi, en Allemagne, frapper des pièces d'or valant exactement 25 fr., ou 10 florins nouveaux d'Autriche, et établir sur cette pièce, concordante avec le système de la convention de 1865, la division décimale. Le *mark*, puisqu'on désirait prendre cette unité de monnaie ou de compte, aurait été ainsi de 1 fr. 25 c., c'est-à-dire qu'il aurait égalé le tiers du thaler (de 3 fr. 70 c. 3) à un centime et demi près : différence insensible par la transition, et bien inférieure aux écarts de la *guinée* (de 26 fr. 47 c.) au *sovereign* (de 25 fr. 20 c.), et de notre ancienne *livre* (de 0, fr. 9876) au *franc;* ce qui n'a ni empêché ni embarrassé les réformes monétaires de l'Angleterre en 1816, et de la France à la fin du dernier siècle.

Par ce système concordant, l'Allemagne (40 millions d'habitants),

aurait constitué avec la France et les autres pays latins déjà unis (93 millions d'habitants), et bientôt avec l'Autriche et les autres pays danubiens (37 millions d'habitants), l'Union monétaire la plus grande (169 millions d'habitants) qui jamais encore se soit vue en Europe. Et l'on peut croire que l'Angleterre, déjà bien sollicitée par le commerce anglais, se serait dans peu de temps ralliée à cette union monétaire de presque tout le continent européen, en voyant, chez les peuples divers de l'Europe occidentale et centrale, les facilités fécondes et les économies de change procurées par l'unification, et qu'on peut apprécier par les bénéfices actuels des changeurs.

Pourquoi ce système n'a-t-il pas prévalu? pourquoi l'Europe a-t-elle manqué cette occasion, qui ne se retrouvera plus dans le cours de ce siècle, d'accorder ses monnaies, aussi bien qu'elle a réglé sur des bases uniformes ses poids et mesures, et coordonné ses lois postales et télégraphiques?

C'est que la France, qui depuis l'afflux des ors de la Californie et de l'Australie, s'est faite l'apôtre de l'union monétaire universelle, n'a pas pris voix au chapitre quand la question, en 1871, aussitôt après la guerre, a été relevée par la Prusse.

Suivant le procédé politique des gouvernements d'outre-Rhin de consulter le collége des savants, comme les chefs romains consultaient le collége des augures, pour donner à leurs actes une autorité hiératique, la Prusse a réuni, au mois de septembre 1871, à Lübeck, un congrès des économistes allemands; et ces économistes ont tenu à Lübeck, sur la question des monnaies, le langage que dernièrement ils reproduisaient à Eisnach sur la question des traités de commerce :

« Nous voulons devenir un grand peuple producteur, ont-ils dit. Nous avons peu d'industries, et notre commerce, s'il possède quelques points vivants, n'a pas d'organisation nationale. Pour créer des établissements industriels, pour organiser fortement notre commerce, il faut les placer sous un régime serré de protection. Plus tard, quand nous serons outillés à l'égal des Anglais et des Français, nous entrerons avec eux dans la libre concurrence, dans la libre circulation. En attendant, rappelons-nous que les principes économiques sont contingents, et qu'ils doivent être tout autres pour un peuple jeune que pour des peuples déjà grands producteurs. Songeons donc à préparer l'avenir en protégeant nos industries naissantes, en concentrant nos efforts ; et c'est ainsi que nous utiliserons au mieux du présent et de l'avenir le surcroît extraordinaire de richesse qui nous arrive, cette fortune sans précédent dans l'histoire des peuples, les milliards de l'indemnité française. »

Nous ne pouvons prévoir ce que produira pour l'Allemagne ce

système économique; car il entre dans cette œuvre un élément tout à fait extraordinaire, et comme l'a dit le congrès d'Eisnach, un élément sans précédent dans l'histoire des peuples. Mais sur la question de l'unification européenne des monnaies, la France aurait pu, au congrès de Lübeck, simplement donner lecture des vœux formulés et motivés par les délégués des dix-huit principaux États du monde civilisé (y compris la Prusse), en la conférence de Paris de 1867.

A Lübeck, en 1871, on a oublié les arguments d'utilité commerciale, de nécessité même, que les savants d'Allemagne appréciaient si bien à Paris en 1867; et on s'est laissé aller au particularisme germanique, où l'amour-propre national trouvera mieux son compte que l'intérêt économique de l'Allemagne.

La loi allemande du 26 novembre 1871, consacrant les conclusions du congrès de Lübeck, réduit l'unification monétaire aux limites de l'Allemagne. Ainsi, les vingt-cinq États allemands (représentant 40 millions d'individus) constitueront un groupe monétaire spécial, un *münzverein*, à côté du groupe latin des pays de France, Belgique, Suisse, Italie, Espagne, Grèce, Roumanie (représentant 93 millions d'individus). Et le système monétaire de ce groupe germanique différera du système français d'une parcelle vraiment dérisoire, juste ce qu'il faut pour rendre impossible une union européenne.

La base est un *Reichsmark*, ou marc impérial, divisé en cent deniers; il est égal à un tiers de thaler, et à la moitié de l'ancien florin d'Autriche. Ce marc vaut donc 1 franc, 23433. On voit combien il eût été facile de l'égaler à 1 fr. 25 c. de notre monnaie et à la moitié du nouveau florin d'Autriche de 2 fr. 50 c.

Le titre est, comme chez nous, de 900 millièmes. On frappe des pièces d'or de 10 marks et de 20 marks, valant 12 fr. 34 cent. et 24 fr. 68 cent.

L'étalon d'or unique est adopté : une loi ultérieure, qui sera présentée dans les premiers jours du mois de mars, réglera le retrait des monnaies d'or des États particuliers et des anciennes monnaies d'argent, et la frappe des monnaies d'argent nouvelles. L'argent ne sera plus que monnaie d'appoint; on ne pourra en donner dans les payements pour plus de 50 marks Les monnaies d'argent seront au titre de 900 millièmes, et leur poids dans le rapport de 1 à 15.50 avec le poids de l'or; elles consisteront en pièces de 5 marks, 1 mark et 1/2 mark. Le ministre des finances de l'empire ne pourra frapper en pièces d'argent une somme supérieure à 10 marks par tête d'habitant de l'empire.

Les monnaies d'argent aujourd'hui en circulation dans les divers États allemands, et qu'on évalue à une somme totale de 2,500 millions de francs, seront retirées peu à peu; et pour la transition, à

partir de la mise en vigueur de la loi, c'est-à-dire six mois après la notification de la réforme, les payements en ces anciennes monnaies d'argent seront limités à 50 marks.

L'empire frappera aussi de nouvelles monnaies de cuivre, dont le total ne devra pas dépasser 2 marks et demi par tête d'habitant.

C'est absolument le système de la conférence de 1867, sauf un détail, qui ferme l'Allemagne et réduit une union qui pouvait être européenne à n'être plus qu'une union allemande.

Dans cette situation, l'empereur d'Allemagne a fait régler les effigies des monnaies en considérant l'empire comme un monde à part, un cosmos ; et, adoptant à sa manière notre principe des deux faces, nationale et internationale, il a dit que la face internationale, qui doit indiquer l'ensemble des pays où la circulation de la pièce est autorisée, porterait les armes de l'empereur : l'aigle impériale ayant au cœur l'écu des Brandebourgs, et entourée des mots : *Reichs Deutch* (Empire allemand) ; quant à la face nationale, il a consenti, dans sa générosité de maître désormais incontesté, à laisser figurer l'image du prince chez qui la pièce a été fabriquée : roi de Bavière, roi de Saxe, etc., à qui on laisse au moins la consolation de se voir souverains en peinture.

Ainsi voilà en Europe, au milieu d'une population de 240 millions d'habitants, deux grands groupes monétaires : groupe germanique (40 millions), et groupe latin (93 millions d'habitants), qui vont tendre à attirer les États flottants alentour. L'Autriche (36 millions d'habitants) reste là, entre les deux, hésitante, avec son ancien florin, égal à 2 marks d'Allemagne, et son nouveau florin, égal à 2 fr. 50 c. de France. De quel côté se portera-t-elle, en définitive? Ses affinités politiques et religieuses sont vers nous; pourquoi ne pas les provoquer, et, par exemple, en admettant à la circulation française les pièces de 4 et de 8 florins (10 fr. et 20 fr.), et en demandant l'admission en Autriche de nos pièces d'or égales? L'Exposition universelle de Vienne, qui va s'ouvrir, semble même inviter la France et l'Autriche à réaliser ainsi l'accession que l'Autriche a déjà faite en 1868 à la convention de Paris de 1865. Et nous avons un précédent tout actuel : la France et la Suède viennent d'admettre réciproquement dans leurs caisses publiques les pièces d'or françaises de 10 fr. et de 20 fr., et les carolins suédois, identiques à nos pièces de 10 fr., et portant même l'expression de cette valeur en francs.

Ainsi l'empire d'Allemagne, avec l'or de notre rançon, accomplit en dehors de notre union monétaire sa réforme, c'est-à-dire l'adoption de l'étalon d'or et la fabrication d'une monnaie d'or frappée en

multiples et en divisions suivant le système décimal, et ayant cours dans tous les États de l'Allemagne sous la marque de l'empereur.

Plus de 595 millions de francs ont déjà été frappés, au 1er mars 1873, en pièces de 20 marks et de 10 marks, et la fabrication se poursuit activement par 10 et 12 millions de francs par semaine. On peut présumer qu'un milliard au moins de notre or sera ainsi transformé en marks, et restera fixé en Allemagne, retenu par les besoins du commerce; car dans ce pays, où les *chèques* et les *clearing-houses* sont à peine usités depuis quelques mois, où jusqu'ici aucune banque centrale ne permet, comme en Angleterre, de régler des centaines de millions d'affaires sans employer ni écus ni bank-notes, les opérations commerciales allemandes exigent une forte circulation métallique, et cet outillage doit être multiplié aujourd'hui en raison du développement des affaires et des relations de l'Allemagne.

III

Si l'on met à part les sommes ainsi employées en outils monétaires, en navires achetés au dehors, en remboursements de dettes à l'étranger, on voit qu'une bonne partie de nos milliards, par les amortissements des dettes de l'empire et des États, par les dotations, les indemnités, les pensions et les secours, passent aux mains des particuliers allemands; là, ces richesses restent flottantes, cherchant emploi et trouvant peu de placements dans un pays peu développé en industrie et en commerce. Pour le moment, notre or embarrasse les Allemands : ils ne savent qu'en faire, et pendant les premiers mois ils en ont fait un assez mauvais usage.

Lorsque arrivèrent en Allemagne nos premiers versements, lorsque la trésorerie impériale de Berlin commença les remboursements de la dette fédérale et des dettes des États, lorsque l'empereur Guillaume, comme au temps des barbares normands et saxons, distribua parmi ses compagnons et leurs familles, en dotations, indemnités, etc., etc., une part du butin, à cette pluie d'or français qui arrosait et inondait l'Allemagne, les Allemands furent saisis d'une espèce de folie : *delirium lucri*. Les sociétés de crédit, d'industrie, de commerce, surgirent par centaines à Berlin, à Francfort et jusque dans les petites villes des petits États. Sur la seule place de Berlin, dans la seule année 1871, on a créé quarante-trois banques et quatre-vingt-sept sociétés par actions.

Pendant les six premiers mois de l'année, on a noté en Prusse

335 millions de thalers (plus d'un milliard de francs) d'émissions faites par 245 sociétés nouvelles : la ville de Berlin figure dans ces chiffres pour 135 millions de thalers et 79 sociétés nouvelles.

Si nous ajoutons les sociétés créées dans les villes libres, en Saxe, en Bavière et dans les autres États allemands, nous trouvons un total d'émission de plus de 500 millions de thalers, près de deux milliards de francs. On eût dit que nos vainqueurs rapportaient de leur invasion une maladie contagieuse, le virus de la spéculation.

Le peuple allemand ne tarda pas à reconnaître les effets de cette mauvaise fièvre; il s'aperçut bientôt qu'il est plus facile de former une société de spéculateurs, d'émettre des actions, d'empocher des versements et de subtiliser des primes, que d'organiser des entreprises fécondes. Bientôt des faillites scandaleuses appellent la répression de la justice, et le gouvernement impérial prend des mesures administratives pour enrayer, autant que possible, ces dangereux écarts.

Le président de la Banque de Prusse, M. de Dechend, annonce, le 5 décembre 1872, qu'il fait dresser un index des maisons adonnées à la fondation de sociétés par actions, et qu'il refusera à l'escompte les effets signés ou endossés par ces banques de spéculateurs. Tout en reconnaissant les services rendus depuis un quart de siècle par les grandes associations de capitaux, pour l'exécution d'entreprises qui semblaient dépasser la mesure humaine, il signale les dangers des banques anonymes, qui voilent les personnalités et rendent les administrateurs moins soucieux de leur responsabilité morale, tandis que les anciennes maisons de banque, où les noms des chefs figurent dans la raison sociale, ont toujours montré une conduite plus prudente, plus loyale et moins aventureuse ; il montre, par des faits notés en France dans les dix dernières années, que les sociétés financières anonymes ne sont parfois que des établissements éphémères où l'on entre pour remplir sa bourse, et d'où l'on sort avant la débâcle, à propos, sans s'inquiéter des conséquences pour autrui de la ruine prochaine; tandis que les banques nominatives sont des maisons de commerce dans le vrai sens du mot, des souches de famille commerciale, dont la valeur croissante d'année en année, et pour plusieurs générations, tire sa force de la durée et des traditions loyales des chefs connus.

Quelques jours après, M. de Dechend insiste plus encore : il déclare qu'il repoussera rigoureusement les traites de complaisance, les *wechselreitereien*, qui étaient devenues entre les sociétés anonymes financières ou industrielles une fabrication de monnaie de papier, et dont on avait vu arriver à la Banque de Prusse près de 150 millions en une semaine.

En même temps, et suivant ses idées de centralisation, le gouvernement prussien profite de la circonstance pour préparer une organisation générale des banques d'émission dans toute l'étendue de l'empire, et régulariser ainsi le désordre financier au profit de l'action centrale de Berlin. Aujourd'hui, en Allemagne, il existe 31 banques ayant le droit d'émettre des billets. Aux termes d'une loi du 16 juin 1872, aucune banque d'émission ne peut plus être autorisée dans les États particuliers; et à la prochaine session du Reichstag, une loi sera discutée pour régler le régime des banques, par réduction des banques établies, et par création de succursales de la Banque de Prusse, érigée en Banque impériale d'Allemagne. On parle même déjà de créer deux de ces succursales à Hambourg et à Leipzig.

Par ces mesures, la fièvre du public allemand s'est calmée, et les spéculations aventureuses ne trouvent plus guère de dupes, ni même de dupeurs. Les flots d'or que nous avons versés au Trésor de l'Allemagne sont, pour une certaine partie, retenus par le gouvernement impérial, qui garde dans ses caves les marks d'or frappés depuis un an, plus d'un demi-milliard de francs, pour tamiser et modérer cette inondation torrentielle de richesses; mais la plus grande partie de nos milliards de rançon est livrée à la circulation par les remboursements des dettes, par les dépenses publiques, les dotations gracieuses et les indemnités aux États et aux particuliers.

Ces richesses, en mains privées, où s'emploieront-elles?

Nous les voyons aujourd'hui flottantes, cherchant emploi sérieux, et produisant, par l'abondance du capital flottant, ce phénomène économique tout naturel, le renchérissement des biens, des denrées et des salaires.

Ce renchérissement de toutes choses détermine même un mouvement très-remarquable, l'émigration des petits bourgeois, capitalistes à revenus fixes, qui se trouvent appauvris relativement par cette richesse monétaire : les salaires et les produits étant devenus trop chers pour leurs revenus. Cette classe paisible, amie de l'ordre et respectueuse pour l'autorité, tend à émigrer dans des pays où la vie leur soit à meilleur marché : c'est une perte pour l'Allemagne, et pour le bon ordre de l'empire, qui voit s'amoindrir la classe moyenne, si utile en tout pays pour la stabilité politique.

S'il est ainsi curieux de voir les transformations que subit l'Allemagne dans ses mœurs financières et sociales, sous l'influence de notre rançon, par ce fait sans précédent dans l'histoire du monde, cinq milliards d'or et d'argent dotant tout à coup une nation, il

nous est d'un intérêt très-actuel de reconnaître que plusieurs de nos milliards demeurent sans emploi en Allemagne, qui n'a ni commerce ni industrie suffisants pour les mettre en œuvre.

Aussi bien, des peuples étrangers sollicitent déjà, et avec succès, ces capitaux flottants de l'Allemagne : le Crédit mutuel hypothécaire russe, le Crédit foncier d'Autriche, ont pu trouver ainsi preneurs pour leurs obligations hypothécaires, que les Allemands apprécient par l'expérience séculaire des *pfand-briefen;* les Chemins de fer russes ont émis, en Allemagne, un emprunt en obligations, au printemps de l'année dernière, et ils en préparent un second pour le printemps de 1873; les Suisses vont là aussi puiser pour leurs chemins de fer; les Italiens offrent à l'Allemagne protestante leurs biens nationaux, invendables en Italie; enfin, du fond du nouveau monde, les États-Unis profitent de l'abondance du capital en Allemagne, pour convertir une forte partie de leurs fonds à 6 p. 100 en 5 p. 100; ils ouvrent, sur les places allemandes, un emprunt à 5 p. 100 destiné à rembourser les porteurs de 6 p. 100 ou à leur offrir la novation de leur titre.

Ainsi tous les peuples bien avisés, Russes, Autrichiens, Suisses, Italiens, Américains, profitent de l'embarras de richesse de l'Allemagne pour puiser là de précieuses ressources. Et nous, nous qui fournissons les milliards, nous ne saurions en rien tirer? nous resterions dans notre coin, saignés à blanc, sans faire un effort pour nous ranimer? nous enverrions en deux ans et demi, en trente mois cinq milliards et demi en Prusse, résignés à n'avoir plus, pendant plusieurs années, du capital pour nos entreprises? nous verrions la Ville de Paris, et le Crédit foncier de France, et nos Compagnies de chemins de fer, dans l'impuissance d'obtenir des capitaux pour les travaux publics ou privés nécessaires? Et nous ne saurions pas, comme les Russes, les Autrichiens, les Suisses, les Italiens, les Américains, aller chercher le capital où il abonde, en Allemagne!

Pourquoi donc n'irions-nous pas, comme les autres, à Berlin et à Francfort, établir des agences pour populariser nos fonds publics et nos autres valeurs de tout repos, qui certes valent bien les lettres de gage et les obligations des autres pays? Et ces agences nous serviraient aussi à revendre aux étrangers ce qui nous reste encore des six milliards de valeurs étrangères, de capitaux prêtés par nous depuis vingt ans aux étrangers, États, sociétés financières et industrielles, chemins de fer étrangers.

Ainsi peut revenir en partie l'or de notre indemnité de guerre, c'est le bon moment de présenter là-bas à l'Allemagne, embarrassée

de notre or et dégoûtée de ses agioteurs, nos sérieux titres de placement. Et croyez bien qu'on nous accueillera sans prévention nationale : au mois d'octobre 1870, en pleine guerre, notre emprunt de Tours n'a-t-il pas trouvé de nombreuses souscriptions en Allemagne même, à Francfort surtout?

Allons donc sur les places allemandes reprendre, par la commandite commerciale, un peu des milliards de notre rançon ; M. de Bismark ne nous repoussera pas; car son grand souci, sachons-le bien en France, son grand souci à cette heure est d'encaisser notre rançon ; et, suivant sa déclaration au Reichstag, il est parfaitement disposé « à venir en aide à la France dans la mesure nécessaire pour sauvegarder la créance de l'Allemagne. »

Eh bien, cette aide des capitaux allemands au travail de la France est nécessaire au payement rapide de notre indemnité. Il est évident que si le dernier milliard doit se régler par des garanties, ces garanties seront meilleures, plus faciles et moins coûteuses pour notre Trésor, dans une situation financière où la France se montrerait munie de capitaux suffisants pour sa vie productive, où nos revenus d'impôt ne tomberaient pas en déficit, où enfin nos entreprises de crédit et d'industrie ne seraient pas réduites, pour se procurer des ressources nécessaires, à soutirer du papier-monnaie à la Banque de France, cette bonne vache à lait, qu'il ne faudrait pourtant pas traire jusqu'au sang.

A. de Malarce.

REVUE SCIENTIFIQUE

Académie des sciences. — La séance annuelle de 1870 et la guerre prussienne. — Illusion de la fraternité scientifique. — Autres temps, autres sentiments. — Quelques vers de M. V. de Laprade. — Ajournement de la séance annuelle de 1871. — Double séance du 25 novembre 1872. — Deux séries de rapports, deux éloges historiques.

Rapports sur les concours de 1870. — Grand prix des sciences mathématiques. Question proposée. M. Mascart. — Concours ajournés. — Prix Dalmont. M. Maurice Lévy. — Prix Lalande. M. Huggins. — Concours de statistique. Prix Montyon. — La statistique à l'Académie des sciences. — M. Bienaymé. — Statistique académique. — B. de Châteauneuf et M. Potiquet. La mortalité des académiciens et leur *durée.* — Si la qualité d'académicien est un brevet de longue vie. — Mentions honorables accordées par la commission de statistique. — Le prix Barbier. — Le chloral et le chloroforme. M. O. Liebreich. — M. Personne. — Prix Desmazières. — Concours de zoologie et de botanique. — Concours de médecine. — Le prix Bréhant. — Rien du choléra. — Les maladies virulentes. M. le docteur Chauveau. — Prix Montyon. — Recherches sur la respiration de l'homme, par M. le docteur Gréhant. — Travaux de physiologie expérimentale, par M. le docteur Blondlot. — Les fistules gastriques et biliaires. — Prix de physiologie expérimentale : — Les fonctions de la moelle des végétaux ligneux. M. Arthur Gris. – La reproduction et les mues des écrevisses. M. S. Chautran. — Prix Montyon des arts insalubres. MM. Goldenberg père et fils. Mademoiselle C. Garcin et M. Adam. La machine à coudre automatique.

Rapports sur les concours de 1871. — Prix de mécanique. M. Boussinesq. — Prix de statistique. — Les détracteurs de notre temps et de notre pays. — Les chercheurs d'impuretés et les chercheurs de vérités. — *Le Mariage en France*, par M. E. Cadet. — Statistique et considérations rassurantes. — *L'armée et la population :* apologie des armées permanentes, par M. le docteur Ely. — Prix non décernés. — Prix d'astronomie. M. Borelly. — Prix de chimie. M. Schutzenberger. — Concours pour le prix Bordin. — Le rôle des stomates dans la respiration des plantes. — Opinions diverses. — Thèse de M. Barthélemy. — Décision de la commission. — Encore le prix Bréhant. — Mémoire de M. le docteur Tholozan sur le choléra. — Un foyer épidémique en Europe. — Jugement de la commission. — Le dogme de la contagion et la conférence sanitaire de Constantinople. — Autres prix de médecine. — M. le professeur Tardieu. — M. le docteur E. Decaisne : La température des enfants malades. L'influence de l'alimentation sur la terminaison des maladies des enfants, et sur la composition du lait de femme. — Prix de physiologie expérimentale. — M. Roulin. Etudes chimiques sur les végétaux en général, et sur l'*Aspergillus niger* en particulier. — Prix des arts insalubres. — Ventilation des mines. Appareil de M. Guibal.

Allocution de M. Faye à l'Académie. — Souvenirs du siége et de la Commune. — La science et le pays. — Hommage à la France. — Un congrès scientifique international à Paris. — Adoption du mètre. — Le prochain passage de Vénus snr le soleil. — Préparatifs en France et à l'étranger. — Renseignements donnés par M. Faye à l'Académie. — Les Observatoires. — Le successeur de Delaunay. — Choix inattendu. — La réorganisation de l'Observatoire de Paris.

La dernière séance publique annuelle dont nous ayons rendu compte aux lecteurs du *Correspondant* est celle du lundi 11 juillet 1870. Elle

coïncidait presque exactement avec la déclaration de guerre de Napoléon III au roi de Prusse, et elle précédait de quelques jours les sanglantes défaites — je devrais dire peut-être les boucheries humaines qui devaient inaugurer une série de faciles triomphes pour l'Allemagne coalisée, et pour nous de désastres sans exemple. On était loin encore de supposer que les Allemands mettraient, à exploiter contre la nation française l'ineptie et l'imprévoyance de son gouvernement, une si brutale impudence, un acharnement si odieux. Une guerre d'extermination, de pillage et de conquête semblait, en notre siècle et entre peuples qui se piquent de marcher à la tête de la civilisation, un anachronisme monstrueux, impossible. On était persuadé qu'après deux ou trois batailles, l'honneur étant satisfait, la paix serait conclue sur des bases honorables pour le vainqueur, acceptables pour le vaincu, et l'on ne s'attendait guère, après avoir entendu le roi Guillaume déclarer solennellement qu'il faisait la guerre à l'empereur Napoléon, et non au peuple français, à le voir assouvir jusqu'au bout, sur notre malheureux pays désarmé et désorganisé, son appétit d'ogre et sa soif de vampire.... On croyait candidement, en France, à la philosophie germanique, et l'on était à cent lieues d'admettre que des hommes nourris de cette ambroisie de l'âme, abreuvés de ce nectar de l'intelligence, fussent restés ce qu'ils étaient il y a dix-huit siècles, des barbares voués au seul culte de la force.

Je partageais, hélas, ces illusions, et en faisant connaître les résultats du concours de 1869, je félicitais la France et son Académie des sciences d'avoir donné en tout temps, et dans cette occasion même, l'exemple d'une noble et fraternelle bienveillance envers tous ceux qui contribuent à l'agrandissement du patrimoine intellectuel de l'humanité, aux progrès de son bien-être et de sa puissance, alors même qu'ils sont citoyens ou sujets d'un pays en guerre avec le nôtre. Je rappelais que, même sous le premier Empire, un prix de 3,000 francs avait été décerné au grand chimiste et physicien anglais Humphry Davy, bien que l'Angleterre fût alors notre ennemie la plus redoutable et, à ce qu'il semblait, la plus irréconciliable. Enfin, je remarquais que parmi les savants couronnés en 1870 se trouvaient bon nombre de savants étrangers, et, parmi ceux-ci, plusieurs Allemands, voire des Prussiens. Ce n'était pas là, sans doute, une preuve de la supériorité scientifique de la France sur les autres pays; mais c'en était une, à coup sûr, de l'impartialité de l'Académie, de son esprit généreux et libéral; et j'y applaudissais dans la naïveté de mon âme. Mon sentiment, aujourd'hui, serait tout autre, je l'avoue, et je serais bien moins disposé à louer l'Académie de son cosmopolitisme, qu'à lui répéter cette exhortation farouche que M. V. de Laprade adressait dernièrement à la France :

..... Pour qui te hait plus de compassion !
Sache à la fin t'aimer d'un amour égoïste,

Et n'ouvre plus ton cœur à toute nation.
Sois forte et, s'il le faut, plus tard, tu seras juste!
Connais mieux, désormais, des peuples scélérats;
Apprends d'eux la rancune et la haine robuste;
Ecrase-les!.... Après tu leur pardonneras.

Pour récompenser nos savants d'avoir décerné aux leurs les palmes françaises, accompagnées, ne l'oublions pas, de bel et bon argent français, ces bons Allemands ont méthodiquement choisi le « moment psychologique » pour bombarder nos hôpitaux, nos ambulances, nos monuments artistiques et scientifiques; ils ont, entre autres, criblé d'obus notre Muséum d'histoire naturelle, et c'est grâce à eux que l'Académie des sciences n'a pu tenir, en 1871, sa séance publique annuelle.

C'est, je crois, la première fois qu'un pareil fait se produit depuis la fondation de l'Institut. Le jugement des concours ouverts pour l'année 1870 et la proclamation de leurs résultats ont dû être renvoyés à l'année suivante, et c'est seulement le 25 novembre dernier que l'Académie a tenu, en une seule journée, ses deux séances solennelles de distribution des prix pour les deux concours de 1870 et 1871. Tout s'est, du reste, passé selon l'usage et selon la règle. Non-seulement les concours des deux années ont été rapportés et les prix décernés séparément; mais au lieu d'un éloge prononcé, il y en a eu deux : celui du baron Plana, par M. Elie de Beaumont, et celui d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, par M. Dumas.

Je renonce, non sans regret, à analyser ces deux intéressants spécimens de littérature académique, pour parcourir, aussi rapidement que possible, la double série des rapports auxquels les concours ont donné lieu, et en indiquer les résultats. Et d'abord remarquons que le nombre des lauréats étrangers est, cette fois, très-restreint.

Nous trouvons, sur les deux listes d'élus, deux ou trois Italiens, autant d'Anglais ou d'Américains, un Danois, mais d'Allemands, point. C'est fort bien fait. Cela dit, nous procéderons, si nos lecteurs le veulent bien, comme l'Académie elle-même, et nous commencerons par les concours de 1870.

Le premier chapitre est celui des *prix extraordinaires*, et, en tête de ceux-ci, le grand prix des sciences mathématiques.

La question proposée était celle-ci : « Rechercher les modifications qu'éprouve la lumière dans son mode de propagation et ses propriétés, par suite du mouvement de la source lumineuse et du mouvement de l'observateur. » M. E. Mascart est l'auteur du seul mémoire soumis au jugement de la commission; mémoire excellent, dit le rapport, mais qui promet plus qu'il ne tient, et cela de l'aveu de M. Mascart, à qui le temps et les instruments ont manqué pour donner à ses observations toute l'étendue et toute la précision désirables. L'Académie a prorogé le con-

cours jusqu'à la fin de 1872, en accordant à M. Mascart, à titre d'encouragement, une somme de 2,500 francs. Le concours pour le prix extraordinaire de 6,000 francs, destiné à récompenser l'auteur d'un perfectionnement considérable apporté dans l'application de la vapeur à la marine militaire, a été prorogé au 1er juin 1873, mais sans qu'un encouragement pécuniaire ait été accordé à aucun des concurrents. Il en a été de même du prix Plumey (mécanique), offert également « à l'auteur d'un perfectionnement des machines à vapeur ou de toute autre invention qui aura le plus contribué au progrès de la navigation à vapeur. » — Ce prix n'a pas encore été décerné depuis sa fondation, en 1859. Deux autres concours pour des prix de mécanique (prix de madame veuve Poncelet et de M. de Montyon) ont été également ajournés. Le prix Dalmont a été obtenu par M. l'ingénieur Maurice Lévy, auteur de travaux remarquables sur les eaux courantes, la poussée des terres, les mouvements intérieurs des solides ductiles, etc. Le prix d'astronomie, fondé par Lalande, est accordé à M. Huggins, pour l'ensemble de ses découvertes sur la constitution physique des étoiles, des nébuleuses, des planètes et des comètes. M. Huggins est-il Anglais ou Américain? Le rapport ne le dit pas, et cela est regrettable. Il est d'usage, dans les distributions de prix des lycées et du concours général, d'indiquer les lieux de naissance des lauréats. Cet usage est excellent, et devrait être adopté par les Académies. Lorsqu'on signale à la reconnaissance et au respect du public l'auteur d'une découverte utile et glorieuse, il est bon de dire quel est son pays.

Au temps de M. de Montyon, l'Académie des sciences morales et politiques n'existait pas; et c'est pour cela, sans doute, que le soin de décerner le prix de statistique fondé par cet illustre philanthrope échut à l'Académie des sciences, qui a continué de s'en charger, bien qu'elle ne renferme point de section de statistique, et qu'elle soit obligée de recruter presque exclusivement les membres de sa commission pour les prix de statistique parmi les mathématiciens.

Quoi qu'il en soit, elle paraît tenir beaucoup à conserver la disposition de ce prix, et le concours donne lieu, chaque année, à un rapport très-développé. C'est invariablement M. Bienaymé, académicien libre, qui en est chargé, et cette tâche lui revient de droit, comme au plus compétent en cette matière[1]. Son rapport sur le concours de 1870 remplit près de huit pages du *Compte rendu*.

Il y est parlé surtout d'un assez volumineux ouvrage (400 pages in-8°) où nous voyons que l'auteur, M. Potiquet, s'est appliqué à réunir tous les renseignements relatifs aux noms et prénoms, dates et lieux de naissance

[1] L'Académie possédait naguère encore, dans son sein, deux savants s'étant sérieusement occupés de statistique. L'un des deux, M. le baron Dupin, vient de mourir à l'âge de 88 ans. Ses facultés étaient, depuis plusieurs années, sensiblement affaiblies. M. Bienaymé reste seul. Il n'est pas jeune non plus, étant né en 1796.

et de décès, dates de nomination des membres et correspondants de l'Institut. M. Potiquet a consacré de longues années à ces patientes et minutieuses recherches, qui ont trait à plus de deux mille académiciens. Des recherches à peu près semblables avaient été faites, il y a plus d'un tiers de siècle, par B. de Châteauneuf, et les résultats en sont consignés dans un Mémoire sur la durée de la vie des savants, qui fait partie de la collection de l'Académie des sciences morales et politiques pour l'année 1840. Châteauneuf avait entrepris de former un catalogue complet des membres des anciennes Académies et de l'Institut. « Il voulait savoir, dit le savant rapporteur, comment se survivent les hommes consacrés à la science; quelle est la *durée commune d'un académicien* (*sic*), et quelle pouvait être, aux âges successifs, la vie de cette classe laborieuse. En même temps, il se proposait de publier cette liste de naissances, d'âges à l'élection et d'âges au décès, qui pouvait épargner bien des recherches infructueuses aux biographes, même aux auteurs d'histoires, qui ont souvent besoin de certaines dates exactement fixées. » Cette tâche était plus difficile qu'elle ne semble au premier abord, car, dit avec beaucoup de raison M. Bienaymé, « on ne reconstitue jamais une statistique qui n'a pas été dressée au moment des faits. »

Châteauneuf parvint cependant à rassembler un assez grand nombre de détails curieux; mais son œuvre resta d'autant plus incomplète, qu'il avait voulu embrasser un cadre plus vaste. M. Potiquet a donc pensé qu'il y aurait utilité à la reprendre sur de nouveaux frais.

Il m'est impossible de suivre le rapporteur dans l'analyse qu'il donne du travail de M. Potiquet. Je dois me contenter d'en indiquer, d'après lui, les points les plus dignes de remarque. Et d'abord, il convient de dire que, instruit par l'expérience de son devancier, M. Potiquet a su mieux se borner; ce qui lui a permis d'atteindre, pour les membres de l'Institut, le résultat que Châteauneuf s'était proposé pour toutes les Académies, en remontant à un passé que les documents existants ne lui permettaient pas de restituer dans son intégrité. Il fait précéder son catalogue des renseignements les plus essentiels sur la création et sur les réorganisations successives de l'Institut. Quant aux données statistiques qui sont l'objet principal de ses recherches, elles ont trait principalement aux âges moyens d'admission et de décès des académiciens, et, par suite, à la durée moyenne de leur vie académique : ce que le rapporteur appelle la *durée* d'un académicien. M. Potiquet a trouvé, pour l'âge moyen d'admission, cinquante et un ans et dix mois; pour l'âge moyen de décès, soixante et onze ans et cinq mois; ce qui donne, pour la durée de l'académicien, une moyenne de dix-neuf ans et sept mois. D'après les tables de mortalité dressées par M. Potiquet, sur 1,000 membres ou correspondants de l'Institut, il y en aurait 894 qui vivraient plus de 50 ans; 744 qui vivraient plus de 60 ans; 638 qui atteindraient l'âge de 65 ans; 505 qui iraient

à 70; 374 à 75; 219 à 80; 95 à 85; 30 à 90, et 7 à 95. Ces chiffres sont notablement supérieurs à ceux que Deparcieux avait trouvés pour les tontiniers, c'est-à-dire pour des personnes qne l'on peut supposer placées dans de bonnes conditions de longévité. Ainsi, d'après la table de Deparcieux, sur 1,000 tontiniers, il n'y en a que 837 qui vivent au delà de 50 ans; 667 au delà de 60; 569 au delà de 65; 447 au delà de 70; 304 au delà de 75; 170 au delà de 80; 69 au delà de 85; 16 au delà de 90; et pas un sur mille n'atteindrait à l'âge de 95 ans. Faut-il conclure de là, comme on l'a répété souvent, que la vie calme du savant, de l'homme voué à l'étude, le préserve plus que d'autres de l'outrage des ans et des atteintes de la maladie? C'était l'opinion de Châteauneuf; ce n'est pas celle de M. Bienaymé.

« Il semble, dit-il, que notre confrère ait oublié au prix de quels efforts, de quels excès de travail s'acquiert la science. La passion même des lettres n'entraîne-t-elle pas à passer des nuits à la poursuite d'une idée? Et s'il y a lieu de s'étonner, c'est que les membres des corps savants, usés par le labeur, aient pu conserver une vitalité à peu près égale, ou peut-être un peu supérieure à celle de la table de Deparcieux, qui, malgré ses défauts, paraît représenter assez bien la vie commune. N'est-il pas à présumer que, pour supporter les grandes fatigues qu'imposent les lettres et les sciences portées au point d'ouvrir les portes des Académies, il faut être doué d'une vitalité plus grande qu'on ne le croirait au premier abord; de sorte que, malgré d'immenses travaux qui ne trouvent jamais les jours assez longs, malgré les imprudences de l'homme de lettres et du savant, il reste à des constitutions d'élite une existence assez prolongée, là où des tempéraments moins robustes auraient succombé? Ces réflexions se présentent naturellement quand arrive le souvenir de tant de jeunes gens paraissant pleins d'avenir, et qui s'éteignent en si grand nombre sur les avenues de la science. »

La Commission a décerné le prix à la statistique académique de M. Potiquet. Elle n'a accordé que des mentions honorables à M. Trévenot pour la partie agricole de sa *Statistique du canton de Ramerupt* (Aube), et à M. A. Castan, pour son mémoire intitulé : *De l'influence de la température sur la mortalité dans la ville de Montpellier*.

Je passe, sans m'y arrêter, sur le concours de chimie, et j'arrive aux concours de botanique, d'anatomie et de zoologie. Je ne sais pas pourquoi le programme range parmi les prix de botanique le prix fondé par feu le docteur Barbier, en son vivant chirurgien en chef de l'hôpital du Val-de-Grâce, et destiné « à celui qui fera une découverte précieuse dans les sciences chirurgicale, médicale et pharmaceutique, et dans la botanique ayant rapport à l'art de guérir. » Il est évident que *l'art de guérir* était l'objet unique de la préoccupation du fondateur, et que la botanique n'arrive là qu'à titre accessoire. Le prix Barbier est donc, à proprement parler,

un prix de médecine, et la Commission — où ne figure qu'un seul botaniste, M. Brongniart, avec deux médecins, MM. Nélaton et Andral, et un pharmacien, M. Bussy — a sagement usé de son droit en allant chercher parmi les non-concurrents (les concurrents faisaient défaut) l'auteur d'intéressantes et utiles recherches sur une question toute médicale. Cette question est celle de l'emploi du chloral comme agent anesthésique. Le chloral est un des produits ultimes de l'action du chlore sur l'alcool, ou sur le sucre, ou sur certains corps pouvant se transformer en sucre, tels que l'amidon. Il a été découvert en 1832 par Liebig, et particulièrement étudié par Dumas et par Stædeler. On l'obtient en faisant passer du chlore à saturation sur de l'alcool absolu. Il avait été pendant longtemps relégué parmi les produits de laboratoire, lorsque l'action physiologique si remarquable du chloroforme et son analogie de composition avec le chloral sont venus tirer ce dernier corps de l'oubli et attirer sur lui l'attention des physiologistes. On savait, par les beaux travaux de M. Dumas, que le chloral hydraté, en contact avec les composés alcalins, donne naissance à du chloroforme et à de l'acide formique; d'où il était permis d'induire théoriquement que cette transformation pouvait s'opérer au sein même de l'économie, sous l'influence des liquides alcalins qui s'y trouvent, et particulièrement du sang. Des expériences furent tentées en conséquence, d'abord par M. Oscar Liebreich, puis par d'autres physiologistes; mais les résultats obtenus furent assez contradictoires pour que l'on pût se demander si l'effet physiologique du chloral ne devait pas être attribué à une action propre à ce corps et indépendante du chloroforme. Pour savoir au juste à quoi s'en tenir sur ce point, il fallait d'abord s'assurer de la pureté et de l'identité du produit employé dans les diverses expériences. C'est ce que fit M. Personne, et il reconnut que l'on employait sous le nom d'hydrate de chloral des produits souvent impurs et de composition variable. Il chercha alors, et il réussit à préparer un hydrate de chloral toujours identique. C'est en administrant cette substance à des animaux et en analysant le sang extrait de la veine jugulaire, que M. Personne a constaté d'une manière certaine la production du chloroforme dans l'économie, et fourni ainsi une explication non douteuse de l'action anesthésique du chloral. En outre, M. Personne a, dans le cours de ses recherches expérimentales, enrichi de plusieurs faits nouveaux et importants l'histoire du chloral. L'Académie lui a, en conséquence, décerné le prix Barbier pour le concours de 1870. Un autre prix fondé par M. B.-H.-J. Desmazières, et destiné « à l'auteur, français ou étranger, du meilleur ou du plus utile écrit publié dans l'année, sur tout ou partie de la cryptogamie, » a été décerné à M. de Novaris, professeur de botanique et directeur du Jardin des Plantes de Gênes, pour une monographie de Mousses d'Italie. M. Camille Roumeguère, auteur d'un ouvrage sur les champignons d'Europe, a obtenu une mention honorable.

Parmi les lauréats des concours de zoologie et d'anatomie, je citerai M. J.-C. Schiodte, professeur à l'Université de Copenhague, et auteur d'un travail sur les métamorphoses des Coléoptères; M. Léon Vaillant, qui avait envoyé au concours pour le prix Bordin deux mémoires : l'un — le plus considérable — contenant la description anatomique de deux espèces de sangsues marines ; l'autre relatif à certaines espèces du groupe des Lombrics, récemment découvertes à l'île Maurice, à Ceylan et aux îles de la Sonde ; enfin M. A. Issel, de Gênes, auteur d'une monographie des Mollusques de la mer Rouge.

Les concours de médecine remis au jugement de l'Académie des sciences sont, on le sait, très-nombreux. Au premier rang figure l'éternel concours pour le prix du legs Bréhant, que l'Académie semble, hélas! ne devoir jamais décerner. Comme la question du choléra en est toujours au même point ; que le remède est toujours dans le domaine des futurs contingents ; que sur les causes du fléau on ne sait encore que ce que l'on savait il y a trente ans, *id est* rien, et que sur son mode de propagation, c'est l'hypothèse de la contagion et du transport par la voie humaine qui règne despotiquement dans le monde médical, l'Académie en est réduite à garder les cent mille francs, et à donner, un peu au hasard, chaque année, tout ou partie des cinq mille francs formant l'intérêt de ce capital. C'est M. le docteur Chauveau qui a été gratifié de l'annuité de 1870, bien qu'il se soit fort peu occupé du choléra, et que ses expériences, non sans mérite d'ailleurs, se rapportent aux virus et aux maladies virulentes, notamment à la variole, à la morve des chevaux, etc. Le prix Montyon de médecine et de chirurgie a été partagé entre MM. les docteurs Gréhant et Blondlot. On doit au premier de savantes et ingénieuses recherches sur la respiration de l'homme. Ces recherches se rapportent surtout à la mensuration rigoureusement déterminée de la capacité pulmonaire dans l'état normal, et au mécanisme du renouvellement de l'air dans les poumons, soit à l'état normal, soit dans la respiration artificielle. M. Gréhant a imaginé et fait construire pour ses expériences un appareil qui, permettant d'établir facilement la respiration artificielle, pourrait être très-utilement appliqué à la thérapeutique dans les cas d'asphyxie morbide ou accidentelle. Quant à M. le docteur Blondlot, les résultats de ses longues études de toxicologie et de physiologie expérimentale sont consignés dans huit mémoires adressés par lui à la Commission. Ce savant modeste, ne disposant, dit le rapport, que de ressources restreintes, a su se créer, parmi les physiologistes et les médecins, une notoriété des plus honorables par une série ininterrompue de recherches utiles et bien faites.

La physiologie expérimentale est surtout redevable à M. Blondlot de l'usage des fistules gastriques et biliaires, qui peuvent être appliquées sur des animaux sans compromettre ni leur vie ni même leur santé, et qui permettent d'étudier d'une manière suivie les propriétés et la composition

des liquides de l'appareil digestif. Le même rapport, rédigé au nom de la Commission du prix Montyon par M. le baron Larrey, analyse plusieurs autres mémoires qui sont l'objet de mentions honorables, et dont le caractère est trop spécial, pour qu'il y ait lieu de nous y arrêter. La même considération me fait passer sous silence le rapport de M. le docteur Nélaton, qui décerne le prix Godard à M. Albert Puech, et mentionne honorablement M. Jacques Jolly.

Les lauréats du concours de 1870 pour le prix de physiologie expérimentale (fondation Montyon), sont MM. Arthur Gris et Samuel Chantran. Le premier s'est occupé de la nutrition des végétaux ligneux et des fonctions de la moelle. On a cru longtemps que ce tissu spongieux ne jouait un rôle actif que pendant la première période de la végétation, après quoi il s'atrophierait et deviendrait tout à fait inerte. M. A. Gris a démontré qu'il n'en est rien, et que la moelle contribue pendant plusieurs années à la nutrition des arbres, en conservant une vitalité qu'on était disposé à lui refuser. M. Chantran s'est livré à une étude très-attentive des écrevisses. Il a observé avec un soin minutieux le mode de reproduction de ces crustacés et les diverses phases de leur existence, et déterminé d'une manière précise la durée et le mécanisme de la mue et de la régénération des membres enlevés aux jeunes ou aux adultes, mâles et femelles.

Un honorable industriel alsacien, M. Goldenberg, s'est appliqué à préserver de son mieux ses ouvriers des dangers résultant, premièrement, de la rupture subite des meules animées d'un rapide mouvement de rotation, deuxièmement de l'action des poussières pierreuses et métalliques produites par l'aiguisage et le polissage des pièces. La Commission des arts insalubres avait décidé qu'elle décernerait à M. Goldenberg, en 1870, un prix de 2,500 francs. M. Goldenberg étant mort, cette somme a été remise à son fils.

On a signalé à plusieurs reprises les inconvénients, les dangers même qu'entraîne pour les ouvrières la manœuvre prolongée des machines à coudre, mises en mouvement au moyen d'une pédale. Mademoiselle Caroline Garcin, naguère institutrice à Colmar, et qui, depuis l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'empire allemand, est venue se fixer en Picardie, a réussi, avec le concours d'un de ses compatriotes, M. Adam, habile horloger, à construire une nouvelle couseuse pouvant marcher sans pédale. Cette couseuse automatique a reçu le meilleur accueil de l'industrie alsacienne et de la société industrielle de Mulhouse. Lorsque mademoiselle Garcin, avec ses deux jeunes sœurs, et M. Adam, sont venus chercher un asile à Amiens, le conseil municipal de cette ville s'est empressé de mettre à leur disposition un vaste terrain pour y établir leurs ateliers. L'Académie n'a pas voulu laisser sans récompense le dévouement philanthropique et le patriotisme de ces très-honorables personnes, et elle leur a accordé, à titre d'encouragement, un prix de 2000 francs. Elle a enfin donné un en-

couragement de la même valeur à M. le docteur Louvel, attaché à la maison de la Légion d'honneur, et qui a imaginé un appareil pour conserver les grains dans le vide ou dans une atmosphère très-raréfiée. L'efficacité de cet appareil a été constatée par plusieurs commissions.

J'arrive aux concours de 1871.

Le prix de mécanique échoit à M. J. Boussinesq, pour des travaux de haute portée sur lesquels le rapport n'entre dans aucun détail. Ce laconisme est regrettable à certains égards, surtout en ce qui touche une nouvelle théorie des ondes lumineuses dans les divers milieux. Il eût été opportun peut-être de résumer sommairement cette théorie, dont M. Boussinesq a enrichi la science. Le rapport présenté par M. Bienaymé, au nom de la Commission de statistique, est heureusement plus développé. Il débute par une verte semonce à l'adresse de ceux qui, pour calomnier notre époque et notre pays, se plaisent à étaler sous les yeux du public toutes les infamies et tous les vices qu'ils peuvent ramasser dans les mauvais lieux. A ces gens-là qui s'en vont répétant sans cesse : « *Nous* sommes en décadence, *nous* sommes corrompus, » on pourrait à bon droit répondre : « Parlez pour vous, messieurs ! » Heureusement, à côté de ces chercheurs de réalités impures, il y a des publicistes honnêtes qui cherchent simplement la vérité, qui l'exposent tout entière au grand jour, et qui montrent que cette vérité n'est pas aussi désolante et aussi honteuse pour notre état social et pour nos mœurs, que le prétendent les pessimistes systématiques. C'est ce qu'on peut voir, par exemple, dans l'ouvrage de M. Ernest Cadet, auquel la Commission de l'Académie des sciences a décerné le prix de statistique. Cet ouvrage a pour titre : *Le mariage en France, Statistique, Réformes.* Une analyse et une interprétation exactes des données statistiques relevées par M. E. Cadet font voir que le mariage est chez nous plus en honneur qu'on ne l'a souvent prétendu. Pour la France entière, le rapport des naissances illégitimes au total des naissances n'est que de 1/12, et il serait moindre encore si l'on pouvait éliminer le nombre des enfants légitimés qui se trouvent confondus parmi les enfants naturels. Or en aucun pays le rapport des naissances irrégulières aux naissances régulières n'a jamais été au-dessous de 1 à 13. D'autre part, le nombre des séparations de corps prononcées par les tribunaux a triplé depuis vingt-sept ans. Est-ce à dire que le nombre des mauvais ménages se soit accru dans la même proportion? Nullement. M. E. Cadet fait remarquer, en effet, que la presque totalité (90 pour 100) des demandes en séparation sont formées par les emmes, et que ces demandes se multiplieront encore à mesure que les emmes se sentiront mieux protégées par la loi. C'est un phénomène analogue à celui qu'on a pu observer pour les vols domestiques, dont le nombre a paru s'accroître lorsque les témoins n'ont plus manqué, et que les maîtres, soutenus par l'opinion, se sont vus en mesure de réclamer une justice que naguère ils n'invoquaient pas. Dans un cas comme dans l'autre,

ce n'est pas le mal qui est en progrès, c'est la protection sociale. Au milieu de nos désastres, dit M. Bienaymé, c'est une justice que les faits nous rendent : d'une part le nombre des enfants naturels est moindre qu'à l'extérieur, et de l'autre, presque tous les hommes se marient. « On peut remarquer, effectivement, que les classes du recrutement, dont le nombre est bien connu, ont présenté, pour les dix années de 1856 à 1865, une moyenne annuelle de 314,622 hommes de vingt à vingt et un ans ; dans le même temps, la moyenne des mariages de garçons a été de 261,436 ; la différence n'est donc que de 53,136. » Mais il faut encore déduire de cette différence les nombres représentant : premièrement, les décès de garçons depuis vingt ans jusqu'à l'âge commun des mariages (de vingt-huit à trente ans), qu'on peut évaluer à 7 pour 100, ou 22,023 sur 314,622 ; deuxièmement les émigrations, incomparablement moindres, sans doute, pour la France que pour l'Allemagne ou l'Angleterre, mais qui ne laissent pas d'enlever à notre pays une moyenne de 6000 à 10,000 jeunes gens. Les 53,136 célibataires *définitifs* restant en France se trouvent ainsi réduits de plus de moitié, soit à 25,000 à peu près. Ce n'est pas tout. Ces célibataires, dit très-bien le savant rapporteur, auront à fournir la mortalité future d'abord, et le reste, 1/15 peut-être du total primitif des jeunes gens de vingt ans, représentera tous ceux que les infirmités ou des circonstances particulières empêchent de se marier, puis aussi ceux que l'égoïsme et l'immoralité détournent du mariage. « On voit, dit le savant rapporteur, que le nombre de ces derniers sera beaucoup moindre qu'on ne pourrait le croire. Il est donc vrai de dire qu'en France presque tous les hommes qui peuvent se marier se marient tôt ou tard. »

Après l'ouvrage de M. E. Cadet, qui a obtenu le prix de statistique pour 1871, le rapport examine une brochure de M. le docteur Ely, intitulée : *l'Armée et la population*, *Études démographiques*, qui n'a obtenu qu'une mention honorable. L'auteur a pris en main la défense des armées permanentes. Non qu'il les considère comme un bienfait au point de vue moral et physique ; mais il juge fort exagérés les reproches dont elles ont été l'objet, et il appuie son opinion de renseignements statistiques recueillis et contrôlés avec soin. Il reconnaît, par exemple, que la mortalité est, en temps de paix, un peu plus considérable dans la vie militaire que dans la vie civile ; mais ce n'est pas les jeunes gens qu'elle frappe, ce sont seulement les hommes de quarante ans et plus, dont on comptait environ 20,000 dans l'effectif, sous le régime de l'ancienne loi. On a avancé en outre que le système des armées permanentes amenait la dégénérescence de la race ; ce qui n'est point, puisque la taille moyenne des contingents est restée la même depuis de longues années, que même les exemptions pour défaut de taille ont diminué sensiblement, et que les conseils de révision ont beaucoup moins d'hommes à examiner pour former le contingent.

M. le Dr Ely ne pense pas non plus que le recrutement de l'armée soit aussi funeste qu'on le croit à l'agriculture. Il n'y avait, en 1867, sous les drapeaux que 184,653 hommes appartenant aux professions agricoles. La population agricole mâle est, selon M. Ely. de 9,736,000 personnes. L'armée ne lui aurait donc enlevé que 19 individus sur 100, et ce rapport se réduit à 7 pour 100 environ, si l'on en déduit les hommes servant volontairement.

« Il est pénible de prévoir, dit M. Bienaymé, que ce rapport très-faible sera nécessairement augmenté par la nouvelle loi du recrutement, qui a été obligée de mettre la France en état de résister à cette effroyable manière de faire la guerre, consistant à jeter les nations entières les unes sur les autres pour piller et rançonner les vaincus comme aux temps les plus barbares ; seulement, on ne les emmène plus en esclavage. »

Les concours de 1871 pour les prix Montyon (mécanique), Plumey (application de la vapeur à la marine), Fourneyron (mécanique appliquée), Thore (cryptogamie), et De la Fons-Mélicoq (botanique), sont restés sans résultats. Le prix d'astronomie fondé par Lalande a été donné à M. Borelly, de l'observatoire de Marseille, qui a découvert une planète ; le prix de chimie fondé par Jecker, à M. Schutzenberger pour ses travaux de chimie organique ; le prix de botanique (Barbier), à M. Duquesnel pour un travail sur l'aconitine cristallisée. Un seul mémoire a été adressé à la commission du concours pour le prix Bordin, relatif au rôle des stomates dans les fonctions des feuilles. Ce rôle est aujourd'hui, de la part des physiologistes, l'objet de vues assez diverses. La plupart sont d'avis que les stomates sont destinés à faciliter, grâce à la présence d'une ouverture médiane libre ou ostiole, les échanges de gaz de la plante avec l'atmosphère, mais sans être seuls chargés de cette fonction. D'autres pensent que ces petits appareils sont la seule voie par laquelle les gaz et les vapeurs puissent pénétrer de l'atmosphère dans l'organisme, ou sortir de l'organisme pour se répandre dans l'atmosphère. L'auteur du mémoire, M. Barthélemy, soutient, lui, que le rôle des stomates dans la respiration végétale est à peu près nul, que la respiration proprement dite s'effectue, par un phénomène de dialyse purement physique, à travers la cuticule, et que les stomates ne sont que des sortes de soupapes pouvant laisser sortir les gaz des plantes quand la pression intérieure augmente, mais n'ayant pas la faculté de laisser passer l'air de l'atmosphère dans l'organisme. La commission a jugé que cette opinion, appuyée sur des déductions beaucoup plus que sur des preuves expérimentales, confinait un peu au paradoxe. La partie anatomique du travail de M. Barthélemy lui a d'ailleurs paru laisser à désirer. Elle n'a donc pas cru devoir décerner le prix Bordin à M. Barthélemy. Toutefois, elle lui a accordé un encouragement de 1,500 fr., en considération de la patience, de l'habileté et du bon esprit scientifique

qu'il a apportés dans ses recherches. M. Husnot, seul aspirant au prix Desmazières, n'a obtenu aussi qu'un encouragement de 500 fr. pour ses travaux sur la flore cryptogamique de la Martinique.

Nous voici revenus au prix Bréhant; mais l'Académie n'était pas plus avancée en 1871 qu'en 1870.

Deux mille cinq cents francs, ce n'est que la moitié de cinq mille. L'Académie a fait tort, pour cette fois, de l'autre moitié à M. Grimaud (de Caux), et elle en a disposé en faveur de M. le docteur Tholozan, auteur d'un travail intitulé : *Origine nouvelle du choléra asiatique, ou début et développement en Europe d'une grande épidémie cholérique.* Ce titre dit à peu près toute la théorie de M. le docteur Tholozan. Cette théorie ne vise point l'origine première du fléau ; elle n'a trait qu'à l'épidémie de 1852-1855 qui, selon l'auteur, ne serait pas venue directement d'Asie comme les précédentes, mais d'un nouveau foyer beaucoup plus rapproché de nous. Ce foyer se serait trouvé en Pologne, où il aurait été formé par l'invasion précédente (1847-1850). L'auteur du rapport, M. le docteur Bouillaud, est d'avis qu'aucune des causes indiquées par M. le docteur Tholozan n'explique d'une manière satisfaisante pourquoi l'épidémie de choléra asiatique de 1847, contrairement à celles de 1830 et 1865, aurait laissé des germes capables, sans une nouvelle invasion de germes venus de l'Inde, de produire, par une sorte de résurrection, une véritable épidémie nouvelle de choléra asiatique. L'ouvrage de M. Tholozan est, à ses yeux, un éloquent et beau plaidoyer en faveur d'un point de vue nouveau de pathogénie du choléra indien ; mais *ce n'est que cela.* Ce qui lui plaît surtout dans ce travail et ce qu'il constate avec joie, c'est qu'il n'y a rencontré aucune atteinte au dogme de la contagion, et que l'auteur s'incline avec vénération devant les décrets de la Conférence internationale de Constantinople. Bien en a pris à M. Tholozan de ne point manquer de respect à ce concile sanitaire : les 2,500 fr. n'auraient pas été pour lui !

Le prix de médecine institué par testament olographe du professeur Chaussier, pour être décerné tous les quatre ans à l'auteur « du meilleur livre ou mémoire qui aura paru pendant ce temps et fait avancer la médecine, » a été donné à M. le professeur Tardieu, pour ses remarquables et importants travaux de médecine légale et de toxicologie, qui font, comme on sait, autorité dans la science. M. Tardieu était le seul concurrent qui se fût présenté, et l'on comprend sans peine que personne ne se soit hasardé à lui disputer le prix. Le concours de médecine et de chirurgie le plus important, institué par Montyon, a donné lieu à un long rapport de M. le docteur Ch. Robin, où sont appréciés les travaux de huit concurrents. Aux deux premiers ont été décernés des prix de 2,500 fr. chacun ; aux quatre suivants, des encouragements de 1,200 fr. ; aux deux derniers, de simples citations honorables. Parmi tous ces travaux, je ne vois guère que ceux de M. le docteur E. Decaisne, qui soient de nature à être mentionnés ici. Deux

mémoires de ce jeune médecin ont été remarqués par la commission. Le premier est relatif à la température de l'enfant malade, et à l'influence d'une alimentation insuffisante sur la terminaison des maladies. M. Decaisne n'a eu, pendant le siége de Paris, que trop d'occasions d'étudier cette influence, et il l'a fait, dit le rapport, avec une précision qui mérite d'être signalée. Ce n'est pas seulement l'alimentation de l'enfant lui-même qui a été l'objet de ses observations, mais aussi, dans beaucoup de cas, celle de la mère. Il établit, dans le même mémoire, la différence qui existe entre la température de la pneumonie et celle de la bronchite capillaire, et il montre que, dans la méningite, l'abaissement de la température, dont on a voulu faire un signe pathognomonique, est loin d'être infaillible. Le second mémoire de M. E. Decaisne est consacré à étudier l'influence de l'alimentation sur la composition du lait de femme. Il y a rassemblé les résultats de quarante-trois observations et de cent quatre-vingt-dix-sept analyses. Ses conclusions confirment, pour le lait de femme, celles de MM. Dumas, Payen et Boussingault pour le lait de vache; elles ont ainsi une importance réelle et constituent, comme on l'a dit en Angleterre, un fait acquis à la science.

C'est encore un botaniste, M. Jules Raulin, qui a obtenu le prix de physiologie expérimentale, pour ses *Études chimiques sur la végétation;* son mémoire comprend deux parties. Dans la première seulement, l'auteur examine les phénomènes de la nutrition des végétaux phanérogames, résume et discute les résultats obtenus sur ce sujet par les divers chimistes, mais sans y rien ajouter de son fait. La seconde partie, au contraire, est toute personnelle à M. Raulin, et consacrée entièrement à l'étude des conditions de la nutrition dans une plante de la classe des champignons, l'*Aspergillus niger*. C'est cette monographie qui a particulièrement attiré l'attention, et qui a valu à M. Raulin le prix de physiologie expérimentale. Enfin, le prix des arts insalubres a été décerné à M. Guibal, ingénieur civil et professeur à l'École des mines du Hainaut, pour le système nouveau de ventilation dont il est l'inventeur, et qu'il a introduit dans les mines. Aucune industrie, on le sait, n'expose la vie humaine à de plus graves dangers que l'exploitation des mines de houille, et ces dangers proviennent, en grande partie, d'une ventilation insuffisante, qui laisse s'accumuler dans les galeries des gaz inflammables ou délétères. Le nouveau ventilateur de M. Guibal a paru à la commission éminemment propre à diminuer, dans une très-large proportion, les dangers de cette nature. Il rentre dans la classe des ventilateurs à force centrifuge; mais il diffère des appareils de ce genre usités antérieurement, par ses dimensions considérables, par sa simplicité et par quelques dispositions particulières. Depuis leur première apparition en 1869, les ventilateurs Guibal ont été adoptés rapidement dans les principaux bassins houillers de la Belgique, de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, et cela grâce surtout à leur puis-

sance, qui permet de porter leur action dans les galeries de mine à des distances qu'on n'avait pu atteindre auparavant. On aura une idée de cette puissance lorsqu'on saura qu'un de ces ventilateurs, dont la roue à palettes mesure 12 mètres de diamètre et 4 mètres d'épaisseur, est mu directement par une machine de 120 chevaux. Son installation n'a cependant pas coûté, en tout, plus de 30,000 francs. Le rapporteur ajoute qu'en dix années l'appareil de M. Guibal a reçu 196 applications, dont 57 en Belgique, 47 en France, 66 en Angleterre et 26 en Allemagne.

J'ai oublié de dire que la séance toute exceptionnelle du 25 novembre 1872 avait été ouverte par une intéressante allocution de M. Faye, vice-président pendant l'année 1871. L'illustre astronome a d'abord entretenu ses confrères des épreuves subies et des travaux courageusement poursuivis par l'Académie des sciences pendant le siége de Paris et pendant les horreurs d'une guerre intérieure qui mérite à peine le nom de guerre civile, — car une guerre civile suppose des partis en présence, et ceux qui furent maîtres de Paris pendant deux mois ne représentaient que des haines aveugles et d'odieuses convoitises. A travers tant de périls et d'angoisses, l'Académie n'a douté ni du pays ni de la science, et elle a eu deux fois raison, car déjà le pays se relève, et quant à la science, elle n'a jamais failli. « Qu'on cesse, s'est écrié M. Faye, de nous parler du prestige amoindri des savants français. Les étrangers, même ceux qui ont lutté contre nous, ne viennent-ils pas de leur rendre, ces jours-ci, un solennel hommage, en envoyant ici leurs représentants pour organiser avec nous, à Paris, une des institutions les plus fécondes de ce siècle ! » M. Faye faisait allusion, dans ces paroles, à la *Commission du mètre*, véritable congrès scientifique international qui s'était réuni à Paris, au Conservatoire des arts et métiers, et dans lequel tous les pays civilisés s'étaient fait représenter. Ce congrès a décidé, on le sait, que le mètre français servirait d'étalon dans le monde entier, pour toutes les grandes opérations astronomiques et géodésiques. Parmi ces opérations, il en est une qui préoccupe vivement en ce moment les astronomes, et pour laquelle se font, dans toute l'Europe et en Amérique, d'immenses préparatifs. Je veux parler de l'observation du passage de Vénus sur le soleil, qui aura lieu le 8 décembre 1874. M. Faye ne pouvait manquer d'entretenir l'Académie de cette importante entreprise, et de constater avec fierté que la France y paraîtra, comme il convient, au premier rang. « Au nord, a-t-il dit, elle enverra ses astronomes en Palestine, sur les bords de la mer Rouge, à Pékin, et à Yeddo au Japon. Au sud, elle occupera l'île de la Réunion, l'île Saint-Paul, l'île Campbell, la Nouvelle-Calédonie, et poussera peut-être jusqu'à Honolulu et Noukahiva... L'Assemblée nationale vient de nous octroyer les fonds nécessaires ; elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour aider l'Académie à soutenir l'honneur scientifique du pays. Grâce à sa générosité éclairée, les astronomes français figureront dignement, comme leurs devanciers,

dans ce concours que le ciel ouvre, chaque siècle, à toutes les nations où la science est en honneur... Le dévouement et l'habileté consommée de nos jeunes astronomes nous garantissent le succès, et pour compléter cet ensemble d'efforts dignes d'un grand pays, nous espérons obtenir le concours de la marine de l'État, qui compte dans son sein tant de savants officiers. » — Ce concours est maintenant assuré.

Le nom de M. Faye reporte tout naturellement notre pensée vers nos observatoires nationaux et particulièrement vers l'Observatoire de Paris. On n'a peut-être pas oublié qu'en parlant ici naguère de l'irréparable perte faite, par la science et par notre pays, en la personne de l'illustre Delaunay, je croyais pouvoir ajouter que M. Faye semblait désigné, par l'opinion unanime du monde savant, pour lui succéder comme directeur de l'Observatoire de Paris. Qui eût pu croire, en effet, que le successeur de Delaunay ne serait autre que son prédécesseur immédiat, ce même M. Le Verrier, que le gouvernement impérial, dont il était la créature, s'était vu dans la nécessité de sacrifier en présence du *tolle* général soulevé par les abus exorbitants de son administration ! Il est vrai que la réorganisation de l'Observatoire est un correctif à ce choix... surprenant...

Mais l'espace et le temps me manquent aujourd'hui pour examiner, avec l'attention qu'elle mérite, la nouvelle constitution de nos grands établissements astronomiques. C'est un sujet sur lequel je reviendrai plus à loisir dans notre prochaine revue.

ARTHUR MANGIN.

MÉLANGES

LA THÉORIE GÉOGÉNIQUE DE LA SCIENCE DES ANCIENS

Par M. l'abbé R.-F. Choyer, chanoine honoraire, etc. — Paris, P. Lethielleux, libraire-éditeur. 1872.

Tel est le titre sous lequel M. l'abbé Choyer a publié, il y a peu de temps, un remarquable travail dans lequel il s'efforce de montrer que la Genèse renferme non-seulement les bases du dogme et de la morale, mais un ensemble de données scientifiques très-précises sur les lois qui présidèrent à l'œuvre des six jours et à l'origine des choses à la surface du globe. D'après le savant auteur, Moïse aurait non-seulement connu les grandes lois de la nature par la voie de la révélation, mais il les aurait trouvées formulées déjà par la science contemporaine de l'époque où il vivait.

Malgré des arguments très-habilement groupés, il nous semble que M. l'abbé Choyer fait la part trop large à la science des anciens. Nous sommes loin de penser que l'humanité ait débuté en ce monde par l'état sauvage; mais tout porte à croire que la révélation faite au premier homme, suffisante pour la direction des sociétés naissantes, s'est complétée de siècle en siècle par l'observation des phénomènes naturels, et que les anciens n'ont eu des lois générales qu'une connaissance imparfaite et souvent erronée. Assurément la Genèse ne doit rien contenir qui soit en opposition avec les résultats positifs de la science vraie; mais son langage est d'une interprétation difficile, parce que Moïse dut, pour être compris de ses contemporains, se mettre à la portée de leurs connaissances restreintes. A notre avis, il suffit de démontrer que la Bible et la science ne se

contredisent jamais ; mais il nous paraît dangereux de chercher dans les textes sacrés un enseignement scientifique qui ne s'y trouve peut-être pas, ou qui, tout au moins, y est réduit à une forme concise et difficile à dégager aujourd'hui. Ne demandons à la Bible que ce qu'elle doit nous donner, et ne négligeons pas la Bible de la nature, un grand livre qui, bien compris, est, lui aussi, une source de lumière et de vérité parce qu'il renferme les archives matérielles de la création.

Ces réserves faites, nous ne pouvons qu'applaudir à la tentative de M. l'abbé Choyer, quand il nous montre l'accord des textes sacrés et de la science moderne sur les grandes questions génésiaques. Il établit, par exemple, avec des arguments très-concluants, empruntés à la Bible elle-même, que les six jours de la création doivent être considérés, conformément à l'opinion prédominante parmi les géologues, comme des périodes évidemment longues, mais d'une durée indéterminée.

M. l'abbé Choyer va plus loin, et voici, selon nous, la partie capitale et très-grave de son livre. La longueur de ces périodes serait, d'après lui, la conséquence même des voies suivies par Dieu pour l'accomplissement de l'œuvre des six jours. Il ne pense pas qu'une intervention miraculeuse, c'est-à-dire surnaturelle, du Créateur, soit nécessaire pour expliquer chacune des phases de la création. Les textes en main, M. l'abbé Choyer conclut à la transformation de la matière, une ou multiple, primitivement créée, sous l'empire de lois fixes et sans cesse agissantes. Ce n'est pas sans raison, fait-il observer, que les traducteurs grecs ont adopté le mot *genèse*, c'est-à-dire génération, plutôt que celui de création, pour l'inscrire au frontispice du livre de Moïse ; et il cite à l'appui de cette thèse les paroles de deux savants exégètes, MM. Glaire et Franck, d'après lesquels il n'est question, notamment au second chapitre de la Genèse, que des choses que le ciel et la terre, *comme éléments, ont produites pour ainsi dire d'eux-mêmes.* Enfin, interprétant la pensée même de Moïse, M. l'abbé Choyer conclut ainsi : « D'après l'historien sacré, le ciel et la terre, ou les éléments premiers, ont produit en se transformant, ou mieux encore ont engendré les merveilles opérées pendant les six jours de la création, soit dans les régions célestes soit à la surface de notre globe. Puis, développant sa pensée, l'auteur de la Genèse énumère spécialement comme particularités de transformation de la matière première, les plantes produites en germe, avant qu'elles fussent sorties du sol... »

Ces lignes pourraient être signées d'un naturaliste de l'école transformiste. Moïse transformiste ! voilà une idée nouvelle et assez audacieuse ! Mais ajoutons que le transformisme de M. l'abbé Choyer se sépare nettement de celui de l'école matérialiste contemporaine et qu'il demeure franchement et nettement orthodoxe en maintenant la notion fondamentale de l'acte du divin Créateur.

Ce n'est là, du reste, qu'un premier aperçu. Attendons, pour apprécier

la doctrine de M. l'abbé Choyer, qu'il l'ait développée plus complétement. Son intéressant travail demande une suite, et il ne peut en rester là sur un sujet aussi capital.

ADRIEN ARCELIN.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER DE PARIS, 1871-1872

Par M. A. AUDIGANNE. — In-12, Charpentier et Cie, 1873.

Le titre de ce livre semble annoncer le récit dramatique de la vie d'un ouvrier de Paris, pendant cette terrible année 1871 et à travers les péripéties souvent si douloureuses de la reprise du travail, à la fin de 1871 et en 1872. Tel n'est pas, toutefois, le but que s'est proposé M. Audiganne. Il s'agit bien des Mémoires d'un ouvrier, mais ces Mémoires sont la forme donnée à la discussion philosophique des questions ouvrières les plus importantes et les plus pratiques.

Il faut d'abord féliciter M. Audiganne de cette persévérance à creuser cette mine. En France, nous nous mettons volontiers à étudier ces problèmes quand nous nous trouvons en face de l'ouvrier montant, avec son fusil, la garde derrière une barricade; mais l'ouvrier vaincu et la barricade défaite, nous abandonnons ces recherches, sauf à les reprendre quand il est trop tard, c'est-à-dire lorsqu'une nouvelle crise a éclaté. Ne serait-il pas plus sage de profiter du calme et de la sécurité de la rue pour travailler à prévenir de nouvelles convulsions?

C'est ce qu'ont fait M. Audiganne et avec lui quelques autres publicistes, M. Paul Leroy-Beaulieu, par exemple.

Pierre Bruno, contre-maître d'ajustage, enlevé subitement, à l'âge de quarante-quatre ans, à sa femme et à ses enfants, par une terrible maladie, a, d'après la fiction, remis à l'auteur de l'ouvrage que nous analysons des notes qui ont formé ensuite le fond du livre. Ces notes ont été prises par Pierre Bruno, à la suite des débats qui s'engageaient, tous les samedis, à un cercle d'ouvriers réunis dans l'arrière-salle d'un petit café. Sur cette donnée, M. Audiganne fait un cours complet d'économie sociale dans ses rapports avec la classe ouvrière.

J'ai hâte d'arriver aux points sur lesquels l'accord est facile avec le publiciste fécond dont les lecteurs du *Correspondant* connaissent et apprécient les travaux. Me permettra-t-il d'émettre ensuite quelques observa-

tions sur certains passages un peu moins concluants de son livre? « On ne nous connaît pas, » répètent souvent les ouvriers de M. Audiganne, on nous juge, dans bien des cas, sans nous avoir étudiés de près. Comme cela est vrai et comme M. Audiganne a raison de le dire! Que de gens qui, soit influence de la peur, soit désir de les flatter plus à leur aise, imaginent des ouvriers de fantaisie!

C'est ainsi que madame Deshoulières, au dix-septième siècle, et Florian, au dix-huitième, ont créé ces types de bergers et de bergères qui ont fait les délices de nos grand'mères. A la faveur de ces fausses idées sur l'ouvrier contemporain, se propagent ces erreurs, on pourrait presque dire ces légendes, qui hantent l'imagination de tant de personnes. Quoi de plus ordinaire que d'entendre dire que la population ouvrière des deux mondes est tout entière un instrument entre les mains de l'*Internationale*, que tous les ouvriers sont francs-maçons, etc. M. Audiganne s'inscrit justement en faux contre des appréciations aussi contestables qu'elles sont absolues. Il ne faut procéder, en pareille matière, qu'avec des distinctions nombreuses, et ne pas généraliser, lorsqu'une expérience réelle ne le permet pas.

Après avoir insisté, comme il convient, sur la nécessité d'examiner de très-près, avant de les juger, les mœurs de cette grande population de l'industrie et du travail, si mobile, si changeante, si peu semblable à elle-même, suivant le pays, la ville, quelquefois même suivant le quartier où on l'étudie, et aussi suivant l'époque où sont faites ces recherches, M. Audiganne résume comme il suit ce qu'il appelle les aspirations de l'ouvrier. « La première, dit Bruno, consiste à combattre l'ignorance, la seconde à combattre la misère, la troisième à s'aider les uns les autres. Oui, combattre l'ignorance, combattre la misère et nous soutenir par un bon vouloir mutuel, par une entente collective régulière, active et pacifique contre les périls et les incertitudes de la vie, tels sont les bases et les mobiles de notre foi sociale. »

Tout le livre tend ensuite à aider l'ouvrier à poursuivre ce double but. Le grand moyen que ne cesse de recommander l'auteur, le seul qui lui paraisse absolument efficace, c'est de laisser aux ouvriers une liberté illimitée pour s'organiser, pour lutter contre le capital. Après cette formule, qui est beaucoup trop vague et qui, aujourd'hui surtout, dans notre société si troublée et si agitée, se prête malheureusement à tant d'interprétations dangereuses, M. Audiganne recommande, pour aider à la solution des questions ouvrières, la multiplication des chambres syndicales d'ouvriers, les conseils de prud'hommes, les sociétés coopératives, les sociétés avec participation aux bénéfices, le développement de l'instruction professionnelle, etc., etc. Ici nous sommes sur un terrain pratique, et tout le monde sera d'accord avec l'auteur; il faut lire ces pages où sont décrits les différents modes d'organisation préconisés par l'auteur; c'est là la partie

substantielle du livre, son fond véritable, auquel se rattachent ce qu'on pourrait appeler quelques épisodes dont il me reste à dire un mot.

En écrivant l'historique des études faites en France sur les questions d'économie sociale et sur l'état des ouvriers, M. Audiganne ne ménage guère le second empire. Il faut pourtant rendre justice à tout le monde; si M. Audiganne veut dire qu'en s'occupant des ouvriers l'empire s'inspirait surtout de mobiles dynastiques et aussi des principes de ce socialisme autoritaire qui nous a fait tant de mal, il a parfaitement raison; mais le régime qui a donné la loi sur les coalitions, qui a provoqué tant d'enquêtes, qui a fait l'Exposition de 1867, etc., mérite-t-il un anathème aussi général?

M. Audiganne est presque aussi sévère contre M. Le Play que contre l'empire; pourquoi attaquer ainsi un confrère, un maître vénéré qui a creusé dans le terrain de l'économie sociale des sillons d'où sont sorties et d'où sortiront encore tant et de si riches moissons? En revanche, M. Gambetta est cité, dans le livre de M. Audiganne, avec une certaine émotion respectueuse. M. Gambetta! ce type accompli du démagogue, aussi ignorant que vaniteux, celui qu'on a si justement appelé le *Carnot de la défaite!*

Je voudrais être de l'avis de M. Audiganne pour croire que l'ouvrier parisien de 1872 aime l'armée et n'a pas d'hostilité contre la religion; mais, en vérité, je ne le puis, c'est le contraire qui paraît être, quant à présent, la vérité; ce serait une trop longue tâche que d'analyser les causes qui ont fait, de l'ouvrier parisien de nos jours, l'ennemi souvent irréconciliable du prêtre et du soldat; mais le fait n'en est pas moins positif.

Puisqu'il s'agit des sentiments religieux des ouvriers de Paris, saluons, en terminant, ces cercles que des hommes de cœur et de foi viennent de créer à Belleville, à Montmartre et à Vaugirard. Ce sont des germes, Dieu veuille leur accorder la vie et l'accroissement! Ils rappellent ces modestes établissements que de hardis missionnaires créaient, dans les Indes orientales, sur le littoral d'immenses continents. Ici également il s'agit d'évangéliser d'innombrables populations, car, si environ un millier d'ouvriers a franchi le seuil de ces maisons chrétiennes et hospitalières, n'oublions pas que, dans Paris seulement, il y en a cinq cent mille autres qui ne les connaissent pas. A force de sincérité, en nous armant d'une charité absolue, en faisant abstraction complète de toute préoccupation politique, nous arriverons peut-être à reconquérir une partie de ces vastes territoires où régnait autrefois la parole du Christ.

L'abbé O. Delarc.

HISTORY OF THE CHURCH OF FRANCE

From the Concordat of Bologna to the Revolution, by the Rev. W. HENLEY JERVIS. — (*Histoire de l'église de France*, depuis le Concordat de Bologne jusqu'à la Révolution, par le Révérend W. Henley Jervis). 2 vol. in-8, 950 pages. — Londres, Murray, 1872. — Prix : 33 francs.

Cet ouvrage est le premier travail important publié en Angleterre sur l'histoire ecclésiastique de France.

Dire que la lecture des deux volumes que nous venons d'étudier a été rendue attrayante par des citations intéressantes ou des récits anecdotiques, serait induire en erreur le lecteur friand de ces détails, qui n'ont pas toujours été dédaignés dans nos annales ecclésiastiques. Le révérend W. Jervis est un érudit : il s'est surtout appliqué à faire des recherches savantes sur les parlements, les synodes, les conciles et les ordonnances royales concernant le gouvernement de l'Église ; sur la doctrine, la liturgie et les priviléges. Il a pensé que la nature de ce travail minutieux excluait tout commentaire superflu, et il s'est contenté d'un examen judicieux et impartial.

L'histoire ecclésiastique en elle-même, à moins d'être écrite dans le genre si caractéristique des auteurs français du dix-septième et du dix-huitième siècle, n'est jamais une lecture bien séduisante pour ceux qui n'en font pas une étude spéciale, et nous regrettons que M. Jervis se soit moins préoccupé des grands hommes qui ont illustré l'époque dont il parle, que des principes qu'ils professaient.

Dans toute l'histoire de l'Église il n'y a pas de plus abondante moisson pour l'écrivain que pendant la période qui commence avec l'année 1516 et finit en 1789. Tandis que l'Église réformée, en Angleterre, passait par toutes les phases de la polémique religieuse, la France vit saint François de Sales, le cardinal de Bérulle, saint Vincent de Paul, les bénédictins de Saint-Maur, Port-Royal, Pascal, Bossuet, Fénelon et tant d'autres qui se sont distingués par leur zèle et leur dévouement. Quelles ressources eût trouvées la littérature anglaise dans l'étude de ces caractères si fermes et si convaincus ! Elle aurait pu élargir ainsi son cadre, qui ne comprend guère, en matière d'histoire ecclésiastique, que des travaux toujours refaits.

Ce n'est que lorsque l'auteur parle des libertés gallicanes, qu'il se laisse entraîner par l'enthousiasme et qu'il trahit ses sympathies. Il montre avec complaisance l'Église gallicane voguant entre les écueils de l'autorité civile et offrant un refuge aux penseurs.

M. W. Jervis a d'ailleurs pris pour devise le *Fluctuat nec mergitur* de la

ville de Paris, voulant exprimer par là que l'Église de France, au milieu des agitations de nos jours, n'a pas sombré et ne sombrera pas.

Les protestants ne manqueront pas de faire à l'auteur le reproche de n'avoir tenu aucun compte de l'action des huguenots sur l'Église de France. Pour lui, en effet, la Réforme n'est qu'un schisme gigantesque, et les huguenots ne sont que des dissidents qui ne peuvent marcher de pair avec les docteurs en Sorbonne. M. Jervis a laissé échapper ici une excellente occasion de peindre en traits énergiques des hommes tels que Basnage et Daillé, qui ont été, il est vrai, nos adversaires, mais dont l'influence religieuse et les écrits ne peuvent cependant pas être passés sous silence dans l'histoire de leur temps.

Cet ouvrage prouve aussi une profonde et parfaite connaissance de l'histoire politique de la France, ce dont nous devons tenir compte à l'auteur. Le chercheur qui voudra connaître les problèmes si difficiles qu'eurent à résoudre les écrivains qui se firent les défenseurs de l'ancienne Église de France, trouveront ici un trésor inépuisable de connaissances patiemment recueillies ; et comme l'Anglais est fort amateur d'histoire ecclésiastique, et qu'il est surtout un lecteur consciencieux, il se passera sans regrets de tous les développements qui eussent fait de cette histoire une étude tout à fait attrayante.

HUGH DALE.

Demain, la librairie Douniol publie, sur les affaires de Genève, une brochure qui se recommande non-seulement aux catholiques qu'émeut l'attentat dont la liberté de conscience est l'objet dans un État fondé sur le principe du libre examen, mais que liront avec intérêt tous ceux qui tiennent à être bien renseignés sur les questions dont le monde est en ce moment agité [1]. Or, la question génevoise est une des moins bien connues. Qui a pris, en effet, le temps d'étudier les traités internationaux et les conventions particulières qui, depuis 1815, règlent la condition des catholiques dans la métropole du calvinisme? Aurait-on osé croire que, dans un pays où l'on fait sonner si haut les droits de la conscience, celle d'une communion chrétienne légalement reconnue pût éprouver quelque

[1] *La liberté religieuse et les événeme de Genève*, par M. de Richecourt, avocat à la Cour de Paris. In-8°.

entrave? Il y avait donc un préjugé en faveur du gouvernement de Genève. Ce gouvernement a d'ailleurs pris à tâche, depuis le commencement de la persécution aujourd'hui ouverte, de travestir sur ce point les faits, d'intervertir les rôles, de déplacer les torts; et il a si bien manœuvré, que, en dehors du canton, bon nombre de catholiques, au début, ont eu un moment d'incertitude. On n'a pas oublié qu'à la fin de l'année dernière, l'éminent collaborateur dont nous pleurons aujourd'hui la perte, M. Foisset, crut devoir éclairer, à cet égard, l'opinion de nos lecteurs! Le jour qu'il jeta sur le jeu du gouvernement génevois, M. de Richecourt l'agrandit et le complète dans la brochure que nous annonçons. Cette brochure est à la fois une histoire et un plaidoyer, une rectification des faits et une discussion des griefs allégués, un appel à l'opinion et une protestation auprès des gouvernements signataires des traités violés, un mémoire judiciaire enfin, d'une forme qu'on pourra trouver, pour le genre, un peu vive, mais qui a sa justification dans l'iniquité des procédés que l'auteur dénonce et flétrit.

P. D.

QUINZAINE POLITIQUE

9 mars 1873.

Pour celui qui, plus tard, considérera attentivement les temps extraordinaires où vit la France, ce ne sera pas l'un des moindres sujets de réflexions que les événements parlementaires dont l'Assemblée nous donne le spectacle depuis douze jours. Dans ces événements, que d'apparences et de réalités dissemblables! Que de choses nouvelles pour ce siècle, les hommes et le pays! La France attendant deux années un gouvernement digne de son choix ou capable de durer, et, au bout de ce temps, se résignant à attendre encore; les partis s'empêchant l'un l'autre de rien créer, et satisfaits de laisser la patrie dans ce néant, comme s'ils la laissaient dans le repos; l'esprit français, d'ordinaire si prompt à édifier dans l'idéal des systèmes complets et absolus, maintenant retenu dans les faits et se contentant de pourvoir modestement aux besoins du jour; des distinctions de mots qu'autrefois on eût jugées sophistiques, et dont on s'empare aujourd'hui avec empressement, comme si, parmi tant d'embarras et d'impossibilités, on était heureux de pouvoir se tromper soi-même en se leurrant par d'honnêtes illusions; des constitutions temporaires où l'on ne veut voir que des moyens d'organiser le présent; les expédients substitués aux règles, et les principes atténués pour s'accommoder aux nécessités; une nation qui veut de la stabilité, et qui se confie à l'espoir de subsister sans régime défini : voilà ce qu'on aperçoit sans peine au fond de la situation où se trouvent M. Thiers, l'Assemblée et la France. Un philosophe peut s'en étonner, et un patriote en gémir : il faut qu'en ces circonstances le politique comprenne et excuse, au lieu de s'irriter et de se décourager; car, après tout, il y a une raison supérieure qui plane au-dessus de ces anomalies et de ces accidents, la raison du possible; et il y a une loi qui domine tous ces arrangements provisoires et irréguliers, la loi de la paix publique!...

Le projet des Trente n'a pas eu dans l'Assemblée une fortune plus facile que dans la Commission qui l'avait si laborieusement préparé. Assurément on le présentait dans des conditions qui, d'habitude, sont favorables : le gouvernement prêtait à la Commission son aide la plus puissante; et cet accord, M. Dufaure l'attestait solennellement devant l'Assemblée dès le commencement du débat. Mais trop de passions et d'intérêts avaient ici soit à parler, soit à agir, et la question était trop grave, en vérité, pour que la discussion fût si simple ou si rapide. Non-seulement les amendements se multiplieront comme à l'infini; mais à l'envi on refuse de n'examiner dans le projet de loi que le texte de ses quatre articles : ce texte, pas plus que le rapport où M. de Broglie l'a commenté, ne suffit au besoin et à la hâte de s'exprimer que les partis ont dans l'âme ; il ne sert que de prétexte à M. de Marcère pour vanter la république conservatrice, à M. de Castellane pour préférer la monarchie constitutionnelle, à M. Haentjens pour proposer l'appel au peuple, à M. Gambetta pour revendiquer la république des « républicains entiers. » On démêle dans la harangue confuse et vulgaire de Gambetta l'inquiétude des radicaux : ils craignent que l'Assemblée ne se déclare constituante; ils redoutent une réforme de la loi électorale; ils ne veulent pas d'une seconde Chambre qui puisse, par son autorité, contenir ou tempérer une Assemblée nationale de démagogues. Aussi M. Gambetta, défiant et alarmé, réprouve-t-il l'organisation que décrit le projet de loi et demande-t-il la dissolution de l'Assemblée. M. de Broglie, qui lui répond, borne sagement ses vues : il n'envisage que l'intérêt général des conservateurs dans ces mêmes mesures à l'avance détestées de M. Gambetta ; les Trente n'ont prétendu faire ni la constitution d'une république, ni la charte d'une monarchie; ils ont cru salutaire et nécessaire encore cette trêve des partis qui s'est conclue à Bordeaux; ils n'ont songé qu'à cette union de M. Thiers et de la majorité, qui est en ce moment pour la nation un vœu d'ordre et une espérance de paix. Telle est, dans cette première période de la discussion, la signification des discours prononcés des divers côtés de la Chambre : la France écoute, attentive et indécise.

M. Dufaure intervient alors. Ce n'est pas seulement le projet de la Commission qu'il défend; ce n'est pas seulement l'utilité, toute conservatrice en soi, d'une seconde Chambre et d'une réforme électorale, qu'il indique à l'Assemblée dans l'article 4; c'est le pacte de Bordeaux qu'il affirme, en rappelant mot par mot les promesses et les serments de M. Thiers : la république est provisoire aujourd'hui comme elle l'était hier, à Versailles comme à Bordeaux; elle est légale, parce qu'elle subsiste par la volonté de l'Assemblée : après

comme avant l'organisation qu'on propose en ce moment, la république sera un gouvernement de fait et non de droit; l'Assemblée reste libre, autant que la France est souveraine. Ces déclarations de M. Dufaure, M. Thiers est là qui les entend, et, parce qu'il les entend, sans doute il les approuve. La gauche murmure; le centre gauche ne sait que penser. Mais en vain M. Ricard, qui, dans le péril de sa foi, sent, comme le muet de l'histoire lydienne, sa langue se délier et sa bouche s'ouvrir, ose-t-il parler à la tribune pour contredire le pacte de Bordeaux en citant le Message. M. Depeyre vient définir et préciser le droit de constituer librement que M. Dufaure a reconnu à l'Assemblée : ce droit, elle pourra l'exercer, et non pas seulement s'en honorer; elle en usera pour l'acte qu'elle jugera bon et à l'heure qu'elle croira propice. Enfin M. de Larcy vient témoigner que la Commission des Trente prenait le pacte de Bordeaux pour garantie de son projet de loi. Ces réserves sont naturelles et justes. M. Dufaure acquiesce en se taisant; la discussion générale se clôt; 472 voix donnent à M. Dufaure et aux Trente une approbation qui consacre le pacte de Bordeaux et qui sanctionne à l'avance le projet de loi de la Commission. A la Bourse, dans la presse et de toutes parts, les conservateurs et les modérés marquent leur vive satisfaction à la nouvelle de ce résultat : tant la France a soif de paix, tant elle voit un signe de bien public dans tout ce qui rapproche le gouvernement et la majorité! Sous les auspices de ce vote, l'Assemblée aborde le préambule du projet de loi. Mais ici encore la question principale, celle du pouvoir constituant, n'est qu'un motif avidement saisi pour déplacer le débat : c'est de la Monarchie et de la République, du pacte de Bordeaux et du Message, que le dépit du centre gauche et le mécontentement de la gauche entretiennent l'Assemblée. On s'est conjuré (ô effort difficile, ô pénible entreprise!) pour que M. Thiers parlât, au lieu de conspirer pour son silence, comme la loi parlementaire pourrait le vouloir : on espère si malignement qu'il parlera comme M. Ricard et autrement que M. Dufaure! on calcule si bien qu'il restaurera la politique du Message, comme M. Dufaure avait restauré celle du pacte de Bordeaux! Voici M. Le Royer, M. Bertauld, M. Rampon, qui, montrant à M. Thiers leurs âmes inquiètes et leurs consciences obscurcies, le supplient d'y remettre la lumière et le calme : qu'il leur dise ce qu'il faut croire! M. Thiers y consent; il annonce des explications, et déjà cette promesse rend anxieux ou confiants ceux qui appréhendent ou qui désirent l'équivoque. Mais M. Thiers trompe les uns dans leur anxiété comme les autres dans leur confiance : il confirme le discours de M. Dufaure, et avec lui 470 voix répètent le pacte de Bordeaux et proclament le pouvoir constituant de l'Assemblée. Dès lors les débats s'accélèrent.

L'esprit de conciliation qui animait les Trente anime la nouvelle majorité ; la politique prévaut sur la logique; et c'est sous l'empire de ces sentiments qu'on adopte les deux premiers articles du projet de loi. Sauf un article additionnel que M. de Belcastel avait proposé de joindre au deuxième, l'Assemblée a rejeté tous les amendements. Certes, MM. Fresneau, Raoul Duval, Raudot, Lucien Brun et Depeyre ont eu facilement raison dans leurs critiques, quand, examinant ces règlements tout circonstanciels à la lumière des vérités parlementaires, ils en ont signalé les trop apparentes imperfections : quel homme studieux des droits parlementaires, quel homme instruit dans l'histoire des nations libres, ignorerait qu'en effet, le statut des Trente, si bien qu'il convienne à la république de M. Thiers, n'est pas une charte ou une constitution qu'on puisse un seul instant comparer à celles de 1789, de 1814, de 1830 ou même de 1848 ? Mais il y a dans la politique la part des nécessités et celle des principes ; et comme M. Buffet l'a dit dans un discours où il y a une sagesse à la fois si noble et si spirituelle, les événements ont fait des questions traitées par les Trente un problème auquel ils ne pouvaient donner « qu'une solution approximative, une solution provisoire. » Ils ont tenu compte d'une situation exceptionnelle et temporaire; et comme il n'est pas contestable que, dans la mesure de leurs forces, ils l'aient au moins améliorée, la majorité qui a voté avec eux a été juste en leur étant bienveillante.

Dans cette discussion, l'humeur des partis s'est plus d'une fois manifestée comme leurs desseins. Nous remarquons particulièrement, dans les discours de M. Haentjens et de M. Gambetta, deux propositions qui se ressemblent, toutes deux servant de moyens à leurs ambitions, toutes deux reposant sur la même donnée : or rien n'honore moins les bonapartistes et les radicaux que ce soin égoïste de leur intérêt politique; rien n'est moins digne que cette spéculation qui porte ses vues sur la brutale puissance du nombre et sur l'entraînement des multitudes inconscientes. Dans les discours de M. Dufaure, M. Thiers, M. de Broglie et M. Buffet, il est facile de discerner cet esprit de gouvernement qui sait le prix des nécessités et qui mesure aux choses et aux hommes les efforts de la politique. Près d'eux, quelques-uns ont traité des principes monarchique et républicain, comme si, en ce moment, le débat des théories pouvait et devait s'agiter en dehors de la situation. M. Le Royer est de ceux qui, dans ce genre de contestations, affirment plus qu'ils ne prouvent : il avait bien mérité que M. Baragnon, avec sa prompte et vigoureuse éloquence, confondît si fortement ses assertions, en allant reprendre dans l'âme même de la France ces beaux souvenirs de gloire ou de liberté parlementaire que la royauté

y a laissés pour être nos titres immortels dans la dispute et l'histoire des grandes nations. Entre tous ces orateurs on a pu distinguer, pour son talent, le plus jeune et peut-être le plus sagement hardi, M. de Castellane. Le garde des sceaux, qu'on ne saurait suspecter d'offrir aux Grâces un culte trop dévot et des sacrifices trop fréquents, a loué le discours de M. de Castellane en l'appelant « discours élégant ». Ce n'est pas assez. M. de Castellane a placé sous le regard public une solution nette et simple ; les circonstances ne lui permettaient que de l'indiquer, et il a eu raison de ne pas faire plus. Mais qui peut dire de l'idée qu'il a émise, si d'eux-mêmes les événements n'y ramèneront pas l'attention de l'Assemblée et du pays?

Que les conservateurs aient la hardiesse de le déclarer : ils ont à se féliciter des avantages obtenus par les Trente dans ces mémorables débats. Il n'est pas indifférent qu'on ait trouvé dans les discours de M. Dufaure et de M. Thiers quelques-uns de ces blâmes qui, pour frapper les radicaux au nom du gouvernement, semblent les frapper deux fois aux yeux de nos timides et dociles populations. Si M. Dufaure a tant méprisé les menées des dissolutionnistes et toutes les fureurs dont la menace gronde contre l'Assemblée dans ces cœurs violents ; si M. Thiers a de nouveau condamné la dictature qui, à Bordeaux, étreignait la France « de ses mains exaspérées ; » s'il a reproché aux radicaux « les dépenses désordonnées, aussi mal exécutées que mal conçues, » que la commission des marchés avait déjà dénoncées au pays ; s'il a sévèrement jugé les élections municipales de nos grandes cités ; s'il a imputé à la démagogie comme une pensée de convoitise l'intention de prélever un impôt sur le revenu des riches ; si, en parlant d'une seconde Chambre et d'une réforme électorale, il a représenté ces deux mesures comme des précautions qu'il est bon de prendre « contre le hasard, » n'est-il pas vrai que, par ces déclarations, toutes également hostiles aux radicaux, M. Thiers ait servi la cause des conservateurs? Mais il y a dans les résultats qu'a produits l'accord des Trente et du gouvernement des biens autrement précieux, et il importe aux conservateurs de ne plus les perdre. M. Thiers a convenu que le pacte de Bordeaux subsiste : ce pacte, c'est la convention d'une république anonyme et provisoire; ce pacte, c'est la trêve des partis, gardée par le gouvernement comme par l'Assemblée. De plus, une loi établit que l'Assemblée a le pouvoir constituant, bien qu'elle le réserve. C'est un profit pour la majorité que d'avoir fait proclamer ces deux principes devant le pays. C'en est un aussi pour elle que l'alliance qui l'unit enfin au gouvernement, désormais séparé des radicaux par une rupture qu'on verra plus large encore lors du vote de l'article 4. Quelque relatifs que soient les perfectionnements, on

reconnaîtra, d'ailleurs, que le nouveau statut ménage à l'Assemblée des moyens de diminuer la gravité ou le nombre des conflits parlementaires si déplorés l'an passé : la surprise y sera moins soudaine ou moins longue. Enfin, comptons comme un avantage supérieur celui de la paix que le règlement de ces questions rétablit dans un pays si impatient de calme et de repos : il y en a dans la nation on ne sait quel vague et profond besoin; et quand on connaît bien par notre histoire toutes les passions qui, tour à tour, dorment et se réveillent si vite dans cette masse immense du suffrage universel, on peut dire que l'acte d'union, par lequel la majorité s'accorde avec M. Thiers pour cette pacification de l'esprit public, est un acte opportun, sensé et habile.

Assurément, il nous messiérait d'avoir de ces résultats une satisfaction trop complaisante. Nous ne dirons pas que M. Thiers nous ayant habitués à voir dans le jeu de sa politique trop de combinaisons variables ou de compensations habiles, nous avertit de douter de nos succès. Non, nous ne voulons pas, en ce moment, troubler de ce doute la confiance et le courage des conservateurs. Mais nous ne pouvons pas taire le sentiment mêlé de tristesse et de honte dont nous avions l'âme pleine, en assistant à ces débats où M. Thiers semblait porter sur ses lèvres l'arrêt irrévocable de nos destinées : il n'était pas honorable à la fierté de la France qu'elle parût avoir perdu le sens de la liberté, au point de croire que, d'un seul mot, M. Thiers pouvait décider de son gouvernement; et, si d'un côté, on était prêt à le louer d'avoir failli à ses engagements, si de l'autre on semblait heureux qu'il renouvelât ses promesses, il est certain pourtant que c'est au rang des républicains les plus connus pour l'ostentation de leur austérité libérale, qu'on apercevait cet abandon de la volonté politique et ce dévouement servile à la parole du maître. Dans l'ensemble de ces dispositions morales peut-on ne pas constater combien la popularité rend en France la dictature facile et prompte? Le bon sens de M. Thiers nous rassure, il est vrai; mais cet état des esprits n'en est-il pas moins un juste sujet d'alarmes? Ajoutons que l'œuvre des Trente est temporaire : il n'est pas besoin d'une grande sagacité pour juger qu'étant plus faite pour M. Thiers que pour la République, elle a la fragilité de sa vie; et, dans l'inquiétude qu'excitait tout à coup sa santé l'autre jour, qui ne reconnaissait que la France, à cette critique époque de son histoire, a pour ainsi dire le génie d'un vieillard comme unique institution? Enfin, la satisfaction que nous cause la sage politique des Trente et de la majorité, se tempère encore, quand nous songeons que la raison déterminante de cette politique n'a pu et n'a dû être que la supputation du moindre mal. Et néanmoins, quelles

que soient ces réserves, il faut se féliciter du bien réalisé et avoir égard aux efforts tentés, il faut reconnaître les améliorations qui sont assurées et les espérances qui deviennent légitimes; en un mot, il faut rendre à la commission des Trente l'hommage de reconnaissance qu'elle a mérité des conservateurs pour sa patriotique prudence et sa clairvoyante habileté.

Tandis qu'en France la réforme électorale qu'on annonce ne se rapporte qu'au droit politique, en Autriche elle concerne l'unité nationale. Grâce à Dieu, à nos rois et à notre race, nous sommes un seul et même peuple, et nous le restons dans nos malheurs ; l'Autriche, au contraire, n'est qu'une fédération. En ce moment, son ministère Auersperg reprend, par un nouveau moyen, cette œuvre de centralisation qui, depuis 1860, a coûté aux hommes d'État autrichiens tant d'efforts infructueux : la loi qu'il présente au Reichsrath fait nommer par le suffrage direct des populations les représentants que, jusqu'à ce jour, les dix-sept provinces de l'Empire faisaient nommer par leurs diètes. Le comte Auersperg espère diminuer ainsi la force de l'esprit particulariste qui règne dans les diètes, réduire les oppositions auxquelles se heurte le pouvoir central, restreindre dans les diètes l'influence qu'elles ont sur la politique générale, rattacher plus intimement les populations au Reichsrath et au gouvernement; et pour agir sur une plus grande masse d'électeurs et d'élus, il augmente la députation : il maintient en principe la traditionnelle représentation des intérêts, mais la grande propriété se voit attribuer 27 siéges de plus, les communes rurales 52, les villes et les chambres de commerce 69 : le Reichsrath se trouverait donc accru de 148 députés. Le comte Auersperg réussira-t-il, par cette réforme, à introduire le sentiment de la solidarité politique et nationale dans ces fédérations séparément si faibles, et qui pourtant devraient s'assembler si fermement dans l'unité d'une grande patrie, elles que pressent les avides et gigantesques puissances de la Russie et de la Prusse? On peut en douter. La diète de Gallicie résiste : ses députés menacent, si on vote la loi, de quitter le Reichsrath; or, déjà la Bohême en est absente. Que de difficultés! Les centralistes autrichiens, on ne l'ignore pas, ont le concours moral de M. de Bismark; et ce n'est pas le moins pesant des soucis et des doutes qui viennent assaillir le comte Auersperg dans son entreprise. D'une part, il faut que le comte Auersperg laisse intact dans l'autonomie des provinces tout ce qui importe à leur liberté, et qu'il en prenne pour l'Empire tout ce qui importe à sa sûreté nationale; de l'autre, il faut qu'à Prague, à Lemberg, à Pesth comme à Vienne, on sache être Autrichien en restant Tchèque, Polonais, Hongrois ou Allemand : sinon, l'Autriche ne serait plus aujourd'hui qu'un

nom, et demain qu'une ombre. Cette réforme électorale est donc une œuvre délicate et un grave embarras pour l'Autriche. Quant à nous, qui voyons dans la force de l'Autriche un des besoins de l'Europe et de la France, nous souhaitons vivement qu'elle parvienne à établir dans son Reichsrath une autorité plus capable de satisfaire à ses nécessités nationales. Toutefois qu'elle prenne garde de recourir aux moyens d'oppression dont l'usage lui fut si funeste dans la première partie de ce siècle : en irritant jusqu'à la révolte les nationalités déjà mécontentes, les centralistes autrichiens ne rendraient de services qu'à la Prusse; il est donc bon qu'ils se défient de ses encouragements.

La Prusse profite des loisirs et des bénéfices de sa victoire pour rendre sa puissance de plus en plus formidable. Derrière tous les incidents de sa politique il y a un fait constant et régulier : l'accroissement de sa force militaire. Que M. de Bismark remue plus ou moins la cour, le Parlement, Berlin ou l'Europe, M. de Moltke et M. de Roon n'en continuent pas moins le travail et les longs préparatifs de la guerre. On ne citerait pas un service militaire que, depuis deux ans, ils n'aient transformé, amélioré, augmenté. L'armée allemande, en 1873, compte un effectif de 401,659 hommes et de 93,742 chevaux; en cas d'hostilité, elle pourra mettre en ligne 1,301,397 hommes et 283,137 chevaux : voilà ce qu'en peu de semaines M. de Bismark jetterait de dévastateurs sur le sol de cette France qui, hier mourante et aujourd'hui à peine ranimée, n'a encore pu ni se refaire une ceinture de places fortes, ni poser une pierre de défense autour de Paris, ni réorganiser complétement son armée, ni renouveler son artillerie. On a pourvu de ressources de plus en plus abondantes les forteresses qui gardent le Rhin; on munit Metz et Strasbourg de protections nouvelles; on dépense 148 millions pour garantir contre la France son Alsace et sa Lorraine d'autrefois; et tout est disposé, dit-on, pour qu'au lendemain du jour où notre territoire sera libéré, une armée nous observe derrière la Sarre et au pied des Vosges. La Prusse, d'ailleurs, veut faire face à la Russie d'un visage non moins hardi, et avec des armes non moins prêtes : elle fortifie sa frontière orientale à Posen, Thorn et Kœnigsberg, en y prodiguant par centaines nos millions. Ah! nos luttes civiles et nos incertitudes politiques ne laissent guère prévoir le temps où la France, pourtant si riche et si vaillante encore, pourra se redresser fièrement devant les menaces prévoyantes de son ennemi! En attendant la permission de la fortune, c'est-à-dire celle de notre sagesse et celle de Dieu, il reste au moins que nous osions vaincre la Prusse dans les combats de l'esprit et du devoir; il reste que nous gagnions sur elle l'honneur d'être plus grands par la supériorité de la science, de l'art, du

crédit et de la moralité. Hier, dans l'Emprunt, la richesse confiante du monde entier, et demain, nos chefs-d'œuvre à l'Exposition de Vienne nous auront assuré une première victoire ; aujourd'hui, les scandales de vénalité qui se dévoilent dans le parlement prussien, nous sont une première vengeance. Ce confident de M. de Bismark, le député Wagener, qui trafique, à l'aide de tous les abus, dans tous les rapports de l'État avec les compagnies de chemins de fer ; ces princes prussiens de Courlande et de Putbus, ces ducs d'Ujest et de Ratibor, et, dans leurs complots de duperie, ces nombreux fonctionnaires qui, avec eux, dérobent, malversent, corrompent ou se laissent corrompre ; ces impudents publicistes, salariés par M. de Bismark, qui se reprochent leurs bassesses les uns aux autres ; ces financiers berlinois dont l'Europe prend en dégoût les sales spéculations et les affaires véreuses : voilà un spectacle qui nous instruit, nous vaincus et malheureux. Où donc est-elle, cette pudique vertu de la Prusse dont l'orgueilleuse louange nous accablait, dans ces tristes jours de l'invasion où nos cœurs s'humiliaient sous le poids de tant de calamités ? Où donc est-elle, cette hautaine austérité qui nous insultait comme à une nation efféminée, vicieuse et déchue ? Nous avons maintenant le droit de le demander ; et si, au souvenir de tant de méfaits systématiques et presque réguliers, commis par nos vainqueurs en 1870, nous joignons le témoignage que Wagener et ses compagnons nous donnent de leur germanique honnêteté, nous nous reprenons à nous estimer davantage : il nous semble mieux prouvé que la France laborieuse, économe et probe, n'a pas tant à envier à la Prusse en dignité et en force morale ! Disons plus : nous n'avons pas l'âme indigne d'une meilleure fortune, puisque la Prusse triomphante n'a pas mérité son triomphe en valant mieux que nous par l'âme et par les mœurs...

Le général Grant, en prenant possession de sa seconde présidence, trouve les États-Unis en proie à ce même mal de la corruption publique. On se rappelle ce que furent, en 1871, les scandales du *Tammany Ring* à New-York : la municipalité de cette ville avait détourné 75 millions. Aujourd'hui, l'affaire dite du Crédit mobilier n'étonne et n'indigne pas moins les gens de bien. Pour favoriser d'illicites négociations de chemins de fer, des sénateurs et des députés ont, moyennant récompense, aidé à violer la loi : vingt membres du Congrès, le vice-président du Sénat et le vice-président lui-même de la République ont ainsi prostitué leur complaisance et leur autorité. Dans le Kansas, deux représentants, M. Pomeroy et M. Caldwell, sont accusés d'avoir acheté leurs siéges. Le général Frémont comparaît en ce moment devant nos tribunaux, dans le triste procès de la Société Memphis el Paso. Enfin, on cite des législatures qui ont

fait commerce avec des sociétés financières de certaines autorisations administratives; et on vient de découvrir de nouvelles fraudes dans les comptes publics de New-York. Nous recommandons humblement ces faits à la méditation des philosophes naïfs qui attribuent à la République le don particulier de la pureté morale, comme si la vertu s'y trouvait obligatoire et le citoyen condamné à l'honnêteté. Que la vertu soit plus nécessaire dans une république, parce que le populaire, s'y croyant plus souverain, peut y oser et agir davantage, Montesquieu l'a pensé ; que l'honnêteté soit plus indispensable dans une démocratie, parce que les convoitises y sont plus faciles, plus communes et plus ardentes, M. de Tocqueville l'a remarqué. Mais croire l'innocence plus naturelle au républicain et la probité plus propre au démocrate, c'est une niaise chimère dont l'illusion vous deçoit promptement aux États-Unis, et, dans leur voisinage, au Mexique et au Chili. En réalité, la nature humaine n'est pas si sujette des gouvernements : elle ne varie pas si aisément au gré des politiques et selon les formules des constitutions. Peu importe à la conscience la République ou la Monarchie, si la liberté manque ici et si la licence sévit là-bas ! Il faut dans tous les États la vigilance du contrôle et le droit de la critique. Et ce n'est pas encore assez : il faut que certains souffles passent sans cesse dans l'âme des nations, comme dans l'espace les brises fraîches et vivifiantes d'en haut : à tous les peuples et sous tous les régimes, il faut la religion, la loi du devoir et le sentiment de l'honneur.

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

ne vous attendait plus. Je remis tout alors à mon retour en France, et à peine posée ici, un de mes premiers soins est de vous remercier de m'avoir tenu parole. Je vous entends bien sur ce qu'il en coûte pour ouvrir son âme dans des communications si imparfaites, lorsqu'il suffit d'y descendre par la seule pensée, pour en remuer toutes les douleurs. Dans cette disposition, on recule devant des épanchements qui n'attirent jamais assez tôt un secours ami et consolateur. Votre article m'a fait grand plaisir; j'y ai retrouvé ce talent empreint surtout de votre caractère, qui annonce quelque chose de si pur et de si primitif. Ah! comme je demande à Dieu de protéger ce qu'il a mis en vous, d'inspirer celui qu'il a rendu gardien d'un si précieux dépôt. Le malheur n'a pas, comme vous le croyez, refroidi votre cœur; il a momentanément abattu votre courage et il est bien simple que vous voyiez, à travers votre tristesse, jusqu'aux hauts intérêts qui vous élèveront au-dessus d'elle[1]! Certes, tous les gémissements nous sont permis; en nous, autour de nous, nous avons de grands maux à déplorer; mais je ne crois la foi ni morte ni mourante. Il me semble seulement qu'elle est précisément aujourd'hui dans la position où autrefois était la science, c'est-à-dire que, retirée des masses, elle se concentre avec plus de puissance, de sincérité et d'éclat dans les individus : le vrai progrès des lumières, dans ce qu'on appelait les siècles d'ignorance, remplaçait leur diffusion. La répartition est différente, sans peut-être que la masse de foi dans notre siècle soit altérée ou amoindrie : et si effectivement le but de la Providence avait été surtout de se ménager, dans tous les temps, des adorateurs en esprit et en vérité, aurions-nous, au milieu de vertus si éprouvées, d'âmes si saintes, d'efforts si généreux, le droit de douter qu'aujourd'hui encore ce but soit atteint? Je ne touche à un si intéressant sujet que pour me sentir plus impatiente de reprendre des entretiens qui me promettent tant de jouissances à la fois. J'aimais ce que vous étiez avant de vous connaître, et depuis il est bien vrai que c'est par une sollicitude toute maternelle que je m'identifie à vous. J'espère que je vous reverrai dans quinze jours ou trois semaines et que rien n'interrompra plus nos rapports. A mesure que j'avance dans une vie déjà avancée, s'augmente en moi le désir de faire passer dans ma vie extérieure les sentiments qui me font vivre, de la rendre la fidèle image du dedans, et par conséquent de rétrécir le cercle de mes intérêts, afin de resserrer davantage les liens qui me sont chers et de ne sacrifier plus qu'aux réalités.

Vous voilà entre votre procès[2] et votre examen de licencié en droit : deux âges d'homme qui devraient être distants. Rien de tout cela n'aura grande action sur vous, ni comme succès ni comme échec. Une âme qui souffre en Dieu est bien forte contre ces vicissitudes qui n'effleurent que l'épi-

[1] Quelques fragments de ces premières lettres ont paru dans *la Vie;* ici seulement elles sont intégralement publiées.

[2] Procès devant la Cour des pairs pour l'ouverture d'une école libre.

derme. L'étonnante fortune de la souscription d'Irlande[1] est tout autre chose; les cordes qu'elle remue sont toujours libres. Je pense comme vous que la terrible menace d'une guerre générale s'affaiblit chaque jour; les positions respectives sont mieux comprises; on sent que l'action humaine imprudente ou intempestive pourrait seule empêcher les conséquences naturelles de l'état actuel. C'est bien le moment assurément de prendre à l'économie politique son axiome favori de laissez faire, laissez passer. Il me semble aussi que Dieu ne punit les hommes qu'en leur disant : Faites. Dans quelle position vient de se mettre le ministère par son seul discours sur le projet de loi de la pairie[2]. Tout le monde a raison contre lui, et, ce qui est plus singulier, il a raison contre lui-même; car ce sont ses propres paroles qui condamnent ses actes projetés. Quelle issue possible à un tel chaos!

Je profite de ma liberté pour retourner immédiatement à Paris; je vous assure que la pensée de vous y revoir m'est très-douce.

19 mars 1833.

Votre souvenir ne me suffit pas, mon cher enfant; il faut que j'en profite, et voilà pourquoi nous ne nous entendons pas toujours sur la durée de nos lacunes; je sais si peu comment elles se remplissent pour vous et ce que votre courage a pu faire de vos tristesses! Dans une telle incertitude on voudrait s'assurer de chaque moment. Si vous ne vouliez pas venir ce soir, je vous propose demain soir ou demain matin, selon que votre disposition intérieure en décidera; c'est parce que je voudrais la combattre que je ne veux pas la contrarier.

Vendredi saint 1833.

Vous étiez bien sûr de ma réponse, mon cher enfant, venez demain soir aussitôt qu'il vous sera possible; ces douces et sincères communications s'ajoutent aux saintes préoccupations de cette semaine et n'en dérangent ni l'utile impression ni le bonheur. Ah! oui, le bonheur! Mon cher enfant, combien d'années devront s'amasser sur votre tête pour vous persuader qu'il n'est qu'un bien véritable et réel! L'entrevoir seulement, c'est déjà pour vous avoir répondu à la grâce.

Je vous bénis, cher enfant, et vous remercie de tout ce que vous faites et ferez jamais de bien.

[1] Souscription ouverte dans le journal *l'Avenir*, à la suite des articles de M. de Montalembert sur le Catholicisme en Irlande. Elle produisit environ 80 mille francs.

[2] Discours de M. Casimir Périer qui parlait en faveur de l'hérédité de la pairie et cependant concluait à son abandon.

Paris, 26 août 1833.

Mon cher Charles, madame de Rauzan, M. Lacordaire, qui vous aiment, vous ont écrit, et moi, qui ne vous écrivais pas, je vous aimais aussi, m'occupant et me préoccupant de vous avec une affection aussi tendre que maternelle. Depuis votre départ[1], ma pauvre vie a été bien tourmentée, bien prise, ce n'est vraiment que par les tristesses qu'elle arrive à sa plénitude. Le découragement de ne pouvoir dire tout ce qu'on voudrait, comme on voudrait, me fait très-bien comprendre cet homme qui, pressé par la nécessité de répondre, finissait toujours par envoyer chercher des chevaux de poste pour aller causer avec l'ami qui attendait sa lettre. N'est pas maître qui veut, malheureusement, de prendre ce moyen, et celui qui le prendrait avec vous, à quelles courses vagabondes ne s'engagerait-il pas? Si vous saviez rester là où vous vous plaisez, on serait presque sûr de s'en arranger; mais votre inquiétude intérieure vous pousse en avant, vous crie : *Dahin! dahin!* [2] Et lorsque vous croyez obéir à des motifs déterminants, je crains bien que vous ne cédiez à un instinct vague de changement. Eh! mon Dieu! c'est là peut-être ce qu'il faudra laisser user, pas assez pourtant pour vous laisser entamer vous-même. Il ne faut pas que la lassitude, le dégoût, l'habitude d'une vie oisive et décousue émoussent vos facultés en affaiblissant votre caractère, et vous rendent plus facile l'empire sur vous-même, parce qu'ils vous auront amoindri. Tout espèce d'holocauste demande un être vivant, et on le cherche vainement dans ces imaginations éteintes ou flétries, dans ces intelligences sans force et sans essor qui prennent souvent l'insouciance et l'inertie pour la supériorité de la raison et le dernier terme de la philosophie. Certes, c'est une autre tendance que Dieu a imprimée à votre âme qui semblerait avoir été formée sous l'inspiration de cette belle parole de Platon : Le beau pour arriver au vrai. Voilà ce qui eût enchanté votre existence, si vous ne vous étiez pas lancé si jeune, si faible et si inexpérimenté, dans une lutte de passions et d'intérêts auxquels votre nature même vous rendait étranger. Vous ne saisissiez dans ces questions que leur face désintéressée et pour ainsi dire poétique; mais vous n'en étiez pas moins dans la mêlée, portant ou recevant les coups, et vos intentions restées droites et pures n'ont pu empêcher que vous ressentissiez intérieurement les fâcheux effets d'une route fausse et téméraire. Aussi, avec l'âme la plus haute, la plus honnête, un cristal qui est presque un diamant, avec des mœurs irréprochables, de la foi, une piété sincère et tout ce qu'elles entraînent de sentiments élevés,

[1] M. de Montalembert, après avoir passé quelque temps chez l'abbé de Lamennais, à la Chesnaie, était allé achever ses études en Allemagne, où il resta jusqu'à la fin de 1834.

[2] Là-bas! là-bas! Ce sont les premiers mots de la ballade de Mignon, dans le *Wilhelm Meister* de Gœthe.

vous n'avez ni la douce joie du cœur, ni sa douce paix; vous êtes abattu, troublé, mécontent de vous-même. Mon cher Charles, si vous étiez vraiment resté dans l'ordre, votre cœur, même souffrant, même désolé, n'eût point connu de tels ravages. Ce qui le met si mal à l'aise, c'est la conscience qui de si près touche au cœur que leurs troubles et leurs voix se confondent. Vous vous sentez arrêté dans votre course, mais vous ne voulez pas vous dire qu'il faut revenir sur vos pas, ce qui coûte particulièrement à ceux dont le retour n'est pas commandé par ce que les hommes appellent exclusivement la vertu. Dans le monde des opinions et des idées, j'en conviens, l'illusion est plus facile, l'erreur moins saisissable; mais on arrive aussi à soulever son masque, et on y arrive surtout par la simplicité de vues et d'intentions. C'est en me livrant à des espérances tout opposées, que vous me trouverez, mon cher Charles, beaucoup plus indulgente pour cet injuste et mélancolique découragement qui vous dépouille de toute confiance dans votre avenir, et qui vous fait croire que vous êtes condamné à rester seul, par la seule raison que vous ne possédez pas à vingt-trois ans le plus grand bonheur que comporte cette vie, celui d'une union intime et sainte? Vous n'auriez donc pas su attendre Rachel? Je conçois très-bien que le tableau de la félicité de votre jeune et intéressant ami, ait donné un nouvel aliment à votre besoin de bonheur à vous-même; j'accorde même un peu de tristesse à des souhaits qui ne sont pas près de s'accomplir, mais rien au delà. Mon cher Charles, par cela même que je vous crois capable d'une affection profonde, que je vous crois digne de l'inspirer, j'espère que la Providence bénira des vœux qui sont presque un mérite dans un cœur d'homme. D'ailleurs, je n'ai qu'à regarder, écouter autour de moi, pour me convaincre que toutes les chances sont en votre faveur. A des degrés différents, et avec cette variété de caractères que les âges, le plus ou moins d'ancienneté de rapports, la nature des esprits, impriment à une même affection, je ne sais pas d'homme plus aimé que vous; tout est spécial, solide et affectueux dans la bienveillance que vous inspirez. Cependant, je l'avoue, mon plaisir n'est tout à fait complet que dans l'abandon de cette double confiance qui nous fait échanger, à M. Lacordaire et à moi, toutes nos craintes, toutes les pensées d'espérance et de consolation dont vous êtes la source. Cet ami-là vous connaît bien; je n'ai pas eu comme lui le temps de découvrir, mais je m'en passe. Ma reconnaissance a été bien mêlée de surprise en apprenant que la comtesse d'Uglan[1] avait quelque souvenir de moi. Je l'avais bien perdue de vue et ce m'est une chose bien douce de la retrouver votre amie et si généreuse. Il vous reste pourtant encore des vœux à former pour elle et plus encore peut-être que des vœux; de sages et saintes paroles, si elles sont provoquées, et, dans tous les cas,

[1] Fille du maréchal comte de Stedingk, qui avait été ambassadeur de Suède en France et en Russie.

la vue de la puissance de la vérité une et absolue sur votre esprit et votre âme. Par cela même qu'ainsi que vous le dites, « votre chute serait une occasion de scandale, » votre fidélité pourrait exercer une salutaire influence, et c'est cette double action sur les autres qui vous aidera, mon cher enfant, à vous maintenir vous-même. Je viens de lire le volume de controverse de *Thomas Moore;* c'est un livre fait avec de l'érudition et de la raillerie d'autrefois, qui est en même temps instructif et superficiel. Ce qui s'adresse naturellement aux gens du monde et surtout aux Anglais, le tableau de la nature du protestantisme fait par le professeur allemand, est bien conçu; il n'y a jamais eu que deux camps, et il y a toujours eu deux camps. La première hérésie dans l'histoire de la primitive Église a commencé le protestantisme, et une première pierre déplacée dans l'édifice a dû logiquement conduire à son entière démolition. De là le symbole du protestantisme très-justement appelé : *the creed of unbelief*[1], de pures négations qui n'existent que par la substance qu'elles révoquent en doute, comme l'ombre n'existerait pas sans le corps. Adieu, mon cher Charles, vous voyez bien que je cause avec vous comme si nous avions causé hier : c'est qu'il y a des points que nous sommes sûrs de retrouver les mêmes, sans nous soustraire pour cela à la loi du progrès. J'espère avoir bientôt de vos nouvelles, et j'attends M. Lacordaire pour m'en donner et se charger de cette lettre.

Paris, 17 novembre 1833[2].

Mon cher Charles, c'est bien des chagrins que je vous sais à la fois, et vous pouvez penser combien ma préoccupation de vous est triste et continuelle, quand j'ai tout lieu de vous croire profondément atteint. Sans partager vos espérances au même degré, j'ai suivi avec anxiété vos alternatives si tranchées et si vives de crainte, de confiance, d'attente et de douloureuse surprise.

Ce qui me rassure sur vous, mon cher Charles, ce qui me donne vraie confiance dans votre destinée, ce sont les épreuves qui ont toujours suivi vos torts, vos imprudences et vos déviations. Vous n'êtes pas châtié, car rien n'est irrévocable dans vos peines et votre situation; vous n'êtes pas abandonné non plus, car la foi et toutes les vraies consolations vous restent; mais vous êtes sans cesse averti, redressé, rappelé dans une voie plus droite et plus sûre. Si vous résistiez encore à ces solennelles admonitions, vous rendriez toujours plus coupable la lutte dans laquelle vous vous êtes volontairement engagé. Si votre foi n'y périt pas, sous quels

[1] Le *credo* de l'incrédulité.

[2] A cette date, les journaux français avaient publié une lettre du pape Grégoire XVI à M. de Lesquen, évêque de Rennes, lettre dans laquelle était indiquée, entre autres symptômes de la révolte imminente de M. de Lamennais, la publication du livre du *Pèlerin polonais* de Mickiewitch, livre qui avait été traduit par M. de Montalembert.

auspices, en tardant encore, rentrerez-vous dans la vérité : Que lui apporterez-vous comme hommage et comme sacrifice? La jeunesse a cela de bon : on est indulgent pour elle, quand elle faiblit, et on lui sait gré du retour ; mais il ne faut pas l'oublier, votre jeunesse a commencé de si bonne heure, par une activité intempestive, qu'elle a beaucoup moins d'années à courir que les jeunesses communes. Vous avez sûrement pensé, mon cher Charles, à la peine réelle que me causeraient et la haute improbation que vous avez encourue et la publicité qui vient de lui être donnée. Contrister un père me paraît mille fois plus affligeant encore qu'indisposer un juge qu'on révère. Et que ne puis-je connaître la disposition où ce blâme redoutable vous a trouvé, les sentiments qu'il a excités, ceux auxquels vous vous êtes livré. Je repousse loin de moi toute crainte, mais j'arrête aussi l'essor de mes espérances, qui, pour être pleinement justifiées, demanderaient un abandon si généreux, si pur, si catholique à la voix paternelle, et manifesteraient si intelligiblement une soumission tendre, profonde et sans réserve. Mais voilà, je me le répète, des espérances auxquelles il ne faut pas se livrer ; et pourtant, en reconnaissant la nécessité de disjoindre vos convictions politiques d'avec vos convictions religieuses, vous n'imaginiez pas, je présume, les garder violemment opposées les unes aux autres ; en reconnaissant un grand naufrage, vous ne voudriez pas, je l'espère encore, même dans ce qui n'est pas exclusivement du domaine de la foi, cesser de consulter cette étoile unique qui fait la vraie sécurité du navigateur. Oui, je puis bien le dire, j'ai vivement désiré pour vous quelques années de silence et d'obscurité ; je vous aurais donné pour devise : *ama nesciri ;* mais le silence qui aurait pu me satisfaire n'est pas celui qui, dans les circonstances présentes, semblerait confirmer toutes les imputations, en admettre l'entière et froide acceptation. Je vais plus loin : se taire, ce serait braver, et si la parole poursuivait une direction si hautement blâmée et interdite, je ne sais quelle expression suffirait pour qualifier une telle aberration dans un catholique. C'est un scandale qui sortirait de cette minorité sainte, dont l'union a fait notre force et notre consolation jusqu'ici. Mon cher Charles, pensez, je vous en conjure, que depuis le plus petit des fidèles jusqu'à leur chef, tous ont les yeux sur vous, et que de votre attitude actuelle dépendra peut-être cette destinée qu'on ne fait que préparer sur la terre. Vous distinguez trop les devoirs du prêtre de ceux du simple chrétien : ils sont presque également obligatoires, et presque dans tous les cas ; et puis, est-il purement laïc, celui qui a entrepris de servir activement la religion dans tous ses besoins, dans tous ses intérêts, celui qui a proclamé sa foi, son amour, son dévouement pour elle? Il ne fallait pas approcher de l'Arche sainte, aider à la soutenir, si un jour vous pouviez vous condamner à cesser pour elle vos combats et vos efforts, et cela pour essayer de faire triompher de chimériques utopies! Il me semble voir dans elles cette hérésie des Millénaires, qui tentait de

naturaliser sur la terre une félicité qui attend d'autres cieux. C'est le déplacement d'une idée vraie, de ce pressentiment d'une immortalité heureuse, quand le péché détruit aura laissé le champ libre à la clémence, à la paix et à la justice. Quittez ces vains songes, mon cher enfant, quittez la source de ces brusques et violentes excitations, qui sont funestes même au talent. Le vôtre a souffert des excès auxquels votre intelligence s'est laissée entraîner; il a souffert aussi de la division qui s'est mise dans votre conscience et dans votre esprit. Ces deux causes réunies font de l'époque actuelle, pour votre talent littéraire, une vraie époque de transition; votre intelligence mue. Faites ce qui vous paraîtra le plus difficile : dans votre disposition actuelle ce sera le meilleur; et puis laissez pousser et se fortifier vos nouvelles plumes, avant de reprendre un plus noble et plus éclatant essor. Je ne connais pas M. ***, je ne sais rien sur l'influence possible de son contact avec vous, et pourtant je regrette votre séparation. C'est presque toujours par ce que les cœurs ou les caractères ont de moins bien que l'on se sépare, et même là où la séparation est ordonnée, trop souvent le motif moral est le prétexte, et nos défauts la véritable raison. Je voudrais seulement que cette expérience, sans vous rendre moins confiant et moins dévoué en amitié, vous avertit de ne pas engager trop promptement et trop imprudemment toute la vôtre; les ruptures font toujours tache dans la vie, et vous ne savez point encore combien ce souvenir reste à travers les années, ineffaçable et sombre. Mais vous êtes trop riche d'affections, de sollicitudes, d'habitudes douces et anciennes, et, comme les riches, vous dissipez. C'est une particularité remarquable dans un homme de votre âge que le nombre d'ennemis irréconciliables que vous vous êtes faits, et aussi le nombre d'affections véritables que vous avez su vous concilier. Entre ces deux foules, l'indifférence ne trouverait pas la plus petite place. Et n'avez-vous pas trouvé grâce encore devant ce qui différait le plus de vous.

Emmanuel de Brézé est venu passer quelques jours à Paris et il m'a parlé de vous comme le plus chéri des abandonnés. Et votre ami Lacordaire, ce favori par qui vous avez voulu être supplanté dans mon cœur, qui prend chaque jour davantage dans mon estime, et dont je vous voudrais tant la pénétration, la rectitude et la vraie indépendance! Mon cher Charles, ne me rendrez-vous pas en vous tout ce que mes vœux, mes prières y ont mis! Vous savez si vous pouvez et me réjouir et m'affliger, et dans ces émotions maternelles que vous m'avez fait connaître, je ne veux pas croire que ce soit aux seules douleurs de Rachel que vous me condamniez.

Paris, 11 décembre 1833.

Vous aviez bien raison de penser, mon cher Charles, que votre lettre m'affligerait, et pourtant elle ne m'ôte pas encore toute espérance! Il me

semble toujours que la rectitude, la pureté de votre âme feront justice des sophismes de votre esprit, et que la chimérique conciliation d'une téméraire résistance avec la soumission d'un cœur pieux et croyant se montrera enfin à vous comme impossible. Cette ligne de démarcation que vous prétendez tracer entre vos devoirs comme chrétien, et vos devoirs comme citoyen ou homme politique, est une de ces subtilités qui en ont égaré de plus fermes et de plus expérimentés que vous, et prouveraient seules, qu'indécis par vos affections entre ces deux causes, ou peut-être, malheureusement, ne balançant plus, ce n'est pas celle de Dieu qui vous touche davantage. Ne me dites pas qu'il ne dépend pas de vous de changer vos convictions politiques, ce n'est pas là ce qu'on vous demande, mais de vous abstenir de leur hostile manifestation, de vous défier de votre jeunesse, de son impétuosité et de son inexpérience, de ne plus les opposer si témérairement à des décisions longuement et gravement méditées, dont la source est si haute. Et comment ne croiriez-vous pas intéressés vos devoirs religieux, vos devoirs de catholique, à la reconnaissance formelle de vos torts dans le passé, de vos résolutions pour l'avenir, quand vous ne pouvez ignorer que vous vous êtes laissé surprendre et entraîner. Croyez-vous donc avoir usé d'un droit sans contrôle, en mêlant le nom auguste de la religion à tout ce déchaînement de passions humaines, en consacrant par cette impure alliance avec tant d'autres excès, jusqu'au dogme de l'insurrection? Je ne contesterai pas ici la distinction que vous faites entre les deux puissances, distinction qui, pour le dire en passant, est assez insolite et étrange pour quelqu'un resté comme vous fidèle aux doctrines de l'*Avenir;* mais excepterez-vous donc de cette autorité spirituelle que vous accordez au Pape toute action sur la morale, et croyez-vous qu'il puisse permettre que tout catholique s'arroge le droit de défendre la religion à sa manière, de l'associer à tout ce qui lui plaît, de la façonner à tous les caprices du sens individuel, de la traîner à la remorque de la première cause voulue? Certes, le souverain Père des fidèles doit apprécier tous les actes de dévouement à la cause sainte; vous-même avez reçu plus d'un témoignage de la joie que donnaient à l'Église les heureuses espérances que vous lui faisiez concevoir. Mais tout cela, mon cher Charles, est-il sans condition? et la prudence du Maître de tous doit-elle cesser d'intervenir comme la règle et la voie imposées à ses enfants? Rien n'est si simple dans notre état de faiblesse et d'imperfection que de nous laisser aller à l'exagération et même à l'erreur; on pourrait dire que rien n'est si catholique que de se tromper, car rien n'est si universel. Mais c'est à l'opiniâtreté que commencent nos torts, à cet attachement si orgueilleux et si absurde à notre propre sens. Mon cher enfant, cela serait-il possible, serait-ce à cette idole que vous sacrifieriez? Non, vous n'avez pas idée du fardeau dont vous chargez vos épaules, des tourments que vous vous préparez, des douces joies que vous contristez en vous, et que vous empêchez peut-

être pour longtemps ! Tant que l'abandon, le regret pieux, tendre et parlé, n'auront pas dilaté votre cœur, il ne connaîtra ni la vraie paix ni la vraie consolation. Vous voulez suivre pas à pas celui que vous aviez choisi pour guide ; mais sans examiner ici sa rectitude ou son droit, pour le suivre avez-vous sa force, l'excuse de son génie, saurez-vous réparer comme lui le mal que vous aurez fait, les chagrins, les alarmes que vous aurez donnés? Pour les routes tracées dans le domaine de l'intelligence comme dans les déterminations qui doivent être supportées par les caractères, la source des dissonances, des inconséquences les plus frappantes est dans l'influence exercée par des forces très-supérieures sur des capacités moindres, et certes l'application que je vous fais de cette vérité n'a rien de blessant pour vous quand j'y mêle M. de Lamennais. Sans doute, mon cher Charles, c'était porter haut vos regards que de le prendre pour modèle, mais le chrétien peut les élever encore bien davantage, et la voie la plus humble est pour lui non-seulement la plus sûre, mais la plus sublime. Et savez-vous l'ascendant qu'exercerait sur M. de Lamennais un mouvement franc, rapide, vraiment généreux qui partirait du plus profond de votre cœur ! Je sais que vos vœux et vos conseils ont été depuis longtemps conformes à tout ce qu'espèrent et attendent les amis de sa gloire. Je vous rends à cet égard pleine justice ; mais combien vous auriez eu plus de puissance sur lui, si vous-même aviez été tout ce que vous devriez être ! Je le crois, le grand homme eût fléchi devant un enfant tendre et pieux, car il me semble bien que c'est à la seule tendresse que peut céder M. de Lamennais, et comme Clorinde, « si son bras est fort, son cœur est faible. » Et que de maux incalculables vous lui auriez épargnés à lui-même ! Car il ne faut pas se le dissimuler ; l'improbation, l'animadversion sont générales contre lui. Les rares exceptions à cette disposition sont données par des gens pieux qui auraient désiré, dans leur amour de la paix, que moins de publicité, et surtout moins de précipitation aient plus marqué les commencements de cette déplorable lutte. Ce sont les gens du monde qui sont ici le plus sévères, d'abord parce qu'ils ne veulent que d'une rigoureuse logique et qu'ils ne sont d'ailleurs liés à M. de Lamennais par aucune reconnaissance des services qu'il a rendus. Ne vous étonnez pas davantage, mon cher Charles, de rencontrer plus de sévérité pour vous-même que si, comme vous le dites, vous aviez été licencieux ou impie; cette sévérité est un hommage que l'on rend à l'estime que l'on faisait de vous, aux espérances que vous faisiez concevoir ; elle est aussi la conséquence des engagements que vous paraissiez prendre. On est jugé dans le monde sur la place que l'on prend, sur la responsabilité que l'on assume ; c'est sur un éloge qu'il vous a donné que le monde calcule souvent ses exigences, et plus une tendance est pure et haute, et plus elle porte de charges avec elle. Votre conduite, vos sentiments, vos talents, faisaient de vous un point de mire ; et c'est là ce qui fait, mon pauvre cher Saint-Sébastien, qu'aujourd'hui vous êtes en

butte à tous les traits ! Les hommes vous redemandent à présent ce qu'ils craignent de vous avoir donné trop légèrement ou trop tôt; mais ce n'est point devant eux seulement que s'annonçait, que se développait une vocation belle et sainte ! Ce concours de circonstances pénibles, d'épreuves de toutes sortes, ce concours qui me fait nommer le malheur du nom de ce démon multiple de l'Évangile, Légion, n'est-il pas un langage aussi et ne vous dit-il pas que Dieu n'est pas non plus satisfait ? Mon cher enfant, acceptez, acceptons ces tribulations, mais cessons de les mériter.

Si je prie pour vous, non, vous ne me le demandez pas. Ma prière prend successivement toutes les formes de l'affliction, de l'inquiétude, d'un profond sentiment d'impuissance et de dénûment. Je ne puis rien pour vous, si je ne puis rendre plus étroits, plus inviolables, les liens qui vous attachent à Dieu et à son Église. J'ai le courage de vous voir souffrir, je sens que je n'aurai jamais celui de supporter, je ne dis pas votre défection, mais seulement cette indifférence dont vous nous menacez. Quelle disposition de l'âme laissent pressentir de telles pensées ! Et c'est en partant de cette base que vous vous promettriez de redoubler de régularité et de ferveur ! Ah ! mon cher Charles, si la religion se trouvait écartée de vos pensées, elle aurait bientôt perdu sur vous toute autre puissance, et votre foi, point assez éprouvée, point assez instruite pour être solide, périrait bientôt dans le monde nouveau qui ferait vivre votre intelligence. M. Lacordaire, fidèle à ses premiers devoirs, n'a voulu être que prêtre. Pourquoi, pourquoi vous, dont les premières inspirations devraient faire aussi la destinée, voudriez-vous être autre chose que chrétien et catholique ?

Adieu, mon cher Charles, Dieu veuille verser sur vous et ses précieuses consolations et sa sainte lumière.

12 décembre.

Comme ma lettre allait partir, M. Lacordaire m'a communiqué celle qu'il venait de recevoir de vous. J'en suis plus contente, mon cher enfant ; elle est plus douce, plus résignée ; elle annonce en tout de bien meilleures dispositions. Je vous remercie d'être plus content de vous, de me faire quelque chose du bien que vous pourriez me faire. Il y a progrès, progrès visible, dans cette lettre. Ce n'est pas tout, oh ! non, ce n'est pas tout ce que je voudrais obtenir ; mais au moins ne rétrogradez pas ; maintenez-vous du moins dans la voie que vous sentez bien, dans vos moments de calme, devoir suivre. Peut-être, quand ce calme si nécessaire sera tout à fait rétabli, bien des choses s'éclairciront à vos yeux ; revenez alors à celles que vous suggère ma vive sollicitude ; ne les recevez point avec faveur, mais examinez-les avec liberté et vraie conscience, et demandez à Dieu de vous faire adopter ce qui peut vous en convenir.

Jeudi 9 avril.

Si vous êtes juste, je n'ai rien à vous apprendre sur l'impression vive et profonde des témoignages d'intérêt que je reçois de vous. Tout en moi est resté ineffaçable et fidèle, je vous porte dans mon cœur comme autrefois, et ces barrières extérieures élevées entre nous n'ont agi ni sur la sollicitude qui vous suit, ni sur mon affection, source pour moi de tant de privations et de regrets [1]. J'ai su tout ce que vous aviez fait de bien, vos progrès journaliers, la voie de simplicité humble et douce où vous êtes entré; j'en ai béni Dieu, et c'est à lui que je continue de parler de vous, en le conjurant d'achever son ouvrage et de rendre utiles à sa cause tant de trésors dont il vous a comblé. Cette intercession m'est permise; je crois plus, elle m'est ordonnée, un sentiment si profondément maternel ne pouvant s'affranchir, quoique brisé, ni de ses souvenirs, ni de ses espérances, presque également chers.

Paris, 4 octobre 1839.

A peine arrivée, j'ai reçu votre intéressante communication, dont je vous remercie infiniment [2], ainsi que de votre souvenir, dont la douceur m'est nécessaire comme encouragement; car l'inconvénient des sentiments restés immobiles, c'est l'ignorance du moment opportun pour se produire. Vraiment, je ne demande pas mieux que de vous devoir une lettre depuis cinq ans! En tout, je vous assure qu'il est impossible d'avoir moins que je ne l'ai l'ambition d'avoir raison contre vous dans les choses de confiance et d'affection. Je ne compte pas, je ne m'inquiète pas plus d'être en avance que d'être en dette; ailleurs les justes parts! Je ne puis vous dire de combien de manières je vous approuve et je vous loue, d'abord ce n'est pas seulement de rencontrer la vérité, mais de la chercher, de la tenir vivante entre vos mains, et par conséquent toujours susceptible d'accroissement. Un des plus vrais progrès, c'est d'arriver à l'impartialité par l'indépendance de soi-même; si je reconnais des inconvénients à l'isolement qui vous menace de plus en plus, et, sous le rapport politique, à cette table rase que vous avez fait du passé, je me console de tout en me disant que vous en serez plus libre de n'obéir qu'aux inspirations de votre conscience. Au surplus, l'effet naturel de tous les excès du monde, leur effet sur les bons esprits, c'est d'assagir. On arrive plus facilement à la défiance de soi, lorsqu'il devient si évident qu'aucune supériorité ne peut s'en passer.

[1] La vivacité avec laquelle M. de Montalembert avait défendu à la tribune et dans la presse la noble cause de la Pologne, l'avait, pendant quelque temps, séparé non de madame Swetchine, mais de son salon, dans lequel l'élément russe était nécessairement prédominant.

[2] Polémique par correspondance avec le P. Lacordaire sur le rôle de l'aristocratie dans l'histoire.

Cette lettre de M. Lacordaire ne m'apprend rien sur le fond de ses idées, mais elle m'attriste et m'inquiète comme vous. L'*Einseitigkeit*[1] des Allemands s'applique à lui, non certes dans le sens d'aucune étroitesse, mais comme impressionabilité, aptitude à s'absorber dans la face d'un objet qui l'a le plus frappé. La précision et la netteté de la forme qu'il donne à sa pensée sont au nombre de ses dangers. Cette face unique se dessine si purement à ses yeux, son expression la colore si bien, qu'elle lui présente toujours la vérité exclusive et complète. Ce qui m'étonne, c'est de si hautes affirmations pour des choses qui ne sont pas même élevées dans l'Église au rang d'opinion, et il me paraîtrait bien sage de réserver l'infaillibilité du langage au dogme, et à la morale qui en provient. La sévérité des jugements arrive si peu aux intéressés telle qu'elle s'exerce, que notre ami ne sait pas pour combien cette tendance démocratique pourra être dans les obstacles que rencontrera son œuvre et lui-même, de sa personne. Cela est si vrai, qu'instinctivement on lui garderait le secret de cette polémique, où vous avez sur lui tous les avantages que peuvent donner l'étude et la réflexion.

Quand il dit : « La vue lucide des choses humaines est-elle donc si rare? » comment oublie-t-il que cette vue lucide, tous les gens qui se trompent croient l'avoir : M. de Lamennais, parfaitement obstiné dans toutes les affirmations contradictoires et successives; M. de Lamartine, qui me disait un jour que la vue claire de l'avenir appartenait à toute intelligence supérieure, et, *vates* à deux fins, ne me demandait que les loisirs de Saint-Point pour dérouler devant moi tout le cycle humanitaire? Il était impossible, l'histoire à la main, d'avoir mieux répondu à notre cher ami, en faisant revivre les huit siècles avant 1500, qu'il passe sous silence; en lui démontrant que non pas la monarchie, mais le despotisme et la démocratie, produisaient une tyrannie semblable. Comme vous le dites si bien, que l'on appelle la chose du moment État ou loi, bon plaisir de Sa Majesté ou volonté nationale, c'est tout un. Le danger de chacun de ces modes différents est un pouvoir sans contrôle, et moi, pour ma part, ce que je redouterais avant tout dans ce monde, c'est le triomphe absolu, permanent, de quelqu'un! La faiblesse humaine ne comporte pas telle chose, l'enivrement est trop près d'elle, cet enivrement dont la source et le résultat sont l'orgueil, élément antichrétien par excellence. Tout ce que vous lui opposez de la France actuelle, des dispositions de la classe moyenne, est d'une justesse frappante. Dans cette guerre faite au Saint-Siége, et que notre ami concentre dans Louis XIV, comment oublie-t-il les parlements, impatients du joug de Rome jusqu'à protéger l'erreur? C'est bien, en mon âme et conscience, que je trouve contenus dans votre lettre tous les éléments d'une discussion intérieure, et propre à lui faire faire un retour. On

[1] Le défaut qui ne laisse apercevoir qu'un côté de la question.

dirait que toutes les prééminences vous y sont acquises, même celle de l'âge. Quelque chose de plus qui me touche singulièrement : vous procédez avec une mesure, une timidité toute respectueuses pour la vérité que vous sentez défendre; il ne vous suffit plus de l'émettre : à présent, vous l'aimez tant, qu'on sent que vous avez le besoin de la faire goûter, et de surveiller dans ce but tous les obstacles. Votre sagesse se fait prudente. Comme il faut que vous ayez vaincu la chair et le sang! De cet excellent effet remontant à la cause, j'entrevois avec bonheur que la piété seule peut vous assouplir ainsi.

En vous élevant contre les démocrates, vous n'entendez pas parler de ceux qui sont nés hors des rangs de la noblesse ancienne, mais de ceux, quelle que soit leur origine, qui ont travaillé ou travaillent encore à l'abolition de toute hiérarchie sociale et de toute tradition historique. En effet, ce sont les fauteurs de toute espèce de nivellement que vous attaquez, et votre adversaire verrait bientôt le peu de chance que laisserait à lui-même la société produit du principe qu'il lui assigne, et dont il croit saluer l'aurore. Une première épreuve l'attend, s'il nous fait quêter. Les dominicains pourront voir alors de quelle part viennent les écus aux fondations religieuses. Quant à l'aristocratie chrétienne, qui se maintiendra, non au moyen de priviléges immobiles, mais par la succession du travail et de la vertu, c'est une utopie éloignée du possible, autant qu'il est contraire à la vérité, de faire sortir exclusivement de l'aristocratie toutes les impiétés et toutes les ruines. J'en dirais autant de ce que vous avez souffert dans l'opinion par suite de vos goûts aristocratiques, et surtout du terrible arrêt qui échappe au P. Lacordaire : « Tu y périras. » Il pense, lorsqu'il se laisse entraîner ainsi, ne remplir qu'un devoir pénible, imposé par le respect même qu'il porte à votre amitié: aussi est-ce le seul point auquel il faille s'arrêter, reconnaître sa sincérité et sa tendresse dans son courage. Tout cela ne fait pas qu'il en ait plus raison. Mais ce qui est bien au-dessus de tous les droits que vous pourriez faire valoir, c'est votre candeur d'âme, à la fois si digne et si humble, qui s'exprime tout entière dans ces admirables paroles : « Tu me prédis que je ne serai plus rien. Mais que suis-je donc, et qu'ai-je à risquer? Mon regret est de n'être pas quelque chose, afin de risquer tout ce que je serais. » Si je faisais un seul vœu pour vous, un vœu sûr d'être exaucé, je demanderais que l'impression pure et céleste sous laquelle ces paroles ont certainement été écrites fût la vôtre à tous les instants de votre vie. Ce sont ces trésors cachés, et quelquefois cachés fort avant dans votre cœur, qui rendent raison de l'attrait que vous inspirez à des personnes si différentes de vous, que cet attrait semble une anomalie qui étonne. A propos de cela, je vous annonce que, à ma surprise bien autrement grande que la sienne, sainte Élisabeth a tellement conquis madame de Nesselrode, que, de l'ouvrage, elle a passé à un véritable intérêt pour l'auteur. Je ne puis vous dire tous les détails dans lesquels elle m'a

fait entrer sur vous, sur votre intérieur, et combien enfin, malgré tous vos méfaits, vous avez trouvé grâce à ses yeux.

Adieu, cette lettre semble une réponse à un discours de la couronne, tant elle reprend le vôtre article par article, et sa longueur démesurée m'épouvante pour vous; combien une conversation en eût dit davantage, tout en paraissant courte!

Je ne vous dirai jamais assez tout le bien que je vous désire et toute l'affection que je porte à votre âme, que Dieu semble bénir jusque dans le bonheur temporel qu'il lui donne. Tout pour vous se résout en secours spirituels, et vous n'avez qu'à continuer à être le plus heureux des hommes pour mériter de devenir un saint.

Je vous garde vos lettres ; me permettez-vous d'en faire la lecture à une seule personne? Rappelez-moi, je vous prie, à madame de Montalembert[1].

Paris, 11 janvier 1840.

Voilà deux mois que j'ai eu votre dernière lettre, et pourtant, encore aujourd'hui peut-être, je ne vous écrirais pas, si je ne m'étais engagée avec l'excellente supérieure des sœurs de la charité de Genève à vous envoyer sa lettre en même temps que celle du curé et de les accompagner d'un mot. Ce ne sera pas toutefois une recommandation, car ce serait vous manquer à tous.

Les prodiges accomplis déjà par le curé de Genève et votre zèle sont faits pour s'entendre sans truchement ; grâce à Dieu, vous êtes de ces catholiques qu'une délimitation de frontières ne refroidit pas[2]. Faites donc pour ce pauvre troupeau qui s'élève au milieu des loups ravissants tout ce que vous pourrez; faites ce que vous pouvez en toute occasion à la lumière qui vous éclaire et dans la voie où vous êtes. On est trop heureux de mettre à chaque acte tout ce qu'on a de pouvoir. Malgré mes lenteurs, il me tardait bien de vous faire mon compliment de la naissance de votre fille, qui aurait été un garçon, s'il ne s'était agi d'abord de vous rendre sa petite sœur, passée ange. J'ai commencé par en remercier Dieu pour vous et certainement avec vous, soin toujours loisible qui marche avec tout, comme ces basses continues qui vont à toutes les musiques.

Mais c'est dit entre nous, toutes les lacunes extérieures n'en laisseraient pas une possible dans notre confiance, et j'espère que nous avons rebâti une fois pour toutes sur le terrain de l'éternité.

J'ai su dans le temps par M. Dulac que tous les nuages entre vous étaient dissipés et qu'il croyait vous avoir expliqué comment, dans le fond, sa déférence pour vous ne souffrait nullement de ces avis contraires au

[1] Anne de Mérode, fille du comte Félix de Mérode.

[2] Le curé de Genève était alors M. Vuarin, qui avait rétabli le culte catholique à Genève, et dont on a publié la vie.

vôtre. Souvent vous ne jugez pas les choses du même point de vue ; pour les ménager dans leurs intérêts et n'en négliger aucun, il faut être comme lui à leur centre, et de si loin il doit y avoir bien des nécessités qui vous échappent. C'est plus compliqué qu'on ne pense, lors même que les esprits acquiescent et se rangent sous une pensée dominante.

Ce que je vous dis là n'a point pour conclusion que je sois toujours contente de l'*Univers;* loin de là, je grogne presque toujours, j'ai bien souvent des reproches à lui faire, et entre autres sa polémique contre la *Gazette de France* m'a presque toujours révoltée. J'y trouve quelque chose de si tracassier que je rétorquerais volontiers contre lui tous ses arguments ; je croirai toujours qu'il n'y a qu'une seule manière de l'emporter sur ses adversaires, c'est de valoir mieux qu'eux ; à la longue, en fait de bien, tout sert, et ce qu'on fait et ce qu'on ne fait pas. Pourvu d'ailleurs que le talent ne fît point défaut, je suis convaincue que le même succès récompenserait un journal ou un homme.

J'ai eu en dernier lieu trois petites lettres de notre ami de Solesmes; si vous venez ici au mois de février, il y sera en même temps que vous; je jouis d'avance de vos deux joies et de la mienne. Quant à l'ami de Viterbe, j'ai été au moment d'espérer beaucoup pour lui, en vertu de la nomination de l'évêque d'Arras, qu'on a cru faite et dont il n'est plus question, si j'en crois ce qu'on me dit[1]. Après un pape, je ne sais rien de plus grave que la nomination d'un archevêque de Paris. Ma tristesse de la perte de celui que je regarde comme mon bienfaiteur n'ôte rien à l'ardeur de mes vœux pour le choix de son successeur, ni à la liberté que je laisse à Dieu d'en disposer uniquement selon sa volonté sainte. Grâce à lui, je n'ai point de candidat; je m'applique ce que M. Feutrier disait aux dames de l'Assomption, qui, plus ou moins engagées de sentiments dans la politique, appuyaient beaucoup sur leurs prières pour la France : « Priez, mesdames, leur disait-il, priez beaucoup; rien n'est mieux, mais seulement gardez-vous de dire à Dieu ce que vous voulez. »

J'aimerais à reprendre toutes les paroles de votre lettre comme thème de causerie avec vous. J'ai trop de plaisir à vous louer pour songer à celui que vous pourriez y trouver, et aussi il me serait trop facile de vous dire toute ma pensée, si elle était de mécontentement, d'inquiétude ou de blâme, pour que raisonnablement je puisse jamais craindre que ma louange ait pour moi quelque danger de faiblesse, d'imparfaite sincérité. Cela me met l'âme en repos, et du moins quand je vous approuve vous pouvez voir qu'un cœur de plus se fait attentif et s'unit à tout ce que le vôtre vous suggère de bien; peut-être vous vois-je en beau, mais cela n'empêche pas que votre ressemblance en moi ne soit fidèle, et que mes impressions ne conservent assez le caractère de vos traits pour les respecter toujours,

[1] M. de la Tour d'Auvergne, depuis cardinal, qu'il avait été question de transférer au siége de Paris après la mort de M. de Quélen.

même en les idéalisant. Je ne puis, entre autres, m'abstenir d'admirer en vous cet amour de la vérité qui l'emporte sur un besoin très-prononcé de sympathie et qui, au risque de froissements pénibles, vous fait désirer de savoir les jugements qui sont portés sur vous. Rien n'est fait davantage pour entretenir l'humilité que cette lumière portée incessamment au fond de soi-même et soufferte quand elle vient d'ailleurs; je ne dis pas que les meilleurs yeux soient des yeux ennemis, je dirais presque le contraire; pour connaître il faut aimer, cela est consenti pour nos rapports avec Dieu: je le crois également vrai dans les nôtres avec les hommes; mais il serait bon de savoir comment juge et interprète l'aversion, quels arrêts porte l'indifférence quand ce ne serait que pour conclure des erreurs des autres aux siennes, lorsque nous assumons le redoutable droit de pénétrer dans les consciences, de juger les intentions et de rendre de pauvres créatures justiciables d'une créature aussi infirmes qu'elles-mêmes. D'ailleurs le goût de la vérité sur un point s'étend à tous les autres, et c'est dans cette même disposition que je trouve le secret de votre parole intime et pénétrante, qui fait vibrer si profondément des cordes habituellement muettes.

Je crains toujours qu'il ne vous en coûte pas assez pour heurter de front, comme il semble que vous y serez conduit dans votre histoire de saint Bernard, les idées qui règnent[1].

Paris, 27 janvier 1840.

Mon Dieu, que je vous plains de ce malheur nouveau et qui frappe à coups redoublés sur une blessure si récente encore[2]! Que j'étais loin de vous savoir si douloureusement absorbé; je pensais que vous alliez m'écrire, et que si vous ne m'écriviez pas, c'est que vous alliez arriver. Quoi qu'on dise, la sécurité trompe encore plus que l'inquiétude, et si on y regardait bien, on ne trouverait presque jamais dans le moindre doute une raison pour se rassurer. Votre petite lettre peint avec une fidélité admirable toutes les impressions par lesquelles vous avez passé; ce sont toutes les vues de la nature, éclairées, si ce n'est transformées, par la foi. Non, mon pauvre ami, dans ce malheur même tout n'est pas sévérité, sans compter la seule émancipation désirable d'un être immortel; je vois vos cœurs saignants toujours plus dignes de Celui qui les a formés, et vos liens resserrés encore, votre amour vivifié par l'exercice de vertus semblables et de mêmes sacrifices. Souffrez, versez de très-justes larmes, mais remerciez, remerciez toujours davantage, car, malgré vos afflictions, vous aurez toujours au moins la seconde meilleure part.

Adieu, à bientôt, j'espère.

[1] « Il y avait ici un très-beau morceau sur les ordres monastiques que je crains d'avoir égaré, mais que je chercherai à Paris. » (*Note de M. de Montalembert.*)

[2] La mort d'une fille âgée d'un mois.

Vichy, 4 juin 1840.

Félicitez-vous, mon cher ami, d'avoir pu m'apprendre que j'avais été bonne pour vous cet hiver, je ne m'en étais pas doutée; je savais seulement qu'une douce et puissante consolation était rentrée dans ma vie. On ne se doute de rien de ce qui nous remet dans l'état naturel, qui était pour moi une affection tendre et qui se faisait infinie à la source où elle se retrempait toujours. Un bon mouvement de vous a suffi pour rétablir tout cela, et si je vous le rappelle avec le chagrin que vous m'avez donné, c'est pour que vous ne recommenciez jamais plus avec personne et que vous recouriez au même moyen, si, descendant au fond de votre cœur, vous trouviez quelque pauvre plante à faire revivre ou quelque débris à sauver. N'oublions jamais que nous ne vivons que pour faire mieux, et qu'un des plus sûrs moyens d'y arriver, c'est de nourrir en soi ce besoin de la vérité que vous portez partout et qui est votre plus grand charme. Dieu s'en est servi pour vous séparer du monde tout en vous y faisant vivre, et il élèvera toujours vos instincts, attirant votre esprit comme nécessairement vers tous les reflets de sa beauté éternelle. Une lettre que j'ai eu ce matin me montre toutes les sommités du *partito contrario* parfaitement résolues à n'entraver en rien la marche du nouvel archevêque ou même à s'unir prochainement à lui. L'habileté, qui n'est ici que le zèle sincère de M. Affre, facilitera ces retours et ces bons mouvements. On verra encore, j'espère, dans cette circonstance, comment le mal même, qui ne reste pas étranger aux hommes religieux, aucune promesse ne les ayant fait impeccables, ce mal néanmoins est différemment semblable à celui des autres hommes ; et par les effets même, on pourra se convaincre que les mots dont on se sert expriment tout autre chose que l'acception qui a cours dans le monde. Je ne suis nullement inquiète de M. Affre ; je lui ai vu des inspirations qui ne peuvent venir que d'un grand cœur, et c'est une fois pour toutes qu'il a pris goût à la générosité; et ce n'est pas à lui qu'elle peut être difficile, mais bien à ses amis, qui seront plus d'une fois dans le cas de quitter leurs espérances ou de les voir ajourner. C'est ici que la patience, le désintéressement, me semblent tout à fait commandés, et pour rester fidèle aux vœux qu'on a formés, il faut, même dans ses vues pour le bien, commencer par s'oublier soi-même. Adieu, mon bien cher ami, dites à votre *better half* que jamais elle ne prendra une trop forte part à ces sentiments que je mets en commun entre vous, et que jamais, sur cette terre, personne ne m'a paru plus digne qu'elle de ces fonctions d'ange préposé à votre garde.

Paris.

Mon cher ami, c'est empreint d'un bout à l'autre d'une vive sensibilité et d'une compréhension parfaite; pas un mot qu'on pût vouloir changer.

Je ne puis concevoir que vous ayez l'ombre d'un scrupule; vous passez avec la mesure la plus délicate entre les généralités banales et les détails trop intimes, et néanmoins c'est toujours la personne que vous peignez, et elle seule [1]. Cette Rome qu'elle habite et qu'elle aime, et « où la foi et la vie ne font qu'un; » ce cœur qui n'a deux patries que pour tenir par « toutes ses fibres aux joies et aux douleurs de l'Église; » cette gravité douce et modeste, « qui aurait pu faire croire qu'elle réfléchissait sans cesse au bien qu'elle devait faire, etc., » sont, avec bien d'autres passages, des traits ravissants, et de cet accent si vrai on sent qu'il doit ressortir une ressemblance entière. Faites toujours aussi bien, mon cher ami, pour ce qui vous en revient de mérite, et de joie pour qui vous aime.

Paris, 10 mars 1841.

Votre petite lettre m'a fait grand plaisir, par cela même qu'elle n'avait rien d'obligé, que vous n'aviez rien à me mander, et que je dois vous revoir bientôt. Dans ce genre, l'inutile a vraiment bonne grâce. A travers le double prisme de votre vie intime, je conçois bien que la retraite, l'aspect sévère de la campagne dépouillée, et même saint Bernard, aient repris à vos yeux un nouveau charme; seulement, n'en concluez pas trop vite qu'il en serait toujours ainsi, et que vous n'avez pas plus besoin de changer de régime que d'air. Je crois, moi, ces alternatives d'études tranquilles et d'activité publique au moins pour longtemps encore dans les nécessités de votre caractère, et renfermant en elles les moyens les plus puissants de mettre vos qualités tout à fait en valeur. Du reste, vous êtes servi à souhait; car, après vous être recueilli et retrempé, vous retrouverez ici tout l'intérêt qui peut s'attacher à une lutte dont l'issue est prévue d'avance, et dans l'autre Chambre vous suivrez une discussion qui ne vous intéressera pas moins. On ne semblait pas trop content du projet de loi pour l'instruction secondaire. Comme je ne m'attendais à rien de mieux, ce n'est pas là ce qui m'afflige, mais cette éternelle division entre ceux qui devraient s'entendre pour nous conduire. J'ai eu de bonnes nouvelles du passage de Lyon. Notre ami me mande qu'il y a reçu le plus cordial accueil. L'archevêque lui a beaucoup parlé du discours de Notre-Dame, disant que le sujet était parfaitement choisi, et qu'il fallait sans cesse rappeler à la France sa mission, surtout dans des circonstances pareilles à celles où le P. Lacordaire se trouvait.

Adieu, mon très-cher aimable ami, je serai bien contente de vous revoir, et j'aurais voulu seulement qu'il ne vous en coûtât rien.

[1] Éloge funèbre de la princesse Borghèse, née Talbot, fille du comte Shrewsbury, l'un des plus généreux et des plus fervents catholiques de l'Angleterre.

1841.

Votre lettre m'a fait grand bien, mon cher ami. Je vous avais vu si bon et si tendre, qu'il y avait toute chance pour que vous restassiez juste; mais c'est encore une chose assez rare dans ce monde pour que la surprise s'y ajoute à la douceur. Il n'y a que l'équité qui puisse être raisonnable, et vous l'êtes dans vos jugements à un degré d'indépendance de vous-même, signe de l'élévation habituelle de vos pensées; car c'est Dieu seul qui peut-être sauve en nous le bon sens. L'homme qui nous vexe ou nous blesse ne s'est pas fait tel pour la circonstance; les effets naturels de son caractère ne sont pas une personnalité. De la probité, de l'honneur, des qualités négatives, peuvent marcher avec cela; c'est le train ordinaire de la médiocrité, et qui servirait merveilleusement, au besoin, à prouver le peu qu'est ce qu'on appelle un honnête homme. Vous avez tous si bien agi pour vos parts respectives, qu'il n'y a pas lieu à regret, grâce à la conscience, qui n'inscrit que les intentions, et à Dieu qui les récompense. Je n'admets pas davantage que votre temps ait été perdu, et je ne serais pas étonnée, dans ma théorie des petits miracles habituels, qu'à cause même de ces lacunes forcées, quelques pages de votre saint Bernard ne se trouvassent sous votre plume plus faciles et plus éclatantes que jamais.

J'ai eu hier une lettre de notre ami, du 27, veille du jour où il devait parler, ce à quoi on ne saurait penser sans émotion[1]. M. l'archevêque l'avait très-bien accueilli, ainsi que les vicaires généraux. Le public, à ce qu'on lui a dit, était parfaitement disposé, et dans un grand empressement de l'entendre. Deux immenses tribunes avaient été élevées dans la cathédrale pour augmenter la nef, qui est déjà très-vaste. La Cour royale tout entière, par l'organe de son président, avait fait demander des places réservées. Quant à l'habit, sur une lettre du ministre arrivée à Bordeaux après le P. Lacordaire, il a été convenu qu'à l'archevêché et ailleurs il garderait son habit, mais qu'en chaire il le couvrirait d'un rochet. Du reste, la lettre du ministre était conçue en fort bons termes, et disait que le gouernement n'avait jamais eu la pensée d'empêcher le P. Lacordaire d'annoncer la parole de Dieu. Cette station décidera pour le P. Lacordaire de plus d'une difficulté. Il y a des destinées toujours remises en question, qui semblent recommencer toujours, et il en résulte une immense importance pour chacun de ses actes isolés; d'une autre part, on se dégage plus facilement de la responsabilité du passé après un intervalle qui aurait laissé mûrir l'expérience et la réflexion. La lettre de notre ami finit par ces mots: « J'ai confiance que Dieu bénira ma parole. Priez pour moi. » Il vous dit cela comme à moi. Priez donc, et que votre ange prie. Mais ne prions-nous pas toujours ensemble! Adieu, je suis très-pressée, et cette lettre, qui de-

[1] Le P. Lacordaire prêchait à Bordeaux.

vait être beaucoup plus longue, se termine brusquement; mais je veux que vous ayez dès aujourd'hui les détails qu'elle contient. Si vous saviez combien je vous remercie de l'affection que je sens tant augmenter en moi pour vous!

13 janvier 1842.

Je viens de lire votre discours, mon cher ami, et j'en suis ravie. Votre langage se ferait remarquer entre tous par sa saveur de sincérité et de vraie indépendance. Le *Journal des Débats* a beau parler de contradictions, je n'en vois aucune; rien n'est si logique que de renouveler ses protestations au moment même d'une adhésion commandée par des considérations supérieures; et, en faisant ainsi vos réserves, vous me paraissez conséquent, non pas à tel ou tel parti, mais à votre attitude personnelle, qui ne vous fait l'esclave d'aucune opinion systématique. Du reste, la critique embarrassée des *Débats*, avant même que je n'aie lu le discours, m'avait certifié que j'en serais très-contente; car cette insistance et cette extension ne sont guère données au blâme que lorsqu'il se sent blessé lui-même par des beautés certaines de lui échapper.

Faites-moi dire des nouvelles de madame de Montalembert.

Jeudi.

J'ai relu votre discours en lui renouvelant mes éloges les plus vifs. Usant largement de votre permission, j'ai marqué tout ce qui me paraît d'une beauté et d'une vérité frappante; en même temps je me suis donné le plaisir, que vous n'appellerez pas même hardiesse, de biffer une phrase sans but utile, et sans autre portée que de donner des prétextes à la haine. Je conçois, à la rigueur, que l'on attaque les légitimistes dans le mal actuel qu'ils peuvent faire; combattre leur action démolissante peut être regardé comme un devoir, parce qu'il en peut résulter un bien; mais parler du malheur d'avoir été livrés à la Restauration me paraît une contradiction en vous bien plus encore qu'une injustice[1]; car enfin ce bienfait d'une juste et

[1] Voici comment M. de Montalembert s'expliqua lui-même sur ce sujet, lorsqu'il publia ses œuvres complètes :

« Au premier rang de ceux qui auraient à se plaindre de moi, s'ils ne se sentaient désarmés autant par l'antiquité de nos dissentiments que par le sincère et durable accord de nos douleurs et de nos convictions actuelles, je devrais placer les orateurs et les écrivains du parti légitimiste. Si ces volumes leur tombent sous la main, qu'ils me pardonnent les pensées et les expressions qui les affligèrent! Qu'ils veuillent bien les croire exclusivement dictées par le sentiment qui me dominait au début de ma carrière, par la nécessité impérieuse de dégager la cause catholique de toute solidarité temporelle, de toute alliance politique, même de celle qu'une longue communauté de gloire et de malheur, que des traditions séculaires et sacrées rendaient si naturelle et si honorable avec la royauté du vieux droit. Nous avons tous appris, depuis lors, que l'Église était exposée à contracter des solidarités et des alliances qui offraient à la fois bien plus de danger et bien moins d'excuses. En outre, on voudra bien admettre que 'opi-

large liberté, ce gouvernement représentatif que vous élevez si haut, ne remonte en France qu'à ces mêmes hommes que vous condamnez d'une façon si sommaire.

D'ailleurs pourquoi des sévérités inutiles? Pourquoi sont-elles proférées par vous, en qui le droit de la parole ne vient que de ces mêmes hommes qui représentent tout ce qu'en France encore aujourd'hui il y a de positions faites et d'attributions réglées.

Dans ce que je vous dis, mon bien cher ami, vous saurez surtout démêler ce que je veux vous dire. Quant à me pardonner, vous ne songerez pas plus à le faire que moi à vous le demander.

J'ai vraie soif de vous voir. Vous avez vu l'ovation de notre ami ; dans sa lettre du 10, accompagnant un numéro de l'*Indicateur* qui contenait des corrections, il me disait : « Les jésuites et tout le clergé confessent que l'orthodoxie est sans reproche ; jusqu'ici je n'ai touché à aucun écueil. »

Faites-moi dire si demain, après les vêpres, je puis entrer chez madame de Montalembert pour cinq minutes.

22 décembre 1842.

J'aurais bien voulu pouvoir vous envoyer le mandement que M. l'archevêque vient de faire paraître, espèce de carte marine où les écueils sont signalés dans le but surtout de décourager les navigateurs. Zimmermann a bien dit : « Si vous pouvez ne pas écrire, si vous pouvez, n'écrivez pas. » Ce mandement de M. l'archevêque semble être la paraphrase de ce mot; à force d'énumérer les périls, de toucher à tout, de vouloir se faire inattaquable par la mesure et la modération, il me semble qu'il en arrive à quelque chose de terne ou même de peu distinct. Les gens désintéressés auront toujours le plaisir de voir en lui quelqu'un qui possède le mérite immense de ne contenter entièrement personne. Je sais qu'en dernier lieu il a écrit au P. Lacordaire, et je ne puis douter que ce n'ait été pour lui donner quelque marque de bienveillance dont notre ami n'aura pas manqué d'être très-reconnaissant, tout en n'en usant qu'avec la confiance convenable. L'affluence de Nancy autour de sa chaire est toujours immense

nion légitimiste, il y a vingt et trente ans, était loin d'être unanime à arborer les principes de liberté politique et religieuse qui font aujourd'hui sa force et son honneur. Elle n'avait point encore fourni à l'indépendance de l'Église, au gouvernement parlementaire, leurs plus éloquents, leurs plus intrépides, leurs plus glorieux champions; depuis lors, appelée à reprendre son rang dans deux assemblées souveraines, elle y a montré un dévouement aussi éclairé que sincère à toutes les libertés. Aujourd'hui, d'ailleurs, qui pourrait me soupçonner d'un sentiment autre que celui de la plus respectueuse sympathie pour le parti qui a eu l'honneur de recruter presque seul la poignée de héros et de martyrs dont le sang a coulé, sous les murs de Lorette, pour la sainte faiblesse de l'Église, pour la liberté des âmes, pour le droit violé par un brigandage royal !

(Avant-propos des *Discours politiques*, 1er volume.)

et, en regard de l'enthousiasme excité, il n'y a rien jusqu'ici qui ait fait ombre trop noire au tableau. L'*Espérance* a rendu compte des conférences; la dernière a été plus développée que les autres et j'y ai retrouvé, avec toutes les mutilations et l'enlaidissement inévitables, toute la physionomie de l'orateur, ses beautés qui frappent et pénètrent, et sa manière, si ce n'est ses défauts. J'attends des nouvelles de lui que je désirerais vivement voir arriver aujourd'hui, afin de vous les transmettre immédiatement. A présent, mon cher ami, laissez-moi me plaindre, comme si j'en avais le droit, de ce silence qui, depuis votre première unique lettre, me laisse dans l'ignorance de tout ce dont je suis si curieuse. Grâce à madame Thayer, le bulletin de vos santés ne m'a pas manqué, ainsi que les principaux détails; mais comme deux personnes n'ont jamais lu le même livre, jamais aussi on n'a dit de soi à deux personnes la même chose. J'ai donc la prétention d'avoir en vous mon département spécial, qui n'a rien de positivement exclusif, mais dont quelques développements m'appartiennent. Vos livres d'abord dont les taches terreuses[1] seront des titres d'honneur, si jamais vous avez une légende, où en sont-ils? en avez-vous réellement parmi les précieux qui soient perdus? et surtout avez-vous pu recommencer votre travail? pouvez-vous le continuer? êtes-vous en bonne veine? et dans le cas où saint Bernard devrait être écarté, quelque heureuse et nouvelle inspiration n'est-elle pas venue se mettre à sa place? Votre talent est tellement la plus grande force que vous puissiez mettre au service de la vérité et des hommes, que toute circonstance dans laquelle vous place le sacrifice me semble devoir vous être favorable; ainsi, au lieu de m'arrêter aux obstacles apparents, je crois pour vous à de nouvelles grâces même intellectuelles, à cette touche du doigt de Dieu qui fait éclore ces vraies merveilles portées en germe et que pourtant on ne soupçonnait pas en soi. Sainte Élisabeth aura peut-être été déjà le fruit d'une première bonne action, et depuis, les chances de progression n'ont pas manqué. Quel vide et quel chagrin de tous les jours leur laisse votre absence! Mon Dieu, combien donc durera-t-elle? en restons-nous à cette première menace des sept ou huit mois, ou bien nous reparle-t-on d'un second hiver? J'ignore tout, hors ce que je n'ignorerai jamais, c'est que toujours vous êtes prêt à faire ce qu'il y a de mieux, de manière à vous appliquer toujours le *plus non potuit*.

Adieu, vous savez ce qu'il y a d'éternel dans mon affection pour vous. Je ne vais pas trop mal de santé, mais je viens de faire une perte douloureuse, une amie qui a été la mère de ma jeunesse et ma première lumière dans la foi[2].

[1] Provenant d'une inondation au milieu de laquelle M. et madame de Montalembert étaient débarqués à Madère, et qui avait endommagé tout ce qu'ils avaient apporté avec eux. M. de Montalembert passa deux hivers à Madère pour la santé de madame de Montalembert.

[2] Princesse Alexis Galitzin.

Saint-Germain, 22 novembre 1843.

On me fait dire, mon cher ami, que demain il y a départ de courrier pour Madère, et cette nouvelle est la très-bien venue, quoiqu'elle me prenne au milieu du désordre d'un déménagement; nous rentrons demain à Paris. Il me serait très-difficile de vous énumérer toutes les peines qui sont venues se mettre à la place du repos que je venais chercher ici. J'ai débuté par de graves préoccupations, puis est venue la mort de madame de Pastoret, le plus vif et amer chagrin que j'aie eu depuis longtemps. Immédiatement après, la mort d'un homme d'affaires impossible à remplacer. Au moment où ma sœur revenait des eaux pour me donner tout son hiver, avec deux de ses fils qu'elle amenait, de nouvelles inquiétudes ont surgi, et il a fallu, après un mois d'hésitations, d'allées, de venues et d'angoisses, se séparer de nouveau sans savoir seulement si jamais on se reverra. L'apologue, mon cher ami, de toutes ces tristes fables, et j'en fais bien mon profit, c'est qu'il ne faut rien faire pour son repos pas plus que pour son plaisir ; les oasis sont de création divine, quelque modeste que soit leur luxe de végétation. Je suis bien pressée de répondre à l'excellente lettre de madame Thayer dont *in petto* je l'ai déjà tant remerciée, mais j'aime mieux ne pas lui écrire en même temps, et je commence par vous, dans la pensée au surplus qu'à Madère les lettres qu'on y reçoit prennent un peu le caractère de l'encyclique, et qu'adressées à l'un elles sont pour tous, grâce à votre bonne vie commune. Ce que vous me dites des deux chères santés qui nous préoccupent m'est confirmé de divers côtés. Le meilleur climat n'agit pas immédiatement sur des maux invétérés et les changements de saison les plus insensibles rappellent toujours quelque chose des accidents qu'on cherchait à éviter. Il y a dans l'été et sa chaleur douce, telle que vous l'avez éprouvée à Madère, une action positive, bienfaisante, qui, lorsqu'elle vient à se retirer, abandonne trop à elles-mêmes les organisations délicates. Le secours retranché, c'est déjà beaucoup de n'avoir connu à Madère rien contre soi. La lettre de madame Thayer complète le tableau commencé par la vôtre ; je vous vois, je vous suis, et le coup de baguette qui me transporterait à Madère me ferait reconnaître les objets que vous m'avez montrés et me mettrait immédiatement dans vos habitudes, dans l'emploi et l'enchaînement de vos heures qu'elle me donne si bien. Je ne puis douter assurément qu'une partie très-considérable de vous-même ne s'absorbe dans cet intérieur charmant, plein de douceur et de ressources, mais ce que j'aime en même temps, c'est cette vivacité qui, de tout ce qui en est digne vous fait un intérêt direct et on dirait exclusif. Cette rapidité de mouvements, cette force qui suffit à tout, qui donne à vos impressions une sorte d'ubiquité, c'est ainsi que par la vie en soi on possède le monde. Aussi avec cette puissance-là vous n'avez rien à craindre de l'éloignement,

et, au lieu de vous nuire, il vous sert par la concentration des forces qui s'éparpilleraient. J'ai vu M. votre beau-frère qui m'a paru extrêmement content, radieux ; nous n'avons eu qu'un mot à dire sur votre appartement, puisqu'il le garde, mais nous en avons échangé beaucoup sur tout ce qui vous touche, et je vous réponds que sa parfaite satisfaction personnelle ne diminue en rien la chaleur de ses sollicitudes. Sans cesser d'être le frère le plus tendre, je l'ai entendu néanmoins dire ce que disent vos amis de Paris, appeler votre présence dans la crise qui menace et trouver qu'au moyen de vos excellents compagnons de Madère vous pourriez peut-être, en emportant toute sécurité, venir relever cette pauvre cause de Dieu, abandonnée de tout secours visible. Quant à moi, mon bien cher ami, je me garderai bien d'avoir un avis et non pas que le plaisir de vous revoir pût me rendre suspecte à moi-même, mais vous savez bien mon axiome : Dieu ne fait de grâce qu'aux réponses; je vous traite tous en rois, j'attends que vous parliez les premiers. Encore, mon cher ami, ne suis-je pas sûre de vous répondre ! Tout me paraît charbons ardents à remuer. Seulement quand je vois votre regret de n'avoir rien dit à la Chambre grossir les choses au point d'appeler désertion un silence involontaire, et que d'une autre part se présentent à moi vos adversaires, avec leurs odieuses espérances, leurs très-sataniques chances de triomphe, je crains pour votre tête et je ne suis pas très-sûre de la mienne. J'espère que votre écrit fera beaucoup de bien et remplacera, jusqu'à un certain point, votre parole ; mais le meilleur des livres, celui qui a le plus d'actualité, comme on dit aujourd'hui, donne bien rarement ce que précisément on y cherche, et jamais toutes les réponses à toutes les questions. On voit quelque chose de semblable dans les discours préparés à l'avance et qui font toujours moins d'effet que la réplique toute empreinte de spontanéité. Le terrain des besoins et des devoirs religieux, que vous avez choisi, doit vous donner un public plus nombreux et surtout autre que celui du point de vue gouvernemental ; mais encore, où sont les hommes qui attendent la lumière, qui la cherchent, où sont même, sur ces graves questions, ceux qui se préoccupent consciencieusement de leurs doutes et sont combattus dans l'erreur ? Pour qu'il fût vraiment utile de démasquer les desseins perfides, il faudrait que cette perfidie entrevue fît horreur. Jusqu'ici je me demande comme vous où est le zèle, la foi qui agit, et nous marchons de conserve ; mais lorsque votre indignation ne se porte que sur les malheureux catholiques français, je vous quitte et vous demande dans quel pays sont les heureux ? Pour me répondre, vous n'avez guère à me présenter que des catholiques qui ne le sont pas encore, comme les puséistes, et ce parti de la jeune Angleterre qui fait pour le dogme ce que madame du Deffand faisait de l'instruction, dont elle ne s'était jamais, disait-elle, refusé que le nécessaire. Quant aux puséistes, je confesse ma froideur, qui tient d'abord à mon ignorance, mais aussi au dégoût que j'ai pour cette sorte de manie d'éclectisme

qui me paraît absurde, appliquée à une religion dont les deux pôles sont l'autorité et l'unité. Pour O'Connell, voilà ce que j'aime en Angleterre, lui et l'Irlande ; vous-même n'avez pu le suivre avec plus d'intérêt que moi ; je l'ai trouvé presque toujours admirable et quelquefois sublime, mais je crains bien que ce fleuve magnifique, que nous avons vu couler à pleins bords, ne soit condamné à se perdre dans les sables ! Cette parole haute, franche, résolue, remplacée par des subtilités d'avocat et des faux-fuyants, fait déjà de la peine; ce qui en fait davantage, c'est qu'on sent qu'il échappera à tout danger par la connivence de ses adversaires, car les ennemis sont avisés aujourd'hui ; tout ce qu'ils craignent, ce sont les victimes, et on les refuse surtout aux causes qu'on ne peut empêcher de respecter.

Je ne sais si notre ami de Solesmes eût jamais dit comme saint Victor : « La liberté dans les choses douteuses, » mais je pense que, dans tous les cas, il aurait eu grand'peine d'y conformer sa pratique. L'absolu, appliqué à tout, appartient à vos jeunesses, la fantaisie de votre âge est de chercher en tout le point rigoureusement juste et vrai, de vouloir trancher une fois pour toutes beaucoup de questions controversées toujours et décidées jamais. Vous savez combien j'aime les *Institutions liturgiques*, c'est un très-beau livre, mais cela ne l'empêche pas d'être quelque peu acerbe, d'aller trop loin, au dire même des gens de votre école. En ressentant aussi très-vivement ce qui a dû le blesser, je trouve qu'on exagérait ses droits au mécontentement. Il était bien difficile que l'épiscopat acceptât l'alternative rigoureuse de l'imbécillité ou de la trahison hypocrite, et surtout que cette question soulevée par l'archevêque de Toulouse, à l'occasion d'une attaque faite contre les livres du diocèse de Paris, l'archevêque de Paris continuât à se taire, comme il l'eût certainement préféré, ainsi que son silence de dix-huit mois en fait foi. Ce que je conçois qui blesse plus qu'un coup d'épée, c'est la forme, ce sont certaines expressions que je déplore, de ces mots malheureux renouvelés, de ceux qui m'ont fait tant de peine dans les *Observations*[1] qui n'en contiennent pas moins des choses excellentes, plus sévères dans leur modération apparente et plus embarrassantes, surtout pour le pouvoir, que l'insulte qu'on ne lui épargne pas. Il faut toujours des lacunes et elles portent dans M. Affre sur le charme, la délicatesse qui font passer de si dures vérités, mais enfin elles n'empêchent pas que M. l'archevêque ne soit sans passion et sans amertume, uniquement poussé par ce qu'il croit son devoir et rien moins qu'impérieux dans tout ce qui n'est pas l'attaque ou la résistance au grand jour. Par le fond de mes opinions, j'appartiens à tout ce qui s'oppose à lui, et c'est bien simple : quand un besoin profond de l'unité conduit, on ne quitte pas une église séparée pour emprunter quelque chose à une église particulière ; mais ces divergences peuvent-elles rendre injuste pour la droiture, la parfaite honnêteté

[1] Par M. l'archevêque de Paris.

du caractère, pour bien des qualités inappréciables chez ceux qui sont dans le cas d'exercer une influence haute? Chez ceux-là, j'ai surtout besoin d'être bien assurée de ce qu'ils ne feront pas, des limites que la faiblesse, l'imprévoyance, l'infirmité humaines ne franchissent pourtant jamais.

Vous savez déjà que le P. Lacordaire est ici, rue Chanoinesse, presqu'à l'ombre des murs de Notre-Dame; il est mieux de santé et de visage que vous ne l'avez jamais vu, et ses autres progrès sont encore bien autrement constatés, quand ce ne serait que par la sainte indifférence où il est de parler ou ne parler pas. On fait de l'habit une question immense; une telle puérilité ferait croire que le siècle tombe en enfance, et c'est un châtiment qui va bien à l'orgueil. Les attaques se renouvellent plus vives, la peur et l'aversion sont au château, la menace prend tous les tons. M. l'archevêque tient bon envers et contre tous, il tient à passer outre, non-seulement avec fermeté, mais encore personnellement avec vivacité. Il est évident que le blanc si saillant s'impose un peu trop aux regards, et que, au temps où nous sommes, entre les moines *bianchi, bigi, neri* de l'Arioste, on ferait sagement de prendre les *bigi*, couleur des catacombes où il faudra nous réfugier bientôt. Ce qu'on oublie trop, c'est notre *in partibus infidelium;* le P. Lacordaire, au contraire, est très-décidé à ne pas se croire au Tonquin, et se taira si on ne lui concède l'habit. Voilà où nous en sommes, ou du moins où nous en étions, car depuis deux jours je ne sais ce qui s'est fait. Tous les arguments du monde ont été opposés les uns aux autres, ainsi que les graves autorités contre et les grands exemples pour; la sphère de cette question en reste prodigieusement agrandie, sans que j'y voie néanmoins plus clair. En attendant la solution qui pourrait encore bien être amenée par quelque chose d'imprévu, le P. Lacordaire prêche dimanche 26 à Versailles pour le Mont-Carmel, avec son habit blanc; il le croyait du moins, et s'il le garde, comment, quatre lieues plus loin et huit jours plus tard le quitterait-il? Enfin voilà les embarras du moment; nous nous en tirerons peut-être, car ne faut-il pas qu'en tous sens la vérité fasse son chemin à travers les écueils!

Vous serez bien étonné d'apprendre que c'est vous, du fond de Madère, qui m'avez fait lire les deux articles de Sainte-Beuve sur M. de Maistre. J'y ai retrouvé plusieurs mots que je lui avais cités, dont ma mémoire a toujours gardé fidèlement le texte et qu'il a gâtés, le croiriez-vous, même par la manière de dire; ces omissions, au milieu de choses qui ne méritaient pas d'être rappelées, et puis des inexactitudes, entre autres, je crois, que M. de Maistre n'est jamais allé à Rome, et si mon imagination ne me trompe pas, c'est une singularité que j'ai vu relever devant lui. On trouve en général cet article bien écrit et moins hostile que M. Sainte-Beuve ne l'avait été; j'y trouve pour ma part des choses impatientantes à l'excès comme : le « à mon gré, » le « de Maistre est joli quelquefois »; à côté de pages très-spirituelles, de jugements remarquables, je lui suis recon-

naissante, en particulier, d'avoir reconnu que c'est dans un sens rigoureux d'orthodoxie qu'il fallait interpréter dans M. de Maistre son rajeunissement du christianisme; ici la merveilleuse pénétration de M. Sainte-Beuve paraît tout entière et domine ses préventions. M. Sainte-Beuve, dans ses livres, ses articles, comme partout ailleurs, est le type de l'aimable causeur; c'est la quintessence de l'esprit qui souffle dans les salons, ce parfait savoir-vivre intellectuel qui paraît jusque dans la monotonie convenue de l'accent et en regard duquel tout ce qui est fortement coloré, prononcé et expressif, passe pour mal éduqué. La flexibilité, la finesse, le vague dans lequel se berce l'idée, font tout le caractère de la supériorité telle que beaucoup de gens l'entendent; le scepticisme et son apparence pacifique séduiront jusqu'à la consommation des siècles. Quand je serai à Paris, je serai mieux informée des départs, et je vous écrirai toutes les fois que je le pourrai, car il n'y a de facile que les lettres qui ne finissent jamais, parce qu'elles recommencent toujours. Madame de Montalembert sait toutes les tendresses et tous les vœux qui s'émeuvent dans mon cœur à son souvenir. A vous, mon cher ami, je vous dirai comme disait je ne sais plus quel père de l'Église : — Je vous embrasse en ami parce que je le suis en effet. — D'après cela vous ne me demanderez plus si je prie pour vous !

Paris, 8 septembre 1844.

Mon cher ami, je fais juste la moitié de ce que vous voulez; j'espère que vous serez content, car le bon Dieu lui-même n'obtient pas de nous tout ce qu'il veut. J'ai lu M. Lenormant et même je l'avais lu; je l'admire moins en connaissance de cause, mais non avec moins d'ardeur que vous, et je puis dire que j'ai été pleinement satisfaite, ce qui est plus rare encore que d'être ravie. C'est à la fois l'esprit le plus sagace et le plus juste, et comme vous l'observez, c'est l'exactitude qui frappe surtout dans ses aperçus si fins et si nombreux[1]; c'est que cet esprit-là est particulièrement pratique; on sent que, par l'habitude de la pensée même, il s'est mis souvent dans la mêlée, et il n'y a rien de tel que d'être serré de près, et c'est peut-être ce qui a manqué à M. de Maistre, à qui jamais, tant qu'il a vécu, on n'a répondu. Pour M. Lenormant qui avait ses droits à établir, c'est le ton, l'attitude, la mesure parfaite du laïc qui n'est pas celui de M. Guizot; il n'enseigne pas, il écrit simplement ce qui n'avait pas été dit, ce qui peut être parlé et ce qui le sera longtemps. Toutes les idées contenues dans ces articles sont faites pour la circulation. Et combien déjà n'en ai-je

[1] M. Charles Lenormant, membre de l'Institut, publiait alors, dans *le Correspondant*, sur les associations religieuses, de remarquables articles qui furent, l'année suivante, publiés en volume.

pas vu, de ces idées toutes neuves et qui arrivaient dans les salons portant un nom d'homme, devenir un peu plus tard celles de tout un certain monde ! Certes, il y a bien de la vertu dans le parti pris par M. Lenormant ; mais ce qui lui conciliera le plus de suffrages dans ce public déjà nombreux qui est le sien, c'est sa mise en œuvre, où se montre le galant homme qui ne recule devant aucun examen, devant aucune objection, et ne croit pas que pour sauver la vérité générale, il faille approuver toutes les conséquences forcées qu'on en a jamais tirées.

Mon bien cher ami, je sens comme vous et je m'arrête là; ne m'en demandez pas davantage. Ma reconnaissance pour M. Lenormant est aussi vraie que l'hommage que je lui rends; seulement il faut que ni l'un ni l'autre ne me fassent sortir de mon obscurité ; comme disent les Italiens, il faut rester *nel suo carattere* et garder son allure. Avez-vous déjà lu le discours funèbre [1]? C'est toujours la parole de notre ami, resplendissant du coloris de ces tableaux dont on nomme le maître d'un bout de la galerie à l'autre. Jamais il me semble ne s'être montré plus grand écrivain que dans plusieurs pages de cet écrit. L'effet produit a été excellent d'après ce que j'apprends de tous les côtés; il n'y en aura pas moins probablement des choses controversées ; il eût été difficile de ne pas toucher à la politique en exposant une vie qui avait été brisée par elle, comme aussi de donner mieux, d'une autre part, la compréhension des motifs qui avaient dominé cette même vie d'un bout à l'autre. Ce qui m'y a paru aussi d'une excellente philosophie, c'est d'avoir montré, les intentions réservées, si presque égales de valeur deux lignes opposées en apparence, la conduite des choses humaines n'ayant rien de l'absolu de la loi divine et n'arrivant jamais qu'à une rectitude approximative. Comme l'acquittement d'O'Connell m'a fait penser à vous, et à quelle hauteur s'élève l'Angleterre dans les hommes qui la font agir ainsi [2]. Du point de vue de l'Irlande, c'est le premier argument qui me frappe contre le rappel. Adieu, mon cher ami, ne m'oubliez pas, vous tous deux qui m'êtes si habituellement présents. Travaillez, je vous en prie, sauvez le plus de temps que vous pouvez ; jeune, on ne se dit jamais assez que la moisson n'a qu'un temps.

Jeudi.

Je copie textuellement, dans une lettre du P. Lacordaire du 5 et que je n'ai reçue que ce matin, le passage suivant qui vous intéressera : « Le cardinal [3], pour ma bienvenue, a publié un mandement de cinquante pages

[1] Oraison funèbre de M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, par le P. Lacordaire.

[2] O'Connell, condamné en première instance à Dublin, fut acquitté en appel par la Chambre des lords, où ses adversaires étaient en majorité. M. de Montalembert a raconté cet épisode judiciaire dans *l'Avenir politique de l'Angleterre.*

[3] Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon.

portant condamnation du *Manuel de droit ecclésiastique*, récemment publié par M. Dupin. C'est une pièce excellente qui va faire jeter feu et flamme aux ennemis de l'Église; mais il était impossible que l'épiscopat laissât M. Dupin lui imposer avec enseignement toutes les théories disciplinaires condamnées par l'Église. » Le cardinal l'a accueilli avec la meilleure grâce du monde et lui a donné un appartement dans son palais. De plus, il lui a permis de prêcher en grand costume; le P. Lacordaire avait vu déjà plusieurs ecclésiastiques et quelques autres personnes, et n'avait pas perdu de temps, car il n'était à Lyon que de la veille au soir. J'ai vu M. de Bussières se désoler de ne pas vous connaître et le regretter pour lui comme une très-fâcheuse anomalie.

Bonsoir, mon cher ami, je vous remercie de la joie que vous me faites de ne pas vous contenter d'être bon et de devenir toujours meilleur.

6 avril 1848.

Quelle joie, mon cher ami, de retrouver votre parole, de la retrouver belle, vibrante, plus fière peut-être que jamais [1]. Il n'y a vraiment que la droiture et la sincérité qui puissent placer si haut une intelligence. J'ai été profondément touchée; tous le seront. Je ne dis plus que votre tour viendra; je dis, je sens qu'il est venu, car je ne puis croire au malheur de voir sans effet immédiat un langage qui s'appuie comme droit sur toute une vie.

Je vous remercie; vous ne pouvez jamais faire si bien sans que je sois votre obligée.

Paris, 10 juillet 1854.

Mon cher ami, mes pauvres nouvelles sont pourtant meilleures; la violence diminue; j'ai pu tenter de sortir et même de faire une course à Saint-Germain et à Versailles, dans l'espoir d'y passer quelques jours; mais je n'ai pu rien trouver, tout était plein, et il m'a fallu rentrer victime du goût très-passionné que les Parisiens ont pris pour la campagne. Me voilà bien avertie, et, en attendant, presque réconciliée avec ma mésaventure, par l'implacabilité du ciel sombre, immobile ou pluvieux, qui pèse sur nos têtes, et qui est bien la figure de tout le reste. Je vois que vous n'êtes pas mieux traité et que vos compensations ne sont guère vives; mais je suis aise que, sur le nombre des insignifiants, vous puissiez faire notable ex-

[1] Profession de foi de M. de Montalembert aux électeurs, après la république proclamée.

ception à l'endroit du bon curé[1] qui vous amène à une remarque si consolante et si juste. La grâce d'état est plus sensible dans ceux qui se donnent à Dieu qu'elle ne l'est partout ailleurs ; le miracle me frappe surtout ici dans l'absence de deux choses dont ni la piété ni la vertu ne s'occupent : la vulgarité et les ridicules; on ne sait comment le fond règle jusqu'à la surface. Vous supprimez donc Londres au profit de votre Roche[2], et rien que pour l'avoir jugé plus raisonnable, votre travail, repris de plus haut, et le calme, utile après les eaux à votre santé, vous en récompensent. Je pense qu'on se donnera bien garde de vous en tirer; les rigueurs ne seraient ici salutaires à personne, et la saison étant propice à l'évaporation, le bon sens s'en prévaudra[3]. Je n'ai rien eu de madame de Montalembert depuis son départ, et j'ignorais qu'elle eût renoncé à Yport[4], dont elle aurait probablement inauguré la prospérité; car on dit que Étretat lui doit toute la sienne. Quand il n'y aurait pas plaisir à achever ce qu'on a si bien commencé, je serais aise de la savoir en lieu déjà connu et pratiqué : revoir, c'est le plaisir plus entier, plus intime, de relire. Encore une marche presque triomphale pour notre ami, qui vient de passer de la bénédiction de la chapelle de Toulouse à sa séance d'admission, et enfin à la solennité de Sorèze. Qu'est-ce donc qu'une académie de *législation?* L'analyse de son discours n'en donne que les divisions, absolument rien de son plumage[5]. Le voilà rejeté du Nord au Midi, plus loin encore, par ses nouveaux devoirs, des habitudes et des contacts de toute la vie; mais c'est toujours la jeunesse qu'il aime tant et dont il est si aimé; seulement il remonte un peu le fleuve. Adieu, mon cher ami, tendre et sincère affection.

Paris, 2 février 1856.

Mon cher ami, j'ai depuis deux jours votre volume sur l'*Avenir de l'Angleterre*, lu, relu, et dont je ne vous avais encore rien dit! *Omnis homo mendax*, en plus ou en moins, pour ou contre soi. Je me suis tu quand, avec tant de vérité, et je puis dire avec tant d'intime plaisir, j'aurais pu vous parler de ma vive admiration. Je l'ai fait sans cesse avec d'autres, et mentalement avec vous, d'adhésion entière à vos sympathies, qui n'ont pas toujours, comme la beauté de votre parole, l'unanimité des suffrages.

[1] M. Guinot, curé de Contrexéville.

[2] Château de la Roche-en-Brény, en Bourgogne, récemment acquis par M. de Montalembert.

[3] Il s'agit ici de poursuites intentées à M. de Montalembert, au sujet de sa lettre à M. Dupin. Elles se terminèrent en effet par une ordonnance de non-lieu.

[4] Yport en Normandie.

[5] Discours sur la loi de l'histoire, prononcé dans la séance publique de l'Académie de législation de Toulouse, le 2 juillet 1854. (*Œuvres compl.*, t. V.)

Pour l'heure, l'Angleterre n'est pas à la mode; la justice n'y est guère jamais. Même dans cet écrit, vos plus belles pages sont encore pour l'Église catholique, et j'ai été particulièrement touchée de l'accent filial qui pénétrait la magnificence de votre langage. Voilà plus de trois semaines que de violents redoublements de mon mal m'ont empêchée de vous dire que j'avais eu une lettre du P. Lacordaire toute pleine de vous. Il est ravi de votre écrit, vraiment ému; le *Correspondant* lui semble entrer dans une voie qui représente la sienne, et où il pourra le suivre. « Je retrouve de plus, me dit-il, un ami de mes jeunes années; il y a bien longtemps qu'il ne m'était rien arrivé d'aussi heureux. » Je suis certaine que vous le serez aussi, mon cher ami, d'avoir réveillé dans son cœur tant de tendresse et de joie.

Comte DE FALLOUX.

THERMIDOR

DEUXIÈME SÉRIE

MARIE-THÉRÈSE ET DAME ROSE

TROISIÈME PARTIE

LA GRANGE-A-DAME-ROSE[1]

VII

OU L'ANGLAIS BRULE SES VAISSEAUX

C'était bien Vulmer de Lozembrune qui, suant à grosses gouttes, gardant l'ombre des taillis et courbé, comme un vieux mendiant, sous le poids d'une besace, mais d'une besace pleine d'or, regagnait la Grange-à-dame-Rose. Il avait quelque hâte de rentrer dans sa prison. Il avait réfléchi et il sentait quelque remords de la façon dont il avait traité sa geôlière.

Quand il arriva vers le milieu du chemin Vert, il lui sembla, à lui aussi, qu'il entendait des plaintes sourdes. Mais il voulait, avant tout, mettre son trésor à l'abri.

— Camarade, cria-t-il, qui que tu sois, prends patience! dans un quart d'heure je suis à toi!

Un léger aboiement lui répondit. Vulmer tressaillit. N'était-ce pas cet aboiement maudit qui l'avait poursuivi pendant presque toute la nuit précédente? Il hâta le pas, regagna la Grange. La maison pa-

[1] Voir *le Correspondant* des 25 septembre, 10 et 25 octobre, 10 et 25 novembre, 10 décembre 1872 et 10 mars 1873.

raissait vide. Il monta au grenier, cacha sa sacoche sous des bottes de paille et redescendit. Il fureta si bien qu'il trouva une bouteille de vin. Il en but une large lampée et mit le reste dans la poche de sa carmagnole champêtre. Puis il courut vers l'endroit où il avait entendu les grognements.

Il entra dans le taillis, et, au pied d'un grand arbre, il vit étendu un chien aux oreilles déchirées, aux poils tout couverts d'un sang coagulé. En l'apercevant, l'animal fit entendre un de ces hurlements sinistres qui retentissaient depuis le matin aux oreilles de Lozembrune, et il se sauva.

Un grand corps s'avança, en rampant, de derrière un buisson voisin; il fixa sur Vulmer des yeux si bizarrement effarés, et il était revêtu d'un costume si grotesque, que notre héros éclata en un rire convulsif.

— Un ennemi ! encore un ennemi ! s'écria en anglais le personnage.

— Comment, votre ennemi, sir Samuel! répliqua le vicomte dans la même langue.

Samuel resta la bouche béante.

— Le vicomte de Lozembrune! murmura-t-il.

— Plus bas, sarpedienne! Je me nomme Jougleux; je veux être appelé président des Jacobins si je sais mon nom de baptême!

— Aoh ! oh! je suis un mort, un homme mort de faim et de soif, dit l'Anglais en se laissant aller tout de son long sur l'herbe.

— Nous allons vous ressusciter à moitié... du côté de la soif.

Il mit la bouteille entre les lèvres du mort, qui la vida consciencieusement jusqu'à la dernière goutte. Tout brusquement le ressuscité sauta sur ses pieds, et avec une gravité augurale, il exécuta une gigue.

— Je n'ai jamais de mon existence bu une si mauvaise vin! s'écria-t-il.

Puis non moins brusquement il se laissa retomber.

— Je ne suis plus un homme mort par la soif, je suis maintenant un homme mort par la chagrin.

— Je gage, pensa Vulmer, que le soleil l'a rendu fou! Ma foi, dit-il, je me coucherais bien à côté de vous pour écouter le récit de vos peines, mais je redoute en ce moment la position horizontale. Cette maudite envie de dormir pourrait me reprendre, et vous m'accuseriez de prêter une oreille distraite à vos douleurs. Voyons, levez-vous, comme un homme. Vous ne me paraissez pas atteint dans les œuvres vives. Quand on a du chagrin, on a toujours ou à se venger ou à se défendre. Allons, allons, luttons comme des gentilshommes!

D'un bond, Samuel se leva, serra énergiquement la main de Vulmer,

— Grande raison, très-grande! dit-il. Vous êtes un homme, presque aussi un homme que ma fiancée, mademoiselle de Brion.

Il fit quelques pas, puis s'arrêta et s'assit tranquillement.

—Non, non, dit-il, il faut que je raconte mon histoire. Mais puisque vous savez parler anglais, jusqu'à ce que j'aie mangé, je ne parlerai pas le langue français.

Vulmer avait bien quelques remords d'être si longtemps absent de la Grange. Il le pria de se hâter. Samuel lui raconta, avec une gravité admirable, la plus comique histoire du monde.

Il était venu rôder autour du château de Vilbon pour apprendre des nouvelles de mademoiselle de Brion. A grand'peine et vaguement avait-il su ce qui était arrivé. Il s'était décidé à aller à Meudon pour manger. Il avait vu sa maison pillée, et quand il revint au bourg on le chassa, on le poursuivit en l'injuriant. Ne voulant pas attribuer à sa façon de parler mais à son costume cette déconvenue, et furieux contre la France, il gagna le bois en se jurant qu'il dépouillerait de ses habits, en lui donnant les siens, le premier individu qu'il rencontrerait. Ce premier fut notre ami Jougleux, le vrai, qui, tout troublé par ses mésaventures, attribuant, lui aussi, ses misères à son costume de paysan picard, s'était juré de forcer le premier bourgeois venu à changer d'habit avec lui.

Ces deux hommes se rencontrant, il arriva la scène la plus bouffonne qu'imagination d'auteur du théâtre de la Foire ait pu rêver. Les deux personnages se précipitèrent l'un sur l'autre, ne se comprenant pas, et se prirent à se gourmer frénétiquement, l'un pour prendre à l'autre un habit que l'autre voulait lui donner.

Quand ils se furent étrangement abîmés, ils s'entendirent. L'échange s'opéra. Jougleux assez petit, engoncé dans les larges vêtements du puritain, ressemblait à un collégien qui a volé les habits de son maître d'études. Il alla échouer à Meudon, où Agricola, un peu échauffé par les libations d'une journée si émouvante, le prit pour l'Anglais qui voulait se déguiser, et l'envoya, de son autorité de vice-président du Comité révolutionnaire, à Paris, chez Robespierre, qui avait mandé par un nouvel exprès qu'on lui livrât l'Anglais. Le salut de la République était attaché à cette capture.

Samuel, avec ces culottes qui ne lui couvraient pas les genoux, avec le gilet jaune qui lui descendait jusqu'au sein, retourna à Meudon pour y querir de nouveau quelque nourriture. On le reconnut, cette fois encore, pour un étranger. Il eut grand'peine à regagner ses abris forestiers sous la pluie de pierre dont on gratifia ce vil séide des tyrans coalisés. Là son chien l'avait retrouvé, lui aussi

victime des passions politiques qui s'agitaient autour de lui.

— Mon cher sir Samuel, dit Vulmer, je ne vous donnerai pas mon sang pour vous nourrir. Tout ce que je puis faire, c'est de vous mener dans une maison, ici près, où je n'ai guère que l'autorité d'un prisonnier. Mais peut-être qu'en me jetant aux pieds de ma geôlière j'obtiendrai un brin de pain de son, car c'est tout ce qu'il est permis aux plus honnêtes gens d'espérer en ce moment, avec quelque salade et quelque oignon cru, dans la fertile France.

Ils se mirent en marche vers la Grange-à-dame-Rose. Samuel retomba dans son mutisme.

La maison était encore vide. Nos deux compagnons s'y installèrent. Après quelques recherches, ils conquirent une nouvelle bouteille de vin, un flacon d'eau-de-vie, et, chose merveilleuse, une poule froide cuite en daube, qui attendait et ne devait jamais voir Victorien Descluziers.

— Je paye cela pour vous l'offrir, dit Samuel en mettant gravement un louis d'or dans le bec, le seul objet un peu solide que la poule en daube eût conservé après l'assaut des deux affamés.

— Maintenant, dit Samuel en anglais, je me sens redevenir moi-même. J'ai payé ma dette pour la poule ; je vais la payer à vous, aux honnêtes gens et aussi aux coquins. Vous m'avez plusieurs fois entendu dire que je tenais dans mes mains, dans ces mains-là, dans mes mains anglaises le sort de la France ! Oui, je puis protéger la justice, l'humanité et ma fiancée. J'avais hésité jusqu'ici pour des raisons qu'il est inutile de dire. Je ne dois plus hésiter. Les hommes à qui j'avais prêté serment m'ont trahi en me voulant faire tuer. Et je dois sauver, avec tous les braves gens que j'ai appris à connaître, celle qui m'est devenue plus chère que moi-même, et qui m'a promis sa main si je sais la gagner. Écoutez-moi, monsieur le vicomte, je vais vous dévoiler une partie du mystère qui s'agite en ce moment.

— Je vous écoute, sir Samuel, avec toute l'attention d'un homme qui a son pays à sauver, et, comme vous, sa fiancée à tirer des griffes de ces tigres.

Samuel se leva, et avec une dignité cordiale il lui serra la main.

— Vous voilà devenu mon compagnon. Vous pouvez compter sur moi. C'est la foi d'un Anglais que je vous donne, d'un Anglais excentrique peut-être et mal poli, mais qui tient à ses amitiés comme les frères d'armes du temps passé.

Vulmer se leva à son tour et le salua avec cette grâce ouverte et cordiale des gentilshommes d'alors, et il l'embrassa, ce qui était répondre à la française à la poignée de main britannique.

— Je suis le secrétaire d'une association de whigs, qui, sous la

présidence de mon frère, sir Benjamin Vaughan, membre du Parlement, et dans l'enthousiasme de la liberté, s'est formée à Londres dès les premiers mois de la Révolution française. Notre association s'étendit non-seulement en Angleterre, mais dans toute l'Europe. Nous devînmes puissants. Je ne veux pas vous cacher qu'à côté de notre amour pour l'humanité, pour la justice et la liberté, notre amour pour notre patrie trouvait son compte dans nos plans. L'affaiblissement raisonnable de la France convenait à la politique anglaise. En cela nous nous rencontrions avec M. Pitt, qui travaillait par ses agents à entretenir l'anarchie dans votre patrie, et nous, nous travaillions à établir la république, qui de longtemps doit vous laisser sans force offensive contre la Grande-Bretagne. Mais nous trouvons que vous êtes arrivés à un état suffisant de misère et de faiblesse; nous pouvons alors écouter les sentiments d'humanité pour vous empêcher de vous tuer complétement. Nous avons donc agi poussés par cette idée que nous pouvions, sans nuire à l'Angleterre et même en servant sa politique, essayer de vous remettre dans des voies normales, et de vous donner un gouvernement moins inhumain et moins monstrueux. Nous voulûmes imposer des conditions à Robespierre pour prix de notre alliance, que Robespierre désirait au moment de fonder un gouvernement dictatorial.

— Alliance qui vous convenait d'autant plus, qu'avec Robespierre vous étiez sûr de voir désarmer la France — car il redoute l'ambition des généraux — et que nos succès militaires commencent à vous donner à réfléchir.

Notre Anglais, bizarre en tant de points de la vie ordinaire, retrouvait toute la netteté, la profondeur et l'esprit pratique de sa race quand il revenait à la politique et aux affaires. Il se leva, alla serrer de nouveau la main de Vulmer et se rassit en lui envoyant un fin sourire d'approbation.

— Mais nous ne voulions pas, dans ce cas suprême, traiter à l'aide de nos intermédiaires ordinaires. Robespierre, du reste, ne se fiant à personne, et craignant cette admirable organisation de l'espionnage qui est pourtant son œuvre, voulut que nous vinssions en France. Je devine maintenant pourquoi : il cherchait à nous avoir sous la main, pour nous briser ensuite comme des instruments dont on n'a plus besoin. Nous vînmes. Pour ne pas éveiller les défiances, nous nous échouâmes sur la côte de France, près Gravelines, et nous nous présentâmes comme des naufragés. Nous fûmes envoyés à Paris. Nous vîmes plusieurs fois Maximilien. Il ne tarda pas à apprendre que nous avions attiré l'attention du Comité de surveillance générale. Il fit partir pour Genève mon frère, plus en vue. De là (comme les communications de la France avec la Suisse sont plus cordiales

qu'avec l'Angleterre, et plus faciles, moins suspectes), on pourrait achever la négociation dont les bases sont arrêtées en principe. En cas de besoin, et si l'on se défie de la poste, Maximilien a autorisé sir Benjamin Vaughan à employer l'intermédiaire de Soulavie, ministre de France à Genève, et que Maximilien regarde comme son agent et son âme damnée. Il voulut, du reste, que je restasse en France.

— A titre d'otage, sans doute!

— Je l'ai pensé. Mais, pour ne pas éveiller plus de soupçons, il me fit exiler à Meudon, tout en me donnant une carte de civisme fort bien en règle, qui me permît de venir à Paris au besoin, et surtout quand j'aurais à faire à Robespierre des communications d'une importance extrême.

J'ai reçu, il y a peu de temps, de mon frère, deux lettres, et ce sont ces deux lettres qui m'autorisent à vous dire que, en ce moment, je tiens les destinées de la France et de Robespierre en mes mains.

— Comment cela, monsieur?

— Ces deux lettres, en constatant qu'il y a entre Robespierre et l'Angleterre des négociations, et en notant soigneusement l'état des négociations, ne laissent aucun doute sur trois points : trahison de Maximilien contre la Convention ; projet évident de prendre le pouvoir suprême; abandon prochain de la forme républicaine. Du reste, je puis vous montrer les deux lettres. Voici la première ; elle est écrite par mon frère.

« Citoyen[1],

« L'homme vraiment grand n'a pas besoin qu'on le dît grand. Il le sait et il le reconnaît quand on le traite en grand. Je vais donc vous parler des grandes choses avec de la simplicité.

« Quand l'eau passe une certaine profondeur, la vue ne se distingue pas, et quand l'appareil pour la félicité passe des certaines bornes, la félicité ne s'augmente pas avec l'appareil. Après un certain point, tout réside dans l'âme, et pas dans les choses. La France a donc assez de la territoire pour défense au dehors, et assez de la territoire pour profiter de la concurrence des volontés de plusieurs en dedans.

« Sa gloire même ne dépend pas de son étendue ; car Sparte et Genève ne se sont rendues renommées ni par leur nombre d'arpents ou leur nombre d'individus. L'âme, la sagesse, la probité, la bienfaisance, voilà les principes de la gloire qui percent le plus. Et Plato,

[1] Nous donnons le texte exact du commencement de cette lettre peu connue.

Newton et Rousseau sont aussi bien, et mieux connus de nous, à l'âge de vingt et un, qu'Alexandre et Cæsar, qui doivent plus aux grands traits de leur caractère qu'à leurs conquêtes.

« Pourquoi donc ne pas proposer, de la part de la France :

« Aux sept provinces des Hollandais, aux dix provinces des Autrichiens, à Liége,

« Aux électorats ecclésiastiques sur le Rhin, et à tous les autres pays enclavés entre le Rhin et la France :

« Que s'ils veulent profiter promptement de l'occasion, la France les aidera de devenir un gouvernement fédératif, sous un congrès, sauf à s'amalgamer ou non, après, l'un avec l'autre, pour leurs gouvernements particuliers... »

— Mais, dit Samuel, il est inutile que je vous lise la lettre jusqu'au bout. Le jour s'avance, le temps est précieux, le soir vient.

— Mais l'autre lettre, monsieur, que vous avez bien voulu me promettre de me communiquer?

— Elle est plus explicite encore. Elle déclare que nous sommes prêts à reconnaître et à aider le gouvernement de Robespierre, et à continuer de négocier avec lui sur ces bases : pouvoir exécutif établi sur une ou deux têtes, comme dans la république romaine; cessation des persécutions contre les négociants et le culte religieux; substitution, en faveur de l'autorité gouvernementale, à la noblesse détruite, d'un pouvoir équivalent.

— Cela suffit, monsieur, s'écria Vulmer. Portez cela au Comité de salut public, et Robespierre est mort.

— Mais, dit Samuel, si je puis entrer dans Paris, grâce à ma carte de civisme, je ne puis en ce moment utiliser les complicités que nous avons au Comité de salut public.

Vulmer hésitait; il le regardait attentivement. Samuel sourit de son franc et sincère sourire :

— Vous vous défiez? Je vous le pardonne; vous êtes entourés, vous autres Français, de tant de trahisons!

— Eh bien, non, monsieur. Les moments sont suprêmes, je vous crois un honnête homme, et vous avez à sauver votre fiancée. Je vais, pour le salut de mon pays, pour la ruine de cette Terreur infâme, vous livrer un secret qui met en vos mains la vie d'un homme, la vie de plusieurs hommes. Vous allez vous rendre à Paris en toute hâte, et sans tarder vous gagnerez le palais des Tuileries. Vous irez au pavillon qu'on nomme aujourd'hui le pavillon de l'Égalité, et où siége le Comité de salut public. Au premier étage, en entrant à droite, vous trouverez une sorte d'huissier; vous lui demanderez le citoyen Dominique de Mirville — retenez bien ce nom. On vous de-

mandera ce que vous lui voulez; vous direz que vous avez à causer avec lui de questions commerciales qui le regardent, et notamment de farines, et que vous êtes envoyé par le *Boulanger*. N'oubliez pas surtout cette dernière indication. M. de Mirville viendra. Vous pouvez avoir confiance en lui et lui remettre vos papiers, qui seront immédiatement confiés à Billaud-Varennes; car c'est à ce dernier qu'il faut les remettre. Barère est un plat gueux qui les vendrait à Robespierre; Collot prendrait peur; les autres, Prieur, Lindet, Cambon, Carnot, n'ont aucune autorité. Billaud seul peut lutter. Demain vous me verrez, et nous livrerons un combat qui sera peut-être ridicule, si nous sommes cent contre cent mille; mais ce sera la dernière protestation de la France, de la royauté, de la justice et de l'honneur.

— Bien, dit Samuel. Demain vous me trouverez près de la prison où est enfermée mademoiselle de Brion.

Il sortit, et, prenant le pas gymnastique, il ne tarda pas à disparaître dans la direction de Paris.

VIII

COMMENT VULMER TOMBA ENTRE LES MAINS DES GENS QUI AVAIENT OPÉRÉ DANS LES PRISONS EN SEPTEMBRE.

Le soleil illuminait de ses derniers rayons les nuages violacés suspendus et immobiles au-dessus de l'horizon occidental. Le tonnerre grondait toujours sourdement en divers points du ciel, et l'air tombait plus lourd que jamais, à la fois pesant et brûlant.

Vulmer avait ouvert toutes les fenêtres. Ses rêves distraits couraient de Marie-Thérèse au baron de Batz, de la fiancée à la patrie; et parfois ils s'égaraient à la suite de Samuel Vaughan, sur la bizarre tête duquel reposait peut-être le salut de la France; à la suite de Rose, dont l'absence l'inquiétait et l'attristait comme une sorte de remords.

— Foi de fils de Mars! dit un homme qui sauta par la fenêtre et bondit jusqu'au milieu de la pièce, ce n'est pas le temps pour les hommes de rêvasser! Capitaine Lozembrune...

— Qu'est-ce que tu me veux, avec ton capitaine? Tu es un affronteur et peut-être un voleur. Moi, je suis Jougleux, le neveu de dame Rose, bien connu dans le bas Boulonnois et dans tous les villages.

— Ah! ah! je vous connais bien. Rappelez-vous la guerre d'Amérique et le siége d'Yorktown, vicomte de Lozembrune. Non, je ne suis

pas un coquin ni un jacobin, mais un vrai fils de Mars et d'Amphitrite, Jacques, dit l'Iroquois. D'ailleurs vous êtes connu et trahi... Voilà, à cent pas d'ici, une troupe de sans-culottes parisiens. Elle se compose de trois compagnies des bandes de Héron, le grand chef des soldats du Comité de salut public. Ils viennent ici pour vous cerner. Je les suis à la sourdine et à l'indienne depuis Meudon. Ils sont conduits par ce gueux de Pourvoyeur... Ils ne cachent pas qu'ils vont mettre la main sur le ci-devant Lozembrune, le chef des royalistes.

Vulmer était resté abasourdi.

— Allons, venez, capitaine. Nous leur ferons voir plus de chemin qu'ils ne voudront... Mais venez donc! conclut-il en voyant Vulmer s'asseoir tranquillement.

— Merci, mon ami, merci! Mais j'ai juré que je ne me sauverais pas. Je ne puis compromettre dame Rose.

— Comment! Vous avez juré, mais là, bien juré?... un bon serment?

— J'ai juré.

— Que le diable me... Je ne sais que faire, s'écria Jacques en se frappant le front. Sagamore ne revient pas! J'ai presque envie de vous enlever!... Mais si vous avez juré sur votre foi et honneur!... Allons, il faut tenir sa parole, justement pour montrer à ces faillis chiens de sans-culottes qu'on ne leur ressemble pas!... Adieu donc, mon pauvre capitaine!... Ah! c'est enrageant!

Il sauta dans le clos et disparut.

— Allons, dit Vulmer, en se levant, je crois que cette fois c'est bien fini, et que tous les *In manus* que j'ai envoyés là-haut depuis deux jours vont décidément me servir.

Il avait retrouvé, en face du danger, toute la verve de sa vive et sereine nature. Il sortit et vint se placer debout hors de la ferme, à deux pas de la porte, dans l'axe du chemin Vert. La troupe approchait.

— Le voilà, le voilà, cria la voix de Pourvoyeur.

— Oui, c'est lui, hurla une autre voix, que Vulmer crut reconnaître, et il vit l'homme qui venait de parler abaisser son fusil, et tirer.

Une balle siffla aux oreilles de Lozembrune, qui ne bougea pas.

— Arrêtez, cessez le feu, ou la mort, vociféra Pourvoyeur. Vous savez bien qu'il faut le prendre et le garder vivant jusqu'à l'arrivée de Tacherot et de Héron. Il n'y a qu'un aristocrate, un conspirateur et un ennemi de la république qui ose ainsi désobéir!

— En chasse, cria d'une voix nasillarde Toutin, chef de l'une des trois bandes.

Toute la troupe s'éparpilla, et avec une habileté qui indiquait

quelque pratique de l'art du pillage et des surprises, en un instant toute la maison fut entourée. Vulmer, les bras croisés, regardait s'exécuter le mouvement.

— Voilà une manœuvre qui ferait honneur à Cartouche lui-même, dit-il tranquillement. Mais ne dépensez pas tant de science stratégique, dignes sans-culottes, à moins que ce ne soit pour surprendre ce vieux chien qui est mort. Qu'est-ce que vous voulez au vicomte de Lozembrune.

— Entre, dit en riant Pourvoyeur, tu le sauras assez tôt.

L'espion était au comble de la joie. Il venait enfin de saisir, de bien saisir, l'homme qu'il poursuivait depuis longtemps. Il avait l'espoir bien fondé de faire prochainement d'autres captures non moins désirées de Robespierre, et enfin il avait laissé son fils, debout et marchant. Le grand médecin Desault était venu le voir, et avait constaté que si la balle, en offensant un peu le bras et en labourant l'extérieur du flanc, avait procuré une abondante émission de sang, du moins il n'y avait aucune lésion. Il avait ajouté, en souriant, que Paul pourrait, s'il le voulait, aller se promener jusqu'à Paris. Les deux passions de Pourvoyeur, sa haine et sa tendresse, étaient donc satisfaites, et il se croyait tout près de la réalisation de ses vœux les plus ambitieux.

Dame Rose était entrée avec la troupe, un peu pâle, malgré la chaleur. En dépit des félicitations que lui adressait sa conscience républicaine, elle marchait très-roide, pour ne pas courber la tête sous le poids des reproches que lui faisait l'autre conscience, l'ancienne et humaine conscience. De plus, elle s'attendait à être acclamée pour son héroïsme, et elle n'avait pas tardé à voir qu'elle venait de déchoir dans l'estime de Pourvoyeur et de ses hommes.

En commettant cette trahison, qu'elle nommait sublime, Rose avait quitté son piédestal, elle n'était plus la noble, la fière, belle et héroïque Rose de la Liberté, l'honneur des femmes républicaines, elle s'était faite, aux yeux de tous ces hommes, leur semblable, leur compagnon, leur collaborateur.

Tout cela se résumait en mille petits traits que Rose ne s'expliquait pas, mais où elle trouvait la preuve d'une familiarité grossière, dédaigneuse, quelque peu railleuse.

Vulmer s'approcha d'elle et lui dit avec un doux sourire :

— Je craignais de ne pas vous revoir, dame Rose. J'ai été brusque et peu courtois. Voulez-vous me le pardonner, en souvenir de ma sœur.

Rose devint rouge, puis livide. Elle essaya de parler, mais on n'entendit qu'un son rauque. Pendant ce temps, Pourvoyeur et quelques-uns de ses compagnons riaient follement.

— Il est trop bête l'aristocrate, s'écria Toutin en se tordant, le voilà qui fait des mamours à dame Rose, et c'est dame Rose qui vient de le dénoncer et de nous le livrer.

— Et, dit Pourvoyeur, d'un ton significatif, c'était le moins qu'elle pût faire, pour essayer de faire oublier à la magnanimité républicaine le crime qu'elle avait commis en donnant asile à un scélérat mis hors la loi.

— Si bien, dit Coulongeon, un des deux autres chefs, cynique, bizarre et avide coquin, que si la belle ne travaille pas à nous retirer ces choses-là de la mémoire, on pourra l'envoyer en compagnie du damoiseau, mettre le nez au même vasistas.

Les héronistes se mirent à rire de plus belle. Vulmer avait lancé à Rose un regard chargé d'un tel et si tranquille mépris, que toute la fierté de la jeune femme se réveilla.

— J'ai agi, comme le génie de la patrie m'a ordonné de le faire, j'ai suivi les exemples sublimes de tous ces héros que l'histoire a inscrits dans ses fastes et qui ont sacrifié à leur devoir civique leur vie et les sentiments vulgaires de l'humanité. Pour vous, Pourvoyeur et vous autres, n'oubliez pas que vous parlez à la fille adoptive de la République française.

— Dame Rose, dit Pourvoyeur, tu peux compter que je serai toujours là pour faire valoir tes excuses.

— Ah! dit gravement Vulmer, dame Rose, la fille adoptive de la République française, la Rose de la Liberté, celle qui a renversé les tyrans, tombant sous la protection de l'espion Pourvoyeur!

— Scélérat, s'écria celui-ci avec rage, — et que l'on ne s'étonne pas de ces changements brusques de physionomie et de ton, jamais la mobilité des impressions n'avait été si grande, et c'est un des signes caractéristiques du temps, — scélérat, misérable et lâche fourbe....

— Arrête-toi, Pourvoyeur, dit tranquillement Vulmer, je te passe le scélérat, c'est dans ta bouche immonde une manière de dire que nous ne sommes pas du même avis, et j'en suis bien fier; je te passe le misérable, on t'a donné si souvent ce sobriquet-là, que tu le prends désormais pour un compliment flatteur, mais ne parle pas de lâcheté, ou sinon,.... tu sais comment je me venge.

— Que veux-tu dire, infâme aristocrate, tu es si près de la mort, que je méprise....

— Souviens-toi de la soirée d'hier. Je me venge en commençant par te souffleter et en finissant par te forcer à tirer sur ton fils.

— Misérable, lâche, menteur! qu'on lui lie les mains.

Une dizaine d'estafiers sautèrent sur Vulmer, et le lièrent.

— Il est certain, dit celui-ci, que me voilà momentanément dans l'impossibilité de te souffleter, Pourvoyeur, mais il reste ton fils. Dame Rose, je vais sommeiller un peu, je vous prie de veiller sur mon repos aussi fidèlement que vous l'avez fait pendant toute cette journée.

Il se mit à cheval sur une chaise, appuya le menton sur le haut barreau et ferma l'œil.

— Laisse-le donc, Pourvoyeur, dit Coulongeon, les paroles ne font pas de mal. N'oublie pas que lui et les autres que nous pourrons prendre, nous devons les garder jusqu'à l'arrivée de Héron ou de Tacherot. Je ne sais si Héron pourra venir, car ça chauffe aujourd'hui à Paris. Mais Tacherot, à cause de l'importance des captures à faire et à cause du mouvement qui a lieu dans ce voisinage plus encore que dans tout le reste de la banlieue, viendra certainement, seulement un peu tard, parce qu'il veut savoir ce qui s'est passé aujourd'hui à la Convention.

— Voilà la nuit qui arrive, dit Pourvoyeur. Une de vos trois compagnies va rester ici, avec moi, pour surveiller l'infâme Lozembrune. Les deux autres vont aller où elles savent, l'une à Clamart où on doit, continua-t-il tout bas, saisir le baron de Batz, l'autre à Villacoublay, où l'on trouvera le scélérat Descluziers. C'est ici le quartier général, où vous reviendrez tous le plus tôt possible. Voyons, Coulongeon, tu vas rester ici avec tes hommes. Toutin va à Villacoublay et poussera jusqu'au Petit-Bicêtre. Rigogne courra avec sa compagnie jusqu'à Clamart. Tu vas l'accompagner, toi, dit-il à l'homme qui avait tiré sur Vulmer, et qui depuis lors se tenait derrière les autres bandits.

— Non, dit celui-ci, je ne suis pas des vôtres. Je suis un volontaire. Je veux rester ici à surveiller Lozembrune que je hais comme l'enfer.

— On n'a pas besoin de toi, dit rudement Pourvoyeur, crois-tu que je n'y suffise pas, et voudrais-tu t'attribuer le mérite de cette capture? Va à Clamart, c'est toi qui connais le mieux le ci-devant Batz. Prends garde de désobéir, je te fais arrêter immédiatement, en ma qualité de président du Comité révolutionnaire.

L'homme grinça des dents.

— C'est là ma récompense? dit-il.

— Ta récompense, coquin, dit en ricanant Pourvoyeur, c'est la satisfaction vertueuse d'avoir mené à la guillotine un ennemi de Robespierre et de la République.

— Je ne suis pas de force maintenant, je t'obéis. Mais tu as tort, Pourvoyeur, de te faire mon ennemi. En voilà un, et il montra, à

travers la fenêtre, Vulmer qui paraissait sommeiller, — peut-être avons-nous oublié de dire que nos personnages s'étaient avancés insensiblement jusque dans la cour, — en voilà un qui peut dire comment se venge Yvon le Brestois.

Il s'éloigna en grondant, rejoignit Rigogne, et les deux troupes disparurent dans l'obscurité qui grandissait. Coulongeon resta avec ses vingt-cinq hommes et Pourvoyeur.

Ces trois bandes faisaient partie des dix-huit compagnies qui composaient l'armée de Héron. C'était bien la plus horrible troupe qu'on pût rêver, et auprès de laquelle les bandes de Cartouche, de Mandrin et des plus féroces brigands, n'étaient que chœur des anges et vol des séraphins. Elle avait eu pour noyau les scélérats qui avaient fait les massacres de septembre et égorgé les prisonniers d'Orléans. Après la mort de Maillard, Héron, agent principal du Comité de sûreté générale, en avait pris le commandement.

Coulongeon vint se placer à côté de son prisonnier. On alluma dans la grande pièce tout ce qu'on put trouver de luminaire. Rose s'était assise dans un coin, près de la cheminée, à quelque distance de Vulmer, qui s'était couché près d'une des fenêtres ouvertes sur le clos. Pourvoyeur alla poser quelques sentinelles. Le reste de la bande se mit à fureter dans la cour, les étables et le cellier.

On entendit bientôt quelques cris perçants, poussés par Gothon, mêlés aux grognements des porcs et aux plaintes des poules.

Coulongeon regarda autour de lui, et voyant que la maison était bien gardée, il se précipita dehors afin de veiller à ce que le déménagement de la basse-cour et du cellier ne s'exécutât pas sans qu'on lui gardât une sorte de dîme. Rose et Vulmer restèrent seuls. La jeune femme se leva.

— Vous ne me suppliez pas de vous dégager de votre serment? dit-elle d'une voix qui cherchait à être ironique, mais où perçait une sorte d'attendrissement.

Vulmer lui répondit par un regard de mépris, qui ramena la colère dans les yeux de Rose.

— Ce que j'ai fait, dit-elle d'une voix plus ferme, je le ferais encore. Le soleil se lève dans la nuit. Les glands qui doivent produire le chêne tombent dans la boue. Le blé qui nourrit l'homme pousse dans le fumier. Il faut du sang pour laver les crimes commis par l'aristocratie depuis que le monde existe, pour purifier les vices que la royauté a imposés au peuple. Le peuple, je le plains; ce n'est pas lui qui est coupable, ce sont tous les princes qui l'ont démoralisé; et si la pauvre Rose, après avoir dépensé toute son énergie, est obligée de donner son cœur, sa fortune et sa vie même, elle ne regrettera rien, si c'est pour la démocratie qu'on a pris son existence.

Vulmer s'était levé péniblement; il s'approcha de Rose.

— Oui, c'est bien pour le salut de l'humanité qu'on vous demande votre vie, pauvres niais, mais c'est pour Robespierre ou Barère, pour Héron, Tacherot ou Pourvoyeur que vous la donnez. Et ce n'est pas seulement la vie et la fortune que ces gens-là vous demandent, mais l'honneur, mais votre famille, mais votre fiancée, mais votre mère, mais votre enfant! Je prie Dieu qu'il vous donne une fille, et que vous la voyiez traîner à l'échafaud après l'avoir vue aux genoux de ces monstres, demandant la vie de sa mère. Ce jour-là vous vous souviendrez de Vulmer de Lozembrune. Allez, ne me parlez plus... Vous avez dépassé en trahison les plus vils traîtres dont l'histoire ait gardé le souvenir.

Il regagna sa place, s'assit et referma ses yeux. Rose le regarda un instant d'un air sombre; puis, roide, le front haut, l'œil fixe, elle ouvrit la porte de la petite salle à manger, et gagna sa chambre, où elle s'enferma.

— Psit! psit! fit une tête qui dépassait à peine le rebord de la fenêtre non loin de laquelle était assis Vulmer; pouvez-vous vous sauver maintenant, capitaine? La sentinelle se promène de long en large autour de la maison. Elle est distraite par le cri des poules et le bruit des brocs. D'un coup de crosse je l'assomme et nous fuyons, foi de fils de Mars.

— Je ne puis, dit Vulmer. Tout est inutile, mon ami.

On ne répondit rien. Il se détourna; l'homme s'était éloigné. La sentinelle ne tarda pas à paraître dans l'embrasure de la fenêtre et elle y resta. Coulongeon ne tarda pas non plus à rentrer avec Pourvoyeur.

Les deux maîtres-jacobins allumèrent leur pipe et, s'asseyant l'un à côté de l'autre, ils se mirent à causer à voix basse de leurs projets et de leurs espérances. Pendant ce temps, le bruit augmentait dans la cour. On avait découvert un tonneau de vin blanc d'Auxerre au fond du cellier, quelques bouteilles de vin rouge et d'eau-de-vie. On alluma un grand feu; on y fit rôtir tant bien que mal des quartiers d'un porc que l'on venait de tuer. Les chants, l'odeur de graisse rôtie qui arrivaient jusque dans l'intérieur de la maison ravirent bientôt l'imagination de nos deux sans-culottes. Bientôt chacun d'eux, à tour de rôle, s'éloigna pour trinquer avec les frères. Coulongeon, froid et réfléchi, supportait bravement ces libations répétées; mais il fut bientôt facile de voir que Pourvoyeur s'exaltait de plus en plus.

La première bande revint. Elle n'avait rien découvert. Descluziers avait bien passé l'après-midi, la soirée même, dans le voisinage de Villacoublay, mais on ignorait ce qu'il était devenu. La seconde troupe se fit attendre un peu plus, mais elle n'avait pas été plus heu-

reuse. On n'avait eu à Clamart aucune nouvelle du Boulanger. Là-dessus on fraternisa sur nouveaux frais, et l'on commençait à se battre à propos des dernières bouteilles d'eau-de-vie, quand Tacherot parut.

Celui-là était un personnage notable, diplomate habile, espèce d'homme d'État du sans-culottisme, homme lettré, versificateur passable. Il était monté au rang d'agent principal du Comité de sûreté générale. Il méprisait et détestait Pourvoyeur, qui le lui rendait en haine mortelle et le jalousait terriblement.

Tacherot essaya de jouer parmi ces soudards ivres le rôle de Neptune au milieu des flots agités. Son *quos ego* ne fut pas sans vertu. Les rixes cédèrent bientôt la place à l'ivresse, ici somnolente, ici hurlante. Il rentra ensuite dans la ferme, suivi des trois chefs de bande et d'Yvon le Brestois, qui se tint dans l'ombre, autant que le permettait la grande lumière venant de la cour. Gothon avait profité de la diversion opérée par l'arrivée de Tacherot pour s'enfuir, non pas vers Villacoublay, qui était trop près de ces brigands, mais vers Bièvre, où elle espérait trouver protection auprès de son parent, l'Union Gosse, farinier et premier conseiller municipal.

Pourvoyeur était resté auprès de Vulmer. Il accueillit Tacherot avec un grognement de haine. L'ivresse ne l'abattait pas ; elle lui enflammait littéralement le cerveau et le poussait à la rage ; il répondit par un regard flamboyant au sourire protecteur de Tacherot.

Rose entra, les yeux battus, la face tirée, mais le front toujours haut et le port roide. Tacherot, qui se piquait de galanterie, allait lui adresser quelques compliments, lorsqu'un rugissement de Pourvoyeur le força à se retourner.

— Saisissez-le ! liez-le ! bâillonnez-le ! hurlait le président du Comité révolutionnaire ; c'est l'infâme Batz !

Il s'était précipité sur un homme qui entrait, et qui, surpris et saisi par six mains vigoureuses, fut abattu et lié avant d'avoir pu opposer de résistance. Vulmer avait essayé de courir à son aide, mais il avait été aisément maintenu par Coulongeon.

— Ah ! s'écria Pourvoyeur en blasphémant et en agitant les bras comme un insensé, le voilà enfin pris ! Pourvoyeur, le grand Pourvoyeur a fait ce que nul autre n'avait pu faire ! Son nom est désormais immortel comme la patrie qu'il a sauvée ! Il a pris le baron de Batz, le chef des royalistes, le chef de la faction de l'Étranger ! Nous savions depuis hier soir que c'est lui qui se cachait sous le nom et l'habit du Boulanger. Son domestique, Yvon le Brestois, avait donné là-dessus à Robespierre tous les renseignements. Depuis lors, nous le surveillions. Pourvoyeur l'a pris ! Pourvoyeur ! Il a échappé à toute

la République, à toute la Convention, au Comité de sûreté générale, à toute la France, Pourvoyeur l'a pris!

Son exaltation n'avait plus de bornes. Tacherot fronça les sourcils, et les trois chefs de bande, blessés dans leur amour-propre d'agents du Comité, lancèrent à l'espion des regards de colère.

— Qu'est-ce que vous dites donc, mon père? dit la voix sèche de Paul Pourvoyeur, qui arrivait porté plutôt que soutenu par Agricola. Vous ne savez ce que vous dites.

— Tais-toi, mon fils, c'est bien le baron de Batz, et voici l'ordre de son arrestation.

— Que m'importe! Vous m'avez dit : « Promène-toi un peu dans le bourg; si tu vois le Boulanger, tu lui diras bonnement que son ami est à la Grange-à-dame-Rose et qu'on a besoin de lui pour le sauver. »

— Hé! hé! fit Tacherot.

— Que veux-tu dire, Tacherot? s'écria Pourvoyeur avec colère; c'est une ruse. Voudrais-tu m'enlever ma gloire?

— Nous allons voir, dit ironiquement l'agent.

— Et moi je dis, reprit Paul, que tout cela m'importe peu. Mon père, mon père! cet homme a eu confiance en moi; il m'a fait jurer sur l'honneur que je répondais de sa vie sur ma tête et que je n'étais pas complice de ses ennemis!... Il est venu sur ma foi, il m'a porté souvent le long du chemin; et je l'aurais amené à la guillotine! C'est impossible, c'est atroce, c'est infâme!... Je serais le complice de ces misérables héronistes!

— Hé! hé! fit encore Tacherot.

— Je serais déshonoré par vous, mon père! Non, vous allez le délivrer! Je le veux!

— Misérable enfant! s'écria Pourvoyeur, que l'ivresse et l'exaltation rendaient fou.

— Délivrez-le, vous dis-je! répéta Paul, que, de son côté, la fureur et le désespoir aveuglaient. Combien n'en avez-vous pas délivré d'aristocrates à ma recommandation?

— Ah! ah! fit cette fois Tacherot.

— Qui encore a empêché hier d'arrêter celui-ci, Lozembrune? Qui a délivré mademoiselle de Lugnières hier encore? Hier encore, qui a empêché de prendre cette troupe de ci-devant? C'est moi, c'est vous. Vous ne me l'avez pas refusé. J'ai connu tous vos plans, tous les plans des sans-culottes, et je les ai fait échouer.

— Ah! ah! dit encore Tacherot.

Cette fois, les trois autres jacobins firent écho. Pourvoyeur se démenait comme un tigre enchaîné. Mais son fils ne lui laissait pas le

temps de parler, et l'exaltation de l'adolescent croissait à la hauteur de la folie du père.

— Vous allez le délivrer, vous dis-je! Voulez-vous que ces honnêtes gens me croient votre complice, le complice des scélérats qui sont vos compagnons, des brigands que vous-même vous méprisez — vous me l'avez dit — et que je vois ici?

— Bravo, jeune homme! dit Tacherot en souriant.

— Ne savez-vous pas que je suis un aristocrate moi-même, que je suis de leur complot, que je les aime, que je les protége, que je les chéris mille fois plus que vous qui me déshonorez; et faut-il vous crier devant ces infâmes sans-culottes, comme je l'ai souvent crié devant vous : Vive le roi! vive le roi!

Une clameur d'indignation sortit de toutes les bouches et se répandit en écho dans la cour. La discussion avait amené un grand nombre des bandits aux fenêtres de la ferme.

— A mort! à mort! criait-on de toute part.

— Je demande le silence! cria la voix sèche du Brestois. C'est moi qui le tiens le traître, le vrai traître, celui qui a vendu à son fils et par lui à la faction de l'Étranger les secrets de Robespierre.

— Infâme! cria Pourvoyeur.

— Écoutez! continua Yvon. Je livrais au vertueux Maximilien les secrets des aristocrates, et il y avait auprès de Robespierre un homme, un traître lâche et infâme, qui livrait ses secrets les plus cachés aux aristocrates. Qui était-il? Le vertueux Maximilien a failli en perdre l'esprit. Souvent il m'a dit — j'en jure sur l'autel de la patrie et sur le ciel pur qui nous regarde! — il m'a dit : « Je crois n'avoir confié ce secret qu'à Pourvoyeur. »

— A mort! à mort! l'infâme Pourvoyeur! le traître maudit! Que son nom soit voué à l'exécration de la République!

— Maintenant nous comprenons tout. Il livrait ses secrets, nos secrets, ces secrets d'où dépendait l'avenir de la France, à son fils...

— C'est évident! à mort! hurlèrent de nouveau les assistants, et, plus haut que tous, les trois chefs.

— Le peuple te condamne, dit gravement Tacherot; je vais t'arrêter...

— M'arrêter, moi! s'écria Pourvoyeur, dont le cerveau s'obscurcissait.

— Je t'arrête comme un traître infâme, le plus lâche, le plus scélérat, dont les annales de toutes les républiques garderont jamais le souvenir!

Pourvoyeur rugissait, il hurlait, il écumait.

— Moi traître! moi trahir Robespierre! trahir les sans-culottes!

Moi le grand Pourvoyeur, qui viens de mettre la main sur l'infâme Batz et acquérir ainsi une gloire immortelle!

Dix mains l'avaient saisi; il se débattait avec frénésie.

— Qu'il parle, le louveteau; qu'il dise si son père lui a jamais refusé quelque chose, continua le Brestois.

— Jamais! jamais! Mon père, voyez comme ils vous traitent! Rappelez-vous, je vous le disais toujours, que ce sont des monstres, de sales coquins, des lâches, bons à la rue, cent contre un! Ah! venez avec nous! maudissez-les comme nous! et je vous pardonnerai, mon cher père, et je vous aimerai. Criez avec moi, vive le roi! pour les défier et les écraser.

— A mort! à mort tous deux! clamait avec un effroyable grondement la foule qui bondissait et s'exaspérait sous ces injures, et qui envahissait de plus en plus la grande pièce de la ferme.

Mais Pourvoyeur n'entendait plus rien. Il criait, lui aussi, mais sans qu'on pût comprendre ce qu'il disait; il roulait autour de lui des regards furieux et égarés; il se débattait. Que se passait-il dans son cerveau? Quelqu'un de ces terribles mouvements qui précèdent la folie furieuse.

L'activité, la tension d'esprit, les mille émotions, le travail infini des jours précédents, la chaleur, l'ivresse du moment actuel; l'enthousiasme du succès qu'il venait d'obtenir, les espoirs grandioses qu'il venait de concevoir, et la chute qui suivait de si près cette gloire promise! et quelle chute! une chute imprévue! une chute profonde, un écrasement contre lequel il ne pouvait lutter! une calomnie effroyable qui le blessait dans tout ce qu'il avait de cher et de sacré, et qui le blessait avec une terrible injustice, qu'il sentait furieusement et contre laquelle encore il ne pouvait se défendre; tout le prédisposait au délire.

Il devint fou de cette folie politique, à la fois ambitieuse et sanguinaire, qui est propre aux révolutions. Cent exemples héroïques et lugubres lui revinrent à l'esprit, comme ils étaient revenus au souvenir de dame Rose quelques heures auparavant, cent de ces exemples sublimes et exceptionnels dans leur énergique horreur, dont on saturait les oreilles et les cerveaux de la populace ignorante et enthousiaste; cent de ces mots, de ces noms, de ces faits par lesquels on poussait jusqu'à la fureur la générosité des âmes naïves et vulgaires! Lui traître! traître à son idole! traître à la patrie! et pour plaire à son enfant!

Il fit un effort puissant et secoua les hommes qui s'attachaient à ses bras. Puis tirant vivement un pistolet de sa ceinture, il le dirigea sans hésiter vers le front de son fils. Le coup partit. L'enfant tomba. Un cri d'horreur, un cri effroyable s'éleva, suivi d'un silence stupide.

Pourvoyeur s'était baissé à demi, les coudes serrés au corps, la tête enfoncée dans les épaules, les yeux démesurément ouverts, les prunelles ardentes, les lèvres retroussées, comme une bête féroce qui se prépare à sauter sur sa proie. Il se redressa brusquement et agita au bout du bras, d'un geste triomphant, le pistolet déchargé. Il cria à deux reprises, d'une voix rauque :

— Brutus ! Brutus !

Puis la voix s'éteignit et ne laissa plus passer que des sons inarticulés et déchirants. Il était muet ! il était fou ! Il lança un éclat de rire terrible, montra du bout de son arme la direction de Paris, et bousculant quelques hommes, qui s'écartèrent du reste vivement, il sauta sur la fenêtre de la cour, traversa le foyer flambant. On vit pendant un instant ses formes vigoureuses dans un cercle de flamme, et il disparut comme un fantôme.

Vulmer s'était penché sur le corps de l'enfant.

Paul était bien mort cette fois. Il avait une partie du crâne emportée. Vulmer se releva, en entendant derrière lui une voix mâle et impérieuse.

— Que se passe-t-il ici, citoyens? disait Victorien Descluziers en entrant vivement. Je voyageais là sur la route de Paris à Versailles, lorsque cette flamme, qui met en émoi tout le pays, m'a attiré. J'arrive, j'entre ; j'entends le bruit d'une arme à feu ; je suis presque renversé par un furieux qui me blesse au front d'un coup de fer, et je vois un cadavre étendu. Qu'est-ce que tout cela veut dire?

— Victorien Descluziers ! s'écria Tacherot. Décidément, l'Être suprême fait le jeu de Maximilien ! Lui aussi ! c'est trop de bonheur ! Tu demandes ce que cela veut dire, citoyen Agent national? continua-t-il en faisant signe à Toutin et à Rigogne.

— Justement, et c'est comme Agent national que je te le demande.

— Eh bien ! cela veut dire que nous jouons à divers jeux innocents en t'attendant. Maintenant, tu vois, le jeu est fini et Maximilien a gagné la partie.

Il fit un nouveau signe. Les deux sans-culottes saisirent Victorien, qui, surpris, n'opposa aucune résistance.

— Misérables ! s'écria-t-il, vous payerez de votre tête cette insulte à la magistrature nationale !

— Bâillonnez-le ! c'est un avocat, il nous ennuierait, et attachez-le à côté de son compagnon, le ci-devant Batz !

Victorien n'eut pas le temps de protester; mais Rose s'avança. Elle était superbe d'indignation. Elle avait retrouvé toute sa dignité ; ses beaux yeux noirs brillaient d'une noble colère, et sa voix vibrait

comme on l'avait entendu jadis au milieu du sifflement des balles et des cris du combat :

— Citoyens, vous n'êtes pas des républicains, vous êtes des bandits ! Vous m'avez insultée, moi ; vous m'avez volée, pillée, moi qui ai versé mon sang pour la Liberté, pour briser vos fers, pour faire de vous des hommes. Je n'en ai su faire que des scélérats. J'avais cru remplir un devoir civique, en livrant cet aristocrate : l'Être suprême a voulu montrer à ma conscience qu'il y a des droits supérieurs aux conseils des fureurs politiques. Je maudis ce que j'ai fait. Je le dis à qui veut l'entendre, j'implore mon pardon de celui que j'ai vilainement vendu à des infâmes ; je lui rends sa parole et je le supplie de m'éviter un remords. Moi, vous m'avez crue une des vôtres et vous m'avez traitée ignominieusement. Je méritais d'être punie. Mais lui, Descluziers, le père de la Révolution, lui le citoyen antique et pur, lui l'austère républicain, lui dont l'âme est grande comme la patrie et noble comme la liberté, vous lui faites violence ! La patrie vous maudira et la Convention vous punira !

— Ta ! ta ! ta ! dit Tacherot, nous ne lui faisons pas violence, nous l'arrêtons, et sur l'ordre même de la Convention.

— Eh bien ! puisque la République n'a pas d'autres amis que vous, scélérats, puisque la démocratie n'a pas d'autres favoris que vous, brigands, moi, Rose Monbayard, je foule aux pieds le symbole de ma gloire républicaine et je renie la démocratie.

Elle jeta violemment la chaîne où pendait la médaille qui constatait ses exploits et sa gloire, et elle la foula aux pieds.

— Bâillonne-la aussi... Une femme, c'est presque aussi bavard qu'un avocat. Elle nous ennuierait.

— De l'or, du vrai or ! murmura Coulongeon en ramassant la chaîne et en la mettant dans la poche de sa carmagnole. Toi, Lozembrune, mon oiseau, tais-toi : tu vois qu'on est en train de bâillonner.

— Tu me fais l'effet, dit tout bas Vulmer, d'être un brave sans-culottes et de ne pas détester ce qui brille. Baisse-toi un peu, je vais te dire quelque chose d'aimable.

— Parle vite !... Je ne suis pas, en effet, si méchant que j'en ai l'air.

— Eh bien, qu'est-ce que tu dirais d'une bague en diamant qu'on nomme généralement solitaire, et qui vaut mille livres ?

— Mais, je n'en dirais pas de mal.

— Ma foi, nous n'avons pas le temps de nous amuser. Si tu veux couper les liens qui me serrent un peu trop pour l'agrément de mes pouces, je te promets de ne pas me servir de mes mains pour t'étrangler, de les garder bien dévotement derrière mon dos, et de te don-

ner ledit solitaire, que j'ai estimé bas prix, à cause de la misère des temps.

— Tu me conviens, sais-tu, et je n'ai jamais refusé de faire un peu de bien aux pouces de mes semblables... Mais où est-elle, cette bague?

— Sur moi; seulement, si tu cherches à la prendre, je la confie à Tacherot, et tu sais ce qui t'en reviendra.

— Tu es sage comme un prophète et malin comme Arlequin. Ne bouge pas, que je tire un poignard... Là!... Remue doucement tes pouces, et que leur reconnaissance les mène au bon endroit. Seulement, laisse-moi te demander un service : si tu veux, par hasard, casser la tête à quelqu'un, choisis de préférence Rigogne. C'est un homme sans gravité, et dont la troupe vaut mieux que la mienne. Je ne serais pas fâché de lui succéder... Merci. Le diamant me fait l'effet de briller comme s'il n'avait jamais fait d'autre métier. Tu es un brave; profite d'un bon moment; pousse-moi; prends mon sabre, que je tiens avec une mollesse engageante, tue Rigogne et saute par la fenêtre. Ils sont tous ivres, que ça m'en dégoûte de la démocratie.

IX

COMMENT TACHEROT, QUI ÉTAIT UN HOMME D'ÉTAT, BAILLONNA SES AUDITEURS, POUR LEUR EXPLIQUER DES CHOSES POLITIQUES ET LEUR RACONTER CE QUI S'ÉTAIT PASSÉ CET OCTIDI, 8 THERMIDOR, A LA CONVENTION ET AILLEURS.

— Coulongeon, dit Tacherot, bâillonne-moi ce ci-devant Lozembrune. Je vois dans ses traits qu'il est envieux de partager le sort de ses compagnons. Maintenant, braves et augustes citoyens, j'ai promis à Héron, votre général, que nous l'attendrions ici jusqu'à minuit. Mais si vous vous pressez ainsi les uns contre les autres, vous étoufferez. C'est le plan des aristocrates. C'est Pitt et Cobourg qui, par ses habiles suggestions, vous a poussés à venir vous entasser dans une petite maison où l'on meurt de chaleur. Savez-vous ce que vous allez faire pour dénouer les trames de cette intrigue liberticide. Vous allez tout simplement vous coucher là, à la fraîche, dans le bois, après avoir éteint ce feu, qui n'a plus rien à cuire, en dehors de nous.

Les vaillants sans-culottes, fort appesantis, *vino ciboque*, reconnurent la justesse de ces conseils.

Au bout de peu de temps, il ne resta plus dans la pièce, avec les

prisonniers, les quatre chefs, qu'Yvon le Brestois, Agricola, et le corps du pauvre Paul. Un demi-sourire dérida les lèvres minces de Tacherot. Il tira de sa carmagnole une bouteille et avala une pleine rasade d'eau-de-vie. Ses yeux rouges brillèrent d'un plus vif éclat, et une légère exaltation d'ivresse remplit son cerveau.

— Qui es-tu, toi, citoyen sournois? dit-il à Yvon. Tu as la figure sombre d'un maître de cérémonies funèbres. Tu sais, mon camarade, il n'y a personne qui aime moins à être espionné que celui qui espionne les autres. Va-t'en!

— Je suis un ami de Robespierre... C'est moi qui ai livré, l'un après l'autre, tous les chefs de la conspiration de l'Étranger, tous les membres du comité royaliste. C'est moi qui ai dénoncé toutes les cachettes des derniers séides de l'imbécile Capet, qui ai fait saisir tous leurs trésors, si bien que voilà les deux plus importants qui sont pris. Après eux, il n'en reste plus qu'un, le bailli Kéraudren, un vrai renard; mais j'ai des soupçons que j'ai communiqués à Maximilien. En tout cas, ce reptile astucieux n'a plus ni or ni retraite. Je voudrais seulement savoir si Robespierre a fait arrêter ce vieillard qui demeure chez les Duplay, et qu'on nomme Fidèle-Tranquille Bailli! Bailli!! Le sais-tu? Qu'importe! Mais tu vois que j'ai droit à rester ici, si ça me plaît, et d'écouter ce que tu dis.

— Agricola, cria vivement Tacherot, tire ton pistolet, arme-le, colle-le au front du scélérat!

Agricola, saisi, obéit machinalement. Yvon n'avait pas eu le temps de se mettre en défense.

— Là, reprit Tacherot avec un nouveau sourire... S'il bouge, brûle-lui la cervelle! Je t'en donne l'ordre devant témoins, au nom du Comité de sûreté générale! Maintenant, bon et vigoureux Agricola, tire ton sabre! — Une belle lame, bien pointue! — C'est parfait! Tout en menaçant ce coquin de ton pistolet, à main droite, tiens ta lame à la hauteur des reins de ce rebelle; un peu au-dessous, là... Maintenant, Brestois, ami de Robespierre, grand et habile dénonciateur, tu es vigoureux et trapu, tu as aidé à faire tuer ce jeune homme fou, qui est là étendu. Je ne t'en veux pas; mais ce cadavre nous gêne. Tu vas donc le prendre sur tes épaules et le porter chez le citoyen son père. Agricola, tu réponds sur ta tête de l'exécution de cet ordre. Tu vas enfoncer dans les reins, ou un peu plus bas, de ce Brestois, la pointe de ton sabre, trois fois jusqu'à ce qu'il se baisse et ramasse ce corps. Au dernier coup, s'il ne s'est pas décidé, tu lui brûleras la cervelle, et nous jetterons les deux carcasses dans le foyer qui s'éteint. Ce seront des funérailles à la manière antique.

— D'autant plus volontiers, citoyen agent du comité, que j'aimais ce pauvre petit diable-là. Allons, coquin, un! deux! trois!

Au troisième coup, le Brestois, dont le sang commençait à couler, se baissa et prit le corps de l'enfant.

— Souviens-toi du Brestois, Tacherot, dit-il en fixant sur celui-ci ses prunelles, blanches comme celles d'un nègre.

— Sois tranquille, je ne l'oublierai pas, pas un instant, tu peux le lui dire. Mais comme tu nous as procuré un moment de distraction, je veux te payer notre place au parterre, en te donnant le renseignement que tu demandais tout à l'heure. Le grand Maximilien n'a pas précisément fait arrêter Tranquille-Fidèle Bailli, mais il l'a pris en défiance. Vous savez, citoyens frères, que ce vieillard, très-vénérable et très-savant, non-seulement donne des leçons à la citoyenne Marianne Duplay, afin qu'elle devienne digne, par son éducation, des destinées auxquelles l'appelle Robespierre ; mais, en outre, Tranquille Bailli est chargé de veiller sur le plus jeune des fils de Duplay, un adolescent sombre, peut-être idiot, presque muet, qui sert de domestique à Robespierre, et sur lequel le vieillard a pris une autorité extrême. Vous savez, ou vous ne savez pas, que Maximilien est accablé de lettres anonymes, menaçantes, injurieuses, et qu'il vit jour et nuit dans la crainte de l'assassinat, de sorte qu'il en est souvent comme hors de lui ; et je ne comprends pas que sa cervelle y résiste. Comment tout cela lui venait-il, et quel était le traître dans son entourage? Son entourage est grand, et comment suspecter soit Tranquille Bailli, soit un Duplay? Il y fallut bien venir. Fidèle, se voyant exposé aux soupçons, s'est éloigné... Maintenant, Brestois, voilà tes vœux satisfaits. Agricola, tu réponds de ce coquin sur ta tête. Arrivé à Meudon, fais-le jeter dans la prison du Comité révolutionnaire, et si tu l'y oublies un jour ou deux, le mal ne sera pas grand.

Un coup de pointe enleva au Brestois, fou de rage, l'envie qu'il avait de répondre, et le força à partir.

Tacherot fit de nouveau circuler le flacon, qui revint fort appauvri aux mains de son propriétaire.

— Mes amis, dit l'agent principal, à qui l'aise et la boisson déliaient la langue de plus en plus, voilà le bon peuple ivre-mort, endormi, aveugle et sourd ; voilà nos contradicteurs muselés : c'est l'idéal d'un bon gouvernement. Nous pouvons causer entre nous autres chefs. D'ailleurs, que faire? Nous ne pouvons pas dormir, je ne joue pas, je ne fume pas, tandis que vous allez fumer ; et en attendant Héron ou minuit, il faut bien causer... La situation est fort obscure...

— C'est vrai, crièrent les trois compagnons, et si tu peux nous y faire voir clair...

— C'est ce que votre illustre ami Tacherot va essayer. Écoutez-le

comme l'oracle des destinées de la patrie. Voici, sans en omettre un point, ce qui s'est passé aujourd'hui dans la Convention.

Il se mit alors à raconter cette fameuse séance du 8 thermidor qui commença la bataille entre Robespierre et les Comités.

— En résumé, conclut Tacherot à la fin de son long récit, Robespierre sera victorieux. S'il est momentanément affaibli par l'effet du hasard ou par l'astuce de ses ennemis, il a des têtes et des bras qui travailleront pour lui; et, pour ne point parler de ceux qu'on connaît, le capitaine Front, Pourvoyeur lui-même, vous tous, chefs des purs héronistes, et moi-même, nous serons ses bras et ses mains. Oui, il sera victorieux, et il le sait. Ce soir, en rentrant à cinq heures et demie chez les Duplay, savez-vous ce qu'il a dit? Il a dit, avec le plus calme sourire : *Je n'attends plus rien de la Montagne. Ils veulent se défaire de moi, comme d'un tyran. Mais la masse de l'Assemblée m'entendra.* En disant cela, Maximilien avait retrouvé son génie, car c'est l'affaire admirablement résumée. Enfin, enfin, ce qui prouve la victoire de Maximilien plus que tout, par-dessus tout, c'est que moi, Tacherot, le commensal, l'ami intime des Comités, et notamment de Vadier, qui mange chez moi, quand je ne mange pas chez lui, je me suis rangé résolûment du parti de Robespierre.

— Vive Robespierre! crièrent les trois chefs.

Et ce cri fut répété par les autres sans-culottes qui s'étaient retirés dans la cour et n'étaient pas encore endormis.

— Qu'est-ce que tu veux, toi, ci-devant dont j'ai oublié le nom, mais que j'aime? dit Tacherot, que l'ivresse commençait à envahir. Tu veux parler? J'espère que mon récit t'a convaincu, et que tu es prêt à abjurer tes erreurs anticiviques... Otez-lui son bâillon! Seulement, je t'avertis, ne blasphème pas contre la république et ne fais pas de bruit... Qui diable a donc pu arrêter Héron? Mais, du reste, l'heure s'avance, et voici bientôt minuit. Parle! Point de bruit, surtout!

Point de bruit! Mais, du bruit, c'était justement ce que Vulmer voulait, au risque de sa vie même. Depuis un instant, de la fenêtre près de laquelle il était, et par laquelle il comptait bien sauter à la première occasion — mais ce diable de Toutin était venu se placer à côté de lui! — de la fenêtre donc, il entendait quelque mouvement dans le clos, comme d'une troupe en marche. Il craignait que ce bruit ne finît par attirer l'attention des chefs jacobins. Les sentinelles étaient endormies sans doute, et le seul danger d'être entendu ne devait venir que de la maison. Il fallait donc à tout prix émouvoir quelque querelle, risquer même un ou deux coups de pistolet, afin que si les survenants étaient des sauveurs, ils pussent arriver jusqu'à la Grange sans être signalés.

Des sauveurs, c'était bien peu probable! Batz était comme lui prisonnier, Kéraudren en fuite, l'abbé de Dampierre incapable d'organiser une expédition, et le comte d'Entraigues fort peu désireux de sauver ses rivaux. Mais cet homme, Jacques l'Iroquois, qui, par deux fois, ce soir même, était venu! L'imagination de Lozembrune avait bâti cent rêves là-dessus.

— Tacherot, tu es un poëte, dit-il, et moi aussi... Tu comprendras ma demande : je voudrais réciter un huitain que je viens de faire, et que je crois bon. Ce serait dommage d'en priver la postérité,

— Parle, dit Tacherot, qui sommeillait de plus en plus, et que le diable emporte Héron! Après quoi, nous réveillerons tous les ivrognes et nous partirons.

— Mais je désire que mes compagnons jouissent des enfants de ma muse — tu comprends ça, toi qui es un grand poëte — et qu'on leur ôte leur bâillon comme à moi.

— Allons, tu es un farceur, et tu veux peut-être préparer ta fuite. Surveillez-les bien, et ne craignez pas de leur brûler la cervelle... Rigogne, débâillonne Batz, moi je vais débâillonner ce couple de tourtereaux.

— Soyez tranquille, Tacherot, dit Toutin; ils ne se sauveront pas d'ici avant qu'il dise ses vers, et malheur à lui, si ce ne sont pas des rimes sans-culottes!

— Écoutez bien tous! dit Vulmer, à très-haute voix. Tacherot, je te défie d'en faire de pareils :

Lorsqu'arrivés au bord du Phlégéton
Camille Desmoulins, d'Eglantine et Danton,
Payèrent pour passer ce fleuve redoutable,
Le nautonier Caron, citoyen équitable,
A nos trois passagers voulut remettre en mains
L'excédant de la taxe imposée aux humains.
« Gardez, lui dit Danton, la somme toute entière
« Nous payons pour Couthon, Saint-Just et Robespierre. »

— Misérable et vil calomniateur! s'écria Toutin. Tu souhaites la mort de Robespierre, et tu le condamnes aux enfers!... C'est la tienne de dernière heure qui est venue! Allons, Rigogne, en joue!

Rose poussa un cri et laissa tomber la tête sur son sein en murmurant : Vulmer! Batz se précipita au secours de son compagnon. Mais avant qu'il pût arriver, deux coups de feu avaient retenti.

Descluziers, Batz et Tacherot poussèrent un cri : c'étaient Toutin et Rigogne qui venaient de tomber. Tacherot, sans qu'il eût eu le temps de se mettre en défense, vit une petite troupe sauter dans la

pièce par les fenêtres du clos, saisir les prisonniers, et il reçut sur le crâne un coup de crosse qui l'abattit.

Quand les bandits, attirés par les détonations, entrèrent dans la pièce, ils n'y trouvèrent que trois corps étendus : Toutin avait reçu en plein milieu du front une balle qui l'avait tué net, Rigogne avait le poignet emporté, Tacherot bâillait et se relevait en gémissant. Ils regardèrent par les fenêtres, et crurent voir à l'extrémité du clos une masse noirâtre qui se mouvait.

Une vingtaine des héronistes se lança à la poursuite. A mi-chemin, ils reçurent une décharge qui coucha par terre la moitié des leurs ; le reste se jeta à plat ventre et se mit à ramper vers la maison. Mais la nuit était claire, le clos sans abri ; des bandits, deux seuls purent regagner l'ombre : les autres étaient restés aplatis sur la terre, atteints par des balles qui ne se trompaient pas.

Pendant ce temps, une fusillade enragée partait du bout du mur qui regardait Villacoublay. Une certaine quantité des sans-culottes, qui sortaient l'un après l'autre du bois, tomba avant d'avoir pu gagner la maison. Les autres s'enfuirent ou se cachèrent dans les profondeurs des taillis. La fusillade cessa brusquement.

Tacherot, après avoir retrouvé ses esprits, se coucha à plat ventre et rampa prudemment jusqu'à la lisière du plant de Vilbon. Là, caché derrière un arbre, il regarda dans la plaine de Villacoublay. Il lui sembla qu'il voyait se mouvoir deux troupes, l'une fort nombreuse et l'autre assez petite. Bientôt il entendit un coup de feu tiré contre un homme qui se séparait de l'une de ces troupes et qui accourait à toutes jambes vers la Grange.

C'était Coulongeon. Tacherot le reconnut et se fit reconnaître.

— Ah! citoyen agent, dit le premier, j'ai bien cru que j'y resterais. Mon courage m'avait emporté à la poursuite de ces aristocrates. Je croyais être suivi par les braves sans-culottes...

— Coulongeon, ne parlons pas légèrement, et sans nous être bien entendus, de cette affaire. Je rendrai justice à ton héroïsme devant le Comité de surveillance, et je te promets le commandement en chef de l'armée, au-dessous du généralissime Héron.

Tacherot ne s'était pas trompé. Il y avait bien deux troupes. La plus nombreuse se composait des habitants de la vallée de Bièvre. C'était elle qui avait tiré de derrière les murailles de clôture de la Grange-à-dame-Rose, et qui avait empêché les héronistes de sortir du bois.

La petite troupe se composait d'une dizaine d'individus : Sagamore, l'Iroquois, quatre autres gardes du bois, dame Rose, Victorien, Batz et Vulmer. Un onzième individu trottinait silencieusement à côté de ce dernier.

— Qui es-tu, toi? lui dit brusquement Jacques. Je ne te connais pas. Avance à l'ordre!

— Je suis, dit Coulongeon avec cette gravité sombre qui ne le quittait jamais, même aux endroits les plus comiques, je suis un ami du citoyen..., hum! du ci-devant..., hum! hum! de l'arist..., hum!

— Ah! c'est toi, coquin? dit Vulmer en riant. Ne lui faites pas de mal. Que viens-tu faire avec nous?

— Je n'en sais trop rien. C'est un mouvement irréfléchi de tendresse pour toi qui m'a entraîné à ta suite. Puis, en voyant que c'était vous qui teniez la queue de la poêle, je me suis dit que c'était de votre côté qu'il fallait se ranger pour ne pas être frit. Enfin, j'étais entraîné par je ne sais quelle odeur de bagues, de diamants, de pierres fines et de louis d'or qui sortait de tes poches.

— Ah! morbleu! s'exclama Vulmer en se frappant le front. Allons, continua-t-il, tu t'es conduit comme un gredin plein de probité. Eh bien, tu n'as pas eu tort de flairer diverses choses précieuses. Mais avec nous tu n'as rien à faire en ce moment; rejoins tes compagnons, fais valoir l'héroïsme avec lequel tu nous as poursuivis, tâche de joindre les escadrons de tes deux compagnons au tien; car je suppose que Toutin et Rigogne ne valent pas grand'chose à l'heure qu'il est. Tu deviendras ainsi plus puissant et plus cher.

— Raisonné comme en Sorbonne.

— Tu vas donc rejoindre ta troupe, et demain tu tâcheras de t'entendre avec nous. Où te trouvera-t-on?

— Je suis écrivain public au coin de la porte d'entrée du Comité de surveillance et de sûreté générale; mon épouse demeure au coin de la place de Grève et de la rue ci-devant Jean-de-l'Épine; mais je suis là le moins souvent possible et quand je ne suis pas en mission ou à mon bureau, je garde les prisons.

— Ah! fort bien, tâche de garder demain la prison de la Grande Force, et prépare-toi à faire exécuter à ta bande des ordres contraires à ceux que lui donneront Héron ou Hanriot. Il est probable que si tu veux, le soir venu, aller visiter ton épouse, tu pourras lui montrer la figure du tyran répétée sur cinq cents louis.

— Je le jure! dit Coulongeon enthousiasmé.

— Cela m'est égal, dit Vulmer. Maintenant fuis. On va tirer un coup de fusil contre toi.

— Hé là, tirez suffisamment haut.

Coulongeon s'enfuit, comme nous l'avons indiqué. Quand il fut hors de vue, Batz dit en riant :

— Vous êtes généreux, vicomte. Vous prodiguez les louis! Votre plan n'est pas mauvais, en effet, paralyser ces coquins qui sont le

meilleur et le plus hardi des troupes de la Commune, c'est parfait. Mais vous oubliez que nous étions déjà pauvres avant-hier, et qu'aujourd'hui nous sommes tout à fait gueux, le misérable Yvon, dont la trahison est encore un mystère pour moi, ayant livré aux jacobins de Robespierre, le fond de notre caisse.

— J'ai fait un héritage, baron, et même il faut que je l'aille recueillir. Je l'avais oublié.

— Jacques, dit Sagamore, tu vas conduire madame et ces deux messieurs. Moi j'accompagne M. de Lozembrune. J'espère qu'il ne sera pas fâché de faire cette expédition avec son vieux compagnon d'Yorktown.

— Ah ! marquis, cher marquis ! s'écria Vulmer après l'avoir regardé un instant. C'est donc pour cela que mon cœur battait tellement quand je vous rencontrai ! Mais qui vous eût reconnu sous ce déguisement, et comme vous êtes changé !

— Oui, je me cachais et je devais me cacher soigneusement. Je songeais à assassiner quelques-uns de ces monstres, dit gravement Sagamore. Mais maintenant la guerre est déclarée, la lutte a commencée, et quoique je fusse sans remords, j'aime à me battre comme un soldat plutôt qu'à punir comme un juge.

Vulmer reprit en sa compagnie le chemin de la Grange-à-dame-Rose. Les autres continuèrent leur route, et leur arrivée au milieu de la bande des paysans fut accueillie avec des acclamations.

— Moi, dit un vieux paysan braconnier, que la prieure de l'Abbaye-aux-Bois de la vallée de Bièvre avait surnommé Nestor pour sa prudence, je dis que moins on criera mieux ça vaudra. Nous avons déjà assez fait de bruit avec nos fusils. Je n'ai pas voulu refuser de suivre les voisins pour ne pas me faire mal venir...

— Au diable la prudence ! cria l'Union Gosse. Il n'y a plus de prudence. Le temps en est passé. Père Nicolas Contesenne, vous marcherez comme les autres. Il faut vaincre ou mourir.

— Mon Dieu, mon Dieu, dit le vieux madré en se bouchant les oreilles et en cherchant à s'éloigner.

— Non, non, hurla Gosse en le retenant, nous avons, comme on dit, brûlé nos vaisseaux. Il faut vaincre ou mourir, et au bout du fossé la culbute. C'est l'opinion de la citoyenne Gosse quand elle a appris ce qui était arrivé à sa parente Gothon et à dame Rose. Est-ce juste, citoyens, pouvons-nous laisser maltraiter nos femmes et brûler et piller nos maisons, nous qui sommes de vrais républicains, par ces forçats de Parisiens?

— Non, non, jamais, cria la foule.

— Tant que ça tombait sur les nobles, passe encore, quoiqu'en y réfléchissant bien, les pères des nobles l'avaient gagné comme nous,

et nous espérons, comme eux, le laisser à nos enfants. Mais du moment où il n'y a plus rien de sacré pas même les femmes, les fermiers, les paysans, alors tout est fini, il n'y a plus à regarder à droite et à gauche, mais en avant, marche, comme on dit en bon français.

— C'est ça, vive l'Union Gosse! c'est un brave!

— D'ailleurs, depuis quelques jours il se dit, dans nos villages, que les Parisiens veulent encore faire un mauvais coup et chasser la Convention. Oh! mais la Convention, c'est à la France. Mais qu'est-ce qu'il faut faire pour la défendre, monsieur Descluziers!

Batz tira Victorien à quartier.

— Cette bande ne peut pas entrer ainsi à Paris, dit-il, et d'ailleurs qui sait ce qui s'y passe. J'espère que vous et nous nous pouvons combattre pour la même cause, pour la justice, l'humanité, et par haine de la tyrannie; mais nous ne pouvons mêler nos rangs. Je vous engage donc, monsieur, à emmener ces braves gens chez eux, en leur donnant rendez-vous à eux et à tous les honnêtes gens de la banlieue, demain dans la journée à Paris, où ils entreront par très-petites bandes. Si vous le voulez bien, le cri de ralliement sera tout simplement : Vive la France.

— J'y consens, dit Descluziers.

La troupe des paysans se dissipa emmenant Victorien qui voulut continuer son chemin vers Favreuse et les autres bourgs et villages de cette région. Dame Rose alla demander l'hospitalité à la citoyenne Gosse.

Batz, Jacques et les quatre gardes étaient restés. Vulmer et Sagamore les rejoignirent bientôt portant deux sacs qu'on divisa chacun en deux autres sacoches, confiées à Batz et à Jacques.

— A cette heure, dit Sagamore, nous allons gagner Paris. En haut de Châtillon, nous rencontrerons M. du Petit-Val avec une vingtaine de gentilshommes. La barrière de l'Observatoire est gardée par la compagnie de Heurtevent, le poste est commandé par son officieux, Barthélemy, qui nous laissera entrer. En route, messieurs. Maintenant, à la garde de Dieu; pensons que nous allons mourir pour sauver, non-seulement nos amis, non-seulement la France, mais l'humanité.

— La France, dit Batz, la France nous suffit. Nous laissons l'humanité à Robespierre.

QUATRIÈME PARTIE

LA GRANDE BATAILLE

I

RETOUR A L'AUBERGE DU GARDE-FRANÇAISE.

La place ronde de la barrière de l'Observatoire est presque déserte. Il est midi; le soleil, plus brûlant encore, en cette journée du 9 thermidor, arrive au zénith; il darde ses rayons perpendiculaires sur les quelques rares passants qui traversent en toute hâte ce petit Sahara nu, sans abri, où ils ne respirent guère que la poussière enflammée soulevée par leurs pieds. D'ailleurs il n'y a plus là nul intérêt de curiosité à satisfaire. C'est un forum vide et inutile.

La foule a compris qu'il y a combat entre la Convention et la Commune. C'est là qu'elle va. Aussi le grand mouvement s'est-il concentré d'une part, dans le jardin des Tuileries, sur la place du Carrousel, d'autre part, sur la place de Grève et les rues et quais environnants. On retrouve bien quelques groupes aux abords des lieux d'assemblée des 48 sections, mais le grand flot se dirige vers les deux camps où l'on se prépare à la bataille suprême.

L'auberge du Garde-Française que nous avons représentée si bruyante le 7 thermidor, paraît, elle aussi, déserte.

Le premier officieux du citoyen Heurtevent, le sergent Barthélemy a été relevé de son poste de garde à la barrière, vers dix heures du matin. Jusque-là il a laissé entrer tous ceux qui ont invoqué le nom du Vainqueur de la Bastille, et il lui a plu de prendre pour une voiture d'approvisionnement une charrette bourrée d'armes que Jacques l'Iroquois conduisait de son mieux, en essayant d'appliquer à ses deux chevaux tous les raffinements de l'art de gouverner un canot amiral. M. du Petit-Val et une grosse troupe de nobles exilés passèrent, un peu légèrement, pour des gens d'une noce quelconque. A la hauteur de la prison de la Bourbe, la troupe se divisa, après avoir rappelé les signes de reconnaissance convenus; une petite partie se dirigea vers le Temple, le gros de la bande s'émietta et marcha vers les Tuileries et le Carrousel.

Sur le matin, l'Union Gosse et un grand nombre de gens de la banlieue, entrèrent sous prétexte d'approvisionnements, et eux aussi,

après avoir échangé des signes identiques à ceux de la bande précédente, gagnèrent, chacun de son côté, les cabarets d'entour la Grève.

Puis, comme un homme qui a bien rempli ses devoirs civiques, Barthélemy s'en vint se poster à côté de la grande porte entrebâillée de l'auberge, pour en éloigner les importuns.

De l'autre côté, le second officieux, Crassus, s'était assis. Il avait cherché un peu d'abri contre le soleil pour sa tête chenue, à l'ombre de cette superbe enseigne qui représentait Heurtevent montant seul à l'assaut de la Bastille, puis il avait ouvert son Horace de Westenin, et il avait tout oublié. Parfois il essuyait une larme qui roulait sur sa maigre joue, il relevait vivement le front, et se demandait pourquoi cette larme; puis il se rappelait qu'on venait d'enterrer le vieux chevalier de Mimont.

Quelques personnes entrèrent après avoir échangé un mot avec Barthélemy, qui éloigna rudement tous ceux qui ne donnaient pas ce mot.

C'était là une conduite bien faite pour exciter la défiance. Mais la gravité des événements avait sans doute porté toute l'attention vers des faits plus généraux.

Pourtant, si Barthélemy n'avait pas été aussi accablé par la chaleur, il eût pu constater que l'auberge du Garde-Française n'échappait pas à tout espionnage.

En face de cette auberge, à l'autre coin de la place de l'Observatoire, se trouvaient trois jardins, clos de murs, plantés de vieux arbres, encombrés de taillis. Les murailles tombaient en ruines et chaque clos communiquait avec le voisin par des brèches nombreuses.

Derrière l'une de ces brèches qui regardait justement la grande porte du *Garde-Française*, deux hommes étaient étendus. L'un gros, gigantesque, dormait de ce sommeil lourd, apoplectique, et pourtant fiévreux qui suit habituellement l'ivresse. L'autre, couché à plat ventre et se dissimulant de son mieux, levait de temps en temps et prudemment la tête, pour surveiller ce qui se passait autour de l'auberge.

Il était donc midi ou à peu près; le sergent pensa que c'était temps de dîner. Il entra dans la cour de l'auberge.

Jacques revenait avec sa charrette, déchargée çà et là, aux alentours de la Grève, chez des amis de Heurtevent, de Piqueprune et de Coulongeon.

Il regarda autour de lui, cherchant Barthélemy de l'œil. Il tressaillit légèrement; il venait d'apercevoir au-dessus d'une brèche, dans le mur en face, la chevelure du personnage dont nous avons parlé.

— Hein! pensa-t-il, serait-ce un *observateur?* Notre ami Pourvoyeur, hein? En tout cas, c'est un novice dans l'art de reconnaître les positions de l'ennemi, foi de fils... Il ne sait pas encore que les cheveux sont plus haut que les yeux, et parce qu'il me voit à peine, il s'imagine que je ne le vois pas du tout.

Il avait trop longtemps vécu avec les Serpents-Noirs pour indiquer qu'il avait aperçu quelque chose. Il regarda sans précipitation de l'autre côté, et l'aspect de la voiture mortuaire qui bouchait un des côtés de la ruelle La Caille lui donna une idée. Il se dit qu'il allait remiser la charrette à l'autre extrémité.

Après quoi il gagna l'Observatoire. De là, lentement, rasant les murailles ou courant d'arbre en arbre, il vint au bout de la rue Longue-Avoine, s'aplatir au milieu d'un parquet de groseilliers, d'où il pouvait suivre tous les mouvements de l'espion. Il reconnut aisément Agricola dans le géant étendu, et qui s'agitait comme s'il n'allait pas tarder à s'éveiller. Quant à l'autre, il demeura persuadé que c'était Yvon le Brestois, qu'il ne connaissait guère, mais dont il avait beaucoup entendu parler dans le courant de la nuit précédente.

Il resta là tapi, ne quittant pas de l'œil l'espion espionné, et se préparant à agir d'après les mouvements de l'ennemi.

Quelque temps après qu'il eut quitté la place, Crassus avait vu s'approcher de l'auberge un citoyen en bonnet rouge et en carmagnole sang de bœuf.

— C'est ici l'auberge, dit-il, l'auberge de Jacques qui a perdu son beau-père qui n'était pas fou?

— C'est bien ça. Et comment vous appelez-vous?

— Tranquille Bailli ou la mort! dit l'autre à voix basse.

— Oui. Alors, entrez. Frappez cinq coups du doigt à l'un de ces contrevents fermés, le deuxième à gauche de la porte.

Kéraudren traversa la cour, où le soleil semblait se venger sur les tables et les berceaux grêles, de n'avoir aucun citoyen à percer de ses dards. La façade de la maison était morne, la porte et les volets étaient hermétiquement clos. Il frappa; la porte s'ouvrit. Il entra dans une pièce assez grande, où l'on étouffait, et qui ne recevait de lumière que par le haut des contrevents, légèrement entr'ouverts sur le jardin.

En voyant entrer le petit citoyen dans le cabaret, Yvon le Brestois pensa sans doute qu'il était temps d'agir. Il quitta brusquement le lieu où il était aux aguets, et courut jusqu'au faubourg Saint-Jacques, où était, aux ci-devant Feuillantines, à côté de l'hospice Saint-Jacques, le lieu d'assemblée de la section.

Robespierre avait donné au Brestois une lettre qui l'accréditait auprès de tous ses partisans; et celui-ci, aidé de cette lettre, allait

demander à Suret, commandant la section, une force assez considérable pour envelopper l'auberge du *Garde-Française*.

Quand il eut disparu, Jacques s'avança en rampant jusqu'à l'endroit où l'hercule Agricola sommeillait. Il le réveilla, causa longuement avec lui et regagna sa place d'observation. Le Brestois ne tarda pas à reprendre, lui aussi, son poste. Il avait l'air triomphant, et quand il eut appris de son compagnon que nul n'était sorti de l'auberge, et que « plutôt il en était entré, » sa sombre figure s'éclaira complétement. Agricola se recoucha, et l'on put bientôt croire qu'il dormait profondément.

Kéraudren, nous l'avons dit, était entré dans la salle à demi-éclairée de l'auberge. Il n'était pas reconnaissable. Le bonnet rouge et la carmagnole sang de bœuf ne permettaient pas de penser, en le voyant, au vieil ami de Robespierre. Mais les lunettes et la perruque de Tranquille-Fidèle Bailli reposaient dans ses poches, à côté d'une paire de pistolets ; et grâce à son bégayement, il pouvait se faire reconnaître immédiatement de tous les robespierrots, tout en expliquant son déguisement par la nécessité des circonstances. Quand on eut fait un peu de lumière, en entr'ouvrant un des volets donnant sur le jardin, le petit bailli vit en face de lui Batz, Lozembrune et d'Entraigues, tous trois déguisés, mais les deux premiers seuls armés.

— Je ne vois pas l'abbé de Dampierre, dit vivement Kéraudren.

— Il nous a quittés, dit froidement le diplomate, en disant qu'il se rangeait du côté de la Convention, et qu'il allait user en ce sens de son influence dans les sections de la Fontaine-de-Grenelle, de l'Indivisibilité et du Bonnet-Rouge, où les honnêtes gens religieux sont en majorité.

— Bien. Qu'il se hâte donc, messieurs, la lutte commence. Ah ! d'abord, baron, vicomte, et vous, monsieur le chargé d'affaires de monseigneur le régent de France, sachez que j'ai fait ma paix avec Maximilien. J'ai été effrayé des cartes qu'il a en mains, et je me suis rapproché de lui pour les brouiller, ou du moins quelques-unes. Lui a compris l'injustice de ses soupçons, et surtout que je lui étais d'une extrême utilité. Je vous promets que je l'ai envoyé à l'Assemblée plus profondément troublé qu'il ne l'est toujours quand il s'agit de prendre quelque décision importante, plus effrayé qu'il ne l'est habituellement quand il prévoit une lutte difficile. Oui, oui, si ses ennemis ne sont pas les plus lâches et les plus imbéciles des hommes, je vous le livre pour vaincu... à la Convention ; car au dehors, dans les rues, dans Paris, il est quasi invincible. Oui, si ses amis ne sont pas, à leur tour, les plus lâches et les plus imbéciles des hommes,

et lui complétement hébété, c'est le moment très-exact où votre... hum!... où votre Providence, vicomte, fera bien de se montrer, si elle veut conserver à cette terre l'exemple de vos vertus. Nous pouvons donc nous préparer à mourir glorieusement. Aurons-nous l'honneur de mourir en votre compagnie, comte?

— Non, s'il vous plaît, répondit sèchement le diplomate.

— Je le pensais, vous survivrez pour nous venger, reprit le voltairien avec une ironie à peine perceptible. Ce matin donc, j'envoyai mon petit diable boiteux rôder dans le Palais-National, dans les environs de la Convention, jusqu'à ce qu'il trouvât Durand-Maillane, dont la mère est des nôtres, qui lui-même est un des chefs influents de la Plaine, et qui a déjà reçu de moi, dans les circonstances graves, des billets dont il a reconnu l'importance. Je sais qu'avant les séances il se promène dans la galerie du Palais-National. Mon émissaire, très-jeune, très-malin (un singe que j'ai adopté pour mon fils, que vous connaissez, et qui nous servira, s'il vous plaît, d'intermédiaire aujourd'hui), rencontra là, en effet, mon conventionnel et lui remit mon billet :

« Billaud, écrivais-je, ne veut pas de la lutte ; il espère pouvoir jusqu'à la fin éviter cette extrémité, qui tuera son despotisme en émancipant l'Assemblée; il cherchera simplement à écraser l'un après l'autre les plus dévoués amis de Robespierre, et à recueillir les autres, afin de remplacer Robespierre après l'avoir diminué ou détruit. Déjouez cette combinaison, en faisant que la lutte soit, non pas entre le Comité de salut public et Robespierre, mais entre la Convention et Robespierre, afin que la Convention ait le bénéfice et la puissance de la victoire. Pour cela, il faut que la Plaine paraisse se réserver, qu'elle soit muette, purement spectatrice, jusqu'à ce que les deux partis, montagnards et robespierrots, se soient épuisés partiellement, et qu'il soit certain que la Montagne ne peut vaincre sans la Plaine. Donnez alors avec énergie, et si l'on triomphe, la Convention aura reconquis sa liberté. »

Durand-Maillane dit tout simplement à l'enfant :

« C'est bien ce que l'on pensait. »

En ce moment, Bourdon de l'Oise, qui n'a pas depuis un an assez d'injures et de mépris pour les *crapauds du Marais*, pour le *Ventre* de la Convention, s'approcha de Maillane et lui toucha la main avec un visage rempli de tendresse et s'écria :

« Oh! les braves gens que les gens du côté droit! »

Maillane resta froid. Il fut rejoint un instant après par Rovère, un autre montagnard moins farouche que Bourdon, et qui entraîna notre Maillane à la salle de la Liberté. L'enfant les suivit. Là, on rencontra Lecointre de Versailles, Tallien, Fréron, quelques autres. De

là on voit dans la salle de la Convention. Tout à coup Tallien fait un bond; il s'écrie :

« Voilà Saint-Just à la tribune, il faut en finir ! »

Il se précipite, suivi des autres, et gagne sa place en haut de la Montagne, d'où l'enfant entendit bientôt sa voix. Il revint en toute hâte me raconter tout cela. Il ajouta que les tribunes sont pleines à déborder, et non-seulement les tribunes, mais la salle même de la Convention; car vous savez que dans les séances solennelles le peuple remplit les couloirs de la Chambre, surtout ceux du haut, qui côtoient la Montagne, et se trouve presque pêle-mêle avec les députés. C'est cette foule, en résumé, qui décidera de la journée, comme elle a décidé de toutes les journées révolutionnaires. Nous y avons envoyé nombre de nos amis. Les Comités n'ont pas négligé, dès cinq heures du matin, de faire occuper une partie des tribunes. Mais dans cette immense salle des *Machines*, qui peut contenir huit mille personnes, le gros des spectateurs ne saurait être formé et choisi à plaisir. Il représente donc bien ce qu'il veut, malgré nos efforts, malgré ceux de la Commune et des Comités.

J'aurais dû vous dire que les députés, troublés par la séance de la veille, et surtout par la réunion du soir aux Jacobins, s'étaient réunis de meilleure heure. Il était dix heures quand on ouvrit la séance.

Didier, serrurier à Choisy-sur-Seine, juré au tribunal révolutionnaire et garde du corps de Robespierre, était venu, escorté de son bâton des dimanches, chercher vers cette heure-là les deux Robespierre chez Duplay. L'atroce Chalabre, la vieille favorite et la Cerbère de Robespierre aîné, l'avait mieux pomponné, mieux poudré et mieux frisé encore que de coutume. Il avait son bel habit bleu et ses culottes en nankin du jour de la fête de l'Être-Suprême. Il paraît que son entrée à la Convention occasionna un murmure, un frémissement extraordinaire. Maximilien aiguisa sa physionomie de chat sauvage; et comme s'il voulait dès maintenant déclarer la guerre à la Montagne, il alla se placer debout à côté de la tribune.

Jusque-là la séance était calme; on s'était occupé d'affaires générales. On semblait vouloir s'observer, on sentait que la lutte devrait être décisive et on hésitait à l'entamer. Deux heures s'étaient passées; midi venait de sonner. On pouvait supposer que nul n'oserait entamer le combat. Les membres du Comité évidemment ne l'osaient pas. Ils étaient absents de la Convention et attendaient toujours Saint-Just dans leur salle particulière, lorsque celui-ci, sur un signe de Robespierre, monta gravement à la tribune. Son air sinistre et sombre, sa voix mal assurée, son regard farouche, annonçaient des événements majeurs. Il avait déjà lu une page de son discours. C'est

alors que Tallien, accourant, comme je viens de vous le dire, l'interrompit et demanda que le voile fût déchiré; il demanda de plus que les Comités, puisqu'on les attaquait, fussent présents.

On les envoie chercher. Billaud entre à leur tête et demande la parole pour une motion d'ordre. On la lui accorde. Il commence par faire arrêter un homme qui était sur la Montagne, au milieu de la foule qui entourait les députés. Il l'accuse d'avoir la veille, aux Jacobins, menacé la Convention. Cela est assez habile, et imposera quelque salutaire frayeur aux tribunes, tout en encourageant la partie antirobespierriste des spectateurs. C'est à ce moment que Didier a quitté l'Assemblée et est venu nous raconter le tout chez Duplay.

Il reste convaincu, conclut-il, que Billaud et les autres ne pousseront pas l'affaire vivement.

Là-dessus, il est parti pour pérorer dans toutes les sections, les soulever contre les conspirateurs, comme il appelle les Montagnards. Voilà mes nouvelles...

Un coup frappé à la porte interrompit Keraudren, et Victorien Descluziers entra. Sa grave et belle figure était bouleversée.

— Qu'y a-t-il donc, grand Dieu? demanda Vulmer. Vous êtes inquiet? Est-ce la patrie qui vous paraît en danger? Sont-ce nos amis...

— Tout m'accable à la fois, dit Victorien d'une voix triste. Voici la guerre civile qui se prépare; et moi, moi qui ai voué toutes mes pensées à la République, moi qui aurais donné d'un cœur si joyeux ma vie pour elle, je suis obligé de lui déchirer le sein, et cela — excusez-moi de le dire — en compagnie de ses pires ennemis. Pourtant il faut que je le fasse, sous peine de la voir tomber dans un abîme de honte, de tyrannie et d'horreur qui la déshonorerait à tout jamais aux yeux de l'impartiale histoire. Le sort fatal, joignant une nouvelle cruauté à cette horrible nécessité, me fait l'allié des monarchistes que j'ai combattus, maudits, exécrés, et me fait leur allié parce qu'ils sont dans la vérité, dans le sentier de la justice et de l'honneur.

— Monsieur, dit froidement Batz, nous sommes des voisins, nous ne sommes pas des alliés. Nous sommes les uns et les autres d'honnêtes gens résistant à un mal effroyable qui ne représente aucune théorie politique, et qui ne s'appelle ni monarchie ni république, il se nomme la barbarie.

— Mais, demanda Vulmer, vous ne m'avez pas complétement répondu. Nos amis...

— Hélas, répondit Victorien, les angoisses de mon cœur viennent redoubler celles de mon cerveau. Rose, Rose est à la mort!

— Que dites-vous? s'écria Vulmer.

— Elle n'a pu supporter les angoisses de la patrie. Les événe-

ments d'hier et de cette nuit lui ont porté sans doute un coup trop fort : elle est en proie à une fièvre violente ; elle a voulu venir à Paris. Dans son délire, elle est convaincue qu'il va y avoir un grand combat sur la place de Grève, en face de la maison commune. Il a fallu la mener dans ce voisinage. Coulongeon m'a offert une chambre dans sa maison qui, de la rue Jean-de-l'Épine, donne justement sur la place de Grève. Quant à vous, citoyen Lozembrune, réjouissez-vous, j'ai obtenu de Dubarran, Lavicomterie, Rhul, membres du Comité de surveillance, un ordre pour faire sortir de la Force, immédiatement, la citoyenne votre fiancée, la citoyenne Brion et l'épouse de Heurtevent.

— Et demanda Vulmer en se levant, l'ordre est-il exécuté?

— Restez, votre présence gâterait tout. La gendarmerie des tribunaux est chargée de l'exécution de ce mandat. Les citoyennes seront amenées ici.

Un sourire illumina la face de Vulmer qui, à l'instant même, retrouva toute l'élasticité de ses membres et de son esprit. Victorien secoua la tête en disant :

— Allons, c'est assez penser à nous, pensons à la patrie. J'ai parcouru ce matin les 35ᵉ, 36ᵉ et 37ᵉ sections : c'est-à-dire celles de la Fraternité, autrefois l'île Saint-Louis ; de la Cité, autrefois Notre-Dame ; et Révolutionnaire, autrefois de Henri IV ou du Pont-Neuf. Là, partout, je jouis, je puis le dire, d'une grande popularité.

— Eh ! bien ? demanda d'Entraigues.

— Eh ! bien, j'ai trouvé partout la même impression : une grande ardeur chez les partisans naturels de la Commune, chez les ouvriers débauchés, les démocrates ignorants, les républicains corrompus ou ambitieux ; une hésitation complète chez les autres, dans la bourgeoisie même la plus dévouée à la Révolution. Bref, ces derniers n'attaqueront pas la Convention ; mais ils ne la soutiendront pas.

— Eh ! bien, il y a du changement, dit le cocher-chanoine qui arrivait escorté de Barthélemy. Robespierre a été non-seulement décrété d'accusation, mais arrêté ; et on l'a remis, lui, Saint-Just, Couthon, Lebas, Robespierre jeune, aux mains des Comités.

— Bravo ! s'écria Kéraudren, c'est la victoire, si ces imbéciles de commissaires savent les garder comme otages !

— Je vous dis que tout est perdu, s'écria Heurtevent qui arrivait comme une bombe, la tête nue, les cheveux collés de sueur, les yeux hagards, les habits débraillés et pleins de poussière. Ah ! tout me rappellera donc le tombeau ; mais c'est la tombe ici. On étouffe...

Et, d'un coup de pied, il brisa le montant d'une des fenêtres qui donnait sur la cour, et repoussa les deux volets du contrevent que

d'Entraigues ramena tranquillement, de façon à les refermer à peu près.

— Oui, perdus, perdus, cria de nouveau Heurtevent, vous, citoyen Lozembrune, moi, vous tous et la patrie.

Et, tombant sur une chaise, il se mit à sangloter. Sagamore était entré derrière lui de son pas glissant et léger.

II

CE QUI ARRIVA AUX CONJURÉS, A L'AUBERGE DU GARDE-FRANÇAISE.

En voyant tant de monde entrer dans l'auberge, Yvon le Brestois prenait patience. Il se disait que les contre-révolutionnaires n'étaient pas là à se séparer, puisqu'on ne faisait qu'arriver au rendez-vous. Il calmait ainsi de son mieux l'impatience qu'il éprouvait à ne pas voir accourir les sectionnaires armés de l'Observatoire.

Mais l'approche d'un personnage qu'il ne s'attendait certes pas à voir conspirer avec des ci-devant, changea toutes ses dispositions. Coulongeon, plus sombre de visage et plus leste encore de mouvements, entra dans l'auberge après avoir échangé un mot avec Crassus, resté seul en sentinelle à la porte.

Yvon sentit alors l'impatience le maîtriser. Coulongeon était évidemment un espion de l'administration de la police, il était envoyé là pour trahir les ci-devant et les faire arrêter. Et ce serait ce scélérat, ce vagabond qui lui enlèverait ainsi, par surprise, l'honneur, la joie d'une arrestation et d'une vengeance si bien préparée! Il n'y tint plus.

Il se leva. La rue lui parut déserte. Il la traversa et s'avança vers la porte de l'auberge. Crassus y était toujours assis, le nez dans son Horace. Il leva à peine ses grosses lunettes et sa face pointue, en entendant approcher quelqu'un.

— Le mot, dit-il brusquement.

— Voilà des gens bien gardés, se dit Yvon. On voit bien qu'ils jouent en désespérés, et on peut tout oser avec eux. Le mot, reprit-il à haute voix.

Crassus avait repris à mi-voix sa lecture qui lui fournissait une harmonie plus admirable que le chœur des anges.

Le Brestois regarda de nouveau autour de lui. La rue était bien déserte. D'ailleurs il n'y avait pas à hésiter. Il tira vivement de sa ceinture un pistolet d'arçon et l'abattit sur la tête chenue du vieux

savant. Celui-ci tomba sans pousser un cri, et étendit les bras en continuant sa citation : *Frustra*. C'est sur ces dactyles, et au milieu de cette catastrophe, qu'il mourut comme un brave païen que l'avait fait le dix-huitième siècle.

Yvon le prit et le porta dans la cour de l'auberge, où il le cacha sous une table. Puis, rampant au pied de la muraille et contre les berceaux, il gagna le mur de la façade. Il s'approcha prudemment du contrevent entr'ouvert, et ce qu'il entendit lui parut assez intéressant pour absorber toute son attention.

En le voyant quitter son poste, Jacques avait abandonné le sien, et il était venu rejoindre Agricola qui s'était réveillé à temps pour admirer, non sans quelque colère, la façon expéditive dont Yvon s'était débarrassé du pauvre Crassus.

Dans l'intérieur de la maison, Vulmer, en voyant la douleur de Heurtevent, avait senti son cœur se serrer de nouveau. Il s'approcha vivement de lui.

— Perdus ! s'écria-t-il. Vous dites que nous sommes perdus ! Parlez-vous de nous, de nos projets, ou de votre femme et de ma fiancée ?

— C'est la même chose, cria Heurtevent avec une nouvelle explosion de douleur. Depuis vingt-quatre heures, je cours par toutes les sections où je croyais qu'on estimait le vainqueur de la Bastille, partout je n'ai trouvé que des lâches ou des imbéciles.

— Et Isabelle, demanda Vulmer, n'est-elle donc pas délivrée avec... ses compagnes ?

— Délivrée, s'écria Heurtevent en grinçant des dents ! Délivrée ! Tenez, voilà ce que m'a remis le concierge de la Force, qui est un ancien garde-française et mon ami :

« Ce 9e thermidor, ordre des administrateurs du département de la police, Lelièvre, Henry, Weltcheritz, de ne laisser pénétrer aucune lettre dans les prisons de Paris, *de ne mettre en liberté aucun détenu*. »

Tu vois ! tu vois !

— Sans doute, dit Batz, les jacobins sont si étonnés de la lâcheté des honnêtes gens, de tant de soldats, de tant de nobles qui se sont laissés prendre et mener à la boucherie, sans obstacle, comme un troupeau de moutons ; et, d'autre part, les chefs des jacobins sentent tellement l'horreur de leurs crimes, qu'ils ont toujours dans leur conscience la crainte de la mort, tant méritée, la peur de l'assassinat.

— Non, non, baron, dit Kéraudren de sa petite voix qui entrait dans l'âme attristée comme un couteau ébréché dans une blessure, il ne faut pas se faire d'illusions, c'est par un ordre analogue qu'ont commencé les massacres de septembre dans les prisons.

Vulmer et Heurtevent bondirent; mais le premier reprit vite son sang-froid, il serra le bras de son compagnon d'angoisses.

— C'est impossible, dit-il. N'en parlons pas, n'y pensons pas. Tout n'est pas perdu, au contraire. Nous oublions toujours Coulongeon, qui doit justement garder la Force, et dont je me sens porté à garantir la fidélité.

— Merci, citoyen, dit la voix joyeuse de l'homme sombre : on a raison de dire que la vertu est toujours récompensée. Vous m'avez déjà donné mille livres en or, je vous ai confié mes enfants en otages. Vous m'en avez promis mille autres après la chute du tyran; je vous ai introduit dans le sanctuaire de mon foyer domestique, d'où on voit si bien ce qui se passe aux environs de l'Hôtel de Ville; jusqu'ici c'est un échange de politesse. Mais, en mon absence, en ma propre absence, vous vous portez garant de mes qualités, de qualités que moi-même je connais à peine tant elles sont jeunes, ça c'est bien la récompense de la vertu promise par les proverbes les plus courants. Mais hélas!...

— Quoi donc, parle, misérable scélérat, s'écria Heurtevent en lui saisissant le bras.

— Parlez, et parlez vite, dit sévèrement Batz. Si vous avez de mauvaises nouvelles à nous apprendre, nous sommes des hommes, nous saurons les entendre et nous défendre.

— Il y a en toute chose du bien et du mal, répondit Coulongeon, et ce qui pique l'un caresse le voisin. Il est bon de commencer par dire que je joue franc jeu avec vous.

— Soit, soit, dit Kéraudren, hâtez-vous. Nous avons de bons gages de votre vertu, et cela nous suffit,... avec une balle qui vous attend, en cas de besoin.

— Soit, soit, répliqua gaiement le coquin. Ce que vous dites est bien sage, et prouve que je n'ai pas, comme je le craignais, affaire à des imbéciles. Sachez donc que vous avez fait un bon marché en m'achetant, car, car, car je suis devenu un grand personnage. Ma vaillance de cette nuit a mis ma vertu en lumière. Héron et ses secrétaires sont tout occupés de la partie politique de la révolution qui se prépare. J'ai été reconnu, avec Tacherot, comme chef et directeur des bandes. Je me disais : c'est bien, je m'en vais aller garder les prisons, en compagnie de la gendarmerie des tribunaux, j'aurai soin de m'adjuger la Force et d'y être, hé! hé! en force. Je délivrerai les colombes, sous prétexte de les envoyer dans une maison plus forte que la Force, hé! hé! hé!

— Eh bien, demanda Vulmer avec anxiété.

— Eh bien! on a arrêté mon cher ami Tacherot, qui s'est pris dans ses propres filets et qui a trop parlé. A trois heures de

l'après-midi il a été saisi et dirigé sur la Force. Vous comprenez!

— Quoi donc, parle vite, s'écria Heurtevent.

— Vous comprenez que je suis devenu général en chef des bandes héroniques, sur lesquelles la Commune compte naturellement comme sur ses plus fermes appuis, puisque c'est la crème de la Révolution. Je vous rapporte donc peut-être la victoire, et vous m'en tiendrez compte comme des gentilshommes. Mais il y a un revers, et c'est...

— C'est, s'écrièrent en même temps Vulmer et Heurtevent.

— C'est que naturellement, comme notre ami Tacherot est à la Force, on ne veut pas nous le donner à garder. Je peux donc tout pour la cause et rien pour les colombes.

Il s'arrêta en promenant autour de lui un regard triomphant. Mais il était plus corrompu par la licence révolutionnaire que foncièrement méchant, il aimait un peu sa femme et beaucoup ses enfants, il se sentit quelque attendrissement en voyant la douleur des deux amoureux.

— En ça, reprit-il, il y a une consolation. Mes hommes sont de si effroyables et de si imbéciles scélérats, que je puis bien les tromper et les mener par le nez avec des grands mots et des menaces, en temps ordinaire. Mais il y a, en dehors de moi, un homme assez mystérieux, qui était un de leurs chefs pendant les massacres de septembre, et qui est resté fort influent parmi eux. Il leur a promis qu'on allait recommencer aujourd'hui la même besogne dans les prisons......

— Scélérat, hurla Heurtevent en lui sautant à la gorge, tu appelles ça une consolation!

Coulongeon se dégagea prestement, s'écarta, en disant d'un ton sévère :

— Il y a dans mon marché que j'aurai affaire à des gens de bonne compagnie. Si je dois être appelé scélérat ici, comme ailleurs, et méprisé par ceux qui me payent comme par ceux que je trahis, ma foi.....

— Mon brave compagnon, dit Sagamore à Vulmer — et sa voix gutturale semblait s'adoucir, — j'ai grand' pitié de vos souffrances. Quant à vous, Heurtevent, nul homme ne vous doit rien, car vous et les vôtres vous avez commis tant de crimes...

— Oui, oui, je le sais! je le sais, je vois clair, je me maudis. Mais sauvez Isabelle, ah! sauvez Isabelle. Quand elle sera sauve, si elle le veut vous m'écorcherez vif; si elle ne me pardonne, je me tuerai moi-même. Êtes-vous content, mais ce n'est pas le temps de prêcher, sauvez-la, sauvez-la.

— A vous donc, Vulmer, à tous deux (et que Dieu juge cet homme

qui a égorgé en septembre 92 des femmes aussi chères que celles que ses anciens compagnons se préparent à égorger en thermidor) je vais remettre ce qui sera le salut. Voilà un blanc-seing, le plus puissant que la République connaisse, et il triomphera des obstacles, car il est signé Billaud en même temps que Robespierre. Il ouvrira sans doute toutes les portes. Je le conservais pour ouvrir celles du Temple.

— Acceptez, vicomte, dit Batz, en voyant Vulmer hésiter. Demain nous serons morts ou triomphants, dans les deux cas, ce blanc-seing est inutile pour les prisonniers du Temple.

Vulmer et Heurtevent se précipitèrent vers la porte.

—Attendez, je vous en supplie, vicomte; reprenez tous deux votre sang-froid, continua Batz. N'oubliez pas que vous vous devez à la patrie, et à vos serments. Croyez-moi la meilleure manière qu'on puisse trouver de sauver vos épouses, c'est la victoire. Toute autre chance de salut est précaire et momentanée. Il faut donc combattre jusqu'à la mort. Nous ne sommes pas nombreux. Il faut que dans une heure nous soyons tous, je dis tous, à nos postes. La Convention est attaquable de deux côtés par le Jardin des Tuileries ou par la place du Carrousel. Vous, M. Descluziers, vous vous rendrez, s'il vous plaît, dans le Jardin avec vos amis. Je serai avec les miens, avec vous M. le cocher, avec M. de Dion, M. le chevalier de Sambrevois et d'autres sur la place du Carrousel. Vicomte de Lozembrune, vous vous tiendrez sur la place de Grève en face de l'ennemi. Vous voudrez bien prendre votre poste à gauche, en regardant l'Hôtel de Ville, proche de cette grande écurie qui a été bâtie pour le service de l'état-major général, en face du Saint-Esprit. Vous retrouverez là M. du Petit-Val et les siens. Sagamore vous serez de l'autre côté, aux environs de l'arcade Saint-Jean avec vos hommes et tout ce que vous pourrez rassembler des amis de l'Union Gosse. Il est vraisemblable que vous aurez à supporter un rude effort, et que le faubourg Saint-Antoine se précipitera à la rescousse de la Commune, par les rues de la Mortellerie et de la Tisseranderie. Il faudrait éviter que le faubourg Saint-Marcel ne vînt lui donner la main.

— Bon, dit Coulongeon, je m'en charge. Mes hommes n'aiment pas les faubouriens dans lesquels ils voient des rivaux de pillage. Je sais que dire pour les engager à arrêter les coquins du faubourg Marcel.

— Pour moi le temps venu, je me replierai sur la place de Grève, et l'on me trouvera au coin de la rue Jean-de-l'Épine. Nous avons notre mot de reconnaissance : Patrie, trois fois répété et pour réponse : Salut, répété autant de fois. Cela est simple. L'intelligence suppléera.

— Ah! s'écria tout d'un coup Coulongeon, j'oubliais de vous dire une nouvelle. Les membres du Comité de surveillance n'ont pas osé garder Robespierre. Ils veulent, dit-on, l'envoyer à la prison du Luxembourg.

— Entre les mains de son ancien espion et créature Guyard, ah! sacrebleu! s'écria Kéraudren en bondissant. Les brutes! les lâches! Mais c'est leur perte et la nôtre. Robespierre en prison! L'affaire traîne, le tribunal l'absout comme il a absout Marat, et tout Paris est pour lui. Les imbéciles! Allons il faut que j'aille rejoindre la Commune et Maximilien, pour leur conseiller le plus de sottises possibles. Vous connaissez mon lutin, vous serez au courant de ce qui se passera à la maison commune et de tous les gestes de l'ennemi. La-a-a paix, la tran-an-an...

Un bruit violent l'interrompit. Le volet de la cour s'ouvrit brusquement avec la fenêtre dont les vitres tombèrent. Un corps fut précipité par l'ouverture et deux autres corps sautèrent à sa suite, de la cour dans la pièce.

Le premier corps se releva assez vite, et au grand étonnement de Kéraudren, son premier mouvement fut d'enfoncer et de raffermir son bonnet rouge et sa perruque. Puis l'homme tira un pistolet d'arçon de sa ceinture. Mais son bras fut saisi par le poignet de fer de Sagamore, tandis que l'un des deux survenants lui saisit l'autre épaule en s'écriant d'une voix joyeuse :

— Voilà un mouvement exécuté comme au cabestan. Une, deux, embarqué. Foi de fils de Mars, ça fait plaisir à voir, et Agricola de même mériterait d'être élevé à la dignité de mousse dans la flotte du grand géant Carcantua. Il était là le coquin de Brestois qui écoutait de ses deux oreilles, le jus lui en venait à la bouche, on le voyait au mouvement de ses mollets, mais un fils d'Amphitrite sait veiller au grain.

Le prisonnier restait muet et il promenait des regards railleurs sur toute l'assistance.

— Yvon, s'était écrié Batz!

— Oui, dit le bailli, le fidèle Yvon! Mais que diable cache-t-il aussi soigneusement sous cette perruque.

Et de la pointe d'un stylet il enleva le bonnet et la perruque.

— Ah! s'écria Vulmer, en voyant une croix se peindre en rouge sur un front blanc et chauve! l'homme de septembre, l'assassin du vieux prêtre, celui que j'ai marqué du bout de mon épée. Misérable, c'est donc là la cause de ta haine et de ta patiente trahison.

Le Brestois ne répondit rien, il promena un nouveau regard dédaigneux sur l'assistance, et il se baissa légèrement. On eût dit qu'il écoutait s'il n'entendait rien du dehors.

— Eh bien! je comprends tout, dit vivement Kéraudren. Tu es un de ces forçats que le Finistère nous a envoyés. Ils ont renversé la vieille royauté et assassiné les prisonniers pour montrer combien étaient pures les mains qui avaient égorgé la monarchie française. Et maintenant c'est encore toi qui es le chef des monstres qui veulent aujourd'hui recommencer les massacres de septembre.

Le Brestois tressaillit, puis il se remit promptement :

— Soit, dit-il, tu sais beaucoup de choses. Je suis en vos mains, vous allez m'assassiner. Au moins je me suis bien vengé. J'ai fait échouer tous vos projets, arrêter et guillotiner tous vos amis. Vous tous, vous êtes marqués pour la mort, et en mourant vous vous rongerez les poings en vous disant que vos épouses vont être égorgées après être devenues le jouet des sans-culottes.

— Tu ne verras pas grand' chose de tout cela, mon garçon, dit Kéraudren avec un sang-froid méprisant.

— Oui, oui, dit encore Jacques, il faut en finir; le gueusard nous a trahis. Il a été avertir, pour sûr, les sectionnaires de la 47e et peut-être sommes-nous déjà entourés. Chef, faut-il?

Il tira tranquillement son sabre. Mais le secours vint au Brestois d'où nul ne l'eût attendu, Heurtevent s'avança.

— Non, non, dit-il, d'une voix rauque, assez de sang! J'ai répandu trop de sang. On vient de le dire, et je m'en suis repenti. Qu'on l'enchaîne et qu'il vive. Quelque chose me dit que cela porterait malheur à Isabelle et à son enfant, à votre femme aussi, citoyen Aristobule.

— Soit donc, dit précipitamment Lozembrune incapable, en l'état d'angoisse où il était, de résister à un tel appel fait aux superstitions de l'amour. Qu'il vive. Je l'épargne, cette fois encore.

— Je le veux bien, dit Batz, enchaînez et bâillonnez le misérable. A la première chance de salut pour lui, brûlez-lui la cervelle. Vous l'entendez Jacques, Agricola, Barthélemy, vous allez garder la maison. Tant pis pour le coquin s'il l'a signalée aux sans-culottes.

— Comptez là-dessus, dit Jacques. Maintenant envolez-vous par la porte du jardin, qui communique avec une autre porte qui mène sous bois jusqu'à la rue Notre-Dame-des-Champs.

Tous s'éloignèrent silencieusement. Kéraudren fermait la marche en maudissant la mauvaise chance qui le faisait le compagnon d'êtres si puérilement sensibles.

Il revint sur ses pas. Le Brestois était déjà bâillonné et ficelé.

— Hum, dit le bailli, il n'est rien de tel pour ne point parler que d'être mort. Et voilà que pour un scélérat de cette espèce, on vous expose à vous faire prendre et brancher tous les trois par les pierrots. Trois jolis garçons, comme vous, qui donneraient si glorieuse-

ment et si bravement un coup de main aux vrais patriotes! Hum! n'oubliez pas que le rendez-vous est à la place de Grève; Barthélemy vous renseignera.

Il quitta la place en souriant de son rire qui avait quelque chose de si cruel et de si malin en même temps.

— La vérité, dit Barthélemy, quand on lui eut appris la mort de son compagnon Crassus, la vérité est que ça me semble contraire aux droits de l'homme et du citoyen que de laisser son camarade, un brave homme, savant comme une école, et bon comme du pain d'épice, périr sans lui porter vengeance. D'où je conclus que mon devoir d'homme et de républicain est de purger le sol de la patrie de la vue de ce scélérat.

— Ce n'est pas pour dire, reprit Agricola, mais je ne peux pas lui pardonner de m'avoir soûlé et traîné parmi les massacreurs comme un voleur; et puis il a mérité la mort; et d'ailleurs si nous attendons à l'escoffier que ses camarades soient là, comment nous sauverons-nous, je vote qu'on en purge le sol.

Le Brestois bondissait en entendant cette conversation; ses regards, la seule chose qui pût agir en lui, semblaient avoir hérité de la puissance de tous ses autres membres, et ils se tournaient tantôt avec rage, tantôt avec une supplication ardente vers ses trois gardiens.

— Voilà un gaillard, dit Jacques, après avoir quelque peu réfléchi, qui me paraît commencer à expier en ce monde les assassinats qu'il a commis, peut-être plus de cinquante, hein? et parmi lesquels il y avait bien vingt femmes, hein? et vingt vieillards! hein? et cinq ou six enfants, hein? des petites filles hein! qui pleuraient, en tournant vers lui leurs petites mains, hein? J'en suis sûr. Pour lors je me dis que vous avez raison, et au surplus que le Sagamore pourrait bien avoir besoin d'un coup de main, et en outre plus que nous sommes en révolution, comme qui dirait à l'état sauvage. Par ainsi et concluant en dernier ressort, comme chef de bord et fils de Mars et d'Amphitrite de même, je dis qu'il faut en purger le sol.

Quelque temps après, une grosse bande de sectionnaires de l'Observatoire commandée par Maxime Suret entoura la maison avec une prudence extrême. Encouragés par le silence prolongé, ils pénétrèrent en poussant des hurlements destinés à frapper l'ennemi de terreur. Ils ne trouvèrent que Yvon le Brestois pendu à l'arbre même sous lequel le vieux chevalier était mort l'avant-veille; et ils pillèrent de leur mieux la maison de Heurtevent.

Ch. d'Héricault.

La suite prochainement.

LA BOURSE

A LONDRES ET A PARIS

AVANT-PROPOS.

— Qu'a fait la Bourse aujourd'hui ?

C'est la question qui court la ville dès que paraissent les feuilles du soir. Et, déplié d'une main rapide, le journal est vu d'un coup d'œil au point précis de la colonne où l'oracle a parlé pour la joie ou pour le chagrin du lecteur. N'est-ce pas le principal, en effet, dont tout le reste n'est que l'accessoire? Il importe, avant tout, de savoir si la fortune, — c'est-à-dire la vie, — est accrue ou diminuée, et de combien. Aussi, pour répondre à ce besoin, les hommes habiles de la presse donnent, à la cote officielle, la préséance en tous les cas. Le cours de la rente est là-haut, vous savez, dans le coin à gauche, à la première page. Quatre petits mots qui en disent long à qui sait les entendre. Et, plus bas, le bulletin financier allonge ses colonnes hérissées de chiffres, à cette place où s'étalait le feuilleton aimé de nos pères, — de nos mères surtout. *La suite au prochain numéro* a perdu beaucoup de son attrait, je l'avoue, et la réalité, supérieure au roman, nous tient, six jours par semaine, en éveil, sans que jamais l'attention faiblisse. L'intérêt d'un récit ne vaut pas celui d'un emprunt. La valeur est une belle chose, mais les valeurs!

Et, ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'immense majorité de ceux qui s'affligent de la baisse ou se réjouissent de la hausse ne possèdent pas un chiffon de papier qui justifie leur attitude dans un sens ou dans l'autre. Avec ces trois mots magiques : *La Bourse monte!* vous ferez épanouir les visages, même des femmes et des enfants. Pour le grand public, cela veut dire que tout va bien, qu'on a confiance, que le commerce marchera, que les gens seront

plus riches et, partant, plus heureux. Jetez, au contraire, l'annonce d'une dégringolade des prix, et vous verrez les fronts se rembrunir. Chacun en conclura que le crédit est mourant et la ruine prochaine.

Ce n'est pas à tort qu'on a nommé la Bourse le baromètre de l'opinion publique. Non qu'elle l'exprime toujours fidèlement, mais parce qu'elle contribue plutôt à la former, pour le plus grand nombre. La plupart interrogent la cote comme pour savoir, avant de sortir, s'ils prendront ou non leur parapluie. Se couvriront-ils? Resteront-ils à découvert?

Ils connaissent bien cette influence de quelques centimes en plus ou en moins, les gouvernements qui s'attachent à faire saluer d'une hausse les actes importants de leur règne. C'est pour eux une approbation, si frelatée qu'elle soit ; c'est une amnistie, au besoin, si frauduleuse qu'elle puisse être.

Mais ne révélons pas les secrets des Dieux. *Incedo per ignes...* Passons vite.

A un tout autre point de vue, la Bourse occupe les esprits d'une façon bien différente. Pour les *augures* qui en vivent, c'est le plus beau, le plus utile, le plus respectable des sanctuaires. Pour les profanes qui l'ignorent, ou les victimes qui le fuient, c'est un tripot, un coupe-gorge, une caverne de voleurs.

Il y a, de part et d'autre, exagération, mais ces deux opinions qui, prises séparément, sont inexactes, ne manquent plus d'exactitude, alors qu'elles sont réunies. On pourrait dire, en effet, de la Bourse, ce que disait Ésope de la langue : c'est la meilleure et la pire chose qui soit au monde. Elle fait le mal et le bien ; elle est sincère, elle est fourbe ; elle ruine autant qu'elle fonde ; elle préfère la paix à la guerre et l'argent à l'honneur ; elle ratifie les coups d'État et contrarie les despotes ; elle a de longs projets et de courtes vues ; elle sacrifie l'avenir au présent ou le présent à l'avenir pour se tirer d'une liquidation difficile ; patriote à ses heures, antinationale au besoin, elle mérite, tour à tour, l'éloge ou le blâme. La supprimer serait un tort. A-t-on eu raison de l'inventer?

Mais elle est née fatalement des circonstances de la vie moderne; elle répond à d'impérieuses nécessités. Elle s'impose, en un mot. C'est une puissance.

Il faut, aux foules moutonnières, des entraîneurs qui, de la voix et de l'exemple, les amènent ici ou là pour le salut ou pour la perte. Les premiers rangs, une fois ébranlés, les autres suivent, se poussent, s'étouffent à la manière du bétail aussi empressé à l'abattoir qu'à l'étable. Où que soit le guichet, l'encombrement est pareil dès que les meneurs y ont passé et fait la vogue. Il semble

que tous, après eux, soient pris du même désir par une subite contagion. Succès d'enseigne ou de nom. Succès de drogue ou de dragée. Succès de plume ou de pinceau. Succès d'estrade ou de tribune. A la porte, on se bat. Chacun y court. Chacun en veut. Mais nulle part, ailleurs qu'à la Bourse, la réclame n'a de ces résultats foudroyants dont nous avons eu de récents exemples. Ici, la fortune est le but, c'est-à-dire tout ce qu'elle donne. Quel meilleur appât? Et que ces pêcheurs d'hommes, qu'on appelle lanceurs d'affaires, sont habiles à jeter l'hameçon ou le filet! On croit les gens de Bourse positifs, sceptiques, réalistes. Erreur profonde. Ils ont de l'imagination à revendre. Lisez plutôt leurs prospectus. Sur tout projet, les voilà partis, escomptant l'avenir, entassant les nuages. Incroyablement crédules quand leur intérêt est de croire et surtout de faire croire. Spéculer, au sens premier du mot, c'est voir. Et que ne voit pas un spéculateur qui suit son rêve? En ce pays de France où le sang est vif,

« Quel esprit ne bat la campagne? »

O souscripteurs, le nierez-vous?

Eh bien, à étudier la liste des valeurs portées sur la cote, on peut constater que les meilleures ont eu besoin de cette mise en scène pour être en premier lieu comprises, puis acceptées, enfin recherchées du public. Sans doute, les pires ont été lancées avec le même entrain qui les a fait gober aux naïfs. Mais, en définitive, ces dernières constituent une minorité décroissante, car il devient plus difficile d'en placer de nouvelles à mesure que se perfectionne l'éducation des capitalistes. Pour parler l'argot du métier, les *gogos* se font rares à l'heure présente. Cette fois, par hasard, l'expérience des pères profite aux enfants.

Si la Bourse est un théâtre où les titres de toute nature sollicitent un début et font soigner leur entrée par une claque payée qui donne au public payant le signal des applaudissements, il faut dire que, le plus souvent, les sifflets ou le silence des spectateurs font bonne justice des prétentions téméraires, et les quelques inutilités qui parviennent à se glisser dans la troupe ne sauraient nuire au succès mérité de l'ensemble. Le danger, pour les familles, n'est plus autant là que dans l'exemple funeste des joueurs heureux, car ceux-là seulement font spectacle et restent dans le souvenir qui sont d'agréable vue par leur triomphe; les malheureux, d'aspect importun, sont oubliés vite.

Jouer à la Bourse est devenu tellement une expression courante, que l'édifice de la rue Vivienne, pour une foule de braves gens

qui n'y mettent jamais les pieds, est absolument et uniquement une maison de jeu. Ils ne savent guère comment on y joue, mais ils répéteront volontiers que tel de leur voisinage a gagné de l'argent à la hausse, que tel autre a perdu sa fortune à la baisse. Sainte ignorance! qu'il faut encourager, celle-là. Trop de pigeons déjà vont se faire plumer en cette cuisine.

Non point que le jeu soit une chose illicite en soi. Dans tous les commerces, il y a part à la spéculation, et l'on distingue, à bon droit, la bonne de la mauvaise. Pour les blés, les huiles, les esprits, on peut légitimement prévoir l'abondance ou la disette sur la foi d'un rayon de soleil ou d'une pluie inopportune. A plus forte raison est-on fondé à conclure l'élévation ou la ruine d'un État de l'habileté ou de la maladresse de ses gouvernants. Achat ou vente suivant les cas. Que le mouvement soit trop accentué dans un sens ou dans l'autre, au moins l'impulsion est sincère. L'événement trompera peut-être les calculs; il suffit que les chances restent en dehors de l'action des spéculateurs. Battez les cartes, faites couper et donnez tant qu'il vous plaira, du moment qu'elles ne sont point biseautées.

Malheureusement, toute industrie a ses chevaliers, et ce n'est pas seulement dans son architecture que le palais de l'agiotage nous montre le grec florissant. Pour quelques parties loyalement engagées de part et d'autre, combient pèchent d'un côté, sinon des deux! Ici plus encore qu'ailleurs, il y a ceux qui savent et ceux qui ne savent pas. Telle nouvelle vraie vaut un million et plus; tel mensonge encore davantage. Ainsi que dans l'Océan, les gros ont toujours raison des petits. Si vous n'êtes ni requin, ni pilote du requin, vous n'avez que faire de nager en ces eaux troubles. Vous ne tenez point le cornet, vous ne maniez point les dés, et vous pariez sans vous douter des piperies. O bonnes gens, rentrez chez vous, et mangez plutôt vos petits écus vous-mêmes. Tout au plus vous est-il permis, en n'opérant qu'au comptant, de *carotter* (passez-moi le mot) 10 ou 20 pour 100 d'intérêt sur vos capitaux. Mais ce n'est point jouer, cela. Ce ne sont point les prudents, mais les habiles, qui gagnent ou perdent une fortune. Les habiles seuls font ce qu'on appelle des affaires, et les affaires, comme on l'a dit cyniquement, c'est l'argent des autres.

Eh bien, encore ici je retrouve ce caractère, mêlé de bien et de mal, qui semble inhérent au rôle de la Bourse dans le mécanisme des institutions modernes.

Ce terrible jeu, qui a tant de fois été honni en vers et maudit en prose, cet abominable jeu qui a usé tant de plumes, émoussé tant de crayons, séché tant de bouches et d'écritoires; ce jeu, stérile en

soi, qui, même loyal, est malsain, en ce qu'il détourne les capitaux d'un emploi meilleur, et les hommes d'un travail utile; ce jeu décevant que personnifiait le Plutus antique, aveugle et boiteux, ami des méchants et des voleurs, il a pourtant cette utilité, qu'il indique par ses brusques variations, à la façon des girouettes, tous les courants qui influencent l'opinion publique. Il montre, en un mot, d'où souffle le vent. Par sa mobilité même il appelle l'attention, et donne aux valeurs dont il s'occupe une notoriété qui les maintient en faveur ou en disgrâce, suivant leurs mérites. Les plus honnêtes veulent qu'on parle d'elles, dût-on en médire parfois. Qui les épouserait, si personne ne soufflait mot de leurs avantages? *Ignotæ nulla cupido.* Aussi chacune veut-elle être cotée d'abord, et souvent cotée. C'est le trousseau. Pour la dot, elle est dans la prime; et qui la donne, sinon le jeu? Songez donc que, borné aux transactions sérieuses, le marché serait clos après une demi-heure à peine. Le fictif l'emporte ici sur le réel et lui sert de remorqueur. On a calculé qu'en 1855, les opérations de pur agiotage, à la Bourse de Paris, étaient aux affaires sérieuses comme 16 ou 18 sont à 1. Et cela sans compter les négociations de la coulisse. Combien, depuis, a grandi la proportion, avec des emprunts de deux et de trois milliards couverts de souscriptions insensées! Le succès même de ces emprunts — patriotiques à coup sûr — voulait peut-être un peu de cette excitation que donne aux joueurs l'espoir d'une opulence rapide et facile. Pour soulever un monde de souscripteurs, le jeu procède à la façon du levain qui, par sa fermentation, gonfle la pâte inerte, et, de lui-même insalubre, contribue à faire le pain salubre. Ce ne sont point les sages qui mènent le monde. Voyez si la folie des chemins de fer à leur début n'a pas servi à populariser les entreprises qui ont en quarante ans changé la face de l'Europe.

Il ne faut, à mon avis, ni plaindre ni envier les joueurs. Ce sont gens à part qui font, à leurs risques et périls, un de ces métiers interlopes que nécessite une civilisation comme la nôtre. Regardons-les de loin, sans les imiter. Ce serait peine perdue aussi, de les persécuter ou de les proscrire. On joue à Vienne, à Francfort, à New-York avec autant de fureur que chez nous. Le jeu est un vice social qu'il faut supporter comme tant d'autres. Quant à fermer le marché pour cause d'abus, nous ferions rire l'étranger de notre simplicité grande, et, comme dit le poëte :

Nul ne sait, question profonde,
Ce que perdrait le bruit du monde
Le jour où Paris se tairait!

Proudhon a défini la Bourse le temple de la spéculation. Voyons

comment on y officie à Londres et à Paris, ces deux places étant de beaucoup les plus importantes et donnant le ton aux marchés du continent, N'exercent-elles pas l'une sur l'autre une influence réciproque? Quand les Consolidés descendent ou montent, la rente fléchit ou rebondit; quand la rente hausse ou baisse, les Consolidés répondent par un élan ou par une chute.

I

LE MONUMENT.

Le Nom.

Qu'il soit le nom du propriétaire de la maison qu'habitait à Bruges le principal comptoir de la ligue hanséatique, ou qu'il rappelle l'emblème ciselé sur la porte de cette demeure, le mot *Bourse* a, depuis le seizième siècle, été le plus usité sur le continent européen pour désigner l'endroit où se réunissent les marchands des grandes villes de commerce. Il est bref, et dès lors commode; mais il ne signifie rien, et n'a que la valeur d'une enseigne.

Le mot *change*, usité jadis en France, et conservé en Angleterre, exprime bien mieux la destination du local qu'il indique. C'est là en effet que se traite l'échange des valeurs mobilières. Les Anglais nomment *Royal Exchange* leur Bourse de commerce, et *Stock Exchange* la Bourse des fonds publics. Remarquons toutefois que cette dernière appellation ne date que de 1773. Pendant un siècle auparavant, nos voisins ont dit l'*Allée* ou *Jonathan* pour exprimer la place publique et le café qui servaient de centre à toutes les opérations en fonds publics.

De même, la *place de change* de Paris, qui remonte au quatorzième siècle, ne s'est appelée *Bourse* qu'en 1724.

La chose.

La spéculation sur valeurs, c'est-à-dire sur des feuilles de papier de dimensions et de couleurs variables, est, comme dit Proudhon, la sublimation, la quintessence du commerce. Ce que représentent ces titres légers, ce ne sont point des marchandises lourdes à livrer ou à recevoir; c'est un droit éventuel sur les produits incertains de l'exploitation d'un canal, d'une voie ferrée, d'une mine; c'est une

créance vague sur la bonne foi d'un État emprunteur; c'est une espérance sur la réussite d'un projet en l'air, une hypothèse sur un nuage. Et le plus souvent encore il n'y a pas même échange de ces bons billets à la Châtre contre ceux plus sérieux de la Banque de France ou de la Banque d'Angleterre; un signe, une parole, un coup de crayon suffisent, et des millions sont engagés ou dégagés d'un trait. Il fallait un marché spécial pour des ébats de cette nature. La Bourse de jeu devait bien vite éclipser la Bourse de commerce. Aussi fera-t-elle seule le sujet de cette étude.

A Paris, spéculateurs et commerçants travaillent successivement dans la même salle. De midi et demi à trois heures, les premiers s'y démènent et s'y enrouent; de trois à cinq heures, les seconds y font à leur tour plus de besogne et moins de bruit.

Il n'en est pas de même à Londres, où depuis 1698 la scission est opérée entre les deux Bourses, qui se tiennent dans des localités différentes.

Autrefois.

Avant d'aborder le présent, il pourra être agréable au lecteur de jeter un coup d'œil sur les pérégrinations passées de la Bourse dans les deux capitales du monde financier. Pour ce qui est du *Stock Exchange*, on me permettra d'emprunter quelques lignes à l'excellente traduction qu'a faite M. Lefèvre-Duruflé de l'ouvrage si intéressant de M. John Francis sur la Bourse de Londres.

« Les premières transactions faites sur les fonds publics l'ont été dans le *Royal Exchange* (la Bourse royale), bien plutôt destiné aux affaires commerciales qu'à ce genre de spéculations. En 1695, ses murs retentissaient de la bruyante annonce de tous les projets nouveaux... Les spéculations sur les fonds anglais et sur les affaires des Indes orientales étaient goûtées du public, et le *Royal Exchange* (la Bourse royale) devint ce que le *Stock Exchange* (la Bourse des fonds publics) est devenu depuis 1700, c'est-à-dire le rendez-vous de ceux qui, ayant déjà de l'argent, voulaient en avoir davantage encore, et aussi de cette classe plus nombreuse d'hommes qui, n'ayant rien, ont l'espoir d'attirer à eux l'argent de ceux qui en possèdent... En 1698, les courtiers et les personnes qui opéraient sur les fonds publics et les actions de toute nature, fatigués des obstacles que l'on mettait à leur séjour dans le *Royal Exchange*, voyant que leur nombre augmentait tous les jours, jugèrent convenable de s'établir dans l'Allée du Change. C'était une place étendue et inoccupée où ils purent se livrer à leurs vastes transactions... Il ne fallut pas une longue expérience pour s'apercevoir que l'air de l'Angleterre est froid et son cli-

mat pluvieux. Les courtiers les plus éminents cherchèrent bientôt un refuge dans l'enceinte d'un de ces cafés qui formaient, au dix-huitième siècle, un des éléments caractéristiques de la vie de Londres. Les visites au café, qui n'étaient d'abord qu'accidentelles, devinrent bientôt une habitude, et le café connu sous le nom de Jonathan devint le rendez-vous régulier de tous ceux qui opéraient sur les fonds publics, et par conséquent le théâtre des transactions les plus étendues qu'on ait jamais vues dans le monde... Les principaux courtiers ne furent pas plutôt établis dans l'Allée du Change que la Cité de Londres en prit alarme, et fit tous ses efforts pour les retenir dans le Royal Exchange. On s'indigna de ce qu'ils désertaient une place qu'ils occupaient honorablement depuis si longtemps, et on leur défendit, sous diverses peines et amendes, de paraître dans l'Allée du Change. L'intérêt l'emporta cependant sur le privilége. Les courtiers suivirent le mouvement des affaires. L'Allée du Change devint célèbre dans toute l'Angleterre, et ce ne fut qu'un siècle et un quart après les premières transactions qui y furent faites, et un quart de siècle après qu'elle eut cessé d'exister comme rendez-vous des agioteurs sur les fonds publics, que l'ancienne et inutile défense de s'assembler dans cette allée fut effacée des devoirs imposés aux courtiers... »

Ainsi se passèrent les choses jusqu'au 12 juin 1773.

Ce jour-là, « les courtiers et autres habitués du nouveau Jonathan ont décidé que le lieu de leur nouvelle réunion ne s'appellerait pas Nouveau-Jonathan, mais Bourse des fonds publics (Stock Exchange), et ces mots ont été inscrits sur l'entrée. Les courtiers ont fait une collecte de 6 pence (60 centimes) chacun, et ont baptisé l'édifice avec un verre de punch.

« Avant 1801, l'Allée du Change et le café où se réunissaient les courtiers étaient des endroits publics ouverts à tous ceux à qui il convenait de s'y présenter. Le spéculateur dont les opérations roulaient sur des centaines de mille livres sterling y était coudoyé par le filou qui se proposait intentionnellement ou matériellement de dégarnir ses poches. Les emprunts qui avaient élevé la dette nationale à 550 millions (13 milliards 750 millions fr.), les bons de l'échiquier, auxquels le gouvernement donnait toute la circulation possible, les compagnies qui se multipliaient avec les transactions, tout cela formait une masse d'affaires qui, dans l'opinion des hommes les plus considérables, appelait la création d'un édifice dont l'importance fût en rapport avec celle de ces affaires mêmes. On résolut donc de chercher, pour l'établir, un terrain aussi rapproché que possible de la Banque, et de couvrir les frais de cette création par des souscriptions particulières. Quelques reproches que l'on

puisse faire aux gens de Bourse, on ne saurait leur imputer le défaut de générosité. Le nouveau projet fut accueilli avec tant de faveur que, le 18 mai 1801, M. William Hammond, président du comité chargé de son exécution, posa la première pierre du premier édifice qui ait été exclusivement consacré aux affaires de bourse. On plaça sous cette pierre une plaque de cuivre portant l'inscription suivante :

« Le 18 mai 1801, quarante et unième année du règne de Georges III, la première pierre de ce monument, élevé par souscription particulière, et consacré à la transaction des affaires faites sur les fonds publics, a été posée en présence des propriétaires, et sous la direction de William Hammond, William Steer, Thomas Roberts, Griffith Jones, William Grey, Isaac Hensley, John Brackshaw, John Capel et John Barnes, membres du comité d'exécution, et de James Peacock, architecte. A cette époque, d'où date l'union de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, la dette publique, accrue sous cinq règnes successifs, s'élève à 552,730,924 liv. (13,818,731,000 fr.). La bonne foi de la nation anglaise et les principes de sa constitution assurent et garantissent l'inviolabilité de la propriété de ceux dont les intérêts sont engagés dans cette dette. Puissent les bienfaits de cette constitution s'étendre jusqu'à la postérité la plus reculée ! »

Nous sommes à Capel court, vis-à-vis la Poste, à l'est de la Banque d'Angleterre.

Vainement, en 1810, un bill fut présenté au Parlement pour en obtenir l'érection d'un monument consacré à la vente et à l'achat des fonds d'État et d'un accès libre pour tous. La proposition fut rejetée. Le Stock Exchange a gardé son monopole et n'a plus bougé depuis lors.

Bien plus nombreuses ont été les étapes de la Bourse de Paris avant d'arriver rue Vivienne. Qu'on en juge. Ici je copie le résumé très-bien fait de M. Alph. Courtois fils dans son *Manuel des Fonds publics :*

« La Bourse de Paris exista de fait dès le règne de Philippe le Bel (février 1304) ; elle se tenait au Pont-au-Change (appelé alors le Grand-Pont), du côté de la Grève, entre la grande arche et l'église Saint-Lenfroy ; plus tard elle fut transportée dans la grande cour du Palais de Justice, au-dessous de la galerie Dauphine, près de la Conciergerie ; de là, elle alla s'établir dans la célèbre rue Quincampoix, ensuite place Vendôme, alors Louis-le-Grand, puis à l'hôtel de Soissons, où elle était quand elle fut fermée par arrêt du conseil d'État, en date du 25 octobre 1720.

« Le 24 septembre 1724, un arrêt du conseil institua légalement la Bourse et lui assigna pour local l'hôtel de Nevers (actuellement la

Bibliothèque), entre la rue Vivienne et la rue Richelieu. On y entrait par la rue Vivienne. Ce fut là qu'elle se tint jusqu'au 27 juin 1793, jour de sa fermeture ; elle fut rétablie le 10 mai 1795 au Louvre ; mais, pendant l'intervalle, des spéculations assez importantes sur le numéraire et les assignats se faisaient au Palais-Royal, au Perron.

« Fermée le 13 décembre 1795, elle fut ouverte derechef le 12 janvier 1796, et établie dans l'église des Petits-Pères ; le 7 octobre 1807, on la transféra au Palais-Royal, dans la galerie dite de Virginie ; puis, de là (23 mars 1818), sur le terrain du couvent des Filles-Saint-Thomas, à l'endroit occupé actuellement par la Chambre du Commerce et les maisons adjacentes de la place de la Bourse. L'entrée était rue Feydeau, en face la rue de Montmorency. Un hangar parqueté de planches mal jointes servit de lieu de rendez-vous pour conclure les immenses spéculations qui ont résulté des combinaisons financières du gouvernement de Louis XVIII. Enfin, le 26 novembre 1826, l'édifice actuellement décoré du titre de palais de la Bourse, et qui, par sa magnificence, est digne, à tous égards, de ce nom et de sa destination, a remplacé l'ignoble masure dont nous venons de parler. »

Ajoutons, pour compléter ce récit, la loi du 17 juin 1829 dont la teneur suit :

« Article unique. — Le ministre des finances est autorisé à abandonner en toute propriété, au nom de l'État, à la ville de Paris l'emplacement occupé par le palais de la Bourse et ses abords, ainsi que les constructions élevées aux frais du gouvernement et les terrains acquis par l'État pour cette destination, ou provenant de l'ancien couvent des Filles-Saint-Thomas, et qui se trouvent en dehors des alignements, soit du palais, soit de la place.

« Au moyen de cet abandon, la ville de Paris devra faire terminer à ses frais le palais de la Bourse et ses abords, et demeurera seule chargée de leur entretien. »

La Bourse de New-York a eu des débuts aussi humbles que ses deux sœurs de Paris et de Londres. C'est sous un platane, dans Wall street, que se tenaient, en 1792, les séances du Conseil, composé de vingt-cinq ou trente courtiers qui s'étaient constitués pour vendre et acheter des titres, et qui avaient coutume de se réunir à certaines heures du jour et de faire des affaires moyennant une commission de 1/4 pour 100. Aujourd'hui, la société de la Bourse compte 1062 membres, et, le 18 septembre 1871, ont été inaugurées les constructions nouvelles qui font du monument de Broad street un palais splendide.

Une place publique, un pont, un arbre, étranges berceaux pour des compagnies destinées à remuer les deux mondes !

Le Stock Exchange.

La Bourse des fonds publics est peu connue à Londres. A peine les Guides en font-ils mention, et bien des Anglais ne sauraient vous dire au juste où elle est située. Cela tient à ce qu'elle est fermée aux étrangers et même aux nationaux qui ne font point partie de la Société de la Bourse. Ainsi, je lis dans un ouvrage de M. R. H. Patterson, publié en 1865, la description suivante qu'il donne comme une révélation pour lui-même et pour ses lecteurs :

« L'entrée à la Bourse — ou *Capel court*, comme on appelle la grande salle où se font les opérations — a lieu par une façade ornée de colonnes ou portique qui fait, dans la Cité, face au côté oriental de la Banque. Mais il y a d'autres entrées. Nous avons encore présente à la mémoire la première fois que nous sommes tombés sur ce sanctuaire de la spéculation. Cherchant à couper au plus court de la partie orientale de *Threadneedle street* à *Throgmorton street*, nous entrâmes dans une ruelle qui ne semblait point aussi privée que la plupart de celles qui, dans cette enceinte, réunissent un passage à l'autre. Des hommes allaient et venaient dans cette ruelle et nous ne doutions pas que nous allions promptement déboucher dans *Throgmorton street*, quand tout à coup la ruelle prit l'aspect d'un cul-de-sac et nous nous trouvâmes à la porte d'une grande salle pleine de gens et de cris. Un concierge était à la porte pour tenir à l'écart les profanes, et la salle où nous jetions les yeux par la porte et par la fenêtre était la Bourse. Ce lieu d'affaires est la propriété d'une société ; et, à la différence du Change Royal (Royal Exchange), personne ne peut y venir vendre ou acheter sans être membre de la Société. C'est à ses propres membres que la Bourse réserve tous les bénéfices du commerce qui s'opère dans ses murs. »

Et ces messieurs ne souffrent point qu'on regarde comment ils travaillent. Malheur au profanateur des mystères qui se glisse parmi les initiés et pense y rester ignoré ! A peine un des habitués a-t-il constaté la présence d'un inconnu qu'il pousse un cri de convention qui détone parmi les clameurs ordinaires du marché. C'est « *quatorze cents* » ou « *quatorze cents nouveau cinq !* » A cette demande insolite tous les yeux se tournent vers celui qui l'a proférée et qui s'est, à dessein, posé en face de sa victime. L'intrus, aussitôt, se voit assailli de toutes parts, poussé, repoussé, tiraillé, déchiré, frappé, blessé même parfois s'il résiste, jusqu'au moment où il se retrouve à la porte aveuglé, ahuri, furieux et

Jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus.

Histoire de rire! Jeunes et vieux s'en donnent à cœur joie. Ne dit-on pas *merry England*, la joyeuse Angleterre? Mais il y a toujours quelque rudesse dans les ébats de la gaieté britannique.

La Bourse de Paris est plus hospitalière, par cette bonne raison d'abord, que le monument, appartenant à la ville, est un édifice public et non privé comme le *Stock Exchange* de Londres. Il est ouvert à tous venants, et même alors que, du 1er janvier 1857 au 22 novembre 1861, l'administration municipale a trouvé bon de percevoir un droit d'entrée, il suffisait de 1 franc par jour ou d'un abonnement de 150 francs par an pour assister aux séances de la Bourse des effets publics, et chacun pouvait, à ce prix, s'en accorder la fantaisie. Je dis *chacun* et non *chacune*, car l'arrêt du conseil du 24 septembre 1724 dit peu galamment dans son article 11 : « Les femmes ne pourront entrer à la Bourse pour quelque cause ou prétexte que ce soit. » Mais qu'iraient-elles faire en cette galère? Quelques-unes pourtant, que cette prohibition attire d'autant qu'elle prête à la Bourse l'attrait du fruit défendu, viennent errer sous les ombrages qui entourent le monument. A travers la grille elles donnent leurs ordres d'achat ou de vente à une classe spéciale d'intermédiaires qui exploitent la cupidité de ces boursicotières. Des femmes, cela? non, des androgynes.

Le beau sexe ainsi repoussé, tout citoyen majeur qui n'a point subi de peine afflictive ou infamante, qui n'est ni interdit, ni banqueroutier, ni failli non réhabilité, peut monter les degrés et pénétrer dans le sanctuaire.

Les étrangers ont, à cet égard, les mêmes droits que les nationaux, depuis l'arrêté du 27 prairial, an X.

En fait, la pratique, plus indulgente que la loi, laisse approcher les débiteurs qui ont fait montre de bonne volonté et n'exige point d'eux une réhabilitation complète. Il faut avoir fait un gros scandale pour être jeté à la porte par ses créanciers ou par les gardiens auxquels ils vous ont signalé. Les créanciers, le plus souvent, espèrent retrouver, dans de nouvelles opérations avec le failli, l'occasion de bénéfices qui répareront les pertes subies. Aussi voit-on plus d'un *canard boiteux* (lame duck), comme disent nos voisins, revenir clopin-clopant à la mangeoire.

Mais si la porte est chez nous largement ouverte, il ne faut pas croire que l'accès soit permis ou facile dans toutes les parties de l'édifice. Le public ne franchit point la balustrade qui le sépare des agents de change. Il ne peut non plus aborder le coin spécial où se tiennent les soixante commis qui font les affaires au comptant. A cela près, le curieux peut arpenter la salle et se mêler aux groupes des habitués du lieu. Seulement, c'est à ses risques et périls qu'il se

faufilera dans les rangs pressés des spéculateurs qui composent ce qu'on appelle la *coulisse.* Ce sont tous gens qui se connaissent et qui font à l'inconnu fourvoyé entre leurs coudes des malices d'un goût contestable. Ils le bousculeront quelque peu, lui enfonceront peut-être le chapeau sur les yeux et lui rendront la place intenable. Une leçon de discrétion en douceur. A la française, comme chantait Béranger :

Non, chez nous, point,
Point de ces coups de poing
Qui font tant d'honneur à l'Angleterre.

La Bourse.

Qui a vu Paris connaît la Bourse, au moins comme un monument carré, orné de colonnes sur ses quatre faces. Ce qui reste à savoir, c'est que ce périptère a 71 mètres de long sur 49 mètres de large ; que les colonnes corinthiennes sont au nombre de 66, dont 14 en façade sur la place ; qu'elles sont élevées sur un soubassement de près de 3 mètres en hauteur ; que le perron est composé de 16 marches en pierres de taille, et qu'enfin les quatre statues allégoriques qui sont assises aux quatre coins représentent l'industrie, le commerce, la paix et la justice.

Ce palais, commencé en 1808, fut de construction languissante, faute de fonds, car, douze ans plus tard, la loi du 10 juillet 1820 était devenue nécessaire pour l'achèvement des travaux. Elle ajouta, pendant huit années, une imposition additionnelle de 15 centimes par franc au droit fixe des patentes de la ville de Paris, depuis les patentes de 500 francs jusqu'à celles de 40 francs inclusivement. Les agents de change et les courtiers furent seuls exceptés à raison des cotisations volontaires qu'ils avaient offert de réaliser. Et, de fait, la compagnie des agents de change a versé, pendant sept ans, une somme de 25,000 fr. pour ce besoin dans les caisses de l'État.

Inaugurée le 4 novembre 1826, la Bourse ne fut terminée entièrement qu'en 1827.

Il est midi au cadran bien connu qui, le soir, s'éclaire pour montrer l'heure aux passants de la rue Vivienne. Des hommes arrivent de tous côtés, qui en voiture, qui à pied. Ils garnissent rapidement le péristyle de la façade et bientôt, à voir de loin leur masse noire et le mouvement qui s'y produit on les prendrait volontiers pour un essaim qui va s'envoler de la ruche. Mais, à la différence des abeilles, ces messieurs ne demandent pas à sortir, mais à entrer pour leur travail quotidien.

Certains n'entrent point cependant : ceux qui ont pris l'habitude de se masser à droite, sous la colonnade, où, quel que soit le temps, on les retrouve occupés à traiter les valeurs étrangères. A l'angle opposé, les courtiers marrons de la rente française sont tellement impatients d'envahir le côté gauche de la salle, où ils ont élu domicile, qu'ils entament des affaires dès le seuil, et pelotent, en attendant partie, pendant les vingt minutes qui précèdent l'ouverture des portes.

Elles s'ouvrent enfin dix minutes avant l'heure officielle par tolérance, et les flots humains se précipitent dans le temple où vont se célébrer les mystères.

Du fond de la salle, dans l'enceinte circulaire qui leur est réservée et qui se nomme le *parquet*, les grands prêtres, je veux dire les agents de change, sont arrivés, par un, par deux, par trois ou plus. Les deux secrétaires qui enregistrent les cours sont à leurs pupitres, et le crieur est à son poste pour annoncer le prix des effets publics au fur et à mesure des négociations. Depuis longtemps déjà, les coulissiers de la rente grouillent et ondulent sur place, lèvent les bras et crient, en proie au démon de la spéculation. Les agents, à leur tour, se prennent du même délire, et, penchés sur une galerie ronde en forme de corbeille qui occupe le centre du parquet, ils se regardent tous en cercle le poil hérissé, le geste menaçant, la voix glapissante comme la pythie sur son trépied.

Quand la cloche sonne à la demie, les affaires vont déjà grand train.

Cette fine fleur de la spéculation qu'on appelle la compagnie des agents de change n'a pas toujours eu sa corbeille.

Voici l'histoire du parquet :

« Le roy étant informé, dit le préambule de l'arrêté du 30 mars 1774, que les citoyens et autres individus autorisés à entrer à la Bourse pour leurs affaires propres ou celles dont ils sont chargés, ne trouvent point aussi promptement qu'ils le désireraient les agents de change dont ils ont besoin, par suite de leur dispersion dans un emplacement commun à tous ceux qui s'y rencontrent; que plusieurs d'entre eux ne connaissant aucun agent de change, ne parviennent pas aisément à les rencontrer ; que les agents de change eux-mêmes ne se communiquent pas avec une parfaite liberté, ce qui apporte également du retard aux négociations et au cours des effets publics... a ordonné et ordonne :

« Qu'il sera incessamment construit une séparation de trois pieds de hauteur dans la salle de la Bourse, à l'endroit et à la distance qui seront jugés le plus convenables par le sieur lieutenant-général de police de la ville de Paris, au delà de laquelle séparation il n'y aura

que les agents de change et les officiers chargés par ledit sieur lieutenant de police qui pourront y être admis, et dont la porte d'entrée sera gardée par un des gardes de service à la Bourse. »

L'arrêté de prairial an X renouvelle cette ordonnance dans les termes suivants :

« Art. 23. — Il sera établi, à la Bourse de Paris, un lieu séparé et placé à la vue du public, dans lequel les agents de change se réuniront pour la négociation des effets publics et particuliers, en exécution des ordres qu'ils auront reçus avant la bourse ou pourront recevoir pendant sa durée; l'entrée de ce lieu séparé, ou *parquet*, sera interdite à tout autre qu'aux agents de change... »

En avant de cette séparation, dans deux enceintes de grandeur inégales, sont *parqués* eux aussi, les commis des agents de change, à l'exclusion du public. A droite, — pour qui regarde de l'entrée du monument, — sont les soixante commis, — un par agent, — qui s'occupent spécialement des opérations au comptant ; à gauche, les autres, qui transmettent des ordres à terme. Un poteau, près de cette dernière corbeille, supporte un tableau où s'affiche le montant des rentes que l'État rachète quand l'amortissement fonctionne.

Mais le sabbat continue. Imaginez une halle où acheteurs et vendeurs crieraient à la fois et à tue-tête le nom et le prix de toutes les denrées offertes ou demandées.

Les agents de change et leur entourage ne traitent que les grandes affaires.

Dans les groupes formés çà et là qui garnissent le reste de la salle se négocient des papiers de toutes les catégories : titres honteux, valeurs déchues, noms oubliés, espérances évanouies, toutes les épaves des naufrages passés.

Et les voix montent, montent toujours, comme les fusées d'un feu d'artifice, éclatant de toutes parts en notes discordantes jusqu'au dernier coup de la cloche qui sonne, à trois heures, le départ aux adorateurs du veau d'or. Mais le silence est lent à se faire, et c'est comme à regret que les groupes se séparent et descendent les marches du temple pour se disperser dans la ville.

II

LES HOMMES.

Le personnel à Londres.

Le *Stock Exchange* est un club composé de propriétaires et de souscripteurs, et fermé à quiconque ne s'y est point fait admettre.

Par tolérance, et avec permission spéciale, les commis des membres sociétaires sont reçus à le fréquenter.

Ce club est administré par un syndicat de trente membres nommé *Comité des besoins généraux*, dont l'élection se fait annuellement comme on le verra ci-après. C'est à ce Comité que toute personne désirant entrer dans la Société de la Bourse doit adresser la demande suivante :

Au Secrétaire du Comité des besoins généraux.

Monsieur,

Je vous prie d'informer le Comité des besoins généraux que je désire être admis comme membre du Stock Exchange pour l'année commençant le 25 mars 18.., conformément aux statuts que le Comité a adoptés et pourra adopter à l'avenir quant au gouvernement de ses membres. J'ai lu les statuts et règlements du Stock Exchange.

J'ai lu la décision imprimée au dos de la présente formule[1].

Je suis sujet britannique et majeur.

Je suis (marié ou non marié).

Je demeure à...

Mon bureau est à...

J'ai pour banquiers MM...

Je ne suis engagé dans aucune affaire autre que celles qui se font au Stock Exchange, et je ne suis commis dans aucun établissement public ou privé ne se rattachant pas au *Stock Exchange ;* je ne suis ni membre ni souscripteur d'une autre institution dans laquelle se traitent des affaires sur rentes ou actions.

Je suis, Monsieur, votre obéissant serviteur,

X.

Un étranger n'est admissible qu'après avoir été naturalisé depuis deux années au moins.

Ne peut être admis le candidat dont la femme est dans le commerce.

[1] Cette décision du Comité est rédigée ainsi :

« Quand un membre sera devenu l'associé ou le commis autorisé d'un de ses garants, ou quand un de ses garants cessera d'être membre de la Bourse pendant la période de garantie, un nouveau garant devra être fourni pour le temps restant à courir; et tant que la substitution n'aura pas eu lieu, le Comité interdira l'entrée du *Stock Exchange* au titulaire non garanti. »

Après faillite, ou cession de biens judiciaire, ou composition avec ses créanciers, on ne devient éligible que si l'on a donné 33 pour 100 du passif, et deux ans seulement après le règlement de l'affaire, sauf au cas où l'on aurait complétement payé sa dette. Le payement intégral est exigé quand on a plus d'une fois subi l'une ou l'autre de ces alternatives.

Cette règle ne s'applique pas à la réadmission des membres du Stock Exchange.

La lettre qui demande l'admission doit être accompagnée de la formule suivante, remplie et signée par trois membres ayant au moins quatre ans de fonction et n'ayant jamais cessé de remplir leurs engagements :

« Nous recommandons M... comme une personne convenable pour être admise au nombre des membres du *Stock Exchange;* et, au cas où il serait mis publiquement en faillite, dans le cours des deux années suivant la date de son admission, chacun de nous s'engage à payer à ses créanciers, sur leur demande, la somme de 300 livres sterling (7,500 fr.) à consacrer au payement des dettes contractées par ledit failli, au *Stock Exchange.* »

Quand le postulant est un commis ayant déjà quatre ans de stage à la Bourse, deux garants suffisent et la garantie est réduite à 250 livres sterling (6,250 francs).

Mais il se pourrait que les cautions fussent garanties elles-mêmes par le candidat qui les aurait indemnisées. Aussi doivent-elles, en face de leur signature, mentionner si elles sont ou non, ou si elles comptent être indemnisées pour la garantie qu'elles donnent. Si l'un des garants est ainsi couvert, la période de garantie est étendue à trois ans pour tous : et deux au moins des garants ne doivent pas être couverts pour que le candidat soit admis.

Le garant qui se fait ultérieurement indemniser est tenu, en cas de faillite de son candidat, de payer, outre la somme garantie, l'indemnité reçue.

Ce n'est point tout. Pour que la garantie soit efficace, il faut que le membre, une fois admis, ne devienne ni l'associé ni le commis d'un de ses garants, et si l'une des cautions cesse d'appartenir à la société pendant le temps de son engagement, elle doit être remplacée, et, jusqu'au remplacement, l'entrée de la Bourse est interdite au membre qu'elle avait cautionné.

Cette règle est imprimée au dos de la demande.

Nous sommes au club. Il faut un scrutin. Quatorze jours avant le

vote, un avis de chaque demande, avec les noms des garants et la mention s'ils sont ou comptent être indemnisés, est affiché au Stock Exchange. Le candidat et ses parrains doivent se présenter à une heure, le jour du vote, devant le Comité dont le président les interroge à sa volonté, mais il doit poser les questions suivantes à chacun des garants :

— Le postulant a-t-il jamais fait faillite, ou a-t-il composé avec ses créanciers? Si oui, quand? et quel dividende a-t-il payé?

— Accepteriez-vous de lui un chèque de 3,000 livres sterling (75,000 fr.) dans le courant des affaires?

— Feriez-vous avec lui une opération sur valeurs pour 3,000 livres sterling (75,000 fr.) à terme?

Le président demande au postulant s'il reconnaît sa signature sur la formule et lui adresse les questions qu'il juge convenables.

Tout membre qui a des objections à faire contre l'admission d'un candidat doit communiquer par écrit ses raisons au Comité avant le scrutin.

En cas de rejet, le postulant évincé ne peut plus affronter le scrutin avant le 25 mars de l'année suivante.

Chaque année, le 4 mars au plus tard, tous les membres du *Stock Exchange* doivent témoigner, par une demande de réélection, qu'ils désirent continuer à faire partie de la Société de la Bourse. Ils indiquent dans la formule *ad hoc* quel commis les représentera et quel est leur associé, s'ils opèrent en société.

Le premier lundi de mars ont lieu les élections et réélections pour l'année commençant le 25 mars. Avis est donné aux intéressés de la décision favorable du Comité avec invitation de payer, dans les vingt et un jours qui suivent le 25 mars, le montant de la souscription annuelle, entre les mains du secrétaire des administrateurs, lesquels en ont déterminé le chiffre. Pour la première année où le *Stock Exchange* inaugura Capel court, la souscription fut fixée à 10 livres sterling (250 fr.). Elle est encore de 10 guinées.

Le membre qui, sans être failli ou insolvable, n'a point payé sa souscription pendant une année, doit, pour être réélu, se faire recommander par deux membres, mais sans caution. Après deux ans de non-payement, les mêmes conditions sont exigées que pour un postulant ordinaire.

Le *Stock Exchange* ne veut pas la mort du pécheur. Il est indulgent à ceux de ses membres qui ont fait quelques faux pas dans la course après la fortune. Une faillite n'entraîne pas une exclusion nécessairement définitive. Les formalités pour la réadmission sont seulement plus compliquées. Un sous-comité spécial examine les circonstances de l'événement et présente son rapport au Comité des besoins

généraux qui adopte ou rejette la demande. Après le vote au scrutin, un vote à la main levée décide si le nom du membre réadmis sera affiché à la Bourse comme ayant payé intégralement ses créanciers, ou comme ayant été, dans la conduite de ses affaires, excusable, blâmable ou coupable.

Dans les groupes des propriétaires et souscripteurs du *Stock Exchange* figurent ou circulent des commis.

Tout membre peut se faire représenter par un commis ou servir lui-même de commis à un autre membre.

Nul ne peut agir à titre de commis, s'il n'a été accepté par le Comité ou s'il a moins de seize ans d'âge.

Le commis ne peut faire d'opérations à la Bourse qu'à partir de l'âge de dix-huit ans, et après un stage de deux années au service d'un membre.

La liste des commis autorisés (en distinguant ceux qui sont membres) et les noms de ceux qui les emploient sont affichés à la Bourse. Le mandat de commis est censé continuer jusqu'à révocation formelle par lettre adressée au Comité.

Le membre qui sert de commis ne peut traiter une affaire en son nom personnel.

Les commis des faillis sont, ainsi que leurs patrons, exclus de la Bourse.

Tels sont les éléments qui composent, à Londres, le monde de la spéculation. Quant au public spéculateur, il est partout, hors de la Bourse; à domicile, aux abords de Capel court, dans la rotonde de la Banque d'Angleterre, et les courtiers font la navette entre le dedans et le dehors pour solliciter des ordres et en annoncer l'exécution.

Mais il va sans dire que le grand jeu se joue, à l'intérieur, entre les sociétaires.

La liste du Stock Exchange porte cette année 1,620 noms.

Le personnel à Paris.

Le *Stock Exchange* est fermé au public, notre Bourse est ouverte à tous. Chez nos voisins, les admis sont le petit nombre ; chez nous, les exclus font la minorité.

Nous avons dit déjà qu'à de très-rares exceptions près, étrangers et nationaux pouvaient entrer, le chapeau sur la tête, dans la grande salle, dont les femmes seules sont rigoureusement chassées. Mais, en fait, de la galerie supérieure, ces dames ont vu les mystères et les peuvent voir encore, ce qui leur convient mieux que d'y figurer.

Pour le définir en deux mots, le personnel de la Bourse à Paris se compose de spéculateurs, d'intermédiaires et de curieux. Au temps du péage on a, par jour, constaté jusqu'à 4,500 entrées, rarement moins de 3,500. Le produit annuel a toujours dépassé un million de francs. Aux moments de crise la foule est énorme.

Noms et rôles des acteurs.

Les membres du *Stock Exchange* prennent des noms différents, suivant le rôle qu'ils jouent dans la comédie sociale dont *Capel-Court* est le théâtre, et aussi suivant la façon dont ils interprètent le personnage qu'ils ont coutume de représenter.

Ainsi l'on distingue le marchand de titres (*dealer* ou *stock jobber*), — l'agioteur proprement dit, — du courtier-agent de change (*stock broker*) qui consomme pour le public l'acte de vente ou d'achat, moyennant un tant pour cent.

L'agioteur, suivant ses intérêts du moment, pousse à la hausse ou entraîne à la baisse. Dans le premier cas, c'est le taureau (*bull*) qui se jette en avant quand même ; dans le second cas, c'est l'ours (*bear*) qui recule sournoisement devant le danger. Ces deux expressions se lisent continuellement dans les comptes rendus que donnent les journaux anglais et américains des opérations du marché monétaire ou de la bourse. Nous n'avons à leur opposer que les termes bien moins pittoresques de *haussier* et de *baissier* qui font plus faiblement image.

Les Anglais ont fait un autre emprunt à l'histoire naturelle, en appelant canard boiteux (*lame duck*) le spéculateur malheureux ou malhonnête qui ne remplit pas ses engagements. Notre mot *exécuté* donne froid en comparaison.

Quand nos voisins disent clercs (*clerks*) nous disons *commis* ou *assesseurs*.

La seule désignation qui nous soit bien en propre est celle de *coulisse* et le nom de *coulissier* qui s'applique, chez nous, au courtier marron, c'est-à-dire courtier de maraude, comme le nègre enfui de chez son maître qui vit hors la loi.

J'emprunte à M. Alph. Courtois fils le récit suivant qui donne l'étymologie de ces deux vocables :

« Avant la Restauration, l'obligation imposée à l'agent de change de ne rien faire pour son propre compte (obligation ancienne que nous trouvons commandée aux *courratiers* par Philippe le Bel, dans son ordonnance de janvier 1312), était peu observée. Le désastre de Régnier et de ses seize collègues en est la preuve la plus péremp-

toire. Beaucoup de spéculateurs, pour éviter de payer courtage, se faisaient agents de change. Bientôt cette formalité fut même négligée, et l'on vit souvent des spéculateurs non agents traiter avec des agents, spéculateurs ou non, sans leur payer de commission. Ces rapports, peu réguliers, continuèrent au commencement de la Restauration, et, soit au Palais-Royal, soit dans la salle provisoire construite sur le terrain du couvent des Filles-Saint-Thomas, les agents de change étaient sûrs de trouver, accoudés sur la balustrade faisant barrière dans le couloir qu'ils avaient à traverser de leur cabinet à la corbeille, une foule de spéculateurs tout disposés à arrêter pour leur compte, mais sans payer de commission, les affaires à leur convenance que pouvaient avoir en main les titulaires d'offices d'agents de change. Ces derniers y avaient leur avantage en ce sens que la facilité avec laquelle ils trouvaient une contre-partie aidait, d'autre part, au développement de leurs affaires, et, sur la quantité, ils gagnaient plus que s'ils avaient été rigides à l'endroit de leurs commissions vis-à-vis des spéculateurs dont nous parlions plus haut. La balustrade mobile et à coulisse, assez semblable à celles que nous voyons servir à contenir la foule des spectateurs à la porte d'un théâtre, valut à la réunion des spéculateurs qui s'y appuyaient le nom de *coulisse*, et ces derniers furent de là appelés *coulissiers.* »

L'argot de la Bourse de Londres est plus riche que celui de la Bourse de Paris. Au café Jonathan, dans l'Allée du Change, on connaissait les *serviteurs* prêts à toute besogne honteuse ; les *novices* et les *pupilles* exploités par les obligeants *tuteurs* qui leur faisaient payer grassement l'initiation aux finesses du métier ; les *docteurs* enfin insupportables d'arrogance.

Chez nous, les catégories se personnifient en un type qui donne son nom à toute une bande. C'est Robert Macaire ; c'est Mercadet le faiseur, c'est Monsieur Gogo l'actionnaire crédule. Mais déjà ces figures sont effacées par le temps, et les jeunes générations ont besoin de commentaires pour les comprendre.

Stock brokers et agents de change.

Ces intermédiaires ont dans leur besogne un point commun de ressemblance, mais ils diffèrent grandement à beaucoup d'autres égards.

Ainsi la description suivante, que fait M. Patterson du *stock broker* en travail, conviendrait presque à notre agent de change en fonction :

« Le genre d'affaires du *stock broker* est assez simple ; et, s'il a

de bonnes relations, le métier lui est aussi profitable que facile. Quand il a un ordre à exécuter, tout ce qu'il a à faire est d'acheter ou de vendre au taux courant. Il se rend à Capel court et y trouve aussitôt les spéculateurs qu'il cherche. Chaque spéculateur ou marchand de titres a sa spécialité : l'un opère principalement sur les Mexicains, l'autre sur les rentes des Indes, et ainsi de suite. En outre, il y a dans la salle certains endroits où se traitent spécialement certaines natures d'opérations. Le *broker* trouve son homme, et, après avoir constaté que les conditions offertes sont d'accord avec le prix courant, il fait le marché, et, en cinq minutes, l'opération est bâclée. Qu'ils lui soient donnés pour faire un achat ou versés comme prix d'une vente, les fonds passent nécessairement par les mains du courtier qui en déduit sa commission, le prix du timbre ou de l'enregistrement, etc.

« La commission varie de 1/8 p. 100 sur les Consolidés à 1/4 p. 100 sur les autres valeurs. Elle constitue le bénéfice légitime du *stock broker* qui ne doit être qu'un intermédiaire et reste tel en effet, sauf certains agents de second ou de troisième ordre qui se mêlent de spéculer, au détriment du public, pour leur propre compte. »

Toute la différence, dans le *modus agendi* de notre agent de change, consiste en ce qu'il ne court point la salle et se tient dans l'enceinte du parquet, et en ce qu'il trouve sa contre-partie parmi ses collègues, sans avoir à s'adresser directement aux spéculateurs. Quant au surplus, tout est pareil : même facilité de travail, même taux et même prélèvement de la commission, et aussi, pour quelques-uns, même prévarication, car, il faut l'avouer, nous avons eu et nous avons encore des agents de change spéculateurs.

Il y a, toutefois, des dissemblances.

Ainsi le nombre de nos agents de change est limité à soixante titulaires, tandis que le nombre des *stock brokers* est illimité.

L'acte 8-9, Guillaume III, ch. 32, avait bien décidé que le nombre des courtiers n'excéderait pas cent, à partir de mai 1697 ; mais il ne devait être en vigueur que pendant dix années, et il ne fut pas renouvelé en 1707. On essaya, sans succès, d'en reproduire les dispositions en 1711, en 1746, en 1756 et en 1765 ; aucun des bills ne passa en Parlement. Aujourd'hui, les courtiers se comptent par centaines.

Il en fut autrement chez nous, où la réglementation a beau jeu. L'arrêt du conseil du 15 avril 1595 donna huit courtiers à Paris. Quarante ans plus tard, on en comptait vingt. En décembre 1638, dix autres furent créés d'un coup, et les trente titulaires reçurent pour la première fois le titre d'agents de banque et de change. Sept ans plus tard, la liste est augmentée de six noms. Elle est réduite

à vingt par l'édit de 1705, doublée en 1708, et enfin portée à soixante en novembre 1714. Depuis, il y eut une nouvelle réduction à quarante (1733), une augmentation à cinquante (1775), un retour à quarante (1781), un rétablissement à soixante (1786). Après la suppression des offices d'agents de change, en 1791, tout le monde put se faire agent ou courtier à charge de payer patente. Le tableau prescrit par l'article 9 de la loi du 8 mai porta bientôt quatre-vingts noms. Ces places étaient supprimées en 1795 et remplacées par vingt-cinq commissions d'agents de change, dont vingt pour la négociation du papier et cinq pour l'achat et vente des espèces monnayées et des matières d'or et d'argent. L'arrêté du 3 messidor an IX ramena le chiffre de quatre-vingts qui ne fut, toutefois, pas toujours rempli. On ne comptait, en 1816, que cinquante titulaires en fonction. Ce ne fut que sous Louis XVIII que la nomination, à titre gratuit, de dix nouveaux agents ferma la liste réduite à soixante et qui n'a plus varié depuis.

Nous avons cité toutes ces dates et tous ces chiffres, qui ont pu donner un éblouissement au lecteur consciencieux, pour montrer l'intervention constante de l'autorité en cette matière comme en beaucoup d'autres. Il est vrai que chaque création d'office produisait de l'argent au fisc, et le fisc a toujours eu besoin d'argent.

En revanche, les agents, chez nous, jouissent d'un privilége, tandis qu'en Angleterre on peut se passer du ministère des *stock brokers* pour acheter ou vendre des rentes.

L'agent de change est un officier public en France.

Il est vrai qu'il paye cher ce titre, mais il en tire bon profit. Plus d'un million par an, dit Proudhon qui n'a pas été démenti.

Quand le *stock broker* a payé sa taxe annuelle de quarante shillings (50 francs) à la cité de Londres, il est en règle vis-à-vis du lord maire et des aldermen par la permission desquels il travaille. Il ne doit plus que sa cotisation de dix guinées (260 francs) à la Société de la Bourse s'il en veut être membre. Nul cautionnement, point de patente.

Notre agent de change n'en est pas quitte à si bon marché.

Il lui faut, avant l'entrée en fonction, déposer un cautionnement de 250,000 francs[1], pour les intérêts duquel il ne reçoit de l'État que 3 p. 100.

[1] Le cautionnement a éprouvé les variations suivantes : 60,000 livres en immeubles ou 40,000 livres en espèces versées au Trésor (arrêt du Conseil du 26 novembre 1781); 60,000 francs en espèces (arrêté du 3 messidor an IX); 100,000 francs (loi de finance du 2 ventose an XIII); 125,000 francs (loi de finance du 28 avril 1816); 250,000 francs (décret impérial du 1er octobre 1862). Le monopole est, en quelque

Il dépense 2,000 francs et plus pour les frais de sa réception, en jetons de présence à ses collègues, en gratifications aux serviteurs, etc.

Il verse, au fonds commun de la Compagnie, 100,000 francs, et subit, sur chaque courtage de 80 francs, un prélèvement d'un huitième au profit de ce même fonds commun[1].

Il est taxé, à raison de 1,000 francs pour la patente comme droit fixe avec le dixième en plus sur la valeur locative comme droit proportionnel.

Enfin, sans parler de quelques centaines de mille francs, comme fonds de roulement, qui sont indispensables pour l'exploitation de la charge, l'agent de change doit payer le prix de son monopole comme prime au prédécesseur qui le présente. Et cette prime, pour quelques charges, s'est élevée à 1 million 800,000 francs, à 2 millions de francs et plus.

Mais aussi, quel prestige! Les enfants eux-mêmes n'y échappent point. Je voyais, un jour, dans le jardin des Tuileries, trois ou quatre petites filles de sept ans à peine, entourer obséquieusement une petite camarade de leur âge, et se dire, à propos de celle-ci :

— Elle est bien riche, va! Son père est agent de change!

Le nom seul équivaut à un brevet de millionnaire. Et ils sont soixante! Ce serait trop beau. Je ne connais pas, pour ma part, d'agent de change tout entier. Il en est, cependant, mais on les cite.

La très-grande majorité de ces messieurs qui jouent des bras autour de la corbeille ne se compose que de fractions, ce qui est déjà fort joli pour un homme seul, car le titulaire d'une charge, outre le quart réglementaire, doit posséder tout le cautionnement. Les associés, que permet la loi du 2 juillet 1862, sont des quarts,

sorte, un dédommagement pour la perte d'intérêts sur le cautionnement; chaque augmentation du cautionnement est comme une confirmation nouvelle et une garantie du privilége des titulaires.

[1] Le fonds commun, administré par la Chambre syndicale, est, comme fondation, de 6,000,000 de francs, et il s'augmente de tout ce que produit le prélèvement sus-indiqué. Il est destiné d'abord, à venir en aide, par des avances qui peuvent s'élever jusqu'à 500,000 francs, aux membres de la Compagnie momentanément dans l'embarras; il paye ensuite toutes les dépenses de la compagnie, les frais de bureau, les traitements et gages, les secours, aumônes, pensions, etc. Tous les six mois, on balance le compte, et, après reconstitution des six millions de francs s'ils ont été entamés, après le payement des charges ordinaires, le surplus, s'il y en a, se partage également entre les soixante agents de change en fonction. La Chambre syndicale a plus d'orgueil et de générosité que le Comité du Stock Exchange qui ne répond point des dettes des membres embarrassés ou insolvables. Il est vrai qu'ils sont mille et plus.

des huitièmes, des seizièmes, et jusqu'à des trente-deuxièmes d'agent de change. Le tout est meilleur, mais les morceaux déjà sont très-bons.

Ne devient pas agent de change qui veut. Il faut être Français, avoir vingt-cinq ans accomplis, produire un certificat d'aptitude et d'honorabilité signé par les chefs de plusieurs maisons de banque et de commerce. Il faut surtout être accepté de la Chambre syndicale, après un examen sérieux quant à la moralité du candidat. Le ministre des finances présente la nomination au gouvernement qui la signe. Le nouveau titulaire devait, avant 1870, prêter le serment politique ordinaire :

« Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'empereur, » etc.

Sous l'ancien droit il fallait, sous peine de forclusion, appartenir à la foi catholique, apostolique et romaine, pour devenir agent de change.

La Chambre syndicale et le Comité des besoins généraux.

La Chambre syndicale est composée d'un syndic et de six adjoints dont les fonctions durent un an, et qui sont nommés au mois de décembre, en assemblée générale, à la majorité absolue des suffrages.

Le syndic peut être réélu pendant cinq années consécutives. Les adjoints peuvent être réélus pendant trois ans; deux d'entre eux doivent être renouvelés tous les ans.

C'est le 25 mars de chaque année (le 26, si le 25 est un dimanche) qu'en assemblée générale des propriétaires et des souscripteurs du Stock Exchange est élu le Comité des besoins généraux, composé de trente membres, dont les fonctions sont annuelles. Dans la première réunion ordinaire qui suit l'élection, le Comité choisit un président et un vice-président pour toute l'année jusqu'au 25 mars suivant, un secrétaire révocable à volonté, et trois scrutateurs pour les élections.

L'autorité de la Chambre syndicale ne s'exerce que sur les agents de change : celle du Comité des besoins généraux s'applique à tous les membres du Stock Exchange, qu'ils soient courtiers ou spéculateurs.

Pour prendre une décision, cinq membres de la Chambre syndicale suffisent, il en faut sept du Comité des besoins généraux.

Le Comité de Londres a seul l'administration, la réglementation et la direction du Stock Exchange, sauf en ce qui concerne la caisse et le matériel du bâtiment, confiés à des administrateurs *ad hoc*.

La Chambre de Paris, aux mêmes pouvoirs, joint celui d'administrer la caisse commune. Quant au matériel, il appartient à la ville, et la police du palais est faite par un commissaire spécial.

Le Comité se réunit tous les lundis, à une heure, en séance ordinaire, pour discuter les questions soit de routine, soit spéciales. Mais il tient aussi des réunions extraordinaires sur la demande du président ou du vice-président, ou, en cas d'absence ou de refus de leur part, sur la convocation de trois membres du Comité. Les décisions spéciales veulent être confirmées dans une réunion subséquente expressément convoquée à cet effet.

La Chambre s'assemble toutes les fois que le syndic le requiert ou que trois adjoints en font la demande.

Ces conseils élus ont, sur leurs électeurs et sur eux-mêmes, la surveillance et l'autorité d'une chambre de discipline. Ils peuvent censurer, suspendre et chasser, soit de leur sein, soit de la Bourse, tout membre délinquant ou rebelle aux décisions prises. En France, il y a, de plus, l'amende parmi les pénalités possibles. En Angleterre, le tableau noir.

M. John Francis en parle comme suit :

« L'origine du tableau noir, ce pilori moral de la Bourse, date de 1787. Il y eut alors, dit le *Whitehall Evening Post*, vingt-deux canards boiteux (lame ducks) qui abandonnèrent l'Allée clopin-clopant. L'ensemble du déficit qu'ils laissaient après eux s'élevait à 250,000 livres sterling (6 millions 250,000 francs). C'est à cette occasion que l'on proposa, pour la première fois, de créer le tableau noir. Une assemblée générale des membres de la Bourse décida que ceux qui seraient dans l'impuissance de payer leurs engagements ou de nommer les personnes pour lesquelles ils les avaient contractés, auraient leur nom exposé publiquement sur un tableau noir que l'on fit faire à cet effet. Les déficits qui occasionnèrent cette mesure étaient beaucoup plus considérables qu'on ne l'avait cru d'abord ; messieurs de l'Allée du Change en furent alarmés, et cette panique engendra le châtiment dont on n'envisage encore aujourd'hui l'application qu'avec un salutaire effroi. »

Chez nous, l'ordonnance du préfet de police du 1er thermidor an IX portait, à l'article 14 : « Les noms des agents de change et courtiers destitués ou révoqués seront inscrits sur un tableau exposé à la Bourse. » Il ne paraît pas, toutefois, que la mesure ait été appliquée, car, en avril 1866, le ministre des finances ayant appelé l'attention de la Chambre syndicale sur le scandale résultant de ce que les agents de change prêtaient leur ministère à des clients qui avaient manqué à leurs engagements, le syndic s'em-

pressa de répondre que l'observation ministérielle était un pas dans la voie de la légalisation des marchés à terme et que, pour accueillir cette avance, la Chambre décidait que les noms des clients en défaut seraient inscrits sur un tableau. Le tableau, dit-on, existe tant pour les agents que pour les clients, mais il est dans la Chambre du conseil, car le public n'en a pas connaissance. On m'a dit qu'il était blanc et vierge!

C'est le Comité des besoins généraux qui désigne, chaque année, deux membres ou plus pour servir de syndics en cas de faillite d'un des sociétaires du Stock Exchange; les créanciers nomment, de leur côté, deux syndics pour défendre leurs intérêts. Le 1er mars de chaque année, le Comité reçoit, des syndics qu'il a nommés, un rapport sur les dividendes payés, dans l'année précédente, pour chaque faillite. Les syndics du Comité reçoivent :

Sur les premières, 1,000 livres sterling encaissées. .	4 p. 100
De 1,000 à 5,000 livres sterling.	1 p. 100
Au-dessus de 5,000 livres sterling.	1/2 p. 100

La Chambre syndicale est sans action sur les clients insolvables ou malhonnêtes. La loi française ne reconnaît pas les dettes de jeu. Elle provoque la destitution de l'agent de change qui ne tient pas ses engagements, et cet agent, de par la loi, est déclaré, par le seul fait de la suspension de ses payements, à cause de son titre d'intermédiaire auquel il a menti, non pas seulement en faillite, mais en banqueroute. Il est perdu, absolument perdu, car une fois exclu de la Compagnie, il n'y peut jamais rentrer.

Les déclassés du Stock Exchange tombent dans la coulisse qui opère aux abords de Capel court. Ils descendent parfois plus bas encore et vont à *Botany Bay*, c'est-à-dire dans la rotonde de la Banque d'Angleterre où ils exploitent le menu peuple.

Chez nous, les agents de change qui ont sombré, généralement se tuent.

Un détail à noter, c'est que, dans les assemblées générales de la Compagnie des agents de change et dans les réunions de la Chambre syndicale, le syndic, le doyen, les adjoints et les membres reçoivent des jetons de présence, proportionnellement à leur titre et à la cause de la convocation. Les règlements du Stock Exchange ne contiennent rien de pareil à cette rémunération.

Les deux conseils de Paris et de Londres ont pareille mission de représenter, en justice, comme demandeurs ou défendeurs, les membres qui les ont élus.

Ils prononcent sans appel dans les débats intérieurs de la compagnie. Au point de vue des affaires, ils constatent les cours, accor-

dent ou refusent la cote aux nouvelles valeurs, et président à la liquidation des marchés à terme.

Il suffit d'être membre du Stock Exchange, n'eût-on pas même payé sa souscription de l'année, pour être électeur et éligible dans la formation du Comité.

Il faut, ici, pour devenir syndic, avoir cinq ans au moins d'exercice comme agent; pour être adjoint, trois ans suffisent.

Une différence capitale entre les deux pays, c'est que le stock broker en faillite, sous peine de n'être pas admis de nouveau, doit, s'il en est requis, donner les noms des clients ses débiteurs et remettre ses livres aux syndics tels quels, tandis que l'agent de change, obligé professionnellement au secret, ne peut, sans leur consentement, nommer ceux qui l'ont chargé de négociations, et la Chambre syndicale elle-même a prescrit de remplacer les noms par des numéros, sur les livres qu'elle pourrait être appelée à examiner.

ÉDOUARD BURDET.

La fin prochainement.

LE DIEU-ÉTAT EN PRUSSE

Le 18 janvier 1871, le nouvel empire allemand fut proclamé au quartier général du roi de Prusse, à Versailles, dans la grande galerie du palais de Louis XIV. Un chœur de soldats chanta un cantique; puis le pasteur consécrateur prêcha sur le psaume XX, qui était de circonstance. « Bénissez, Seigneur, ajouta le prédicateur dans son homélie, bénissez l'empire allemand, et tous ses princes, et tous ses peuples ; fortifiez et élargissez de plus en plus le cercle de la paix qui les entoure aujourd'hui et convertissez-le en lien d'union et de fidélité. Faites que l'empire restauré se change de plus en plus en empire de la paix ! »

Dans le premier message impérial, adressé, en ce jour solennel, au « peuple allemand, » le roi Guillaume acceptait « la dignité impériale, avec la conscience du devoir de protéger fidèlement l'empire et tous ses membres et de maintenir la paix.... Que Dieu veuille permettre à nous et à nos successeurs d'être toujours *augmentateurs* (*Vermehrer*) de l'empire, non par des conquêtes guerrières, mais par les œuvres de la paix accomplies sur le domaine du bien-être, de la liberté et de la moralité de la nation. »

Le 18 mars suivant, le nouvel empereur ouvrait, dans la terre « de la crainte de Dieu et des mœurs pieuses (*der Gottesfurcht und frommen Sitte*), » à Berlin, la première session du nouveau *Reichstag :* « Puisse la restauration de l'empire allemand, disait Sa Majesté, être aussi le signal d'une nouvelle grandeur intérieure. A la guerre impériale allemande, si glorieusement terminée, puisse succéder une paix impériale (*Reichsfrieden*) non moins éclatante. Puisse le but du peuple allemand être de se montrer aussi vainqueur dans la lutte pour les biens de la paix ! »

Ce langage mystique, placé dans la bouche loyale du roi Guillaume, ressemble aujourd'hui à une dérision, quand on le compare aux actes de ses conseillers responsables, et il nous fait naturellement

penser au cri de Bordeaux, de sombre mémoire : l'Empire c'est la paix ! On dirait qu'en revenant de Biarritz, M. de Bismark en a rapporté le modèle, dans sa fameuse valise de voyage.

Le nouvel empire allemand, constitué comme il l'a été, ne porte pas en lui des gages certains de paix extérieure. C'est une immense armée, continuellement tenue sur le pied de guerre et campée au centre de l'Europe. Le temps, qui guérit tant de maux, éteint les haines et consacre même parfois des injustices politiques, pouvait seul diminuer les grands périls d'une situation formée par le fer et le sang. Une fortune inouïe avait procuré à la Prusse des succès que ses plus audacieux fauteurs n'auraient pas osé rêver pour elle, il y a douze ans. Toutes les résistances à ses plus ambitieux projets avaient été vaincues ou s'étaient évanouies, non-seulement à l'extérieur, mais surtout à l'intérieur. Les populations du Nord, annexées violemment en 1866, n'avaient pas bronché dans la guerre de 1870 ; les États du Sud avaient sacrifié, pour la plus grande gloire de la Prusse, leur or, leur sang, leur autonomie ; le chef de la maison de Wittelsbach avait immolé son pouvoir, comme un roi des *Nibelungen ;* tous les Allemands, unanimes pour la première fois depuis des siècles, avaient couru au-devant de la mort, pour édifier à la maison de Hohenzollern un trône éminent, objet constant de ses désirs ; les Polonais eux-mêmes, à qui le duché de Prusse avait été ravi dans une apostasie célèbre, assistaient au couronnement de Versailles, car ce jour-là le peloton de garde appartenait au 58e régiment d'infanterie, composé de Posnaniens. Catholiques et protestants, oubliant généreusement un passé séculaire, avaient, au bénéfice du nouvel ordre des choses politiques, rivalisé de fidélité, de constance et d'héroïsme dans la lutte engagée; enfin le nouvel empereur n'avait plus qu'à régner avec calme, prudence et justice, pour ne pas faner les lauriers récemment acquis. Des conseils perfides ou des ministres aveuglés par l'orgueil en ont décidé autrement.

Nous chercherons plus tard quelles peuvent être les causes de cette conduite en apparence si déraisonnable. Exposons d'abord les faits.

Depuis l'avénement au trône du roi Frédéric-Guillaume IV, le gouvernement prussien avait renoncé, sinon à ses anciennes traditions protestantes, du moins à sa vieille animosité contre l'église catholique. L'incarcération de l'archevêque de Cologne, Clément-Auguste de Droste-Vischering, avait été en Allemagne le signal d'un mouvement religieux incomparable. Tandis que l'Autriche catholique descendait lentement la pente du libéralisme joséphiste, la Prusse protestante offrait le spectacle d'une féconde activité religieuse : la Silésie, la Westphalie, les provinces rhénanes affirmaient avec une énergie nouvelle les croyances antiques ; et le roi lui-même, homme

sincère, spirituel, pieux, donnait, autant que lui permettait sa position officielle, l'exemple contagieux d'un respect sincère pour les intérêts de l'Église de ses sujets catholiques. La révolution de 1848, en broyant l'édifice de l'absolutisme bureaucratique et en proclamant la liberté religieuse, qui n'existait depuis la réformation que pour l'Église évangélique officielle, donna à l'Église catholique l'air et l'espace qui lui manquaient depuis 1815 pour reprendre son développement historique. La réaction, qui suivit cette violente commotion, maintint les libertés données ; et le gouvernement royal, effrayé par le spectacle récent du déchaînement des passions antisociales, s'honora, ce qui servait du reste ses intérêts, en entourant toutes les communions religieuses chrétiennes d'une protection constitutionnelle. Telle est l'origine des art. 15 et 18 de la constitution prussienne[1]. L'Église catholique, qui, d'après le dernier recensement, comprend environ le tiers de la population totale du royaume de Prusse, vit s'ouvrir enfin une ère de paix, de légalité et de justice relatives. Les catholiques n'étaient pas politiquement favorisés, mais au moins ils devenaient civilement libres : dans l'armée, dans les fonctions administratives ou à la cour, autour du roi, on avait soin de ne laisser aucune place à l'influence légitime des catholiques, mais du moins on ne les molestait nulle part dans les intérêts moraux ou temporels de leur culte. L'Église catholique était plus libre et plus respectée en Prusse qu'en Autriche et même qu'en France. Était-ce un calcul ou le fruit d'une conviction éclairée? Peu importe : c'était un fait, que bien souvent ont fait ressortir devant moi, avant 1866, au milieu des rivalités de l'Autriche et de la Prusse, l'évêque de Paderborn, alors professeur à Bonn, les chefs actuels de la fraction du *centre*, MM. Ch. de Savigny, Pierre et Auguste Reichensperger, et d'autres catholiques éminents de leur pays. Pour la protection de leurs intérêts religieux, ils avaient plus de confiance en leur gouvernement qu'en celui de Vienne, et ils n'entendaient pas, pour ce motif, affaiblir en quoi que ce soit l'autorité et le prestige de la Prusse en Allemagne[2]. Aujourd'hui qu'on accuse ces hommes dévoués et généreux d'être les « ennemis de l'État, » parce que leurs

[1] J'en donne le texte plus loin. Le lecteur qui voudrait étudier en détail cette question constitutionnelle, lira avec profit et admiration un magistral discours, prononcé par M. Pierre Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation de Prusse, et un des chefs de la fraction du *centre* au Parlement prussien. (Voy. séance du 16 janvier 1873.)

[2] Des motifs analogues amenèrent Mgr de Ketteler à se rallier publiquement au nouvel ordre des choses, en 1866, malgré des répugnances bien naturelles. Voy. aussi la brochure de l'infatigable évêque : *Die Katholiken im deutschen Reich*. Mayence, 1873. C'est un projet de programme.

sentiments n'ont pas changé depuis vingt-quatre ans, je leur dois ce public témoignage, bien que je n'aie jamais partagé leurs illusions.

Les événements prouvent que je ne me trompais pas et que les hommes d'État prussiens ont suivi, vis-à-vis de l'Église catholique, la même politique qui leur a si bien réussi vis-à-vis de l'ancien empire d'Allemagne. Avant 1804, la Prusse n'a cessé de travailler à la dissolution de la république impériale ; et depuis 1804, l'objet constant de ses efforts a été de reconstituer un empire héréditaire à son bénéfice personnel et exclusif. Tant qu'exista l'ancien empire, elle arrêta tout essor religieux chez les catholiques, et si Frédéric II fit un jour une exception en faveur des jésuites proscrits et de certaines institutions religieuses de la Silésie, ce fut pour mieux consommer l'annexion de cette province catholique et pour donner une leçon méritée à l'empereur, son « frère » Joseph II. Constituée moralement par les traités de 1815 la protectrice des protestants dans la confédération germanique, la Prusse ne tarda pas à abandonner ce rôle, car les principes du gouvernement autrichien nuisaient plus aux intérêts essentiels de l'Église catholique que l'existence de certains gouvernements dits protestants ; et il était d'une politique habile, depuis que la Westphalie tout entière et les provinces rhénanes étaient entrées dans la monarchie des Hohenzollern, de ne pas contrecarrer trop ouvertement l'action légitime de l'Église romaine. D'ailleurs, le sud de l'Allemagne, qu'il fallait attacher à la cause de l'influence prussienne, est en grande majorité catholique. Aussi, jusque sous les murs de Paris, le gouvernement prussien, qui avait si largement exploité le concours du gouvernement italien depuis 1859, ne cessa de faire entendre les protestations les plus solennelles en faveur du Pape, de l'Église catholique et des intérêts religieux de ses sujets catholiques.

Nous avons le droit de le dire aujourd'hui : les catholiques prussiens ont été trompés[1]. Aussi longtemps qu'on a poursuivi le but qui faisait l'objet de l'ambition démesurée des hommes d'État prussiens ; on a fait aux catholiques la meilleure figure et les plus belles promesses. Depuis que ce but est atteint, non-seulement on oublie ces promesses, mais on repousse les catholiques avec hauteur, on méconnaît leurs droits les plus légitimes et on les menace de « l'extermination » de leur Église. Cette politique coupable ressort de tous les actes du nouvel empire. A vrai dire, depuis la fin de la guerre de France, on n'a été en Allemagne occupé que de deux choses : per-

[1] L'évêque de Mayence l'avoue humblement dans la brochure qu'il vient de publier : *Die preussischen Gesetzentwürfe über die Stellung der Kirche zum Staat.* Mayence, 1873.

fectionner l'armement militaire et aller en guerre contre les catholiques. Depuis deux ans, on n'a fait qu'une campagne de France à l'intérieur. Si vous voulez en avoir la preuve, suivez les actes du gouvernement et les débats parlementaires, depuis le 18 mars 1871 :

Refus du *Reichstag*, approuvé par le gouvernement, de faire la moindre déclaration sympathique à la cause représentée à Rome par Pie IX ;

Rejet par la même assemblée, approuvé par le gouvernement, de l'amendement de la fraction du *centre*, proposant d'introduire dans la constitution impériale les garanties données aux libertés religieuses des catholiques par la constitution particulière de la Prusse ;

Suppression de la division du culte catholique au ministère prussien des cultes ;

Loi prussienne du 11 mars 1872 établissant le monopole de l'État en matière d'inspection même religieuse des écoles soit publiques, *soit privées ;*

Lex Lutziana, abolissant la liberté de la chaire dans toute l'étendue de l'empire ;

Conjuration diplomatique destinée à introduire à la cour de Rome l'*ingrata persona* du cardinal de Hohenlohe, en qualité d'ambassadeur de l'Empire ;

Indigne expulsion des jésuites, à l'aide d'une loi qui dénie aux catholiques toute liberté positive d'association religieuse ;

Querelle d'Allemand cherchée à l'évêque d'Ermland ;

Procès intenté à l'aumônier général de l'armée, Mgr Namszanowski, coupable d'être fidèle à ses serments et à sa foi ;

Rétablissement indirect du *placet*, à l'occasion de la dernière allocution du Pape, etc., etc.

Mais qu'est-ce que tout cela en comparaison des lois nouvelles, dont les projets ont été déposés au nom du roi, par le nouveau ministre des cultes et des affaires médicales, M. le docteur Falk, nommé à la place de M. de Mühler, évidemment parce que ce luthérien trop croyant n'était pas suffisamment pénétré des « droits de l'État » et du nouveau programme du gouvernement ?

Ces lois, au nombre de quatre, sont la négation radicale de toute liberté religieuse positive. Une simple analyse en fera saisir immédiatement la pensée despotique.

La première est relative à l'éducation (*Vorbildung*) et à l'institution (*Anstellung*) des ecclésiastiques. Tandis que toutes les autres vocations de médecin, d'avocat, etc., ne sont soumises qu'à la condition générale d'un examen de maturité (*Arbiturienten-Examen*), à passer au sortir du gymnase (lycée), les citoyens prussiens qui voudront occuper une fonction ecclésiastique seront désormais contraints de

passer l'examen de maturité, puis de fréquenter pendant trois ans une université de l'État, puis de subir un nouvel examen d'état à la fin de leurs études théologiques.

Nul ne pourra être nommé à une fonction ecclésiastique, s'il n'a satisfait, au gré de l'État, à cet examen, qui roulera sur la philosophie, les langues classiques, l'histoire et la littérature allemande. Vous seriez un saint Boniface, un Nicolas de Flue ou un curé d'Ars, si vous ignorez ce qu'est « l'impératif catégorique » ou « l'identité des contraires », comment s'appelait le cheval du grand électeur, quel est le mystère de la cellule du docteur Virchow ou quelles sont les beautés de la traduction d'Homère par Voss, vous ne serez pas digne d'être nommé curé d'un pauvre village de l'Eifel ou de la Terre-Rouge. L'apôtre saint Pierre reviendrait sur la terre, les pédants qui vont composer les commissions officielles d'examen le recevraient par des éclats de rire, comme un pêcheur de crevettes de l'Ostfriesland, et saint Paul, l'apôtre géant, serait proclamé un âne bâté par les employés du ministère des cultes et des affaires médicales de Prusse. Si Henri Heine vivait encore, quelle superbe occasion il aurait là pour refaire les portraits de ces pharisiens de la science. Évidemment, personne ne conteste qu'à notre époque surtout on ne saurait apporter trop de soins à l'éducation scientifique des prêtres, que l'étude des sciences humaines est une force pour la prédication de l'Évangile, que la culture de la raison et de la mémoire est pour le chrétien un devoir : l'Église catholique proclamait ces vérités, aujourd'hui banales, quand les cellules atomistiques, d'où sont sortis tous les professeurs du parti national-libéral, voltigeaient encore comme des bulles de savon dans les brumes de l'Islande ; et elle n'a pas attendu l'incarnation du docteur Falk pour fonder en Allemagne les premières universités. Mais un enfant, qui a appris son catéchisme, sait que pour le ministère pastoral, la grande science, la seule absolument nécessaire, c'est celle de l'âme, et celle-là, grâce à Dieu, ne s'apprend ni dans les livres, ni dans les gymnases, ni dans les universités. Je me permets même de croire qu'un pauvre diable, qui ne sait ni lire ni écrire, mais qui a fait ici-bas son devoir, son humble devoir, aura plus de mérite devant Dieu et aura été plus utile à la société humaine et à l'Allemagne elle-même que M. le prince de Bismark, avec toutes ses provinces annexées, toutes ses batailles gagnées et tous ses milliards encaissés. « Quand je parlerais toutes les langues des hommes et des anges mêmes, si je n'ai pas la charité, je ne suis que comme l'airain sonnant ou une cymbale retentissante. Et quand j'aurais le don de prophétie, et que je pénétrerais tous les mystères et que j'aurais toute science, quand j'aurais toute foi possible, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai pas la

charité, je ne suis rien. » *Nihil sum.* Or c'est précisément ce que l'on veut à Berlin. On veut que les prêtres catholiques aient toutes les qualités imaginables, excepté la seule qui soit absolument nécessaire, *charitas*, cette affection filiale et invincible du chrétien pour sa mère, l'Église catholique, apostolique, romaine. Quand le candidat ecclésiastique déplaira à la commission des docteurs présidés par un *Geheime Rath* Caïphe, on trouvera toujours le moyen de l'envoyer au Pilate du ministère des cultes. Le principe fondamental de la loi proposée est donc inadmissible, d'abord parce que l'État n'a pas le droit de faire passer des examens aux prêtres catholiques, et ensuite parce qu'il est radicalement faux en soi.

Les auteurs de la loi le savaient; ils ont parfaitement compris que jamais leurs commissions d'examens n'auraient de sujets à examiner, s'ils ne se chargeaient d'abord de former des candidats. Toute personne honorable en Prusse peut obtenir le droit de fonder un pensionnat; mais des établissements de ce genre, pour des enfants ou des jeunes gens, qui se destinent à l'étude de la théologie, ne pourront plus être fondés par les évêques catholiques, malgré les prescriptions formelles du concile de Trente et malgré le concordat signé par la Prusse avec le Saint-Siége[1]. Tous les séminaires, grands et petits, qui existent actuellement, seront placés sous la « surveillance » de l'État, c'est-à-dire, du président supérieur de la province; les programmes et les études devront être munis de l'estampille officielle; les professeurs admis ne seront que ceux qui plairont à l'État, c'est-à-dire, à M. le président. « Il est défendu de créer de nouveaux séminaires ou convicts (petits séminaires), et il est défendu également aux séminaires existants de prendre de nouveaux élèves (A. 14). » C'est un heureux pays que la Prusse : pour aspirer à devenir curé d'un petit village, il faudra posséder des rentes. En effet, la fréquentation pendant neuf ans d'un gymnase et pendant trois ans d'une université, exige une certaine fortune. Les catholiques prussiens, à cause de l'épreuve générale de l'examen de maturité (*Abiturienten Examen*), avaient créé des *convicts* où les jeunes gens peu aisés recevaient une instruction semblable à celle qui se donne dans les gymnases et ils avaient ainsi rendu possible l'accès de la prêtrise à une foule de jeunes gens pauvres. Quand j'habitais les provinces rhénanes, j'ai fait la remarque qu'en règle générale les meilleurs sujets examinés par la commission provinciale de Coblentz pour la collation du diplôme de maturité sortaient des *convicts* ou se destinaient au séminaire. C'est ainsi que s'est formé depuis vingt-cinq ans cet

[1] Voyez la bulle *De salute animarum*, du 16 juillet 1821, traduite dans la collection des lois prussiennes de 1821, p. 114.

admirable clergé catholique prussien, plein de science et plein de foi, qui, je n'en doute pas, va donner au monde le spectacle consolant de la constance dans la vérité, de l'énergie dans la résistance et de la patience dans la persécution. Désormais, le gouvernement prussien mettra bon ordre au recrutement du clergé catholique, et si quelque fils de menuisier pauvre ou quelque enfant de berger se présente pour entrer dans les ordres sacrés, on en fera un agent de police, on l'enverra dans un régiment, où il rendra à l'État prussien plus de services que n'en rendrait un Grégoire VII ou un Sixte V.

Mais supposons un instant que tout cela soit réalisable, que les évêques puissent consentir à l'organisation d'une telle mécanique anticatholique, qu'il se forme des institutions soi-disant religieuses sur le plan de ces messieurs, qu'il se présente des candidats sincères devant la commission d'État pour demander au ministre des cultes et des affaires médicales le *dignus es intrare*, qu'il y ait des jeunes gens assez heureux et assez riches pour traverser toutes ces multiples épreuves, il peut cependant arriver des cas nombreux où la loi aurait été impuissante à atteindre son but, c'est-à-dire, à corrompre la foi du récipiendaire. Les « cléricaux » prussiens sont capables de beaucoup endurer, de dissimuler leurs plus ardents sentiments, de faire à leur foi les sacrifices les plus héroïques. De quoi n'est pas capable un étudiant allemand? Voilà donc des candidats, qui ont subi, comme de simples francs-maçons, les épreuves les plus effrayantes. L'évêque peut (c'est le terme de la loi) les proposer à l'État comme fonctionnaires ecclésiastiques. Mais pour empêcher l'introduction, dans les rangs du clergé, de prêtres trop catholiques, la loi prend de minutieuses mesures.

Le candidat *nommé* par l'évêque doit être *institué* par le président de la province.

L'évêque a la liberté de choisir qui il veut dans les rangs des prêtres qui ont passé ce fameux examen; mais le président de la province a le droit de ne pas *instituer* le prêtre nommé. En présence d'une telle disposition, on se demande pourquoi on tolère encore les évêques. Ne serait-il pas plus simple de faire nommer les curés directement par le président de la province, ou par le président de la police, ou même par le commandant de place du chef-lieu du diocèse.

Donc jusqu'au dernier moment, le législateur, se défiant, comme de raison, de son œuvre injuste, se précautionne contre toute « erreur administrative. » La sanction de toutes ces dispositions est purement pécuniaire : l'évêque qui nommera des ecclésiastiques autrement que ne l'autorise la loi sera passible d'une amende de 750 à 3,750 francs; le candidat non diplômé ou désagréable *qui se sera laissé nommer* par son évêque sera puni aussi d'une amende de

3 fr. 75 c. à 375 francs; etc. Quand je lus pour la première fois ces dispositions, je pensais qu'elles constitueraient un aveu d'impuissance. Mais, en y réfléchissant, j'ai acquis la conviction que j'étais dans l'erreur. Si pour de tels motifs on avait comminé contre les évêques et les prêtres en général des peines d'emprisonnement, on aurait bravé trop ouvertement les colères populaires. En n'imposant que des peines pécuniaires, le gouvernement pourra spéculer sur le dévouement des fidèles ou il échappera au reproche de cruauté. Si les fidèles se cotisent pour payer ces amendes, leur produit ira grossir le trésor des cinq milliards; sinon on emprisonnera les évêques pour dettes. On ne contraindra pas la conscience des évêques ; mais on contraindra par corps les évêques eux-mêmes.

Je passe rapidement sur tous les détails compliqués de la loi ; pour en comprendre toute la méchanceté, il faut la lire et l'analyser, article par article, phrase par phrase, et la comparer ensuite avec le deuxième projet de loi (*sur les limites du droit de comminer des peines ecclésiastiques ou des punitions disciplinaires religieuses*), et avec le troisième (*sur le pouvoir disciplinaire ecclésiastique et l'érection d'une cour de justice ecclésiastique*). Dans leur genre, ce sont des chefs-d'œuvre de tracasserie et d'omnipotence administratives.

Jusqu'ici on avait cru que chaque association morale ou religieuse a le droit naturel d'imposer à ses membres telles peines qu'il convient à ceux-ci d'accepter librement; et jusqu'ici toutes les législations des nations policées n'avaient mis à ce droit naturel d'autre limite positive que celle qui résulte du droit commun civil ou pénal. Quand un « faux frère est exécuté » par une loge maçonnique, à l'aide des simagrées les plus puérilement atroces, personne ne se plaint et n'a le droit de se plaindre, si les principes généraux du droit civil et du droit pénal sont respectés. Le gouvernement prussien s'est aperçu que cette limite de droit commun ne suffirait pas pour empêcher les catholiques d'accomplir leur devoir religieux. Ainsi, par exemple, dans l'affaire d'Ermland, il a vu qu'un prêtre excommunié légitimement par son évêque était fui comme une peste, malgré la protection la plus bienveillante du bras séculier et malgré les faveurs de l'autorité royale, si puissantes en toutes autres choses. Il a remarqué aussi que les professeurs de théologie, qui, à Bonn et ailleurs, ont eu l'indélicatesse de conserver leurs chaires et leurs appointements, bien qu'ils aient quitté avec éclat l'Église qui les leur avait procurés, à la condition d'enseigner fidèlement ses lois, ses dogmes et sa discipline, il a remarqué que ces apostats, maintenus par lui à dessein, n'ont plus d'auditeurs. Enfin, dans la guerre faite à l'Église catholique depuis deux ans, tous les moyens politiques, civils, militaires, de police, si nombreux dont on dispose, sont venus

échouer comme des balles mortes contre la discipline de l'Église, qui ne porte atteinte à la liberté de personne, puisqu'elle est volontairement acceptée, et qui ressemble au fameux manteau des Nibelungen, qui rendait invisible celui qui le portait. Dans le deuxième projet de loi, le gouvernement s'ingénie à découvrir les moyens de s'emparer de ce vêtement merveilleux. Autant vaudrait imiter ce directeur de police, qui plaça dans un lieu célèbre un placard ainsi conçu :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Défense d'infliger des peines ecclésiastiques à quiconque aurait posé un acte conforme à une loi positive de l'État ou à une ordonnance publiée par l'autorité en vertu de la loi positive; défense de menacer de peines morales quiconque aurait voté en tel ou tel sens ou n'aurait pas voté du tout; défense d'appliquer en public d'une manière nominative, même des peines ecclésiastiques tolérées ; etc., etc. La sanction de ces dispositions n'est plus seulement une peine pécuniaire qui peut s'élever à 3,750 francs, mais encore un emprisonnement qui peut être porté à deux ans, en outre, la privation pendant cinq ans du droit d'occuper une fonction publique *ou ecclésiastique.*

On s'étonne de voir intervenir ici la peine de l'emprisonnement, dont il n'est pas parlé dans le premier projet de loi. Quant à la suspension du droit d'occuper une fonction publique *ou ecclésiastique*, il sera intéressant d'observer jusqu'à quelle aberration de ce genre la bureaucratie prussienne pourra s'abaisser. Les autorités républicaines de Soleure et de Genève viennent de lui livrer des exemples, dont elle profitera avec intelligence.

Le troisième projet de loi *sur le pouvoir disciplinaire ecclésiastique et sur l'érection d'une cour de justice ecclésiastique* est le digne couronnement de l'œuvre. Le premier article indique immédiatement la tendance des auteurs du projet. «Le pouvoir disciplinaire ecclésiastique ne peut être exercée que par les autorités ecclésiastiques de nationalité allemande.» C'est du pape dont il s'agit, du pape, qui représente la « puissance cléricale cosmopolite, » selon l'expression des journaux nationaux-libéraux. Le nationalisme est essentiellement antihumanitaire : il a horreur de l'unité morale qui ne résulte pas de l'unitarisme politique. Il ne comprend pas une unité morale, produite par la seule liberté : son unité est matérielle, résulte d'une force physique, et n'existe plus quand il ne dispose plus du bras séculier. Le pape, comme représentant de l'unité religieuse dans le monde, est un scandale pour les grands esprits civilisateurs du national-libéralisme.

Il existe en Prusse des concordats, signés solennellement, qui reconnaissent la mission universelle du pape; mais depuis 1866, on n'y regarde pas de si près, quand il s'agit de se débarrasser d'un traité ou d'une loi qui gêne. L'occasion était trop bonne pour la négliger. D'un trait de plume, on supprime donc, ou, pour être plus exact, on croit supprimer, l'autorité du pape en Allemagne. D'ailleurs, n'est-il pas nécessaire de se garantir contre l'influence du Saint-Siége apostolique comme d'un fléau? M. le ministre de la guerre, le feld-maréchal comte de Roon, auquel on accordait plus de bon sens, ne l'a-t-il pas déclaré en pleine chambre : « Le sirocco de Rome nous a ramené d'Italie nos évêques allemands changés en évêques romains. » Je me permets, en passant, de répondre respectueusement à M. le ministre de la guerre qu'il est plus honorable de revenir d'Italie transformé en ami du pape qu'en allié du général Garibaldi.

Suivent une foule de dispositions : sur la nature des seules peines disciplinaires qui seront tolérées désormais ; sur les lieux de pénitence, placés à l'avenir sous la surveillance du président de la province, qui pourra visiter les établissements de ce genre « et connaître de toutes choses ; » sur l'appel à l'État par les ecclésiastiques condamnés disciplinairement par leurs supérieurs; sur le jugement d'appel, etc. J'en passe en faveur du lecteur, qui peut deviner aisément quelle est la portée de ces diverses dispositions. Elles n'ont qu'un but : offrir un moyen sûr aux prêtres rebelles, aux apostats et à tous les membres insoumis de l'Église de résister à l'autorité légitime; substituer le pouvoir physique et nécessaire de l'État à la puissance morale et volontairement acceptée de l'Église; introduire la police jusque dans les plis du manteau merveilleux de l'Église; détruire autant qu'il est humainement possible toute liberté de conscience.

Il se pourrait cependant que des prêtres ou des catholiques indignes ne le fussent pas assez pour oser appeler à leur secours le bras séculier. Ce cas est prévu. L'autorité civile pourra intervenir d'office. « Les fonctionnaires ecclésiastiques qui transgressent, dit l'art. 24, en raison de leurs fonctions, des lois de l'État ou des ordonnances de l'autorité civile, pourront être déposés, sur la demande de cette autorité, si le maintien de leurs fonctions est incompatible avec l'ordre public. » Avec une telle disposition, le gouvernement pourra faire absolument tout ce qui lui plaira. Le premier projet de loi lui donne le moyen d'empêcher toute nomination ecclésiastique à faire. Celui-ci lui livre le moyen d'annuler toute nomination faite.

Il me semble que le gouvernement aurait pu remplacer ses quatre lois par une loi unique, ainsi conçue : « Dorénavant tout ce qui concerne l'Église catholique ressortira du département de la police. Les prêtres seront nommés par le président de ce département, qui

pourra les révoquer quand cela lui plaira. » Un tel langage eût été plus digne d'un État militariste.

Si les lois proposées avaient existé il y a deux ans, le gouvernement aurait pu suivre le conseil donné récemment par M. François de Florencourt, un ancien calviniste converti il y a vingt-cinq ans, et perverti depuis 1870 au *vieux catholicisme*. M. de Florencourt, qui connaît encore trop la puissance de la vérité pour avoir confiance dans la persécution, supplie le gouvernement prussien, dans une brochure d'ailleurs pleine d'intérêt[1], de ne pas lui causer la peine de recourir à de vaines mesures de rigueur. Pour lui, il n'y avait qu'une chose à faire, après le concile du Vatican : c'était de ne plus reconnaître l'Eglise romaine comme catholique, et, par conséquent, de livrer tous ses temples, tous ses biens et tous ses droits civils et politiques, aux cinquante laïques et aux vingt-neuf prêtres anti-infaillibilistes de l'Allemagne, qui désormais représentent seuls l'Église de saint Boniface, ses traditions séculaires et ses droits imprescriptibles. M. de Florencourt, qui plus d'une fois, dans le cours de sa fidélité catholique, a dépassé les bornes du zèle véritable, se montre trop généreux dans son hostilité restaurée. La haine des hommes d'État prussiens est plus intelligente et plus vigourense que la foi chancelante de M. de Florencourt. Avec les vieux catholiques à la place des catholiques, le gouvernement ne gagnerait pas grand'chose ; il aurait le dogme de l'infaillibilité en moins, mais il aurait une petite bande de fanatiques sectaires en plus. Au fond, il a plus de respect pour l'archevêque de Cologne que pour M. de Florencourt ; il comblerait le prélat d'honneurs et de bienfaits, s'il voulait servir ses intérêts illégitimes, et pour un rien il renverrait dans le pays de ses ancêtres le trop naïf M. de Florencourt.

La cour de justice ecclésiastique qu'il s'agit d'ériger est un véritable tribunal d'inquisition d'État. Les membres, j'allais dire ses Arbues d'Epila et ses Torquemada, en seront nommés par le roi sur la simple présentation de son ministre des cultes et des affaires médicales. Ses arrêts seront définitifs et sans appel, et seront exécutoires par voie administrative (art. 34-36). Ce sera une cour pour tout faire. Puisse au moins son président être un Ximenès.

Le quatrième projet de loi est relatif à l'abjuration. Dans les vieilles provinces de la monarchie prussienne, l'exercice de certains droits civils dépend plus ou moins de la qualité religieuse du citoyen: ainsi, par exemple, les actes de l'État civil sont dépendants de l'organisation paroissiale. Pour achever de tourmenter les catholiques, sans

[1] *Ueber die Stellung und die Massnahmen der Staatsregierung gegenüber dem Ultramontanismus.* Bonn, 1873.

trop molester les protestants, on a pris certaines mesures qui font l'objet de ce quatrième projet. Cette tentative est assez puérile, parce que, dans le Nord, les catholiques ne comptent nullement sur la protection de l'État pour étendre leur influence et fortifier leur foi. L'article 8 du projet ordonne que l'on exigera la somme de cinq gros (60 centimes) pour la confection de la déclaration de sortie de l'Église. Un des catholiques les plus éminents de la Chambre, M. Aug. Reichensperger, a ironiquement proposé de payer dix gros à tous les mauvais catholiques qui quitteraient l'Église. Je crois que le gouvernement prendrait plus volontiers sur les cinq milliards une somme suffisante pour payer cent thalers à chaque bon catholique qui consentirait à abjurer.

Voilà la législation qu'en plein dix-neuvième siècle on veut imposer au « pays classique de la science », de la « liberté de conscience », de la « crainte de Dieu », et des « mœurs pieuses », pour achever l'œuvre de civilisation des dix dernières années et pour établir enfin le règne de la paix impériale (*Reichsfrieden*). *Ubi solitudinem faciunt, libertatem vocant.*

Naturellement, toutes les consciences chrétiennes se sont indignées et ont protesté avec énergie. Les archevêques et évêques de la Prusse ont adressé au roi, à son ministère et aux Chambres des pétitions éloquentes. « Si ces projets devaient être adoptés, ont écrit les éminents prélats, aucun ministre catholique, et, à plus forte raison, aucun prêtre, aucun évêque, ne saurait les reconnaître, ni s'y soumettre de son plein gré, sans commettre une grave violation de la foi. » Tous les chapitres, la presque unanimité des prêtres séculiers, ont envoyé à leurs évêques des adresses dans lesquelles ils renouvellent le serment sacerdotal de l'obéissance jusqu'à la mort. Les laïques se sont partout associés à ce mouvement.

Le Conseil supérieur évangélique a aussi protesté, mais sa protestation exclut l'idée d'une résistance systématique et absolue. Cette corporation a adressé à la Chambre un mémoire dans lequel elle se plaint d'abord de ne pas avoir été consultée avant la présentation des projets de loi. Elle conteste ensuite, en ce qui concerne l'Église évangélique, la nécessité des changements législatifs proposés, et s'attache à établir les préjudices que ceux-ci, notamment les nouvelles règles sur le pouvoir disciplinaire des autorités ecclésiastiques, ne peuvent manquer de causer à l'indépendance de l'Eglise évangélique, laquelle cependant n'a eu jusqu'ici aucun inconvénient pour l'État; enfin, elle formule le vœu que les nouvelles lois, ou tout au moins la loi sur le pouvoir disciplinaire, ne soient pas appliquées à l'Église évangélique, et conservent le caractère de lois d'exceptions pour l'Église catholique. Au reste, ce généreux Conseil supérieur

évangélique s'attend si peu lui-même à voir sa demande accueillie, qu'il s'empresse d'énumérer un certain nombre d'amendements qu'il recommande à la Chambre, dans l'intérêt du protestantisme. L'humilité du Conseil supérieur évangélique a été mal récompensée ; car, dans la discussion du budget de l'intérieur qui vient d'avoir lieu, les progressistes ont proposé de rayer le subside assez considérable dont jouit cette corporation. M. le docteur Falk a énergiquement défendu le Conseil supérieur, et le subside a éte conservé. Il est visible que le gouvernement compte sur le concours des autorités ecclésiastiques protestantes.

Quant aux catholiques, leur ardeur légitime, leurs protestations, leurs adresses, n'ont eu pour résultat qu'une recrudescence d'animosité de leurs ennemis. « L'épiscopat, dit le principal organe du parti libéral doctrinaire en Belgique, ne veut pas accepter la situation que vont lui faire les lois nouvelles, et les arguments qu'il emploie sont la meilleure preuve de la nécessité des mesures proposées par le gouvernement[1]. » Cet argument gracieux a été celui de toute la presse officieuse de Berlin. « Ah ! tu cries, aurait pu dire à une de ses victimes quelque proconsul du temps de Dioclétien ; ah ! tu te plains ! Tes cris et tes plaintes sont la meilleure preuve de la nécessité des mesures que je t'applique. Licteurs, conduisez ce chien de chrétien aux bêtes. »

Le gouvernement prussien, tout en donnant plus de forme à l'expression de sa pensée, ne pense pas autrement au fond. Le ministre des cultes et des affaires médicales a dit, sans le moindre embarras, en pleine Chambre, que les lois proposées étaient des lois de détresse, imposées par une nécessité inéluctable (*Nothgesetz*). Aussi, à peine étaient-elles bâclées, qu'elles étaient introduites au Parlement et immédiatement soumises à ses délibérations. Les projets portent la date du 8 janvier, et déjà, le 9 janvier, M. le docteur Falk les déposait sur le bureau du président de la Chambre. Le 16, on en faisait la première lecture, et, le 21, la première discussion était terminée. M. le docteur Falk a même déclaré à la Chambre que la sanction du roi était certaine. Un tel abus de langage prouve combien les institutions parlementaires prussiennes sont ou précaires ou troublées. En effet, le roi, en sanctionnant ainsi d'avance une loi qui n'est pas votée, sacrifie le privilége de son autorité, ou il est résolu à n'écouter aucune des bonnes raisons qu'on peut opposer aux projets de son gouvernement. Agir ainsi, c'est ou renverser la royauté ou affirmer l'absolutisme.

Les journaux quotidiens ont suffisamment informé le lecteur des diverses particularités de cette discussion ; mais ils n'ont pas assez

[1] *Écho du Parlement belge*, du 7 février 1873.

fait ressortir le caractère odieux de la marche qui lui a été imprimée. Les projets étaient évidemment la négation radicale des articles 15 et 18 de la Constitution prussienne. Le gouvernement le savait, mais, secrètement d'accord avec la majorité, il simula une grande ingénuité. A la première lecture, les chefs de la majorité, poussés dans leurs derniers retranchements par la logique irréfutable des députés du *centre* et par la brutalité même du fait qu'ils avaient sous les yeux, reconnurent l'inconstitutionnalité des mesures projetées, et, séance tenante, la proposition de changer, pour les besoins de la cause, la loi fondamentale de la monarchie fut faite. Le gouvernement ne se fit pas prier, et, le texte de la Constitution ne s'y opposant pas, on procéda, sans plus d'embarras, à une révision qui ruine dans sa base tout l'édifice des libertés publiques, puisque, sans liberté religieuse, il n'y a pas de libertés publiques possibles. Comme il fallait étrangler la liberté positive de l'Église catholique sans toucher à la liberté religieuse des nombreux députés, qui n'appartiennent à aucune Église visible, et qui font consister leur foi dans la négation du culte de leurs voisins ou dans des opinions purement subjectives, comme il était nécessaire aussi de laisser aux nationaux-libéraux et aux radicaux la liberté de s'associer et aux « savants » la faculté de former des assemblées (*ecclesiæ*) morales, comme il était indispensable, en un mot, de conserver une majorité compacte, à opposer à la noble et vaillante fraction du *centre*, augmentée, dans cette circonstance, d'une petite phalange de luthériens croyants, on fut obligé de recourir à un stratagème parlementaire qui serait bien amusant, si les conséquences n'en étaient pas si néfastes. On respecta scrupuleusement le texte primitif de la Constitution. Seulement, on y ajouta deux toutes petites réserves, exclusivement applicables aux deux commuuions chrétiennes positives, aux deux Églises visibles[1] : l'Église catholique

[1] Voici comment sont formulés les articles revisés (les mots imprimés en caractères italiques ont été ajoutés à la rédaction ancienne des articles) :

« L'Église évangélique et l'Église catholique romaine, ainsi que toute autre société religieuse, administrent et règlent leurs affaires en pleine liberté, *mais elles restent soumises aux lois de l'État et à la surveillance légale de l'État. Dans les mêmes conditions*, chaque société religieuse conserve la possession et la jouissance des institutions, des fondations, et des fonds destinés au culte, à l'instruction et à la bienfaisance.

« Article 18. — Le droit de nomination, de proposition, d'élection et de confirmation pour les places de l'Église est supprimé en tant qu'il appartient à l'État, et ne repose pas sur le patronat ou sur des titres légaux particuliers.

« *Cette disposition ne s'applique pas à l'emploi des ecclésiastiques dans l'armée et dans des établissements publics.*

« *Du reste, la loi fixe les droits de l'État relativement à l'éducation, à l'emploi et au renvoi des ecclésiastiques, et fixe les limites du pouvoir disciplinaire ecclésiastique.* »

et les communautés protestantes. De cette manière, M. le docteur Virchow, par exemple, a pu voter, sans remords, les articles revisés. En matière religieuse, la Constitution prussienne ressemble maintenant à cette proclamatiou du général Cafarelli : « Soldats, demain aura lieu le vote pour la nomination du consul de la République. Vous êtes libres de voter comme vous l'entendrez ; mais celui qui ne votera pas pour le général Bonaparte sera fusillé. Vive la liberté ! »

Qu'importe aux progressistes, aux radicaux et aux nationaux-libéraux prussiens qu'on pourchasse les catholiques et les « jésuites protestants, » si eux, radicaux, conservent l'entière liberté de leurs discours, de leurs associations et de leurs actes politiques : les mesures de police, dirigées contre « les plus dangereux ennemis de la société moderne », les touchent moins que les précautions prises ou à prendre contre les associations de malfaiteurs ou contre les établissements insalubres. M. le docteur Virchow que je cite volontiers parce que ce médecin est plus connu de ce côté-ci du Rhin, l'a positivement déclaré dans la discussion[1] : « Pour nous, *la liberté de la conviction personnelle a seule de la valeur.* Nous nions que les membres du clergé soient aussi du domaine de la foi, bien qu'ils constituent pour elle une institution dogmatique. Pour nous, le dogmatisme ne concerne que les choses surnaturelles ; quant aux choses naturelles, auxquelles appartient aussi le clergé, elles sont du domaine de l'État. C'est pourquoi l'organisation extérieure de la hiérarchie ecclésiastique est de la compétence de la législation de l'État. » C'est toujours le vieux cri des libéraux de Jérusalem : *Non habemus aliam legem nisi Cæsarem !* Notons en passant que ce progressiste orateur, un des plus fiers coryphées du nationalisme allemand, est, comme son nom l'indique, d'origine slave, et descend, quoi qu'il en ait dit à M. de Quatrefages, de quelque famille obotrite ou wende, comme M. de Bismark lui-même.

En quelques séances, les articles 15 et 18 de la Constitution furent enlevés : le 21 janvier, la commission des 21 est élue et constituée; le 26, on était d'accord sur le texte de la révision ; et le 4 février, les débats étaient terminés à la Chambre et la Constitution déchirée à la majorité de 245 voix contre 110. L'art. 107 de la Constitution stipule qu'il faut un espace d'au moins 21 jours entre le premier et le second vote. Déjà le 27 février, on procédait à la seconde lecture. Le 1er mars, troisième et dernière lecture et adoption définitive des articles revisés, par 228 contre 108. Cela peut s'appeler *mobiliser* contre la Constitution.

Pour donner force de loi à la révision votée par la seconde Cham-

[1] Séance du 17 janvier.

bre, il faut l'approbation de la première Chambre. Jusqu'alors la Constitution, qui garantit la liberté des cultes, est debout tout entière. Mais la première Chambre ne devant se réunir que dans la seconde moitié du mois de mars, les libéraux de la seconde Chambre auraient dû attendre un mois au moins pour arriver à l'objet de leur ardent désir, c'est-à-dire le jour où ils pourront enfin voter les projets liberticides du gouvernement. Mais quand on a si peu de scrupule en matière constitutionnelle, il serait puéril de s'arrêter à une question de forme, quelque importante qu'elle puisse être. Le ministre des cultes et des affaires médicales est venu à leur secours. « Si vous vous laissez arrêter pour des motifs aussi futiles, a-t-il dit en résumé, nos lois ne pourront pas être prêtes cette année. Rien ne vous empêche de passer à la discussion, avant la révision définitive de la Constitution, qui est certaine, puisque je connais l'opinion de la première Chambre avant de l'avoir consultée. Provisoirement vous discuterez et vous voterez; mais votre vote n'aura de la valeur que le lendemain du jour où la Constitution sera légalement revisée en due forme. » Cette casuistique, approuvée chaudement par la majorité, prouve jusqu'à quel point le régime parlementaire est sérieusement appliqué en Prusse. Ainsi donc, après avoir provoqué la révision de la Constitution, expressément pour pouvoir voter certaines lois, on va procéder à ce vote avant d'avoir réellement revisé la Constitution. Je ne signale ces inconséquences que pour mieux faire ressortir la violence dont le gouvernement prussien et les libéraux se rendent coupables.

La discussion des projets de loi a commencé immédiatement et elle dure encore, au moment où j'écris. L'espace me fait défaut, pour apprécier, comme ils le méritent, ces débats mémorables, qui auront des conséquences européennes. Le ministre des cultes et des affaires médicales, organe du gouvernement, y a fait preuve de médiocrité. Pour un auditeur français, il n'a rien dit de nouveau : ses discours ont été faits il y a quatre-vingts ans à la Convention, avec moins de modération, mais plus de franchise : ils contiennent de l'unité politique et des droits omnipotents de l'État une apologie, que les conventionnels exprimaient au moins avec ardeur et même avec éloquence. Les libéraux de toutes les nuances de la majorité sont très-sobres d'arguments : ils se contentent de ressasser toutes les vieilles erreurs que l'on croyait oubliées dans la tombe des Hohenstaufen ou dans la bibliothèque des *Centuriateurs*. Tout l'honneur de cette discussion revient, même humainement parlant, à la minorité, composée de la fraction du *centre*, du groupe des Polonais, de quelques protestants croyants et d'un progressiste sincère, M. Duncker, qui s'est singularisé par une opposition qui lui coûtera probablement

son siége, aux prochaines élections. Cependant, en dehors de la Chambre, M. Duncker a trouvé un journal de son parti pour défendre sa thèse. Voici comment s'est exprimé la *Gazette du Peuple* :

« Tous les optimistes célèbrent ces projets de loi comme devant nous conduire au paradis de la paix religieuse, nous sauver des dangers des « conspirations » ultramontaines, comme étant le palladium de la liberté religieuse, le produit d'une sagesse politique élevée, devant corriger toutes les erreurs de la Constitution. En face de ces théories optimistes, nous devons prouver que ces projets de loi sont exactement le contraire de tout cela. Ils sont tout simplement le retour à l'absolutisme religieux le plus pur. Ils sont la source d'une lutte qui maintenant n'est qu'artificiellement provoquée, mais qui, bientôt, prendra un caractère sérieux et *malheureusement légitime*. Ils détruisent tout espoir d'une vraie liberté religieuse. Ils sont le produit d'une fantaisie bureaucratique qui anéantira les dernières traces du droit constitutionnel d'où pouvait et devrait sortir un droit national et populaire. Aussi les combattrons-nous résolûment. »

Nous verrons quelle sera la valeur de cette opposition, et si dans les rangs des progressistes allemands il y a les éléments d'un parti girondin. Pour ma part, j'en doute ; car la rudesse et le matérialisme de la masse des « savants » progressistes ne connaît absolument, en matière politique, d'autre raison majeure que celle du plus fort.

Les Polonais ont eu le périlleux honneur de voir une de leurs provinces servir de berceau à la monarchie prussienne. La souveraineté de l'ordre teutonique, vassale de leur couronne, a été par un parjure, transformée en duché de Prusse, et c'est *dans* ce duché que les électeurs de Brandebourg ont porté pour la première fois, par la grâce de l'empereur Léopold de Habsbourg, le titre de roi. Les Polonais, eux, sont restés fidèles à leur foi ; et au milieu de toutes les ruines de leur patrie divisée, partagée, opprimée, ils tiennent encore haut et ferme le drapeau de saint Adalbert. M. Chlapowski, député posnanien, est venu à la tribune déclarer, « au nom de ses compatriotes, qui lui en ont donné le mandat, » que leur cause était inséparable de celle de la liberté religieuse :

« Dans le combat pour notre nationalité, nous sommes seuls, messieurs, si nous faisons abstraction de certaines sympathies, souvent platoniques, que nous accordent quelques hommes généreux. Nous leur en savons gré ; mais nous devons le déclarer, notre espérance est en Dieu et dans le sentiment de notre juste cause. Dans la lutte que le gouvernement et la majorité semblent vouloir entamer, nous aurons pour alliés tous les catholiques pour qui le baptême n'est pas une vaine apparence, et tous les citoyens

qui ont encore à cœur une religion révélée, et nous aurons pour appui toute la force de résistance défensive de l'Église catholique. Dans cette lutte, nous puiserons, nous, de nouvelles forces, et si elle devient inévitable (comme en Suisse, où l'on expérimente en ce moment les recettes les plus récentes), nous nous tiendrons fermes et fidèles autour de notre Église et de son illustre chef, fermes autour de nos évêques, indissolublement unis à notre clergé et à notre peuple, avec l'inébranlable conviction du triomphe final de l'Église, et avec une confiance absolue en la parole de Dieu : *super hanc Petram œdificabo ecclesiam meam et portœ inferi non prœvalebunt adversus eam.* »

Est-il nécessaire d'ajouter que de tels sentiments n'excitent, à Berlin et dans la majorité, que de méprisants sourires. Pour moi, j'avoue qu'ils me touchent profondément; et j'ai plus de confiance en l'avenir de ces Posnaniens, obstinément et religieusement fidèles à leur patrie, qu'en ces progressistes orgueilleux qui exaltent sans cesse la grandeur de leur pays et l'indépendance de leurs caractères, tout en opprimant les pays des autres et en violant la liberté religieuse de tous ceux qui ne pensent pas comme eux.

La fraction du *centre* a supporté le poids le plus lourd de la discussion ; car c'est elle qui sert de « repoussoir » au gouvernement depuis deux ans : si elle n'existait pas, les débats du parlement seraient de véritables monologues. Les ennemis du nouvel empire doivent s'en réjouir, car si l'œuvre de 1866-1871 pouvait être durable, c'était avec les idées que représente cette fraction, petite par le nombre, mais grande par la pensée qui l'anime, forte par les convictions qui la soutiennent et influente par le talent qu'elle déploie. La postérité se souviendra des services qu'elle a cherché à rendre à la Prusse, à l'union des esprits en Allemagne, à la paix de l'Europe. Leurs électeurs, leurs compatriotes, tous les chrétiens du monde lui doivent une impérissable reconnaissance, car la vérité est le patrimoine de l'humanité tout entière et la liberté religieuse est le bien commun de tous les peuples civilisés. Il m'est impossible de résumer tous les discours des membres de cette fraction ; mais je citerai au moins les noms des plus éminents des orateurs : M. Pierre Reichensperger, le jurisconsulte éminent ; M. de Mallincrodt, l'administrateur expérimenté ; M. le docteur Windhorst, l'homme d'État hanovrien, parlementaire consommé ; M. le docteur Aug. Reichensperger, digne émule de son frère et polémiste infatigable ; M. le baron de Schorlemer-Alst, gentilhomme westphalien, orateur populaire, plein de verve et de vigueur, etc., etc. Ces hommes de cœur et de talent disputent pied à pied le terrain qu'on ne parvient à leur arracher qu'à coups de majorité. A peine un vote est-il émis qu'on les voit reparaître à la tribune, entamant la lutte sous une forme nouvelle et

remplissant la Chambre et le pays de l'éclat de leur éloquence et des invincibles arguments de leur pensée. Si la discussion dure encore ainsi deux mois dans les Chambres, les projets du gouvernement pourront certes produire des conséquences déplorables, mais au moins la vérité aura été prêchée aux âmes avec une ardeur qui ne s'éteindra pas. Une cause ainsi défendue est appelée à un triomphe prochain, même humainement parlant. M. Pierre Reichensperger, né sur les bords du Rhin, « au pays des Sicambres, » dans une terre qui était germanique quand le Nord était sous la domination slave, et qui comptait parmi les perles de la couronne impériale, huit siècles avant qu'il ne fût question de la Prusse, M. Pierre Reichensperger a dit le véritable mot de la situation, en comparant l'état actuel des choses à celui de 1837, quand on emprisonnait les archevêques de Cologne et de Posen. « Alors on conduisit à la forteresse deux archevêques, deux seulement, entendez-vous? Si vous exécutez les lois proposées, c'est tous les évêques qu'il vous faudra emprisonner, s'ils veulent rester des pasteurs et ne pas devenir des mercenaires. » M. de Schorlemer, un ancien officier de cavalerie, a ajouté : « Si vous voulez appliquer ces lois (et un État puissant doit exécuter les lois qu'il publie), nous verrons reparaître les dragonnades. »

A la gloire qu'ont acquis les membres catholiques de la fraction du centre, il convient d'associer une petite phalange de protestants croyants, MM. de Gerlach, Bruel, Strosser, Holtz, etc., dont le sort est vraiment lamentable. Les catholiques et les Polonais sont traités avec hauteur et dureté, et on leur fait même l'honneur de les haïr, parce qu'on les redoute, et que leur attitude est un reproche vivant pour la conscience de ces « savants » pleins de préjugés et de tous ces libéraux qui finiront par « adorer le cheval de Néron. » Mais des protestants, des membres de l'Église du docteur Luther, venir déclarer, en plein parlement prussien, *post tot discrimina rerum*, qu'il existe un ordre divin sur la terre de MM. Virchow, Gneist et Bethusy-Huc, que dans l'empire de M. de Bismark il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; que l'État de M. de Roon n'est pas omnipotent; qu'il existe dans le royaume de Frédéric II un droit imprescriptible pour un culte positif quelconque, cela dépasse toutes les bornes du nationalisme et du progressisme. Comment, dit la majorité, nous aurions brisé au seizième siècle la puissance abhorrée de l'Église romaine, et assuré notre insurrection contre toute réaction par l'organisation politique d'une Église protestante d'État, nous aurions pendant trois siècles chanté sur tous les tons dans nos livres si érudits, dans nos chaires scientifiques infaillibles et dans nos lois si éclairées que c'en était fait de l'absolutisme clérical et de l'obscurantisme monacal, et que l'humanité, arrêtée dans sa course vers

les régions sublimes de l'idéalisme transcendental, était enfin libre de toute entrave morale; puis, après avoir insensiblement habitué nos concitoyens, à l'aide d'un pur formalisme, à ne considérer désormais l'Église protestante que comme une apparence « nécessaire pour le peuple, » nous aurions enfin atteint la seconde étape de la grande révolution du seizième siècle, à savoir, la « subjectivité des idées religieuses, » et nous nous laisserions arrêter par les prêches de quelques bigots attardés, qui n'ont pas même l'excuse catholique de parler au nom d'une autorité reconnue, c'est trop fort. Arrière, grotesques prédicateurs! Vous ne pensez pas un mot de ce que vous dites. Vous ne pouvez pas y croire. *Risum teneatis.* Vos discours nous font pouffer de rire; car vous ne dites que des sottises[1].

Voilà où l'on en est arrivé dans la patrie de Leibnitz.

Pour nous, qui sommes désintéressés dans ce débat, et dont le devoir est d'adhérer à la vérité d'où qu'elle vienne, nous nous garderons de nous associer à de semblables attaques contre des hommes dignes de respect. Je ne connais pas dans toute la Prusse un homme plus respectable que M. de Gerlach. Ce noble vieillard nous apparaît comme le dernier survivant de l'ancienne Église évangélique du dix-septième siècle, et le dernier modèle de ces grands chrétiens avec lesquels conversaient Bossuet, Descartes, Pascal et Malebranche. Il a prononcé jusqu'ici dans ce grand débat cinq ou six discours, qui sont des chefs-d'œuvre de raison, de bon sens et d'humour. Sa voix, brisée par l'âge, ne parvient pas à six pas de la tribune; mais sa pensée pénètre tous les cœurs et se répand dans toute l'Allemagne. Écoutez :

« Je suis Prussien de part en part, je suis Brandebourgeois, donc un Prussien de première classe, je suis Berlinois, je suis au service de S. M. depuis plus de cinquante années, par conséquent, selon mon origine et selon mes actes, un Prussien dans toute l'acception du mot. Néanmoins, je dois dire que je place la Prusse et l'Allemagne bien au-dessous du royaume de Dieu, et selon la conviction la plus intime de ma foi, dont cependant je ne veux pas me glorifier, je mets cette patrie céleste et éternelle infiniment au-dessus de Berlin, du Brandebourg, de la Prusse, de l'Allemagne. Ainsi le manque de patrie est un reproche qu'à l'avenir nous ne pourrons plus écarter de nous. D'un autre côté, il n'est pas moins certain que c'est précisément cet amour de la patrie céleste qui fait de moi un bon citoyen de l'État. De tous temps, les chrétiens, quoiqu'on les martyrisât par le feu ou par le gril, n'ont cessé de prêcher l'obéissance à l'autorité civile, et non-seulement l'obéissance extérieure, mais encore l'obéissance de cœur, le respect, la prière pour l'autorité civile. J'ignore combien de ces

[1] *Dummes Zeug*, comme dirait M. le docteur Virchow.

messieurs accordent quelque efficacité à la prière : mais ceux qui prient diront avec moi que prier pour l'autorité civile c'est donner à celle-ci la plus grande preuve de fidélité qui soit ici-bas. Et maintenant, messieurs, dites-moi, qui donc a finalement vaincu dans le monde : le national Jupiter ou le Christ sans patrie ?... Parce que je vous ai si longuement entretenus des périls que vous faites courir à l'Église protestante, ne croyez pas que je sois un égoïste protestant. Non, non. Je me sens uni intimement aussi à la cause de l'Église romaine. Déjà le simple droit positif me forcerait à intervenir pour elle. J'ai consacré ma vie à rendre la justice, et je considère comme mon devoir le plus sacré de dire le droit, quel que soit le justiciable. Agir autrement, serait mentir à ma conscience. Je puis me tromper, et je me trompe souvent, mais la volonté d'être juste doit être ferme au poste, sinon je ne serais pas digne de rester un jour de plus sur mon siége de magistrat.

Eh bien, l'Église catholique n'est pas en Allemagne, sachez-le, une Église tolérée, qui est arrivée chez nous comme les juifs ou comme les refugiés français du dix-septième siècle. L'Église d'Occident est venue ici, avec le pape à sa tête, comme notre mère... Or la mère existe avant la fille. L'Eglise catholique d'Occident a donc un droit chez nous. Je le déclare haut, ce droit est sacré. J'ai cru entendre, de la bouche de M. le ministre des cultes, « que ce droit est bien vieux. » Je ne puis le nier ; mais je me permettrai de faire la remarque qu'un droit, parce qu'il est ancien, ne cesse pas pour cela d'être valable et sacré. Au contraire, les plus vieux droits sont les plus sacrés de tous. Les lois promulguées sur le Sinaï, les institutions crées par Dieu dans le Paradis et enseignées à nos enfants dans les écoles, par exemple, le mariage et la propriété, sont plus anciennes encore ; et cependant elles sont toujours nouvelles et verdoyantes. Il en est ainsi du droit de l'Église catholique. Le nom de la Prusse n'a été connu dans ce monde que trois siècles après les Carolingiens, grâce aux efforts d'un ordre religieux catholique qui a converti les Prussiens païens au christianisme. Ce n'est que trois siècles plus tard que naquit le duché de Prusse. Et le royaume de Prusse est de date très-récente. Toutes ces créations sont des enfants ou des petits enfants de l'Église d'Occident, et si nous avions la moindre piété envers cette mère spirituelle, nous devrions non-seulement laisser à l'Église catholique actuelle son droit, mais nous devrions encore la traiter avec cordialité, amour et fidélité. »

Après avoir tracé un portrait de la compagnie de Jésus, telle que ses études et son expérience de la vie la lui ont fait connaître, M. de Gerlach a revendiqué comme un honneur d'être appelé « jésuite protestant. » Il a même sollicité celui d'être compté aussi parmi les « ultramontains. » — « Jésus-Christ, dit-il, n'était ni Prussien, ni Allemand ; Jérusalem n'est située ni dans le Brandebourg, ni en Allemagne. Les regards de tous les chrétiens sont dirigés *ultra montes*, vers la Jérusalem terrestre, comme vers la Jérusalem céleste, et non pas vers la place Doenhof (où siége la Chambre des députés de

Prusse). » Quant au dogme de l'infaillibilité, M. de Gerlach n'avait pas à l'apprécier : cependant il n'a pu s'empêcher de trouver singulières, et même absurdes, les objections que lui opposent les nationaux-libéraux et les progressistes qui ne croient à rien, si ce n'est à l'infaillibilité matérielle de l'État. « Un écrivain populaire allemand, M. Alban Stolz, a prouvé récemment, dit M. de Gerlach, que l'infaillibilité pontificale est bien mal comprise par les libéraux quand ils lui attribuent une portée politique. En effet, le pape Pie IX n'a-t-il pas énormément failli, en croyant qu'il rendrait les gens satisfaits et sages, en leur accordant, comme il le fit en 1848, une constitution libérale, taillée sur le patron français. » La conclusion des divers discours de M. de Gerlach est celle-ci : « Selon moi, les lois proposées sont des coups portés vers le cœur de l'Église catholique; mais elles seront mortelles pour l'Église protestante. » Cette conclusion est évidente, mais elle ne l'est pas encore assez pour l'organe du Conseil supérieur évangélique de Berlin : « Ce qui rend M. de Gerlach intolérable pour les protestants, c'est qu'il lui manque la haine contre Rome. » Cette phrase dépeint la situation.

Un autre protestant croyant, M. Bruel, a fait d'honorables efforts pour résister au courant qui entraîne son Église. Je note de lui une observation profonde :

La loi sur l'éducation du clergé est anticonstitutionnelle, quand même vous admettriez que la révision des articles 15 et 18 est déjà complète. Il ne suffit pas, en effet, de se demander si une telle législation est inconstitutionnelle; il faut encore rechercher si elle n'est pas antijuridique. Si l'Etat n'est pas omnipotent, vous n'avez pas le droit de faire de telles lois, ni par des moyens constitutionnels, ni par la voie ordinaire du pouvoir législatif. Vous objectez que le clergé exerce des fonctions qui sont du ressort de l'État. C'est une dérision. Vous venez, en effet, d'arracher au clergé l'inspection des écoles; et cependant vous osez produire des arguments comme celui-ci : l'État doit exercer une influence sur l'éducation du clergé, parce que celui-ci est chargé d'inspecter nos écoles. Vous objectez encore qu'il y va ici de l'intérêt de l'État. M. de Ladenberg a déjà dit que dans la séparation de l'Église et de l'État il ne pouvait jamais être question de l'intérêt ni de l'un ni de l'autre; mais qu'on doit se demander simplement, quand il y a un point à décider, comment le déciderons-nous, d'après la nature des choses. Si dans de pareils débats vous faites intervenir l'intérêt, savez-vous ce que vous faites? Vous faites de la politique d'annexion.

Cette remarque est profondément vraie. Montesquieu a dit : « Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » Le gouvernement prussien et les libéraux qui l'appuient

ont une autre doctrine plus « progressiste » : les lois sont les rapports que je juge nécessaire d'établir pour servir mon intérêt contre la nature des choses. Avec un tel point de départ, on arrive à confisquer, hier Hanovre et Cassel, aujourd'hui la liberté religieuse des citoyens, et demain tout ce que l'on voudra.

M. Auguste Reichensperger a demandé à la Chambre : Que diriez-vous si nous vous proposions de faire examiner les candidats en médecine par des ingénieurs des mines? Et cependant vous avez la prétention de livrer les ecclésiastiques à des examinateurs d'État, de l'État qui ne comprend rien aux choses de l'Église. Les examinateurs naturels des étudiants ecclésiastiques sont des ecclésiastiques. Vous allez contraindre les ecclésiastiques à suivre des cours universitaires de philosophie et à subir des examens devant les professeurs de philosophie. Or, quand, dans ma jeunesse, je suis arrivé à l'université de Berlin, on m'imposa, à mon immatriculation, de suivre le cours de Hegel, sinon, me dit-on, je n'apprendrais jamais rien. J'ai suivi ce cours, mais de cette philosophie il est entré peu de chose en moi ; et tous mes camarades n'ont pas été plus ouverts que moi. De Hegel nous sommes tombés à Schopenhauer. De grâce, dites-moi comment fera un pauvre candidat en théologie pour connaître tous ces systèmes. L'étude de la philosophie du droit demande, à elle seule, un temps immense.

C'est possible, répondent M. le docteur en médecine Virchow et M. le docteur en droit Gneist; mais nous avons intérêt, l'État a intérêt, l'Église elle-même a intérêt à ce que les ecclésiastiques, qui sont continuellement en rapport avec le peuple, connaissent toutes ces choses à fond. Le premier de ces docteurs paraissait même disposé à inscrire dans la loi la nécessité d'un examen sur la paléontologie, l'origine des espèces et la mécanique céleste.

Un des rares croyants protestants de la Chambre, M. Strosser, a trouvé ces prétentions un peu grotesques :

Il me semble, a-t-il dit, que nos ecclésiastiques actuels ne le cèdent en rien, comme éducation générale, ni aux juristes, ni aux médecins, ni aux philologues. Je trouve même qu'ils sont supérieurs, sous ce rapport, à ceux-ci ; qu'ils sont mieux ferrés. D'ailleurs, il serait vivement à désirer que MM. les médecins de cette Chambre et d'ailleurs acquissent une meilleure connaissance des choses théologiques. Il serait même bienséant que MM. les juristes, qui, en vertu de la *lex Lutziana*, vont avoir à s'occuper de questions théologiques, subissent désormais à fond un examen sur les choses dont ils auront à connaître. Vous croyez que les candidats en théologie, en passant trois ans à l'université, acquerront une éducation scientifique fondamentale? Détrompez-vous. Ils se frelateront, et les théologiens

frelatés sont aussi nuisibles à l'État qu'à l'Église. Celui qui a du cœur pour la théologie n'a pas besoin de nos lois; et s'il n'a pas de cœur, vos lois ne lui en donneront pas.

Pour donner la physionomie du débat, j'ai préféré citer textuellement les paroles des orateurs protestants, d'abord parce que le lecteur se représente plus naturellement quels sont les arguments des députés catholiques et ensuite parce que l'Église chrétienne protestante sera la victime la plus prochaine de cette législation « libérale. »

Il est vraiment inconcevable que la maison de Hohenzollern, qui n'est quelque chose que par son origine protestante, ait pu consentir à la ruine certaine d'une Église qui a été la source réelle de ses succès depuis deux siècles. Car enfin, quand l'Église protestante sera détruite ou, ce qui revient au même, devenue une succursale du département de la police, quel appui moral restera-t-il à la dynastie? Il est impossible de faire reposer longtemps un trône sur des négations libérales ou sur la doctrine de l'idéalisme absolu. Historiquement, on peut admettre, en un certain sens, que les empires se créent par le droit de la force, mais un empire ainsi créé n'est durable qu'à l'aide de la force du droit. La Prusse, qui, depuis 1859, a contribué à détruire les traités de 1815, base du droit européen existant, avait la principale responsabilité de l'état de légalité qui est celui du droit international actuel. La légalité seule sera désormais la seule garantie de l'existence intérieure de la Prusse et de sa sécurité extérieure. Or la légalité n'est pas le droit, ainsi que l'a justement fait remarquer M. Auguste Reichensperger, le jour même où la Chambre adoptait définitivement la révision de la Constitution. Louis XVI a été guillotiné au nom de la légalité.

Les radicaux, les progressistes, les libéraux-nationaux et la plupart des députés qui constituaient autrefois le parti conservateur ont tous voté pour la révision de la Constitution et voteront comme un seul homme les projets de loi du gouvernement. A vrai dire, il n'y a plus en Prusse de parti conservateur. Il a été tué par la politique de M. de Bismark. Les députés de l'ancien parti conservateur qui ne se sont pas réfugiés dans un impuissant isolement ou dans les rangs de la fraction du *centre* se sont groupés autour d'un drapeau noir et blanc avec l'épithète de *libres-conservateurs*. Ils ne diffèrent des libres penseurs ordinaires que par une certaine tenue de hobereau. Parmi les défenseurs les plus acharnés du dernier coup d'État constitutionnel, on a remarqué M. le comte de Bethusy-Huc et M. de Kardorf, membres les plus remuants de ce parti sans autorité. La *Nouvelle Gazette de Prusse* (*Gazette de la Croix*) existe encore; mais c'est une voix qui prêche dans le désert. Elle a ap-

prouvé toute la politique passée du gouvernement jusqu'au 8 janvier dernier. Son ancien directeur, M. Wagner, le même qui est traduit en ce moment devant la commission des concussions, instituée à la demande du chef juif des nationaux-libéraux, M. Lasker, est devenu un des plus actifs secrétaires de M. de Bismark et a été le plus ardent promoteur de la loi de proscription contre les jésuites, « les autres congrégations apparentées et les congrégations semblables à cet ordre[1]. »

Le gouvernement prussien n'a plus à son service d'autre force conservatrice que l'armée : or l'armée n'est qu'une force physique, l'*ultima ratio Regis sive Imperatoris*, ainsi que s'exprimait l'autre jour un recueil spécial, *les Feuilles militaires* de Berlin. Il est donc moralement seul en présence des radicaux, des progressistes et des libéraux-nationaux, ses alliés du jour. Il faut qu'il marche avec eux ou qu'il les brise. De quelque côté qu'il se tourne, il rencontrera la révolution. Et celle-ci sera impitoyable « dans le pays de la crainte de Dieu et des mœurs pieuses, » où l'antagonisme des classes et la rudesse native des caractères produiront des désastres sans exemple, si on ne reste maître de l'armée ; et, à la longue, le commandement moral de celle-ci doit échapper naturellement des mains du gouvernement, puisqu'elle est « le peuple sous les armes, » on s'en est vanté assez souvent depuis sept ans.

Quelles sont les causes d'une situation, dont les dangers nous apparaissent subitement d'une manière si formidable? D'où vient que la Prusse, à peine parvenue au faîte des grandeurs de ce monde, est dejà menacée d'une chute prochaine? Nous venons de

[1] Le conseil fédéral cherche en ce moment à dresser le catalogue de ces futurs exilés. On semble généralement d'accord pour appliquer la loi de proscription aux congrégations suivantes :

1° Les rédemptoristes;
2° Les lazaristes;
3° Les frères de la doctrine chrétienne ;
4° Les frères de la congrégation du Saint-Esprit, sous la protection du Cœur immaculé de la bienheureuse Vierge Marie ;
5° Les fréres du précieux sang, d'Alsace ;
6° Les frères de l'association de Marie d'Ebersmunster, en Alsace-Lorraine ;
7° Les frères de la doctrine chrétienne du diocèse de Strasbourg, à Matzenheim;
8° Les frères de la doctrine chrétienne, de l'Alsace-Lorraine ;
9° Les dames du Sacré-Cœur ;
10° Les diverses sœurs des écoles ou des associations de Marie, en Prusse, en Bavière et en Hesse.

Les divers gouvernements délibèrent gravement sur la question de savoir si ces diverses congrégations appartiennent à la « Société de Jésus. » — Il me semble que, dans ce sens, tous les chrétiens appartiennent à la société de Jésus, le divin fondateur du christianisme.

voir qu'elle a substitué le règne de la légalité à celui du droit, en Europe et chez elle-même. Mais cette faute immense n'est pas une cause ; elle est un effet de la politique suivie avec préméditation depuis longtemps. Quelle est l'origine de cette politique? Ce n'est pas l'ambition de la Prusse qui en est seule responsable, car cette ambition est proverbiale depuis longtemps, et, à bien des égards, il faut le reconnaître, elle ne manquait pas de fondements légitimes : ordre parfait de l'administration publique, stricte économie dans les dépenses publiques, discipline et instruction de l'armée, soins donnés à l'instruction et à l'éducation du peuple, culture élevée des sciences, énergie de volonté, activité intellectuelle, maladresse, faiblesse, ineptie du gouvernement autrichien, impuissance morale des petits États, etc., etc. Depuis l'avénement de M. de Bismark, il est vrai, cette ambition ne connaissait plus de bornes, ni physiques, ni morales, et pour la satisfaire, il a fallu passer à travers le fer et le sang. Cette exagération d'une ambition traditionnelle, développée comme elle l'a été, explique bien des choses ; mais elle ne rend pas compte de la périlleuse situation morale, où nous apparaissent aujourd'hui les hommes et les choses du gouvernement prussien.

La révolution, qui est visible maintenant à Berlin, était dans la logique des principes qui dominent les esprits en Prusse depuis longtemps, et le gouvernement de M. de Bismark veut s'en faire une arme pour la dernière rescousse (*terza riscossa*).

Louis XVI, avec lequel le roi Guillaume a plus d'une ressemblance, ne méritait certes pas le sort qui a été réservé à son royaume et à lui-même. La révolution, dont il fut la victime, était dans les esprits avant de se réaliser dans les faits. Il en est de même en Prusse, il ne faut pas se faire illusion. Le règne de Frédéric-Guillaume IV a arrêté le mouvement : il ne l'a pas éteint. La révolution française a eu sa philosophie représentée par Rousseau. La doctrine de la révolution prussienne est dans la philosophie de Hegel. Nous allons le démontrer en peu de lignes.

Il y a deux ans, à l'occasion de l'anniversaire séculaire de la naissance de Hegel, M. le docteur K. Rosenkranz, un de ses plus fidèles adeptes, a publié, à la mode allemande, une *Festschrift* (apologie), sous le titre significatif de *Hegel comme philosophe national allemand*. Dans la préface, on lit : « L'histoire de la jeune Allemagne est inséparable de l'école de Hegel. » Une autre *Festschrift*, publiée par un professeur d'une université du Sud, M. le docteur Kœstlin, traite aussi du « dernier grand penseur » de l'Allemagne dans ses rapports avec la politique et l'esprit national, et découvre en lui « le philosophe national allemand » dont les idées sur la nature de l'État, sur la vie politique, et plus encore sur l'essence, le caractère et la desti-

nation de la nationalité allemande méritent, précisément au temps où nous sommes, une nouvelle attention. MM. Rosenkranz et Kœstlin ne sont, dans leur enthousiasme, que l'écho fidèle du parti politique qui domine aujourd'hui dans l'Allemagne prussifiée ; et Hegel mérite toutes les couronnes qu'on lui tresse[1].

Son enseignement sur les principes philosophiques du droit en général et du droit public en particulier, a passé de l'Olympe universitaire dans le cabinet des ministres, dans les assemblées législatives, et il anime, sinon par sa vérité, au moins par sa logique puissante, toute la masse du parti libéral-national et des progressistes.

Après M. de Rémusat, si bien placé aujourd'hui pour apprécier la valeur pratique du mouvement de la philosophie allemande depuis Kant, il serait téméraire de refaire devant un public français une exposition nouvelle des principes philosophiques de Hegel. D'ailleurs la clarté, la précision et la simplicité de la langue française sont presque incompatibles avec la tournure générale des idées de ce penseur. Ce n'est que dans leur expression la plus pratique, dans la philosophie du droit, qu'on commence à saisir la monstrueuse logique de l'idéalisme absolu.

D'après Hegel, le fondement du droit est la volonté générale. C'est la doctrine de Rousseau, avec cette différence que la volonté générale n'est pas le résultat d'un contrat social. Hegel, qu'on le sache, n'admet pas le dogme de la souveraineté nationale. Pour lui, la volonté générale n'est ni la volonté de la nation, ni l'ensemble des volontés individuelles. L'idée absolue d'où il part, imparfaitement manifestée dans la nature, et pouvant être constatée comme « esprit endormi » dans l'homme, n'est complétement réalisé que dans l'État. C'est dans l'État que la raison se manifeste comme *objective*. La volonté générale, ou plutôt la volonté universelle, est donc une volonté objective devant laquelle toute volonté individuelle doit plier comme devant le destin. La raison absolue, Dieu, se réalise dans l'État : « Ce qui est rationnel est réel, et ce qui est réel est rationnel. » Le peuple, en tant qu'État, est l'esprit dans sa rationalité substantielle et sa réalité immédiate (comprenez, si vous pouvez) ; c'est la plus grande puissance sur la terre. L'État, c'est Dieu présent (*Der præsente Gott*). Dans l'État de Hegel, il n'existe donc en principe aucune liberté individuelle dans le sens pratique du mot. La volonté de l'individu ne devient droit que pour autant que la volonté universelle se manifeste réalisée en lui. L'État n'est pas un moyen pour conduire la société civile à sa fin : il est à lui-même son but et

[1] Voir sur ce sujet les articles publiés dans les derniers numéros des *Hist. Polit. Blætter*, de Munich.

sa fin. En face de l'État, les individus n'ont donc aucun droit ; ils ne sont que des accidents, les moments de l'esprit objectif. Leur seul droit est celui d'être, comme membres de l'État.

Qu'est-ce que l'idée absolue de Hegel, la raison objective, la rationalité substantielle de l'esprit? Je ne me chargerai pas de le dire. Mais il est facile de tirer les conclusions de ce bouddhisme germanique.

La religion et l'État ne se contredisent pas en soi, mais en la forme. Tous deux contiennent l'absolu. La religion croit et ressent l'absolu ; l'Etat le sait. Le domaine de la religion est le for intérieur; et aussi longtemps qu'elle reste dans l'intimité de l'âme, elle est indépendante de l'État; mais aussitôt qu'elle se manifeste à l'extérieur, par ses doctrines positives, par le culte extérieur, par l'acquisition de la propriété, par la nomination et l'institution de prêtres, etc., elle quitte l'intérieur (on ne dit pas le spirituel) pour le temporel; par conséquent elle entre dans le domaine de l'État et elle est soumise à ses lois. A ceux qui n'ont pas reçu une éducation philosophique suffisante, la religion doit inculquer un saint respect envers l'État; mais celle-ci ne peut exercer la moinde influence sur l'action de l'État. Pour maintenir cette position indiquée par la philosophie de Hegel, l'État doit être placé au-dessus de toutes les confessions et se séparer radicalement de toute forme d'autorité ecclésiastique et de toute foi positive.

La réformation a donc été un bonheur pour l'État. « Par elle, l'État a atteint sur les Églises particulières la suprématie de la pensée, le principe de sa forme, et il la réalise. Hegel se donnait comme protestant, mais protestant à la manière du *Protestanten-Verein*, en ce sens qu'il considérait, fidèle à sa doctrine, la religion comme une manifestation inférieure, comme un moment de l'État, qui est le Dieu présent. Sur l'Église catholique, ses dogmes, sa discipline, son histoire, il partageait tous les préjugés de l'ignorance du vulgaire; il la haïssait. Pour cela il avait encore un motif « philosophique : la confession catholique ne laisse pas de place à la jusice et à la moralité de l'État. »

Le singulier engouement que, il y a trente ans, manifestaient pour la philosophie de Hegel MM. Cousin, de Rémusat, J. Simon, etc., ne donne qu'une faible idée de la popularité dont jouissait le maître infaillible de l'idéalisme absolu, non-seulement dans les universités allemandes, mais encore dans le public des lettres et jusque dans les rangs de la haute société berlinoise. Il n'existait pas encore de tribune parlementaire. Mais le chancelier prince de Hardenberg, le ministre de Kamptz et le baron d'Altenstein, le Falk de ce temps, étaient au nombre des amis du puissant professeur. Hegel devint même le chef d'une coterie administrative dans la bureaucratie prus-

sienne. M. d'Altenstein, qui paraît-il, avait compris le système, en était tout épris, imprégna de son esprit toute la machine de son département, le plus important alors dans ce pays de professeurs et de *Schulzwang* officiel. D'ailleurs le gouvernement prussien trouvait dans l'hégélianisme un appui inattendu et précieux. En effet, pour Hegel, la meilleure forme de l'État est celle où l'universel se déploie le plus largement et où, en même temps, les individus et leur bien-être sont le plus respectés. Ces conditions ne sont à la fois réalisables, d'après le maître, que dans la monarchie héréditaire constitutionnelle avec un organisme d'ordres (*Stænde Verfassung*). Cette meilleure forme de l'État est l'œuvre des temps modernes et « le résultat d'un plus grand enfoncement (*Vertiefung*) de l'esprit du monde en soi. » Le centre de l'État est alors dans le « pouvoir du prince, dans lequel les divers autres pouvoirs sont ramenés à l'unité et qui est ainsi le couronnement et le commencement du tout. » Dans le monarque, l'État est personnel et l'unité de l'esprit objectif est complète. Peu importent les qualités personnelles du monarque ; il n'a qu'à dire oui et à mettre les points sur les I. « Dans une monarchie bien ordonnée le côté objectif n'appartient qu'à la loi, à laquelle le monarque n'a besoin d'ajouter que le subjectif moi [1]. » C'est la traduction philosophique de l'ancienne formule absolutiste : « Moi, le roi. »

Le gouvernement prussien, « réalité objective » depuis plusieurs siècles, étrange mélange d'autocratie royale et de pédantisme professoral, de militarisme et d'instruction obligatoire, de bureaucratie rigide et de législation savante, de protestantisme autoritaire et d'antipathie catholique, un tel gouvernement aurait été bien ingrat, il faut le reconnaître, s'il avait méconnu les services que lui rendait cette doctine mandarine du Dieu-État ; c'était l'époque où les étudiants, espoir de la génération nouvelle, s'enflammaient pour d'autres libertés que celles de l'idéalisme absolu, et où le meurtre de Kotzebue était une « réalité objective. » La philosophie de Hegel venait juste à point pour servir à la fois de narcotique à la jeunesse ardente et de dissolvant à l'école historique renaissante. Dans une lettre à Hegel, M. d'Altenstein a proclamé en ces termes les mérites de cette philosophie : « En vous efforçant dans cette œuvre, comme « en général dans vos leçons, avec le sérieux qui convient à la science, « à concevoir le présent et la réalité et à comprendre le côté ration- « nel de la nature et de l'histoire, vous assignez, ce me semble, à la « philosophie sa véritable place dans la réalité, et, de cette manière, « vous réussirez le plus sûrement à préserver vos auditeurs du per-

[1] Voyez *Naturrecht*, §§ 273, 280.

« nicieux orgueil qui consiste à rejeter ce qui existe sans l'avoir « connu, et qui se plaît à entourer surtout la notion de l'État des « idées les plus vides et les plus arbitraires[1]. » Hegel méritait cet éloge du collègue de M. de Kamptz, car, depuis son arrivée à Berlin, il n'avait cessé d'identifier sa philosophie avec les choses prussiennes. Dans sa première apparition à l'université, il parlait déjà de la « vocation historique universelle » (*welthistorischen Beruf*) de la Prusse. En adressant à M. de Hardenberg sa philosophie du droit, il lui écrivait que tout ce qu'il avait reconnu comme étant la raison absolue était réalisé dans l'État prussien. Hegel, « le nouvel Hercule » (un poëte enthousiaste lui décerna ce nom), devint ainsi le philosophe de l'État prussien, et sa doctrine une philosophie d'État. La Prusse, à dater du règne de Frédéric II, le plus « subjectif » des rois, avait le renom d'être l'État philosophique par excellence ; depuis le retentissement des idées hégéliennes, il fut même de mode, chez les lettrés, de répéter que la philosophie était la base de la monarchie prussienne. Aussi est-ce avec raison que M. Rosenkranz dit, dans son dernier écrit : « La véritable et par conséquent classique philosophie des Allemands (l'hégélianisme) est non-seulement protestante, mais encore essentiellement prussienne. » Je crois que cette proposition est la plus claire de toute la philosophie hégélienne.

En 1801, après le traité de Lunéville, Hegel écrivit une critique des institutions de l'ancien empire germanique et un projet de leur réorganisation. Le vice fondamental, selon lui, de l'ancienne Allemagne était le manque d'unité : les princes allemands étaient de véritables souverains, trop indépendants de l'Empire, qui n'avait pas de pouvoir central suffisant. « Le particularisme et le formalisme ont été de tout temps les caractères et le malheur de l'Allemagne. » L'unité militaire et financière doit être établie. Il faut que le commandement militaire et le nerf de la guerre, les finances, soient concentrés dans la même main. Que l'idée de l'État domine tout. Si à cette époque le porteur de cette unité nouvelle ne devait pas être, suivant le futur « philosophe prussien, » la maison de Hohenzollern (mais les Habsbourg), tout au moins les moyens de création de l'unité désirée devaient être tout à fait « prussiens. » Toutes les parties de l'Allemagne devant gagner par la constitution d'un seul État unitaire, il ne faudrait pas, croyait déjà Hegel, reculer devant l'emploi de la force brutale. La tourbe des diverses tribus germaniques, pour lesquelles l'unification semble être quelque chose d'étrange, devrait être fondue en une seule masse par la main puissante d'un conquérant. « Ce nouveau Thésée devrait avoir assez de générosité pour ne

[1] Rosenkranz, *Leben Hegels*. Berlin, 1844, p. 337.

pas ôter au peuple, constitué par la fusion d'une foule de petites tribus, une participation au gouvernement de la communauté, et assez de caractère pour supporter, dans la direction de l'État centralisé, la haine, dont on honora Richelieu et d'autres grands hommes coupables d'avoir brisé les particularités et les singularités des hommes. »

Ce nouveau Thésée, nous le connaissons aujourd'hui ; car sa politique de « fer et de sang » est devenue une « réalité objective. »

En 1817, un conflit avait éclaté entre les états généraux et le roi de Wurtemberg. Hegel, wurtembergeois de naissance, prit fait et cause pour le monarque, contre « le bon vieux droit des états, » et démontra bel et bien, dans un mémoire « philosophique, » que le droit positif, quelque scellé et patenté qu'il fût, était devenu pour la raison plus développée de la génération nouvelle une injustice. C'est la théorie « philosophique » des actes de puissance qui légitiment toutes les inconstitutionnalités. Avec elle, on peut faire de la loi positive le jouet de la puissance du jour. C'est la doctrine du bon plaisir greffée sur l'idéalisme absolu, ou de l'infaillibilité de l'absolutisme monarchique ou parlementaire, brutalement traduite en ces termes, en 1849, à l'Assemblée de Francfort, par M. Carl Vogt[1], le même professeur qui prêche aujourd'hui l'origine simienne de l'homme : « Toute révolution qui réussit est légitime. » D'après Hegel, cela est évident, puisque l'État, incarnation objective de la raison absolue, est le Dieu présent.

Le ministère de M. Falk et la majorité de la Chambre des députés de Prusse ont prouvé depuis deux mois que les leçons du maître leur ont profité.

Faut-il s'étonner beaucoup de cette immense influence d'une doctrine philosophique? Je ne le crois pas. En Prusse, la vie parlementaire est concentrée dans les couloirs de l'Assemblée délibérante et dans les *aulæ* des universités. Les lois nouvelles ne sont pas le résultat d'une sage, salutaire et préalable agitation de l'opinion publique ; elles n'ont pas fait l'objet des délibérations d'associations populaires ou de débats préliminaires de presse. Elles émanent presque toutes de la volonté subjective du gouvernement, s'appuyant sur des manuels universitaires, sur des sodalités de « savants, » ou sur des livres écrits pour la circonstance par des professeurs. Cette observation frappe immédiatement l'étranger qui se donne la peine de suivre les débats parlementaires prussiens dans les documents officiels. Ainsi, par exemple, dans l'exposé des motifs du projet de loi sur l'éducation et l'institution des prêtres, présenté à la Chambre

[1] M. Vogt mérite toutefois des éloges pour sa récente opposition aux idées césariennes de M. Carteret.

par M. le docteur Falk, on chercherait vainement une discussion positive, morale, historique, « objective, » des mesures proposées. C'est un document sec et insipide, un mémoire pédantesque, bardé de citations professorales. N'y cherchez pas les raisons pratiques et sincères, dignes d'un Peel, d'un Disraéli ou d'un Gladstone, encore moins le langage élevé ou la généreuse noblesse de sentiments d'un Casimir Périer ou d'un Molé. Vous n'y trouvez que l'expression « subjective » des opinions « scientifiques » de tel ou tel professeur bien achalandé, avec une citation minutieuse des ouvrages, des tomes, des chapitres, des chiffres romains et des chiffres arabes : M. Richter, M. de Rœnne, M. Bluntschli, M. Zœpfel, M. Georges Spohn, M. Dove, M. Hauber, etc., etc. En parcourant ces longues pages de caractères gothiques, on ne sent nulle part vibrer la fibre populaire. C'est un vrai monologue du Dieu-État. On dirait que l'œuvre sort d'une machine mécanique perfectionnée, et non d'une âme humaine.

Le malheur des Allemands modernes, c'est le professorisme (*Das Professorenthum*), perfectionnement « scientifique » de la bureaucratie. S'ils n'y prennent garde, le professorisme les conduira au mandarinat. Si on laissait faire les fondateurs du nouvel empire allemand, et si leurs projets étaient vraiment réalisables, on verrait enfin se constituer dans la Germanie moderne une république platonicienne, avec une autocratie militaire sans exemple dans l'histoire. En effet, quand on admet la doctrine du Dieu-État, et que l'on concentre, comme on le fait à Berlin, dans les mains de cet être abstrait toutes les ressources et toutes les influences de l'enseignement, il doit arriver un moment où tous les Allemands prussiens, formés dans le même moule moral, n'auront plus d'autre liberté que celle de la circulation de leur sang. Toute action, toute initiative qui ne concourra pas au but que poursuit l'État sera nécessairement réprouvée. Toute résistance à un pareil ordre de choses sera vaine, puisqu'à côté de l'école obligatoire de l'État, il y a le service militaire obligatoire de l'État. Les rêves les plus désordonnés des despotes de l'Orient n'ont pas approché d'un tel idéal d'absolutisme : un État infaillible avec des écoles perfectionnées n'enseignant que la pensée de l'État, et avec une force militaire invincible ne réalisant que la volonté de l'État, de l'État irresponsable, être abstrait ou plutôt machine scientifiquement construite, mise en mouvement par un ou plusieurs hommes.

Dans la séance du 4 février, M. de Gerlach a donné de cet État, tel que l'entendent les libéraux, un portrait très-ressemblant :

« En tête des projets de loi, a dit cet orateur, apparaît le nom de notre roi, mais dans l'exposé des motifs et dans les projets eux-mêmes, ce nom disparaît et à sa place on lit, quoi? *l'État* : un être abstrait, dont chacun se fait une idée plus ou moins claire ou une

image individuelle, qu'il compose à sa guise. De cet État abstrait, on exige (c'est même l'exigence de la majorité de cette Chambre) qu'il soit sans religion. J'ai voulu m'approcher de cet État. Je lui ai tendu la main : elle était froide comme la glace. J'ai adressé la parole à ce fantôme. Que crois-tu? lui ai-je demandé. Qui est ton Dieu? Le fantôme répondit : Je suis l'État omnipotent. Cette froide réponse n'acheva pas de troubler mon courage. Je le pressai davantage, en le priant de m'exposer sa foi et ses pensées sur Dieu. Que m'importe la foi? Que m'importe Dieu? fut la réponse. Je le regardai alors dans les yeux, et je m'aperçus, hélas! que ces yeux étaient raides, pétrifiés, incapables de pleurer, impuissants à rire. »

Ce portrait, nous le connaissons depuis l'ère des Césars. Nous savions que cet État sans Dieu, sans foi, sans entrailles, sans cœur et sans esprit avait été souvent personnifié dans un homme. L'histoire moderne a reconnu son spectre dans une assemblée fameuse, qui a répandu dans le monde l'horreur et la terreur : j'ai nommé la Convention. Les libéraux d'Allemagne tendent au même but que celle-ci, mais avec un raffinement inconnu aux jacobins, qui étaient de francs révolutionnaires. Le jour où le césarisme sera incarné dans un parti dominant, ce jour-là il n'y aura plus de liberté possible sur la terre. Le César, être humain et mortel, disparaît : il se tue ou il est tué; l'histoire nous l'enseigne. Le César-assemblée est exposé à la dissolution violente par un soldat heureux. Mais un César-parti, c'est une idolâtrie politique sans exemple dans les annales du monde.

Le professeur le plus écouté dans les hautes régions officielles à Berlin, en matière de droit ecclésiastique, est maintenant M. le docteur Émile Friedberg, qui « enseigne » le droit à Leipzig. C'est le « savant » officieux du moment. Son livre sur *les limites de l'Église et de l'État*, sa brochure sur *l'Empire allemand et l'Église catholique* [1] et une récente conférence donnée à la *Société des sciences utiles* de Leipzig nous révèlent, sinon avec une crudité toute tudesque, du moins avec une certaine naïveté haineuse, le but des lois nouvelles de M. Falk.

Les doctrinaires, dit-il, prêchent encore toujours la séparation de l'Église et de l'État comme un moyen tout-puissant. Or, cette séparation, dans les circonstances actuelles, serait une mesure funeste, car l'Église est trop unie au peuple. Elle règne depuis mille ans, et elle userait si bien de son influence qu'elle finirait par dominer l'État. Il en est ainsi aux États-Unis, où l'Église catholique a tellement gagné de terrain et d'activité, qu'il y existe des États entièrement dominés par l'ultramontanisme. C'est en 1790

[1] Dans les *Jahrbücher für Gesetzgebung des deutschen Reiches*, publiés sous la direction de M. de Holtzendorf.

que fut fondé, aux États-Unis, le premier évêché; et aujourd'hui ce pays en possède 54, et de plus 6 vicariats apostoliques. La population générale a augmenté de 1,430 p. 100, tandis que le chiffre des catholiques s'est accru de 2,300 p. 100. Les prêtres, qui étaient 21, sont aujourd'hui au nombre de 5,000. Et cependant l'Église catholique ne possède pas au delà de l'Atlantique la base historique dont elle profite en Allemagne. Qu'adviendrait-il donc chez nous si l'Église était libérée de la surveillance de l'État? Je vous le laisse à deviner. Donc, comme tout le débat roule de nos jours autour d'une question de puissance (*Machtfrage*), tous les efforts de l'État doivent tendre à ceci : arracher à l'Église son influence sur le peuple et établir plus solidement sa propre puissance.

Ces aveux, dépouillés de toute dissimulation, sont précieux. Ils peuvent se résumer ainsi[1] : toute la question est de savoir qui sera le plus fort. Sur le terrain de la liberté, nous, libéraux, nous sommes impuissants. Donc, pour vaincre l'Église catholique, il faut employer plus ou moins brutalement la force. D'ailleurs, ajoute l'officieux professeur, le principe de la séparation nuirait à l'existence du protestantisme, antithèse du catholicisme. Sans l'État, l'Église protestante croulerait, et de ses ruines l'Église catholique recueillerait les meilleurs éléments.

Tout le plan pratique de l'Égérie du ministère des cultes de Berlin se trouve résumé dans un programme très-instructif. En voici quelques extraits :

Séparation de l'Église et de l'École;

Sécularisation de la charité;

Surveillance de la chaire;

Surveillance de l'éducation des ecclésiastiques, « lesquels, quoique privés de toute influence à l'école, conservent le caractère de maîtres du peuple, dans toute la force des termes; »

Contrôle des examens théologiques par l'État;

Inspection par l'État de l'administration des biens ecclésiastiques;

Défense de procurer aux peines disciplinaires ecclésiastiques un effet civil;

Proscription des jésuites;

Défense de constituer des corporations religieuses sans le consentement de l'État;

Sanction de toutes ces mesures salutaires, par l'appel comme

[1] Mgr de Mayence en a donné une réfutation, faite de main de maître, dans une brochure qui vient de paraître : *Die preussische Gesetzentwürfe über die Stellung der Kirche zum Staat*. Mayence chez Kirchheim. — M. Friedberg a balbutié une réplique (*Offener Brief an Herrn W. Em. Freiherrn von Ketteler Bischof von Mainz*, von Dr Emil Friedberg. Leipzig, chez Duncker), qui aggrave encore les erreurs de l'auteur.

d'abus, par « des peines pécuniaires *sensibles* », enfin par l'éloignement des coupables de toute fonction ecclésiastique.

Ce programme, que j'abrége, est, comme on le voit, plein de promesses, et il justifie amplement les paroles prononcées par M. Falk, quand il présenta ses quatre projets désormais fameux : « Le règlement de toutes ces questions prendra plus d'une session parlementaire. »

Un autre professeur, M. le docteur Rodolphe Sohm, qui « enseigne » le droit ecclésiastique à la nouvelle université de Strasbourg [1], a, dans une brochure récente, *sur les rapports de l'Église et de l'État*, donné au programme de M. Friedberg une base plus « scientifique » en rajeunissant, si l'on ose s'exprimer ainsi, la doctrine surannée de l'*Ecclesia ancilla*. J'y cueille cette phrase, qui contribuera sans doute à rallier les Alsaciens au nouvel ordre de choses : « L'État est le seul souverain des rapports de puissance (*Machtverhæltnissen*) qui émanent de la vie humaine... L'Église est un des sujets de l'État. »

Le professeur qui a été nommé rapporteur de la section centrale du parlement prussien, chargée de présenter un rapport sur les projets de loi de M. le docteur Falk, est M. le docteur Gneist. Ce « savant » s'est fait un certain renom, en dehors de l'Allemagne prussienne, par un livre un peu prolixe sur le droit communal anglais, base des libertés politiques, dont Canning disait qu'elles dataient de l'époque où tous les Anglais allaient à la messe. Les rapports de M. Gneist sur les lois de M. Falk n'augmenteront pas sa réputation. Son style doctoral n'élève pas la pensée au-dessus du niveau ordinaire du libéralisme hégélien ; mais il a le mérite relatif d'être l'organe officiel de la majorité parlementaire. A ce titre, il est intéressant de suivre les syllogismes de son œuvre. La commission, dit-il, dans son rapport sur le projet de loi relatif à l'éducation des prêtres, a reconnu qu'on ne pouvait raisonnablement songer à une séparation de l'Église et de l'État. Trop de rapports les unissent. D'ailleurs, et cet argument est péremptoire, la séparation ne profiterait qu'à la seule Église catholique, qui est précisément la seule que nous cherchions à abaisser et à étrangler. L'Église catholique prétend tirer son origine d'une source divine ; elle constitue un organisme merveilleux ; elle possède une hiérarchie parfaite ; elle entoure l'homme depuis le baptême jusqu'à l'extrême-onction ; elle place le centre de toute science dans l'éducation ; par le célibat ecclésiastique, elle isole les prêtres, gardiens de ses lois, de la vie de famille et de la vie nationale ; par les ordres réguliers, elle fortifie cette organisation, au point de lui im-

[1] *Das Verhæltniss von Staat und Kirche aus dem Begriff von Staat und Kirche entwickelt*, von Dr Rudolph Sohm, Tübingen, 1873.

primer une volonté unificatrice (*einheitlichen Willen*) en dehors de l'État. » Dans cette constitution de l'Église catholique gît le péril d'un séparatisme, en opposition constante avec l'État, qui est, lui, l'expression de la volonté unificatrice de la nation. S'il faut créer des garanties antiséparatistes dirigées plutôt contre l'Église catholique que contre les communions protestantes, c'est là une conséquence inévitable de la constitution de la première. Ces garanties ne sont pas non plus le résultat d'un idéalisme abstrait d'État, mais des besoins quotidiens de l'ensemble de la vie nationale, de l'unité nécessaire de la volonté nationale. » Dans cette brutale exposition de principes, on reconnaît immédiatement la doctrine de Hegel.

Mais comment réaliser celle-ci dans le nouvel État prussien? M. le professeur Friedberg avait conseillé de revenir purement et simplement à la législation d'avant 1848, que tous les libéraux avaient contribué si sottement à détruire. M. le professeur Gneist répond qu'avec un peu de bonne volonté et beaucoup de « science du droit » on pourrait, il est vrai, trouver dans le *Landrecht* prussien des raisons pour fermer la bouche aux catholiques qui prennent la liberté grande de profiter des libertés communes, mais que cette entreprise serait par trop hypocrite. La constitution, que les amis de M. Gneist ont, dans leur naïveté, contribué à faire, livrerait aux catholiques trop d'arguments. Et puis d'ailleurs que gagnerait-on à torturer ainsi la législation existante? L'immense péril que court l'empire victorieux gît dans la parfaite unité de l'Église catholique. Tant que cette unité ne sera pas brisée, vous n'aurez rien fait, absolument rien. Or, depuis le concile du Vatican, cette unité s'est resserrée encore davantage, si c'est possible. Ajoutez à tout cela que l'organisme de cette église détestée s'est déployée dans ces derniers temps avec une énergie inconnue.

L'ancienne constitution territoriale des diocèses a cessé; tous les priviléges civils et politiques que le temps avaient consacrés ont disparu; quel a été le résultat de ces faits, que le vulgaire croyait mortels pour l'influence de l'Église catholique? Le résultat a été celui-ci: cette influence est devenue plus démocratique, par conséquent plus dangereuse que jamais pour nos idées et nos intérêts, à nous, nationaux-libéraux. Non, non, ne vous bercez pas de vaines illusions. Dans tout l'arsenal de la législation actuelle, *Landrecht, lois positives de police, constitution libérale de* 1848, *droits reconnus de l'autorité civile*, etc., vous ne trouverez pas des moyens suffisants pour préserver « l'unité nécessaire de la volonté nationale » du chancre du séparatisme catholique. L'Église romaine est universelle. Elle règne sur les âmes, par des moyens moraux, qui échappent au bras séculier. Vous ne l'entamerez pas par de simples lois de défense. C'est une

folie que de vouloir opposer une pure action extérieure à une Église qui n'est quelque chose que parce qu'elle domine dans le sanctuaire inaccessible de la conscience. A une telle Église, il faut opposer des *institutions*, qui « maintiennent un système pénétrant de formation et d'éducation nationales. » En d'autres termes, si vous ne pouvez pas, par des raisonnements ou des moyens coercitifs matériels, détacher quelqu'un d'une vérité à laquelle il adhère volontairement du fond de son cœur, corrompez-le et sachez attendre. « La formation uniforme des opinions du peuple sur la vie (*gleichartige Bildung der Lebensanchauungen des Volkes*) a fait des progrès en Prusse depuis l'introduction du *Schulwang* (1713); surtout depuis les guerres de l'indépendance, grâce à l'instruction obligatoire et aux universités, cette uniformité a été appliquée de haut en bas et de bas en haut, et aujourd'hui elle est complète ou à peu près dans les classes moyennes. » Si on veut maintenir ce système, pense M. le professeur de droit, et éteindre toute hostilité à la volonté « unificatrice » de la nation, il faut introduire l'uniformité de l'éducation scientifique du clergé. J'ai toujours été disposé à accepter, sous certaines garanties, le principe de l'enseignement primaire obligatoire. Je dois avouer que le parti qu'en tirent les « savants » prussiens refroidit mon naïf enthousiasme. Si l'école primaire obligatoire doit devenir la première étape d'un système corrupteur des consciences et le point de départ d'un nivellement moral à achever dans la caserne obligatoire, elle doit être considérée comme l'ennemie du genre humain. Nous voulons espérer que la logique de M. le docteur Gneist n'ira pas jusque-là.

Toutefois, je ne suis pas sans inquiétude. Les idées développées par ce professeur forment la racine même du système gouvernemental prussien, et les classes dites éclairées, instruites ou plutôt érudites, en son imbues à divers degrés depuis longtemps.

Le devoir des conseillers responsables de la couronne serait de résister à des tendances aussi funestes et de couper le mal dans sa racine en changeant radicalement de système, Malheureusement, le ministre omnipotent, le « nouveau Thésée, » le « Richelieu, » l'incarnation « objective » de la situation actuelle, a déjà changé de système, mais c'a été pour se faire le porte-étendard du système actuel. N'oublions pas que c'est lui qui s'écriait à la tribune de la seconde Chambre de Prusse, le 15 novembre 1848 : « J'espère vivre assez longtemps pour voir se briser le vaisseau-folie de notre temps contre le roc de l'Église chrétienne. » C'est lui aussi qui, au parlement d'Erfurt, était un des rares amis dévoués de l'Autriche, un défenseur intrépide des principes de conservation historique en Allemagne, et un adversaire sans peur des idées révolutionnaires européennes

représentées par le bonapartisme français. Depuis dix ans, M. de Bismark a donné des preuves irrécusables de son savoir-faire et de l'habileté avec laquelle il sait duper ses plus intimes alliés. Cette fois, il est impossible d'admettre qu'il continue, avec les nationaux-libéraux, le jeu qui a été si funeste à M. de Rechberg et à Napoléon III, car il est l'instrument docile des libéraux qu'il a si rudement combattus à son avénement au pouvoir : il fait littéralement leurs affaires.

La médiocrité de cette politique est telle, qu'on n'ose affirmer que M. de Bismark est impuissant à dominer la situation qu'il a lui-même créée : ce serait vraiment trop pitoyable. Pourquoi donc ce nouveau Thésée, qui, sans passé, sans gloire, sans l'autorité du succès, bravait en 1863 tous les efforts des nationaux-libéraux, est-il aujourd'hui l'humble exécuteur de leurs plans? A cette question je ne trouve pas d'autre réponse que celle-ci : de deux choses l'une : ou il s'est embarqué lui-même sur le vaisseau-folie de notre temps, ou il cherche à pêcher en eau trouble; ou il est incapable de gouverner pacifiquement sa nation, ou il nous prépare de nouveaux remaniements territoriaux; ou l'orgueil du succès a aveuglé son intelligence politique, ou son ambition sans bornes l'entraîne, à travers des ruines volontairement accomplies, vers d'autres violentes entreprises.

Quelles peuvent être celles-ci? Il n'est pas difficile de le deviner. Le fédéralisme et le particularisme sont incompatibles avec l'empire héréditaire et les institutions parlementaires créées en 1871 : les catholiques et les chrétiens en général sont naturellement fédéralistes, pour le Nationalisme allemand comme pour le Jacobinisme français[1]. Partout où s'établit le césarisme, soit démocratique, soit impérial, l'Église catholique est la première victime du pouvoir régnant : dans la Rome antique, à la cour des empereurs germaniques gibelins, sous le règne de la Convention française, dans la Lithuanie moderne, dans la république de M. Carteret, dans la monarchie où les Gneist font les lois. « Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton, s'écriait Barère au sein de la Convention... Cassons ces instruments de dommage et d'erreur. » Les Allemands du Sud et les catholiques sont les Bas-Bretons du nouvel empire.

Et puis l'Autriche n'est pas morte : elle se relève même rapidement de ses derniers désastres. S'il n'était affaibli à la fois par l'exagération des prétentions magyares, par l'insuffisance du parti con-

[1] Voyez, par exemple, le rapport de Barère au Comité de Salut public, sur les moyens de propager la langue nationale dans la république (8 pluviôse an II), et l'adresse que Grégoire rédigea, sur l'ordre de la Convention, portant invitation au peuple français d'apprendre et de respecter la langue nationale (16 prairial an II).

servateur et par les aspirations unitaires du parti libéral allemand dominant, ce vaste empire, qui renferme tant de sources de prospérité morale et matérielle, deviendrait bientôt une puissance redoutable à tous les perturbateurs de la paix en Europe. L'empire prussien, qui a achevé la ruine des traités de 1815, ne repose pas sur des bases indiscutables, approuvées par toutes les puissances européennes. Dans la prochaine guerre, il sera probablement isolé et ne pourra compter que sur ses propres forces. Elles sont grandes, il est vrai, mais le seront-elles assez pour résister à toutes les coalitions possibles? Il est difficile de le prévoir. Une chose paraît certaine, c'est que, dans la prochaine guerre, l'Autriche est appelée à jouer un rôle décisif. Si l'on pouvait supprimer ce témoin incommode, ce voisin dangereux, ce représentant de l'Allemagne historique, dont l'étonnante vitalité fait le désespoir des nationaux-libéraux, on croirait avoir obtenu un gage d'avenir. Depuis dix-huit mois, on se loue officiellement à Berlin de l'attitude sincère et bienveillante de l'Autriche, et on fait ressortir à l'occasion les bienfaits de l'alliance de l'empire allemand de Prusse avec l'empire allemand de l'est (Ost-Reich); mais en petit comité, on en parle sur un tout autre ton. Pour moi, je ne puis oublier qu'en 1866, M. de Bismark lançait sur l'Autriche son allié Garibaldi, armait et subsidiait un corps de volontaires magyars sous le commandement de M. Klapka et adressait des proclamations révolutionnaires « à l'illustre nation tschèque. » D'autre part, sans manquer de respect au prince Auersperg et à ses collègues du ministère actuel cisleithan, qui sont évidemment tous des hommes pleins de loyauté et d'honorabilité, il doit être permis de faire remarquer qu'ils ont le tort d'être appuyés surtout par les libéraux allemands, lesquels approuvent bruyamment tout ce qui se passe dans l'Allemagne prussienne depuis deux ans [1]. Ils annexent moralement, autant qu'ils le peuvent, la Cisleithanie à l'Allemagne prussienne. A Vienne comme à Berlin, les libéraux de toutes les nuances n'ont pas de paroles ni de plans assez sévères contre les fédéralistes et les « cléricaux, » soit romains, soit protestants.

Ma conclusion est celle-ci : ou le gouvernement prussien est frappé de vertige, ou il travaille par tous les moyens, quels qu'ils soient, à la reconstitution d'un empire allemand d'Occident, ou bien il est impuissant à dominer une situation qu'il a créé lui-même.

P. de Haulleville.

[1] Voyez les articles scandaleux du principal organe du libéralisme autrichien. Lisez, par exemple, les articles des n°s des 16 et 22 janvier 1873, sur les discussions actuelles du parlement prussien.

HISTOIRE D'UN VILLAGE

PENDANT LA RÉVOLUTION

I

Il est difficile de comprendre quelle était, avant la Révolution, la vie municipale, et ce qu'elle fut de 1789 à l'an VIII, sans avoir étudié les archives d'une commune : dans ces registres, où les délibérations les plus contradictoires se sont parfois succédé, on retrouve, — pour peu qu'ils aient été tenus avec régularité, — toutes les conséquences des différents systèmes de centralisation pratiqués par la Constituante et la Convention. L'anatomie apprise théoriquement n'est d'aucune utilité au lit du malade ; il en est à peu près de même quand on se borne à rechercher dans le *Bulletin des lois* l'ensemble des décrets qui ont successivement régi nos communes, nos districts, nos départements : c'est par l'histoire même d'un village qu'on doit les commenter ; c'est sur la population rurale soumise à l'impérieuse volonté des villes et à la loi plus impitoyable de la levée en masse, qu'il faut suivre leur portée et leur économie : là, sous une forme matérielle et souvent grossière, se révèle tout entière la lutte préexistante des villes contre les campagnes.

Une telle étude n'est pas aride : quand on connaît les différentes familles d'un village, leurs mœurs, leurs caractères persistants, leurs antipathies, on les revoit à distance agissant et luttant déjà les unes contre les autres avec les mêmes passions. Ce qui domine dès 1793, c'est le plan nettement tracé de la Commune révolutionnaire et jacobine, — non plus constituée par les vieilles limites de terroir et de paroisse, — mais agglomérée théoriquement, formée brutalement autour de tout centre de population et absor-

bant en elle aussi bien tous les villages que toutes les ressources locales.

L'histoire de Paris, de Lyon ou de Bordeaux se confond avec celle de la France, tandis que l'histoire d'une pauvre municipalité isolée, qui a dû combattre pour vivre, qui a résisté pour rester libre, porte en elle un enseignement nouveau, à peu près comme ces chartes du moyen âge, qui font revivre tout l'ancien mouvement communal. Croissy peut, à ce titre, mériter d'être cité : à une lieue de Saint-Germain, à 4 kilomètres de Versailles, sur le grand chemin de Paris, destiné depuis près de deux siècles à fournir de légumes le carreau des Halles, ce village vit par la grande ville et souffre quand elle souffre. Placé à côté de centres populeux, il doit ressentir directement le contre-coup de leurs agitations et se défendre péniblement contre les envahissements de la centralisation : il reçoit aussi bien les obus du Mont-Valérien que les premiers échos des révolutions. Je voudrais pouvoir faire connaître les espérances, les inquiétudes et les misères successives de sa population, attachée exclusivement aux travaux de la terre, pendant les premières années de la période révolutionnaire. Il n'est pas sans intérêt, à l'heure actuelle, de montrer comment un village a peu à peu perdu d'abord ses droits, ensuite sa liberté et sa vitalité sous les coups multiples des lois de la Convention.

Les vraies traditions de 1793 ont été fidèlement suivies de nos jours : la *Commune*, telle que la conçoit l'école nouvelle, sur le modèle ancien, ne peut exister que dans les villes et à la condition que celles-ci absorbent et asservissent les campagnes. La population non agglomérée, qui est en France l'immense majorité, devient ainsi la vassale des hommes d'action détenant le pouvoir absolu au centre soit de l'arrondissement, soit du département, et le type d'une pareille organisation n'a jamais été mieux réalisé que dans les métropoles aristocratiques de l'antiquité qui étouffaient les libertés provinciales. L'archéologie révolutionnaire a substitué la commune au municipe, mais quelles que soient les appellations nouvelles, l'idée d'assujettir aux cités le paysan, propriétaire de la *villa* antique ou de la ferme moderne, l'ouvrier rural, quiconque enfin n'habite pas un chef-lieu et ne peut, en s'associant avec ceux qui l'entourent, former une famille politique considérable, est aussi vieille que le despotisme. Sous des formes différentes, elle s'est affirmée en tout temps ; qu'était-ce que les bonnes villes avec leurs priviléges, sinon de grandes communes destinées à absorber les petites au nom de la centralisation monarchique ? Qu'était-ce encore que le canton de la Convention sinon une commune fictive substituée à toutes les petites municipalités ? Qu'est-ce enfin que ce

système récent d'après lequel la représentation parlementaire des villes serait plus étendue que celle des campagnes, sinon un retour à ces traditions? Après avoir constaté tant de fois depuis trois années les fluctuations de l'opinion publique et les défaillances des électeurs, il est facile de comprendre que, livrées sans le contrepoids des campagnes à quelques tribuns groupés dans un *directoire* local, dans un comité de salut public ou dans un comité de la garde nationale, les grandes cités peuvent usurper tout pouvoir, fausser tout scrutin et constituer une tyrannie véritable et odieuse. On connaît les effets de cette tyrannie, mais ce qu'on oublie trop souvent, c'est qu'elle s'est déjà appesantie sur la France; il est facile de prouver combien elle fut dure pour les villages.

Pendant les six dernières années du dix-huitième siècle, la vie municipale fut suspendue en France partout ailleurs que dans un millier de villes d'abord, et ensuite dans 3,000 chefs-lieux de canton. Ce fut bien là le triomphe de l'agglomération communale: la dissemblance des caractères, des ressources, des aptitudes que nous rencontrons dans la vie sociale, et qui donne tant de ressort à toutes les initiatives, cette dissemblance, qui se rencontre au moins dans les petites communes et qui assure leur individualisme, disparut sous un niveau égalitaire. La constitution de grandes communes cantonales maîtresses d'elles-mêmes, libres de se donner des lois, possédant des parlements au petit pied, — en un mot la mise en pratique radicale du système révolutionnaire, — détruirait 30 ou 32,000 municipalités; le village disparaîtrait, et chaque gros bourg, chaque ville traînerait à sa suite et gouvernerait une immense banlieue.

En voyant comment les familles se sont groupées en France pour former des paroisses, à quel point la population s'est éparpillée, là autour d'un manoir, ici autour d'une abbaye, plus loin à l'ombre d'un château fort, et comment le village s'est formé et est resté persistant après la destruction du manoir, de l'abbaye et du château fort, on comprend que les petites communes, qui sont par elles-mêmes si peu de chose, forment un obstacle infranchissable au despotisme révolutionnaire des villes. Dans le département de Seine-et-Oise, tel que la Constituante l'a créé, il se trouve près de 700 communes qui forment chacune une entité réelle, qui ne pourraient se fusionner les unes avec les autres sans une véritable violence, sans une atteinte brutale au principe de la propriété, et cependant dans ce nombre plus de 500 comptaient, en 1789, moins de 500 habitants[1]!

[1] N'oublions pas qu'en France 2,953 communes ont moins de 200 habitants; 4,512, de 200 à 300 habitants; 4,677, de 300 à 400 habitants; 3,969, de 400 à

Ce département si prospère, si important par sa situation comme par ses ressources, ne renferme que 37 communes ayant plus de 2,000 habitants : dès qu'il est question de centraliser la vie municipale, celles-ci peuvent vouloir acquérir une importance plus grande, mais la masse des autres, menacée d'être sacrifiée, proteste et se rejette du côté de la réaction. La persistante opposition du paysan contre les villes n'a pas d'autre origine : il sait que les révolutions le frappent non-seulement comme tous les citoyens de la mère-patrie, mais qu'elles menacent directement ce qui est pour lui la cité, qu'elles tendent à l'absorbtion de sa commune dans une circonscription nouvelle.

II

Le registre des « délibérations et autres affaires concernant la communauté de Croissy, » que j'ai sous les yeux, a été ouvert en 1787 : il se termine en 1809.

La première délibération inscrite date du 12 août 1787 : Turgot, au mois de juin, avait rédigé un édit sur l'administration provinciale, et, conformément à cet édit, les paroisses devaient procéder à la constitution de municipalités électives. Ce serait commettre une grande erreur que de croire qu'avant 1787 tous les villages étaient privés d'administrations communales : Croissy, par exemple, élisait depuis longtemps son syndic. Mais le plan de Turgot établissait un régime uniforme en créant des *assemblées municipales* composées du seigneur, du curé — et d'un syndic élu, assistés de 3, 6 ou 9 membres également élus, dont le nombre variait d'après celui de la population.

Voici comment cette assemblée municipale — véritable conseil représentatif — fut réélue à Croissy, le 10 août 1787.

Les anciens syndics, propriétaires et anciens marguilliers du village se réunirent au nombre de 20, à l'appel de F. Bonnet, syndic en charge, pour procéder à l'élection d'un syndic et de trois officiers du corps municipal. Plusieurs membres de l'assemblée ne sachant pas écrire, l'élection se fit à haute voix, et les suffrages se portèrent sur Étienne Arnoult, marchand de vin, qui fut proclamé syndic municipal, et sur Joseph Grandfils, maraîcher, Nicolas Hubert, jardinier, J.-F. Bonnet, maraîcher. L'importance des impositions payées par chacun des élus fut relevée d'après les rôles de la pa-

500 habitants; 11,525, de 500 à 1,000 habitants; 4,451, de 1,000 à 1,500 habitants. — Plus de 28,000 communes ont donc moins de 1,500 habitants, et n'en représentent pas moins plus de la moitié de la population totale.

roisse et consignée sur le registre, pour bien établir qu'ils étaient électeurs et éligibles comme payant un cens[1]; enfin le collecteur constata régulièrement l'importance de la paroisse, qui contenait 75 feux.

En 1788, les réunions communales se multiplièrent : un *collecteur porte-rôles*, un *messier* et *garde-terroir*, puis un habitant chargé de faire le recouvrement de l'impôt du vingtième, furent élus par le corps municipal ; des demandes de décharge de la taille furent présentées par des contribuables et discutées, sur le rapport du collecteur, dans le sein du conseil ; enfin, le 28 décembre, tous les habitants furent réunis pour faire choix d'un maître d'école et fixer son traitement.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher quelles étaient alors les ressources d'un instituteur : celui de Croissy touchait

387 livres de traitement,
40 livres pour avoir soin de l'horloge,
427 livres.

« Les mois des familles » étaient fixés à 4 livres par an, « à l'exception des vingt plus pauvres en état d'envoyer des enfants aux écoles, » dont l'instruction était gratuite. Il est constaté que plusieurs *bourgeois* étaient dans l'usage de donner des gratifications au maître, dont la situation paraît avoir été suffisamment assurée.

Il passait, en réalité un véritable contrat avec les habitants : il discutait avec eux les clauses et conditions. On lui imposait, par exemple, de « ne point augmenter le prix du mois après la première communion. » Quant à sa capacité, elle était garantie par le curé et le seigneur du village, M. de Chanorier, qui déclarèrent « être prêts à agréer le sieur Jean Cautien Gibier, s'il convient à ladite communauté. »

Voici quel fut pendant une année le fonctionnement de la vie municipale dans une commune de 75 feux. On doit, surtout quand il s'agit des institutions de l'ancienne France, où la variété était de règle, se garder de rien généraliser — et il est incontestable que, tandis que Croissy jouissait d'une indépendance réelle, plusieurs villes n'avaient point les mêmes libertés ; que l'approbation de leurs budgets était dévolue soit aux intendants soit au conseil du roi, qu'enfin leur corps électoral était soumis à la division des ordres au préju-

[1] Voici, par exemple, sous quelle forme ces mentions sont faites : « Le troisième qui a été nommé est Jean-François Bonnet, maraîcher, domicilié en cette paroisse depuis un an et plus, âgé de cinquante-sept ans, payant pour ses vingtièmes sur cette paroisse la somme de 8 livres 5 sols, et pour ses tailles, capitations et accessoires, 85 livres 1 sol. »

dice de la classe des bourgeois, mais les preuves que nous donnons et qui pourraient être multipliées, montrent bien qu'avant aucune des lois modernes, un très-modeste village, une pauvre paroisse, ou pour mieux dire une simple *communauté d'habitants* possédait dans la plus large mesure le droit de s'administrer directement. Pour une monographie très-incomplète comme celle-ci, cette preuve suffit. Les institutions de l'ancien régime se prêtaient d'ailleurs mieux que les nôtres à ces délibérations municipales, à ces discussions publiques. Dans l'état actuel de nos mœurs, il serait impossible d'appeler tous les électeurs d'une même commune à s'entendre sur le choix d'un instituteur ou d'un garde-champêtre : la prépondérance qu'exerçait au sein de ces réunions, souvent très-nombreuses, les personnalités aristocratiques ou les membres du clergé y introduisaient toujours une certaine discipline; les habitudes parlementaires, qui avaient formé la classe rurale elle-même à la coutume des plaids, à la fréquentation des audiences, à la nécessité d'un ordre régulier dans les discussions n'avaient pas peu facilité le fonctionnement de ces véritables assemblées démocratiques. Il en résultait que dans les campagnes, plus que dans les villes, l'égalité existait et que la division des ordres ne se faisait pas sentir là où la noblesse paraissait conserver ses plus grands priviléges.

Pendant que ce petit village, aux portes de Paris, procédait ainsi à ces délibérations municipales, la réunion des états généraux était décidée. Le rapport de Necker au roi était publié, et, le 24 janvier 1789, paraissaient les *lettres royales* appelant les électeurs à choisir leurs députés aux états convoqués pour le 27 avril suivant. Une exception fut faite pour la vicomté de Paris, en raison de la difficulté que rencontrait l'organisation de ses assemblées électorales. Un règlement spécial fut enfin promulgué le 28 mars.

Le 12 avril, les lettres royales et les instructions du prévôt de Paris furent lues au prône, publiées et affichées dans le village, et le 14, tous les habitants âgés de vingt-cinq ans et inscrits aux rôles des contributions locales s'assemblèrent pour rédiger leurs cahiers et désigner leurs mandataires, qui devaient se rendre à Paris et y procéder à l'élection des députés aux états généraux. On pouvait craindre que Croissy ne s'en remît aux électeurs de Saint-Germain et de Paris du soin de formuler ses plaintes et ses vœux, ou que, cédant à l'exemple des villes, il ne traitât les questions de politique générale. Un grand nombre de publications avaient été faites en vue des états généraux : des modèles de cahiers avaient été dressés, et sur ce type commun plus d'un cahier fut rédigé dans les bailliages. Croissy eut le mérite de faire une œuvre propre, œuvre modeste, mais qui nous semble d'autant plus curieuse à conserver, que si

l'on a publié les cahiers importants des assemblées provinciales, ceux des assemblées primaires de villages, enfouis dans la gigantesque collection des Archives, n'ont jamais été cités, même à titre de rareté historique.

Nous reproduisons donc ce document dans toute son intégrité.

« Les pauvres habitants de la commune de Croissy-sous-Chatou ne peuvent que s'en rapporter à ce qui sera déterminé dans l'assemblée de la prévôté et vicomté de Paris, pour obtenir une constitution qui, en garantissant les propriétés de tous les genres, puisse assurer à jamais la gloire du roi et l'exécution des engagements contractés par Sa Majesté avec les amis de la nation ; ils se contenteront de fixer l'attention de MM. les députés de la prévôté de Paris sur les quatre objets par lesquels ils souffrent le plus.

« *Impositions royales.* Les impositions royales ont éprouvé depuis 1770 une augmentation très-considérable. A peine peuvent-elles être payées dans la révolution de vingt mois ; mais si, comme on l'annonce, la noblesse s'empresse de renoncer à sès priviléges, et que les bourgeois soient privés des leurs, tous les ordres supporteront le fardeau sous lequel succombaient les cultivateurs, et il deviendra léger.

« Les habitants de Croissy demandent que les terres seules soient imposées et que les taxes personnelles soient supprimées ; que désormais les manouvriers, qui n'ont pour propriété que leurs bras, et pour habitations que de pauvres masures, ne se voient pas privés du salaire qui assure leur existence ; que l'industrie de toute espèce soit affranchie de charges qui ne peuvent être qu'arbitraires ; et qu'enfin la portion d'impôt que la paroisse de Croissy doit supporter soit arrêtée définitivement et répartie, dans une juste proportion, sur toutes les propriétés. Si toutes y sont assujetties, l'imposition s'accroîtra d'un tiers, tandis que les habitants connus sous la triste distinction de taillables payeront un tiers de moins.

« *Milice.* La milice est un des plus grands fléaux des campagnes. Le sort frappe souvent un fils unique, soutien de ses parents, et il épargne une famille riche et nombreuse. La communauté de Croissy charge expressément ses députés de solliciter la suppression des milices, et leur conversion en une addition à l'impôt territorial, qui sera bien moins chère que les bourses, frais de conduite, et autres dépenses qu'entraîne cette cruelle loterie.

« *Capitainerie.* La paroisse de Croissy a été longtemps une des plus malheureuses de toutes celles qui sont soumises aux capitaineries. A peine un quart du territoire était-il cultivé ; le reste, abandonné au gibier de la forêt du Vaizinet, présentait des landes arides. Les habitants obtinrent, en 1783, la permission de faire un mur à

leurs frais. Le mur a été construit; son prix ne peut être payé qu'en huit ans, et ce prix, versé dans les fonds publics, donnerait un revenu qui acquitterait à jamais les impositions royales. Il est donc constant que ce mur, et son entretien, pèsent encore plus sur la communauté des habitants de Croissy que la réunion de toutes les impositions royales, et cependant cette clôture ne défend ses propriétés que d'une espèce de gibier : les lièvres, les faisans, les perdrix, font toujours des dégâts considérables.

« Les habitants de Croissy doivent reconnaître que M. le prince d'Hennin adoucit autant qu'il le peut la rigueur de leur sort; mais ce régime ne peut être que passager, ils n'en sont pas moins soumis à la législation des capitaineries.

« Les maraîchers sont obligés de payer le droit de creuser un puits.

« Il faut aussi acheter la permission de bâtir une cheminée, si l'on est propriétaire d'un terrain contigu au village.

« Les sables brûlants de Croissy avancent d'un mois la maturité, et la fauche des prés est soumise aux mêmes entraves que dans les terres les plus tardives.

« Si un batelier passe dans les îles un cultivateur, il est assigné comme ayant traversé des braconniers, et bientôt la frayeur des poursuites lui fait refuser son bateau à des baigneurs prêts à se noyer.

« Les gardes assignent verbalement et, sur leur simple témoignage, font condamner des notables habitants qui présentent inutilement des témoins domiciliés, et n'ont souvent d'autres torts que de n'avoir pas acheté la paix.

« Le roi ne chasse jamais à Croissy; monseigneur le comte d'Artois n'y vient que quatre heures par an. Il n'est pas de capitainerie plus inutile aux plaisirs de Sa Majesté, et il est permis au pauvre village de Croissy d'espérer une suppression qu'il charge expressément ses députés de solliciter.

« *Colombiers*. Il est encore un fléau destructeur, les pigeons. Les habitants de Croissy demandent l'exécution des anciens règlements à cet égard. Il y a longtemps que leur seigneur se serait soumis; mais les colombiers voisins vivent sur son territoire, et le sacrifice qu'il aurait fait eût été inutile. Les anciens règlements ordonnent que les pigeons soient renfermés pendant les semences et les récoltes.

« Les habitants de Croissy renouvellent à leurs députés l'injonction expresse de solliciter vivement un impôt territorial auquel tous les ordres seraient assujettis, et qui remplace les différents impôts dont les bases sont incertaines.

« Et ont, tous ceux desdits habitants qui savent signer, signé avec nous.

« P. Vannier, notaire tabellion de la prévôté de Croissy. »

(Suivent 31 signatures.)

Cinquante-cinq habitants avaient pris part à la discussion et au vote de ce cahier, qui fut rédigé par le tabellion sur les indications de la majorité. Dans la plupart des villages, cette intervention des notaires locaux, parfaitement au fait des souffrances des paysans, et plus habitués que tous autres à formuler leurs vœux, donna aux cahiers une forme très-régulière et très-précise. Il est à remarquer que ce nombre de cinquante-cinq votants fut rarement dépassé plus tard, quoique la législation de 1789 n'appelât à prendre part au vote des cahiers que les hommes âgés de vingt-cinq ans et compris au rôle des impositions. La paroisse de Croissy, avec ses quatre-vingts feux, avait donc compris l'importance de l'acte qu'elle accomplissait, et tout le monde s'était empressé de répondre à l'appel. Après le vote du cahier, l'assemblée désigna deux députés, Étienne Arnoul et Jean Crépu, chargés de la représenter devant le prévôt de Paris, le 18 avril, et de défendre leurs vœux [1].

Ce furent là les premiers beaux jours de la révolution! Les paysans, autorisés à exercer la plénitude de leurs droits publics, trouvaient dans leur commune même une représentation libre, et luttaient légalement contre les charges féodales qui les écrasaient encore. Mais bientôt des charges nouvelles allaient les grever, et un nouveau despotisme devait les accabler!

III

La nuit du 4 août, l'abolition de tous les priviléges, bientôt confondue avec celle de tous les droits et de tous les devoirs, eut presque immédiatement pour résultat d'amener des émeutes dans les villes, des actes de pillage dans les campagnes.

« Des gens malintentionnés » menacèrent « d'incursions » les maraîchers de Croissy. La forêt du Vésinet devint l'asile de bandes de malfaiteurs; et le syndic jugea nécessaire, dès le 9 août, de convoquer tous les habitants, pour leur proposer de constituer une milice,

[1] Ces députés à l'assemblée du bailliage reçurent une indemnité de 3 livres 1/2 par jour. Le total des taxes ainsi accordées s'éleva à plus de 1 million. (Voy. Chassin, *Génie de la Révolution*, I, 487.)

de dresser une liste des hommes en état de porter les armes en participant à la défense commune, et de s'adresser au marquis de Lafayette afin de donner à cette milice une organisation provisoire. Il y eut alors dans la commune un véritable élan patriotique. M. de Chanorier, seigneur du lieu, offrit « un drapeau national, de couleurs blanche, bleue et rouge, ayant pour devise : *Notre union fait notre force*, vingt fusils, cent vingt lances, et un tambour. Les habitants demandèrent « à M. le prieur de bénir leur drapeau et leurs armes, » et ils voulurent se lier solennellement, en jurant d'observer un règlement arrêté après mûre délibération[1]. La commune se réunit encore, dans le courant de l'année 1789, à différentes reprises, pour établir des corps de garde, des services de patrouilles, désigner des messiers, leur indiquer des postes, etc., et la totalité des habitants prit chaque fois part à ces délibérations. Ce fut également devant tous ses commettants que le syndic en charge rendit compte, à la fin de l'année, de l'état des recettes et dépenses de la commune; ce fut de même en présence de la population tout entière que le décret du 3 novembre 1789, portant promulgation des « Droits de l'homme, » fut lu et enregistré solennellement.

Cet exercice presque permanent du suffrage universel devait finir par fatiguer la population, et l'inexpérience des corps municipaux contribuait à compliquer toutes les délibérations. Pendant l'année 1789, du reste, aucune loi ne précisa quelles seraient les attributions des municipalités, et cette lacune ne fut comblée que par le décret du 14 décembre.

Selon le plan de Turgot, les assemblées municipales élues dans les villages étaient soumises au contrôle des assemblées de district constituées dans chaque subdélégation, et élues par les municipalités des paroisses. Ces assemblées étaient elles-mêmes sous le contrôle des assemblées provinciales.

L'organisation que la Constituante donna à la France différait peu

[1] *Article 5 du règlement.* « Toutes les fois que les commandants seront dans le cas d'envoyer des habitants en prison, ils seront obligés d'appeler deux notables de la paroisse, âgés de plus de cinquante ans, pour décider avec eux le temps de la détention et, si le cas est grave, prononcer le renvoi devant la justice... »

A la fin de ce procès-verbal, se trouve cette mention : « Suit la teneur du serment prêté à l'église, à la suite de la bénédiction du drapeau, et dont la lecture a été faite à haute voix par le greffier de la paroisse : Nous, habitants de la commune de Croissy-Saint-Léonard, érigée en compagnie de milice nationale, jurons et promettons d'obéir à la nation, au roi et aux lois; nous promettons aussi d'obéir aux chefs que nous nous sommes donnés en tout ce qui concerne la police du lieu, la défense du territoire. »

Soixante-trois signatures sont apposées au bas de ce serment, et vingt habitants en plus déclarèrent ne savoir signer.

du plan de Turgot : le grand principe de l'égalité des ordres seul simplifiait les rouages. Ainsi, à Croissy, communauté de moins de cinq cents habitants, un maire et deux membres du corps municipal devaient être élus. A côté d'eux, pour participer à toutes les délibérations importantes, le suffrage universel plaçait quatre notables, un procureur syndic, sans voix délibérative, chargé de poursuivre les affaires et de défendre les intérêts de la communauté, enfin un secrétaire greffier « chargé de la tenue des registres. »

C'était là un système simple en apparence; la Constituante négligea de définir pratiquement les attributions mêmes des municipalités. Elles durent régir les biens communaux; mais la division des biens des communes d'avec ceux des seigneurs et des églises fut lente à opérer; — régler les dépenses locales et diriger les travaux publics à leur charge; mais rien n'indiqua quels seraient ces travaux ou ces dépenses, avec quelles recettes il y serait fait face; — enfin faire jouir les habitants d'une police; mais le droit de réglementation ne fut ni limité ni soumis à un contrôle. Ces lacunes étaient fatales dans l'œuvre si vaste des constituants; et quand on lit le décret de décembre 1789, on reconnaît que, ne pouvant tout traiter à la fois, le législateur pourvoit avec une certaine précision à ce qui était évidemment urgent. La rapidité des événements déjoua toutes les prévisions, et le monument demeura inachevé.

Frais du culte et de l'enseignement, entretien de la voirie, dépense de la garde nationale — tout ce qui figure actuellement au budget des dépenses communales — devait être réglé provisoirement sur des ressources spéciales, soit par l'État, soit par le département. Au chef-lieu du département, à la place des assemblées provinciales — à Versailles, pour le département de Seine-et-Oise — la loi du 22 décembre 1789 institua trente-six membres de l'administration départementale, élus pour quatre ans, ayant une session annuelle, et chargés de choisir dans leur sein un directoire permanent de huit membres, investi de tous les pouvoirs administratifs.

Divisé en dix districts, le département de Seine-et-Oise compta en outre un conseil élu dans chacun de ces districts, et, de plus, un directoire permanent de quatre membres.

Pour le paysan de l'Ile-de-France et de tous les pays d'élection, il y eut dans toutes ces réformes un seul point important : l'intendant au chef-lieu, le subdélégué au district, disparurent. A Croissy, l'ancien seigneur fut nommé membre du conseil du district de Saint-Germain ; et ce qui, dans la loi, nous frappe vivement, ce qui nous semble une innovation radicale accomplie en 1789, passa inaperçu dans les provinces où l'ordonnance de 1787 avait été appliquée.

Cependant les lois de décembre 1789 étaient déjà essentiellement révolutionnaires !

Rien ne rattachait toutes les assemblées électives soit à l'État, soit à l'Assemblée. Dans un pays que l'esprit provincial avait tenu divisé, la place fut abandonnée aux influences locales, sans aucun contre-poids. « Il n'y aura, dit la loi, aucun intermédiaire entre les administrateurs de département et le pouvoir exécutif suprême ; » c'est-à-dire que, par haine des anciens fonctionnaires, qui avaient étouffé la liberté, la Constituante supprima la fonction et exposa les provinces à tous les dangers de l'individualisme. Le directoire du district de Saint-Germain fut en majorité composé d'habitants de cette ville ; le directoire départemental de Versailles fut envahi par les Versaillais, et de cette réforme découla une série d'abus : les minorités lésées encombrèrent le bureau de l'Assemblée de leurs plaintes, l'uniformité dans le système administratif disparut, et bientôt, sous la Convention, pour rétablir des rapports directs entre le centre et tous ses rayons, il fallut envoyer de nouveaux intendants dans les provinces : ce furent les commissaires de la Convention, les députés en mission, les émissaires des clubs et du Comité de salut public de Paris.

La Constituante, pour détruire l'influence de la monarchie, supprima tous ses représentants dans les provinces ; la Convention, pour établir sa domination, multiplia les fonctionnaires et destitua les conseils représentatifs et délibérants.

— Conformément à la loi nouvelle, Croissy, le 22 janvier 1790, eut à procéder au renouvellement de sa municipalité.

Le procès-verbal indique avec quelle régularité ces opérations s'accomplissaient : un premier scrutin avait lieu pour la désignation d'un président du bureau, d'un greffier et de trois scrutateurs.

Sur 52 votants, M. de Chanorier, seigneur de Croissy, fut élu maire par 52 suffrages. Il fut procédé ensuite à la désignation de 2 membres pour composer, avec le maire, le corps municipal. Chaque électeur dut déposer un bulletin contenant 4 noms, « pour que les 2 qui réuniraient le plus de voix fussent élus. » Enfin, les 6 notables et le procureur syndic furent également choisis par les électeurs [1].

Le 24 janvier, les officiers municipaux et les notables, après avoir entendu la messe, « chantée et célébrée solennellement, » prêtè-

[1] *Maire :* de Chanorier.
Membres du corps municipal : Nicolas Arnould, Jacques Grandfils.
Procureur syndic : Bonnet.
Notables : Debled, Breau, Beauboud, Herbert, Crépu et Rozai.

rent serment et désignèrent un secrétaire-greffier : ce fut le curé même de la paroisse.

Ces essais de fonctionnement du suffrage universel indiquaient à la fois une véritable inexpérience chez le législateur et, dans le peuple, un merveilleux empressement à user de ses droits nouveaux : on ne peut méconnaître, en effet, que la nécessité de réunir tous les électeurs dans un même lieu, de procéder successivement à ces différents scrutins ne dût, dans les grandes villes, compliquer le vote. Mais la loi de 1789 renfermait deux dispositions excellentes, qui n'ont malheureusement pas survécu : dans les petites communes, le nombre des conseillers municipaux était très-limité, ce qui permettait d'assurer de meilleurs choix ; le vote se faisait par *liste double*, ce qui supprimait presque toujours les ballottages.

Il était d'autant plus nécessaire de bien composer les corps municipaux, que si la loi ne leur confiait pas d'attributions précises, elle leur demandait une assiduité continuelle pour procéder à des travaux d'enquête, de police et à de véritables opérations financières.

IV

Une loi du 13 novembre 1789 avait exigé la déclaration de tous les biens, rentes, etc., des établissements ecclésiastiques : la municipalité de Croissy dut donc, le lendemain de son installation, faire l'inventaire des revenus de sa cure[1].

La dîme produisait 460 livres ainsi réparties :

Dîmes des marais ou terres en jardinage, à raison de 40 sols l'arpent.	200 livres.
Dîme verte, à raison de 30 sols l'arpent. .	160 —
Dîme en nature sur les autres biens. . .	100 —

Cet impôt odieux par son mode de perception était destiné à disparaître le premier dans la refonte du système financier : l'ancienne société vivait par la variété. A chaque service public se rapportait une taxe spéciale, et ce que nous nommons le budget ecclésiastique, au lieu de rentrer dans l'ensemble des recettes de l'État, for-

[1] *Revenus de la fabrique* en rentes sur des particuliers ou sur les aides : 147 livres. « Sans les quêtes, déclare la municipalité, on ne trouverait pas les fonds pour faire la dépense de la fabrique. »

Revenus de la cure : 1810 livres, plus un presbytère et un jardin. — *Charges :* 287 livres, plus les frais d'entretien et de réparation.

mait un budget particulier dans chaque paroisse. Le décimateur devait, sur les produits de la dîme, entretenir le chœur, la sacristie, le cancel, acheter les ornements, livres, vases, etc., de l'église. En supprimant la dîme, le législateur ne supprima point toute la charge pour le contribuable; et si l'on se reporte au budget de la commune de Croissy pendant l'Empire et la Restauration, on voit qu'elle dépensa 225 fr. pour le logement de son desservant, et 250 fr. pour lui assurer un supplément de traitement. N'était-ce pas précisément ce que la dîme représentait?

En 1790, la population crut que la révolution allait immédiatement la délivrer de toutes ces charges, et que les impôts seraient allégés sur l'heure. Les paysans venaient de traverser deux années de disette; en 1788, des orages successifs avaient ravagé leurs récoltes; ceux de Croissy s'étaient de plus imposé des taxes particulières qui les écrasaient.

Pour eux, le voisinage de la forêt du Vésinet avait été, pendant le dix-huitième siècle, une cause incessante de troubles et de vexations[1]. Les cerfs, les lièvres, les lapins, conservés pour la chasse royale, dévoraient leurs marais : vers 1780, ils s'étaient décidés à enclore complétement la paroisse par un mur d'enceinte, du côté du Vésinet, et l'érection de cette clôture coûta la somme énorme de 24,312 livres. Les habitants, réunis en assemblée générale, avaient pris l'engagement de payer cette somme par annuités, au prorata de leurs impositions. En 1790, la chasse devint libre, et par conséquent les cultivateurs purent se garantir des incursions du gibier, et les murs élevés à grands frais leur devinrent inutiles. Il n'en fallait pas moins achever de les payer. Ils eurent alors la pensée de prier Louis XVI de leur acheter cette longue ligne de clôture ; mais l'absence de tout représentant direct du pouvoir royal dans le district retarda la réussite de leur supplique. S'il en fut ainsi aux portes de Paris et de Versailles, que de difficultés durent rencontrer toutes les communes placées plus loin, dès qu'il s'agit pour elles de traiter directement une affaire avec le gouvernement! Les seuls intérêts purement provinciaux pouvaient être protégés par le système de la loi de 1789, mais il manquait un rouage intermédiaire : la France n'était plus menacée seulement d'une fédération, mais d'une véritable dislocation.

La perception des impôts était de même abandonnée aux départements, aux districts et aux communes, et aucun agent de l'État ne centralisait ces perceptions. Ici elles s'opéraient régulièrement, là elles étaient négligées. Croissy dut choisir un de ses habitants

[1] On peut voir, dans le *Moniteur*, séance du 9 septembre 1790, des plaintes analogues, formulées par les riverains de la forêt de Fontainebleau.

chargé de procéder à la recette des impositions, pour en opérer le versement à Saint-Germain. La loi demandait à ces nouveaux *curiaux* une capacité réelle, une assiduité continuelle, et leur imposait une grande responsabilité, sans tenir compte de l'insuffisance du personnel des corps municipaux.

On reconnut bientôt que les affaires et les finances de l'État ne pouvaient être ainsi dirigées ; mais au lieu d'en rendre responsable le système général, on crut que les communes n'étaient pas aptes à la vie politique : elles furent sacrifiées, et tous les services publics furent centralisés aux districts.

Avant d'en arriver à cet état de choses, Croissy eut encore à passer par bien des épreuves : la vie publique débordait ; les devoirs du citoyen ne pouvaient se concilier avec ceux du travailleur. Les décrets sans cesse expédiés par l'Assemblée exigeaient la réunion constante des habitants de la commune. Sans multiplier les preuves, je citerai : le 28 février, une assemblée pour décider de l'offrande à la patrie des impositions des privilégiés attribuées aux communes ; le 25 avril, puis le 16 mai, réunion pour décider de l'achat de graines de carottes en Artois ; le 29 juin, réunion pour délibérer sur l'élection de six gardes nationaux chargés de représenter la commune, le 14 juillet, à la fête de la Fédération, etc.

De son côté, le corps municipal n'était pas moins accablé. La Constituante avait exigé que le sommaire de tous ses décrets et le texte intégral de tous ceux qui présentaient une grande importance fussent reproduits sur les registres municipaux : cette transcription imposait à des gens souvent peu lettrés une fatigue que la diversité des écritures révèle manifestement. Les municipalité avaient de plus la mission de faire les règlements de police, et celui qui fut arrêté le 8 avril 1790 présente un excellent résumé de toutes les dispositions passées depuis dans la législation[1] ; enfin, chaque corps municipal était tenu, sur son territoire, de surveiller l'exécution des travaux de voirie commandés par le district, et de désigner des commissaires qui tenaient la place de nos *piqueurs* des ponts et chaussées.

Les communes n'avaient pas de fonds pour ces dépenses, qui, alors

[1] Article 1er. — Fermeture des cabarets l'été à dix heures du soir, et l'hiver à huit heures. Interdiction des jeux de hasard.

Art. 4. — Interdiction de la chasse du 1er avril au 1er novembre.

Art. 5. — « Il est fait défense à tous particuliers de travailler ou faire travailler les jours de fête et dimanche, sinon en cas de nécessité avec notre permission, mais jamais pendant les offices divins, à peine de 3 livres d'amende et de plus grande peine au cas de récidive. »

Art. 8. — Obligation pour les hôteliers de tenir un registre de tous leurs locataires.

Art. 9. — Dispositions relatives à l'exactitude des poids et mesures, etc.

comme aujourd'hui, étaient pour elles d'une importance capitale : en réalité, elles n'avaient pas de *budget*, toutes les recettes, toutes les dépenses s'opérant au district ou au chef-lieu du département. Ansi, par exemple, les chemins de Croissy ayant besoin de réparations, la commune sollicita du conseil du district un secours de 1,200 livres, qui lui fut accordé. La loi ou plutôt le silence de la loi permettait seulement aux habitants de se cotiser au marc le franc, à peu près comme maintenant nous pratiquons les contributions volontaires, en dehors des limites du budget des recettes ordinaires, extraordinaires ou spéciales. Rien ne rend plus visibles les lacunes existant dans le système communal de la Révolution que l'étude patiente d'un registre municipal : à chaque page on cherche vainement quelles étaient les ressources, les charges de Croissy, ce que recevaient l'instituteur, le curé, le messier ; ce que coûtaient les chemins, l'école, l'église, les armes de la garde nationale. Toutes ces dépenses étaient ordonnancées et délibérées au district, et le corps municipal n'avait que la dure et constante mission de faire les fonctions d'agent voyer, de percepteur, de juge de police, ou d'exécuter les décisions des conseils supérieurs, sans même les discuter.

Ces difficultés écartèrent bientôt les hommes qui avaient montré le plus d'empressement à exercer les nouvelles fonctions électives. A Croissy, M. de Chanorier, dont la fortune avait largement servi à soulager les habitants malheureux, ne put continuer à occuper la mairie. La loi de 1789 voulait que les municipalités fussent réélues chaque année par moitié, elle ne permettait pas au maire d'être renommé plus de deux fois.

M. de Chanorier profita des réélections de 1790 pour donner sa démission, et les circonstances dans lesquelles il prit cette résolution méritent d'être relatées. En l'écoutant parler, en lisant le discours que lui adressa le curé, en retrouvant dans les pages jaunies du registre communal un tableau complet de ces réunions multiples qui devaient fatiguer tous les électeurs, tandis que la multiplicité des fonctions fatiguait déjà les hommes capables de les remplir, on voit revivre cette vieille société décomposée, que les traditions, le respect de la loi et l'enthousiasme sincère des masses faisaient encore fonctionner, avec les apparences de la stabilité. Elle était cependant à la veille même des derniers orages.

V

Le dimanche 14 novembre 1790, les citoyens actifs de la commune furent convoqués, à l'issue de la messe, dans la salle d'école.

Quarante et un habitants se présentèrent. Il fut procédé à différents scrutins pour remplacer un des deux membres de la municipalité et pour élire trois notables. Ensuite M. de Chanorier prit la parole, et son discours est resté consigné sur le registre :

« Chers frères et concitoyens,

« Après avoir été dix ans votre seigneur, vous m'avez appelé à l'honneur d'être votre maire, et ce que je dus à votre confiance ainsi qu'à votre amitié vous donna des droits sacrés à ma reconnaissance. Je ne balançai point à accepter ce moyen de vous prouver mon zèle, et je me flatte que vous avez été satisfaits de mes efforts pour conserver la paix et le bonheur dans cette commune. J'ai été parfaitement secondé par les officiers municipaux et les notables que vous m'avez donnés pour collègues : j'aime à leur porter ce témoignage de ma reconnaissance, et surtout au digne pasteur qui, depuis dix ans, vous consacre son existence.

« A la veille d'aller passer l'hiver à Paris, et me proposant de faire un petit voyage à l'étranger, je viens vous prier de recevoir ma démission et de me nommer un successeur.

« ..... Ne croyez pas que je renonce au bonheur de vous être utile... Votre maire, vos officiers municipaux, le dernier des citoyens, tous trouveront en moi un conseil, un ami; j'en contracte l'engagement. »

Le curé répondit au seigneur en ces termes :

« Monsieur le maire,

« Comme pasteur, je viens vous remercier du vif intérêt que vous avez pris à la religion et au bonheur de mes chers paroissiens; comme citoyen et membre de cette municipalité, je viens me réunir à eux pour vous assurer de notre plus vive reconnaissance des bontés que vous avez eues de présider cette commune et d'en épouser les intérêts, au préjudice même des vôtres.

« Que n'ai-je des expressions dignes des éloges que mérite la conduite d'un si beau règne ! J'y ferais remarquer tout à la fois l'avocat des lumières, un juge de justice, le protecteur du bon ordre, l'ami de la paix, la ressouree des malheureux et le père de tous... mais toutes ces rares qualités si dignes de votre âme sont au-dessus de toute éloquence pour un homme qui n'avait qu'à les pratiquer, et puisque des circonstances aussi malheureuses pour nous que contraires à vos vues, vous obligent d'abandonner pour quelque temps

l'édifice de paix que vous venez d'édifier dans cette commune, ah ! je vous en conjure, au nom de tous ceux qui la composent, revenez au plus tôt par la sagesse de vos conseils présider à celui que nous allons choisir pour vous remplacer. »

Ces deux discours, dans ce style déclamatoire de l'époque, ne servirent qu'à dissimuler les véritables sentiments du maire et du curé : l'un, appartenant à la noblesse de robe, épouvanté par les événements déjà accomplis et par ceux qu'il était facile de prévoir, pensait à chercher dans l'émigration la tranquillité et l'oubli ; l'autre, redoutant ces grands déchirements qui allaient affliger l'Église, hésitait entre la persécution et le parjure. Dans la commune même, plus d'une ambition germait, plus d'une inimitié espérait se satisfaire. Le travail se ralentissait, et le paysan inoccupé, anxieux, se demandait comment la révolution, qui le vengeait de ses souffrances morales et de son infériorité sociale, ne lui assurait pas encore le bien-être, la paix, la diminution d'impôt. Grande question pour celui qui vit la tête penchée vers la terre, qui attend d'elle seule son pain et celui de ses enfants, qui la traite en mère nourrice et la trouve si souvent marâtre, qui solde le plus lourd des taxes, grande question que celle des impôts ! Il n'est pas de plus implacable financier que le cultivateur. A Croissy, la lutte entre le propriétaire et l'ouvrier des champs n'existait point : la petite culture, pratiquée depuis longtemps, avait déjà tellement divisé le sol, que chacun en possédait une parcelle ; mais le paysan, qui n'avait point à envier le morcellement ou le défrichement de domaines féodaux, espérait désormais supporter de moins pesantes contributions et payer moins durement l'impôt du sang. Sans se préoccuper d'avoir les droits politiques, dans ses cahiers il s'était seulement plaint de l'augmentation des impositions royales; il avait signalé l'institution de la milice comme le fléau des campagnes. N'était-il donc pas venu le jour où ses plaintes seraient exaucées et l'heure de la délivrance n'avait-elle pas sonné?

Il accusait ses représentants, et, avant les députés et l'Assemblée, il rendait responsables des souffrances inséparables de toute révolution ceux qui, au-dessus de lui, personnifiaient l'autorité — ses officiers municipaux.

Quoique reconnaissants encore de toutes les donations faites par M. de Chanorier à la commune, les électeurs se hâtèrent de le remplacer par le maraîcher Grandfils, âgé de près de soixante ans, et propriétaire de plusieurs marais qui payaient environ 100 francs d'imposition foncière.

Les choses changèrent promptement d'aspect sous ce « nouveau

règne » : toutes les petites inimitiés de village, n'étant plus contenues par l'autorité et l'expérience de M. de Chanorier, se firent jour, et le registre du conseil sera désormais rempli des traces douloureuses de ces rancunes. Au lendemain même de l'élection du maire et de la réélection de ses collègues, deux habitants de Croissy, occupant les loisirs forcés que leur donnait la révolution en devenant dénonciateurs, s'étaient adressés au directoire de Saint-Germain et avaient attaqué les opérations électorales comme entachées de nullité ; ils prétendaient que deux des officiers municipaux étaient parents au degré prohibé. Il fallut que le corps municipal comparût devant le directoire, et « *ces messieurs, après avoir examiné les généalogies mises sous leurs yeux*, déclarèrent que la nomination du deuxième membre seule pouvait être contestée. »

Le pauvre maire revint consterné dans son village : il fut obligé de convoquer une nouvelle assemblée générale, à laquelle un très-petit nombre d'électeurs prirent part.

Peu de temps après, le curé, qui n'avait pas hésité à prêter le serment civique, le 23 janvier 1791, « devant le corps municipal et la garde nationale, *au milieu des transports de joie de la commune* » (c'est lui-même qui l'atteste), apprit que, les fonctions d'huissier étant supprimées, le secrétaire-greffier de chaque village était tenu de signifier les contraintes, les exploits, de procéder aux saisies ; cette nouvelle fonction lui parut incompatible avec ses devoirs officiels, et il demanda à la municipalité, dont il avait tenu les écritures avec une certaine régularité, de procéder à son remplacement.

En même temps des querelles, des rivalités éclatèrent dans le sein de la garde nationale : plus d'un officier élu, ne pouvant se faire obéir, refusa de continuer le service. Le district exigeait cependant que la milice de Croissy se rendît à des revues très-fréquentes, et la municipalité fut astreinte à réunir encore les habitants pour procéder à la réélection de tous les gradés.

On divisa l'effectif du village — 96 hommes[1] — en trois compagnies : celle des grenadiers, celle des chasseurs, composées exclusivement de célibataires, et celle du centre, formée d'hommes mariés. Il fut décidé que les officiers élus seraient requis d'accepter, et que, s'ils refusaient, ils seraient déclarés déchus de la qualité de citoyens actifs et exclus des assemblées électives et administratives.

Ces élections eurent lieu le 20 janvier 1791, et, le 13 juin 1792 : sur de nouvelles démissions, il fallut procéder à un nouveau scrutin. Un mois après tout dut être encore recommencé ; enfin, à la suite du 10 août, la plupart des officiers furent encore changés.

[1] Les vieillards, incapables de porter les armes, formaient une compagnie à part, dont le signe distinctif était un chapeau Henri IV.

Quiconque a vu de près le fonctionnement des gardes nationales dans les villages, comprendra la cause de ces misérables querelles : la bourgeoisie des villes peut satisfaire au service d'une milice, mais l'ouvrier des champs qui, à certaines époques, doit ses jours et ses nuits aux récoltes, aux moissons, surtout à ces marais qui exigent tant de soins, se montre réfractaire aux obligations et à la régularité de la discipline. Ceux qui ont voulu, par la garde nationale, instituer une armée révolutionnaire, savaient que le paysan resterait toujours rebelle à leurs appels, et, pour briser sa résistance passive, ils ont supprimé les petites communes.

Ce n'était pas assez de ces causes de troubles dans les campagnes ; la loi de 1789 exigeant le renouvellement des corps municipaux par moitié chaque année, il fallut encore, à la fin de 1791, opérer des réélections. De nouveaux candidats, choisis surtout dans l'état-major de la garde nationale, se présentèrent, et la majorité se trouva tout à coup modifiée dans le sein de la représentation communale.

50 votants s'étaient rendus aux scrutins de 1789, 41 à celui de 1790, 36 à celui de 1791 : la population ne prenait plus part à la lutte électorale, et les suffrages se répartissaient sur un tel nombre de candidats, que ceux qui étaient définitivement élus ne réunissaient jamais que la majorité relative : ainsi, en 1791, les notables furent élus par 8 et par 9 votants ; le deuxième membre du corps municipal, Jacques Bernes, ne réunit que 11 suffrages !

Un recensement venait cependant d'être fait et indiquait, dans Croissy, 74 électeurs âgés de vingt-cinq ans et payant des contributions.

La loi électorale en vigueur excluait seulement 7 citoyens réputés non actifs à défaut d'impositions, 6 pour infraction au service de la garde nationale et 1 comme émigré. Il y avait de plus 36 jeunes gens de vingt et un à vingt-cinq ans inscrits sur les contrôles de la garde nationale, mais non encore électeurs[1].

Ces chiffres, malgré leur aridité, montrent que le système censitaire de 1789 n'éloignait des élections qu'une minorité infime, mais qu'en revanche, quelle que soit la gravité des circonstances, une population rurale refuse toujours d'exercer trop fréquemment le droit de voter et d'user d'un instrument de souveraineté trop souvent mis entre ses mains. Dans une législation prudente et pratique, le suffrage universel, pour rester efficace, ne doit être invoqué que rarement, pareil à ces statues miraculeuses qui ne sont exposées qu'aux grands jours.

[1] Les citoyens actifs avaient au moins vingt-cinq ans, un an de domicile, et payaient au moins la valeur de trois journées de travail.

Au point de vue financier, l'année 1792 allait voir fonctionner tout l'ensemble du système nouveau : dans la commune de Croissy, le conseil et des commissaires spéciaux élus par la population avaient procédé à une série d'opérations fort délicates. Ils avaient d'abord désigné « un receveur des contributions foncières et mobilières de la commune, » et cette lourde charge, qui comportait une grave responsabilité et imposait une certaine assiduité, avait été conférée au maire Grandfils. Il demanda « qu'il lui fût alloué une somme de 200 livres à prendre sur les sols additionnels. » Un autre habitant fut désigné pour opérer le recouvrement de l'impôt des patentes.

La suppression de tous les anciens fonctionnaires chargés des recettes astreignait ainsi chaque commune à créer un bureau particulier de perceptions. Les financiers de la Constituante, en détruisant les juridictions financières, avaient considéré comme une mesure salutaire et économique la répartition des impôts entre le département, les districts et les communes, et laissé à chacune de ces divisions administratives le soin et la responsabilité de se procurer la somme légalement fixée : au chef-lieu du département, il était facile de centraliser les sommes perçues dans les districts; les directoires de districts, de leur côté, menaçaient les municipalités responsables et les forçaient à payer ; mais celles-ci, aux prises avec les réclamations des contribuables, qui étaient en même temps leurs électeurs, en étaient réduites à créer un fonctionnaire spécial avec un traitement particulier pour recouvrer l'ensemble des différentes cotes locales.

Théoriquement, l'impôt se percevait sans frais ; en pratique, sa perception grevait le budget de chaque commune des gages de ce fonctionnaire. Le percepteur qui accomplit maintenant, dans chaque canton, ces mêmes opérations, coûte moins aux contribuables et assure un service plus régulier.

Là ne s'arrêtaient pas les exigences de la loi : les communes étaient astreintes à procéder à « l'évaluation du revenu net des différentes possessions composant leur territoire. »

Après deux délibérations, après avoir essayé de différents systèmes, Croissy décida la division des terres en cinq classes, et il peut n'être pas sans intérêt de connaître les évaluations faites en 1792 : les meilleures étaient estimées produire 36 livres par arpent ; les trois autres classes étaient cotées à 30 livres, 27 livres 10 sols, 25 livres et enfin 17 livres.

A la suite de ce travail, la municipalité reçut un arrêté du directoire de Saint-Germain, en date du 20 novembre 1791, sur la répartition de l'impôt.

Le département de Seine-et-Oise devait payer, en impôt foncier, la

somme énorme de 7,242,400 livres, et le district de Saint-Germain, pour sa part, 836,900.

Le département ajoutait à ce chiffre : 1° une somme pour le fonds de non-valeur, fixée à 1 sol pour livre, 41,845 ; 2° une somme de 80,202 livres pour le montant des dépenses à la charge du département calculées à raison de 1 sol 11 deniers pour livre.

De son côté, le district ajoutait 11 deniers additionnels à chacune des contributions foncières et mobilières, soit 50,545 livres 12 sols.

La somme des sous additionnels formait, en réalité, un total d'environ 14 centimes.

En 1870, le département de Seine-et-Oise a payé seulement 3,668,000 francs de contributions foncières, et les centimes additionnels n'ont pas dépassé 9 fr. 60.

On ne peut nier que la situation financière de la France exigeait, en 1792, de tels sacrifices; mais quand on compare ce que supporte actuellement le département de Seine-et-Oise avec ce qu'il payait en 1792, sans oublier la différence représentative des mêmes sommes, on trouve que la charge était bien lourde.

La répartition imposait à la commune de Croissy, pour sa contribution foncière :

Principal.	5,630 livres		
Non-valeurs.	281	»	10
Centimes départementaux. .	539	»	11
Centimes du district. . .	267	»	16
Total.	6,718 livres		17

Le district ajoutait, dans l'avis envoyé aux municipalités : « En conséquence, nous vous mandons et enjoignons, de par la loi et le roi, de procéder, aussitôt la réception de notre présent mandement, et en exécution d'icelui, à la répartition, entre les différents contribuables de votre communauté, des sommes ci-dessus fixées, auxquelles vous ajouterez, après vérification de votre rôle, et par un marc la livre séparé, le montant de la somme qui aura été délibérée pour satisfaire aux charges particulières de la commune, dans une assemblée générale convoquée à cet effet, et après que la délibération aura été *approuvée, sur notre avis, par le directoire du département*[1]. »

[1] La contribution mobilière était, pour Seine-et-Oise, de 266,790 francs, et pour le district, de 50,545 francs.

Voici quelle fut la part de Croissy :

Principal.	1,258 liv.	
Non-valeur.	125 liv. 16 d.	
Centimes départementaux (1 sous 11 deniers pour livre). . .	120 d.	9 s.
— du district (11 deniers 7 seizièmes).	59	12

Le directoire du district parlait aux municipalités sur un ton impérieux, qui se retrouve, du reste, dans toutes les communications analogues adressées par les conseils électifs à leurs subordonnés, et qui n'admettait pas de réplique. On remarquera sans doute que pour une commune de 80 feux (de 460 habitants environ), de 74 contribuables ou citoyens actifs, d'après le dernier recensement, le total des impositions foncières et mobilières montait à plus de 8,000 fr., et la moyenne par contribuable dépassait 110 francs, sans compter l'impôt des patentes, les taxes patriotiques, dont on verra plus loin l'importance, et les taxes locales, qui pouvaient être de 1 sou par livre.

En 1789, les trois plus forts contribuables de Croissy après le seigneur, étaient Grandfils, imposé à 97 livres 15 sols; Nicolas Hubert à 93 livres; et Bonnet à 44 livres 10 sols. Leur part contributive fut plus que doublée en 1792.

La commune ainsi écrasée de nouveaux impôts ne songeait guère à user de la latitude que lui donnait la loi, en lui permettant de créer des *sous additionnels*. L'état d'un petit budget municipal sous le régime de la loi de 1789 n'a pas encore été publié, et je crois qu'il n'est pas sans utilité de reproduire le tableau des dépenses de Croissy en 1791.

Dans la séance du 8 décembre 1792, l'ancienne municipalité rendit compte à la nouvelle, et divisa son budget, conformément aux instructions administratives, en trois chapitres : 1° compte de la *charité* : recettes : 665 livres; dépenses : 208 livres. — 2° *Compte de la commune* : recettes : 1,247 livres; dépenses : 432 livres. — 3° *Compte de la fabrique* (ce compte ne put être dressé par les fabriciens, en raison du désarroi dans lequel se trouvaient tous les éléments de leurs recettes).

Ce serait une erreur, de voir dans ces chiffres la preuve que la commune opérait des recettes directement et avait des attributions propres. Le district lui avait alloué 1,200 livres pour l'entretien des routes que nous nommons maintenant *vicinales*, et qui mettaient Croissy en communication avec le village voisin de Chatou. La municipalité tenait compte de cette somme dans le chapitre second : *dépenses communales*. Les fonds du premier chapitre, que nous appellerions actuellement *budget du bureau de bienfaisance*, étaient faits par des cotisations particulières, et servaient en partie à l'éducation des enfants pauvres et à une allocation de 200 francs faite au chirurgien qui soignait gratuitement les indigents de la localité. Enfin la fabrique avait quelques rentes et le produit des quêtes. Il restait à payer le collecteur et les messiers : l'établissement de quelques dixièmes de deniers additionnels aux cotes foncières assurait

leur rétribution. Plus ou moins importantes, les communes — nous tenons à le rappeler encore — n'avaient guère d'autres dépenses : leur vitalité était exclusivement concentrée dans les opérations électorales, et celle du corps municipal, dans l'accomplissement des ordres très-impératifs du directoire du district.

On trouve la preuve de la terreur qu'exerçait déjà ce directoire dans les délibérations prises au sujet des contributions patriotiques. Rien n'était moins volontaire que ces offrandes, qui, en apparence, semblaient toutes spontanées. On invitait les citoyens au nom du patriotisme et du civisme, sans cependant les taxer d'office. « On prenait publiquement leurs noms, on inscrivait authentiquement leurs offrandes, sous prétexte de « transmettre à leurs descendants « l'ardeur de leur zèle et de leurs sacrifices pour la chose publi-« que. »

Les bourgeois de Paris qui habitaient Croissy, et ceux qui s'y étaient réfugiés par suite de la révolution, avaient déjà largement payé les contributions patriotiques dans la métropole. Ils demandèrent acte des sacrifices faits par eux, et s'élevant à la somme de 40,000 livres environ[1]. La souscription ouverte dans Croissy fut couverte par quatre-vingt-quatorze habitants, et produisit 441 livres. Le corps municipal craignit d'être accusé de tiédeur par le directoire, et, en lui adressant cette somme, s'empressa de « demander grâce pour les habitants de Croissy, dont les facultés ne sont pas bien considérables et ne peuvent s'étendre aussi loin que leurs généreux désirs, et qui d'ailleurs ont fait des dépenses étendues depuis la révolution. » (22 janvier 1792.)

VI

En suivant avec attention les procès-verbaux des réunions presque hebdomadaires de cette petite municipalité, à laquelle les décrets nouveaux ou les instructions des directoires imposaient sans cesse de nouvelles délibérations, il est évident que dès l'année 1792 elle fut soumise à l'action continuelle du directoire de Saint-Germain.

Quelques faits, pris au hasard, montreront comment s'exerçait cette action.

L'Assemblée nationale avait décrété l'élection de deux commissaires de police dans chaque commune (22 juillet 1791). Le direc-

[1] M. de Chanorier avait payé 9,000 livres; une famille Desfossés, habitant Croissy depuis un an, 12,000 livres; un sieur Campans, 10,000 livres, etc.

toire somma la municipalité de Croissy d'y procéder. Dix-huit électeurs seulement se présentèrent pour prendre part au scrutin. Ce résultat blessa quelques mécontents, qui attaquèrent la validité de l'élection devant les deux directoires de département et de district. Une guerre sourde éclata dans le village : il y eut des réunions publiques, des pétitions, des plaintes, des dénonciations — bref, il fallut que les deux élus offrissent leur démission.

Peu de temps après, par l'ordre du district, donné toujours avec la même arrogance, un recensement général des armes et munitions détenues dans la commune fut effectué, et établit qu'il s'y trouvait 71 fusils, 23 pistolets, 66 sabres et 100 piques.

Les jours d'agitation générale étaient venus, et ces armes allaient être utilisées. Le 15 août, la municipalité dut assembler la garde nationale, la population, et proclamer la déchéance du pouvoir exécutif. « M. le curé en avait préalablement fait l'annonce à la messe paroissiale, qui avait été suivie d'un discours qu'il a réitéré sur la place publique et devant la maison commune. » Le 17, nouvelle réunion pour détruire dans l'église toutes les traces « des priviléges de la féodalité, qui paraissent disputer à la société ceux de l'égalité » — vitraux portant les armes d'Anne d'Autriche, armes des seigneurs gravées sur les grilles, litres peints autour de l'église, etc. A la suite de cette exécution, la garde nationale fut encore assemblée « pour s'assurer du patriotisme des principaux citoyens qui habitent la commune, s'instruire de leurs dispositions sur l'état de choses actuel, et connaître si leur habitation n'est pas fournie de quelques armes ou instruments *belgiques* qu'ils n'aient point déclarés, et qui présentent quelques soupçons, contraires aux intérêts de la patrie, de favoriser une contre-révolution. »

Lire les procès-verbaux dressés au cours de ces visites domiciliaires, c'est constater l'intervention d'un pouvoir nouveau et occulte. En entrant dans le domicile de M. de Chanorier, la municipalité déclare « qu'elle lui doit la justice de témoigner de son pur patriotisme, à en juger par les bienfaits dont il ne cesse de combler la commune. » Et cependant toutes les pièces, tous les meubles sont visités; on saisit de la poudre, on met les scellés sur les secrétaires. Ailleurs, des serruriers sont appelés pour ouvrir les appartements « des bourgeois absents; » ceux qui se trouvent à leur domicile sont tenus de protester de « leur soumission à la constitution et de leur *conformité* aux lois. » Qui donc poussait les officiers municipaux de ce petit village à ces excès, contre lesquels leur bon sens protestait, et à ces persécutions dont ils indiquaient loyalement l'inutilité? Non-seulement ils devaient obéir aux instructions du district, mais, de plus, la garde nationale, ayant un chef collectif placé lui-

même au district, recevait du même centre des ordres analogues.

On a vu que la garde nationale s'était organisée d'elle-même à Croissy, comme dans tout le reste de la France, après la prise de la Bastille; la loi du 14 octobre 1791 lui avait imposé une constitution draconienne à laquelle les fédérés de 1871 firent plus d'un emprunt. La division par commune, qui aurait assuré, avec l'autonomie, la liberté, disparut; les petites compagnies instituées dans les villages furent englobées dans de grandes compagnies créées au canton. Ainsi les gardes de Croissy furent astreints à marcher sous les ordres de chefs appartenant soit à Saint-Germain, soit à Chatou. La réunion des bataillons forma la légion dans chaque district, et le chef de légion, habitant le chef-lieu du district, concentra entre ses mains tout le pouvoir militaire.

Tous les citoyens actifs furent astreints au service. A défaut d'inscription, ils perdaient leurs droits politiques et passaient dans la classe des suspects. La masse des électeurs se confondait avec la nation armée, et si la discipline régnait dans les rangs, il était à craindre que l'indépendance disparût dans les votes. A cette garde nationale ainsi régie, surveillée, dirigée par les directoires, devenue étrangère aux corps municipaux des communes, la loi demanda bientôt les plus grands sacrifices. Un décret rendu en février 1793 mit à la disposition du ministre de la guerre « les gardes nationaux de dix-huit à quarante ans, non mariés ou veufs sans enfants. » Cette réquisition de trois cent mille hommes fut le salut de la France, en ce qu'elle substitua aux prétendus *volontaires* les *réquisitionnaires*, c'est-à-dire une armée régulière; mais l'application du nouveau principe se fit rudement sentir dans les campagnes.

Il était pratiquement impossible d'envoyer en même temps tous les hommes que la réquisition frappait; le district prévenait les communes qu'elles devaient, à telle date, fournir tel nombre d'hommes; et dès que ceux-ci étaient partis, enrégimentés et fauchés par la guerre, une nouvelle réquisition partielle était faite. En commençant l'application de ce système, et pour en adoucir les rigueurs, on accorda une prime en argent aux premiers enrôlés. J'ai cru que les chiffres auraient ici encore une réelle éloquence, et, en dépouillant les archives de Croissy, il m'a été facile de retrouver combien de soldats sacrifia à la république, en 1792 et 1793, ce village de quatre cent cinquante habitants environ.

La première levée (29 juillet 1792) enleva dix-sept hommes de dix-huit à vingt-neuf ans! Les douze premiers furent engagés « pour les troupes de ligne pour l'espace de trois ans. » Les cinq autres représentèrent le total de la réquisition de *volontaires au compte de la commune de Croissy*, qui dut les équiper, les habiller et les armer.

Une souscription fut ouverte et s'éleva à 709 livres. Chaque homme reçut en prime 43 livres, plus 8 livres de *pourboire.*

Le 11 mars 1793, « en conséquence de la promulgation du décret de la Convention du 13 février, six volontaires se sont présentés *librement* au greffe de la municipalité, pour se faire inscrire pour servir, aux termes de la loi, pour le contingent de la commune requis, *au nombre de six*, par le règlement et mandat du district. »

En apparence, l'enrôlement était volontaire; mais on reconnaît bientôt, en suivant les délibérations incessantes du conseil, qu'il devait fournir des hommes à peu près comme son contingent de contributions, c'est-à-dire à ses risques et périls. Voici, par exemple, sous quelle forme naïve se trouve consignée une de ces délibérations: « Le 14 mars, les citoyens garçons se sont assemblés à la maison commune à l'effet de fournir deux hommes pour remplacer les citoyens Fauger et Vallade, refusés par l'administration du district pour défaut d'âge et infirmité; et, vu l'absence de plusieurs citoyens non prévenus, il a été décidé d'une voix unanime que l'ÉLECTION DES DEUX DERNIERS VOLONTAIRES serait renvoyée à demain, huit heures. »

Le 20 mars, ces six prétendus *volontaires*, auxquels un septième fut adjoint, partirent « pour se rendre au district, et de là aux frontières, à Bruxelles, » en emportant une somme de 1,393 livres, formée par quête dans la commune. Un habitant de la commune avait donnée « 300 livres pour exempter son domestique. »

En juillet 1793, « le département de Seine-et-Oise et le comité de salut public du district » ayant pris des arrêtés pour la levée d'un quatrième bataillon pour la Vendée, « Croissy dut encore fournir deux volontaires[1]. »

Ces levées partielles ne suffisant pas, le district expédia en septembre un « commissaire nommé pour former l'état des citoyens garçons en réquisition, » aux termes de la loi du 23 août, ordonnant la levée en masse. Le 10 octobre, vingt-deux jeunes gens durent quitter, en vertu de cette loi, leurs familles et leurs foyers, et la commune n'ayant plus de ressources pour leur assurer *un petit sort*, ordonna la vente de dix-neuf fusils qui produisit 200 francs. Cette somme fut distribuée aux conscrits.

Croissy, en résumé, fournit cinquante jeunes soldats en moins de quinze mois, c'est-à-dire près d'un quart de sa population masculine. Il ne resta plus dans la commune un seul homme jeune et valide; tous les travaux furent arrêtés, la vie fut suspendue, la misère devint extrême.

[1] On voit, dans l'ouvrage de M. Camille Rousset, sur les *Volontaires de* 1791-1794, que le département de Seine-et-Oise fournit quatorze bataillons, du 4 octobre 1791 au 25 août 1793.

VII

Le premier effet de telles mesures, qui ne détruisaient pas seulement la population d'un village, mais qui y jetaient la désolation, fut d'exciter au soupçon, à l'anxiété politique, à la haine. On rendit responsable de ces guerres impitoyables quiconque par sa naissance, sa fortune, son éducation, pouvait se rattacher à l'ancien régime. Ce n'était déjà plus le district qui intervenait dans les affaires communales : un comité de salut public était constitué à Saint-Germain, et, sans mission bien déterminée, donnait des ordres et expédiait des commissaires sur tous les points. Les visites domiciliaires recommencèrent avec plus de sévérité. Le 31 mars 1793, perquisition « chez les principaux habitants, » pour y chercher les armes offensives; le 25 août, nouvelles perquisitions « pour s'assurer tant du civisme des bourgeois que des personnes qu'ils reçoivent ordinairement. » Le 25 septembre, perquisition dans l'église « pour requérir les cloches; » en octobre, perquisition « pour opérer la levée des chevaux; » en novembre, perquisition « pour mettre en réquisition les grilles, tant des églises que des maisons bourgeoises; » le 6 frimaire, perquisition « au sujet de l'enlèvement de l'argenterie, vases sacrés, cuivre, étain, livres et ornements servant au culte. »

Aux perquisitions, les réquisitions vinrent s'ajouter encore.

Voici, par exemple, le 21 frimaire, un des procès-verbaux de ces réquisitions : « Aujourd'hui est comparu le citoyen François, commissaire de l'administration du district de la *montagne du Bon-Air* (Saint-Germain), à l'effet de mettre en réquisition les cordonniers de l'arrondissement extra-muros du district, et, après avoir exhibé ses pouvoirs, nous requit de transcrire l'arrêté en date du 12 frimaire, dont suit la teneur : « Ouï le procureur syndic, arrête que les « citoyens commissaires nommés dans chaque canton de ce district « chargés de l'exécution des arrêtés du département et des repré- « sentants du peuple députés dans le département de Seine-et-Oise, « seront chargés de faire, conjointement avec les municipalités, et « de transmettre à l'administration, chacun dans leur canton, un « état nominatif de tous les cordonniers et de leurs ouvriers; *charge* « *les municipalités*, *sous leur responsabilité*, de *suivre la fabrication* « des souliers exigés de chaque cordonnier et ouvrier par chaque « décadi; d'en faire accélérer la livraison, à peine d'être déférés au « ministre de la guerre, etc., etc. »

Réduites à n'être que les agents d'exécution des ordres de tous

les pouvoirs, les municipalités devaient de plus organiser, à l'exemple de Paris, des fêtes républicaines et dresser des listes des suspects.

Une feuille du registre des délibérations du conseil de Croissy donne une assez juste idée de ces cérémonies obligatoires :

« Le 10 août, conformément à l'arrêté du jour précédent, la municipalité, accompagnée de la garde nationale, et suivie de tous les citoyens de cette commune, se sont rendus processionnellement au lieu dit la *Patte-d'Oye*, où était élevé un autel entouré de quatre grands chênes, y ont assisté à la messe qui a été célébrée par le citoyen May, curé, suivie de l'hymne des Marseillais, qui a été chantée accompagnée de plusieurs salves de la garde nationale, et terminée par un discours du citoyen curé, qui a fait prêter le serment prescrit devant la municipalité. »

A la marge de ce procès-verbal, signé par la municipalité et par un grand nombre d'habitants, se trouve cette mention : « *Excepté les nommés François Bonnet, Jacques Brénu, etc., qui ont été remarqués absents.* »

Le district, qui convoquait la garde nationale, qui ordonnait les fêtes publiques, qui dirigeait la police des communes, exigeait que cette liste des suspects et des tièdes fût fidèlement dressée. Un membre du directoire en faisait le relevé dans chaque municipalité, et l'on pourrait peut-être retrouver encore à Versailles la liste fatale arrêtée d'après toutes ces dénonciations. Dans l'honnête population de Croissy il ne se trouva que le curé apostat pour faire l'*appel des absents* et pour inscrire leurs noms sur le registre municipal. La seule signature du prêtre, qui venait de prêter le serment civil et de se marier[1], assure la sincérité de cet appel. Au bas de son paraphe se trouvent les deux premières lettres du nom d'un des officiers municipaux : il semble qu'après avoir hésité et tremblé, ce bon citoyen ait refusé de signer.

Pour n'avoir plus à constater les absences, la municipalité prit le parti d'affirmer dès lors que la population tout entière avait assisté aux fêtes révolutionnaires. Elle donna au directoire du district un gage de son civisme en enflant le style de ses procès-verbaux, et ces pièces singulières, qui sont classées aux archives départementales, attesteraient au besoin à quelle surveillance constante et minutieuse les communes étaient soumises. Je cite au hasard l'un de ces procès-

[1] A la date du 5 prairial an V, on trouve l'acte de décès du fils du citoyen May, curé, âgé de vingt-deux mois.

L'abbé May avait installé au presbytère un commerce de tabac, et l'on voit également, dans le registre municipal des déclarations, figurer 14,800 livres de tabac achetés par lui.

verbaux : « Le 10 nivôse an II, la municipalité de Croissy a assemblé TOUTE LA COMMUNE, à l'effet de célébrer la fête de la prise de Toulon par les armées de la république, *conformément* aux invitations du district de la montagne du Bel-Air. La fête a été solennisée conjointement avec la garde nationale, tant sur la place publique qu'à l'arbre de la liberté, aux acclamations de *tous* les habitants, accompagnés de plusieurs salves et de plusieurs chansons analogues qui y ont été chantées aux APPLAUDISSEMENTS GÉNÉRALS. »

Mais bientôt Croissy fut obligé d'obéir à des ordres formels et de désigner de nouveau des suspects. Un habitant chargé, en qualité de commissaire, d'aller régler au district l'importance des subsistances nécessaires aux indigents de la localité, ayant déclaré qu'il ne se croyait pas en état de remplir un telle mission, le corps municipal, sur les instructions qui lui furent données impérativement par le directoire, dut s'assembler et arrêter que « le citoyen P.-Ch. Brenu resterait flétri, et que l'on ne lui délivrerait ni subsistances, ni certificat, ni passe-port. »

C'était la mise hors la loi d'un citoyen. Croissy en arrivait peu à peu à employer tous les procédés révolutionnaires et à user des moyens de la terreur. Le pauvre paysan, atteint par cet ostracisme, ne pouvait plus quitter son habitation, fréquenter les marchés, assurer son existence quotidienne ; — la municipalité lui refusait jusqu'au certificat de bonne vie qui, dans les jours de troubles publics, est le passe-port du cultivateur.

Ainsi progressa la Terreur, et elle s'étendait si rapidement, que chaque bourgeois, chaque notable, chaque habitant de Paris réfugié au village, chaque paysan qui pouvait être inquiété pour une contravention, pour un propos imprudent, pour un vote indépendant, se hâtait de faire constater par la municipalité sa présence régulière dans la commune et la sincérité de son patriotisme[1]. Le curé May a

[1] Voici une de ces déclarations de domicile qui présente un certain intérêt historique : « Le 26 septembre 1793, la citoyenne femme Alexandre Beauharnais s'est présentée au greffe de cette municipalité pour s'y faire reconnaître comme habitant la commune, par la cession que la citoyenne Hostein vient de lui faire de la jouissance d'une maison qu'elle occupe depuis deux ans, comme locataire du citoyen Baudry, située à la grande rue de Croissy, et a signé : Beauharnais.

« Le citoyen Eugène Beauharnais est arrivé de Strasbourg, le 28 septembre, chez la citoyenne Beauharnais, sa mère, pour y faire sa résidence, et a signé avec nous. Ce 29 septembre. — Signé : Eugène Beauharnais. — Bénigne May, curé secrétaire. »

Plusieurs créoles se trouvaient, à la même date, réfugiées à Croissy. Madame L. Hostein, née Eustache de Sauvigny, était née à l'île de la Grenade, et y avait habité, avec son mari, l'île Sainte-Lucie ; M. Leforestier, marié avec Geneviève-Françoise Dachery de Salvain, résidait dans Croissy, auprès de son oncle, M. de Laurencet ; avec son fils Augustin Leforestier, né à l'île Bourbon en 1778.

inscrit sur les registres les déclarations de ces victimes de la Terreur, et en recherchant aux procès-verbaux des délibérations du district, on trouverait qu'un état général était dressé avec une minutieuse régularité, pour constater la situation morale, l'*esprit public* de chaque commune, d'après des relevés faits sur les registres municipaux par les délégués du comité local de salut public.

Telle était, en ces sombres années, la vie de village; telle était la vie municipale : si on fait consister cette vie en une série d'actes multiples, de réunions électorales, d'autorisations demandées à un pouvoir supérieur, on peut croire que de toutes parts le corps social obéissait à une grande impulsion. Cette erreur disparaît, quand on recherche le lien qui rattachait les uns aux autres les départements ou les districts. Sans doute, par l'effet même de la terreur qu'inspiraient aux communes les directoires, empreints de l'esprit des villes, et à ces directoires eux-mêmes les comités de salut public, émanant de Paris ou formés dans les clubs locaux, la loi était observée et chaque rouage administratif fonctionnait avec une apparente régularité; mais les conseils municipaux et les conseils départementaux n'avaient plus le temps de s'occuper des affaires de leurs mandants, et dans l'instabilité de leurs pouvoirs ne trouvaient plus le moyen d'entreprendre toute création ou toute œuvre utile. Renouvelés par moitié chaque année, ils suffisaient à peine à l'administration, sans jamais délibérer ; ils obéissaient sans discuter; ils exécutaient des ordres sans prendre de décisions propres.

VIII

En feuilletant le registre municipal de Croissy, je ne trouve aucune délibération du conseil municipal en 1793 et 1794, et cependant presque à chaque décade, les officiers municipaux s'assemblent, ou du moins l'un d'eux enregistre un décret, une communication officielle, constate une plainte ou répond à une dénonciation. En vain chercherait-on les traces des dépenses, un arrêté de compte, un vote sur le budget communal, une mesure prise relativement à l'école, aux chemins, à la police.

Il y a bien un conseil municipal, mais qui ne délibère plus ; il reçoit des ordres et les fait exécuter. La révolution avait atteint son but : la *commune* révolutionnaire était instituée dans les villes, et 30,000 petites communes avaient perdu même l'indépendance qu'elles possédaient avant 1789.

La loi avait enlevé à Croissy, c'est-à-dire à tout village qui n'était

pas chef-lieu de district, les éléments de la vie communale. Non-seulement le district répartissait les contributions directes entre les municipalités, mais encore il réglait les perceptions et surveillait les dépenses. La police des mendiants, la direction de tous les services d'assistance publique, la direction des écoles, le choix des maîtres, le contrôle de l'enseignement, l'emploi des fonds votés pour encourager l'agriculture, la conservation des propriétés publiques, des forêts, des chemins, la direction des travaux de viabilité, l'entretien des routes, des églises, des presbytères, le maintien de la salubrité et de la police, toute l'organisation de la garde nationale, étaient confiés au conseil de district, sous la tutelle des directoires de département.

Une série de dispositions législatives avaient successivement opéré cette concentration. Tout d'abord la Constitution du 24 juin 1793 enleva aux officiers municipaux leur *caractère de représentation :* ils ne furent plus réputés les mandataires ou délégués de la commune, mais seulement les subordonnés des directoires de district. Quelques mois après, cette Constitution, qui n'avait consacré que quelques lignes aux institutions municipales, fut remplacée par le décret du 11 octobre, relatif au gouvernement révolutionnaire, et par celui de décembre qui l'organisa. Dans chaque chef-lieu de département et de district, à Versailles comme à Saint-Germain, un nouveau directoire fut élu sous la pression des clubs, et recruté seulement parmi les habitants des villes ; les conseils délibérants et électifs furent supprimés. Des députés furent envoyés avec pleins pouvoirs pour révolutionner le département ; ils désignèrent eux-mêmes des *agents nationaux* chargés de surveiller soit les districts, soit les communes importantes.

Sous le coup de ces mesures successives, les corps municipaux cessèrent d'exister en tant que corps délibérants : les seuls officiers municipaux maintenus par les agents nationaux durent continuer leurs fonctions, en se bornant à exécuter servilement des instructions qui devinrent bientôt des ordres, et, fatigués d'avoir tant de fois exercé un droit dont l'usage trop fréquent n'était plus qu'une fatigue, les citoyens perdirent même le souvenir de leurs priviléges d'électeurs, au moment où la Convention supprimait de fait les conseils électifs.

Une des prérogatives auxquelles les municipalités avaient le plus tenu disparut ainsi sans réclamation. Croissy avait de tout temps compté des indigents généreusement secourus par la mairie. On a vu que des fonds étaient, sur les recettes communales, alloués en 1792 au *compte de la charité.* En 1793, le district absorba ou plutôt centralisa pour l'ensemble des communes placées dans sa circonscrip-

tion tous ces comptes séparés : le décret du 15 octobre opéra cette véritable dépossession.

La municipalité, privée du droit de secourir directement ses pauvres et n'ayant plus d'ailleurs de fonds à leur consacrer dut dresser un état nominatif de tous les *citoyens pauvres*. Cette liste, envoyée à l'agent national de la montagne du Bel-Air (Saint-Germain), fut approuvée par lui et soumise au directoire du district, qui forma la liste générale des indigents des 80 communes de son ressort administratif, et l'adressa au directoire du département. A Versailles, nouvel examen, nouvelle formation d'une troisième liste englobant tous les districts. Le *total* des indigents de Seine-et-Oise, définitivement arrêté, fut expédié au Comité de sûreté publique, pour qu'il obtînt de la Convention l'ordonnancement de la somme nécessaire à chaque commune.

Croissy avait besoin de 7 à 800 francs pour l'exercice 1794 : le maire, qui représentait à lui seul l'autorité municipale, accomplit toutes les démarches exigées par la loi pour l'obtention de cette somme, et ne reçut ni réponses ni fonds. Il en fut de même dans toutes les communes, dans tous les districts, dans tous les départements, et quand la misère eut réduit au vagabondage ou au vol les pauvres, qui naguère trouvaient dans le moindre village des secours réguliers, la Convention, oubliant qu'elle avait décrété la concentration entre ses mains des services communaux, et notamment des *services de bienfaisance* et du *fonds de secours*, promulgua cette longue série de lois farouches en vertu desquelles les mendiants furent déportés en masse.

Le désordre devint général : les enfants n'eurent plus d'écoles, l'asile des morts ne fut plus réparé. L'école devait être entretenue par l'État sur des fonds alloués au département et répartis par le directoire entre chaque district ; la Convention (19 décembre 1793) avait même fixé à 20 livres la rétribution due à l'instituteur pour chaque élève reçu gratuitement, mais que revint-il aux communes de tous ces décrets? L'histoire les cite ; on admire la puissante intelligence du législateur qui pouvait, au milieu des orages de la Montagne, songer à rattacher si étroitement les moindres rouages de l'ancienne monarchie aux différents comités de la Convention, mais le paysan, dont l'esprit est positif parce qu'il voit de près les bénéfices ou les inconvénients des systèmes administratifs, et dont les intérêts sont directement en jeu dès que la vie communale est restreinte ou étendue, comprit vite ce qu'il perdait et regretta bientôt les institutions qui avaient assuré jusque-là son indépendance relative. A Croissy, l'école fut fermée en 1794, le cimetière ne put être agrandi parce que le directoire du département, étouffé sous l'action des commis-

saires de la Convention, ne distribua aucuns fonds aux communes et n'en reçut lui-même aucuns pour la caisse départementale.

IX

Le fait particulier révélé par ce registre où toutes les délibérations municipales d'un village ont été consignées jusqu'à la fin de 1793 et où ne figure plus aucun procès-verbal, du jour où le régime révolutionnaire fut constitué, n'est donc pas un fait isolé. Les conseils municipaux et les conseils généraux — pouvoirs délibérants — supprimés par l'institution du comité de Salut public, ne laissèrent plus exister que les maires et les directoires de district et de département, c'est-à-dire les pouvoirs exécutifs. Quand la constitution de l'an III fut, peu de temps après, promulguée, elle trouva la France nivelée et la liberté communale confisquée.

On a trop souvent considéré cette institution comme le point de départ du régime transitoire des *communes cantonales*. Elle fut sans doute tout à l'avantage des villes, elle eut pour effet d'annihiler les campagnes, d'étouffer tout individualisme municipal, de créer, à la place de 35,000 communes inégales en importance, égales en droit, 4,000 agglomérations factices facilement gouvernables, mais pratiquement elle ne modifia rien à la situation que le régime révolutionnaire venait d'imposer aux petites municipalités. Elle reconnut et régla un état de choses préexistant. Le jour où la Convention suspendit de fait tous les conseils délibérants, Croissy, comme tous les autres villages de la France, fut absorbé par le chef-lieu de district : la constitution de l'an III se borna à rattacher ces municipalités sacrifiées au chef-lieu de canton ; elle déplaça le centre en restreignant le cercle, et dans ce cercle elle plaça un fonctionnaire, de même qu'au chef-lieu de département elle institua un autre fonctionnaire, l'un comme l'autre chargés de représenter le pouvoir exécutif[1].

Les douze communes du canton de Saint-Germain ne formèrent plus qu'une seule commune, quelle que fût la distance qui les sépare les unes des autres, et la différence de leurs ressources, de leur population ou de leurs besoins. Chacune d'elles eût un *agent municipal*[2] et un adjoint élus pour une année : ces différents agents,

[1] C'est à la Convention que nous devons, en effet, les préfets et les sous-préfets, sous le nom d'*agents nationaux*.

[2] Le titre de *maire* avait lui-même disparu.

Dans le département, il n'existait plus de conseils généraux. Une *administration centrale*, prenant la place des anciens directoires, était composée de cinq membres élus au scrutin de liste par tous les électeurs du deuxième degré.

réunis à Saint-Germain, constituaient le conseil municipal de la nouvelle commune cantonale. On ne pourrait comprendre le fonctionnement d'une telle institution, si les archives de chaque département ne fournissaient les procès-verbaux des délibérations de ces conseils cantonaux qui arrêtaient un budget unique et opéraient la répartition des recettes et des dépenses entre chaque village. L'histoire, qui se fait dans les villes et au point de vue des villes, n'a point suffisamment flétri l'atteinte sacrilége que portait la constitution de l'an III aux libertés municipales : en effet, les seules villes de 5,000 habitants au moins conservaient le privilége de former une commune cantonale, de nommer des conseillers municipaux, d'avoir un budget, d'opérer des recettes et de s'administrer librement et directement.

— Il serait désormais sans intérêt de suivre l'histoire du village de Croissy : elle ne peut de l'an III à l'an VIII se séparer de celle du canton; quand on l'a suivie pas à pas, depuis 1789, l'esprit se fatigue et le cœur se serre. A l'enthousiasme naïf et généreux des premiers jours on voit succéder l'inquiétude, puis la lassitude du paysan, appelé continuellement à voter ou à délibérer, puis l'effroi inspiré par les levées en masse, puis la misère et le manque de pain, puis enfin la terreur qui paralysa tous les courages, qui détruisit tous les ressorts de l'intelligence et qui prépara si bien la France à supporter tous les jougs. Dans leur plan politique, les hommes pratiques de l'école révolutionnaire, jacobins et hébertistes, avaient parfaitement compris ce qu'ils pouvaient demander aux campagnes et ce qu'ils en devaient craindre : elles obéissent, elles payent largement la dette du sang et celle du fisc, mais elles tiennent à leurs anciennes coutumes, et, pour elles, les institutions politiques constituent des *coutumes* et ne sont sanctionnées que par le temps et l'habitude. On ne peut agir sur elles comme sur les villes, parce qu'elles ne présentent pas d'homogénéité et qu'elles ne se prêtent pas aux mêmes entraînements. Plus aptes à la vraie vie municipale, étrangères aux passions politiques, elles refusent de se courber sous la domination des grands centres de population, qui ne représentent trop souvent que l'empire des meneurs. Les villages de France ont toujours protesté contre la destruction de leurs libertés accomplies par la révolution. Leur protestation ne fut pas immédiate ; elle ne poussa pas à la guerre civile, mais elle fut haineuse. L'œuvre de la Convention périt par l'impopularité de son système administratif, et sous la ténacité de ces haines.

Dans chaque village, tous les habitants n'avaient-ils pas le droit de dire à la révolution : « Qu'avez-vous fait pour nous? » Les hommes de la Convention venaient de rebâtir le vieil édifice poli-

tique de Richelieu : les noms seuls étaient changés. Sous le chapeau empanaché des députés en mission, sous l'écharpe des agents nationaux, nos paysans retrouvaient les anciens intendants et l'ancien subdélégué. L'égalité des droits était proclamée, mais 30,000 communes se trouvaient traitées en parias, privées de leurs franchises, dépouillées du droit de s'administrer ; le suffrage universel était inscrit en tête de la constitution, mais l'électeur des villages n'était plus appelé à élire son conseil municipal; la liberté était sans cesse invoquée, mais les villes confisquaient les intitutions municipales. En 1789, Croissy nommait son syndic, ses notables, votait ses dépenses et ses recettes, s'imposait pour le plus grand bien des générations futures, choisissait son instituteur, administrait son église, son presbytère, ses immeubles : en 1794, Croissy n'était appelé à élire qu'un agent municipal et ne formait que la dixième partie d'une commune. L'antique individualité de la commune, cette admirable *entité*, cette personnalité légale, politique n'existait plus, et tandis que l'échafaud détruisait les ennemis de la révolution, les petites municipalités, derniers refuges des libertés locales, étaient rasées comme l'avaient été par Louis XIV les donjons de la féodalité. Cette destruction s'opérait au nom de la liberté, et la Convention appelait *Commune révolutionnaire* ce qui n'était que le produit d'une confiscation et la conception irréalisable des théoriciens de la Montagne.

De nos jours, sous le même nom, les mêmes hommes ont voulu confisquer encore le pouvoir. Ils parlaient des libertés communales de Paris, de Lyon ou de Marseille : quelle place laissaient-ils aux libertés communales des trois quarts de la France? — C'est dans ces souvenirs du passé, avivés par les souffrances et la douloureuse expérience de la guerre civile, que nos paysans ont puisé leurs sentiments conservateurs et leur haine implacable pour les révolutions.

T. Campenon.

REVUE CRITIQUE

I. *Dictionnaire de la langue française,* par M. Littré. 2 vol. in-4°. — II. *Les Harmonies providentielles,* par M. Charles Lévêque. 1 vol. in-12. — III. *Le plan d'abolition de l'Église grecque-unie,* par le P. Martinov. 1 vol. — IV. *La persécution de l'Église en Lithuanie, et particulièrement dans le diocèse de Vilna,* par le P. Lescœur. 1 vol. in-12. — V. *Étude sur Fouché et sur le communisme dans la pratique en* 1793, par M. le comte de Martel. 1 vol. in-12. — VI. *La dernière campagne du maréchal de Villars,* par H. de Lacombe.

I

Nous avons annoncé plusieurs fois le *Dictionnaire de la langue française*, de M. Littré[1]. Quelques personnes s'en sont étonnées, sans doute parce qu'elles ne connaissent pas cet ouvrage. Il y a donc, pour nous, double raison d'en parler.

Boileau disait d'un poëte ridicule, mais honnête homme au demeurant :

Ma muse en l'attaquant, charitable et discrète,
Sait de l'homme d'honneur distinguer le poëte.

Nous aussi, en appréciant l'ouvrage de M. Littré, nous distinguerons comme Boileau l'homme de l'écrivain, mais dans l'écrivain lui-même nous séparerons le philologue et le philosophe, l'auteur du *Dictionnaire de la langue française* et l'auteur du *Dictionnaire de physiologie et de médecine.* Cette dualité existe, en effet, chez lui très-distincte ; les deux grands ouvrages sortis de sa plume n'ont aucun lien ensemble et, de près ni de loin, ne se tiennent ni ne s'aident. L'un ne déteint en aucune façon sur l'autre. C'est un phénomène très-rare, qu'une individualité intellectuelle ainsi dédoublée, qu'une personnalité qui fait ainsi deux parts de soi. Aussi ne nous étonnons-nous pas qu'elle soit à peine soupçonnée et qu'on croie généralement le *Dictionnaire de la langue française* infecté des idées que l'auteur professe avec une sorte de passion dans ses autres

[1] *Dictionnaire de la langue française,* par M. Littré. 2 vol. in-4° en 4 parties. Librairie Hachette.

crits. Comment supposer, en effet, qu'un homme aussi attaché à ses théories ait résisté à la tentation de profiter, pour les répandre, d'un moyen aussi naturel et aussi commode que celui que lui offrait ce travail? Les lexicographes en ont tous largement usé. Les premières éditions du vieux Dictionnaire de Richelet, pour n'en pas citer d'autres, en témoignent suffisamment.

On pouvait donc, sans faire autrement injure à M. Littré, craindre qu'à son insu ou volontairement quelque infiltration ne se fût faite de son *Dictionnaire de médecine* dans son *Dictionnaire de la langue française*, et nous ne nous étonnons pas de la surprise qu'on a éprouvée, en plus d'un lieu, en trouvant ce dernier ouvrage dans nos annonces.

Cette surprise cessera, et, avec elle, les alarmes qu'a paru inspirer cet ouvrage, si l'on veut bien l'ouvrir avec nous aux endroits suspects. On s'y convaincra que, de quelque zèle que l'auteur puisse être animé pour la diffusion des doctrines néfastes dont il s'est fait, parmi nous, l'apôtre, il n'a pas du moins essayé d'en rien mettre ici. Qu'il faille l'en louer ou non, nous ne l'examinerons pas, nous tenons seulement à constater le fait.

Ce fait est surtout sensible quand on compare l'un avec l'autre le *Dictionnaire de la langue française* et le *Dictionnaire de médecine;* alors éclate cette coexistence des deux hommes dans le même écrivain dont nous avons parlé plus haut. Voyons, par exemple, au mot *Ame* et écoutons d'abord le philologue :

Ame : 1° principe de vie ; — 2° le principe immatériel de la vie, l'âme après la mort; — 3° l'ensemble des facultés morales et intellectuelles.

Il n'y a rien là, ce semble, que de correct. Passons au médecin; c'est tout autre chose :

Ame. — Terme qui, en biologie, exprime l'ensemble des fonctions du cerveau ou l'innervation encéphalique, c'est-à-dire la perception, tant des objets extérieurs, que des sensations intérieures; la somme des besoins, des penchants qui servent à la conservation de l'individu et de l'espèce, et aux rapports avec les autres êtres; les aptitudes qui constituent l'imagination, le langage, l'expression; les facultés qui forment l'entendement; la volonté; et enfin le pouvoir de mettre en jeu le système musculaire, et d'agir par là sur le monde extérieur. Cette définition résulte du dogme scientifique actuel qui n'admet ni propriété ou force sans matière, ni matière sans propriété ou force, tout en déclarant ignorer absolument ce que c'est, en soi, que force et matière.

Regardons maintenant au mot *Esprit.*

Esprit, lit-on dans le *Dictionnaire de la langue française*, signifie : 1° souffle; — 2° aspiration; — 3° substance incorporelle et intellectuelle : le souffle ayant servi, comme ce qu'il y a de plus subtil, à désigner, dans les langues, l'immatérialité; — 4° le Saint-Esprit; — 5° les esprits, les substances incorporelles, telles que les anges et les démons, etc. »

Dans le *Dictionnaire de médecine*, le mot *Esprit* est tout autrement entendu :

Esprit. L'ensemble des facultés intellectuelles, mais intellectuelles seulement, car il faut réserver le nom d'*âme* à l'ensemble des facultés du système nerveux central, en totalité. On peut donc définir physiologiquement l'esprit : la propriété qu'a le cerveau de connaître le vrai et le faux.

Mais venons au mot *Homme*. Quiconque a lu l'*Avertissement* et les *Lettres* de Mgr l'évêque d'Orléans, se rappelle comment M. Littré médecin définit ce bipède :

Homme. Animal mammifère, de l'ordre des primates, famille des bimanes, caractérisé toxinomiquement par une peau à duvet ou à poils rares; né proéminent au-dessus et en avant de la bouche, qui est pourvue d'un menton bien distinct; oreille nue, fine, bordée, lobulée; cheveux abondants; pieds et mains différents, etc., etc.

Il en parle autrement dans le *Dictionnaire de la langue française.* Sans doute on pourrait désirer mieux que la définition qu'on y lit, mais, au fond, c'est celle de notre vieil enseignement :

Homme. 1° Animal raisonnable qui occupe le premier rang parmi les êtres organisés, et qui se distingue des plus élevés d'entre eux par l'étendue de son intelligence et par la faculté d'avoir une histoire, c'est-à-dire la faculté de développer, d'agrandir sa nature, grâce à la communication avec les ancêtres, et d'augmenter ses richesses intellectuelles et morales. — 2° Absolument. L'homme, l'être humain en général. — 3° Absolument. Les hommes, la société, les rapports des hommes entre eux. — 4° L'être humain considéré dans ce qu'il a de supérieur à la bête. — 5° Homme se dit de Jésus-Christ par allusion au mystère de l'Incarnation : le Fils de Dieu s'est fait homme, etc.

Nous regarderons encore, toujours dans la pensée de rassurer le lecteur, à quelques mots particulièrement délicats, mais nous n'aurons plus l'occasion de faire dialoguer entre eux les deux écrivains; car telles choses existent pour le philologue qui ne sont pas pour le physiologiste, Dieu, par exemple. Le *Dictionnaire de médecine* n'en dit mot, mais le *Dictionnaire de la langue française en parle*, sinon avec l'accent de la foi, du moins avec exactitude et convenance.

Dieu. 1° Nom du principe unique ou multiple qui, dans toutes les religions, est placé au-dessus de la nature. — 2° L'être infini, créateur et conservateur du monde dans la religion chrétienne et aussi dans le mahométisme, le judaïsme et parmi ceux qu'on nomme les déistes.

Convenance! ce genre de mérite, le premier qu'on soit en droit d'exiger en pareille matière, se rencontre partout dans le *Dictionnaire de la langue française.* Pour n'en plus citer qu'un exemple, voici ce qu'on y lit au paragraphe 4 du mot *Conception.*

... Terme de théologie. L'Immaculée-Conception, l'opération par laquelle la Vierge fut conçue dans le sein de sa mère sans la tache du péché originel, opinion récemment élevée au rang de dogme et qui, durant le moyen âge, avait été combattue ardemment par les dominicains et soutenue ardemment par les franciscains.

En fait de convenance, il en est une autre à signaler dans le travail de M. Littré, c'est l'exclusion donnée à tous les termes indécents, injurieux et immoraux qui déshonorent les langues et qu'on rencontre trop souvent dans leurs meilleurs vocabulaires. Il y avait là, entre les exigences de la lexicologie et celles de la morale, une mesure très-difficile à garder : M. Littré l'a généralement bien saisie.

Le *Dictionnaire de la langue française* est en réalité l'histoire de notre langue, et c'est ce qui fait son originalité et sa valeur spéciale. Tous ceux

que nous possédons en ce genre, — et il y en a d'excellents, — sont conçus sur un autre plan. Ce qu'ils se proposent, c'est l'interprétation du langage contemporain, l'explication des termes universellement usités, la fixation des divers sens dans lesquels sont et doivent être pris les mots admis dans la circulation. La plupart sont sans souci du passé de la langue. Le mot d'Horace

> ... Verborum vetus interit ætas,

est leur devise. A quelle date remontent les termes qu'emploie la bonne société et auxquels les bons écrivains donnent l'estampille; quels sont les divers sens dans lesquels ils ont été pris depuis leur entrée dans la langue; par quelles transitions ils en sont venus à leurs acceptions présentes, voilà des questions qu'ils ne s'adressent point; leur préoccupation dominante est la définition des vocables dans les divers emplois consacrés pour l'usage ; car, sur ce point encore, Horace est leur guide :

> ... Si volet usus
> Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

Rien de plus juste ; toutefois, même pour bien entendre la signification présente d'un mot, il n'est pas inutile de connaître celles qu'il a pu avoir antérieurement. Ces transformations par lesquelles passent les mots d'une langue sont pleines de lumière. Quant à l'intérêt qu'elles offrent, nous n'en parlons pas, il est évident de soi ; qu'y a-t-il de plus curieux que les causes de ces variations d'idées représentées successivement par un même terme? Le côté pratique de cette façon d'étudier un idiome n'échappera non plus à personne; Horace, que nous citions tout à l'heure, l'a indiqué lui-même en parlant du rajeunissement des langues par la reprise des vocables et des locutions tombées en désuétude :

> Multa renascentur quæ jam cecidere....

Rapprocher le passé du présent d'une langue, y a-t-il un meilleur moyen d'en arrêter la dégénérescence ?

Cet intérêt et cet avantage, quelques vieux lexicographes les avaient aperçus, mais M. Littré est le premier qui les ait spécialement cherchés. A chaque mot, outre sa définition, ses acceptions diverses et son étymologie, il retrace son histoire par des citations prises, dans l'ordre chronologique, chez les écrivains qui l'ont successivement employé. Un mot des plus communs, pris au hasard, le mot *Gaufre*, nous servira d'exemple.

Après avoir exposé les quatre acceptions dans lesquelles se prend ce mot, M. Littré en retrace ainsi l'histoire à l'aide de citations :

« Treizième siècle. Et ne puent (peuvent) et ne doivent les mestres ne les vallecz donner que deux goffres pour un denier. *Livre des mét.*, 351. — Quatorzième siècle. Gauffres fourrées faites de fleur de farine pettrie

aux œufs et de lesches de fromage mises dedens. *Ménagier*, nº 4. — Seizième siècle. Il estimait estre tenu d'y vacquer et avoir l'œil plus soigneusement, que ne fait l'abeille à bastir ses goffres de cire où elle fait le miel. Amyot, *Caton d'Utiq.* 29. — De quoy M. d'Angoulême fut pour l'heure bien esbahi et demeura comme une gauffre entre deux fers. Jean de Saint-Gelais. *Hist. de Louis XII*, 57. — Les mutins... eurent le loisir de s'armer et de renfermer comme entre deux gauffres (gaufriers) ceux qu'ils n'osoyent auparavant regarder en face. *Sat. ménip.*, *Harangue d'Aubray.* »

Suit l'étymologie du mot venu du wallon, *Woof;* du picard, par l'espagnol *guaffa*; du bas latin, *gafrum;* de l'allemand, *waffel* (en anglais, *wafer*)*;* ayant pour radical *wabe*, ruche à miel.

Telle est, pour tous les mots, la marche de l'auteur : 1º la définition, les sens divers et les acceptions particulières aujourd'hui consacrées, le tout appuyé sur des exemples pris dans les auteurs qui font autorité ; 2º l'histoire esquissée de siècle en siècle par des citations authentiques et catégoriques ; 3º enfin, l'origine ou la source probable d'où le terme est sorti.

Le premier point est largement traité; M. Littré a poussé plus avant que ses devanciers la recherche des emplois auxquels, dans notre langue plus que dans pas une autre, servent aujourd'hui les mots. Le français était jadis plus riche en vocables qu'il ne l'est maintenant; ce qu'il en a perdu aux divers conseils de révision grammaticale du dix-septième siècle est énorme, et il n'y a pas compensation, pour le nombre du moins, dans ce qu'il a acquis ou reconquis depuis ce temps; car les nouveaux venus, dans la langue comme dans la société, ont toujours eu de la peine à se faire accepter en France. Combien cependant, depuis le temps des grandes épurations de Malherbe, des Précieuses et de l'Académie, la masse des connaissances ne s'est-elle pas accrue et la nuance des idées n'a-t-elle pas varié ! Quelle extension et quelles métamorphoses n'a donc pas dû subir la langue à laquelle il a fallu, sans presque faire d'acquisitions nouvelles, exprimer tant de nouveautés. L'exacte indication de ces fonctions nouvelles des mots et de leurs assemblages (*locutions*, en terme de grammaire) est ce qui distingue en premier lieu le dictionnaire de M. Littré, qui y suit, en effet, chaque mot de la langue des lettres dans celle des arts et des sciences, en le rapprochant, autant que possible, de ces espèces d'équivalents qu'on appelle synonymes.

Sans faire précisément de la grammaire, M. Littré ne manque pas, lorsque l'occasion s'en présente, d'expliquer, mais non de résoudre toujours, les cas de syntaxe embarrassants ou litigieux, comme par exemple, pour l'emploi de *chaque* et de *chacun;* pour celui de *quelque* et de *quel... que;* pour celui de *que* et de *ne* après *douter*, etc., etc. A ces divers égards, la doctrine grammaticale de l'auteur est saine, sans vaine subtilité, et d'une clarté parfaite. La critique même a parfois sa place dans les remarques qui suivent la définition et l'histoire des mots; témoin cette

condamnation fort juste d'une expression de Chateaubriand qui, pour avoir été fort imitée depuis par les romans-feuilletons, n'en est pas moins mauvaise : « On lit dans Chateaubriand : Les lèvres d'Akensis ébauchèrent un sourire d'admiration et de gratitude. *Natchez*. Cette figure paraît peu correcte : dirait-on ébaucher un clin d'œil, un bâillement? »

Nous ne nous arrêterons pas sur le chapitre des étymologies. C'est un champ plein de périls et où, malgré le développement des études de philologie comparée et l'état avancé de la science qui en est issue, on est toujours exposé à courir des aventures et à tomber dans des piéges.

Le chapitre de l'histoire des mots offre un terrain plus sûr. Est-il toutefois suffisamment exploité? Sans déprécier le moins du monde le travail très-neuf et très-savant de M. Littré sur ce point, on peut mettre en doute que l'âge qu'il a fixé pour les mots, et la signification qu'il leur a assignée dans le passé soient toujours exactes. Nous signalerons, en particulier, le mot *Popeline*, « étoffe unie dont la chaîne est de soie et la trame de laine retorse, » dit M. Littré. Sans doute, c'est là ce qu'il signifie aujourd'hui. Mais en était-il ainsi au quinzième siècle où il était déjà usité. Dans un Mystère inédit d'André de Lavigne, poëte royal de Charles VIII, nous le trouvons employé dans la description de l'armure des chevaliers, avec le casque et la cuirasse :

> Nos grans *popelines* d'honneur.

Rien, dans la contexture de la tirade n'indique qu'il s'agisse là d'étoffe.

Quoi qu'il en soit de ce détail et de plusieurs autres que nous pourrions relever, le *Dictionnaire de la langue française* reste une œuvre colossale, d'un savoir considérable, conçue d'après les principes d'une large et rationnelle philologie et qui, dans la crise que l'avénement de la démocratie fait subir à notre langue, doit certainement contribuer à la sauver, si, comme le peuple qui la parle, il lui reste quelques chances de salut.

II

J.-B. Rousseau a dit en vers assez mauvais :

> Les cieux instruisent la terre
> A révérer leur auteur;
> Tout ce que leur globe enserre
> Célèbre un Dieu créateur.

Avant lui, dans un langage plus simple et avec un accent plus profond, David s'était écrié :

> Cœli enarrant gloriam Dei.

A tous les siècles et sur tous les points de la terre a éclaté ainsi, au spectacle du monde, cette proclamation solennelle de l'existence de Dieu. A

Rome, Cicéron; Socrate, en Grèce, ont, les premiers, élevé à l'état de démonstration philosophique ce cri spontané du genre humain. Cet argument a toujours été, depuis, considéré comme le plus convainquant de tous, et à mesure que la connaissance des lois de la nature s'est étendue, l'usage en est devenu plus fréquent dans la philosophie. Cela est sensible surtout dans les traités de l'existence de Dieu publiés, depuis deux siècles, en Angleterre et en Allemagne; les preuves de l'ordre physique y surabondent. Chez nous-mêmes, où ce qu'on appelle la théologie naturelle a eu moins de développement, parce que, grâce à Dieu, nous n'avons pas que celle-là, le fait est également frappant. Les raisons de l'ordre matériel occupent maintenant, en effet, infiniment plus de place dans les livres d'enseignement religieux qu'au temps de Bossuet et de Fénelon, par exemple. C'est le résultat des notions plus étendues que nous avons des merveilles du monde. La science ne nous fait-elle pas pénétrer plus avant, chaque jour, dans le secret divin des harmonies de la création? Si le peu qu'on en savait autrefois suffisait cependant déjà, au jugement des sages, pour conduire les esprits à Dieu, combien plus puissante doit être la vaste connaissance que nous en possédons aujourd'hui.

Il y aurait donc un très-grand tort à négliger ce genre de prédication. Et ce tort serait d'autant plus grand, que l'étude de la nature est trop souvent, de nos jours, détournée du but où elle conduit de soi, et que, entre les mains de plus d'un savant, au lieu d'être une échelle pour monter à Dieu, elle devient un instrument d'athéisme.

Cest pourquoi, sans nous exagérer la valeur de ce genre de preuves, et sans croire qu'elles suffisent à donner de Dieu une idée qui satisfasse complétement l'esprit, nous louons sincèrement la pensée qu'a eue M. Charles Lévêque d'en reprendre l'exposition du point de vue nouveau où les recherches et les découvertes modernes nous ont placés. Son livre des *Harmonies providentielles*[1], dont nous avons déjà dit un mot en nous réservant d'y revenir, est destiné à contre-balancer, dans les esprits dénués d'aptitude ou de goût pour les contemplations abstraites, l'effet désastreux des doctrines matérialistes qui ont envahi et corrompu la science contemporaine. Le savant professeur lui a donné, à dessein, une forme simple, quoique fort littéraire, et l'a placé dans une collection dont la popularité est faite, la *Bibliothèque des merveilles*.

Les Harmonies providentielles rappellent, pour la forme, les *Harmonies de la nature*, de Bernardin de Saint-Pierre, avec moins de fantaisie personnelle et un savoir à la fois plus avancé et plus solide. La raison n'y est pas énervée, d'ailleurs, par la sentimentalité fade de l'ami de Rousseau. Avec moins de diffusion et plus de style, cet ouvrage se rapproche davantage d'un excellent livre aujourd'hui trop oublié, malgré le rajeunissement

[1] *Les Harmonies providentielles*, par M. Charles Lévêque, membre de l'Institut, professeur de philosophie au Collége de France. 1 vol. in-12. Hachette, édit.

de M. Desdouits, son dernier éditeur, les *Leçons de la nature,* de Cousin Despréaux. L'auteur s'en occupait depuis longtemps, nous dit-il : nous le croyons volontiers ; il y fait preuve, en effet, de connaissances étendues, exactes et discrètement progressives ; il est sans engouement comme sans dédain pour les découvertes nouvelles. Ce qu'il y cherche avant tout, ou plutôt ce qu'il en dégage, c'est la preuve du grand problème providentiel dont il a entrepris la démonstration. Cette preuve, il la montre dans la merveilleuse harmonie qui règne dans la création, depuis les rapports qu'ont entre eux les grands corps célestes qui roulent dans l'espace, jusqu'à ceux qu'a avec l'Océan le mollusque acéphale qui croît et meurt collé à son rocher ; depuis les relations organiques des quadrupèdes avec les lieux dans lesquels ils vivent, jusqu'à celles qu'ont au fond des mines, avec les roches qui les entourent, les cristallisations précieuses dont nous nous faisons des parures. M. Lévêque ne se borne pas à décrire, à expliquer, à peindre ces phénomènes si expressifs par eux-mêmes, et qui célèbrent à leur façon l'existence, la grandeur et la sagesse de leur créateur ; il fait, la plupart du temps, par une observation vive et spirituelle, ressortir l'éloquence de ce muet langage. Ainsi, par exemple, en exposant comment, à la naissance de l'enfant, se forme et se transforme le lait qui doit longtemps être son aliment exclusif : « Il y a là, dit M. Lévêque, des concordances, des simultanéités qui révèlent les calculs d'une prévoyance incomparable. Des gens d'esprit prétendent que ces harmonies se produisent ou toutes seules ou par les organes. Qu'elles se produisent toutes seules, cela n'a aucun sens. Si ce sont les organes qui créent ces harmonies, j'entends et je demande : Quelle est la cause qui a créé les organes avec une sagesse et une intelligence si consommées ? »

Ailleurs, parlant de la merveilleuse construction de l'œil qui, par le jeu de quelques petits nerfs, nous fait, à notre volonté et selon nos besoins, myopes ou presbytes, M. Lévêque s'écrie avec une sorte d'impatience qui accentue et anime sa conclusion : « Tâchez, si vous l'osez, d'attribuer cette disposition si ravissante à l'imbécile hasard, dont la vertu dominante est de ne rien prévoir, et d'agir à tort et à travers ! »

Ces courtes remarques, jetées ainsi de temps en temps, et comme en passant, à travers des descriptions toujours et inévitablement un peu uniformes, y mettent du mouvement et en relèvent l'effet. On pourrait désirer, toutefois, qu'elles fussent plus fréquentes ; car les lecteurs auxquels l'auteur a pensé ont besoin qu'on les aide à réfléchir et qu'on accouche en eux la pensée, comme disait Socrate. C'est, en effet, par les dimensions et la forme, un livre populaire. Pourquoi ne pouvons-nous ajouter que c'est un livre chrétien ? Certes il n'en vaudrait que mieux, même littérairement parlant ; il ne finirait point par le chapitre pâle et faible qui le termine, laborieux et impuissant effort pour expliquer par la raison un mystère dont la religion chrétienne a seule le secret.

Au moment d'achever le grand tableau des harmonies du monde, M. Lévêque s'arrête, et, l'embrassant d'un coup d'œil, se demande loyalement : « Est-ce bien cela ? Tout est-il bien, en effet, ordre et concert dans la création? » Sans doute la conclusion de ces méditations, toujours appuyées sur la science, c'est qu'il existe un Dieu unique et de nature spirituelle, parfaitement intelligent, puissant, bon et juste, paternel et prévoyant auteur, organisateur et conservateur du monde, et infiniment digne du nom de Providence. Cependant, si ce Dieu est si bon et si juste, que rien n'égale ni sa bonté ni sa justice, comment y a-t-il ici-bas tant de mal, tant de désordres, tant de misères?

Ce problème, M. Lévêque ne le nie pas, comme l'essayaient les futiles esprits forts du dix-huitième siècle, et ne prétend point, comme eux, que « tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ; » il se le pose, au contraire, en toute sincérité, ce problème redoutable, présumant davantage de sa raison et comptant l'expliquer par elle seule. En disant qu'il a échoué dans cette tentative, nous ne surprendrons pas nos lecteurs : quiconque est chrétien sait qu'il y a là un mystère dont le dogme de la chute originelle donne seul l'explication. Nous n'insisterons donc pas sur la faiblesse, même philosophique, de ce dernier chapitre du livre, d'ailleurs excellent, de M. Lévêque : il ne pouvait guère être plus fort; nous la regrettons seulement, parce qu'il peut arrêter certains esprits sur le chemin du christianisme vers lequel, autrement, il conduit tout droit.

III

Le règne du tsar Nicolas a été une ère d'oppression et de persécution pour la religion catholique dans toute l'étendue de ses vastes États. Partout l'exercice en fut surveillé, restreint et chargé d'entraves. La malveillance du pouvoir à son égard était manifeste; on la tolérait pourtant dans les vieilles provinces. Mais il n'en était pas ainsi dans celles que le machiavélisme de Catherine II et les derniers traités avaient récemment fait passer sous le sceptre moscovite, nous voulons dire les provinces polonaises. Là, ce n'était pas seulement à entraver, à atrophier, à faire lentement mourir le catholicisme que visait l'autocrate : c'est sa ruine immédiate qu'il voulait, au moins dans les contrées habitées par les *Uniates*, c'est-à-dire les catholiques du rite grec. Il y avait là deux millions d'âmes qui, tout en conservant les vieilles formes du culte oriental, vivaient en union intime avec l'Église de Rome, et à qui, lors de leur annexion à la Russie, la liberté de leur foi et de leur culte avait été solennellement garantie. Mais le gouvernement qui projetait de détruire ultérieurement la religion catholique dans toute la Pologne et qui prenait de loin, pour

cela, ses mesures, voulait, sans plus tarder, réaliser ses desseins dans cette partie de l'ancien royaume des Jagellons qu'il affectait de considérer, sous le rapport religieux, comme un vol fait au schisme oriental, et dont, par suite de certaines similitudes de discipline et de culte, il croyait la réunion plus facile. L'impératrice Catherine, dès le lendemain du partage de la Pologne, avait la première formé cet odieux projet, mais elle avait mis à l'exécuter plus d'habileté et moins d'impatience. Nicolas en précipita l'exécution, et, en 1829, feignant de se rendre à de soi-disant vœux exprimés par les Grecs unis, empressés de rentrer au giron d'une Église à laquelle on les avait arrachés, décréta leur réunion à l'Église orthodoxe, et leur séparation d'avec l'Église romaine.

Cet audacieux attentat, cette hypocrite violation d'un pacte solennellement juré causèrent une grande sensation en Europe, où l'on n'était pas encore habitué à voir les gouvernements commettre de telles infamies. Les motifs allégués par le tsar furent hautement contestés et ses manœuvres dévoilées. Des démentis formels s'élevèrent de tous les côtés. A la voix du pape Grégoire XVI protestant au nom des traités et des engagements officiels, se joignirent celles d'un grand nombre de publicistes et d'écrivains, parmi lesquels on remarqua le comte de Montalembert, alors au début de sa carrière, mais déjà puissant par l'ardeur de ses convictions et l'éclat de son éloquence.

Naturellement, les avocats du tsar protestèrent de son respect pour la liberté de conscience et pour les engagements de ses prédécesseurs et les siens, et soutinrent que c'était bien sur la demande, que disons-nous? à la sollicitation pressante des uniates, avides de renouer d'antiques et chers liens, qu'il avait consenti à les laisser revenir à l'Église russe; ils s'indignèrent à la pensée qu'on pût le croire coupable d'avoir ourdi aucune trame, exercé aucune pression, employé aucune contrainte pour arriver à ce but.

Or voici que, trente ans après, les projets qu'on accusait le gouvernement russe d'avoir formés et le plan artificieux qu'on lui prêtait à cet égard, se trouvent authentiquement constatés, et que le texte même des résolutions prises, ainsi que des instructions par lui données, est placé dans toute sa crudité sous les yeux du public.

On vient de publier, en effet, à Pétersbourg, sous le titre singulier de *La réunion de l'Union*, un récit de cet impudent enlèvement de l'Église ruthénienne à l'Église de Rome. Cette révélation est l'œuvre posthume d'un prêtre russe nommé Marochkine, auteur de plusieurs pamphlets empreints d'une grande haine contre le catholicisme, et c'est au P. Martinov que nous en devons la connaissance. « On ne peut lire cet ouvrage, dit le P. Martinov, dans la brochure[1] où il analyse le livre de Maroch-

[1] *Le plan d'abolition de l'Église grecque-unie.* Document historique. In-8°. Albanel, édit.

kine sans se sentir vivement ému. Pour ma part, je l'avoue, ni l'allocution de Grégoire XVI, ni aucun ouvrage traitant de la même matière, n'ont produit sur moi une aussi profonde impression. C'est, à notre connaissance, ajoute-t-il, le premier ouvrage russe sur la suppression de l'Église grecque-unie qui soit composé d'après des documents officiels, la plupart inédits ou inconnus. »

Ce qui augmente la valeur historique de cette révélation, c'est que, bien qu'elle participe quelque peu à l'esprit meilleur qui commence à se répandre en Russie un souffle de tolérance religieuse se fait sentir par moments, aucune idée de blâme pour la conduite du tsar n'y paraît, et que la haine du catholicisme et de la Pologne y perce partout. Il ne saurait donc être suspect. L'auteur s'y appuie du reste toujours ou de l'analyse ou de la lettre des documents.

Parmi ces documents, il y en a un d'une importance capitale et dont la découverte a coûté à Marochkine des peines infinies. C'est un plan de *décatholicisation* de l'Église grecque-unie présenté à l'empereur par le ministre Chichkov, mais en réalité conçu et rédigé par un évêque apostat du nom de Siemachko, vil ambitieux, comme il s'en est trouvé, et comme il s'en trouve encore, hélas! en trop grand nombre dans le clergé polonais.

Il y a une habileté diabolique dans ce plan de conduite, qui, présenté à Nicolas en 1827, fut mis immédiatement à exécution et suivi, au bout de deux ans, de la terrible mesure que l'on sait. Sa longueur et le détail minutieux des précautions qu'il recommande en rendent l'analyse impossible à cette place. Il faut le lire en entier dans la brochure du P. Martinov. On y trouvera en germe et, sur quelques points, formulée très-explicitement, la théorie que le Parlement prussien inaugure aujourd'hui en Allemagne en vue d'amener la subjétion de l'Église catholique à l'État et de briser la seule barrière véritable qui, dans les contrées germaniques et slaves, semble capable d'arrêter le Pouvoir dans sa marche rapide vers l'établissement d'une prépondérance absolue. Il est triste d'apprendre ainsi que c'est de la plume d'un prêtre catholique élevé à l'une des plus hautes dignités du sacerdoce que sont sorties ces directions odieuses qui ne doivent pas avoir seulement pour effet la ruine du catholicisme dans l'un de ses établissements les plus vénérables, mais dont les conséquences vont droit à la destruction de toute liberté. Mais l'Église a vu souvent de ces apostasies et de ces trahisons domestiques, et elle n'en est pas morte. Sans doute, le programme tracé par Siemachko pour le tsar Nicolas sera appliqué par ses successeurs, et il est humainement probable qu'il fera de grands ravages dans l'Église de Pologne. Qui sait pourtant si, au lieu de la détruire, il n'aurait pas, au contraire, pour effet de la retremper? Et elle en a besoin.

IV

Un autre livre, récemment publié en France, ne nous le prouve que trop. Ce livre, qui fait naturellement suite à la brochure du P. Martinov, est celui dont le P. Lescœur, de l'Oratoire, vient de donner une traduction sous ce titre : *La persécution de l'Église en Lithuanie, et particulièrement dans le diocèse de Vilna*[1], récit simple, concis, et néanmoins émouvant des souffrances et des pertes qu'éprouve, en ce moment même et sous le règne d'un empereur qu'on dit libéral et tolérant, la religion d'un peuple héroïque et malheureux qui, en perdant sa nationalité, avait espéré garder au moins la foi de ses pères. Écrites sur les lieux, par un témoin oculaire, victime sans doute des violences qui y sont racontées, ces notes portent dans leur modération même un grand caractère de sincérité. Une chose prouve d'ailleurs qu'il n'y a point là d'exagération, ce sont les statistiques officielles des églises, couvents, chapelles et communautés supprimés par ordre du gouvernement. Ces suppressions se comptent par centaines.

Le P. Martinov, en terminant sa brochure sur la suppression de l'Église grecque-unie, cite un mot de l'empereur Nicolas à son ministre Benkendorf : « Voilà qui est bien quant aux uniates ; maintenant passons aux « latins. — On s'en occupe, ajoute le P. Martinov. »

C'est précisément ce que prouve, et d'une façon, hélas ! incontestable, le livre du P. Lescœur. On lira ce livre avec un sentiment d'indignation et de dégoût. On y verra que, si le sombre et implacable esprit de persécution qui animait contre les Polonais l'empereur Nicolas n'a point passé, comme on le prétend, dans le cœur de son successeur, il est resté dans celui de l'administration, qui n'a pas plus que le dur petit-fils de Catherine, le respect de la conscience humaine et de la loi, et qui poursuit inflexiblement l'exécution du programme de Siemachko. On y verra aussi, malheureusement, que cet apostat a trouvé, dans le clergé polonais, plus d'un imitateur de sa bassesse et de son ambition. Le clergé séculier comme le clergé régulier, le haut clergé ainsi que le clergé inférieur ont vu là sortir de leurs rangs plus d'un Judas avide d'or ou de dignités. Nous ne dirons pas ici les noms — ils sont en trop grand nombre — de ces traîtres. Ce que nous préférerions raconter, à la place de ces défections qui jettent un si triste jour sur l'Église de Pologne, c'est le courage simple et modeste de tant de pauvres villageois qui, au risque d'encourir la vengeance des fonctionnaires russes, ont constamment repoussé les *popes* qu'on voulait leur imposer et introduire de force dans leurs rustiques églises ; c'est la résignation avec laquelle ont subi la mort ou l'exil tant

[1] 1 vol. in-12. Douniol, édit.

d'honnêtes desservants que n'avaient pu séduire les flatteries ni les promesses des agents de l'autorité ; c'est enfin le courage avec lequel se sont relevés quelques prêtres qui s'étaient laissé égarer un instant et que les remords de la conscience ont poussés à de sublimes rétractations, tels que cet énergique abbé Piotrovicz, par l'histoire de qui nous voulons finir, la place nous manquant pour en citer d'autres. L'abbé Stanislas Piotrovicz s'était laissé corrompre et entraîner par un continuateur effronté du rôle de Siemachko, l'évêque Niemckza. Mais rappelé à son devoir par la vue des souffrances de l'Église et les prières d'une de ses sœurs, religieuse à Vilna, il résolut de rompre d'abord toutes ses relations suspectes ou coupables et de réparer autant que possible le mal qu'il avait fait.

« En 1870, la veille de la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, nous dit le livre publié par le P. Lescœur, il se confessa dans la matinée, et s'enferma ensuite dans la chapelle d'Ostra-Brama, où il resta, pendant une heure entière, prosterné devant l'image miraculeuse de la Mère du Sauveur. Le soir il termina les circulaires, écrites de sa propre main, les adressa et les mit sous enveloppe. Pendant la nuit il brûla tous les exemplaires du rituel russifié envoyés par le consistoire, en réservant un seul pour le lendemain. Le jour suivant, de grand matin, il dit la sainte messe dans son église, expédia ses circulaires, avant la grand'messe, à toutes les églises de Vilna, pria l'abbé Rymowicz de célébrer la grand'messe, ordonna au sacristain, avant le sermon, de placer une bougie allumée sur la chaire, y monta, lut l'Évangile et prononça un bon sermon approprié à ce jour de fête. Alors seulement, promenant son regard sur la foule qui remplissait l'église, et d'une voix où perçait l'émotion, il commença une nouvelle exhortation, dans laquelle il fit le résumé de l'histoire des souffrances de l'Église catholique et des fidèles depuis 1863. Il nomma les auteurs de ces souffrances, en désignant les trois nouveaux prélats par leurs propres noms; condamna leur administration et toutes leurs actions, en conjurant le peuple de se tenir en garde contre leurs ruses et leurs machinations, et implorant de tout son cœur le pardon de ses paroissiens pour les scandales qu'il avait causés ; il avouait humblement ses fautes; glorifiait la grâce du Seigneur qui le détournait des voies de l'iniquité, l'arrachait aux embûches des impies, l'encourageait à la pénitence et lui inspirait l'idée de l'expiation qu'il accomplissait maintenant. Ensuite il aborda le sujet le plus délicat, c'est-à-dire le rituel russifié; il déchira, à plusieurs reprises, l'exemplaire réservé dans la soirée de la veille; déchirant ensuite ses feuilles séparées et les brûlant l'une après l'autre il prononçait dans les intervalles ces paroles : « Que le bon Dieu détruise ainsi tout ce qu'ils ont fait!... Que le feu consume ainsi tous leurs livres et tous leurs écrits, par lesquels ils ont souillé notre sainte Église!... Que tout ce qu'ils ont fait au préjudice de l'Église soit ainsi réduit en cendres!... Que leur orgueil, leur méchanceté, leur ambition, leur cupidité, s'évanouissent

ainsi en fumée!... Ils sont déjà maudits par leurs actions; je les condamne et les maudis encore maintenant devant vous et pour vous!... » Enfin il recommanda ses paroissiens à la grâce du Seigneur, les encouragea encore à persévérer et à rester fidèles à leur foi, et se recommanda lui-même à leurs prières. En descendant de la chaire, il était pâle. Le peuple, saisi d'admiration pour son curé, qui faisait ainsi un sacrifice généreux de sa propre personne, voulait conserver quelque souvenir de lui, comme d'un martyr; il déchirait son surplis et ses vêtements, en embrassant ses mains et ses pieds, et l'accompagna jusqu'au presbytère, où tout était déjà enlevé; il n'y avait plus qu'un sac de voyage avec un bâton. L'abbé Piotrowicz fit mander aussitôt le *pristaw* (commissaire de police), lui raconta ce qu'il venait de faire et l'engagea à disposer maintenant de lui comme son devoir le lui prescrivait. Le *pristaw* lui fit quitter sa maison, et pour toujours! L'abbé Piotrowicz espérait qu'on le tuerait, et on assure qu'il désirait la mort; mais, après un emprisonnement de plusieurs jours, il fut déporté dans le gouvernement d'Archangel. »

Une Église qui compte de tels prêtres ne doit pas faire désespérer d'elle. Pour notre compte, quoique aussi affligé que le P. Lescœur du tableau qu'il nous fait des souffrances de l'Église de Lithuanie et des défaillances qui l'affligent, nous en ressentons moins d'accablement. Dans l'ordre religieux, avant de renaître, il faut expier : la Pologne en est à la phase d'expiation; l'autre suivra, n'en doutez pas.

V

On ne saurait trop faire connaître le jacobinisme , trop montrer ce qu'il y a de mensonger dans les sentiments qu'il affecte, trop dire ce qui se cache d'amour du pouvoir sous cette apparente passion de la liberté dont on feint d'être animé dans ce parti, ce que voile de servilité le masque d'indépendance et de fierté dont on s'y pare. Et, pour cela, rien ne vaut mieux que l'histoire, l'histoire authentique, positive, faite sur les documents et pièces en mains.

Ainsi l'a pensé l'auteur d'une récente publication sur Fouché[1], où l'on pourrait demander plus d'ordre et de sobriété, mais qui n'en a pas moins le mérite d'élargir le jour déjà répandu par l'histoire sur cette sinistre figure et d'en éclairer quelques traits encore peu observés. Or cette figure est plus qu'une individualité historique, c'est un type. Fouché est le jacobin modèle, le jacobinisme fait homme; un être fourbe, intrigant, lâche, avide de pouvoir et d'argent, hautain avec les faibles, bas avec les forts,

[1] *Étude sur Fouché et sur le communisme dans la pratique en* 1793, par M. le comte de Martel, ancien préfet. 1 vol. in-12. Lachaud, édit.

et toujours prêt à vendre les uns et les autres s'il y trouve son profit.

M. de Martel n'en a pas repris le portrait en pied; son livre n'est pas une biographie complète : ni le commencement ni la fin de la vie de Fouché ne s'y trouvent; on n'y voit pas Fouché en robe noire d'oratorien, ni en habit brodé de duc et de ministre de Napoléon et de Louis XVIII. Il ne s'y montre qu'à deux époques de sa vie : dans les missions qu'il remplit auprès des populations de l'Est et de l'Ouest, et dans son proconsulat de Lyon. Mais là, ce n'est pas seulement par ses actes que M. de Martel le fait connaître, c'est par ses écrits et par ses paroles. « Les actes de Fouché sont si odieux par eux-mêmes, dit M. de Martel, qu'il semble impossible d'augmenter le dégoût qu'ils inspirent; il trouve pourtant moyen d'y parvenir par ce langage à la fois emphatique, hypocrite et doucereusement impitoyable avec lequel il en rend compte à la Convention. »

Rien n'est plus répugnant, en effet, que le sentimentalisme déclamatoire qui recouvre la sanguinaire impassibilité mêlée dans un grand nombre de rapports et de lettres inédites que l'auteur cite de lui. La fausse compassion avec laquelle Fouché parle des rigueurs qui s'exécutent par ses ordres ou ceux de ses collègues cause une sorte de frisson. S'il s'adresse aux paysans insurgés de la Vendée et leur témoigne une sorte de bienveillance, ses paroles ressemblent aux caresses d'un serpent. Il ne saurait d'ailleurs manifester pour eux quelque intérêt sans chercher à éveiller en eux de mauvais sentiments et sans leur conseiller quelque infamie. « Mais quand nous plaignons notre erreur, leur dit-il dans une proclamation du 12 avril 1793, ce n'est pas pour les brigands qui vous ont séduits que nous aurons de l'indulgence, c'est à vous seuls qu'elle est due, citoyens des campagnes, vous que l'habitude de l'esclavage rend encore insensibles au bonheur de la liberté. Mettez bas les armes, rentrez dans vos habitations et *dénoncez* aux administrateurs des départements les traîtres qui vous ont conduits ou contraints. »

Sur des cœurs loyaux comme ceux des braves gens auxquels il s'adressait, Fouché ne pouvait guère avoir de prise. Voilà pourquoi, voyant l'insurrection se développer et s'accroître ainsi que les dangers que couraient ceux qui cherchaient à la réprimer, il regagne Paris aussitôt qu'il le peut, en proclamant du reste bien haut son courage et son dévouement à la république. Ce que Fouché suivait de plus près que les événements de l'Ouest, à cette époque, c'était, dit M. de Martel, le mouvement révolutionnaire qui s'opérait à Paris. Aussi mit-il assez bien sa voix au diapason de la capitale pour mériter bientôt d'être envoyé à Nevers d'abord et ensuite à Lyon.

Sa mission à Nevers, peu connue jusqu'ici, est racontée dans le livre de M. de Martel avec des détails tout nouveaux et dont quelques-uns sont singulièrement curieux. Nous ne résistons pas, malgré le peu de place dont nous disposons, à rapporter celui de la naissance et du baptême républicain de

la fille qui lui naquit dans cette ville. Les faits authentiques que nous allons rapporter donneront une idée du rôle tout royal que jouaient dans les départements les délégués de la Convention.

La femme de Fouché étant accouchée d'une fille, le 10 août 1793, aussitôt, dit M. de Martel, toute la population de Nevers fut mise en réquisition pour célébrer ce grand événement. Une fête civique fut organisée pour célébrer l'arrivée au monde de la nouvelle princesse. Ne pas s'empresser de se rendre à cette invitation, c'eût été s'exposer à passer pour un modéré, un royaliste ou un fédéraliste, et, comme tel, être déclaré suspect, puis jeté en prison. Le directoire du département prit, à cette occasion, un arrêté qui indiquait nettement aux habitants ce qu'ils avaient à faire. En voici le texte :

« *Séance publique du directoire du département de la Nièvre, du 11 août*
« *1793, l'an II de la République, à laquelle ont assisté les citoyens*
« *Tollet, etc., etc.*

« L'épouse du citoyen Fouché, représentant du peuple, étant accouchée, « *la ville de Nevers a voulu témoigner toute sa joie et sa reconnaissance ;* « à cette occasion, le conseil du département et tous les corps civils et « militaires étant réunis se sont rendus auprès du citoyen Fouché, pour « lui faire leurs compliments; ils ont trouvé *la garde nationale sous les* « *armes*, avec la musique à sa tête. De suite, ils se sont rendus place de « la Fédération, avec le nouveau-né; là, sur l'autel de la patrie, en pré- « sence du citoyen Damour, parrain, et de la citoyenne Champrobert, mar- « raine, et d'un peuple nombreux, le citoyen Fouché a déclaré que son « épouse en légitime mariage était accouchée hier d'un enfant femelle, « auquel il a donné le prénom de Nièvre.

« La cérémonie a été terminée par le baiser fraternel et une salve d'ar- « tillerie.

« *Signé :* Tollet, *président.* »

Dans l'acte de naissance dressé par le citoyen René-André Bigot, officier de l'état civil, on voit, ajoute M. de Martel, que la fille du représentant du peuple fut « conduite au son des fanfares sur l'hôtel (*sic*) de la patrie de la place de la Fédération (sur laquelle était exposée aussi, en permanence, la guillotine), auquel lieu étant arrivé, il (Fouché) lui donna le nom de *Nièvre Fouché.* »

Ceci n'est que grotesque, mais qui eût osé en rire alors? Fouché prenait à Nevers de telles mesures, que l'envie de plaisanter ne venait à personne.

Cependant sa mission à Lyon, où la Convention l'envoya peu après, fut autrement sinistre. Fouché était digne d'attacher son nom à l'œuvre abominable de la réduction de la cité lyonnaise, et il l'y a mis, en

effet, et en lieu digne. Les historiens ne l'ont pas cloué assez haut; seulement, sur le poteau où sont exposés ceux de Dubois-Crancé, de Collot-d'Herbois, etc.; ils trouveront, dans le livre de M. de Martel, à s'édifier encore sur ces hommes. Nous ne saurions indiquer ici les renseignements nombreux qu'il fournit, non-seulement sur cet épisode, mais sur une foule d'autres faits. Nous terminons en signalant un aperçu nouveau, ou peu observé du moins jusqu'ici, sur le caractère des premières années de la Révolution. On croit généralement qu'elle a été alors uniquement politique, et que c'est à la fin seulement, et avec Babeuf, qu'elle a enfanté le socialisme. C'est une erreur, dit M. de Martel: « commencée par la bourgeoisie contre la noblesse, le clergé et la royauté, la Révolution devint démagogique en 1792. A la fin de 1793, elle n'est plus seulement politique et dirigée contre le clergé et la noblesse, elle devient sociale, elle attaque les riches sans distinction de caste et d'origine. » Cela ressort, en effet, des lettres et arrêtés de Fouché, ainsi que des procès-verbaux des administrations départementales de la Nièvre et de l'Allier, où le droit au travail est nettement mis en pratique, sinon nettement articulé. Il est difficile, après avoir lu ces pièces, de ne pas donner au socialisme quelques années de plus qu'on ne lui en accorde.

Nous regrettons que M. de Martel n'ait poussé plus loin ses investigations sur la vie de l'oratorien devenu jacobin et duc d'Otrante. Espérons que le succès que ne saurait manquer d'obtenir cette première *Étude*, comme il appelle son travail, le décidera à nous en donner bientôt la suite.

VI

Celui de nos lecteurs qui rencontrerait sous sa main un imprimé de trente pages, sans indication d'éditeur et portant pour titre : *La dernière campagne du maréchal de Villars, par H. de Lacombe. — Orléans*, 1873, fera bien de ne pas le laisser passer parmi les brochures éphémères qui du bureau vont au panier. C'est d'abord une rareté bibliographique, l'écrit n'étant pas en librairie; c'est de plus une piquante lecture, un intéressant chapitre d'histoire. L'auteur y remet en lumière, à l'aide de plusieurs documents jusqu'ici inédits, trois vieillards illustres, aujourd'hui plus qu'à demi oubliés, et à qui cependant la France dut, au dix-huitième siècle, entre deux longues séries de revers et d'humiliations, un instant de succès et un moment de gloire. Ces trois vieillards sont : le cardinal Fleury, le maréchal de Villars et le maréchal de Berwick, débris du dernier siècle qui s'unirent, un jour, pour montrer au nouveau comment une nation doit s'y prendre pour remonter à son rang dans le monde. C'est cette leçon, trop infructueuse, hélas! qui fait l'objet du récit dont nous

parlons. Il s'agissait de la reprise de la lutte contre la maison d'Autriche, suspendue depuis les désastres de la guerre de succession et les calamités du traité d'Utrecht, et que ces trois représentants des bonnes traditions de la France avaient à cœur de recommencer. Cette guerre, conçue par un ministre de quatre-vingts ans, et menée par deux généraux dont l'un en avait soixante-quinze et l'autre quatre-vingt-trois, inspire une vive curiosité. Comment l'idée de revenir au grand et audacieux projet de Richelieu avait-elle pu naître dans l'esprit du prudent et pacifique Fleury? Comment Berwick et Villars avaient-ils, à un âge si avancé, trouvé en eux la résolution et l'activité nécessaires pour une telle entreprise, en l'inaugurant l'un et l'autre par une campagne couronnée par des succès brillants, qu'ils n'eurent pas, il est vrai, le plaisir de voir, mais qui n'en furent pas moins leur œuvre? Voilà ce qu'on se demande et ce qu'on apprend dans le récit de M. de Lacombe. Ces trois hommes n'étaient pas de la « couche nouvelle » qui commençait à apparaître de leur temps, et qui se croyait naturellement supérieure à l'ancienne. Les désastres qui suivirent montrèrent ce qu'il en était de cette prétention. Il y a là une leçon sur laquelle il n'est pas besoin d'appuyer et que l'auteur laisse se dégager d'elle-même.

P. Douhaire.

Le piquant et curieux livre de M. de Carné : *Souvenirs de ma jeunesse au temps de la Restauration*, que *le Correspondant* a d'abord offert à ses lecteurs par chapitres détachés, et que tous ont voulu relire en volume, vient d'arriver à sa deuxième édition[1]. Il a revêtu cette fois le petit format, qui est, en librairie, celui des grands succès. Un éditeur avisé tente d'abord le riche par l'aristocratique in-octavo ; puis, si l'attention se fixe sur l'œuvre et si la popularité lui vient, il en fait, comme l'artiste de la sienne, et sans y rien changer non plus que lui, des réductions à la portée de tous. Que les Mémoires de M. de Carné dussent en arriver là aussi, nous n'en avons jamais douté. La société qu'il y a peinte diffère trop de celle d'aujourd'hui, et offre des tableaux trop vivants et trop variés pour ne pas être très-recherchés.

P. D.

[1] 1 vol. in-12 — Didier

MÉLANGES

L'ANNÉE D'EXPIATION ET DE GRACE

Par M. l'abbé Besson, supérieur du collége de Saint-François-Xavier, à Besançon.
1 vol. in-18.

En 1864 et plus tard, en l'année 1866, *le Correspondant* a rendu compte de deux ouvrages de M. l'abbé Besson. Le premier était intitulé *l'Homme-Dieu; l'Église, œuvre de l'Homme-Dieu*, faisait l'objet du second. L'un et l'autre étaient composés d'une série de discours. Dans les *Études religieuses de la Compagnie de Jésus*, le P. Toulemont, en 1864, a consacré un article spécial aux Conférences sur l'Homme-Dieu. Dans ces deux recueils, une critique impartiale et éclairée a remarqué et repris quel ques points à travers ces quatre volumes de discours. Mais les éloges en forment la plus grande part.

M. l'abbé Besson vient de publier et veut bien nous envoyer un nouvel ouvrage, *l'Année d'expiation et de grâce*, composé encore de discours prononcés en 1870 et 1871. *Le Correspondant* s'empresse de le communiquer à ses lecteurs.

Six discours ou sermons et six oraisons funèbres partagent ce volume. Les trois premiers discours renferment, exposent nos fautes, et expliquent les coups de la justice de Dieu, et ainsi l'expiation. Dans les trois suivants sont présentés les remèdes à nos maux, la réparation de nos fautes, ou le fruit que la miséricorde et la grâce voulaient nous en faire retirer.

La première faute a été l'oubli de Dieu et la guerre déclarée à son Église. Cet oubli s'est étendu aux intelligences et aux cœurs, aux livres et aux lois; s'est montré chez les chefs d'armées et les législateurs, et dans le peuple entier; il a pénétré dans la famille, dans l'école, et porté avec lui l'indifférence religieuse et son accompagnement nécessaire, l'inobser-

vation du dimanche, le jour sacré de Dieu. Cette guerre faite à l'Église s'est attaquée à la divinité de son chef, à son vicaire et son image parmi les hommes, et a semblé défier le ciel en érigeant la statue de son ennemi le plus acharné.

L'abandon par la France de sa vocation de défenseur, d'épée, de fille aînée de l'Église, constitue la deuxième faute. Et l'auteur démontre, à l'aide de notre histoire, depuis le baptême de Clovis jusqu'au siècle dernier, que par Jésus-Christ la France s'est établie; que loin de Jésus-Christ elle s'est perdue par l'œuvre de la philosophie et celle de la révolution; qu'en revenant à Jésus-Christ, elle restaurera sa grandeur et sa gloire, que ne sauraient lui rendre ni la science des écoles, ni les législations et la politique, ni l'organisation et la discipline des armées.

La troisième faute consiste dans ce que l'auteur appelle le péché capital du dix-neuvième, siècle ou l'envie. Il en peint la nature et les effets, lui arrache les faux noms dont elle se pare; il la montre déchirant et détruisant tour à tour la science, le talent, la vertu, la gloire, sous le prétexte menteur d'égalité, et y substituant une médiocrité ambitieuse et jalouse. Au dedans, l'envie a divisé les pauvres et les riches, et les riches eux-mêmes entre eux. L'autorité du maître dans l'école, celle du magistrat dans la justice et du chef dans l'armée a été décréditée, affaiblie. Le foyer domestique en a ressenti le douloureux contre-coup. Au dehors, en Europe, dans l'univers entier, l'envie décrie les travaux de l'esprit. Et récemment, parmi nous, elle ne respecta ni les palais des sciences et leurs musées, ni les monuments des arts.

Quels seront les remèdes à ces fautes et à ces maux? Trois autres discours les recherchent et les proposent.

La restauration de la famille sera le premier remède. L'esprit de famille a été altéré, puis perdu par l'impiété, par la corruption des mœurs qui a diminué, mutilé et déshonoré les mariages chrétiens. De là sont sortis, comme des fruits naturels, l'agitation et l'inconstance sociales et le défaut de respect envers toute autorité. Cet esprit renaîtra et reprendra sa forme chrétienne à la faveur du sanctuaire domestique, par les prières communes et la pratique commune des devoirs essentiels du christianisme, et particulièrement de la communion pascale. Il redeviendra français par l'activité dans l'intérieur de la famille, par le désintéressement et l'honneur, qui ennoblissent et élèvent ses membres.

Des alliances sûres et solides ont fait et compléteront le second remède de la France coupable. L'auteur les trouve sur la terre, dans les prières de nos sœurs, la piété dévouée des vierges consacrées à Dieu, les larmes chrétiennes de nos mères, dans les souffrances et le retour à Dieu de nos soldats mourant sur le champ de bataille; au ciel, dans cette multitude de prêtres et de fidèles emportés par les maladies contagieuses de ce temps et mûrs pour l'autre vie, dans les saints qui ont évangélisé et

comme enfanté la France, dans ses anges tutélaires, et enfin dans la bienheureuse Vierge Marie proclamée récemment immaculée.

Le troisième remède sera le résultat et le fruit d'un courage patriotique et chrétien. Il consistera dans l'effort personnel qui se placera au-dessus de l'égoïsme et de l'indifférence envers le bien commun, au-dessus du découragement et de l'inertie, au-dessus d'une puérile et répréhensible crédulité, qui s'arrête à de prétendues prophéties, et compte sur des miracles. Cet effort sera soutenu, persévérant, au dedans de la famille, dans la vie chrétienne et dans la vie civile; il devra être unanime et réunira les volontés, les courages de tous en une société du bien, opposée à l'association du mal, pour la liberté de l'enseignement, autour des suffrages du scrutin, et aux pieds de Jésus-Christ et de notre Saint-Père le Pape, son vicaire ici-bas.

Tel est le résumé de l'ouvrage de M. l'abbé Besson. Deux caractères le distinguent plus particulièrement : une constante élévation et une actualité saisissante.

De peur de l'affaiblir par des traits étrangers, laissons parler l'auteur lui-même. Il retrace la vocation de la France et la représente au service de Dieu. (P. 31.) « Comme elle marchait dignement en tête des nations! Par la plume et par l'épée, elle commandait au monde, et le monde s'inclinait devant elle. Chaque fois que son glaive était tiré pour la bonne cause, tout l'univers était éclairé aux lueurs dont il étincelle. L'Europe nous a suivis à Jérusalem, à Nicopolis, à Navarin, à Rome. Nous avons, par la conquête d'Alger, rendu l'Afrique à Jésus-Christ et à l'Église. Nous avons relevé la croix à Pékin, nous l'avons affranchie à Constantinople, nous l'avons plantée chez tous les peuples, des cimes de l'Atlas aux rives du Bosphore, du Gange à la Tamise, et les fleuves de la Cochinchine infidèle ont été illuminés par cette double et magique puissance attribuée au nom français et au nom chrétien. Notre plume était un autre sceptre. C'est par elle que notre Bossuet règne dans toutes les chaires, Racine, Corneille dans tous les théâtres, Descartes et Pascal dans toutes les écoles, le siècle de Louis XIV sur tous les siècles de l'antiquité et des temps modernes. La parole éclose sur nos lèvres avait je ne sais quoi de pur, de net et de précis. Elle portait en elle je ne sais quoi d'attrayant, de communicatif et de contagieux. C'était, parmi les royaumes chrétiens du monde, une pensée commune que l'initiative des grandes entreprises nous appartenait et par droit de naissance et par droit de conquête. La France, en un mot, était saluée partout comme la fille aînée de l'Église. On l'appelait, avec un amour mêlé de crainte, la grande nation. »

Plus loin, il expose les espérances que ce siècle naissant avait fait concevoir et qu'il a si amèrement trompées. (P. 60.) « Le dix-neuvième siècle s'était levé cependant sous d'heureux auspices. De grands génies entouraient son berceau et soutenaient ses premiers pas. On chantait dans

toutes les langues, on parlait noblement dans toutes les cités. La France disputait à l'Angleterre la palme de la tribune et à l'Allemagne celle de la poésie; la philosophie secouait la fange du matérialisme, glorifiait l'âme et semblait lui donner des ailes; l'histoire, devenue à la fois plus intéressante et plus consciencieuse, mêlait les attraits du style aux recherches de l'érudition, et la critique avait plus de charmes, de justesse et de profondeur. Nous comptions les artistes par centaines et les savants par milliers. Que de noms promis à la gloire dans les fastes de la peinture, que de découvertes au ciel et sur la terre dans les champs de la science! L'eau, l'air, le feu, les éléments les plus rebelles et les plus subtils, étaient domptés, emprisonnés, assouplis, et l'homme en avait fait des chevaux plus rapides que ceux de la fable, pour franchir en trois bonds les bornes du monde. »

Ces pages, sauf quelques réserves, ne le cèdent guère en élévation à celles de nos meilleurs maîtres; elles peuvent être mises entre les mains de nos élèves comme de remarquables modèles.

La famille chrétienne, dans une suite de tableaux pleins de charmes, les alliés de la France, ainsi qu'il les nomme, et le courage patriotique et chrétien sont peints d'une main aussi ferme et avec une égale grandeur.

Le siècle présent souffre de divers maux pressants. Son éloignement de Dieu, sa rébellion, se manifestent par l'infraction à la loi du repos du dimanche. L'auteur la signale avec une vigueur apostolique. La séparation entre les différentes classes de la société est profonde. Les familles diminuent; et un chiffre officiel récent, en le déclarant, vient d'apparaître comme une lueur effrayante pour l'avenir. M. Besson découvre cet état et en montre l'unique remède dans les sentiments religieux. D'un côté, nous nous appuyons sur notre esprit et nos propres forces, et nous attendons notre régénération de l'instruction, et de l'instruction gratuite, laïque, obligatoire. « Et avec ces trois mots, dit-il, on flatte les masses, on leur cache leurs vrais intérêts, on leur inspire d'affreux préjugés, on les mène, à peine sortis d'un abîme, à des abîmes plus profonds encore. » (P. 38.) D'un autre côté, nous sommes pour nous-mêmes et nos devoirs civiques, pour la société, pour les générations à venir, d'une coupable indifférence et d'une inexcusable inertie. Je voudrais que la France entière entendît ces énergiques paroles et profitât de ces conseils salutaires. « Les uns s'enveloppent dans leur égoïsme (p. 113), et songent à sauver dès maintenant leurs richesses, pour qu'il ne leur reste plus, au moment suprême, qu'à sauver leur personne. Ces alarmes, ces précautions, ces déguisements apprêtés, cette fuite méditée d'avance, cet asile demandé à une nation voisine et amie, est-ce là du courage? » — (P. 115.) « Sur quoi s'excuse-t-on pour ne pas mettre la main à l'œuvre? Sur l'accomplissement d'une prophétie, sur l'approche d'une catastrophe suprême, sur

l'espoir d'un grand miracle. Autant d'excuses qui paralysent la bonne volonté et finissent par abaisser les courages au lieu de les relever. » — (P. 117.) « Mais vous ne voyez pas que vous préparez, par votre indifférence et votre lâcheté, le retour des scènes de deuil? Plus vous vous éloignez de la vie publique, plus les méchants s'enhardissent. » — (P. 123.) « Sortez de votre intérieur. Que vous demandent d'une commune voix la religion et la patrie? Des exemples qui ne se démentent plus. L'exemple et la pratique de la foi dans nos temples, dans nos prières solennelles, dans nos manifestations destinées à affirmer au grand jour les croyances d'un grand peuple et à opposer la ligue du bien public aux conjurations de l'enfer. L'exemple et la pratique du patriotisme dans nos assemblées électorales, où tout est remis en question et d'où vous ne pouvez vous éloigner qu'en trahissant vos devoirs. » — (P. 124.) « Restaurer la France, c'est l'œuvre du siècle, et il faut, dans cette œuvre, la pensée de chaque citoyen, la main de chaque famille, le courage ranimé chaque matin et légué comme un héritage de la génération qui finit à celle qui commence. » — (P. 131.) « Continuez à vous taire, timides gens de bien, et l'erreur grossira la voix jusqu'au tonnerre et à l'épouvante; reculez encore, et elle avancera jusqu'à vous clouer dans votre paralysie aussi impuissante qu'éplorée; achevez de vous désunir, elle pénétrera dans vos rangs affaiblis. Mais, au contraire, prenez la parole, elle se taira; avancez, elle reculera; unissez-vous, elle tremblera, car elle ne redoute rien tant que de vous trouver unis et serrés autour du même drapeau. »

Ces sermons, heureusement inspirés par les circonstances, ne mériteraient-ils pas mieux le nom de conférences ou de harangues chrétiennes?

L'auteur, à la page 93 et à la 94, propose aux mères une croisade de prières pour leurs fils. Or « pour y entrer, il suffit d'être mère et de croire en Dieu. Qu'importe d'où vous venez! de Jérusalem ou de Samarie, de l'infidélité, du schisme, de l'hérésie. » Cette pensée est incomplète, et ainsi exprimée, favoriserait le déisme et l'indifférence en religion. La croyance en Dieu est une vérité de nécessité de moyen, comme parle la théologie. Mais il faut y joindre la foi implicite en Jésus-Christ. « Nos soldats, est-il dit à la page 96, ont été jetés sur le territoire ennemi, eux, leurs drapeaux et leurs armes, trophées suprêmes d'un triomphe d'autant plus injurieux qu'il était moins sanglant. » Il est impossible de voir dans cette douloureuse nécessité un triomphe, et le reste de la phrase sent la recherche et renferme de l'obscurité. On a cru encore rencontrer çà et là quelques négligences de style.

L'auteur, dans sa préface, de date plus récente que ces discours, semble avoir deviné ces observations, et y avoir répondu d'avance. « Ces sermons, écrit-il, ont été prêchés à Besançon, au milieu du tumulte des

armes, dans les appréhensions d'un siége ou d'un blocus qui n'ont pas duré moins de cinq mois. » Et plus bas : « Nos soldats n'ont rien désappris, rien oublié. Ils se battent comme au temps de Turenne et de Napoléon; ils meurent comme au temps de Du Guesclin, de Bayard et de saint Louis. »

Néanmoins, ces légères ombres, loin de l'entamer, n'altèrent en rien l'ensemble ni la valeur de ce livre. Et l'auteur a en outre à son service une langue souple, variée, féconde et d'une rare richesse.

M. l'abbé Besson est de la famille des belles intelligences et des cœurs généreux. Ses discours ont dû produire un grand effet.

Aidé par ce compte rendu abrégé et incolore, le lecteur voudra connaître et lire lui-même ces discours. Il voudra sentir passer sur son âme la flamme de la religion et de la patrie, que possède si éminemment M. Besson. Son appel chaleureux à la nation, ses accents, ses cris vers Dieu, lui rappelleront involontairement ici la pathétique éloquence de Pierre l'Ermite, là les supplications touchantes de l'évêque Flavien aux pieds de Théodose. Il sera ému, charmé, entraîné.

Or ce sont les caractères de la grande éloquence, enseignés par l'orateur romain : *Ut doceat, ut delectet, ut flectat.* (*De Oratore.*) Et c'est la pensée d'un autre prince de la parole, l'immortel Grégoire de Nazianze : « Le véritable orateur, l'orateur digne de ce nom est une noble et puissante harmonie: Ἁγνός ῥητώρ εὔκρατος ἁρμονία. » (Edit. Migne, 3e vol., Poem., col. 921e.)

L'abbé M.-J. Boileau.

MORCEAUX CHOISIS DES PROSATEURS ET POËTES FRANÇAIS

DES XVIIe, XVIIIe ET XIXe SIÈCLES

Présentés dans l'ordre chronologique, gradués et accompagnés de notices et de notes, par Frédéric Godefroy. — 2 vol. — Paris, Gaume et J. Duprey, éditeurs.

Ces deux volumes, qui s'adressent aux élèves des classes élémentaires et des classes de grammaire, complètent la collection de *Morceaux choisis* dont nous sommes déjà redevables à M. Godefroy. Comme ceux qui les ont précédés, ces volumes attestent les vastes lectures, le goût sévère, le tact moral du professeur éminent qui les offre au public, et surtout à la jeunesse. Ils ne détrôneront point l'auteur spécial qui doit être réservé à chaque classe, ils prendront place à côté de lui, et, conformément au précepte de Joubert, ils sauront « reposer et réjouir » les adolescents auxquels on les destine. Ces recueils leur présenteront des modèles

de style, et les initieront à l'histoire littéraire des deux derniers siècles et à celle du nôtre. Les quelques inexactitudes biographiques que j'ai relevées m'inquiètent peu; elles disparaîtront à la prochaine édition. En verrai-je aussi disparaître telle appréciation contestable, tel morceau qui peut laisser dans de jeunes esprits des impressions fâcheuses et durables? Certes, pour leur faire connaître J. de Maistre, je n'eusse point choisi ce parallèle entre Bossuet et Fénelon, où je lis que *les souffrances du peuple n'arrachèrent jamais un seul cri* à l'évêque de Meaux. L'immortel penseur savoyard se trompait, quand il écrivait ces lignes dures et injustes, et je crains fort qu'en les reproduisant, M. Godefroy ne contribue à entretenir une inique erreur contre laquelle proteste mainte page éloquente de Bossuet. Le dirai-je encore? le *bourreau* de J. de Maistre me paraît un peu déclamatoire, et, à cette page des *Soirées*, j'en préfère bien d'autres, d'une sobre et puissante beauté. Je ne saurais accorder que le P. Lacordaire « remplace trop souvent le raisonnement par des comparaisons pittoresques et par de subtiles abstractions. » Je cherche en vain les abstractions subtiles dans ces Conférences *sur Jésus-Christ, sur la chute et la réparation*, *sur l'économie providentielle de la réparation*, qui sont une partie considérable et réellement indestructible de l'œuvre du grand dominicain. Enfin, dans ces deux volumes, non plus que dans un précédent volume consacré aux prosateurs du dix-neuvième siècle, je n'ai rencontré aucun extrait du P. Gratry. M. Godefroy a fait des emprunts — et je l'en félicite — aux œuvres d'Henri Perreyve et du P. Adolphe Perraud; il lui eût été facile, je pense, de ne séparer pas du père les enfants : l'abbé Perreyve dans un monde meilleur, le P. Perraud dans notre monde, si triste, hélas! lui en auraient su gré. Et nous aussi, qui goûtons les livres de M. Godefroy, qui leur souhaitons le succès dont ils sont dignes, nous aurions su gré au critique d'avoir détaché des ouvrages du P. Gratry quelques-unes de ces pages, d'une harmonie si large et si pénétrante, qui remplissent et soulèvent l'âme. M. Godefroy a trop de goût pour ne pas donner, et bientôt, satisfaction à un désir que, dans l'intérêt même de ses recueils, je ne me lasse pas d'exprimer.

Augustin Largent, de l'Oratoire.

LA VIE CHRÉTIENNE

Par Mgr Isoard, auditeur de rote pour la France à Rome. — Un vol. in-18.
Albanel, éditeur, 13, rue Honoré-Chevalier, Paris.

Y a-t-il encore une vie chrétienne, y a-t-il encore de notre temps et dans notre pays des hommes que les principes généraux et supérieurs de chris-

tianisme dirigent dans tous les actes de leur vie, soit privée soit publique ? Telle est la grave question qu'étudie l'auteur du livre que nous signalons aujourd'hui à nos lecteurs. Il ne prétend pas tracer le plan complet d'une vie chrétienne, mais il nous en montre les grandes lignes; il en met à nu les fondements; il découvre les profondes lacunes qui se sont faites peu à peu dans la vie de nos modernes chrétiens; il propose les moyens de combler ces vides, de raffermir ces fondements, de rapprocher cette image du type idéal qu'elle doit reproduire.

On se rappelle sans doute un livre publié, il y a quelques années, par Mgr Isoard, et alors fort remarqué : *Hier et aujourd'hui dans la société chrétienne*. Ce livre, qui était comme la première partie, la préface nécessaire de celui qui vient de paraître, concluait, après un examen détaillé, que la société française, si elle a gardé quelques formes extérieures du christianisme, est devenue presque étrangère à l'esprit chrétien, à l'idée, aux habitudes chrétiennes. L'auteur a dû rappeler dans son nouvel ouvrage cet examen et ces conclusions. La vie des chrétiens a « le caractère général de la vie des hommes nos contemporains.

« Or ce caractère est ce qui est appelé en physiologie l'état nerveux. Les traits masculins manquent à notre tempérament. Nos sens, comme notre esprit, s'usent à poursuivre et à saisir des nuances. Tout est en mouvement; tout parle ou s'agite; chatoiement de toutes les couleurs, ondulation de tous les contours, tremblotement de toutes les surfaces; et, par suite, chez l'homme, impressions saccadées, vibrations courtes et incessantes, fatigue inquiète, irritabilité constante.

« Nous sommes ramenés à ce point du cercle de l'histoire où se trouvaient nos arrière-grands-pères. La ligne droite a disparu dans les monuments et dans toutes les œuvres de la main de l'homme. L'enjolivement, les volutes, les contours, les accessoires encombrent les lignes et les masquent entièrement : il faut les deviner.

« L'idée simple a aussi disparu de l'esprit. Elle est cachée sous l'entassement des conséquences, des corollaires, des distinctions subtiles, des applications de toute nature... »

Mais quels remèdes pourront guérir ce mal? Tout ce qui peut faire naître dans les esprits les fortes convictions, ce qui peut donner la science profonde du dogme chrétien, de ses conséquences de toute sorte, l'intelligence de l'idée même qui fait le fond du christianisme : voilà ce que doivent rechercher d'abord les hommes qui veulent rendre à l'Église son ancienne vitalité. A des pratiques quelquefois mesquines, souvent inutiles et qui contentent plutôt le sentiment que la raison, il faudra substituer une vie sérieusement chrétienne, il faudra ramener les habitudes et les pratiques des âges et des hommes de foi, il faudra en ceci plus qu'en aucune autre chose être logique et sensé, faire sérieusement les choses sérieuses.

Car enfin « être sensé est la première de toutes les règles de la vie. Faire des choses raisonnables, logiques, cohérentes entre elles, c'est la plus sûre de toutes les manières d'interpréter une loi ; c'est de toutes les interprétations la seule admise de nos jours, » la seule qui puisse jamais convenir à la loi chrétienne.

Nous ne pouvons analyser ici les pages si intéressantes, et pleines des observations les plus fines, des meilleurs conseils, que Mgr Isoard consacre à l'action que doivent exercer autour d'eux les chrétiens véritables. Nous avons en ceci encore une façon nouvelle d'entendre le christianisme. « On considère la religion comme n'étant qu'une relation de l'individu avec Dieu, comme un fait purement interne. Ce fait, une sorte de pudeur semble engager à le cacher en soi-même et à respecter discrètement son existence chez les autres.

« Ces dispositions sont nouvelles et les siècles passés nous offrent un autre spectacle. La religion était un intérêt commun, celui de tous les intérêts auxquels chacun se sentait le plus porté à prendre part. »

Le mouvement de centralisation exagérée qui s'est produit dans la société civile depuis un siècle, s'est aussi montré, bien que sous un aspect différent dans l'Église de France. L'État, le gouvernement civil a été en France substitué aux individus ; c'est lui qui est chargé de pourvoir à un grand nombre de besoins, de remplir une foule de devoirs, auxquels pourvoyaient ou que remplissaient auparavant les particuliers et les associations. De même les chrétiens laïques se sont désintéressés du mouvement, du progrès des œuvres du christianisme : ils ont abandonné presque toute iniative au clergé, ne se réservant que les œuvres de charité. Et comme la grande secousse du siècle dernier avait creusé un abîme entre le clergé et la société moderne, il s'en est suivi que l'action chrétienne sur le monde a été paralysée et est devenue surtout dans les grandes villes presque nulle.

Les hommes, — et ils sont en grand nombre — que préoccupe cette situation fort malheureuse et toute nouvelle dans l'Église, trouveront dans le livre de Mgr Isoard des conseils de toute sorte, inspirés par une profonde intelligence de l'état présent.

La lecture de ce livre achevée, on est tout surpris de se faire à soi-même cette observation : Je viens de lire du *français !* « Si je ne vous savais pas au-dessus de la préoccupation des succès littéraires, écrit à l'auteur l'évêque de Nancy, je vous féliciterais d'avoir fait revivre dans vos pages cette grande manière du dix-septième siècle, qui confine de si près au grand style, et qui a l'art de dire simplement les grandes choses. Il faut plaindre notre génération qui se déshabitue de cette large façon d'écrire, et désirer pour l'honneur du nom chrétien que ces bonnes traditions de style se maintiennent au moins dans les bons livres. »

Eug. Bélard.

QUINZAINE POLITIQUE

24 mars 1873.

La France entière a l'âme encore émue du grand événement qui s'est accompli le 15 mars : ce qu'au Reichstag le discours de l'empereur Guillaume nous annonçait à demi, le traité conclu ce jour-là nous en donne l'heureuse certitude : la France sera libérée du vainqueur et de l'ennemi, le 20 septembre prochain. L'armée allemande se retirera le 1er juillet, et sauf Verdun qui la recevra sous ces fiers remparts où se dressent encore les canons braqués pour sa défense, sauf Verdun qui, jusqu'au 5 septembre, restera aux mains des Prussiens pour être notre dernier gage, la France, dans la limite de ses nouvelles frontières, sera en possession de son sol tout entier. En l'apprenant, elle a tressailli : tressaillement d'une nation prisonnière qui recouvre sa liberté. Oui, quoi qu'il en coûte, la voilà qui reprend tout son ciel et tout son territoire avec leurs souvenirs ; la voilà qui replace ses drapeaux sur tout ce qui reste de l'ancienne patrie ; la voilà qui ramène ses soldats aux lieux interdits d'où le conquérant les excluait ; la voilà qui revient visiter ses héroïques cités et ses lugubres champs de bataille de la Lorraine ; la voilà qui, dans ses soupirs et dans sa joie, sent sortir de son cœur tant attristé ce même cri de délivrance qu'elle poussait jadis en l'honneur des peuples affranchis par son épée :

> Athène est libre en dépit des barbares !
> Athène est libre !.....

C'est là tout ce qu'elle a senti d'abord, par une émotion simple et naturelle de son patriotisme. Sans regarder ni si loin en avant ni si loin en arrière, elle n'a vu que l'étranger qui s'en allait, emportant avec lui ces marques de la captivité qui la déshonorait. Elle a respiré et elle s'est félicitée, comme ces villes envahies que quittaient, après l'armistice, les régiments prussiens, et qui retrouvaient

avec bonheur leurs foyers, tout désolés ou souillés qu'ils étaient. Elle a éprouvé cet immense soulagement, en reconnaissant qu'elle serait bientôt rendue à elle-même; et n'eût-elle ressenti que le bien de ce plaisir et de cette consolation, il faudrait encore applaudir à la convention du 15 mars.

Constatons-le loyalement : cette convention, avec les résultats anticipés qu'elle nous apporte, est pour notre pays un précieux avantage. Elle nous permet de solder le cinquième milliard, non plus à l'aide de garanties, mais au moyen de payements successifs qui nous libèrent plus vite et définitivement : nous n'aurons pas eu besoin du droit que les traités nous ménageaient, celui de poursuivre jusqu'en 1875 l'acquittement du dernier milliard. Or, il y a double profit à épargner ainsi la somme considérable des intérêts que la Prusse exigeait et à éviter les dépenses que nous coûtait l'entretien des troupes allemandes; il est bon, d'ailleurs, de se trouver débarrassé de ce créancier cupide, exigeant, irritable et fort. On avait précédemment fixé au 2 mars 1874 le terme de l'évacuation ; la France aura donc supprimé en sa faveur un délai de six mois, et ceux-là seuls n'estimeront pas à son juste prix ce bénéfice national, qui ne connaissent pas les souffrances des pays occupés, qui n'envisagent pas les éventualités menaçantes dont une occupation peut toujours être l'occasion, et qui ne comprennent pas que, délivrée plus tôt, plus tôt maîtresse de ses affaires, notre patrie vaut davantage en Europe. La nouvelle convention, qui nous assure la retraite immédiate et complète de l'armée prussienne, nous ôte aussi une inquiétude : elle consacre à Belfort, qui semble maintenant comme sauvé deux fois, une possession que la France, ni sans étonnement ni sans crainte secrète, se voyait encore disputer. Et par-dessus ces avantages, qu'on nous laisse compter celui du beau spectacle que présente à l'Europe la France, probe et laborieuse, empressée à ses engagements et capable de les devancer, impatiente de l'étranger et hâtant son départ, attestant la merveilleuse puissance de son crédit et de sa richesse en soldant cinq milliards dans un espace de deux ans et demi, et s'attirant l'estime du monde par ces preuves d'énergie et d'honnêteté. Certes il ne nous déplaît pas, à nous, que la France paye son ennemi avec ce zèle généreux et haut la main ; car elle est vaillante encore et elle garde les vertus qui peuvent sauver, la nation qui, avec cette vigilance et cette activité, se montre si jalouse de sa délivrance ; et puis, elle se rend digne ainsi de revendiquer et de recevoir plus tôt dans l'avenir ce payement réparateur de la compensation et de la gloire qu'en abandonnant cet argent, elle réserve au fond de son espérance...

Ces résultats, qu'il ne serait ni utile ni juste d'amoindrir par de

minimes et dénigrantes appréciations, légitiment bien la reconnaissance qu'ils ont excitée. M. Thiers, dont la vieillesse emploie ses dernières forces à des œuvres nationales si contraires et, pour ainsi dire, si répugnantes aux rêves de toute sa vie ; M. Thiers, que sa destinée a forcé d'assister à la mutilation de la France, lui qui, politique ou historien, la célébrait ou la voulait plus grande, et de présider à ce vague état d'une république provisoire, lui qui préférait l'ordre et la liberté d'une monarchie constitutionnelle ; M. Thiers, contraint de signer ces traités de paix et de rachat, au lendemain d'une guerre qu'il avait maudite à l'avance ; M. Thiers restera glorieusement pour la postérité ce qu'il est pour nous, le trésorier de la France malheureuse et le négociateur de sa libération : l'histoire le verra attachant son regard à la frontière, poursuivant le vainqueur de convention en convention, concluant cinq traités en deux années, gagnant du temps à chaque fois, réoccupant peu à peu quarante départements, maniant nos finances avec une prévoyante habileté, conjurant les embarras monétaires, et s'acquérant l'honneur et la joie de pouvoir mourir dans une patrie libérée et comme reconquise. Et, dans un si grand service, la part de l'Assemblée n'est pas moindre : la patriotique abnégation de sa majorité, ses sacrifices, ses sentiments de conciliation et d'ordre, le concours de ses lois, son amour et sa défense de la paix sociale, ses mesures conservatrices, sa lutte contre la Commune et le radicalisme, ses concessions et ses résistances mêmes n'ont pas seulement préservé le pays de bien des calamités politiques : par son esprit et par ses efforts elle a rassuré l'Europe et la Prusse ; ses vœux, ses mérites et ses œuvres ont été les garanties nécessaires qui ont protégé M. Thiers dans son travail. On sait moins bien l'assistance délicate et modeste, mais efficace et active, que M. de Gontaut-Biron a prêtée aux plus difficiles desseins de M. Thiers, dans son ambassade : la récompense que le gouvernement lui a décernée témoigne de cette importante assistance, et ce n'est pas tromper la reconnaissance de la France, que de louer en M. de Gontaut-Biron le serviteur le plus digne d'elle, par son intelligent et noble dévouement, qu'elle pût avoir à Berlin. Ajoutons-le : le pays tout entier a généreusement contribué à la libération de son territoire : il a mérité le témoignage de sa propre estime, en s'appliquant avec courage à la réparation de ses misères, en supportant ses charges avec résignation, en résistant par son bon sens aux mauvais conseils, en prodiguant aux emprunts son épargne et ses ressources. Et, pour ces diverses raisons, l'Assemblée a pu dire avec équité, dans son ordre du jour du 17 mars : « L'Assemblée nationale, accueillant avec une patriotique satisfaction la communication qui vient de lui être faite, et

heureuse d'avoir ainsi accompli une partie essentielle de sa tâche, grâce au concours généreux du pays, adresse ses remercîments et ceux du pays à M. Thiers, président de la République, et au gouvernement ; et déclare que M. Thiers a bien mérité de la patrie. »

Ces remercîments ont donné lieu à d'étranges manifestations. On a entendu des républicains murmurer, quand M. Saint-Marc Girardin a proposé de rappeler le nom de l'Assemblée dans cet acte solennel de la reconnaissance nationale, et M. de Belcastel celui du pays. On nous avait toujours dit que, dans une république, l'Assemblée et le pays sont l'État même, parce qu'ils sont comme le gouvernement en action : eh quoi! il serait puérile et injuste à l'historien de les omettre dans la mention de toutes les forces auxquelles la France aura dû une telle œuvre, et il serait rationnel et honnête à un républicain de ne pas les nommer! Ce silence, vous l'exigez. Soit. Mais ce sera l'aveu que la république n'est pas, et que, sous son nom, M. Thiers seul règne et gouverne. Et dès lors pourquoi, dans ces félicitations qui ne sont d'ailleurs avec leur excessif apparat qu'un calcul intéressé où l'on vous voit spéculer sur la faveur populaire, pourquoi attribuer l'acte à la république, si M. Thiers, la portant tout entière dans sa personne et son génie, a seul agi et n'a ainsi laissé que le mérite de la gratitude à l'Assemblée et à la nation? Que la forme, même vague et douteuse de la république, et que son nom, même fictif et provisoire, aient pu, sans les institutions et la réalité de l'état républicain, nous valoir les miracles de l'Emprunt et de la libération ; qu'au contraire, le pacte de Bordeaux, c'est-à-dire la trêve des partis et le gouvernement de neutralité sous lequel ils ont, par patriotisme, allié leurs hostilités et uni leurs efforts, n'ait pas eu ici la principale puissance du bien; que les vertus républicaines de M. Jules Favre dans la diplomatie et de M. Gambetta dans le pouvoir se trouvent consacrées dans ces traités et qu'on y aperçoive les titres de leur parti ; que le monde, en souscrivant à l'Emprunt, et la Prusse, en évacuant le territoire occupé, aient rendu un hommage particulier de confiance et d'amitié à la république, encore qu'elle ne soit ni constituée ni proclamée et que M. Thiers la dise gouvernable et la veuille gouvernée sans républicains : ce sont là des questions dont le bon sens, ce semble, nous défend de disputer. Aux partis qui déclament et qui prétendent usurper sur la raison, la vérité répond dans l'histoire par l'indiscutable témoignage des faits. C'est elle qui, cette semaine, à cette vaine et avide logique de certains sophistes républicains rappelait la monarchie libérant la France en 1818. C'est elle qui nous rendait la mémoire du duc de Richelieu pleurant avec Louis XVIII devant le traité de 1815, dans cette nuit pleine de prières et de san-

glots où il le signa et où il crut, pour l'avoir signé, avoir mérité l'échafaud ; reconquérant dans les conseils secrets de la Russie l'Alsace, la Basse-Lorraine, et ces portions de la Flandre, de la Champagne et de la Franche-Comté, que l'Allemagne voulait nous enlever ; disputant aux réclamations de toute l'Europe la rançon de la France, un trésor dont une guerre de vingt-deux ans avait presque épuisé les richesses ; réduisant à une rente de douze millions les deux milliards et demi que les vainqueurs demandaient, en sus de l'indemnité de guerre ; diminuant de deux années le temps que devait durer le sequestre de la France, sous la garde de cent cinquante mille soldats à qui la haine défiante de l'étranger en avait commis la garde et la police ; enfin ramenant la France dans le concert des grandes puissances de l'Europe. Ceux qui acclament plus volontiers la république que la France, ont d'eux-mêmes éveillé ce souvenir. Nous ne nous en plaindrons pas. Il y a dans ce souvenir une des justices que Dieu confie sûrement à la postérité ; et puisque notre pays n'a trop ni de la gloire qui console les peuples malheureux, ni de la reconnnaissance qui les honore, elle aura été touchante et utile, cette piété de la gratitude française qui aujourd'hui célèbre en même temps les services nationaux du duc de Richelieu et de M. Thiers.

Si douce qu'ait été la nouvelle du 15 mars, ce n'est pas une fête pourtant que la libération de ce territoire où nos yeux rencontreront les ruines de Bazeilles, le gouffre de Sedan, les toits effondrés de Charleville. Quels hymnes de joie voudrions-nous donc que l'écho portât de Paris à Metz et à Strasbourg? L'étranger qui nous quitte emporte notre argent avec ces noms de victoires qu'il a pris à nos cités ; il nous quitte, sans que nous lui devions la grâce d'une seule concession ; et sur ses pas nous ne retrouvons qu'une patrie incomplète. Derrière lui, nos troupes devront s'arrêter au pied des Vosges : les cimes en étaient françaises, il y a deux ans ; les voici aujourd'hui, sous un ciel qui fut celui de nos pères, les voici devenues la barrière de la France. Ah ! pauvre Alsace, pauvre Lorraine ! Le 5 juillet, nos soldats s'avanceront vers elles d'étape en étape, et elles se diront qu'ils n'entreront pas dans leurs vallées ; elles sauront, elles sentiront au mouvement intime de leurs âmes, que nos drapeaux approchent, et elles ne les verront pas ; elles entendront sonner nos clairons, et ce ne sera pas encore le cri qui doit un jour appeler vers elles toutes les vengeances de la France ! Cette douleur, hélas ! tempère bien amèrement notre satisfaction, et malheur à nous, si elle ne s'y était pas mêlée ! Malheur à nous encore, si les bons citoyens n'avaient éprouvé de secrètes angoisses, à la pensée que bientôt expirera la trêve où se reposaient, au profit de la patrie,

nos ambitions politiques et nos querelles civiles. La libération nous rend et nous livre à nous-mêmes. Plus d'un de nous aura frémi devant cet inconnu, où nous allons chercher les destinées de la France, peut-être en nous les disputant l'un à l'autre. Cet effroi était naturel au cœur de ceux-là surtout qu'une aveugle résolution ne précipite pas dans l'avenir, au cœur de ceux qui, plus Français qu'hommes de parti, ont les doutes délicats et honnêtes du vrai patriotisme. Mais que ce sentiment profite à notre pays : il faut que, nous conservateurs, il nous prépare à la sagesse, en nous excitant au courage.

L'union des conservateurs était leur intérêt et leur devoir, la veille du jour où, la loi des Trente adoptée, la convention du 15 mars allait être ratifiée; après cette date, l'union leur devient une obligation plus sacrée encore et plus profitable. Pour notre part, nous avons ici recommandé la loi des Trente à l'approbation de tous les patriotes clairvoyants et de tous les hommes modérés qui défendent, dans l'Assemblée, la cause de l'ordre et de la liberté. Cette loi, maintenant sanctionnée par 407 votes, nous paraissait une nécessité politique et nationale ; et parmi les avantages, ou relatifs et éventuels, ou décisifs et durables, qu'elle nous assurait, nous avons particulièrement indiqué celui de la conciliation du gouvernement et de la majorité conservatrice. Ce n'est pas nous seulement qui louons M. de Broglie pour n'avoir cessé de mettre en lumière devant l'Assemblée les effets bienfaisants de cette conciliation; M. Thiers, pour n'avoir pas voulu s'en laisser détourner par les menées de quelques habiles et les outrages de quelques violents; puis, parmi les 407, tous ceux que n'ont pas intimidés ces coupables injures et ces indignes reproches, hier relevés par M. de Falloux dans une lettre dont la précision est si éloquente. Leur louange est dans l'événement même du 15 mars. Certes, nous avons le droit de dire à la France : « Quel eût été votre sort, si M. Gambetta avait pu continuer dans l'Assemblée la domination qu'il exerçait à Tours et à Bordeaux; et surtout, pensez-vous que la dissolution de l'Assemblée eût permis de conclure ce traité de libération ? » Mais nous pouvons dire également à ceux qui, pour des prétextes impolitiques et des soupçons nuisibles, voulaient risquer un conflit où l'on eût bravé follement les hasards d'une révolution sans avoir la force d'y subvenir ni les moyens d'en triompher : « Croyez-vous, si cet accord ne s'était fait et si, de vos menaces et de vos coups, vous aviez renversé M. Thiers et son gouvernement, croyez-vous que les négociations eussent été possibles, ou qu'elles auraient eu au 15 mars cette même fin heureuse et prompte ? » La loi des Trente a donc été utile au pays; et quand les ennemis de l'Assemblée sont contraints de constater que l'accord

de M. Thiers et de la majorité a facilité la convention du 15 mars, quand les officieux reconnaissent que « les votes récents de l'Assemblée ont pesé sérieusement dans les négociations, » on ne comprendrait pas qu'un seul conservateur, à moins de n'être ni sensé ni juste, refusât encore à la loi des Trente le mérite de son opportune prévoyance et à ses auteurs l'éloge de leur prudence patriotique?

Les circonstances rendent nécessaire aux conservateurs l'oubli des griefs et des torts. Soit qu'il s'agisse de préserver la liberté de la presse, en ce moment soumise à l'arbitraire, et récemment atteinte dans trois journaux à la fois ; soit qu'on ait à remettre dans l'ordre et sous l'autorité de la loi les municipalités démagogiques de Lyon et du Midi ; soit qu'on doive écarter le projet d'une amnistie complaisante aux crimes de la Commune, dont les radicaux escomptent, comme on le voit déjà, le bénéfice électoral ; soit qu'on ait, demain, à repousser les demandes de dissolution dont leur convoitise va, plus que jamais, s'armer contre l'Assemblée, à la faveur de la convention du 15 mars ; il est indispensable que, pour l'emporter, les conservateurs rallient toutes leurs forces ; mais il faut encore que, se faisant une haute et large idée de leurs devoirs, ils comprennent avec un esprit généreux l'obligation de l'abnégation politique, ce désintéressement qui sacrifie les opinions dans les assemblées comme on sacrifie sa vie sur les champs de bataille. Au cours des derniers débats dont la loi des Trente ait été l'objet, M. de Meaux en appelait, avec une touchante éloquence, à ce sentiment de concorde sans lequel la France reverrait ses jours mauvais, et peut-être des temps pires encore. Que les conservateurs, dans quelque parti qu'ils se trouvent, gardent ce conseil au fond de leur cœur ; ils en auront besoin, à l'heure surtout où l'Assemblée voudra user du pouvoir constituant dont elle s'est réservé le droit et l'usage. Puissent-ils alors, s'ils veulent par leur union sauver la société et la patrie, puissent-ils placer résolûment ces deux grands intérêts au-dessus de leurs personnes, au-dessus de leur passé et de leur avenir! Quand il faudra que, du radeau où elle vacille aujourd'hui, la fortune de la France passe sur un vaisseau qui l'abrite mieux des flots et des vents, puissent les conservateurs, tous ensemble, se rappeler cette parole prononcée par M. de Kerdrel dans la séance du 12 mars : « Ce vaisseau, je ne sais ce qu'il portera, la monarchie ou la république, mais je jure, je jure, entendez-vous bien, de respecter son pavillon. »

Plus heureuse que la France, l'Angleterre, à l'abri de ses vieilles et fortes institutions, a vu le gouvernement de M. Gladstone ébranlé et même un instant renversé, sans que la sécurité publique en ait ressenti le moindre trouble. Le bill de l'université d'Irlande avait été

funeste à M. Gladstone. Que voulait-il? Séculariser à Dublin l'enseignement supérieur. Il projetait de créer une université à laquelle il aurait attribué les revenus que la suppression de l'Église officielle a laissés disponibles; on y aurait attaché, en augmentant leurs dotations, les colléges de la Trinité, de Bedford, de Belfast et de Cork. M. Gladstone demandait que cette Université fût étrangère à tout enseignement religieux : elle n'aurait professé ni théologie, ni philosophie, ni morale, ni histoire moderne. Il la plaçait sous l'autorité d'un Conseil académique dont le gouvernement lui-même élirait les vingt-huit membres. Ainsi M. Gladstone, au lieu de séparer les cultes et d'affecter à chacun son université, prétendait les unir dans la neutralité d'un vague et commun enseignement. Il pensait être impartial; son espoir l'a trompé. Protestants et catholiques lui ont reproché à l'envi l'indifférence religieuse de cet enseignement nouveau. Les catholiques ne revendiquaient pas seulement le droit de recevoir librement toutes les leçons nécessaires à leurs croyances; ils se plaignaient aussi que le partage fût inégal : n'étaient-ils pas réduits, pour l'entretien de leurs établissements, au seul secours de leurs souscriptions volontaires, tandis que les protestants gardaient une partie de leurs dotations? De leur côté les protestants craignaient que les catholiques, grâce à leur nombre, n'obtinssent la suprématie dans le Conseil; d'ailleurs il leur semblait que le bill concédât trop d'avantages à leurs adversaires religieux. Pour ces divers motifs, le bill a été rejeté. M. Gladstone, qui en avait fait une question de cabinet, a offert sa démission, et la reine, arbitre de ces luttes parlementaires au-dessus desquelles la royauté plane sereine et respectée, a immédiatement appelé M. Disraéli. Mais la majorité, qui avait repoussé la loi de M. Gladstone, mêlait en elle des éléments trop inconsistants pour qu'un ministre tory pût s'y appuyer : il fallait dissoudre le Parlement; or, la Chambre des communes n'a plus à exercer son mandat que pour un an. Dans ces conditions, M. Disraéli et lord Derby, l'homme d'État jeune et sage qui s'est illustré déjà sous le nom de lord Stanley, ont refusé le pouvoir, jaloux d'épargner au pays d'inutiles agitations. C'est un acte de prudence politique et de patriotisme intelligent : les tories ont honoré ainsi l'usage du régime parlementaire. M. Gladstone a ressaisi les affaires aussitôt; mais il les tiendra d'une main désormais plus faible et plus tremblante. En Irlande, les récriminations sont plus vives; la discussion de la loi a ranimé tous les ressentiments de l'île-sœur; les députés irlandais sont devenus hostiles à M. Gladstone. D'autre part, si les tories ménagent leurs forces, ils les connaissent du moins et vont les accroître encore. Enfin, M. Gladstone a entendu bien des oraisons funèbres; et, s'il a vraiment le cœur d'un Anglais, il aura

pu s'émouvoir de la juste sévérité avec laquelle l'Europe condamnait la politique égoïste et pusillanime qu'il a pratiquée en Amérique, en Allemagne et en Russie. Pour nous, Français, que, pendant la guerre de 1870, il a isolés et abandonnés à tous nos malheurs, nous n'aurons pas un regret à donner à sa mémoire le jour où son ministère aura définitivement succombé.

En Prusse, M. de Bismark continue avec une obstination presque étonnante la persécution religieuse qu'il a commencée. Subordonner l'Église à l'État, voilà sa politique; prétexter une nouvelle lutte du sacerdoce et de l'Empire, voilà son argument; diminuer dans le catholicisme une puissance hostile à la Prusse victorieuse et favorable à la France vaincue, voilà son objet. A la majorité de 99 votes contre 62, la Chambre des seigneurs a bien voulu, sur la proposition de M. Falk et les instances artificieuses de M. de Bismark, modifier les articles 15 et 18 de la constitution : l'Église, qui, jusqu'à ce jour, pouvait « régler et administrer ses affaires d'une manière indépendante, » sera dorénavant « soumise aux lois de l'État et à la surveillance de l'État, réglée par la loi. » De plus, l'article 18 est abrogé : désormais « la loi règle les attributions de l'État en ce qui concerne l'éducation préparatoire, la nomination et la destitution des ecclésiastiques et serviteurs du culte, et elle fixe les limites du pouvoir disciplinaire ecclésiastique. » Pour justifier ces tyranniques prescriptions, M. de Bismark, avec cette impudente audace qui lui est familière, n'a pas craint de comparer les libertés de l'Église à des faveurs que l'État, selon son intérêt, peut tour à tour amplifier ou restreindre. A une doctrine qui méprise si outrageusement les droits de l'âme et les garanties de la foi, on devine aisément l'abus que M. de Bismark saura faire des lois dont il vient de pourvoir ses desseins. Il prétend déjà, on le sait, s'en servir rigoureusement contre l'archevêque de Posen, Mgr Ledochowski, qui veut que, dans son diocèse, la religion instruise les races allemande et polonaise, dans l'idiome que chacune entend. Mais qu'on parle de Dieu à l'enfant dans la langue où sa mère lui parle et l'avait enseigné à prier, M. de Bismark peut-il le permettre? Il faut en effet qu'il germanise tout, même la prière, en Pologne comme bientôt en Alsace-Lorraine. En ce cas encore, il se propose, en opprimant l'Église, d'opprimer une nationalité. Toutefois, il n'est pas si facile qu'il l'aura cru de violer les derniers sanctuaires où se réfugie l'infortune d'un peuple, et ce n'est pas l'histoire qui prouve qu'en résistant à M. de Bismark, ceux qu'il persécute n'aient pas raison de compter sur Dieu et sur le temps.

On ne sait guère et on sait mal la vérité sur « les choses d'Espagne. » Comme au temps d'Amédée, aucune nouvelle authentique

et précise qui nous informe sûrement de la lutte incertaine et tenace où les carlistes et les troupes du gouvernement sont engagés dans la Navarre et la Catalogne. Mais, quelles que soient ces hostilités, on peut dire que la république, si magique que son nom paraisse à quelques-uns d'entre nous, n'a pas amélioré le sort de l'Espagne. Rien n'atteste plus nettement l'état précaire et variable de ce malheureux pays que le soupçon terrible qui pèse sur la valeur de son gouvernement : aucune des grandes nations de l'Europe, pas même notre république conservatrice, ne l'a encore voulu reconnaître : ni les honnêtes intentions, ni les circulaires éloquentes de M. Castelar n'ont rassuré les cabinets européens ; et l'Espagne elle-même reste inquiète et sombre : les citoyens s'arment à Madrid, à Valence et ailleurs, en prévision des batailles qu'ils attendent dans la rue ; un nombre considérable de familles émigrent, en proie à la terreur. C'est qu'il y a de graves avertissements dans les faits déjà survenus. L'Assemblée, sous la menace d'une multitude qui grondait autour d'elle, et qu'elle voyait prête à sévir, a dû consentir à sa dissolution : le 1er juin prochain, elle sera remplacée par une Assemblée chargée de constituer la république. Dans les débats où ce consentement lui a été arraché s'est annihilé le parti radical, que M. Zorilla avait naguère rangé autour de lui dans les Cortès, et qui formait la majorité ; dans cette résolution a péri aussi la promesse du premier jour, celle qui réservait le choix du gouvernement futur. La turbulente ville de Barcelone, apprenant que l'Assemblée résistait à ses nouveaux maîtres et refusait de se dissoudre, s'était soulevée et proclamait la République fédérale : M. Figueras a calmé l'émeute. Mais comment? En donnant aux fédéralistes l'espoir que la république serait constituée selon leur vœu, c'est-à-dire aux dépens de l'unité nationale. Ainsi s'anéantiraient les faibles restes de cette puissance créée par Ferdinand le Catholique et Charles-Quint ; et si la république espagnole, devenue fédérale, devait ainsi ressentir dans son sein ces haines des jalouses provinces que leurs discordes ont tant de fois ensanglantées au moyen âge, si elle diminuait et rapetissait dans une autonomie défiante et licencieuse la noble idée et la notion supérieure de la patrie, vous pourriez alors, ô poëte de *Ruy Blas* et d'*Hernani*, appeler dans vos funèbres évocations les grandes ombres des rois de la vieille Espagne : l'Espagne serait bientôt tout entière dans le désordre et le néant, elle ne se verrait plus et ne se sentirait plus elle-même ; elle n'offrirait désormais au regard que des débris épars et se repoussant l'un l'autre !

Certes, nous n'avons pas le loisir des philosophes pour chercher dans l'histoire d'une idée comme celle de la république soit ses

variations, soit ses lois permanentes. Pouvons-nous pourtant, nous autres Français que le mot de république anime aujourd'hui à tant de discussions, pouvons-nous n'être pas frappés des analogies que ce mot et cette idée présentent à l'observateur, dans la vue des événements qui en sont comme la définition identique en Espagne et en France? De part et d'autre, ceux qui croient le mieux pratiquer la doctrine républicaine, ceux qui cherchent dans la république l'exercice le plus direct et le plus libre de la puissance populaire, réclament le même droit et montrent la même hâte de dissoudre les Assemblées : n'y a-t-il pas là, des deux côtés, le même abus de cette souveraineté, mobile, passionnée,. exigeante, qui prétend avoir des parlements dont l'âme soit ardente et mobile comme l'est au jour le jour celle de la foule sur la place publique? Et ne faut-il pas reconnaître une tendance particulière aux républiques dans cette volonté, réellement destructrice de l'ordre et de la sécurité, qui, sous le prétexte de se trouver infidèlement représentée, renouvelle les parlements au gré de ses passions? Il n'est pas moins curieux de remarquer, dans les deux pays, que le républicanisme y jette, dans l'esprit de ceux qu'il exalte davantage, le dessein de diviser l'État et de changer l'unité en fédération : c'étai le rêve de la Commune, rêve funeste à la patrie; c'est celui de la Catalogne et de dix autres provinces. Plus politique, la république de la Convention resserrait la nationalité dans un centre étroit; plus sociale, la république de la Commune à Paris et des démagogues à Barcelone en relâche ou en rompt les liens : on dirait qu'elle aperçoit dans le fédéralisme une liberté plus favorable aux convoitises et aux ambitions de la multitude. Peut-être aussi se sent-elle avertie, par je ne sais quel instinct historique, que le gouvernement républicain convient plutôt aux petits peuples et aux grandes cités, qu'il est trop faible ou même impuissant pour mettre ou garder l'unité dans une vaste étendue, et qu'il lui faut des fédérations naturelles comme aux États-Unis et en Suisse pour mieux régner ou pour durer. Enfin, il y a un grave intérêt à constater qu'au-delà comme en deçà des Pyrénées, la république, aux yeux des populations trompées par leur ignorance, par leurs souvenirs ou par leurs appétits, apparaît sous l'image, non d'un état politique meilleur, mais d'un état social nouveau : arracher les bornes des champs, partager les terres, s'emparer des propriétés, piller les maisons, s'adjuger les biens nationaux, et mêler le meurtre à ces vols publics, voilà les premiers actes de républicanisme que la plèbe ait accomplis dans l'Andalousie et dans presque tout le midi de l'Espagne. M. Castelar peut répéter le mot de M. Thiers : La république sera conservatrice ou elle ne sera pas. Car les déchaînements de la

violence populaire épuisent bientôt la force des uns et la patience des autres. Mais en attendant que ces fureurs s'apaisent ou soient réprimées, ne reste-t-il pas vrai qu'à se faire ainsi de la république l'idéal de l'envie sociale, on en fait une effrayante chimère, inacceptable à l'honnêteté comme au bon sens d'aucun peuple?

L'affaire du Laurium a eu une solution heureuse et inattendue. L'entêtement du peuple grec, aussi amoureux des chicanes subtiles qu'au temps d'Aristophane, et d'autant plus arrogant qu'il se savait faible, empêchait aucun arrangement : il semblait à son orgueil national que ce fût un devoir et un droit d'exproprier sans indemnité la compagnie Roux-Sampieri; on avait chassé M. Bulgaris du ministère, il y a six mois, à la nouvelle qu'il se disposait à traiter avec les gouvernements de France et d'Italie : on ne voulait rien céder à l'étranger, rien à la justice. Mais à défaut d'aréopage, un arbitre a paru, et comme dans cette tragédie antique où l'intervention d'une divinité concilie Philoctète avec Ulysse et Néoptolème, l'arbitre a terminé la querelle des Grecs avec nos nationaux. M. Syngros, un des administrateurs de la banque de Constantinople, a acheté à MM. Roux et Sampieri, moyennant 12,500,000 francs, le droit qu'on leur contestait d'exploiter les mines du Laurium : il les désintéresse par cette somme et prend à sa charge la dispute; c'est entre Grecs que se règlera le différend. M. Syngros et les banquiers qui se sont associés à lui sont, dit-on, des patriotes qui, en cette circonstance, mettent leur zèle à délivrer leur pays d'un pénible et dangereux embarras. Soit. Mais on peut en même temps les regarder comme des spéculateurs bien avisés : Mercure, dieu grec par excellence, daignera sans doute les récompenser de ses faveurs autant que Pallas-Athéné de ses louanges. Cette convention commerciale contente assurément tout le monde. Les hommes d'État athéniens pourront fort à l'aise se vanter d'avoir sauvé de l'affront la fierté nationale. Les gouvernements de France et d'Italie se voient affranchis d'une difficulté où leur diplomatie se dépensait sans profit, et où ni l'un ni l'autre n'osaient employer la force. MM. Roux et Sampieri échappent aux sentences des juges grecs; et M. Jules Ferry lui-même, désormais moins soucieux et plus librement oisif sous le beau ciel de l'Attique, pourra mieux goûter, dans la patrie d'Aristide et de Démosthène, l'oubli du 4 septembre, de sa préfecture, des bataillons de Belleville et du siége...

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME QUATRE-VINGT-DIXIÈME

(CINQUANTE-QUATRIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE[1])

NOTA.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.
ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu ; — Art., article.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 mars 1873.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME QUATRE-VINGT-DIXIÈME.

TABLE

DU TOME CINQUANTE-QUATRIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(QUATRE-VINGT-DIXIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON — 10 JANVIER 1873

2e LIVRAISON — 25 JANVIER 1873

3e LIVRAISON — 10 FÉVRIER 1873

4e LIVRAISON — 25 FÉVRIER 1873

5e LIVRAISON — 10 MARS 1873

6e LIVRAISON — 25 MARS 1873

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.